


BIBLIOTHEQUE DU MARQUIS FERNAND DE
ET BELLO ET PACE




BIBLIOTHÈQUE DU MARQUIS FERNAND DE SASSENAY
ET BELLO ET PACE


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS,

OU NOUVELLE

BIOGRAPHIE,

SEULE ÉDITION, DANS LAQUELLE SE TROUVENT RÉUNIS LES HOMMES MORTS OU VIVANS, DE TOUTES LES NATIONS, QUI SE SONT FAIT REMARQUER A LA FIN DU 18me SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DE CELUI-CI, PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

SECONDE ÉDITION,

Augmentée de deux volumes de *Supplément* et de 100 *Portraits*.

TOME SIXIÈME.



BRUXELLES,

AUG. WAHLEN ET COMPe, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1822.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

K

KABRIS (Joseph), né à Bordeaux, a occupé Paris pendant assez long-temps par la singularité de son histoire; il fut fait prisonnier sur un bâtiment français, où il servait en qualité de matelot, et conduit en Angleterre, où il obtint la permission de passer à bord d'un vaisseau baleinier, destiné pour la mer du Sud. Échappé au naufrage de ce bâtiment, qui périt sur les côtes de l'île de Noukahiwa (Ste-Catherine), dans le grand Océan, Kabris tomba dans les mains des anthropophages, qui s'apprêtaient à lui faire subir le sort de Cook, de Marion, et probablement de l'infortuné la Peyrouse, lorsqu'au moment même où le terrible casse-tête était levé sur lui, la jeune Valmaïca, fille du roi du pays, qui était présente à la cérémonie, obtint sa grâce, et devint peu après son épouse. Dès le lendemain de la fête de son mariage, où Kabris avait paru couvert d'un manteau d'écorce d'arbre, pareil à celui du roi, ce monarque le tatoua lui-même, à la manière des grands du pays, et lui traça, sur la partie gauche du visage, le signe qui distingue la famille royale de Noukahiwa. Investi alors des fonctions de grand-juge, il s'en acquitta avec beaucoup de sagesse et une aptitude que lui rendit facile la simplicité du langage et des lois de ce peuple, chez qui l'embarras des formes n'entrave point encore la marche de la justice. Kabris, devenu père depuis neuf années, jouissait, dans son éminente magistrature, du bonheur de la famille et des faveurs de la fortune, lorsqu'il fut enlevé, dit-il, pendant son sommeil, par le capitaine russe Krusenstern (*voy.* ce nom). Arrivé à Pétersbourg, il fut nommé professeur de natation à l'école impériale de marine; et il retourna en France en 1817, sur les bâtimens qui vinrent chercher une partie des troupes russes en France. Dans les premiers jours de son arrivée à Paris, il fut présenté au roi, qui lui donna des marques de sa bienveillance, et il reçut, quelque temps après, le même accueil du roi de Prusse, qui se trouvait alors dans cette capitale. Avant de se rendre dans sa ville natale, Joseph Kabris s'est offert à la curiosité publique, afin de prélever sur elle les fonds destinés aux frais de son voyage à Bordeaux, d'où il se proposait de retourner dans la mer du Sud, voulant de nouveau rendre les oracles de la justice aux anthropophages de Noukahiwa, dont il prétend avoir adouci les mœurs. Joseph Kabris montre du sens et de l'instruction, et met, dans ses réponses, un ton de franchise qui permet de ne pas appliquer, au moins trop rigoureusement, à ses récits, l'épithète fâcheuse qui nous vient des bords qui l'ont vu naître.

KALKREUTH (Le comte de), feld-maréchal prussien, né en 1736, fit, avec beaucoup de distinction, la guerre de sept ans, en qualité d'adjudant-général du prince Henri de Prusse, et contribua beaucoup, par ses avis, aux succès de ce prince, qui reçut du roi son frère, à la face de l'Europe entière, le glorieux témoignage de n'avoir jamais commis de faute dans le commandement des armées. Dans les instans où la santé du prince Henri ne lui permettait point de s'occuper du service, le général Kalkreuth le remplaçait dans la direction des opérations militaires, et déploya, dans des circonstances très-critiques, autant d'activité que de talent. Cependant il n'a jamais revendiqué, ni en

public ni en particulier, la part qui lui revenait de cette gloire. En 1789, il fut nommé pour commander l'armée de Pologne; et quoique l'un des plus grands antagonistes de la guerre contre la France, il fit les campagnes de 1792, 93 et 94, et montra constamment beaucoup de bravoure et d'habileté. Le 8 octobre 1792, le général Kalkreuth et le duc de Brunswick eurent une conférence avec les généraux français Labarolière et Galbaud, à une demi-lieue de Verdun. Cette ville était alors occupée par les troupes prussiennes : l'objet de cette conférence fut d'en obtenir l'évacuation; mais on se sépara sans avoir rien décidé. Le 11 du même mois, le général Kalkreuth eut une entrevue avec le général Dillon, et il lui promit la restitution de Verdun de la part du roi son maître. Le général Kalkreuth se distingua au siége de Mayence en 1793, et ce fut lui qui en signa la capitulation. Il se distingua encore le 26 septembre 1793, à la prise de Bliescastel; le 17 novembre, au moment de l'évacuation de l'Alsace par les alliés, et le 23 mai 1794, auprès de Kaiserslautern. La prise de Trèves, dont il s'empara dans le courant de cette même année, donna lieu à des discussions très-vives entre les officiers autrichiens et les officiers prussiens à l'armée du Rhin. On reprochait au général Kalkreuth de ne faire la guerre que pour qu'il en résultât du désavantage à la maison d'Autriche. Il répondit à cette accusation par un long mémoire, dans lequel il exposait les motifs de sa conduite, et réfutait, par des faits, les griefs qui lui étaient imputés. Il est cependant vrai de dire qu'il ne faisait qu'à regret la guerre contre la république; et il le prouva en travaillant de tous ses moyens à empêcher, en 1794, l'expédition de Hollande, lorsque les Français se disposaient à en faire la conquête. Aussi se montra-t-il l'un des plus grands approbateurs du traité de Bâle. Le comte de Kalkreuth fut nommé, à la fin de 1805, commandant des troupes prussiennes rassemblées dans la Poméranie; et, au mois de mai 1806, gouverneur de Thorn et de Dantzig, colonel en chef du régiment des dragons de la reine, et inspecteur-général de toute la cavalerie. Après avoir désiré la paix avec la France république, le comte de Kalkreuth désira vivement la guerre avec la France gouvernée par Napoléon, et il y contribua de tout son pouvoir. Lorsque les hostilités eurent commencé, il quitta la Poméranie avec le corps d'armée sous ses ordres, qui était en face des Suédois; pénétra en Saxe, rejoignit le corps principal, et se porta, vers la fin de septembre, sur Weimar. Il n'assista donc point aux conférences qui eurent lieu dans cette ville, et dans lesquelles furent prises les mesures qui devinrent si fatales à la Prusse. Après la bataille de Jéna, où il commandait une partie du corps de réserve qui ne fut point employé, il sollicita de Napoléon un armistice de six semaines, qui lui fut refusé, et se retira à Brunswick, où il arriva le 17 octobre avec le duc, blessé dangereusement. Arrivé à Kœnigsberg, il fut chargé de la défense de la ville de Dantzig, assiégée par le maréchal Lefebvre, et conclut, le 27 mai 1807, après 51 jours de tranchée ouverte, une capitulation dont les conditions furent les mêmes que celles qu'il avait accordées à la garnison de Mayence en 1793; c'est-à-dire, que ses troupes ne furent pas prisonnières de guerre. La manière dont il avait défendu cette place, lui valut l'estime des vainqueurs, qui rendirent hautement justice à la fermeté ainsi qu'à l'intelligence qu'il avait déployées, et louèrent surtout l'artillerie prussienne, qui, suivant le témoignage consigné dans les *Moniteurs* du temps, « avait prouvé qu'elle était de la bonne école. » L'auteur de la *Galerie des caractères prussiens*, qui traite avec beaucoup de sévérité les personnages les plus distingués de ce royaume, ne balance pas à dire que si le gouverneur de Dantzig eût reçu du secours de Kœnigsberg et de Memel, cette citadelle se serait, sans aucun doute, défendue plus long-temps. Le 24 juin de cette année, le général Kalkreuth fut chargé, par son souverain, de conclure le traité de Tilsitt avec Napoléon. Au mois de janvier 1810, le roi de Prusse le créa gouverneur de Berlin, et le chargea d'aller complimenter Napoléon à Paris, sur son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Le comte de Kalkreuth, après avoir été gouverneur de Breslau, fut nommé, en 1814, gouverneur du grand-duché de Varsovie. Ce général est mort en 1818, à l'âge d'environ 83 ans. L'auteur ci-dessus cité, prétend « qu'il doit être regardé moins comme un homme de génie que comme une tête très-lumineuse; » mais à le juger par ses divers faits d'armes, on voit en lui l'un des officiers supérieurs qui,

dans l'époque actuelle, ont le mieux soutenu la gloire de la monarchie illustrée par Frédéric-le-Grand.

KAMPEN (Nicolas-Godfried, van), est né en 1776, à Harlem, où son père est cultivateur-fleuriste. Destiné à la librairie, il fut envoyé à Leyde, pour y apprendre cet état. Ayant eu dès sa jeunesse un goût passionné pour les lettres, il s'y appliqua, dans cette ville depuis long-temps consacrée aux sciences, avec une ardeur incroyable. Parvenu à l'âge où il faut se choisir un état, et n'ayant aucun penchant pour celui auquel ses parens l'avaient destiné, il préféra s'adonner entièrement à la profession d'homme de lettres, et prouva bientôt qu'il ne s'était pas trompé sur sa vocation. Il fut ensuite, pendant quelque temps, rédacteur de la *Gazette de Leyde*, et enfin, en 1816, nommé professeur (*lector*) de langue allemande à l'université de cette ville. M. van Kampen est un de ces hommes, qui privés par leur naissance des moyens de s'instruire, savent y suppléer par cet ardent amour des lettres, dans lequel ils trouvent des ressources inconnues au vulgaire; il apprit plusieurs langues presque sans maître; il forma son style par de nombreuses traductions des auteurs classiques, anciens et modernes, et cultiva son esprit par une lecture assidue de ces modèles du bon goût. Le premier ouvrage qui le fit connaître comme un littérateur distingué est son *Essai sur l'histoire de la poésie, tant chez les peuples anciens que chez les peuples modernes, les plus connus et les plus civilisés*, couronné par la société de Teyler, à Harlem, en 1807, et publié dans la collection de ses œuvres. Un autre mémoire, adressé à la même société, obtint quelque temps après une pareille récompense; celui-ci a pour objet une *Comparaison de la vertu et du bonheur des anciens avec les mêmes avantages chez les modernes*. Cet honneur lui fut décerné encore deux fois: la première par la société des sciences à Harlem, pour un *Mémoire sur l'utilité des traductions des auteurs grecs et latins*; la seconde par la même société, pour une *Comparaison des cinq principaux poèmes épiques modernes, tant entre eux qu'avec ceux d'Homère et de Virgile*. En 1808, il publia : *Beautés morales des anciens*, 4 vol. in-8: ce sont des traductions des plus beaux passages des auteurs grecs et latins sur la morale. On a encore de lui : *Description politique et géographique des Pays-Bas*, 1816, in-8. Cet ouvrage est très-recherché, et l'auteur travaille en ce moment à une seconde édition, augmentée et corrigée. — *Histoire de la domination française en Europe*; 1816, 3 vol. in-8. — Une traduction en vers blancs de la *Médée* d'Euripide; divers mémoires de littérature, publiés dans la *Mnemosyne*, ouvrage périodique, dont il est l'éditeur avec M. le professeur Tydeman. M. van Kampen a fourni à M. Eichhorn pour son *Histoire générale de la littérature en Europe*, les matériaux qui concernent la Hollande. Dans tout ce qu'a produit ce profond et laborieux écrivain, on remarque une vaste érudition jointe à beaucoup de jugement, qualités qui ont fait le succès de ses nombreux ouvrages, dont nous n'avons cités que les principaux. On lui doit encore plusieurs bonnes traductions de l'allemand et du français.

KANTELAAR (Jacques), un des orateurs et écrivains hollandais dont les ouvrages jouissent d'une haute réputation, justement méritée, est né à Amsterdam en 1759. Il fit d'excellentes études à l'université de Leyde, et s'y concilia l'amitié du célèbre professeur de langues orientales, H. Schultens, qui lui inspira le goût de ces langues, dans lesquelles il fit bientôt de grands progrès. Ayant été reçu comme candidat en théologie, il fut d'abord appelé comme ministre des protestans-réformés à Westwoud, et ensuite à Almelo, où il embrassa avec chaleur la cause des patriotes et se signala particulièrement comme un ardent défenseur des citoyens de cette ville, qui réclamaient contre les droits seigneuriaux, des Rechteren seigneurs d'Almelo. Ne se croyant pas en sûreté lorsque l'ancien ordre de choses fut rétabli par l'intervention prussienne, en 1787, il partit pour Amsterdam, où il vécut en simple particulier, et ne s'occupa que de l'étude des belles-lettres. Entre autres ouvrages, il y traduisit la vie du fameux baron prussien de Trenck, 3 vol. in-8. La révolution de 1795, qui anéantit les droits seigneuriaux pour rétablir les droits de l'homme, dont M. Kantelaar s'était montré toujours un des plus zélés partisans, apporta un grand changement dans sa carrière. La province d'Over-Yssel s'honora de l'avoir nommé député à la première convention nationale, qui se tint à la Haye

en 1796. M. Kantelaar ne tarda pas à se faire connaître de la manière la plus favorable dans cette assemblée, composée des talens les plus distingués dans la république, et il y figura comme l'un de ses principaux orateurs. On fut surtout étonné d'entendre cet ancien ministre du culte, disserter sur les affaires politiques et administratives avec une profondeur et une élégance qui auraient fait honneur à l'homme d'état le plus consommé. Dans cette assemblée des représentans de la nation, il professa toujours des opinions libérales et modérées, ce qui lui valut l'honneur d'être incarcéré après le 22 janvier 1798, avec ceux de ses collègues qui avaient fait profession des mêmes sentimens. Le parti des modérés ayant heureusement triomphé le 12 juin suivant, M. Kantelaar fut mis en liberté; on lui offrit plusieurs emplois aussi honorables que lucratifs, mais il crut ne devoir pas les accepter, dans les circonstances où se trouvait alors la république; il établit un bureau d'agence et de banque, à la Haye. Après y avoir exercé cet état avec beaucoup de succès, pendant douze ans, il se retira des affaires, à cause de la faiblesse de sa santé. On lui doit plusieurs ouvrages, écrits avec beaucoup de goût et dont voici les titres: *Specimen observationum criticarum ad quæ dam V. T. Loca* 1701. — *Éloge de H. A. Schultens*, Amsterdam, 1794. — *Discours sur l'influence qu'a exercée le progrès des lumières sur le sort des femmes*, prononcé dans une occasion solennelle. — *Traité sur la poésie pastorale*, couronné par la société des sciences d'Amsterdam, et imprimé dans le 2e volume de ses œuvres, 1813, in-8. En 1793, il publia avec M. Feyth des *Considérations sur les belles-lettres* (*Bydragen*), 3 vol. in-8, ouvrage rempli d'observations judicieuses et fines; et, en 1816, avec le professeur Siegenbeek, un magasin littéraire, sous le titre d'*Euterpe*, travail qui, au grand regret des amateurs de la littérature nationale, n'a pas été continué par ces habiles écrivains. M. Kantelaar est encore auteur de plusieurs pièces de vers très-estimées, publiées, pour la plus grande partie, dans des recueils de poésies ou de littérature. Son *Élégie sur la mort d'un enfant* est un chef-d'œuvre, et son *Ode à Schimmelpenninck* prouve que le genre lyrique lui réussit tout aussi bien que l'élégiaque. M. Kantelaar habite actuellement Amsterdam, où il est raffineur de sucre. Il est membre de l'institut des Pays-Bas.

KARAMSIN, savant Russe, qu'on dit être le premier écrivain de son pays, est auteur d'une histoire nationale, dont il a publié, en 1816, les neuf premiers volumes, jusqu'à l'an 1560. Ses *Lettres d'un Russe en voyage*, ont été traduites en allemand par Richter, Leipzig, 1799-1800, 4 vol. in-8. Parmi ses poésies, nous indiquerons seulement *Aglaia*, Moscou, 1794, 2 vol. in-8. Il a traduit en russe les *Nouveaux contes moraux* de Marmontel. M. de Bouilliers a traduit en français, *Julie, nouvelle*, de Karamsin, Moscou, 1797, in-8. Les contes de l'auteur russe ont aussi été traduits en allemand par Richter, Leipzig, 1800, in-16. L'empereur Alexandre l'a décoré de l'ordre de Ste-Anne, l'a nommé conseiller d'état, et lui a accordé, pour la publication de son grand ouvrage, 60,000 roubles, et un logement dans une maison de plaisance de l'impératrice Caherine II.

KASTEELE (Pierre-Léonard van de), de la province de Hollande, fut d'abord pensionnaire de la ville de Haarlem, et ensuite, après la révolution de 1795, membre de la convention nationale, qu'il a même présidée, et dans laquelle il prononça souvent des discours pleins de raison et d'éloquence. Sous Louis Napoléon, il fut à la tête de la commission de l'arriéré des finances, et mourut en 1811. On a de lui des poésies qui sont estimées en Hollande, une traduction métrique d'Ossian, qui a réuni les suffrages des partisans de ce genre; 1793. Il n'en a paru que le premier volume, qui est précédé d'une longue préface, dans laquelle l'auteur traite avec beaucoup de sagacité la question de savoir si les vers mesurés, dans le genre des anciens grecs et romains, peuvent être introduits avec succès dans la poésie hollandaise, opinion dans laquelle il soutient l'affirmative. On lui doit encore une bonne traduction de plusieurs *Odes de Klopstock et de Wieland*, 1798, un vol. in-8.

KASTNER (C. W. G.), successivement professeur de physique et de chimie aux universités de Heidelberg, Francfort, Halle et Bonn, fit la guerre dite de la délivrance, en qualité d'adjudant du feld-maréchal Blucher, resta quelque temps à Paris, et fut ensuite envoyé en mission à Londres. Après la paix, il reprit sa première

profession. Il occupe à juste titre le premier rang parmi les chimistes théoréticiens et penseurs. Ses ouvrages, tous empreints de la subtilité de son génie, sont : *Of grundriss der chimic*, 2 vol. in-8, 1806, Heidelberg. — *Beitraege zur begrundung einer wissenschaftlichen chimic*, ibid. 2 vol. in-8, 1806. — *Grundriss des experimental physik*, 2 vol. in-8. — *Encyclopædische uberzetzungen*, in-8. — *Physiologic der anorganischen natur*, Heidelberg, 1806, in-8. — *Einleitung in die neuere chimic*, Halle, 1814, in-8. La préface de cet ouvrage est datée du quartier du passage de Manheim, février 1814. — *Gewerbs freund*, dont il a jusqu'ici paru 8 vol. in-4. — *Deutscher sachbuch für die pharmacic*, Berlin, 1819, 5e vol. in-16. Cet ouvrage se continue. M. Kastner est membre d'un grand nombre d'académies.

KAUFFMANN (Marie-Anne-Angélique-Catherine), l'une des femmes les plus distinguées dans la peinture, naquit à Coire, pays des Grisons, en octobre 1741. Son père, peintre assez médiocre, avait cependant approfondi les principes de son art : il cultiva les dispositions qu'elle annonça de très-bonne heure, et s'attacha particulièrement à lui faire connaître la science du coloris. Il lui fit donner en outre des leçons d'histoire et de musique ; et Angélique, âgée de 11 ans, jouissait déjà d'une sorte de célébrité à Côme, où son père venait de s'établir, lorsque l'évêque de cette ville, ayant entendu parler du talent précoce de cette jeune fille, lui fit faire son portrait. Le succès avec lequel elle s'en acquitta fut la cause de sa fortune. Renaud d'Este, duc de Modène, gouverneur de Milan, se déclara dès ce moment son protecteur, et de nouveaux ouvrages achevèrent de la faire avantageusement connaître. Elle demandait quelque temps avant d'esquisser ses portraits : en attendant, elle épiait une attitude favorite de celui qu'elle devait représenter ; elle cherchait adroitement un effet bien saisi de clair-obscur, science que son père lui avait particulièrement recommandée ; et partout où elle pouvait l'essayer sans altérer la vérité, elle introduisait un style élégant et gracieux. Angélique avait atteint vingt ans. Des amis de son père l'engageaient fortement à quitter la peinture pour la musique. On voulait la faire débuter sur un théâtre, où elle aurait acquis, disait-on, une grande fortune, sans compromettre sa santé. Un tableau de cette femme célèbre, la représente placée entre la musique et la peinture, qui s'efforcent de l'attirer par des caresses. Elle a choisi le moment où elle adresse de tendres adieux à la musique. Le goût pour la peinture prédomina, et elle cessa dès-lors de cultiver l'art de la musique avec autant de soin ; mais elle n'en resta pas moins toujours une habile musicienne. Dès-lors elle commença à voyager, visita successivement les principales villes d'Italie, fit à Rome, en 1764, un cours de perspective, et partit l'année suivante pour Londres, sur l'invitation de quelques seigneurs anglais, qu'elle avait rencontrés à Venise. Arrivée dans la capitale de la Grande-Bretagne, elle y fut parfaitement accueillie par le célèbre Reynolds, auprès duquel elle perfectionna ses talens, et qui bientôt éprouva pour son élève un sentiment passionné, contre lequel elle sut toutefois se défendre, d'autant plus qu'elle ne voulait point renoncer à l'Italie. Néanmoins cette résolution ne put la défendre des tentatives plus dangereuses d'un aventurier, doué de l'extérieur le plus séduisant et des manières les plus distinguées, qui se faisait appeler le comte Fréderic de Horn, et se disait noble Suédois. Il se fit aimer d'Angélique, qui lui donna sa main : mais on ne tarda pas à découvrir que le prétendu comte n'était qu'un adroit imposteur. On peut juger de l'effet que produisit sur elle cette découverte ; heureusement des amis agirent efficacement en sa faveur, et ce malheureux mariage fut annullé le 10 février 1768, par un acte de séparation. Rendue à ses travaux, elle fut inscrite avec une sorte de solennité sur le registre des membres de la société royale de peinture de Londres. La fortune aussi commençait à lui sourire : elle put amasser des rentes. Elle se vit chanter à-la-fois par Klopstock et par Gessner, à qui elle envoya, en échange de leurs vers, des tableaux d'un effet agréable. Le faux comte de Horn étant mort, Angélique épousa à Londres, le 14 juillet 1781, Antoine Zucchi, peintre vénitien. Cet artiste, recommandable par le feu de ses compositions, la fécondité de l'invention, et une certaine disposition à peindre avec vérité et franchise des ruines d'architecture, avait gagné des sommes assez considérables en Angleterre. Unis par

l'analogie des goûts et des talens, les deux époux partirent pour l'Italie, séjour vers lequel Angélique ne cessait de tourner les yeux. A Venise, elle composa pour un Anglais la *Mort de Léonard de Vinci, expirant dans les bras de François Ier*. Elle se rendit ensuite à Naples, puis à Rome, où elle s'établit définitivement. Sa manière de composer, expressive, facile, remplie de grâce, fut généralement approuvée. Joseph II, qui était alors à Rome, voulut aussi avoir de ses tableaux; elle lui destina son *Retour d'Arminius, vainqueur des légions de Varus*, et la *Pompe funèbre de Pallas* (Enéide). En 1795, Angélique perdit son époux, et elle éprouva des revers de fortune. Elle avait coutume de dire alors que deux consolations lui restaient: la première qu'elle avait à remercier le ciel de lui avoir conservé les deux mains; la seconde de n'avoir pas oublié qu'elle avait vécu autrefois dans un état voisin de l'indigence. Elle avait l'habitude de confier au papier une foule de réflexions qui la surprenaient dans ses travaux; et elle gardait soigneusement ces papiers, que l'on trouva en grand nombre après sa mort. Sur un de ces papiers, daté de 1801, elle avait écrit: « Un jour que je trouvais des difficultés à exprimer dans la tête de Dieu le père, ce que je sentais, je dis en moi-même: Je ne veux plus tenter d'exprimer des choses supérieures à l'imagination humaine, et je réserve cette entreprise pour le moment où je serai dans le ciel, si cependant au ciel on fait de la peinture. » La considération publique ne cessait de l'entourer: mais sa santé dépérissait, et, attaquée d'une maladie de langueur, elle y succomba le 5 novembre 1807. Après sa mort, elle reçut les honneurs que la patrie des arts aime à prodiguer au talent. Les académiciens de St-Luc assistèrent à ses funérailles. Comme à celles de Raphael, on porta derrière son corps ses deux derniers tableaux: on avait, en même-temps, placé sur le cercueil, sa main droite, moulée en plâtre, posée comme quand elle tenait le pinceau. Les compositions d'Angélique Kauffmann furent toujours ingénieuses, raisonnées, et le fruit de longues méditations sur les traits mythologiques ou historiques qui en faisaient le sujet, ainsi que d'une étude approfondie des écrivains qui en avaient parlé. Comme les Carraches, elle évitait la confusion des figures. La partie de l'art qu'elle possédait le plus parfaitement était peut-être le dessin, et cette circonstance s'explique par le genre de travail que cette partie exige, et que la décence de son sexe ne lui permettait pas de pousser trop loin. Elle inventait et dessinait les draperies avec goût, imitant le faire du Poussin et l'antique, mais sans servilité, et elle se refusait à trop envelopper les figures dans leurs vêtemens. Un de ses amis lui disait un jour: « Vos personnages, Angélique, peuvent marcher sans déranger leurs habillemens. » Les tableaux de cette artiste célèbre sont répandus non-seulement dans les principales villes d'Italie, mais en Angleterre et en Allemagne: il s'en trouve aussi à Paris, chez des amateurs distingués.

KAUFFMANN, célèbre musicien de Dresde, n'est pas moins connu comme mécanicien. On lui doit l'invention de plusieurs instrumens, tels que le *Belloneon*, le *Cordaulodion* et l'*Harmonicorde*, qu'il a fait entendre dans diverses villes de l'Europe, et entre autres à Bruxelles et à Paris, en 1817. Il est en outre auteur d'un *automate-trompette*, véritable chef-d'œuvre de mécanique et de précision. Ces nouvelles conquêtes de l'art musical ont longtemps attiré beaucoup d'amateurs et d'artistes aux soirées de M. Kauffmann.

KAUNITZ-RITTBERG-QUESTENBERG (Le prince Aloys), chambellan de l'empereur d'Autriche, né le 20 juin 1774, a rempli diverses ambassades au nom de la cour de Vienne à Dresde, à Copenhague, à Naples et à Madrid. Il était dans cette dernière résidence en 1816, lorsqu'il y fut remplacé par le comte de Saurau. De retour à Vienne, il fut nommé, dans le courant de cette même année, ambassadeur auprès du St-Siége, et décoré de l'ordre de St-Étienne de Hongrie. L'objet de sa mission était de régler les différends qui existaient encore avec la cour de Rome pour les affaires ecclésiastiques. Par l'acte du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, le comté de Rittberg, appartenant au prince de Kaunitz, a été enclavé dans le territoire du royaume de Prusse.—Kaunitz (Le comte), est aide-de-camp du roi des Pays-Bas.

KEATE (Thomas), membre de la société royale de Londres, chirurgien de la famille royale et chirurgien en chef des armées anglaises, jouit en Angleterre d'une très-grande réputation. Il a publié: *Expériences sur l'hydrocèle, avec des ob-*

servations sur une méthode particulière de traiter cette maladie, 1788, in-8. — *Observations sur les rapports de divers comités médicaux, nommés pour s'assurer de l'état de santé des troupes*, 1808 et 1809.

KEATS (Sir Richard Godwin), contre-amiral anglais, fut lieutenant à bord du vaisseau *le Prince George*, qui faisait partie de l'escadre envoyée aux Indes-occidentales, sous l'amiral Rodney, et sur lequel le duc de Clarence était embarqué comme garde-marine. Ce prince fut confié, pour son instruction, au lieutenant Keats, regardé alors comme un des hommes les plus propres à lui donner les notions nécessaires pour l'exercice de sa profession. De ces rapports naquirent entre eux une liaison durable et une amitié sincère, qui firent disparaître toutes les distinctions de rang; et de ce moment, le duc de Clarence contribua avec zèle à l'avancement d'un homme qui, dans tous les temps, s'est montré digne de cette protection. Le lieutenant Keats fut promu au grade de capitaine dans l'année 1789. Il commandait *le Superbe* dans l'action d'Algésiras, le 12 juillet 1801, et s'y distingua par son intelligence et son sang-froid. Il commandait aussi le vaisseau que montait l'amiral Duckworth à la bataille de San-Domingo, le 9 février 1804. En novembre 1805, il reçut le titre de colonel des Royales-marines, et le grade de contre-amiral de l'escadre bleue, le 2 octobre 1807. Ce fut lui qui donna au marquis de la Romana et aux troupes espagnoles confinées dans le nord de l'Europe, les moyens de s'échapper pour aller défendre leur pays. Ses services lui valurent, en octobre 1808, le cordon de l'ordre du Bain.

KEESSEL (Dionysius-Godefridus van der), professeur de jurisprudence à l'université de Leyde, naquit le 22 septembre 1738, à Deventer, où son père était ministre des protestans-réformés. Après avoir fait de bonnes études à l'athénée de sa ville natale, il alla à l'université de Leyde pour y étudier la jurisprudence, et y fréquenta pendant cinq ans les leçons des savans professeurs qui y enseignaient cette science. Ayant obtenu le grade de docteur en droit, il s'établit comme avocat à la Haye, et y pratiqua avec beaucoup de succès. Nommé professeur en droit à l'université de Groningue, en 1762, n'étant âgé que de 24 ans, il y enseigna la jurisprudence pendant sept années consécutives, jusqu'à ce qu'il fut appelé, en 1771, à la chaire de droit à l'université de Leyde, établissement qu'il honora par ses talens et son érudition. Il a formé plusieurs élèves qui ont illustré leurs noms dans la carrière du droit et de la politique. Le roi actuel des Pays-Bas fut son disciple, et fit toujours le plus grand cas de son respectable maître, qu'il a nommé membre de l'ordre du lion belgique. On a de lui : *Dissertatio inauguralis de usucapione partus et foetus reifurtivæ*, 1761. — *Oratio qua disquirtur an capita illa juris Romani quæ in usu hodie non esse dicuntur, in academiis doceri expediat*, Groningue, 1762. — *Oratio de legislatorum belgarum in recipiende jure romano prudentia*, Lugd., Bat, 1770. — *Oratio de amore patriæ i juventute belgica excitando prudenterque dirigendo*, 1774. — *Oratio de aequitate judicantium, optimo turbatæ reipublicæ remedio*, 1786. — *Oratio de studio juris civilis ad bonos mores formandos et virtutem colendam uptissimo*, 1790. — *Oratio de advocato christiano*, 1792. — *Theses selectæ de juris Hollandici et Zelandici*, 1800, in-4. Cet ouvrage, publié à l'usage de ses disciples, est un très-savant commentaire sur l'*Introduction au droit hollandais par H. Grotius*. Il a légué à l'académie de Leyde les observations ultérieures qu'il a faites sur ce livre du célèbre jurisconsulte hollandais. Il est mort en 1816.

KEITH (Lord vicomte George Elphinstone), amiral anglais, né en 1747, d'une famille ancienne et distinguée d'Écosse, montra, de bonne heure, du goût pour le service de mer, dans lequel il s'engagea. Après avoir passé par les grades inférieurs, il était, en 1773, lieutenant de vaisseau dans la Méditerranée. Deux ans après, il devint capitaine. Il se fit nommer, en 1774 et 1780, membre du parlement par le comté de Dumbarton, et, en 1786, par celui de Stirling. Il figura, en 1780, parmi les membres indépendans qui s'efforcèrent en vain de réconcilier Pitt avec Fox et le duc de Portland. Le capitaine Elphinstone se distingua dans la guerre contre les colonies d'Amérique, où il commanda long-temps un vaisseau de 74. A l'époque de la révolution française, il fut envoyé dans la Méditerranée, sur *le Robuste*, de 74 canons, sous les ordres de

l'amiral Hood, et se rendit avec cet amiral, en août 1793, à Toulon, lorsque cette ville eut proclamé Louis XVII. George Elphinstone eut le commandcmement du fort Lamalgue. Lorsque le départ de l'armée anglaise fut résolu, le comte Elphinstone fut chargé de faire embarquer les royalistes français qui voulurent quitter leur patrie. A son retour en Angleterre, en 1794, il fut nommé chevalier de l'ordre du Bain, et ensuite contre-amiral de l'escadre blanche. En avril 1795, il fut envoyé avec une flotte au cap de Bonne-Espérance, et il s'empara de cet établissement important. Il fut, à cette occasion, créé, en 1797, pair d'Irlande, avec le titre de baron Keith de Stone-Haven-Marischal, et rejoignit ensuite la flotte du Canal, commandée par lord Bridport, qu'il remplaça en 1799. Il fut envoyé, comme vice-amiral, pour aider l'amiral Saint-Vincent dans la Méditerranée, bombarda Gênes en 1800, et se rendit avec le grade d'amiral, dans la baie de Cadix, pour soutenir l'entreprise formée contre cette place par le général Abercromby; entreprise que fit échouer la vigoureuse résistance du gouverneur espagnol, puissamment secondé par l'amiral Massaredo (*voy.* ce nom). Lord Keith commandait la flotte qui, en 1801, transporta le général Abercromby en Égypte. Il contribua par ses bonnes dispositions au débarquement des troupes, et prépara ainsi les victoires qu'elles remportèrent ensuite. Ce fut lord Keith qui, en exigeant que tous les Français se rendissent prisonniers, rompit la convention d'El-Arisch, par laquelle ceux-ci s'obligeaient à évacuer l'Égypte (*voy.* Kléber). Les journaux français prétendirent à cette époque qu'il avait eu de mauvais procédés envers ses prisonniers, et rapportèrent les reproches que le général Desaix lui avait adressés à ce sujet. Lord Keith reçut, à son retour en Angleterre, des remercîmens des deux chambres, la permission de porter l'ordre du Croissant, et la pairie d'Angleterre. La ville de Londres lui envoya le droit de cité dans une boîte d'or magnifique, et il fut nommé chambellan, secrétaire et garde du sceau du prince de Galles, etc. En 1803, il fut nommé amiral du port de Plymouth. Il mit à la voile le 10 septembre 1804, à bord du vaisseau *le Monarque*, pour les côtes de France, afin de reconnaître les préparatifs qui s'y faisaient contre les Anglais, et il donna des instructions aux capitaines de la flotte des Dunes pour défendre la côte en cas d'attaque. Le 15 avril 1812, il présida la cour martiale établie pour juger des causes de l'échouement du vaisseau *le Conquestador* sur les bas-fonds de la baie de Quiberon. L'amiral Keith commandait, en 1814, les forces navales de l'Angleterre, depuis le Finistère jusqu'à Baïonne, lorsque les événemens de la campagne de France vinrent changer la face des affaires. Le préfet maritime de Rochefort et le contre-amiral Jacob lui écrivirent, au mois d'avril, au nom du gouvernement provisoire, pour lui proposer de cesser les hostilités. L'amiral anglais y consentit avec empressement, et il permit à tous les navires marchands qui avaient des relations sur les côtes de France, de circuler librement. Le prince-régent lui conféra, cette année, le titre de vicomte, transmissible à ses héritiers. En 1815, il eut, sur *le Northumberland*, un entretien avec Bonaparte, avant le départ de celui-ci pour Ste-Hélène. Lord Keith a épousé, en 1787, Jeanne, fille et unique héritière de William Mercer, morte en 1788, et dont il a eu une seule fille, Marguerite-Marie Elphinstone, qui a épousé le comte de Flahaut en 1816.

KELLER (Louis-Dorothée, comte de), est né à Stedten, près d'Erfurt, terre dans laquelle son père, ancien conseiller du duc de Wurtemberg, s'était retiré. Après avoir achevé ses études à Gœttingue et à Strasbourg, il entra au service de Prusse, et obtint, très-jeune encore, le titre de ministre plénipotentiaire près la cour de Suède. Après la mort de Frédéric II son successeur le fit passer, dans la même qualité, à la cour de St-Pétersbourg, d'où il fut envoyé, en 1789, à la Haye. C'est là qu'il travailla, de concert avec le ministère hollandais et les plénipotentiaires des cours de Londres et de Vienne, aux arrangemens qui rétablirent l'autorité de la maison d'Autriche en Belgique. En 1793, il assista aux conférences d'Anvers, où quelques diplomates s'étaient réunis à la hâte pour examiner les propositions de Dumouriez après sa défection (*voy.* ce nom). M. Keller contribua au rejet de ces propositions, que d'ailleurs celui même qui les avait faites se trouva bientôt hors d'état de réaliser. L'entrée des troupes françaises en Hollande mit fin à la mission

du comte de Keller près les états-généraux. Il resta sans emploi jusqu'en 1797, où il reçut celui d'envoyé extraordinaire à la cour de Vienne, emploi qu'il résigna en 1805, pour vivre dans la retraite. En 1806, il fut question de lui conférer une place de second ministre des affaires étrangères, à côté du comte de Haugwitz; mais il déclina cette charge, dont l'activité se serait bornée à celle d'un chef de bureau, d'autant plus que le système politique du comte de Haugwitz n'était pas le sien. En 1807, il n'exerça d'autres fonctions que celles de membre des états-généraux convoqués à Cassel. Mais bientôt après, il devint ministre du prince primat, grand-duc de Francfort (duc de Dalberg), auprès de Napoléon. Il quitta Paris en 1813; et les évènemens de la guerre ayant fait évanouir deux souverainetés, celle du grand-duc de Francfort, et celle du royaume de Westphalie, l'électeur de Hesse, réintégré dans ses états, le chargea de ses intérêts au congrès de Vienne, à l'issue duquel le comte de Keller rentra au service du roi de Prusse, qui le nomma, en 1815, premier président de la régence d'Erfurt.

KELLERMANN (François-Christophe), duc de Valmy, pair et maréchal de France, né à Strasbourg, le 30 mai 1735, commença par être simple hussard dans la légion de Conflans; et s'étant fait remarquer pendant la guerre de sept ans, il fut fait officier, devint ensuite colonel du régiment de colonel-général hussard, et enfin maréchal-de-camp en 1788. Il fut employé au commencement de la révolution en Alsace, où il fit quelques efforts pour arrêter l'indiscipline des troupes dont la véritable cause était dans l'incivisme des officiers. Il reçut à Landau, où il commandait alors, une couronne civique, pour avoir engagé les soldats à fréquenter les sociétés populaires. Dévoué aux principes de la révolution, comme à toutes les conséquences qui devaient en résulter, le général Kellermann adhéra à la révolution du 10 août 1792; prêta, après cette époque, le serment à la liberté et à l'égalité, exigé de tous les fonctionnaires publics; obtint le commandement de l'armée de la Moselle; opéra, en septembre, sa jonction avec le général Dumouriez, en Champagne, et occupa alors la position de Valmy. Le 19 de ce mois, il y soutint une attaque qui, sans être d'une grande importance en elle-même, décida du succès de la campagne de Champagne, et détermina la retraite des alliés. Employé ensuite sous les ordres du général Custine, il fut dénoncé par celui-ci pour ne s'être pas emparé de Trèves et de Mayence. Kellermann écrivit à la convention, le 6 novembre, « que cette dénonciation ne pouvait être que l'effet de la folie ou du vin. » Tantôt attaqué, tantôt défendu par les jacobins, il fut employé successivement sur la Moselle, et au siége de Lyon, dont il conduisit les premières opérations avec peu de succès; ce qui lui attira de nouvelles dénonciations, qui lui firent désirer de passer à l'armée des Alpes, où il contribua utilement à la défense des frontières méridionales. Cependant il ne put échapper aux accusations qui accablaient alors tous les généraux; accusé de faiblesse, même de trahison, à la tribune des jacobins, il fut exclu de leur société, puis destitué et constitué prisonnier à l'Abbaye, en septembre 1793. Traduit au tribunal révolutionnaire, où il ne fut, heureusement pour lui, mis en jugement qu'après la mort de Robespierre, il y fut acquitté le 18 brumaire an 3 (8 novembre 1794). Ayant repris, en 1795, le commandement de l'armée des Alpes et d'Italie, il fit une campagne remarquable par sa résistance à des forces supérieures, mais peu importante dans ses suites. Le général Bonaparte ayant été nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie, le directoire ne conserva à Kellermann que celui de l'armée des Alpes, et cette armée devint, en quelque sorte, la réserve de la première. Le général Kellermann se rendit, en 1797, à Paris, où il reçut du directoire l'ordre de mettre la ville de Lyon en état de siége. Nommé, en 1798, à une inspection générale, il fut couronné au spectacle d'Angers, et envoya sa couronne aux autorités constituées. Il fut ensuite membre du bureau militaire établi près le directoire. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il entra au sénat-conservateur, dont il fut nommé président le 2 août 1801. Le 3 juillet 1802, il obtint le titre de grand-officier de la légion-d'honneur, et, bientôt après, fut élevé au grade de maréchal d'empire, et pourvu de la sénatorerie de Colmar. Il se rendit, à la fin de 1805, dans les départemens du Haut-Rhin, et y organisa les gardes nationales. En juillet 1806, il proposa l'érection d'un monument en l'honneur de l'empereur Napoléon. Pen-

dant la campagne de Prusse, il fut chargé d'organiser des régimens provisoires, à Mayence. En 1809, il commanda le corps d'observation de l'Elbe. Le 1er janvier 1811, il fut nommé président du collége électoral du Haut-Rhin. Après la bataille de Hanau (30 et 31 octobre 1813), il alla prendre le commandement de toutes les réserves à Metz. Le 1er avril 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire et la déchéance de l'empereur. Nommé quelque temps après, par le roi, commissaire extraordinaire dans la 3e division, il fut élevé le 4 juin au rang de pair, et reçut, le 23 août, la grand'croix de l'ordre de St.-Louis. Demeuré sans fonctions pendant les cent jours, le duc de Valmy a repris sa place dans la chambre des pairs, après le second retour des Bourbons.

KELLERMANN, comte de Valmy, lieutenant-général, fils du précédent, né à Metz vers 1770, reçut son éducation à Paris, au collége des Quatre-Nations. Il servit long-temps auprès de son père, et fut employé, en 1796, comme adjudant-général à l'armée d'Italie, où il montra beaucoup de bravoure, notamment le 16 mars, au passage du Tagliamento, où il chargea la cavalerie ennemie avec la plus grande impétuosité, et la culbuta, malgré plusieurs coups de sabre qu'il avait reçus dans la mêlée. Employé de nouveau, en 1800, à l'armée d'Italie, sous les ordres du premier consul, il eut, avec Desaix, la part la plus active au gain de la bataille de Marengo, où il chargea en flanc l'armée autrichienne, avec une poignée de cavalerie, au moment où Desaix l'attaquait de front avec la réserve. Nommé général de division, le 18 messidor an 8 (1800), il servit en cette qualité à l'armée d'Italie, commandée par Brune, et se distingua au passage du Mincio. Employé à la grande armée d'Allemagne, à la fin de 1805, il fut blessé à la bataille d'Austerlitz. Il passa ensuite à l'armée de Portugal; s'y distingua en plusieurs occasions; fut envoyé en parlementaire auprès des généraux anglais, après la perte de la bataille de Vimiera; et signa, au nom du duc d'Abrantès (Junot), qui commandait en chef l'armée, la capitulation de Cintra, le 30 août 1808. Le 20 mai 1809, il s'empara de la ville de la Pola de Lena; battit, au mois de novembre, le duc del Parque, au combat d'Alba de Tormes, et parvint à couvrir la Vieille-Castille. Rentré en France, il fit la campagne de 1813, pendant laquelle il se signala, le 19 mai, au combat de Wessie, et le 20, à la bataille de Bautzen. Le 17 février 1814, il montra une grande bravoure au combat de Nangis, et à Provins, d'où il délogea l'ennemi, en lui faisant un grand nombre de prisonniers. Nommé le 6 mai suivant, membre du conseil de la guerre, il fut fait, à la même époque, inspecteur-général de cavalerie dans les places de Lunéville et Nancy. Créé pair, au retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, il cessa ces fonctions au retour du roi. En 1817, le comte de Valmy a intenté, devant les tribunaux de Paris, une action en divorce contre sa femme.

KELLY (Miss), l'une des actrices les plus distinguées du théâtre de Drury-Lane, à Londres, doit une partie de sa célébrité à la circonstance d'avoir été l'héroïne d'une scène qui faillit devenir fort tragique pour elle. Le 17 février 1816, remplissant un des rôles de son emploi, dans la pièce intitulée : *les Antiquités modernes*, un des spectateurs dirigea sur elle, du parterre, où il était assis, un coup de pistolet, qui heureusement ne l'atteignit pas. Arrêté sur-le-champ, et conduit devant les magistrats, il fut reconnu pour un jeune avocat, nommé Barnett, auquel les avantages extérieurs de l'actrice et la grâce de son jeu, avaient inspiré une passion violente. Il résulta de l'examen ultérieur qui fut fait de cette singulière affaire, qu'il avait écrit à miss Kelly plusieurs lettres, où respirait toute l'ivresse de l'amour; que, ne recevant pas de réponse, et se croyant dédaigné, il lui en avait adressé d'autres, conçues dans les termes les plus menaçans, et dans lesquelles il finissait par l'appeler en duel au pistolet. L'aliénation de ce jeune infortuné ayant été constatée, il fut acquitté sur le fait de la tentative de meurtre, et remis entre les mains de ses parens, qui répondirent de lui.

KEMBLE (Jean-Philippe) célèbre acteur anglais, frère de la fameuse actrice Mme Siddons, est né à Prescot, dans le comté de Lancastre, en 1757, d'une famille catholique. Il commença son éducation en Angleterre, et la termina au collége de Douai, Flandre française, où on le destina à l'état ecclésiastique, et où l'on prétend qu'il fut compagnon de classe de Talma; mais ne se sentant aucune vocation pour cet état, il s'enfuit du collége,

revint en Angleterre, et entra dans une troupe de comédiens, malgré les efforts de sa famille pour l'en empêcher. Il joua avec beaucoup de succès à Liverpool, à Edimbourg et à York. Il fit représenter dans cette dernière ville, une imitation de la comédie de Massinger, *Nouveau moyen de payer de vieilles dettes*, et une autre de la comédie des *Erreurs*. Vers le même temps, il publia un petit recueil de *Poésies fugitives*; mais, peu content de cet ouvrage, il brûla presque toute l'édition, le lendemain de sa publication. Pendant son séjour à York, M. Kemble réunit d'autres acteurs pour réciter des odes de Mason, de Gray et de Collins, des contes pathétiques de Sterne, et d'autres morceaux en vers et en prose. Ce nouveau genre d'amusement fut fort goûté, et lui attira beaucoup d'applaudissemens. A Edimbourg, il lut une pièce d'éloquence qui augmenta sa réputation. De cette ville, il vint à Dublin, où il resta deux ans, et en septembre 1783, il débuta à Londres, sur le théâtre de Drury-Lane, par le rôle d'*Hamlet*. L'accueil enthousiaste du public décida sa vocation; il se voua désormais à la carrière théâtrale, et mérita de nouveaux applaudissemens dans les divers rôles qu'il remplit successivement. A la retraite de M. King, il devint directeur du théâtre de Drury-Lane, place qu'il conserva pendant huit ans. En 1802, il visita le continent pour étudier les théâtres de France et d'Espagne; et après avoir passé une année à Paris et à Madrid, il revint en Angleterre, où il fut nommé directeur du théâtre de Covent-Garden. Les rôles dans lesquels il excelle, sont ceux d'*Hamlet*, de *Macbeth*, de *Coriolan*, de *Caton*, de *Béverley* et d'*Othello*. Ce célèbre acteur est, pour ses compatriotes, l'objet d'une admiration passionnée, que les étrangers eux-mêmes partagent jusqu'à un certain égard. On prétend que la fille d'un ministre-d'état conçut, il y a quelques années, une violente passion pour Kemble. Le père, en ayant été instruit, offrit à l'acteur une somme de 3000 liv. sterl., à condition qu'il épouserait sur-le-champ toute autre femme que sa fille. Kemble accepta la proposition, et épousa en conséquence la veuve de M. Brereton. En 1808, un incendie détruisit le théâtre de Covent-Garden, et enleva à M. Kemble le fruit d'un grand nombre d'années de travaux et de succès. Il alla jouer alors sur le théâtre de l'Opéra italien. On ouvrit, le jour même, une souscription de cent actions, de 500 liv. sterl. chacune, pour la réédification de la salle de Covent-Garden. Cette souscription fut remplie en vingt-quatre heures. Il est intéressant de voir le parallèle que des écrivains distingués, les auteurs du *Critical-Review*, ont fait des deux plus grands tragédiens de deux nations, entre lesquelles il existe tant de genres de rivalités. «L'extérieur de Kemble, disent ces écrivains, est plein de noblesse. Talma est d'une stature moins imposante; mais ils ont tous deux un buste si parfaitement romain, qu'un statuaire ne pourrait choisir de plus beau modèle. Les traits de Talma sont fortement prononcés; son regard vif et perçant leur donne la mobilité la plus animée. La physionomie de Kemble parait faite pour exprimer uniquement les sentimens les plus élevés de l'ame humaine. L'organe de Talma, riche et mélodieux, s'élève, quand il le veut, jusqu'à cet accent de l'héroïsme, qui fait le caractère principal de la poésie de Voltaire. La voix de Kemble, quoiqu'en général dépourvue d'harmonie, obéit tellement en lui à l'art du comédien, qu'elle électrise dans *Coriolan*, et subjugue dans *Caton*. Lorsque Kemble remplit le premier de ces rôles, il semble que l'ame fière, inflexible, impérieuse du vainqueur de Corioles vienne commander notre admiration. Dans *Caton*, sa déclamation noble et pure retrace avec une admirable vérité des émotions moins violentes. Pour donner une juste idée du degré de perfection auquel Kemble est parvenu dans ce genre, nous rappellerons à nos lecteurs le personnage de *Caton*, au moment où le bruit sourd des tambours voilés lui annonce l'approche du cadavre de son fils. Ici Kemble surpasse toute attente. Sa figure obéissante prend aussitôt l'empreinte de la vertu farouche d'un vieux romain : mais lorsque le convoi funèbre s'est arrêté, on pénètre à travers ce stoïcisme apparent le travail secret de la douleur paternelle. Une agitation concentrée, mais violente, soulève sa poitrine, et gonfle les muscles de son cou nu; la nature et la patrie se livrent le plus pénible combat; enfin le citoyen triomphe du père, et Caton, jetant un regard d'orgueil sur le corps inanimé, s'écrie : *Dieux, je vous rends grâces, mon fils a fait son*

devoir! » M. Kemble a su agrandir la sphère de ses talens dramatiques, par l'étude constante des auteurs anciens et modernes qui ont écrit pour le théâtre. Dans un voyage qu'il fit à Paris, la conversation avec des acteurs français étant tombée sur la comparaison des auteurs qui ont illustré la scène des deux nations, on s'aperçut que Kemble ne mettait point Molière en ligne de compte; on s'écria : » et *Molière!* «Messieurs, reprit Kemble avec feu, Molière n'est pas Français; c'est l'homme de la nature : il appartient à toutes les nations. » Le lendemain, étant sorti avec un des acteurs pour ce qu'il appelait un pélerinage, il prit lui-même les rênes du cabriolet, et conduisit, sans s'égarer un seul instant, son camarade droit aux piliers des halles, en face de la maison de Molière, dont il salua le berceau, par un élan d'enthousiasme et des expressions dignes de son talent. Cet estimable acteur a quitté le théâtre. Sa représentation de retraite, donnée le 23 juin 1817, dans le rôle de *Coriolan*, fut pour lui un véritable jour de triomphe. A la fin du spectacle, un grand nombre de ses amis l'accompagnèrent dans sa loge pour lui témoigner leur estime et leurs regrets. On remarqua qu'il n'avait jamais rendu le rôle de *Coriolan* avec plus d'ame ni d'énergie. Ses amis exigèrent, avant de le quitter, qu'il leur distribuât une partie des objets dont il venait de se servir. Il donna à l'un son bandeau, à un autre ses gants, un troisième obtint son mouchoir, un quatrième ses sandales. Talma était à Londres à cette époque, et il assista au banquet d'adieux, que plusieurs lords honorèrent de leur présence. Après les toasts usités dans toute réunion anglaise, le président, lord Holland, fit un discours pour offrir à M. Kemble un vase magnifique qui devait porter l'inscription suivante : « A J. P. Kemble, écuyer, lors de sa retraite de la scène, dont il a été, pendant trente-quatre ans, l'ornement et l'orgueil; qui doit à ses connaissances, à son goût et à son génie, l'état d'amélioration auquel elle est parvenue; qui, sous ses auspices et par ses travaux constans, dirigée habilement pour soutenir le véritable drame et plus particulièrement la gloire de Shakespeare, est arrivée à un degré de splendeur et de prospérité auparavant inconnu; et qui, par sa haute réputation, est augmentée en honneur et en dignité; ce vase a été présenté au nom d'un corps nombreux de ses admirateurs, comme une marque de leur gratitude, de leur respect et de leur affection, par les mains de leur président, le 27 juin 1817. » M. Kemble a arrangé, pour le théâtre anglais, un grand nombre de pièces dont la plupart appartiennent à Shakespeare, et en a publié plusieurs autres, parmi lesquelles nous citerons : *la Ferme*, comédie, 1789, in-8. — *L'Amour sous plusieurs masques*, comédie, 1790, in-8. — *Lodoiska*, opéra-comique, 1784, in-8. — *Le Pèlerin*, comédie, 1787, in-8. — KEMBLE (Charles), frère du précédent, est né en novembre 1775, à Brecknock. A l'âge de treize ans, il fut envoyé à Douai, où il resta trois ans : il y apprit la langue française et se perfectionna dans l'étude des classiques. A son retour, il obtint une place dans le bureau de la poste; mais il n'y resta qu'un an. Poussé vers le théâtre par un goût général dans sa famille, il commença sa carrière à Sheffield, en 1792, par le rôle de Roland, de la pièce : *Comme vous l'aimez* (*As you like it*), et y obtint un grand succès. Après avoir rempli divers rôles pendant un an à Newcastle et à Edimbourg, il se rendit à Londres. Il parut pour la première fois au théâtre de Drury-Lane, en avril 1794, dans le rôle de Malcolm de *Macbeth*; et il fut si bien accueilli, que M. Colman l'engagea pour Haymarket, où il resta jusqu'en 1802, qu'il passa sur le continent pour rétablir sa santé. A son retour, il se réunit à son frère, au théâtre de Covent-Garden. En 1814, il parut avec quelques autres acteurs anglais sur le théâtre du Waux-Hall, à Bruxelles, et y fut très-applaudi. M. Kemble a composé : *Du point d'honneur*, comédie, 1800, in-8. — *Le Vagabond*, histoire dramatique, 1808, in-8. — *Intrigue et contre-intrigue*, farce, 1808, in-8.

KEMPER (Jean-Melchior), professeur de jurisprudence à l'université de Leyde et député à la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, est né à Amsterdam le 26 avril 1776. Il fit d'excellentes études dans sa ville natale, d'abord sous le professeur van Ommeren, qui lui inspira, ainsi qu'à tant d'autres disciples distingués sortis de son école, cet ardent amour pour les belles-lettres, qui dans la suite a si éminemment contribué à embellir sa carrière politique et littéraire; ensuite sous les célèbres pro-

fesseurs Wyttenbach et M. C. Cras. C'est sous les auspices du dernier qu'il soutint, au mois d'octobre 1796, une dissertation publique, intitulée : *Dissertatio juris de jurisconsultorum romanorum principio, quod contrà bonos mores fiat, id pro ratum esse non oportere*. Peu de temps après il partit pour Leyde, où il passa licences et reçut le grade de docteur en droit. Il s'établit alors comme avocat à Amsterdam, et y fut, en 1798, secrétaire de la société des patriotes dits *modérés*, qui s'était formée pour contrebalancer l'influence de celle des patriotes dits *révolutionnaires*, lesquels avaient adopté le système politique établi par la révolution du 22 janvier 1798. M. Kemper manifesta dès-lors les opinions politiques qu'il développa par la suite avec tant de talent et d'énergie. Partisan des idées libérales et ami d'une liberté sage, il se prononça avec véhémence contre toutes les innovations démagogiques, ce qui non-seulement lui attira la haine du parti alors dominant, mais lui aurait fait perdre la chaire de professeur à l'académie de Harderwyck, place que lui destinaient les curateurs de cet établissement, si la contre-révolution du 12 juin 1798, qui mit le gouvernement entre les mains du parti modéré n'avait heureusement opéré un changement en sa faveur. Nommé, dans le cours de cette année, professeur à l'académie dont nous venons de parler, il y enseigna la jurisprudence avec beaucoup de succès, jusqu'en 1806, et y prononça deux discours latins, dont nous donnerons les titres à la fin de cette notice, avec ceux des autres ouvrages qu'il a publiés. M. le professeur Cras ayant manifesté, vers cette époque, le désir d'avoir un adjoint dans sa chaire, à cause de son âge avancé qui ne lui permettait plus d'en remplir convenablement toutes les fonctions, ce respectable vieillard eut la satisfaction de voir nommer M. Kemper, son élève, pour l'assister dans ses travaux. C'est à ce dernier que fut confié l'enseignement du droit civil, tandis que M. Cras continua de garder celui du droit naturel et du droit public. M. Kemper ne resta que trois ans à Amsterdam, ayant été appelé, en 1809, à la chaire du droit de la nature et des gens à l'université de Leyde. Lorsqu'en 1811, MM. Cuvier et Noel furent envoyés en Hollande, de la part du gouvernement français, pour y prendre des renseignemens sur l'état de l'instruction publique dans ces départemens, M. Kemper fut nommé membre de la commission chargée de donner des explications concernant l'état de l'académie de Leyde, à laquelle il rendit alors de grands services. Véritable ami de sa patrie, il endurait difficilement l'oppression étrangère, et ne se résignait qu'avec effort au joug imposé par une force tellement supérieure, qu'elle eût rendu à cette époque toute résistance aussi vaine que dangereuse ; mais nourrissant toujours au fond du cœur, l'espoir de la délivrance de son pays, il y travailla en secret en 1813, lorsque les revers de la France firent entrevoir à la Hollande la possibilité de recouvrer son indépendance. Parmi les moyens que M. Kemper crut devoir employer pour atteindre ce but, un des principaux fut de faire sentir, à chaque occasion qui se présentait, tout ce que les mesures du gouvernement impérial pouvaient avoir d'odieux ; plaçant par là les esprits dans un état d'effervescence telle que l'explosion devait inévitablement avoir lieu dès la première circonstance favorable. Personne mieux que lui n'était propre à devenir un des principaux chefs de cette conspiration légitime ; sa place de professeur lui donnait du crédit auprès de ses concitoyens ; il inspirait d'ailleurs la confiance la plus entière aux jeunes gens qui se trouvaient à l'université de Leyde pour y faire leurs études. Les revers de l'armée française avaient nécessité l'organisation des gardes-d'honneur ; cette mesure allait recevoir son exécution en Hollande. M. Kemper en sut tirer très-habilement parti pour la cause publique. Consulté par les étudians de l'université de Leyde et par d'autres personnes qui se trouvaient dans la même catégorie, il embrassa leur cause avec chaleur, et mit même tant de vivacité dans ses démonstrations, qu'il fut bientôt cité à la Haye pour donner des explications sur la conduite qu'il avait tenue à cet égard. Dans cette circonstance il se conduisit avec une fermeté digne des plus grands éloges, et dont nous aimerions beaucoup à faire connaître les honorables détails, si les limites dans lesquelles nous sommes obligés de nous circonscrire n'y mettaient obstacle. Nous nous bornerons à observer que c'est à cette opposition plus particulièrement vigoureuse qu'éprouva la mesure de l'organisation des gardes-d'honneur dans le département des Bouches-de-la-Meuse,

qu'il faut vraisemblablement attribuer la difficulté que rencontra son exécution dans ce département, difficulté qui alla beaucoup plus loin que dans les autres départemens de la Hollande; car il faut remarquer que les efforts de M. Kemper étaient secondés par d'autres personnes de marque qui travaillaient dans le même sens. Il ne paraîtra donc pas étonnant que cette mesure, qui mit le comble à l'exaspération des Hollandais, et qui contribua ainsi à favoriser efficacement les vues et les projets des amis de l'indépendance nationale, fit enfin, vers le milieu du mois de novembre 1813, éclater cette révolution, qui fit si glorieusement reprendre aux Hollandais leur ancien rang parmi les nations. M. Kemper, qui jusqu'à cette époque n'avait travaillé qu'en secret, se montra dès-lors au grand jour, et fut un des principaux auteurs de la révolution à la tête de laquelle s'étaient placés MM. van Hogendorp et van der Duyn (*voy.* ces noms). M. Kemper nommé par ce duumvirat, commissaire avec M. Fannius-Scholten, fut chargé conjointement avec celui-ci d'une mission tendant à persuader à la ville d'Amsterdam de ne plus différer à se prononcer hautement pour la révolution qui venait de s'opérer. Les commissaires du gouvernement provisoire réussirent dans leur mission, et prirent ensuite les moyens les plus convenables pour consolider le nouvel ordre de choses. Les nobles efforts de M. Kemper pour préparer et consommer le grand œuvre de la libération batave, seront toujours cités avec reconnaissance par ses concitoyens, et feront une des plus belles pages de l'histoire de la Hollande, dans laquelle, sans doute, son nom ne brillera pas avec moins d'éclat que ceux des van Hogendorp, van der Duyn et Falck, véritables patriotes, au talent et à l'énergie desquels la Hollande doit l'inappréciable bonheur d'avoir par elle-même recouvré l'indépendance qui lui avait été ravie sans motif par un gouvernement ambitieux, pour lequel elle n'avait cessé de faire les plus grands sacrifices. Le prince d'Orange, au nom duquel le gouvernement provisoire agissait, étant rentré dans sa patrie, M. Kemper l'accompagna, à son entrée à Amsterdam, laquelle eut lieu le 1er décembre. La nation attendait une proclamation du prince rendu à ses vœux. Celui-ci était encore indécis sur le titre qu'il prendrait. M. Kemper l'engagea à prendre le titre de prince-souverain, de préférence à l'ancienne dénomination de stathouder des Provinces-Unies. Ce choix lui fut dicté par le motif, plein de justesse et de sagacité, de prévenir toute réaction, qu'aurait pu entraîner le rétablissement du titre de *stathouder*, lequel rappelait les anciennes dissentions qui avaient été si souvent nuisibles à la prospérité de l'état, et qu'il fallait, sur toutes choses, éviter de réveiller; il sentit que le nouveau titre de prince-souverain annoncerait d'abord assez l'établissement d'un ordre de choses tout différent de celui qui avait existé auparavant dans la république des Provinces-Unies, et mieux assorti à l'état actuel de la Hollande : ce titre devait d'ailleurs ôter pour jamais au parti aristocratique l'espoir de ramener le peuple hollandais à des institutions qui n'étaient plus en harmonie avec ses vœux ni avec l'esprit du siècle. Il s'est néanmoins trouvé des personnes (de ce nombre est un auteur anonyme, dont l'ouvrage, écrit en langue allemande, fait, au moment où nous écrivons (avril 1819), beaucoup de bruit) qui ont blâmé l'avis de M. Kemper, et qui ont voulu y voir un coup mortel porté à la liberté de la nation : le reproche est grave, mais est-il fondé? nous ne le pensons pas. Il ne pouvait plus être question de la république fédérative, telle qu'elle avait existé avant 1795. Les progrès que les nations européennes avaient faits depuis un quart de siècle dans la science du gouvernement, y mettaient un obstacle insurmontable : car malgré les déplorables tentatives de quelques incurables, il est heureusement reconnu qu'on ne peut facilement faire rétrograder une nation éclairée. Il fallait donc un nouvel ordre de choses; un souverain, chef d'un gouvernement constitutionnel, semblait offrir la forme de gouvernement la plus convenable à la Hollande, dans les circonstances où se trouvait alors ce pays, et après les différens essais de gouvernemens qu'on y avait faits; essais malheureux qui proclamaient l'impérieuse nécessité d'un changement total dans le système. D'ailleurs, le pouvoir souverain, non absolu, mais circonscrit par une bonne constitution, tel que M. Kemper voulait le déférer au prince, pouvait seul prévenir de grands maux, et amener les plus heureux résultats. Au surplus, l'événement paraît avoir justifié complete-

ment l'avis énoncé par M. Kemper. Le prince, effrayé d'abord de l'idée toute nouvelle que lui présentait le titre imposant de souverain, et après avoir, pendant quelque temps, élevé plusieurs objections qui, toutes, prouvaient la pureté de ses intentions, persuadé enfin par les argumens de M. Kemper, qu'il n'existait que ce moyen de sauver la patrie, finit par accepter le titre que cet estimable citoyen lui avait proposé, et porta sa résolution à la connaissance du peuple, par la proclamation, également noble et simple, du 1er décembre 1813, dans laquelle il déclare n'accepter la souveraineté que sous la réserve expresse qu'elle serait le plutôt possible réglée et circonscrite par une constitution. M. Kemper fut secondé dans cette démarche par M. van der Duyn, qui se trouvait à cette époque à Amsterdam. Cette mesure finit la révolution, et M. Kemper, content de son sort et s'estimant heureux d'avoir pu contribuer à la délivrance de son pays, retourna à Leyde reprendre ses leçons de droit. Il succéda alors à M. Brugmans dans le rectorat de l'académie, et fut ensuite nommé membre de la commission chargée d'une nouvelle organisation des universités. La partie qui concerne les académies fut confiée à M. Kemper, et on lui doit le travail qui s'y rattache. Pour prix des services qu'il a rendus à l'état, à l'époque de la révolution, il fut nommé commandeur de l'ordre du lion-belgique, écuyer (*jonkheer*), et conseiller-d'état en service extraordinaire. Quelque temps après, il fut question de faire abandonner à M. Kemper la carrière de l'enseignement, pour lui faire suivre la carrière politique ; le roi lui offrit la place de conseiller-d'état en service ordinaire : M. Kemper crut ne devoir pas l'accepter, préférant garder sa charge de professeur à Leyde ; mais il ne put plus long-temps se défendre de rentrer dans la carrière politique, où il avait joué un rôle si honorable. En 1817, il fut nommé membre de la seconde chambre des états-généraux, pour la province de Hollande. Il se rendit alors aux vœux de ses concitoyens, et nous ne craignons pas d'ajouter qu'il a jusqu'ici satisfait à l'attente qu'ils avaient conçue de ses talens et de son patriotisme éclairé. Dans la session de 1817-1818, il se distingua par plusieurs excellens discours, et y fit la motion qui avait pour objet de prendre en délibération les pétitions de MM. Guyet et Cauchois-Lemaire, réfugiés français, qui demandaient à être autorisés à poursuivre en justice le ministre de la police, par les ordres duquel ils avaient été obligés de quitter le territoire du royaume des Pays-Bas, où ils étaient établis. M. Kemper se prononça pour le rejet de la demande, et la chambre, presqu'à l'unanimité, se rangea de son avis. Dans la session suivante, il proposa un projet de loi relatif au droit de chasse, et tendant à le faire considérer, non comme un droit régalien, mais comme un droit inhérent à la propriété; proposition parfaitement conforme à l'esprit du siècle, au bon sens, et à ce qu'exigeaient les circonstances ; elle fut adoptée par l'assemblée où elle avait été faite, mais rejetée ensuite à une très-forte majorité par la première chambre des états-généraux. Le discours prononcé par M. Kemper à cette occasion, fait le plus grand honneur à ses sentimens libéraux, ainsi qu'à la justesse de son raisonnement et à ses connaissances comme jurisconsulte. Si, dans cette occasion, il ne s'est pas montré attaché à l'opinion manifestée par le gouvernement dans la session précédente, où un projet de loi, relatif au même objet, fut présenté, projet dans lequel le droit de chasse était envisagé comme un droit régalien, dans d'autres circonstances M. Kemper s'est presque toujours prononcé en faveur des opinions émises par le gouvernement. Il est en même-temps membre de la commission chargée de la rédaction des nouveaux codes ; travail immense, mais dont le public ne pourra juger le mérite qu'à la session prochaine des états-généraux, époque à laquelle ces nouveaux codes seront présentés aux délibérations de la représentation nationale. Jusqu'ici nous avons suivi principalement M. Kemper dans sa carrière politique, et nous n'avons pu lui refuser le tribut d'éloges auquel il nous semble avoir tant de titres : sa carrière littéraire n'a pas été moins brillante : il y atteignit les grades les plus élevés, ceux de professeur à l'université de Leyde et de membre de l'institut des Pays-Bas. Voici les ouvrages sur lesquels, d'ailleurs, sa considération littéraire est basée : *Oratio de jure naturæ immu abili et æterno*, prononcée, en 1798, à Harderwyk.—*Oratio de prudentiâ civili in promovendâ eruditione*, prononcée peu de temps après dans

la même ville.—*Oratio de litterarum studio calamitosis reipublicæ temporibus optimo solatio et perfugio*; discours par lequel il prit congé de l'académie de Harderwyk, le 12 juin 1806. Il y composa encore un mémoire auquel fut décerné le second prix par la société de Teyler, à Harlem, sur une question proposée par cette société savante et conçue à-peu-près en ces termes : *La vertu et les mœurs peuvent-elles, chez des peuples parmi lesquels la civilisation a fait de grands progrès, trouver un appui suffisant et une garantie durable dans les meilleures institutions humaines de législation, d'économie politique et d'éducation, sans avoir besoin de l'influence des idées religieuses? et qu'est-ce que l'expérience nous apprend à cet égard?* Nous avons dit à l'article Feith, que celui-ci remporta le premier prix.—*Oratio de legibus populorum optimis increscentis vel decrescentis humanitatis indiciis*, prononcé le 3 novembre 1806, en entrant dans ses fonctions de professeur du droit civil à l'athénée d'Amsterdam. —*Oratio de præstantia disciplinarum moralium cum cæteris disciplinis comparata*, prononcée à Leyde en 1809, à l'occasion de son entrée en fonctions comme professeur. — *Discours sur différens sujets en langue hollandaise*, publiés à Amsterdam en 1814, et dédiés au roi des Pays-Bas. — *Annales du droit français à l'usage des départemens hollandais*, 5 petits volumes in-8. — *Code criminel* (pour la Hollande) *avec remarques*, 1 vol. in-8. — *Observations sur la loi du 4 mai 1814, relative à la conversion de la dette publique de la Hollande.* — *Opinion sur le projet de loi concernant la pêche du hareng, présenté à la seconde chambre des états-généraux, dans la session* de 1817, publiée séparément. On a encore de lui un discours très-éloquent, prononcé en 1814, pour l'inauguration de l'université de Leyde (dont M. Kemper venait d'être nommé recteur), d'après sa nouvelle organisation ; il est publié dans les *Annales de l'académie de Leyde*, avec le récit de la part qu'ont prise les étudians de cette université, à la campagne de 1815. En se démettant de ses fonctions de recteur, il prononça un discours latin, peut-être le meilleur de tous ceux qu'on a de lui, qui a pour objet d'indiquer quelles instructions les princes et les peuples peuvent tirer de ce

qui s'est passé dans les dernières (*Oratio de ætatis nostræ fatis gentibus ac præsertim Belgis n negligendo*). Ce discours se trouv ment dans les *Annales de l'acad Leyde*. De tous les ouvrages sor plume de M. Kemper, celui qui plus d'honneur à ses talens, est, avis, son mémoire qui vient d'êt ronné par la société de Teyler, lem, et qui est intitulé : *Essai s fluence des événemens politique opinions religieuses et philoso depuis 25 ans, et sur les progrès mières chez les peuples de l'E sous le rapport de la religion morale*. On nous fait espérer une tion française de ce mémoire, au écrit que bien pensé. Nous nous a drons de l'énumération exacte de productions de moindre importan publiciste ; mais nous ne pouvo dispenser de dire encore qu'il e teur des lettres anonymes, publiée sterdam, en 1806, en langue holla et qui avaient pour but d'insin l'empereur des Français ne pouva l'intention sérieuse d'anéantir l'in dance de la république batave, avait fait des sacrifices si consid pour le maintien de sa liberté. Ces firent dans le temps une grande se et leur éditeur reçut, peu de tem leur publication, trois exemplaire traduction française qui en avait é à Paris, par un ami des droits des p accompagnés d'une lettre très-fl pour leur auteur. Le gouvernemen çais désira le connaître, mais l' (le libraire Ten Brink) refusa obsti de le nommer : et le ministre de la M. Van Maanen, sollicité par M. pagny, ministre de Napoléon, d'e des poursuites judiciaires contre l' de cette brochure, s'honora par fus constant, déclarant « que, n'y vant rien qui pût donner lieu à de suites, il ne pouvait intenter une à une personne qui, suivant son o n'avait commis ni crime ni délit. près cette déclaration, M. Kempe point persécuté. On trouve son élo l'ouvrage du professeur Van der sur l'histoire de la révolution de 1

KENNA (Le colonel M'), d' irlandaise, fut nommé, en no 1813, commandant en second de l

indépendante du Chili, que commandait en chef le général O'Higgins. M'Kenna se montra digne de ce grade par la bravoure et l'activité qu'il déploya dans diverses affaires, particulièrement dans celle de Membrillal (19 mars 1814), où, attaqué par le chef royaliste Gainza, il le repoussa avec perte. Cet officier a continué de coopérer depuis aux succès brillans qui paraissent avoir affranchi définitivement le Chili de la domination espagnole.

KENT (Le prince Auguste-Ernest, duc de), comte de Dublin, quatrième fils du roi d'Angleterre, né le 2 novembre 1767, fut nommé gouverneur de Gibraltar le 30 mars 1802; les 25 et 26 décembre suivant, une partie de la garnison se souleva pour le faire partir, et mettre à sa place le général Barnet. Le mécontentement des mutins provenait de ce qu'ils avaient été punis par les arrêts pour avoir envoyé des députations au duc de Kent, voulant obtenir la permission de passer en fête la nuit de Noel. L'insurrection fut terrible; le 54e régiment, qui n'y avait point pris de part, fit feu sur les séditieux, qui furent dispersés. Le lendemain, après une journée passée en entier dans la confusion, et malgré les efforts du général Barnet pour rétablir le calme, le tumulte augmenta vers l'entrée de la nuit; à dix heures, tout était soulevé. Le prince sortit alors à la tête de son régiment, avec une compagnie de grenadiers et deux pièces de campagne: il marcha sur les révoltés. Le feu du canon et de la mousqueterie commença à dix heures trois-quarts, et dura jusqu'à minuit. Les mutins, vaincus et dispersés, furent presque tous arrêtés, et les principaux traduits à une cour martiale: la plupart étaient des 28e et 29e régimens. Dans le mois suivant (janvier 1803), les habitans s'empressèrent de témoigner à ce prince, par une adresse, leur respect et leur reconnaissance. Il est toutefois impossible de ne pas gémir en voyant une aussi misérable cause produire un semblable résultat, et en songeant à tout le sang, si précieux pour la patrie, que firent répandre, et un refus peut-être déplacé, particulièrement dans la plus pénible des garnisons britanniques, et surtout l'absurde rigidité qui aggrava encore ce refus. Le duc de Kent quitta cependant ce gouvernement, quelque temps après, pour retourner en Angleterre. En avril 1808, sur le bruit qui s'était répandu que Gilbraltar allait être assiégé, ce prince demanda au roi son père la permission de s'y rendre; mais le monarque lui enjoignit de rester. Au mois de juillet 1816, le duc fit partie de l'assemblée qui se réunit à la taverne de Londres, pour aviser aux moyens de venir au secours des manufacturiers, et y fit une motion tendant à faire déclarer que la détresse générale était le résultat du passage de l'état de guerre à l'état de paix. Cette résolution fut combattue par lord Cochrane; et l'assemblée ne se sépara qu'après avoir ouvert une souscription, qui produisit une somme considérable. Au mois d'octobre même année, le duc de Kent fit un voyage à Paris, où il fut accueilli avec tous les honneurs dûs à son rang, et de là il se rendit à Bruxelles. Il a passé dans cette dernière ville un espace de temps assez considérable, vivant avec beaucoup de simplicité. En juin 1818, il a épousé la princesse Leiningen.

KERALIO, femme Robert (Mme Louise-Félicité Guinement de), née à Paris le 25 août 1758, a publié entre autres ouvrages: *Voyage dans les deux Siciles de M. H. Swinburne*, traduit de l'anglais, 1785, in-8. — *Histoire d'Elisabeth, reine d'Angleterre*, 1786-89, 5 vol. in-8. — *Collection des meilleurs ouvrages français composés par des femmes*, 1786-89, 14 vol. in-8. — *Voyage en Hollande et dans le midi de l'Allemagne sur les deux rives du Rhin, dans l'été de* 1806, traduit de l'anglais, 1809, 2 vol. in-8. — *Alphonse et Mathilde, ou la famille espagnole*, 1809, 4 vol. in-12. — *L'étranger en Irlande, ou Voyage dans les parties méridionales et occidentales de cette île, dans l'année* 1805, traduit de l'anglais de sir John Carr, 1809, 2 vol. in-8. — *Elémens de construction, anglais-français*, 1810, in-8. — *Fables de Dodley* (en anglais), 1810, in-12. M. Ersch lui attribue: *Différens morceaux des mémoires de l'académie de Sienne*, 1777, in-12. M. Barbier lui attribue: 1° *Essai sur les moyens de rendre les facultés de l'homme plus utiles à son bonheur*, traduit de l'anglais de J. Grégory, 1775, in-12. — 2° *Adélaïde, ou Mémoires de la marquise de M****, 1776, in-8. — 3° *Histoire du grand-duché de Toscane sous le gouvernement des Médicis, par Riguccio Galluzi* traduite de l'italien, tome 6 à 9, 1783.

84, 4 vol. in-12. Le choix fait par Mme Keralio-Robert des ouvrages qu'elle a transportés dans sa langue, fait honneur à la solidité de son goût ; ses traductions sont exactes, et son style ne manque ni de correction ni d'élégance. Elle a coopéré au *Censeur universel* et au *Mercure national*.

KERATRY (Auguste-Hilarion de), né à Rennes, vers 1763, est issu d'une famille noble de Bretagne, et se prononça, dès le commencement de la révolution, en faveur des principes de la liberté. Cet homme de bien, à la droiture duquel les partis les plus opposés étaient contraints, même en le persécutant, de rendre une égale justice, traversa la révolution sans fléchir devant les dominateurs des diverses époques, et fut nommé, en 1814, conseiller de préfecture à Quimper. Appelé, en 1818, par le choix de ses concitoyens, à la chambre des députés, M. de Keratry a constamment voté dans cette assemblée avec les amis de la liberté, dont il a toujours servi et honoré la cause. En 1817, M. de Keratry a publié, à Paris, un ouvrage ayant pour titre : *Inductions morales et physiologiques*, ouvrage dans lequel, au milieu d'une métaphysique quelquefois inintelligible, l'auteur a placé, dans le chapitre 12 du livre 5, un éloge de l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui, seul, suffirait pour démontrer la loyauté de son cœur et la sagacité prévoyante de son esprit. «L'ordonnance du 5 septembre, dit M. de Keratry, a rendu une patrie à vingt-neuf millions de citoyens ; elle a fait cesser l'état de guerre sourde et de dissolution prochaine qui menaçait le corps social, etc. » En février 1819, M. de Keratry, membre de la chambre des députés, ne s'est expliqué ni avec moins de force, ni avec moins de courage, sur la faction désorganisatrice et sanguinaire qui, depuis la restauration, n'a cessé de marcher par les exils, les emprisonnemens et les échafauds, au rétablissement de ses priviléges, des institutions de la féodalité, et du pouvoir absolu, dans les mains d'une oligarchie formée par elle. M. de Keratry, par tous les antécédens de son honorable vie, est l'un des représentans de la nation en qui les amis éclairés de la monarchie constitutionnelle ont placé plus de confiance et d'espoir. Outre l'ouvrage dont nous avons parlé plus haut, on a de M. de Keratry : *Contes et Idylles*, 1791, in-12. — *Voyage de vingt-quatre heures*, 1800, in-12. — *Lusus et Cydippe*, ou *les voisins dans l'Arcadie*, poème traduit du grec, 1801, 2 vol. in-12. — *Mon habit mordoré*, ou *Joseph et son maître*, 1802, 2 vol. in-12. — *Ruth et Noémi*, ou *les deux veuves*, 1811, in-18. — *De l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame*, 1815, in-12.

KÉRAUDREN (Pierre-François), médecin en chef des armées navales, est né à Brest, le 16 mai 1769. Après avoir terminé ses études classiques, il se livra à la médecine, et suivit les cours, alors très-estimés, qui se faisaient à Brest, à l'école spéciale de la marine. M. Kéraudren, s'étant voué au service des armées navales, sentit le besoin de joindre aux connaissances théoriques, l'observation pratique des maladies des marins à la mer. Il fit, à cet effet, diverses campagnes, dans lesquelles il s'appliqua à étudier les affections qui règnent sur les vaisseaux tenant la mer, et à bien connaître les moyens de les combattre et de les prévenir. De retour à Brest, il ne tarda point à être nommé professeur à l'école de médecine navale. Malgré les éminens services qu'il y rendait, M. Kéraudren obtint la permission de venir à Paris, où il augmenta ses connaissances par toutes les ressources qui sont réunies dans cette capitale. Reçu docteur, il fut nommé médecin en chef de l'armée navale, et s'embarqua en cette qualité. Revenu de ses campagnes, il fournit au ministre des mémoires fort instructifs sur les moyens de perfectionner le service de santé maritime. Il fut chargé de rédiger les instructions sanitaires pour le voyage de découvertes aux terres australes, dirigé par le capitaine Baudin. Péron fait, dans sa relation, l'éloge de ces instructions. Dès-lors, M. Kéraudren fut attaché au ministère de la marine, en qualité de médecin-consultant. Il fut chargé de l'inspection de tous les ports de France, et y organisa le service de santé des hôpitaux et des escadres, de manière à mériter le titre d'inspecteur-général, qu'il a conservé jusqu'à ce jour. Il avait été fait chevalier de la légion-d'honneur en 1804 : le roi l'a nommé, en 1816, chevalier de St-Michel. On a de lui : *Réflexions sommaires sur le scorbut*, 1804, in-4. Ce mémoire renferme, sur cette maladie, plusieurs idées neuves, qui ont été adoptées par M. Pi-

nel, dans sa *Nosographie philosophique*. —Un mémoire *Sur la syphilis dégénérée*, inséré dans le 7e vol. des *Mémoires de la société médicale*. — *Projet de règlement sur les moyens de prévenir l'introduction, par mer, des maladies contagieuses*. — *Mémoire sur le mal de mer*.— Des articles fournis au *Dictionnaire des sciences médicales sur l'hygiène navale, etc.*

KERGORLAY (Le comte Louis-Florian-Paul de), né en Bretagne vers 1770, servit pendant quelques années comme officier dans un régiment d'infanterie, et vécut ensuite ignoré dans ses propriétés du département de l'Oise, jusqu'au mois de mai 1815, époque à laquelle il publia, à Paris, contre l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, quelques réflexions assez médiocres de talent, qui ne contenaient pas une seule idée nouvelle, mais qui n'étaient pas dépourvues d'une certaine énergie. Les amis de M. de Kergorlay firent beaucoup de bruit du prétendu courage de cette démarche, mais quiconque était alors à Paris, sait parfaitement que jamais la liberté de parler et d'écrire n'y fut portée plus loin. Toutefois, comme M. Kergorlay voulait, à quelque prix que ce fût, jouir des honneurs d'une persécution sans danger, il publia, en juin 1815, c'est-à-dire, à une époque où les déclarations du congrès de Vienne étaient connues; lorsque la marche des armées alliées contre la France était annoncée dans tous les journaux, et au moment où toutes les chances paraissaient tourner contre Bonaparte, une brochure intitulée: *Des lois existantes et du décret du 9 mai* 1815. M. de Kergorlay, contre lequel un ordre d'arrestation fut enfin signé, prétend qu'il ne se cacha point pour s'y soustraire; mais ce qu'il y a d'assez singulier, c'est qu'on ne le trouva nulle part, et que ce fut son frère qu'on arrêta à sa place. Cette méprise, dans laquelle nous voulons bien croire que M. de Kergorlay n'était pour rien, dura jusqu'au retour des Bourbons, à la suite desquels on le vit reparaître. Nommé, en septembre de cette même année, membre de la chambre des députés par le département de l'Oise, il fut, dans tout le cours de cette session, un des membres les plus prononcés de cette majorité furibonde qui couvrit la France de prisons et d'échafauds, et dont les débris menacent à tout instant d'y rallumer le feu de la guerre civile. Le 28 octobre 1815, il vota en faveur de la loi sur les cris séditieux; le 6 janvier 1816, il vota pour faire convertir en liste de proscription, la loi d'amnistie proposée par le gouvernement. Dans le comité secret du 22 mars 1816, encore transporté de fureur au seul souvenir de l'évasion de Lavalette, dont lui et ses amis s'étaient promis le sang, Kergorlay prononça, sur la nécessité de fixer la responsabilité ministérielle et de compléter l'article 56 de la charte, un discours dont ces deux objets n'étaient que le prétexte, mais dont le motif véritable était d'attaquer et d'atteindre le garde des sceaux Barbé-Marbois et le ministre de la police, de Caze, convaincus, aux yeux de la faction sanguinaire dont M. de Kergorlay était l'organe, d'avoir soustrait une victime à l'échafaud. «Quelle interprétation honteuse, s'écria-t-il, n'aurait-on pas lieu de donner à la prolongation de notre silence! L'évasion d'un grand criminel a excité sur deux ministres des soupçons qui ne sont pas dissipés. Leur conduite postérieure n'a pas été propre à nous rassurer. L'un a bravé notre défiance et abusé de la confiance de la chambre des pairs, en conférant l'inamovibilité à une foule de juges que leur récente infidélité envers leur roi en avait rendus indignes; il a jeté ainsi la consternation dans les départemens, qui ne peuvent attribuer de telles nominations qu'à une conspiration ouverte contre la royauté. L'autre emploie l'autorité arbitraire qu'il exerce sur les journaux, à y organiser une diffamation systématique contre les principes religieux et royalistes.» L'opinion de la France et de l'Europe a fait, depuis long-temps, justice de ces déclamations atroces et insensées; mais qui ne sait que leurs coupables auteurs, toujours plus aigris par leur défaites, n'éprouvent d'autre regret que d'avoir vu leurs espérances trompées, et n'aspirent qu'à de nouvelles proscriptions! L'ordonnance du 5 septembre 1816, ayant rendu la paix à la France par la dissolution de la chambre des députés, la faction qui, dans le collége électoral de l'Oise, avait élu Kergorlay, en 1815, eut encore assez d'influence pour le faire réélire en 1816; mais cette influence avait entièrement cessé en 1817; et les véritables électeurs, ceux que le peuple avait investis de sa confiance, libres enfin d'émettre un vœu national, donnèrent leurs

voix à M. Tronchon, qu'ils avaient précédemment appelé, en juin 1815, à la chambre des représentans. M. de Kergorlay a publié, pendant les trois mois du nouveau règne de Bonaparte, quelques écrits politiques qui annonçaient, de la part de leur auteur, la manie malheureuse de traiter des questions fort supérieures à son intelligence et à ses lumières, et sur lesquels ses amis, d'accord avec son libraire, ont gardé un silence prudent.

KERSAINT (ARMAND GUY, comte DE), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, né à Paris, était capitaine de vaisseau de la marine royale à l'époque de la révolution, et s'était fait connaître avant 1789, par un ouvrage intitulé : *Le bon sens*, dans lequel il attaquait, avec un courage qui résista à toutes les considérations d'intérêt personnel, les priviléges et jusqu'à l'existence même du clergé et de la noblesse. Dévoué à la cause de la liberté, avant que la liberté n'existât, Kersaint ne pouvait la trahir, lorsque la révolution en eut proclamé les principes. Nommé en 1791, administrateur du département de Paris dont il présidait le corps électoral, il fut, dans la même année, élu par ce corps député suppléant à l'assemblée législative. Il vint prononcer à la barre, au nom de ses collègues et au sien, le serment de vivre libre ou de mourir : serment qu'il a si noblement tenu depuis. Devenu membre de l'assemblée législative, où il remplaça Mosneron, député de Nantes, qui venait de donner sa démission, il fit écarter le projet présenté par Théodore de Lameth, pour la création d'une artillerie et d'une infanterie particulières à la marine. Attaché aux principes et à la personne des députés de la Gironde, il vota constamment avec eux dans toutes les questions d'un grand intérêt politique. Rendant compte, en avril 1792, de quelques troubles arrivés dans le jardin des Tuileries, il proposa d'examiner si les Suisses devaient continuer à garder le roi, et par quelle garde ils devaient être remplacés. Le 23 juillet, il dénonça le chef du pouvoir exécutif, pour n'avoir pas proposé de déclarer la guerre à la Sardaigne, et demanda que sa dénonciation contre le roi fût renvoyée à une commission extraordinaire, pour examiner si ce prince n'avait pas encouru la déchéance. Envoyé, après le 10 août 1792, comme commissaire à l'armée que commandait le général la Fayette, il arriva à Sedan le 14, et y fut arrêté par ordre de ce général. De retour à l'assemblée, il s'y prononça avec une énergie et un courage qui ne se démentirent jamais, contre les usurpations et la tyrannie de la commune du 10 août; fit décréter qu'elle rendrait compte de tous les mandats d'arrêts décernés par elle; ou par ses ordres; et s'éleva contre les provocateurs au meurtre, à l'instant même où les forfaits de septembre étaient sur le point de s'exécuter. Réélu, en septembre, à la convention nationale par le département de Seine-et-Oise, il s'unit plus fortement que jamais à ses illustres et courageux collègues de la Gironde. Compromis dans les papiers de l'armoire de fer, il se défendit avec chaleur contre les accusations élevées contre lui, et fit résulter sa justification de la lettre même qu'il avait écrite au roi, et par laquelle il engageait vivement ce prince à éloigner de sa personne les intrigans qui le trompaient. Il se déclara ensuite, avec plus d'énergie qu'aucun des membres de son parti, contre la tyrannie naissante; proposa l'augmentation des forces navales de la république; vota l'ajournement du décret qui prononçait l'expulsion des Bourbons, jusqu'après le jugement de Louis XVI; fit créer un comité de défense générale, dont il ne fit point partie; fit décréter, attendu les armemens considérables de l'Angleterre, l'armement immédiat de trente vaisseaux de guerre et de vingt frégates; et déclara, à l'occasion du jugement du roi, dont il venait de voter la réclusion jusqu'à la paix, que « pour éviter un crime aux assassins, il se dépouillait de son inviolabilité et donnait sa démission entre les mains du président. » Le 20 janvier 1793, il confirma cette démission par une lettre ainsi conçue, qu'il fit remettre au président de la convention. « Indigné de voir Marat l'emporter sur Pétion, et réduit à être le collègue des promoteurs et des panégyristes du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice. » Attaqué sur cette lettre par la montagne, son arrestation fut demandée; mais ses amis embrassèrent sa défense avec tant de chaleur et de succès, que l'on se borna à le mander à la barre. Il y parut le 22; se justifia avec une sorte d'indignation; se récria avec force sur ce qu'il était

réduit à défendre ce qu'il avait écrit, lorsque les libelles incendiaires de Marat circulaient librement; et refusa de reprendre sa place dans la convention. Cette énergie excita la fureur de la montagne; les dominateurs ne lui pardonnaient pas de leur arracher une victime; ce fut en vain que pour s'y soustraire, il se retira dans la solitude. Plus malheureusement encore, ses amis essayèrent-ils de le mettre sur les rangs pour le ministère de la marine, en concurrence avec Monge. Arrêté à la suite des proscriptions des 31 mai, 1er et 2 juin, le respectable Kersaint, qui s'était constamment refusé à chercher son salut sur une terre étrangère, fut livré au tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 14 frimaire an 2 (4 décembre 1793), comme complice des généreuses victimes qui l'avaient précédé d'un mois sur l'échafaud, et dont son noble caractère et son inébranlable courage le rendaient si digne de partager la mort et la gloire.

KERVÉLÉGAN (Augustin-Bernard-François le Goarre de), sénéchal du présidial de Quimper, avant la révolution, fut élu, en 1789, député de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux, et s'annonça, dès les premiers troubles de la Bretagne, par un écrit intitulé : *Réflexions d'un philosophe breton sur les affaires présentes*, ouvrage dans lequel on voit à découvert l'ame d'un homme de bien et d'un véritable ami de la patrie et de la liberté. Kervélégan qui n'était point orateur, ne fut que peu remarqué dans l'assemblée constituante; mais il fit partie de ce fameux comité breton que les députés du tiers-état de Bretagne formèrent à Versailles, et dont tous les défenseurs de la cause populaire tinrent bientôt à honneur de faire partie. Membre du comité chargé de l'aliénation des domaines nationaux, qui ne comprenaient alors que les biens ecclésiastiques, M. de Kervélégan eut plusieurs altercations sérieuses avec ceux de ses collègues qui ne professaient pas les mêmes opinions que lui, entre autres avec le vicomte de Mirabeau, contre lequel il se battit au pistolet. Après le retour du roi, de Varennes, Kervélégan, convaincu qu'il était temps de mettre un terme aux agitations politiques auxquelles la France était livrée, s'attacha fortement aux principes constitutionnels, qui furent bientôt renversés par la révolution du 10 août. Elu, par le département du Finistère, membre de la convention nationale, Kervélégan y vota la détention de Louis XVI, et le bannissement de ce prince à la paix. Attaché aux seuls principes d'ordre et de justice qui pussent maintenir la république, il s'unit étroitement au parti de la Gironde, dénonça, en décembre 1792, la feuille incendiaire de Marat, et fut nommé, le 18 mai 1793, membre de cette infortunée commission des douze, qui venait d'être chargée de la recherche des complots que l'anarchie, dont le foyer était dans la commune de Paris, tramait alors contre la république, et dont presque tous les membres ont trouvé, depuis, sur l'échafaud, le prix de leurs travaux et de leur dévouement. Le 28 mai, Kervélégan et ses onze collègues donnèrent leur démission de la commission. Décrété d'arrestation le 2 juin 1793, il prit la fuite; fut déclaré traître à la patrie et mis hors la loi; et ne réussit à se soustraire à la mort, qu'en se cachant dans son département, où même il procura un asile à quelques-uns de ses compagnons d'infortune, qui, obligés depuis de s'éloigner, furent arrêtés près de Bordeaux. Rentré dans le sein de la convention, après la chute de la tyrannie décemvirale, Kervélégan devint membre du comité de sûreté générale; montra le plus grand courage lors de l'insurrection du 1er prairial (20 mai 1795), où il fut blessé; et dut être considéré dans cette journée comme l'un des sauveurs de la convention et de la liberté. Membre du conseil des anciens, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (1795), il en sortit en 1798; fut réélu en mars 1799 à celui des cinq-cents, et entra ensuite au corps législatif, dont il faisait encore partie en 1815. M. de Kervélégan, maintenant sans fonctions, vit dans la retraite, environné des plus honorables souvenirs.

KICKX (Jean), né à Bruxelles en 1772, pharmacien, également recommandable par son savoir et sa modestie, est principalement connu par sa *Flora bruxellensis*, Bruxelles, 1812, in-8. On annonce qu'il est sur le point de faire paraître un traité latin, *sur les substances médicamenteuses simples*, et un *système de minéralogie*, dans lequel il a dégagé cette belle science de l'obscurité des descriptions qui en rendent l'étude si difficile. M. Kickx est membre du ci-devant jury de médecine, du conseil actuel de santé, membre effectif de l'académie royale des

sciences et belles-lettres de Bruxelles.

KIEZER (Dietrich-Georges), né le 24 août 1779, à Harburg, pays d'Hanovre, où son père était professeur au gymnase et devint ensuite prédicateur, fit ses études en médecine aux universités de Gœttingue et de Wurzbourg, et fut nommé médecin de la ville de Nordheim, près de Gœttingue, où il séjourna pendant six ans, tant dans la vue de se livrer à l'étude des sciences, que de se soustraire au despotisme sous lequel gémissait alors la Westphalie. Après avoir refusé une chaire à Giessen, il en accepta, en 1812, une à Jéna. A l'époque de la délivrance de l'Allemagne, il fut le premier qui proposa au duc de Weimar, la levée d'une légion d'étudians volontaires à cheval, à la tête de laquelle, malgré les efforts de ses amis pour l'en détourner, et sans s'en promettre le moindre avantage personnel, il fit, seul de tous les professeurs de Jéna, la campagne de 1814. A peine fut-il de retour à Jéna, qu'une nouvelle guerre avec la France éclata, et, cette fois, voulant se rendre utile sur un plus vaste théâtre, il accepta les fonctions de médecin en chef de l'état-major, qui lui étaient offertes par le gouvernement de Prusse. Il dirigea, pendant cette campagne, d'abord le grand hôpital militaire prussien de Liége, et ensuite celui de Versailles. Il eut, pendant ces deux campagnes, l'occasion de visiter en détail non-seulement la France septentrionale et la Belgique, mais aussi la Hollande. Après la paix, le gouvernement prussien lui proposa de rester à son service; mais il préféra retourner à Jéna, où, entièrement livré à son goût pour les sciences, et n'ayant remporté de ses campagnes qu'un honorable souvenir, il a repris le poste de professeur ordinaire-honoraire. Il a publié: *Dissertatio de anamorphosi oculi*, Gottingœ, 1804, in-4. — *Oken und kiezer bietrage zur vergleichenden anatomie à physiologie*, Bamberg, 1806, in-4. — *Aphorismen aus der physiologie des Pflanzen*, Gottingœ, 1808, in-8.— *Uber die natur erkeuntniss und heilung der schwarzen staares*, Gottingœ, 1810, in-8. — *Der ursprung des darmkanals aus der vesicula umbilicales*. Gottingue, 1810, in-4. — *Grundzage der pathalogie und sherapie der menschen*, 1 theil, Jéna, 1812, in-8. — *Mémoire sur l'organisation des plantes*, ouvrage couronné par la société Teylerienne à Harlem, Harlem, 1813, avec 22 planches. — *Ueber das wezen und die bedentung der exanthema*, Jéna, 1812, in-4. — *Vorbauurgs-und verhaltungs maasregeln beiansteimenden faul fieber epidemien*, Jéna, 1813, in-8. — *Elemente des phytonomie*, 1 theil, Iéna, 1815, in-8. — *Brugmans und delpech uber der hospitalbraud*, Jéna, 1816, in-8 — *System der medicin: erster band, physiologie der krankheit*, Halle, 1817, in-8, — *Archiv. für der thierischeo magnetismus*, Alenburg von Leypzig, 1817, 6 hefte. Les amis des sciences qui, dans ses voyages, ont eu l'avantage de faire la connaissance personnelle de M. Kiezer, n'ont pu assez admirer l'extrême modestie qui, chez lui, se joint au plus profond savoir. L'amabilité de son caractère et la modération de ses principes, lui ont concilié tous les esprits. Ses immenses découvertes en anatomie et en physiologie végétale, feront citer son nom dans l'âge le plus reculé de la société humaine.

KIKKERT (A.), vice-amiral des Pays-Bas, né le 17 novembre 1762, à Vlieland (Hollande), est entré au service de la marine comme cadet, en 1776. Il fut nommé lieutenant en 1779, et assista en cette qualité, en 1781, à la célèbre bataille de Doggersbank, dans laquelle il se signala par son sang-froid et son intrépidité. Il montait alors le vaisseau de ligne *le Batave*, capitaine Bentinck, et fut décoré de la médaille d'argent qui fut distribuée à ceux qui s'étaient distingués dans cette journée si glorieuse pour les armes de la république. En 1782, nommé premier lieutenant, et, en 1786, capitaine, il fit différentes croisières dans la Méditerranée, puis devant les îles Açores, et débarqua au mois de décembre à l'île de Curaçao, où il resta jusqu'au mois de février 1795. Les nègres de cette colonie s'étant révoltés, en 1790, le capitaine Kikkert se mit à la tête de la force armée destinée à les soumettre, et après avoir livré plusieurs combats, il parvint à rétablir la tranquillité. De retour dans sa patrie, il reçut, en 1802, le grade de contre-amiral, fut, en 1803, nommé commandant des navires de guerre stationnés au nord de la rivière de l'Y, et conserva ce poste jusqu'au mois d'avril 1807, époque à laquelle le commandement de cette station fut transmis au vice-amiral de Winter, sous les ordres duquel il continua de servir pendant un an. Nommé vice-amiral, en 1808, il obtint le com-

mandement des forces maritimes stationnées depuis le Zuyderzée jusqu'à Hambourg. Il se trouvait en Hollande au moment de la révolution de novembre 1813. Le 26 de ce mois, dans une proclamation datée de Rotterdam, il abjura le service de l'empereur des Français, et embrassa avec chaleur la cause de l'indépendance nationale. Le pavillon hollandais, qu'on n'espérait plus voir se relever, flotta de nouveau sur la Meuse, où le vice-amiral Kikkert avait réuni plusieurs bâtimens armés pour seconder les nobles efforts qui se faisaient de toutes parts pour recouvrer la liberté, et établir un nouvel ordre de choses. Par sa ferme contenance, il força les Français d'évacuer la ville de Dordrecht, et contribua puissamment à la délivrance de sa patrie, particulièrement par les sages mesures qu'il prit pour favoriser les efforts tendant à l'occupation des ports de Brielle et de Hellevoetsluis, afin que les transports de munitions de guerre venant d'Angleterre, n'eussent plus d'obstacles à rencontrer pour entrer en Hollande. Il en reçut la récompense par sa nomination de commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, et de celle de gouverneur de l'île de Curaçao, place qu'il occupe depuis le commencement de 1815. Il est officier de la légion-d'honneur depuis 1811.

KILMAINE (Joseph), général des armées de la république, naquit en Irlande d'une famille noble, dont les journaux anglais ont prétendu que le vrai nom était *Jennings*. Il passa de bonne heure au service de France, et suivit MM. de Biron et de la Fayette en Amérique, où il se distingua sous leurs ordres. Rentré en France après le traité de Paris de 1783, il était, lors de la révolution, capitaine au régiment de Lauzun, hussards; resta fidèle au service de sa patrie adoptive; et donna, dès les premières campagnes de la guerre de la révolution, des preuves de courage, qui lui méritèrent bientôt un avancement rapide. Devenu général de brigade, il fut employé dans les armées des Ardennes et du nord. Après s'être distingué à Jemmapes, il passa dans la Vendée, puis à l'armée du nord et se signala au camp de César; mais bientôt victime des odieuses dénonciations qui s'attachaient alors à tous les généraux, il fut destitué et incarcéré pendant dix-huit mois. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il contribua, dans les journées des 1er et 4 prairial, à sauver la convention des fureurs de l'anarchie. Employé à l'armée d'Italie, il obtint de brillans succès à l'affaire de Castiglione et sous les murs de Mantoue. Le projet d'une descente en Irlande, le ramena à Paris, et on le crut un moment à la tête des troupes commandées par le général Humbert. Il obtint, en 1798, un commandement dans l'intérieur. Il passa ensuite en Hollande, et de là en Helvétie, où il eut le commandement en chef, qu'il céda bientôt après à Masséna. Revenu à Paris, il y mourut le 15 décembre 1799, emportant avec lui l'estime et les regrets de tous ceux qui l'avaient connu ou qui avaient servi sous ses ordres.

KINKER (Jean), philosophe, littérateur et poète hollandais distingué, est né le 1er janvier 1764, à Nieuwer-Amstel, près d'Amsterdam. Il cultiva de bonne heure la poésie nationale, en même temps qu'il s'appliqua à l'étude des langues anciennes et modernes et de la jurisprudence. Promu au grade de docteur en droit, il s'établit à Amsterdam comme avocat; mais il aimait trop les muses, pour que la pratique du droit n'en souffrît pas. En effet, quoiqu'il eût fait d'excellentes études dans cette science, et qu'il fût doué d'un bon jugement et d'un esprit pénétrant, il n'eut pas dans son état le succès auquel il aurait pu s'attendre, s'il s'était adonné exclusivement à la pratique judiciaire. On doit en grande partie à cette circonstance l'avantage d'avoir de lui cette quantité d'ouvrages, dont il a enrichi la littérature hollandaise, et dont la nomenclature se trouve plus bas. Lorsque la philosophie de Kant commença à être connue en Hollande, M. Kinker fut un de ses plus zélés sectateurs. En politique, il s'est toujours montré partisan des idées libérales, vrai citoyen, et ami de la liberté et de l'indépendance nationale. Après avoir, pendant une longue série d'années, demeuré à Amsterdam, il fut, en 1817, appelé à la chaire de littérature hollandaise, à Liége, et partit pour sa destination en 1818. On a de lui les ouvrages suivans: *Poésies de ma jeunesse*, 1785.—*Le Messager de l'Hélicon*, 1788: dans cet ouvrage il rend compte, d'une manière spirituelle et très-piquante, des nouvelles productions poétiques en Hollande.—*Van Rots*, drame en prose, 1789.—*Célia*, tragédie en vers; le sujet en est puisé dans l'histoire

des croisades, 1792. — *Élégie sur Washington*, 1800. — *Fête séculaire*, allégorie dramatique en vers, composée par l'auteur sur l'invitation des directeurs du théâtre d'Amsterdam, sur lequel cette pièce a été souvent représentée avec un grand succès, 1801. — *Fête de la paix* (d'Amiens), 1802; cette pièce allégorique fut également jouée, avec beaucoup de succès, sur le théâtre d'Amsterdam.— *Almanzor et Zehra*, tragédie en vers, qui ne fut pas moins favorablement accueillie du public, que les deux allégories dramatiques que nous venons de citer, 1804. — *Élégie sur Kant*, 1805. — *Dieu et la liberté*, pièce de vers, qui, avec la précédente, a été la plus goûtée des poésies fugitives de cet auteur. — *Lettres* (en vers) *de Sophie à Feith*, 1807; dans ces lettres il se montre partisan très-zélé du nouveau système du philosophe de Koningsberg, que M. Feith avait attaqué dans ses *Lettres à Sophie* (*voy.* FEITH). — *Élégie sur Haydn*, 1810. — *Élégie sur Deiman*, 1811. — *Prosodie hollandaise*, mémoire couronné par la société des arts et sciences d'Amsterdam, et pour lequel, à cause de son grand mérite et de la gacité avec laquelle l'auteur a traité cette matière difficile, celui-ci a encore été gratifié d'une récompense pécuniaire; il a été publié dans les ouvrages de cette société, en 1809. — *Précis de la philosophie de Kant*; cet ouvrage a été traduit en français par M. J. Lefevre, et il en a été rendu compte dans les mémoires de l'institut de France; il est très-recherché. — *Introduction à une théorie générale des langues*, mémoire adopté par l'institut royal des Pays-Bas, troisième classe, et inséré dans ses ouvrages, 1818. Cette production donne la juste mesure de la profondeur de l'esprit de M. Kinker. Il a traduit en vers: *Les Templiers*, de Raynouard, 1805. — *La Pucelle d'Orléans* et *Marie Stuart*, de Schiller; les deux dernières tragédies sont en vers métriques, c'est-à-dire dans le rythme des anciens poètes grecs et latins, 1807. On le croit rédacteur d'une feuille périodique, intitulée: *Janus ressuscité*, et d'une autre, ayant pour titre: *Sem, Cham et Japhet*; nous hésiterons moins à le citer comme le rédacteur du *Herkaauwer* (le Rumineur), feuille qui, dans les derniers temps, (1817 et 1818), a fait beaucoup de bruit, à cause de la franchise avec laquelle l'auteur s'expliquait sur les affaires de son pays, ainsi que par les observations judicieuses et les idées libérales qu'on y trouvait. Il paraît superflu, après cette énumération de ses écrits philosophiques, poétiques, littéraires et politiques, dont ceux d'une seule des quatre catégories que nous venons de désigner, suffiraient pour le ranger parmi les auteurs les plus distingués de la Hollande, il paraît superflu, disons-nous, après cette énumération, de parler encore des comptes qu'il a rendus de diverses productions nouvelles dans des ouvrages périodiques, et des traités et autres pièces de peu d'étendue qu'il a fait insérer au *Magasin de la philosophie critique*, publié par M. le professeur Van Hemert (*voy.* ce nom). M. Kinker s'occupe dans ce moment à rassembler les discours qu'il a prononcés en diverses occasions, ainsi que ses poésies fugitives, imprimées et manuscrites, pour les publier ensuite en un corps d'ouvrage. Il est membre de l'institut royal des Pays-Bas et de plusieurs sociétés savantes.

KINSBERGEN (JEAN-HENRI VAN), lieutenant-amiral, au service du roi des Pays-Bas, est né le 1 mai 1735 à Doesburg. Il entra au service de l'armée de terre à l'âge de neuf ans, et le quitta pour celui de la marine, lorsqu'il eut atteint sa quatorzième année; il parcourut tous les grades depuis celui de cadet jusqu'à celui de lieutenant-amiral. Après en avoir obtenu la permission de son gouvernement, il passa au service de Russie en 1767, et y occupa différens grades jusqu'en 1776, tant dans l'armée de terre que dans la marine. Il jouit de la plus haute faveur auprès de l'impératrice Catherine II et de ses ministres, et il justifia bientôt leur confiance par le combat naval qu'il livra aux Turcs dans la Mer-Noire, où il commandait une escadre de cinq vaisseaux de 40 pièces de canon et quelques petits navires de guerre; avec des forces aussi inférieures, il battit celles des Turcs, composées de treize vaisseaux de ligne et différens autres bâtimens. La supériorité numérique de l'ennemi l'avait d'abord forcé à la retraite; mais après avoir réparé de suite ceux de ses vaisseaux qui avaient le plus souffert, il renouvella le combat le même jour, coupa, par une manœuvre aussi habile qu'audacieuse, la ligne ennemie, et remporta une victoire complète, dans laquelle

le vaisseau amiral des Turcs fut coulé bas. C'est dans ce combat qu'il fit l'essai, qui lui a parfaitement réussi, d'un nouvel ordre de bataille de son invention, pratique qui a été adoptée dans la suite, et principalement après 1781, par les officiers de la marine anglaise et française. Il fit encore, dans ce combat, l'essai, qui lui réussit également bien, de signaux mobiles dans des endroits indéterminés, mesure par laquelle il surmonta la difficulté résultant de la perte de la vergue ou autre partie du vaisseau, qui servait à l'exécution des signaux. Pendant cette guerre contre les Turcs, dans laquelle il fut souvent blessé, il se distingua non-seulement par ses talens militaires, mais aussi par ses travaux de cabinet, parmi lesquels on remarque son Mémoire sur la libre navigation de la Mer-Noire, remis par lui à l'impératrice Catherine II, et son projet de construction de chaloupes canonnières, adressé au ministre de la marine de Russie. Malgré tous les avantages et la perspective brillante que lui offrait le service de cette puissance, il préféra retourner dans sa patrie; et il y revint en 1776. Il fut immédiatement chargé d'une mission importante, celle de conclure la paix avec l'empereur de Maroc, avec lequel la république des Provinces-Unies était alors en guerre. Dans cette occasion il prouva qu'il était aussi habile négociateur que soldat intrépide. Dans la journée mémorable du 5 août 1781, où l'amiral Zoutman soutint avec tant de bravoure et de succès l'honneur du pavillon batave, à Doggersbank, contre les forces supérieures de l'amiral Parker, M. van Kinsbergen commanda sous cet amiral sept vaisseaux de guerre, et contribua puissamment, par son courage et son expérience, à la victoire remportée sur les Anglais. Il reçut pour prix des services qu'il avait rendus en cette occasion, une médaille d'or au nom de l'état, et fut nommé contre-amiral, premier adjudant de la marine auprès de l'amiral-général, et membre du comité secret de la marine. C'est encore lui qui conçut le premier l'idée de l'établissement du port du Helder, et qui contribua aux améliorations qui y furent faites jusqu'à l'an 1795. Quelque temps après la conclusion de la paix avec l'Angleterre, l'impératrice de Russie, qui savait apprécier ses talens, lui offrit le rang de vice-amiral à son service, et le roi de Danemarck lui fit faire la proposition de le placer à la tête de sa marine; deux offres que M. van Kinsbergen crut ne devoir pas accepter. Resté au service de son pays, il lui fut éminemment utile dans la guerre de 1793 contre la France, principalement par les obstacles qu'il opposa aux opérations du général Dumouriez sur le Moerdyk, et qui l'empêchèrent de pénétrer en Hollande. Chargé, en 1794, de la défense des rivières de Hollande, il forma un plan détaillé de celle du Zuyderzée. Ce fut par son conseil que fut porté, pour la première fois, sur le budjet de l'état, une somme pour les dépenses de la marine, qui auparavant étaient payées par le produit des douanes et par des secours particuliers; on lui doit également la création d'un corps de soldats de marine; il fit aussi assigner des fonds pour l'établissement d'un institut ou école militaire, ainsi que pour des pensions à accorder aux officiers hors d'état de servir. Il fut du nombre des officiers de marine qui, en 1795, furent licenciés, mesure aussi impolitique qu'injuste, prise pour tout le corps des officiers, à cause de leurs opinions politiques, qui n'étaient plus conformes à celles du moment. Peu de temps après, il fut arrêté dans sa maison, à Amsterdam, incarcéré, puis relâché sans que son procès lui eût été fait. C'est alors que le roi de Danemarck lui fit réitérer les propositions qu'il lui avait faites quelques années auparavant, et que M. van Kinsbergen avait alors refusées, mais qu'il accepta maintenant, vu qu'il ne dépendait plus de lui de servir son pays; cependant sous cette condition expresse, qu'il ne serait jamais obligé de porter les armes contre sa patrie. Des circonstances indépendantes de la volonté du roi de Danemarck et de celle de M. van Kinsbergen, ont empêché qu'il n'entrât au service actif de cette puissance. Il obtint sa démission en 1806. Le grand-pensionnaire Schimmelpenninck, qui l'estimait beaucoup, lui offrit inutilement du service. Il fut successivement nommé par le roi Louis son premier chambellan-honoraire, maréchal du royaume, conseiller-d'état en service extraordinaire (section de la marine), grand-croix de l'ordre de l'Union et comte de Doggersbank, à cause de la part glorieuse qu'il avait eue à la bataille de ce nom. Son désintéressement lui a fait refuser tous les traitemens attachés aux emplois

dont il fut revêtu pendant le règne de ce prince. Lorsque celui-ci fut contraint d'abdiquer, et que la Hollande fut réunie à l'empire français, Napoléon conserva à l'amiral van Kinsbergen son titre de comte, et le nomma *sénateur*, dignité qu'il accepta, mais en persistant dans le refus d'en toucher les appointemens. Favorisé de la fortune, il en a fait toujours le plus noble usage, en faveur soit d'un grand nombre d'institutions publiques, soit de particuliers qui se trouvaient dans le besoin. Dans la première catégorie nous nous bornerons à citer l'institut de la marine à Amsterdam, l'institut des sourds et muets à Groningue, les académies d'Utrecht et de Harderwyk, différentes institutions établies au village d'Apeldoorn (Gueldre), dans le voisinage duquel est située sa campagne, où il réside depuis nombre d'années; mais particulièrement la petite ville d'Elbourg, où il a passé une grande partie de sa jeunesse, et qui par là lui fut toujours chère. Dans cette ville M. van Kinsbergen a établi à ses frais un institut pour l'instruction des jeunes personnes, qui porte le nom de son généreux fondateur, et pour l'entretien duquel il fournit annuellement des sommes considérables. Il n'y a peut-être point dans toute l'Europe, d'officier de marine qui ait plus que lui écrit et publié d'ouvrages sur des objets relatifs à son état. Nous ne parlerons que de ceux qui ont été imprimés, parmi lesquels il en est qu'il a fait imprimer sous son nom, d'autres qui ont été publiés par un de ses élèves. Voici leurs titres en français : *Ordres et instructions concernant le service de la marine.* — *Le service de vaisseau, par le chevalier van Kinsbergen*, publié par C. A. Verhuel. — *Exercice du canon sur un vaisseau de guerre*, publié par le même. — *Manuel du marin, augmenté et rectifié par le chevalier van Kinsbergen.* — *Le service général du vaisseau, par le chevalier van Kinsbergen*, publié par C. A. Verhuel. — *Principes de la tactique de mer*, publié par le même : cet ouvrage a été traduit en langue russe par ordre de l'impératrice Catherine II, à l'usage de sa marine. — *Le grand-livre général des signaux de jour et de nuit*, avec grand nombre de figures — *L'artillerie pratique de marine.* — *Nouvelle carte de la Crimée, avec une description de cette province;* (elle est très-estimée). — *Carte de la mer de Marmora.* — *Description de l'Archipel, avec une nouvelle carte générale ;* excellent ouvrage qui a été traduit en allemand en 1792, et publié avec des remarques. — *Introduction à la guerre de mer, par le chevalier van Kinsbergen*, publié par A. Makay. — *Manuel pratique, à l'usage des jeunes officiers de marine, par le chevalier van Kinsbergen*, publié par J. H. van Ollenhausen. — *Sur la formation de batteries de mer.* — *Projet de l'établissement d'un fonds pour les veuves de marins, sans frais pour l'état.* — *Rêve d'un marin.* — *Sur la nécessité de tenir en service un corps permanent de matelots.* — *Sur la formation d'une académie de marine.* M. van Kinsbergen est grand-croix de l'ordre militaire de Guillaume, et a été créé écuyer (*jonkheer*) par le roi des Pays-Bas; et c'est en cette qualité qu'il a été agrégé à l'ordre équestre de la province de Gueldre. Il a été encore décoré de plusieurs ordres étrangers, comme de celui de St-Georges; du grand-cordon des ordres de St-André, d'Alexandre Newsky et de Ste-Anne, par la cour de Russie ; de la grande-croix de l'ordre de Dannebrog, par celle de Danemarck. M. van Kinsbergen est membre de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Berlin, et de plusieurs autres sociétés savantes. L'habile sculpteur hollandais, P. J. Gabriel, a fait son buste très-ressemblant en marbre, qui se trouve dans les salles de l'institut des Pays-Bas, auquel M. van Kinsbergen lui-même a fait présent, avec une belle bibliothèque et une somme assez considérable pour son augmentation, de plusieurs autres bustes d'hommes célèbres de ce pays, sculptés par le même artiste, tels que ceux de Boerhave, Huygens, Grotius, Hooft et Rubens, auxquels on peut ajouter le buste de l'immortel de Ruyter, que M. van Kinsbergen fait faire dans ce moment pour l'institut destiné à l'éducation et la formation de jeunes marins à Amsterdam. C'est ce héros qu'il s'est proposé en tout temps pour modèle, et dont il a si dignement suivi les traces, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Agé maintenant d'environ 84 ans, il jouit de l'estime aussi générale que justement méritée de ses concitoyens, dont sa généreuse philantropie n'aspire qu'à faire le bonheur par tous les moyens que la fortune a mis en son pouvoir. M. van Kinsbergen a la satisfaction d'avoir eu pour élè-

res l'amiral Verhuel, qui vient d'être nommé pair de France, et M. van der Heiden, qui occupe dans ce moment un poste supérieur dans la marine de Russie.

KIOSE-KIAJA, d'abord capitan-pacha, puis pacha de Rudschuck, s'étant fait distinguer par son caractère énergique et par son activité, était destiné au commandement général des armées ottomanes sur le Danube, lorsqu'éclata la révolution terrible qui coûta la vie à Mustapha-Beiracdar (*voy.* ce nom). Lié avec ce dernier, et étant entré dans le système de ce visir, qui avait pour objet de diminuer l'influence excessive du corps des janissaires, le pacha de Rudschuck, dès qu'il eut appris les événemens de Constantinople, manifesta l'intention de venger son ami et d'achever l'ouvrage dont celui-ci avait payé la tentative de sa vie. Se trouvant à la tête d'environ 40,000 hommes de troupes asiatiques, avec lesquels il paraissait vouloir marcher sur la capitale, il inspira aux mutins de si vives alarmes, qu'ils s'occupèrent des moyens de détourner ce danger, en tâchant de soulever les soldats de Kiose-Kiaja. Ils y parvinrent par leurs intrigues, secondées de la jalousie de quelques gouverneurs des provinces voisines. Le pacha paraissait décidé à vendre cher sa vie; mais abandonné de presque tous les siens, et apprenant que sa tête avait été mise à prix, il fut forcé de chercher, avec le vice-amiral Juze-Bey, et quelques autres personnages de distinction, un asile à Bucharest. Le pacha de Rudschuck avait apporté avec lui plus d'un million en or et une immense quantité d'effets précieux. La guerre ayant paru sur le point de s'allumer entre la Porte ottomane et la Russie, ces fugitifs furent invités à passer le Niester et à aller vivre en Ukraine, où Kiose-Kiaja paraît s'être fixé depuis.

KLAPROTH (MARTIN-HENRI), né à Berlin le 1er décembre 1743, de parens pauvres, s'est placé par ses travaux au nombre des chimistes les plus distingués de son siècle. Il avait reçu de la nature un esprit observateur, sérieux, réfléchi, et une patience à toute épreuve. Après avoir terminé ses études classiques, il se livra tout entier à celle de la minéralogie, pour laquelle il avait un penchant décidé; mais il sentit qu'il ne pourrait y faire de rapides progrès sans y associer la chimie : il s'appliqua également à ces deux branches des connaissances physiques et naturelles. L'analyse des minéraux lui parut surtout d'une importance extrême pour classer les substances inorganiques; et des expériences multipliées lui donnèrent bientôt les moyens de varier les procédés chimiques, et de reconnaître des élémens nouveaux dans les minéraux qui avaient déjà été soumis à l'analyse. Ses nombreuses et intéressantes découvertes, et surtout ses moyens d'analyse, ont guidé plusieurs chimistes français, qui lui doivent une partie des heureux résultats qu'ils ont obtenus. Il a aussi fait faire plusieurs grands pas à la minéralogie. Établi à Berlin avec le grade de docteur en philosophie, il y exerçait en outre la pharmacie. Il fut successivement nommé assesseur au collége suprême de médecine, professeur de chimie à l'école d'artillerie, premier conseiller de santé, et chevalier de l'ordre de l'aigle-rouge. Né avec le génie de l'analyse chimique, il porta dans ce travail difficile une exactitude si rigoureuse, qu'on a cru ne pouvoir mieux honorer le célèbre Vauquelin qu'en le nommant *le Klaproth français*. Il a fait insérer dans divers recueils au moins 150 mémoires ayant pour objet des analyses de minéraux. Il a en outre publié 5 vol. de *Matériaux pour servir à la connaissance chimique des corps du règne minéral*, Berlin, 1795-1810, dont les deux premiers ont été traduits en français. Ses *Mémoires de chimie* ont été recueillis et traduits en français par Tassaert, Paris, 1807, 2 vol. in-8. Enfin il a composé, en commun avec M. Wolf, un *Dictionnaire de chimie*, en neuf volumes in-8; partie de cet ouvrage a été traduit en français (en 1810) par MM. Bouillon-Lagrange et Vogel. Klaproth est mort à Berlin le 1er janvier 1817. Il était membre de l'académie des sciences de Berlin, associé étranger de l'Institut de France, et de plusieurs autres académies et sociétés savantes.

KLAPROTH (HENRI-JULES), fils du précédent, est né à Berlin, le 11 octobre 1783. A l'âge de quinze ans, il commença l'étude des langues asiatiques, principalement du chinois, pour lequel il trouva des secours précieux à la bibliothèque de Berlin. En 1801, il se rendit à l'université de Halle, qu'il quitta quinze mois après, poursuivit ses études à la bibliothèque de Dresde, et se rendit ensuite à Weimar pour présider à la publication de son journal intitulé : *Asiatisches magazin* (12 ca-

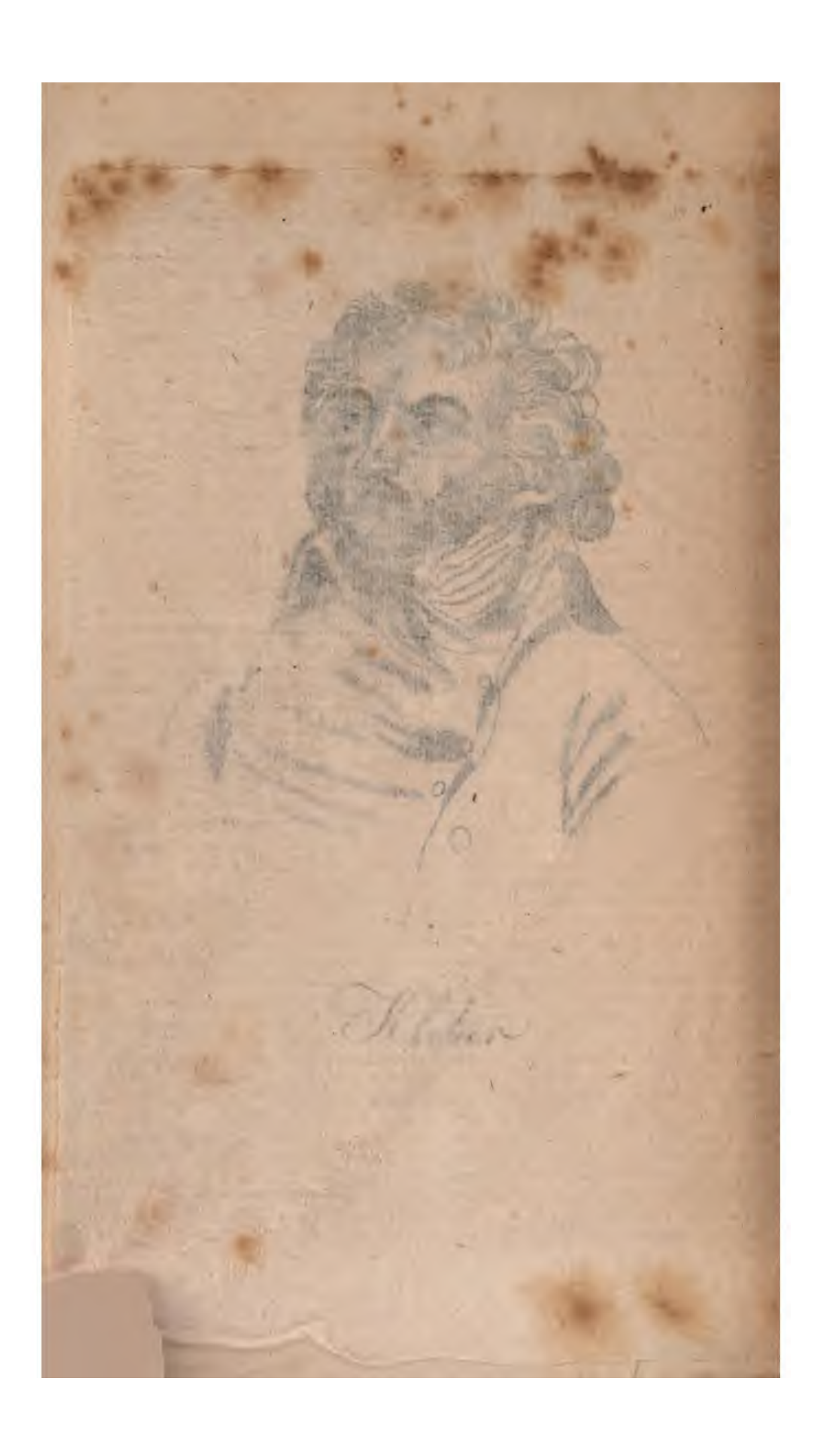
hiers in-8, 1802-1803). En 1804, il retourna à Berlin, d'où il fut appelé à l'académie des sciences de Pétersbourg, pour y remplir une place d'académicien-adjoint pour les langues et pour la littérature asiatique. Le but principal de toutes ses études, parait avoir été l'éclaircissement de l'histoire et de la géographie de l'intérieur de l'Asie, et des diverses migrations des peuples. C'est dans ce but qu'il accompagna, en 1805, l'ambassade du comte de Golofkin (*voy.* ce nom), destinée pour Pékin. Pendant ce voyage, il traversa la Sibérie et le pays situé au sud du lac Baïcal, jusqu'aux frontières de la Chine. Une dispute très-vive, survenue entre l'ambassadeur russe et le vice-roi de la Mongolie, fit échouer cette expédition : mais M. Klaproth n'avait pas perdu son temps pendant ce voyage. Il saisit l'occasion de connaitre les divers peuples dont il traversa le territoire. Il recueillit des vocabulaires de tous leurs dialectes ; et ces vocabulaires lui fournirent les bases d'un classement méthodique des habitans de l'Asie, dans l'ordre de leurs races primitives. Depuis son arrivée en Russie, il s'était particulièrement appliqué à l'étude de la langue mandchoue, qui est d'un grand secours pour le chinois. A Irkoutzk, en Sibérie, où il demeura pendant dix mois, il eut occasion de recueillir d'excellens matériaux, et il fit l'acquisition d'un assez grand nombre de livres chinois, mandchous, mongols et japonais. A son retour, dans l'été de 1806, il longea une grande partie des frontières de la Chine, traversa les montagnes d'Altaï, en faisant une excursion sur l'Irtysch, jusqu'au lac Saïssan, dans le pays des Eleuths. Après ce premier voyage, l'académie le nomma académicien extraordinaire (11 mars 1807). Le comte Jean Potocki, qui ne cessa pas de s'intéresser vivement pour l'objet principal des études de M. Klaproth, proposa au président de l'académie de lui faire entreprendre un voyage aux montagnes du Caucase, pour y continuer ses recherches sur les peuples asiatiques. Cette proposition fut approuvée ; et M. Klaproth se mit en route en septembre 1807, muni des instructions de l'académie. Il chercha surtout à connaitre les différens peuples tartares qui ont joué un rôle dans l'histoire du moyen âge, rapporta des recueils complets de toutes les langues qu'on parle dans cette contrée, et entre autres manuscrits, une traduction de la *Chronique géorgienne*, intéressante sous beaucoup de rapports. M. Klaproth arriva à St-Pétersbourg le 11 janvier 1809 ; mais ce n'est qu'en 1810 qu'il fit imprimer le premier volume de ses collections sur la littérature de l'Asie, sous ce titre : *Archiv für die asiatische litteratur*, grand in-4, de même que trois *Lettres* à M. A. Montucci, à Berlin, qui l'avait indirectement attaqué dans ses *Recherches philologiques*. Ensuite il accepta l'offre d'une place de professeur à l'université de Wilna, pour y établir une école de langues asiatiques, dont il avait tracé le plan, à la demande du comte Czartorinski, curateur de cette université. Il allait se mettre en route, lorsqu'il fut retenu à St-Pétersbourg par le nouveau ministre de l'instruction publique, qui le chargea de rédiger le catalogue des manuscrits et livres chinois et mandchous qui se trouvent dans la bibliothèque de l'académie. Ce catalogue fut terminé dans le courant de 1810 ; et, au mois de décembre, M. Klaproth fut envoyé à Berlin, pour y faire graver les caractères chinois nécessaires à la publication de cet ouvrage, et de quelques autres qu'il avait projetés. Ce travail fut achevé en quatorze mois ; mais n'ayant pas obtenu les avantages qu'on lui avait fait espérer, il demanda, en juin 1812, un congé qui ne lui fut accordé que long-temps après. Il a cessé depuis lors de signer Julius von Klaproth, comme il le faisait depuis 1810, étant dans la septième classe civile, qui lui conferait en Russie une noblesse héréditaire. En 1814, il quitta l'Allemagne pour visiter l'Italie, où il resta pendant plusieurs mois ; et l'année suivante il vint à Paris, où il se trouvait encore en 1817. Nommé, le 11 août 1816, par le roi de Prusse, professeur des langues et de la littérature asiatiques, il est autorisé à faire imprimer ses ouvrages aux frais de ce monarque ; et plusieurs sont déjà sous presse. Outre les écrits ci-dessus, M. Klaproth a publié divers ouvrages, tous relatifs aux langues, aux antiquités, et à la géographie de l'Orient, parmi lesquels nous citerons : une traduction allemande, accompagnée de notes, de la *Dissertation* de M. Hager (*voy.* ce nom), *sur les inscriptions babyloniennes*, Weimar, 1802, in-8. — *Monument de Yu expliqué*, Berlin, 1811, grand in-4, avec un grand nombre de caractères chinois anciens et



Kleber

modernes. — *Voyage dans le Caucase et en Géorgie*, Berlin et Halle, 1812-14, 3

grin, il sut mettre à profit les leçons qu'il reçut de ce grand maître. Rappelé à Stras-



Kleber

modernes. — *Voyage dans le Caucase et en Georgie*, Berlin et Halle, 1812-14, 3 vol. in-8, avec planches et cartes. Le dernier volume contient les langues caucasiennes. L'ouvrage a été traduit en anglais par F. Shobert, 1814, vol. in-8. — *Sur la langue et l'écriture des Ouigours*, Berlin, 1812, grand in-8. *Description du Caucase oriental*, Weimar, 1814, grand in-8. — *Description des provinces russes situées entre la Mer-Noire et la mer Caspienne*, Berlin, 1814, petit in-8. — Une nouvelle édition du *Voyage de Guldenstadt en Géorgie et en Imirète*, Berlin, 1815, in-8. — Plusieurs dissertations dans les *Mines de l'Orient*, dans la *Gazette littéraire de Jéna*, et dans d'autres journaux. Il a aussi beaucoup contribué au volume supplémentaire du *Mithridates* d'Adelung, Berlin, 1817, in-8. On lui attribue en outre une courte relation de la dernière ambassade russe, destinée pour Pékin (St-Pétersbourg et Leipzig, 1810 in-8) : et deux opuscules polémiques écrits en langue française, savoir: *Grande exécution d'automne*, n° 1, *Weston*. Pékin, 20e année Kia-King, Paris, 1814, in-8. — *Lettres sur la littérature mandchoue, traduites du russe de M. Afanasii Larionowitch Leontiew*, Paris, 1815, in-8. Il a encore puplié, quelques Dissertations, dans la *Correspondance géographique* de M de Zach, année 1799 et 1800.

KLÉBER (JEAN-BAPTISTE), naquit à Strasbourg, en 1754, d'une famille honnête, mais peu favorisée de la fortune. Il perdit son père dans sa première enfance. Envoyé chez un curé, ami de sa famille, pour y faire ses études, il en fut bientôt rappelé pour les continuer dans la maison paternelle. Fort jeune encore, Kléber avait déjà atteint la taille d'un homme fait, et la nature avait développé en lui, ces formes colossales et athlétiques qui le rendirent depuis si remarquable. Pressé par sa famille de faire choix d'un état, il se décida pour l'architecture. Envoyé à Paris, pour se perfectionner dans un art pour lequel il annonçait les plus heureuses dispositions, il arriva dans cette ville, à l'age de seize ans, sans protecteur, sans guide et avec peu d'argent. Livré à lui-même, avec un caractère passionné et indomptable, Kléber s'abandonna à des écarts fréquens mais dans lesquels l'honneur ne fut jamais compromis. Admis à travailler sous les yeux du célèbre Chalgrin, il sut mettre à profit les leçons qu'il reçut de ce grand maître. Rappelé à Strasbourg par sa famille, une circonstance particulière l'entraîna à embrasser l'état militaire. Il était assis dans un café auprès de quelques bavarois, auxquels des jeunes gens de la ville adressèrent quelques expressions insultantes; Kléber, dont l'esprit était naturellement droit et juste, quand il n'était point égaré par la passion, prit parti contre les agresseurs, et les réduisit au silence. Pénétrés de reconnaissance pour leur généreux défenseur, les jeunes bavarois la lui témoignèrent de la manière la plus affectueuse, et lui proposèrent d'entrer à l'école militaire de Munich; Kléber accepta cette offre avec empressement et devint l'un des meilleurs élèves de cet établissement, où il eut occasion de se faire connaître du général de Kaunitz, fils du premier ministre de ce nom, qui l'appela à Vienne, et le nomma porte-drapeau dans son régiment. Lorsque la guerre fut sur le point d'être déclarée aux Turcs, Kléber fut attaché à l'état-major du prince de Kaunitz; mais la paix ayant succédé à ces démonstrations hostiles, il se rendit à Luxembourg avec son régiment, et y passa le reste du temps qu'il demeura attaché au gouvernement autrichien, c'est-à-dire l'intervalle de 1770 à 1783. Ayant obtenu alors un congé pour venir à Strasbourg, et embarrassé dans ses affaires pécuniaires, qu'une absence totale d'ordre et d'économie rendait tous les jours plus mauvaises, Kléber, sur les conseils de sa famille et de ses amis, se décida à donner sa démission, et obtint de M. de la Galaisière, intendant d'Alsace, auquel il fut présenté et qui lui témoigna le plus vif intérêt, la place d'inspecteur des bâtimens publics dans la Haute-Alsace, et fixa sa résidence à Béfort. Il conserva cette place pendant six ans, et se livra, dans cet intervalle, à des études sérieuses. Il forma son esprit et son jugement; aggrandit la sphère de ses idées, par la méditation et l'examen des grandes questions de politique et d'intérêt public, et prépara ainsi son ame à la révolution qui allait éclater dans son pays. A peine fut-elle annoncée que Kléber s'en déclara l'un des partisans les plus enthousiastes; et quoique, bientôt après, elle lui eut fait perdre sa place, il n'en continua pas moins à proclamer ses principes et à défendre sa cause, avec une ardeur qui ne pouvait

être que le résultat d'une grande bonne foi. Lors de la formation des premiers bataillons de volontaires, on l'engagea à demander, dans un de ces corps, une place d'adjudant-major. Sans emploi et sans fortune, cette ressource était devenue indispensable à son existence; il consentit à la faire solliciter par quelques membres du département, auprès du général Félix Wimpfen qui commandait à Brisach, et qui ne la lui fit pas attendre. Il joignit le bataillon à Ribeauvilliers, à deux lieues de Colmar, et fut bientôt chargé, en sa qualité d'ancien militaire, par le chef du corps lui-même, homme infirme et âgé, de l'organisation du bataillon, qui devint en peu de temps, l'un des meilleurs de l'armée; ce corps soutint dans la suite, le siége de Mayence, et fit partie de cette brave garnison, qui vint périr misérablement, en 1793, dans les guerres civiles de l'ouest. Après avoir passé six mois à Ribeauvilliers, Kléber et son bataillon quittèrent ce cantonnement pour se rendre dans le département de l'Ain, et bientôt après à l'armée de Custines, sous Mayence. Espérant obtenir un avancement plus rapide dans les états-majors, Kléber quitta le bataillon, et sollicita du général Ferrière, qui commandait à Porentruy, une place d'aide-de-camp. Mais ce projet n'ayant pu s'exécuter, il revint au bataillon qui faisait alors partie de la garnison de Mayence; en fut nommé commandant en second; et montra, pendant ce siége mémorable, tant de talent et d'intrépidité, que les généraux témoignèrent hautement leur admiration pour les services éminens qu'il avait rendus, et que les commissaires de la convention, Rewbell et Merlin, de Thionville, le nommèrent adjudant-général. Ce fut à l'instant même où la voix de l'armée et le choix des représentans proclamaient les services de Kléber, que, rentrant en France à la tête d'une des colonnes de l'armée, ce général fut arrêté à Nancy, par deux gendarmes qui ne le quittèrent plus jusqu'à Paris, où il fut remis en liberté, et reçut du ministre de la guerre, non-seulement sa confirmation au grade d'adjudant-général, mais encore sa nomination à celui de général de brigade. Le procès de l'infortuné général Custines était, à cette époque, l'un des sanglans spectacles que les tyrans de la république et les jacobins se plaisaient à donner de temps en temps, afin de porter la terreur dans l'ame des généraux, dont ils redoutaient l'influence et le mécontentement. Appelé comme témoin dans cette malheureuse affaire, Kléber, en rendant une éclatante justice au zèle et à l'intrépide valeur de Custines, lui reprocha seulement d'avoir confié le commandement de Francfort à un homme incapable. Parti deux jours après pour la Vendée, avec Aubert-du-Bayet, il y avait conçu un grand plan militaire, mais qui ne put jamais recevoir d'exécution, par les irrésolutions du comité de salut public, qui prononça six à sept fois sa destitution sans se décider à la lui notifier. Ainsi, tantôt général en chef, tantôt conseil de celui qu'on lui donnait pour successeur, on l'accablait de dégoûts et on lui défendait en même temps de quitter l'armée. Ce fut lui qui dirigea l'importante expédition contre l'île de Noirmoutiers, où les principaux chefs de l'armée royale furent faits prisonniers. Près de mourir, le prince de Talmont, l'un d'eux, donna à Kléber des détails sur les forces de l'insurrection qui, d'après ce malheureux jeune homme, étaient épuisées, et déclara « que l'insurrection n'avait jamais eu d'autres causes que la tyrannie que les assemblées législative et conventionnelle avaient voulu exercer sur les opinions religieuses du pays. » Excédé et indigné des scènes d'horreur qu'il avait continuellement sous les yeux, Kléber résolut enfin de quitter cette terre de désolation après y avoir passé six mois, y avoir été grièvement blessé à l'épaule, et y avoir couru, cent fois, le danger d'y perdre la vie. Au milieu d'une foule de faits d'armes que recueillera l'histoire, mais que le genre de ce travail ne nous permet que d'indiquer, il en est un tellement admirable que nos lecteurs ne nous permettraient pas de l'omettre: l'armée républicaine venait d'éprouver un revers; elle était en retraite, mais vivement inquiétée par un ennemi en force et vainqueur: un défilé se présente; Kléber entrevoit d'un coup-d'œil, dans ces nouveaux thermopiles, la possibilité d'arrêter sa marche et de sauver l'armée, en sacrifiant trois cents hommes; il fait appeler un officier, dont le dévouement et la bravoure lui sont particulièrement connus: « Vous allez occuper ce poste lui dit-il; vous ne tarderez pas à y être attaqué par l'ennemi; vous y périrez, mais vous sauverez l'armée. » En finissant ce peu de mots, il ouvre ses bras à l'officier

qui s'y précipite, l'embrasse, et lui dit un éternel adieu : quelques heures après, à la suite du combat le plus terrible, livré par trois cents hommes à une armée victorieuse, l'intrépide officier et son héroïque troupe avaient cessé de vivre; mais l'armée était sauvée. Revenu à Paris, Kléber demanda à être employé ailleurs que dans l'ouest, et fut chargé du commandement d'une division à l'armée du nord, à l'instant où les ennemis, fiers de leurs premiers succès, se disposaient à pénétrer dans l'intérieur de la république. Jourdan s'avançait alors pour assiéger Charleroy; l'armée des Ardennes lui amena une colonne de l'armée du nord qui venait de battre les Autrichiens à Merbes-le-Château et de leur faire 1200 prisonniers. Ces forces réunies ayant pris le nom d'armée de Sambre-et-Meuse, passèrent la Sambre, et livrèrent aux Autrichiens, le 8 messidor an 2 (26 juin 1794), dans les plaines de Fleurus, la bataille de ce nom, dans laquelle les Autrichiens et les Anglais réunis, furent complétement défaits, et laissèrent plus de dix mille hommes sur le champ de bataille. Kléber, qui s'était couvert de gloire par ses sages dispositions, son sang froid et sa brillante audace, poursuivit les ennemis; les atteignit, et les battit à Marchiennes; s'empara de Mons, se rendit maître de Louvain, occupa le poste célèbre de la montagne de Fer, opéra le passage de l'Ourte, de concert avec Jourdan, et fut chargé, au commencement de l'an 3, du siége de Maestricht, qui se rendit le 14 brumaire (4 novembre 1794), après onze jours de tranchée ouverte. La manière dont ce siége avait été conduit, la prompte reddition de la place, la bravoure et les talens qu'il avait montrés dans cette circonstance, avaient beaucoup ajouté à la réputation militaire de Kléber. Le nouveau comité de salut public l'ayant rappelé de l'armée de Sambre-et-Meuse, pour lui confier le commandement de l'armée du Rhin, et diriger le blocus de Mayence, Kléber l'accepta, sans espoir de succès, et perdit plus de monde dans ce blocus, par l'extrême rigueur de l'hiver que par le canon de l'ennemi. Après avoir vainement sollicité une augmentation de forces et de ressources, et voyant l'état d'abandon et de dénuement dans lequel on le laissait, il se décida à demander un congé pour rétablir sa santé; l'obtint, et se rendit à Strasbourg, après avoir remis le commandement de l'armée au général Charles. Il y resta deux mois, après lesquels il reprit le commandement de l'aile gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse; passa le Rhin, le 19 fructidor an 3 (5 septembre 1795), et coopéra à la défaite des ennemis et à la prise de Dusseldorf. A Altenkirken et sur la Lahn, il se couvrit de nouveaux lauriers. L'année suivante, il attaqua les ennemis dans leurs retranchemens de la Siez, et les battit une seconde fois à Altenkirken, lieu qu'il avait déjà rendu célèbre. Il soutint sa réputation à la bataille de Bufzbach, et s'empara de Francfort, où les Français trouvèrent une nombreuse artillerie. Il atteignit les Autrichiens à Forcheim, les battit encore sur la Rednitz, et leur enleva soixante pièces de canon; mais quelque temps après, l'armée française ayant été contrainte à se retirer, Kléber, fatigué des dégoûts que le directoire faisait journellement éprouver aux généraux, offrit sa démission, qui fut acceptée, et se rendit à Paris, où toutefois son traitement de général de division lui fut conservé. Conduit, en quelque sorte malgré lui, au directoire, par le ministre de la guerre Petiet, il conçut pour ses membres, et particulièrement pour Barras, un tel mépris et une telle aversion, qu'il déclara publiquement qu'aucune considération au monde ne pourrait l'y ramener. De retour à Strasbourg, il fit ensuite un voyage dans le département du Haut-Rhin, où on lui avait fait entrevoir qu'il pourrait être nommé au corps-législatif; mais cet espoir ne s'étant pas confirmé, il revint à Paris, loua à Chaillot, une maison de campagne dans laquelle lui et Moreau vivaient ensemble, et s'y occupa de la rédaction de ses mémoires sur celles des guerres de la lution auxquelles il avait concouru. Sur ces entrefaites, arriva la révolution des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797). Ses ennemis (et c'est avec une peine profonde, mais pour rendre hommage à la vérité historique, que nous plaçons à leur tête le général Hoche) osèrent, un moment, faire inscrire son nom sur les listes de déportation, mais un reste de pudeur l'en fit effacer. A tout événement, Kléber s'était préparé à vendre cher sa vie, si l'on eût tenté de l'arrêter. Hoche, puisque nous l'avons nommé, écrivit au directoire pour se plaindre que Kléber eût été épargné. Celui-ci sentit tout ce qu'il

avait à redouter d'une telle haine, et ne songea plus qu'à se faire oublier. Cependant, on s'occupait beaucoup alors de l'expédition d'Égypte; Bonaparte indiqua Kleber pour l'accompagner. Le directoire ne laissa pas échapper cette occasion de se délivrer d'un ennemi redoutable, et Kléber celle de se soustraire à la haine de ses puissans ennemis. Le 30 floréal an 6 (19 mai 1798), il s'embarqua à Toulon sur la flotte qui faisait voile pour l'Égypte, et débarqua, le 12 messidor suivant (30 juin), devant Alexandrie. Kléber commandait la colonne du centre qui marcha sur cette place, et fut atteint d'une balle à la tête, en escaladant ses murs avec son intrépidité ordinaire. Il reçut ensuite l'ordre de s'embarquer, avec sa division, à Damiette, et d'être rendu, pour le 16 pluviôse an 7 (4 février 1799), à Cathieh, où quelques-unes des troupes de sa division devaient former le blocus du fort d'El-Arich, qui tomba au pouvoir des Français. Égaré dans le désert et remis par des Arabes dans sa route, dont il s'était éloigné d'une journée, Kléber avec sa division, arriva, le 6 ventôse (24 février), après une pénible marche de 48 heures, et sans avoir pu se procurer d'eau, à Kan-Yonnes, premier village qu'on trouve dans la Palestine en sortant du désert. Le 13, il était devant Jaffa avec son avant-garde, et reçut l'ordre d'en couvrir le siége. Jaffa et ses forts, pris par escalade, toute l'armée marcha, le 25, sur Zéla, où Abdalla-pacha, qui avait pris position sur les hauteurs de Korsoum, avec deux mille chevaux, ayant à sa gauche un corps de dix-mille Turcs qui occupaient la campagne, évita le combat que lui proposaient les généraux Kléber et Bon, à la tête de leurs divisions formées en carré. Enveloppé, quelques jours après, par 4000 hommes, à Sed-Jarra, Kléber attaqua à la fois la cavalerie de l'ennemi, et son camp retranché qu'il emporta de vive force. Fuyant en désordre vers le Jourdain, les Turcs n'échappèrent à une destruction certaine que parce que la division française manqua de cartouches. Réuni, trois jours après, dans la plaine de Faouli, aux Samaritains et aux Naplouzains, et fort de 25 mille hommes, l'ennemi fut attaqué, les 26 et 27 germinal an 7 (15 et 16 avril 1799), dans ses positions de Faouli et de Tabarie, par Kleber, qui n'avait avec lui que deux mille hommes. Au signal convenu avec Bonaparte, et donné par une pièce de canon de douze qui annonçait l'arrivée du général en chef, Kléber quitta la défensive, attaqua et enleva à la baïonnette le village de Faouli; passa au fil de l'épée tout ce qui résistait encore; écrasa la cavalerie; et contribua ainsi puissamment, par son intrépidité, son sang froid, et ses bonnes dispositions, à l'éclatante victoire du Mont-Thabor, l'une des plus complètes et les plus décisives de la campagne. Le siége de St-Jean d'Acre ayant été levé, Kleber retourna au Caire, avec sa division. Lors de la fatale expédition d'Aboukir, il se fit remarquer à tel point par plusieurs traits de valeur et de génie, que lorsque Bonaparte quitta l'armée d'Orient pour revenir en France, ce général, qui haïssait l'indomptable caractère de Kléber autant que celui-ci détestait son despotisme, ne crut pas pouvoir laisser en de meilleures mains le sort de l'armée et ses instructions, que dans celles de l'homme dont il connaissait bien toute l'inimitié, mais aux grands talens duquel il ne pouvait se dispenser de rendre justice. Nommé général en chef, dans les circonstances les plus critiques où pût se trouver l'armée, Kleber continua, avec le grand-visir, les négociations commencées avec Bonaparte, non qu'il en espérât un résultat heureux, mais dans l'espoir que des secours lui seraient envoyés dans l'intervalle. Cependant le grand-visir s'avançait de Damas; d'un autre côté, une flotte parut devant Damiette et débarqua 4000 janissaires. Il fallut combattre; le carnage fut horrible; mais en moins d'une demi-heure, les janissaires furent exterminés, hors 800 qui furent faits prisonniers. Cet avantage était d'une haute importance; mais il rendait les négociations de plus en plus difficiles. Le visir s'avançait, à la tête de soixante mille hommes et suivi de plusieurs pachas, dont les nouvelles troupes étaient recrutées de toutes les parties de l'Asie, jusqu'au Mont-Caucase. La tête de cette armée était arrivée jusqu'à Jaffa, lorsque Kléber proposa au commodore Sidney-Smith de négocier sur le vaisseau amiral; l'offre fut acceptée, et dès-lors les négociations prirent une marche plus régulière et plus déterminée. Quoique Sydney-Smith, eut reçu du visir le pouvoir de traiter, et qu'il négociât, en ce moment même, avec le général Desaix et M. Pous-

sielgue, chargés des instructions du général français, le visir s'empara, le 9 nivôse an 8 (30 décembre 1799), de la forteresse d'El-Arish, dont il ne dut la reddition qu'à l'insigne lâcheté de la garnison. En ce moment l'armée ottomane était forte de quatre-vingt mille hommes, ayant soixante-dix pièces de canon, et dirigée par les officiers européens ; à des forces aussi formidables, Kleber n'avait à opposer que huit mille cinq cents hommes, divisés sur Katich, Salahié et Belbeys. Dans une situation aussi désespérante, il donna l'ordre à ses plénipotentiaires de ne rompre les négociations que dans le cas où l'on proposerait de traiter sur des bases qui ne pussent pas compromettre la sûreté et la gloire du nom français. Enfin, le 4 pluviôse an 8 (24 janvier 1800) on signa, de part et d'autre, à El-Arish, une convention par laquelle il fut arrêté « que l'armée française se retirerait à Alexandrie, avec armes, bagages et effets, pour y être transportée en France, tant sur ses bâtimens que sur ceux de la Sublime Porte ; qu'il y aurait un armistice de trois mois, en Égypte, à compter du jour de la signature de la convention, etc. » Déterminé par la crainte de ne pas recevoir de secours avant la saison du débarquement, mais surtout par la connaissance du caractère personnel des directeurs, dont il ne savait pas encore la chute, et de celui de Bonaparte, dont il ignorait l'élévation, Kléber avait souscrit aux conditions d'El-Arish ; mais tandis qu'il donnait tous ses soins à la faire exécuter, il reçut du commodore Sydney-Smith, qui remplissait les fonctions de ministre plénipotentiaire d'Angleterre auprès de la Porte Ottomane, une lettre datée de Chypre, par laquelle cet officier l'instruisait que l'amiral Keith, commandant en chef de la flotte anglaise de la Méditerranée, avait reçu des ordres pour s'opposer à l'exécution immédiate du traité d'El-Arish. Kléber ne perdit pas un moment, en apprenant ce nouveau trait de la foi britannique, qui lui fut bientôt confirmé par une lettre de l'amiral Keith lui-même, écrite à bord du vaisseau *la Reine Charlotte*, et datée de Minorque, le 8 janvier 1800. Il donna des ordres pour faire réarmer les forts, arrêter le départ des munitions, rappeler celles qui avaient été transportées, et tout disposer pour une bataille, à l'instant même où, faisant imprimer cette lettre, éternel monument de perfidie, il se bornait à y ajouter ces mots : « Soldats, on ne répond à une telle lettre que par des victoires, préparez-vous à combattre. » Dans ces circonstances, où sir Sidney-Smith seul se montra jaloux de l'honneur de sa nation, en témoignant le désir de faire suspendre de part et d'autre la reprise des hostilités, les troupes françaises accouraient de la Basse Égypte et du Sayd. Un conseil de guerre fut convoqué ; Kleber s'y expliqua sur l'insigne mauvaise foi du cabinet britannique, en brave et loyal militaire ; un seul cri d'indignation et de fureur se fit entendre contre un tel excès de deloyauté ; et dès la nuit suivante, Kleber se rendit dans la plaine de Coubé, où s'assemblèrent successivement toutes les troupes. L'armée française, quoiqu'elle n'ignorat pas sa prodigieuse infériorité, brûlait du désir d'en venir aux mains ; enfin, à trois heures du matin, le village de Matharich, retranché et armé de seize pièces d'artillerie, fut attaqué et emporté par quelques compagnies de grenadiers, commandées par le général Reynier. En ce moment arrivait l'armée turque, qui, entourant l'armée française, l'avait placée au milieu d'un carré de cavalerie d'une demi-lieue de côté ; mais cette attaque n'ayant obtenu aucun succès, le grand-visir se retira précipitamment à El-hanka, où Kleber le poursuivit, sans prendre un moment de repos, l'attaqua, le mit en fuite, et fit un butin considérable. Croyant trouver cette armée réunie le jour suivant à Salahié, il y marchait pour la combattre, lorsqu'il apprit que, fuyant à travers le désert, le visir avait à peine conservé cinq cents hommes de bonne escorte. Un bagage immense abandonné à Salahié, était tombé au pouvoir des Français. Après cet important succès, connu sous le nom de bataille d'Heliopolis, (30 ventôse an 8, 21 mars 1800), Kleber marcha sur le Caire où, le 29 ventôse (20 mars 1800), une insurrection terrible avait éclaté, à la nouvelle, perfidement répandue, de la défaite des Français. Parti de Salahié, le 3 germinal (24 mars 1800), Kleber arriva, le 6 au matin, sous les murs du Caire, dont le siége fut immédiatement commencé. Le 24, la ville fut sommée, pour la troisième fois, de se rendre ; mais elle ne voulut entendre aucune conciliation ; enfin, après diverses attaques effectuées,

les 25 et 28 germinal, une capitulation fut signée, le 1er floréal (21 avril 1800), et le 7 du même mois (27 avril), l'armée française victorieuse, entra dans la ville. A la suite de tant de succès, aussi glorieux que chèrement achetés, le vainqueur de Matharich et d'Heliopolis, tranquille au Caire, donnait tous ses soins à rétablir les finances administratives du service, lorsqu'une main fanatique, dirigée par le visir, vint arracher à l'armée française, le général qu'elle adorait. Ahmed-Aga, disgracié, emprisonné à Gaza, depuis la prise d'El-Arish, s'était rendu à Jérusalem, après la déroute du visir. Celui-ci ayant résolu de faire assassiner Kléber pour satisfaire sa lâche vengeance contre le héros qu'il n'avait pu vaincre, attacha le retour de la faveur de l'Aga, à l'exécution du grand crime qu'il méditait. Le jour même où celui-ci arrivait à Jérusalem, Soleyman, d'Alep, jeune homme de vingt-quatre ans, se présenta chez lui, et réclama sa protection pour soustraire son père, marchand d'Alep, aux vexations périodiques d'Ibrahim, pacha de cette ville. Ahmed-Aga fit prendre des informations sur ce jeune homme. On sut qu'il se préparait à être reçu lecteur du Koran dans une mosquée; qu'il était à Jérusalem pour un pélérinage; qu'il en avait déjà fait deux autres à la Mecque et à Médine; que le délire religieux était porté au plus haut degré dans sa tête, déjà troublée par de fausses idées sur la perfection de l'islamisme, dont il croyait que ce qu'il appellait les combats sacrés et la mort des infidèles, étaient le gage le plus précieux et le plus assuré. Ahmed-Aga sentit en un moment tout le parti qu'il pouvait tirer de cet homme; protection et récompenses, tout lui fut promis: il fut adressé à Yassin, aga, de la part du visir, et, quelques jours rapès, il reçut les instructions et l'argent qui lui étaient nécessaires, pour se rendre à Gaza. Soleyman se mit aussitôt en route pour cette ville, séjourna vingt jours à Khalyl, dans la Palestine, en attendant une caravane pour traverser le désert, et arriva à Gaza, dans les premiers jours de floréal an 9 (fin d'avril 1801). Yassin logea Soleyman dans une mosquée, pendant les dix jours qu'il séjourna à Gaza, lui donna de nouvelles instructions, quarante piastres turques, et le fit partir sur un dromadaire, qui le conduisit en six jours en Égypte. Ce fut vers le 15 floréal (5 mai 1801) que Soleyman, muni d'un poignard que lui avait remis Yassin, arriva au Caire. Logé, selon ses instructions, à la grande mosquée, il confia l'objet de sa mission aux lecteurs du Koran, qui lui gardèrent un profond secret, et ne tentèrent de l'en détourner que par la difficulté et le péril de l'entreprise. Il attendit Kléber au Caire, pendant trente-un jours, et résolut enfin de se rendre à Gizeh, où était le général; mais celui-ci étant parti pour le Caire, le lendemain même de l'arrivée de Soleyman à Gizeh, l'assassin le suivit pendant toute la route, cherchant à se soustraire aux regards, et parvint enfin, le 25 prairial an 9 (14 juin 1801), peu de jours après l'arrivée du général au Caire, à se cacher dans les jardins de son habitation. Kléber déjeunait ce jour-là chez le général Damas, chef de l'état-major, qui occupait au Caire une maison attenante au quartier-général. Il avait amené avec lui M. Protain, architecte et membre de l'institut. Il était près de deux heures lorsque Kleber se leva, emmena Protain seul avec lui, et le conduisit sur les travaux, engageant les convives à rester à table, et annonçant qu'il reviendrait prendre le café. Une longue terrasse couverte, donnant sur la place Esbekieh, liait la maison du général Damas à celle du quartier-général. Kleber et Protain suivaient tranquillement cette terrasse. Leur marche était celle de deux hommes qui, tout entiers à leur conversation, avancent lentement et s'arrêtent souvent. Dans un de ces momens, Soleyman, caché dans une citerne à l'extrémité de la terrasse, en sortit, et arrivant jusqu'aux deux Français, sans en être aperçu, porta au général Kléber un coup de poignard dans l'aine gauche, qui le blessa à mort. A l'instant même qu'il se sentit frappé, le général s'appuya sur le parapet de la terrasse, et apercevant un soldat de la compagnie des guides qui passait sur la place, il n'eut que le temps de s'écrier: « A moi, guide, je suis blessé! » et tomba baigné dans son sang. Pendant que tout ceci se passait avec la rapidité de l'éclair, Protain, étonné du mouvement qu'il avait vu faire au général, vers le parapet, regardait autour de lui, et aperçut un furieux qui, l'œil hagard, venait déjà sur lui, le poignard levé. Protain n'avait qu'une légère canne à la main; il courut sur l'assassin, et lui en asséna plusieurs

coups sur la tête. Alors s'engagea, entre eux, un combat corps à corps, dans lequel l'architecte reçut six blessures qui le firent tomber sans connaissance et nageant dans son sang, à côté du malheureux Kléber. L'assassin croyant son adversaire mort, et ignorant si le coup qu'il avait porté au général était mortel, revint sur celui-ci, et lui donna encore trois coups de poignard; mais le premier avait suffi; le fer était parvenu jusqu'à l'oreillette droite du cœur. Les trois derniers coups, portés d'une main mal assurée, n'étaient pas dangereux. Bientôt il entendit du bruit du côté de la maison de l'état-major, et voyant les deux Français sans mouvement, il s'enfuit précipitamment par les jardins, où il fut arrêté quelques instans après. Soleyman avoua son crime, et fut livré à un conseil de guerre, qui le condamna à mort. Il périt du supplice usité dans l'Orient, et n'expira que le troisième jour, au milieu des tourmens les plus horribles, et à l'instant où il demandait à boire. Le corps de ce malheureux a été transporté en France, et déposé au muséum d'histoire naturelle. On y remarque distinctement l'effet du pal. L'armée donna des larmes sincères au héros qui, depuis dix années, au milieu d'une carrière de dangers et de gloire, avait échappé à tous les hasards de la guerre, et paraissait encore destiné à rendre de si importans services à sa patrie. La France vient, en 1818, de rendre des honneurs récens, et auxquels tout ce que l'armée a de plus distingué s'est empressé de concourir, à la mémoire de l'un de ses plus illustres généraux, expirant sur un lit de lauriers, à l'instant où il venait de rétablir la gloire des armées françaises, trahie dans l'Orient par l'homme étonnant qui, naguères, en avait porté si haut l'éclat, en Italie.

KLEIN (Le comte Louis), né en 1762, à Lunéville, fut employé dans sa jeunesse dans la maison du roi. Nommé, au commencement de la révolution, à une lieutenance d'infanterie, il entra ensuite dans un régiment de chasseurs à cheval, et se distingua dans ce corps aux armées du nord. Adjudant-général en 1793, il servit en cette qualité au déblocus de Maubeuge, puis à la bataille de Fleurus, aux combats qui eurent lieu sur la Meuse, l'Ourthe, au passage de la Roër, à la prise de Bonn, d'Andernach et de Coblentz. Promu au grade de général de brigade, il se distingua, en 1795, au passage de la Lahn, où il fut sur le point de se noyer. Le 21 messidor an 4, le général Klein, à la tête du 12e régiment de dragons et du 12e de chasseurs, chargea deux fois, à Lemberg, la cavalerie ennemie, avec tant d'impétuosité, qu'elle fut entièrement culbutée. Le rapport du général en chef Jourdan, sur cette importante affaire, annonçait que le général Klein y avait déployé les plus grands talens et le plus grand courage. Le 6 thermidor an 2 (24 juillet 1794), il força Wurtzbourg à capituler. Le 15 du même mois, il commandait l'avant-garde de la division de Championnet, qui battit la cavalerie ennemie au combat de Saltzbach. A Bamberg, il pénétra dans les rues de la ville, à la tête de 50 cavaliers; y soutint pendant une heure un combat inégal et meurtrier; et, au moment où les Autrichiens le croyaient leur prisonnier, il s'ouvrit un passage à travers leurs rangs. Il se distingua de nouveau les 27, 28 et 30 thermidor, aux attaques de Langfeld, d'Abersmandorst et de Vallsbach. Le 30 vendémiaire an 4 (21 octobre 1796), commandant l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres du général Beurnonville, Klein, avec moins de 6000 hommes, attaqua et mit en fuite, entre Creutznach et Kayserslautern, un corps d'armée autrichien, fort de 11,000 hommes. Nommé général de division au commencement de 1799, il battit, près de Kehl, un corps de cavalerie; et au mois de messidor suivant (juillet 1799), il fut nommé, par le général Massena, chef de l'état-major de l'armée du Danube. Il contribua, en cette qualité, à la déroute du général russe Korsakow, et entra dans Zurich, à la tête de ses escadrons et de ses grenadiers. En frimaire an 8 (décembre 1799), le général Klein fut appelé au commandement général de la cavalerie sur le Rhin, et, le 9 prairial suivant, il reprit celui des troupes stationnées en avant de Kehl, où il seconda les opérations de Moreau qui s'avançait jusqu'aux portes de Vienne. Le général Klein commandait la 1re division de dragons dans le département de la Somme, à l'époque où la guerre éclata entre la France et l'Autriche en 1805. Chargé d'un commandement dans cette brillante campagne, il se distingua au passage du Danube à Donawert, culbuta l'ennemi à Wertingen, et contribua avec sa division à l'affaire d'Aibuk, où

le général autrichien O'donel fut fait prisonnier. A Mersheim, il força le major Werneck à capituler, et fit mettre bas les armes à six bataillons. A Nuremberg, il atteignit la queue de la colonne de l'archiduc Ferdinand, et lui fit un grand nombre de prisonniers. Il se porta ensuite dans la Bohême avec le général Baraguey-d'Hilliers. Après la bataille de Jéna, Klein laissa échapper les restes du corps de Blucher qui, cerné de toutes parts, avait eu l'adresse de lui persuader qu'il existait un armistice, en vertu duquel il devait le laisser passer. Quelques jours après, le général français tira vengeance de cet artifice en culbutant les Prussiens, et les poursuivant l'épée dans les reins. Il fut nommé sénateur le 14 août 1807. Il y avait déjà long-temps que le général Klein n'était plus employé dans les armées, lorsque les événemens de 1814 amenèrent la chute de l'empereur Napoléon. Nommé pair de France par le roi le 4 juin 1814, Klein ne fit point partie de la chambre impériale des cents jours, et reprit sa place dans la chambre royale, qui fut rétablie après le second retour des bourbons. Constant ami de la liberté, dont il a, si long-temps et avec tant de bravoure, servi la cause aux armées, le général Klein a toujours voté dans la chambre des pairs avec l'honorable minorité qui s'est acquise, en dernier lieu, des droits éternels à la reconnaissance des Français, par sa généreuse résistance aux projets subversifs des révolutionnaires blancs. On sait que ceux-ci qui prétendaient, sous le prétexte de la modifier, anéantir la loi vraiment nationale des élections, menaçent tôt ou tard l'état d'une révolution nouvelle, laquelle, dans l'état actuel des affaires de la France, ne peut être qu'ajournée à une époque trop prévue par quiconque ne ferme pas les yeux à l'évidence.

KLEIST DE NOLLENDORF (Le comte), général d'infanterie prussien, chevalier des ordres de l'aigle-noir, de l'aigle-rouge, de St-André Newski, etc., fut employé, en 1793, sur le Rhin, en qualité de colonel des hussards de son nom. Il y servit d'une manière distinguée, notamment au siége de Mayence, le 30 juin, à l'affaire de Monbach, et, le 13 juillet 1794, à la bataille de Lautern, où il fut blessé. Chargé ensuite du commandement d'un corps contre les Polonais, il contribua à dissiper les restes de leur armée, après la prise de Varsovie. Dans la première guerre de 1807, il n'eut point de commandement important. Il donna néanmoins, à cette occasion, selon l'auteur de la *Galerie des caractères prussiens*, une preuve remarquable de sagacité; ayant observé qu'une partie de l'armée défilait vers l'Elbe et la Saale, laissant ainsi les derrières exposés à une attaque de la part des Suédois, avec lesquels la mésintelligence continuait à subsister, le général Kleist, au milieu d'une des conférences de Charlottembourg, demanda tout-à-coup au comte de Haugwitz « où on en était avec les Suédois? » question qui déconcerta tellement ce ministre, qu'il ne put y répondre. Au mois de juillet 1812, le général Kleist fut employé dans le corps d'armée prussien qui agit conjointement avec les Français contre les Russes. Après la défection du général d'Yorck, il fut nommé par le roi de Prusse pour le remplacer comme lieutenant-général, et fut mis sous les ordres du roi Joachim de Naples. Lorsque la Prusse se fut ouvertement déclarée contre la France, il fit la campagne de 1813, et se distingua, le 20 mai, sur les hauteurs du Burg. Le 29, il se rendit avec le général russe comte Schouwaloff, aux avant-postes français, à Pleiwitz, pour y continuer les négociations d'un armistice, qu'il conclut le 4 juin, avec le duc de Vicence, et par lequel les hostilités furent suspendues jusqu'au 8 juillet. Il se distingua devant Dresde, le 17 août, et à l'affaire de Kulm, où il contribua puissamment à la défaite de Vandamme; c'est à la suite de ce succès qu'il obtint le titre de comte de Nollendorf, nom du village où il avait attaqué l'ennemi. Le 16 octobre, il prit une part très-active à l'affaire de Leipzig, où il faisait partie de la 2ᵉ colonne d'attaque sous les ordres du général en chef Barclay de Tolly. Après la bataille de Hanau, il se rendit devant Erfurt, et, le 6, il fit bombarder le fort de St-Cyprien et la citadelle de Pétersberg. Le 7, il somma le commandant, et lui accorda une suspension d'armes. Il passa le Rhin le 1ᵉʳ janvier 1814, à la tête de l'armée de Silésie, et se porta devant Thionville. Le 9 mars, il exécuta des manœuvres savantes au combat de Laon; le 21, il poursuivit les maréchaux Marmont et Mortier, à Culchy; le 26, il délogea les Français de la Ferté-Gaucher, et se signala particulièrement aux affaires

de Sézanne et de Coulommiers, glorieuses pour les troupes prussiennes. Le 28, il attaqua Claye; et, après un combat qui se prolongea jusqu'à la nuit, il s'empara de Villeparisis et de Montsaigle; le 30 mars, le général Kleist reçut ordre de former la principale attaque de Paris. Il déboucha par St-Denis, et s'avança contre les villages de la Villette et de la Chapelle, où il éprouva une longue résistance. Il était parvenu à la Chapelle, lorsque la capitulation fit cesser les hostilités. Le général Kleist commandait, au mois de mai 1816, l'armée prussienne sur la rive gauche du Rhin; mais ayant été nommé gouverneur du duché de Berg, il quitta Mayence dans le mois de juin pour se rendre à sa destination. Le général Kleist est estimé dans l'armée prussienne comme habile tacticien, et connaissant bien tout ce qui tient à l'administration militaire.

KLINGSPORR (Maurice), général suédois, fut nommé, en 1808, commandant en chef de l'armée opposée aux troupes russes, qui, sous les ordres du général Buxhowden, venaient d'entrer en Finlande. Contraint de disputer le terrain à un ennemi bien supérieur en forces, le général Klingsporr crut devoir éviter les actions générales, et se borner à fatiguer les assaillans par des affaires de postes. Ne croyant pas pouvoir sauver la flottille des lacs, il la fit brûler, et l'événement justifia cette prévoyance, le général russe Tutsckoff s'étant emparé des places de St-Michel et de Christiana, où se trouvaient ces bâtimens. Le général Klingsporr défendit avec vigueur, mais sans succès, les défilés de Tawastheus; comme il n'avait encore rassemblé que quelques milliers d'hommes, attendu l'extrême rapidité de la marche des Russes, cette place, d'ailleurs hors d'état de défense, tomba entre leurs mains dans les premiers jours de mars. Bientôt après, Swartholm eut le même sort, et l'artillerie qui s'y trouvait fut employée par l'ennemi au siége de l'importante forteresse de Sweaborg. Après l'occupation d'Abo, capitale de la Finlande, par l'aile gauche de l'armée russe, M. Klingsporr, poursuivi par l'avant-garde et le centre de cette armée, fut forcé de se retirer dans la Bothnie orientale. Il déploya beaucoup d'habileté dans ce mouvement, en effectuant sa retraite en bon ordre, et déjouant les manœuvres de l'aile droite des ennemis, qui essayaient de le tourner. Toujours harcelé par leurs troupes légères, il les battit à l'affaire de Sikojoki, où les Suédois combattirent avec beaucoup de valeur. Quelques jours après (27 avril), ayant reçu des renforts, parmi lesquels se trouvaient des corps de volontaires Bothniens, il remporta sur les Russes un avantage plus signalé à Kewolax, et publia à ce sujet une proclamation aux habitans. Profitant de ces succès, et du débordement des lacs, qui arrêtait la marche des colonnes russes destinées à prendre les Suédois en flanc, le général Klingsporr prit l'offensive, et repoussa avec perte le corps de Balacheff, qui composait l'avant-garde ennemie. Néanmoins la supériorité numérique de l'ennemi rendit ces avantages inutiles. La prise de la citadelle de Sweaborg, où une artillerie nombreuse et plus de 6000 prisonniers tombèrent au pouvoir des assiégeans, affaiblirent considérablement les ressources de l'armée suédoise, qui dut cependant à l'activité et aux manœuvres habiles du général Klingsporr le résultat d'une affaire où les Russes perdirent beaucoup de monde, ainsi qu'une partie de leur artillerie, et où leur commandant Bulatow fut grièvement blessé. Le général suédois s'empressa de profiter de cet avantage, et ayant reçu du renfort en troupes de ligne et milices, il força l'ennemi d'évacuer la position de St-Michel. Par suite de ces succès, les troupes suédoises, secondées par leur flottille du golfe Bothnien, menacèrent d'envelopper un nombreux corps russe, que commandait le lieutenant-général Rayewsky; et les premières s'étant emparées du poste de Percho, la position de ce corps d'armée devint très-critique. Mais le général Barclay de Tolly (*voy.* ce nom), nommé au commandement en chef de l'armée russe, ayant rallié ses troupes sur tous les points, présenta bientôt aux vainqueurs une masse de forces si imposante, qu'ils furent de nouveau contraints à la retraite. Les vivres étant en même-temps venus à leur manquer, le mécontentement qu'excitait déjà dans l'armée comme dans la nation, l'opiniâtreté avec laquelle le roi persistait à soutenir une lutte si inégale, fut porté au plus haut degré. C'est alors que le général Klingsporr se réunit à d'autres officiers-généraux, pour arracher l'abdication de Gustave-Adolphe. On croit que, depuis cette époque, ce général a quitté le service.

KLUIT (Adrien), professeur d'histoire et d'antiquités nationales, à l'université de Leyde, naquit le 9 février 1735, à Dordrecht, et donna de très-bonne heure des marques d'une grande sagacité. Après avoir fait ses cours de langues anciennes et de rhétorique, il continua ses études à l'université d'Utrecht sous le professeur Wesseling, fut appelé ensuite comme instituteur à l'école latine de Rotterdam, et de là à la Haye, où il fit la connaissance du célèbre Gérard Meerman, dont la bibliothèque vaste et curieuse lui offrit de grandes ressources dont il profita. En 1764, il fut nommé recteur de l'école latine à Alkmaar, et cinq ans après à Leeuwaarden, où il ne resta qu'un an, terme au bout duquel on lui offrit le rectorat de l'école latine de Middelbourg, et la place de professeur (*lector*) d'éloquence et de langue grecque, dans la même ville. En 1776, la régence de la ville de Middelbourg le nomma professeur ordinaire dans la même partie. Il refusa, peu de temps après, la chaire des langues anciennes et des antiquités à l'académie de Harderwyk; mais il accepta celle des antiquités nationales, qui lui fut offerte, en 1778, par les curateurs de l'université de Leyde. Il entra en fonctions par un discours tendant à prouver le droit qu'avaient les Pays-Bas, d'abjurer toute obéissance envers leur roi Philippe II. Ce discours fit, dans le temps, beaucoup de bruit, et donna lieu à plusieurs écrits dirigés contre l'auteur, qui y répondit par des lettres explicatives. Nommé, en 1783, recteur de l'université, il prononça à cette occasion un discours ayant pour titre : *De eo quod nimium est in studio juris publici universalis, sive de damnis ex abusu juris publici universalis in omnem societatem redundantibus*. En 1795, il perdit sa chaire, à cause de ses opinions politiques, qui étaient opposées à celles du moment; mais il y fut rétabli en 1802, lorsqu'un systême plus modéré eut repris le dessus. En 1806, il fut encore appelé à remplir la chaire de statistique du royaume de Hollande. La fin de ce professeur distingué fut remarquable et tragique : il fut enseveli avec son épouse sous les ruines de sa maison, par suite du désastre de Leyde, qui eut lieu le 12 janvier 1807. Sa perte fut vivement sentie par l'université de Leyde, dont il était un des principaux ornemens, comme le prouve un grand nombre d'ouvrages recommandables qu'il a publiés, et dont voici les titres : *Indication du genre des noms substantifs hollandais, par Hoogstraten, avec des remarques de A. Kluit*, 1760. Par cette nouvelle édition de l'ouvrage de Hoogstraten, ainsi que par les remarques qu'il y ajouta, il se fit connaître comme étant profondément versé dans la connaissance de sa langue. — *Vindiciæ articuli ho, hae, to, in novo testamento*, 1768-1771, cinq petits vol. in-8. — *Historia critica comitatûs Hollandiæ et Zelandiæ*, 1777-1788, 4 vol. in-4; ouvrage savant qui contient un grand nombre de particularités curieuses et peu connues. — *Primæ lineæ collegii diplomatico-historico-politici sistentis vetus jus publicum belgicum historicè enaratum*, Leyde, 1780, in-8. — *Index chronologicus, sive prodromus ad primas lineas historiæ federum Belgii federati*, Leyde, 1789. — *Historia federum Belgii federati*, Leyde, 1790-1791, 2 vol. in-8. — *La souveraineté des états de la Hollande défendue contre la doctrine actuelle du gouvernement démocratique*, 1785, réimprimé en 1788, avec des remarques de l'auteur, qui alors se nomma, tandis que dans la première édition de cet ouvrage, il avait gardé l'anonyme. — *Observations sur les droits de l'homme, proclamés en France*, 1793. — *Observations sur la guerre avec l'Angleterre et sur le commerce des Pays-Bas*, 1794. — *Histoire de la constitution hollandaise*, 1802-1805, 5 vol. De tous les écrits de ce laborieux et savant publiciste, ce dernier est peut-être celui qui fait le plus d'honneur à ses talens ; il peut être rangé parmi les meilleurs ouvrages qui aient été écrits sur l'histoire de la Hollande. M. le professeur Siegenbeek a publié une notice sur cet auteur, avec son portrait, dans l'ouvrage intitulé : *Désastre de Leyde*, 1808.

KLUYSKENS (Jean-François), né à Alost, province de Flandre orientale, le 9 septembre 1771, fit ses premières études au collége d'Ath, puis apprit les élémens de la chirurgie sous son père, qui exerçait lui-même cette profession. En 1788, il fut envoyé à Gand, pour y suivre, sous des professeurs distingués, les cours d'anatomie, de chirurgie et d'accouchement. Son intelligence et son application lui firent obtenir la médaille d'or réservée au meilleur élève. Les troupes autrichiennes ayant reconquis la Belgi-

que, le jeune Kluyskens entra comme aide-chirurgien dans le régiment de Leloup, chasseurs, qu'il accompagna en Champagne, et fut blessé dans l'affaire de la Croix-aux-Bois. Transféré à Longwy, il fut, après sa guérison, attaché au service de l'hôpital de cette ville jusqu'à l'époque de sa reddition à l'armée française. Après la bataille de Jemmapes, le mauvais état de la santé de M. Kluyskens l'obligea de donner sa démission et de se retirer dans ses foyers. Lorsqu'il fut parfaitement rétabli, il partit pour Paris, où il acheva de se perfectionner dans la connaissance de son art. En 1794, à la suite d'un examen qu'il subit à la Haye, et qui fut entièrement à son avantage, il fut nommé chirurgien-major dans l'armée hollandaise, et en cette qualité chargé de la direction de l'ambulance, lors de la prise de Landrecies par les troupes que commandait le prince d'Orange, aujourd'hui roi des Pays-Bas. Après la conquête de la Hollande, M. Kluyskens se retira à Gand, où il exerça sa profession avec un tel succès, qu'ayant fixé l'attention du gouvernement, il fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital civil, et en même-temps professeur d'anatomie et de chirurgie à l'école élémentaire de médecine. Peu de temps après, il devint membre du conseil municipal. La réputation toujours croissante de M. Kluyskens, le fit ensuite nommer chirurgien en chef de l'hôpital militaire sédentaire de Gand, place qu'il desservit jusqu'en 1814, époque à laquelle les Français furent forcés d'évacuer la Belgique. Le nouveau gouvernement de ce pays, appréciant les talens de M. Kluyskens, le nomma chirurgien principal de l'armée des Pays-Bas. Ce fut en cette qualité qu'il dirigea les hôpitaux de Bruxelles, après la bataille de Waterloo. Les éminens services qu'il rendit dans cette circonstance critique, en organisant avec une extrême activité le service de santé sur le pied qu'exigeait le nombre effrayant de blessés qui se trouvaient réunis dans cette ville, et la part qu'il eut aux sages dispositions par lesquelles fut éloignée l'épidémie dont un pareil entassement, au milieu de l'été, menaçait les habitans, ajoutèrent à la considération dont il jouissait. La conduite de M. Kluyskens, dans cette occasion, fut récompensée par sa nomination comme chevalier de l'ordre du lion-belgique. Nommé membre des états de la province, M. Kluyskens a rendu les plus grands services, en provoquant plusieurs décisions relatives à l'établissement d'un hospice de maternité et de cours pour les sages-femmes, à la propagation de la vaccine, à l'établissement d'un vaste hospice d'aliénés, en commun avec d'autres provinces du royaume, etc. Comme membre de la régence municipale de Gand et des états-provinciaux, M. Kluyskens a essentiellement coopéré à la création de l'université de Gand. Il a été attaché à cet établissement comme professeur extraordinaire de chirurgie, place que l'on a généralement regardée comme étant au-dessous de son talent. Pendant plus de 12 ans, M. Kluyskens s'est fait une règle d'aller annuellement passer un mois à Paris, pour se tenir au courant des progrès que les sciences médicales auraient fait en France; ce qui l'a mis en relation avec les hommes les plus distingués dans l'art de guérir. Il fit un assez long séjour dans cette capitale, pour suivre les vaccinations du docteur Woodville, et fut ensuite l'un des premiers à propager cette méthode dans sa patrie. On lui doit même d'avoir dissipé l'erreur d'après laquelle on recueillait le vaccin pendant l'état d'inflammation du bouton, en démontrant que le seul moyen d'avoir toujours une vraie vaccine, était de prendre la matière avant cet instant. Ce fait se trouve consigné dans le rapport du comité central de vaccine de Paris, (année 1803.) M. Kluyskens est auteur des ouvrages suivans : *Verhandeling over de koepokjes*, etc., brochure rédigée sur l'invitation de M. Faipoult, à cette époque préfet de l'Escaut, pour être gratuitement distribuée, et qui a opéré un grand bien, en faisant mieux connaître et apprécier les heureux effets de la vaccine. — Plusieurs mémoires sur la même matière, publiés par la société de médecine de Gand, et au nom du comité de vaccine établi dans cette ville, réunion dont M. Kluyskens est secrétaire perpétuel. — *Introduction à la pratique des accouchemens*, par Thomas Denman, m. d. licencié du collège de médecine de Londres, traduit de l'anglais, Gand, 2 vol. 1802. — *Annales de littérature médicale étrangère*, commencé en 1809. Cet intéressant recueil, ayant pour objet de faire connaître dans la Belgique les progrès de la médecine et les découvertes faites dans toute l'Europe, a fortement contribué à l'améliora-

tion des procédés de l'art dans la patrie de l'éditeur, qui lui-même y a inséré plusieurs mémoires et observations critiques. — *Zoonomie* ou *Lois de la vie organique*, traduit de l'anglais d'Erasme Darwin, docteur en médecine, membre de la société royale de Londres, etc., enrichi d'observations et de notes par le traducteur, Gand, 1810, 4 vol. grand in-8. Nous avons fait connaître à l'art. Darwin (*voy.* ce nom), l'intérêt que présente cette vaste composition. Nous nous bornerons donc à dire ici que la traduction de M. Kluyskens la reproduit avec autant d'élégance que d'exactitude. On attend avec impatience les notes, qui doivent former un 5me volume, et où le savant traducteur a consigné le résultat de ses propres observations. — *Mémoire sur la fièvre inflammatoire typhoïde qui règne dans la province de la Flandre orientale*, Gand, in-8, 1817. — *Dissertation sur l'ophtalmie contagieuse qui règne dans quelques bataillons de l'armée des Pays-Bas*, Gand, 1819, 1 vol. in-8. Les journaux du temps, et particulièrement *le Mercure belge*, ont fait un éloge mérité de cet ouvrage. — Parmi les nombreux mémoires et discours dont M. Kluyskens est encore auteur, nous nous bornerons à citer une *Dissertation sur l'efficacité de l'usage extérieur de l'acide muriatique dans la gangrène d'hôpital*. L'auteur y présente ce remède comme spécifique, découverte dont l'importance est en raison des ravages produits par cette terrible maladie. La dissertation dont il s'agit doit être insérée dans les mémoires de l'institut. Nous n'entrerons point ici dans le détail des cas particuliers qui se sont présentés à M. Kluyskens dans le cours de sa longue pratique, et où ses connaissances et son habileté l'ont fait communément triompher des difficultés les plus graves; nous ferons toutefois mention du fait suivant, à raison du phénomène qu'il présente. En 1812, une jeune femme de Sonneghem, commune rurale située à 3 lieues de Gand, vint consulter ce savant professeur sur l'état de grossesse où elle se trouvait depuis seize mois. Après un examen attentif, M. Kluyskens reconnut que l'enfant était hors de la matrice, et qu'il s'était développé dans l'ovaire gauche ou dans la trompe de fallope. La malade se soumit à l'opération césarienne, qui fut exécutée par M. Kluyskens avec autant de bonheur que d'habileté. Après l'extraction de l'enfant, mort à terme, il continua ses soins à la mère, qui non-seulement se rétablit parfaitement, mais accoucha depuis de trois enfans parfaitement constitués. M. Kluyskens est membre de l'institut des Pays-Bas, de la société de médecine de Londres, de celle de l'école de médecine de Paris, de la société chirurgicale d'Amsterdam, et des sociétés de médecine de Bruxelles, Anvers, Bordeaux, Toulouse et Douai. Il a le titre de premier officier de santé dans l'armée des Pays Bas.

KLYN (Henri-Herman), poète hollandais, naquit en 1773, à Amsterdam, où il est raffineur de sucre. Quoique son éducation n'eût pas été dirigée vers l'étude des arts libéraux, il s'appliqua néanmoins avec ardeur aux belles-lettres, et principalement à la poésie, dans laquelle il eut du succès. On a de lui un *Recueil de poésies*, dont le premier volume a été publié en 1815; le second est sous presse. — Un poème didactique intitulé : *l'Astronomie*, Amsterdam, 1809. — *Les passions*, poème en six chants, la Haye, 1812. — *Le progrès des lumières*, poème en deux chants, couronné par la société des sciences et arts à Amsterdam.. — *Oldenbarneveld*, poème. — *L'homme*, poème. — *Guillaume-Fréderic-Georges-Louis, prince héréditaire des Pays-Bas*, pièce lyrique. — Trois discours en prose, savoir : 1° *l'Eloge du poète Uylenbroek*. 2° *L'Eloge de Helmers*. 3° *L'homme considéré comme un être susceptible de perfectibilité.* M. Klyn a souvent d'heureuses inspirations, et on trouve dans ses poésies des morceaux pleins de verve; mais on lui reproche, et nous pensons que ce reproche n'est pas sans fondement, des négligences qui ôtent quelquefois à son style la correction nécessaire.

KLYN (Bernard), poète hollandais, frère du précédent, et, comme celui-ci, raffineur de sucre, à Amsterdam, où il naquit en 1774, a publié en 1817, un recueil de poésies (*gedichten*), parmi lesquelles on trouve des pièces de vers charmantes. Il excelle surtout dans la poésie tendre et gracieuse. La pièce intitulée : *Souvenirs de ma jeunesse*, est pleine de charme. On a encore de lui un *Discours en vers*, pour célébrer la mémoire de M. C. Wertz, Amsterdam, 1816, in-8. — *Poésies nationales relatives à la restauration de* 1813. (*Eerstelingen der vry-*

heid), Utrecht, 1814, in-8. — *Cri de guerre*, 1815. Comme on remarque dans les dernières compositions de M. Klyn une plus grande perfection que dans celles de sa jeunesse, on est fondé à croire qu'il obtiendra un jour une place distinguée parmi les poètes de sa nation.

KNIAZIEWICZ, général polonais, se distingua dans l'insurrection de 1794, contre les Russes, commanda sous Zajonczeck, à l'affaire de Gulkow, ensuite sous Kosciusko, au camp retranché près de Varsovie, suivit ce généralissime à la bataille de Macijowice, et y déploya autant de sang-froid que de courage. Tout le corps insurgé ayant été exterminé, il fut pris sur le champ de bataille à la fin de l'action avec quelques officiers. Délivré après la mort de Catherine, il alla en France, et commanda en second, sous le général Dombrowski, les légions polonaises. Il se distingua sous les généraux Championnet et Macdonald, lors de la reprise de Rome et de la conquête de Naples, battit à plusieurs reprises les Napolitains, avec des forces très-inférieures, et fut chargé par le général en chef d'apporter à Paris les drapeaux pris à la bataille de Novi. Nommé ensuite commandant de la légion polonaise qui se forma sur le Rhin, il fit avec distinction la campagne de 1802, sous Moreau, et concourut à la victoire de Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, voyant que le but qu'il s'était proposé d'être utile à sa patrie avec sa legion, devenait illusoire, il donna sa démission avec plusieurs de ses officiers, et se retira en Pologne. Il a vécu long-temps à la campagne, riche de ses services et de son intégrité. On lui a néanmoins envoyé dans cette retraite, en 1803, la décoration de commandant de la légion-d'honneur. Il a épousé plus tard une riche héritière de la Pologne, qui parait, dans cet hymen, n'avoir cherché que le bonheur de réparer envers un mérite aussi distingué, les rigueurs de la fortune. Il est lieutenant-général dans l'armée actuelle de Pologne.

KOCK (Christophe-Guillaume de), né à Bouxvilliers, en Alsace, le 9 mai 1737, était, au moment de la révolution, professeur de droit public à l'université de Strasbourg, où on le considérait comme le digne successeur du célèbre Schœpflin. Ses nombreux ouvrages, parmi lesquels on distingue particulièrement l'*Histoire des révolutions de l'Europe*, lui concilièrent les suffrages de ses compatriotes, qui l'élurent, en septembre 1791, député du département du Bas-Rhin à l'assemblée législative. Il y prononça plusieurs discours contre les émigrés et sur les négociations à entamer avec les princes possessionnés en Alsace. Il reparut sur la scène politique en 1802, comme membre du tribunat, où il vota, en 1804, pour que Bonaparte fût déclaré empereur. Décoré, peu de temps après de l'aigle de la légion-d'honneur, doté d'une pension considérable, et nommé recteur honoraire de l'académie de Strasbourg, après le rétablissement de l'université, il s'occupa constamment du perfectionnement de ses ouvrages, dont il a vu paraître successivement plusieurs éditions. Son activité littéraire ne cessa que peu de momens avant sa mort, arrivée le 25 octobre 1813. Ses vertus sociales et son désintéressement lui avaient acquis depuis long-temps l'estime universelle. Quoique aimant beaucoup les douceurs de la vie domestique et les enfans, Kock n'avait jamais été marié. Il existe deux biographies qui ont parlé de ce professeur; l'une est de M. Schweighauser fils, professeur à Strasbourg, qui l'a rédigée au nom du séminaire protestant de cette ville : l'autre se trouve en tête de la nouvelle édition de l'*Histoire des traités de paix*. Cette dernière est suivie d'une notice raisonnée de tous les ouvrages de ce savant; nous allons en extraire les principaux : *Tables généalogique des maisons souveraines* (du midi et de l'ouest) *de l'Europe*, Strasbourg, 1782, un vol. in-4. — *Sanctio pragmatica Germanorum illustrata*, ibid., 1789. — *Abrégé de l'histoire des traités de paix*, entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie, Bâle, 1796, 4 vol. in-8 : c'est l'ouvrage dont il a paru, en 1817 et 1818, une nouvelle édition que le titre désigne comme *un ouvrage entièrement refondu*, *augmenté et continué jusqu'au congrès de Vienne et aux traités de Paris de* 1815, par F. Schœll, en 15 vol. in-8. — *Table des traités entre la France et les puissances étrangères*, *depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours*, *suivie d'un recueil de traités et actes diplomatiques qui n'ont pas encore vu le jour*, Bâle, 1802, 2 vol. in-8. — *Tableau des révolutions de l'Europe*, *depuis le bouleversement de l'empire romain en Occident jusqu'à nos jours*, nouvelle édition publiée en 1813-1814, à Paris, en

4 vol. in-8, avec sept cartes géographiques, des tables généalogiques et chronologiques. L'auteur a su renfermer sans confusion, dans un cadre très-resserré, le tableau animé de tous les événemens importans de l'histoire moderne. Les augmentations considérables qui enrichissent cette nouvelle édition, ont été tirées à part, et forment un supplément qu'on peut joindre aux trois volumes de l'édition de 1807.—*Tables généalogiques des maisons souveraines de l'est et du nord de l'Europe;* ouvrage posthume, publié avec l'autorisation de l'auteur, par F. Schœll, in-4 : il en a paru trois livraisons, renfermant la généalogie des rois de la Scandinavie, et des souverains de la Russie, de la Pologne et de la Silésie. L'auteur a laissé des mémoires manuscrits de sa vie, rédigés en allemand, et plusieurs mémoires sur l'état et le régime des protestans. Parmi les mémoires qu'il a fournis à des sociétés savantes, nous n'en citerons que deux; l'un est une *Notice sur un code de réglemens ecclésiastiques*, que Rachion, évêque de Strasbourg, fit écrire en 787, et qui est un document important pour l'histoire des fausses décrétales; cette notice a été insérée dans le volume 7 des *Notices et extraits de manuscrits de la bibliothèque du roi;* l'autre est un *Mémoire sur la société littéraire que Jacques Weinpheling avait fondée à Strasbourg, vers la fin du* XV*e* *siècle;* il se trouve dans les *Mémoires* de la classe des sciences historiques et politiques de l'institut.

KOK (Pierre-Etienne), né à Rotterdam, docteur en médecine, professeur d'accouchement, d'abord à l'école de chirurgie d'Anvers, et ensuite à l'université de Louvain, transférée à Bruxelles, est actuellement praticien dans cette ville, et président du collége central de médecine. On a de lui deux Dissertations couronnées, l'une sur le délire et l'autre sur les hémorragies utérines, et plusieurs autres mémoires sur des sujets particuliers de son art. Il est membre de la société des sciences d'Harlem, de la société batave de Rotterdam, etc.

KOLLER, général autrichien, fut du nombre des commissaires chargés de conduire, en 1814, Napoléon à l'île d'Elbe, mission qu'il remplit avec autant d'adresse que de fermeté, au milieu des dangers que courut plusieurs fois l'ex-empereur, sur la route de Provence, à Aix et à Orgon, où, pour le soustraire à la fureur des attroupemens, le général Koller lui prêta son uniforme. Sans admettre tout ce que la haine et les exagérations habituelles de l'esprit de parti ont rapporté de la terreur que Napoléon manifesta dans cette circonstance, on ne peut douter qu'il ne dut beaucoup à la conduite du général Koller; et il exprima le sentiment qu'il avait de cette obligation, par l'abandon qu'il mit dans ses entretiens avec ce commissaire. Pendant la traversée, il lui témoignait un jour combien il lui était pénible d'avoir eu des témoins si incommodes de sa conduite, jusqu'au dernier terme de son voyage. « Quant à vous, général, ajoutait-il, je me suis montré tout nu; mais dites-moi franchement si vous ne croyez pas que toutes ces scènes scandaleuses ont été sourdement excitées par le gouvernement provisoire, qui voulait me faire assassiner par la populace? » A quoi le général Koller répondit « qu'il était persuadé que le gouvernement ne se serait pas permis une conduite si contraire aux vues des puissances alliées. » Il parut l'année suivante une relation de ce voyage. Le général Koller resta dix jours à l'île d'Elbe, et gagna de plus en plus la confiance de Napoléon, qui paraissait ne vouloir rien entreprendre sans le consulter, et qui s'était habitué à supporter de sa part des contradictions qu'il ne permettait à personne. Cependant, un jour que M. Koller lui avait répété plusieurs fois : « Votre Majesté a tort.—Est-ce ainsi, lui dit-il avec emportement, que vous parlez à votre empereur?—Notre souverain, répliqua le général, trouverait très-mauvais que ses serviteurs ne lui disent pas toujours la vérité.—En ce cas, reprit l'ex-empereur, d'un ton radouci, votre maître est bien mieux servi que je ne l'ai jamais été. » Phrase remarquable, par laquelle il proclamait une vérité tardive : c'est que ceux qui ont servi d'instrumens à sa tyrannie, et par conséquent à sa chute, doivent être, plus que lui-même, accusés de ce double résultat. Au moment de son départ de l'île d'Elbe sur un navire qu'il avait fait venir de Gênes, le général Koller fut chargé par Bonaparte, de conclure avec cette ville une convention relative à des relations de commerce, dernière mission dont il s'acquitta d'une manière aussi prompte qu'avantageuse aux inté-

rêts de l'île et de son nouveau souverain.

KOLLY (Le baron LE), intrigant actif et industrieux, employé en 1810 par le ministère britannique, fit beaucoup parler de lui, à cette époque, par la tentative inutile, mais assez bien combinée, qu'il s'était flatté d'exécuter en faveur de Ferdinand et de sa famille, qu'il s'agissait de faire sortir de Valençay, où ils étaient détenus, et de les amener sur la côte de France où une escadre anglaise, commandée par l'amiral Cockburn, les attendait. Muni des instructions et des pouvoirs du marquis de Wellesley, le baron de Kolly se rendit de Londres à Paris, pour y préparer ses moyens d'exécution. Arrêté le 24 mars, au moment même où il se disposait à partir pour Valençay, il fut conduit devant le duc d'Otrante (Fouché), ministre de la police générale, qui le fit enfermer à Vincennes. On trouva pendant ce temps-là, un homme d'une ressemblance à-peu-près exacte avec Kolly : on lui remit les lettres de créance qu'on avait enlevées au baron, et on lui donna l'ordre de se rendre auprès des princes espagnols, et d'y exécuter, dans toutes ses parties, le plan dont Kolly s'était promis de si heureux effets. Mais soit que Ferdinand se défiât des piéges de Napoléon; soit, ce qui est plus probable, que la timidité naturelle de son caractère lui fit craindre de se compromettre avec le gouvernement français, son premier soin fut de faire connaître tout ce qui se passait, par une lettre du 8 avril 1810, à l'adjudant-commandant Berthemy, qui commandait à Valençay. On voit par cette circonstance, qu'il ne fut pas malheureux pour le véritable Kolly, d'avoir échoué dans son entreprise et d'avoir été arrêté avant qu'un commencement d'exécution n'eût rendu le cas plus grave. Ce dernier, après avoir passé quatre ans à Vincennes, fut transféré au château de Saumur, d'où il ne sortit que le 16 avril 1814. Il employa les premiers momens de sa liberté à recueillir les pièces relatives à sa mission et à les rendre publiques. Accueilli par le roi de France, il sollicita la même faveur du roi d'Espagne, en remettant à son ambassadeur à Paris, le chevalier Pizarro, les documens relatifs à cette affaire. Malgré les certificats que produisit le baron de Kolly, en 1814, pour obtenir la restitution des diamans qui avaient été saisis sur lui au moment de son arrestation, et dont la possession donnait lieu à diverses conjectures qui ne parurent au ministère français, rien moins qu'honorables pour ce personnage, ce ministère crut devoir en refuser la restitution, attendu que ces objets provenaient d'un gouvernement alors en guerre avec la France. Kolly a reçu de Ferdinand VII, après le rétablissement de ce prince et en récompense des services qu'il voulait lui rendre, le rang de colonel, la croix de l'ordre de Charles III, et une pension de 12,000 fr. Après s'être mêlé, en mars 1815, de nouvelles intrigues, dans l'intérêt de la maison de Bourbon, il se réfugia en Espagne ; en juin suivant, il se mit à la tête de quelques partisans qui cherchèrent à pénétrer en France. Battu et fait prisonnier, il fut conduit dans la citadelle de Baïonne, et traité avec beaucoup de douceur, quoique les lois de la guerre eussent autorisé à son égard, un traitement fort rigoureux. La seconde chute de Bonaparte lui a rendu la liberté. Nous ignorons de quelle intrigue le baron de Kolly est maintenant l'agent.

KOLONTAY (H.), patriote polonais. Sa famille, qui était noble, mais peu riche, l'ayant destiné à l'état ecclésiastique, il fit ses études à Rome, suivit la carrière des lettres, et devint recteur de l'université de Cracovie. Après s'être occupé pendant douze ans de l'éducation publique, il fut appelé au sein de la diète, en 1788, et vit s'ouvrir un champ plus vaste à son ambition et à ses talens. Il publia différens écrits pour préparer l'opinion publique en faveur des lois que méditait cette assemblée ; et il fut ensuite un des principaux rédacteurs de la constitution du 3 mai 1791, qui tendait à assurer un gouvernement plus stable à la Pologne, surtout en remplaçant le droit d'élection par l'hérédité du pouvoir souverain. Il fut, à cette époque, élevé à la dignité de vice-chancelier de la couronne ; mais cette constitution ayant été renversée en 1792 par les armées russes, Kolontay fut contraint de se réfugier en pays étranger. S'étant retiré à Dresde avec Ignace Potocki, il reçut de Kosciuszko, à la fin de 1793, avis de l'insurrection que l'on projetait en Pologne : mais ils jugèrent le moment peu favorable, et les moyens qu'on offrait à ce général insuffisans ; et quoiqu'on les ait signalés tous deux comme les auteurs du mouvement de 1794, il paraît certain qu'il ne fut point

leur ouvrage, qu'ils le trouvèrent prématuré, et qu'ils ne s'y joignirent que lorsqu'il fut impossible de le retarder. L'effervescence de la jeunesse polonaise, la crainte qu'avaient les insurgés d'être découverts, et surtout le licenciement des troupes, que voulurent effectuer les Russes, sont les principales causes qui hâtèrent ce mouvement. Cependant les correspondances que Kolontay avait conservées dans le canton de Cracovie, y avaient préparé le peuple à l'insurrection. Après les succès obtenus par les insurgés, au combat de Wraclawec, Kosciuszko songea à établir, à Varsovie, un conseil national pour gouverner et diriger la révolution. Kolontay, qui l'avait rejoint, fut aussitôt nommé membre de ce conseil, et chargé des finances. Né avec un caractère inflexible, même dur et exalté, il fut détesté du parti royaliste. (*voy* Poniatowski). Ce parti, qui lui reprochait d'avoir plaidé, étant vice-chancelier, la cause des serfs, l'accusa, en 1794, de viser à la destruction de la noblesse, d'aspirer au rôle de Robespierre, et d'avoir, ainsi que son collègue Potocki, été cause de la mort de quelques prisonniers que le peuple fit pendre, comme vendus à la faction russe. Quoi qu'il en soit de ces accusations, que plusieurs circonstances semblaient justifier, Kolontay fut de tous les chefs insurgens celui qui se montra le plus favorable à une révolution démocratique. Après la perte de la bataille de Macijowice et la prise de Kosciuszko, on prétend qu'il se brouilla avec son ami Ignace Potocki, qui commença à le trouver exagéré. Cette mésintelligence fut au reste plutôt soupçonnée qu'aperçue; et ils continuèrent d'agir de concert jusqu'à la prise de Varsovie : mais ce fut à la fin même de sa carrière politique, que Kolontay fut le plus vivement attaqué par ses ennemis. On l'accusa, ainsi que Zajonczeck, d'avoir voulu faire égorger le roi, sa famille, ses partisans et les prisonniers russes, afin de contraindre le peuple et l'armée à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, en ne leur laissant aucun espoir de pardon. Arrêté quelque temps après en Gallicie, où il s'était réfugié, il fut enfermé à Olmutz, jusqu'à l'avénement d'Alexandre, qui demanda sa liberté. Depuis cette époque, Kolontay a paru ne vouloir plus se mêler des affaires de son pays, autrement que par ses vœux, et par les soins qu'il a donnés à plusieurs jeunes officie[rs] de sa famille, que le parti patriotique [a] toujours vus dans ses rangs.

KOMARZEWSKI, ancien lieutenant général des armées de la république [de] Pologne, est compté au nombre des hi[s]toriens les plus estimables de ce pays. T[é]moin lui-même et acteur des premie[rs] mouvemens politiques qui ont agité sa p[a]trie, il se montre fort modéré, même e[n]vers les partis qu'il a combattus, et n'a[n]nonce, tout au plus, qu'une partiali[té] bien excusable, pour la mémoire de s[on] roi, Stanislas Poniatowski, auprès duqu[el] il jouissait d'une faveur particulière. So[us] le rapport de la composition historique, [on] peut lui reprocher, dans son *Coup-d'œil r[a]pide sur les causes de la décadence de la P[o]logne*, 1806, in-8, ouvrage qu'il a publié e[n] français, trop peu d'égards pour l'ign[o]rance du plus grand nombre des lecteur[s], puisqu'il ne fait trop souvent qu'indique[r] des faits qui exigeraient des développeme[ns] étendus. Ce général a des connaissance[s] profondes en géographie et en minéralogi[e].

KONING (Jacques), commis-greffie[r] au tribunal de première instance à Am[s]terdam, est auteur d'un *Mémoire sur l'i[n]vention de l'imprimerie*, qui fut couron[né] en 1816, par la société des sciences [de] Harlem. Cet ouvrage a pour objet [de] prouver que l'art d'imprimer avec des c[a]ractères mobiles, de bois, d'étain, ou [de] toute autre matière, a été inventé à Ha[r]lem par Laurent Coster, fils de Jean; pr[é]tention qu'on sait avoir été soutenue p[ar] le savant Gérard Meerman, dans ses *Ann[a]les typographicæ*, et autres écrivains ho[l]landais, mais qui fut toujours combatt[ue] par les savans des autres nations, et q[ui] ne nous paraît pas encore bien prouvée p[ar] le mémoire de M. Koning, quoique cou[ronné] par une société savante. Il sembl[e] au contraire, que l'opinion qui attrib[ue] l'invention de cet art au citoyen de Har[lem], a plutôt perdu que gagné par la pu[blication] de ce mémoire : car après toutes l[es] recherches faites par M. Koning dans les a[r]chives des églises de Harlem, il n'a pu m[ê]me trouver le nom d'un Laurent, fils d[e] Jean, qui aurait été sacristain (*Coster*) comme le prétend Junius, le premier q[ui] ait fait, dans son *Batavia*, imprim[é] en 1588, mention de cet individu comme inventeur de l'art d'imprim[er] avec des caractères mobiles, malgré tout[es] les souscriptions des premiers livres sort[is]

ses de Mayence, et les témoignages
temporains, qui d'un commun ac-
ribuent cet honneur à la ville qu'on
e citer. Ces preuves à notre avis
été détruites par aucun argument
ument nouveau, la question peut
ardée comme se trouvant encore
même état où elle était avant la
tion du mémoire de M. Koning, qui
nd, d'ailleurs, rien de bien remar-
quant au fond de la question. La
société de Harlem, en couronnant
oire de M. Koning, avait annoncé
ion d'en donner une traduction
e, pour convaincre les étrangers
ertion émise par cet écrivain; mais
un examen ultérieur de la chose
té cette société à changer d'opi-
r le fond de la question, ou qu'il
it présenté personne pour se char-
n semblable travail, au moins est-
in que jusqu'ici (avril 1819) il n'a
ru en français de ce mémoire. M.
uard, dans son catalogue, en a
, et il n'a pas tort en disant
trouve en Hollande des savans qui
agent aucunement l'opinion de la
de leurs compatriotes sur cet ob-
Koning a publié en 1818, un *Sup-
t* à ce mémoire, et M. Scheltema
it une excellente analyse dans ses
ges historiques et littéraires. En
M. Koning eut une dispute avec
van Lennep, alors bibliothécaire
ibliothèque royale à la Haye, re-
ent à une petite planche de bois
uelle étaient sculptés les caractères
orarium, qu'on attribuait à Lau-
oster, et que M. Koning avait ache-
rès-haut prix dans une vente pu-
, persuadé qu'en effet cette plan-
it l'origine qu'on lui assignait; M.
nep soutint le contraire, et il eut
l'autorité du célèbre bibliographe
an, qui, nonobstant son zèle pour
t Coster, n'osa lui attribuer cette
mais la crut aussi d'une date beau-
lus récente. On est étonné que M.
ait encore cru devoir reproduire
n mémoire l'opinion qui attribue
èce, sans le moindre fondement et
oute vraisemblance, au citoyen de
. Cette erreur, ainsi que plusieurs
n'ont cependant pas empêché la sa-
ociété de Harlem de lui accorder
et une récompense extraordinaire.
ur de cette notice possède un an-
cien fragment d'un *Donat*, imprimé avec les caractères qu'on attribue si gratuitement à Laurent Coster, et qui est accompagné d'une note manuscrite tendant à lui assurer la même origine qu'on assigne à la planche de bois de M. Koning, laquelle était accompagnée d'une pareille note. Mais on n'en peut rien conclure en faveur des prétentions de Harlem : ni l'une ni l'autre note n'ayant un caractère authentique qui puisse constituer une preuve solide.

KONOPKA (Jean), né à Slonim, en Lithuanie, le 27 décembre 1777, fut d'abord officier au service de Pologne, et passa au service de France en 1795. Il parvint bientôt aux grades supérieurs, obtint, en 1807, celui de général de brigade des lanciers polonais de la garde, et se montra avec beaucoup de distinction dans toutes les affaires auxquelles son corps prit part, en Italie, à Friedland, et dans les journées de Maillen, de Ciudad-Réal et de Badajoz, en Espagne. A ce dernier combat, il défit entièrement, avec ses lanciers, trois régimens anglais qui avaient dépassé la gauche de l'armée française, leur prit cinq drapeaux, neuf cents hommes, et décida ainsi la victoire. Les Polonais furent accusés d'avoir souillé la gloire de cette action par la cruauté avec laquelle ils usèrent de leur avantage, ayant refusé de faire des prisonniers. En 1812, le général Konopka fut nommé colonel d'un second régiment de lanciers de la garde, qu'il devait lever dans le duché de Varsovie. Ce régiment étant fort de cinq cents hommes, il se crut en état de provoquer l'ennemi avec sa petite troupe : mais il fut pris avec elle, le 30 ctobre, à trois heures du matin, à Slonim, lieu de sa naissance; sa caisse et tous les effets de ce régiment eurent le même sort.

KONOVNITZIN (Pierre), lieutenant-général-adjudant russe, né en 1764, dans le gouvernement de Pskoff, entra au service comme caporal dans l'artillerie, le 14 mars 1772, et parvint de grade en grade, par d'éclatans services, dans les armées de Finlande, de Moldavie et de Pologne, à celui qu'il occupe aujourd'hui. Il se distingua particulièrement à la prise de la forteresse de Sweaborg (*voy.* Klingsporr). Il fut chargé à la même époque du commandement de la 3e division militaire, et après la rupture avec l'Angleterre, l'empereur lui confia celui de toutes les forces

destinées à défendre les côtes de la Baltique, depuis Polanghen jusqu'à Hapsal. En 1812, il commandait une division d'infanterie avec le titre de général-adjudant; et il se distingua près de Witepsk, les 14 et 15 juillet. Le 5 août, à la bataille de Smolensk, il occupa la moitié de la ville, et résista, pendant douze heures, à trois assauts consécutifs. Placé au centre de l'armée russe, le 26 août, à la bataille de Borodino, il s'y défendit courageusement, et fut nommé, au commencement de septembre, par le prince Kutusow, son général de jour. Il prit part, en cette qualité, à toutes les affaires de cette campagne, notamment à la bataille de Krasnoi, et reçut en récompense la croix de différens ordres. Au mois de janvier 1813, il commandait les grenadiers. Envoyé avec ce corps pour renforcer le flanc gauche, à l'affaire du 20 avril, où Napoléon commandait en personne, il fut atteint d'un coup de feu au pied gauche. Sa conduite devant Leipzig lui mérita de nouvelles faveurs de la part de l'empereur Alexandre, qui le décora de l'ordre de St-Wladimir. Il est en outre chevalier des ordres de St-Alexandre Newsky, de St-George de 2e classe, de Ste-Anne, etc.

KONYNENBURG (Jean), professeur de théologie au collége des protestans-remontrans, à Amsterdam, avant la révolution de 1795, fut, en 1798, député à la convention nationale de la république batave, et membre de la commission chargée de la rédaction d'une nouvelle constitution. Dans sa carrière politique, il fut attaché au parti des patriotes dits révolutionnaires, mais il l'abandonna bientôt pour reprendre ses leçons et ses travaux littéraires. Outre quelques discours, qu'il prononça dans différentes occasions solennelles, on lui doit un *Mémoire sur la banque d'Amsterdam.* — *Essai sur le génie de Raphaël et d'Angélique Kauffman, dans la peinture*, Amsterdam, 1810. En tête de cet ouvrage se trouve le portrait très-ressemblant de l'auteur. — *Dialogues sur les Mythes ou paraboles qu'on trouve dans l'Écriture sainte*, envoyé au concours ouvert par la société Teylerienne, à Haarlem, en 1807, et publié aux dépens de l'auteur, en 1809. — *Éloge d'Élisabeth Bekker et d'Agathe Deken*, prononcé à Amsterdam, dans une assemblée solennelle réunie pour célébrer la mémoire de ces femmes célèbres (*voy.* ces noms). — Une *Histoire de la révolution de* 1813, publiée en 1816. Vers la fin de 1817, il donna un supplément, où il fit des rectifications à cet ouvrage, qui, sans être un modèle de style historique, ne laisse pas d'avoir du mérite. — *Mélanges de littérature, de physique et de morale*, Amsterdam, 1818. M. Konynenburg s'est aussi hasardé dans la carrière si difficile de la poésie, en publiant, en 1818, une tragédie intitulée : *Constantin-le-Grand;* mais cet essai ne paraît pas avoir été heureux; il y a dans cet ouvrage un grand nombre de vers faibles et prosaïques, qui prouvent trop que l'auteur n'a pas l'habitude de la langue poétique. Parmi les traductions qu'il a faites, on distingue celle de l'ouvrage de M. Engel, sur *l'imitation mimique*, Haarlem, 1790, 2 vol. in-8, avec un grand nombre de figures.

KOPS (Jean), ministre des protestans mennonites, à Leyde, avant la révolution de 1795, ensuite commissaire pour les affaires concernant l'agriculture en Hollande, et maintenant professeur à l'université d'Utrecht, s'est acquis une réputation honorable par la publication de son *Magasin d'agriculture nationale*, ouvrage utile et bien écrit. Dans la deuxième partie du troisième volume, publié en 1806, on trouve, entre autres, un excellent rapport fait par la commission d'agriculture de la province d'Over-Yssel *sur les Bruyères incultes*, et des renseignemens très-curieux sur la culture des dunes aux environs d'Oostvoorn, village près de la Brielle, province de Hollande. Nous citons ces particularités, parce que, dans le moment où nous écrivons, l'attention publique est fixée sur cet objet, et qu'une commission spéciale, à la tête de laquelle se trouve le prince Fréderic des Pays-Bas, s'en occupe particulièrement.

KOSADAWLEW, conseiller intime de l'empereur de Russie, fit de brillantes études à l'université de Leipzig, sous le respectable M. Plattner, le Nestor de la philosophie allemande. A des connaissances très-étendues en adminisattion, M. Kosadawlew joint des principes propres à seconder les vues de la politique généreuse de son souverain, qui lui a confié, en 1816, le portefeuille du ministère de l'intérieur. C'est sur son rapport qu'a été rendu, par Alexandre, dans le cours de la même année, un ukase portant abolition de la servitude personnelle des paysans

d'Esthonie, que, dès 1814, la noblesse de cette province avait pris la résolution de solliciter elle-même du monarque russe. Quelqu'un demandant un jour devant M. Kosadawlew, pourquoi les fruits et les plantes de l'étranger réussissent mieux en Russie que les manufactures, qui sont aussi l'ouvrage de l'industrie et de la patience : « C'est, répondit le ministre, que l'administration ne se mêle pas des serres chaudes, et les abandonne à l'intelligence des propriétaires. »

KOSCIUSZKO (Thadée), général polonais, d'une famille noble, mais peu riche, fut élevé à l'école des cadets, à Varsovie, et y fit des progrès rapides dans les mathématiques et le dessin. On le nomma en conséquence un des quatre élèves destinés à voyager en pays étranger, pour y perfectionner leurs connaissances. Il se rendit, aux frais de cet établissement, en France, où il passa quelques années, constamment appliqué aux études qui ont rapport à l'art de la guerre, et dont il se délassait par la culture des arts du dessin. De retour en Pologne, il obtint une compagnie; mais un amour malheureux le décida à s'expatrier. Le sentiment passionné que lui inspirait dès-lors la liberté, sentiment que les circonstances ne lui permettaient pas de rendre utile à son pays, le dirigea vers la contrée où il voyait flotter la bannière de cette liberté chérie, et où il pouvait contribuer à la défendre contre l'oppression. Il se rendit en Amérique, y devint adjudant de Washington, s'acquit par sa bravoure et ses talens l'estime de l'armée, et obtint la croix de Cincinnatus. Il revint dans sa patrie après cette guerre, y vécut très-retiré jusqu'en 1789, et fut, à cette époque, promu au grade de général-major par la diète, qui fit, depuis 1788 jusqu'en 1791, quelques efforts inutiles pour restreindre l'influence des étrangers. Enfin la Pologne venait de faire un grand pas vers la liberté; une révolution s'était opérée, révolution sans exemple, puisqu'elle n'avait coûté ni une larme ni une goutte de sang. Un pays long-temps victime de ses dissensions intestines, un pays où l'anarchie était devenue un état permanent, allait échanger cette situation, source de maux et de débilité, contre un régime constitutionnel, qui promettait de balancer les intérêts du trône et ceux de la nation, et de créer une patrie, là où il n'y avait depuis long-temps qu'un roi sans force, des nobles oppresseurs et des serfs indigens. Le machiavélisme des cabinets voisins, et l'orgueil de la féodalité se liguèrent contre un ordre de choses qui promettait de rendre la Pologne heureuse et puissante. Bientôt les Russes se mirent en mouvement. Kosciuszko fut, ainsi que l'on devait s'y attendre, l'un des premiers à se ranger sous le drapeau national; mais il n'était point assez connu pour être chargé d'un commandement en chef. A cette époque (1791), il ne jouissait que d'une certaine réputation militaire à raison de sa conduite en Amérique, mais sans aucun crédit, et même, en 1792, il ne servit que d'une manière secondaire. Employé comme général de division sous le jeune Poniatowski, il déploya beaucoup de talent et de courage pendant toute cette campagne, et excita même une espèce d'enthousiasme dans l'armée, par la manière dont il se conduisit à Dubienka. Mais son zèle fut rendu inutile par la faiblesse de Stanislas, qui se soumit bientôt aux propositions faites par la Russie. Kosciuszko fut un des dix-sept officiers qui donnèrent leur démission dès que cette pacification eut été signée; et il se vit forcé, bientôt après, de s'exiler, ce qui contribua encore à augmenter son crédit dans le parti patriotique. L'assemblée législative de France lui déféra alors le titre de *citoyen français*. Retiré à Leipzig, en 1793, il vit tous les regards se tourner vers lui, lorsque l'armée polonaise et les citoyens, impatiens du joug russe, songèrent à le briser. A la suite de plusieurs conférences nocturnes tenues à Varsovie, malgré M. d'Igelstrom, gouverneur russe, on résolut de choisir Kosciuszko pour chef, et on lui envoya deux émissaires au commencement de septembre. Il communiqua les propositions qui lui étaient faites aux autres émigrés polonais, notamment à Ignace Potoki et à Kolontay; et, quoique les moyens qu'on lui offrait parussent insuffisans, il se porta sur la frontière avec Zajonczeck, envoya ce dernier à Varsovie sonder les esprits, animer le peuple, et surtout retenir les chefs, qui voulaient éclater trop tôt. Cependant son retour sur la frontière ayant été ébruité, il craignit de compromettre le succès de la conjuration, et partit pour l'Italie, en laissant Zajonczeck chargé de continuer les négociations secrètes, et surtout de gagner le peuple, en annonçant partout une révolution. Pressé

de revenir par les insurgés de Varsovie, qui craignaient d'être découverts, et surtout par les officiers, dont les Russes réduisaient peu-à-peu les corps, et qui appréhendaient de les voir licencier d'un moment à l'autre, il se rapprocha de la Pologne en février 1794; et Madalinski, sommé de licencier son régiment, ayant le premier levé l'étendard de l'insurrection, Kosciuszko pénétra dans le palatinat de Cracovie, et arriva dans cette ville au moment où la garnison venait d'en chasser les troupes russes. Le 24 mars, les citoyens de Cracovie dressèrent l'acte d'insurrection. Kosciuszko, que de si grands services avaient fait apprécier par ses concitoyens, y était déclaré chef suprême de la force nationale, et devait diriger les affaires politiques et civiles. On ne donnait à son pouvoir d'autres limites que sa vertu. Ce général, dont la modération était connue, ne trompa point la confiance de ses compatriotes, et personne ne lui a reproché d'avoir abusé de son pouvoir. Dix jours après, informé que 12,000 Russes s'avançaient contre lui, il sortit de Cracovie à la tête de 4000 hommes sans artillerie, et dont la plupart n'étaient armés que de faulx et de piques. Il leur livra bataille à Wraclawec, et le combat dura quatre heures : les Russes furent battus, et perdirent 3000 hommes et 12 pièces de canon. Un corps de paysans armés de faulx s'empara d'une batterie. Après cette victoire, Kosciuszko passa un mois à insurger le reste de cette province; et, ayant porté son armée à 9000 hommes, il se remit en mouvement le 5 mai, apprit, le 10, l'insurrection de Varsovie et de différens corps de l'armée, et parvint, en peu de jours, à chasser entièrement l'ennemi de ce palatinat. Ayant tiré quelques recrues de celui de Sandomir, il attendit, pour continuer ses opérations, le général Grochowski, qui le joignit bientôt avec un corps de troupes. Fort alors de 15,000 hommes, il poursuivit les Russes, détacha des corps en Wolhynie, et s'occupa d'organiser le gouvernement à Varsovie. Au bruit de l'insurrection polonaise, le roi de Prusse s'avança à la tête de 40,000 hommes pour la combattre. Kosciuszko, qui n'en avait que 13,000, eut l'audace de l'attaquer à Szczekociny, le 8 juin; mais, après une résistance opiniâtre, et après avoir eu deux chevaux tués sous lui, il fut contraint de se retirer dans un camp retranché qui couvrait Varsovie. Les P[...] siens, profitant de leur avantage, s'[...] parèrent de Cracovie. La nouvelle de c[...] perte transporta de fureur le peuple [...] capitale. Quelques agitateurs, ameu[...] la populace, dressèrent, le 28 juin, de[...] tences dans les rues, forcèrent les pris[...] et massacrèrent quelques-uns des pri[...] niers accusés de connivence avec les [...] nemis de l'état. Kosciuszko, n'im[...] point la faiblesse coupable du gouve[...] ment français pour les assassins de [...] tembre 1792, exprima, dans une procl[...] tion énergique, l'indignation que lui i[...] raient de semblables atrocités, et fit e[...] aux auteurs de ces massacres leur crim[...] l'échafaud. Le roi de Prusse, réuni aux [...] ses, vint bientôt investir Varsovie. I[...] ploya, pour réduire cette ville, tou[...] moyens de la force et de la ruse : il [...] naça les habitans d'une destruction to[...] s'ils résistaient, et promit aux officiers [...] lonais de leur conserver leurs grades dan[...] troupes, s'ils voulaient se joindre à [...] Tous jurèrent de partager le sort de K[...] ciuszko, et de vaincre ou de mourir a[...] lui. Enfin, après deux mois de comb[...] sanglans et continuels, et un assaut gé[...] ral, où la fermeté des insurgens triomp[...] des efforts des Russes et des Prussiens, [...] roi de Prusse fut obligé de lever le siég[...] et de se rendre dans la grande Pologn[...] où une insurrection formidable venait [...] clater. Kosciuszko y envoya aussitôt [...] renforts ainsi qu'en Lithuanie, et vou[...] même se porter en personne dans ce[...] dernière province : mais ayant appris [...] Sierakowski, qui y commandait, ve[...] d'être battu par Suwarow à Brzesc [...] retourna à Varsovie, afin de détacher [...] nouveaux renforts; et, sachant que le [...] néral Fersen allait, avec un corps no[...] breux, se réunir à Suwarow, il repart[...] la hâte, le 29 septembre, de Varsovie, [...] cidé, malgré les prières d'un grand no[...] bre de ses amis, à tenter le sort d'une [...] taille, pour empêcher cette jonction. [...] Poninski, chargé de défendre le pass[...] d'une rivière, ne reçut point l'ordre [...] lui avait été adressé de rejoindre l'arm[...] avec sa division (*). Kosciuszko, privé

(*) Il a été prouvé, au moyen d'une [...] quête provoquée par le général Ponin[...] lui-même, que l'ordre du mouvement [...] intercepté par les Russes, qui profitèr[...] de ce renseignement.

ce secours, fut attaqué le 4 octobre, à Macijowice, par le général Fersen. Quoique les Russes fussent trois fois plus nombreux que les Polonais, la victoire fut disputée avec acharnement pendant toute la journée. Kosciuszko repoussa deux fois les ennemis, et rendit long-temps, par des prodiges de valeur, la fortune incertaine. Mais enfin, percé de coups, il tomba sans connaissance au pouvoir du vainqueur. Les Cosaques allaient terminer sa vie, lorsque des officiers le leur firent reconnaître. En entendant prononcer son nom, ils témoignèrent beaucoup d'admiration pour son courage et pour son malheur. Ce général fut ainsi traité d'abord avec égards : mais, envoyé ensuite à Pétersbourg, il fut plongé dans un cachot par ordre de l'impératrice, trop irritée pour être généreuse; et il n'en sortit qu'après la mort de cette princesse. Rendu à la liberté par Paul Ier, qui lui témoigna beaucoup d'estime et d'intérêt, il partit, en mai 1797, pour les États-Unis, où il fut accueilli comme il devait l'être par le gouvernement et par les citoyens d'un pays pour lequel il avait tant de fois bravé la mort. En 1798, il repassa en France, où il reçut un accueil non moins flatteur. Arrivé à Baionne, on lui rendit les honneurs militaires. A Paris, tous les partis fêtèrent le défenseur de la Pologne. Vers la fin de 1799, ses compatriotes de l'armée d'Italie lui offrirent le sabre de Jean Sobieski, trouvé à Notre-Dame de Lorette. Depuis cette époque, il continua de résider dans la capitale de la France, et ensuite dans une maison de campagne près de Fontainebleau. En novembre 1806, il adressa à ses compatriotes une lettre énergique, pour les inviter à reprendre les armes en faveur de l'indépendance de leur pays, que Napoléon promettait alors de rétablir. « Nous sommes disait-il, sous l'égide du monarque qui dompte les difficultés par des miracles; et celui de la résurrection de la Pologne est trop glorieux pour que l'éternel arbitre des destinées ne le lui ait pas préparé. » Non-seulement le trop confiant Kosciuszko fut trompé dans ses espérances; mais il eut, quelques mois après, à se laver des fausses couleurs que Napoléon voulait donner à son patriotisme, en faisant répandre, sous son nom, des écrits et des proclamations indignes de la noble franchise de son caractère, et contre lesquelles il ne put faire admettre ses réclamations dans aucun journal. Il avait répondu aux avances de Napoléon, « qu'il ne se mêlerait des affaires de Pologne qu'autant qu'on assurerait à ce pays un gouvernement national, une constitution libre, et ses anciennes frontières. » L'empereur garda le silence sur les conditions; mais il chargea le duc d'Otrante d'engager, par tous les moyens possibles, le général Kosciuszko à le seconder, et, en cas de refus, de le faire conduire à Varsovie par des gendarmes. « Je n'en resterai pas moins étranger aux plans de Napoléon, répliqua Kosciuszko, et je dirai à toute la Pologne que je ne suis pas libre. — Bon, dit le duc, nous nous passerons de vous. » Ils s'en passèrent en effet : on sait le reste. Quant à Kosciuszko, il continua de vivre dans la retraite jusqu'à l'invasion des troupes alliées en 1814. A cette époque, un événement remarquable prouva quel ascendant ce grand homme avait conservé sur ses anciens compagnons d'armes. Après que les Français eurent été chassés de Troyes, l'avant-garde alliée étant arrivée dans les environs de Fontainebleau, un régiment polonais, qui en faisait partie, se permit des dégradations considérables dans les propriétés dépendantes de la commune qu'il occupait, et maltraita quelques habitans qui réclamaient avec force contre cet abus de la victoire. Au tumulte causé par ce différend, un étranger parut, et s'adressant en langue polonaise aux officiers de cette troupe indisciplinée, il leur reprocha sévèrement d'autoriser de semblables excès. « Lorsque je commandais, ajouta-t-il, les troupes qui sont maintenant sous vos ordres, j'aurais rigoureusement puni ces désordres de la part des subalternes, et surtout cette coupable insouciance des chefs. » Étonnés et irrités de la fermeté de ce langage de la part d'un inconnu, ils lui demandèrent qui il était pour oser leur parler de la sorte. « Alors, essuyant une larme, et d'une voix étouffée : « Je suis Kosciuszko, » répondit l'étranger. A ce nom, tous s'inclinèrent devant lui, dans l'attitude du respect, et le supplièrent, avec l'accent de la vénération la plus profonde, d'oublier le tort dont ils venaient de se rendre coupables. Tandis que les soldats, jetant leurs armes, se prosternaient devant lui, couvraient, suivant l'usage polonais, leurs têtes de poussière, et faisaient placer une sauve-garde à sa porte,

les généraux alliés lui témoignaient une considération particulière. L'empereur Alexandre ayant appris de son ancien instituteur, M. de Laharpe, que Kosciuszko habitait ce lieu, lui fit donner une garde-d'honneur, conduite par laquelle ce grand souverain s'honorait autant lui-même que le héros de la Pologne; et tous les environs du domicile de Kosciuszko furent exempts non-seulement de pillage mais même de contributions. Aussi simple que grand, celui-ci, qui pouvait encore aspirer à de hautes dignités militaires, continua d'habiter sa petite ferme. Il quitta pendant quelque temps son asile, en 1815, pour voyager en Italie avec lord Stewart. En 1816, il se rendit en Suisse, et s'établit à Soleure. Dans le mois d'avril 1817, il y fit enregistrer, par un notaire public, un acte portant l'abolition de la servitude sur son domaine de Siechnowiczc, en Pologne. Par cette disposition, il déclarait libres et exempts de toutes charges, redevances et services personnels ses anciens serfs, et les admettait à la faculté de devenir propriétaires. Pour donner à cet acte de bienfaisance philosophique une solennité plus touchante, le général Kosciuszko le fit signer par plusieurs de ses amis; le colonel Grimm, l'ancien préfet Zeltner, etc. Quoique la plupart de ses anciens amis et compagnons d'armes eussent obtenu des emplois distingués soit civils soit militaires, dans le nouveau gouvernement polonais, ce grand homme paraissait ne pas vouloir quitter la tranquille retraite qu'il s'était choisie et du fond de laquelle il suivait des yeux les destinées d'une patrie à laquelle il n'avait cessé de s'intéresser, lorsque ses jours furent abrégés par un accident déplorable. Dans une promenade, le cheval qu'il montait s'abattit, et Kosciuszko fut si grièvement blessé, qu'il succomba au bout de quelques jours, laissant les plus amers regrets et aux Suisses qui avaient su l'apprécier, et aux Polonais qui voyaient en lui la gloire de leur patrie, et aux Américains qu'il avait défendus jadis, et enfin à tous les hommes faits pour admirer la réunion de la vertu la plus pure à la valeur la plus brillante, qui ne fut jamais employée qu'à servir la cause de la liberté.

KOSTER (Henri), né en Portugal de parens anglais, a publié à Londres, en 1816, un ouvrage sur le Brésil, avec une carte curieuse, représentant la rade, le port, la côte et les bancs de sable de Pernambuco. Koster a passé six ans dans le Brésil; il s'y est presque naturalisé : ses observations ont un grand caractère d'authenticité; mais elles ne s'étendent que sur les contrées situées entre la ville du Récif ou de Pernambuco, et celle de Séara. Après avoir été par terre de Pernambuco à Séara, et être revenu de même, il s'embarqua pour Maraham, et Itamaraca, où il fit également de bonnes observations. Sa relation augmente nos connaissances sur une partie du Brésil qui n'avait pas été décrite depuis Barlæus, Piso et Marcgraw. Au surplus, cet ouvrage est moins recommandable par l'agrément du style et la vivacité du coloris, que par l'exactitude des détails, et par l'impartialité des jugemens. Il a paru en 1818, à Paris, une traduction des voyages de Koster, par M. Jay, ornée de 8 planches coloriées et de 2 cartes.

KOTZEBUE (Auguste-Frédéric-Ferdinand de), littérateur allemand, né à Weimar, le 3 mai 1761, fils d'un conseiller de légation, fut appelé, dès l'âge de vingt ans, à Pétersbourg, par le comte de Goetz, ami de son père, et alors ministre de Prusse en Russie. Le jeune Kotzebue se rendit dans cette capitale, en qualité de secrétaire du général du génie, M. de Bauer, qu'il ne cessa de servir jusqu'à la mort de ce dernier, dans différentes négociations. Ce général le recommanda dans son testament à l'impératrice, qui le nomma conseiller titulaire, et ordonna qu'il fût placé dans l'administration de Revel. Kotzebue y fut en conséquence nommé, en 1783, assesseur au premier tribunal, puis président du gouvernement, place qu'il occupa long-temps, avec le grade de lieutenant-colonel. Ce n'est que de cette époque qu'il fit précéder son nom de la particule *von*, signe de noblesse en Allemagne, quoiqu'il ait affiché depuis la prétention d'être noble d'extraction. Après avoir été, pendant dix ans, président du gouvernement de Revel, Kotzebue reçut sa démission; et il se retira, en 1795, dans une petite propriété nommée Friedenthal, à 48 werstes de Narva, où il se consacra tout entier à sa famille (il s'était marié en Russie), et à la littérature. Déjà il avait composé pour le théâtre de l'impératrice plusieurs pièces qui n'avaient pas peu contribué aux grâces qu'il en avait obtenues. Parmi ses nombreuses productions théâtrales,

on peut citer, comme exemple d'un succès prodigieux, son drame de *Misantropie et Repentir*, dont il existe une imitation française, et deux traductions complètes, l'une de Mme Molé, l'autre de Bursay (*voy.* ce nom), et l'autre de M. Weiss, qui a aussi traduit les *Deux Frères*. La pièce accommodée par Mme Molé est celle qui fut représentée à Paris, puis en province : et les annales du théâtre présentent peu d'exemples d'un effet comparable à celui que produisit ce singulier ouvrage ; effet d'autant plus remarquable que la mésaventure sur laquelle repose le principal intérêt de la pièce, excite généralement en France plus de gaîté que de compassion. Si l'on en croit les journaux du temps, le sermon le plus pathétique ne saurait opérer une impression morale aussi forte que celle qui résulta des premières représentations de *Misantropie et Repentir*. Des mariages furent faits, d'autres rompus, par suite des diverses sensations qu'avait causées ce drame, dans lequel, d'ailleurs, on trouve un véritable intérêt et une grande entente du théâtre, qualités qui se reproduisent en général dans les autres ouvrages de cet auteur, quoiqu'elles y soient trop souvent noyées dans des déclamations philosophiques et gâtées par une affectation sentimentale qui leur donne un air de monotonie, et ralentit parfois considérablement l'action. Ce reproche ne saurait néanmoins s'appliquer aux *Deux Frères*, où règne également un grand intérêt, et où de plus les caractères sont tracés avec justesse et vérité. Kotzebue donna aussi, en 1790, une comédie intitulée : *le Club des Jacobins*. En 1792, il publia un livre en faveur de la noblesse. Cette apologie, en le mettant en opposition avec la libéralité souvent hardie qu'il manifestait dans ses compositions théatrales, faisait contraster assez ridiculement les spéculations du philosophe dramatique avec la vanité du gentilhomme de nouvelle création ; espèce d'inconséquence qui devait avoir plus tard des suites plus graves et plus dangereuses. Ayant été nommé, en 1792, directeur du théâtre de Vienne, il quitta sa terre, se rendit dans la capitale de l'Autriche, et ensuite à Weimar. Au bout de trois ans, sa femme le sollicita pour retourner en Russie. Il céda à ses instances et au desir de revoir ses deux fils, qui étaient élevés à Petersbourg dans le corps des cadets russes. Il demanda un laissez-passer au baron de Krudner, ambassadeur russe à Berlin, l'obtint en février 1800, et partit le 10 avril suivant. Arrivé sur les frontières de l'empire russe, il fut arrêté par ordre de l'empereur Paul, tant, à ce que l'on présume, pour sa conduite à Revel, que comme auteur de plusieurs pamphlets révolutionnaires. Si l'on doit en croire ce qu'il a écrit lui-même dans son ouvrage intitulé *l'Année la plus remarquable de ma vie*, il aurait d'abord été conduit à Mittau, puis envoyé en Sibérie; il aurait cherché à s'évader, aurait erré dans les forêts de la Livonie, et, après avoir été repris par ses conducteurs, serait arrivé à Tobolsk, à travers mille dangers, puis enfin à Kurgan, lieu de son exil ; mais il est permis de croire que l'imagination du dramaturge et la vanité de l'homme ont eu quelque part aux événemens qui remplissent cette relation, d'ailleurs très-attachante. Il ne faut pas néanmoins pousser cette incrédulité jusqu'à contester, comme le font d'autres biographes, la réalité même de l'exil, fait sur lequel toute l'Allemagne n'a pu être induite en erreur, et que rend d'ailleurs trop vraisemblable le caractère soupçonneux et violent de Paul Ier. Quoi qu'il en soit, la publication de cet ouvrage donna lieu à une polémique assez animée entre Kotzebue et M. Masson, Suisse, auteur des *Mémoires secrets sur la Russie*, ouvrage dans lequel le premier prétendait relever des erreurs et des mensonges. M. Masson se défendit avec beaucoup d'âcreté, et à son tour il attaqua Kotzebue, qui ne le réfuta pas complètement dans sa réplique intitulée : *Réponse courte et modérée à un pamphlet long et virulent*, Berlin, 1802, in-8. M. de Kotzebue a encore raconté que, lorsque les ordres de l'empereur Paul eurent mis fin à son exil, il en fut très-bien accueilli, et que ce monarque alla jusqu'à lui faire des excuses; ensuite il lui confia la direction du théâtre de Pétersbourg, emploi qui, si l'on en croit le narrateur, ne tarda pas à devenir pour lui une source de désagrémens, dus, en grande partie, à l'influence du nommé Chevalier (*voy.* ce nom). Ce motif, joint au desir de revoir sa famille, l'engagea à demander sa démission, qui ne fut acceptée qu'après la mort de Paul Ier. Il quitta donc Pétersbourg le 29 avril 1801, et arriva peu après à Weimar, d'où

quelques démêlés avec Goëthe et les deux frères Schlegel le décidèrent bientôt à s'éloigner. Depuis, il fit un voyage à Paris, où, précédé de la réputation que lui avaient faite ses ouvrages dramatiques, il reçut de la part des gens du monde, et même de celle des littérateurs, l'accueil le plus flatteur, dont il se montra peu digne, en publiant ses *Souvenirs* de cette capitale, où, par une inexcusable inconvenance, que l'on pourrait même, sous certains rapports, taxer d'ingratitude, il semble s'être plû à répandre le ridicule et le dénigrement sur le pays où il avait trouvé toutes les prévenances de la sociabilité. Il a aussi publié les *Souvenirs* d'un voyage en Italie et en Livonie. Dans le dernier de ces ouvrages, écrit avec plus de chaleur que de goût, et dont les Italiens, en général, n'ont pas eu plus à se louer que les Parisiens du précédent, on reconnait par intervalles une tendance très-marquée aux idées éminemment libérales, et même aux idées révolutionnaires, qu'il a si vivement combattues depuis. Il entreprit à Berlin, avec M. Merkel, à la fin de 1803, un journal intitulé le *Sincère* (*Freymüthig*), dans lequel il attaquait, avec beaucoup de force, la politique de Napoléon. S'étant ensuite brouillé avec ce M. Merkel, il eut le chagrin de se voir traiter par lui, dans ce même journal, de la manière la plus sévère, et d'y voir révéler des faits peu honorables pour lui. M. de Kotzebue ne cessa, pendant le cours des diverses guerres d'Allemagne, et principalement en 1812 et 1813, de consacrer tour-à-tour son inépuisable fécondité aux matières littéraires et politiques. On lui attribua, dès-lors, un grand nombre de proclamations et de pièces diplomatiques, émanées du cabinet de St-Pétersbourg. Le public ne manqua pas d'y remarquer un contraste assez piquant entre l'écrivain politique de 1812, et l'auteur du *Voyage de Paris à Berlin*, en 1804. « Le système de politique, disait-il dans ce dernier ouvrage, qui rend un peuple heureux et glorieux, est toujours juste et légitime. La postérité ne jugera que par les résultats, l'homme héroïque qui, comme Jupiter, fait trembler la terre en fronçant le sourcil. Peu importe qu'il ne se fasse pas de scrupule de sacrifier les hommes, et qu'il ne les regarde que comme des instrumens qui lui servent à arriver au but qu'il se propose, s'il rend heureux tous ceux qu'il ne sacrifie pas! » L'empereur Alexandre le nomma, en 1813, son consul-général à Kœnigsberg, emploi qu'il remplit jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut attaché, en qualité de conseiller-d'état, au bureau des affaires étrangères. L'empereur Alexandre lui permit, en 1817, de retourner dans sa patrie, en conservant les appointemens de sa place, et le chargea, en outre, de lui rendre compte périodiquement de l'état de la littérature, des sciences et des arts en Allemagne; mission littéraire et philosophique qui rappelle celle dont Grimm et Laharpe s'acquittèrent autrefois auprès de Catherine et de Paul Ier, et qui fut pour lui une nouvelle source de querelles politiques et littéraires. L'esprit que semblait lui dicter sa position actuelle, et qui ne pouvait être celui d'un écrivain indépendant, le mit, dès-lors, dans une opposition constante avec l'esprit, autrement bien général en Allemagne, qui réclamait l'exécution des promesses les plus sacrées; les améliorations indiquées par les progrès des lumières; et des institutions propres à garantir à la fois la sécurité des peuples et celle des souverains. La guerre déclarée par Kotzebue à de semblables principes, excita contre lui une indignation profonde, surtout dans les universités, où une jeunesse ardente et fière, que l'on avait vue naguère combattre avec un dévouement si intrépide l'oppression étrangère, s'irritait de voir presque partout éluder ou repousser des vœux légitimés par de si grand sacrifices. Les sarcasmes de Kotzebue, et le ton méprisant avec lequel il parlait des étudians (*), achevèrent de porter ces sentimens à un degré d'exaltation qui se manifesta de la manière la plus tragique. Cet écrivain, se trouvait, depuis quelque temps, à Manheim, lorsque, le 23 mars 1819, à quatre heures de l'après-midi, étant à s'habiller pour recevoir du monde, on vint le prévenir qu'un député des *Muses d'Erlangen* demandait à lui parler. Il envoya des rafraî-

(*) On a trouvé dans la poche de son meurtrier le n° de la feuille hebdomadaire, dans lequel Kotzebue dit, en s'exprimant très-désavantageusement sur le compte du célèbre satirique prussien Friedrich, que cet auteur était *présomptueux comme un étudiant d'Erlangen*.

ménagemens à cet étranger, et au bout de quelques instans, se trouvant en état de le recevoir, il ordonna de l'introduire : un jeune homme s'avance, lui présente un billet, et à peine Kotzebue y a-t-il jeté les yeux, qu'il tombe percé de trois coups de poignard. Au cri qu'il pousse, on accourt, et tandis qu'on s'empresse autour de lui, le meurtrier sort tranquillement de la maison, s'arrête au milieu de la rue, lève les mains au ciel, et s'écriant : *Consummatum est!* il se plonge deux fois le fer dans le sein. Des secours empressés arrêtèrent son sang, et il fut transporté à l'hôpital, où ses blessures furent examinées. Au premier coup-d'œil, les médecins les jugèrent mortelles, l'un des coups ayant pénétré jusqu'au poumon. Dès qu'il eut repris connaissance, il subit un interrogatoire par écrit, sa faiblesse ne lui permettant pas de parler. De cet interrogatoire et des papiers trouvés sur lui, il résulta que ce jeune inconnu se nommait Charles-Frédéric Sand, de Wundtziegel, sur les frontières de la Basse-Bohême ; qu'il était fils d'un conseiller de justice, et qu'il faisait ses études à l'université d'Erlangen. Ses aveux firent encore connaître les détails suivans, dont toutefois l'entière exactitude ne saurait être garantie, l'événement dont il s'agit étant encore, au moment où nous écrivons, trop récent pour que toutes les particularités qui s'y rattachent puissent être bien avérées. D'après ces rapports, le 18 mars, les étudians d'Erlangen s'étaient réunis dans une maison de récréation, située hors de la ville, pour y délibérer sur la décision qui serait prise à l'égard de Kotzebue, convaincu « d'avoir calomnié les universités, et d'avoir combattu les doctrines libérales proclamées depuis la délivrance de l'Allemagne, et particulièrement à Gottingue et à la Wartbourg. » Dans cette réunion, très-semblable aux séances de l'ancien tribunal secret, la mort de Kotzebue fut prononcée, et l'on remit au sort à désigner l'exécuteur de ce terrible arrêt. Les dés en indiquèrent d'abord cinq, et ceux-ci ayant continué entre eux jusqu'à ce qu'il n'en restât qu'un, ce dernier fut le jeune Sand, qui partit trois jours après pour Manheim. Les renseignemens recueillis sur son voyage prouvèrent qu'il avait conservé constamment la plus parfaite sérénité. Il s'était distingué dans les campagnes contre la France, et était l'un de ceux qui avaient prononcé des discours pleins d'enthousiasme à la fête de la Wartbourg, où quelques-uns des écrits politiques de Kotzebue furent livrés aux flammes. Le papier qu'il avait remis à sa victime, avant de la frapper, portait ces mots : *Arrêt de mort prononcé par l'université d'Erlangen, le 18 mars, et mis à exécution, le 23, par le présent porteur.* On trouva sur lui un large ruban bleu avec cette devise : *Vita et mors.* Kotzebue fut enterré, le 25, à 7 heures du matin. Il laisse quatorze enfans, dont un fils, capitaine de marine au service de Russie (*voy.* l'article ci-après), et jouissant d'une réputation très-avantageuse, qui était en route pour venir le voir. Cet effrayant exemple du fanatisme politique paraît avoir produit une impression profonde en Allemagne, et prouve quelle irritation menaçante règne sur divers points de cette contrée. Dès le commencement du mois d'avril, il a paru à Manheim une brochure intitulée : *Auguste Kotzebue, sa vie, ses actions, et sa fin déplorable, esquisse biographique*, avec cette épigraphe : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Le talent de Kotzebue, dont la prodigieuse facilité lui a valu le surnom du *Scudéri* de l'Allemagne, offre un mélange de qualités et de défauts, qui a nui à sa réputation d'écrivain. Si l'on trouve chez lui l'art d'attacher le lecteur par l'intérêt des situations, par les saillies d'un esprit original, et par une sorte de bonhommie philosophique à laquelle il vise sans cesse, et qui semble former le trait caractéristique de sa manière, ces avantages sont malheureusement balancés par des trivialités, des inconvenances de style et de pensées, et des traces trop fréquentes de ce goût anti-classique, qui, de son propre aveu, ne lui a jamais permis de voir autre chose dans la *Vénus de Médicis*, « qu'une très-jolie servante, surprise en grand déshabillé par le jeune maître de la maison, dont elle ne se presse pas trop de fuir les regards lascifs ; et dans le groupe du *Laocoon*, que les convulsions repoussantes d'un scélérat que le bourreau fait expirer sur la roue. » Dans les comédies dont il est l'inventeur, Kotzebue montre en général le même talent que dans ses drames : la connaissance du théâtre, et l'imagination qui fait trouver des situations piquantes. Tout en parlant fort mal des Français et de leur théâtre, il n'a

pas dédaigné d'enrichir quelques-unes de ses pièces aux dépens de leurs auteurs dramatiques. On a joué, sous le nom de Kotzebue, près de 300 drames, comédies, tragédies, opéras, farces, tant en vers qu'en prose, mais on sait qu'il en a acheté la plupart à des *studenten* des universités d'Allemagne, et qu'il les a revendus aux directeurs des théâtres après les avoir retouchés. La plupart de ces directeurs, dans le dessein de rendre hommage à l'écrivain dont la fécondité avait été si fructueuse pour eux, ont annoncé l'intention de célébrer en son honneur des fêtes funéraires, ce qui a déjà eu lieu à Magdebourg. M. Kotzebue s'est aussi fait remarquer par son *Histoire ancienne de la Prusse*, 1808, 4 vol. in-8, qu'il composa pendant son séjour à Kœningsberg. Cette histoire commence à l'époque fabuleuse, pour ainsi dire, de la Prusse, et même avant celle où l'ambre jaune commença à faire soupçonner son existence aux peuples méridionaux. L'auteur suit toutes les révolutions de ce pays jusqu'en 1466, lors de la paix de Thorn. Un heureux hasard avait mis à sa disposition les *Archives secrètes* de l'ordre Teutonique, sanctuaire jusqu'alors fermé pour l'histoire. Il a donné, dans la préface de son ouvrage, un aperçu de ce que renferme cette collection. Avec de tels avantages, le nouvel analyste de la Prusse a pu surpasser tous ses devanciers: cependant son ouvrage a peu de réputation. On peut consulter, sur M. de Kotzebue, l'excellent critique allemand, Eichtorn, dans son *Histoire générale de la littérature*, tom. IV, section 2, et l'ouvrage que nous avons désigné ci-dessus. Le meurtrier de M. de Kotzebue, qui n'a pas succombé à ses blessures, va être mis en jugement.

KOTZEBUE, fils du précédent, lieutenant de vaisseau au service de Russie, partit dans le mois d'août 1814, du port de Copenhague, sur le brick le *Rurich*, dont l'empereur Alexandre lui avait confié le commandement, pour entreprendre un voyage autour du monde, dans l'intention de doubler le cap Horn, et de chercher un passage par le Kamtschatka au pôle arctique. Il avait à son bord, en qualité de servans, MM. Wormfield, Danois, et Clémisseau, Français. Ces navigateurs, après un voyage de seize mois, pendant lequel ils découvrirent un grand nombre d'îles, la plupart inhabitées, qu'ils désignèrent sous les divers noms de Romanzow, Spiridow, Kutusow, etc., reparurent, le 19 janvier 1816, sur les côtes du Kamtschatka, et publièrent, quelque temps après, une relation qui contient des détails intéressans. M. Kotzebue revenait dans sa patrie avec sa jeune épouse, lorsqu'il apprit la déplorable fin de son père.

KOURAKIN (Le prince ALEXANDRE), né en 1752, fut élevé avec Paul Ier, et admis dans sa société intime. Il l'accompagna dans ses voyages en Prusse et en France, en 1776 et 1782. Très-jeune encore, il fut chargé d'une mission à la cour de Danemarck, dont il s'acquitta d'une manière si satisfaisante, qu'il fut décoré par cette cour des ordres de Dannebrog et de la parfaite-union. Les circonstances l'ayant ensuite porté à quitter la carrière diplomatique, il se retira dans une terre qu'il possédait au gouvernement de Saratof, et qu'il se plut à embellir jusqu'au moment où l'avénement de Paul Ier au trône rappela le prince Kourakin aux affaires. Nommé ministre et vice-chancelier de l'empire en 1796, il donna sa démission en 1802, reçut, en 1806, le titre d'ambassadeur à Vienne, et fut chargé, en 1807, de conclure les négociations entamées à Tilsitt, où il signa la paix, ce qui lui valut la place de conseiller privé de première classe, avec le rang de feld-maréchal. En 1808, il fut chargé de l'ambassade de Paris, où il resta quatre ans. Le 1er juillet 1810, il assistait au bal du prince de Schwartzenberg, lorsque le feu prit dans la salle: il chercha à fuir, fit une chute grave et dangereuse, resta sans connaissance, fut foulé aux pieds, et enfin emporté chez lui couvert de blessures. Il fut long-temps à guérir, et ne put cicatriser entièrement différentes brûlures à la main. Quelques-uns des diamans dont il était couvert lui furent volés à la faveur des désordres; mais les recherches de la police les firent presque tous retrouver. Le prince Kourakin ne quitta Paris que dans le mois de mai 1812, lorsque tout moyen de conciliation étant épuisé, Napoléon avait déjà substitué des proclamations militaires aux communications diplomatiques. La correspondance officielle entre les agens français, le comte de Romanzow et le prince Kourakin, dans les temps qui précédèrent la rupture, offre un grand intérêt politique, et dépose en faveur des talens et de

la sagesse de l'ambassadeur russe. Retenu à sa maison de campagne, près de Sèvres, où il s'était rendu en quittant Paris, il y attendit long-temps ses passeports, qui lui furent constamment refusés : en sorte que, dans cette fâcheuse situation, il ne pouvait ni se rendre auprès de son souverain, ni lui écrire, par l'interruption de toute communication entre la France et les frontières de la Pologne. L'incendie de Moscou lui fit éprouver des pertes très-considérables ; ce qui ne diminua en rien son attachement pour son prince et pour son pays. Avant son départ, un fonctionnaire français d'une haute distinction lui ayant demandé confidentiellement ce qu'il pensait de l'issue probable de cette guerre : « Nous avons, répondit froidement le prince, deux puissans alliés : le climat et l'étendue. » On sait à quel point les événemens démontrèrent la justesse de cette remarque. En 1814, il fut choisi par le sénat pour aller complimenter Alexandre après son entrée à Paris, et le saluer du surnom de *Béni*, que le sénat lui avait déféré. Il tomba malade à Berlin, et ne prit aucune part, pendant quelque temps, aux affaires publiques. Alexandre l'attacha ensuite à son conseil-d'état, dont il était encore membre en 1817. A cette époque, le prince Kourakin obtint la permission de s'absenter pour cause de santé, et de voyager en pays étranger. En lui conservant, par ce congé, ses appointemens, pensions et argent de table, l'empereur ajouta : « Quand il aura obtenu du soulagement dans son état actuel, le prince Kourakin ne se refusera pas, sans doute, à être de nouveau utile à sa patrie. » Il se trouvait à Paris dans le mois de septembre de cette même année. Il revenait dans sa patrie, lorsque le dépérissement graduel de sa santé le força au mois de juin 1818, de s'arrêter à Weimar, où, après de cruelles souffrances, il expira le 6 juillet. D'après son vœu, ses restes furent transportés à Paulowsky séjour favori de Paul Ier. Le prince Kourakin était bailli de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, et en avait été chancelier pendant plusieurs années. Il était aussi chevalier grand' croix de l'ordre royal de la légion-d'honneur, des ordres de Prusse de l'aigle-noir et de l'aigle rouge, de ceux de Danemarck de l'éléphant, du Danebrog et de la parfaite union, et de celui de Saint-Hubert de Bavière.

KRASINSKI (Le comte VINCENT), général polonais, était chambellan de Napoléon, et colonel du 1er régiment de chevau-légers lanciers au service de France, où il se distingua par son courage. En 1812, il passa le premier le Niémen à la nage, et fut présent à toutes les affaires de cette campagne. Il fut nommé général de brigade en 1813, et général de division en 1814. Le 13 mars de cette année, il combattit avec distinction auprès de Reims. Ayant coupé la route de Béry-au-Bac, il força l'ennemi de se retirer en désordre, laissant au pouvoir des Français, vingt-deux pièces de canon, 5000 prisonniers et 100 voitures de bagages et d'artillerie. Lorsque la chute de Napoléon eut fait cesser les hostilités, le général Krasinski conduisit en Pologne les débris des troupes polonaises, et fit son entrée à Posen, le 25 août 1814. Reçu au milieu des acclamations de toute la ville, il adressa aux autorités venues à sa rencontre, un discours, où l'on remarquait le passage suivant : « Les aigles que vous voyez planer au-dessus de nos têtes, et les armes qui brillent dans nos mains, sont la preuve de la confiance du jeune monarque, et de la haute protection qu'il nous accorde. Le monde entier lui rend justice ; mais c'est à la postérité à l'en récompenser, en le plaçant au rang de ces héros que l'admiration du siècle transmet aux autres siècles. Fidèles à notre devoir, nous n'abandonnâmes un trône chancelant que quand celui qui l'avait élevé l'abandonna lui-même. Ce n'est qu'avec sa permission que nous nous adressâmes à l'empereur Alexandre, dont l'ame magnanime nous promit bienveillance et protection. » Le comte Krasinski fut chargé par le monarque russe, au mois de novembre de la même année, de passer en revue la garde impériale lithuanienne à Varsovie, et fut nommé commandant de cette ville. Le général Krasinski est regardé comme le chef le plus instruit de l'Europe, dans le service de son arme, et c'est d'après sa méthode que les corps de lanciers ont été organisés en Angleterre. La famille à laquelle il appartient, est une de celles qui se montrent avec le plus d'éclat dans les annales de la nation polonaise. Elle a produit, entre autres personnages recommandables, cet évêque de Kaminiec, qui sut inspirer en France tant d'intérêt pour la confédération de Bar, au secours de laquelle on

vit accourir une foule d'officiers français, sous les ordres des généraux Vioménil, Dumouriez, Choisi, etc., et le grand-maréchal du même nom, qui, à cette époque, négocia si habilement en faveur de sa nation auprès de la Porte Ottomane.

KRAYENHOFF (CORNEILLE-RUDOLPHE-THÉODORE), lieutenant-général et inspecteur-général du génie, au service des Pays-Bas, est né à Nimègue, en 1759. Son père, ayant éprouvé quelques désagrémens dans le même service, ne voulut pas que son fils embrassât l'état militaire, il l'envoya à l'université de Harderwyk pour y apprendre la médecine. Après avoir suivi, avec beaucoup de succès, les leçons de ses professeurs, et reçu le grade de docteur en médecine, M. Krayenhoff s'établit comme médecin, à Amsterdam, et y exerça cet état jusqu'à la révolution de 1795, époque à laquelle il fut nommé lieutenant-colonel-ingénieur et contrôleur-général des fortifications hollandaises. En 1798, il fut chargé, par son gouvernement, de faire une nouvelle carte de la république batave; c'est une des plus belles qui aient été faites en Hollande, et elle est très-estimée à cause de sa grande exactitude. Nommé, au mois d'août 1799, chef d'une brigade d'ingénieurs, il rendit des services essentiels pendant la campagne de cette année dans la Nord-Hollande contre l'armée Anglo-Russe. Le 17 décembre 1805, il fut nommé commissaire-général du gouvernement batave, auprès du quartier-général du prince Louis Napoléon. Il servit avec distinction dans les campagnes de 1805, 1806 et 1809, en Zélande. Le roi Louis le nomma, peu de temps après son avénement au trône de Hollande, son aide-de-camp, ensuite directeur-général du dépôt général de la guerre, général-major, et enfin, en 1809, ministre de la guerre. Après la réunion de la Hollande à l'empire, il resta pendant quelque temps sans fonctions, à cause du dévouement qu'il avait montré au roi Louis, et du patriotisme qui le porta à engager celui-ci à tenir une contenance ferme, et même à défendre Amsterdam, s'il le fallait. Cependant Napoléon, qui sut apprécier l'énergie et les rares talens de cet officier, le nomma, par son décret du 21 septembre 1810, inspecteur-général du génie, place qu'il a occupée jusqu'à ce que les événemens de la guerre aient fait, en 1813, recouvrer à la Hollande son ancienne indépendance. M. Krayenhoff embrassa le parti patriotique avec chaleur, et fut nommé, le 24 novembre, gouverneur d'Amsterdam. Il commanda, à cette époque, le siége de Naarden, ville dans laquelle les Français s'étaient renfermés, et qui ne se rendit qu'après la prise de Paris, par les armées alliées. Il obtint, le 17 janvier 1814, le commandement de la première division militaire des provinces-unies des Pays-Bas, et quelque temps après, la place d'inspecteur-général du génie, qu'il occupe dans ce moment. M. Krayenhoff joint au courage militaire des talens distingués dans la partie à la tête de laquelle il se trouve, ainsi que dans celle du *Waterstaat* (administration des ponts et chaussées). Sous la république batave, il fut de même commissaire-inspecteur du Waterstaat et membre du comité central de cette administration. On lui doit quelques ouvrages recommandables. Il a traduit en hollandais, et publié avec des remarques savantes, l'ouvrage de Jacquet *sur l'électricité*. Il remporta le prix au concours, ouvert par une société savante à Toulon, *sur l'électricité physique et médicale*; son mémoire, écrit en latin, a été traduit en français, par M. le professeur Van Swinden. M. Krayenhoff est encore auteur d'une description étendue de la composition de sa belle carte du royaume de Hollande; il l'a adressée à l'institut des Pays-Bas, mais jusqu'ici elle n'a pas encore été publiée : il en est de même d'un projet adressé par lui à cette société savante, concernant la clôture de la rivière du Lek. M. Krayenhoff est commandeur de l'ordre militaire de Guillaume et chevalier de la légion-d'honneur.

KREUTZER (RODOLPHE), célèbre compositeur, et l'un des premiers violons de l'Europe, est né à Versailles en 1776, d'un musicien du roi. Il annonça de bonne heure de grandes dispositions, et eut pour maître de violon Antoine Stamitz. A l'âge de 13 ans, il joua, au concert spirituel, un concerto de sa composition, qui eut beaucoup de succès. A 19 ans, il avait composé deux grands opéras, qui furent répétés devant toute la cour. La reine l'honorait de sa protection, et l'admettait à ses concerts particuliers. Kreutzer, après avoir voyagé en Italie, en Allemagne et en Hollande, se fixa à Paris, où il devint premier violon de la chapelle et de la musique particulière de Napoléon, premier

violon de l'académie de musique et membre du conservatoire. Parmi les ouvrages qu'il a donnés au théâtre, et qui ont tous obtenu du succès, nous citerons, à l'opéra : *Astyanax*, composition dans laquelle on remarque de beaux chœurs et un grand air d'un caractère vraiment tragique. — *Aristippe*. — *La mort d'Abel*. — La musique des ballets de *Cléopâtre* et de la *Fête de Mars*. — A l'opéra-comique : *Jeanne-d'Arc*. — *Lodoïska*, dont l'ouverture surtout est toujours entendue avec un nouveau plaisir. — *Paul et Virginie*, dont la musique pleine de grâce et de fraîcheur, reproduit avec la plus attachante vérité quelques traits de l'inimitable ouvrage de Bernardin de St-Pierre. — *Le franc Breton*. — *François Ier*. — *Jadis et aujourd'hui*. M. Kreutzer a fait graver des concertos de violon, des symphonies, des duos, des sonates, etc. Il a concouru à la méthode de violon rédigée par M. Baillot, pour l'enseignement du conservatoire. Il est aujourd'hui professeur de violon à l'école royale de musique et de déclamation. — Son frère cadet, membre de l'orchestre de l'académie de musique, est un violoniste très-distingué.

KRIEGER, adjudant-général danois, se distingua, le 6 juin 1808, par l'attaque d'un convoi anglais très-considérable, qui, sous l'escorte de deux frégates et de plusieurs autres bâtimens de guerre, avait mis à la voile des côtes de Suède, et passait à la hauteur de Dragoe. Krieger ne balança pas à les attaquer avec la division de chaloupes canonnières qu'il avait sous ses ordres; et malgré l'inégalité des forces, après une action de 6 heures, il brûla plusieurs bâtimens du convoi, en prit 10 autres, parmi lesquels était un brick de guerre, et désempara une des frégates. Le roi de Danemarck, qui, du port de Dragoe, avait été spectateur de ce glorieux combat, éleva sur-le-champ l'adjudant-général Krieger au rang de commandeur, où il a soutenu sa réputation pendant toute la durée de la guerre.

KRIVTZOFF (Le comte DE), colonel des cosaques de la garde de l'empereur de Russie, s'est honoré par la générosité de son dévouement envers les blessés et malades français. Après la retraite de Moscou, 1500 de ces malheureux se trouvaient abandonnés dans un hôpital. La populace exaspérée par les maux qu'elle avait soufferts pendant l'occupation de cette capitale, et surtout par l'incendie récente du Kremlin, les menaçait d'une mort presque certaine. Le colonel Krivtzoff, ayant une jambe cassée, se traîne devant la principale entrée de l'hôpital, et fait un rempart de son corps aux 1500 Français qu'on voulait égorger. Il parvint à les sauver tous. A l'affaire de Kulm, un des derniers boulets qui furent tirés, lorsque la défaite des Français était déjà décidée, lui emporta la cuisse; on ne put le sauver qu'en faisant l'amputation très-haut. L'opération fut exécutée avec tant d'habileté, et la guérison si complète, que peu de temps après M. de Krivtzoff fut en état de voyager. Il parcourut l'Allemagne, la Suisse, et était en 1816 à Paris, où il assistait, d'après l'intention de son souverain, à toutes les séances de la société de l'instruction élémentaire, dans l'intention de s'instruire et de rapporter dans sa patrie les bienfaits de cette sage institution. Avant de quitter la France, le colonel Krivtzoff déposa chez le docteur Montègre, rédacteur de la *Gazette de santé*, le modèle d'une cuisse et d'une jambe artificielles qu'avait confectionnées pour lui, avec beaucoup de talent, un mécanicien anglais. Au moyen de ce membre factice, M. de Krivtzoff marchait avec une extrême facilité. Le docteur Montègre, d'après les généreuses intentions de cet officier, présenta ce modèle au conseil d'administration, qui en fit insérer la description dans le bulletin; et déjà deux artistes français étaient parvenus, en 1817, à l'imiter. Le comte de Krivtzoff joint à la noblesse du caractère et à la plus froide intrépidité, une élégance de formes commune, il est vrai, parmi les militaires supérieurs de sa nation, mais que relèvent encore chez lui des connaissances très-étendues, particulièrement dans la littérature et les beaux-arts.

KRUDNER (La baronne VALÉRIE DE), née à Wittingoff en Livonie, vers 1770, épousa fort jeune le baron de Krudner. Cette union ne fut pas heureuse dans ses commencemens et dès les premières années de son mariage, Mme de Krudner, jeune, jolie, coquette et douce, d'une imagination passionnée, se sépara de son mari, et entreprit avec la baronne de Lobkoff, son amie, de parcourir l'Allemagne et la France. Elle arriva à Montpellier en 1789, et quoiqu'elle eût résolu d'abord de n'y passer que très-peu de temps, une liai-

son de cœur eut bientôt dérangé tous ses calculs, et Valérie, qui ne voulait séjourner que quelques mois dans le midi de la France, s'y trouvait encore à la fin de 1790. M. de Krudner, étant mort en 1802, à Berlin, où il était ministre de Russie, après avoir rempli le même poste à Madrid et à Copenhague, sa veuve qui l'avait accompagné dans la plupart de ses missions, reprit le cours de ses voyages et fut accueillie partout avec l'empressement dû aux qualités brillantes et solides de son esprit et de son cœur. Elle a publié à Paris, en 1806, le roman intitulé: *Valérie*, ou *Lettres de Gustave de Linars*, production pleine de grâce, de fraicheur et de sensibilité, dans laquelle, dit-on, Mme de Krudner a tracé sa propre histoire; l'identité du nom de l'héroïne avec le sien et quelques autres circonstances, autorisent fortement cette conjecture. On sait que le héros de ce roman s'empoisonne par un désespoir d'amour. Mme de Krudner parlait autrefois avec une extrême complaisance des victimes qu'elle a faites dans ce genre. Elle ajouta un jour, à l'énumération qu'elle en faisait : « Il y en a encore un à Lauzanne qui n'est pas mort, mais il ne peut aller loin. » Voici le portrait qui a été fait de Mme de Krudner dans plusieurs journaux. « Elle était citée dans sa jeunesse pour la légèreté aérienne de sa taille, la beauté de ses traits et les charmes de son esprit. A tous ces moyens de plaire, il faut ajouter un cœur sensible, une imagination vive et un penchant irrésistible aux rêveries mélancoliques. Mme Krudner n'a plus la fraicheur de la jeunesse : mais sa taille est encore svelte et gracieuse; ses yeux n'ont rien perdu de leur flamme magnétique; le temps n'a point outragé sa blonde chevelure, et le miel de la persuasion coule avec abondance de ses lèvres toujours vermeilles. » Quoi qu'il en soit, par un changement que l'on sait être assez fréquent parmi les femmes, Mme de Krudner a remplacé depuis plusieurs années l'amour par la dévotion, ou plutôt elle n'a fait que changer l'objet de ce sentiment; et cette passion nouvelle, prenant la teinte de son ame naturellement tendre, rêveuse et exaltée, elle parut avoir formé le projet de convertir et de ramener dans la voie du salut une génération perverse. C'est au moins dans ce but apparent qu'elle commença ses étranges prédications, dont la Suisse fut le premier théâtre. On a prétendu qu'avant de les entreprendre, elle avait eu des conférences avec un grand souverain, dont un ouvrage qu'on lui attribue (*Description du camp des vertus*, publiée à Paris en septembre 1815), contient l'éloge mérité. On a dit et répété dans tous les écrits publics que son apostolat avait un but politique ; enfin, que c'était Mme de Krudner qui avait fait naître l'idée de la sainte-alliance, pacte nouveau qui, par l'épithète qui y est jointe, semblait en effet avoir un caractère étranger à la diplomatie ordinaire des souverains. Cette idée avait pris d'abord une certaine consistance, lorsqu'on vit que les gouvernemens ne paraissaient pas désapprouver Mme de Krudner dans ses prédications ; mais les éclaircissemens qu'a donnés, sur l'objet de la sainte-alliance, M. de Krudner (*), envoyé de l'empereur Alexandre en Suisse, paraissent avoir assez généralement fait prendre aux idées une autre direction. Il résulte des documens qu'il a publiés, que la sainte-alliance n'a d'autre but que de maintenir dans tous les pays un état de choses tranquille et légitime, de garantir les institutions sociales, les droits et les libertés de chaque ordre d'état, et les principes constitutionnels de chaque gouvernement européen, soit républicain, soit monarchique. Enfin toute espèce de doute sur la mission prétendue autorisée ou même tolérée de Mme de Krudner a cessé, lorsqu'on a vu la police des cantons helvétiques et du grand-duc de Bade, qu'elle avait plus particulièrement choisis pour son apostolat, disperser ses prosélytes, et l'expulser elle-même de leur territoire. Après avoir été forcée, en 1816, de sortir du pays de Bade, elle a repris sa carrière mystique en Suisse. Elle s'était d'abord établie dans l'auberge du *Sauvage*, à Bâle, avec un ministre de l'église protestante de Genève, nommé M. Empeytaz; et elle avait formé dans cette hôtellerie des exercices spirituels pour un cercle de personnes connues par leur piété. Ces exercices commençaient par l'oraison mentale; M. Empeytaz récitait ensuite une prière à haute voix, et prononçait un dis-

(*) M. de Krudner, dont il est question ici, n'est point fils de Mme de Krudner, comme on l'a prétendu, mais proche parent de son époux.

qu'il faisait suivre d'une prière que stans récitaient à genoux. Après cet e piété, quelques personnes choi- tenaient une audience particulière e de Krudner; on la voyait souvent ux, au fond d'un appartement som- ns le costume d'une prêtresse. Pen- s exercices, elle avait l'attitude d'u- pirée, et restait dans le recueille- t le silence, observant néanmoins eaucoup d'attention ceux de ses au- , qui, par l'expression de leur phy- ie, et d'autres circonstances exté- s, semblaient lui offrir plus de faci- ur exercer son influence. Elle en fectivement beaucoup, principale- ur des jeunes personnes, même des ères familles du pays. Bientôt les ces publics et les conférences par- res parurent suspects; et le gouver- t défendit à M. Empeytaz et à Mme dner de les continuer. Ils obéirent; s avoir essayé de rétablir leur culte virons de Bâle, les nouveaux mis- ires se rendirent à Arau, où ils eu- ssi beaucoup de succès. Les habi- es campagnes voisines accouraient tes parts à leurs conférences; les ar un véritable zèle religieux; d'au- eut-être, par un simple motif de té; un grand nombre d'indigens, voir part aux charités de Mme de er. Quoiqu'il en soit, des inquiétu- obablement fort exagérées, mais qui ient cependant justifier jusqu'à un n point, dans de petits états, les dan- ui pouvaient résulter des rassemble- de villageois, de mendians, de vaga- même, que cette nouveauté attirait, époque où la plus grande partie de la tion était tourmentée par la plus ex- misère, l'espèce d'écrit que faisait dre la moderne Sibylle, et qu'on ait, non sans motif, comme suscep- d'opérer de grands effets sur l'ima- n d'une populace ignorante et cré- furent les principales causes de l'ac- nhospitalier que reçut Mme de Krud- la part des autorités locales, par- ù elle se présenta. Il paraît que M. ytaz craignit les mesures qu'on pour- rendre contre lui, et que son zèle pas jusqu'à les braver: il se sépara e de Krudner, qui poursuivit, avec perturbable courage, le but qu'elle proposé. Expulsée d'un canton, el- rait dans un autre, après avoir secoué la poussière de ses pieds, catéchisant en plein air, au milieu des frimats, et souvent par une pluie continue, deux ou trois mille malheureux qui formaient son cortége, tandis qu'une foule d'autres accouraient sur ses traces, et demandaient à tous les passans, à tous les échos, la bonne dame qui donnait de l'argent en apprenant à prier Dieu. Il faut avouer toutefois qu'un pareil genre de vie a quelque chose d'extraordinaire, quand on se souvient que celle qui l'a embrassé, est une femme charmante, qui, élevée avec les soins les plus délicats, et caressée par toutes les jouissances, fut si loin, pendant toute sa vie, des injures des saisons et des rigueurs de la fortune. Des esprits ombrageux ont vu dans cette conduite extraordinaire, un système tendant à la destruction du catholicisme, et les mystiques rêveries de Mme de Krudner ont particulièrement fourni matière aux alarmes de M. de Bonald, rêveur d'une autre espèce; tandis qu'il est si naturel de n'attribuer ces bizarres pélérinages qu'à l'exaltation d'une ame qui avait toujours été éminemment religieuse, jointe peut-être au désir de faire effet, et à l'idée, toujours si flatteuse, d'être chef de secte. Au surplus, l'une des conditions nécessaires du prosélytisme n'a point manqué à Mme de Krudner, savoir celle de la persécution. N'ayant pu obtenir la faculté de faire une mission dans le pays de Bade, elle a fait imprimer une lettre qu'elle a adressée, le 17 février 1817, au ministre du grand-duc, dans laquelle, entre autres expressions singulières, on a remarqué ce passage: « Je n'aurais pas à me défendre, là où je n'aurais pas à traverser le désert de la civilisation, et à lutter contre des lois réprouvées par le seul code que je reconnaisse, celui du Dieu vivant. » Dans une autre lettre au même ministre, Mme de Krudner s'exprime ainsi: « C'est au Seigneur à ordonner, et à la créature à obéir; c'est lui qui expliquera pourquoi la faible voix d'une femme a retenti devant les peuples, a fait ployer les genoux au nom de Jésus-Christ, arrêté les bras des scélérats, fait pleurer l'aride désespoir, demandé et obtenu de quoi nourrir des milliers et milliers d'affamés. Il fallait une mère pour avoir soin des orphelins, et pour pleurer avec les mères...., une femme élevée dans les demeures du luxe, pour dire aux pauvres qu'elle était bien plus

heureuse sur un banc de pierre en les servant...., une femme simple et non-aveuglée par le faux savoir, et qui pût confondre les sages...., une femme courageuse, qui, ayant tout possédé sur la terre, pût dire, même aux rois, que tout n'est rien; qui détrôna les prestiges et les idoles des salons, en rougissant d'avoir voulu briller par quelques misérables talens, etc. » D'autres circonstances, vraiment remarquables, ont encore ajouté à la sensation que devaient produire, et ce langage, et cette conduite. On a observé que dans la maison qu'elle a occupée près de Lucerne, elle recevait un grand nombre de lettres qui ne lui arrivaient pas par la poste, mais qui lui étaient remises par des messagers, qui souvent venaient de très-loin : tout était mystérieux dans sa correspondance ; et cette particularité a donné lieu à divers soupçons qui, vraisemblablement, ont fait prendre le parti de l'expulser de la Suisse, quoique ses aumônes fussent très-avantageuses à ce pays, où le petit peuple était sans moyen de subsistance. On prétend que le montant des charités qu'elle y a faites, s'élève à plus de 10,000 florins en or, et qu'avant sa sortie de ce pays, elle avait reçu de fortes lettres de change, dont le produit devait avoir la même destination. En quittant un canton, Mme de Krudner disait anathème aux magistrats qui l'expulsaient : elle leur reprochait leur dureté envers l'envoyée du Seigneur, et leur annonçait les derniers malheurs et toutes les vengeances du ciel irrité. Elle en voulait surtout aux agens de police ; elle les menaçait du feu du ciel, et des plus terribles vengeances. Forcée de sortir de Zurich, elle se retourna vers la ville, et, en étendant le bras, elle la maudit : « Malheur à toi, s'écria-t-elle, ville profane, où les enfans eux-mêmes ont déjà des visages d'Holopherne ! » Elle voulut ensuite pénétrer en France, et se présenta à Colmar, où les magistrats l'empêchèrent d'entrer. Elle annonçait enfin l'intention de se rendre en Russie, et ne tarda pas à l'exécuter en traversant l'Allemagne, où elle ne parut guères exciter d'autre intérêt que celui de la curiosité. Ayant rencontré le célèbre Kotzebue, elle lui dit : « Convertissez-vous ! » A quoi il répondit : « Je suis trop vieux, » et s'éloigna en haussant les épaules. Arrivée en Prusse, elle y produisit quelque sensation parmi les paysans, qui, dans divers villages, s'attroupèrent autour d'elle; mais la police les dispersa, et prit soin de hâter le départ de la prophétesse. Une terre qu'elle avait en Allemagne, a été saisie et vendue par ses nombreux créanciers. Il a paru un portrait de Mme de Krudner, avec cette inscription : *Tout mon être est charité.*

KRUSEMARK (Le baron DE), né en Prusse, a été chargé de plusieurs missions diplomatiques par le cabinet de Berlin. Après le mauvais succès des dernières tentatives faites en 1806, par le roi de Prusse auprès de Napoléon pour le maintien de la paix, M. de Krusemark partit pour St-Pétersbourg, avec une lettre de la propre main de Fréderic-Guillaume, adressée à l'empereur Alexandre, et réussit à renouer entre les deux monarques la coalition dont les résultats furent décidés par le traité de Tilsitt. Nommé ambassadeur près de la cour de France en 1809, il en remplissait encore les fonctions en 1813, et ne quitta Paris qu'après la rupture. La correspondance qu'entretint alors le baron de Krusemark avec M. de Hardenberg et le duc de Bassano (Maret), forme un ensemble de documens précieux pour l'histoire de cette époque.

KRUSENSTERN (Le chevalier A. F. DE), capitaine de marine russe, aussi distingué par ses connaissances que par son caractère entreprenant, servit d'abord sur la flotte anglaise pendant les années 1793-1797. Les années de 1798 et 1799, il les passa à Canton, en Chine : c'est là qu'il vit le grand avantage que les Russes pouvaient tirer d'un commerce direct avec la Chine, pour les pelleteries de leurs possessions sur les côtes du nord-ouest de l'Amérique. Lors de son retour en Russie, il soumit au gouvernement un projet sur les moyens de donner des secours à la compagnie russe d'Amérique, pour mettre en état les négocians russes, établis sur les côtes du nord-ouest de l'Amérique et aux îles Aleutiennes, de faire un commerce direct avec la Chine et le Japon. Ce projet ne fut pas goûté d'abord; mais lors de l'avénement au trône de l'empereur Alexandre, le comte de Romanzoff, alors ministre du commerce, le soumit à ce souverain, qui l'accueillit. M. de Krusenstern quitta la rade de Falmouth, le 5 octobre 1803, avec les bâtimens *la Nadeshda* (*l'Espérance*), sur lequel il se trouvait en personne, et *la Neva*, commandée par

le capitaine Lisanskoy. *La Nadeshda* fut de retour à Cronstadt le 19 août 1806. Trois relations ont été données de ce voyage : *Voyage autour du monde, fait de* 1803 à 1806, *par le capitaine A. F. de Krusenstern* (en allemand). St-Pétersbourg, 1810, 3 vol. in-4 et Atlas. — *Lisianskoy (Urey), Voyage autour du monde* (en russe), ibid., 2 vol. in-8; on en a annoncé une traduction allemande par M. Pansner. — *Observations faites dans un voyage autour du monde pendant les années* 1803 - 1807, par Langsdorff, Francfort, 1812, 2 vol. in-4. Les découvertes de ce voyageur ont confirmé, dans toute leur étendue, celles du célèbre et malheureux la Peyrouse, ainsi que celles des Hollandais; et elles ont achevé en grande partie ce qui restait à faire pour compléter la reconnaissance entière de cette contrée. En 1815, le gouvernement russe ayant ordonné les préparatifs d'un nouveau voyage autour du monde, pour examiner le détroit de Behring, l'Océan glacial, et pour trouver un passage de la côte nord-ouest de l'Amérique à Archangel, par le continent d'Amérique ou celui d'Asie, le capitaine Krusenstern fut chargé du commandement de cette expédition, à laquelle plusieurs officiers russes demandèrent à être associés. Quelques particularités de ce voyage sont déjà connues; mais la relation n'en a point encore été publiée.

KUSZANZY (Ali), chef des Kersales, en Servie, traita, en 1804, avec les Serviens insurgés, pour leur livrer les deys turcs, morts ou vifs. Il manqua à sa promesse, remit ses prisonniers à Bekir-Pacha, se refusa à évacuer Belgrade, et fut proscrit par la Porte-Ottomane. Il opposa, aux attaques des assaillans, la plus constante et la plus intrépide résistance; enfin, hors d'état de la prolonger, il envoya des députés pour traiter avec Czerni-George, et offrit de rendre la forteresse et la ville aux conditions d'être employé par les Serviens et de conserver son organisation militaire. En 1807, il porta encore les armes contre eux, refusa obstinément de se rendre, tant qu'il eut des moyens de combattre, fut forcé, le 13 décembre, de se retirer dans la forteresse supérieure, après la prise de la ville basse de Belgrade; et, le 22, il obtint des conditions honorables, pour lui et sa garnison, évacua la citadelle de Belgrade par capitulation, s'embarqua avec sa troupe sur le Danube, fut attaqué par les Serviens, leur échappa, et se retira à Widdin, auprès de Passwan-Oglou. Arrivé devant Widdin, au moment de la mort de Passwan-Oglou, on lui refusa l'entrée : il se retira, revint à Widdin, et commanda en second sous les ordres d'Idis-Pacha. En juin 1809, il fit de nouveau la guerre aux Serviens, et fut chargé du commandement de l'avant-garde de l'armée turque. Kuszanzy-Ali est doué du courage le plus déterminé, et a donné des preuves de générosité dans le caractère. Les journaux du temps ont publié la lettre énergique qu'il avait adressée à Czerni-Georges, pour lui déclarer qu'il périrait les armes à la main dans la forteresse de Belgrade, si certaines conditions ne lui étaient accordées.

L

LABATTU, officier français, ayant obtenu du service dans les troupes de l'indépendance américaine, fut chargé, conjointement avec don M. Cortès-Campomanès, Espagnol, du commandement de l'armée de Carthagène, en 1812. Il chassa les royalistes de San-Antonio, el Penon, Garmaro, et autres points fortifiés sur les bords de la rivière Magdalena, tandis que son collègue obtenait de pareils avantages dans les départemens de Tolu et de San-Benito. Ayant ensuite embarqué ses troupes sur le lac dit Cienega de Santa-Marta, Labattu détruisit les bateaux armés qui s'opposaient à son passage, puis opéra son débarquement, et s'avança vers la ville de Santa-Marta, dont il se rendit maître. Ce nouveau succès paraissait lui assurer la possession de toute la province de Rio-Hacha; mais il se conduisit avec les habitans d'une manière si impolitique, qu'ils se révoltèrent, quoiqu'il y eût en ce lieu un parti considérable en faveur de l'indépendance. Par suite de ce soulèvement, il se rembarqua pour Carthagène, quoiqu'il fût encore maître du port, où il était soutenu par plusieurs bâtimens de guerre, laissant aux insurgés la faculté de recevoir des renforts de La Havane et de Maracaybo. Une nouvelle

expédition qui lui fut confiée quelque-temps après ayant encore échoué, il cessa d'être employé en chef.

LABÉDOYÈRE (Charles-Angélique-François Huchet, comte de), né à Paris, en 1786, d'une famille distinguée, embrassa, jeune encore, la carrière des armes; entra dans la compagnie des gendarmes d'ordonnance, et devint aide-de-camp du prince Eugène. Il montra partout un grand courage et des talens militaires; fit plusieurs campagnes avec honneur, et commandait un régiment d'infanterie au moment où les désastres qui accompagnèrent la retraite de Moskou, l'excès d'ambition de Napoléon, et la défection de ses alliés, amenèrent l'ennemi en France. Nommé au retour du roi, chevalier de Saint-Louis et colonel de cavalerie, il se trouvait dans le Dauphiné au moment où Bonaparte, débarqué quelques jours auparavant, arrivait dans cette province, à la tête d'une armée qui se grossissait, à tous les momens, des garnisons qui se trouvaient sur son passage, et des populations entières qui accouraient au-devant de lui. Jusques-là on n'avait vu que des détachemens commandés par des officiers subalternes se réunir aux troupes de Bonaparte; Labédoyère fut le premier colonel qui passa sous ses aigles avec son régiment. Arrivé à Paris, Bonaparte le nomma maréchal-de-camp, le créa, presqu'aussitôt, lieutenant-général et pair de France, et lui confia un commandement important à l'armée du nord. Revenu à Paris, après le désastre de Waterloo, Labédoyère prit séance dans la chambre des pairs, et s'énonça, le 22 juin 1815, dans cette chambre, avec une si excessive véhémence, qu'il fut plusieurs fois rappelé à l'ordre. « Oui, s'écria-t-il, c'est pour son fils, et seulement pour son fils que Napoléon a abdiqué. Faudra-t-il donc que le sang français ait encore coulé pour courber la tête sous un gouvernement avili? pour voir nos braves guerriers abreuvés d'amertume et privés de l'existence due à leurs services et à leurs blessures? J'ai entendu des voix autour du souverain heureux; elles s'en éloignent aujourd'hui qu'il est dans le malheur; mais qu'importe? il ne sera abandonné que par les vils généraux qui l'ont trahi. Prenons des mesures fortes; surtout plus de traitres; plus de ces manœuvres qui ont occasionné les dernières catastrophes, et dont peut-être quelques auteurs ici. » Après la capitulation de P colonel Labédoyère suivit l'armée de la Loire; il se retira ensuite temps à la campagne, et revint b Paris, sans qu'on ait su le motif qui ramené, mais non sans qu'on ait sou que la police lui avait fait donner avis, d'après lesquels il espérait dans cette ville un parti puissant e agir pour opérer une révolution da dre de choses qui venait d'être réta a été plus loin: on a dit que l'agent d chargé de cette odieuse commissi vait pas quitté un seul moment s me; qu'il était arrivé avec elle dans la diligence, et l'avait suiv ques dans la maison où elle avait é cher une retraite. Cette maison éta d'une amie intime de Mme de Labé Entré dans Paris, à huit heures d Labédoyère était arrêté le même six heures du soir. Mis en jugem août 1815, il convint de presque tous relatés dans l'acte d'accusation, faiblement à les atténuer par les c tances dans lesquelles il s'était tro montra dans les débats une résig un sang froid, et surtout une préser prit que sa condamnation à la pein tale ne put altérer. Il fut fusillé le 1815, à six heures et demie du so plaine de Grenelle, et mourut, sans regrets, mais avec une froid pidité.

LABERTÈCHE (Le général), dan, le 14 octobre 1764, entra, à ans, dans les volontaires de la ma fut nommé sous-lieutenant en 1 fit, en cette qualité, la guerre d' que. Revenu en France en 1786 tra dans la compagnie écossaise d darmes de Luneville. Nommé, au mencement de la révolution, lie et ensuite capitaine de la gendarm tionale, il se signala à la bataille d mappe, où il sauva la vie au génér nonville, en tuant, de sa propr plusieurs dragons, dont ils étaien rés l'un et l'autre. Devenu minist guerre, le général Beurnonville senta à la convention, qui lui déce couronne de chêne, l'arme d'u d'honneur, le 4 mars 1793, et le ministre de son avancement. F lonel, Labertèche fut ensuite n par le comité de salut public, c

-général de l'école du Champ-de-, dont St-Just destinait les élèves à r, vers l'époque où éclata la révo- du 9 thermidor, le triomphe du virat qui se composait de Robes-, de Couthon et de lui. Il paraît nt que Labertèche, brave militaire, d'un esprit très-borné, était entiè-nt dévoué, alors, à la faction à la le laquelle étaient ces trois hommes. onduite de Labertèche ayant été dé-ée à la convention nationale, après le rmidor, il s'en justifia assez mal à re de cette assemblée, qui ne voulut rouver un coupable dans un brave, tint la permission de se retirer dans e natale, avec une pension de retrai- général Labertèche fut nommé che-r de la légion-d'honneur, en 1812. it, en 1815, commandant du châ-de Sédan, et c'est une circonstance bizarre à remarquer, que le répu-n factieux de 1794, trahissant, en les couleurs nationales que son cou-vait si noblement défendues autre-fit arborer le drapeau blanc sur les de Sédan, avant même que les alliés ent présentés devant cette place.

ABILLARDIÈRE (Jean-Julien), né ençon, s'étant livré à l'étude de la cine, se trouva entraîné vers la bo-ue, dont il apprit les premiers élé-, à Montpellier, du professeur . A peine eut-il achevé ses études, fit un voyage en Anglelerre dans le ut d'étudier les plantes qu'on y trans- de tous les points du globe. Ac- par l'illustre Bancks, il séjourna uit mois dans ce pays. De retour en e, il se hâta de gagner les Alpes, et, la direction de Villars, il parcourut ontagnes du Dauphiné, passant de-Turin, où il fut guidé, dans ses re-ches, par MM. Bellardi et de Balbi. courses ne firent que lui donner plus eur pour en entreprendre de nou- Il trouva dans M. Monnier un zélé cteur qui lui procura les moyens de urir le Levant. Honoré d'une mis-du gouvernement, il s'embarqua à eille, séjourna quelque temps dans de Chypre, se dirigea ensuite vers rie; mais arrêté, tantôt par la peste, l'empêcha de se rendre à Alep, tan-ar la guerre, qui lui ferma le chemin ont Amanus, il se borna à parcourir iban, visita les restes de la forêt de cèdres, qu'il trouva réduite à une centaine d'arbre, recueillit des plantes et fit des observations sur la culture et sur les mœurs des habitans. Il se livra aussi à des opérations de géométrie, et fixa la hauteur du sommet le plus élevé de cette montagne célèbre (le Sannin) à 1491 toises au-dessus de la mer. Ayant poussé ses courses jusqu'à Damas, il revint en visitant l'île de Candie, la Sardaigne, la Corse, et rapporta un grand nombre de plantes. A son retour, M. de Labillardière commença la publication de ses travaux, classés par décades de la manière la plus simple, sous le titre suivant: *Icones plantarum Syriæ rariorum descriptionibus et observationibus illustratæ, decas prima*, Paris, 1791, petit in-4.; les figures, quoique peu chargées de travail, sont cependant très-élégantes: elles sont de Redouté. M. Labillardière les fit suivre de deux autres décades du même genre; mais ce travail fut interrompu par un intervalle de temps considérable, car ce n'est qu'en 1812 qu'il a été complété par deux autres décades. Ce délai fut causé par l'ardeur qui portait toujours l'auteur à diriger ses recherches vers les entreprises les plus avantageuses à la science, sans être effrayé des dangers qu'elles pouvaient entraîner, en sorte qu'il ne balança pas à accepter une place dans l'expédition de M. d'Entrecasteaux, pour la recherche de la Peyrouse. Il partit de Brest le 28 septembre 1791, aborda à l'île de Ténériffe, visita son pic fameux, relâcha au cap de Bonne-Espérance, parcourut plusieurs points de la Nouvelle-Hollande, des îles de la mer du Sud, séjourna à celle de Tongaiabou, et visita ensuite quelques-unes des îles de la Sonde. Partout il avait recueilli des richesses immenses, mais il en fut dépouillé par la guerre, aussi fatale aux sciences qu'au repos de l'humanité. Il revint en Europe sans ses collections: ces fruits de tant de travaux étaient entre les mains des Anglais. Cependant ils lui furent rendus à la sollicitation de M. Banks, et il rentra en possession d'un herbier de quatre mille plantes, dont les trois quarts étaient nouvelles. C'était un trésor acquis par des fatigues et des dangers sans nombre; la plupart de ses compagnons de voyage y avaient succombé. Son ami Riche ne toucha le sol de sa patrie que pour y rendre le dernier soupir. M. Labillardière avait supporté toutes ces épreuves sans que sa

santé en parût altérée. Peu de temps après son retour, il fut admis à l'Institut en remplacement de Lhéritier (1800). Il s'occupa bientôt de mettre en ordre ses matériaux, et fit paraître la *Relation du voyage à la recherche de la Peyrouse*, 1798, 2 vol. in 4 et in-8, avec atlas. Il publia ensuite la description de ses plantes, par livraisons, de 1804 à 1806, sous ce titre : *Novæ Hollandiæ plantarum specimen*, 2 vol. in-fol., contenant la description et la figure de 265 plantes de la Nouvelle-Hollande, exécutée avec la même exactitude et la même vérité que les plantes de Syrie, mais plus en grand. C'est la collection la plus nombreuse qu'on ait publiée sur cette contrée. Le docteur Smith a donné le nom de M. Labillardière à un genre d'arbustes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des *apocynées*.

LABLÉE (Jacques), né à Beaugenci, le 26 août 1751, est fils d'un négociant en vins de cette ville. Ses premiers vers ayant obtenu du succès dans le monde, il les publia en 1777, sous le titre d'*Essais de poésies légères*. Ce recueil fut suivi d'une comédie héroïque, en un acte et en prose, intitulée : *Apelle et Campaspe*, ou *Le triomphe d'Alexandre*. En 1787, il fit paraître un nouveau choix des ouvrages de sa première jeunesse, sous le titre d'*Étrennes d'amour*. M. Lablée exerçait la profession d'avocat au parlement de Paris, depuis 1781, lorsque la révolution éclata. En 1793, il fut arrêté, à peu près à l'époque de la proscription du fameux Danton, avec lequel on prétend qu'il avait eu plusieurs rapports. Il resta détenu pendant six mois au Luxembourg, pour avoir inséré, dans le *Fanal parisien*, ouvrage périodique qu'il rédigeait, un article sur le procès de Louis XVI. Échappé à la mort, il fut nommé, en 1798, contrôleur-général des services de la guerre dans le midi, sur la présentation de Louis Bonaparte. N'ayant pas voulu accompagner Napoléon en Égypte, il resta à Toulon, pour administrer les services militaires dans la 8e division, et fut employé depuis à l'administration des droits réunis. Il a été nommé par le roi, en 1814, chevalier de la légion-d'honneur. S'il n'est pas un des meilleurs écrivains de notre siècle, M. Lablée en est, sans aucun doute, l'un des plus féconds. On a de lui, parmi grand nombre d'autres productions : *Opuscules lyriques*, 1785, 2 vol. in-12. —*Lettres au C. Carnot, relatives à l'in*[...]*pection des services de la guerre*, 18[...] in-12; 1801, in-12; 1804, in-18; 18[...] in-18. —*L'homme aux six femmes, ou les effets du divorce*. —*Le Nouveau chevalier*, 1801, 2 vol. in-12. —*La Roule*[...] histoire d'un joueur, 1802, cinquième [...]tion, 1814, in 12. —*La satyre d'Yo*[...] *sur la renommée*, traduction libre en [...] français, 1802, in-12. — *Amour et re*[...]*gion*, histoire morale, 1803, 2 vol. in[...] —*Le couronnement de l'empereur Napoléon Ier et de l'impératrice Joséphine*, 18[...] in-4. —*La fin du monde*, poëme, 18[...] in-8; 1816, in-18. —*Annales poétiques du 19e siècle*, 1806–1807, 2 vol. in-18. [...] *Tables chronologique et historique* [...] *ordres de chevalerie*, 1807, in-8. — [...] *mort d'Abel*, traduction en vers libres [...] poëme de Gessner, 1810, in-18. M. [...] blée a fait en outre plusieurs chansons p[...] la société des *Joyeux*, dont il était memb[...] On lui attribue une *Adresse aux électeurs* [...] *Paris*, 1789; des *Idées sur un plan de co*[...]*titution*, et le *Tableau des poëtes viva*[...]

LABOISSIÈRE, avocat avant la ré[...]lution, fut élu, en 1791, député du [...]partement du Lot, à l'assemblée législa[...]tive, et en 1792, à la convention nati[...]nale, où il vota la mort de Louis XV[...] avec la réserve de Mailhe. Devenu m[...]bre du conseil des anciens, à l'épo[...] de l'organisation constitutionnelle de [...] 3 (1795), il en sortit en 1798, fut nom[...] commissaire du directoire exécutif [...] l'administration centrale du Lot, et [...] pendant quelque temps, juge au tribu[...] civil de la Seine, après le 18 brum[...] (9 novembre 1799).

LABORDE (Le baron), adjudant-c[...]mandant, a commencé sa carrière m[...]taire d'une manière obscure. Il était s[...]ple officier d'infanterie, lorsqu'il fut [...]rêté vers Lizieux, à l'époque où, en 1[...] les départemens de la Normandie et [...] Bretagne s'élevaient contre les usurpat[...] de la montagne. On le soupçonna [...] d'être porteur d'instructions du comi[...] salut public, dirigées contre la sûret[...] général Wimpfen, qui commandait [...] forces fédérales du Calvados. Après la [...]reur, Laborde fit, en Basse-Norman[...] un séjour assez prolongé et qui par[...] pas être étranger à la surveillance q[...] gouvernement faisait exercer dans [...] contrée, sur les nombreux partisans [...] *chouannerie*. A son retour à Paris, il

ché à la police militaire, comme capi-
adjoint à l'état-major du général Mou-
et il parvint, dans la même carrière,
grade de lieutenant-colonel sous le
solat. Peu d'hommes se sont faits re-
quer par un dévouement plus servile
pouvoir, quelqu'il soit, et par de plus
s services. Ce fut le lieutenant-colo-
Laborde, qui, dans la matinée du 27
bre 1812, arrêta le général Mallet,
moment où celui-ci, qui venait de fra-
r la tête au général Hullin, d'un coup
istolet, se disposait à tirer son second
sur lui. Déjà le ministre de la police
de Rovigo) et le préfet de police de
(Pasquier), avaient été enlevés de
hotels et conduits à la prison de la
; un instant plus tard, le succès de
njuration d'un seul homme était as-
Laborde s'étant jeté sur Mallet, le
sa, le désarma et l'entraîna en pri-
L'empereur, à son retour, ne laissa
ns récompense un si important ser-
et donna au lieutenant-colonel La-
e le titre de baron, et le rang d'ad-
t-commandant. Laborde a cessé d'ê-
mployé lors du rétablissement de la
n de Bourbon; depuis cette époque,
uitté l'uniforme, mais il n'a pas cessé
ider à Paris.

BORDE (Le comte ALEXANDRE LOUIS-
DE), est fils du banquier de la cour,
nom, connu par son immense for-
et mort sur l'échafaud à l'âge de
s, le 21 germinal an 2 (10 avril
). Alexandre de Laborde, est né vers
. Élevé au collége de Juilly, il était
que ses frères, destiné à servir dans
rine; mais la révolution décida son
à le mettre au service d'Autriche, où il
neuf ans, et où il fit les cinq premières
agnes de la révolution dans les dra-
de Kinski. Il fut blessé plusieurs fois.
ré en France, après le traité de Cam-
ormio, il se livra exclusivement à
le des arts, parmi lesquels il donna
préférence marquée au dessin. Il fit
yage en Italie pour s'y perfectionner,
sa ensuite en Espagne, lors de l'am-
de de Lucien Bonaparte, à laquelle
attaché. Ayant entrepris de donner la
iption de ce pays, il y passa trois an-
pendant lesquelles il ne cessa de le
urir, accompagné de plusieurs dessi-
rs, et publia, à son retour en France,
Itinéraire, et son *Voyage pittoresque*.
mé auditeur au conseil-d'état, il ac-
compagna l'empereur à Madrid, en 1808; revint en France à sa suite, et fut chargé, pendant la campagne d'Autriche, de plusieurs missions importantes, qu'il remplit avec succès, et dans lesquelles il mérita l'estime des pays occupés par les armées françaises. De retour à Paris, il fut fait maître des requêtes et chargé, depuis, du service des ponts-et-chaussées du département de la Seine. Nommé adjudant-commandant d'état-major de la garde nationale en 1814, il fut envoyé, la nuit de la reddition de Paris, pour traiter de la capitulation, en ce qui concernait la garde nationale. Particulièrement lié avec Lucien Bonaparte, qui, lui-même ami des arts, savait apprécier le mérite de ceux qui s'y distinguaient, le comte de Laborde, était pendant les cent jours, attaché à ce prince, sans titre ostensible à la vérité, parce que les circonstances ne permettaient pas d'organiser sa maison, mais remplissant auprès de lui les fonctions de premier écuyer. La conduite de M. de Laborde, au milieu des événemens qui ont frappé la dynastie de Napoléon, a été honorable comme toute sa vie. Sa sœur, Nathalie de Laborde, a épousé fort jeune M. Charles de Noailles, maintenant duc de Mouchy, fils aîné du prince de Poix, mort en mars 1819, et auquel il vient de succéder en qualité de capitaine des gardes de la compagnie de son nom. Mlle de Laborde passait à l'époque de ce mariage (1790) pour l'une des plus belles et des plus riches héritières de Paris. Les travaux littéraires de M. Laborde l'ont fait recevoir, en 1813, de la 3e classe de l'Institut, à la place de M. de Toulongeon. Au retour d'un voyage en Angleterre, il a rapporté d'importans détails concernant la méthode d'enseignement mutuel de Lancaster (*voy.* LANCASTER), et a contribué beaucoup à l'établir en France, par l'ouvrage qu'il a publié, et par les efforts qu'il a faits pour réunir la société dont il fut alors nommé secrétaire-général, et dont il est aujourd'hui vice-président. Le comte Alexandre de Laborde a été nommé par ordonnance royale du 24 mars 1819, maître des requêtes au conseil-d'état, en service ordinaire. On a de lui : *Description d'un pavé en mosaïque, découvert dans l'ancienne ville d'Italica, aujourd'hui le village de Santiponce, près de Séville; suivie de recherches sur la peinture en mosaïque chez les anciens, et les monumens en ce genre*

qui n'ont point encore été publiés, 1802, in-fol.—*Lettre à M.* * *de Genlis, sur les sons harmonique de la harpe*, Paris, 1806, in-12; traduit en espagnol, par Marchena, Madrid (Paris), 1806, in-12. —*Voyage pittoresque et historique de l'Espagne*, 1807-1816, quarante-cinq livraisons in-fol.—*Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*, 1808-1815, seize livraisons in-fol.—*Itinéraire descriptif de l'Espagne*, 1808, 5 vol. in-8; seconde édition, 1809, 5 vol. in-8.—*Collection des vases grecs de M. le comte de Lamberg, expliqués*, première livraison, 1813, in-fol.—*Plan d'éducation pour les enfans pauvres, d'après les deux méthodes combinées de Bell et de Lancaster*, 1805, in-8; deuxième édition, 1813, in-fol.—*De la représentation véritable de la communauté*, ou *Du système de nomination aux deux chambres, basé sur la propriété*, 1815, in-8.—*Rapport sur les travaux de la société pour l'instruction élémentaire pendant le dernier trimestre de* 1815, 1816, in-8.—*Les monumens de la France, classés chronologiquement, et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts*, 1816, in-fol. Cet ouvrage qui embrassera toute l'histoire de l'architecture en France, depuis les monumens celtiques jusqu'aux édifices renouvelés des Grecs, qu'on élève de nos jours, doit avoir trente-six livraisons. Il en a paru six.—*Projet d'embellissement de Paris et de travaux d'utilité publique*, 1816, in-fol.

LABORIE (ANTOINE-ATHANASE ROUX DE), né à Albert, diocèse d'Amiens, en février 1769, fut d'abord destiné au barreau, et remporta, en 1788, le prix proposé par l'académie de Rouen, par son *Éloge du cardinal d'Estouteville*. Il est probable qu'au commencement de la révolution, M. de Laborie avait eu quelque désir de se consacrer à l'instruction publique, et même à l'état ecclésiastique, car il entra, en novembre 1789, à l'institution de l'Oratoire à Paris, et y resta jusque vers le milieu de 1790. Jeté de fort bonne heure dans les intrigues politiques, il était, dès l'époque du 10 août 1792, secrétaire de M. Bigot de Sainte-Croix, ministre des affaires étrangères. Compromis par les papiers trouvés chez ce ministre, il se réfugia en Angleterre, où il passa quelques mois. Rentré en France, à la faveur du 18 brumaire (9 novembre 1799), qui venait, par le consulat, d'ouvrir à Bonaparte la route du trône impérial, Laborie qui avait eu de précédens rapports avec M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, obtint de lui la place de chef du secrétariat de ce département. Néanmoins les affaires publiques n'occupaient pas tellement M. Laborie, qu'il ne trouvât le temps de se livrer à d'autres soins, qui n'étaient pas moins utiles à sa fortune. C'est ainsi qu'après avoir fondé le *Journal des Débats*, devenu depuis *Journal de l'Empire*, avec un caractère demi-officiel, il avait conservé un intérêt considérable dans cette feuille, jusqu'à l'époque où, en avril 1811, le gouvernement impérial, au mépris des droits les plus sacrés de la propriété, jugea à propos de se substituer aux droits des actionnaires, et d'exploiter le journal à son profit. On attribua dans le temps à la cause suivante, l'expoliation de Laborie, sa disgrâce, et la nécessité où il fut de se sauver à Hambourg. On prétendit que cet agent ayant abusé des facilités que lui donnait sa place de chef du secrétariat des relations extérieures, pour prendre l'empreinte de la clé d'un bureau où le ministre renfermait ce qu'il avait de plus particulier, s'était emparé, à l'aide de cette fausse clé, du traité secret, conclu entre le premier consul et Paul Ier empereur de Russie, et l'avait vendu trente mille francs au ministère britannique. Quoiqu'il en soit du plus ou moins de vérité de ces détails, il est certain qu'un mandat d'arrêt fut lancé par la police contre Laborie, qui ne parvint à s'y soustraire que par la plus prompte fuite. Toutefois il est du plus grand intérêt de remarquer que ce fut à une époque très-rapprochée de la découverte présumée dont nous venons de parler, qu'eurent lieu l'explosion de la machine infernale (24 décembre 1800), et la mort violente de Paul (24 mars 1801), double événement qu'on ne manqua pas d'attribuer à la connaissance acquise par la cour de Londres, du traité existant entre la France et la Russie. Une ressource restait cependant encore à M. Laborie, c'était celle d'une manufacture considérable de papiers; mais de mauvaises affaires ne tardèrent pas à l'en priver; et quoique sa situation fût devenue alors fort pénible, son esprit industrieux ne l'abandonna point. On avait mis fin à son exil; il

en France, prit la profession d'a-.. et fut mis sur le tableau. Il n'a ja-plaidé; mais il a fait des mémoires un grand nombre de causes impor-s. Les liaisons de M. Laborie avec M. alleyrand, n'avaient, dans aucun, souffert de la disgrâce du premier; aisons avaient même constamment é lieu aux plus étranges conjectures. nues plus étroites, à mesure que la si-on du prince vice-grand électeur de-t elle-mêmeplus critique,Laborie fut rmédiaire chargé de ses négociations us secrètes; et ce qui est assez bizar-l paraissait, à la même époque, jouir ute la confiance de l'archi-chancelier acérès, dont les rapports avec le e de Bénévent, n'étaient rien moins bienveillans. Telle était la situation de Laborie, lors des événemens du ars 1814. En avril de la même année, nommé secrétaire-général adjoint du ernement provisoire. Le jour même rrivée de l'empereur de Russie à Pa-il apporta, vers deux heures après à l'imprimerie des frères Michaud, ieuse déclaration de ce prince, et, sept heures, il y en avait dix mille plaires d'imprimés et deux mille re-ans la chambre d'Alexandre, qui, e on sait, était logé chez le prince énévent, et ne pouvait guères juger u public et de la situtiation des af-que par les yeux de celui à qui le sénat ême, venait de déférer la présidence uvernement provisoire(*voy*. ALEXAN-TALLEYRAND). M. Laborie a suivi le Gand, en 1815, et y a coopéré à la tion du *Moniteur universel*, que ce faisait publier comme journal offi-entré en France avec le roi, M. de La-fut nommé, le 23 août 1815, par le e électoral de la Somme, député de partement à la fameuse chambre dont nnance du 5 septembre 1816 a fait e, et a constamment voté avec ajorité, dont il a, dans toutes rconstances, partagé le fanatis-ligieux et politique, sans, toutefois, oit possible de l'accuser d'être, lui-un homme cruel. Il fit, le 1er fé-1816, en comité secret, au nom commission, un rapport sur la pro-n de M. de Blangy, tendante à amé-le sort des ecclésiastiques. Ce rap-fit grand bruit par le fond même estions qui y étaient traitées, et surtout par les intentions qu'il laissait pénétrer, et qui trahissaient à tout instant le secret de la faction. M. de Laborie prononça, le 18 mars, une opinion sur le budjet, qu'il termina par un tableau remarquable de la session, et par une profession de foi de la chambre de 1815. Le 23 avril, il parla de nouveau sur le rapport de M. de Kergorlay, qui proposait de rendre les biens non vendus au clergé: ce que l'assemblée résolut, deux jours après. Aux élections de 1816, M. Laborie fut présenté comme candidat par les deux colléges d'arrondissement d'Amiens et de Doulens; il eut, pour être député, quatre-vingt-dix voix; mais l'influence de la faction commençait déjà à décliner, et il lui en manqua dix pour obtenir la majorité. Repoussé de la représentation nationale, il sollicita, mais inutilement, auprès du ministre de l'intérieur, la préfecture de la somme (Amiens), à la quelle il était porté par les princes et par plusieurs évêques; mais M. Lainé, mal alors avec ce parti, se refusa constamment à le présenter au roi. M. de Laborie a repris, depuis cette époque, l'exercice de la profession d'avocat.

LABOUISSE (AUGUSTE DE), né en Languedoc vers 1780, s'est fait remarquer par la constance avec laquelle il a célébré dans ses vers les douceurs de l'hymen; enthousiasme conjugal qui ne pouvait guères manquer d'être à Paris un sujet de plaisanterie. C'est cet auteur que M. Edmond Géraud a particulièrement eu en vue dans une épître fort gaie: ***Aux maris poëtes***. Toutefois il est juste de reconnaître que l'on trouve dans les productions de M. de Labouisse, de la grace, de l'élégance, et quelquefois d'heureuses inspirations. Il a publié, entre autres écrits: *Pensées*, 1801, in-12; 1809, in-18; 1810, 2 vol. in-18. — *La contre-satire*, suivie de *Poésies diverses*, 1804, in-8. — *Saint-Maur, Promenade à Long-champ, suivis de quelques opuscules*, 1807, in-18. — *Idylles imitées des cantates italiennes de Métastase*, 1808, in-18. — *Mélanges littéraires*, ou *Lettres sur l'éducation*, *les romans*, etc., 1813, in-18. — *Ma petite brochure sur les évènemens*, 1814, in-18. — *Les Amours, à Éléonore*, recueil d'Élégies, divisé en trois livres, 1816, in-18, avec cette épigraphe: *Et in Arcadiâ ego.* Ce dernier recueil offre le portrait de son Éléonore et le sien, et d'autres gravures

d'après les dessins de Mme de Labouisse, qui réunit plusieurs genres de talens. On trouve dans les *Amours*, quelques pièces de vers de la composition de cette dame, qui sont fort agréables.

LABOULAYE (JEAN-BAPTISTE-LOUIS FROC DE), officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est né à Versailles. Il entra au service dans l'administration de la marine, en 1780, fut fait commissaire en 1786, et secrétaire du conseil de la marine en 1788. M. de Bertrand, ministre de ce département, en 1790, le chargea d'une mission en Angleterre. Envoyé, peu après son retour, à Lorient, en qualité de chef d'administration, et dans divers ports de Bretagne pour l'échange des prisonniers de guerre, il fut arrêté à la fin de 1793 par ordre du comité de salut public, et enfermé pendant un an dans les prisons de St.-Malo, d'où il sortit après le 9 thermidor pour être intendant de l'armée navale commandée par l'amiral Villaret. Secrétaire-général du ministère de la marine en 1795, il fut ensuite ordonnateur à Nantes et à Lorient. En 1804, il passa au département des affaires étrangères. En 1814, il fut chargé, comme commissaire du roi, avec le vice-amiral marquis de Sercey, de l'échange des prisonniers de guerre en Angleterre; et à la fin de la même année, le roi le nomma premier secrétaire d'ambassade à Constantinople. Il était à Marseille avec le marquis de Rivière, lors du débarquement de Bonaparte, et y servit avec zèle la cause des Bourbons. Contraint de se cacher en Provence, après la défaite et le départ du duc d'Angoulême, il fut, pendant son absence, nommé membre de la chambre des représentans par le département de la Haute-Marne, qui donna, sans doute, une étrange preuve de bizarrerie en choisissant pour le représenter dans d'aussi graves circonstances, un homme attaché à une cause, alors éminemment anti-nationale. Elu membre de la chambre des députés par le même département, en septembre même année, il a été réélu en 1816. Quoi qu'on ait entendu M. de Laboulaye professer souvent à la tribune des maximes que n'auraient désavouées ni les Hyde-Neuville, ni les Labourdonnaye, on peut cependant le considérer comme une sorte de ministériel, car, ayant presque toujours voté avec la minorité de 1815, il ne s'est presque plus séparé de la majorité de 1816. Le 18 décembre 1817, il a parlé en faveur du projet de loi sur la presse, présenté par les ministres, et adopté malgré les vives réclamations des ultras et des libéraux, réunis quelque fois, et pour quelques instans, dans la défense d'un principe ou d'un intérêt commun.

LABRADOR (Le chevalier DON PEDRO-GOMEZ), conseiller-d'état du roi d'Espagne, ancien ministre de Charles IV à la cour de Florence, s'était fait remarquer par ses talens dans la carrière diplomatique, avant que la révolution qui vint détrôner Ferdinand VII lui permît de signaler son zèle et son dévouement pour la cause de son souverain. Appelé à l'accompagner à Baïonne en 1808 (*voy.* FERDINAND VII), il eut, par ordre de ce prince, une conférence avec le ministre Champagny, relativement aux propositions que Napoléon voulait faire accepter par le nouveau roi. Ces propositions tendaient directement à renverser du trône la dynastie des Bourbons, pour y placer un membre de la famille de Napoléon, comme celui ci l'avait déjà annoncé par l'organe du général Savary. Don Pedro Labrador exigea avant tout que M. de Champagny lui remît, dans une forme authentique, les propositions de son maître; mais celui-ci s'y refusa, ainsi qu'à l'échange de ses pleins-pouvoirs, sous prétexte que c'étaient des choses de forme, et tout-à-fait distinctes de l'objet de la négociation. Cette conférence s'étant passée en discussions vagues et en réponses évasives de la part du ministre français, M. de Labrador lui demanda, en le quittant, si le roi était libre? — On ne peut, dit M. de Champagny, élever aucun doute à ce sujet. — Dans ce cas, répliqua M. de Labrador, on ne doit donc pas se refuser à le rendre à son peuple. M. de Champagny répondit que, quant au retour de Ferdinand VII en Espagne, il était nécessaire qu'ils'entendît avec l'empereur de vive voix, ou par lettre. Cette entrevue ayant suffi pour faire connaître que l'on ne pouvait attendre du ministre espagnol aucun acte de trahison, ni aucun acte de condescendance qui pût compromettre les intérêts de sa patrie et de son souverain, on se hâta de l'éloigner, sous le ridicule prétexte qu'il n'était pas d'un rang égal à celui de M. de Champagny. Don Pedro Labrador partagea l'exil de Ferdinand VII, et ne rentra en Espagne qu'en 1814. Ce prince le nomma aussi-

tôt conseiller-d'état et son ambassadeur en France et au congrès de Vienne. Le 8 juillet, pendant son séjour à Paris, le chevalier D. P. Labrador réclama, dans les journaux, contre l'insertion de certains articles qu'il regardait comme outrage pour sa nation et son souverain, et il s'attacha à prouver par des nouvelles récentes de l'Espagne, que les faits avancés étaient dénués de fondement. Au mois de septembre, il fut membre du comité général des huit puissances signataires du traité de Paris, et pendant les discussions relatives à l'abolition de la traite des nègres, en février 1815, il s'opposa fortement à lord Castlereagh, qui demandait l'abolition immédiate; déclara que l'Espagne ne s'était engagée, par le traité du 5 juillet 1814, qu'à prendre en considération les moyens d'abolir la traite; que cependant, d'après les instances de l'ambassadeur anglais, la cour de Madrid avait fixé cette abolition définitive à huit ans, et avait, en attendant, circonscrit la traite aux seules côtes de l'Afrique situées entre l'équateur et le 10ᵉ parallèle nord; que c'était tout ce qu'on pouvait accorder, vu la situation des colonies de Cuba et de Porto-Rico, où l'introduction des nègres, troublée par les croisières anglaises, était nécessaire pour soutenir les établissemens nouvellement commencés. Il finit en disant que l'Angleterre pressait trop la conclusion d'une affaire que le parlement britannique avait discutée depuis 1788 jusqu'en 1807. Cette opposition anti-philantropique a eu pour résultat d'encourager les armateurs espagnols qui faisaient la traite, à continuer cet odieux trafic; et les journaux ont fréquemment annoncé la capture faite de bâtimens négriers espagnols par les croiseurs anglais chargés de cette espèce de police. Au surplus, de nouvelles démarches faites par le gouvernement britannique, sur la demande du vertueux Wilberforce et de ses nobles adhérens, paraissent devoir accélérer le terme d'un état de choses révoltant pour l'humanité, et qui, presque partout ailleurs, est totalement aboli. Ayant reçu, en mars 1815, l'invitation adressée à Ferdinand VII par les plénipotentiaires d'Autriche, d'Angleterre, de Russie et de Prusse, d'accéder au traité d'alliance, conclu le 25 du même mois, contre Bonaparte, le chevalier Labrador répondit que l'Espagne n'accéderait à aucun traité, si elle n'y était pas considérée comme partie principale. Au mois de juin suivant, il refusa de reconnaître l'acte par lequel les plénipotentiaires de quatre grandes puissances avaient irrévocablement prononcé entre eux, et sans sa participation, sur les droits du roi, son maître, et du roi d'Etrurie en Italie, et il déclara que ses instructions lui défendaient de signer aucune convention contraire à la restitution immédiate et totale des trois duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Le chevalier D. P. Labrador s'était presque exclusivement occupé, pendant la durée du congrès, d'obtenir, à cet égard, la solution qu'il désirait; mais ses efforts avaient été infructueux. Le duc de Casa, Fernand Nunès, ayant été chargé de continuer cette négociation, la termina heureusement par des traités conclus avec les grandes puissances susmentionnées, et signés à Paris les 7, 8, 9 et 10 juin 1817. D. P. Labrador retourna en Espagne après le congrès de Vienne, et fut ensuite nommé ambassadeur d'Espagne, à Naples, où il jouit d'une haute considération. Don Pedro Labrador joint à des connaissances étendues un esprit original et piquant qui répand beaucoup d'agrément dans sa société.

LACATHELINIERE (Louis-Ripault de), l'un des chefs les plus marquans des armées vendéennes, se mit, dès le mois de mars 1793, époque où commença l'insurrection de l'Ouest, à la tête des paysans du pays de Retz; s'empara du port de St-Céré, puis de Bourg-neuf, et fut ensuite forcé de se replier sur le Bocage, à l'approche du général Beysser. Après la retraite de celui-ci, Lacathelinière se joignit à Charette, et se trouvait à l'attaque de Nantes avec sa division. Le mauvais succès de cette entreprise le força bientôt de rentrer dans le pays de Retz, d'où il fut chassé de nouveau par la garnison de Mayence, après plusieurs combats, où les deux partis déployèrent une valeur ou plutôt une fureur égales. A cette époque, il parvint à opérer sa jonction avec Charette, et se trouva ensuite aux combats de Torfou et de Montaigu. S'étant de nouveau séparé de Charette après le passage de la Loire, il eut à soutenir pendant la campagne d'hiver de 1794, le choc de plusieurs colonnes républicaines, et ne put alors joindre ce chef, qui, pour se réunir à lui, s'était avancé jusqu'à Machecoult. Lacathelinière se voyant pres-

sé de toutes parts, était d'avis de suspendre les hostilités jusqu'à la belle saison; mais ses officiers voulant suivre l'exemple de Charette, qui, chaque jour, livrait combat aux républicains, le décidèrent à former de nouveaux rassemblemens. Attaqué par une colonne républicaine, à l'entrée de la forêt de Princé, vers la fin de février 1794, il la repoussa d'abord; mais il fut battu à son tour par de nouvelles troupes qui arrivaient successivement. Blessé de deux coups de feu, il se cacha dans une ferme où il fut découvert, le lendemain, par deux soldats, puis conduit à Nantes, condamné à mort et fusillé. Lacathelinière était intrépide au combat et d'un caractère ferme dans les délibérations; mais ces qualités furent trop souvent flétries par des actes d'une cruauté froide et que rien ne justifiait. C'est ainsi que de représailles en représailles la fatale guerre de l'Ouest parvint en peu de temps à un tel degré de férocité, que les deux partis semblaient combattre beaucoup moins pour assurer le triomphe de leur cause, que pour assouvir des vengeances personnelles.

LACÉPÈDE (Le comte BERNARD-GERMAIN-ÉTIENNE LAVILLE DE), né à Agen, le 26 décembre 1756, d'une famille noble, fit ses premières armes au service de Bavière, et se livra ensuite à l'étude exclusive de l'histoire naturelle; Buffon et Daubenton y dirigèrent ses premiers pas, et le firent nommer garde des cabinets au jardin du roi, à Paris. Ami de la liberté, il en défendit la cause avec autant de bonne foi que de zèle, du moment où les événemens de juillet 1789, eurent ouvert à la France de nouvelles destinées, et débuta dans la carrière politique par la place d'administrateur du département de Paris. Député par cette ville à l'assemblée législative, et nommé président le 28 novembre 1791, sa présidence fut marquée par une adresse de l'assemblée au roi, contre les émigrés réunis sur les bords du Rhin, et par la création de la haute cour nationale d'Orléans. Il accueillit, au nom de l'assemblée, l'hommage du club des Wighs d'Angleterre, avec lesquels les représentans de la nation françaises unirent de sentimens, et se joignit à Français de Nantes, pour faire ac- corder des lettres de naturalisation au fils du respectable Priestley, dont quelques bandits, soudoyés par le ministère britannique, venaient de brûler la maison. Trop homme de bien pour prendre part aux crimes de la révolution, mais trop prudent pour s'exposer, sans nécessité, à la haine des tyrans, M. de Lacépède fut assez heureux pour se faire oublier pendant la terreur, et devint, en 1796, membre de l'Institut. On le vit, à la tête de ce corps, prêter, le 20 janvier de cette année, à la barre du conseil des anciens, le serment de haine à la royauté. «Trop long-temps,» dit-il, dans son discours, « les sciences et les arts, naturellement fiers et indépendans, ont porté le joug monarchique, dont leur génie n'a pu les préserver, et que le courage du peuple à seul pu briser. » En octobre 1799, l'Institut de Bologne le nomma l'un de ses associés, et le premier consul Bonaparte l'appela, en décembre suivant, au sénat conservateur, dont il fut président en 1801. M. de Lacépède était du nombre des hommes qui pensaient que pour préserver la France du retour de l'anarchie et des Bourbons, elle avait besoin d'un gouvernement fort, dirigé par un homme environné d'une grande renommée nationale, et Bonaparte lui avait paru réunir les qualités nécessaires pour être cet homme là. Ce fut donc avec une conviction intime que M. de Lacépède lui dévoua ses services. L'hommage d'un savant aussi distingué flatta le premier consul, et dès-lors, marchant avec rapidité dans la carrière politique, M. de Lacépède fut nommé, en 1803, grand chancelier de la légion-d'honneur; créé en 1804, titulaire de la sénatorerie de Paris; et décoré, en février 1805, du grand aigle de la légion. Tour-à-tour membre du grand conseil d'administration et président du sénat, il est peu d'occasions solennelles, parmi celles qui ont signalé les dix années de la domination impériale, où il n'ait fait entendre les accents de cette éloquence adulatrice, dans laquelle nous devons avouer cependant que le marquis de Fontanes, maintenant pair de France et alors président du corps-législatif, lui est toujours demeuré fort supérieur. Après les désastres des campagnes de 1812 et 1813, les grands fonctionnaires publics, accoutumés, jusques-là, à ne faire entendre que des concerts de louanges à Napoléon, osèrent, pour la première fois, laisser échapper devant lui quelques paroles de paix, et le 12 janvier 1814, le comte de Lacépède paraissant à la tête du sénat devant l'empereur, lui dit ces paro-

les remarquables : « Nous combattons, dit-il, entre les tombeaux de nos pères et les berceaux de nos enfans; obtenez la paix, sire, par un effort digne de vous et des Français ; et que votre main, tant de fois victorieuse, laisse échapper les armes après avoir signé le repos du monde.» Privé, aussitôt après l'installation du gouvernement provisoire, de la place de grand chancelier de la légion-d'honneur, le roi le nomma pair de France le 4 juin 1814. Bonaparte ayant repris les rênes de l'état en mars 1815, offrit en mai, au comte de Lacépède, la place de grand maître de l'université, qu'il refusa, et lui continua, par décret du 2 juin, les honneurs de la pairie, que l'ordonnance du roi du 24 juillet suivant, lui retira. En mai 1817, M. de Lacépède annonçait, dans le cours de Zoologie qu'il faisait au jardin des Plantes, qu'il allait s'acquitter de la mission que lui avait donné, peu de jours avant sa mort, son illustre ami Lagrange, de publier sa *Théorie sur la formation des comètes*. Il a fait paraître, en 1817, une nouvelle édition des *OEuvres de Buffon*, augmentée de notes, d'une Notice sur l'auteur, de son éloge par Condorcet, et d'un discours sur les progrès des sciences naturelles. On y a retrouvé avec plaisir cette franchise de talent qui rappelle l'excellente école à laquelle appartient le comte de Lacépède, et qui se joint en lui à l'art heureux dont le secret lui a été légué par Buffon, de revêtir de tous les agrémens d'un style correct et brillant, les détails les plus arides de la science. Ce mérite, qui, lors de la publication de ses premiers ouvrages, annonça un successeur à Buffon et à Daubenton, et servit à tempérer les regrets de leur perte, se reproduisit avec le même avantage dans la continuation de l'*Histoire des Cétacées*, commencée par son prédécesseur, ouvrage où, à côté d'une éloquence pompeuse, on trouve une richesse d'observations et de faits qui le place parmi les plus beaux monumens d'histoire naturelle dont s'honore la France. M. de Lacépède ne s'est pas livré d'une manière tellement exclusive aux sciences et à la politique, qu'il n'ait trouvé le temps de composer deux romans, dont le premier a d'abord obtenu quelque succès sous le voile de l'anonyme. Il en a publié, en 1817, une seconde édition, à laquelle il a donné son nom sous ce titre : *Ellival et Caroline*, 2 vol. in-12. M. de Lacépède a donné, en même temps, *Charles d'Ellival et Alphonsine de Florentino, suite d'Ellival et Caroline*, 3 vol. in-12. Après trois années d'obscurité consacrées à sa famille, à ses amis, et à des travaux littéraires, le comte de Lacépède vient de reparaître avec honneur, sur la scène politique, et une ordonnance royale du 5 mars 1819, lui a rendu son rang de pair de France. Peu d'hommes ont porté à un degré aussi éminent que ce savant illustre, dans les diverses fonctions politiques qu'il a remplies, l'art, trop oublié de nos jours, de faire oublier la rigueur des refus par les formes de l'urbanité la plus recherchée. On a de M. de Lacépède : *Essai sur l'électricité naturelle et artificielle*, 1781, 2 vol. in-8. —*Physique générale et particulière*, 1782-84, 2 vol in-8. —*La Poétique de la musique*, 1785, 2 vol. in-8. —*Eloge de M. J. L., duc de Brunswick*, 1786, in-8. — *Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares et des serpens* — *Histoire naturelle des poissons*, pour servir de suite à l'ouvrage de Buffon, 1798-1803, 5 vol. in-4. C'est le plus important de ses ouvrages. — *Eloge historique de Daubenton*. — *Vues sur l'enseignement public*, 1790, in-8. — *Notice sur Dolomieu*. M. de Lacépède a travaillé aux *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, à la *Ménagerie du Muséum*, dix cahiers in-fol., 1801 et années suivantes; collection recherchée pour les figures, gravées par Miger d'après Maréchal; il a coopéré au *Magasin encyclopédique*, et a composé des *Symphonies* et des *sonates*. On recherche aussi les *Discours d'ouverture* de ses cours au jardin des Plantes, dont la collection forme un volume in-4.

LACHABEAUSSIERE (Ange-Etienne-Xavier Poisson de), né à Paris en 1752, embrassa d'abord la carrière militaire, qu'il quitta pour celle de la littérature. Persécuté par son propre gendre, il fut enfermé, en janvier 1794, aux Madelonnettes. Dans le même temps, sa femme fut emprisonnée dans la maison d'arrêt dite de la Bourbe, et deux de ses filles furent confinées dans la prison de Ste-Pélagie; enfin toute sa famille fut au secret, sur la présomption qu'il avait donné asile au conventionnel Julien de Toulouse, avec lequel il n'avait jamais eu de relation. Quelques jours avant celui qu'on avait fixé

pour son supplice, M. de Lachabeaussière composa des vers qu'il remit à un de ses compagnons d'infortune, pour les faire passer à sa femme, au moment de sa mort. Il était inscrit sur la liste fatale pour le 10 thermidor (28 juillet); Robespierre fut culbuté la veille, et le remplaça à l'échafaud. M. de Lachabeaussière sortit de prison dans le courant d'août, avec ses filles et sa femme, qui avait horriblement souffert dans le cachot où on l'avait tenue renfermée. En 1796, le conseil des cinq-cents le désigna comme un des gens de lettres à employer pour l'instruction de la jeunesse. Il fut, en 1798, administrateur de l'opéra; et on intenta contre lui une accusation de dilapidation, dont un jugement solennel l'acquitta en janvier 1799. Depuis cette époque, M. de Lachabeaussière s'est entièrement livré à son goût pour les lettres. On le cite parmi les amateurs qui cultivent l'art dramatique sur les théâtres de société, avec un talent qui ne le céderait pas à celui des premiers acteurs. On a de lui plusieurs pièces de théâtre, parmi lesquelles on distingue: *Azémia*, 1783, in-8, opéra-comique, dans lequel on trouve de l'intérêt et de jolis tableaux. — *Lasthénie*. — *Gulistan*, ou *le Hulla de Samarcande*, dont le sujet est tiré des *Mille et un jours*. — *Les maris corrigés*, comédie en vers, 1781; cette pièce, peu forte de comique, est agréablement versifiée. — *L'Heureuse erreur*, comédie, 1795, in-8. Ses autres ouvrages sont: *Catéchisme français*, ou *Principes de morale républicaine*, en vers. — *OEuvres diverses*, contenant quelques poésies, essais de traductions en vers, d'Homère, de Virgile, d'Horace, etc., 1801, in-8. — *Poésies galantes et gracieuses d'Anacréon, Bion, Moschus, Catulle et Horace*, imitées en vers français, 1803, in-8. — *Apologues moraux*, 1817, in-8. Il a réclamé, comme étant son ouvrage, la traduction de *Tibulle*, publiée sous le nom de Mirabeau.

LACHEVARDIÈRE (A. L.), était, au commencement de la révolution, chef du bureau à la caisse de l'extraordinaire. Le 11 décembre 1791, il se présenta comme orateur de la section de la Halle-au-Bled à l'assemblée législative, pour demander qu'elle déclarât constitutionnel son décret contre les prêtres insermentés. Après la journée du 10 août 1792, il devint un personnage de quelqu'importance parmi les factieux qui venaient d'anéantir l'ordre constitutionnel de 1791, et fut nommé vice-président de la commission administrative, remplaçant le département de Paris. Il parut, à cette époque un journal ou tableau général des émigrés, qui eut huit numéros seulement, et qui lui fut attribué. Lachevardière qui résidait alors sur la section de la Halle-au-Bled, fit faire, par cette section, un appel à toutes les autres sections de la capitale, pour qu'elles demandassent que les membres de la deputation de la Gironde et les chefs du côté droit de la convention, dont l'inflexible courage paralisait encore les fureurs de l'anarchie, fussent exclus de l'assemblée. Cet appel ne fut que trop entendu pour la ruine de la liberté et le malheur de la France, et le 15 avril 1793, quelques factieux, au nombre desquels était Lachevardière, qui avait provoqué cette démarche criminelle, se présentèrent à la barre de la convention, et prononcèrent cette insolente adresse, qu'un décret, rendu cinq jours après, déclara calomnieuse. Envoyé ensuite dans la Vendée, Lachevardière montra une grande activité dans ses opérations relatives à la défense du pays; lorsque le général Menou, qui y commandait, fut inculpé, il contribua à sa justification. On le vit depuis se joindre aux ennemis de l'honnête et malheureux Philippeaux, dont tout le crime était d'avoir dévoilé les cruautés et les turpitudes des agens et des généraux, envoyés par le comité de salut public dans l'Ouest, et accuser ce député de tous les désastres dont la terrible responsabilité eut dû frapper la tête de Lachevardière et la faction dont il était l'instrument; aussi Bourbotte et Turreau firent-ils, à la tribune des jacobins et à celle de la convention, l'éloge de sa conduite. A son retour à Paris, il fréquenta assiduement la société des Jacobins; y parla contre Goupilleau de Fontenay, qu'il accusa de fautes graves, et alla jusqu'à dire « que la convention était coupable d'avoir envoyé ce député en mission dans son propre pays » A ces mots, il fut accusé lui-même par Bentabolle d'avilir la convention; mais Robespierre prit hautement sa défense. Lachevardière parla ensuite contre le gouvernement anglais, qu'il accusa, avec trop de raison, d'être la cause de tous les maux de la France; et fut chargé par la société de rédiger ce qu'on appella dans le ridicule langage du tems, l'*acte*

l'accusation de tous les rois. Lorsque le 9 thermidor eut mis un terme aux crimes de la terreur, Lachevardière, en homme d'esprit, sentit qu'il était prudent de se faire oublier, du moins pendant quelque temps, et il ne fut plus question de lui jusqu'à l'époque des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797). Sotin, devenu ministre de la police le 8 thermidor an 5 (26 juillet 1797), et voulant s'appuyer sur l'anarchie révolutionnaire pour combattre la faction royaliste, appela ses chefs auprès de lui, et Lachevardière fut nommé secrétaire-général de la police. En février 1798, il passa à une inspection dépendante du ministère de la guerre. Envoyé ensuite en qualité de consul à Palerme, il fut pris par les Anglais, et parvint à leur échapper en septembre 1798. Il publia peu après des *Observations sur Naples*, et notamment sur l'accueil que les Anglais y recevaient. Après la chute du directoire, au 30 prairial an 7, (17 juin 1796). Lachevardière fut nommé membre de l'administration du département de la Seine. Particulièrement lié avec les directeurs Gohier et Moulin, il fut compris dans leur disgrace, et se vit obligé de renoncer à ses fonctions. Signalé comme opposé à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut condamné à la déportation; mais, il parvint bientôt, à force de souplesse et de démarches, à rentrer dans quelque faveur auprès du gouvernement consulaire. Présenté à Bonaparte, par le général Moreau, qui revenait d'Egypte et auquel le premier consul n'avait alors rien à refuser, Lachevardière fut nommé commissaire des relations commerciales à Hambourg, en 1802. Il avait fait, par toute sorte de moyens, une fortune très-considérable, dans l'exercice de cette place; mais ayant été compromis dans l'affaire relative aux marchandises anglaises, qui amena la disgrace du maréchal Brune, il revint bientôt en France, où l'empereur le contraignit à d'énormes restitutions. Il a vécu dans l'obscurité depuis cette époque.

LACHÈZE-MUREL, né en 1745, exerça, en 1789, les fonctions de lieutenant-général au bailliage de Martel, en Quercy, et fut, en juin 1789, député du tiers-état de ce bailliage, aux états-généraux, où il vota constamment avec le côté droit, et se montra l'un des ennemis les plus obstinés des améliorations réclamées, à cette époque, par le vœu universel de la France et les lumières du siècle. Après avoir éprouvé quelques persécutions sous la terreur, M. Lachèze-Murel fut, en l'an 6, nommé membre du conseil des anciens, et paya, comme tant d'autres, au chef du gouvernement impérial, le tribut de la faiblesse humaine. Il le loua, l'exalta, et lui montra en 1809, un grand dévouement, sans doute en reconnaissance de ce qu'il avait été nommé, par lui, président du collége électoral de Figeac (département du Lot). Après la restauration, Lachèze-Murel ne fut ni plus maladroit ni plus malheureux; il fit valoir ses titres d'ancien membre du côté droit de l'assemblée constituante, et obtint du roi des lettres de noblesse, le titre de chevalier de la légion-d'honneur, et la place de maître-des-requêtes au conseil-d'état. Il reçut en outre, de l'ordre de Malte, la croix de chevalier. Porté, à la fin de 1815, par la faction qui, dans le département du Lot comme ailleurs, usurpait les choix du peuple, à la fameuse chambre des députés, dont le souvenir sera si long-temps douloureux à la France, M. Lachèze-Murel, s'y montra digne de sa mission et de ses commettans, par une conduite semblable en tout à celle qu'il avait tenue dans l'assemblée constituante. Il vota constamment avec la faction fanatique et sanguinaire dont l'ordonnance royale du 5 septembre 1816 a renversé, pour quelque temps, l'influence; seconda les ministres quand ils parlèrent le langage des proscriptions: et les attaqua, lorsque l'expérience des maux de la France et l'opinion publique les eurent ramenés à des principes de justice et d'humanité. Depuis l'instant où la loi des élections a fait triompher ces principes dans les colléges électoraux, M. Lachèze-Murel a cessé de faire partie de la chambre des députés.

LACLOS (Pierre-Ambroise-François Choderlos de), né à Amiens en 1741, était, avant la révolution, officier d'artillerie et secrétaire des commandemens du duc d'Orléans. Déjà célèbre par le roman intitulé : *Les liaisons dangereuses*, M. de Laclos avait été, dans sa jeunesse, l'un des hommes les plus spirituels et les plus aimables ; et l'on assure qu'il a, plus d'une fois, avoué lui-même avoir eu l'intention de se peindre dans le vicomte de Valmont, héros principal de son roman. Au soin qu'il a pris de rendre ce person-

nage beaucoup plus atroce encore qu'il n'est brillant, on serait tenté de croire que cette fable a été répandue et accréditée par ses ennemis : et ceux qui l'ont particulièrement connu dans les derniers temps de sa vie, ne sauraient en douter, en se rappelant l'extrême simplicité de ses mœurs, ses qualités privées, et la bonhommie, vraiment remarquable, qui faisait le fonds de son caractère. Si l'invention d'un caractère odieux et le rare talent de développer avec art une intrigue, et de la conduire à son dénouement en attachant vivement les lecteurs, était, ainsi que quelques moralistes étroits ou moroses ont prétendu l'établir, la preuve nécessaire d'un naturel perverti, quel auteur dramatique ou quel romancier se trouverait à l'abri d'un jugement aussi rigoureux? On a dit, et nous ne pensons pas que cette assertion manque de vérité, que Laclos, qui, en 1789, avait embrassé avec ardeur le parti populaire, avait été convaincu de bonne heure que les dynasties contre lesquelles se font les révolutions, sont rarement propres à en consolider les principes; qu'en conséquence, personne plus que lui, n'avait poussé au mouvement qui, tendant à éloigner du trône la branche aînée des Bourbons, avait pour but d'y placer le duc d'Orléans, père du duc actuel. Delà toutes les calomnies aussi absurdes qu'injustes, dont on a accablé la personne et la mémoire de Laclos. On lui a fait exclusivement honneur de l'invention de cette fable des brigands, au moyen de laquelle on fit, en 1789, prendre les armes à toute la France, en moins de 48 heures; mais Adrien Duport, chez lequel se réunissaient à cette époque ceux d'entre les membres de l'assemblée constituante qui jugeaient le mieux de l'imminence des périls dont la liberté était menacée, tels que Mirabeau, Barnave, et un grand nombre de leurs collègues, ne furent pas plus étrangers que Laclos à cette idée à laquelle la France dut bientôt après l'établissement des gardes nationales. Inculpé dans les dépositions faites au châtelet de Paris, sur les événemens des 5 et 6 octobre, il suivit le duc d'Orléans à Londres. Il figura aussi, en 1791, dans la société des amis de la constitution (les jacobins), où, d'accord avec les principes qu'il avait professés dès les premiers jours de la révolution, il voulait faire déclarer, au retour du voyage de Varennes, la déchéance du monarque fugi[tif] et l'établissement de la républiqu[e] comme mesure transitoire au changeme[nt] de la dynastie. Laclos fut, avec Briss[ot] l'un des rédacteurs des pétitions incendia[i]res, que les républicains, soutenus de to[us] les intrigans et de tous les gens sans av[eu] de Paris, firent signer le 17 juillet 1791 au champ-de-mars, et par lesquelles fu[t] provoquée la proclamation de la loi mar[tiale] et l'exécution des mesures les pl[us] rigoureuses (*voy*. BAILLY). Au commen[cement] de la guerre de la révolution (m[ars] 1792), Laclos fut fait colonel d'artiller[ie] et donné pour conseil à Luckner. Lorsq[ue] le duc d'Orléans fut arrêté, en mars 179[3] Laclos se vit enveloppé dans la ruine de [ce] prince et arrêté lui-même. Long-temps de[tenu] et sous la main des comités, on a pré[tendu] qu'il n'était parvenu à sauver sa tê[te] qu'en devenant dans sa prison le rédac[teur] de la plupart des discours de Robe[spierre]. Rien n'est moins vraisemblable qu[e] cette conjecture; il suffit d'avoir con[nu] le genre d'esprit de Laclos, et l'amou[r] propre de Robespierre, pour être bi[en] convaincu que ce n'est là qu'une fab[le] comme la plupart des bruits qu'on a dé[bités] sur son compte. Rendu à la li[berté], après la chute du gouvernement d[é]cemviral, Laclos rentra peu après da[ns] son ancienne carrière. Il était inspecteu[r] général d'artillerie à l'armée de Napl[es] lorsqu'il mourut à Tarente, le 5 septem[bre] 1803. On lui doit plusieurs écrits trè[s] estimés, sur la tactique et les fortifica[tions].

LACOMBE (J.-B.), président de la com[mission] militaire révolutionnaire de Bo[r]deaux, fut, dans cette ville, un des pl[us] atroces instrumens de la tyrannie décem[virale]. Né à Toulouse, il y avait été in[s]tituteur avant la révolution; il vint ensu[ite] à Bordeaux, d'où différentes escroque[ries] le forcèrent de s'éloigner. Il ouvr[it] une école dans un village du départeme[nt] de la Gironde, et vécut dans l'obscuri[té] jusqu'à la révolution du 31 mai 1793. [Il] osa alors reparaître à Bordeaux; acqui[t] par la violence de ses opinions, un[e] sorte de crédit auprès des représentan[s] alors en mission dans cette ville; fut nom[]mé, par eux, président de la commissi[on] militaire, qui prit ensuite le nom de ré[]volutionnaire; devint l'un de leurs dénon[]ciateurs auprès de Jullien (*voy*. ce nom) lorsque celui-ci vint les remplacer en qu[a-]

commissaire du comité de salut pu- t soutint ainsi son crédit. Lacombe t au métier de juge celui de *faiseur es*; il désignait et arrêtait lui-mê- victimes; en envoyait à l'échafaud, trente à la fois, et ne manquait de s'approprier leurs dépouilles. Ar- près le 9 thermidor, il fut traduit cette même commission militaire rée, qui, à son tour, le livra au sup- où le peuple l'accompagna en pous- s cris de joie, et en l'accablant de ctions. Il avait dit dans sa défen- si j'avais exécuté tous les ordres i reçus, plusieurs de ceux qui m'é- t ne seraient pas ici. Il fut mis à mort thermidor an 2 (15 août 1794). un homme sans éducation, sans sans talens, mais livré à une per- profonde, et capable de tous nes. Bordeaux en conservera long- l'affreux souvenir.

OMBE-SAINT-MICHEL (JEAN-), député du département du Tarn, nvention nationale, était capitaine rie dans le 7e régiment, où il avait vec distinction, pendant vingt-cinq obtenu la croix de Saint-Louis. Il a la cause de la révolution avec ; marcha avec son corps sur Pa- anifesta, dans la journée du 12 juil- 9, des principes populaires qui dé- rent le maréchal de Broglie à lui sa démission, dès la nuit suivante. 1791, député du Tarn, à l'assem- gislative, il y fit plusieurs sorties les officiers de l'armée qui rési- leurs emplois pour passer à l'é- ; proposa des mesures pour les pu- s remplacer; et outra, dans pres- tes les circonstances, les princi- ne sage liberté. Député à la con- nationale, après la journée du 10 92, à laquelle il avait puissamment ué, il y vota, sans appel et sans la mort de Louis XVI, et, peu de rès, fut envoyé en Corse en qua- ommissaire. Il approvisionna cette a sûreté de laquelle le gouverne- raissait ne plus s'occuper depuis ps; et contraignit les Corses à exé- décrets rendus par les assemblées nte, législative et convention- lativement à l'exercice et à la po- ulte catholique. Obligé de pren- rmes contre les habitans, il les plusieurs reprises, dans les mois de pluviose, ventôse et germinal an 2 (janvier, février et mars 1794); refusa de rendre Bastia aux Anglais, et se vit en- suite dans la nécessité d'évacuer cette pla- ce. De retour à la convention, il obtint une nouvelle mission près l'armée des Ar- dennes, dont il annonça plusieurs fois les succès. Après l'expiration de ses pouvoirs, il devint, en 1795, membre du comité du salut public; passa au conseil des anciens, où il fit plusieurs rapports sur l'organisa- tion militaire, et fut élu président de ce conseil, le 28 octobre 1797. Sorti du corps législatif le 20 mai 1798, il reprit son rang dans l'artillerie, et fut ensuite nommé am- bassadeur à Naples; mais ses opinions con- nues et la politique du gouvernement di- rectorial, à l'égard de cette cour, ne tar- dèrent pas à l'y faire tellement abreuver de dégoûts, qu'il demanda et obtint son rappel, et revint en France en février 1799. De retour à Paris, il fut employé com- me général de division; se distingua dans dans la campagne d'Italie de 1805; fit celle de 1806 contre la Prusse; et eut alors un commandement en Hanovre. Il passa de là en Espagne; et obtint, le 27 juillet 1808, l'aigle de grand-officier de la légion-d'hon- neur. Il était chargé, en 1809, de la di- rection du siége d'Holstaritz, lorsque la mort l'enleva au milieu de ses travaux.

LACOSTE, ministre de Louis XVI; était premier commis des bureaux de la marine, avant la révolution. Envoyé aux Iles-du-Vent, pour l'établissement du nou- veau régime colonial, il fut obligé de re- passer en France, par suite de ses querel- les avec M. de Béhague, gouverneur de la Martinique, et dénonça cet officier-géné- ral à l'assemblée et à la société des amis de la constitution, où il fut admis à son ar- rivée. Appelé par Louis XVI, au minis- tère de la marine, le 16 mars 1792, il s'y conduisit en homme de bien et donna au roi des preuves d'un attachement sincère. On l'entendit même plusieurs fois se plain- dre à l'assemblée de l'esprit d'insurrection que les clubs propageaient dans la marine. Il donna sa démission avec tous les autres ministres, le 10 juillet 1792. Nommé en- suite ambassadeur en Toscane, il n'obtint pas, pour cette mission, l'agrément de l'as- semblée législative. Arrêté, puis traduit en février 1793, au tribunal criminel de la Seine, il y fut pleinement acquitté, et vécut depuis cette époque, dans une obs- curité profonde. En 1800, le premier

consul Bonaparte le nomma membre du conseil des prises, qui fut supprimé en 1814. C'est un homme brusque, violent, qui ne manque pas de lumières, mais qui est surtout recommandable par sa probité.

LACOSTE (Élie), député à la convention nationale, était médecin à Montignac, à l'époque de la révolution. Devenu en 1790, administrateur de la Dordogne, il fut élu député de ce département à l'assemblée législative, puis à la convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il siégea constamment à la montagne; fut nommé président de l'assemblée, le 1er messidor an 2 (19 juin 1794); et fit constamment partie du fameux comité de sûreté-générale, qui fut, pendant quatorze mois, le complice de tous les crimes du comité de salut public. Envoyé en mission dans le Nord, il s'y conduisit avec assez de modération; se prononça fortement contre Robespierre au 9 thermidor; et fit décréter, dès le même jour, la suppression du tribunal révolutionnaire, dont l'action n'était maintenant redoutable que pour la faction qui venait d'être renversée. Lorsque Lecointre, de Versailles, dénonça les membres de l'ancien gouvernement, Élie Lacoste le combattit vivement et demanda son arrestation. Dénoncé par Gouly le 28 mai 1795, comme un des auteurs de l'insurrection des premiers jours de prairial, Lacoste fut enfin décrété d'arrestation comme membre des anciens comités du gouvernement. Rendu à la liberté par l'amnistie de brumaire an 4, il retourna dans sa ville natale, y reprit ses fonctions de médecin, et y mourut en 1803.

LACOSTE (Jean-Baptiste), député du Cantal à la convention nationale, y vota, sans appel et sans sursis, la mort de Louis XVI. Presque toujours en mission dans les départemens de la Haute-Loire, du Rhin et de la Moselle, et près les armées du Nord, où il se conduisit avec la plus grande bravoure, il prit rarement part aux délibérations de l'assemblée. Commissaire de la convention et chargé de l'exécution des mesures sanglantes des comités de salut public et de sûreté générale, il ne s'enrichit point des dépouilles des victimes de ces temps malheureux; aussi, lorsque le 13 prairial an 3 (1er juin 1795), il fut dénoncé pour sa conduite pendant ses missions, et accusé par Faure et Dentzel d'avoir organisé en Alsace la commission qui y fit couler le sang sous la direction de cusateur public Schneider, il trouva u fenseur dans Delahaye, l'un des dép proscrits au 31 mai qui demanda qu'i autorisé à rester, sans gendarmes, lui, où il était malade : « Attendu, di qu'il n'a pas le moyen de les payer. » N moins le décret d'arrestation fut p contre lui. Il fut ensuite amnistié. A de 1800, Lacoste a été nommé préfe département des Forêts, qu'il a admin pendant plusieurs années. Appelé à préfecture, après le retour de Bonapa en mars 1815, il s'est trouvé ainsi c pris dans les dispositions de la pré due loi d'amnistie, et forcé de quitt France.

LACOSTE (Henri Verdier de), Nîmes, d'une famille protestante est dans le commerce, embrassa, dès les miers jours de la révolution, la noble c de la liberté, et l'honora toujours p conduite. Attaché aux seuls principe pussent affermir la république en lui ciliant l'affection et la confiance d France et de l'Europe, M. de Lac s'opposa avec une grande énergie attentats dirigés contre la représenta nationale, dans les journées des 31 ma et 2 juin. Décrété d'accusation par la tion triomphante, comme l'un des c de ce qu'on appelait alors le *fédéral* il parvint à se soustraire, par la fuite, à mort certaine; fut mis hors la loi, et crit sur la liste des émigrés. Après thermidor, il rentra en France, et fu pelé par la reconnaissance de ses co toyens à plusieurs places administrat Nommé au corps-législatif, en l'an 8 a siégé jusqu'en l'an 13 (1805). N'ayan été réélu à cette époque par le séna fut nommé chef de division aux arch de la police générale. En 1814, il fut voyé au nom du roi, dans sept dépa mens de l'Ouest. La noble hardiesse laquelle il osa s'expliquer sur quelques des causes des malheurs de la France tarda pas à le faire rappeler par un m tère sans expérience, sans patriotism sans lumières. Élu membre de la cham des représentans, par le collége de l'ar dissement de Nîmes, en mai 1815, il fit remarquer, dès les premiers jours, son opposition au gouvernement. A le désastre de Waterloo, il combatti comité secret le rapport des minist et proposa l'un des premiers, la déchéa

de Bonaparte. Le 28 juin, il demanda que l'assemblée exprimât la reconnaissance de la nation envers l'armée. Après le retour du roi, il concourut à la rédaction de divers journaux, et s'y prononça toujours, avec force, en faveur des généreux principes à la défense desquels toute sa vie a été dévouée. On a de lui un drame, intitulé *Washington*, joué avec succès à l'Odéon en 1813, et une brochure, publiée à l'époque où parurent les supplémens aux constitutions de l'empire; elle avait pour titre: *Appel aux promesses de l'empereur*. En effet, si jamais promesses ne furent violées avec plus d'éclat, jamais aussi parjure ne fut puni avec plus de promptitude et de rigueur; car peu de jours suffirent, à cette époque à jamais mémorable, pour aliéner à jamais de Bonaparte, des cœurs qu'une année de fautes et de mauvaise foi, de la part du gouvernement des Bourbons, avait sincèrement réconciliés. M. Henry de Lacoste est beau-frère de M. Chabaud-de-Latour, que les élections du département du Gard ont appelé, en 1818, à la chambre des députés.

LACOSTE (Pierre-François), ancien professeur à Clermont-Ferrand, membre de la société des antiquaires de France, etc., est né à Plaisance, village de l'arrondissement de Toulouse. On a de lui entre autres écrits, la plupart politiques : *Lettre de M. l'abbé Lacoste, de Plaisance, vicaire de la Dalbade, à un curé non-conformiste*, Toulouse, 1791, in-8. Il y a eu, par ordre du conseil-général du département de la Haute-Garonne, une seconde édition de cet ouvrage. — *Réponse à la Lettre d'un curé non-conformiste*, suite de l'ouvrage précédent, Toulouse, 1791, in-8. — *Observations sur l'agriculture des montagnes de l'Auvergne*, Clermont, in-8. — *Réflexions sur la nécessité de se rallier tous à la constitution et de la maintenir*, [illegible], in-8. — *Discours sur les avantages qui résultent de l'étude de l'histoire naturelle*, suivi de notes, 1801, in-8. — *Observations sur les volcans d'Auvergne, suivies de notes sur divers objets recueillis dans une course minéralogique*, 1802, in-8; 1803, in-8. M. Lacoste a fait annoncer une nouvelle édition de ses opuscules, ainsi qu'une *Histoire naturelle de l'Auvergne et des départemens environnans*. Ce dernier travail formera 3 vol. in-8. Habitant depuis dix-huit ans cette contrée, consacrant tous ses loisirs à des excursions dans les diverses régions qui la composent, il a réuni lui-même les élémens de son ouvrage.

LACRETELLE aîné (P. L.), ancien avocat au parlement, né à Metz, vint à Paris avant la révolution, publia quelques mémoires qui produisirent de la sensation dans le public, et écrivit sur les lettres-de-cachet, abus si funeste dans tous les temps, et qui avait surtout été porté jusqu'au plus révoltant excès, vers la fin du règne de Louis XV. M. de Lacretelle coopéra, en même-temps, à la rédaction du *Mercure de France*, avec Laharpe et d'autres littérateurs distingués; travail qu'il a repris en 1817, avec MM. de Jouy, Benjamin de Constant, Jay et Dufresne-Saint-Léon. Il adopta les principes de la révolution, mais avec modération, fut employé quelque temps en qualité de secrétaire dans les bureaux du ministre Necker; et devint, en 1789, membre de la première commune de Paris, qu'il ne faut pas confondre avec celle qui fut en partie renouvellée, lors de la nomination de Pétion à la place de maire, et encore moins avec celle qui s'empara de l'autorité pour opérer la révolution du 10 août. Lors des élections de 1791, M. de Lacretelle fut nommé député-suppléant de la ville de Paris à l'assemblée législative, dont il ne tarda pas à devenir membre. Deux partis cherchaient alors à influencer les délibérations de cette assemblée : les jacobins, qui, momentanément dispersés par l'énergie qu'avait déployée la municipalité de Paris, et particulièrement Bailly (*voy.* ce nom) lors des rassemblemens du Champ-de-Mars, avaient repris leurs séances; et les constitutionnels, ou feuillans, qui voulaient conserver ce qui restait de la royauté. M. de Lacretelle se fit recevoir au club des feuillans, et en fut un des membres les plus zélés. Ce fut lui qui leur fit adopter pour devise : *La constitution, toute la constitution, rien que la constitution.* Cette formule fut adoptée avec beaucoup d'empressement, et les feuillans y restèrent constamment fidèles; mais leurs ennemis se moquèrent de cette scrupuleuse fidélité, qui devint un véritable piége où les constitutionnels furent pris, et exterminés. Pendant toute la session, M. Lacretelle défendit franchement la cause, malheureusement désespérée, de la royauté constitutionnelle; il chercha

même à l'appuyer de l'influence du peuple anglais. Dans son opinion sur la politique de ce pays, le parti des Wighs devait être considéré comme la saine partie de la Grande-Bretagne, et il demanda, dans la séance du 5 septembre, que le président de l'assemblée législative fût chargé de remercier le club de ce parti qui avait adressé ses félicitations à la nation française et au roi, sur l'établissement de la constitution de 1791. Insulté et frappé à la sortie de la séance du 9 août, pour avoir défendu cette constitution jusqu'à ses derniers momens, en votant contre le décret d'accusation que les Girondins voulaient faire rendre contre M. de La Fayette, M. Lacretelle écrivit à l'assemblée une lettre très-forte, où il fit sentir les dangers que courait l'état, si elle ne prenait pas des mesures contre de telles violences. On passa à l'ordre du jour, et M. Lacretelle disparut de la scène politique. La révolution du 10 août et ses suites ne lui permirent d'y reparaître qu'en 1801, comme membre du corps-législatif. Il en sortit un an après, et fut nommé membre de l'Institut, en remplacement de M. de Laharpe. On a de lui, sur cet homme célèbre, un discours qui a été amèrement critiqué. Il en fut de même lors de la publication de ses *Mélanges de politique et de littérature*, qui devinrent, dans quelques journaux, le sujet d'une polémique assez vive, à laquelle le public attacha quelqu'intérêt. M. Lacretelle est un des auteurs responsables de la *Minerve*, où il applique constamment, et en général avec autant de talent que de droiture, les opinions libérales, dont il n'a jamais cessé d'être le défenseur, à des questions littéraires. Il a insisté surtout avec force sur la réorganisation de l'institut, soutenant que l'académie, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne présente ni l'utilité ni l'indépendance nécessaire à un pareil corps : assertion qu'il a fortifiée d'argumens qui paraissent difficiles à réfuter. Le style de M. Lacretelle aîné est plein de choses, mais communément dépourvu d'élégance; on y remarque même dans les constructions et dans le choix des termes, une singularité que l'on pourrait prendre pour de l'affectation, si l'on n'était convaincu d'ailleurs, par la franchise de sa pensée, que cette bizarrerie apparente ne doit être attribuée qu'au tour particulier de son esprit. On a

de lui, entre plusieurs autres é
vers plaidoyers précédés d'un *I*
l'éloquence du barreau, 1779
Mélanges philosophiques, 17
— *Éloge de Montausier*, 1781,
éloge obtint l'*accessit* de l'acadé
çaise. — *Discours sur le préjug*
nes infamantes, couronné par l'
de Metz, 1784, in-8. — Les a
logique, de métaphysique et de
dans l'*Encyclopédie méthodiqu*
système du gouvernement, pend
sion actuelle, et de l'affermissen
constitution par la préférence à
tion sur le tirage au sort, pour
tiers conventionnels, 1791, in-
le 18 brumaire, à Siéyes et à B
1799, in-8. — *Idée sommaire d*
travail sur la nécessité, l'objet et
tages de l'instruction, 1800, in-8
ments politiques et littéraires, 1
parties in-8. On trouve dans la
un tableau du système représen
Fragmens sur la monarchie de L
un plan d'une nouvelle organi
l'institut, etc. La seconde parti
sacrée à des Pensées politiques e
res. M. de Lacretelle est éditeur d
d'un cultivateur américain, pa
cœur.

LACRETELLE (Charles),
det du précédent, était encore t
lorsque la révolution éclata, et
à Paris : sa première occupatio
suivre les séances de l'assemblé
tuante. L'ordre qu'il savait me
sa conversation, et une sagacité
sion très-remarquable à une é
tout était mis en discussion, fixère
tion sur lui, et il fut choisi c
ment avec M. Ducos, aujourd'
veur-général, pour rédiger le
des débats, qui offrait une anal
due des opérations de l'assemblé
le début de M. Lacretelle dans
re politique et littéraire, qu'
vie depuis avec un brillant succè
cond travail fut un *Précis hist*
la révolution, qui fait suite à cel
baud-St-Etienne. Il concourut
les troubles, à la rédaction de
journaux du parti modéré, ent
à celle du *Précurseur*, et fu
au 13 vendémiaire (6 octobre
pour s'être déclaré contre la c
dans les sections et dans l'asseml
torale de Paris. Il fut arrêté ap

volution du 18 fructidor, et détenu à la Force et au Temple, pendant deux ans. En 1806, il fut nommé par Napoléon membre du bureau de la presse, attaché au ministère de la police, et passa, en avril 1810, aux fonctions de censeur, qu'il exerçait encore en 1816. Il fut rédacteur en chef du *Publiciste*, quelque temps avant la suppression de ce journal, fondu, en 1810, dans la *Gazette de France*, pour avoir alarmé l'empereur. M. Lacretelle avait obtenu, en 1813, la décoration de l'ordre de la réunion, et le fauteuil académique, vacant par la mort d'Esménard. Néanmoins, quelques jours après l'entrée des alliés à Paris en 1814, il publia un *Portrait de Bonaparte*, morceau très remarquable sous le rapport de la chaleur et du coloris, mais auquel la satire avait présidé sans doute plus que l'équité sévère, et dans lequel ceux même qui avaient le plus exécré la tyrannie de Napoléon tout-puissant, ne purent s'empêcher de blâmer une animosité peu généreuse envers le pouvoir abattu. La crainte des ressentimens auxquels pouvait l'exposer ce manque de mémoire et de reconnaissance, porta M. Lacretelle jeune à quitter la France lors des événemens du mois 1815, et à se rendre dans la Belgique. Néanmoins, après quelques semaines de séjour à Bruxelles, soit qu'il conçût de l'espoir relativement à la promptitude du retour des Bourbons, au sujet desquels les intentions des puissances alliées paraissaient encore problématiques, soit que les nouvelles qu'il recevait de France lui donnassent lieu de croire qu'il avait été trop prompt à s'alarmer sur les conséquences de sa conduite, il quitta tout-à-coup la Belgique, et retourna dans la capitale de la France, où il reprit ses fonctions sans être inquiété. En qualité de président de l'académie française, dont il a été confirmé membre par ordonnance royale du 21 mars 1816, M. Lacretelle a porté la parole dans les circonstances solennelles qui ont amené les événemens de 1814 et des années suivantes. Le talent oratoire et de discussion qu'il a constamment deployé dans son cours d'histoire à l'académie de Paris, le place parmi les professeurs les plus distingués de la capitale. Comme historien, les qualités habituelles de son style sont la pureté, la finesse, et l'élégance; et quoiqu'en général il soit moins recommandable comme philosophe et comme politique que comme écrivain, sa pensée offre souvent de l'énergie, et même de la profondeur. Cet éloge est spécialement applicable à son *Histoire de France pendant les guerres de religion*. Il est de plus à remarquer que sa critique est presque toujours saine, et ses jugemens impartiaux. Ces divers mérites lui assurent un rang éminent parmi les écrivains historiques de la France. On a de lui : *Précis historique de la révolution française*, *assemblée législative*, 1801, in-18; 1804, in-18; 4e. édit., 1815. — Id. *Convention nationale*, 1803. 2 vol. in-18; 3e. édition, 1810; 4e éd., 1819. *Directoire exécutif*, 1806, 2 vol. in-18; 3e. édition 1816. — *Histoire de France pendant le* 18e. *siècle*, 1819, 6 vol. in-8.; 4e édit. — *Discours prononcé pour sa réception à l'académie française*, 1811, in-4. — *Eloge de Florian*, 1812, in-8. — *Histoire de France pendant les guerres de religion*, 1814-1816, 4 vol. in-8. L'on vient de réimprimer à Bruxelles, le *Précis historique de la révolution française*, 2 vol. in-8., et l'*Histoire de france pendant le* 18e *siècle* 3 vol. in-8.

LACROIX (J. P.), né à Pont-Audemer en 1754, était avocat à Anet, près de Dreux, au commencement de la révolution. Elu en 1791, procureur-général syndic du département de l'Eure, il fut, l'année suivante, député par ce département à l'assemblée législative. Un bel organe, une figure agréable, une haute taille, quelqu'esprit, une imagination vive et féconde en ressources, et d'assez bonnes manières, le firent rechercher, dès l'ouverture de l'assemblée législative, par les ennemis de la cour. Dès-lors on ne le vit que rarement garder quelque mesure; et les ministres, les généraux, les émigrés, la garde du roi, le comité dit *autrichien*, devinrent tour à tour l'objet de ses dénonciations et de ses invectives. Les prêtres furent surtout l'objet des poursuites de Lacroix, et ce fut à la suite d'un discours où il accusait Louis XVI d'être, par son refus de sanctionner les decrets qui leur étaient relatifs, la cause des troubles qui agitaient la France, qu'il fit mander, séance tenante, le ministre de l'intérieur à la barre. On le vit cependant au 20 juin 1792, demander que le maire et la municipalité fussent appelés à l'assemblée pour lui rendre compte de ce qui se passait dans Paris; mais peu de jours après, il

provoqua lui-même la levée de la suspension de Pétion, prononcée par le département, par suite de cette même affaire. Quoiqu'il eût fait voir beaucoup de haine pour M. de la Fayette, il vota néanmoins dans la séance du 8 août 1792, contre sa mise en accusation. Il se fit remarquer le 10 août par de nouvelles violences, et fit décréter la création d'une cour martiale, pour juger sans désemparer les Suisses faits prisonniers à l'attaque du château. Le 19 août, il fut nommé président de l'assemblée législative. Réélu, en septembre de la même année, à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; fut chargé trois fois, avec Danton, de missions pour la Belgique; et rentra dans le sein de la convention, après avoir considérablement accru son patrimoine, fort mince lors de son entrée dans la carrière politique. Méprisé des députés de la Gironde et du côté droit, Lacroix fut vivement inculpé par eux sur sa conduite dans la Belgique, et ses liaisons avec Dumouriez; mais la montagne le soutint alors fortement. Le 27 mai 1793, il prit vivement la défense de Robespierre, Danton et Marat, accusés par le côté droit d'être les instigateurs de la conspiration du 10 mars, et des troubles qui, en ce moment même, agitaient Paris; six jours après il fit créer une armée révolutionnaire de 6000 hommes. Dénoncé le 19 mai précédent par le général Miacsinski, condamné à mort et prêt à porter sa tête sur l'échafaud, Lasource, avait appuyé dans la convention, toutes les assertions du général, et produit contre Lacroix de nouvelles accusations : néanmoins l'instant de sa perte n'était point arrivé encore, et ses amis avaient réussi à les faire écarter pour quelque temps. Une nouvelle attaque ayant été dirigée contre lui, il prononça le 28 janvier 1794, un discours long et embarrassé, dans lequel il combattit cependant avec quelqu'adresse les faits allégués contre lui, appuyant, surtout, sur ce qu'il avait été l'un des premiers dénonciateurs de Dumouriez. Lorsque le comité de salut public eut, en germinal an 2 (fin de mars 1794), résolu la mort de Danton, Lacroix fut compris dans la même proscription. Les précédentes accusations furent alors renouvelées avec une nouvelle véhémence, mais avec de bien autres dangers, par St-Just, qui, au nom du comité, demanda contre lui un décret d'accusation, qui fut rendu [...] tant. Condamné à mort, avec Da[...] Desmoulins, Hérault-de-Sechelles, [...] Lacroix fut exécuté le 16 germin[...] 2 (5 avril 1794), et mourut avec [...] rage.

LACROIX DE CONSTANT (C[...] DE), député de la Marne à la conv[...] nationale, y vota la mort de Louis [...] sans appel et sans sursis, et fut c[...] avant et après le 9 thermidor, de di[...] missions dans les départemens. En [...] dans les derniers mois de 1794, d[...] départemens des Ardennes et de la [...] se, il y comprima les agens de la te[...] en même-temps qu'il obligeait, par [...] rêté, tous les prêtres à se rendre a[...] lieu de leur district, sous la survei[...] la plus scrupuleuse des comités r[...] tionnaires. Rentré dans la convent[...] s'opposa, lors des discussions relati[...] restitution des biens des condamn[...] des considérations politiques que [...] honneur pour elle-même, la conv[...] n'adopta point, à ce que ces biens [...] rendus aux parens des victimes assa[...] sous la terreur. Élu, lors de l'org[...] tion constitutionnelle de l'an 3 (5 b[...] re an 4; 27 octobre 1795): meml[...] conseil des anciens, il fut, le 14 du [...] mois (5 novembre), appelé par le [...] toire exécutif, au département de[...] tions extérieures, et conserva ce m[...] re, jusqu'au 28 messidor an 5 (16 [...] 1797), époque à laquelle il fut re[...] par M. de Talleyrand. Pendant l'ex[...] de ses fonctions ministérielles, Cha[...] Lacroix perdit un jour à tel point [...] timent de toutes les convenances [...] osa faire inviter les ambassadeurs [...] pagne et de Prusse à la cérémonie [...] niversaire du supplice de Louis XV[...] vitation à laquelle ces ministres ne [...] aucune réponse. Envoyé comme a[...] sadeur en Hollande, il y seconda l[...] lution démocratique qui s'opéra en [...] Appelé par les consuls, après le 1[...] maire, à la prefecture des Bouc[...] Rhône, il donna de l'éclat à son ad[...] tration, par les beaux monumen[...] fit construire à Marseille, et passa [...] à la prefecture de la Gironde. Il es[...] à Bordeaux dans les premiers jours [...] vembre 1805. M. de Lacroix avait [...] sa fille, l'une des plus belles person[...] France, à M. de Verninac, ancien [...] sadeur à Constantinople.

ACROIX (François-Joseph-Pamphile de), lieutenant-général depuis mars 1815, est né le 1er juin 1774. Il artie de l'expédition de St-Domingue 802. Créé chevalier de St-Louis le 8 et 1814. il devint chef d'état-major du 2e de l'armée du Nord, commandé par néral Reille, en juin 1815. Ce corps t été accusé de défection, dans la mbre des représentans, le baron de La- repoussa victorieusement cette im- tion. Ce général vient de publier sur auses et les véritables auteurs de la ré- tion qui a perdu St-Domingue et sur pédition de 1802, qui a coûté à la France de 70,000 hommes, un ouvrage de la haute importance, et le seul peut- qui donne une juste idée des événe- qui, depuis 29 ans, se sont succédés ce pays. Cet ouvrage a pour titre : *moires pour servir à l'histoire de la ré- tion de St-Domingue.* Nous en re- mandons la lecture à ceux de nos eurs qui veulent fixer leur opi- d'après des faits constans et irrécu- les.

LACROIX (Silvestre-François), mem- de l'institut de France et de la lé- n-d'honneur, a débuté par être pro- eur de mathématiques des gardes de la rine à Rochefort, en 1782; il a été de- professeur à l'école des Quatre-Na- ns, et examinateur des élèves de l'é- polytechnique, place qu'il a quittée de sa nomination à la chaire de ma- atiques au collége de France. Son *urs de mathématiques à l'usage de l'é- centrale des Quatre-Nations* (1796), mplacé dans les écoles publiques, par choix spontané des professeurs, les mens que les anciens examinateurs du e, de la marine et de l'artillerie y ent introduits. Dans son *Traité du cul différentiel et du calcul intégral*, vant a réuni en un seul corps de doc- e, non-seulement la substance des rages d'Euler sur ces deux calculs, celle des meilleurs mémoires qui ont u jusqu'à présent sur ces matières. On e M. Lacroix : *Elémens de géométrie criptive*, 1796, in-8; nouvelle édi- , sous le titre d'*Essai de géométrie les plans et les surfaces courbes*, ou *plément des élémens de géométrie*, , in-8; quatrième édition, 1812, . — *Traité du calcul différentiel et calcul intégral*, 1797, 2 vol. in-4; 2e édition, 1810-1814, 2 volumes in-4. — *Traité des différences et des séries*, faisant suite au *Traité du calcul intégral*, 1800, in-8. — *Les élémens d'algèbre de Clairaut, avec des notes et des additions tirées, en partie, des leçons données à l'école normale*, par Lagrange et Laplace, et précédés d'un *Traité élémentaire d'arithmétique*, 1797, 2 vol. in-8. — *Traité élémentaire de trigonométrie rectiligne et sphérique, et d'application de l'algèbre à la géométrie*, 1798, in-8, 1800, in-8, sixième édition, 1813, in-8; traduit en allemand en 1805. — *Traité élémentaire d'arithmétique*, 3e édition, 1803, in-8; quatorzième édition, 1817. — *Elémens de géométrie*, 1799, in-8; 1802, in-8; 10e édition, 1814. — *Élémens d'algèbre*, 1799, in 8.; troisième édition, 1803, in-8.; dixième édition, 1812, traduit en allemand. — *Complément des élémens d'algèbre*, 1799, in-8.; 4e. édition, 1817, in-8. — *Éloge de Borda*, 1800, in-8. — *Discours sur l'instruction publique*, 1800, in-12. refondu dans l'ouvrage ci-après. — *Traité élémentaire de calcul différentiel et de calcul intégral*, 1801, in-8, 1806, in-8. — *Essais sur l'enseignement en général, et sur celui des mathématiques en particulier*, 1805, in-8; 1816, in-8. — *Traité du calcul des probabilités*, 1816, in-8. — *Introduction à la géographie mathématique* (dans la *Géographie de Pinkerton*, traduite par M. Walckenaer) M. Lacroix a donné quelques articles au *Dictionnaire des sciences naturelles*, et à la *Biographie universelle*. Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en italien et en anglais. Il a été nommé membre de l'institut le 25 mai 1790, en remplacement de Borda.

LACROIX (Pierre-Firmin de), ancien avocat au parlement, né à Paris, était, en 1785, professeur au lycée, où il ouvrit le premier cours de droit public. En 1790, il publia un ouvrage *Sur les moyens de ramener l'ordre et la sécurité dans la société*, et développa au lycée la supériorité du gouvernement monarchique sur l'aristocratique. Il fut dénoncé, en 1794, à la convention nationale, au sujet du *Spectateur*, comme provocateur au rétablissement de la royauté. Traduit devant le tribunal criminel, il justifia ses intentions, et fit ordonner la distribution d'un exemplaire de son écrit à chacun des

jurés. Un décret l'ayant renvoyé devant le tribunal révolutionnaire, il y fut acquitté. Il publia, en 1805, *le Danger des souvenirs*, espèce de roman qui fut d'abord prohibé par la police, et ensuite autorisé à cause de son insignifiance. M. Lacroix est aujourd'hui un des juges du tribunal civil de Versailles. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Mémoires du chevalier de Gonthieu*, 1766, 2 volumes in-12. — *Le spectateur en Prusse*, 1767, in-12. — *Mémoires d'un Américain, avec une Description de la Prusse, et des Réflexions sur l'Amérique*, 1771, 2 volumes in-12. — *Le spectateur français*, 1771-73, 6 vol. in-12, réduits en 2 vol., sous ce titre : *Peinture des mœurs du siècle*, ou *Lettres et discours sur différens sujets*, 1777, in-12, et sous le titre de *Spectateur français avant la révolution*, 1795, in-8. — *Prospérité du commerce*, 1774, in-4. — *Eloge de J.-J. Rousseau*, 1778, in-8. — *Réflexions philosophiques sur l'origine de la civilisation et sur les moyens de remédier à quelques-uns des abus qu'elle entraîne*, 1780-83, 2 vol. in-8.; réimprimées sous le titre de *Moyens de ramener l'ordre et la sécurité dans la société*, 1788, in-8. (Cet ouvrage avait, en 1787, remporté le prix d'utilité à l'académie française). — *Catéchisme patriotique, à l'usage de tous les citoyens*, 1789, in-8. — *L'Ami du roi*, 1790, in-8. — *Constitutions des principaux états de l'Europe et des États-Unis de l'Amérique*, 1790-92, 4 vol. in 8.; troisième édition, 1793, 5 vol. in-8.; le tome 6 a paru en 1802. — *Défense des constitutions américaines*, ou *de la nécessité d'une balance dans les pouvoirs d'un gouvernement libre*, par J. Adams, avec des notes et observations, 1792, in-8. — *Opinion sur le procès de Louis XVI*, 1793, in-8. — *Le Spectateur français pendant le gouvernement révolutionnaire*, 1794, in-8.; 1815, in-8. — *Des moyens de régénérer la France, et d'accélérer une paix durable avec ses ennemis*, 1797, in-8. — *Montesquieu considéré dans une république*, 1798, in-8. — *Réflexions morales sur les délits publics et privés*, 1807, in-8. L'auteur s'y prononce pour le maintien de la peine de mort, mais en en restreignant beaucoup l'application. Il y donne le projet d'un hospice maternel. — *L'Instituteur français*, suivi des *Maximes d'un solitaire*, 1809, in-8. — *Table*
rique et politique de la Franc
trois premières dynasties, 181
in-8. M. Barbier lui attribue : *J.*
seau à M. de Montillet, a
d'Auch (1764), in-12.

LACROIX (JEAN-ALEXANDRE
gien herniaire du roi, né à Pari
est recommandable par l'habilet
quelle il construit les appareils m
propres à corriger les difformit
les ou accidentelles du corps h
dépendamment du talent rare a
il exécute ces mécaniques, on
connaître un génie particulier p
venter d'applicables aux plus s
difformités. Jamais l'art orthop
été poussé aussi loin. Pour su
corps garnis de baleines et de
fer, vêtemens gothiques dont
véniens ont fait tant de poitri
Lacroix a imaginé des corsets
la-fois fermes, légers, élastique
faitement accommodés à toute
mes. Il fabrique aussi des corset
dissimuler les désavantages de
Parmi les mécaniques les plus
bles qui lui sont dues, on cite
qui a pour objet de suppléer
des muscles extenseurs des doigts
détruite par une paralysie, inve
MM. Hallé et Thillaye ont f
dans leur rapport à la faculté de
2°. celle qui, introduite dans
du nez, sert à en enlever les ca
téraux, rompus à la suite d'un
3°. celle à *arbalète*, tendant
la flexion de l'avant-bras sur le
suite des coups de feu. On pour
ter encore un grand nombre;
terons seulement que M. Lacr
lui un atelier de gymnastique,
sonnes qui éprouvent des paral
tielles, des difformités, des aff
poitrine, etc., peuvent aller
On peut citer plusieurs exempl
risons inattendues, résultant d
cices. Il a été reçu, en 1806, c
mécanicien à la faculté de me
Paris.

LACROSSE (JEAN-BAPTISTE
DE), capitaine de frégate à l'ép
révolution, fut chargé, en 179
rentrer sous les lois de la Franc
de la Martinique et de la Gu
mission dont il s'acquitta avec su
titué peu de temps après et mi

tation par ordre du comité de salut public, il fut remis en liberté, conjointement avec Kellermann et Miranda, par un décret de la convention du 15 janvier 1795. Au mois de décembre 1797, il fut nommé contre-amiral, commandant une division en rade de Brest, et commissaire du pouvoir exécutif, pour l'organisation de l'armement annoncé contre l'Angleterre. Il fit partie de l'expédition qui portait le général Hoche, entra dans les ports d'Irlande, et jeta l'ancre dans l'un d'eux, dont il sortit après avoir inutilement attendu le reste de l'expédition. Dans la traversée d'Irlande en France, il soutint, à bord du vaisseau *les Droits de l'Homme*, un des combats qui honorent le plus la marine française, par suite de l'inégalité des forces; car, attaqué par deux vaisseaux anglais, auxquels se joignit une frégate de la même nation, il eut le bonheur de leur faire beaucoup de mal, de désemparer un des vaisseaux et de se retirer, en mauvais état, à la vérité; puisque faisant eau de toutes parts, il fut contraint de s'échouer sur les côtes. En mai 1799, il fut porté sur la liste des candidats pour remplacer Rewbell au directoire, et bientôt après envoyé en Espagne, avec le titre d'ambassadeur. Au 18 brumaire, le premier consul lui ayant offert le portefeuille du ministère de la marine, l'amiral lui demanda la création d'une amirauté: Bonaparte répondit, en tournant le dos, « n'ai-je donc pas assez fait pour la marine, ne vous ai-je pas donné des préfets maritimes ? » Nous savons que cet officier, entièrement convaincu des avantages d'une amirauté, n'aurait jamais accepté le ministère sans faire de la création de cette institution une condition *sine quâ non* de son acceptation. Nommé, en 1802, capitaine-général de la Guadeloupe, il administrait sagement cette colonie, lorsque des intrigans, se joignant au parti des hommes de couleurs, et prenant pour chef le mulâtre Pélage, forcèrent Lacrosse à se retirer à la Dominique, d'où il partit pour rentrer à la Guadeloupe, à l'arrivée de l'armée qui, sous les ordres du général Richepanse, était destinée à soumettre les rebelles. A la mort de ce dernier, l'amiral reprit ses fonctions; calma l'agitation qui régnait ...re; soumit les bandes éparses; chassa les mécontens, et rétablit l'ordre dans les ...rs; releva le culte; et revint dans sa ...e, à l'époque à laquelle l'Angleterre, rompant le traité d'Amiens, venait de déclarer la guerre à la France. Embarqué sur la frégate *la Didon*, et dans l'ignorance complète de la guerre, il vint se jeter au milieu de la flotte anglaise qui croisait devant Brest; chassé et poursuivi par douze vaisseaux de ligne, et cinglant vers le sud, il eut le bonheur de prendre, en leur présence, la corvette *le Laurier*, qu'il envoya à St-Ander, en Espagne, où il alla, lui-même, débarquer au port du passage. De retour à Paris, le premier consul le nomma inspecteur de la flotille, et bientôt après préfet du deuxième arrondissement maritime; sa présence y ranima l'opinion; son activité infatigable y créa des compagnies d'ouvriers de marine; de nouveaux chantiers et d'immenses ateliers y furent établis; et le travail y devint tel que, non-seulement on construisait au Hâvre des chaloupes canonnières, des prames, des bateaux plats et des cayques, mais qu'on y préparait encore les membrures, bordages et matures de vaisseaux et de frégates, que l'impossibilité de lancer dans ce port obligeait à transporter dans d'autres. On disait avec vérité que la flotille sortait de ses mains, car ceux d'entre les bâtimens destinés à ce service, qui n'y étaient pas entièrement construits, y étaient, à leur arrivée, refondus, radoubes, regréés et ravitaillés. Lors de la maladie de l'amiral Bruis, le contre-amiral Lacrosse reçut le commandement en chef, par *interim*, de la flotille, ce qui le fit partir pour Boulogne. A la mort du premier, Lacrosse fut élevé au commandement définitif à Boulogne. Diverses manœuvres soutinrent sa réputation d'excellent marin, et ce fut à sa rare sagacité, ainsi qu'à son coup-d'œil expérimenté, que la flotille dut sa conservation, lors de la fameuse affaire des brulots. Nous ne connaissons pas d'homme qui réunisse à un degré plus éminent que M. de Lacrosse, les qualités de l'homme du monde et de l'ami solide à celle de marin; de l'officier brave et instruit, de l'homme d'état et de l'administrateur probe, zélé, actif et intelligent. Aucun n'a porté à un plus haut point l'amour de la patrie et le dévouement à son gouvernement; ce n'est donc pas sans le plus grand étonnement, qu'à l'instant où le ministère français songe efficacement à récompenser tous les genres de services rendus à l'état, aux diverses époques de la révolution, tous les titres du contre-amiral

Lacrosse nous paraissent avoir été oubliés ou méconnus.

LACUÉE (Jean-Gérard de), comte de Cessac, né à Massas, près d'Agen, le 4 novembre 1752, d'une famille noble, vivait retiré dans son pays, à l'époque de la révolution, après avoir servi pendant plusieurs années dans le régiment Dauphin. Nommé procureur-syndic du département du Lot en 1770, il montra dans ces fonctions un amour éclairé de la liberté, et fut élu, en septembre 1791, député à l'assemblée législative, où sa conduite ne trompa aucune des espérances qu'on avait conçues de lui. Il se montra fidèlement attaché aux principes constitutionnels qu'il avait jurés de défendre, et s'occupa principalement d'objets militaires. En décembre 1791, il s'efforça d'arrêter l'influence des adresses contre les prêtres insermentés. Le 28 avril 1792, il fut porté à la présidence de l'assemblée. Le 19 juillet, il s'éleva avec force, contre le général Dumouriez qu'il avait, le 13 juin précédent, dénoncé comme traître ou incapable, pour avoir précipité la déclaration de guerre à l'Autriche, lorsque l'état des places fortes et des armées françaises laissait tout à craindre. M. de Lacuée ne fut pas élu à la convention, et s'attacha alors aux bureaux de la guerre. En octobre 1792, il fut porté sur la liste des candidats qui aspiraient à remplacer le ministre de la guerre Servan. On voulut le faire effacer de cette liste comme ayant constamment voté avec le côté droit de l'assemblée législative, mais Vergniaud, s'élevant au-dessus de ces méprisables considérations de parti, combattit cette proposition, et Lacuée demeura candidat. En juin 1793, il fut accusé par Baudot de participer à la rebellion des autorités de Toulon, où il paraît qu'il se trouvait; néanmoins, ayant survécu aux proscriptions de l'an 2 (1794), il fut nommé, en 1795, au conseil des anciens, en fut secrétaire le 20 mai 1796, et président le 22 octobre. Il y fit adopter successivement quelques lois sur l'embauchage, sur la désertion, sur les pensions qui se multipliaient à l'excès, sur la rentrée des impositions, enfin sur les rentiers; combattit l'établissement du droit de passe, et vota en faveur d'un impôt sur le sel. Il était membre de la commission des inspecteurs de la salle, en juillet 1797, époque où s'établit la plus violente division entre le directoire et les conseils; mais, quoiqu'il ne fût point compté parmi les députés directoriaux, et qu' très-lié avec Carnot, il avait su ga néanmoins, une neutralité tellement dente, qu'il ne se trouva point frappé p décrets des 18 et 19 fructidor an 5 et 5 septembre 1797); resta memb conseil des anciens, et s'honora mêm le courage avec lequel il défendit so Carnot, proscrit. Dans le mois qui pr cette journée, Lacuée avait été l'int diaire des pourparlers qui avaient e entre Carnot et Bonaparte, alors ge en chef de l'armée d'Italie, qui ava voyé à Paris son aide-de-camp Lava (le même qui, depuis, a été si me leusement soustrait à l'échafaud) pc faire tenir au courant des événemen prétentions et de la force des partis. en 1799, du conseil des anciens, L fut aussitôt réélu à celui des cinq-ce il présenta encore divers rapports su nances et sur le service militaire, notam sur la levée des conscrits. Il y célébra désintéressement du général Chérin, Suisse. S'étant prononcé en faveur révolution du 18 brumaire (9 nove 1799), il devint conseiller-d'état et bre de l'institut, et présenta au c législatif un grand nombre de proje litaires dont il fut chargé de soute discussion au nom du gouvernemen 1800, il fut chargé par *interim* du p feuille de la guerre. Le 21 mars 1 il prononça un discours pour la cl de la session; et après le départ du néral Brune pour l'ambassade de C tantinople, il devint président de la tion de la guerre, au conseil-d'état 1804, il fut nommé grand officier d légion-d'honneur et gouverneur de cole polytechnique, où il porta l'é lation et l'enseignement au plus degré. En janvier 1805, il propos corps-législatif la levée de la consc tion de cette année. En mars 180 fit un rapport sur la répression des lits qui pouvaient être commis contr établissemens militaires, et proposa loi à ce sujet. Il fut nommé, le 31 jui directeur-général des revues et de la c cription. Le 15 novembre 1807, il fu ministre-d'état, comme président du seil de la guerre. Le 3 octobre 180 parut à la tribune du sénat, pour y pr quer la levée de 360,000 hommes su années 1806, 7, 8, 9, 10. On a juste reproché au comte de Cessac d'avoi

l'un des provocateurs et des apologistes des mesures militaires qui, pendant tant d'années ont été l'effroi de l'Europe, et ont fini par précipiter la France dans l'abime de 1814. Une justice néanmoins doit lui être rendue, c'est qu'on ne l'a vu, depuis le rétablissement des Bourbons, dans aucune des antichambres de la restauration, et qu'admis à la retraite en 1815, il n'a pris dès lors aucune part aux affaires publiques. On a de lui : *Projet de la constitution pour l'armée des Français* (avec Servan), 1789, in-8. — *Le Guide des officiers particuliers en campagne*, 1786, 2 vol. in-8; troisième édition, 1815, 2 vol. in-8. (*voy*. Meunier aîné). — *Un militaire aux Français*, 1789, in-8. L'ordonnance royale du mois de mars 1816, qui a donné une nouvelle organisation à l'institut de France, a compris le comte de Cessac au nombre des membres de l'académie française.

LACY, général espagnol, doit également sa célébrité à ses actions militaires, et à la fatale destiné qui devint leur récompense. D'origine irlandaise, il entra d'abord comme sous-officier dans un régiment de cette nation au service d'Espagne, et ne tarda pas à s'y faire remarquer par une tête ardente et un caractère déterminé, qui lui attirèrent plusieurs affaires, dont l'une fut assez sérieuse pour le forcer de passer en France, où au bout de quelque temps son goût pour l'état militaire, autant que le pouvoir de la nécessité, le porta à reprendre du service. Dans l'une des villes de garnison qu'occupa successivement le corps dont il faisait partie, Lacy fit la connaissance d'une jeune personne dont les grâces et les qualités lui inspirèrent un sentiment qui fut payé de retour. Il était devenu depuis quelque temps l'époux de cette jeune française, lorsque, Napoléon, ayant commencé à exécuter les plans que depuis long-temps il formait pour renverser du trône d'Espagne la dynastie des Bourbons, le régiment où servait Lacy fut du nombre de ceux qui se rendaient dans la péninsule. Les desseins du conquérant n'étaient plus un mystère; déjà le sang avait coulé, et partout la nation s'armait pour repousser la plus perfide et la plus odieuse des trahisons. Lacy ne crut pas devoir rester plus long-temps sous des drapeaux qui le rendaient parricide. Il se jetta parmi les insurgés, et comme son activité, son intelligence, son audacieuse bravoure le rendaient particulièrement propre à une guerre de cette nature, il devint en peu de temps commandant de l'un des corps de l'armée d'Andalousie, à la tête duquel il se distingua par la hardiesse souvent heureuse de ses opérations. Lorsque la bataille de Vittoria eut décidé du sort de la péninsule, et que les Français eurent repassé les Pyrénées, il fut conservé à la tête du corps qu'il commandait. Mais les événemens qui suivirent le retour du roi (*voy*. Ferdinand VII), ne tardèrent pas à détruire les espérances qu'avait conçues une nation justement fière d'avoir conquis son indépendance. La dispersion des représentans du peuple et la proscription à laquelle ils étaient dévoués, la persécution exercée envers les hommes les plus distingués de la nation, l'état déplorable du soldat, que l'on laissait sans vêtemens et presque sans nourriture, excitaient dans le peuple comme dans l'armée, une indignation que Lacy, doué d'un caractère fougueux et irritable, ne pouvait être l'un des derniers à partager. Loin d'être abattu par la fin tragique de Porlier, qui, plein de mêmes sentimens, avait levé quelque temps auparavant l'étendard de la révolte, est avait péri victime de cette entreprise mal concertée (*voy*. Porlier), il prépara, de concert avec quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes, un mouvement d'autant plus formidable, qu'il devait nécessairement être appuyé par les troupes, irritées du dénuement dans lequel on les laissait, et des traitemens qu'avaient subi quelques-uns de leurs chefs les plus estimés. Les soupçons de l'autorité, ou peut-être quelqu'imprudence de Lacy, plus propre sans doute à braver les périls de la guerre qu'à combiner profondément une conspiration, firent découvrir l'entreprise. Le général Milans, l'un des conjurés, parvint à s'échapper avec quelques officiers, et gagna les montagnes voisines, où il fut joint par des soldats et d'autres mécontens. Mais cette troupe peu nombreuse, qui dans d'autres circonstances eût pu devenir un noyau insurrectionnel, finit par se dissoudre, après avoir donné d'assez vives inquiétudes au gouvernement. Milans se retira en France, d'où il passa en Amérique (*voy*. ce nom). Lacy, moins heureux, fut arrêté ainsi que plusieurs des siens dans une maison de campagne, avec tant de secret et de célérité qu'ils n'eurent pas le temps de faire la moindre ré-

sistance. Traduit devant un tribunal militaire comme chef de complot, il fut condamné à mort. Les nombreux services qu'il avait rendus ne firent point adoucir la rigueur de cet arrêt : mais comme on connaissait l'attachement des troupes pour ce général, on n'osa le faire exécuter publiquement. Embarqué pendant la nuit, il fut conduit dans l'île de Majorque, où, suivant ce qu'on eut soin de répandre le lendemain, il devait être détenu dans une forteresse; mais ceux qui l'accompagnaient avaient d'autres instructions : et ayant été débarqué, il fut dès le lendemain au point du jour, (instant que l'on avait choisi pour éviter une affluence importune de spectateurs) exécuté sur le rivage. Il mourut avec l'intrépidité qui avait signalé sa vie. Si l'on en croit quelques rapports parvenus par la voie des feuilles anglaises, cette exécution fut accompagnée de circonstances révoltantes : Lacy étant parvenu à s'emparer d'une arme, s'efforça de vendre cher sa vie, et tomba enfin percé de coups. Plusieurs de ses associés furent plongés dans les prisons, où jusqu'à présent ils ont attendu leur sort, suivant le système adopté dans la péninsule, (d'où au reste il promet de se répandre dans la plus grande partie de l'Europe) de ne juger un accusé qu'après avoir, pour ainsi dire, ébauché sa mort par une réclusion de plusieurs mois. Les journaux ont néanmoins annoncé récemment (avril 1819) d'après des lettres d'Espagne, que par suite de la découverte d'une nouvelle conspiration tramée à Valence (*voy.* VIDAL), ceux des complices de Lacy, ainsi que de Porlier, qui étaient restés détenus jusqu'à ce jour, allaient enfin être mis en jugement. Si même l'on en croit quelques journaux anglais, plusieurs de ces malheureux ont déjà été condamnés à mort.

LAENNEC (RENÉ-THÉODORE-HYACINTHE), médecin de la faculté de Paris et de l'hôpital Necker, est né à Quimper en 1781. Après avoir remporté, en 1803, les premiers prix de médecine et de chirurgie à l'école de Paris, il s'est livré constamment à la pratique de son art et à des recherches d'anatomie pathologique, qui ont été mentionnées avec éloge en 1810, dans le rapport de l'institut sur le progrès des sciences. Le premier travail qu'il ait publié sur cette matière est son *Mémoire sur la péritonite* (Journal de médecine, 1802). On lui doit la découverte et l[a] description d'une *Membrane propre d[u] foie*, qui avait échappé aux recherch[es] des anatomistes. C'est encore à M. Laen[-]nec qu'on doit le procédé anatomique d[e] la dissection de la membrane interne d[es] ventricules du cerveau, dont les anato[-]mistes admettaient l'existence par analo[-]gie, sans que le scalpel eût encore pu l[a] démontrer. (*Ibid.*, frim., XI). Indépen[-]damment de sa thèse inaugurale, intitulé[e] *Propositions sur la doctrine d'Hippocrat[e]* et d'un grand nombre d'articles dans l[e] *Journal de Médecine* (de MM. Corvisar[t,] Boyer, etc.), dont il a été, pendant plu[-]sieurs années, l'un des principaux colla[-]borateurs, il en a aussi fourni à la *Biblio[-]thèque médicale*, au *Dictionnaire des scien[-]ces médicales*, etc. Un de ses ouvrag[es] les plus importans est sa *Monographie de[s] vers vésiculaires*, contenant la descrip[-]tion de plusieurs espèces nouvelles. M[.] Laennec a lu, à la même société, plu[-]sieurs autres mémoires, encore inédits[,] etc. Son *Mémoire sur une nouvelle espè[-]ce de hernie*, a été inséré par M. Cayol à la suite de sa traduction du traité de Sca[r-]pa sur les hernies. M. Laennec s'occup[e] en ce moment de recherches sur les ma[-]ladies du poumon et du cœur, au moye[n] d'une méthode d'exploration, fondée su[r] la propriété qu'ont plus ou moins tous l[es] corps de transmettre le son. L'instrumen[t] qu'il a imaginé pour cet objet a été ci[té] par M. Portal, dans sa lettre sur la ma[-]ladie de Mme de Staël (*Journal univers[el] des sciences médicales*, VI. 115). Que[l-]ques journaux ont parlé, avec détail, [de] cette découverte, qui peut être de la pl[us] grande importance. Né à l'extrémité [la] plus reculée de la Basse-Bretagne, [M.] Laennec en connaît bien tous les diale[c-]tes, et sans adopter les systèmes de ce[ux] qui voyent toutes les langues dans le Ce[l-]tique, il a fait beaucoup de recherch[es] sur la langue des Bas-Bretons. Cette ét[ude] de lui a fourni l'occasion de se rendre ut[ile] à ses compatriotes, en faisant gratuiteme[nt] le service de santé à l'hôpital de la Salp[ê-]trière, lors de la campagne de 1814, da[ns] une salle où l'on avait réuni tous les con[-]crits bretons.

LAFERRIÈRE L'ÉVÊQUE (Le com[te] LOUIS-MARIE), né à Redon, le 9 av[ril] 1776, était, en 1802, chef d'escadr[on] au 2ᵉ régiment de hussards, qui se tro[u-]vait alors dans le Hanovre, et devint ma[-]

jor en 1805. Ce fut en cette qualité qu'il commanda le 3e régiment de hussards à la bataille de Jéna, où il reçut une blessure grave. Nommé colonel peu de temps après, il passa en Espagne, à la tête du même régiment. Il se distingua dans cette contrée à la bataille de Tudela et dans la retraite de Portugal sous Masséna, où il reçut une nouvelle blessure qui l'obligea à s'éloigner de l'armée. L'empereur le nomma général de brigade en 1811, et, peu de temps après, il lui donna le titre de comte; enfin, il lui confia, en 1813, le commandement des grenadiers à cheval de sa garde. Le général Laferrière se distingua à la tête de cette belle troupe, pendant les campagnes de Saxe et de France. En 1814, il délogea de Rheims et de Champ-Aubert, le corps russe du général St-Priest. A Craonne, il eut une jambe emportée d'un coup de canon. Après la restauration, il fut nommé inspecteur-général de cavalerie dans les 13e et 22e divisions militaires. En janvier 1815, sous le ministère du duc de Dalmatie (Soult), il obtint le commandement de l'école de cavalerie établie à Saumur. Au retour de Bonaparte, il fut créé membre de la chambre impériale des pairs, et continué dans le commandement de l'école d'instruction des troupes à cheval, qu'il a conservé depuis.

LAFFON-LADÉBAT (André-Daniel), né à Bordeaux le 30 novembre 1746, d'une famille proscrite sous Louis XIV, par la révocation de l'édit de Nantes, fut élevé dans l'université de Francker dans la Frise hollandaise, et vint ensuite partager les travaux de son père, qui faisait à Bordeaux un commerce très-étendu. Il écrivit sur la liberté du commerce de l'Inde; entreprit des défrichemens considérables dans les landes du Haut-Médoc; fut un des fondateurs de l'académie de peinture de Bordeaux; devint ensuite membre de l'académie des sciences et des arts de la même ville, et des sociétés d'agriculture et d'encouragement de Paris; fit divers armemens pour l'Inde et pour l'Amérique; et présidait, à l'époque de la révolution, les deux académies de Bordeaux. Élu en septembre 1791, député du département de la Gironde à l'assemblée législative, il en présida le comité des finances pendant toute la session. Il parla constamment dans l'intérêt de la monarchie constitutitionnelle et du crédit public; fit rendre un décret réductif du traitement que recevaient les ministres, et s'occupa presqu'exclusivement de matières de finance. Le 20 juin 1792, il alla offrir ses secours au roi et à la reine, dont les factieux venaient de violer le palais. Le 23 juillet, il fut nommé président de l'assemblée. Ayant eu le courage, dans la séance du 25, de rappeler à l'ordre Chabot, qui demandait que la déchéance du roi fût prononcée, et déclarait que le peuple avait, quand il le jugeait convenable, le droit de changer la constitution, un grand tumulte s'éleva à cette occasion; on força M. Laffon de quitter la présidence, et Aubert-Dubayet, qui le remplaça au fauteuil, le rappela à l'ordre par un décret; Merlin de Thionville demanda même qu'il fût envoyé à l'Abbaye. Ayant cessé, après le 10 août, de paraître à l'assemblée, il fut arrêté, dans le mois suivant, mais rendu peu après à la liberté et chargé de la direction de la caisse d'escompte, dont il conserva la liquidation lorsque la suppression de cet établissement eut été décrétée. Arrêté de nouveau en 1794, il fut renfermé aux Carmes, recouvra bientôt sa liberté, et fut souvent consulté par le comité de salut public relativement au service du trésor. En septembre 1795, les départemens de la Gironde et de la Seine le nommèrent député au conseil des anciens. M. Laffon-Ladébat y professa les mêmes principes. Il parla plusieurs fois sur des objets de finances; combattit les mesures proposées pour assurer le cours forcé des mandats; s'opposa à l'établissement des patentes, et se prononça contre la prohibition des marchandises anglaises. Il fut élu président du conseil le 1er fructidor an 5 (18 août 1797). Dévoué à la faction de Clichy, Laffon-Ladébat, à la lecture des adresses de l'armée d'Italie, demanda la destitution et l'arrestation du général Bonaparte qui la commandait. Il présidait le conseil au 18 fructidor (4 septembre 1797), et fit les plus grands efforts pour assurer le triomphe du parti dont il avait embrassé les intérêts; mais, trompé par de faux rapports, il fut arrêté chez lui avec plusieurs de ses collégues qui s'y étaient réunis pour délibérer sur les moyens de résistance. Ils furent tous conduits au Temple, et, deux jours après, déportés à la Guiane. Sidney Smith était alors détenu dans cette prison; il écrivit aux lords de l'amirauté, et sur sa demande, le commodore Edward Pelew fut expédié pour enlever la corvette *la Vail-*

lante, où les députés devaient être embarqués; mais le commodore ne put entrer dans la rade de l'île d'Aix que le lendemain du départ de cette corvette. *La Vaillante* arriva à Caïenne après une longue traversée. M. Laffon-Ladebat fut conduit à Sinamary avec les autres déportés. Intimement lié avec M. Barbé-Marbois qui partageait sa proscription, ils refusèrent l'un et l'autre d'échapper à leur captivité avec Pichegru, Ramel et autres, et aimèrent mieux tout attendre de l'indulgence et de l'oubli de leur patrie, que de s'unir contre elle avec ses ennemis. Transporté de Sinamary à Caïenne, puis renvoyé de Caïenne à Sinamary, Laffon-Ladebat obtint enfin la permission de résider à Caïenne et contribua avec Barbé Marbois, à calmer l'agitation qui régnait dans cette colonie. Cette conduite, connue du gouvernement, valut à tous deux la permission de revenir en Europe; ils s'embarquèrent sur la frégate *la Sirène*, et l'île d'Oléron fut choisie pour leur séjour. Le gouvernement fondé dans la journée du 18 brumaire ayant rappelé les exilés, Laffon-Ladebat entra dans le sein de sa famille. Peu de temps après, plusieurs départemens lui donnèrent leurs suffrages pour le sénat; mais le premier consul, qui conservait le souvenir de ce qui s'était passé à l'époque du 18 fructidor, et qui, d'ailleurs, était prévenu défavorablement sur sa gestion, en qualité de directeur de la banque territoriale, se refusa constamment à lui ouvrir la porte du sénat. Lorsque M. Laffon eut acquis la certitude que sa comptabilité avec le gouvernement était violemment attaquée, il en demanda l'examen le plus sévère, et publia le compte-rendu de toutes les opérations de la caisse d'escompte, depuis son origine jusqu'à sa liquidation. Enfin, après avoir long-temps poursuivi devant les tribunaux le réglement de ses droits, M. Laffon obtint de la cour des comptes, en 1813, la justice la plus éclatante. Une ordonnance royale statua, en 1814, sur une partie de ses droits, et il se rendit à Londres, en 1815, en vertu de cette ordonnance, pour réclamer les valeurs qu'il avait fait déposer en 1793, à la banque d'Angleterre. Depuis son retour, il a soumis au roi des observations sur les budjets de 1816 et des années suivantes. On assure qu'il se propose de publier incessamment des observations sur la Guiane française.

LAFITTE (Jacques), né à Bai[...] en 1768, embrassa la profession du [...] merce dans sa patrie, et vint de bo[...] heure à Paris, pour y suivre la même [...] rière. Reçu, en qualité de teneur d[...] vres, dans la maison Perrégaux et co[...] il ne tarda pas à y obtenir une forte [...] ticipation d'intérêt, et devint, à la [...] de ce banquier, l'associé de son fi[...] qui sa double qualité d'auditeur au c[...] seil-d'état et de chambellan de l'em[...] reur, ne permettait pas de s'occuper [...] affaires de sa maison. M. Lafitte [...] dès cette époque, le véritable di[...] teur des opérations importantes a[...] quelles il a dû, après plusieurs année[...] travaux les plus honorables et les plus [...] reux, l'immense fortune qu'il cont[...] d'accroître de jour en jour. Il fut nom[...] en 1813, juge au tribunal de comm[...] de Paris; et, en avril 1814, gouver[...] de la banque, par le gouvernement p[...] visoire, à la place de M. Jaubert, qui a[...] suivi l'impératrice-régente à Blois. De[...] ce temps, il a conservé cette foncti[...] qu'il remplit sans aucun traitement. [...] membre de la chambre des représen[...] dans le mois de mai 1815, M. Lafitte ne [...] point la parole dans cette assemblée. [...] de la seconde capitulation de Paris, en [...] let 1815, le trésor public ne pouvant f[...] nir aux frais de la retraite de l'armée f[...] çaise sur la Loire, il fallait, ou s'exp[...] aux plus grands malheurs par l'inexé[...] tion du traité, ou ruiner le crédit e[...] fortune publique, en puisant de force d[...] les fonds de la banque. M. Lafitte ne [...] lança pas à tirer de sa propre caisse [...] somme de deux millions, pour la ve[...] dans les mains du ministre du trésor [...] comte Mollien), et il sauva ainsi la capi[...] par un service que l'on a mal-à-pro[...] confondu, dans la chambre des dépu[...] de 1815, avec une vente de trois milli[...] de rentes, opérée quelque temps au[...] ravant par Bonaparte lui-même, et [...] donna lieu à une enquête contre M. ([...] vrard (*voy.* ce nom). M. Lafitte fit, [...] janvier 1816, sur l'état de la banque [...] France, un rapport remarquable pa[...] précision et la clarté, et duquel il rés[...] tait que, pendant l'exercice de 18[...] troublée par une guerre qui attaquait t[...] tes les sources de la prospérité publiq[...] et par une invasion qui menaçait de [...] tarir, la banque de France, administ[...] dans une ville devenue la place d'ar[...]

de l'Europe, avait su, en inspirant une confiance méritée, faire préférer ses billets à l'argent même; subvenir au trésor public; alimenter la circulation par l'escompte de plus de 200 millions de valeurs; et présenter aux actionnaires un dividende de 6 2/5 pour 100. M. Lafitte fut appelé dans la commission du budjet, chargée de préparer les moyens de finances et de crédit adoptés pour 1817. Ce fut par ses lumineuses observations, dont il publia l'analyse, que les avis furent ramenés à un systême de crédit que le succès a justifié. Par ordonnance royale du mois de mai 1816, M. Lafitte fut nommé membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, et porté, dans le mois d'octobre suivant, à la chambre des députés par le collége électoral du département de la Seine. Ce fut dans l'importante discussion de la loi des finances, qu'il parut pour la première fois à la tribune; son discours, qui, dans la partie technique, offrit une discussion motivée et précise des besoins de l'état et des moyens d'y subvenir, et, dans la partie morale, des opinions qui n'étaient pas toujours en harmonie avec les systêmes adoptés par les deux partis qui divisaient l'assemblée, lui valut tour-à-tour des applaudissemens et des murmures. Sans présenter, au surplus, aucune vue nouvelle, quant aux bases du projet du ministère, modifié par la commission de la chambre, l'orateur, après avoir évalué à la somme d'un milliard deux cent neuf millions le déficit auquel il fallait pourvoir par les seuls moyens de crédit, jusqu'en 1821, appuya avec force l'affectation de la totalité des bois de l'état à la caisse d'amortissement; mais il désapprouva la distraction projetée de quatre millions de ces bois en faveur du clergé, qu'une faction puissante prétendait alors rétablir dans la plénitude de ses anciens droits et de ses anciennes possessions. Votant ensuite pour l'emprunt de 30 millions, déjà entamé avec des banquiers de Paris, d'Amsterdam et de Londres, ainsi que pour la réduction des dépenses de tous les ministères, M. Lafitte terminait son discours par les réflexions suivantes, sur les motifs de confiance et de sécurité que présentait l'état actuel de la France: « Le gouvernement représentatif, objet de tant de vœux, et qui a coûté tant de sacrifices, de plus en plus consolidé, la charte exécutée, le grand ressort de l'opinion publique mis en mouvement, les partis comprimés, les défiances détruites, contribueront à achever le grand ouvrage de notre régénération financière ». Quelques stupides adorateurs du culte de la légitimité, qui crurent apercevoir, à cette époque, des allusions politiques, dans le discours de M. Lafitte, qui avait pris la peine de démontrer ce qui n'est ignoré de personne, c'est que le crédit public de l'Angleterre date du renversement des Stuarts et de l'appel au trône d'une dynastie nouvelle, firent grand bruit de cette découverte, et le discours qui n'avait été connu que d'un petit nombre de personnes, acquit, en peu de temps, en France et en Europe, une prodigieuse célébrité; cette célébrité ne fit même que s'accroître, contre les intentions de l'auteur, par le soin qu'il prit de retirer tous les exemplaires de la circulation; l'ordre qu'il donna de n'en point imprimer de nouveaux: et enfin la réserve avec laquelle il distribua lui-même ceux qui existaient. Le 3 juin, dans la discussion relative à l'article particulier de l'emprunt, il examina avec le même talent et avec un influence encore plus marquée sur l'opinion générale de la chambre, la nécessité de cette opération de finances, et la juste mesure des inconvéniens attachés à son mode d'exécution. Il vota pour que les sommes résultant de cet emprunt, qui ne trouveraient pas un emploi nécessaire pour l'année 1817, fussent portées à imputation sur l'exercice de 1818. Réfutant ensuite l'opinion de ceux qui paraissaient croire que les nationaux étaient exclus de toute participation aux avantages de l'emprunt: « Personne n'a pu espérer, dit-il, que les capitalistes français seuls, pussent suffire à une aussi grande opération; ils y ont concouru, mais dans les opérations de cette nature, où l'on court des chances si variées et si importantes, il ne serait pas juste d'assurer les plus avantageuses précisément à ceux qui arriveraient le plus tard. Les circonstances deviennent plus favorables, mon opinion particulière est connue. Je me suis présenté le premier, dans le sentiment de confiance que m'inspire le gouvernement du roi; mais je suis sûr que si des Français seuls se présentaient, l'emprunt ne serait pas rempli; que si les étrangers se retiraient, il ne le serait pas non plus. Sa réalisation ne peut donc s'opérer

que par l'alliance et le concours des maisons les plus respectables de l'Europe, et c'est de ces maisons qu'on a obtenu le concours. C'est une erreur de croire que l'intérêt de ces maisons soit de s'emparer du cours de la place et de l'avilir; ce serait diminuer leur crédit et avilir les propres valeurs qu'elles vont posséder. Quand on prête à un gouvernement. ce n'est pas le gouvernement qui dépend des prêteurs, mais les prêteurs qui dépendent du gouvernement; car ils ont donné et attendent leurs remboursemens et leurs intérêts; aussi leur fortune se trouve-t-elle liée à celle du gouvernement, leur crédit à son crédit, leur intérêt à son intérêt». Après la session de 1816, M. Lafitte parut de nouveau fixer l'attention du public, moins par le compte qu'il rendit, en août 1817, des opérations de la compagnie d'assurance maritime dont il est président, que par les circonstances des nouvelles élections à la chambre des députés. On ne doutait pas que, par l'éclat de ses opinions pendant la session précédente, il ne parût avec avantage dans les rangs des candidats. On chercha vainement son nom dans la liste des vice-présidens des sections électorales; mais on le vit bientôt paraître; d'abord dans la formation du bureau de son arrondissement, dont il fut élu secrétaire; et ensuite au premier tour de scrutin, où il réunit seul la majorité surabondante des suffrages. Il prononça un long et éloquent discours à la chambre des députés, dans la séance du 16 décembre, sur la liberté de la presse, et vota contre le projet présenté par les ministres. Dans les discussions qui ont eu lieu relativement à l'emprunt de 300 millions, personne n'a discuté, avec plus de persévérance et de sagacité, les intérêts du gouvernement français et des prêteurs. Lorsque, dans la séance de la chambre des pairs du 20 février 1819, la faction anti-française a fait proposer par l'organe du vice-président de la chambre (Barthélemy), des modifications à la loi des élections, se promettant bien d'arriver ainsi à l'anéantissement total de cette loi vraiment nationale et constitutionnelle, M. Lafitte est le premier qui ait proposé à la chambre des représentans de la nation, de faire une adresse au roi, pour demander qu'aucune atteinte ne fût portée à la loi. En un mot, depuis l'époque où la confiance de ses concitoyens a appelé Lafitte parmi les représentans de la nation constamment vu ce député siéger les plus anciens et les plus honorable de la liberté, dont la noble cause s tifie journellement en France, de c toutes les classes de la société offre plus éminemment recommandable e lens, en lumières, en amour de la et de ses lois constitutionnelles.

LAFON (Jean-Baptiste-Hyacin connu sous le nom de l'abbé Lafon dans tout le cours de la révolution de ces intrigans que nous avons eu sion de signaler plus d'une fois da ouvrage, et qui, sous le misérabl texte de rendre la France à ses souv légitimes, y conspirèrent constan contre les pouvoirs établis, tantôt e dant la liberté haïssable par des e tantôt en organisant, sous la prot et avec les secours de l'étranger, l ruption, l'assassinat et la guerre c Né dans le département de la Giron était jeune encore, lorsque la révol commença; il échappa aux proscrip de 1793 et 1794, et devint, en 17 1796, membre d'une association o sée dans le midi, sous le nom d'*In philantropique*, pour le renverseme directoire et le rétablissement des B bons. Chargé d'étendre cette instit dans plusieurs départemens, il m dans sa mission un zèle infatigable. té, à Bordeaux, au moment où il f imprimer secrètement les protestatio pape sur l'occupation de ses états, bulle d'excommunication lancée c l'empereur Napoléon; il fut conduit ris, à ses frais, et enfermé dans le sons de la préfecture. Accablé pa preuves qu'offrait sa corresponda il était perdu si, profitant d'une dis tion de l'interrogateur, il n'eût a tement soustrait du dossier deux p dans lesquelles il était grièvement i pé. Conduit à la Force, il obtin suite, sous prétexte de maladie, d transféré dans une maison de sant faubourg St-Antoine, où étaient dét à la même époque, MM. de Polig de Puyvert et le général Malet. Un jet de conspration, proposé par L et qui n'avait pas été conçu en fra fut arrêté entre ces quatre personn mais Malet, républicain par systèm consentit à cette association et au pel des Bourbons, qu'en stipulant

prétendant adopterait les principes de la constitution de 1791. D'accord sur ce point, on s'occupa des moyens d'exécution. Le 23 octobre 1812, Malet et l'abbé Lafon sortent de prison pendant la nuit; ils se présentent aux casernes; annoncent aux soldats la mort de Napoléon; courent à la Force délivrer les généraux Guidal et Lahorie; partagent leur troupes en plusieurs sections; et se dirigent, l'abbé Lafon sur la préfecture de police, dont il s'empara, et Malet vers l'état-major de la place, où il est arrêté par Laborde. L'abbé Lafon, ne recevant point de nouvelles du principal conjuré, confie la garde de la préfecture au jeune Boutreux, et se rend au ministère de la police, où Lahorie, déjà établi, écrivait quelques circulaires, et s'occupait à se faire prendre mesure du costume ministériel. De là il se transporte à l'état-major, où il demande, sans le nommer, à parler au commandant de la place. On lui répond que s'il entre, il ne sortira pas quand il voudra. Il se retire; mais deux soldats le suivent et l'arrêtent dans le jardin des Tuileries. Lafon ne perd pas la tête, et loin de paraître alarmé de son arrestation, il menace lui-même les soldats, et se laisse conduire, par eux, devant le lieutenant-colonel Laborde, qui ne connaissant encore qu'imparfaitement ce qui se passait, lui fit rendre la liberté. Arrêté de nouveau, il reparait, pour la seconde fois, devant le même officier; se plaint hautement de ce qu'on se joue de sa liberté, s'échappe encore. La conspiration ayant échoué, l'abbé Lafon ne songea plus qu'à se cacher; fit courir le bruit qu'il était mort, et se rendit à Louhans, où il obtint, sous un autre nom, une place dans l'enseignement public, à l'instant même où son signalement arrivait à la gendarmerie et à la sous-préfecture de Louhans. De retour à Paris, après la restauration, l'abbé Lafon se remit en campagne, pendant les cent jours; passa en Suisse et dans les départemens de l'Est, où l'opposition au gouvernement des Bourbons était portée au plus haut point d'exaltation; et continua à intriguer sans succès pour leur cause. Il parvint cependant, après la bataille de Waterloo, à faire arborer le drapeau blanc dans quelques communes. Le second retour des Bourbons lui a valu la décoration de la légion-d'honneur. On a de lui: *Histoire de la conjuration de Malet, avec des détails officiels sur cette affaire*, 1814.

LAFONT (Charles-Philippe), célèbre professeur de violon, né à Paris, eut pour maître Bertheaume, qui était son oncle, et prit des leçons de composition, d'abord de M. Navoigille l'aîné, et ensuite de M. Berton. Il apprit le chant de lui-même, et fit avec Bertheaume son premier voyage dans diverses parties de l'Europe. En 1794, M. Garat le présenta au public comme chanteur. Il brilla ensuite comme violon, aux concerts de l'opéra et de la salle olympique; et, dès-lors, il fit entrevoir cette élégance, cette expression et tous les dons heureux qui l'ont placé à la tête de l'école française. Nul violoniste ne fait mieux chanter son instrument. On est ravi de l'extrême facilité avec laquelle il sait voiler les plus grandes difficultés, sous le prestige de la grâce. Mais la qualité prédominante qu'on ne saurait trop admirer en lui, c'est la justesse irréprochable de son jeu. On ne conçoit pas comment, au milieu de tant de traits hardis et rapides, qui passent des tons les plus graves aux octaves les plus élevées, cet artiste ne laisse jamais échapper un son faux ou douteux. M. Lafont, après avoir été pendant plusieurs années le premier violon de l'empereur de Russie, est revenu en France, et il a été nommé, en 1816, premier violon de la chambre du roi. Mme Lafont chante quelquefois avec lui dans les concerts. Elle réunit le talent à la beauté, et ces deux époux se font valoir réciproquement. En 1819, ils ont voyagé ensemble à l'étranger, et donné dans plusieurs grandes villes, et entre autres à Bruxelles, des concerts qui ont attiré la foule.

LAFONTAINE (Auguste), fils d'un peintre, est né à Brunswick, le 6 février 1756, d'une famille de réfugiés protestans. Il étudia la théologie à l'université de Helmstadt; mais n'ayant pas de goût pour l'état ecclésiastique, il accepta, en 1786, une place de gouverneur des enfans du général prussien Thadden, à Halle. Par cette liaison, il devint, en 1789, aumônier d'un régiment prussien, et fit, en cette qualité, la campagne de 1792 en Champagne. Après la paix de Bâle, il retourna à l'université de Halle, où il vit encore dans ce moment. M. Auguste Lafontaine est auteur d'un très-grand nombre de romans et de nouvelles, et cette fécondité est d'autant plus remarquable,

que ce n'est point celle de la médiocrité. Doué d'une imagination fertile, d'une sensibilité vraie et profonde, d'un grand talent d'observation, cet auteur peut être regardé comme le créateur d'une école particulière dans le genre auquel il s'est consacré. Il excelle dans la peinture, sinon des caractères, au moins des habitudes, et l'on rencontre, dans presque tous ses ouvrages, des portraits de la plus piquante originalité. Quoiqu'il observe et peigne très-bien les ridicules, sa raillerie est douce, et la gaîté s'y fait remarquer plutôt que la malignité. Sa morale est très-pure, et sa philosophie, toujours douce et tolérante, ne laissent cependant échapper aucune occasion de combattre les vices et les préjugés ; mais il n'est pas exempt de l'exaltation rêveuse et de la métaphysique sentimentale, si communes parmi ses compatriotes. Au nombre des intéressantes productions de ce romancier, qui presque toutes ont été traduites en français, nous citerons : *Blanche et Minna*, ou *Les mœurs bourgeoises*. — *Les systêmes de morale*. — *Le civisme et l'amour de famille*. — *Aristomène*. — *Raphaël*, ou *La vie paisible*. — *Charles et Emma*, ou *Les amis d'enfance*. — *Le village de Lobenstein*. — *La famille de Halden*. — *Emile dans le monde*. — *Walther*, ou *l'Enfant du champ de bataille*. — *Henriette Belleman*. — *Elise*, ou *Les papiers de famille*. — *Le baron de Flemming*, où *la manie des titres*. — *Flemming fils*, où *la manie du systême*. — *Les tableaux de famille*, ou *Journal de Charles Engelman*, 2 vol. in-12. — *Le ministre de campagne*, ou *Les nouveaux tableaux de famille*, 5 vol. in-12. Ces deux derniers ouvrages, pleins d'intérêt, ont été traduits par Mme la baronne de Montolieu, ainsi que plusieurs autres du même écrivain.

LAFONTAINE (Le chevalier ALFRED-DÉSIRÉ DE), officier de la légion-d'honneur et colonel de cavalerie, né à Namur le 21 février 1787, d'une famille distinguée, fit de bonnes études au collége de sa ville natale, et fut admis ensuite à l'école militaire de Fontainebleau. Nommé sous-lieutenant, en 1816, il fit les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Russie, de Saxe et de France, et servit alternativement dans l'infanterie, dans la cavalerie et dans l'état-major, afin d'acquérir d'autant mieux la connaissance des différentes partie de l'art de la guerre. Tous les grades qu'il obtint furent, ainsi que ses décorations, la récompense d'autant d'actions d'éclat. A la bataille d'Eylau, n'étant encore que sous-lieutenant de grenadiers au 75e régiment d'infanterie, le général de division Legrand remarqua son sang-froid, et le prit, dès-lors, en affection. En Espagne, le général Sébastiani, témoin de sa bravoure éclatante, le chargea de l'enlèvement de plusieurs batteries, qu'il emporta toujours avec un rare bonheur ; aussi fut-il nommé, sur la présentation de ce général, capitaine, à la revue que fit l'empereur, près de Madrid, en 1809. Le corps du maréchal Lefèvre rencontrant l'ennemi sur le bord d'une rivière grossie par les pluies, le capitaine Lafontaine fut choisi pour la franchir, à la tête d'un certain nombre d'hommes de bonne volonté, sous le feu de l'ennemi, qui fut obligé de battre en retraite. A la bataille de Talavera de la Reyna, blessé d'un coup de feu au côté droit en raillant ses grenadiers, il fut cité, dans le bulletin, au nombre des braves qui avaient bien mérité de la patrie. Commandant de la place de Taracona, il en chassa les ennemis qui y avaient pénétré en force, et leur tendit une embuscade où il leur tua bon nombre d'hommes et de chevaux. La défense du fort de Coca, dans la vieille Castille, lui fut confiée ensuite. Il y sut allier la prudence et l'adresse à une rare intrépidité. Entouré d'ennemis dont le nombre égalait l'audace, il fit de fréquentes sorties, qui toutes furent couronnées de succès. Un corps espagnol composé de 500 chevaux et de 300 hommes d'infanterie, voulut forcer le passage de l'Eresma, Lafontaine s'y opposa, quoiqu'il n'eût à sa disposition qu'une poignée de grenadiers, protégée à la vérité par l'artillerie du fort. Après avoir combattu pendant douze heures, les Espagnols firent une retraite simulée, et renouvellèrent leur tentative dans le silence de la nuit ; mais Lafontaine, qui se tenait sur ses gardes, fondit sur eux à l'improviste et les tailla en pièces. Instruit qu'un détachement de 400 hommes s'est emparé d'un convoi destiné au fort de Coca, et des trente hommes qui l'accompagnaient, il se met à sa poursuite à la tête de quarante grenadiers, l'atteint, renverse tout ce qu'il rencontre, s'empare du convoi et délivre les trente prisonniers. Une autrefois, volant

au secours de l'escorte d'un courrier attaqué par l'ennemi, le feu cessa tout-à-coup de part et d'autre, et chacun prit position: Lafontaine accepta le défi proposé par le commandant espagnol; les deux chefs s'avancèrent à cheval au centre des deux partis, se battirent à outrance et avec acharnement; l'espagnol, blessé de plusieurs coups de sabre, succombait, lorsqu'il fut secouru par quatre officiers de sa troupe qui chargèrent le capitaine Lafontaine jusques dans ses rangs, sans pouvoir lui faire perdre son sang-froid, parant tous les coups de sabre qu'on lui portait; il parvint même à blesser deux de ses assaillans. Devenu lieutenant-colonel aide-de-camp du général van Merlen, il fit des prodiges de valeur en Allemagne, dans des combats d'avant-postes, où il harcela constamment l'ennemi et où des dangers sans cesse renaissans alimentaient son bouillant courage. Accompagné de vingt chasseurs, il aperçoit 500 Prussiens commandés par quatre officiers placés au coin d'un bois; il s'en approche, sans en être découvert, se précipite seul sur un détachement, en lui ordonnant de mettres bas les armes: les Prussiens déconcertés, et persuadés qu'un corps nombreux les entoure et va les écraser, s'empressent d'obéir. L'étoile de la légion-d'honneur fut le prix de ce beau fait d'armes. Lafontaine se fit particulièrement remarquer, dans les reconnaissances dont il fut chargé. On le vit plus d'une fois, au milieu de la mitraille ennemie, froid observateur, découvrir, par un coup d'œil sûr, la vraie situation des objets, et en rendre un compte exact à ses chefs. Le célèbre général Drouot, qui s'est acquis une réputation européenne, et que l'histoire placera non-seulement parmi les hommes les plus vertueux, mais encore parmi les plus habiles tacticiens de son siècle, se plut à faire l'éloge de ce jeune officier, dans un rapport à l'empereur Napoléon. En 1812, le maréchal comte de Grouchy, qui eut sous ses ordres 80,000 hommes de cavalerie, distingua Lafontaine comme un de ses officiers les plus braves, et il se l'attacha bientôt comme premier aide-de-camp. Après avoir donné à ce général en chef, dont la disgrâce suivit la campagne de Waterloo, les témoignages les moins équivoques de reconnaissance et de dévouement, le colonel Lafontaine rentra dans sa patrie, et le roi des Pays-Bas l'envoya, en 1818, à Batavia, où il vient d'obtenir le commandement des forces militaires de la colonie.

LAFOREST (Antoine-René-Charles-Mathurin, comte de), est né le 8 août 1756, à Aire, en Artois. Son père, aide-major de cette place, avait obtenu pour lui une sous-lieutenance dans le régiment de Hainaut; mais entraîné par goût vers la carrière diplomatique, il obtint, en 1779, la permission d'accompagner aux État-Unis le chevalier de la Luzerne, en qualité de secrétaire de légation. Nommé successivement vice-consul à Savannah, à Philadelphie et à New-York, il obtint, en 1788, le consulat général de France aux États-Unis, et fut contraint de renoncer à ces fonctions, en 1792. Rentré en France, après le 9 thermidor, il demeura néanmoins étranger aux affaires, jusqu'à la révolution qui, le 18 brumaire an 8, mit le pouvoir dans les mains du général Bonaparte, et fut placé, à cette époque, à la tête de l'administration des postes. Au mois d'octobre 1800, il quitta momentanément cet emploi, pour aller remplir, au congrès de Luneville, la place de premier secrétaire de légation. Après la signature de la paix (9 février 1801), il fut envoyé à Munich, comme commissaire plénipotentaire, et alla, pendant le cours de cette mission, déployer à Ratisbonne, près de la diète germanique, le caractère de ministre médiateur, conjointement avec le baron de Ruhle, ministre de Russie, afin d'y régler le complément de la paix de Lunéville et la répartition des indemnités accordées aux princes dépossédés par la cession de la rive gauche du Rhin. Après la conclusion de cette négociation, pour prix de laquelle il reçut l'aigle de commandant de la légion-d'honneur, il passa à Berlin, où il a résidé comme ministre plénipotentiaire, jusqu'à la rupture de 1806. De retour en France, il fut nommé conseiller-d'état, et désigné pour l'ambassade de Berlin après la paix de Tilsitt. Cette destination ayant été changée, il reçut brusquement l'ordre de partir, dans les vingt-quatre heures pour l'Espagne, où il se rendit immédiatement, et où il ne tarda pas à être reconnu comme ambassadeur. Après avoir occupé pendant cinq ans un poste qu'environnaient, dès-lors, des écueils de tout genre, il demanda à rentrer en France, où il passa plusieurs années dans une sorte

de disgrâce. Lorsque l'empereur, effrayé des résultats de ses projets sur le continent, eut résolu de terminer les affaires de la péninsule, le comte de Laforest, qui, vivait depuis trois, ans retiré dans sa terre de Frechine, près de Blois, fut envoyé à Valençay, pour négocier avec Ferdinand les conditions auxquelles il serait permis à ce prince de retourner dans ses états, avec l'instruction précise de tout faire pour réussir, à l'égard de Ferdinand; mais de soustraire, par tous les moyens, aux Anglais la connaissance de cette négociation. Après plusieurs entrevues dans lesquelles l'objet principal de M. de Laforest, était d'obtenir de Ferdinand VII, pour condition de son rétablissement sur le trône, l'expulsion des Anglais du territoire espagnol, voyant que le roi ne paraissait pas disposé à déclarer la guerre à l'Angleterre, il reçut l'ordre de se relâcher de ses premières prétentions, et signa, le 13 décembre, avec le duc de San-Carlos, le traité qui rendait la paix aux deux puissances. Personne ne contribua plus efficacement que le comte de Laforest à lever tous les obstacles qui s'opposaient au retour de Ferdinand dans ses états; il sut présenter avec tant de force les avantages que cette conduite généreuse et loyale devait procurer à la France, que l'empereur en fut frappé, et lui fit expédier l'ordre de prévenir le roi et les princes qu'ils pouvaient rentrer en Espagne, sans se soumettre à aucune condition, et qu'il allait leur envoyer des passeports à cet effet. Lors du rétablissement des Bourbons, le portefeuille des affaires étrangères fut confié, par *interim*, à M. de Laforest. Nommé conseiller-d'état par le roi, il fut décoré, en août de la même année, du grand cordon de la légion-d'honneur. Il cessa, après le retour de Bonaparte, de faire partie du conseil-d'état, mais il fut, bientôt après, élu par le département de Loir-et-Cher membre de la chambre des représentans, où il ne s'est point fait remarquer. La commission du gouvernement le nomma, à la fin de juin 1815, un de ses ministres plénipotentiaires auprès des puissances alliées. M. de Laforest était au nombre des conseillers-d'état en service extraordinaire, et passait la plus grande partie de l'année dans sa terre de Franchine, où il s'occupait, avec succès, de l'agriculture, lorsque l'ordonnance royale du 2 mars 1819, l'a appelé à siéger dans la chambre des pairs, où ses talens, sa sagesse et son expérience prêteront de nouvelles forces au parti constitutionnel.

LAFORTELLE, poète dramatique, a composé seul, et en société, quelques pièces de théâtre pour le Vaudeville et pour les Variétés, parmi lesquelles nous citerons : *Tout pour l'enseigne*, ou *La manie du jour*. — *Le château et la chaumière*. — *Crouton*, ou *l'Aspirant au salon*, 1814 : facétie à laquelle le talent original de Potier a valu un grand succès. — *Poisson chez Colbert*. — *Une visite à St-Cyr*. — *Voltaire chez Ninon*. — *Le cordier de Samarcande*, 1815.

LAFOSSE (Philippe-Étienne), médecin-vétérinaire, né à Paris en 1738, a publié plusieurs ouvrages relatifs à son art, entre autres : *Guide du maréchal, avec un Traité sur la ferrure*, 1767, in-4. — *Cours d'hippiatrique*, ou *Anatomie physiologique et pathologique du cheval*, 1769, in-fol; 1774, in-fol. — *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manége et maréchallerie*, 1775, 2 vol. in-4; 1786, 4 vol. in-8. — *Manuel d'hippiatrique*, troisième édition, 1802, in-12; 5e édition, 1813, in-12.

LAGARDE (Le baron Joseph-Jean), né le 11 mai 1755, à Narbonne, était, avant la révolution, avocat au parlement de Flandres, où il avait été reçu en 1776. Il fut, en 1788, pourvu d'un office de conseiller du roi au bailliage de Lille. En 1790, il fut nommé secrétaire-général du département du Nord. En 1792, il fut destitué et arrêté, pour avoir rédigé et fait adopter, par son administration, une adresse contre la journée du 20 juin. Devenu, à la fin de 1795, par la protection de Carnot et de Merlin de Douai, son compatriote, secrétaire-général du directoire de France, il conserva cet emploi au milieu de toutes les commotions qu'éprouva la constitution directoriale, et même lors de l'établissement du consulat. Accusé le 11 juillet 1799, au conseil des cinq-cents, de faire des dépenses excessives dans ses ameublemens, et de tromper le directoire relativement à l'entreprise des journaux intitulés : *le Rédacteur* et *le Défenseur de la patrie*, dont il était propriétaire, un message eut lieu sur cette dénonciation ; dans la discussion qui s'ensuivit, le secrétaire-général fut dénoncé de nouveau par le député Chalmel, comme co-

pable de dilapidations, et son mémoire justificatif, qui ne put obtenir, ainsi que le message qui le transmettait, les honneurs de la lecture, fut renvoyé à une commission particulière. Nommé, à la fin de 1801, préfet du département de Seine-et-Marne, il exerça les fonctions de cette place jusqu'en 1810, époque à laquelle il éprouva une destitution flétrissante, et fut remplacé par M. de Plancy, gendre du duc de Plaisance (Lebrun). Depuis ce temps il vit dans la retraite. On a de lui un fort bon ouvrage élémentaire sur les lois administratives, intitulé : *Instruction donnée par le préfet du département de Seine-et-Marne aux maires du département*, dont la 6e édition est de 1809, in-8.

LAGARDE (Pierre), était professeur au collége Mazarin, au commencement de la révolution. Il se chargea, dans le cours de la révolution, de la rédaction du journal qui portait le nom de Perlet, et dont cet homme, devenu depuis si atrocement fameux, était l'entrepreneur. M. Lagarde se montra dans ce journal, aussi modéré qu'il était possible de l'être alors et réussit néanmoins à se soustraire aux proscriptions du terrorisme. Après le 9 thermidor, il s'éleva avec force contre la faction qui avait couvert la France de prisons et d'échafauds, et immolé les premiers et les plus illustres amis de la liberté. Proscrit un moment, après les événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797), Lagarde trouva des protecteurs puissans parmi ceux qui avaient le plus contribué à sa persécution, et s'attacha à la rédaction du journal intitulé : *Le Publiciste*, qui avait succédé aux *Nouvelles politiques*. Lorsque le gouvernement consulaire eut remplacé le directoire, M. Lagarde fut chargé au département de la police, sous le ministère de Fouché dont il devint ensuite l'ennemi personnel, de la surveillance de la presse et plus particulièrement de celle des journaux. Cette place lui ayant été retirée, il devint chef des bureaux du maréchal Moncey, qui, en qualité de commandant en chef de la gendarmerie, entretenait aussi une police qui, dès-lors, fut en opposition constante avec celle du ministère. Successivement nommé aux fonctions de commissaire du gouvernement, chargé de la police à Milan, à Livourne et à Venise, il remplit le même emploi en Portugal, avec le titre d'intendant-général, et fut nommé en 1810, à la direction générale de la police du grand-duché de Toscane, qu'il conserva jusqu'en 1814. Revenu en France lors de l'évacuation de l'Italie, MM. Dandré et Beugnot, directeurs-généraux de la police, l'attachèrent successivement à leurs bureaux, en qualité de chef de leur secrétariat particulier. Réconcilié avec le duc d'Otrante, qui reprit le ministère de la police, au retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, M. Lagarde obtint la préfecture du département de la Sarthe, qu'il a conservée jusqu'au 8 juillet 1815. Il avait cessé d'être employé depuis lors, mais non pas de désirer de l'être. Lié avec les hommes influens de tous les partis, M. Lagarde a toujours su renoncer à propos, non-seulement aux relations qui pouvaient le compromettre, mais encore à celles qui cessaient de lui être utiles. Cette conduite qu'il nous paraît beaucoup plus facile de présenter comme un exemple de succès que de loyauté, vient, pour la millième fois, de prouver qu'en politique l'épithète de sot est presque toujours synonyme de celle d'honnête-homme ; car M. Lagarde, homme d'esprit, a été nommé, par ordonnance royale du 24 mars 1819, maître des requêtes en service extraordinaire.

LAGARDE (Le comte Auguste-Marie-Balthasar-Charles Pelletier de), maréchal-de-camp, émigra très-jeune avec ses parens, en 1792, et prit du service en Russie, où il fut d'abord aide-de-camp du marquis d'Autichamp, son parent, et ensuite major-général, puis chambellan de l'empereur Alexandre. Revenu en France à l'époque de la restauration, il fut nommé par le roi commandant militaire à Nîmes, et y reçut, en 1815, un coup de pistolet, qui lui fut tiré dans une émeute suscitée contre les protestans, et qu'il s'efforçait d'appaiser. Les suites de cette blessure l'ayant obligé de quitter le service militaire, il fut nommé, en 1816, ministre-plénipotentiaire de France à la cour de Bavière. Quelqu'honorable qu'ait été le sentiment qui a porté M. de Lagarde à chercher à soustraire son assassin à l'action de la justice, nous ne saurions l'en approuver. Frappé, en voulant comprimer les fureurs d'une faction qui a résolu de sacrifier à sa haine les infortunés protestans du midi de la France, M. de Lagarde n'avait pas le droit d'être généreux. Assurer l'impunité à de pareils forfaits, c'est

en quelque sorte s'en rendre complice; et nous n'invoquons à cet égard, d'autre jurisprudence que celle qu'a développée, avec une si noble et si éloquente indignation, à la tribune de la chambre des députés, dans le comité secret du 23 mars 1819, l'illustre chef de la justice française (M. de Serre), dont nous croyons devoir citer expressément le nom, afin de ne faire honneur ni de sa franchise, ni de son humanité, ni de son courage à son prédécesseur. (*voy*. Pasquier).

LAGARDE (Le comte de), de l'académie de Naples, né en France, quitta sa patrie au milieu des troubles politiques dont elle était devenue le théâtre, et se retira en Pologne. Il trouva une hospitalité généreuse chez le comte Felix Potocki, si célèbre par sa fortune, sa popularité et la part qu'il prit aux affaires de son pays. L'agriculture était devenue depuis l'occupation favorite de cet homme dont un patriotisme ardent avait été la passion dominante. Il avait transformé des déserts sauvages en campagnes délicieuses; et il venait d'achever la création d'un jardin qu'il appelait Sophiowka, du nom de la comtesse son épouse. Trembecki, poète polonais, intimement lié avec le comte Potocki, venait de composer, à l'âge de soixante-dix ans, un poëme sur ce magnifique jardin; le comte de Lagarde en entreprit la traduction en vers français, et ce tribut, que sa reconnaissance paya à ses bienfaiteurs, a obtenu à M. de Lagarde un rang distingué parmi les poètes les plus estimables. Il a accompagné sa traduction de notes pleines d'érudition et d'intérêt, dont il a puisé les matériaux dans les ouvrages du comte J. Potocki, connu par ses savantes recherches sur l'origine des peuples slaves. Cet ouvrage est d'ailleurs embelli de toute la richesse typographique; les gravures ont été exécutées par les plus habiles artistes de Vienne. Le comte de Lagarde est revenu en France en 1815.

LAGRANGE (Le comte Joseph), lieutenant-général, né le 10 janvier 1761, dans les environs d'Auch, commença à servir avec la révolution; suivit Bonaparte en Egypte, en qualité de général de brigade, et fut chargé, à son retour, de l'inspection-générale de la gendarmerie. Promu au grade de général de division, le 26 septembre 1800, il obtint, en 1801, le commandement de la 14e division militaire à Caen; et le brevet de grand-officier de la légion-d'honneur, le 14 juin 1804. En 1805, il fut mis à la tête de l'expédition qui, transportée par la flotte de l'amiral Missiessy, alla attaquer les colonies anglaises, et secourir St-Domingue assiégé par les noirs. Cette expédition ne fut inutile ni à la gloire ni à la fortune du général Lagrange. Revenu en France il commandait, au mois de janvier 1806, une division de l'armée du Nord, cantonnée en Hollande, après la paix de Presbourg. Il fit la campagne de cette année contre les Prussiens, et fut appelé, au mois de novembre, au gouvernement-général de la Hesse, après l'occupation de ce pays par les troupes françaises. Il entra depuis au service du roi de Westphalie, qui le nomma son ministre de la guerre et son chef d'état-major au mois de septembre 1807, et passa à l'armée d'Espagne en 1808. La dernière campagne du général Lagrange fut celle de 1814, pendant laquelle il se fit remarquer par un brillant courage, notamment le 10 février, au combat de Champ-Aubert, où il fut blessé à la tête. Après avoir payé cette dernière dette à sa patrie, le général Lagrange se retira dans sa belle terre de Dangu, près Gisors, héritage de sa femme (Mlle de Talhouet). C'est de là que, le 6 avril de la même année, il adressa au gouvernement provisoire, son adhésion aux grands changemens qui venaient de s'opérer dans la forme de l'état. Le général Lagrange était l'un des amis les plus particuliers du duc de Montebello (Lannes), mort sur le champ de bataille d'Essling. Le roi l'a nommé, en 1817, président du collége électoral du Gers. En retraite depuis le 4 septembre 1815, le comte de Lagrange a été compris par l'ordonnance du 22 juillet 1818 dans le cadre l'organisation de l'état-major-général de l'armée, en qualité d'inspecteur-général de la gendarmerie royale.

LAGRANGE (Le marquis François-Adélaïde-Blaise Lelièvre de), lieutenant-général, né le 21 décembre 1766, servait avant la révolution; prit parti pour elle, dès 1789; obtint un avancement rapide sous le gouvernement impérial, et perdit un bras à ce service. C'est surtout au marquis de Lagrange qu'on pourrait appliquer le mot ingenieux et sanglant de Rivarol, sur le maréchal de Ségur, « lequel » disait le mordant satyrique « allait toujours demandant l'aumône

du bras qui lui manquait. » Personne n'a plus constamment que ce M. de Lagrange suivi le vent de la faveur. On l'a entendu se réjouir alternativement de la mort funeste de ceux d'entre ses anciens protecteurs aux pieds desquels on l'avait vu ramper autrefois. Nommé capitaine-lieutenant des mousquetaires noirs, place que son père avait occupée autrefois, il fut accusé en 1815, d'avoir, à l'époque du 20 mars, licencié la maison du roi à Béthune, sans en avoir reçu l'ordre; comprimé l'élan de plusieurs officiers et gardes-du-corps, qui voulaient suivre ce prince; enfin, d'être revenu à Paris, auprès de Bonaparte, pour reprendre du service sous ses ordres. Ces accusations auxquelles le caractère bien connu de Lagrange prête une assez grande vraisemblance, donnèrent lieu, le 6 juillet, à Arnouville, où se trouvait alors le roi, à la scène scandaleuse dont il fut sur le point d'être la victime, et qu'il raconte ainsi lui-même, dans un mémoire qu'il a adressé au roi, pour demander justice de toutes les insultes, coups de pied dans le derrière, soufflets et crachats, dont sa personne a été assaillie et couverte dans cette malheureuse campagne, la seule que le marquis de Lagrange ait faite au service des Bourbons. « J'étais seul dans ma voiture de voyage, conduit par des chevaux de poste. Mon habillement était le petit uniforme de lieutenant-général. J'avais l'épée au côté, les décorations du lis, de la légion-d'honneur et du mérite militaire de Bavière; mon cordon rouge n'était pas apparent. Au moment où je descendis de ma voiture, je demandai à des gardes-du-corps de V. M. si le château où j'arrivais était celui qu'elle habitait dans ce moment? On ne me répondit qu'en m'environnant et en m'assaillant de toutes parts. Plusieurs mains se portèrent à-la-fois sur mon épée; on l'arracha de mon côté; outrage que j'étais hors d'état de prévenir, n'ayant qu'un bras. Je fus heurté vivement. Je ne sais pas bien quelles autres armes que des baïonnettes y furent employées; mais je suis certain qu'on dirigea des baïonnettes, et plusieurs fois, contre ma tête et contre ma poitrine. Des militaires se porter à cet excès d'égarement et de fureur contre un officier-général! Je ne distinguai pas l'uniforme; le fond cependant en était bleu, et je vis des collets rouges. Je voulus parler et demander la cause de ces violences, que je ne pouvais comprendre; on me cria que j'étais un traître, que je servais Bonaparte, et que je venais de Paris. Mon habit fut mis en pièces. On prit sur moi mon lis, mes croix, mes épaulettes, mon chapeau et mon épée. Je me réfugeai dans une maison où M. le duc de Feltre, alors ministre de la guerre, prit la peine de venir me trouver, et me fit rendre mon épée. Le sentiment profond des outrages que je venais de recevoir, et, surtout de leur affreuse injustice, ne me permit de lui dire que quelques mots pour demander justice d'un attentat, sans exemple assurément, dans aucune des armées de l'Europe; il voulut bien me le promettre et m'envoyer deux officiers pour ma sûreté. » Ce qu'il y a surtout de remarquable dans ce récit, c'est la singulière franchise avec laquelle M. de Lagrange en raconte tous les détails; on voit que le souvenir des moindres circonstances lui en est précieux. Quoiqu'il en soit, ses plaintes ont été entendues, et si elles ne lui ont pas mérité une estime à laquelle on ne lui a jamais connu aucun droit, elles lui ont valu, du moins, la restitution de son commandement des mousquetaires noirs, et le gouvernement de la 20e division militaire. M. de Lagrange a deux frères (Charles et Auguste) dont la conduite politique et militaire est également irréprochable.

LAGRANGE (Joseph-Louis), l'un des plus célèbres mathématiciens de ce siècle, naquit à Turin, le 25 janvier 1736, de Joseph-Louis Lagrange, trésorier de la guerre en Sardaigne. Il commença de très-bonne heure ses études dans cette ville, et se trouva à seize ans professeur de mathématiques aux écoles d'artillerie. A vingt-quatre ans, il publia le *Calcul des Variations*; remporta, en 1764, le prix proposé par l'académie des sciences, sur la libration de la lune, et passa, en 1766, à Berlin, où son arrivée fut marquée par un beau travail sur les *Équations numériques*. Devenu directeur de l'académie de Berlin, il se maria pendant son séjour dans cette ville; mais sa félicité fut troublée par la perte de sa femme et de son enfant, ce qui lui rendit le séjour de Berlin très-pénible, et le détermina à écouter les offres qu'on lui faisait pour l'attirer en France. Il y vint en 1787, traversa la révolution sans en éprouver personnellement les malheurs, et publia bientôt sa

Mécanique analytique; se maria de nouveau en 1792, et fut nommé professeur à l'école normale après le 9 thermidor. Il devint ensuite professeur de l'école polytechnique, et fit paraître des ouvrages qui éterniseront sa gloire. A l'époque de la création de l'institut, M. Lagrange fut nommé le premier membre de la section de géométrie, et fit aussi partie du bureau des longitudes. Nommé sénateur au 18 brumaire, et créé successivement grand-officier de la légion-d'honneur et grand'-croix de l'ordre de la réunion, il conserva toujours la même simplicité, la même manière de vivre, et le même amour du travail. Il mourut à Paris le 10 avril 18 2, laissant d'amers regrets à ses amis, qui chérissaient en lui le caractère le plus candide et le plus bienveillant, ainsi qu'aux savans de toute l'Europe, dignes appréciateurs des éminens services qu'il avait rendus aux sciences. Parmi les ouvrages de ce grand homme, nous citerons, outre ceux dont nous avons déjà fait mention : *Mélanges de philosophie et de mathématiques de la société royale de Turin, pour les années* 1770–1773.—*Mémoires sur la libration de la lune et sur les satellites de Jupiter*, qui ont remporté les prix de l'académie des sciences de Paris, en 1764 et 1766. — *Théorie de la lune*, par Euler et Lagrange, ouvrage couronné en 1770. — *Abrégé de navigation historique, théorique et pratique*, 1790; 2ᵉ édition, 1793. — *Théorie des fonctions analytiques*. — *Calcul des variations*, 1806, 2ᵉ édition. Lagrange a fait aussi des additions au *Traité d'analyse indéterminée* faisant suite à l'algèbre d'Euler, et a publié des notes tres instructives sur les *Leçons d'astronomies* de Lacaille. En l'an 6, il fit imprimer à Paris son ouvrage intitulé : *De la résolution des équations numériques*; cette production remarquable se compose d'un mémoire inséré par l'auteur dans le *recueil des mémoires de l'académie de Berlin* pour 1767, des additions qui ont paru l'année suivante dans les mémoires de la même société, et de quelques notes. Enfin, il a fourni un très-grand nombre de mémoires au recueil de l'académie des sciences.

LAGUETTE-MORNAY, né à Nantua, département de l'Ain, d'une famille noble, se destina au service, et s'y prépara par de bonnes études qu'il vint terminer à l'école polytechnique. Il fit plusieurs campagnes dans les armées françaises, et perdit un bras sur le champ de bataille. Ayant obtenu sa retraite, il rentra dans sa patrie, et fut nommé, en mai 1815, député du département de l'Ain à la chambre des représentans. M. de Laguette-Mornay y apporta un ardent amour de la patrie; les principes d'une liberté fondée sur l'ordre et le respect des lois; un caractère ferme, et des talens distingués, que la marche rapide des événemens ne lui permit pas de développer. Il parla peu dans cette assemblée, mais assez pour inspirer à ses collègues autant de vénération que de confiance. Il fut un des commissaires envoyés, dans les derniers jours de juin, à l'armée campée sous les murs de Paris, et l'aspect d'un brave mutilé, parlant aux défenseurs de la patrie au nom de ses représentans, fit naître une vive émotion parmi ces vétérans, qui demandaient de toutes parts à répandre pour elle les restes d'un sang épargné par vingt ans de combats. S'étant trouvé à la réunion qui eut lieu au quartier-général de la Villette, chez le prince d'Eckmull (Davoust) qui commandait l'armée, Laguette-Mornay eut, avec le baron de Vitrolle, agent de Louis XVIII, une discussion très-vive, relativement à la capitulation proposée. A la suite des événemens qui replacèrent le sceptre dans la main des Bourbons, M. de Laguette-Mornay quitta Paris, et se retira dans sa famille. Il est probable que le peuple, rendu à ses droits, s'empressera, lors des premières élections, d'appeler à la chambre des députés, celui qui sut si bien honorer son choix, comme membre de la chambre des représentans.

LAGUYOMARAIS (P.-J.-G. LAMOTTE DE), gentilhomme breton, né à Lamballe, devint, en 1792, un des principaux membres de la confédération bretonne, qui prépara la guerre civile de l'ouest. Ce fut dans son château que se retira La Rouairie, en décembre de la même année, et qu'il y mourut. Laguyomarais se hâta d'enlever les papiers de ce chef de parti, et les porta lui-même à la fosse Hinguant, où ils furent enterrés dans un bocal de verre; mais Morillon, agent du conseil exécutif, à qui Latouche-Schewtel avait dévoilé la conspiration, se transporta sur les lieux, s'empara des papiers, et fit arrêter Laguyomarais, sa femme, les de-

moiselles Desilles, et plusieurs autres, qui furent condamnées à mort au nombre de douze, en avril 1793, par le tribunal extraordinaire (révolutionnaire), créé le 10 mars précédent. Ce fut un spectacle horrible, et auquel les habitans de Paris n'étaient pas encore accoutumés, que de voir traîner au supplice, dans deux charrettes, des vieillards, des femmes, des jeunes filles, parmi lesquelles on remarquait Cécile Desilles, agée de moins de seize ans, (sœur du brave Desilles, officier au régiment du roi, mort avec tant de gloire, lors des malheureux événemens de Nancy, en août 1790). Tous marchèrent à l'échafaud avec une fermeté admirable. Ce jugement fut atroce, non pas en ce qu'il condamna quelques conspirateurs, trop coupables en effet, mais en ce qu'il étendit la complicité sur des femmes et des enfans, évidemment étrangers à la conspiration.

LAHARPE (Jean-François de), célèbre littérateur français, naquit à Paris, le 20 novembre 1739, d'un père originaire de Suisse, et qui servait en France comme capitaine d'artillerie. La médiocrité des ressources de ce militaire aurait nui à l'éducation du jeune Laharpe, si, par son intelligence précoce et son ardeur pour le travail, il n'eût intéressé en sa faveur G.-T. Asselin, principal du collége d'Harcourt, qui le fit admettre comme boursier dans cet établissement, où il fit les plus brillantes études, et remporta constamment les premiers prix de l'université. Cette distinction éclatante attira sur lui les regards, et fut une des premières causes de sa fortune littéraire. Il essuya cependant un désagrément à la fin de sa rhétorique; ayant été reconnu pour l'auteur d'une satyre, dans laquelle quelques-uns des fonctionnaires de l'établissement étaient fort mal-traités, il fut enfermé à la Bastille, où néanmoins il ne fit pas un long séjour. Tels furent les premiers indices de cet esprit dénigrant et caustique par lequel il devait se signaler dans la suite. Rendu à la liberté, il se consacra tout entier à la littérature. Le premier ouvrage remarquable qu'il fit paraître, fut un recueil d'héroïdes et de poésies fugitives, publié en 1762, et accompagné d'un Essai où il donnait la poétique de ce genre, faux en lui-même, mais dans lequel il manifestait déjà l'élégance et la correction qui furent depuis le caractère habituel de son style. Il dut un succès bien plus remarquable à la tragédie de *Warwick*, représentée l'année suivante. La noblesse du rôle principal, le caractère soutenu de la reine Marguerite, tout le quatrième acte qui étincelle de beautés, l'ont fait rester au théâtre. L'auteur s'est permis cependant de dénaturer l'histoire en faisant mourir Warwick pour la cause du roi Édouard, tandis qu'il fut tué au contraire en combattant contre ce prince. Cette pièce fit concevoir au sujet de Laharpe, comme poète tragique, de hautes espérances qu'il ne devait toutefois justifier que fort imparfaitement. On prétend que Piron ne partagea point cet enthousiasme, et qu'il dit, avec son cynisme accoutumé : « Ce jeune homme n'a que cette pièce dans le ventre. » Il est néanmoins difficile de croire que ce pronostic sévère ait effectivement été porté à une époque où rien ne semblait devoir le justifier, et il est probable que l'on aura fait honneur à la sagacité de l'auteur de *La Métromanie*, d'un jugement rendu après coup. Les jouissances d'amour-propre que fit éprouver à Laharpe le succès de son premier ouvrage dramatique furent tempérées par les critiques qui en parurent et auxquelles il répondit avec ce ton de supériorité dédaigneuse qui, par la suite, lui attira tant d'ennemis. Résolu d'imposer silence à ses detracteurs par de nouveaux triomphes il continua de marcher dans la carrière où il venait de s'illustrer; mais il n'y soutint pas cet éclatant début. *Timoleon*, joué en 1764, fut froidement accueilli; et *Pharamond*, qu'il donna l'année d'ensuite, ne réussit point aux premières représentations. De malins censeurs s'empressèrent de prendre acte de ce double échec. J'ai vu, écrivait alors Dorat :

J'ai vu, malgré la canicule,
Mourir de froid Timoléon;
J'ai vu le public, sans scrupule,
Bailler au nez de Pharamond.

Ces épigrammes, plus piquantes que justes, et le défaut de succès qui y avait donné lieu, ne découragèrent cependant pas Laharpe, qui donna successivement au théâtre, quoiqu'à de grands intervalles, *Gustave Wasa* (1766), *Menzikoff* (1776); *les Barmécides* (1778); *Philoctète* (1781); *Jeanne de Naples*, et *les Brames* (1783); *Coriolan* (1784). Le sort de ces différens ouvrages ne fut pas le

même à beaucoup près. Les deux premiers furent mal reçus du public : Laharpe a lui-même expliqué le manque de succès de *Gustave*, d'après la manière vicieuse dont il avait conçu son plan. *Les Barmécides* furent encore moins heureux; ni un sujet très-favorable à l'art dramatique, puisqu'il donnait lieu à la peinture neuve et brillante des mœurs orientales, ni un vif intérêt, ni une versification généralement pompeuse et sincère, ne purent excuser aux yeux des spectateurs de frappantes invraisemblances et des effets forcés. Les nombreux ennemis de l'auteur triomphèrent de cette chûte, à laquelle ils n'avaient pas peu contribué; mais il s'en vengea pleinement par *Philoctète*, qui est, avec *Warwick*, son plus beau titre à la gloire dramatique. Soit que, soutenu par *Sophocle*, qu'il a plutôt traduit qu'imité, et se trouvant affranchi du soin de créer un plan et d'inventer des caractères, Laharpe pût s'attacher exclusivement à embellir et à épurer son style, avantage inappréciable pour un écrivain en qui l'imagination n'était pas la faculté la plus puissante; soit que son amour passionné pour les chefs-d'œuvre de Rome et de la Grèce, lui fournit d'heureuses inspirations, et l'animât à ne pas rester trop au-dessous de son modèle, il est certain que dans ce bel ouvrage il se plaça, du moins sous le rapport de la diction, à peu de distance des maîtres de l'art. L'antiquité y respire toute entière : et c'est sans doute un mérite éminent que d'avoir su transporter, avec un succès aussi complet, sur la scène française toute la simplicité de la tragédie grecque. Cette pièce présente d'autres singularités encore : non-seulement l'amour en est exclus, mais il ne s'y trouve aucun rôle de femme, espèce de nouveauté qui, hasardée devant un public parisien, n'était pas exempte de hardiesse. Sans offrir le même genre de beautés, *Jeanne de Naples* mérita le succès qu'elle obtint : on sut gré surtout à l'auteur de l'art avec lequel, en présentant son héroïne comme coupable, ainsi que l'exigeait la vérité historique, il avait su la rendre intéressante. *Les Brames* ne parurent que pour justifier une plaisanterie du marquis de Bièvre. « Si *les Brames* prennent, » disait ce héros du calembourg, « *les Brames* (bras me) tombent. » En remettant, après tant d'autres, *Coriolan* sur la scène, Laharpe avait été, comme ses devanciers, séduit par le grand effet d'une scène (celle de Véturie avec son fils); mais comme eux aussi, il échoua devant les insurmontables difficultés du sujet. Il est cependant vrai que cette pièce, par la manière dont les caractères sont tracés, ainsi que par les nombreuses beautés de détail que l'on y rencontre, est supérieure à celles qui portent le même titre, et on la revoit encore avec plaisir au théâtre. Un ouvrage distingué par son exécution, quoiqu'appartenant à un genre peu recommandable, vint accroître encore la réputation de Laharpe. Peu d'écrivains avaient poussé plus loin que lui le rigorisme littéraire qui proscrivait le drame, assez habituellement désigné à cette époque sous la dénomination de *Tragédie bourgeoise*; et cependant il composa dans ce genre réprouvé, un ouvrage dont un événement récent lui fournit le sujet. Une jeune personne, forcée à prendre le voile pour enrichir un frère, s'était donné la mort en présence d'une mère qu'elle n'avait pu fléchir. Telle fut l'action que Laharpe plaça sur la scène, avec d'autant plus de succès, qu'à un grand intérêt elle joignait l'avantage d'être en rapport avec l'esprit du temps, qui s'élevait contre l'effrayant abus des institutions monastiques. Cet ouvrage était depuis long-temps précédé d'une grande réputation, et Voltaire ne faisait qu'exagérer l'expression, en écrivant à l'auteur : « l'Europe attend *Mélanie*. » Lorsque la pièce eut paru, il en compara le style à celui des tragédies de Racine; et il est certain qu'elle est écrite avec une élégance et une pureté peu communes. Quelques ennemis de l'auteur, dans l'impossibilité de l'attaquer sous ce rapport, s'attachèrent au sujet même; et Dorat crut faire une excellente plaisanterie en persifflant son antagoniste ordinaire, pour avoir mis un curé sur la scène. Le drame de *Barnevelt*, imité du *Marchand de Londres*, de Lillo, ne fut jamais représenté; et il est vraisemblable que s'il l'eût été, les beautés de diction n'auraient pu dissimuler, aux yeux de spectateurs français, l'horreur du sujet de cet ouvrage, dans lequel on voit un jeune furieux assassiner son oncle, pour plaire à une femme perdue. Mais en rendant compte des travaux dramatiques de Laharpe, nous ne devons pas négliger de faire mention des succès qu'il avait obtenus dans un au-

enre. Il était entré dans la carrière oncours académiques, où l'appelait -être d'une manière plus marquée la e de son talent. Les *Eloges* de Hen- , de Racine et de Fénélon, accrurent coup sa réputation, et contribuèrent emment à lui ouvrir les portes de l'aca- ie, où il fut reçu en 1776. Cet hon- ne fut point pour lui, comme il ar- fréquemment, une cause d'inaction ; blia peu de temps après une traduc- de *la Lusiade*, quoique, suivant ses ecteurs, il ne sût pas le portugais; et si tion ne reproduit pas toujours la ver- t l'éclat de l'original, elle est au s recommandable par la correction et rté, qualités caractéristiques du style aharpe. Cette traduction, accompa- de notes et de la vie de Camoëns, a en 1776, Paris, 2 vol. En 1779, il fit re- nter au théâtre français *les Muses* les, hommage qu'il rendait à la mé- e de Voltaire, et qui l'exposa aux ueries de Chénier, dans un ouvrage nous parlerons plus bas. Ce fut vers même époque qu'il se chargea d'a- r l'*Histoire des voyages* de l'abbé st; volumineux recueil où des ob- ions précieuses et des faits du plus intérêt se trouvent fréquemment ndus parmi des détails de peu d'im- ce. Quoique ce travail, fort étran- r sa nature aux occupations habi- de Laharpe, ne put guères être de que l'objet d'une spéculation de ie, l'on ne peut nier que son *Abré-* oit fait avec goût, et qu'il ne s'y ren- , quoique trop rarement, des mor- qui décèlent, non-seulement le lit- r exercé, mais même le penseur hilosophe. Toutefois il eut bientôt uper de travaux plus analogues à la de son talent, ayant ouvert au ly- cours de littérature, qui fut très- t qui fait la matière du grand ou- dont ne tarderons pas à parler. ant la révolution française avait Laharpe en embrassa les principes n enthousiasme qu'expliquait assez philosophique dont il avait tou- é animé, et qui n'entrevoyait alors grand changement que le triom- la raison et de la justice sur les abus préjugés. Lors même qu'elle eût caractère effrayant qui trompa si ment les espérances des amis de l'or- de la véritable liberté, le zèle de cet écrivain ne parut pas d'abord disposé à se rallentir ; et la poésie de ce temps présente sans doute peu de productions qui surpassent, en énergie révolutionnaire, l'*Hymne à la liberté* déclamée par lui dans la chaire du lycée à la fin de 1792, et dans laquelle on remarquait les vers suivans :

Le fer, amis, le fer ! il presse le carnage.
Le fer ! il boit le sang : le sang nourrit la rage,
Et la rage donne la mort.

Tant de vigueur ne put le sauver de la persécution à une époque où il était à-peu-près indispensable d'être proscripteur pour n'être pas proscrit. Laharpe fut jeté en prison ; il en sortit après le 9 thermidor, aussi passionné dans sa haine contre la révolution qu'il l'avait été en sens contraire. Un semblable traitement dut ajouter beaucoup à l'exasperation qu'avait produite, sur ce caractère naturellement irritable le spectacle dont il était témoin depuis plusieurs mois. Sans parler des atrocités que chaque jour voyait commettre, un systéme qui menaçait de replonger la France dans les ténèbres de la barbarie, ne pouvait qu'inspirer une horreur profonde à un homme passionné pour les lettres et les arts ; sentiment qui ne tarda pas, comme il arrive toujours, à s'accroître par l'opposition qu'il rencontra. Il paraît qu'un évêque, son compagnon de captivité, ne contribua pas peu non plus à opérer par son éloquence ce changement dans les principes de Laharpe ; et surtout à donner à ses idées une direction religieuse. Ce qui est certain, c'est que plusieurs des écrits qu'il publia depuis, et dont nous donnerons plus bas la liste, prouvèrent en lui toute la ferveur d'un nouveau converti. Cette palinodie complète l'exposa aux reproches et aux railleries, et lui attira entre autres de la part de Chénier, des sarcasmes assez durs dans *les Nouveaux Saints*. Mais la polémique était le véritable élément de Laharpe, et son penchant à la satire parut s'augmenter en lui de l'âcreté de sa nouvelle dévotion. La passion avec laquelle il servait cette cause faillit lui être funeste ; au 18 fructidor, il fut condamné à la déportation ; mais il se réfugia dans un asile qui fut connu, mais respecté du directoire. Après les événemens du 18 brumaire an 8, il vécut tranquille, continuant à s'occuper de travaux littéraires, et publiant par intervalles dans les journaux quelques fragmens poétiques qui semblaient

en général annoncer l'affaiblissement de son talent. Il est mort le 25 février 1803, après une maladie de 25 jours, M. de Fontanes lui a consacré un éloge, où l'on reconnaît le talent oratoire de cet écrivain. Outre les héroïdes, les tragédies, et les ouvrages dont nous avons parlé, on doit encore à Laharpe : *Mélanges littéraires*, ou *Epîtres et pièces philosophiques*, 1765, in-12. — *Traduction de la vie des douze Césars, par Suétone, avec des notes et des réflexions*, 1770, 2 vol. in-8. L'auteur y réfute avec énergie les paradoxes de Linguet sur Néron et Titus. Cette traduction généralement élégante n'est pas toujours fidèle; des contre-sens assez remarquables ont été reprochés, non sans fondement, à l'auteur. — *Discours de réception à l'académie française*, 1776, in-4. Aux éloges dont nous avons parlé, nous ajouterons celui de *Voltaire*, 1780, in-8. et celui de *Catinat*, où, par un sentiment exquis des convenances du sujet, la noble simplicité du style rappelle celle du caractère du héros. — *De la guerre déclarée par nos derniers tyrans à la raison, à la morale, aux lettres et aux arts*, 1796, in-8. Ce discours fut prononcé à Paris, lors de l'ouverture du lycée. De tous les écrits de Laharpe, c'est celui où il a déployé le plus de véhémence et d'énergie : dans quelques passages surtout, heureusement inspiré par l'indignation, il s'est élevé jusqu'à la plus haute éloquence. — *Du Fanatisme de la langue révolutionnaire*, in-8. Cet ouvrage est un de ceux où l'auteur s'est livré avec le plus d'excès et d'amertume, à toute la violence de son nouveau zèle, non-seulement contre les hommes qui ont fait la révolution, mais aussi contre ceux qui peuvent paraître l'avoir préparée par leurs écrits. — *Correspondance littéraire adressée à Paul* Ier, 1801, 4 vol in-8. C'est une sorte de journal sur la littérature française, écrit avec pureté en général, mais rempli d'animosité contre les ennemis ou les rivaux de l'auteur, et que la malignité publique a lu avec d'autant plus d'avidité, qu'il renferme un grand nombre d'épigrammes et d'anecdotes mordantes contre des auteurs vivans. Cette correspondance russe a donné lieu à une *Correspondance turque*, publiée par Chénier, et dans laquelle le critique fut traité avec une vigueur au moins égale à celle qu'il déployait envers les autres. — *Commentaire des tragédies de Racine*, Paris, 7 vol. in-8. Cet ouvrage, imprimé après la mort [de] l'auteur, contient un grand nombre d'o[b]servations pleines de finesse et de goû[t] qui prouvent une connaissance approfo[n]die de l'art ; on est seulement choqué [de] l'acharnement infatigable que met le co[m]mentateur à poursuivre de son acer[be] censure Luneau de Boisjermain, qui [l'avait] précédé dans cette carrière. Mais de to[us] les ouvrages de Laharpe, celui qui assu[re] le plus sa gloire est sans doute son *Cou[rs] de littérature*, en 19 parties ou 16 vol. in-[8]. L'étude approfondie des règles propres [à] chaque genre de composition, un goût s[ûr] toutes les fois qu'il n'est pas égaré par [la] passion, un talent de discussion rema[r]quable ; une extrême finesse de critiqu[e] dans les détails, un style plein de pureté, de clarté et d'élégance, placeront tou[jours] le *Cours de Littérature* au rang d[es] ouvrages les plus distingués dans le gen[re] didactique. Ces qualités précieuses ne so[nt] pas toutefois sans mélange ; on reproch[e] justement à l'auteur peu de méthode, de[s] digressions trop fréquentes et trop con[si]dérables, enfin un défaut de proportio[n] qui lui fait régler l'intérêt qu'il prend au[x] choses, beaucoup moins sur leur impor[tance] réelle, que sur la manière dont elle[s] l'affectent personnellement : c'est ain[si] que, dans ses articles sur Sénèque, [il] consacre 200 passages à ridiculiser Diderot; qu'il dépèce, avec une malignité qu[i] finit par devenir fatigante, le poème de[s] *Mois*, de Roucher, et qu'il analyse te[l] opéra-comique avec autant d'étendu[e] qu'une tragédie de premier ordre. Te[l] qu'il est, cet ouvrage est le meilleur guid[e] que l'on puisse prendre pour l'étude de l[a] littérature française ; car la partie relative aux écrivains anciens est traitée, e[n] général, d'une manière assez superficielle et il s'y rencontre même quelques erreur[s] graves. Nous ajouterons à l'énumératio[n] des écrits de Laharpe, quelques-unes d[e] ses pièces de vers qui sont nombreuses, e[t] dont plusieurs ont été couronnées : *La Délivrance de Salerne.* — *Le Portrait du Sage.* — *Les Avantages de la Paix.* — *Consei[ls] à un jeune Poète.* — *Brutus au Tasse*, son[t] particulièrement remarquables par cett[e] élégante pureté qui compensait chez lui l[a] faiblesse de l'imagination. On ne peut tou[te]fois adresser ce dernier reproche à *Tang[u] et Félime*, poème érotique, en quat[re] chants, où l'on trouve des peintur[es] pleines de grâce et de fraîcheur. Qua[nt]

aux odes, son défaut de verve l'a toujours empêché d'obtenir aucun succès dans ce genre de composition. Nous avons omis de dire qu'en 1793, il donna au Théâtre-Français une tragédie de *Virginie*, qui ne réussit point. On a recueilli quelques-uns des ouvrages de Laharpe en 6 vol. in-8.; mais cette édition n'est pas complette. On a encore de lui une *Traduction en vers français* des Psaumes de David. Il a laissé en manuscrit: *Fragmens d'une tragédie de Polixène; Fragmens de Gustave, avec la préface; la Vengeance d'Achille, tragédie lyrique*, les huit premiers Chants de la *Jérusalem délivrée*; le Chant deuxième du *Poëme des femmes*; les deuxième et dixième Chants de la *Pharsale, avec l'épilogue; Morceaux de critique pour le Mercure*; environ deux forts vol. in-8 *sur la littérature et la philosophie du* 18e *siècle; Fragmens de l'Apologie de la religion*; les six premiers Chants du *Triomphe de la religion, poëme épique.*

LAHARPE (Frédéric-César), fut d'abord avocat dans le pays de Vaud, sa patrie, et se rendit ensuite en Russie, où il fut chargé de l'éducation des grands-ducs fils de Paul Ier, ce qui lui valut le grade de colonel. L'empereur Alexandre s'est plû à reconnaître, dans diverses circonstances, avec une franchise qui honore également l'instituteur et son auguste élève, que c'était en grande partie aux principes qui lui avaient été inculqués par le colonel Laharpe, qu'il devait cette libéralité de sentimens par laquelle ce monarque, dans plus d'une circonstance, s'est si noblement distingué. Après avoir terminé cette éducation, Laharpe revint dans sa patrie, et y écrivit en faveur de la révolution, ou plutôt des principes et des droits incontestables dont elle annonçait le triomphe. Une aussi franche profession de foi ne pouvait manquer de l'exposer à l'inimitié de l'aristocratie bernoise, alors toute-puissante dans le pays de Vaud, qu'il fut obligé de quitter. S'étant retiré en France, il y publia un ouvrage sous le titre de *Lettres de Philantropus*, traduit de l'anglais. Des biographes prétendent que « le colonel Laharpe fut chargé, en 1798, ainsi que Ochs, par Rewbell et Merlin, de préparer la Suisse à une révolution par des écrits et des proclamations. » Le fait, présenté de cette manière, nous paraît susceptible d'une interprétation aussi injurieuse que peu fondée à l'égard de M. Laharpe, qui, d'après cette assertion, pourrait être considéré comme l'agent d'une intrigue étrangère, tandis qu'il n'avait d'autre objet que de faire servir les conjonctures à l'indépendance de sa patrie. Il mit, dans ses démarches à cet égard un zèle qui lui mérita de l'assemblée provisoire du pays de Vaud, le 30 mars 1798, jour où elle se sépara, une médaille d'or du prix de 500 francs, portant d'un côté un faisceau de lances, surmonté du chapeau de la liberté helvétique, et de l'autre, cette inscription : *A Fréderic-César Laharpe, le peuple vaudois reconnaissant.* Après que les armées françaises eurent changé le gouvernement de la Suisse, M. Laharpe devint un des directeurs de cette république, en remplacement de Bay. Sa nomination ayant été infirmée par Rapinat, si malheureusement célèbre dans ce pays, il s'adressa au directoire, qui agréa sa promotion. Mais dans cette révolution modelée, à certains égards, sur la révolution française, les mêmes causes avaient produit les mêmes effets : l'esprit altier et opiniâtre du patriciat luttait contre les nouvelles institutions, menaçait de ramener les choses à l'état antérieur, et de détruire ainsi les principaux avantages du changement qui s'était opéré. Une lutte animée s'était établie entre les pouvoirs législatif et exécutif; M. Laharpe adoptant une opinion plus susceptible d'excuse que de justification, crut devoir faire cesser, par un coup d'état, un ordre de choses qui lui paraissait menacer l'existence de la république. Il voulut, en décembre 1799, imiter, avec deux de ses collègues, la révolution du 18 fructidor; mais il échoua dans ses projets, et voici en substance la manière dont le député Kuhn rendit compte de cette conspiration à la séance du grand-conseil, le 7 janvier 1800 : « Dans la nuit du 8 au 9 décembre 1799, M. Laharpe fit appeler chez lui le secrétaire-d'état Mousson, et lui dit que, depuis long-temps, le parti austro-oligarchique régnait dans les deux conseils; que tous les messages du directoire y étaient mal accueillis, et que la puissance exécutive était entravée par eux; que, de concert avec les deux directeurs Secrétan et Oberlin, il avait résolu de les dissoudre; que, comme ils formaient à eux trois la majorité du directoire, rien ne pourrait leur résister; que les mesures étaient déjà prises, les pro-

clamations, les messages déjà rédigés, etc. M. Laharpe exigea de Mousson le plus profond secret, surtout envers Dolder, alors président du pouvoir exécutif. Mousson le promit; mais, dès la nuit même, il écrivit à M. Laharpe pour être délivré de cet engagement. Ce dernier le lui refusa, et se mit, dès le lendemain, en devoir d'exécuter son projet; mais la faiblesse d'Oberlin le força de différer; ce qui donna le temps aux deux autres directeurs et aux conseils de prendre des mesures qui ne lui permirent plus de rien tenter. » A la suite de ce rapport, Kuhn présenta la correspondance de Mousson avec M. Laharpe, les messages, proclamations, lettres, etc., préparés par ce dernier; et, après une assez vive discussion, le grand-conseil cassa le directoire, confia momentanément le pouvoir exécutif aux ex-directeurs Dolder et Savary, et nomma une commission exécutive provisoire, composée de sept personnes, et dont ces deux derniers furent encore membres. Ces dispositions ayant été approuvées par le sénat, M. Laharpe se vit dépouillé de toute autorité. Au commencement de 1800, il fut question au grand-conseil de le mettre en jugement; mais cette proposition fut écartée, et il fut soumis à une simple surveillance Le 2 mai, il se présenta à Bonaparte, lors de son passage à Bâle. Il avait auparavant publié un précis de sa conduite privée et politique. Ayant ensuite obtenu la permission de se rendre à Paris, trois cantons le chargèrent de les représenter à la consulta, qui y fut convoquée en 1802, pour régler les affaires de la Suisse; mais il refusa cette mission, et il a vécu pendant plusieurs années retiré des affaires. Il était à Paris en 1814, lorsque les évènemens de la guerre y amenèrent l'empereur Alexandre. Ce monarque revit avec plaisir son ancien instituteur; il lui donna beaucoup de preuves de son estime, le décora des ordres de Russie, et lui conféra le titre de général dans son armée. M. Laharpe se rendit ensuite à Vienne, pour y défendre au congrès les intérêts du pays de Vaud, menacés par les prétentions bernoises; et l'on ne peut douter que son patriotisme, appuyé de la puissante protection de l'empereur de Russie, n'ait éminemment contribué à assurer aux cantons de Vaud, d'Argovie et du Tesin, l'indépendance qui leur était garantie par l'acte de médiation : mesure
qui a fait autant d'honneur à l'équité
puissances alliées, qu'à la sagesse de
politique, puisqu'elle a éloigné de l'H
vétie une guerre civile queparaissaient
dre inévitable l'esprit dominateur des
ciens maitres, et la fermeté de leurs su
émancipés. Le général Laharpe retourn
Suisse, après la séparation de ce cong
et, depuis ce temps, il a vécu dans la
traite, où il jouit d'une haute considérat

LAHORIE (VICTOR-CLAUDE-ALEX
DRE FANNEAU DE), né à Gavron, dépa
ment de la Mayenne, le 6 janvier 17
embrassa avec ardeur les principes d
révolution ; obtint en 1792, le comm
dement d'un bataillon de l'Orne ; fi
guerre avec distinction, et obtint,
après, le grade d'adjudant-général.
ployé sous les ordres de Moreau, il
vint son chef d'état-major, lors de l
traite du général Dessole. Rentré en F
ce avec l'armée du Rhin, après la pai
Lunéville, il resta l'ami de son génér
chef, et fut accusé en 1804, dans les j
naux officiels, de l'avoir entraîné à
conder les projets conspirateurs de
chegru. Il parvint néanmoins à se s
traire aux recherches de la police, e
figura pas dans l'instruction du pro
Passé en pays étranger avec Fresniè
secrétaire de Moreau, Lahorie rentra
suite en France, se compromit de nouv
par les discours les plus hardis, avec le
vernement de Napoléon ; fut long-te
détenu à la Force ; et devint, le 27 o
bre 1812, du fond de cette prison,
des instrumens les plus actifs de la c
piration de l'audacieux Malet, qui, s
avait entrepris et fut sur le point d'e
cuter le renversement du gouvernem
impérial. Traduit devant une commis
militaire spéciale, Lahorie fut condam
mort le 28 octobre, et fusillé le 29. Il a
des talens, du mérite, beaucoup de cou
personnel : mais ni assez de force de
et de vigueur de caractère pour me
à fin une aussi vaste entreprise. Lahor
été généralement regretté. Son frère,
servateur des forêts, à Liège, quitta
fonctions qu'il remplissait de la man
la plus honorable, à l'approche de l'
nemi, en janvier 1814.

LAHOUSSAYE (ARMAND-LEBRUN,
RON DE), lieutenant-général de cav
rie, né le 20 octobre 1768, entra
bonne heure au service, et s'éleva ra
dement jusqu'aux grades d'adjudant-c

mandant et de général de brigade, qu'il obtint en 1804, avec le titre de commandant de la légion-d'honneur. Il fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807 contre les Prussiens et les Russes, et se distingua particulièrement à la bataille d'Eylau. Le 14 mai 1807, il fut nommé général de division. Employé en Espagne en 1808, il contribua, au mois de décembre, à la prise de Madrid, et prit possession du palais de l'Escurial. Dans le mois de janvier 1809, il soutint une attaque très-vive au combat de Prieras, et fit ensuite partie du 5ᵉ corps, sous les ordres du maréchal duc de Trévise (Mortier), avec lequel il se signala, le 8 août, au passage du Tage, près de Talaveyra. Il se fit de nouveau remarquer à Taraçona le 21 octobre 1810; à Villar-del-Orno, le 22 avril 1811; et, le 10 juillet de la même année, au pont d'Occana, où il fit 1200 prisonniers. Rappelé en France, au commencement de 1812, le général Lahoussaye partit aussitôt pour la Russie, et fut fait prisonnier à la bataille de la Moskwa. Revenu dans sa patrie, après la chute du gouvernement impérial, il y resta sans activité pendant les dix mois de la première restauration, et fut employé, en juin 1815, dans le 1ᵉʳ corps d'armée du nord, 2ᵉ division de cavalerie. Conservé dans l'état-major de l'armée, après le second rétablissement des Bourbons, une ordonnance royale a nommé, en janvier 1819, le baron de Lahoussaye commandant de la 14ᵐᵉ division militaire (à Caën), en remplacement du duc d'Aumont.

LAIGNELOT (Joseph-François), né à Versailles en 1752, fut député en septembre 1762, par le corps électoral de Paris, à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Quoique siégeant constamment à la montagne, il s'y fit peu remarquer, et passa une grande partie du règne décemviral, dans diverses missions avec Lequinio, dont il partagea les opérations à Brest, à Lorient, à la Rochelle, à Rochefort et dans la Vendée. De retour à la convention, Laignelot s'y prononça, d'abord avec force, au 9 thermidor, contre la tyrannie de Robespierre; mais il parut se réconcilier peu après, avec ceux qui après en avoir été les complices, voulaient en être les successeurs. Il parla, néanmoins, en septembre 1794, contre Carrier et tous ceux qui, suivant le système de Robespierre, avaient éternisé la guerre de la Vendée. Le 15 brumaire an 3 (5 novembre 1794), il fut nommé membre du comité de sûreté-générale; et, le 12, il fit, au nom de quatre comités réunis, un rapport sur la nécessité de suspendre les séances des jabins et de fermer leur salle. Cette proposition fut décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens; mais la vérité exige que nous déclarions que le courage qu'il y eut à la faire, n'appartient nullement à Laignelot, qui avait été contraint par les comités à leur servir d'organe, et se justifiait de son mieux, vis-à-vis de son parti, de la nécessité à laquelle il avait été réduit, et qu'il ne cessait de déplorer. Peu de mois prouvèrent combien il était, en effet, peu digne de l'honneur qui lui avait été d'abord attribué, car personne ne prit une part plus active que lui aux insurrections anarchiques des 12 germinal et 1ᵉʳ prairial suivans (1ᵉʳ avril et 20 mai 1795). Arrêté, six jours après cette dernière révolte, il se cacha, et fut amnistié le 4 brumaire de la même année (26 octobre). Compromis dans la conspiration de Babeuf, il fut arrêté de nouveau, et remis ensuite en liberté. Depuis cette époque il ne s'est occupé que de travaux littéraires. Laignelot avait fait représenter, en 1779, à Versailles, une tragédie d'*Agis*, remise sur la scène française en 1782; cet ouvrage y avait obtenu du succès. En 1804, il a fait réimprimer sa tragédie de *Rienzi*, et cette publication lui a causé quelques désagrémens. M Laignelot n'a point cessé d'habiter Paris.

LAINÉ (Joseph-Henri-Joachim-Hostein), né à Bordeaux le 11 novembre 1767, était avocat dans cette ville et y jouissait d'une considération méritée, lorsqu'il fut, en 1808, nommé député du département de la Gironde au corps législatif. Il se fit remarquer dans cette assemblée, à laquelle on sait que tous les moyens oratoires étaient interdits, par son opposition au système des confiscations, contre lequel il voulait s'élever dans un comité secret, dont il ne put néanmoins obtenir la formation, parce qu'il ne put réunir à la demande qu'il en fit, le nombre de signatures nécessaire pour en légaliser l'effet. Soit qu'on craignît son énergie et qu'on voulût acheter sa reconnaissance, cette démarche hardie, qui devait lui attirer une disgrâce sous le gouvernement despo-

tique de Napoléon, lui valut la décoration de la légion-d'honneur ; mais M. Lainé qui, dès cette époque, et malgré le serment de fidélité à l'empereur, qu'il avait prêté à son entrée au corps-législatif, était lié par des engagemens secrets à la cause du prétendant, se montra peu reconnaissant de la distinction que venait de lui accorder le gouvernement impérial, et continua ses correspondances et ses démarches secrètes pour servir les intérêts des Bourbons. D'autres se chargeront sans doute d'expliquer cette conduite d'une manière honorable pour M. Lainé; nous nous bornons à rappeler sans passion des faits positifs, connus de toute l'Europe, et d'après lesquels, suivant les principes proclamés depuis 1815 dans les actes du gouvernement et aux tribunes nationales, il résulterait évidemment que M. Lainé a mérité mille fois, pendant six années, le châtiment reservé à ceux qui trahissent leurs sermens. Chargé en décembre 1813, de présenter au corps législatif le rapport de la commission extraordinaire, nommée par lui pour connaître le vœu de la nation, dans la crise où se trouvait la France lors de l'invasion des armées étrangères, M. Lainé lut à la tribune le travail fait en commun avec ses collègues MM. Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine-de-Biran. Dans cette pièce mémorable, les commissaires, après avoir présenté le tableau des négociations antérieures, et le point où elles se trouvaient alors, ajoutaient: « Les désirs de l'humanité se dirigent vers une paix honorable et durable ; honorable, parce que parmi les nations comme parmi les individus, l'honneur consiste à maintenir leurs prétentions légitimes et à respecter les droits des autres ; durable, parce que la meilleure garantie de la paix consiste dans la détermination des puissances contractantes à s'être fidèles à elles-mêmes..... Qui donc nous privera de ses bienfaits ? A une époque pareille à celle où nous vivons, la puissance de l'empire se déploierait plus vigoureusement encore, en resserrant les liens qui unissent la nation et son souverain. Des assurances, en forme de proclamations, seraient un moyen d'imposer silence aux reproches de l'ennemi, au sujet de la soif des conquêtes et d'une puissance colossale ; elles tranquilliseraient le peuple.... Il ne nous appartient pas de mettre des paroles dans la bouche du prince ; mais

une semblable déclaration, pour pou
faire une impression avantageuse sur
puissances étrangères, et avoir en Fra
une juste influence, ne devrait-elle
annoncer solennellement, à la face
l'Europe, que nous ne faisons la gue
que pour l'indépendance du peuple fr
çais et pour l'inviolabilité de notre te
toire ? Toutefois les noms de paix et
patrie ne seraient qu'un vain son,
que les hommes ne peuvent assurer
limites constitutionnelles dont dépend
tous les bienfaits de l'une et de l'au
Votre comité regarde donc comme un
voir impérieux, tandis que le gouver
ment adopte les mesures les plus pro
tes pour la défense de l'état, de supp
S. M. de maintenir l'exécution plein
entière des lois qui assurent aux Fra
les droits de la liberté personnelle e
sûreté des propriétés, ainsi que le libr
veloppement de leurs droits politique
Rien n'était, à-la-fois, plus noble,
sage, plus politique, qu'un tel langag
l'on ne peut attribuer l'excès de co
et presque de fureur que manifesta l'
pereur en entendant ces vérités sév
mais exprimées avec une mesure co
nable, qu'à la conviction qu'avait,
lors, acquise ce prince, que Lainé
concert avec M. Lynch et l'avocat De
ses compatriotes, négociait avec les
glais pour le retour des Bourbons. O
pas oublié quelle scène de scandal
passa au château des Thuileries, lor
les membres de la commission se pré
tèrent avec leurs collègues, devant l'
pereur, le 1er janvier 1814. Un dé
impérial ayant ajourné le corps-légi
vers le milieu du même mois, et M. L
s'étant rendu à Bordeaux, peu de j
après, se trouvait dans cette ville l
mars 1814. Quoiqu'il n'eût pas pri
part active aux événemens de cette j
née, le duc d'Angoulême lui offrit la
fecture, qu'il refusa d'abord, se fon
sur ce que la place n'était point lég
ment vacante par la démission du pr
actuel, mais qu'il accepta ensuite provi
rement. Rappelé à Paris, en juin d
même année, par la convocation du co
législatif, qui venait d'être transfor
en chambre des députés, M. Lainé
exerça la présidence pendant toute la
sion. Dans la séance du 3 novembre,
fut votée la loi pour la restitution
émigrés de leurs biens non vendus,

descendit du fauteuil pour monter à la tribune, et combattre un article additionnel, contenant une déclaration spéciale touchant l'inviolabilité des biens nationaux. Depuis cette époque, M. Lainé garda le silence jusqu'au discours de clôture qu'il prononça dans la séance du 30 décembre 1814. Deux mois s'étaient écoulés lorsque la nouvelle du débarquement de Bonaparte retentit dans toute la France. La session, indiquée pour le mois de mai, fut extraordinairement convoquée par l'ordonnance royale du 6 mars 1815; elle s'ouvrit le 11 du même mois, sous la présidence de M. Lainé, à qui la rapidité de la marche de Napoléon ne permit autre chose, ainsi qu'à ses collègues, que d'y faire entendre des vœux inutiles, avec la dignité convenable aux circonstances. « Que les hommes de tous les partis » disait-il dans la séance du 16 mars, à laquelle le roi s'était rendu « oublient aujourd'hui leurs ressentimens, pour ne se ressouvenir que de leur qualité de Français. Nous réglerons nos différends après; mais, aujourd'hui, réunissons nos efforts contre l'ennemi commun. » Le surlendemain, l'assemblée s'étant séparée après avoir adopté la proclamation nationale proposée par le général Augier, et développée par M. Lainé celui-ci reprit la route de Bordeaux, où, dès le 28, il publia, en sa qualité de président et au nom de ses collègues, une déclaration dans laquelle, après avoir protesté contre la dissolution de la chambre et contre tous les décrets que pourrait rendre Bonaparte, il dégageait les Français de la double obligation de payer les impôts et d'obéir aux lois conscriptionnaires pour le recrutement de l'armée. Cette proclamation, illégale sous tous les rapports, puisque le président de la chambre qui n'est que l'organe de ses décisions, n'est point une autorité par lui-même, eut le sort de tous les actes de ce genre qui ne sont point appuyés par la force. Les impôts continuèrent à être payés, et jamais le recrutement de l'armée ne s'opéra avec plus d'enthousiasme et de rapidité, car c'était maintenant pour la défense de leur territoire, de leurs droits, et de leur indépendance, que s'armaient les Français. Après le départ de la duchesse d'Angoulême, de Bordeaux, Lainé s'embarqua pour la Hollande. Rentré en France, après la seconde restauration des Bourbons, il reprit sa place dans la chambre des députés, et fut désigné par le roi comme membre de la commission d'enquête, chargée d'examiner des inculpations dirigées contre MM. Gaudin et Mollien, ex-ministres des finances et du trésor, Ouvrard et Perregaux-Lafitte, au sujet d'un dépôt de 1,500,000 francs, fait par cette dernière maison à la Banque de France. Dans le mois d'août suivant, M. Lainé fut réélu à la chambre des députés par le collége électoral de la Gironde, dont il était secrétaire, sous la présidence du duc d'Angoulême. Appelé, en octobre 1815, aux fonctions de président annuel de la chambre des députés, M. Lainé prit la part la plus active et la plus énergique à la discussion relative à la loi des élections, qu'il défendit avec la logique la plus pressante, et qu'il contribua, plus puissamment qu'aucun de ses collègues, à faire adopter. A la suite de ces importans débats, M. Lainé fit imprimer une opinion relative au renouvellement de la chambre, qu'il admettait par cinquième, et non intégralement comme le demandait expressément, contre le texte formel de la charte, la faction qui disposait alors de la majorité, dans la ferme conviction où elle était, que, maîtresse de l'universalité des colléges électoraux, elle se délivrerait ainsi de la faible mais énergique minorité qui retardait encore sa marche, e t opposait quelques obstacles à ses vengeances. A la suite d'un démenti qui lui fut donné par M. Forbin-des-Issarts, membre du côté droit et l'un des plus fougueux adversaires de toute idée de justice, et de modération, M. Lainé annonça que sa santé ne lui permettait pas de continuer la présidence; céda le fauteuil à M. de Bouville, et sortit de la salle. Il y reparut le surlendemain, et ouvrit la séance par la lecture d'une lettre dans laquelle le duc de Richelieu, au nom du roi, le priait, et, au besoin, lui ordonnait de continuer de présider la chambre, au moins jusqu'à la fin de la discussion du budget. « Cette lettre, ajouta M. Lainé, explique la présence du président au fauteuil. » Les honneurs de ce poste étaient devenus plus pénibles dans cette session, pendant laquelle on vit, par une sorte de phénomène politique, le ministère et le président de la chambre marcher, presque toujours, en sens contraire de la majorité. M. Lainé, après la lecture, donnée par un ministre, dans la séance du 29 avril,

de la proclamation royale qui ordonnait la clôture, se contenta de lire deux articles du réglement, relatifs à la séparation immédiate des députés, sans accompagner cette lecture, comme les années précédentes, d'un discours récapitulatif des travaux de l'assemblée. Appelé, le mois suivant, au ministere de l'intérieur, M. Lainé s'acquit à la reconnaissance nationale des droits qu'il s'est empressé trop tôt de faire oublier, en signant l'ordonnance du 5 septembre, portant dissolution de la chambre des députés de 1815 etabrogation d'un acte précédent de la couronne, par lequel la révision de quelques articles de la Charte était autorisée. Le 4 octobre, l'académie française, dont il est membre, le nomma son directeur pour le trimestre. M. Lainé remplit par une grande activité administrative, l'intervalle qui s'écoula jusqu'à la rentrée des chambres. Dans les discussions importantes qui donnèrent tant d'éclat à la session de 1816, dans laquelle la faction antinationale de 1815 avait perdu la majorité que les nouvelles élections avaient transportée au parti ministériel, M. Lainé parut souvent à la tribune comme ministre et comme député. Au premier titre, il présenta, au nom du gouvernement, les projets de loi sur la formation des colléges électoraux; sur l'autorisation donnée aux établissemens ecclésiastiques, d'acquérir des immeubles, etc. Appelé, comme député, à défendre le premier projet contre d'éloquens adversaires, dans la séance du 20 janvier 1817, il soutint avec plus de vigueur qu'il ne l'avait fait encore, la disposition de la loi des élections, qui appelle au droit de suffrage tous ceux qui versent au trésor public 300 francs de contributions, et celle qui n'admet qu'un seul degré d'élection: «Si l'appel dans les colléges électoraux, dit-il, de tous les contribuables qui payent un impôt de trois cents francs, et dont le nombre s'élève, pour toute la France, à cent mille environ, empreint d'un caractère démocratique les élémens de la faculté élective, la restriction de l'éligibilité aux seuls propriétaires payant 1000 francs d'impositions, et qui ne dépassent pas le nombre de seize mille dans tout le royaume, leur conserve un caractère monarchique, capable de rassurer sur ces réunions, dont la formation partielle dans un cinquième seulement de nos provinces, la durée fixée au[...] tervalle de cinq jours, et l'objet [...] tionnellement restreint aux seul[...] tions relatives à la nomination d[...] tés, écarteront facilement tou[...] politique...... Loin de favoriser [...] ce personnelle des ministres, ri[...] déjouerait avec plus de succès, [...] colléges nombreux, qui réuniss[...] fois et ces grands propriétaires [...] tente pas, et ces médiocres prop[...] qu'on n'a pas besoin de tenter. [...] bien plutôt en restreignant le c[...] électeurs, qu'on redonnerait un[...] té plus grande à l'influence de m[...] La seule influence que peuvent, [...] vent exercer, non les ministres [...] gouvernement du roi, c'est cell[...] attribue le projet de loi, par la [...] tion des présidens, qui sont, en [...] sorte, des candidats que le monar[...] sente à ses sujets; ce qui lui imp[...] cessité de faire porter son choix [...] hommes dignes de lui et des contr[...] doivent représenter. » En relisan[...] nions politiques, exprimées alor[...] bune nationale par M. Lainé, [...] force d'éloquence de raison si en[...] et si démonstrative, il est i[...] de s'expliquer, comment, deux a[...] dans une discussion relative au [...] jet, le même homme a pu procl[...] doctrines aussi évidemment co[...] car il ne faut pas que l'étranger s'[...] plus que la France n'y a été [...] un reste de honte n'a permis de [...] der que des modifications à la loi [...] tions; mais personne n'ignore [...] d'hui, et M. d'Herbouville ([...] nom) a pris soin de ne laisser au[...] certitude à cet égard, en manifes[...] la chambre des pairs, avant l'ord[...] du 5 mars, la véritable opinion [...] jorité anti-française (*), que [...] pas des modifications qu'on voul[...] bien le rapport complet et ab[...] la loi toute entière. Lorsque, da[...] cussion du budjet de 1817, Cl[...] Coussergue, membre du coté dro[...] me sans talent et qui n'a acquis [...] de célébrité malheureuse que pa[...] sive violence de ses opinions, fit [...] se proposition de retrancher aux[...]

(*) « Il faut trancher la diffic[...] sait M. d'Herbouville « il faut to[...] la loi est mauvaise. »

giés espagnols, victimes des discordes civiles de leur pays, de leur attachement à la cause de la liberté, et des persécutions de leur gouvernement, les secours qu'il reçoivent de la France, M. Lainé eut un mouvement sublime et qui, selon nous, pourrait suffire pour expier les graves erreurs qu'on a eu droit de lui reprocher depuis. Rattachant la question à des considérations tirées du caractère français, de l'honneur national et de la miséricorde publique, dont nos propres malheurs nous ont imposé la touchante solidarité : « Ce n'est pas la première fois, s'écria-t-il, que de tels articles parent les budjets des rois de France : dans un compte mémorable imprimé en 1788, on voit figurer des secours donnés à deux espèces de réfugiés, dont l'une, sous une monarchie, semblait ne pas mériter un égal intérêt. Un sentiment, plus doux encore que la bienfaisance, s'oppose à la radiation d'un article maintenu par l'humanité ; les rois qu'on a justement comparés à des pères de famille, quelquefois irrités comme eux, ferment l'entrée de leur pays à des enfans égarés ; au fond du cœur, ils ne sont pas fâchés que des parens ou des voisins recueillent ces fugitifs, pour les leur rendre aux jours de la miséricorde. » Combien nous regrettons, en terminant cette notice, et en suivant M. Lainé jusqu'à la fin de sa carrière ministérielle, d'avoir à rappeler l'attention de nos lecteurs sur les intrigues dont il n'a pas craint de flétrir les derniers actes d'une administration, irréprochable sous tant de rapports, pour seconder une faction criminelle, dans des projets sur lesquels on l'entendit si souvent s'expliquer, pendant sa présidence du corps-législatif, avec l'indignation la plus profonde et la plus juste. C'est à la suite de ces intrigues qui ont inspiré pendant quelques jours une terreur si vive à Paris et à la France, et dont les méprisables agens trouvaient leur point d'appui le plus solide dans le nom, le caractère et la réputation de M. Lainé, que le 28 décembre 1818, le roi a redemandé à ce ministre le portefeuille de l'intérieur. Exclusivement rendu à ses fonctions de député, M. Lainé nous paraît loin d'avoir mérité, dans ce période de sa vie politique, les éloges auxquels il s'était acquis des droits légitimes dans d'autres circonstances. Lorsque la proposition faite en février 1819, par le marquis Barthélemi, à la chambre des pairs, pour supplier le roi de déterminer les *modifications* à apporter à la loi des élections, a été transmise à la chambre des députés, M. Lainé a, dans le comité secret du 3 mars, et dans la séance publique du 23 du même mois, paru renoncer entièrement aux principes qu'il avait soutenus jusques-là avec autant de gloire que de succès ; et, nous ne saurions le dissimuler, les ruses, les paradoxes, les argumens captieux, en un mot, toutes les méprisables ressources de l'esprit de faction ont singulièrement affaibli l'effet de son talent, qui n'eut jamais plus d'éclat que lorsqu'il n'avait pour guides et pour appuis, que la vérité, la justice, l'indépendance, et les principes franchement conservateurs de la liberté publique et du trône constitutionnel. On a dit qu'une décadence de crédit, continuellement croissante pendant qu'il tenait encore les rênes de l'administration, et la disgrace qui les lui a fait abandonner, sont les véritables causes qui ont determiné le changement de principes de M. Lainé et sa désertion à l'ennemi ; nous avouons à regret que cette faiblesse ne nous paraît que trop vraisemblable. C'est d'ailleurs une chose assez généralement reconnue que si, comme ministre, M. Lainé a souvent favorisé les doctrines libérales, dont l'esprit du siècle a rendu l'introduction nécessaire dans le gouvernement des peuples, cet homme d'état serait, par sentiment, tout-à-fait disposé à se réunir à leurs ennemis, si le hazard de la naissance l'eût placé dans les classes privilégiées. Les ennemis du ministère nommé le 28 décembre 1818, ont fait courir le bruit que la liberté de M. Lainé avait été compromise, par suite des opinions que ce député avait énoncées en faveur de la proposition du marquis Barthélemy, et qu'il avait pris la fuite pour se soustraire à un ordre d'arrestation ; ce bruit est également faux, calomnieux et invraisemblable ; et l'inviolabilité attachée au caractère des représentans de la nation eût suffi seule pour en démontrer l'absurdité, si les principes sages et constitutionnels, professés jusqu'à ce jour, par le nouveau ministère, qui toutefois est loin de nous paraître exempt d'erreurs, n'offraient pas à la France une haute garantie contre le retour des horribles temps de 1815-1816.

LAINEZ (Étienne), chanteur de l'o-

péra de Paris, est né à Vaugirard en 1756. Il était très-jeune encore lorsque M. Berton, directeur de l'académie de musique, ayant appris qu'il annonçait de grandes dispositions pour le chant, le vint chercher lui-même chez ses parens, et le fit étudier à ses frais. M. Lainez débuta en 1770, à l'âge de quatorze ans, dans un des petits actes connus sous le nom de *Fragmens*. Il se montra, dès le commencement de la révolution, attaché au parti royaliste; ce qui lui occasionna quelques désagrémens dont il se vengea en chantant, après le 9 thermidor, le *Réveil du peuple* avec un enthousiasme qui électrisait les spectateurs. Sous le rapport musical, Lainez est plutôt l'élève de la nature que celui de l'art; il s'est fait remarquer au théâtre par la chaleur de sa déclamation: il possédait au suprême degré le talent d'échauffer la scène; mais sa voix n'est pas agréable. Il a créé un grand nombre de rôles, auxquels il a su imprimer un cachet tout-à-fait dramatique. Il fut très-lié avec le célèbre Sacchini, qui lui confia les premiers rôles de ses opéras. En quittant Paris, il prit la direction du théâtre de Lyon: elle fut très-malheureuse pour lui; des pertes énormes le contraignirent d'y renoncer. Lainez a voulu reparaître sur la scène lyrique, dans la représentation donnée à son bénéfice en 1817: mais on ne l'y a vu que comme l'ombre de lui-même.

LAING (Malcolm), avocat écossais, membre du parlement, distingué par ses écrits historiques, a publié: Le 6e. volume de l'*Histoire d'Angleterre* du docteur Henry, avec la vie de cet historien, et une suite à son ouvrage, 1793, in-8. — *Histoire d'Ecosse, depuis l'union des deux couronnes par l'avénement de Jacques VI au trône d'Angleterre, jusqu'à la nouvelle union, sous le règne de la reine Anne*, 1800, 2 vol. in-8. Une seconde édition en a été faite en 1807, 4 vol. in-8. Fox estimait beaucoup cet ouvrage pour l'exactitude des faits, et pour la force et la justesse du raisonnement; il le regardait comme l'antidote des écrits de Hume, Dalrymple, Macpherson, Somerville, etc. Cette histoire est précédée d'une dissertation sur la part qu'a eue Marie, reine d'Ecosse, au meurtre de Darnley. — *Poésies d'Ossian*, contenant les ouvrages poétiques de James Macpherson, avec des notes et des éclaircissemens, 1805, 2 vol. in-8. On reproche aux s[…] de Laing un peu de diffusion.

LAJARD (Pierre-Auguste), min[…] de Louis XVI, né à Montpellier, l[…] avril 1757, commença sa carrière [...] taire comme sous-lieutenant au régi[…] de Médoc; passa ensuite en Hollande [...] le grade de capitaine dans la légio[…] Maillebois, et, à la suppression de ce c[…] entra, avec le même grade, dans le[…] taillon des chasseurs des Alpes. Aide[…] camp du marquis de Lambert, il [...] attaché à ce général jusqu'en 1789[…] vint, à cette époque, premier aide-[…] jor-général de la garde nationale [...] sienne, sous les ordres de M. de La F[…] te qui l'honorait de son estime et d[…] amitié, et fut promu, en 1792, au g[…] d'adjudant-général-colonel, lors de[…] ganisation des compagnies soldées. Il [...] en même temps la croix de St-Lou[…] fut attaché à la division de Paris. C[…] dans cet emploi, qui le fit connaît[…] Louis XVI, qu'il reçut, le 16 juin [...] sa nomination au ministère de la gu[…] qui venait d'être retiré au général Se[…] Lajard, qui avait d'abord refusé [...] preuve de la confiance du monar[…] finit par l'accepter dans des circonst[…] qui devenaient de jour en jour plus [...] ciles. Le 20 juin, quatre jours après [...] entrée en fonctions, le nouveau mini[…] au moment de l'invasion du château [...] Tuileries par la populace des faubou[…] se trouvait seul auprès de Louis X[…] avec MM. de Laborde, valet-de-cham[…] du prince, Acloque, chef de divisio[…] la garde nationale, et deux fusiliers d[…] même garde. M. Lajard vit aussitôt qu[…] roi était perdu s'il pouvait être tou[…] par les assaillans; il eut alors l'heur[…] idée d'engager ce prince à se placer d[…] une embrasure de croisée, au devant [...] laquelle ces cinq personnes soutinrent [...] efforts des premiers groupes, et sauvè[…] ainsi, ce jour-là, le monarque et sa [...] mille. Dans le court espace de deux m[…] que dura son ministère, au milieu des [...] barras d'une guerre naissante et de la [...] sorganisation complète de tous les ser[…] ces, Lajard parut plusieurs fois à l[…] semblée. Quoiqu'il ne fût que trop c[…] vaincu de l'avantage que tireraient les [...] nemis de la monarchie de la démissio[…] multanée de tous les ministres, à laquel[…] voulut en vain s'opposer, il se rendit, le [...] juillet, avec ses collègues, à la séance de l[…]

semblée législative, où le ministre de la justice (M. Dejoli), portant la parole au nom de tous, déclara que « vu l'anéantissement de la force publique, l'avilissement des autorités constituées, et les attentats impunis et toujours croissans de l'anarchie, qui paralysaient tous leurs efforts pour le bien, ils avaient de concert, dès la veille, donné leur démission au roi. » Malgré cette démission collective, M. Lajard ne remit que le 6 août le portefeuille à M. d'Abancourt. Le matin du 10 août, il fut chargé, comme adjudant-général de la division sous les ordres du général Boissieu, de défendre la porte royale du château des Tuileries, et lorsque la détermination du roi eut rendu toute résistance impossible, M. Lajard eut ordre de former l'escorte qui protégea le trajet de ce prince et de sa famille jusqu'à la salle de l'assemblée nationale. Décrété d'accusation, le 28 août, il passa en Angleterre, d'où, lors du procès du roi, il offrit à la convention de se rendre en France, et de se soumettre à toute la responsabilité de ses actes administratifs : trait de dévouement qui honorera à jamais le nom de M. Lajard. Rentré en France, après le 18 brumaire, il fut, en 1808, sur la présentation du collége électoral de la Seine, nommé député au corps législatif, où il se trouvait encore en 1814 ; et se réunit, à cette époque, aux 77 députés qui, d'après l'invitation du gouvernement provisoire, votèrent la déchéance de l'empereur, et le rappel des Bourbons. Ami de la liberté constitutionnelle, Lajard se prononça constamment dans la chambre des députés, pour les principes qu'il n'avait cessé de professer et de défendre pendant le cours de la révolution. Exclu, par la modicité de sa fortune, des dernières élections, M. Lajard, après quarante ans des plus honorables services, dans la carrière des armes et dans celle de la politique, est rentré dans le repos de la vie privée, avec la pension de retraite ministérielle, qu'il a obtenue en 1816.

LAJOLAIS (F.), général français, né à Wissembourg en 1761, était fils du lieutenant-de-roi de cette ville. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire, et parvint au grade de général de brigade. Employé en 1794 aux armées du Rhin et de la Moselle, commandées par Pichegru, il se lia étroitement avec ce général et le seconda dans l'exécution de tous les projets qui tendaient à rétablir les Bourbons sur le trône de France. Compromis par les pièces saisies dans le fourgon de M. de Klinglin, il fut mis en arrestation, après le 18 fructidor. Traduit alors devant un conseil de guerre, à Strasbourg, avec Badouville et plusieurs autres, ils furent tous acquittés en janvier 1800. Il sollicita alors vainement du service auprès du gouvernement consulaire, et n'ayant pu en obtenir, il se jeta de nouveau dans l'intrigue ; se mit aux gages du gouvernement britannique, et résolut de réconcilier Moreau et Pichegru. Il passa à cet effet à Londres en 1803, et en revint bientôt après à Paris, pour y annoncer et préparer l'arrivée de Georges Cadoudal, Pichegru et autres. Arrêté avec eux, il fut traduit en jugement devant le tribunal criminel de la Seine, et condamné à mort le 10 juin 1804. L'empereur cédant aux larmes et aux prières de sa famille, lui fit grâce de la vie, et commua sa peine en celle de quatre ans de détention au château de Joux. Il tomba malade dans la prison et y mourut la veille du jour où il devait être rendu à la liberté. Lajolais, par tous les antécédens de sa vie, paraissait plutôt fait pour jouer le rôle d'intrigant que celui de conspirateur.

LAKANAL (Joseph), député à la convention nationale, né le 14 juillet 1762, avait été, avant la révolution, prêtre doctrinaire et professeur. Il fut, lors de l'établissement de la constitution civile du clergé, nommé vicaire-général. Député de l'Arriége à la convention, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Chargé en mars 1793, d'enlever du château de Chantilly toutes les matières d'or, d'argent, de plomb et de fer, il en tira, pour le compte du trésor public, 2208 marcs d'or et d'argent, et s'empara aussi de tous les papiers de la maison de Condé. On le vit, pendant toute la durée de la session conventionnelle, paraître habituellement à la tribune, pour y présenter des rapports au nom du comité d'instruction publique, ce qui le fit placer ensuite sur la liste des membres de l'institut. Le 1er juin 1793, il fit décréter de nouveaux noms pour différentes villes de France, dont les anciennes dénominations rappelaient des idées de royauté. Le 28 germinal an 2 (17 avril 1794), il proposa d'élever une colonne en l'honneur des citoyens morts en renversant le trone, au

10 août 1792. Chargé, dans le cours de la même année, de surveiller les travaux de l'école normale, on lui doit l'établissement des écoles primaires et des écoles centrales, dont il fit décréter l'établissement à trois mois de distance. A la fin de fructidor an 3 (août 1795), il prononça plusieurs discours sur la manière de remplacer le tiers qui devait sortir du corps législatif, et le 15 vendémiaire an 4 (7 octobre 1765), il s'éleva, avec force, contre les sections de Paris qui avaient pris les armes, deux jours auparavant, contre la convention nationale; demanda leur désarmement; l'expulsion de Paris de tout ce qui n'habitait point cette ville avant 1789; et la formation d'une garde pour le corps législatif; idée heureuse et conservatrice, qu'il avait contribué à faire rejetter, lorsque la députation de la Gironde et les membres les plus distingués du côté droit avaient demandé, trois ans auparavant, qu'elle fût adoptée; et qui avait été l'un des textes de l'accusation qui fit périr sur l'échafaud un si grand nombre d'entr'eux. Membre du conseil des cinq-cents, le 8 brumaire an 4 (30 octobre 1795), Lakanal cessa d'en faire partie le 1er prairial an 5 (20 mai 1797), et fut employé comme commissaire du directoire exécutif près des départemens réunis; mais le gouvernement consulaire le destitua, après le 18 brumaire. Devenu ensuite censeur d'un lycée de Paris, il perdit cette place en 1809. Il n'a point rempli de fonctions publiques depuis cette époque. Rayé, au mois d'avril 1816, de la liste des membres de l'institut, il est sorti de France et a passé aux états-unis d'Amérique, où il a acquis une propriété sur les bords de l'Ohio.

LALANDE (Joseph-Jérôme Lefrançais), naquit à Bourg en Bresse le 11 juillet 1732, d'une famille honorable sous tous les rapports. Il étudia le droit, que son goût pour les hautes sciences lui fit bientôt abandonner; et après avoir reçu à Lyon les leçons du jésuite Béraud, il vint se perfectionner à Paris dans l'entretien des Delisle et des Lemonnier. Envoyé en 1751, à Berlin par l'académie à la recommandation de ce dernier, pour y observer la distance de la lune à la terre, (opération que Lacaille allait en même temps faire au cap de Bonne-Espérance), il fut reçu peu de temps après à l'académie de cette ville, et obtint en 1753, le titre d'associé de celle des sciences de Paris. Dès ce mo ment, et jusqu'à la suppression de cett compagnie savante, il ne parut d'elle au cun volume où l'on ne trouvât quelqu mémoire de Lalande. On lui doit l'édi tion française des *Tables de Halley*, *l'His toire de la comète de* 1759, in-8. Il four nit à Clairault des calculs immenses pou établir la théorie de cette fameuse comè te. Chargé de la connaissance des temp en 1760, il changea entièrement la rédac tion de cet ouvrage utile, et lui donna l forme qu'on suit actuellement. Il compo sa 17 volumes pour cette collection, e laissa son exemple à ses successeurs. Tan de calculs ne l'empêchèrent pas de fair paraître, en 1764, la première éditio de son grand *Traité astronomique*, ou vrage célèbre et classique, qu'il a perfec tionné depuis, et qui a paru en 3 vol in-4. Il fit tous les articles d'astronomi de l'*Encyclopédie* d'Yverdun, et refondi le tout pour l'*Encyclopédie méthodique* A ses leçons écrites il joignit, pendant 4 ans, l'instruction orale. Dès 1761, il avai remplacé son premier maître, Delisle, dan la chaire d'astronomie au collége de France et sut donner un éclat tout nouveau à cet te partie curieuse de l'instruction publi que. Son école devint une espèce de sé minaire, d'où sortit une foule de discipl qui peuplèrent les observatoires. Regar dé comme l'un des premiers astronom de l'Europe, il attira l'attention des cou étrangères; celles de Prusse et de Russ lui accordèrent des pensions. Il traver la révolution sans accident, et devi membre de l'Institut lors de l'organisati de ce corps. Il y fonda en 1802, un pr pour le meilleur ouvrage sur l'astronomi Ami passionné des sciences, et surtout celle à laquelle il avait consacré son exi tence, il ne négligeait rien de ce qui po vait contribuer à leurs progrès. Quico que annonçait l'amour du travail éta sûr de trouver auprès de lui les moye de satisfaire ce penchant, que lui mêm éprouvait avec tant de force; et la jeune studieuse a dû plus d'une fois à ses secou la faculté d'entrer dans la carrière d l'éloignait un defaut de fortune. C'est au à ses soins et à son amour pour les scie ces, que le bel observatoire de l'éco militaire de Paris doit son existen Naturellement bienveillant, il se pl sait à être utile, lors même qu'il y re contrait du danger : ce fut ainsi qu'ap

le 10 août 1792, il nourrit secrètement Dupont de Nemours, proscrit par suite de cette journée, et auquel un des élèves de Lalande avait donné asile dans l'observatoire. C'est surtout dans un pareil caractère qu'on doit s'étonner de la déplorable bizarrerie qui le porta à afficher l'athéisme, qui le rendit à-la-fois coupable aux yeux des moralistes et ridicule à ceux des gens du monde. Ce système, porté jusqu'à la manie, lui fit publier, en 1805, un supplément au *Dictionnaire des athées* de Sylvain Maréchal (*voy.* ce nom), dans lequel il s'avisa de placer plusieurs personnes qui se hâtèrent de réclamer contre cet étrange honneur. Il reçut à cette occasion un ordre de l'empereur de ne plus rien faire paraître sous son nom. Dans la lettre datée de Schœnbrunn, le 18 janvier 1806, et écrite à ce sujet à l'institut, dont toutes les classes avaient été expressément convoquées pour en entendre la lecture, Napoléon déclarait que « Lalande, dont le nom avait été jusqu'alors attaché à d'importans travaux dans les sciences, venait de tomber dans un état d'*enfance*, soit par de petits articles, indignes de son nom, qu'il faisait imprimer dans les journaux; soit par la profession qu'il faisait de l'athéisme, doctrine désolante, ajoutait-il, qui démoralise le corps social. » Lalande présent à cette mercuriale, se leva et dit froidement : « Je me conformerai aux ordres de Sa Majesté. » Ce fut à-peu-près à cette époque, qu'instruit par le curé de sa paroisse de la misère de soixante-dix enfans, appelés à faire leur première communion, il envoya au pasteur une somme de 2000 francs pour pourvoir à leur habillement. Un autre trait de sa vie compensera sans doute, en quelque sorte, aux yeux du lecteur, la nullité des principes religieux de cet homme célèbre. Un de ses collègues de l'institut lui dit un jour qu'il était obligé de vendre sa bibliothèque pour payer ses dettes et placer le surplus afin d'augmenter son faible revenu. Alors Lalande lui demanda par manière de conversation : combien comptez vous vendre vos livres? — 30,000 francs, repondit l'académicien. Le lendemain l'astronome lui envoya cette somme, et lui laissa sa bibliothèque. On pourrait citer beaucoup d'autres traits de son humanité; mais en voici un de son étonnante bizarrerie. Chaque fois que Lalande se trouvait en société, il sortait de sa poche avec affectation une boîte remplie d'araignées, prenait bien délicatement un de ces animaux dans ses doigts et en suçait les pattes avec sensualité, soutenant qu'il ne connaissait pas de mets plus délicieux. Cette singularité d'un genre assez dégoûtant lui valut le couplet suivant dans une chanson de Piis :

Quand sur votre blanche assiette
La noire arachné courra,
Pour la croquer sans fourchette
Entre deux doigts prenez-la;
Sinon de vous, landerirette,
Monsieur de Lalanderira.

Les habitudes cyniques de Lalande le rendaient pour la société un objet d'étonnement, et souvent de ridicule, tandis que la brusque franchise avec laquelle il avait coutume d'énoncer ses opinions lui faisait plus d'un ennemi. N'oublions pas de citer une preuve d'inconséquence dans le caractère de ce savant, et sans doute de son peu de fermeté dans le malheureux système qu'il paraissait soutenir : tous les ans pendant la semaine sainte il se faisait lire la *Passion de Jesus-Christ*. Néanmoins ces torts doivent disparaître devant ses qualités précieuses, et devant les services éminens qu'il a rendus aux sciences. Lalande est mort le 4 avril 1807. On lui doit, outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, grand nombre d'autres productions, parmi lesquelles nous citerons : *La connaissance des temps de* 1760 *à* 1775, et jusqu'à l'époque de l'établissement du bureau des longitudes; — *Astronomie*, 1764, 2 vol. in-4; 2ᵉ édition, 1771, 3 vol.; 3ᵉ édition, 1792. — *Histoire céleste française.* — *Abrégé d'Astronomie des dames* (en 1786). — *Tables de logarithmes.* — des *Notes* aux *Leçons d'astronomie* de Lacaille. — Continuation de l'*Histoire des mathématiques* de Montucla, 3ᵉ et 4ᵉ vol. in-4. — *Voyage d'un Français en Italie dans les années* 1765 *et* 1766, 8 vol. in-12, avec un vol. de planches; cet ouvrage, absolument dépourvu des ornemens de l'imagination, mais qui, sous le rapport de l'exactitude des détails, peut être regardé comme le meilleur itinéraire de l'Italie, a été réimprimé à Yverdun, et il en a paru en 1786, une nouvelle édition en 9 vol. — *Exposition des calculs astronomiques*, Paris, 1762, in-8. — *Dissertation sur la cause de l'élévation des liqueurs dans les tubes capillaires*, Paris,

1770, in-8.—*Discours qui a remporté le prix à l'académie de Marseille*, en 1757, sur ce sujet : *L'esprit de justice assure la gloire et la durée des empires*.—*Ephémérides des mouvemens célestes*, depuis 1775 jusqu'en 1800; continuation de la *Connaissance des temps*, tomes 7, 8 et 9, in-4. — *Abrégé de navigation historique, théorique et pratique*, 1793.— *Traité des flux et reflux de la mer, avec des supplémens d'astronomie*, formant le 4e vol. de son *Astronomie;* ce dernier parut en 1781. Il a publié aussi une édition des *Mondes* de Fontenelle, avec des notes. Lalande était membre du bureau des longitudes et de la légion-d'honneur, et associé des principales académies de l'Europe.

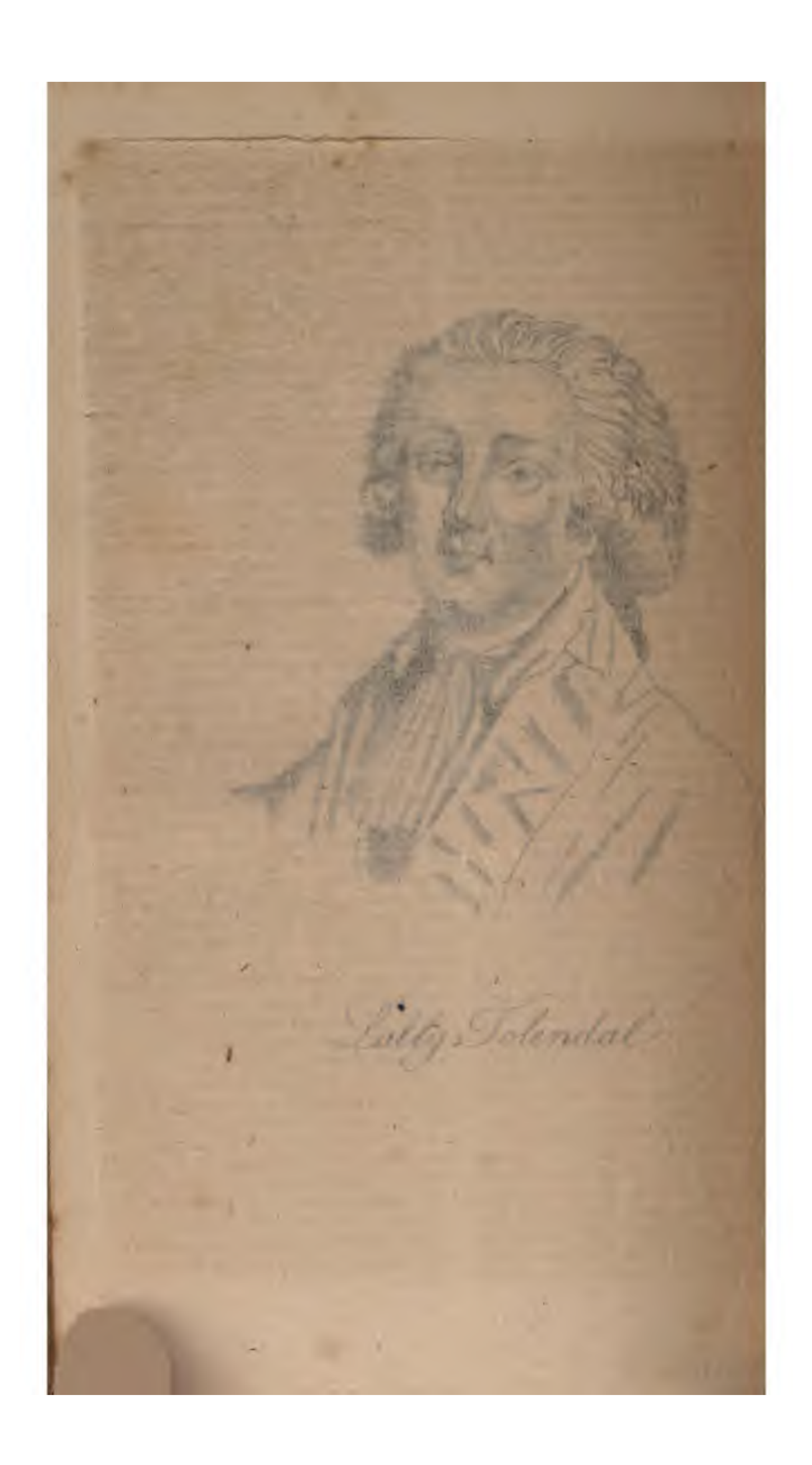
LALANDE (MICHEL-JEAN-JÉRÔME LEFRANÇAIS), neveu du précédent, et membre de l'institut, occupe un rang distingué parmi les astronomes de nos jours, et l'on trouve de lui différens morceaux dans la *Connaissance des temps*. Il s'est beaucoup occupé de la théorie elliptique de la planète de Mars, et il a fait une description exacte de toute la partie du ciel étoilé qui se voit sur l'horizon de Paris. M. d'Agelet avait déjà consacré beaucoup de temps à ce travail pénible, lorsqu'il périt dans l'expédition de La Peyrouse. Jérôme Lalande l'avait recommencé sur un plan plus régulier; mais il le laissa imparfait à son neveu, qui l'a complété d'une manière très-satisfaisante. L'habitude d'observer les astres a fait contracter à ce savant celle de dormir un œil ouvert. — Mme Amélie LEFRANÇAIS DE LALANDE est l'auteur des Tables de l'*Abrégé de navigation historique, théorique et pratique* de son oncle.

LALANNE (JEAN-BAPTISTE), homme de lettres, né à Dax, en 1772, a publié : *Le potager*, essai didactique, 1800, in-8; 1803, in-8. Ce poëme, où l'on remarque un véritable talent de versification, a eu beaucoup de succès.—*Voyage à Sorèze*, 1802, in-8. —*Les oiseaux de la ferme*, 1804, in-18. Cette production, qui, ainsi que *Le potager*, renferme des tableaux champêtres pleins de charme et de vérité, a cependant été traitée par Chénier avec un excès de rigueur très-voisin de l'injustice, et que l'on ne peut attribuer qu'à l'extrême aversion qu'éprouvait ce dernier pour le genre descriptif. On a faussement attribué à M. Lalanne une *Ode sur l'incendie de Moscou*, insérée dans le *Mercure de France*, publiée par un autre écrivain du même nom. M. J.-B. Lalanne travaillait, vers la fin de 1817, à un *Poëme sur Bagnères et ses environs*. Palissot lui a consacré un article dans ses *Mémoires littéraires*.

LALLEMAND (Le baron FRANÇOIS-ANTOINE), maréchal-de-camp de cavalerie, né à Metz le 23 juin 1774, entra de bonne heure dans la carrière des armes, et devint aide-de-camp du général Junot. A l'époque de l'expédition de St-Domingue, en 1802, il remplit une mission du premier consul auprès du général Leclerc. Il fit avec distinction la campagne de 1805, comme colonel du 27e régiment de dragons. En 1806 et 1807, il fut souvent cité dans les rapports de la grande armée, comme un militaire plein de courage, et obtint l'aigle d'officier de la légion-d'honneur le 11 juillet de cette dernière année. Il passa en Espagne en 1808; et, le 11 juin 1812, il battit à Maguilla, près de Valencia-de-los-Torres, une colonne de cavalerie anglaise, commandée par le major-général Slade. Il obtint encore d'autres succès jusqu'à l'évacuation de la Péninsule, notamment le 13 décembre 1812, près d'Alicante, où il culbuta une division espagnole. Revenu en France, il combattit, en 1814, pour la défense du territoire français, et reçut, avec presque tous les généraux, la croix de l'ordre de St-Louis. Nommé commandant du département de l'Aisne, au mois de janvier 1815, le général Lallemand était employé en cette qualité, lorsqu'on apprit le débarquement de Bonaparte. Il quitta aussitôt ce département; et, ayant mis en mouvement les dragons et chasseurs des garnisons de Guise et de Chauny, il rejoignit le général Lefebvre-Desnouettes (*voy.* LEFEBVRE-DESNOUETTES), et se porta avec lui sur la Fère, pour s'emparer de l'arsenal, et marcher de là sur Paris. On sait que cette entreprise échoua par la fermeté du général d'Aboville. Accompagné de son frère, dont l'article suit, et des colonels Marin et Dubuard, le général Lallemand se sépara du petit nombre de troupes qui l'avait accompagné dans son expédition, et prit la route de Lyon, où il espérait rencontrer Bonaparte. Arrivé à la Ferté-Milon, son déguisement ayant fait naître des soupçons, il fut poursuivi par la gendarmerie et arrêté sur la route de Château-Thierry.



Lally Tolendal



Lally-Tolendal

Conduit de prison en prison, avec son frère, le général Lallemand ne recouvra la liberté qu'à l'époque du 20 mars, et fut nommé par Bonaparte lieutenant-général et membre de la chambre des pairs. Il combattit à Fleurus et à Waterloo, avec son intrépidité accoutumée; revint à Paris à la suite de ce prince; passa avec lui en Angleterre, mais ne put obtenir de le suivre à Ste-Hélène. Il fut embarqué pour Malte sur un vaisseau anglais, et renfermé avec le duc de Rovigo (Savary), et le colonel Mercher, au fort de la Valette, dont, quelques mois après, le gouverneur anglais leur ouvrit les portes, en leur donnant ordre de quitter l'île. Ils se rendirent à Smyrne; mais des ordres du grand-seigneur les obligèrent à quitter cette ville peu de temps après leur arrivée, et ils allèrent chercher un asile en Perse. Le général Lallemand, compris dans l'article 2 de la loi du 24 juillet 1815, a été cité, en 1816, devant le 2e conseil de guerre de la 1re division militaire, et condamné à mort par contumace. — LALLEMAND (Le baron Dominique), frère du précédent, embrassa fort jeune la carrière des armes. Il était parvenu au grade de maréchal-de-camp d'artillerie, lorsque, en mars 1814, le trône de Napoléon fut renversé. Aux premières nouvelles du débarquement de ce prince sur les côtes de France, dans les premiers jours de mars 1815, le général Dominique Lallemand, alla se joindre, avec son frère, au général Lefebvre-Desnouettes, dont il seconda le mouvement insurrectionnel dans le département de l'Aisne. Arrêté comme lui, sur la route de Château-Thierry, il fut renversé de son cheval en se défendant, et conduit dans la prison de la Ferté-Milon, puis dans celle de Meaux, et enfin dans celle de Laon. L'arrivée de Bonaparte à Paris lui rendit la liberté, et il fut alors nommé lieutenant-général. Il combattit à Waterloo, à la tête de l'artillerie de la garde, et revint ensuite sous les murs de Paris avec l'armée, qu'il suivit au-delà de la Loire. Compris, comme son frère, dans l'article 2 de la loi du 24 juillet 1815, et cité comme lui, devant le 2e conseil de guerre de la 1re divison militaire, il a été condamné à mort, par contumace, par un même jugement, et a passé aux États-Unis d'Amerique, où il a épousé, en 1817, une riche héritière. Ayant armé quelques bâtimens chargés de munitions de guerre, il avait réussi à fonder au Texas, sur le territoire espagnol, une colonie, formée de refugiés français, à laquelle on avait donné le nom de Champ-d'Asile; mais ce voisinage inquiétant à la fois le gouvernement espagnol, et les États-Unis, ceux-ci qui traitaient alors avec l'Espagne, relativement à la cession des Florides, ont, pour complaire à cette puissance, donné l'ordre de se dissoudre à l'établissement formé sur leur territoire, et dont la prospérité s'étendait chaque jour. Forcés d'abandonner le Champ-d'Asile, les frères Lallemand se sont retirés à la Nouvelle-Orléans.

LALLY-TOLLENDAL (Le marquis TROPHIME-GÉRARD DE), né à Paris, le 5 mars 1751, est fils du célèbre et malheureux Lally, que l'acharnement de ses ennemis, à la tête desquels on comptait le conseiller Pasquier, père du précédent garde-des-sceaux, conduisit à l'échafaud avec un caractère de cruauté, qui ne peut être comparé qu'aux époques sanglantes où la France a été livrée à toutes les fureurs du fanatisme religieux ou politique. Élevé au collége d'Harcourt sous le nom de Trophime, le jeune Lally y obtint, pendant cinq années, les palmes de l'université. Voici comment il a raconté lui-même, dans un de ses mémoires juridiques, l'époque la plus intéressante de sa jeunesse: nous croirions affaiblir le puissant intérêt d'un tel récit, en altérant les propres expressions de son auteur: «Instruit de mon sort lorsqu'il m'importait le plus de l'ignorer, je n'ai appris le nom de ma mère que plus de quatre ans après l'avoir perdue (*); celui de mon père, qu'un jour, un seul jour avant de le perdre. J'ai couru pour lui porter mon premier hommage et mon dernier adieu, pour lui faire entendre au moins la voix d'un fils parmi les cris de ses bourreaux, pour l'embrasser du moins sur l'échafaud où il allait périr, et peut-être aurais-je eu le bonheur d'y périr avec lui. J'ai couru vainement. On avait craint la clemence, ou plutôt la justice du souverain. On avait hâté l'instant. Je n'ai plus trouvé mon père; je n'ai vu que la trace de son sang.» Après cet horrible événement, le jeune comte de Lally continua d'être élevé au même collége par les soins de Mlle de Dil-

(*) La comtesse de Lally, Félicité Crafton, mourut en Irlande, le 21 janvier 1762.

lon, sa cousine, et ceux de Louis XV lui-même, qui regretta toujours, mais avec toute l'insouciante apathie de son caractère, de ne pouvoir lui rendre une justice plus complète. A quinze ans et demi, il dédia à son professeur Mauduit, sur le procès de Calas, un poëme latin qui n'était qu'une allusion douloureuse, pleine de sentiment et de chaleur, au supplice barbare de son père. Dès qu'il fut à même de paraître devant les tribunaux, il ne cessa d'y demander la réhabilitation de la mémoire de l'infortuné général, et déploya dans ses plaidoyers une éloquence et une énergie qui furent encouragées par les hommes les plus distingués de ce temps-là, et surtout par ce même Voltaire, dont une faction, qui hait les lumières parce qu'elle ne peut régner que par l'ignorance, a vainement entrepris de flétrir la mémoire, mais dont l'ame et le génie ne s'exaltaient jamais à un plus haut point que lorsqu'il avait à défendre la cause de la raison, de la justice ou de l'humanité. Quatre arrêts du conseil cassèrent successivement les jugemens des parlemens. Celui de Paris, qui était partie dans cette affaire, ne pouvant en être juge, elle fut renvoyée devant le parlement de Rouen, et n'était pas encore terminée en 1789. Cependant M. de Lally, soutenu par l'opinion publique et l'appui secret de l'infortuné Louis XVI, avait déjà obtenu une grande partie de la justice qu'il réclamait. Les provisions de la charge de grand-bailli d'Étampes, qu'il acheta plus tard, portent qu'elles lui ont été accordées pour les services rendus à l'état par son père, et à cause de sa piété filiale. La réputation que lui avaient acquise la noblesse connue de son caractère; sa persévérance à faire réhalibiter le nom de son père; et les talens qu'il avait développés dans la défense de cette cause sublime, le firent nommer, avec acclamation, en 1789, député de la noblesse de Paris aux états-généraux. Entré dans cette assemblée, il s'y montra l'un des amis les plus sages et les plus éclairés de la liberté; fit partie de la minorité de la noblesse qui, le 25 juin 1789, se réunit aux communes; et déclara, néanmoins, par une délicatesse dont nous honorons la cause lors même que nous en blâmons l'excès, qu'il ne prendrait pas voix délibérative jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux pouvoirs, parce que ses cahiers lui défendaient l'opinion par tête, quoiqu'elle fût dans ses principes personnels (*). Inébranlable dans ses principes, M. de Lally ne sut pas plus composer avec le despotisme ministériel, qui ne voulait reconnaître aucun des droits du peuple, qu'il ne sut flatter plus tard les criminelles usurpations de l'anarchie. Le 11 juillet, après avoir fait un sincère éloge de la déclaration des droits de l'homme, proposée par M. de la Fayette, il demanda qu'on ne la mît point en délibération, mais qu'on se contentât de la regarder comme un développement des principes sur lesquels devait reposer la constitution, ajoutant, par un juste hommage aux nobles intentions de l'illustre auteur de cette proposition, ces paroles non moins honorables pour celui qui adressait l'éloge que pour celui qui en était l'objet: « L'auteur de la déclaration a parlé de la liberté comme il l'a défendue. » Ce fut dans cette séance (13 juillet 1789) que, de concert avec M. Mounier, il fit déclarer que la dette publique était sous la sauve-garde de l'honneur et de la loyauté française. Le 14 juillet, il fut nommé membre du comité de constitution, et, le même jour, il fit partie d'une députation envoyée pour calmer l'agitation qui régnait à Paris. Le 15, il harangua le peuple à l'hôtel-de-ville, et l'assura « que l'assemblée avait dessillé les yeux du roi, que la calomnie avait voulu tromper. » Le 17, quand Louis XVI se rendit à l'hôtel-de-ville, M. de Lally adressa au peuple un discours également remarquable par les traits de la plus haute éloquence et les plus nobles sentimens. L'esprit de parti, attentif, dès-lors, à tout ce qui pouvait seconder ses vues, reprocha amèrement à M. de Lally les principes conciliateurs sur lesquels était fondé ce discours; mais Paris et la France applaudirent universellement aux intentions généreuses et vraiment patriotiques de leur député. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner quelques fragmens de cette harangue, où tout était vérité, et qui excita un attendrissement profond et

(*) Les assemblées électorales étant dissoutes, M. de Lally ne put en obtenir des pouvoirs nouveaux; mais l'assemblée constituante ayant, sur la proposition de M. l'évêque d'Autun, aujourd'hui prince de Talleyrand, annullé tous les mandats impératifs, M. de Lally ne se crut pas obligé de se conformer à ce décret.

universel ; « Le voilà ce roi que vos cœurs appelaient, que vous désiriez voir au milieu de vous; le voilà ce roi qui vous a rendu vos assemblées nationales, et qui vient d'affermir vos libertés sur des bases inébranlables, puis qu'il n'a voulu être gardé que par l'amour de son peuple ; prouvez-lui qu'il a gagné mille fois plus de puissance qu'il n'a voulu en sacrifier. Sire » ajouta-t-il, en se tournant vers le monarque, « vous voyez autour de vous des sujets qui vous idolâtrent ; écoutez leurs acclamations; lisez sur leurs visages; pénétrez dans leurs cœurs ; vous n'y verrez que des témoignages d'amour et de fidélité. Loin de nous les hommes pervers qui, par des machinations coupables, pourraient calomnier les sentimens d'une nation généreuse pour un roi juste et bon, qui, ne voulant plus rien devoir à la force, devra tout à la vertu. » Le 23 juillet, lendemain du jour où avait été assassiné l'intendant de Paris, Bertier de Sauvigni, M. de Lally, en conjurant l'assemblée de prendre des mesures qui, à l'avenir prévinssent le retour des mêmes horreurs, s'écria douloureusement : « Un jeune homme s'est présenté hier matin chez moi; il s'est précipité à mes pieds, en embrassant mes genoux: O vous, m'a-t-il dit, qui avez passé votre vie à pleurer votre père et à rétablir sa mémoire: par ce qu'il y a de plus sacré, monsieur, intercédez pour moi auprès de l'assemblée. Rendez-moi le mien, sauvez-le du sort qui l'attend. Cet infortuné jeune homme était le fils de M. Bertier. Hélas! je n'ai pu appuyer ses touchantes prières; l'assemblée n'était pas formée; et le soir, le père de ce malheureux a été mis à mort de la manière la plus affreuse. » L'effet de ces paroles fut terrible, dans un moment où le sang coulait encore. Le 19 août, il prononça un long et éloquent discours, dans lequel il admettait trois pouvoirs distincts. En qualité de rapporteur du premier comité de constitution, M. de Lally essaya d'abord de faire adopter un système de constitution, fondé sur les principes de la charte britannique. Cette proposition ayant été rejetée, MM. Mounier, Bergasse, l'archevêque de Bordeaux et lui, proposèrent un sénat et une chambre de représentans. Pour être membre du sénat, on aurait seulement exigé une fortune plus considérable que pour être admis à la chambre des représentans. L'assemblée rejeta l'un et l'autre de ces projets avec une précipitation déplorable, et sans même vouloir en entendre le développement, tant le fanatisme politique était, dès-lors, exclusif; et afin que de pareilles matières ne fussent plus remises en discussion, elle ordonna à son comité de se dissoudre, et en forma un nouveau qui rédigea la constitution, devenue depuis, pour onze mois seulement, la loi fondamentale de la France, sous le nom de constitution de 1791. M. de Lally qui, toute sa vie, avait donné l'exemple de la plus haute vertu, n'hésita point, lorsque, dans la séance du 20 août 1789, l'assemblée constituante ouvrit la discussion sur les titres par lesquels on pourrait prétendre aux fonctions publiques, à se déclarer pour l'admission de tous les citoyens à tous les emplois, sans autre distinction que celle des talens et des vertus: amendement à la déclaration des droits qui fut adopté au milieu des applaudissemens universels. Le 21 août, ainsi que le 11 septembre, il défendit le *veto* absolu du monarque, malgré les menaces des groupes du Palais-Royal. Tout en louant les concessions faites par les deux premiers ordres pendant la nuit du 4 août, l'esprit de justice, dont on ne l'a vu se départir dans aucune circonstance, le porta à se plaindre de ce qu'on s'était permis de les étendre dans la rédaction, et de ce qu'on avait par-là attaqué jusqu'aux véritables propriétés. Regardant la liberté comme perdue, à la suite des affreuses journées des 5 et 6 octobre, qui venaient d'avilir et d'ensanglanter le trône, lorsqu'il ne s'agissait que d'éclairer le monarque honnête homme qui l'occupait, M. de Lally se décida à quitter l'assemblée, dont l'impuissance de force ou de volonté pour rétablir l'ordre, lui parut annoncer les plus grands malheurs, et se retira en Suisse, où M. Mounier, son ami, qui professait les mêmes principes, ne tarda pas à se rendre. M. de Lally publia alors un ouvrage intitulé : *Quintus Capitolinus*, dans lequel il retraça les opérations de l'assemblée nationale, dévoila les fausses idées sur lesquelles s'élevait alors, dans son opinion, l'édifice constitutionnel; et se prononça contre l'expropriation des deux premiers ordres. Au reste, on ne le vit, à aucune époque, autoriser par sa présence les phalanges ennemies formées de Français, qui, de concert avec les ennemis de la France, s'apprêtaient à porter la

flamme et le fer dans leur patrie, et y organisaient, dès-lors, la guerre civile qui éclata peu de mois après. Rentré en France, au commencement de 1792, il s'y occupa uniquement, de concert avec MM. de Montmorin, Bertrand de Moleville, et Malouet, à soustraire le faible et malheureux Louis XVI à l'affreuse destinée qu'il n'était, dès-lors, que trop facile de prévoir. Convaincu, avec tous les hommes de bien, des intentions franches et constitutionnelles du général La Fayette, il songea à se servir du crédit de ce général sur son armée et sur la garde nationale de Paris, pour faire prendre à Louis XVI, une résolution vigoureuse qui le mit hors de la tutelle de l'assemblée; mais on sait que ce prince s'y refusa constamment. Il était difficile que M. de Lally échappât long-temps aux mille surveillances dont il était l'objet. Arrêté et enfermé à l'Abbaye, après les funestes événemens du 10 août, il y consacrait tout son temps à composer des plaidoyers en faveur de ses compagnons d'infortune, notamment de M. de Montmorin. Plus heureux que ce dernier, il échappa aux massacres de septembre, et se retira en Angleterre, où, réduit à un absolu dénuement, il consentit à accepter une faible pension d'un gouvernement dont les bienfaits, prostitués depuis à l'assassinat et à la trahison, récompensaient encore, alors, l'honneur et la fidélité. Lors du procès de Louis XVI, M. de Lally écrivit à la convention pour s'offrir comme défenseur de ce prince, et fit imprimer, peu après, ses plaidoyers en sa faveur. Il publia, en 1796, une défense éloquente des émigrés, mais de ceux-là seuls que les violences et les proscriptions révolutionnaires ont contraint d'abandonner la patrie. Rentré en France, peu de temps après le 18 brumaire (9 novembre 1799), M. de Lally se retira à Bordeaux, d'où il vint à Paris en 1805, à l'époque même où le pape, qui venait de verser l'huile sainte sur le front de Napoléon, se trouvait encore dans cette capitale. M. de Lally avait publié, en faveur du concordat, des lettres, dont l'une, entre autres, contenait cette expression où l'on reconnait à la fois le véritable français et le philosophe éclairé : « Quelque attaché que l'on soit au roi, il ne faut pas sacrifier trente millions d'ames pour un seul homme. » Il reçut du pontife romain l'accueil le plus gracieux et le plus distingué. Son ambition n'alla pas plus loin; et quoique sa conquête ait quelquefois flatté Napoléon, M. de Lally, bien instruit des sentimens secrets du monarque, ne s'en refusa pas moins constamment à toute démarche qui eût pu attirer sur lui les faveurs impériales, et préféra les douceurs de la vie privée et le loisir des lettres, aux agitations de la politique. Les événemens de 1814, en rappelant au trône une famille sur laquelle M. de Lally avait transporté toute la reconnaissance qu'il avait vouée à Louis XVI, purent seuls l'arracher à la retraite. Nommé par Louis XVIII, en 1814, membre de son conseil privé, il suivit ce prince à Gand, en mars 1815, et fit le rapport d'après lequel fut rédigé le manifeste du roi à la nation française. Désigné en août suivant pour la présidence du collége électoral de l'Hérault, où le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de se rendre, il écrivit aux électeurs une lettre dans laquelle il leur indiquait la route qu'ils avaient à suivre, pour arriver, par de bons choix, à la consolidation d'un gouvernement tout-à-la-fois ferme et modéré, royaliste et national. L'élévation de M. de Lally-Tollendal à la pairie, par ordonnance du roi du 19 du même mois, vint lui rouvrir la carrière de l'éloquence délibérative. En janvier 1816, il vota pour la loi d'amnistie, proposée par le gouvernement, sans dissimuler combien il trouvait d'inconvénance et d'irrégularité dans les expressions inconstitutionnelles de *bonté toute gratuite*, dont se servait le procès-verbal de la chambre des députés pour caractériser l'acte royal qui proclamait une prétendue amnistie devenue presqu'aussitôt le signal des plus horribles persécutions. A cette occasion, M. de Lally développa, avec sa franchise et son éloquence ordinaires, sur la nature du concours respectif des trois branches de la législation à des actes de ce genre, des opinions aussi fermes que libérales, qui ne furent pas du goût de tout le monde, et ajoutèrent à la malveillance, que portait déjà à leur auteur une faction délirante et cruelle. Le 19 janvier, M. de Lally, au nom de la reconnaissance et de l'opinion nationale, demanda que le jour anniversaire de la mort de Louis XVI fût annuellement marqué par un deuil général; la vacance des tribunaux; celle de tous les offices civils, et la

clôture des spectacles. Combattant ensuite l'opinion qui tendrait à faire un crime national de l'épisode sanglant du 21 janvier 1793, il s'écria : « Plus que jamais, il reste démontré que l'appel au peuple, s'il eût été admis, eût tourné contre les meurtriers eux-mêmes leur hache parricide. Ils l'ont senti, ils ont tremblé, et, en interdisant l'appel de leur jugement, ils ont absous la nation de leur attentat. » Dans l'opinion qu'il émit, quelque temps après, en faveur de la loi des élections, M. de Lally, en proposant un grand nombre d'observations sur diverses dispositions de cette loi, se prononça fortement en faveur des principes qui l'avaient dictée, et insista surtout pour le maintien du renouvellement de l'assemblée par cinquième. Lorsque cette même question, déjà éclaircie par l'heureuse expérience des élections qui avaient eu lieu en 1816, fut reproduite en janvier 1817, à une époque où la majorité était passée dans les rangs ministériels, c'est-à-dire, dans un parti qui, pour n'être pas sanguinaire, n'était ni plus constitutionnel ni moins ami de la domination que celui auquel il venait de succéder; M. de Lally fut chargé d'en faire le rapport au nom de la commission, et d'en résumer les débats. Il défendit le projet « comme le plus pur dans son principe, le plus nécessaire dans son but, le plus sage dans ses moyens et le plus salutaire dans ses effets. » Entrant ensuite dans l'examen des objections dirigées contre l'article le plus important, celui qui établissait un seul degré d'élection immédiate pour tous les contribuables de 300 francs et au-dessus, il s'attacha à prouver que ce nouveau mode s'appuyait à-la-fois, sur les principes du gouvernement représentatif: sur les exemples que nous fournissent tous les gouvernemens de ce genre, tels que la Suisse, les États-Unis et l'Angleterre: enfin sur la supériorité des résultats du nouveau mode. A la suite de ces observations, toutes fondées sur la plus saine raison et sur l'expérience, le comte de Lally, par une juste application des principes qu'il avait énoncés à la tribune des pairs, dans la séance du 16 novembre 1816, après avoir fourni à la chambre quelques considérations sur l'état moral de la France, et avoir fait ressortir les dangers dans lesquels la faction, renversée par l'ordonnance du 5 septembre précédent, avait précipité la France, conclut à l'admission pleine et entière du projet présenté par les ministres. En mars 1816, adoptant l'ensemble de la loi du budjet, M. de Lally combattit l'opinion de ceux qui insistaient pour la restitution des bois invendus du clergé, et soutint, à cet égard, que la spécialité des titres prouvait que ces biens n'avaient été affectés par les donateurs qu'à tel ou tel établissement religieux ou particulier, dont la destruction en avait, dans la suite, par droit de déchéance, rendu l'état propriétaire. En janvier 1816, M. de Lally, présentant la responsabilité ministérielle comme la conséquence necessaire de l'inviolabilité royale, demanda que l'initiative de la loi relative à la responsabilité, fût laissée à la chambre des pairs. A l'occasion de la résolution prise en février suivant, relativement à la saisie des livres, il toucha incidemment, mais avec sa bonne-foi et son éloquence accoutumées, et surtout avec la sûreté ordinaire de sa logique, la grande question de la liberté de la presse : « Les principes, dit-il, sont maintenant connus; des volumes ne parviendraient pas à les obscurcir, et quatre mots suffisent pour les résumer : point de gouvernement représentatif qui n'ait pour fondement et pour objet la liberté publique et individuelle. Point de liberté, ni publique, ni individuelle, sans la liberté de la presse. Point de liberté de la presse, sans la liberté des journaux. Point de liberté de la presse, ni des journaux, partout où les délits des journaux et de la presse sont jugés autrement que par un jury, soit ordinaire, soit spécial; enfin, point de liberté d'aucun genre, si, à côté d'elle, n'est une loi qui en garantisse la jouissance par-là même qu'elle en réprime les abus. » En décembre 1816, il parla en faveur de la loi qui soumettait, encore pour un an, les journaux à la censure de la police. Dans la nouvelle organisation de la chambre des pairs, en 1817, M. de Lally a été mis au nombre des marquis. Lorsqu'en février 1819, un des imprudens collègues de M. de Lally (*), connu dès long-temps, quoiqu'on ait pu dire, pour l'un des plus souples flatteurs de tous les gouvernemens qui, depuis trente ans, se sont succédés en France, eut fait, à la chambre des pairs, la proposition, au moins imprudente, de modifier la loi des élections, ce qui,

(*) M. Barthélemy.

dans le langage de la faction, était l'équivalent de la rapporter, le marquis de Lally, s'efforçant d'abord de concilier les esprits sans trahir sa conscience, demanda que les modifications réclamées fussent clairement énoncées; mais comme il lui fut bientôt démontré que ce n'était pas des modifications que la faction prétendait faire adopter, il n'hésita point à se ranger du coté des défenseurs de la loi, qu'une défection, telle que celle de M. de Lally, eût profondément affligés. Il est peu d'hommes qui aient fourni, sous toute espèce de rapport, une carrière civile et politique plus honorable, plus utile et plus remplie que le noble pair dont nous venons d'esquisser quelques traits. Deux passions ont partagé sa vie : son père et son pays. Il a défendu l'un comme il sait servir l'autre. M. de Lally a été compris le 21 mars 1816, dans le tableau des membres de l'académie française. On a de lui : *Observations sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau, au comité des recherches, contre M. le comte de St.-Priest, ministre-d'etat*, 1789, in-8. — *Rapport sur le gouvernement qui convient à la France*, 1789, in-8. — *Lettres à ses commettans*, réunies en un volume in-8, avec des pièces justificatives, contenant les différentes motions de M. le comte de Lally-Tollendal, Paris, 1790. — *Mémoire ou seconde lettre à ses commettans*, 1790, in-8. — *Quintus Capitolinus, aux Romains*, extrait du troisième livre de Tite-Live, 1790, in-8. — *Lettre à M. Burke*, 1791, in-8. — *Post-Scriptum*, 1791, in-8. — *Seconde lettre à M. Burke*, 1791, in-8. — *Lettre à M. l'abbé D., grand-vicaire, auteur de l'écrit intitulé: Lettre à M. le comte de Lally*, par un officier français, 1793, in-8. — *Plaidoyer pour Louis XVI*, 1793, in-8. — *Mémoire au roi de Prusse, pour réclamer la liberté de La Fayette*, 1795, in-8. — *Le comte de Strafford*, tragédie en cinq actes et en vers, Londres, 1795, in-8. — *Essai sur la vie de T. Wentworth, comte de Strafford*, Londres, 1795, in-8; Leipzig, 1796, in-8; Paris, 1814, in-8. — *Défense des émigrés français, adressée au peuple français*, 1797, 2 vol. in-8. — *Lettre au rédacteur du Courrier de Londres, sur le bref du pape aux évêques français*, 1801, in-8. — *Lettre aux rédacteurs du Journal de l'Empire*, 1811, in-8. C'est une réponse à un article de ce journal, où la mémoire du père de M. de Lally avait paru attaquée. — *Déclaration demandée par M. Ferris*, 1814, in-4. Il a fourni plusieurs articles à la *Biographie universelle*, notamment ceux de *Charles Ier*, d'*Anne* et d'*Elisabeth* d'Angleterre.

LALOI (Pierre-Antoine), avocat à Chaumont département de la Haute-Marne, devint, en 1791, administrateur de ce département, et fut député par lui à l'assemblée législative, et à la convention nationale. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et fut nommé membre du comité de salut public le 13 thermidor an 2 (31 juillet 1794), trois jours après la chute de Robespierre. Devenu membre du conseil des cinq-cents, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (1795), il le présida en février 1797, en sortit en 1798, fut aussitôt réélu à celui des anciens, dont il devint secrétaire, puis président. Il fut ensuite membre de la commission intermédiaire de ce conseil, après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), et entra, en décembre, au tribunat. Nommé, après la suppression de ce corps, membre du conseil des prises, il en remplit les fonctions jusqu'en 1814, époque à laquelle, la France n'ayant plus rien à prendre, ce conseil fut supprimé. Le 19 mai 1815, il fut nommé, par Bonaparte, conseiller de préfecture du département de la Seine. Compris dans la loi d'exil du 12 janvier 1816, il a quitté la France.

LAMARCK (Le chevalier Jean-Baptiste-Antoine-Pierre Monet de), naturaliste français, né en Picardie, vers 1745, d'une famille noble, entra au service dans le régiment de Beaujolais, infanterie, vers 1760. Un accident fâcheux l'entraîna dans une autre carrière. Blessé grièvement par suite de l'un de ces défis de tours de force que se proposent trop souvent entre eux les jeunes-gens, il vint à Paris chercher des secours; mais sa guérison se retardant sans cesse, il se trouva obligé de quitter le service. Alors, ne pouvant espérer de la médiocrité de son patrimoine une existence indépendante, il se livra à l'étude de la médecine; mais son attention fut successivement détournée par deux circonstances qui la dirigèrent sur un autre objet. En 1776, il eut occasion de faire des observations astronomiques qui furent favorablement accueillies par l'académie des sciences; toutefois une autre route devait le

conduire plus rapidement à la célébrité. Dans une de ces herborisations que Bernard de Jussieu savait rendre si intéressantes par son aménité, on vint à parler de la manière d'enseigner la botanique; Lamarck, après avoir passé en revue les méthodes qui avaient été employées jusqu'alors, et en avoir fait sentir les défauts, en présenta une qui lui paraissait meilleure. Par son développement, il entraîna le suffrage de tous les assistans, et on l'engagea vivement à donner suite à cette idée; il s'y détermina en l'appliquant à l'ensemble des plantes de la France, et bientôt il se trouva en état de présenter à l'examen de l'académie des sciences sa *Flore française*, ou *Description succincte de toutes les plantes qui croissent en France*. Ce livre fut accueilli avec beaucoup d'éloges, et d'après le compte qu'on en rendit, le gouvernement fit les frais de l'édition au bénéfice de l'auteur. Cette édition parut en 1780, sous la date de 1778, 3 vol. in-8. On y vit, pour la première fois, l'exposition des richesses végétales du sol français, dans un traité spécial, et ce fut une réponse aux reproches de négligence que faisaient à la France, sur ce point, les autres nations de l'Europe. Il parut une nouvelle édition en 1793, mais ce n'était qu'une simple réimpression. Celle que M. Decandolle a exécutée, en 1805, semble un ouvrage entièrement neuf, quoique sous le même titre. Le chevalier de Lamarck avait annoncé dans sa *Flore*, qu'il voulait s'occuper d'un ouvrage général sur les plantes; il travailla dès lors à recueillir des matériaux: le hasard lui procura des herbiers très-riches, entre autres celui de Sonnerat. Il voulut aussi faire quelques excursions en France, et parcourut l'Auvergne avec plusieurs autres savans; il avait déjà voyagé dans une partie de l'Allemagne avec le fils de Buffon. De retour à Paris, il devint, pour la partie qui le concernait, l'un des collaborateurs de l'*Encyclopédie par ordre de matières*, dont s'occupait alors le libraire Pankoucke. M. de Lamarck mit tant d'activité dans son travail, qu'il publia bientôt (en 1783) un demi-volume précédé d'une Introduction, dans laquelle se trouve une histoire abrégée de la science. Il continua rapidement ce travail; le second volume avait paru en 1788, tout annonçait qu'en peu d'années il serait complet; mais il fut retardé par le libraire lui-même, avec lequel il différa d'opinion sur le mode de travail à adopter, et l'ouvrage ne fut point achevé. C'est là que se borne la carrière botanique de M. de Lamarck. A ces ouvrages importans, il faut ajouter quelques mémoires dans le recueil de l'académie, entre autres *sur les classes des plantes*, en 1785, *sur le Brucea*, et *sur le Muscadier*, en 1788; dans un *Journal d'histoire-naturelle*, pour la composition duquel ils s'associa avec l'abbé Haüy, Fourcroy, Bruguière, Olivier et Pelletier: il commença en 1792, et se borne à deux volumes. Tous ces travaux font regretter qu'il ait abandonné une carrière où il s'était montré si avantageusement. Au moment de la révolution, il était sous-démonstrateur au jardin du roi; mais par un nouvel arrangement, il fut chargé de la partie de la zoologie qui comprend les animaux *imparfaits*. Il a rendu, par la sagacité de ses recherches et ses profondes connaissances, les plus grands services à cette science, quoique son hypothèse sur les *générations spontanées* ne soit nullement exempte de bizarrerie. M. Lamarck prétend que le perfectionnement progressif des êtres résulte de nouveaux organes dont l'existence est déterminée par l'usage et les circonstances. Ce système se rapproche de celui de Maillet dans son *Telliamed*, sur lequel Voltaire a beaucoup plaisanté, ainsi que de l'idée de Buffon, qui veut que la nature se soit essayée pour la formation des animaux, mais que les premiers étaient tellement imparfaits qu'ils n'ont pu se propager. M. de Lamarck a exposé successivement ces principes, d'abord de vive voix, dans ses cours depuis 1792, ensuite dans le *Discours d'ouverture* de 1800, qui sert de discours préliminaire au *Système des animaux sans vertèbres*, ou *Tableau général des classes, des ordres et des genres de ces animaux*, un vol. in-8., Paris, 1801. Il les a développés ensuite dans sa *Philosophie zoologique*, 2 vol. in-18, écrit servant de base à l'*Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, etc., dont le premier volume a paru au mois de mars 1815. Il y en a quatre maintenant; deux autres termineront l'ouvrage. En 1794, M. de Lamarck avait publié: *Recherches sur les causes des principaux faits physiques*, 2 vol. in-8., dans lesquels il combattait la nouvelle doctrine des chimistes en cherchant à expli-

quer la marche du calorique, et il donna dans le même sens, deux ans après, sa *Réfutation de la theorie pneumatique ou de la doctrine nouvelle des chimistes modernes*, 1796, in-8. Il en a encore publié une suite, dans ses *Mémoires de physique et d'histoire naturelle*. Enfin, voulant rassembler ses observations météorologiques, il produisit son *Annuaire météorologique*, pour l'an 7 ou 1799; il le continua jusqu'en 1809. Ayant, à l'exemple de Toaldo et de beaucoup d'autres, regardé la lune comme le principal agent dans les changemens de temps, il ne se contenta pas de prendre en considération ses phases, il y joignit ses différens degrés d'éloignement de la terre et son obliquité, et il annonça, avec une certaine précision, les changemens de temps. Plusieurs auteurs ont, suivant l'usage adopté en botanique, attaché le nom de Lamarck à divers végétaux. Ce savant distingué, après avoir fait partie de l'ancienne académie des sciences, est aujourd'hui membre de l'institut.

LAMARLIÈRE (Antoine-Nicolas Collier comte de), né à Crépi, département de la Marne, le 3 décembre 1745, fit ses études dans les colléges de Meaux et de Paris; fut fait, en 1761, lieutenant au régiment Dauphin, infanterie, et successivement sous-aide-major et aide-major du même régiment. Il fit la campagne de 1762, en Allemagne, et fut blessé au bombardement de Ham. Passé en Corse avec son régiment, il y fit la campagne de 1769, à la suite de laquelle cette île fut réunie à la France. En 1778, il fut nommé major au régiment provincial de Grenoble, et obtint ensuite la lieutenance de roi, chargé du commandement des villes et citadelle de Montpellier. Il adopta avec sagesse les principes de la révolution; fut nommé colonel du 14ᵉ régiment d'infanterie, conduisit, en 1792, neuf bataillons à Lille, que les Autrichiens commençaient à bombarder, et partagea le commandement avec le général Ruault. Créé maréchal-de-camp le 21 août 1792, il commanda l'avant-garde de l'armée du Nord, et fit preuve de talens militaires très-distingués, dans l'expédition hardie de la Gueldre prussienne où il se fit remarquer par une prudence et une activité peu communes. A l'armée du Nord, en 1793, Lamarlière battit avec son corps, les Autrichiens, postés entre Wassemberg et Borghem. Il remplit ensuite les fonctions de chef d'état-major aux armées du Rh[in] des Ardennes, et fut élevé au grade d[e gé]néral de division le 5 avril 1793. L[e ...] mai, il repoussa les Hollandais à Bou[sbecq-]lez-Turcoing. Après avoir remport[é de] nouveaux avantages dans la guerre de [...]te, Lamarlière fut envoyé à Lille, en [qua]lité de commandant de la ville et des [dé]tachemens campés et cantonnés sou[s ses] murs. Il s'y occupa de la réorganisa[tion] des troupes qui s'étaient débandées [à la] suite de la défection de Dumouriez. [Le] général Lavalette, créature de Robes[pier]re et qui l'a suivi à l'échafaud, comm[an]dait alors la place de Lille; fort de ses [pro]tecteurs, il dénonça Lamarlière comme noble et modéré; Lamarlière à son [tour] l'accusa d'insubordination. Lavalette re[pon]dit à cette dénonciation par des dénon[cia]tions nouvelles dont la plus grave [était] d'avoir été le complice de Dumouri[ez et] de Custines; il n'en fallut pas d'avan[tage] pour motiver un décret d'accusation [con]tre le brave et malheureux Lamarl[ière]. Malgré des succès constans et la con[duite] la plus irréprochable, il fut traduit a[u tri]bunal révolutionnaire de Paris, q[ui le] condamna à mort le 25 novembre [...]. La mort du général Lamarlière est [un] des plus atroces assassinats de cette [san]glante époque.

LAMARQUE (François), avait ét[é re]çu avocat au parlement de Paris en [...] et s'était fait connaître avantageusem[ent] dès-lors, par un mémoire imprimé [sur] une très-importante question de droit [pu]blic : *l'Allodialité du Bourbonnais*, [que] contestaient vivement les administrat[eurs] du domaine, et sur laquelle il eut [pour] adversaire le jurisconsulte le plus [pro]fond et le plus distingué de cette ép[oque] dans la science des droits féodaux (*). [Re]venu en 1787, dans le ressort du pa[rle]ment de Bordeaux, où résidait sa fam[ille,] il continua à exercer avec succès sa [pro]fession, à Périgueux (Dordogne); [il em]brassa avec chaleur, en 1789, la caus[e de] l'égalité des droits et de la liberté civi[le et] politique, et se servit du crédit qu'il [avait] obtenu parmi ses concitoyens, pour a[rrê]ter ou calmer la fermentation qui, a[près] les scènes terribles de la capitale, me[na]çait toutes les provinces de la Fra[nce].

(*) M. Henrion de Pensey, aujourd['hui] président de la cour de cassation et m[em]bre du conseil-d'état.

Député extraordinaire près de l'assemblée constituante, il fut appelé à-la-fois pendant son absence aux fonctions d'administrateur et à celles de membre du tribunal du chef-lieu de son département. Ayant opté pour cette dernière place, il l'occupa jusqu'au moment où les suffrages du corps électoral le portèrent, en 1791, à la première assemblée législative. Aucun acte de cette assemblée, si courte et si orageuse, ne lui fut personnel; mais il s'y déclara avec énergie contre la faction qui, dès-lors, soulevait l'Europe contre la France. Le 9 août il pressa l'assemblée de prononcer la déchéance de Louis XVI. Le 20 du même mois il fut chargé d'une mission près l'armée que commandait le maréchal Luckner. Nommé, bientôt après, à la convention, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Entré le 26 mars 1793, au comité de défense générale, il demanda la suspension des procédures commencées contre les auteurs des massacres des 2 et 3 septembre; s'opposa, le 27 mars, à ce que le duc d'Orléans fût compris dans le décret d'expulsion provoqué contre les Bourbons, et rappela les services rendus par ce prince à la révolution. Livré aux Autrichiens, en avril 1793, et détenu comme prisonnier d'état pendant près de trois années, il ne rentra en France qu'en l'an 4, sous la constitution directoriale, et prit place dans le conseil des cinq-cents, où il avait été appelé par trois départemens (celui de la Dordogne et ceux des Basses-Pyrennées et du Nord), quoiqu'au moment des élections, il fût encore en pays étranger, éloigné de plus de 300 lieues des assemblées électorales. Lamarque ne montra pas dans le conseil des cinq-cents, des opinions moins exaltées que celles qu'il avait manifestées pendant les sessions législative et conventionnelle; mais jamais on ne l'entendit parler le langage des proscriptions; nous nous rappelons même qu'à cette époque *le Moniteur* inséra l'extrait suivant d'un de ses discours, qui justifie pleinement notre assertion: « Chacun, suivant son intérêt, a sa justice et sa raison; mais la constitution et la loi sont la justice et la raison de tous... Loin de nous ces temps désastreux où l'on semblait avoir banni de notre sol toute idée de vertu, où l'on voyait partout des coupables, et où l'on proscrivait et frappait, non pour l'intérêt des mœurs et des lois, mais pour sacrifier à des intérêts de parti, et satisfaire les passions et les vengeances personnelles.... Le grand soin du corps législatif, du directoire et de toutes les autorités constituées doit être aujourd'hui de faire oublier ce moment de dépravation, par un régime doux, sage et moral, et l'un des principes les plus essentiels de la morale est de ne voir de délit que là où il y a eu intention de le commettre, et de ne jamais réputer crime ce qui a pu être l'effet de l'erreur (*). Une expérience pénible, mais fructueuse, nous a fait sentir la nécessité d'éteindre tout esprit de parti, d'étouffer les germes de divisions politiques, et de rallier tous les Français qui, fatigués d'orages, de secousses et de crises révolutionnaires, ne peuvent plus espérer le bonheur et la liberté que par la tolérance et la modération (**). » Plus d'accord avec lui-même qu'un grand nombre de ses collègues, d'ailleurs estimables, Lamarque vota toujours pour le maintien de la liberté de la presse, en se prononçant néanmoins en faveur des sages mesures proposées par Daunou, en décembre 1796, pour la répression de la calomnie. Le 4 février 1797, Lamarque, après une vive sortie contre le royalisme, fit remarquer qu'il résultait des pièces de la conspiration de Lavilleheurnois, que ses complices n'étaient pas de la faction d'Orléans, mais bien des émissaires de Louis XVIII, des Anglais, des émigrés et des Autrichiens. Elu président le 20 avril, il demanda que toutes les lois inconstitutionnelles fussent abolies; rappela les crimes commis au nom de la religion, et s'efforça de faire soumettre à un nouveau serment les ministres catholiques. Convaincu, avec tous les esprits raisonnables, qu'une faction puissante marchait à grands pas au renversement de la république, Lamarque prit, quoiqu'avec regret, mais contraint par la nécessité, une part active à tous les plans du directoire contre le parti clichien, et présida le conseil des cinq-cents, à l'Odéon, le 18 fructidor (4 septembre 1797). Lors des élections de germinal et floréal an 6 (1798), Lamarque combattit vivement le projet de Bailleul, qui, déclarant que la moralité des

(*) Rapports du 20 pluviôse et du 23 ventôse an 5.

(**) Discours prononcé à Castres, par M. Lamarque, préfet, le 3 brumaire an 9 (1801).

élus devait être la seule règle des choix du peuple, tendait à faire annuler une partie de ces choix, et à dépouiller ainsi le peuple d'un de ses droits les plus sacrés. « On ose » s'écriait Lamarque « s'autoriser de l'exemple du 18 fructidor : ah! que ceux qui l'invoquent connaissent peu cette journée et les hommes qui l'ont faite ! Ceux-ci ont versé des larmes de sang sur le plus nécessaire des triomphes. Ils ne se dissimulaient pas qu'ils mettaient la constitution de côté, et la liberté en danger. Mais il fallait opter entre cette mesure et le renversement de la république. » Exclu du conseil en vertu de la loi du 22 floréal an 6 (11 mai 1798), qui annula, comme dictées par l'anarchie, les nominations faites par un grand nombre de départemens, et priva plus de cent députés du droit de siéger dans le corps législatif, M. Lamarque fut nommé, contre le désir qu'il en avait exprimé, ambassadeur à Stockholm, où Gustave IV refusa de le recevoir. Il se retira alors à Hambourg, et revint en France. Réélu au conseil des cinq-cents en germinal an 7 (mars 1799), Lamarque y fit l'éloge du général Joubert, tué à la bataille de Novi, et le proposa pour modèle aux défenseurs de la patrie. Il se prononça, dans le même-temps, contre la licence de la presse; appuya le général Jourdan, lorsque celui-ci voulut faire déclarer la patrie en danger; examina, s'il était nécessaire d'imprimer une force extraordinaire à la marche constitutionnelle, et si, au lieu de conserver le caractère ministériel et secret, cette force ne devait pas recevoir un caractère national et public? Il vota pour l'affirmative, et rappela l'époque de 1792, où cette déclaration des dangers de la patrie avait produit les plus grands avantages. Cette mesure n'ayant point été adoptée par l'assemblée, le parti qui venait d'être trompé dans ses espérances rentra dans une sorte d'inaction, jusqu'au 18 brumaire, et fut écarté des affaires à cette époque. Lamarque ne fut point cependant formellement exclu du corps-législatif; seulement il n'y entra point lors de sa recomposition. En mars 1800, il fut nommé aux fonctions de préfet du département du Tarn, qu'il remplit jusqu'en 1804, époque à laquelle il fut nommé substitut du procureur-général au tribunal de cassation. Il y siégea jusqu'en février 1815; ne fut pas compris dans la nouvelle organisation de cette cour, et y fut rétabli par Bonaparte, a le 20 mars. A l'époque du Champ-Mai, il présida les colléges électoraux la Dordogne, et harangua Napoléon cette qualité. Compris dans les dispositi de la loi d'exil du 12 janvier 1816, Lamarque s'est retiré le mois suivar Genève, où il avait obtenu la permiss de résider. On assure qu'il a fixé depu résidence en Autriche.

LAMARQUE (Maximilien, comt lieutenant-général des armées françai né à St-Sever, département des Lan et fils de l'ex-constituant de ce n servit avec distinction comme capitain grenadiers à l'avant-garde de l'armée Pyrénées-Occidentales, sous les ordr brave Latour-d'Auvergne; fut bless bataille du 17 pluviose an 2; et fut c gé, en thermidor suivant, d'aller, à la de 200 grenadiers, sommer Fontarab se rendre. La place, qui avait déjà essu bombardement de huit jours consécu capitula, et l'armée ayant obtenu les grands succès dans l'espace de dix j M. Lamarque fut chargé d'en port nouvelle à la convention qui décréta avait bien mérité de la patrie. Il fu adjudant-général. Employé en cette lité à l'armée du Rhin commandée pa reau, il s'y distingua dans plusieur tailles et y obtint le grade de géné brigade. Il servit ensuite dans la cam de Portugal, et passa de là à la grand mée en 1805, où il commanda l'a garde du maréchal Augereau. A la de Presbourg, il fut envoyé à Nap servit au siége de Gaëte sous les ord maréchal Masséna qui lui donna de moignages publics de sa satisfaction seph l'envoya dans les Calabres, où i d'assaut Camerota et par capitulatio rathea. Le roi le nomma son premi de-de-camp, et sur son refus d'acc le ministère de la guerre, il le fit son d'état-major. Il l'était encore lorsqu chim vint occuper le trône de Naples prince, plus entreprenant que son pr cesseur, résolut, dès son arrivée, de prendre l'île de Capri. Il chargea le néral Lamarque de cette expédition. C île, défendue par 2000 Anglais, qu forts et de nombreuses redoutes, fut a quée en plein jour, par 1500 hommes lite, et après trois escalades, les Fra s'y établirent vers le soir, et firent prisonniers. Le siége des forts dura

jours, pendant lesquels, le roi campé e cap de Campana envoyait des ordres es renforts au général Lamarque. La me napolitaine dispersa les secours exés de Sicile, et l'île de Capri fut remise Français par le général Hudson Lowe, urd'hui gouverneur de Ste-Hélène. poléon comptait cette affaire au nombre plus audacieuses et des plus brillantes la guerre. Employé en Italie avec le de de général de division, dans la campagne de 1809, le général Lamarque s'empara de Leibach, où il fit 6000 prisonniers. Il se distingua aux batailles d'Emeurf et de Wagram. Il eut dans celle-ci lusieurs chevaux tués sous lui, et fut fait rand-officier de la légion-d'honneur sur e champ de bataille. Employé une seconde fois à Naples, il passa de là en Espagne; livra, pendant trois ans, en Catalogne, de nombreux combats, et mérita ar son désintéressement et sa modération l'estime des Catalans qu'il avait combattus. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, le nomma général en chef de l'armée qui devait agir dans la Vendée. Il y battit les royalistes et leur dicta la paix. Jamais guerre ne s'était faite avec tant de modération et de loyauté. Compris dans l'article 2 de l'ordonnance de 24 juillet, il s'est etiré en Belgique et ensuite en Hollande, d'où il a adressé au général Canuel une lettre en réponse aux calomnies que cet omme, atrocement célèbre, avait insérées contre lui dans un mémoire sur la guerre de la Vendée en 1815. Cette lettre été très-répandue en France. Le style n est piquant, et quoique nous soyons in de partager l'opinion de l'auteur sur es circonstances de cette époque, nous en pensons pas moins que cet écrit lui t beaucoup d'honneur, dans son ensem-, et fournit la preuve irrécusable que ormais une guerre civile serait fort difle à rallumer dans la Vendée. Le général Lamarque a été rappelé en France en vier 1819.

LAMARTELIÈRE (J.-H.-F.) a pu- entre autres écrits : *Robert, chef de gands*, drame en cinq actes et en proimité de l'allemand de Schiller, 1793, . Cette pièce, dont le ton général est hatique et déclamatoire, mais où rèun grand intérêt, a eu beaucoup de es, et a fait, en partie, la réputation omédien Baptiste, qui y jouait le prinl rôle avec un véritable talent. — *Le tribunal redoutable, ou la suite de Robert*, drame en cinq actes et en prose, 1793, in-8. — *Théâtre de Schiller*, traduit de l'allemand, 1799, 2 vol. in-8.; 1806, 2 vol. in-8. Cette traduction est remarquable par la correction et l'énergie. — *Les trois Gilblas, ou cinq ans de folie*, histoire pour les uns, et roman pour les autres, 1802, 4 vol. in-12. — *Fiorella, ou l'Influence du Cotillon*, faisant suite aux *Trois Gilblas*, 1802, 4 vol. in-12. Ces deux romans, attachans par la variété des aventures, sont d'ailleurs écrits avec agrément. — *Gustave en Dalécarlie, ou les Mineurs suédois*, anecdote historique en cinq actes et en prose, 1803, in-8. — *Alfred et Liska, ou le Hussard parvenu*, roman historique du 17ᵉ siècle, 1804, 4 vol. in-12. — *Le cultivateur de la Louisiane*, 1808, 4 vol. in-12. — *Pierre-le-grand*, comédie, 1815, in-8.

LAMARTILLIÈRE (Le comte DE), général d'artillerie, né en 1732, entra au service en 1757, comme sous-lieutenant d'artillerie, et fit la guerre de 7 ans. Employé depuis à la Guadeloupe, il y servit d'une manière distinguée. Ses écrits sur l'artillerie, et surtout sur la fonderie, ont obtenu une réputation méritée, et long-temps avant la révolution, le général Lamartillière était compté parmi les plus savans officiers de l'artillerie française. Colonel en 1789, il fit toutes les campagnes de la révolution, et contribua au succès des plus importantes opérations. Chargé du commandement de l'artillerie à l'armée des Pyrénées orientales, il conserva Perpignan, dirigea la défense du fort de Bellegarde, fit les siéges de la citadelle de Rose et fort de la Trinité, et fut blessé du même coup qui enleva Dugommier à l'attaque de Porestorte et du village de Lupia. Il fut élevé au grade de général de division en 1795, et signala ses talens militaires à l'armée de Rhin-et-Moselle et à celles d'Allemagne. Envoyé à Gênes, il établit le meilleur ordre dans l'immense artillerie de cette place, où tout était à créer, et malgré son grand âge, il suffit à tous les détails de son commandement avec une étonnante activité. Il fut créé sénateur le 4 janvier 1802, grand-officier de la légion-d'honneur en 1804, et pourvu en 1805 de la sénatorerie d'Agen. Après la restauration, le général Lamartillière fut créé pair de France, le

4 juin 1814; et au mois de septembre 1816, il fut nommé membre des conseils de perfectionnement et d'inspection de l'école polytechnique. En 1817, il fit hommage à la chambre des pairs d'une nouvelle édition de ses *Réflexions sur la fabrication en général des bouches à feu* On a encore de lui : *Recherches sur les meilleurs effets à obtenir dans l'artillerie*, 1812, 2 vol. in-8. Il est mort à Paris, en 1819, à l'âge de 87 ans.

LAMB, membre de la chambre des communes d'Angleterre, se trouva, aux élections de 1819, en concurrence avec M. Hobhouse, candidat protégé par sir Francis Burdett. M. Lamb, connu pour appartenir au parti des wighs, c'est-à-dire, à l'opposition constitutionnelle, se trouva, pendant toute la durée du poll, en butte aux invectives et aux attaques d'une faction qui par sa nature doit haïr plus encore les amis d'une liberté sage et compatible avec l'ordre, que ceux même du pouvoir absolu. La cavalcade qui accompagnait ce candidat, suivant l'usage britannique, fut obligée de livrer un combat pour sa défense, et dans cette lutte tumultueuse, quelques hommes respectables par leur caractère tant privé que politique, virent leurs jours menacés Néanmoins M. Lamb, qui s'était déjà fait connaître dans le parlement sous des rapports avantageux, l'ayant emporté d'un grand nombre de suffrages sur son adversaire, qui n'était guères connu que par un ouvrage où cet ardent ami de la liberté déploie l'enthousiasme le plus fanatique pour Napoléon, les partisans de M. Hobhouse se livrèrent aux excès qui signalent communément la colère de la populace, et investirent quelques-uns des amis de M. Lamb dans une hotellerie, d'où ceux-ci furent obligés de s'évader par une fenêtre. Dispersés par l'arrivée de la force publique, les burdettistes se dédommagèrent en cassant les vitres des bureaux du *Courrier* et du *Morning-Chronicle*, unissant ainsi dans leur vengeance les écrivains du ministère et de l'opposition. Une particularité digne de remarque, c'est que pendant toute la durée des élections le fameux Hunt (*voy.* ce nom), ne cessa d'attaquer avec une égale âcreté les ministériels et les burdettistes, les premiers comme les ennemis déclarés du peuple, les autres comme ses faux amis.

LAMBALLE (Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de), veuve de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon-Penthièvre, prince de Lamballe, née le 8 septembre 1749, était surintendante de la maison de la reine Marie-Antoinette, et unie à cette princesse par les liens de l'amitié la plus tendre. Avertie par la reine, dans la soirée du 20 au 21 juin 1791, du départ de la famille royale pour Varennes, lequel devait avoir lieu dans la même nuit, elle partit le 21, à deux heures du matin pour Dieppe, d'où elle s'embarqua pour l'Angleterre. Chérie de tous ceux dont elle était connue, elle y eût vécu tranquille si le désir de revoir la reine, à qui elle avait consacré sa vie, n'eût été plus puissant sur son cœur que la conservation même de ses jours, qu'elle savait bien exposer à des dangers certains, en rentrant en France. Du moment où elle sut que Louis XVI avait accepté la constitution, et qu'ainsi tout espoir de se réunir à la reine en pays étranger était perdu pour elle, elle n'hésita point à venir partager le sort de son amie et la suivit au Temple, le 13 août 1792. Elle n'y passa que peu de jours. Arrachée de la tour, dans la nuit du 19 août, et conduite à la prison de la Force à l'instant où l'on préparait les massacres dans lesquels la commune de Paris avait résolu de la comprendre, on lui annonça, le 3 septembre au matin, lorsque déjà le sang ruisselait à grands flots aux portes de la prison, qu'elle allait être transférée à l'abbaye ; elle répondit « qu'elle aimait autant rester dans cette prison que d'aller dans une autre » ; mais un garde national s'approchant alors de son lit, lui dit avec dureté que « sa vie dépendait de son obéissance. » Un grand mouvement se manifestait alors dans la prison ; mais les cris des mourans ne pouvaient encore pénétrer jusqu'à la chambre de Mme de Lamballe, située dans le quartier des femmes, et à une grande distance des guichets. Ce mouvement, et surtout la terreur empreinte sur les visages, lui inspirèrent un tel effroi, qu'elle demanda quelques instans pour reprendre ses esprits et s'habiller : elle rappela ensuite le garde national pour lui donner le bras, et fut conduite au guichet, où elle se vit en présence de juges et de bourreaux, dont les mains, le visage, les armes et les habits étaient teints de sang. On lui adressa plusieurs questions sur la reine : « Hélas ! s'écria-t-elle, je n'ai rien à répondre ; mourir un peu plus tôt,


Lamballe



Lamballe

un peu plus tard, m'est indifférent. Je suis toute préparée. » — « Oh! oh! dit le président, elle refuse de répondre : à *l'Abbaye!* » Ce mot était l'arrêt de mort des prisonniers de la Force, comme le mot *à la Force* était l'arrêt de mort des prisonniers de l'Abbaye. On entraîna aussitôt l'infortunée hors des guichets, et à peine eut-elle passé le seuil de la porte, qu'elle reçut un coup de sabre sur le derrière de la tête. Deux hommes qui la soutenaient, la firent alors passer sur plusieurs cadavres, au milieu desquels on finit par l'égorger. Son corps devint ensuite l'objet des outrages les plus barbares : on en sépara la tête; on lui ouvrit le sein; son cœur en fut arraché et attaché à un croc de fer. Aussitôt se forme un horrible cortége. Cette tête, à qui la mort n'a pas ôté toute son expression, est placée sur une pique, et ouvre la marche; le cœur sanglant est traîné dans les ruisseaux; un fifre et un tambour précèdent les assassins, qui, après avoir parcouru divers quartiers de Paris; passé devant l'hôtel de Toulouse (aujourd'hui banque de France), lieu de la résidence de la princesse de Lamballe, et fait le tour du jardin du palais royal, portent l'épouvantable trophée au Temple, sous les yeux de la reine, que les monstres appellent à grands cris, pour la rendre témoin de cette scène d'horreur. Belle, douce, obligeante, sans intrigue et modérée au sein de la faveur, Mme de Lamballe ne demanda jamais rien pour elle-même. Une fureur aveugle versa son sang, car elle n'avait point d'ennemis; aucune vengeance personnelle ne s'attachait à elle; on l'égorgea sans la haïr; c'était le cœur de Marie-Antoinette qu'on voulait atteindre, en perçant celui de son amie la plus chère. Ce qui prouve à quel point Mme de Lamballe était respectée, c'est que ceux-là même qui la firent assassiner n'osèrent jamais calomnier sa mémoire dans leurs libelles.

LAMBERT (Le comte Marie-Charles de), né à Paris, le 15 juillet 1773, fils aîné du marquis de Lambert, maréchal-de-camp, était enseigne au régiment des gardes-françaises au moment où la révolution éclata. Il fit la campagne de 1792, comme aide-de-camp de son père, qui était chargé des affaires des princes à l'armée prussienne, et passa en 1793 au service de Russie avec le grade de major : se trouva à l'assaut de Prague, fauxbourg de Varsovie, où il s'empara d'une redoute à la tête du détachement qu'il commandait, ce qui lui valut la croix de St-George de 4e classe. Il fit la campagne de Perse à la tête d'un régiment de cosaques, concourut à la prise de Derbent, en 1797, fut nommé colonel, et passa en Suisse, où il reçut une blessure grave à la bataille de Zurich, en 1799. Créé général-major chef d'un régiment de cuirassiers de son nom, et de celui d'Alexandre-hussards, en 1803, il défendit le 27 décembre 1806, sous les ordres du comte d'Ostermann, le passage du Bug, et trois jours après, il commanda une division à Pultusk, fut blessé dans ces différentes affaires, et reçut la croix de St-George de 3e classe. Il sauva à Friedland, par une manœuvre habile, une division d'artillerie qui était compromise, reçut à cette occasion l'ordre de Sainte-Anne de 1re classe, et fut décoré ensuite de ceux de St-Wladimir et de l'Aigle-rouge. Devenu lieutenant-général, il commandait l'avant-garde de l'armée de Wolhynie, aux ordres du général Tchitchagoff, lorsqu'elle s'avança vers Minsk en 1812 : il rencontra le corps polonais du général Kossetzki, qu'il battit, et arriva le 20 novembre à cinq lieues de Borissow. Le lendemain, il attaqua Dombrowski, le força dans ses retranchemens défendus avec beaucoup d'opiniâtreté : six pièces de canon, deux aigles et beaucoup de prisonniers, tombèrent au pouvoir des Russes, qui passèrent la Bérésina. Le général de Lambert ayant été blessé grièvement à la fin de l'action, laissa le 22 son commandement au général comte de Pahlen. Cette circonstance lui épargna le cruel spectacle de l'épouvantable désastre qui frappait en ce moment ceux dont il ne pouvait oublier qu'il était le compatriote. Dans la campagne de 1814, il suivit l'empereur Alexandre dont il était aide-de-camp-général. Le 30 mars, il reçut l'ordre d'attaquer, avec le corps des grenadiers russes qu'il commandait, les villages de Belleville et de Ménilmontant, qui furent enlevés de vive force. Il reçut dans cette occasion le cordon de St-Alexandre-Newski de 1re classe, fut nommé, le 21 septembre 1815, commandeur de St-Louis, puis décoré de l'ordre militaire de Bavière de 2e classe et de celui de Léopold, à la suite de cette dernière campagne. M. de Lambert retourna en Russie en 1816, et y reçut le commandement d'une division en Ukraine.

LAMBERT (Aylmer-Bourke), membre de la société royale de Londres, de celle des antiquaires, et vice-président de la société linnéenne, a publié en anglais : *A description of the genus Cinchona*, in-4., 1797. C'est la description des espèces connues de quinquina. — *A description of the genus Pinus*, in-fol., Londres, 1803. Dans cet ouvrage magnifique, on trouve la description et la figure de toutes les espèces connues de pin et de sapin. L'auteur a fait connaître aussi une variété remarquable de lichen d'Irlande. Le nom de *Lambertia* a été donné à un genre de très-beaux arbustes de la Nouvelle-Hollande.

LAMBERT (Louis), berger du village d'Étoges en Champagne. Guidé par le seul bon sens, cet homme avait acquis quelque connaissance des usages de la jurisprudence, et s'était fait, parmi les gens simples des environs, une réputation d'*homme à bon conseils*. La lecture des journaux lui fit tourner la tête dès le commencement de la révolution, et laissant dès-lors le soin de son troupeau à sa femme, il ne se mêla plus que de politique. Il allait attendre les courriers sur la grande route, et interrogeait les voyageurs à la poste d'Étoges. Ce fut là que le député Saint-Just le remarqua : son esprit et ses opinions lui plurent, et il le recommanda à ses collègues du comité de salut public, qui l'appelèrent à Paris. Robespierre, avec qui il eut plusieurs conférences, lui offrit des emplois considérables; mais Lambert eut la modestie de ne se croire propre qu'à la direction révolutionnaire de son département, dont il fut aussitôt nommé commissaire-général. On y ajouta ensuite les départemens de la Haute-Marne et des Ardennes, où il fut aussi chargé de la surveillance et de l'arrestation des suspects de toutes les classes. Il ne quitta pas un instant son costume de berger; il se rendait à pied, et son bâton à la main sur tous les points de sa juridiction. Malgré les instructions qu'il recevait de Paris, on ne cite de ce paysan aucun de ces actes barbares si communs à cette désastreuse époque. Après le 9 thermidor, cet homme singulier retourna à ses moutons. On n'a plus entendu parler de lui, depuis lors; mais il vivait encore en 1813.

LAMBERTI (Le comte Jacques), chevalier de la couronne de fer, membre du collége des *Dotti*, se déclara, lors de l'ar-
rivée des Français à Milan, partisan
nouvel ordre de choses qui s'établi
dans sa patrie, et fut membre du g
conseil de la république cisalpine,
fit décréter, en mars 1797, l'abolitio
la noblesse et de tous les symboles
narchiques. En avril 1798, il réfuta
force la motion de Compagnoni, e
veur de la polygamie, et la fit rejet
fut nommé, au mois de mai suivant,
bre du directoire cisalpin, par le gé
Brune, en remplacement de Paradisi
misionnaire, et fut conservé lorsque l'
bassadeur Trouvé renouvela les autor
cisalpines, au nom et par les ordres du
rectoire français, lequel viola ainsi les dr
d'un peuple dont il se disait le libérate
A l'époque de la révolution du 18 brum
re (9 novembre 1799), Lamberti qui
les rênes du gouvernement cisalpin;
obtint depuis de l'empereur Napoléo
devenu roi d'Italie, les titres de comte
de sénateur. Lors de l'assemblée du sén
italien, extraordinairement convoqué po
décider s'il était convenable de demand
les 18 et 20 avril 1814, le prince Eugè
pour roi aux puissances alliées, Lambe
fut un de ceux qui se montrèrent les p
zélés pour sa cause, et courut même,
voulant haranguer un peuple furieux et
volté, des dangers semblables à ceux a
quels ne put échapper le malheureux P
na, ministre des finances (*voy.* Prina

LAMBESC (Charles-Eugène de Lo
raine, prince de), était en 1789, gra
écuyer de France et colonel propriéta
du régiment de Royal-Allemand. Emplo
en juillet même année, dans l'armée qu
cour avait formée près de Paris, il se po
le 12 de ce mois, sur la place Louis X
franchit le Pont-Tournant, entra dan
jardin des Tuileries avec un détachem
de son régiment, et frappa de son sabre
malheureux vieillard qui n'obéissait
assez promptement à l'ordre qui ve
de lui être donné de se retirer. Cet a
de violence, que rien ne pouvait justifi
causa une indignation générale, et un cri
fureur se fit entendre contre le prince
Lambesc qui n'eût que le temps de se
tirer, avec précipitation, à l'approche
gardes-françaises réunis à la foule qui
tait des pierres, injuriait les soldats
Royal-Allemand et barrait, avec des c
ses, le passage à leurs chevaux. Le com
des recherches dénonça peu après
prince de Lambesc comme un des ag

de la conspiration royale, et coupable d'avoir tué un vieillard et blessé un jeune homme: accusations que le Châtelet déclara plus tard n'avoir pas été prouvées a cette époque, il s'était déjà retiré alors en Allemagne, où son régiment le suivit au commencement de 1792; il servit à l'armée des frères de Louis XVI, en Champagne; passa entra, en 1793, au service de l'empereur. Le prince de Lambesc fut fait général-major dans la même année, et en 1796 feld-maréchal-lieutenant. Constamment employé dans l'armée autrichienne pendant la guerre de la révolution française, il en fait encore aujourd'hui partie, ainsi que son frère, le prince de Vaudémont. Il a épousé, en 1812, la comtesse douairière de Colloredo. Le prince de Lambesc est porté sur la liste des pairs de France sous le nom de duc d'Elbeuf. Ce choix est au moins fort étrange, après 26 ans de services dans les armées étrangères, uniquement dirigés contre la France.

LAMBRECHTS (Le comte Pierre-Ignace), né en Belgique, le 31 juillet 1746, fit de bonnes études, suivit avec succès la carrière du droit, et fut appelé à Vienne par l'empereur Joseph II, afin d'y suivre les séances de l'école Normale destinée à former des professeurs. En 1790, la révolution belgique le força d'émigrer, attendu qu'il donnait son assentiment au système de réforme adopté par le gouvernement autrichien, et qui avait été la cause ou le prétexte de cette insurrection. Après le rétablissement de la domination autrichienne, il revint dans sa patrie, y reprit la pratique du droit, parvint au grade de docteur à Louvain, et était sur le point d'être nommé membre du grand-conseil de Malines, lorsque les armées françaises occupèrent les Pays-Bas en 1794. Lors de l'organisation des administrations départementales il fut nommé commissaire du directoire près de celle de la Dyle, place où il se fit remarquer avantageusement par ses connaissances administratives et son assiduité au travail. La manière dont il s'était acquitté de ces fonctions contribua éminemment à le porter, après le 18 fructidor (4 septembre 1797), au ministère de la justice, à la place de Merlin de Douai, poste qu'il garda jusqu'à l'entrée de Sieyes au directoire. Il eut alors (juillet 1799) Cambacérès pour successeur. Il avait été mis sur les rangs, en 1798, pour remplacer Rewbell au directoire. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut appelé au sénat, et nommé, en 1804, commandant de la légion-d'honneur. Il prit part à tous les actes du sénat jusqu'à la restauration en 1814, et fut à cette époque un des premiers sénateurs qui exprimèrent leur vœu pour le rétablissement de la maison de Bourbon; ce qui lui valut des lettres de naturalisation. Quelques écrits du temps contiennent des détails curieux sur la manière dont il se prononça dans les conférences qui eurent lieu entre plusieurs sénateurs et l'abbé de Montesquiou, relativement à certaines dispositions de la Charte. En 1815, il a publié une brochure intitulée *Principes politiques*, dans laquelle on trouve des idées pleines de justesse et un véritable esprit constitutionnel. M. Lambrechts est doué d'un grand sens, et possède des connaissances étendues en jurisprudence, qui font désirer qu'il soit appelé à la chambre des pairs, où une mesure éminemment politique a récemment replacé plusieurs de ceux qui en 1815 exerçaient ces importantes fonctions.

LAMBTON, membre de la chambre des communes d'Angleterre, du parti de l'opposition, s'éleva avec beaucoup de force, en février 1815, contre la réunion de Gênes aux états du roi de Sardaigne: «Un général anglais, dit-il, arrache les Génois au joug de Bonaparte; il les invite à s'armer pour l'indépendance de l'Italie; il les engage à rétablir leur ancienne constitution. Tout annonce que les guerriers de l'Angleterre n'ont paru à Gênes que pour y faire triompher la liberté, et ce sont les Anglais eux-mêmes qui livrent Gênes au roi de Sardaigne...... » Ce discours produisit une sensation extraordinaire, et les ministres même en firent compliment à M. Lambton. Cet orateur parla, en mai 1817, contre l'ambassade de Lisbonne donnée à M. George Canning, par suite de son traité avec le ministère, quoique cette ambassade fût jugée inutile. M. Lambton s'est montré en général le défenseur sage, mais énergique, de la véritable liberté.

LAMETH (Le comte Charles-Malo-François de) né le 25 juin 1756, d'une ancienne famille de Picardie, passa en Amérique, lorsque les colonies anglaises, voulant s'affranchir du joug de la métro-

aux états-généraux, il développa dans cette assemblée l'esprit d'indépendance et de liberté qu'il avait apporté d'Amérique; embrassa avec moins d'ardeur apparente, mais avec autant de dévouement que son frère Charles, la cause de la révolution; et vota comme lui, dans les premières questions qui divisèrent la noblesse. Réuni l'un des premiers à l'assemblée nationale, il présenta et fit adopter une nouvelle définition de la liberté; demanda, le 29 août 1789, que les bases du pouvoir législatif fussent jetées avant celles du pouvoir exécutif; vota en faveur d'un *veto* suspensif à accorder au roi, avec le droit d'en appeler au peuple; demanda, le 3 novembre, et fit décréter que les vacances du parlement de Paris seraient prolongées; présenta, en février 1790, un rapport sur l'organisation de l'armée, et parla souvent sur des objets militaires. Dans la séance du soir du 13 juin 1790, le chevalier de Lameth demanda, à l'occasion de la fédération du 14 juillet, que les trophées élevés sur la place des Victoires, par l'orgueil de Louis XIV, fussent détruits, par égard pour les provinces d'Alsace et de Franche-Comté, auxquelles ils ne rappelaient que des souvenirs d'humiliation. Le 15 mai, il mit le premier en question si on laisserait au roi le droit de paix et de guerre, et se trouva, dans cette circonstance, en opposition avec Mirabeau, dont l'opinion l'emporta sur la sienne. M. de Lameth se prononça, avec beaucoup de force, en faveur de la liberté des journaux; et, lors de l'admission à la barre d'une députation de Liégeois qui fut accueillie avec la plus grande défaveur par le côté droit, il ne put contenir son indignation contre la minorité qui s'opposait à l'admission de la députation, et s'écria, en s'adressant à cette minorité: « Qu'elle frémisse, de peur que la patience de la nation ne s'altère! » Lorsque d'Esprémenil, dans un moment de délire, proposa à l'assemblée le rétablissement pur et simple de l'ancien régime, Alexandre de Lameth, demanda qu'en passant à l'ordre du jour sur l'absurdité de ce projet de contre-révolution, l'assemblée témoignât le plus profond mépris pour son auteur. Il fut nommé président le 20 novembre 1790. En février 1791, il devint membre du département de Paris; dans le courant de mai et juillet, il présenta plusieurs rapports au nom du comité militaire, et fit décréter différentes mesures relatives aux frontières, aux milices et aux armées. Lorsqu'après les funestes événemens du Champ-de-Mars (17 juillet 1791), il ne fut plus permis de s'abuser sur les maux dont l'anarchie menaçait la France, M. de Lameth reconnut, avec tous les hommes de bonne foi, amis de la liberté, qu'il ne restait d'autre espoir de salut, que dans la mise immédiate en activité de l'ordre constitutionnel, dégagé, autant qu'il était encore possible d'y parvenir, des idées trop démocratiques, que l'enthousiasme populaire y avait introduites; dans le rétablissement de l'ordre public; celui de l'action de l'autorité royale, et de la discipline militaire. Dès cet instant, Alexandre Lameth, dont l'esprit est naturellement si juste, ne s'appliqua plus qu'à réparer ce qui était encore réparable; il abandonna les jacobins, fonda, avec les amis de la liberté constitutionnelle, le club éphémère des feuillans, et s'expliqua hautement sur les dangers, dont la monarchie et l'ordre social lui paraissaient menacés, par l'exagération, ou plutôt par une application fausse et factieuse de toutes les idées patriotiques. Le 24 août, il s'écria, au milieu d'une discussion sur l'organisation de la garde du roi, « que l'on ne cherchait qu'à avilir tout ce qui approchait de ce prince. » Le 23, il s'éleva contre ceux qui favorisaient les insurrections des soldats; dénonça Pétion, Robespierre et les jacobins comme auteurs de ces désordres; déclara que les généraux ne pouvaient plus répondre de rien, et demanda des mesures repressives contre trois cents brigands qui occupaient la citadelle d'Arras, dont ils s'étaient emparés. Toutefois, cette marche retrograde, si impérieusement commandée par l'état des affaires publiques, acheva de ruiner la popularité d'Alexandre de Lameth, sans être d'aucune utilité à la monarchie constitutionnelle. Il acheva même de perdre le peu qui lui restait de cette popularité, autrefois si brillante, et qu'il lui eût été si facile de conserver par des moyens qui furent toujours loin de son noble caractère, en s'élevant, avec une grande énergie dans la séance du 5 septembre 1791, contre le décret du 15 mai de la même année, qui admettait dans les assemblées paroissiales et coloniales futures, tous les gens de couleur, nés de pères et mères libres. Après la session, il continua de suivre ses plans pour la res-

tauration de l'autorité royale; et eut, ainsi que Barnave et Duport, plusieurs conférences avec Louis XVI, qui, tantôt suivait leurs plans, tantôt s'en écartait, d'après les insinuations ignorantes ou intéressées des conseils de ce prince, dont le système, manquant entièrement de fixité dans ces malheureuses circonstances, rendait la chute du trône tous les jours plus inévitable et plus prochaine. Dans cette nouvelle situation, M. de Lameth se trouva dans un parfait accord avec le général La Fayette, qui, toujours loyal, toujours semblable à lui-même, ne voulait maintenant que ce qu'il n'avait cessé de vouloir dans tous les temps: l'établissement solide et durable de la liberté par la monarchie constitutionnelle. Mais les efforts de ces deux hommes d'état, réunis aux lumières de tout le parti constitutionnel, ne purent produire aucun résultat heureux; les ennemis de la liberté, les intrigans de toute espèce, dont le trône était depuis si long-temps entouré, avaient réussi à inspirer au bon et faible Louis XVI des impressions funestes contre la plupart des membres les plus célèbres de l'assemblée constituante, et désormais, ce prince, même en les consultant, ne voyait plus dans les défenseurs les plus dévoués de l'ordre constitutionnel qu'il venait d'accepter, que des ennemis de sa personne et de l'autorité royale. C'est ainsi que, d'incertitudes en incertitudes, de résistances en concessions forcées, de fausses démarches en fausses démarches, la cour arriva au 10 août 1792. Avant cette époque, M. de Lameth s'était rendu, comme maréchal-de-camp, dans l'état-major de l'armée de La Fayette. Décrété d'accusation, le 15 août, par l'assemblée législative, avec Barnave, sur des pièces trouvées dans le château des Tuileries, et qui prouvaient qu'ils avaient fourni à la cour des projets, dans le dessein de l'aider à maintenir la constitution de 1791, trois gendarmes furent aussitôt dépêchés à Mézières pour l'arrêter; mais il avait déjà pris la fuite avec MM. de La Fayette, Latour-Maubourg et Bureau de Puzi. Tombé au pouvoir des Autrichiens avec ses nobles compagnons d'infortune, qui n'avaient pas hésité à préférer des périls inévitables et terribles au sacrifice de leur conscience et de leurs devoirs envers leur ingrate patrie, les fers d'Alexandre de Lameth, ne furent brisés qu'en décembre 1795. S'étant rendu en Angleterre au commencement de 1796, il reçut de ce ce gouvernement inhospitalier l'ordre de quitter la Grande-Bretagne, qui, dès-lors, commençait à n'accorder protection et secours qu'aux Français armés contre leur patrie ou conspirant contre elle. Il se retira à Hambourg avec son frère. En 1797, ils firent d'inutiles tentatives auprès du directoire français, pour se faire rayer de la liste des émigrés: n'ayant pu obtenir d'une autorité soupçonneuse, qui avait hérité de tous les préjugés conventionnels contre les constituans, cet acte de justice, auquel les anciens services rendus par eux à la liberté, et surtout le traitement qu'en ce moment même ils recevaient de l'émigration de 1789, leur donnaient de si justes droits, Alexandre et Charles de Lameth profitèrent de la tolérance générale qui régnait alors, à la faveur des mésintelligences des premières autorités de la république, pour rentrer en France, en juin 1797; mais les événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797), les forcèrent bientôt d'en sortir. Après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), ils rentrèrent de nouveau, et furent, en 1800, définitivement rayés de la liste des émigrés par le gouvernement consulaire. En avril 1802, M. Alexandre de Lameth, fut nommé préfet des Basses-Alpes, et, en février 1805, préfet de Rhin-et-Moselle, avec le titre de chevalier de la légion-d'honneur. Devenu ensuite officier de la même légion, il fut appelé successivement à la préfecture de la Roër, en 1806, et à celle du Pô en 1809. Il avait été nommé précédemment maître des requêtes et baron de l'empire. Dans le cours de ses diverses magistratures, le titre de général est celui que M. de Lameth a constamment préféré à tous les autres. Il a laissé dans ces différens postes, les souvenirs les plus honorables de son administration. Loin de s'enrichir dans des positions où cela lui eût été si facile, il a épuisé, au service de son gouvernement, qu'il a toujours représenté avec dignité, les débris de son patrimoine personnel, déjà si maltraité par la révolution. Alexandre de Lameth, qui, dans l'assemblée constituante, passait pour une des têtes les plus fortes et les mieux organisées de cette assemblée, si féconde en grands talens, a pleinement justifié, dans les diverses fonctions publiques dont il a été chargé sous le gou-

vernement impérial, la réputation qu'il avait acquise dans le comité militaire dont il avait constamment fait partie. En appliquant à l'administration publique les connaissances positives et les utiles théories sur lesquelles il avait long-temps réfléchi, il s'est montré, à-la-fois, homme d'état et administrateur habile. Agent nécessaire des rigueurs impériales dans l'exécution des lois fiscales et relatives à la conscription, il était loin d'approuver l'extrême rigueur de quelques-unes de ces lois, et les a constamment adoucies, lors même qu'il obtenait pour le gouvernement des succès supérieurs à ses espérances. La haute société de Turin reprochait à M. de Lameth, une sorte de roideur; mais ce reproche, qui n'est pas sans fondement, s'explique d'une manière fort simple : membre distingué de la noblesse française, M. de Lameth n'ignorait pas de quelle manière la noblesse piémontaise s'était quelquefois expliquée sur les opinions qu'il avait manifestées dans l'assemblée constituante : il n'en avait pas fallu davantage pour jeter beaucoup de froid dans les rapports qui existaient nécessairement entre cette noblesse, d'ailleurs généralement bienveillante, et le premier magistrat du département. Au reste, ces légères mésintelligences ne nuisirent jamais aux égards qu'on se devait réciproquement, et même à l'observation des formes de la politesse la plus recherchée. M. de Lameth administra le département du Pô jusqu'au moment où les Autrichiens eurent pris le commandement militaire et civil du Piémont, et quitta Turin, dans les premiers jours de mai 1814. Nommé préfet de la Somme, à son retour en France, il fut en même-temps promu au grade de lieutenant-général. Bonaparte lui conserva ce double titre, après le 20 mars 1815, et lui conféra, le 2 juin suivant, les honneurs de la pairie impériale. Fidèle aux principes protecteurs de la liberté, M. de Lameth, appuyant dans la séance du 26 juin, l'opinion émise par M. Boissy-d'Anglas, relativement a la suppression du projet de loi de police et de sûreté générale, s'écria : « Il n'est aucune responsabilité en corps. Il nous faut des hommes pour répondre. Je conçois les motifs qui ont engagé la commission à adopter la résolution textuelle de la chambre des représentans; je sais qu'on doit chercher, par une similitude de résolutions, à entretenir l'harmonie entre les deux chambres; mais il est une autre considération qui doit surtout nous émouvoir, nous qui, depuis vingt-cinq ans, avons vu tant de révolutions. Cette révolution-ci passera comme les autres; mais les principes ne passent jamais. Craignons qu'en votant cette loi dans toute sa rigueur, nous n'ayons voté contre nous-mêmes, et que tel gouvernement qui pourrait survenir, ne s'en fît des armes contre les législateurs. » On ne peut que rendre justice à l'esprit de libéralité, de sagesse et de prévoyance, qui a dicté ces paroles. Resté sans fonctions depuis le second retour de la maison de Bourbon, M. de Lameth apprit, en 1817, qu'un grand nombre d'électeurs avaient résolu de lui donner leurs voix; il s'empressa de faire annoncer dans un journal, que ce seraient des suffrages sans objet, attendu qu'il ne paie pas les contributions exigées pour être membre de la chambre. Nous pensons qu'une telle déclaration suffit à l'éloge de l'homme d'état qui, pendant douze années, a constamment été revêtu d'une haute magistrature. On attribue au comte Alexandre de Lameth une part dans le *Précis des événemens militaires*, par le général Mathieu Dumas. Les talens éminens et connus de cet officier-général rendent cette supposition très-vraisemblable.

LAMETH (Le comte Théodore-Alexandre-Charles de), frère des précédens, né le 29 octobre 1760, embrassa fort jeune la carrière des armes, et servit avec distinction en Amérique, d'où il revint avec le grade de colonel en second. A son retour, il obtint le commandement du régiment de Royal-Etranger, avec une pension. Lié avec MM. de La Fayette et de Biron, il avait embrassé les mêmes systêmes politiques. Nommé, en 1790, président du département du Jura, et en septembre 1791, député à l'assemblée législative, il s'y prononça avec force et persévérance, en faveur de la monarchie constitutionnelle, et fut l'un des sept députés qui, dans la séance du 20 avril 1792, se levèrent contre la proposition de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie. Il parut plusieurs fois à la tribune et y fit divers rapports sur l'organisation de l'armée. Forcé de se soustraire aux recherches du gouvernement révolutionnaire, il resta caché pendant le règne de la terreur, et fut accusé, le 16 décembre 1797, d'avoir or-

ganisé une nouvelle Vendée dans ce département. Cette accusation qu'aucune preuve ne justifiait, n'eut point de suite, et M. Théodore de Lameth ne parut occupé, depuis cette époque, que du soin de se faire oublier. Appelé, après le 20 mars, par le département de la Somme, à la chambre des représentans, il parut ne pas vouloir s'y faire remarquer. Le second rétablissement des Bourbons, l'a laissé sans fonctions législatives et militaires. — Lameth (Le marquis Augustin-Louis-Charles), frère aîné des précédens, né le 20 juin 1755, manifesta, dès le commencement de la révolution, des opinions entièrement opposées à celles de ses trois frères. C'est un honnête homme, mais doué de talens fort médiocres. Appelé au corps législatif, en 1805, il y siégea jusqu'en 1810.

LAMOIGNON (Christian, vicomte de), fils du président à Mortier de ce nom, qui succéda au garde-des-sceaux Miromenil en 1786, partagea en 1787 la disgrâce du cardinal de Brienne, et fut trouvé, en 1789, mort dans son parc, ayant un fusil auprès de lui. M. Christian de Lamoignon émigra dès le commencement de la révolution. Rentré en France, et marié à sa nièce, sœur de M. Molé, il fut nommé, le 26 mars 1812, membre du conseil-général du département de la Seine; et, le 12 janvier 1813, il fut un des signataires de l'adresse présentée à l'empereur, par ce conseil, à l'occasion de la défection des Prussiens. Le 1er avril 1814, il fut un des signataires de la déclaration du même conseil contre l'empereur. Créé pair, par ordonnance du 17 août de la même année, il y a fait constamment partie de cette majorité anti-française brisée par l'ordonnance du 5 mars 1819, portant nomination d'un grand nombre de nouveaux pairs. C'est ce même Lamoignon, faible héritier d'un nom à jamais illustré par le grand homme qui le porta à la fin du 18e siècle (*voy.* Malesherbes), qui, dans la séance de la chambre des pairs du 6 mars 1819, a proposé une adresse au roi, également insolente, inconstitutionnelle et séditieuse, pour exprimer au monarque « le regret avec lequel la chambre des pairs voyait l'augmentation du nombre de ses membres. » Comme si les prétendus défenseurs exclusifs du trône eussent pu méconnaître que le droit de créer de nouveaux pairs était essentiellement inhérent à la prérogative royale! On sait que cette séance a présenté le scandaleux spectacle de ces anciennes diètes de Pologne, où les chefs des partis donnaient, en tirant le glaive, le signal de la guerre civile. Au reste, ce qui démontre à quel point il était temps que l'autorité royale mît un terme à ces funestes débats, c'est que la proposition coupable de M. Christian de Lamoignon, a été prise en considération par la chambre, qui, par-là, se l'est appropriée. Cet acte de rebellion est le dernier qui ait signalé l'existence de la faction féodale, dans la chambre des pairs.

LAMOIGNON DE MALESHERBES (*voy.* Malesherbes).

LAMONTAGNE (Pierre de), est auteur de divers ouvrages parmi lesquels nous citerons: *La Lévite conquise*, poëme en deux chants, 1782, in-8.—*L'Enthousiasme*, comédie en deux actes et en vers, 1784, in-8.—*La Visite d'été*, ou *Portraits modernes*, par l'auteur de *G. Bateman et Maria*, traduit de l'anglais, 1788, 3 vol. in-8.—*Mémoires relatifs à l'état de l'Inde, par M. Hastings*, traduits du persan et de l'anglais par MM. Langlès et de Lamontagne, 1788, in-8.—*Influence des passions sur les maladies du corps humain*, par Falconer, traduit de l'anglais, 1788, in-8.—*Poésies diverses*, 1789, in-8.—*Arabelle et Altamont*, tragédie, 1792, in-8.—*Traduction de quelques écrits de Xénophon* (à la suite de la *Vie de Xénophon*, par M. de Fortia).—*Ethelinde*, ou *la Récluse du lac*, par Ch. Smith, traduit de l'anglais, 1796, in-8. Le style de cet écrivain ne manque ni de correction ni de facilité.—Lamontagne (J.-L.), frère de Pierre, a publié: *L'Orphelin polonais*, tragédie en cinq actes et en vers, 1801, in-8; réimprimée en 1812, in-8.—*Le culte rétabli*, ode à Napoléon Bonaparte, 1802, in-8; et divers autres ouvrages de circonstance.

LAMOTHE-HOUDANCOURT (Le baron Léon de), de l'académie des jeux floraux et de celle des sciences de Toulouse, né dans cette ville en 1787, d'une ancienne famille originaire de Guienne, fut nommé auditeur au conseil-d'état en 1809, puis sous-préfet à Toulouse, où il se concilia l'estime de ses administrés, en adoucissant la rigueur des lois conscriptionnelles. En 1812, le baron de Lamothe contribua à apaiser les troubles qui s'étaient

élevés dans son département à l'occasion de la cherté des grains. Nommé, vers la fin de 1813, à la sous-préfecture de Livourne, il montra du courage dans plusieurs occasions périlleuses. De retour en France, à l'époque de la restauration, il rentra dans la vie privée, et fut nommé sous-préfet de Carcassonne, le 15 mai 1815, en remplacement du chevalier des Carrières. Dépossédé en vertu de l'ordonnance du 9 juillet 1815, il se livra à l'étude; et il travaille depuis à une histoire de la guerre et de la croisade des Albigeois. Le baron de Lamothe a publié plusieurs romans, entre autres: *Clémence Isaure*, traduit en anglais, en italien et en allemand; *Gabriel; l'Ermite de la tombe mystérieuse; les cinq Chapitres*, ou *les Rêves de ma cousine; Tête de mort*, ou *la Croix du cimetière de St-Adrien*, 1817, 4 vol. in-12. Dans la plupart de ces ouvrages, il a tenté, mais avec peu de succès, d'imiter la couleur sombre et terrible de Lewis et d'Anne Radcliffe. Ce qu'il y a d'assez remarquable, et de difficile à concilier avec les opinions politiques de M. de Lamothe-Houdancourt, c'est l'espèce d'animosité que, dans son roman de *Gabriel*, il manifeste contre les protestans. Il est aussi l'auteur d'un grand nombre de romances, parmi lesquelles on cite: *Le marquis d'Olivier, Renaud de Montauban, Ogier le Danois, l'archevêque Turpin*, etc. M. de Lamothe travaille en ce moment à un poëme dont Constantin est le héros, et dont divers fragmens ont déjà paru dans des recueils de poésies.

LAMOTHE-PIQUET, lieutenant-général des armées navales de France, servit pendant cinquante-six ans dans la marine qu'il illustra, et ne dut qu'à son seul courage et à ses talens le grade auquel il parvint. N'étant encore que capitaine de vaisseau, il se distingua par l'opiniâtre résistance qu'il opposa dans les mers de l'Inde à des navires anglais. Le chef de l'escadre dont il faisait partie, convaincu que la supériorité des ennemis ne permettait pas une plus longue résistance, avait donné le signal de la retraite. Étonné de voir que Lamothe-Piquet ne se conformât pas à cet ordre, il envoya à son bord un officier chargé de le lui signifier de nouveau. — « Ah, mordieu, reprit l'opiniâtre marin, encore quelques bordées; *je mâche les boulets.* » — « Sur votre tête, obéissez », répliqua l'envoyé: et quoiqu'à regret, il fallut abandonner le champ de bataille. Parmi un grand nombre d'actions valeureuses de cet intrépide officier, on peut distinguer encore celle du fort royal de la Martinique, dans la rade duquel il avait mouillé après un combat où tous ses vaisseaux avaient été désemparés. *L'Annibal* qu'il montait était à peine en état de tenir la mer, lorsqu'il vit un convoi important attaqué et près d'être pris par les anglais. Lamothe-Piquet ne consultant que son courage, vole avec son unique vaisseau au secours du convoi, dont il protège la retraite, et ne rentre au port que quand tous les navires sont en sûreté. Dans la guerre d'Amérique, il continua de déployer cette valeur audacieuse, accompagnée de connaissances réelles, qui le mettaient sous tous les rapports au nombre des meilleurs marins qu'eût alors la France. Il mourut à Brest le 10 juin 1791, à l'âge de soixante-onze ans, heureux d'avoir échappé à la révolution qui moissonna presqu'entièrement le corps dont il faisait partie.

LAMOTTE (Le baron ÉTIENNE-AUGUSTE GOURLET DE), lieutenant-général, né le 5 avril 1772, fut nommé aide-de-camp du maréchal Oudinot, après la bataille du Mincio, et donna, comme colonel du 4e régiment de dragons, des preuves de la plus brillante valeur à la bataille de Friedland, où, à la tête de quelques braves, il s'empara d'une batterie de canons, dont il venait d'essuyer le feu, en se précipitant sur elle. Honorablement cité dans les bulletins de cette armée, il fut promu au grade de général de brigade, et passa ensuite à l'armée d'Espagne, sous les ordres du duc de Rivoli (Masséna). Compromis, en 1812, dans l'affaire de Mallet, dont la femme, logée dans la même maison que Lamotte, voyait habituellement ce général, il tomba dans une disgrace complète auprès de l'empereur, qui le remit cependant en activité peu de temps après. M. de Lamotte fit la campagne de Champagne en 1814, et s'y conduisit avec sa bravoure accoutumée. Il se trouvait à Bordeaux au moment du retour de Bonaparte, en mars 1815, et reçut de la duchesse d'Angoulême le commandement de Baïonne. Pendant le court exercice de ces fonctions délicates, il fit preuve d'une grande énergie, et maintint dans l'obéissance la garnison prête à se révolter. M.

de Lamotte fut envoyé de Paris auprès du roi, dans les premiers jours du mois de juillet 1815, par la plus grande partie des généraux de l'armée, pour obtenir de ce prince la conservation de la cocarde tricolore, que l'armée française considérait comme la seule nationale. Il fut présenté au roi à Cambrai, mais il échoua dans cette noble négociation, dont des personnages du plus haut rang, et qui, jusques-là, avaient été ses protecteurs, ne lui pardonnèrent pas de s'être chargé. Il a été en butte, depuis ce moment, à l'honorable haine de la faction anti-française. La sœur du général Lamothe a épousé M. de Laborie.

LAMOURETTE (ANTOINE-ADRIEN), né à Strévent, département du Pas-de-Calais, avait embrassé de bonne heure l'état ecclésiastique, et fut nommé, lors de l'établissement de la constitution civile du clergé, vicaire-général de l'évêque d'Arras. Quelques écrits, remarquables par le talent et la facilité, l'avaient fait distinguer par Mirabeau, en septembre 1789; et l'éloquent orateur, qui n'était pas fort sur les questions théologiques, l'avait appelé auprès de lui pour les discuter, et lui fit, dit-on, composer le discours qu'il prononça sur la constitution civile du clergé, dans les premiers jours de juillet 1790. Nommé en 1791, évêque constitutionnel de Lyon, il fut élu député de Rhône-et-Loire à l'assemblée législative, et ne cessa d'y professer les principes les plus sages et les plus modérés. Sincèrement attaché au maintien de la monarchie constitutionnelle, on l'entendit, dans la séance du 7 juillet 1792, lorsque les passions étaient dans leur plus grande effervescence, et qu'une conspiration nouvelle était journellement ourdie contre le trône, conjurer ses collègues d'abjurer toute haine, et de dévouer tous leurs efforts au maintien de la constitution qu'ils avaient unanimement juré de défendre; ce discours, plein de chaleur et de sensibilité, et prononcé avec l'accent d'une conviction profonde, émut à tel point l'assemblée que tous les membres se levèrent à-la-fois, sans exception de partis, se précipitèrent dans les bras les uns des autres, et prêtèrent un nouveau serment d'attachement à la constitution et de fidélité au roi, qui saisit cet instant pour se rendre au milieu de l'assemblée, et la féliciter sur cette heureuse réunion, qui toutefois ne fut d'aucune durée, parce qu'elle n'avait pour bases ni la confiance ni la franchise. A peine le roi était-il sorti que les sermens étaient déjà oubliés et que les haines avaient repris leur empire. Quelques jours après cette étrange scène, Lamourette s'opposa à la déclaration de *la patrie en danger* proposée par Brissot, et fit décréter, après les massacres de septembre, qui lui avaient inspiré l'horreur la plus vive, que la municipalité de Paris serait rendue sur-le-champ responsable de la sûreté publique. Arrêté à Lyon après le siége de cette ville, il fut traduit à Paris et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 11 janvier 1794, à l'âge de cinquante-deux ans. Après avoir entendu son jugement, il fit le signe de la croix, monta sur l'échafaud avec un courage tranquille, et ne parut pas regretter la vie. Dans sa prison il avait montré le même courage. Il était à table, lorsqu'il reçut son acte d'accusation, et continua à converser avec ses compagnons d'infortune, sur l'immortalité de l'âme. « Faut-il donc s'étonner de mourir, disait-il, et la mort est-elle autre chose qu'un accident de l'existence? » Il a laissé plusieurs écrits de controverse, dans lesquels on remarque le soin avec lequel il rattache les principes de la philosophie à ceux de la religion. L'un d'eux, intitulé *Les délices de la religion*, est dédié à Mme de Genlis. Ce qui plait sur tout dans ses ouvrages, c'est la franchise des sentimens unie à la grâce et à la clarté du style.

LAMOUROUX (J.-V.), professeur d'histoire-naturelle à l'académie royale de Caen, est né à Agen, où il a publié, en 1805, un cahier de *Dissertations sur plusieurs espèces de fucus peu connues et nouvelles, avec leurs descriptions en latin et en français*; et, en 1816, une *Histoire générale des polypiers coralligènes flexibles*, 1 vol. in-8, avec 15 planches contenant plus de 130 figures dessinées par l'auteur. Cet ouvrage a été présenté à la première classe de l'institut, d'abord en 1810, et ensuite en 1813. A cette dernière époque, M. Lamouroux s'était borné à parler des espèces qu'il possédait dans sa riche collection de productions marines; en 1815, il traita de tous les polypiers mentionnés par les auteurs, et il les divisa en 56 genres, dont 14 seulement étaient connus avant lui, et en plus de 560

espèces, dont 140 au moins sont nouvelles. Ainsi, sous le rapport des genres et des espèces, l'ouvrage de M. Lamouroux est le plus complet qui ait paru sur la famille des polypiers. Il a aussi fait connaître, dans un écrit publié à Caen, 1817, une espèce ou variété de froment cultivée avec avantage sous le nom de *blé lamma*. Les journaux ont annoncé dernièrement que ce savant avait entrepris la composition d'une *Flore marine*, immense traité qui compléterait le travail qu'il a commencé. Les premières parties de ce nouvel ouvrage ont obtenu l'entière approbation des naturalistes auxquels elles ont été communiquées. Il reste encore à décrire les plantes du golfe de Gascogne, des côtes françaises de la Méditerranée et de l'île de Corse. Le ministre de l'intérieur a accordé des fonds pour subvenir aux frais des voyages que l'auteur doit faire, et pour assurer l'achèvement de son ouvrage. M. Lamouroux est correspondant de l'institut, et membre de plusieurs sociétés savantes.

LAMPREDI (L'abbé), naquit à Pise vers 1760, et fut doué par la nature des plus heureuses facultés; mais l'extrême mobilité de son imagination retarda ses progrès. Voué à l'état ecclésiastique, il parvint au sacerdoce, et ne put trouver dans sa patrie, au milieu de ses paisibles fonctions, le bonheur auquel il aspirait. Les événemens militaires, et les troubles politiques qui en furent la suite, le forcèrent à quitter son pays. Heureusement, dans son exil, les connaissances qu'il avait acquises lui furent d'une grande ressource. Les langues grecque et latine, qu'il avait cultivées avec autant de succès que celle de sa nation; les mathématiques, dans lesquelles il avait fait de rapides progrès, lui fournissaient les moyens de se rendre partout utile. Il vint en France, et obtint une chaire de professeur dans le collége de Sorèze; mais il n'y fit pas un long séjour, et alla bientôt rejoindre à Paris, plusieurs de ses compatriotes, que l'entrée des Austro-Russes en Italie avait portés à chercher un asile en France. Lampredi passa pour avoir été l'un des principaux auteurs de la critique amère qui y fut faite du poëme du célèbre lyrique Vincent Monti, *Il Bardo della Selva Nera*, dans la *Décade philosophique*. Monti l'en accusa vivement dans sa diatribe contre tous ceux qui l'avaient critiqué, et laquelle fut publiée à Milan, sous le titre de *Lettera all' abate Saverio Bettinelli*. Lampredi quitta Paris, et alla, on ne sait pourquoi, en Espagne, quelque temps avant l'invasion de ce royaume par Napoléon. Il revint ensuite à Paris, d'où il ne tarda pas à retourner en Italie. Milan fut la ville où il voulut fixer son établissement. Il s'y réconcilia avec le poète Monti, et fut admis dans la nombreuse société de gens de lettres qui se réunissaient chaque jour chez le sénateur Paradisi, par le crédit duquel il fut nommé professeur de hautes mathématiques dans la maison des pages, où il fit, en peu de temps, de fort bons élèves. Quelques dégoûts lui firent perdre sa place; il s'était attiré des ennemis dans l'intervalle, en travaillant à un journal littéraire intitulé: *Il Poligrafo*. Il se rendit dans le royaume de Naples, où le trône était alors occupé par Joachim; là, revenant à des goûts simples et tranquilles, il se retira dans une cure de village. L'imagination ardente et mobile de l'abbé Lampredi, ne lui a jamais permis de composer un ouvrage de longue haleine; cependant les dissertations qu'il a publiées sur quelques passages obscurs d'Homère, prouvent assez ses connaissances helléniques. Son amour pour le grec perce jusque dans ses petites satires; mais il y montre peu de finesse et de goût.

LANCASTER (Joseph), maître d'école anglais, d'abord de la secte des quakers, fut ensuite exclus de cette communion. Il s'est fait une immense réputation non-seulement en Angleterre, mais dans toutes les parties du monde, en mettant en pratique, dans Saint-George's-Fields, sur une grande échelle, le plan d'éducation que le docteur Bell avait fait connaître le premier dans le Royaume-Uni, et que lui-même avait rapporté de l'Indostan (*voy.* Bell). Les encouragemens que reçut Lancaster le mirent à même de voyager dans toute la Grande-Bretagne, faisant des instructions pour la formation d'écoles semblables à celles qu'il avait d'abord établies. Il cacha soigneusement tout ce qu'il devait au docteur Bell, dont on assure qu'il ne prononça jamais le nom. Ce dernier s'éleva avec force contre cette ingratitude: il en résulta une controverse fort animée et des institutions rivales qui s'élevèrent à côté les unes des autres. Quelqu'incontestables que fussent les droits de

Bell à la priorité de cette découverte, il éprouva cependant le genre d'injustice dont, trois siècles auparavant, Christophe Colomb avait été victime; Lancaster eut seul l'honneur d'attacher son nom à un système devenu Européen, et qui promet d'avoir la plus vaste influence sur la civilisation et les lumières de cette partie du monde. Lancaster, se servant avec avantage de sa popularité et de ses protections, ouvrit, en 1812, une espèce de séminaire à Lower-Tooting. Le prospectus qu'il publia était rempli de pompeuses promesses qui d'abord parurent loin de se réaliser. En peu de temps, l'établissement fut abandonné, et les meubles du directeur, parmi lesquels se trouvaient trois équipages, furent vendus au bénéfice des créanciers. Il peut paraître intéressant de connaître la méthode que Bell avait trouvée établie dans l'Inde, afin de juger à quel point s'en rapproche l'enseignement lancastérien. Le voyageur italien Pietro Della Valle, qui parcourait l'Indostan vers 1618, s'exprime à ce sujet dans les termes suivans : « Mais afin de profiter du temps qui se passa à disposer toutes ces choses, je m'amusai sur le vestibule du temple (*), pour y voir de certains jeunes enfans qui y apprennent à lire d'une façon fort extraordinaire, dont je vous ferai part, comme d'une chose très-curieuse à mon avis. Ils étaient quatre qui avaient pris du maître une même leçon, et afin de l'inculquer parfaitement en leur mémoire, et de répéter les précédentes qui leur avaient été prescrites, et de peur de les oublier, un d'eux chantait, d'un certain ton musical, une ligne de la leçon, comme, par exemple, deux et deux font quatre; et, pendant qu'il chantait cette partie de leçon, pour l'apprendre mieux, il l'écrivait en même temps, non pas avec une plume et sur du papier, mais pour l'épargner et n'en pas gâter inutilement, il en marquait tous les caractères avec le doigt sur la même planche où ils étaient assis en rond, et qu'ils avaient couvert, à cet effet, de sable très-délié. Après que le premier de ces enfans avait écrit de la sorte en chantant, les autres chantaient et écrivaient la même chose tous ensemble. Ensuite le premier recommençait, chantait et écrivait une autre ligne de la leçon, comme, par exemple, quatre et quatre font huit, que les autres répétaient incontinent après, et ainsi toujours alternativement de la même façon; et, lorsque le terrain était entièrement couvert de caractères, ils passaient la main par dessus, les effaçaient et y répandaient d'autre sable, s'il était nécessaire, pour y tracer de nouvelles lettres, et continuaient toujours de la sorte pendant le temps qui leur était donné pour étudier. Ces enfans me dirent aussi que, de cette façon, ils apprenaient à lire et à écrire sans papier, sans plumes et sans encre : et sur ce que je leur demandai qui les enseignait et qui les corrigeait lorsqu'ils manquaient, vu qu'ils étaient tous écoliers, et que je ne voyais point de maîtres parmi eux, ils me répondirent fort raisonnablement qu'il était impossible qu'une seule difficulté les arrêtât tous quatre en même temps, sans la pouvoir surmonter, et que, pour ce sujet, ils s'exerçaient toujours ensemble, afin que si l'un manquait, les autres fussent ses maîtres. » Le mode d'enseignement mutuel, appelé, mal à propos, *Lancastérien*, a fait de grands progrès en Europe depuis quelques années; il a été reporté en Asie par des missionnaires anglais de différentes communions, et introduit partout où l'Angleterre a des possessions. Il s'est aussi répandu en France, où, malgré les clameurs de l'esprit de parti, il a été successivement établi, non-seulement dans la plupart des villes, mais dans beaucoup de petites bourgades et communes rurales. On l'a aussi, dans quelques places de garnison, adapté à l'instruction des soldats, et cet exemple a été suivi, par ordre de l'empereur de Russie, pour les troupes de cette nation qui faisaient partie de l'armée d'occupation; mesure dont les résultats ont été aussi prompts qu'heureux. Néanmoins l'impartialité dont nous nous faisons une loi, ne nous permet pas de regarder la méthode dite *Lancasterienne* comme absolument exempte d'inconvéniens, et nous porte même à ne pas dissimuler les reproches qui lui ont été adressés. Comme toutes les nouveautés, accueilli d'abord avec trop d'enthousiasme par beaucoup de personnes, ce système a été traité par d'autres avec une excessive sévérité. On compte, parmi ses adversaires de bonne-foi, des personnes très-éclairées, entre autres des ecclésiastiques, dont les vertus, la piété et les lumières ne

(*) Pietro Della Valle l'appelle le temple d'Hinimant, près la forteresse de Gourrada Naghar.

peuvent être mises en doute; d'un autre côté aussi, il a pour partisans des hommes non moins recommandables sous les mêmes rapports. On en a fait tour-à-tour une invention capable d'illustrer toute seule le siècle qui l'a vu naître, ou un mode d'instruction qu'il fallait se hâter de proscrire, parce qu'il était en opposition avec la religion, la saine morale et les gouvernemens monarchiques. Ses admirateurs ont justement prétendu que la plupart de leurs antagonistes jugeaient la méthode avant d'avoir pris la peine de l'examiner, ou après l'avoir examinée légèrement; que s'ils l'eussent bien observée, ils auraient été convaincus qu'elle ne créait des ennemis, ni à la morale, ni à la religion, ni à aucune espèce de gouvernement; que c'était uniquement un moyen perfectionné d'instruire la jeunesse. Les adversaires de cette méthode font observer, que les connaissances, lentement acquises, le sont aussi plus sûrement; que c'est dans l'enfance que se contractent les bonnes habitudes, que se forment les bonnes mœurs, et qu'une méthode qui abrège le temps de l'éducation, pour des enfans surtout qui n'en auront jamais d'autre, peut, chez des nations décomposées par une longue révolution, avoir des inconvéniens que ne compenseront pas ses avantages. Ils ajoutent, que cette méthode consiste trop en des mouvemens mécaniques, et qu'elle ne dit rien au cœur. Cette dernière observation nous paraît la plus fondée. On ne peut nier que le mode sommaire suivant lequel elle doit nécessairement s'exercer, en raison du grand nombre d'individus qu'elle embrasse communément, ne soit très-peu susceptible d'admettre ces développemens moraux qui, dans les systêmes d'éducation bien entendus, doivent être les auxiliaires de l'instruction, afin de former simultanément le cœur et l'esprit de l'élève. Considérée sous ce point de vue, la méthode Lancastérienne est sans doute inférieure à celle de Pestalozzi (*voy.* ce nom), et des écoles hollandaises, où l'intelligence des enfans ne marche qu'appuyée sur les principes les plus purs de la morale et de la religion. Toutefois l'équité exige de reconnaître que le systême du docteur anglais peut être d'une grande utilité pour la masse du peuple, ou pour toute réunion considérable, telle que les enfans abandonnés, etc., les corps de troupes, en abrégeant le temps, ordinairement
si long, de l'instruction élémentaire, et
donnant ainsi les moyens de consac
celui qui reste à acquérir des connais
ces utiles aux diverses professions. Il
inutile d'ajouter qu'en examinant les
jections sensées auxquelles a pu don
lieu le systême dont il s'agit, nous
croyons pas devoir répondre aux absu
calomnies dont il a été l'objet de la
de quelques hommes sur lesquels tou
qui tend à éclairer les citoyens, pro
l'effet de l'eau sur les hydrophobes.
Juifs l'ont adopté avec succès, si l'on
rapporte au journal qu'ils font para
depuis quelque temps à Paris. On a
primé, tant en France qu'en Anglete
beaucoup d'ouvrages pour et contr
méthode des écoles lancastériennes (
LABORDE). J. Lancaster a publié, e
autres écrits relatifs à son systême: *A*
liorations dans l'éducation, in-8, 18
troisième édition, 1806.—*Lettre au t*
honorable Jean Foster, sur les meill
moyens d'élever et de rendre utiles
pauvres en Irlande, in-8, 1805.—*A*
à la justice dans la cause de dix mille
fans pauvres, in 8, 1807.—*Syllab*
(*A Spelling-book*) *à l'usage des éco*
in-12, 1808.—*Rapport sur les pro*
de Joseph Lancaster, depuis 1798, i
1811.

LANDOLPHE (ANTOINE), ancien
pitaine de la marine française, né à M
belet, en 1760, était, avant la révolut
directeur de la société coloniale phi
tropique d'Ouère en Afrique, dont l'i
titution avait pour but d'étendre le co
merce français dans le vaste royaume
Benin. M. Landolphe avait prudemm
recherché l'amitié du roi d'Ouère, et
dé de son appui, il avait fait construire
fort à l'embouchure du fleuve de Beni
un terrain très-étendu avait été mis
culture par ses soins, et plusieurs cen
nes de nègres secondaient ses vues par
travail actif. Cet établissement rece
chaque jour de nouveaux accroisseme
lorsqu'en 1792, deux vaisseaux de co
merce anglais, armés de canons, déba
quèrent près du fort quelques indivi
qui s'annoncèrent comme étant au ser
ce de la maison Dopson et compagnie
Liverpool, et comme chargés de rem
tre à M. Landolphe de riches présens,
reconnaissance des services qu'il avait r
dus, l'année précédente, à un bâtim
de cette compagnie. M. Landolphe, fo

par des instances réitérées, accepta ces présens qui consistaient en objets d'ameublement, et il donna aux Anglais un dîner splendide. La journée se passa dans des témoignages réciproques d'amitié. A minuit, M. Landolphe fut réveillé au bruit des armes, et il se vit entouré de soldats, la baïonnette au bout du fusil. Il n'avait avec lui que deux Européens : les nègres qui auraient pu le défendre, ayant pris part à la suite de la journée, étaient ensevelis dans un profond sommeil; poursuivi à coups de pistolet, et n'ayant aucun moyen de résistance, il se précipita du haut d'une fenêtre dans les fossés du fort qui étaient pleins d'eau. Les assaillans le croyant mort, se mirent à piller les magasins, et chargèrent leurs canots de butin : mais quelques nègres, qui s'étaient éveillés, ayant sonné l'alarme, on courut aux armes, et les pillards, se voyant sur le point d'être attaqués, se sauvèrent en mettant le feu aux habitations, et en faisant sauter le magasin à poudre. Cet acte de brigandage, commis en pleine paix, et qui rappelle aux mémoires fidèles le meurtre de Jumonville dans le Canada, excita une vive indignation en Angleterre; mais l'affaire n'a jamais été éclaircie. La guerre, qui éclata un mois après cet événement, empêcha les réclamations de M. Landolphe, et les recherches qu'il tenta, lors du traité d'Amiens, sont restées sans résultat. Il n'avait pas encore obtenu justice en 1817.

LANDON (C.-P.), peintre du duc de Berri, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, conservateur des tableaux du Musée, membre de plusieurs sociétés littéraires, et correspondant de la quatrième classe de l'Institut, a publié : *Nouvelles des arts*, 5 vol. in-8. Il en paraissait un numéro tous les huit jours. Chaque année forme un volume d'environ 400 pages avec six ou sept planches. — *Annales du Musée et de l'école moderne des beaux-arts*, 1801-1810, 17 vol. in-8, dont il est l'auteur et l'éditeur; on y ajoute les *Paysages et tableaux de genre*, 1805, 4 vol. in-8.—*Annales du Musée*, seconde collection, 12 vol. in-8 (y compris le salon de 1817, la *Galerie Giustiniani* et la *Galerie Massias*) : ces volumes forment une collection très-estimée, quoique gravée au simple trait. Chaque volume contient 72 planches; l'ancienne collection surtout est d'autant plus recherchée, que la plupart des chefs-d'œuvre dont on y donne le trait ne sont plus en France aujourd'hui. — *Vies et œuvres des peintres les plus célèbres*, 1803 et suiv., 20 vol. in-4, contenant le portrait et l'œuvre complet du Dominiquin, de Michel-Ange, de Raphaël, du Poussin et de Lesueur, avec un choix de l'Albane, de Daniel de Volterre et de Baccio Bandinelli, et le 1er volume des peintures antiques.—*Description de Paris et de ses édifices*, avec un Précis historique et des observations, par Legrand, 1806-1809, 2 vol. in-8.—*Galerie historique des hommes les plus célèbres de tous les siècles et de toutes les nations*, 1805-1809, 12 vol. in-12 (Plusieurs gens de lettres y ont fourni des articles).—*Choix de biographie ancienne et moderne*, 2 vol. in-12, avec 144 portraits; c'est un abrégé de l'ouvrage précédent. — Les *Antiquités d'Athènes*, d'après Stuart et Revett, 3 vol. in-fol. Le texte est traduit de l'anglais par M. Feuillet. —*Description de Londres et de ses édifices*, in-8, avec 42 planches.—*Les amours de Psyché et de Cupidon*, in-fol., imprimerie de Didot, avec 32 planches au trait, d'après Raphaël.—*Le Saint Evangile de N. S. J.-C.*, in-4, imprimerie de Didot, avec 51 planches au trait d'après Raphaël, le Dominiquin, le Poussin et l'Albane.—*Recueil des ouvrages de peinture et sculpture qui ont concouru pour les prix décennaux*, in-8, avec 45 planches. —*Atlas du Musée*, ou *Catalogue figuré de ses tableaux et statues*; la 1re livraison, en 6 planches in-fol., était annoncée comme étant sous presse en 1814. M. Landon a plusieurs fois exposé au salon du Musée, des productions de son pinceau, qui ont obtenu les suffrages des amateurs. — Son fils, architecte, pensionnaire du roi à l'académie de France à Rome, fut nommé, en 1817, dessinateur d'architecture du cabinet du duc d'Angoulême

LANDREMONT, général français, était, avant la révolution, capitaine de dragons dans le régiment de Schomberg. Nommé général en 1793, il fut employé sous Custines, et s'avança dans le duché de Deux-Ponts, dont il s'empara au mois de février. Il jetta, le 12 août, un convoi dans Landau qui commençait à être cerné; prit ensuite le commandement en chef de l'armée du Rhin; se laissa forcer le 13 octobre dans les lignes de Weissembourg, et se conduisit pendant cette affaire, ainsi que dans les journées suivantes, moins en général

habile qu'en soldat courageux. Destitué après cet échec, nonobstant les réclamations de Duroy, député en mission près de l'armée, il fut conduit à l'Abbaye le 19 octobre, échappa néanmoins aux condamnations de l'an 2, malgré plusieurs sorties violentes que Robespierre fit contre lui à la tribune des jacobins; fut rappelé aux armées en 1795, et employé sur les côtes du département du Nord, où il commandait lorsque M. de Choiseuil et plusieurs autres émigrés firent naufrage près de Calais. Malgré les ordres du gouvernement, Landremont parvint à les sauver en dirigeant adroitement le conseil de guerre chargé de les juger; mais ce trait d'humanité lui fit perdre sa place. Destitué presqu'aussitôt, il resta sans activité depuis cette époque et se retira à Nanci, où il vit encore, âgé de plus de quatre-vingts ans.

LANGEAC (Le chevalier DE), conseiller ordinaire de l'université, né vers 1750, d'une famille noble originaire d'Auvergne, fut autrefois secrétaire d'ambassade à Vienne, puis à Pétersbourg et à Moscou, où il eut une mission secrète lors de la révolte de Pugatscheff. M. de Langeac est avantageusement connu par ses différens ouvrages. Sa traduction en vers des *Bucoliques* de Virgile est généralement regardée comme l'une des meilleures et surtout comme la plus exacte de celles qui ont été publiées. Il possédait autrefois une fortune considérable, et il en faisait le plus digne usage pour l'intérêt des lettres et de ceux qui les cultivent. On a de lui: *Lettre d'un fils parvenu, à son père laboureur*, qui a remporté le prix de l'académie française, 1768, in-8. — *Épître d'un fils à sa mère*, pièce qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1768, in-8. — *Eloge de Corneille*, 1768, in-8. Ce morceau oratoire a obtenu les éloges de plusieurs journaux du temps. — *Traduction d'un morceau de l'Iliade* (prière de Patrocle à Achille), qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1778, in-8. — *La servitude abolie*, pièce qui a concouru pour le prix de l'académie française, 1780, in-8. — *Poëme séculaire d'Horace*, 1780, in-8. — *Colomb dans les fers, à Ferdinand et Isabelle, après la découverte de l'Amérique*, couronnée à Marseille, avec un Précis historique sur Colomb, 1782, in-18, très-rare; réimprimée in-8. — *Les Bucoliques de Virgile traduites* [en] *vers français*, 1806, in-4., in-8. et in-[illegible] Cette traduction concourut, en 181[illegible] pour le grand prix décennal de deuxiè[me] classe décerné par l'institut. On lui [at]tribue: *Essai d'instruction morale*, [illegible] vol. in-8; et in-12, 1812; — *Pré[cis] historique sur Cromwell*, suivi d'un [ex]trait de l'*Eikon basilike*, 1789, in-[illegible] 1801, in-8; — *Anecdotes anglaise[s et] américaines*, années 1776 à 1783 [illegible] vol. in-8., Paris, 1813; — *Répo[nse] à un cuistre*, 1815. On a de M. de La[n]geac de fort jolis vers adressés au p[oète] Delille, avec une branche de laurier [que] l'auteur avait cueillie sur le tombeau [de] Virgile, dans un voyage qu'il fit en It[alie] pour visiter les lieux qu'avait habit[és le] poète de Mantoue. M. de Langeac est [che]valier de la légion-d'honneur.

LANGERON (Le comte DE), né [en] 1764, entra de bonne heure au serv[ice,] fit la guerre d'Amérique sous le gén[éral] de Rochambeau, et se trouvait col[onel] en second en 1787, lorsqu'il quitt[a la] France pour se rendre en Russie[.] l'impératrice Catherine l'employa da[ns la] guerre contre les Turcs, et lui fit [don], en 1791, d'une épée d'or, en témoig[nage] de sa protection. En 1792, il fut, [avec] les ducs de Laval, de Polignac, et d'[au]tres gentilshommes, chargé de l'organ[isa]tion d'un corps d'émigrés, destiné à [dé]fendre la cause des Bourbons. Emp[loyé] ensuite dans les armées russes, le co[mte] de Langeron s'y distingua par ses tal[ens] et parvint au grade de lieutenant-gén[éral.] Il commandait la quatrième division [de] l'armée russe à la bataille d'Austerlitz[, et] fut forcé à la retraite, avec les génér[aux] Buxhowden, Milloradowitch et Bagrat[ion,] par la défaite du général Pribitchins[ki] qui occupait le centre. Le comte de L[an]geron eut souvent part aux nombre[uses] affaires des campagnes suivantes, pa[rti]culièrement en 1812; mais on doit m[oins] admirer les talens qu'il y déploya q[ue le] zèle généreux avec lequel il prodigua [des] secours aux prisonniers français, ses c[om]patriotes, lors de la retraite de Mosc[ou.] Le 17 août 1813, il obtint un succès [im]portant à Plagwitz; le 26, il cerna la [di]vision du général Puthod, à Lœwenb[erg,] et le fit lui-même prisonnier. Le 8 se[p]tembre, il passa la Neisse à Ostriz, [à la] suite du comte de Saint-Priest, don[t il] seconda l'attaque contre un corps po[...]

ron. A la bataille de Leipsig, il commandait le corps russe qui, avec les Suédois, formait l'armée du nord. Le 18 octobre, il passa la Partha pour marcher sur Leipzig, et rencontra les Français dans le village de Schœnfeld. Ayant reçu ordre d'attaquer, il éprouva une forte résistance, et ne put s'emparer de la position qu'en perdant beaucoup de monde. Délogé presque aussitôt, il ne parvint à la reprendre que vers le soir, lorsque les forces des Français eurent été divisées par une attaque imprévue du général Sacken. L'armée française ayant été obligée, par suite des désastres de Leipzig, d'abandonner ses conquêtes au-delà du Rhin, le général de Langeron passa ce fleuve le 1er janvier 1814, avec l'armée de Silésie, sous les ordres du maréchal Blucher; le 4, il s'empara de Bingen, où il fit quelques prisonniers, et se porta sur Mayence et sur Trèves. Il prit part, dans le cours de la campagne, aux affaires de Laon, le 11 mars, d'Arcis-sur-Aube, le 19; et le 28, il se réunit à Meaux avec la grande armée, pour marcher sur Paris. Son corps formait l'aile droite de l'armée de Silésie. Le 30, à onze heures du matin, soutenu par les généraux d'York et de Kleist, il attaqua les hauteurs de Montmartre, et s'en rendit maître. Ce fait d'armes lui valut la décoration de St-André. L'empereur Alexandre lui dit, en la lui remettant, « qu'il avait trouvé cet ordre sur les hauteurs de Montmartre. » Comme on le soupçonnait de n'être pas, à beaucoup près, étranger aux dispositions qui s'étaient manifestées tout-à-coup dans le conseil d'Alexandre en faveur des Bourbons, une dame de sa famille vint pour lui rendre visite aussitôt après qu'il fut entré dans Paris avec l'armée russe, et ne le trouvant pas, se contenta de laisser à sa porte une carte avec cette devise de la maison de Langeron : *Alors content.* En 1815, le comte de Langeron commandait un corps de 35,000 hommes, et il fut chargé, après la campagne, de diriger la marche rétrograde des troupes russes par Manhein. Il quitta Paris au mois d'octobre, et se rendit à Odessa, capitale de la Crimée, dont il avait été nommé gouverneur-général, en remplacement de M. le duc de Richelieu. En 1816, il vint à Pétersbourg solliciter de l'empereur la franchise du port d'Odessa, et il l'obtint.

LANGLE (Jérôme-Charlemagne Fleuriau, dit le marquis de), naquit en Bretagne d'une famille distinguée de cette province, vint se fixer à Paris, où il vécut d'intrigues de toute espèce, et passa, comme Mirabeau, sa jeunesse dans les prisons, mais sans l'avoir mérité comme lui par la supériorité d'un génie ardent et vigoureux. Il s'adonna aussi à la littérature, et publia en 1785 un *Voyage de Figaro en Espagne*, production inégale, dans laquelle quelques observations piquantes, et exprimées avec originalité, sont noyées dans des remarques fausses ou puériles. Néanmoins, comme cet opuscule contenait des traits fort virulens contre l'administration et contre les prêtres de ce pays, le gouvernement français crut devoir à l'alliance des deux états, et peut-être plus encore à la parenté qui unissait les diverses branches de la maison de Bourbon, de sévir contre l'ouvrage, qui, sur le réquisitoire de l'avocat-général Séguier, fut brûlé par la main du bourreau. De Langle se vengea de cet arrêt, d'une manière digne de la singularité de son caractère; s'étant transporté à Mons, où il était hors dela juridiction des tribunaux français, il se rendit chez l'exécuteur public de cette ville, et lui mettant douze francs dans la main, le pria de jeter au feu, en présence de deux personnes qui l'accompagnaient, un imprimé qu'il lui remit. La demande fut accordée sur-le-champ, et l'auteur triomphant revint à Paris, où il s'empressa de publier « qu'il avait fait brûler l'arrêt du parlement par la main du bourreau. » Le *Voyage de Figaro* fut suivi d'un *Tableau pittoresque de la Suisse*, imprimé en 1790. Étant détenu à la Force l'année suivante par jugement de la police correctionnelle, il y découvrit une fabrication de faux assignats qu'il dénonça à l'assemblée législative; servit ensuite la police secrète qu'entretenait M. Bertrand de Molleville, et faillit, s'il faut l'en croire, d'enlever des pièces qui auraient compromis les amis des noirs, contre lesquels il répandit les calomnies dont on s'étaye encore aujourd'hui pour attaquer leur honneur et leur intégrité. Rentré dans l'obscurité après la journée du 10 août 1792, il traina misérablement son existence depuis cette époque, et mourut à Paris le 12 octobre 1807.

LANGLÈS (Louis-Mathieu), né en

1763, à Péronne, près Montdidier, a fait la plus grande partie de ses études chez ses parens, qui l'amenèrent à Paris pour y terminer son éducation. A peine était-il sorti de l'enfance, que son père, militaire et chevalier de St-Louis, voulut lui faire embrasser la profession des armes; mais la vie que l'on mène dans les garnisons ne convenait pas aux goûts de M. Langlès; il persuada à ses parens de lui permettre d'étudier les langues orientales, pour servir avec plus d'avantage dans l'Inde, en qualité de militaire, et même de diplomate. Sa demande lui ayant été accordée, il se mit à etudier l'arabe et le persan, aidé des conseils de M. Silvestre de Sacy, et il suivit les cours de MM. Ruffin et Caussin de Perceval. En 1785, MM. Bertin et de Breteuil, ministres et secrétaires-d'état, l'engagèrent à se livrer à l'étude du mantchou. Il fit graver les caractères de cette langue, et publia, en 1787, un *Alphabet mantchou.* C'est le premier ouvrage sur cette langue, imprimé avec des caractères mobiles. Quelques mois avant l'apparition de l'Alphabet mantchou, M. Langlès avait publié les *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, traduits du persan, vol. in-8. L'académie des inscriptions agréa la dédicace de cette traduction, et celle de l'*Alphabet mantchou.* M. Langlès était depuis deux ans attaché au tribunal des maréchaux de France. Le maréchal de Richelieu, alors doyen de ce tribunal, accueillit de la manière la plus flatteuse le traducteur, et lui procura même une des douze pensions du mérite, dont le tribunal disposait en faveur de ses officiers les plus distingués. L'année suivante, le premier volume du *Dictionnaire mantchou-français* sortit des presses de Didot l'aîné. Dans le discours préliminaire d'un petit ouvrage, publié la même année, sous le titre de *Contes, fables et sentences, tirés de différens auteurs arabes et persans*, etc., in-18 et in-8., M. Langlès a fait connaître, le premier en France, et même sur le continent, l'existence de la société asiatique de Calcutta, le but et l'utilité des travaux des membres qui la composent. Nous indiquerons encore deux autres ouvrages publiés en 1788, et plus importans par leur objet que par leur étendue: le premier est intitulé *Ambassades réciproques d'un roi des Indes, de la Perse, etc., et d'un empereur de la Chine*, traduites du [...] san d'Abdoul-Rizâc de Samarkand, [...] la vie de ces deux souverains, in-8. [...] deuxième est un *Précis historique su[r les] Mahrattes*, traduit de l'original per[san] en dialecte de l'Inde, in-8. Les évé[ne]mens qui signalèrent l'année 1789 a[yant] fait naître des justes inquiétudes sur [les] établissemens français d'outre-mer, [M.] Langlès renonça au projet de passer [dans] l'Inde, et résolut de se livrer tout en[tier] à l'étude des langues orientales vivan[tes.] Il présenta à l'assemblée nationale, [en] 1790, une *Adresse* sur l'importance [de] ces langues pour l'extension du comm[er]ce, les progrès des sciences et des [let]tres, 1 vol. in-8. C'est le premier [ou]vrage, écrit en français, dans lequel o[n ait] envisagé ces langues sous ce double p[oint] de vue. En même-temps, parurent [les] *Fables et contes indiens*, nouvellem[ent] traduits, avec un discours prélimin[aire] et des notes sur la religion, la littérat[ure] et les mœurs des Hindous, 1 vol. in-[18] et in-8. Ce recueil renferme la premi[ère] partie de l'Hitopadès, ou prototype [des] fables attribuées à Bidpay. La comp[osi]tion de ces deux opuscules a été pour [M.] Langlès, une espèce de délassement [aux] soins qu'il donnait à l'édition du *Dict[ion]naire mantchou-français*, dont le deu[xiè]me volume parut en 1790. Quoiqu'il n['ait] jamais rempli d'autre place administ[ra]tive que celle de conservateur des ma[nus]crits orientaux de la bibliothèque du [roi,] à laquelle il fut promu en 1792, il s['es]tima heureux d'être appelé à la format[ion] de cette commission temporaire des ar[ts,] adjointe au comité d'instruction publiq[ue,] qui contribua, en 1793, à sauver la p[lu]part des objets de sciences et d'arts [qui] ont échappé au vandalisme révoluti[on]naire. Après le 9 thermidor, le co[mité] d'instruction publique de la convent[ion] lui confia la garde du dépôt littéraire [des] Capucins-Saint-Honoré. M. Langlès p[ro]fita de l'accès que ses fonctions lui d[on]naient auprès de l'autorité, pour pro[vo]quer la création de l'école spéciale [des] langues orientales vivantes. La comm[is]sion le chargea d'organiser cet établis[se]ment, qui a puissamment contribu[é à] répandre en France le goût et la conn[ais]sance des langues orientales. Il se ch[ar]gea d'y professer le persan. Ces trav[aux] le détournaient de ses occupations fa[vo]rites; mais il ne les abandonna pas ent[...]

rement. Il s'occupa de la révision d'une nouvelle édition in-8. des *Voyages de Pallas*, traduits par Lapeyronie, à laquelle il ajouta, avec M. Lamarck, des notes fort étendues. Cette édition parut en 1795, huit volumes in-8., et un atlas, ainsi que sa traduction du *Voyage de Thunberg au cap de Bonne-Espérance, aux îles de la Sonde et au Japon*, avec ses notes et celles de M. Lamarck, 1796, in-8, 4 vol., ou in-4., 2 vol. Il s'occupait en même-temps d'une nouvelle édition in-4. du *Voyage de Norden en Egypte et en Nubie*, avec des notes. Les deux premiers volumes parurent en 1795. Le troisième, qui est presque entièrement composé du travail de l'éditeur, renferme des *Mémoires sur le canal de Suez, sur les Pyramides*, qui étaient originairement, selon lui, des monumens héliaques, *sur Alexandrie*, etc., composés surtout d'après les écrivains arabes. Il publia en même-temps la traduction et l'extrait de la version anglaise du *Voyage de l'Inde à la Mekke*, par Abdoul Kérym, pélerin musulman qui accompagna Tahmas Couly Khân dans l'Inde. C'est le premier volume de sa *Collection portative de voyages*, traduits de différentes langues orientales et européennes, dont il a paru jusqu'à présent cinq volumes; savoir : *Voyage de la Perse dans l'Inde, en 1442-44*, traduit du persan d'Abdoul-Rizâc et du Bengale, par M. Franklin, traduit de l'anglais, 1798, 2 vol.; *Voyage pittoresque de l'Inde*, par Hodges, traduit de l'anglais. Il a encore publié en 1814 les *Voyages de Sindbâd le marin*, extraits des *Mille et une Nuits*, dont ils forment l'une des fictions les plus attachantes et les plus merveilleuses. La commission temporaire des arts ayant été dissoute par le gouvernement directorial, et le dépôt des Capucins ayant été dispersé dans différens établissemens, M. Langlès n'a plus rempli d'autre fonction que celle de conservateur-administrateur des manuscrits orientaux, et celle de professeur de langues orientales. Au moment de la création de l'institut, M. Langlès fut appelé par les vœux du premier tiers dans les deux autres tiers. Cette société savante s'étant occupée de remettre en activité tous les travaux entrepris par les académies auxquelles elle succédait, M. Langlès fut nommé membre de la commission des travaux littéraires, pour laquelle il a rédigé plusieurs notices de manuscrits, et des mémoires qui sont insérés dans la collection de la classe de littérature et beaux-arts de l'institut. Il tenta aussi, en 1796, avec MM. Camus, Daunou et Baudin des Ardennes, de ressusciter le *Journal des savans*, qui ne subsista que six mois entre leurs mains. Nous nous contenterons de citer celles de ses nombreuses *Dissertations* ou *Notices*, insérées dans le *Magasin encyclopédique*, qui concernent les *Travaux littéraires et typographiques des Anglais dans l'Inde*, ainsi que la traduction et les notes du *Catalogue des manuscrits samskrits de la bibliothèque du roi*, composé en anglais par M. Alexandre Hamilton. Ce célèbre orientaliste a enrichi de notes très-intéressantes la traduction française des deux premiers volumes des *Recherches asiatiques*, imprimées à l'imprimerie royale; entreprise importante, dans laquelle il a été efficacement secondé par MM. Delambre, Cuvier, Olivier et Lamarck. Obligé d'abandonner une opération si conforme à ses goûts, M. Langlès céda aux sollicitations d'un libraire, qui le pria de diriger une nouvelle édition des *Voyages de Chardin en Perse*. On se formera une idée des soins et du travail qu'il a consacrés à cette édition, quand on saura qu'il y a répandu plus de deux mille notes, et que près de la moitié du dixième volume est remplie par une *Notice chronologique de la Perse*, depuis les temps les plus reculés, jusqu'en 1806. C'est la première histoire suivie de ce vaste empire qui ait été composée jusqu'à l'apparition du grand ouvrage du général Malcolm. L'espèce de commentaire suivi que M. Langlès a ajouté aux dissertations des savans anglais de Calcutta dans les deux volumes de la traduction française des *Recherches asiatiques*, a été pour lui une suite d'études préparatoires pour la composition du grand ouvrage qu'il publie maintenant sur les *Monumens anciens et modernes de l'Hindoustan*, dont douze livraisons ont déjà paru. Outre les manuscrits orientaux de la bibliothèque du roi, que M. Langlès a à sa disposition, et dont il fait part avec empressement à tous les savans qui viennent la visiter, il possède la collection de livres orientaux, ou relatifs à l'Orient, imprimés tant en Europe qu'en Asie, la plus complète peut-être qui existe sur le continent. Nous ajouterons aux ouvrages

de ce savant distingué, que nous avons déjà cités : *Voyage du Bengale à Pétersbourg, par G. Forster*, traduit de l'anglais, Paris, 1802, 3 vol. in-8. ; — *Voyage de F. Hornemann dans l'Afrique septentrionale*, traduit de l'anglais, avec des *Notes* de M. Langlès, Paris, 1803, 2 vol. in-8. ; — *Notice sur les travaux des missionnaires dans l'Inde*, 1817, in-8. ; extrait des *Annales encyclopédiques*. M. Langlès a coopéré à la rédaction de différens journaux littéraires, et il a composé, pour la *Biographie universelle*, un grand nombre d'articles. M. Langlès est chevalier de l'ordre de St-Wladimir de Russie. En 1817, la Société Asiatique de Calcutta l'a reçu au nombre de ses membres honoraires.

LANGLOIS (Isidore), littérateur et journaliste, né à Rouen le 18 juin 1770, d'une famille estimée, fit de bonnes études et vint ensuite se fixer à Paris. Il embrassa avec une excessive chaleur la cause de la révolution, et quoique doué de la plus frêle constitution, on le voyait, avant le 10 août 1792, dans tous les groupes factieux, appelant par ses vœux, ses conseils et ses discours, le renversement de la monarchie. Il marcha contre le château des Tuileries dans cette funeste journée; mais ses principes politiques changèrent peu de temps après la mort de Louis XVI, et il se déclara contre la Montagne, au 31 mai. Devenu président de la section de Bon-Conseil, à l'époque du 13 vendémiaire, il se montra l'un des plus fougueux ennemis de la convention, fut arrêté, mis en jugement, et acquitté, malgré les preuves multipliées de sa rébellion; ce qui prouva jusqu'à l'évidence que le système de la convention n'était pas de faire des exemples sanglans. Il rédigea, depuis, le journal ayant pour titre le *Messager du soir*, dans lequel il attaqua, avec autant d'obstination que de maladresse, les hommes de la révolution, auxquels il n'était pas difficile de retorquer contre lui-même les argumens que leur portait leur imprudent accusateur. Langlois ne fut pas heureux dans une de ses indiscrètes aggressions contre le général Hoche, qui pensa le faire périr sous le bâton. Proscrit comme journaliste, au 18 fructidor, et frappé de déportation, il sut se soustraire d'abord aux poursuites dirigées contre lui ; fut arrêté en frimaire an 6 (1798), enfermé au Temple, et envoyé à Oléron. Rappelé par les consuls après le 18 brumaire, il mourut à Paris le 12 août 1800. Langlois n'était pas un méchant homme, quoique ses premiers pas dans la révolution prévinnent peu favorablement en sa faveur. Il etait très-instruit, ardent, laborieux et plein de courage; mais faible, bilieux et valétudinaire. Son style âcre et mordant lui fit un grand nombre d'ennemis, et fut presque toujours la cause des proscriptions qu'il eut à souffrir.

LANGSDORFF (George H. de), fils aîné du vice-chancelier de ce nom, au service du grand-duc de Bade, est né en 1774, à Laisk, dans le cercle de Souabe. Après avoir commencé son éducation à Buchsweiler, il la termina à l'université de Gœttingue, où il s'appliqua exclusivement à l'étude de la médecine et de l'histoire naturelle : la botanique et la minéralogie devinrent surtout ses occupations favorites, et il ne tarda pas à y acquérir de grandes connaissances. Ayant pris le degré de docteur, il accompagna, comme médecin, le prince de Waldeck dans son voyage à Lisbonne, et, à la mort de ce prince, il retourna en Allemagne. Il accompagna ensuite le capitaine de Krusenstern dans son voyage autour du monde, et se rendit très-utile au gouvernement russe, en suggérant plusieurs améliorations, pour lesquelles l'empereur Alexandre lui accorda l'ordre de Ste-Anne de seconde classe, le fit conseiller de cour, et le nomma son consul-général à Rio-Janeiro, où il réside en ce moment. Il a publié : *Voyages dans différentes parties du monde pendant les années* 1803 à 1817, 2 vol. in-4., avec vingt-une gravures et une carte, Francfort, 1812. Cet ouvrage a été traduit en anglais (*voy.* Krusenstern). Le premier volume contient un voyage au Brésil, dans la mer du Sud, au Kamschatka et au Japon ; le deuxième volume, un voyage aux îles Aleutiennes et sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et le retour par terre, par le nord-est de l'Asie, à travers la Sibérie jusqu'à Pétersbourg : cette route n'avait pas encore été suivie.

LANJUINAIS (Le comte Jean-Denis), né à Rennes, le 12 mars 1753, est l'un des hommes qui, par ses talens, ses principes, son caractère, sa persévérance et son courage, ont le plus honoré et le mieux servi la cause de la liberté. Il était avocat et professeur en droit ecclésiastique à

l'université de Rennes, et l'un des conseils des états de Bretagne, élus par les trois ordres avant la convocation des états-généraux, où il fut député par le tiers-état de la sénéchaussée de Rennes. Dans aucune province française, l'amour de la patrie et la haine des abus n'avaient, plus qu'en Bretagne, exalté les esprits et inspiré un enthousiasme plus général, suite nécessaire des révoltans abus d'autorité, dont cette province avait été le théâtre dans les dernières années du règne de Louis XV; aussi est-il vrai de dire que la révolution était commencée en Bretagne longtemps avant la convocation des états-généraux. Des assemblées de députés des paroisses, connues sous la dénomination de *Chambres de lecture*, avaient, en préparant leurs cahiers, commencé à discuter les priviléges de la noblesse, en matière d'impôts; les partis s'étaient formés, le sang avait coulé, et l'animosité était extrême. La noblesse, forcée de se disperser, n'avait point fait d'élections, et avait protesté contre celles du tiers-état. Le parti populaire, dans lequel M. Lanjuinais figurait en première ligne, n'avait tenu aucun compte de ces protestations, dictées à la noblesse par l'intérêt personnel, dans la seule volonté de retenir des droits oppressifs qu'elle sentait prêts à échapper de ses mains, et qui n'eurent d'autre effet que d'irriter de plus en plus les esprits. Tel était l'état des choses lorsque les députés bretons arrivèrent aux états généraux. En général, cette députation avait un caractère de républicanisme dont il faut chercher le principe dans les statuts particuliers à la Bretagne, et cette disposition eut une grande influence sur les premières délibérations de l'assemblée constituante. A cet esprit, qui était éminemment le sien, M. Lanjuinais joignait des sentimens religieux, des mœurs sévères, et une très grande fermeté à suivre les conséquence des principes qu'il avait adoptés. Ses collègues et lui, établirent à Versailles ce fameux comité breton, qui, transporté un peu plus tard à Paris, dans l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins, devint la société des amis de la constitution, puis la société populaire, à laquelle s'affilièrent les autres sociétés populaires de la France, et qui finit par exercer sur toute la république une domination exclusive et sanguinaire. Les députés bretons, en formant leur comité, n'avaient d'abord que l'intention d'y traiter des intérêts particuliers de leur province; mais lorsqu'ils virent le parti qu'ils pouvaient en tirer pour les intérêts généraux de la France et de la liberté, ils s'empressèrent d'y admettre ceux de leurs collègues des autres provinces, qui suivaient le même systême. La plupart des députés qui formaient cette réunion, étaient loin de vouloir renverser la monarchie, mais ils voulaient restreindre son pouvoir dans des limites constitutionnelles, et détruire l'arbitraire qui décidait de tous les actes du gouvernement: en un mot, amener tous les grands et sages résultats, indiqués par les lumières du siècle, appelés par la raison nationale, et consacrés depuis par la charte, qui est devenue, en 1814, la loi fondamentale de la France. Dès le 27 juin 1789, M. Lanjuinais s'éleva contre les expressions *je veux*, *j'ordonne*, dont s'était servi le roi dans la séance du 23. Plus tard on l'entendit parler avec force contre la noblesse de Bretagne, qui ne cessait de publier des protestations contraires aux actes de l'assemblée, et appuyer les mesures qui furent prises contre les parlemens. Doué d'une imagination ardente, par laquelle il se laissait trop souvent dominer, M. Lanjuinais repoussa l'établissement de deux chambres qu'avait proposé le premier comité de constitution, et céda, dans cette circonstance, au préjugé populaire, enraciné, à cette époque, dans un trop grand nombre de bons esprits, lesquels dans l'établissement de ce systême, voyaient, on ne sait pourquoi, le triomphe d'une aristocratie olygarchique, ou une servile imitation des formes du gouvernement anglais. Dans tout le cours de la session de l'assemblée constituante, Lanjuinais opina pour l'anéantissement de tous les priviléges; demanda que les gens de couleur fussent admis à l'exercice des droits civils et politiques, et se montra, quoique très-religieux, fortement attaché aux libertés de l'église gallicane, et l'un des adversaires les plus prononcés des prétentions de la cour de Rome. En qualité de membre du comité ecclésiastique, il fut un des députés qui contribuèrent le plus à la constitution civile du clergé, s'efforçant d'en écarter ce qui, dans l'opinion de cet homme respectable, eût pu devenir l'occasion d'un schisme, dont son amour pour la religion ne lui faisait jamais considérer les suites qu'a-

vec douleur : mais dont les lumières, universellement répandues en France, ne lui permettaient pas de croire qu'elle eût rien à redouter. Il parla souvent sur cette matière délicate, et y fit toujours preuve d'une profonde érudition. Quoique réformateur de la discipline temporelle de l'église, il ne fut pas du nombre de ceux qui la dépouillèrent de ses biens ; il voulut au contraire les lui conserver, en s'opposant à ce qu'ils fussent déclarés nationaux, et en soutenant que les dîmes inféodées venaient, pour la plupart, des dîmes ecclésiastiques, ainsiqu'il s'efforce de le prouver dans son ouvrage *Sur l'origine des dîmes*. Après les événemens des 5 et 6 octobre 1789, Mirabeau s'étant rapproché de la cour, et le roi ayant consenti à le nommer l'un de ses ministres, le député de Provence demanda que les ministres fussent admis dans l'assemblée avec voix consultative, sauf à statuer dans la constitution sur laquelle on délibérait, s'ils pourraient en être membres; cette proposition, vivement débattue, fut sur le point de passer; mais M. Lanjuinais demanda que, pendant la session, aucun député ne pût faire partie du ministère. Cette motion fut décrétée au milieu de ces applaudissemens d'enthousiasme, si communs dans les grandes assemblées, lorsque chacun de leurs membres, mû par un noble sentiment personnel, croit avoir donné à la patrie un gage irrécusable de son désintéressement, et n'a donné, en effet, le plus souvent, que la preuve d'un esprit étroit, irréfléchi, sans profondeur et sans prévoyance dans ses vues, et qui croit l'état sauvé, parce qu'il a acquis, à ses propres yeux, un nouveau degré d'estime pour lui-même. Nous avons déjà démontré dans le cours de cet ouvrage, que les fautes qu'a fait commettre, dans la révolution, ce sentiment si respectable par lui-même, ne peuvent être ni calculées ni réparées. Lorsque les événemens du Champ-de-Mars (17 juillet 1791), eurent ouvert les yeux sur le gouffre profond qui menaçait d'engloutir la monarchie constitutionnelle, et avec elle, tous les amis de la liberté publique, Lanjuinais se réunit aux hommes distingués, connus depuis sous le nom de *Réviseurs*, et reconnut avec eux, qu'il fallait, par tous les moyens, et autant que cela serait possible dans l'état de désorganisation physique et morale où la France était alors plongée, s'attacher à rendre à l'autorité royale la force d'exécution dont on l'avait dépouillée pied à pied, depuis deux ans, et sans laquelle on ne pouvait songer à maintenir l'ordre constitutionnel. Après la session, M. Lanjuinais fut nommé membre de la haute-cour nationale. En septembre 1792, il fut député à la convention nationale par le département d'Ille-et-Vilaine. Plus modéré à mesure que ses funestes pressentimens se réalisaient, et que la révolution s'éloignait davantage de son bût, on le vit, dès les premières séances de la convention, déployer une énergie que ne purent, dans les circonstances les plus terribles, intimider les menaces et les fureurs de l'anarchie, la crainte de la proscription, et l'aspect même de la mort. Le 24 septembre, deux jours seulement après la réunion de la convention, il appuya la proposition faite par Kersaint, de rendre un décret contre les provocateurs à l'assassinat. En octobre, il devint l'objet des insultes journalières de la feuille abjecte et sanguinaire de Marat, pour avoir demandé qu'une garde départementale assurât l'indépendance de la convention. Le 5 novembre, il unit sa voix éloquente à celle de Louvet qui, dans la séance du 29 octobre précédent, avait porté à la tribune nationale une dénonciation effrayante de faits contre Robespierre, dont les projets de dictature étaient mis à découvert. La convention, voulant se montrer supérieure à ses dangers, crut ne devoir donner aucune suite aux accusations de Louvet et de Lanjuinais, et de l'impunité accordée à Robespierre, dans les deux funestes journées du 29 octobre et du 5 novembre, résultèrent pour la république, la catastrophe sanglante du 21 janvier 1793 : celle du 31 mai suivant : l'établissement de la tyrannie décemvirale : et tous les forfaits de la terreur. Le 15 décembre, dans l'opinion qu'il émit relativement au procès du roi, Lanjuinais, avec une force de raison, de justice, et de vérité qu'il n'appartenait qu'à l'esprit de faction de méconnaître, demanda qu'on laissât au moins, à ce prince, les mêmes moyens de défense et d'appel qu'aux autres accusés. Nous regrettons, qu'avec plusieurs de ses respectables collègues, M. Lanjuinais ait cru à la prétendue existence d'une faction d'Orléans; (*)

(*) Comme théorie, nul doute que d'excellentes têtes n'aient eu l'idée de

nous regrettons davantage qu'ayant embrassé cette idée, il ait mis tant de soin à la combattre. Nous avouerons cependant que cette erreur n'était pas sans excuse, si l'on considère quels étaient les hommes qu'on regardait, à cette époque, comme les complices de cette faction, et combien peu quelques uns d'entr'eux devaient inspirer de confiance et de respect. Le 26 décembre, Lanjuinais osa attaquer l'acte même d'accusation de Louis XVI. Inébranlable à la tribune, il y développa, au milieu des clameurs, toute l'irrégularité d'une procédure, dans laquelle, violant les dispositions formelles de l'acte constitutionnel de 1792, et au mépris des formes protectrices de la jurisprudence criminelle, les ennemis déclarés de Louis devenaient à-la-fois accusateurs, témoins, jurés et juges. Enfin, il porta l'énergie jusqu'à qualifier quelques-uns de ses collègues du nom de conspirateurs, et à les sommer d'annuler l'acte d'accusation. A l'appel nominal du 15 janvier 1793, il prononça que Louis XVI était coupable, sans consentir néanmoins à se reconnaître pour son juge; et, le 16, il vota sa réclusion et son bannissement à la paix, demandant au reste que, quel que fût le jugement qu'on allait porter, il ne pût avoir force de loi que s'il réunissait les deux tiers des suffrages. Cette opinion, rejetée d'abord par l'assemblée, fut ensuite reproduite par les défenseurs de Louis. Au moment d'être accueillie par l'assemblée, encore indécise, mais qui penchait à l'adopter, un membre crut devoir la combattre de nouveau, et le funeste talent qu'il développa pour soutenir son opinion, détermina l'assemblée à passer à l'ordre du jour. Le 8 février, M. Lanjuinais, environné d'hommes menaçans, armés de poignards et de pistolets, soutint avec chaleur le décret qui ordonnait la poursuite des auteurs des massacres de septembre 1792, décret que les dominateurs voulaient faire rapporter. Au commencement de mars, il combattit le projet d'établir un tribunal extraordinaire et demanda que du moins ses attributions ne s'étendissent pas, au-delà de Paris. Sommé de se rendre au comité de législation pour coopérer à la rédaction de la loi, il refusa hautement, s'abstint de ce travail, et ne cessa de voter contre le projet. Les 27 et 28 mai, il attaqua de nouveau, et avec un courage qui semblait s'accroître avec l'imminence des dangers, la faction de la commune usurpatrice et ses auxiliaires de la montagne, qui demandaient la dissolution de la commission des douze, l'arrestation et la mise en jugement de ses membres. Le 30, il dénonça Chabot comme l'un des chefs du complot que l'on formait contre une partie des deputés. Le 2 juin, il parla sur le même objet avec la plus grande énergie, malgré les injures de Drouet et la fureur de Legendre, qui lutta longtemps avec lui en lui tenant le poignard sur la gorge, pour le précipiter de la tribune. C'est dans ce moment que, placé par son indignation même, au-dessus de toute crainte, et entendant l'infâme Chabot insulter Barbaroux qui annonçait sa soumission, il s'écria : « Les anciens, quand ils préparaient un sacrifice, couronnaient la victime de fleurs et de bandelettes, et vous, plus cruels, vous frappez de coups honteux, vous outragez la victime qui ne fait nul effort pour se dérober au couteau. » L'effet de ces paroles, dont l'éloquence s'élève au sublime dans la situation où elles furent prononcées, fut de réduire, pour un moment, les bourreaux au silence; ils entendirent, sans oser l'interrompre, celui-là même qu'ils s'apprêtaient à frapper, les menacer des suites épouvantables de leur triomphe; de leurs prochaines discordes; de l'horreur qui allait s'attacher à leurs noms; et du plus grand des malheurs, celui d'avoir fait un tel pacte avec le crime, que le crime désormais les retiendrait malgré eux. Barère ayant invité alors les députés portés sur les listes de proscription à se suspendre eux-mêmes de leurs fonctions, pour leur propre sûreté, Lanjuinais répondit par un assez long discours qu'il termina par ces paroles, prononcées avec le plus admirable sang-froid : « Si j'ai montré jusqu'à présent quelque courage, je l'ai puisé dans mon ardent amour pour la patrie et pour la liberté. Je serai fidèle à ces sentimens, je l'espère, jusqu'au dernier souffle. Ainsi n'attendez pas de suspension. Je ne puis pas me démettre, car je ne suis pas li-

---

terminer la révolution de la seule manière possible; c'est-à-dire, par un changement de dynastie; comme parti organisé, actif et puissant, nous soutenons que ce qu'on appelle, depuis trente ans, *faction d'Orléans* n'a jamais existé.

bre ; vous ne l'êtes pas, vous-mêmes, pour accepter ma démission. » Ce discours, imprimé dans le temps, eut deux éditions. Mis en arrestation chez lui, à la fin de la même séance, Lanjuinais parvint à se soustraire, le 23 juin, à la surveillance du gendarme chargé de le garder, et ce n'est qu'ainsi qu'il échappa à la mort. Mis hors de la loi par décret du 28 juillet suivant, toutes les recherches, tous les efforts de la tyrannie, pour s'assurer de sa personne, furent inutiles, et, pendant dix-huit mois, il demeura renfermé dans sa propre maison, à Rennes, dans une cachette, dont sa femme et une domestique courageuse et dévouée avaient seules le secret (*). Rappelé, dans le sein de la convention, le 18 ventôse an 3 (8 mars 1793), on remarqua avec autant d'étonnement que de satisfaction, que la persécution n'avait affaibli ni l'énergie de son ame, ni les qualités de son esprit Dès le mois de juin, il fut nommé président de l'assemblée, et s'y montra toujours tel qu'on l'avait vu dans les beaux jours de 1789 et dans les jours affreux de 1793, c'est-à-dire modéré, courageux, inébranlable ami de la liberté. Il parla souvent, pour rappeler aux principes de l'humanité en faveur des prêtres déportés, et des parens d'émigrés ; il réclama toujours, et avec la même véhémence, en faveur de la liberté des cultes. Lors des révoltes anarchiques des 12 germinal et 1er prairial an 3 (1er avril et 20 mai 1795), il déploya, contre les jacobins, sa fermeté accoutumée. Quatre mois après (13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), il se prononça avec la même force contre les sections de Paris, armées contre la convention nationale et dirigées par des chefs qui, pour la plupart, étaient les agens des Bourbons ou de l'étranger. Néanmoins, dans ces deux occasions si différentes, Lanjuinais s'opposa de tout son pouvoir, à l'emploi de toute mesure extraordinaire et tyrannique, contre les vaincus des deux partis. Lors de la formation des conseils législatifs, il fut réélu par soixante-treize départemens, et, presque dans tous le premier de la liste. Devenu membre du conseil des anciens, il y combattit avec un courage invariable toutes les lois qui parurent se rapprocher du système révolutionnaire. Le 26 octobre 1795, il fut élu secrétaire du conseil, d'où il sortit en mai 1797. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut nommé membre du corps législatif. Entré au sénat, le 22 mars 1800, il fut constamment un des chefs du faible parti d'opposition qui se fit quelquefois remarquer dans ce corps. Il s'y prononça avec la plus grande chaleur contre l'élévation de Bonaparte au consulat à vie, et ne souscrivit que, vaincu par l'impossibilité de la resistance, à l'élévation du trône impérial. Le 1er avril 1814, il vota, dans le sénat, pour l'établissement d'un gouvernement provisoire et la déchéance de l'empereur Napoléon. Nommé pair de France, le 4 juin suivant, il se montra, pendant les dix mois que dura la première restauration, opposé à tous les bouleversemens que l'émigration triomphante s'empressait d'introduire dans toutes les parties de l'administration, ainsi qu'à l'esprit de réaction qui se manifestait de toutes parts, et menaçait l'état d'une commotion violente et prochaine. Cette commotion, dont les symptômes étaient déjà alarmans, et à laquelle on s'attendait, dès les premiers jours de janvier 1815, fut accélérée, et s'accomplit dans un esprit tout-à-fait différent, par le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe. Lanjuinais qui, dans tous les temps, avait pensé que les intérêts de vingt-cinq millions d'hommes étaient préférables à ceux d'une famille, et qui d'ailleurs n'avait que trop bien prévu quel devait être le résultat de la marche également fausse, imprudente et impolitique, adoptée par le gouvernement des Bourbons, fut élu, en mai 1815, membre de la chambre des représentans qui le proposa à Napoléon pour son président, à la presqu'unanimité des voix. Exclusivement guidé par l'intérêt national, il remplit ces fonctions avec la plus noble indépendance, et sans prendre aucune part aux intrigues de ce moment. L'opinion publique était tellement favorable à cet homme de bien, un tel respect s'attachait à la pureté de ses intentions et à l'énergie de son caractère, à l'époque de la seconde restauration, c'est-à-dire lors du déchaînement de toutes les fureurs de la vengeance et de la haine, qu'aucune réclamation ne se fit entendre, lorsque, malgré sa présidence de la chambre des représentans, on le vit conservé

(*) Le dévouement de Mme Lanjuinais et de Julie Poirier, leur domestique, en cette occasion, a été célébré par Legouvé dans son joli poëme du *Mérite des femmes*.

dans la chambre des pairs, où il s'opposa successivement avec autant de force que de succès, à ce que les prêtres mariés fussent privés de la pension qu'ils recevaient comme ecclésiastiques, et à l'adoption de la loi tyrannique présentée par le ministère, portant suspension de la liberté individuelle. Jamais peut-être, depuis l'affreuse époque de 1793, à laquelle il fit une juste allusion, le comte Lanjuinais n'avait développé une énergie plus extraordinaire que dans cette circonstance, où il s'agissait de la dignité de l'homme et de son premier intérêt. Peu content d'attaquer cette mesure à la tribune des pairs, il fit encore imprimer son discours, qui fut répandu avec profusion et universellement recherché par tous les partis, malgré la désapprobation de quelques-uns de ses collègues et la critique de certains journalistes qui, vendus dans tous les temps au pouvoir ou à la faction dominante, n'avaient pas honte d'attaquer les opinions d'un homme dont le seul aspect eut dû leur rappeler avec quelle bassesse ils avaient proclamé eux-mêmes, en 1793, les doctrines révolutionnaires, dont Lanjuinais avait été alors la victime, et dont ils l'accusaient maintenant d'être l'organe. En septembre 1815, il fut nommé président du collège électoral d'Ille-et-Vilaine, et nous ne saurions décider si cette nomination fut plus honorable pour celui qui en fut l'objet, que pour le monarque qui, s'élevant au-dessus des méprisables considérations de l'esprit de parti, montra, par cette sage conduite, quelle confiance lui inspirait le caractère personnel de Lanjuinais, et combien il avait lui-même d'empressement à satisfaire au vœu public, en donnant aux Bretons un président de leur choix. La faction, ennemie de la liberté, qui, réduite un moment au silence par la force de l'opinion publique, ne s'était point élevée contre la nomination de Lanjuinais, se ravisa dès les premières séances du collège électoral, et le fit attaquer sur quelques phrases du discours qu'il avait prononcé à l'ouverture du collège. Cent soixante-deux électeurs, formant l'immense minorité de cette assemblée, prétendirent avoir trouvé, dans certaines expressions de ce discours, des maximes républicaines très-criminelles, et des preuves non-équivoques du peu de respect de Lanjuinais pour l'autorité monarchique ; toutefois la faction avait mal combiné ses attaques. Elle réclama contre sa nomination à la présidence, dans une adresse qu'elle fit parvenir au roi. La violence de sa haine l'emporta, pour cette fois sur sa perfidie accoutumée, et elle eut la maladresse d'attaquer Lanjuinais sur l'époque même de sa vie, ou par son admirable courage à braver tous les dangers de la proscription qui n'avait pas tardé à l'atteindre, il avait attaché pour jamais, à son nom, le respect de la France et de l'Europe. Le monarque français à qui cette dénonciation fut adressée, en fit justice par le mépris, et le comte Lanjuinais revint prendre sa place dans la chambre des pairs, où il n'a cessé de combattre avec toute la conviction d'une conscience irréprochable, les mesures inconstitutionnelles et tyranniques, provoquées avec une sorte de fureur par les dominateurs de 1815-1816, et proposées par un ministère qui, même en gémissant de quelques-unes des rigueurs qui lui étaient imposées et en s'indignant de son propre asservissement, persistait cependant à regarder sa conservation comme le premier intérêt de l'état. A la fin de 1817, le comte Lanjuinais publia, sur le concordat que le gouvernement royal venait de conclure avec la cour de Rome, une critique franche et vigoureuse de cet acte, auquel on paraît décidé à apporter de grands changemens, unanimement réclamés par les bons esprits qui ont été consultés sur cette matière. Le 26 février 1819, à la suite du développement, fait par M. Barthelemi, de la proposition présentée par lui dans la séance de la chambre des pairs du 29 du même mois, relative aux modifications dont pouvait être susceptible la loi sur l'organisation des colléges électoraux, le comte Lanjuinais a soutenu que cette proposition ne devait pas être prise en considération par la chambre. Dans la suite des discussions auxquelles cette question a donné lieu, il a défendu avec beaucoup d'éloquence, les seuls vrais principes du gouvernement représentatif, et a jeté une lumière funeste, mais nécessaire, sur les mouvemens effrayans qui se préparent et s'exécutent dans l'ouest, pour assurer le triomphe de la faction anti-nationale, et rallumer la guerre civile ; mouvemens dont le gouvernement a cru devoir faire démentir l'existence, ou du moins affaiblir les dangers, par l'organe du ministre de l'intérieur, mais sur lesquels il est impossible de conserver un seul dou-

te raisonnable, si l'on jete un coup d'œil attentif sur l'ensemble d'un système qui développe, avec audace et persévérance, ses plans, ses espérances et ses moyens de succès. Dans les premiers jours de mars 1819, le comte Lanjuinais a publié un ouvrage de la plus haute importance, sous le titre de : *Constitutions de la nation française*, précédé d'un *Essai historique et politique sur la charte*. L'activité de l'ame, l'énergie de la pensée, la puissance du raisonnement et la vigueur de l'expression, sont réunis à un éminent degré dans cet ouvrage, à l'esprit d'indépendance et au courage politique qui distinguèrent son auteur aux époques les plus terribles de la révolution française. Nommé membre de la 3e classe de l'institut, le 16 décembre 1808, à la place de Bitaubé, le comte Lanjuinais a été conservé dans l'académie des inscriptions par l'ordonnance royale de 1816. On a de lui : *Mémoire sur l'origine, l'inscriptibilité, les caractères distinctifs de différentes espèces de dîmes, et sur la présomption légale de l'origine ecclésiastique de toutes les dîmes tenues en fief*, 1786, in-8. — *Rapport sur la nécessité de supprimer les dispenses de mariage, et d'établir une forme purement civile pour constater l'état des personnes*, 1791, in-8; 1815, in-8. — *Discours sur la question de savoir s'il convient de fixer un maximum de population pour les communes de la république*, Paris, 1793, in-8. — *Dernier crime de Lanjuinais, aux assemblées primaires, sur la constitution de* 1793, Rennes, 1793; ibib., an 3 (1795), in-8. — *Rapport sur l'effet rétroactif des lois de brumaire et du 17 nivôse an* 2, 1795, in-8. C'est en conséquence de ce rapport, que l'effet rétroactif de la funeste loi du 17 nivôse, sur l'égalité du partage des successions, fut retiré. Notice sur l'ouvrage de l'évêque et sénateur Grégoire, intitulé : *De la littérature des nègres*, 1818, in-8. — *Mémoire justificatif*, 1815, in-8, deux éditions. — *Histoire naturelle de la parole*, par Court de Gebelin, avec un discours préliminaire et des notes, 1816, in-8. — *Notice de la Dissertation de feu M. Baradère sur l'usure*, Pau, 1817, in-8. — *Appréciation du projet relatif aux trois concordats*, Paris, décembre 1817, in-8. — *Extraits de la grammaire slave de la Carniole*, du *Mithridates* d'Adelung, etc., dans les *Mém. de l'académie celtique*. — *Constitutions de la nation française précédées d'un Essai historique et poltique sur la charte*, Paris, 1819; à la librairie constitutionnelle de Baudouin frères, deux volumes in-8. Il a lu à l'institut des mémoires fort intéressans sur la littérature indienne, et en particulier sur les alphabets indous et les écritures indoues du samscrit ; ce travail n'est pas encore imprimé. Enfin, il est un des collaborateurs du *Magasin encyclopédique*, où l'on distingue surtout de lui une excellente analyse de l'*Oupnek'hat*

LANNES (Jean), duc de Montebello, né à Lectoure le 11 avril 1769, d'une famille pauvre mais estimée, faisait ses études dans le collége de cette ville, lorsque son père, ayant été caution d'un fermier qui fit banqueroute, se vit dans la nécessité de vendre une métairie, pour faire honneur à ses engagemens. La perte de presque toute sa fortune ayant mis le jeune Lannes dans l'impossibilité de continuer ses études, on le plaça en apprentissage chez un teinturier. Il exerçait cette profession, lorsqu'en 1792 les dangers de la patrie appelèrent sous ses drapeaux tous les jeunes gens en état de porter les armes. Lannes fut un des premiers qui répondit à cet appel, et il partit pour l'armée des Pyrenées orientales, en qualité de sergent-major d'un des bataillons qui se formaient alors. Actif, intelligent, et brave, son avancement fut rapide, et dès 1795, il était chef de brigade (colonel). Après le traité de Bâle, ou fut conclue la paix avec l'Espagne, Lannes ne fut pas compris dans le nombre des officiers supérieurs, en activité. Le repos auquel il semblait condamné l'indigna, et il se rendit, au commencement de 1796, en qualité de simple volontaire, à l'armée d'Italie, ou sa valeur le fit remarquer de toute l'armée, et fixa particulièrement sur lui l'attention du général Bonaparte, qui l'avait connu à Paris, lors des événemens du 13 vendémiaire an 4 (1797), où Lannes avait servi sous ses ordres. Fait colonel du 29me régiment, sur le champ de bataille de Millesimo (25 germinal an 4, 14 avril 1796), il fit des prodiges de valeur au passage du Pô; à la bataille du pont de Lodi (21 floréal, 10 mai 1796); à la bataille de Bassano (22 fructidor, 8 septembre 1796) où il prit deux drapeaux, à l'assaut de Pavie, à la suite duquel il fut fait général de brigade; au siège de Mantoue, où

il enleva le faubourg St-George à la baïonnette ; aux combats de Fombio et de Governolo ; enfin à la mémorable bataille d'Arcole (25 brumaire an 4; 15 novembre 1796), où les Français remportèrent sur les Autrichiens l'une des plus importantes victoires de la campagne, et à laquelle Lannes avait voulu assister malgré la vive douleur que lui faisaient éprouver des blessures reçues à un précédent combat. Lorsque l'armée d'Italie marcha sur Rome, le général Lannes arriva le premier à Imola, dont il enleva les retranchemens; et cet événement décida aussitôt de la soumission du pape, auprès duquel le vainqueur fut envoyé pour traiter de la paix. Après le traité de Campo-Formio (26 vendémiaire an 6 ; 17 octobre 1797), le général Lannes se rendit à Paris où il devait prendre un commandement dans l'expédition dirigée contre l'Angleterre; mais celle d'Egypte ayant été décidée dans cet intervalle, il y accompagna Bonaparte qui le regardait depuis long-temps comme l'un de ses plus braves généraux. Dans cette campagne ou tout était nouveau pour l'armée française : ennemis, armes, localités, climat, Lannes fut constamment chargé du commandement des avant-gardes. Au débarquement de l'armée, sous les murs d'Alexandrie ; dans tous les combats qui précédèrent l'entrée des Français au Caire ; au siège de St-Jean d'Acre ; à la bataille d'Aboukir, il se signala par une étonnante intrépidité et fit preuves de talens militaires d'un ordre supérieur. Sa division se porta contre les Turcs, sur la montagne de Sables, défendue par six canons de gros calibre, et la terreur qu'il répandit dans leur armée fut telle, que les soldats éperdus et fuyans de toutes parts, se précipitaient dans la mer pour échapper au fer des vainqueurs. Plus de dix mille y périrent, refoulés vers le rivage par la cavalerie du général Murat (*voy*. JOACHIM). Lannes investit Aboukir; attaqua la redoute dont il emporta de vive force les retranchemens, et fut dangereusement blessé dans ce combat. Lorsque Bonaparte quitta l'Egypte pour revenir en France, Lannes fut un des sept officiers qui l'accompagnèrent, et l'un des généraux qui lui furent le plus utiles dans les journées des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799). Envoyé à Toulouse, à la suite de ces événemens, il y fut chargé du commandement militaire des 9me et 10me divisions militaires dont sa ville natale faisait partie, et, quoique guerrier plus brave que négociateur habile, sa gloire, sa fermeté, sa franchise, l'espoir que l'on fondait dans le gouvernement qui venait de s'établir, parvinrent à dissiper les troubles que les factions espéraient y entretenir encore. Rappelé à Paris, il fut nommé commandant en chef de la garde consulaire. La guerre s'étant rallumée en Italie, et le premier consul ayant quitté Paris le 16 floréal an 8 (6 mai 1800), pour se mettre à la tête de l'armée, Lannes fut chargé du commandement de l'avant-garde, marcha une seconde fois sur Pavie qu'il avait enlevée d'assaut deux ans auparavant; passa le Pô, enleva la position avantageuse de Stradella, fit preuve de talens à la bataille de Casteggio, et se fit remarquer à celle de Marengo, par une foule de faits d'armes auxquels il prit une part égale, comme général et comme soldat, et à la suite desquels il reçut un sabre d'honneur. Envoyé en novembre 1801, en qualité de ministre plénipotentiaire, à Lisbonne, il sut y maintenir la dignité de la nation qu'il représentait, et quitta ce poste à la suite de difficultés, occasionnées par le droit qu'il prétendait avoir de faire entrer dans le Tage des bâtimens chargés de marchandises, sans être soumis à aucune visite ni payer de droits. Elevé à la dignité de maréchal d'empire, le 29 floréal an 12 (19 mai 1804), il fut créé successivement chef de la neuvième cohorte, grand officier de la légion-d'honneur, et duc de Montebello. A la reprise des hostilités avec l'Autriche, en 1805, il obtint le commandement de l'avant-garde de la grande armée ; se porta sur Louisbourg, et pénétra en Bavière, où il commença la campagne de la manière la plus brillante. Il contribua aussi au succès du combat de Wertingen, à la défaite de Mack, à la prise d'Ulm, et notamment à la victoire d'Hollabrunn, où il ordonna une charge de cavalerie qui décida l'affaire en faveur de l'armée française. Chargé du commandement de l'aile gauche de la grande armée, à la bataille d'Austerlitz, deux de ses aides de-camp furent tués à ses côtés, dans cette importante journée qui décida du sort de l'Autriche, et au succès de laquelle le duc de Montebello contribua par ses savantes manœuvres et la prodigieuse activité de

ses mouvemens. La campagne contre la Prusse ayant commencé en octobre 1807, le maréchal se signala dans toutes les affaires : Jena, Eylau, Friedland furent les nouveaux théâtres de sa gloire ; mais ce fut surtout dans la terrible bataille d'Eylau qu'il fit des prodiges de valeur qui lui méritèrent l'admiration et la reconnaissance de toute l'armée. Lorsque l'empereur Napoléon partit pour l'Espagne, le duc de Montebello l'y accompagna. Il commanda un corps d'armée à la bataille de Tudela ; dirigea le siége de Saragosse ; et obtint dans cette guerre, vraiment impie puisqu'elle était dirigée contre l'indépendance et la liberté d'un peuple, divers succès dont nous ne parlons ici qu'à regret, et seulement pour rendre hommage à la vérité historique. Cependant l'Autriche toujours vaincue, mais toujours redoutable, venait de relever pour la cinquième fois contre l'empire, l'étendard de la guerre. De retour en France, où il était marié depuis plusieurs années, le duc de Montebello jouissait de quelque loisir, dans la belle terre de Maisons qu'il avait acquise aux environs de Paris, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour l'Allemagne ; il n'abandonna sa retraite qu'avec les plus funestes pressentimens, embrassa sa femme et ses enfans, et versa des larmes en quittant son château qu'il ne devait plus revoir. A la tête de ces braves légions qui avaient si souvent vaincu sous ses ordres, le duc de Montebello, après une suite non interrompue de succès, s'empara de Ratisbonne, et marchait de succès en succès dans le cours de cette campagne, lorsqu'à la bataille d'Essling, livrée le 22 mai 1809, un coup de canon lui emporta la jambe droite toute entière et la gauche au-dessus de la cheville. On désespéra d'abord de sa vie, et l'on se hâta de le transporter sur un brancard auprès de l'empereur. Quoiqu'occupé à donner des ordres que le sort à peine assuré de la bataille rendait pressans, ce prince ne put, à ce douloureux aspect, se défendre d'une vive émotion et s'écria : « Il fallait que dans cette journée, mon cœur fût frappé par un coup aussi sensible, pour que je pusse m'abandonner à d'autres soins qu'à ceux de mon armée. » Le maréchal qui avait perdu connaissance revint à lui en ce moment, et dit à Napoléon : « Dans une heure vous aurez perdu celui qui meurt avec la gloire et la conviction d'avoir été votre meilleur ami. » Ces mots furent entendus de tous ceux qui environnaient l'empereur, mais ce qui ne l'a été que d'un très-petit nombre de personnes et de manière à ce qu'il est impossible d'en donner un récit exact, c'est la conversation entrecoupée du maréchal avec Napoléon, et les conseils qu'il lui donna en expirant, pour l'engager à mettre un terme à l'excès d'une ambition, qui, après avoir entraîné successivement au tombeau tous les compagnons de sa fortune, finirait pas l'y précipiter lui-même. L'existence de cette conversation est positive, mais nous n'oserions répondre de l'exactitude d'aucun des détails qui en ont été donnés. Un petit nombre de spectateurs, à qui l'empereur avait donné l'ordre de s'éloigner, parvinrent seulement à saisir quelques paroles, et à juger, par la chaleur avec laquelle s'exprimait le maréchal mourant et l'altération sensible de Napoléon, que ce qui se passait entre eux tenait à de grands intérêts. Le duc de Montebello expira le 31 mai 1809, après de longues et vives douleurs, produites par une double amputation. Son corps, déposé d'abord à Strasbourg, a été transporté à Paris le 22 mai de l'année suivante, un an après sa mort, et inhumé au Panthéon, le 6 juillet, anniversaire de la victoire de Wagram. Le maréchal a laissé plusieurs fils, dont l'aîné a été créé pair de France, le 17 août 1815, sous le nom de duc de Montebello.

LANNES (F.-J.) naquit à Saint-Pol en Artois, d'une famille honorable de cette ville, où il exerça la profession d'avocat au moment de la révolution. Devenu procureur-syndic du district, il fut appelé, après le 31 mai 1793, à la place d'adjoint au ministère de l'intérieur, d'où il passa peu de temps après, en la même qualité, à la commission de police civile des tribunaux, qui remplaçait le ministère de la justice. Arrêté, après le 9 thermidor comme complice de Robespierre, il fut mis en jugement avec Fouquier-Tinville, et condamné à mort le 16 floréal an 3 (5 mai 1795).

LANNOY (F.-F. comte DE), maréchal-des-camps et armées du roi, né à Lille en 1732, d'une famille illustre de la Flandre française, entra de bonne heure au service, et fit plusieurs campagnes avec quelque succès. Lorsque la paix lui eut permis de se livrer à l'étude des belles-lettres, il publia successivement différens

ouvrages, parmi lesquels on cite des *Mémoires sur la guerre de* 1756, des *Réflexions sur la constitution militaire de* 1776, le *Portrait des gentilshommes français*, des *Élémens des langues italienne et anglaise*, et enfin des *Contes moraux*. On remarque dans ces diverses productions une grande connaissance du cœur humain, de l'esprit et de l'instruction. Il mourut à Paris le 20 janvier 1790, laissant un fils alors député de la noblesse de Lille à l'assemblée nationale, où il se fit peu remarquer. — LANNOY (De), naturaliste belge, établi à Vienne en Autriche, a publié une *Minéralogie des anciens*.

LANOT, député à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI dans les délais de la loi, et se montra, dans les diverses missions qui lui furent confiées pendant la terreur, l'un des instrumens les plus vils et les plus barbares des décemvirs. La convention, rendue à sa liberté, après le 9 thermidor, ordonna l'arrestation de ce proconsul féroce sur des motifs révoltans et auxquels le fanatisme politique ne saurait offrir aucune excuse. Compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), le nom de Lanot est retombé dans une obscurité bien préférable, sans doute, à la funeste célébrité dont il a joui quelques instans.

LANSDOWNE (HENRY PETTY lord, marquis DE), de l'ancienne famille des Fitzgerald, deuxième fils du célèbre comte de Shelburne, créé marquis de Lansdowne en 1784, et de Louise Fitzpatrick, s'est distingué à la chambre des communes comme chancelier de l'échiquier, pendant l'administration de Fox. Admis à la chambre des pairs à la mort de son frère, il prononça, le 8 juin 1810, un discours sur les affaires d'Espagne, et, quelque temps après, parla avec chaleur en faveur de l'émancipation des catholiques. En novembre 1814, il demanda que le texte même des traités relatifs au séjour des troupes britanniques sur le continent, fût déposé sur le bureau. Il s'éleva avec force contre le système de démembrement adopté par les grandes puissances à l'égard de celles d'un ordre inférieur, et de la révoltante indifférence que l'on avait marquée, dans ces divisions arbitraires, pour les intérêts et les affections des peuples dont l'énergie avait terrassé l'oppresseur de l'Europe! « Chacun, dit-il à ce sujet, sait que la puissance de Bonaparte a été renversée principalement par ce sentiment patriotique qui fit de chaque Allemand bien élevé, un officier, de chaque homme du peuple, un soldat. Garantir et perpétuer ces nobles sentimens, voilà le but que les puissances devraient se proposer. C'est la seule base solide qu'on puisse donner au système d'équilibre européen. Ce principe a été reconnu, il y a huit mois, dans la déclaration faite à Châtillon. Les puissances déclarèrent qu'elles maintiendraient les maximes de la justice sociale, et qu'elles avaient en horreur les partages violens et les usurpations de nations indépendantes. Ces déclarations solennelles sont-elles déjà oubliées?........... C'est le mépris de ces principes éternels qui, en amenant le partage de la Pologne, ce grand crime européen, a donné le signal de tous les bouleversemens qui ont marqué notre âge...... Sans le démembrement de ce royaume, Bonaparte n'aurait pas trouvé 100,000 Polonais prêts à l'aider dans son plan de tyrannie universelle....... Veut-on de nouveau créer de semblables foyers de mécontentement? Veut-on affaiblir, dissoudre ces doux liens du patriotisme qui font la force des nations?...... C'est sur la seule base de l'éternelle justice qu'on peut élever le solide édifice de l'équilibre Européen. Le respect le plus inébranlable pour le droit des nations donnerait aux gouvernemens une force infiniment supérieure à celle que les armes peuvent lui assurer. Si on abandonne ces maximes, que l'Angleterre est digne de proclamer et de soutenir, rien ne garantit qu'un nouvel usurpateur militaire ne paraisse sur la scène politique; qu'un autre aigle ne vienne montrer à l'Europe ses griffes menaçantes et ses yeux foudroyans... » On ne peut se dissimuler qu'à l'époque où nous écrivons, les paroles du noble orateur empruntent une nouvelle force du peu de tendance que manifestent certains cabinets à payer ces grands sacrifices faits par le dévoûment national, en accordant des institutions si légitimement réclamées, si saintement promises, et plus nécessaires peut-être encore aux souverains dont elles maintiennent les trônes, qu'aux peuples dont elles garantissent les droits. Le marquis de Lansdowne refusa, le 10 février 1816, d'émettre aucune opinion sur l'adresse proposée au prince-régent, pour le féliciter sur les succès obtenus par les armées anglaises, le renversement de la

puissance de Bonaparte, et le rétablissement de la paix en Europe, avant que la chambre eût été assez complètement informée pour exprimer son opinion. Il s'éleva ensuite contre l'énormité des taxes qu'on avait été forcé d'augmenter, par suite de l'état militaire, hors de toute proportion avec les besoins réels. Il demanda que le prince-régent fût supplié de vouloir bien ordonner une réduction dans les dépenses de l'armée. Dans la séance du 5 avril de la même année, il insista de nouveau sur cet objet, et demanda qu'il fût pris des mesures efficaces, soit pour le payement, soit pour la réduction de la dette publique. En reconnaissant que l'on devait au ministère quelques améliorations à cet égard, il affirma que l'on pouvait faire beaucoup davantage, et qu'il était indispensable de porter l'économie dans toutes les branches de l'administration. Il se plaignit particulièrement des abus qui existaient en Irlande dans le département de la guerre, et conclut en proposant une adresse au prince-régent pour le prier d'ordonner que l'état réduit des dépenses de la guerre fût mis sous les yeux de la chambre; motion qui, appuyée par le marquis de Wellesley et quelques autres membres de la chambre des pairs, fut adoptée à l'unanimité. Le lendemain, il revint sur cet objet, et appuya spécialesur l'état de détresse où se trouvait l'agriculture. Dans toutes les circonstances où le marquis de Lansdowne a pris la parole dans le parlement, on l'a vu défendre la cause des principes d'une sage liberté. On a publié sous son nom : *Substance d'un discours prononcé au comité des finances, le 29 janvier* 1807. — *Discours sur le budget, avec des détails sur le nouveau plan de finances*, in-8, 1807.

LANSKOY, sénateur et major-général russe, fut employé dans les campagnes de 1813 et 1814. Le 29 avril de cette première année, il eut un engagement très-vif avec le général Souham, en avant de Weissenfels, et fut repoussé de ses différentes positions. Les Français pénétrèrent dans la ville; et le général Lanskoy ayant voulu s'en rapprocher, fut attaqué de nouveau et obligé de se retirer. Le 14 août suivant, il contribua au succès de la bataille de Katzbach, en attaquant avec sa cavalerie le flanc gauche de l'armée Française, tandis que le général Wasiltchikoff, soutenu par la cavalerie prussienne, l'attaquait de front. Le général Lanskoy fut nommé, en 1814, gouverneur-général du grand-duché de Varsovie. Il se concilia l'affection des habitans par son affabilité, et retourna à Pétersbourg en 1816.

LANTIER (É. F. DE), chevalier de St-Louis, né à Marseille, a publié divers écrits, dont le plus remarquable sous tous les rapports est le *Voyage d'Antenor en Grèce*, avec des notions sur l'Égypte, 1798, 3 vol. in-8; seconde édition, la même année; troisième édition, 1800, 5 vol. in-18; huitième édition, 1805, 3 volumes in-8; onzième édition, 1810, 5 volumes in-18. Ce dernier ouvrage, destiné à former une sorte de complément au *Voyage d'Anacharsis*, n'a sans doute ni la profonde érudition, ni la couleur vraiment antique que l'on admire dans la belle composition de Barthélemy, mais il offre de l'intérêt, des tableaux très-gracieux, et est écrit avec un agrément qui explique le succès qu'il a obtenu. On doit encore, entre autres productions, à M. Lantier : *L'Impatient*, comédie en un acte et en vers, 1778, in-8. — *Le Fakir*, conte, 1780, in-8. — *Les travaux de l'abbé Mouche*, 1784, in-12. — *Contes*, en prose et en vers, suivis de *Pièces fugitives*, et du poème d'*Herminie*, 1801, 3 vol. in-18; 1806, 2 vol. in-8; 1809, 2 vol. in-8. — *Les Voyageurs en Suisse*, 1803, 3 vol. in-8; nouvelle édition, 1817; traduit en anglais, 6 vol. in-12. — *Voyage en Espagne du chevalier de S. Gervais, officier français, et les divers événemens de son voyage*, 1809, 2 vol. in-8, avec le portrait de M. de Lantier. — *Correspondance de mademoiselle Suzette-Césarine d'Arly*, 181[illegible], 2 vol. in-8; 1815, 3 vol. in-12. — *Recueil de poésies*, 1817, in-8.

LANTHENAS (FRANÇOIS), député à la convention nationale, était médecin à l'époque de la révolution dont il embrassa la cause avec ardeur; devint chef de division au ministère de l'intérieur sous le ministre Roland et fut élu, en septembre 1792, député du département de Rhône et Loire à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI avec sursis et sans appel. Honnête homme et ami sincère de la liberté, Lanthenas, avec assez de talent, des idées justes et de très bonnes intentions, manquait absolument de caractère. Compris d'abord, le 2 juin 1793, dans les listes de proscription, Marat l'en fit effacer comme un *pauvre d'esprit*

qui ne méritait pas que l'on songeât a lui. Il garda pendant tout le règne de la terreur un silence profond et ne songea qu'à se faire oublier. Entré au conseil des cinq cents, lors de l'établissement de la constitution de l'an 3 (1795), il y prit rarement la parole et cessa d'en faire partie le 1er prairial an 5 (20 mai 1797). Il a repris depuis cette époque sa profession de médecin. La loi du 12 janvier 1819, l'a forcé de s'expatrier et de chercher un azile en Italie. On a de lui un très-bon traité sur *les inconvéniens du droit d'Ainesse.*

LANUSSE (François), général des armées de la république, né à Habas, département des Landes en 1762, était négociant à l'époque où la révolution vint lui ouvrir une carrière plus convenable à son caractère et à ses goûts. Il entra au service en 1792, comme simple volontaire; fit la guerre à l'armée des Pyrenées orientales; s'y éleva par sa bravoure et ses talens au grade de chef de brigade, et fut ensuite envoyé à l'armée des Alpes, avec le corps qu'il commandait. Il était adjudant général à l'époque ou Bonaparte vint prendre le commandement de l'armée d'Italie; se distingua le 26 germinal an 4 (15 avril 1796) à la bataille de Dégo, et le 10 floréal suivant (8 mai), à Fombio, où il attaqua l'ennemi sur la chaussée, et contribua beaucoup à la victoire. Lors de l'expédition d'Egypte où il accompagna Bonaparte, Lanusse seconda avec une grande intelligence toutes les opérations de l'armée, quand elle débarqua sous les murs d'Alexandrie, et prit part à toutes ses victoires. Les Anglais s'étant emparés d'Aboukir, le général Lanusse, réunit ses forces à celles du général Friant, et leur livra, en avant de cette ville, un combat très-vif, dans lequel il fit des prodiges de valeur et reçut plusieurs blessures très-graves, dont il mourut peu de temps après, à Alexandrie, âgé seulement de 37 ans, et annonçant une carrière militaire très-brillante.

LAOUREINS (Guinan) ancien chef de bureau à l'administration départementale de la Dyle, a publié : *Tableau de Rome à la fin de* 1814, Bruxelles, 1816, 1 vol. in-8. Cet ouvrage, remarquable par une exactitude de détails que l'on rencontre rarement dans les écrits qui ont pour objet cette ville célèbre, contient d'ailleurs au sujet du gouvernement pontifical des aperçus pleins de de justesse et de sagacité, quoique l'on puisse y reprendre quelquefois une rigueur excessive. Le style a de la couleur, mais peu de correction. — *De l'influence anglaise*, Bruxelles, 1816, in-8. Dans cette profusion, trop diffuse, l'auteur paraît avoir en général très-bien jugé la politique du cabinet de St-James, et le tableau qu'il trace de l'accroissement progressif de la puissance britannique est aussi vrai qu'animé.

LAPIE, directeur du cabinet topographique du roi, capitaine de première classe au corps des ingénieurs-géographes, est le plus célèbre des auteurs de cartes géographiques, publiées en France. Les matériaux qui lui ont été fournis par des navigateurs et par d'anciens militaires, l'ont mis à portée d'en tirer les résultats les plus positifs. On remarque parmi les cartes qu'il a publiées, la grande carte de la Méditerranée, en 4 feuilles; celle de l'empire de Russie, en 6; celle des îles Britanniques, en 6, et celle des États-Unis, en 4. Ses autres ouvrages sont : *Carte de l'Empire français et du royaume d'Italie*(avec M. Picquet), 1807. — *Carte d'Europe, avec les nouvelles divisions*, 1815. — *Nouveau globe terrestre*, 1815. — *Atlas classique et universel de géographie ancienne et moderne*, 2e édit., 1817, in-4. M. Lapie a aussi publié un *Mémoire sur le cadastre de la France*, dans lequel il indique le moyen de perfectionner cette opération, tout en obtenant une diminution de vingt ans sur sa durée, et de cent millions sur sa dépense. Ce moyen consiste à faire rentrer l'opération dans sa première marche, qui était celle qu'on suivait avec succès avant la révolution, pour tracer le cadastre de la généralité de Paris.

LAPLACE (Le marquis Pierre-Simon), né le 23 mars 1749 à Beaumont-en-Auge, près de Pont-Lévêque, est fils d'un cultivateur. Il professa pendant quelque temps les mathématiques à l'école militaire établie dans ce bourg, et vint ensuite à Paris, où il trouva des protecteurs utiles, et que M. Laplace, courtisan non moins habile que savant géomètre, eut toujours l'art d'exploiter avec succès. Le premier ouvrage qu'il publia fut imprimé aux frais du président de Saron, qui voulait par-là encourager un mérite naissant, dépourvu des avantages de la fortune. M. Laplace ne tarda pas à

se faire, par ses connaissances dans l'analyse et dans la géometrie transcendante, une reputation très-étendue, mais qui resta toujours fort loin de celle de l'illustre Lagrange, si supérieur à lui par ses vastes connaissances et son noble caractère , et qui avait eu souvent à se plaindre de ses procédés à son égard. M. Laplace remplaça Bezout dans les fonctions d'examinateur du corps royal d'artillerie, et nous regrettons d'être obligés de rappeler ici que c'est à M. de Laplace, qui avait les plus grandes obligations à Bezout, que la veuve de ce savant, a dû, plusieurs années après sa mort, d'être privée de la pension qui lui avait été accordée sous le dernier règne. Laplace devint successivement membre de l'académie des sciences, de l'institut, et du bureau des longitudes. En 1796, il fit hommage au conseil des cinq-cents, de son ouvrage intitulé : *Exposition du systéme du monde*. Le 29 septembre de la même année, il vint, à la tête d'une députation, présenter à cette assemblée le compte annuel des travaux de l'institut; et, en rappelant dans son discours les noms des hommes célèbres qui avaient honoré la France par leur savoir, il rendit un hommage touchant à la mémoire de son bienfaiteur, le président de Saron. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Laplace fut nommé, par les consuls, ministre de l'intérieur ; mais ayant été remplacé presque aussitôt par Lucien Bonaparte, il entra au sénat, par décret du mois de décembre 1799. Il en devint vice-président en juillet 1803, et chancelier au mois de septembre suivant. Il fit, le 12 fructidor an 13 (septembre 1805), un rapport au sénat, sur la nécessité de rétablir le calendrier grégorien et d'abandonner celui de la révolution. M. Laplace a été, pendant toute la durée du régime impérial, un parfait modèle de toutes les qualités indispensables à un courtisan ; on le trouvait le matin dans toutes les antichambres, le soir dans tous les sallons. Lui et Mme de Laplace, qui était dame d'honneur de la princesse Élisa, sœur aînée de l'empereur, passaient pour les personnes de la cour impériale dont les chevaux avaient le plus d'occupation. Jamais couple ne porta à un plus haut point l'art de se multiplier. On pouvait, dans une mêmesoirée, les rencontrer aux Tuileries, chez les grands dignitaires, chez les ministres. Doués d'une prévenance universell leur regard, leur sourire, leur accuei étaient les mêmes pour tous. La royaut a retrouvé en eux toutes les habitudes d l'empire. Fidèles par instinct à tous le gouvernemens, la restauration n'a changé que les adresses de leurs visites. Il serait injuste néanmoins de ne pas reconnaître que, dans un petit nombre de circonstances, M. Laplace s'est fait remarquer par quelques opinions libérales qu'on n'attendait pas de lui; et quoique, à la vérité, ce ne soit que lorsqu'il s'est cru fortement appuyé par le ministère, nous ne croyons pas moins de notre devoir de lui en tenir compte. Si de l'homme-d'état sans caractère et du courtisan plein de souplesse, nous portons nos regards sur le savant distingué, nous avouerons sans peine que depuis la mort de Lagrange, M. Laplace est au premier rang des géomètres français. Son livre *de la mécanique céleste*, où brille à chaque page le génie de l'analyse, offre partout des théories qui lu sont propres, ou qu'il a su s'approprier pa les formes nouvelles qu'elles ont reçue entre ses mains. Il en a donné, sous l nom d'*Exposition du systéme du monde* une espèce de traduction en langue vul gaire, dans laquelle, sans employer au cun calcul, il développe, au lecteur u peu géomètre, l'esprit des méthodes la marche des inventeurs. Dans cet ouvrage, il a ramené aux principes des vi tesses virtuelles, ses recherches nom breuses sur le système du monde ; il repris la mécanique dans ses fondemen et démontré rigoureusement toutes l parties de cette science. M. Laplace e le premier qui ait analytiquement cons taté l'existence et la grandeur de l'atmo phère de la lune, et découvert son équa tion séculaire. Il a déterminé les pertu bations réciproques de toutes les plane tes principales, et il a avancé, par d découvertes importances, un travail sem blable pour les satellites de Jupiter, qu Lagrange avait commencé, et qui a ét complété par M. Delambre. Enfin il puissamment contribué, par ses travaux à reculer les bornes d'une science qu avait déjà exercé l'imagination de tan de profonds génies. Il s'est aussi occup de chimie ; et on lui doit, ainsi qu'à Lavoisier, l'invention d'un calorimètre. Il répété les expériences du célèbre Mong et de Cavendish sur la décomposition d

et les résultats de ces expériences consignés dans le *Journal polytipe* juillet 1786. M. Laplace a été nommé en 1816, membre de l'académie ...se, et président de la commission ...ganisation de l'école polytechnique ...a été mis au nombre des marquis, ...7, par la nouvelle classification des ... On a de lui : *Théorie du mouvement et de la figure elliptique des planètes*, ... in-4. — *Théorie des attractions des sphéroïdes et de la figure des planètes*, ...785, in-4. — *Exposition du système du monde*, 1796, 2 vol. in-8; ... in-4, (*voy.* Prony), 4e édition, ... in-4, ou 2 vol. in-8. — *Traité de mécanique céleste*, 1799, 2 vol. in-4; ...e, 1803, in-4; tom. 4e, 1805, — *Théorie analytique des probabilités*, 1812, in-4; 1814, in 4; 3e édition 1816, in-8. — *Essai philosophique sur les probabilités*, 1814, in-4, deux ...s; 3e édition, 1816, in-8. Il a en... onné un grand nombre de mémoires ...sérés dans la collection de l'institut, ...adémie des sciences, et dans le ...l de l'école polytechnique.

...LAIGNE (Antoine), avocat avant ...lution, était président du tribunal ..., en 1791, lorsqu'il fut député par ...rtement du Gers à l'assemblée lé...e, et ensuite à la convention na..., où il vota, dans le procès de Louis ...contre l'appel au peuple, pour la ...et contre le sursis à l'exécution. Quoi...ette opinion parût placer M. La...e dans les rangs de la Montagne, il ...prononça pas avec moins de force ...l'anarchie, et fut accusé par Cha...6 août 1793, d'exciter son dépar... à la révolte. Le 3 octobre sui...il fut décrété d'arrestation comme ...ile de protestations contre les jour...es 31 mai, 1er et 2 juin 1793. Il ...t à se soustraire à la garde de ses ...mes, et fut mis hors la loi sur la ...tion de Montaut. Rappelé dans le ...la convention, sur la demande de ...et de Merlin, de Douai, il devint, ...session conventionnelle, membre ...eil des cinq-cents dont il sortit en ...ommé en 1800, à la présidence du ...civil d'Auch, il exerça ces fonctions ...t plusieurs années. Compris dans la ...d'amnistie, du 12 janvier 1816, il ...la France et s'est retiré en Suisse.

...LUME, général nègre, commandait à St-Domingue la partie du Sud lors de l'expédition de Leclerc (*voy.* ce nom). Il y maintint le bon ordre, et le commandant en chef de l'armée française rendit à sa conduite le plus honorable témoignage. Néanmoins, soit qu'il eût changé de politique, soit que la perfidie et la cruauté qui présidèrent fréquemment aux actes des chefs de l'armée expéditionnaire eussent excité son indignation ou sa défiance, il se joignit à ses compatriotes lors du renouvellement de l'insurrection, devint l'un des généraux de Dessalines, et battit dans diverses affaires des détachemens français. Toutefois on ne lui reprocha jamais les fureurs qui suivirent trop souvent les triomphes des noirs. Depuis plusieurs années, il n'a plus été fait mention du général Laplume, et l'on croit qu'il a cessé d'exister.

LAPORTE (Arnauld de), était intendant de la marine à Toulon, avant la révolution et fut appelé en 1790, à l'intendance de la liste civile. Il montra dans cette place l'attachement le plus désintéressé et le plus constant à la personne de Louis XVI. Le 21 juin 1791, il remit à l'assemblée nationale la déclaration que ce prince avait faite avant de partir pour Varennes. Accusé le 28 mai 1792, par Merlin de Thionville, d'avoir fait brûler, la veille, cinquante-deux ballots contenant toute la correspondance du prétendu comité autrichien, cette affaire aurait infailliblement fait rendre un décret d'arrestation contre M. de Laporte, si l'on n'eût découvert que ces ballots n'étaient autre chose qu'une édition supprimée des *Mémoires de Mme de Lamotte*. Enveloppé dans la ruine du roi, M. de Laporte fut incarcéré le 11 août, et condamné à mort, le 28, par le tribunal extraordinaire créé dans la séance du 17 août, pour connaître des faits de cette journée, comme accusé d'être un des agens de la conspiration de Louis et de sa famille contre le peuple français. Il entendit prononcer sa sentence de mort avec un courage qui intéressa jusqu'à ses juges, que présidait Osselin, depuis membre de la convention, et qui, à dix-huit mois d'intervalle, porta lui-même sa tête sur l'échafaud révolutionnaire. « Citoyens » s'écria M. de Laporte, plus étonné qu'épouvanté de son arrêt : « je meurs innocent. Puisse mon sang rendre la paix à ma patrie. » — « M. Laporte, lui répondit Osselin, les juges qui viennent de vous condamner,

auraient désiré pouvoir vous absoudre ; mais la loi est précise ; elle est plus puissante qu'eux. » Depuis l'instant de sa condamnation jusqu'à celui de son supplice, Laporte conserva le calme le plus inaltérable. L'aspect de ce vénérable vieillard, ses cheveux blancs, sa résignation religieuse, intéressèrent vivement la multitude qui venait jouir du spectacle de ses derniers momens. Il était agé de 69 ans.

LAPORTE (Hippolyte de), né à Paris, en 1770, d'une famille de magistrature qui a fourni plusieurs intendans de province recommandables, est élève du collége de Jully. Il se destinait à la carrière de ses ancêtres, lorsque la révolution vint y mettre obstacle. Le désir de s'y soustraire et de compléter son instruction, le conduisit en Italie, au commencement de 1792. Il y résida jusqu'en 1797, époque à laquelle il crut pouvoir retourner dans sa patrie ; mais il n'arriva à Paris que pour y être témoin du 18 fructidor. L'espérance de se faire rayer de la liste des émigrés, le décida à rester dans la retraite pendant une année entière ; mais, ayant eté maintenu sur cette liste par le directoire, malgré les efforts et les démarches multipliées de sa sœur (Mme de Salaberry), il fut obligé de partir pour Hambourg, vers la fin de 1798. Revenu en France après le 18 brumaire, il y vécut dans la retraite, s'occupant de littérature. Il a donné dans la bibliothèque des romans, en 1803, 1804 et 1805, quelques traductions ou imitations de *Nouvelles allemandes* d'Auguste Lafontaine, et un roman anglais de peu d'étendue, qu'il avait encore réduit en le traduisant. Il a aussi transporté de cette langue en français, un peu trop fidèlement peut-être, *La forêt de Hohenelbe*, roman en cinq volumes. Enfin, il est auteur de beaucoup d'articles de la *Biographie universelle*, entre autres de ceux de Mme Geoffrin et de Mlle l'Espinasse.

LAPOYPE (Le marquis Jean-François de), né à Grenoble, le 13 octobre 1765, d'une ancienne famille, était officier aux Gardes-Françaises long-temps avant la révolution. Il épousa vers cette époque, la fille du célèbre critique Fréron, dont l'esprit et la beauté l'avaient captivé également, et ce mariage le brouilla tellement avec sa mère, qu'elle le déshérita en mourant. Cette circonstance concourut à faire embrasser au marquis de Lapoype la
cause de la révolution, dont les prin
cipes étaient d'ailleurs en parfaite ana
logie avec ses opinions. Nommé, en 179
colonel du 10e régiment d'infanterie, il reçu
bientôt, à cette époque où le nombre de
officiers fidèles à la patrie était si pe
considérable, un brevet de maréchal-de
camp. Employé en cette qualité à répr
mer les mouvemens séditieux qui éclatè
rent à Chartres, à cause de la cherté d
grains, il alla ensuite servir sous les o
dres de Biron, à l'armée des Alpes ; et
15 mai 1793, il fut élevé au grade de g
néral de division. Lorsque la trahison d
royalistes et la terreur révolutionnaire
raissant conspirer de concert la ruine
la liberté, eurent affaibli dans le midi
cause de la république par la division
la proscription des républicains, et li
Toulon à l'Angleterre, Lapoype fut cha
du commandement de la division de l'e
dans l'armée qui marcha contre cette vi
et emporta à la baïonnette, à la tête
colonnes, les redoutes multipliées et pr
qu'inaccessibles du fort Pharon, que
Anglais défendirent pied-à-pied, et ou
perdirent un nombre considérable de le
meilleures troupes. Le 9 novembre 179
Hébert dénonça le général Lapoype a
jacobins, et demanda qu'il fût soumis à
loi qui excluait les nobles des armées ; ce
dénonciation n'eut pas de suite. Après l
thermidor, on l'accusa d'avoir commis
abus d'autorité dans le midi, et il fut
au mois de février 1795, à la barre de
convention, pour rendre compte de
conduite ; mais il n'eut pas de peine à pr
ver la fausseté des accusations élevées co
tre lui, en haine de Fréron, son be
frère, à qui les complices des tyrans, r
versés au 9 thermidor, ne pardonnaient
la part qu'il avait prise à cette belle jou
née. Le général Lapoype passa, en 179
l'armée d'Italie, et après le traité de L
ben, il remplaça successivement le gé
ral Ménard dans le Piémont, et le gén
ral Dessolles dans la Ligurie. Les effo
qu'il fit alors pour entretenir la bonne
telligence entre les Français et les Géno
lui méritèrent les justes éloges du go
vernement directorial. En 1800, il
une expédition dans les montagnes
la Ligurie, et après des succès divers
se réunit, avec sa division, à l'armée
réserve, et fut chargé du blocus de Ma
toue, après la bataille de Marengo. L
général Lapoype commandait, en 181

la 10ᵉ division militaire, à Nantes, lorsqu'il reçut l'ordre de s'embarquer pour Saint-Domingue, où Fréron se rendait également en qualité de sous-préfet colonial. Malgré le courage, le zèle et les talens que développa le général Lapoype pendant cette expédition, il se vit cependant dans la nécessité de négocier avec le chef noir Dessalines, pour l'évacuation du cap. S'étant alors embarqué pour retourner en France (fin de 1803), il fut pris dans la traversée, et conduit à Portsmouth, où il arriva au mois de février 1804. Ayant été échangé, il revint en France; mais il y fut long-temps en disgrace et sans activité, et n'obtint que 3 ou 4 ans après son retour le commandement de la 21ᵉ division militaire (Poitiers). Employé contre la Russie, en 1812, il prit, après la retraite de Moscou, le commandement de la place de Wittemberg, sur l'Elbe, où il arrêta long-temps, autour de faibles retranchemens de terre qu'il avait élevés à la hâte, un corps russe considérable, qui fut contraint de lever le blocus après la bataille de Lutzen. Cette défense est universellement considérée par les militaires comme un des plus beaux faits d'armes des guerres de la révolution. Cerné de nouveau après la bataille de Leipzig, le général Lapoype ne remit la place qu'en vertu d'ordres supérieurs; et, en 1814, il revint en France où il fut nommé au poste peu important de commandant d'Agen. Pendant les cent jours de 1815, le général Lapoype fut fait gouverneur de la place de Lille, et publia, le 30 mai, une proclamation pleine d'énergie, et dans laquelle il dénonçait aux braves habitans de cette ville, devenue si célèbre par le glorieux siége qu'elle soutint, en 1792, contre les forces autrichiennes, les intrigues ourdies par quelques traîtres qui vendaient leur patrie à l'étranger. «Braves et bons habitans de cette illustre cité! disait-il, quelques individus que vous désavouez agitent le peuple, forment des complots, ourdissent des trames, fomentent des dissensions, organisent les partis. Ils entretiennent des correspondances illicites; ils se dégradent jusqu'à faire le vil métier d'espions et d'embaucheurs; ils cherchent, par des moyens que la délicatesse réprouve, que la sagesse interdit, qu'une bonne police doit prohiber, à vous mettre en opposition avec la France entière qui est unie, fortement unie, pour la cause la plus noble, la plus juste, la défense de son territoire et de ses droits imprescriptibles. Ne vous laissez pas entraîner par des hommes audacieux et imprudens qui ne sont conduits que par le vil appât du gain, ou par des sentimens de haine et de vengeance. Restez calmes, suivez toujours le sentier de l'honneur; fidèles à nos devoirs comme à la patrie, nous triompherons de l'Europe entière, si elle prétendait nous asservir.» Après le retour du roi, le général Lapoype résista long-temps aux sommations que lui faisait le transfuge Bourmont, pour ouvrir les portes de la place; il était assez difficile, en effet, de savoir au nom de qui parlait, ce jour-là, cet homme qui, peu de jours auparavant commandait les colonnes de Napoléon. Le roi ayant nommé des commissaires pour prendre possession de la la place de Lille, le général Lapoype n'hésita point à la leur remettre. Il fut mis à la retraite le 9 septembre suivant.

LAQUEILLE (Le marquis DE), député de la noblesse de Riom aux états-généraux, était maréchal-de-camp avant la révolution, et fut élu, en 1789, député aux états-généraux, où il montra l'opposition la plus obstinée à la destruction des institutions féodales, unanimement réclamée par le vœu de la France. Il quitta en 1790 l'assemblée nationale, motivant sa démission sur ce que ses pouvoirs étaient expirés; mais, en effet, parce que la révolution était consommée, et que tout espoir étant désormais perdu, dans l'intérieur, pour la faction aristocratique, elle n'avait plus rien à attendre que du secours des armées étrangères. Il se rendit donc à Bruxelles, après avoir protesté, dans l'assemblée, contre tous les décrets qui attaquaient l'ancienne constitution de l'état et de l'église, et qu'il qualifiait d'*impies*. Nommé par les frères de Louis XVI, commissaire près du gouvernement des Pays-Bas, il reçut d'eux le commandement d'une partie de la noblesse rassemblée sur ce point. Le 27 octobre 1791, il écrivit au roi, au nom de la noblesse émigrée, pour lui rendre compte des motifs qui l'empêchaient d'obtempérer à l'invitation qui venait de lui être faite de rentrer dans le royaume, ce qui motiva le décret d'accusation rendu contre lui le 2 janvier 1792, comme prévenu d'attentat et de conspiration contre la sûreté de la France. Il commanda aussi pendant la campa-

gne de 1792, le corps de la noblesse d'Auvergne, à l'armée des frères de Louis XVI, en qualité d'adjudant-général du comte d'Artois. Le marquis de Laqueille est mort à l'étranger.

LARDIZABAL (Don Miguel de), ancien conseiller du tribunal suprême de Castille, membre de la régence, conseiller intime de Ferdinand VII, et ministre des Indes, est connu par sa longue disgrace sous Charles IV, et par le rôle qu'il a joué pendant la captivité du roi actuel d'Espagne. Il fit partie, en 1808, de la commission qui fut nommée par Napoléon à Baïonne, pour préparer une nouvelle constitution au royaume espagnol; et, le 7 juillet suivant, il fut un des quatre-vingt-douze signataires de cette constitution. Au milieu des divisions qui déchirèrent ensuite l'Espagne, don Miguel de Lardizabal se montra l'ennemi déclaré des cortès, et il les attaqua vivement dans un écrit qu'il publia à Alicante, en 1811, sous ce titre : *Le gouvernement et la hiérarchie d'Espagne vengés*. Cet ouvrage fut accueilli avec enthousiasme par la noblesse, dont l'auteur prenait la défense; mais il souleva d'indignation tout le parti libéral, c'est-à-dire, la portion la plus éclairée comme la plus énergique de la nation, qui vit dans cet ouvrage des semences de guerre civile, à l'époque où la plus grande harmonie était nécessaire pour résister à l'ennemi étranger; et les journaux, rédigés à cette époque avec une extrême chaleur, ainsi qu'avec une entière indépendance, en parlèrent comme d'un livre qu'il fallait proscrire. L'irritation des esprits parvint au plus haut degré. Il y eut des rassemblemens, des scènes tumultueuses. Lardizabal fut arrêté, ses papiers furent saisis, et on le conduisit à Cadix, où l'on nomma, pour le juger, un tribunal, dont tous les membres prirent le titre d'*altesses*. Le conseil royal de Castille, et les autres tribunaux, soupçonnés d'être ses complices, furent tous suspendus. Les débats commencèrent le 14 octobre 1811: cette première séance fut très-animée, et plusieurs cris de mort s'élevèrent contre l'accusé, aux applaudissemens des spectateurs. Cette animosité n'étonnera point ceux qui songeront combien tout ce qui paraissait écrit sous l'influence des principes du despotisme ou de l'aristocratie, avait droit d'exciter le ressentiment d'un peuple qui devait à ces mêmes causes les malheurs auxquels il venait d'être en proie, et à la cessation desquels avaient si puissamment contribué le courage et le dévouement de ces mêmes représentans, contre qui s'élevait l'écrivain dont il s'agit. Cependant l'effervescence se calma; le tribunal se relâcha insensiblement de sa première rigueur; et les débats, commencés avec les formes les plus sévères, se terminèrent par un jugement qui priva Lardizabal de ses titres et fonctions. Il resta loin des affaires, et sans aucune influence, jusqu'à l'époque de la délivrance de Ferdinand VII, qui fit rapporter le jugement du tribunal des cortès, et le nomma ministre des Indes et conseiller-d'état, par ordonnances des 14 et 25 mai 1814. Le premier usage qu'il fit de son autorité, comme ministre des Indes, fut d'adresser une proclamation aux habitans du Pérou, pour les engager à se ranger sous les drapeaux de leur légitime souverain, et à mettre un terme à la guerre civile; mesure sans doute fort sage, mais qu'il eût fallu appuyer de l'adoption d'un système plus propre à mettre en évidence des sentimens paternels. Lardizabal prit une part très-active aux intrigues qui, en 1816, avaient pour objet de renverser le ministre Cevallos (*voy.* ce nom). Ces intrigues réussirent d'abord; mais par un de ces changemens si fréquens dans les cours, et qui surtout l'ont été dans celle d'Espagne depuis la restauration, l'accusé parvint non-seulement à se justifier, mais même à faire retomber sur ses accusateurs tout le courroux du monarque; courroux dont leur principal instrument (*voy.* Vallejo), fut aussi la principale victime. Lardizabal, quoique devenu très-suspect à son maître, à cause de la part qu'il avait prise à ces menées, ne fut pas cependant éloigné de la cour à cette époque; mais un événement imprévu acheva de décider sa disgrace. Sa correspondance avec Abadia à Cadix, et celle de ce dernier avec son frère à Lima, ayant été saisies sur le vaisseau *le Neptune*, faisant voile pour Porto-Bello, furent portées à Carthagène, peu de temps avant la prise de cette place par Morillo. Ces correspondances contenaient la révélation des secrets de l'état relativement aux mariages du roi et de son frère avec les princesses de Portugal, à l'état de dépendance dans lequel se trouvait le cabinet de Madrid, et à la mesure que le gouvernement se proposait de prendre

pour les affaires commerciales. Cette indiscrétion irrita fortement Ferdinand VII, qui ordonna sur-le-champ l'arrestation de Lardizabal et d'Abadia. Le premier fut d'abord relégué à Valladolid, et enfermé dans une cellule du couvent de St-François. Il a été transféré depuis dans la citadelle de Pampelune. Il est remarquable que cet ex-ministre avait efficacement contribué par son influence sur l'esprit du prince, et par l'activité de ses intrigues, à déterminer cette union avec le Portugal, laquelle fut la principal cause de sa chute. — LARDIZABAL (Don José), général espagnol, se distingua à la bataille de Sagonte, et sous les murs de Valence, au mois d'octobre 1811. Il commandait la 1re division du corps d'expédition. Le 25, il attaqua l'armée ennemie, avec la 2e section, composée des régimens d'Afrique et de Cuença, et obtint d'abord quelques succès; mais trompé par une fuite simulée des Français, il se laissa attirer dans une position dangereuse, et fut obligé de faire sa retraite sur Valence, laissant des prisonniers et quelques pièces de canon. Le général Lardizabal faisait partie de la garnison de Valence lors de la reddition de cette place, en janvier 1812, à l'armée d'Aragon, commandée par le maréchal duc d'Albufera (Suchet).

LARIBOISSIÈRE (Le comte DE), servit dans l'artillerie avant la révolution, et passait dans cette arme, pour un officier d'un rare mérite. Il s'éleva, dans les premières campagnes qu'eut à soutenir la république, jusqu'au grade de général de brigade, et ajouta, chaque jour, à la réputation qu'il s'était déjà acquise. Napoléon le distingua dans la guerre de 1805, contre l'Autriche, et récompensa ses services par un brevet de général de division. Il fut ensuite chargé du commandement de l'artillerie de siége, à Dantzick. On le vit, en 1809, diriger cette formidable artillerie de la garde, qui, à Essling et à Wagram, a si puissamment déterminé le succès de ces journées. Nommé en 1811, premier inspecteur de l'artillerie de France, Lariboissière s'occupa dès-lors à préparer celle qui, dans la campagne de 1812, devait, après tant de prodiges de valeur et de triomphes, rester, faute de moyens de transport, dispersée et enfouie dans les marais glacés de la Russie. Ces revers inattendus et la perte d'un fils chéri, sous ses yeux à la bataille de la Moskowa, causèrent au comte de Lariboissière une mélancolie profonde qui, dégénérant en maladie grave, le fit succomber avant d'avoir repassé le Niémen. Il mourut le 29 décembre 1812, universellement estimé et regretté de tous ceux qui avaient su connaître et apprécier ses rares talens et les excellentes qualités de son cœur. Il était premier inspecteur-général de l'artillerie, grand-officier de la légion-d'honneur, et grand-croix de l'ordre italien de la couronne de fer.

LARIVE (J. MAUDUIT DE), le plus ancien et l'un des plus célèbres acteurs tragiques qu'ait aujourd'hui la France, est né, en 1749, à la Rochelle. Il débuta à Lyon, sous la mémorable direction de Mme Lobreau, et vint à Paris, où il parut, en 1771, au Théâtre-Français, sous les auspices de Mlle Clairon, dont il était élève, et qui l'avait tant annoncé comme un prodige, que le public, le trouvant au-dessous de ces pompeux éloges, le plaça plus bas qu'il ne devait être réellement. On trouve dans quelques écrits du temps, des traces du dénigrement dont il fut souvent l'objet, et qui dans certaines circonstances s'exprima d'une manière si virulente, qu'on y reconnaissait plutôt le langage de la haine que l'énonciation d'un jugement sur des matières de goût. Le jeune tragédien, d'un caractère fier et irritable, supporta avec beaucoup d'impatience les chagrins d'un pareil début. Cependant, ses avantages extérieurs et l'étendue de ses moyens lui attirèrent quelques encouragemens; il fit des progrès, et finit par être fort applaudi : il le fut même long-temps à côté de Lekain. Jouant le rôle de Tancrède, dans la tragédie de ce nom, au moment où il adressa à ce grand acteur, qui remplissait le rôle d'Orbassan, les vers suivans :

Je jète devant toi le gage du combat ;
L'oses-tu relever ?

auxquels on sait quel interlocuteur répond :

Ton arrogance insigne
Ne mériterait pas qu'on te fît cet honneur.

Lekain, que l'on supposait depuis long-temps être choqué des prétentions qu'annonçait son jeune rival, mit dans cette réplique tant de vigueur et d'énergie, qu'un tonnerre d'applaudissemens partit aussitôt de tous les coins de la salle. Ayant encore éprouvé plus tard quelques sa-

grémens, Larive se retira momentanément, et parut vouloir renoncer au théâtre; mais ses camarades sentant le besoin qu'ils avaient de lui, le supplièrent avec tant de chaleur de rester, qu'il ne put résister à leurs instances. Les rôles de Warwick, d'Orosmane, de Philoctète, de Spartacus, du général dans *la Veuve du Malabar*, contribuèrent éminemment à lui assurer une réputation éclatante. La beauté de son physique, un organe plein et sonore, une chaleur entraînante dans plusieurs rôles, lui valurent les applaudissemens de la multitude, et même l'estime des connaisseurs. Larive occupait le premier rang au Théâtre-Français, lorsque la révolution survint. Il en embrassa la cause avec modération, et conserva toujours, dans sa conduite, une indépendance d'opinion qui le fit estimer des gens de bien. Le 12 février 1790, il fit présent au général La Fayette de la chaîne qu'avait portée à son cou le chevalier Bayard. Le 14 décembre suivant, il vint, à la tête d'une députation du corps électoral de Paris, présenter à l'assemblée constituante une adresse, où il développa les avantages du système représentatif; jura, au nom des électeurs, soumission à la constitution et aux décrets de l'assemblée, et fut admis aux honneurs de la séance. En 1793, il fut arrêté et détenu, avec une partie de ses camarades, jusqu'au 9 thermidor. Au mois de mars 1795, il démentit, par une lettre rendue publique, le bruit d'un mariage qui l'unissait, disait-on, à Mlle de Sombreuil; et justifia ensuite Talma, accusé d'avoir contribué à l'arrestation des comédiens français. Voici un portrait de Larive, que l'on trouve dans les Mémoires attribués à Dazincourt : « Quand il paraît sur la scène, je m'imagine voir Baron. Que de noblesse dans sa physionomie ! que d'aisance dans son maintien ! Il parle : c'est encore Baron. L'énergie, la vérité qu'il donne à l'expression de ses traits, forment à tous momens de ces tableaux faits pour servir de modèles aux plus grands peintres. C'est Bayard; c'est Ninias; c'est Montaigu. Le désordre de la douleur ajoute encore à la beauté de sa figure, etc. » Nous citerons, à côté de cet éloge, un jugement plus sévère qu'on a porté de cet acteur, dans un ouvrage sur l'histoire du Théâtre-Français : « On a reproché à Larive une déclamation emphatique et souvent fausse : il manquait de cette sensibilité communicative, la première qualité d'un tragédien. Il criai quelquefois lorsqu'il fallait pleurer, et s crifiait souvent la vérité d'une intentio au désir d'enlever les applaudissemens pa ces éclats qui séduisent toujours la multi tude. » Ce jugement, nous le répétons nous parait sévère jusqu'à l'injustice; si Talma a reculé les bornes de l'art dan la peinture des passions profondes et con centrées,

Qui couvent sourdement dans l'abîm
des cœurs,

on ne peut nier que Larive ne soit demeu ré sans égal dans les rôles empreints d'u ne sensibilité expansive et d'une fiert chevaleresque, tels que ceux que par un dénomination empruntée à l'argot d coulisses, mais dont l'expression est ass caractéristique, on appèle *rôles en dehor* Larive quitta le théâtre long-temps ava l'époque où une sage prévoyance lui a rait conseillé de le faire. On a général ment attribué sa dernière retraite aux c tiques trop amères de Geoffroi. Quelqu personnes ont néanmoins pensé que succès toujours croissans de Talma, le s tème de déclamation qu'il avait adop et la vogue dont jouissaient les pièces a quelles ce système était plus particuliè ment applicable, avaient engagé Lari parvenu à un âge où il lui était difficile changer de méthode pour en adopter nouvelle, d'ailleurs peu en harmonie a ses moyens, à quitter une carrière d laquelle il ne pouvait plus que déche Quoiqu'il en soit, retiré à Moulign dans la vallée de Montmorency, il y fit tir successivement deux maisons charm tes, et devint maire de sa commune il entreprit de fonder un établissem d'eaux minérales. Pour faire diversion occupations de sa retraite, il alla, pend quelque années, donner des représen tions en province; puis il ouvrit, en 18 une école de déclamation, dans laqu il donna des préceptes fort utiles sur l qu'il avait cultivé avec tant de succès. 1806, il fut appelé à Naples par Jos Bonaparte, qui dans ses fréquens mom d'ennui faisait débiter, en sa présence morceaux de tragédie, et récompen magnifiquement l'acteur. Larive revin France après le départ de Joseph; et vécut encore dans la retraite. Ayant re ru, en 1816, sur le Théâtre-Italien, une intention de bienfaisance, dans le le de Tancrède, après une absence

plus de trois lustres, et à l'âge de soixante-neuf ans, il s'y est montré digne de son ancienne réputation; et les amis éclairés de l'art dramatique, tout en faisant la part des années, ont retrouvé dans son jeu les traits caractéristiques de son premier talent. Il fut réélu, en 1817, associé-correspondant de l'académie de Naples, dont il était membre depuis quelques années, et sa nomination fut confirmée par le roi des Deux-Siciles. Voici la liste des ouvrages qu'il a publiés : *Pyrame et Thisbé*, scène lyrique, 1784, in-18; 1791, in-18. — *Réflexions sur l'art théâtral*, 1801, in-8. — *Cours de déclamation, divisé en douze séances*, 1804, in-8; tomes deuxième et troisième, 1810, in-8. Cet ouvrage contient, outre la partie didactique, des anecdotes curieuses, qui le font lire avec intérêt.

LARIVIÈRE (Pierre-François-Joachim Henri de), né à Falaise, en 1761, était avocat dans cette ville lorsque le département du Calvados le nomma, en 1791, député à l'assemblée législative, où il s'attacha au parti de la Gironde; il vota avec elle, dans la séance du 10 mars 1792, le décret d'accusation contre le ministre des affaires étrangères, Delessart; sollicita un rapport sur l'office de la cour de Vienne pour juger s'il y avait lieu à déclarer la guerre à l'empereur; demanda le 4 avril, que l'on donnât communication au ministre de la justice (Duport du Tertre) des chefs d'accusation présentés contre lui; insista vivement quelques jours après, pour obtenir la parole et dénoncer les insultes faites, dans les Tuileries, par des gardes-suisses, à des citoyens paisibles. Le 26 mai, il conclut, à la suite d'un discours plein de chaleur et d'après les principes énoncés par Rousseau, dans son *Contrat social*, que toutes les opinions religieuses devaient être tolérées, et qu'on n'avait droit d'exiger aucun serment des prêtres. Après la révolution du 10 août, à laquelle ni lui ni ses amis n'avaient pris aucune part, il combattit le projet d'organiser un corps de douze cents tyrannicides; fit, le 31 août, mander à la barre, séance tenante, le président de la commune usurpatrice de Paris; et proposa, le 4 septembre, à l'occasion d'un serment de haine aux rois et à la royauté, d'ajouter celui « qu'aucun monarque français ou étranger, ne souillerait désormais la terre de la liberté. » Réélu à la convention nationale, Larivière continua à s'y prononcer avec la plus courageuse véhémence contre l'odieuse commune du 10 août. Lorsque le jugement de Louis XVI fut mis en discussion, il vota l'appel au peuple et le bannissement de ce prince, seuls moyens de salut qui restassent encore (*voy.* Bonet de Treiches). Dans cette circonstance, comme dans toutes celles qui suivirent, jusqu'au 31 mai, Larivière réclama énergiquement contre les violences des tribunes. Nommé le 18 mai, membre de la commission des douze, il y montra une grande force de volonté; donna sa démission, avec ses onze collègues, dans la séance du 28 du même mois, et fut décrété d'arrestation, avec eux, le 2 juin. Ayant réussi à se soustraire à l'exécution de ce décret, il s'était retiré dans le Calvados avec Lanjuinais, Pétion, Barbaroux, Guadet et Louvet. Dénoncé par Thuriot, comme fomentant la guerre civile à Évreux, un décret d'accusation fut rendu contre lui, et le 3 octobre suivant, il fut mis hors la loi, sur le rapport d'Amar. Il réclama contre cette proscription après le 9 thermidor (27 juillet 1794), et demanda à reprendre sa place dans l'assemblée : ce qu'il n'obtint que le 17 ventôse an 3 (8 mars 1795), trois mois après la rentrée des soixante-treize. Dans les discussions relatives aux membres de l'ancien comité de salut public, il parla contre Robert-Lindet et Carnot; et lors de la révolte des premiers jours de prairial (20 mai et jours suivans), il se prononça avec beaucoup d'énergie contre les terroristes, et ne contribua pas peu à leur défaite. Le 3 juin 1795, il devint membre du comité de salut public. Dès le 17 thermidor an 3 (4 août 1795), on put reconnaître aux opinions de Larivière, qu'il avait abandonné les rangs des républicains; en effet, ce même jour, il combattit un discours de Dubois Crancé contre la réaction, et se déclara hautement le défenseur du parti qui, sous le prétexte de punir les agens de la tyrannie décemvirale, attaquait successivement toutes les institutions républicaines. Sorti du comité de salut public à l'époque du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), il fut vivement accusé alors de favoriser les rebelles. Compromis dans la conspiration de Lemaître, et entouré de toute la faveur des sectionnaires insurgés, il

grémens, Larive se retira momentané-
ment, et parut vouloir renoncer au théâtre;
mais ses camarades sentant le besoin qu'
avaient de lui, le supplièrent avec
chaleur de rester, qu'il ne put
leurs instances. Les rôles de
d'Orosmane, de Philoctète, d
du général dans *la Veuve d*
contribuèrent éminemment
une réputation éclatante. La
physique, un organe plein
chaleur entraînante dans
lui valurent les applaudi
titude, et même l'estim
Larive occupait le pre
tre-Français, lorsqu
vint. Il en embrassa
ration, et conserva
duite, une indép
fit estimer des gr
1790, il fit prés
de la chaîne q
chevalier Bay
il vint, à la té
électoral de
constituan
les avanta
ra, au n
constitu
et fut a
1793, i
de se
Au r
une
ma
de
ac
d
d

... Larivière appuya
... Pichegru, pour
... des attein-
... Compris, après
... 19 fructidor an 5
... sur les listes de
... se rendit en An-
... du roi avec toute
... que méritaient ses servi-
... sans réserve, à la
... pour lequel il a con-
... attachement profond, et qui a
... l'expérience et le malheur,
... pour le reste de sa fa-
... Rentré en France à la suite du
... M. de Larivière a été nommé le 3
... 1815, avocat-général à la cour
... où, pendant deux ans et
... il a constamment honoré le minis-
... public par la sagesse de ses opinions
et la modération de sa conduite, à une épo-
que où ces deux qualités étaient si rares.
En novembre 1818, M. de Larivière a
été appelé à siéger parmi les membres de la
cour de cassation. On a de ce magistrat: *Let-
tre à MM. les députés composant le comité
des finances dans l'assemblée nationale*,
1789, in-8. — *Palladium de la constitu-
tion politique, ou Régénération morale
de la France*, 1790, in-8. — *L'heureuse
nation, ou Relation du gouvernement des
Féliciens, peuple souverainement libre
et heureux sous l'empire absolu de ses lois*,
1792, in-8. Il a fait insérer dans divers
recueils des morceaux de poésie très-in-
génieux. M. Ersch lui attribue à tort *l'Or-
dre des sociétés politiques*, 7 vol. in-12,
auxquels il donne la date de 1767; et *De
l'instruction publique*, 1775, in-8. Les

mière ... ouvrages
... la nais
... sait qu'il
... Larivière, an
... mécanique.
LARIVIÈRE (JEAN-BAPTISTE
... à Paris, embrassa
la révolution avec zè
... de la première municipalit
et fut chargé d'aller chercher
l'intendant Bertier, qui
... afin de lui servir d'esc
son retour à Paris, où il fut i
ment massacré par la populace
heures après Foulon, son beau
rivière ne fut point complice d
mais il défendit faiblement l'info
il était de son devoir de protég
au péril des siens. Nommé, en
de paix de la section de Henri I
rut avoir entièrement changé
pes politiques; dénonça à l'asse
gislative le journaliste Carra, co
calomnié la cour et le ministère
çant qu'il existait un comité aut
lança le 19 mai 1792, des mandat
contre les députés Chabot, Bazi
lin de Thionville, auteurs de
nonciation. Décrété d'arrestatio
main, pour sa conduite dans cet
tance, Larivière fut envoyé à la h
d'Orléans pour être jugé. Rame
dans les 1ers jours de septembr
fut massacré à Versailles le 9
mois, avec les autres prisonni
haute-cour (*voy.* ABANCOURT et

LAROCHE (CASIMIR DE), né
vie le 4 mars 1769, est fils d'u
d'affaires de France auprès de l
Pologne et de la Sublime-Porte.
de vingt-un ans, il fut employ
secrétaire de légation auprès de M
Croix, ministre plénipotentiair
logne. La prépondérance russe a
du impossible la présence d'un m
France à Varsovie, Laroche y re
la retraite forcée de M. de Ste-Cr
suivre les affaires de la légatio
grand-maréchal de la couron
voulu mettre pour condition à c
dence le serment au gouverne
lonais, motivé sur ce qu'il était
sovie, M. de Laroche répondit
connaissait qu'un seul serment;
avait prêté à la France, » et il
ses passe-ports. Après avoir rem
chives de la légation entre les

consul-général, il quitta la Pologne. Revenu en France, il y fut accueilli par le général Dumouriez, qui avait été envoyé avec son père auprès des confédérés de Bar : il fit ses premières campagnes dans la légion des Ardennes, sous les ordres de Miazinsky, qui avait pour lui une amitié particulière. Après la mort de ce général et la retraite de Dumouriez, M. de Laroche ne s'occupa plus que de la culture des arts et de la littérature. La traduction d'une partie de l'*Histoire de l'art*, par Winkelman, une collection de matériaux pour les *Fastes militaires*, ainsi que pour une nouvelle édition de *la Bibliothèque des beaux arts*, de Théophile Murr, furent les fruits de son loisir. Lorsque, en 1795, des symptômes d'indépendance se manifestèrent de nouveau en Pologne, il se rendit en Saxe, pour y préparer les moyens de recrutement des légions polonaises, puis il vint reprendre du service dans les armées françaises, et fut employé successivement sous divers généraux. M. de Laroche se distingua au passage du Mincio, aux batailles de Taun, Ratisbonne, Wagram, et devint chef de bataillon à l'état-major. C'est en cette qualité qu'il soutint, en 1813, avec un petit nombre de Français, de Polonais et de Bavarois, commandés par le général Zanun, le siége de Thorn, contre les forces supérieures des Russes et des Prussiens. Le prince Poniatowski le nomma chevalier de l'ordre militaire de Pologne. Son intelligence et sa bravoure dans le commandement de la place et de la tête de pont de Straubing lui avaient mérité, en 1809, de la part du roi de Bavière, l'ordre de Maximilien-Joseph. Tant de titres à la reconnaissance nationale, n'ont pas préservé cet officier supérieur d'un sort que la restauration a rendu commun à un si grand nombre de vieux serviteurs de la patrie : il a été mis à la demi-solde en 1814.

LA ROCHEFOUCAULT (*voy.* ROCHEFOUCAULT).

LA ROCHEJAQUELEIN (*voy.* ROCHEJAQUELEIN).

LAROMIGUIÈRE (PIERRE), ancien doctrinaire, naquit à Levignac en 1756. Il est aujourd'hui professeur de philosophie à l'académie de Paris. On a de lui : *Leçons de philosophie*, ou *Essai sur les facultés de l'ame*, tome 1er, 1815, in-8. M. Barbier lui attribue : *Elémens de métaphysique*, Toulouse, 1793, 2 cahiers in-8. —*Paradoxes de Condillac*, 1805, in-8. M. Laromiguière est regardé comme un excellent professeur et un homme très-instruit en idéologie. — M. LAROMIGUIÈRE, avocat de Toulouse, déploya beaucoup de talent, en 1817, dans le procès de Fualdès.

LAROUAIRIE (ARMAND-TUFFIN, marquis DE), gentilhomme breton, était officier aux Gardes-Françaises avant la révolution; il avait perdu presque toute sa fortune par de folles dissipations, et affichait hautement son mécontentement de la cour, à l'époque ou commença la guerre de l'indépendance américaine. Attaché à l'armée que commandait M. de Rochambeau, il s'y distingua par son courage, et revint en France à la paix. Dès les premiers troubles de la révolution, cet homme, frondeur et turbulent par caractère, se déclara contre elle; prit parti pour la noblesse et les parlemens, et fut un des douze députés bretons envoyés auprès du roi en 1789, et mis à la Bastille à cette occasion. La révolution qui se préparait depuis long-temps ayant éclaté le 14 juillet 1789, Larouairie provoqua la résistance et le refus de la noblesse d'envoyer des députés aux états-généraux. Actif, ardent, et né pour être chef de parti, il conçut ensuite le plan d'une association contre les principes et les progrès de cette même révolution qu'il avait excitée, et partit en 1791 pour Coblentz, où son plan fut approuvé par les princes frères de Louis XVI. Larouairie devint dès-lors l'ame et le chef de la confédération bretonne; mais ses projets furent dévoilés au comité de surveillance de l'assemblée législative par Latouche-Schwtel. Recherché, et contraint de se dérober aux poursuites de l'autorité, loin de se laisser abattre, et toujours infatigable, il courait de château en château, de comité en comité, pour ranimer son parti, et n'attendait plus que le signal pour éclater, lorsque la journée du 10 août, les ordres contradictoires des princes, et le mauvais succès de la campagne de 1792, renversèrent ses espérances, et ajournèrent au mois de mars 1793 l'exécution de son plan. Forcé de passer l'hiver sans rien entreprendre; errant et fugitif, il éprouva bientôt le besoin de réparer par le repos sa santé très-délabrée, et se réfugia au château de Laguyomarais, où il mourut après quatorze jours de maladie. Le séjour qu'il y avait fait, les papiers qu'il

y avait déposés, rien ne fut ignoré; et ces circonstances devinrent, quelques mois après, la cause de la mort de toute la malheureuse famille Laguyomarais (*voy.* ce nom).

LARREY (Le baron DOMINIQUE-JEAN), chirurgien distingué, né en 1766, à Bodeau, près de Bagnères-de-Bigorre, accompagna Bonaparte en Égypte en 1798, comme chirurgien en chef de son armée, et fit dans cette contrée des observations médicales qu'il a publiées en 1803, dans un volume in-8, intitulé : *Relation historique et chirurgicale de l'expédition de l'armée d'Orient en Égypte et en Syrie.* « Ce Recueil » dit la classe des sciences mathématiques et physiques de l'institut, dans son rapport présenté en 1810, « est digne d'être distingué à beaucoup d'égards; il est rempli d'observations curieuses, de traitemens hardis et heureux, et de faits importans sur l'ophtalmie, la peste, le tétanos, la lèpre, le scorbut, et sur une maladie que l'auteur, à raison de son siége, a désignée par le nom de *sarcocèle.* » Cet ouvrage a fourni à M. Alibert des observations sur les différentes espèces de lepres. M. Larrey a encore publié : *Mémoire sur les amputations des membres à la suite des coups de feu, étayé de plusieurs observations*, 1797, in-8; 1808, in-8. — *Mémoires de chirurgie, et campagnes*, 1811, 3 vol. in-8. La première partie a été traduite en anglais par Walker, 1815, in-8. Le docteur Larrey fut fait prisonnier à la bataille de Waterloo; mais il revint en France peu de temps après. Il a donné quelques articles au *Dictionnaire des sciences médicales.*

LASALLE (HENRI), né à Versailles, était très-jeune encore à l'époque de la révolution. Il exerçait alors la profession d'avocat, quoique son goût pour les lettres l'eût constamment éloigné de l'étude de la jurisprudence. Il embrassa avec chaleur la cause de la liberté, et n'a cessé de la servir depuis, sans se livrer à aucun des excès dont elle a été trop souvent le prétexte. Ferme dans ses opinions, mais juste et obligeant, Lasalle qui, après les événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797), fut l'un des trois administrateurs du bureau central de police de Paris, a rendu, dans cette place, un grand nombre de services, sans blesser aucun de ses devoirs. Nommé par le gouvernement consulaire, commissaire-général de police à Brest, de grandes difficultés s'élevèrent entre les autorités locales de cette ville et lui, et il fut rappelé. Cette époque était celle où un système, plus imprudent encore qu'il n'était généreux, ouvrait de toutes parts aux émigrés rebelles les portes de la république, qui auraient dû ne l'être qu'aux fugitifs. Lasalle publia une brochure dans laquelle il prouva combien il était juste de rendre aux proscrits rappelés ceux de leurs bois qui n'avaient point été aliénés. Cet écrit fut bien reçu du public, mais très-mal du premier consul, qui s'obstinait à ne pas voir combien il était à-la-fois inhumain et impolitique, en faisant rentrer les émigrés, de les priver de tout moyen de subsistance, et de les mettre en face des acquéreurs de leurs riches propriétés, alors même qu'on les laissait manquer du nécessaire. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, en mars 1815, il consentit à employer M. Lasalle, et le nomma lieutenant-général de police dans les départemens de l'est. On a de lui : *Sur l'arrêté des consuls du 24 thermidor, relatif aux lois des prévenus d'émigration*, 1801, in-8. — *Sur le commerce de l'Inde*, 1802, in-4. — *Des finances de l'Angleterre*, 1803, in-8. — *Recherches sur l'origine, les progrès, le rachat, l'état actuel, et la régie de la dette nationale de la Grande-Bretagne*, par Robert Hamilton, traduites de l'anglais sur la deuxième édition, 1 vol in-8, 1817. M. Lasalle a encore publié, en janvier 1818, une brochure contre le concordat de 1817; il a concouru à diverses époques, à la rédaction de plusieurs journaux, et n'occupe maintenant aucun emploi.

LASALLE-D'OFFEMONT (Le marquis DE), ancien commandeur de Malte, fils d'un conseiller au Châtelet, du pays de Soule, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, fut un des premiers gentilshomme qui embrassèrent le parti de la révolution. Elu membre du comité permanent à l'hôtel-de-ville, le jour même de la prise de la Bastille (14 juillet 1789), il fut nommé ensuite, par ce comité, commandant de la milice parisienne. Le général La Fayette, tout couvert des lauriers qu'il avait cueillis dans la noble guerre de l'indépendance américaine, et deja environné de l'estime et de la confiance de tous les amis de la liberté, ayant été, le 16, reconnu commandant-général, M. de La-

salle conserva sous lui la place de commandant en second ; mais il faillit, dès le 5 août, payer cher ce premier effet de la faveur populaire. Ayant voulu faire sortir de la capitale un bateau de poudres avariées, le peuple imagina qu'il cherchait à dégarnir la ville de munitions, et se saisit de lui pour le sacrifier à sa défiance. Déjà le fatal réverbère était descendu, mais Lasalle fut assez heureux pour s'échapper à travers la foule, tandis que M. de La Fayette calmait les esprits. Le lendemain, il reparut devant le peuple, et se justifia. Peu de temps après, il fut nommé maréchal-de-camp. Le 14 juillet 1795, jour anniversaire de la liberté française, M. de Lasalle fut appelé dans la salle de la convention, pour y recevoir le baiser fraternel, en commémoration des services qu'il avait rendus six ans auparavant. Il a été, pendant quelques années, colonel du 10ᵉ régiment de vétérans, en garnison à Paris. Le général Lasalle a traduit de l'anglais, en 1798, deux romans intitulés, l'un *Clara Lennox*, et l'autre *Andronica*. On lui doit aussi quelques pièces de théâtre.

LASALLE (Antoine de), ancien officier de vaisseau, et l'un des métaphysiciens français les plus remarquables et les moins connus, est né à Paris en 1754. Il passe pour être le fils naturel du comte de Montmorency-Pologne, et a été élevé dans la maison et sous la tutelle du prince de Montmorenci-Tingri, légataire universel du comte. Orphelin dès l'âge de six ans, il fut destiné par son tuteur à l'état ecclésiastique, pour lequel il manifesta une répugnance qui engagea celui-ci à lui faire suivre la carrière du commerce, pour lequel il ne montra pas plus de goût; il étudia l'hydrographie ; entra dans la marine, qu'il quitta par suite d'un passe-droit, et après avoir voyagé quelque temps, il revint à Paris, où, comme il arrive souvent, le hazard décida sa vocation. Le *Novum Organum* de Bacon lui étant tombé entre les mains, il se jeta dans la carrière de l'analyse. Un premier essai, original par les idées et le style, sous le titre bizarre de *Désordre régulier*, Berne (Auxerre), 1786, 1 vol. in-12, qu'il composa, dit-il, en trente jours, durant une convalescence, fut annoncé dans le *Journal de Paris*, par M. Garat, célèbre lui-même dès-lors en qualité de métaphysicien ainsi que d'écrivain, comme le début d'un homme nouveau, qui venait après Diderot, Rousseau, etc., offrir des lumières à son siècle. Cet éloge extraordinaire d'un opuscule anti-académique, où Buffon, encore vivant, était attaqué et persifflé, occasionna, par le crédit de celui-ci, la suspension du journal, mais fit rechercher notre moderne philosophe par les admirateurs même de Buffon, entre autres par Hérault-de-Séchelles, alors avocat-général. Ce dernier fit les frais d'impression d'un second ouvrage de M. de Lasalle, la *Balance naturelle*, Londres (Paris), 1788, 2 vol. in-8, que l'auteur lui dédia. Ce livre, en quatre chapitres, plein d'idées et de verve, écrit d'ailleurs avec une sorte d'enthousiasme, eut peu de succès. M. Azaïs parait néanmoins y avoir pris l'idée de sa loi des *Compensations*. Il en fut de même d'un troisième ouvrage, la *Mécanique morale*, Genève (Auxerre), 1789, 2 vol. in-8, qui est l'application utile et plus mesurée, mais par fois abstraite, de la *Balance naturelle*, à l'homme moral, intellectuel et physique. On y trouve, en autant de livres, un art de disposer son esprit, un art d'apprendre, un art de raisonner, un art de connaître les hommes, un art de disposer son caractère, un art de s'exprimer, un art d'agir et de déterminer soi et les autres. Un ami de l'auteur (M. Gence), fit, dans le *Journal encyclopédique* d'octobre 1790, l'analyse de cet ouvrage, que la singularité du titre n'a pu tirer de l'obscurité. On y retrouve toutes les principales idées de la *Théorie de l'ambition* de Hérault de Séchelles (*voy.* ce nom), à qui Lasalle avait communiqué sa *Mécanique morale*, et que ce dernier a depuis rétablie dans ce même ouvrage, sous le titre de *Théorie du charlatanisme*. On assure qu'il en est de même de la copie d'une traduction du traité de Bacon, *De Augmentis scientiarum*, et que l'auteur n'ayant pu ravoir cette copie, a traduit une seconde fois le traité dont il s'agit. M. A. de Lasalle émigra en 1790 : il avait fait et il proposa un plan dirigé contre la révolution et ses principaux agens. Une modique rente sur biens-fonds, son unique ressource, fut bientôt saisie : et il est à croire qu'à cette époque il écrivit par nécessité autant que par penchant. Après avoir de nouveau signalé des personnages qui jouissaient d'une grande renommée politique, dans les notes de la *Canpana a martello*, traduite du *Tocsin*

(de Dutens) avec l'abbé Nivoletti; après avoir publié encore un *Examen critique de la constitution de* 1791; *J.-J. Rousseau à l'assemblée nationale*; des *Dialogues des vivans*, et une *Défense contre les légistes, publicistes et autres juristes*, M. de Lasalle, forcé de quitter Rome, revint en France, où il publia divers opuscules, et s'occupa principalement de la traduction des *OEuvres* de Bacon, d'abord entreprise et abandonnée, mais reprise enfin et achevée, malgré les difficultés de sa position. C'est aujourd'hui à ce seul titre de traducteur qu'on le connaît un peu, quoiqu'il soit de plus le commentateur, ou même le continuateur de Bacon. Mais il s'est permis de supprimer, à l'époque de la *théophilantropie*, des passages où le philosophe anglais fait sa profession de foi chrétienne; ce qui a valu au traducteur la critique d'un docte protestant (Deluc), et a nui au succès de l'ouvrage. Cette version, imprimée à Dijon en 1799-1802, 15 vol. in-8, n'a pas fait la fortune du malheureux Lasalle, qui se trouve, dans un âge avancé, réduit à vivre des secours passagers de la bienveillance. On doit regretter qu'un pareil sort soit le partage d'un homme auquel on peut reprocher peu de tenue, mais qui a fait preuves de connaissances distinguées dans la science épineuse de l'idéologie.

LASAUSSE (JEAN-BATISTE), né à Lyon le 22 mars 1740, prêtre, ci-devant directeur du séminaire de la congrégation de Saint-Sulpice, à Tulle et à Paris, est auteur, éditeur ou abréviateur d'un grand nombre de livres de piété, dont les principaux sont: *Cours de méditations religieuses*, in-12, 2 vol. Tulle. — *Cours de méditations chrétiennes*, in-12, 2 vol., ibid. — *Dialogues entre deux chrétiens instruits, sur la fin de l'homme*, etc. in-18, Saint-Brieuc, an 11 de la république. — *La doctrine de Jésus-Christ, puisée dans les Epîtres des apôtres*, in-12, 2 vol., Paris, 1807. — *L'Ami zélé, donnant des conseils à son ami chaque jour de l'année*, in-24, Paris, 1815. Le même auteur est aussi traducteur de divers ouvrages ascétiques. — Un autre LASAUSSE, cousin de ce dernier, devint, en 1792, grand-vicaire de Lamourette, archevêque de Lyon. Ce fut lui qui accompagna au supplice le fameux Chalier, à qui il donna le crucifix à baiser avant que de monter à l'échafaud.

LASCASES (EMMANUEL-AUGUSTE-DIEUDONNÉ, comte DE), né en 1768, au château de Lascases, près Sorèse, reçut les premiers élémens de son éducation des prêtres de l'oratoire, à Vendôme, d'où il passa à l'école militaire de Paris, où il eut Bonaparte pour condisciple. On l'avait d'abord destiné à la cavalerie; mais la faiblesse de sa constitution le décida à embrasser le service de mer, dans lequel il entra en 1782. Il prit part, le 20 octobre de la même année, au combat naval où cent vaisseaux de ligne des deux nations, combattirent à la hauteur de Cadix. L'avancement dans le service naval dépendant, à cette époque, de l'union de l'expérience pratique à la mer avec la connaissance des sciences mathématiques, Lascases se détermina à entreprendre des voyages à toutes les colonies de l'Amérique, à la Nouvelle-Angleterre, au Sénégal, à l'Ile-de-France et aux deux Indes, et fut promu, en 1789, âgé de moins de 21 ans, au grade de lieutenant de vaisseau. Cédant à l'entraînement commun, M. de Lascases émigra en 1791, et se rendit à Worms avec le prince de Condé, puis à Coblentz et à Aix-la-Chapelle. Ce fut dans cette dernière ville qu'il s'attacha particulièrement à la princesse de Lamballe, qu'il accompagna ensuite jusqu'à la frontière, lorsque ce généreux et infortuné modèle du plus admirable dévouement rentra en France pour s'y réunir à la reine Marie-Antoinette. Lascases fit dans le corps des officiers de la marine, la campagne de 1792, qu'on peut, d'après lui-même, considérer comme le tombeau des derniers restes de la féodalité. A la suite de cette campagne, où les émigrés furent abandonnés, maltraités et pillés par ces mêmes alliés dont ils avaient appelé le secours contre leur patrie, Lascases parcourut à pied le pays de Luxembourg, Liége, Aix-la-Chapelle, Maestricht, et gagna Rotterdam, où il s'embarqua pour se rendre en Angleterre. Il y fut employé, comme officier dans le régiment de Dudresnay, à un débarquement qui fut tenté sans succès dans la Vendée, en 1794, et à l'expédition de Quiberon qui eut, l'année suivante, des résultats encore plus désastreux. Revenu en Angleterre, après tant de revers, et croyant avoir satisfait à tout ce qui, dans son opinion, lui était prescrit par l'honneur et le devoir, il conçut l'heureuse idée de composer un *Atlas historique*, dont la réputation s'est

étendue depuis dans toute l'Europe, sous le nom d'*Atlas de le Sage*. L'esquisse qu'il en publia dès-lors, ayant obtenu un grand succès, cet ouvrage lui valut quelqu'argent, et lui procura des connaissances utiles et des amis estimables, dont la bienveillance et les soins s'efforcèrent d'adoucir les rigueurs de son exil. Il avait ainsi passé dix années, gémissant tous les jours de se voir séparé de sa patrie et de sa famille, lorsqu'à la suite des événemens des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), il obtint la permission de rentrer en France. Il y publia, de nouveau, son *Atlas historique*, auquel il donna des développemens beaucoup plus étendus que ceux de la première édition, publiée en langue anglaise, et cet ouvrage, vraiment unique dans son genre, obtint un succès prodigieux et universel. En rentrant sur la terre de la patrie, M. de Lacases avait voué enthousiasme et reconnaissance à l'homme extraordinaire qui l'y rappelait. Il demanda, en juillet 1809, à être envoyé à Anvers, alors menacé par les Anglais, qui occupaient les îles de Walcheren et de Sud-Beveland, et fut autorisé à se rendre auprès du prince de Ponte-Corvo, qui répondit avec tant de gloire aux espérances de la France, en affranchissant les pays qui composaient alors son territoire. Revenu à Paris à la suite de cette expédition, Lascases reçut la clef de chambellan, à l'époque du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise; fut ensuite nommé maître des requêtes, section de la marine, et chargé, quelque temps après, d'une mission en Hollande; puis de la liquidation des dettes publiques des provinces illyriennes. Il avait à peine terminé ce travail, que l'empereur lui confia une mission nouvelle et plus importante: ce fut de visiter plusieurs départemens de l'empire, pour y prendre des renseignemens positifs sur les diverses institutions, les prisons, les hôpitaux et les dépôts de mendicité, et de recueillir en même-temps des informations exactes sur tout ce qui intéressait la marine, depuis Amsterdam jusqu'à Toulon. Il revenait de ce voyage, à l'époque du retour de Napoléon de la campagne de Moscou, et fut nommé par lui commandant en second, puis commandant en chef de la 10e légion de la garde nationale que l'on réorganisait alors. Après le rétablissement des Bourbons, il crut devoir se refuser aux instances de ses amis, qui le pressaient d'accepter de l'emploi sous le nouveau gouvernement, et alla passer quelque temps en Angleterre. De retour à Paris, il s'y occupait du soin de ses affaires personnelles, lorsqu'au 20 mars 1815, Bonaparte reprit les rênes du gouvernement. Lascases se rendit aussitôt auprès de lui, et fut nommé conseiller-d'état, en conservant les fonctions de chambellan que Bonaparte l'avait chargé de remplir auprès du prince Lucien, son frère, qui venait d'arriver à Paris. Bonaparte s'étant retiré à Malmaison, dans l'espace qui s'écoula depuis la perte de la bataille de Waterloo, jusqu'à son départ pour Rochefort, M. de Lascases sollicita de lui la permission de s'attacher à sa destinée, quelle quelle fût; l'obtint, et, renonçant tout-à-la-fois à sa patrie, à sa femme et à ses enfans, il courut à Paris, pour y prendre quelques effets; vint retrouver Bonaparte à Malmaison, partit avec ce prince pour Rochefort, le suivit sur *le Bellérophon*, et l'accompagna sur *le Northumberland*, qui le transporta à Ste-Hélène. Pendant la traversée, Napoléon avait commencé à lui dicter de mémoire une relation de ses premières campagnes d'Italie. Arrivé à Ste-Hélène, Lascases habita seul, pendant deux mois, sous le même toît que lui, passant les journées entières dans le même appartement. La résidence de ce prince ayant été transférée à Longwood, cette intimité s'accrut journellement, dans le cours de 18 mois, pendant lesquels Lascases était devenu le maître de langue anglaise de Napoléon, et lui rendait, tous les soirs, un compte exact de tout ce qu'il avait vu et de tout ce qui lui avait été confié dans la journée. Cette intimité inspira des soupçons au gouverneur Hudson Lowe; la correspondance de M. de Lascases fut interceptée; on y lut les plaintes amères qu'il adressait en Europe, sur la conduite barbare des agens du gouvernement britannique, à l'égard de leur prisonnier; et Lascases fut menacé, en cas de récidive, d'être renvoyé de l'île et transporté au cap de Bonne-Espérance. Cet effrayant avenir ne refroidit point son zèle, et quelques jours après, ayant imprudemment chargé de lettres un individu du pays, qui l'avait autrefois servi comme domestique, et qui prétendait être sur le point de quitter l'île et de partir pour l'An-

gleterre, ces lettres furent saisies sur cet homme qui était l'espion d'Hudson Lowe, et Lascases fut arrêté, le 27 novembre 1816, en présence même de Napoléon. Les portes de son appartement furent enfoncées, tous ses papiers saisis, et pendant cinq semaines, on le tint en chartre privée. Transporté ensuite au cap de Bonne-Espérance, à cinq cents milles de distance de Ste-Hélène, on l'y retint prisonnier pendant huit mois. Il y était dangereusement malade, lorsqu'enfin il fut jeté sur un bâtiment monté seulement de douze hommes d'équipage ! Après cent jours environ de la plus pénible traversée, il arriva dans la Tamise, mais on ne lui permit point de débarquer. Tous ses papiers furent saisis sans inventaire, par un agent de police, et le malheureux Lascases envoyé comme prisonnier sur le continent; traîné sous l'escorte de deux gendarmes, à travers le royaume des Pays-Bas, et conduit à Francfort, où la liberté lui a été enfin rendue, après une captivité de treize mois, pendant laquelle des chagrins violens, réunis à des infirmités naturelles, et à l'excès de fatigue d'un voyage de 130 jours, à travers un espace de 500 lieues de France, avaient anéanti ses forces et altéré ses facultés morales. Arrivé à Francfort, M. de Lascases s'est placé sous la protection de l'Autriche, et depuis ce moment, il a déclaré lui-même qu'il n'avait plus été inquiété. Il a publié, dans sa retraite, des Mémoires sur l'île de Ste-Hélène, qui ont excité une vive curiosité. Quelle qu'opinion que l'on puisse se former de l'homme étonnant et malheureux qui consume sur un rocher aride les restes d'une vie si féconde en grandes actions et en grandes fautes, nous ne concevrions pas que cette opinion pût ne pas être unanime sur M. de Lascases, qui d'ailleurs, nous aimons à n'en pas douter, trouvera toujours au fond de son cœur la plus précieuse récompense de son beau dévouement. Nous croyons intéresser vivement nos lecteurs, en rapportant toute entière, ici, la lettre adressée par Napoléon au comte de Lascases, à l'instant où celui-ci fut embarqué pour le Cap. Cette pièce importante, dont on n'a donné encore que des extraits infidèles, doit nécessairement trouver place dans le monument que nous nous efforçons d'élever à la vérité historique des faits de notre âge, si étrangement dénaturés par l'esprit de parti, la voici : « Mon cher Lascases, mon cœur ressent vivement ce que vous endurez; depuis quinze jours qu'on vous a arraché d'auprès de moi, on vous a mis au secret sans vous permettre de recevoir ni de donner de vos nouvelles, sans vous laisser communiquer avec qui que ce soit, Anglais ou Français, en vous privant même d'un domestique de votre choix. Votre conduite à Ste-Hélène, a été, comme votre vie, sans reproche; j'aime à vous le répéter. Votre lettre à une dame de vos amies, à Londres, n'a rien en elle-même de répréhensible; vous y épanchez votre cœur dans le sein de l'amitié. Cette lettre est comme les huit ou dix autres que vous avez écrites à la même personne, et que vous avez envoyées décachetées. Le commandant de cette place ayant eu l'indélicatesse de chercher à connaître les expressions que vous confiez à l'amitié, vous a fait des reproches. Dernièrement il vous a menacé de vous renvoyer de cette île si vos lettres contenaient encore quelque plainte contre lui; en agissant ainsi, il a violé le premier devoir de sa place, le premier article de ses instructions, le premier sentiment de l'honneur; il vous a, dès-lors, autorisé à chercher les moyens de faire parvenir l'effusion de vos sentimens dans le sein de vos amis, et de leur faire connaître la conduite coupable du commandant. Mais comme vous avez été sans artifice, il a été facile d'en imposer à votre confiance. On ne voulait qu'un prétexte pour saisir vos papiers, car votre lettre, adressée à votre amie de Londres, ne pouvait autoriser une visite de police chez vous. Cette lettre ne contenait ni complot ni mystère; elle ne renfermait que l'expression d'un cœur noble et plein de franchise. La conduite illégale et précipitée qu'on a tenue dans cette occasion, porte le cachet de la haine personnelle la plus basse. Dans les pays les moins civilisés, les exilés, les prisonniers, et même les criminels, sont sous la protection des lois et des magistrats. Les personnes commises à leur garde ont, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre judiciaire, des chefs qui les surveillent. Sur ce rocher, l'homme qui fait les réglemens les plus absurdes, les exécute avec violence, trangresse toutes les lois, et rien ne met un frein à ses déportemens. On enveloppe Longwood d'un mystère qu'on voudrait rendre impénétrable, afin

de cacher une conduite coupable. N'est-ce pas une raison suffisante de soupçonner les intentions les plus criminelles? On a cherché, par quelques bruits artificieusement répandus, à prévenir les officiers, les étrangers, les habitans et même les agens que l'Autriche et la Russie entretiennent dans cette île. Sans doute, on aura abusé de la même manière le gouverneur anglais, en lui faisant des rapports fallacieux. Vos papiers, parmi lesquels on savait qu'il s'en trouvait à moi, ont été saisis sans aucune formalité, tout près de mon appartement, et avec une joie féroce et affectée. J'en fus témoin. Quelques momens plus tard, je regardai par la fenêtre et je vis qu'on s'emparait de vous. Une nombreuse escorte paradait autour de la maison, et il me semblait voir quelques sauvages de la mer du Sud, dansant autour des prisonniers qu'ils allaient dévorer. Votre société m'était bien nécessaire. Vous seul lisiez, parliez et entendiez l'anglais. Combien de nuits n'avez-vous point passées près de moi, pendant les accès de ma maladie. Cependant je vous engage, et s'il en est besoin, je vous ordonne de requérir le commandant de cette place de vous renvoyer sur le continent. Il ne peut s'y refuser, puisqu'il n'a aucun droit sur vous, que par l'acte volontaire que vous avez signé. Ce sera pour moi une grande consolation de savoir que vous êtes en chemin pour des contrées plus heureuses. A votre retour en Europe, si vous allez en Angleterre, ou si vous retournez dans vos foyers, perdez le souvenir de tous les maux qu'on vous a fait endurer, mais glorifiez-vous de la fidélité que vous m'avez montrée, et de la grande affection que je vous porte. Si vous voyez un jour ma femme et mon fils, embrassez-les. Depuis deux ans, je n'ai point entendu parler d'eux directement ni indirectement. Il est venu, il y a environ six mois, dans cette ville, un botaniste allemand, qui les avait vus dans les jardins de Schœnbrun, quelques mois avant son départ; les barbares ont mis tous leurs soins à l'empêcher de me donner de leurs nouvelles. Mon corps est au pouvoir de la haine de mes ennemis. Ils n'oublient rien de ce qui peut assouvir leur vengeance. L'insalubrité de ce climat dévorant, le manque de chaque chose nécessaire à la vie, mettront bientôt, je le sens, fin à cette existence, dont les derniers momens seront un opprobre pour le caractère de la nation anglaise; et l'Europe signalera un jour, avec horreur, cet homme perfide et cruel, que tout véritable Anglais désavouera pour un enfant d'Albion. Comme il n'y a point de raison de croire qu'on vous permette de me voir, avant votre départ, recevez mes embrassemens et l'assurance de mon estime et de mon amitié. Soyez heureux. Ce 11 décembre 1816. NAPOLÉON. »

LASOURCE (MARIE-DAVID-ALBIN), né à Angles, en Languedoc, en 1762, était ministre protestant avant la révolution, dont il embrassa la cause avec enthousiasme, et fut nommé, en 1791, membre de l'assemblée législative. Il y prononça, dès le 22 décembre, un discours très-véhément contre les émigrés et sur les dangers de la patrie; et vota, le 19 mars 1790, pour le décret d'amnistie, rendu en faveur de Jourdan et de ses complices, dont il avait pris la défense dans un discours où le fanatisme politique était porté au plus haut point d'égarement. Le 17 avril, Lasource soutint que le roi ne devait pas être chargé de nommer un gouverneur au prince royal, et que ce droit appartenait à la nation. Il taxa ensuite de fausseté un rapport sur les événemens du 20 juin, et fit cesser la discussion par un ordre du jour. Huit jours après la révolution du 10 août 1792, il demanda un décret d'accusation contre M. de La Fayette, après avoir annoncé, quelques jours auparavant « qu'il venait briser l'idole devant laquelle il avait lui-même si longtemps sacrifié. » Le 30, il accusa M. de Montmorin, et le fit également décréter d'accusation. Devenu membre de la convention nationale, Lasource montra dans cette assemblée, autant de courage et de persévérance à rétablir l'ordre dans la république, qu'il s'était montré, dans l'assemblée législative, ardent à détruire l'autorité monarchique. Il parla avec force, en septembre, contre le despotisme que la ville de Paris voulait exercer sur la France et ses représentans; vota pour que la nation française, loin de faire des conquêtes, proclamât les peuples affranchis du joug des tyrans et libres de se donner telle forme de gouvernement qui leur conviendrait. Envoyé comme commissaire à l'armée du Var, avec ses collègues Goupilleau et Collot-d'Herbois, Lasource était absent lors du procès de Louis XVI; mais il écrivit le 1er janvier 1793, qu'il vo-

terait la mort de ce prince, ce qu'il fit en effet le 16. Ramené par la funeste expérience des attentats toujours croissans de l'anarchie, et des malheurs publics, à des opinions plus indulgentes et plus réfléchies, il voulut, mais en vain, faire excepter de la loi contre les émigrés, tous les enfans qui avaient été emmenés par leurs parens avant l'âge de dix-huit ans, pour les garçons, et de vingt-un ans pour les filles. Elu successivement membre des comités de défense générale et de salut public, Lasource demanda l'arrestation du duc d'Orléans et de Sillery. On sait qu'à cette époque les deux côtés de l'assemblée uniquement occupés du soin de s'accuser et de se défendre d'*Orléanisme*, s'accablaient de dénonciations réciproques, et oubliaient les plus grands intérêts de la république, pour satisfaire quelques animosités individuelles. Lasource ne sut jamais se défendre assez de ce sentiment, et les passions étouffèrent presque toujours en lui les sages considérations de la politique. En avril 1793, il attaqua vivement Robespierre et la faction qu'il accusait d'être les auteurs secrets d'une pétition des sections de Paris, qui demandait la proscription de vingt-deux députés du côté droit, dont il faisait partie. Le 18 avril, la convention, pour venger Lasource des attaques de la commune, l'éleva à la présidence, et deux jours après elle déclara calomnieuse la pétition des sections de Paris. Ce triomphe fut de peu de durée; décrété d'arrestation, le 2 juin, par suite des événemens du 31 mai, il fut mis en accusation le 3 octobre, puis traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort le 30 du même mois. Après avoir entendu sa condamnation, il dit à ses juges ces mots d'un ancien : « Je meurs dans le moment où le peuple a perdu sa raison, et vous, vous mourrez le jour où il la recouvrera. » Il était alors âgé de 31 ans. A un sens droit et un cœur honnête, Lasource unissait beaucoup de connaissances, un caractère élevé, et le dévouement le plus sincère à la liberté, qu'il confondit trop souvent peut-être, lors de ses premiers pas dans la carrière politique, avec cet enthousiasme irréfléchi qui fut toujours si funeste à sa cause, et entraîna peu après sa ruine, celle de ses amis, et frappa la république d'un coup mortel.

LASSUS (PIERRE), bibliothécaire et ancien secrétaire de l'institut, professeur de pathologie externe à l'école de médecine, et chirurgien consultant de l'empereur, naquit à Paris, le 11 juin 1741, d'un père estimé dans la pratique de la chirurgie. Destiné lui-même à l'exercice de cet art, il travailla avec ardeur à acquérir des connaissances; et, après avoir suivi pendant quelque temps les leçons de l'académie, il fut reçu maître le 1er juin 1765. En 1771, il fut nommé chirurgien ordinaire de mesdames Victoire et Sophie de France, filles de Louis XV. Un événement qui aurait causé la ruine d'un autre avança la fortune de Lassus. Appelé pour saigner madame Victoire, il la piqua deux fois, et soit émotion de la princesse, soit défaut d'habitude de la part du chirurgien, le sang ne jaillit point; ne pouvant garder Lassus, madame Victoire lui conserva le titre qui l'attachait à elle, et lui donna les fonds nécessaires pour acheter la charge de premier chirurgien du roi à Paris. Il en fut pourvu en 1779, et deux ans après revêtu de celle de professeur des opérations. Lorsque les tantes de Louis XVI se déterminèrent à quitter la France, Lassus fut choisi pour les accompagner. Il parcourut avec elles une partie de l'Italie, y séjourna quelque temps, y suivit dans les hôpitaux toutes les pratiques avantageuses, se lia avec les plus fameux maîtres, et fit des *Extraits* ou *Traductions* des meilleurs ouvrages de chirurgiens italiens. Quelque temps après son retour en France, il fut nommé, au mois de décembre 1794, à la chaire d'histoire de la médecine légale, et passa dans la même année à celle de pathologie externe, qui convenait davantage à ses goûts, quoique, par ses connaissances, il fût également propre à l'une et à l'autre. Il possédait en effet plusieurs langues, et avait débuté dans la carrière littéraire par des *traductions* d'ouvrages chirurgicaux anglais. Ce médecin mourut le 16 mars 1807. Les ouvrages qu'on a de lui sont : *Nouvelle méthode de traiter les fractures et les luxations*, par M. Pott, avec la *Description de nouvelles attelles* de M. Sharp, *pour le traitement des fractures de la jambe*; ouvrage traduit et augmenté de notes, Paris, 1771, in-12; nouvelle édition, 1788, in-8, traduit en hollandais par Jacobs, Gand, 1772.—*Manuel pratique de l'amputation des membres*, par Ed. Alenson, traduit de l'anglais, 1784, in-12.—

Essai ou Discours historique et critique sur les découvertes faites en anatomie par les anciens et les modernes, 1788, in-8. Ce discours prouve à-la-fois de l'érudition et du discernement; car il faut beaucoup de l'un et de l'autre dans l'histoire des sciences, quand il s'agit de rendre à chacun ce qui lui appartient au milieu de tant de répétitions des mêmes faits qui ne sont pas toutes inévitables. — *Ephémérides pour servir à l'histoire de toutes les parties de l'art de guérir*, avec M. Pelletan, 1790, in-8, 24 cahiers par année. — *Traité élémentaire de la médecine opératoire*, Paris, 1795, 2 vol. in-8. — *Pathologie chirurgicale*, ibid, 1806, 2 vol. in-8. Ce fut pour ses élèves qu'il rédigea ces deux ouvrages, où l'on trouve beaucoup de clarté, des principes sains, et un choix heureux de ce qu'il est le plus convenable de présenter à l'esprit des jeunes gens. — Des *Mémoires* sur des objets particuliers de chirurgie, répandus dans le recueil de l'académie de ce nom, et dans ses *Ephémérides*.

LASTEYRIE-DUSAILLANT (Le comte CHARLES-PHILIBERT DE), né à Brive-la-Gaillarde le 4 novembre 1759, fit ses premières études à Limoges. Etant venu à Paris pour perfectionner son instruction, les collections d'arts et d'histoire-naturelle qu'offre cette capitale lui inspirèrent du goût pour ce genre d'études, et il se livra surtout à l'économie rurale. Cherchant à étendre ses connaissances par les voyages, il parcourut successivement l'Angleterre, l'Italie, la Sicile, la Suisse et l'Espagne. C'est lui qui a démontré le premier, par des faits, la possibilité de naturaliser en France la précieuse race des mérinos. Peu de temps après (1799), il visita les pays du Nord. Il se rendit à Munich, en 1812, dans le dessein d'apprendre la lithographie, et de transporter cet art dans sa patrie. Les événemens de la guerre de Russie l'ayant contraint de revenir en France, il retourna en Bavière, en 1812, pour engager des ouvriers, et se procurer les machines et autres objets nécessaires à l'établissement lithographique qu'il a fondé à Paris, en 1815, d'abord pour l'impression des circulaires du ministre de la police, et, bientôt après, pour toutes sortes de dessins, à une époque où aucun établissement de ce genre n'existait dans cette ville; et il a égalé, ou même surpassé tous ceux qui s'y sont formés depuis (Voyez le *Moniteur* du 7 avril 1817). M. de Lasteyrie est un des fondateurs de la société d'encouragement, de la société philantropique, et de celle d'instruction mutuelle. Il avait aussi fondé, à l'instar de ce qui existe en Angleterre, une *Société pour les hommes de lettres et les savans*, dont le but était de donner des secours aux savans accablés par les infirmités et la détresse, ou aux jeunes gens dont le génie n'attend souvent, pour produire des fruits, que de faibles secours qui leur sont refusés par la fortune. Cette société, après avoir trouvé des fonds, s'être réunie, et avoir fait imprimer ses réglemens, a été détruite par le despotisme de Napoléon, qui était loin de désirer dans l'esprit humain un développement plus rapide et plus étendu, malgré l'affectation qu'il mettait à paraître aider l'essor de la littérature, et qui devait surtout redouter une institution dont l'objet était d'assurer l'indépendance des écrivains. M. de Lasteyrie a formé pour l'économie rurale un cabinet et une bibliothèque qui renferment tous les objets et les ouvrages élémentaires sur cette science. Il a offert plusieurs fois ce cabinet au gouvernement, sous la seule condition qu'il deviendrait un établissement public; mais les circonstances n'ont pas encore permis d'accepter des offres si généreuses. M. de Lasteyrie est gendre de M. de La Fayette; ses principes et ses intentions philantropiques le rendent digne d'une si honorable parenté. Il a publié, dans divers journaux, plusieurs mémoires sur l'économie rurale, domestique et industrielle, et il a fourni plusieurs articles à la *Biographie universelle*. Il est l'auteur ou le traducteur de divers ouvrages, relatifs pour la plupart à l'économie politique, et parmi lesquels nous citerons les suivans : *Essai pour diriger et étendre les recherches des voyageurs qui se proposent l'utilité de leur patrie*, etc., par le comte Léopold Berchtold, Paris, 1797, 2 volumes in-8, traduit de l'anglais. — *Traité sur les bêtes à laine d'Espagne, leur éducation, leurs voyages, la tonte, le lavage et le commerce des laines, les causes qui donnent la finesse aux laines*, etc., Paris, an 7 (1799), in-8. — *Traité des constructions rurales*, ouvrage publié par le bureau d'agriculture de Londres, trad. de l'anglais, avec des notes et des addi-

tions, Paris, 1802, in-8, avec un atlas in-fol. — *Du cotonnier et de sa culture*, ou *Traité sur les diverses espèces de cotonniers ; sur la possibilité et les moyens d'acclimater cet arbuste en France*, etc., avec fig., Paris, 1800, in-8. — *Constitution de la monarchie espagnole*, Paris, 1814, in-8, trad. de l'espagnol. — *Catéchisme politique de la constitution de la monarchie espagnole, à l'usage des écoles primaires* ; traduit de l'espagnol, Paris, 1815, in-8. — *Nouveau système d'éducation pour les écoles primaires, adopté dans les quatre parties du monde ; exposé de ce système ; histoire des méthodes sur lesquelles il est basé ; de ses avantages, et de l'importance de l'établir en France*, Paris, 1815, in-8. M. Lasteyrie a concouru au *Cours d'agriculture* de Rozier.

LATHAM (JOHN), de la société royale de Londres, président du collége royal de médecine, et médecin extraordinaire du prince-régent, etc., fut élevé à l'université d'Oxford, et admis au doctorat en 1787. Il se rendit ensuite à Londres, fut nommé l'un des médecins de l'hôpital de St-Barthelemi, et se fit une grande réputation dans sa profession et par ses connaissances en histoire naturelle. J. Latham est auteur de divers ouvrages relatifs à cette science ainsi qu'à la médecine, parmi lesquels nous citerons : *Abrégé de l'histoire générale des oiseaux*, trois volumes in-4, 1798. — *Index ornithologicus*, 2 volumes in-4, 1801. On en a donné en France une édition abrégée (*voy.* JOHANNEAU). — *Traité sur le rhumatisme et la goutte*, in-8, 1796. — *Pharmacopée d'Healde*, revue et augmentée, in-8, 1805. Le docteur Latham a inséré des morceaux intéressans dans les mémoires de la société Linnéenne.

LATIL (JEAN-BAPTISTE-MARIE-ANNE-ANTOINE DE), évêque d'Amiclée, est né, en 1761, aux îles de Ste-Marguerite et de Lérins. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de St-Sulpice à Paris, et obtint la prêtrise en 1784. Il était membre de la communauté des prêtres de la paroisse de St-Sulpice, lorsqu'il reçut sa nomination de grand-vicaire de l'évêque de Vence, qui le chargea de le représenter à l'assemblée bailliagère de son diocèse, lors de la convocation des états-généraux. L'abbé de Latil se fit remarquer, dès cette assemblée électorale, par des opinions très-pr contre les changemens univers appelés par le vœu de la France, tout par une résistance plus viv crets qui déclarèrent nationaux le clergé, et prescrivirent une nou ganisation de ce corps. Il refusa, er prêter serment à la constitution clergé, quitta la France, et alla se r émigrés rebelles qui se prépara combattre. On ne sait dans quell tion il osa y rentrer en 1792, r annonce que, dès cette époque l'un de ces agens de corruption de du fanatisme religieux et p comptaient établir sur plusieurs la France, mais plus particul dans l'ouest, le foyer d'une gue qui devait servir, et a servi en eff liaire puissant à la guerre étrangèr de Latil fut arrêté à Montfort-l'A détenu pendant quelque temps da sons de cette ville. Remis en libert tira en Allemagne, et fit pendan temps sa résidence à Dusseld il s'adonna à la prédication. Ce cette époque (1794), que le co tois l'appela auprès de lui, son aumônier. Depuis lors l'ab til n'a plus quitté ce prince, d aujourd'hui le premier aumônie malheur pour la France, l'un des c les plus intimes et les plus écout mé d'abord évêque d'Amyclée, *bus*, d'après l'usage qui veut q mier aumônier d'un prince de de France soit revêtu du carac copal, le concordat de 1817 (exécution jusqu'ici et auquel le français, mieux éclairé, parait tièrement renoncé) avait porté d'Amyclée à l'évêché plus solid tout plus lucratif d'Orléans; n nomination est restée sans effet, toutes les autres dispositions d cordat.

LATOUCHE-DE-TRÉVILL M. LE VASSOR comte DE), né à R le 3 juin 1745 d'une famille d entra, à l'âge de treize ans, dans royale comme garde, et fit en lité les dernières campagnes de de 1756. Pendant la guerre d'A il eut le commandement d'une f signala dans plusieurs combats, de l'avancement. Après la paix il fut appelé successivement da

istration supérieure des ports et dans les conseils des ministres, et, en 1787, le duc d'Orléans le nomma chancelier de sa maison. Elu, en 1789, député de la noblesse du bailliage de Montargis aux états-généraux, il se réunit, l'un des premiers de cet ordre, à l'assemblée nationale, où il demanda que le code maritime prononçât la peine de mort contre tout officier qui se cacherait dans un combat. Devenu contre-amiral en 1792, il alla prendre à Toulon le commandement d'une escadre destinée à exiger de la cour de Naples la réparation d'une injure, récemment faite à la nation française dans la personne de M. de Sémonville, ambassadeur de France à Constantinople. Destitué quelque temps après, il échappa cependant aux proscriptions de 1793, et fut réintégré par le gouvernement consulaire dans son grade de contre-amiral. Destiné d'abord au commandement d'une escadre à Brest, il passa bientôt à Boulogne, et y soutint, contre l'amiral Nelson, les combats des 5 et 15 août 1803. Pendant l'expédition de St-Domingue, il s'empara du Port-au-Prince, et sauva, par son habileté et l'activité peu commune de ses manœuvres, la presque totalité de son escadre. Rentré dans les ports de France, le 8 octobre 1803, et nommé commandant de l'escadre de Toulon, il était prêt à mettre en mer, lorsque la mort le surprit à bord du vaisseau *le Bucentaure*, le 20 août 1804.

LATOUR (S. M.) a publié : *OEuvres complètes de Claudien*, traduites en français pour la première fois, 1798, 2 vol. in-8. — *Poesies de Némésien*, suivies d'une *Idylle de Fracastor sur les chiens de chasse*, 1799, in-8. — *Sylves de Stace*, traduites d'après les corrections de J. Markland, avec le texte et des notes, 1803, 3 vol. in 8.

LATOUR-D'AUVERGNE (Théophile-Malo Corret de), premier grenadier des armées de la republique, naquit à Carhain, en Basse-Bretagne, le 28 octobre 1743; entra, en 1767, comme sous-lieutenant dans la deuxième compagnie des mousquetaires; passa ensuite au service d'Espagne, et se trouva au siége de Mahon, où il donna des preuves de la plus haute valeur. Le roi d'Espagne, instruit de son mérite et de ses services, voulut lui en donner la récompense, en lui conférant la croix de l'ordre de Charles III, et en y joignant une pension; mais Latour-d'Auvergne, en recevant la décoration, refusa d'accepter la pension qui y était attachée. Philosophe éclairé, Latour-d'Auvergne embrassa les principes de la révolution; mais, étranger à toute intrigue, il ne voulut les défendre que sur le champ de bataille. Agé d'environ 50 ans, en 1793, il comptait déjà 45 ans de service, par ses campagnes, dont 33 effectifs, lorsqu'il reprit du service à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il commandait toutes les compagnies de grenadiers formant l'avant-garde, et appelées *Colonne infernale*. Ses loisirs étaient consacrés à des méditations, et l'on trouvait toujours un livre à côté de son épée. Son chapeau et son manteau, qu'il tenait contamment sous son bras gauche en combattant, furent vingt fois criblés, et faisaient dire aux grenadiers : « Notre capitaine a le don de charmer les balles. » Il serait trop long de suivre dans sa carrière de gloire, ce guerrier également recommandable par son intrépidité et sa modestie. Appelé à tous les conseils de guerre, il faisait toujours le service de général sans vouloir le devenir. Après la paix avec l'Espagne, il s'était embarqué pour se rendre en Bretagne; mais il fut pris par les Anglais, conduit en Angleterre, et longtemps retenu prisonnier. Echangé ensuite, il vint à Paris jouir d'un repos acheté par tant de fatigues. Il apprend bientôt que son ancien ami Lebrigant, vieillard octogénaire, vient d'être séparé, par la conscription, d'un fils unique dont le travail lui était du plus grand secours; il se présente au directoire, obtient la faculté de remplacer le jeune soldat, se rend à l'armée du Rhin comme simple volontaire, et renvoie le jeune homme à son père. Aussi ardent que dans la première jeunesse, quoique sa tête fût déjà couverte de cheveux blancs, il fit la campagne de 1799, en Suisse. Elu membre du corps-législatif après le 18 brumaire, il refusa d'y siéger en disant : « Je ne sais pas faire les lois, mais je sais les défendre; envoyez-moi à l'armée. » Il passa en effet, en 1800, à l'armée du Rhin, et y reçut l'arrêté du premier consul qui le nommait premier grenadier des armées de la république. C'est avec ce titre honorable qu'il fut tué le 28 juin 1800, en avant de Neufbourg, où il fut percé d'un coup de lance au cœur. Latour-d'Auvergne est connu dans les lettres par un ouvrage rempli de re-

cherches curieuses sur les *Origines des Gaules*.

LATOUR-DUPIN-GOUVERNET (Jean-Frédéric comte de), ministre de la guerre sous Louis XVI, né à Grenoble en 1728, était lieutenant-général des armées du roi, lorsque la noblesse de la ville de Saintes (ancienne province de Saintonge) le nomma son député aux états-généraux. Homme de bien, M. de Latour-Dupin, loin de se montrer l'ennemi aveugle d'une révolution qui renfermait en elle le germe de tant d'heureuses améliorations, se rangea dans la minorité de son ordre; fut l'un des premiers à se réunir aux communes constituées en assemblée nationale, et fut appelé, le 4 août 1789, au ministère de la guerre, le même jour que l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, était nommé garde-des-sceaux. A peine entré au ministère, M. de Latour-Dupin ne tarda pas à être effrayé des conséquences sinistres que presageaient déjà les premiers excès populaires, et du relâchement progressif de tous les liens de la discipline militaire qui menaçait l'armée d'une désorganisation prochaine. On l'entendit souvent se plaindre à l'assemblée des désordres et des insurrections multipliées qui éclataient parmi les troupes. Dénoncé, le 10 novembre 1790, par les sections de Paris qui demandaient le renvoi de tous les ministres, il donna peu après sa démission, et vécut dans la retraite pendant quelques années. Arrêté le 6 mai 1793, puis mis en liberté, il fut arrêté de nouveau le 31 août. Enfermé à la Conciergerie et appelé en témoignage, le 14 octobre 1793, dans le procès de la reine, sa conduite dans cette déplorable circonstance fut aussi noble que courageuse : en entrant dans le parquet, il jeta les yeux sur l'accusée et la salua avec respect. Interrogé par le président Hermann, s'il la connaissait, « Ah oui, répondit Latour-Dupin, j'ai l'honneur de connaître Madame. » Toutes les autres réponses de M. de Latour-Dupin furent remarquables par la même dignité, pendant l'interrogatoire assez long qu'il eut à subir ce jour-là devant le tribunal révolutionnaire, car ce fut beaucoup moins comme témoin que comme accusé qu'il parut devant le tribunal de sang qui néanmoins devait le laisser vivre six mois encore. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'une discussion assez vive s'éleva entre lui et M. d'Estaing, témoin dans la même affaire, à propos de la demande faite par le président à Latour-Dupin « si d'Estaing avait assisté au conseil du roi tenu le 5 octobre 1789. » M. de Latour-Dupin, avait répondu ne l'y avoir pas aperçu. « Eh bien, reprit d'Estaing, j'avais donc ce jour-là la vue meilleure que vous, car je me rappelle très-bien vous y avoir vu. » Il est inutile de faire remarquer combien cette circonstance est honorable pour M. de Latour-Dupin dont il manifeste que l'intention était de ne pas compromettre son compagnon d'infortune. Traduit en jugement le 9 floréal an 2 (28 avril 1794), Latour-Dupin fut condamné et mis à mort le même jour avec le comte d'Estaing.— Le marquis de Latour-Dupin, son frère aîné, périt le même jour avec lui.

LATOUR-DUPIN-GOUVERNET (Le marquis de), pair de France, était colonel d'un régiment d'infanterie, avant la révolution. Ministre de France à la Haye, depuis le mois de mars 1791 jusqu'au 10 août 1792, il revint alors à Bordeaux où se trouvait sa famille, et s'embarqua en 1793, avec sa femme, sur un vaisseau américain qui les conduisit à Boston. Obligés de se procurer des moyens d'existence dans un pays où ils arrivaient sans fortune et sans appuis, il se rendirent chez un paysan du comté de New-Yorck, et le prièrent de les recevoir en pension, pour s'instruire à son école des détails de l'exploitation d'une ferme et de la culture des terres. Ils passèrent ainsi six mois chez leur hôte, devenu leur instituteur et leur ami, et allèrent ensuite s'établir sur les bords de la Delaware, à quelques lieues d'Albany; là, aidé de deux negresses et d'un nègre esclaves, M. de Latour-Dupin labourait lui-même les champs et abattait les arbres des forêts. Tantôt agriculteur, tantôt architecte et maçon, chaque jour il agrandissait sa chaumière et étendait son domaine. Douée d'une force de caractère supérieure à ses malheurs, Mme de Latour-Dupin portait au marché d'Albany les légumes du jardin et les produits de la basse-cour, qui étaient sous son inspection particulière. Elle faisait elle-même le pain, et s'occupait de tous les détails du ménage. C'est dans cette situation qu'ils reçurent la visite de quelques amis d'Europe, que la révolution avait forcés, comme eux, de chercher un asile loin de leur patrie, livrée à la fureur des factions. Rappelés en France, lorsque la

tempête révolutionnaire fut calmée, M. et Mme de Latour-Dupin quittèrent avec regret leur habitation, et revinrent à Paris. Nommé d'abord préfet de la Dyle, M. de Latour-Dupin conserva pendant quelques années ces fonctions, que l'empereur, croyant avoir à se plaindre gravement de lui, lui retira ensuite avec éclat, dans la ferme résolution de ne plus l'employer. On assure que les instances de Mme de Latour-Dupin purent seules triompher de cette résolution, et M. de Latour-Dupin fut appelé à la préfecture de la Somme, qu'il conserva jusqu'en 1814. Après la restauration du trône des Bourbons, il fut rétabli dans les fonctions de ministre plénipotentiaire à la Haye, et donné pour adjoint au prince de Talleyrand, lors des négociations du congrès de Vienne. Le 19 août 1815, il a été créé pair de France. Nous ne pouvons que plaindre beaucoup M. de Latour-Dupin de la cruelle nécessité où il s'est trouvé trop long-temps de faire exécuter, dans le royaume des Pays-Bas, et malgré le vœu bien connu du souverain de ce pays, des ordres de rigueur contre ses compatriotes proscrits. Nous le plaignons d'autant plus que, proscrit lui-même autrefois par suite des dissensions civiles, il ne pouvait avoir oublié que la cause du malheur était devenue la sienne. M. de Latour-Dupin a fait une perte récente et cruelle : son fils unique, jeune homme de la plus belle espérance, non moins intéressant par l'élévation de son ame que par les grâces de son esprit et de sa personne, et que nous avons particulièrement connu en 1812, à Florence, où il était sous-préfet, a été tué en duel, à Paris, il y a quelques années.

LATOUR-MAUBOURG (Le comte MARIE-CHARLES-CÉSAR FAY DE), pair de France, né le 22 mai 1768, d'une des plus anciennes familles du Vivarais, était, à l'époque où éclata la révolution, colonel du régiment de Soissonnais. Nommé député de la noblesse du Puy-en-Velay aux états-généraux, l'un des premiers de son ordre il se réunit à l'assemblée nationale. Le 14 août 1789, il renonça à son titre héréditaire dans les états de Languedoc. Lorsque, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Louis XVI se fut éloigné de Paris, il s'empressa de prêter serment de fidélité à la nation, et fut, le jour suivant, nommé l'un des commissaires chargés d'assurer le retour de ce prince dans la capitale. Il accompagna ensuite M. de La Fayette, comme maréchal-de-camp, à l'armée du centre, dont il commanda l'avant-garde après la mort du général Gouvion. Proscrit, avec M. de La Fayette, à la suite des événemens du 10 août, il quitta l'armée avec ce général, fut arrêté avec lui par les avant-postes autrichiens, et partagea sa captivité jusqu'en 1797, époque à laquelle sa mise en liberté fut l'une des conditions du traité de paix conclu avec l'Autriche. Rappelé par le premier consul Bonaparte, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut élu, en janvier 1801, membre du corps législatif, et nommé, le 28 mars 1806, membre du sénat conservateur. Il avait été successivement envoyé, en 1807, en qualité de commissaire extraordinaire dans les départemens de l'Orne, de la Manche, du Calvados, de la Seine inférieure et de l'Eure; et, en 1810, dans ceux de la Loire inférieure, du Morbihan, du Finisterre, des Côtes du Nord et d'Ille-et-Vilaine, afin d'y organiser la garde nationale. Renvoyé de nouveau, au mois de décembre 1813, dans les départemens dont se composait l'ancienne province de Normandie, afin d'y prendre des mesures de salut public, M. de Latour-Maubourg montra, dans cette mission délicate, un esprit de modération qui lui concilia l'estime et la reconnaissance des habitans. Il transmit, le 8 avril 1814, son acte d'adhésion à la déchéance de l'empereur. Le 11, il annonça, par un ordre du jour, que puisqu'il n'avait reçu aucun ordre du gouvernement provisoire, il cessait toutes fonctions, sans cependant abandonner son poste, où il pouvait, disait-il, encore être utile, sinon par son autorité, au moins par ses conseils. Nommé commissaire extraordinaire à Montpellier, lors de la première restauration, il fut, le 4 juin, créé pair par le roi. Attaché aux seuls principes qui puissent assurer le repos des états, M. de Latour-Maubourg, témoin des fautes qui avaient amené une seconde fois le renversement du trône des Bourbons, ne crut pas devoir méconnaître le vœu national qui s'expliquait contre cette famille, et accepta, le 2 juin 1815, la pairie impériale des mains de Bonaparte. On le vit signaler avec courage, dans cette assemblée, les actes arbitraires de cette courte et fatale période. Dans la séance du 20 juin, il proposa d'obliger les ministres à fournir à la chambre une note

exacte des arrestations qui avaient eu lieu depuis le retour de Bonaparte, à l'effet de faire sortir de prison ceux qui n'étaient prévenus que de délits imaginaires. Le 22, quand une discussion s'éleva au sujet de l'exposé que venait de faire le ministre de l'intérieur Carnot, sur la situation des armées, M. de Latour-Maubourg dit avec énergie : « Ces nouvelles ont tout le caractère de l'invraisemblance ; et je demande que, si les faits ne sont pas vrais, le ministre soit mis en état d'accusation. » Dans les séances des 26, 27 et 28 juin, il parla de nouveau avec l'accent d'un véritable ami de la patrie, en faveur de la liberté individuelle ; demanda la suppression des commissions de haute police, et combattit le projet de loi relatif aux mesures de sûreté générale. M. de Latour-Maubourg fut nommé le 25 juin, par le gouvernement provisoire, l'un des plénipotentiaires chargés de négocier de la paix avec les puissances alliées. Le 27, il lut, à la tribune de la chambre des pairs, au nom de M. Boissy-d'Anglas, alors en mission à Bordeaux, une proposition tendante a concilier les garanties de la liberté individuelle avec la sureté publique. L'ordonnance du 24 juillet 1815 avait privé le comte de Latour-Maubourg des honneurs de la pairie; mais celle du 5 mars 1819, vient de les lui rendre.

LATOUR - MAUBOURG (Le marquis DE), fils aîné du comte Marie-Charles, embrassa fort jeune la carrière diplomatique ; et, après avoir été auditeur au conseil-d'état, fut nommé second secrétaire d'ambassade à Constantinople, où il arriva au mois de novembre 1806. Il y demeura comme chargé-d'affaires jusqu'en juillet 1812, et montra, dans cette place, beaucoup de fermeté et de prudence. Lors de la révolution du 15 novembre 1808, qui renversa le grand-visir Mustapha-Bayractar, il reçut chez lui tous les étrangers qui pouvaient craindre les mouvemens d'une pareille sédition, et les protégea efficacement. De retour en France, il fut nommé, en 1813, ministre-plénipotentiaire près la cour de Wurtemberg ; en 1814, chargé-d'affaires à Hanovre; et, en 1816, ministre-plénipotentiaire de Louis XVIII dans la même résidence. Nommé, en mars 1819, ambassadeur à la cour de Londres, en remplacement du marquis d'Osmond, rappelé par suite d'intrigues dirigées contre le gouvernement constitutionnel de la France, le marquis de Latour-Maubourg est arrivé dans cette résidence le 9 avril de la même année.

LATOUR-MAUBOURG (MARIE-VICTOR DE FAY, comte DE), frère aîné du comte Marie-Charles et pair de France comme lui, naquit le 11 février 1756 ; entra au service en 1782 ; fut fait, en 1786, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie, et passa ensuite avec une sous-lieutenance dans les gardes-du-corps. Sorti de France, après les événemens du 10 août, il n'y rentra que lorsque le général Bonaparte s'y fût emparé du pouvoir ; il rentra alors au service et fut envoyé en Egypte, auprès du général Kléber, dont il devint aide-de-camp. Il eut ensuite le commandement du 22e de chasseurs à cheval, et fut blessé grièvement, à la tête de ce régiment, devant Alexandrie, lorsque les Anglais, après avoir débarqué sur la plage d'Aboukir, s'avancèrent vers cette place. De retour en France, en même-temps que l'expédition, il fut nommé officier de la légion-d'honneur, et combattit avec son régiment à Austerlitz, où il se distingua de manière à être promu, immédiatement après, au grade de général de brigade. Pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, où il eut des corps de cavalerie sous ses ordres, il se signala aux combats de Bergfield et de Deppen, les 3 et 5 février 1807, et reçut une balle dans le bras. Cité avec éloge pour sa conduite au combat d'Eidelberg, le 10 juin, et nommé général de division, il fut grièvement blessé à la bataille de Friedland. Il passa, en 1808, en Espagne, où il commanda la cavalerie de l'armée du midi, en Andalousie, jusqu'au commencement de novembre 1812. Pendant ce long intervalle, il se distingua aux affaires qui précédèrent la prise de Madrid, à laquelle il eut beaucoup de part ; aux combats de Cuença, de Santa-Martha, de Villalba ; au siége de Badajoz, à la bataille de Gebora. Pendant cette guerre funeste M. de Latour-Maubourg avait obtenu à tel point, par sa modération et son intégrité, l'estime de la brave nation qu'il avait le malheur de combattre, que lorsqu'il fit sa retraite de Cordoue, la population entière se porta hors de la ville, sur son passage, pour jouir plus long-temps de sa présence. Il avait refusé de voyager avec escorte pour prouver aux habitans la confiance qu'il avait

en eux. Il trouva, à la sortie de toutes les villes et bourgades, pendant une route de quarante lieues, des piquets d'Espagnols qui se présentaient volontairement pour lui faire honneur. On lui renvoya, sans les ouvrir, plusieurs paquets de lettres à son adresse, qu'il avait perdus en route. Employé, en 1812, à la grande armée de Russie, il se distingua particulièrement à la bataille de Mojaisk. Il fit la retraite de Russie à la tête du corps de cavalerie qu'il commandait, et qu'il sut maintenir en bon ordre. En 1813, il fut nommé au commandement du premier corps de cavalerie. Ce corps se couvrit de gloire par la supériorité de ses manœuvres, le 27 septembre, devant Dresde. Enfin, le 18 octobre, à la bataille de Leipzig, le comte de Latour-Maubourg, après des prodiges de valeur, eut la cuisse emportée d'un boulet de canon. Militaire habile et brave, M. de Latour-Maubourg réunit à toutes les qualités de son état l'ignorance la plus profonde de celles du courtisan; aussi sa fortune est elle restée constamment médiocre. Le roi l'a créé pair de France en juin 1814, et une ordonnance du 3 mai 1816 la nommé commandeur de l'ordre de St-Louis. — LATOUR-MAUBOURG (Charles comte de), frère du précédent et du comte Marie-Charles, sortit de France en même-temps que ses frères, et épousa, pendant l'émigration, la fille aînée de M. de La Fayette. Rentré dans sa patrie en 1800, il ne prit du service que pour repousser, en 1813, l'invasion dont elle était menacée. Il est, depuis 1815, lieutenant des gardes-du-corps.

LATREILLE (P. A.), membre de l'académie des sciences et l'un des professeurs au Muséum d'histoire naturelle, a enrichi la science de plusieurs productions, dont quelques-unes, telles que son Histoire des testacées et celle des insectes, concourent utilement à former, avec les ouvrages de M. de Lacépède et de feu M. Daudin, une partie de la continuation de Buffon. M. Latreille a publié en outre une Dissertation sur les connaissances des anciens dans l'intérieur de l'Afrique, qui présente quelques aperçus curieux, auxquels on désirerait qu'il eût donné plus de développemens. Il débuta dans la carrière entomologique par un *Précis des caractères génériques des insectes*, Brive, 1797, in-8. On a encore de lui : *Essai sur l'histoire des fourmis de la France*, Paris, 1798, in-8. — *Histoire naturelle des singes*, 1801, 2 vol. in-8. — *Histoire naturelle des salamandres de France*, précédée d'un *Tableau méthodique des autres reptiles indigènes*, 1805, in-8. — *Genera crustaceorum et insectorum, secundùm ordinem naturalem, in familias disposita*, 1807-1809, 4 vol. in-8. — *Considérations générales sur l'ordre naturel des animaux composant les classes des crustacées*, 1810, in-8. — *Observations sur le système métrique des peuples anciens les plus connus, appliqué aux distances itinéraires*, 1817. M. Latreille est un des auteurs du *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle*, et il travaille aux *Annales du Muséum d'histoire naturelle*.

LATTANZI (JOSEPH), né dans l'état romain vers 1762, eut accès dans la maison du duc Braschi, où son père avait un emploi, et dont le poète Monti était alors secrétaire. L'un et l'autre y portaient l'habit ecclésiastique. Les rapports qui s'établirent entre ces deux personnages furent le principe d'une animosité réciproque, et dont la durée sera peut-être celle de leur vie. M. Lattanzi, dès-lors soupçonné d'être l'auteur d'un écrit latin sur les droits de l'empire et de l'église, fut obligé de quitter Rome. Il se réfugia à Vienne, où régnait Joseph II. Revenu dans sa patrie, il y fut accusé de délits plus graves, et fut mis en prison. S'étant échappé en 1786, il s'enfuit encore dans la capitale de l'Autriche, d'où l'empereur le renvoya en Italie pour qu'il s'y lavât des calomnies qui attaquaient sa réputation; et il le recommanda toutefois à son ministre près la cour de Florence, où régnait Léopold, encore archiduc. Les esprits étaient alors agités par la tenue du fameux concile de Pistoia, où certains priviléges des papes étaient contestés vivement. M. Lattanzi fut employé à faire un journal littéraire dans l'intérêt du concile et de Léopold. Les partisans de la cour de Rome se mirent à le dénigrer : il publia une lettre apologétique de sa conduite, adressée au grand-duc, en date du 20 septembre 1787. Celui-ci ayant succédé à l'empereur Joseph, M. Lattanzi le suivit à Vienne, d'où il fut bientôt après envoyé à Mantoue, comme secrétaire-perpétuel de l'académie de cette ville. Il n'y fut pas vu de bon œil par les jésuites Andrès et Bettinelli, membres de cette académie. Une

dissertation qu'on osa lire, *Sur l'influence des opinions religieuses dans l'état*, le fit dénoncer aux gouverneurs de Mantoue et de Milan. Léopold étant mort en 1792, M. Lattanzi perdit une pension de 1200 florins que ce prince lui avait faite, et même sa place de secrétaire. Quand les armées françaises envahirent l'Italie, en 1796, il se montra un de leurs zélés partisans, et fut chargé par Bonaparte d'écrire en faveur du régime qu'établissait ce dernier. Mantoue, que M. Lattanzi avait été obligé de quitter, le vit revenir dans ses murs. Il y fut nommé officier municipal et administrateur du pays. Lors des négociations de Léoben, il s'y fit envoyer comme député du peuple mantouan, pour demander la réunion de cette province à la république cisalpine. Mécontent du résultat de sa mission, il se mit à écrire contre la politique de Bonaparte, dans lequel il était en effet aisé de reconnaître des intentions peu compatibles avec la liberté de l'Italie; mais les événemens l'eurent bientôt réconcilié avec ce général. La réunion des deux pays s'étant opérée, M. Lattanzi devint membre du corps législatif de la république cisalpine. Cependant, ayant vu une nouvelle république s'établir à Rome, il s'y rendit, et y acquit quelques propriétés, dont il fut dépouillé à la chute de cet état éphémère. Fugitif de Rome, il ne laissa pas, dans sa course errante et rapide, d'observer ce qui se passait, et ses observations furent l'objet d'un *Voyage* qu'il publia, et dont on trouve un extrait dans le *Moniteur* des 5, 6 et 8 nivôse an 8 (décembre 1799). Dans les vicissitudes qu'éprouvèrent les armées françaises en Italie, M. Lattanzi suivit Championnet à Naples, revint avec lui à Rome; et, lors de l'arrivée des Austro-Russes en 1798, se réfugia à Gênes, où il fut secrétaire du général Davoust. Se trouvant sur la frégate française que les Anglais prirent dans le port, il fut enlevé par eux: mais, par suite de la capitulation qui suivit la bataille de Marengo, les Anglais le déposèrent dans le port d'Antibes, d'où il revint à Milan. On l'y fit juge d'un tribunal. Lors de la *Consulta* italienne que Napoléon réunit à Lyon en 1801, M. Lattanzi se rendit dans cette ville, comme s'il y eût été envoyé par l'académie de Mantoue. On lui contesta la légalité de son mandat; mais Napoléon le fit admettre; et M. Lattanzi put assister aux dernières séances. Revenu à Milan, il y fut de quelque utilité à Melzi, vice-président de la république italienne: il rédigea, sous le nom de sa femme, un petit journal de modes, publia beaucoup de pièces de vers, et quelques écrits politiques. Le plus important de ses poëmes eut pour sujet les victoires remportées par l'empereur sur les puissances du nord; et afin de fixer davantage l'attention sur ce poëme, par lequel il se mettait en rivalité avec Monti, auteur du *Bardo della Selva Nera*, il le publia en quatre grands tableaux gravés. Doué d'une singulière facilité pour la versification, il a inondé l'Italie de ses poésies. Flexible dans son admiration et ses louanges, toujours exagéré, ou peut-être adroit calculateur (et cette supposition serait d'une nature beaucoup moins honorable encore), après avoir porté aux nues Napoléon et sa famille, il s'est mis à chanter, avec le même enthousiasme, l'empereur d'Autriche et son gouvernement. Lors du dernier voyage de Mme Catalani en Italie, il a composé, en l'honneur de cette célèbre cantatrice, des vers dans lesquels il a dépassé toutes les bornes de l'enthousiasme poétique, au point de prêter à la plaisanterie, même chez ce peuple passionné pour les beaux-arts. On dit qu'il s'occupe à présent d'alchimie, et l'on conçoit que cette étude abstraite et mystérieuse ait de l'attrait pour une imagination aussi exaltée que la sienne. Parmi ses nombreuses productions, nous citerons: *Lettere in risposta all'abbate Marchetti, e la Esposizione della dottrina de' protestanti da servire per conciliarli et riunirli alla communione della chiesa romana*, Florence, 1787. — *Analisi della morale de' Gesuiti*, Mantoue, 1792. — *Funebre orazione dell' imperatore Leopoldo*, Vienne, 1792. — *Piano di pace con la repubblica francese, l'impero, la casa d'Austria, ed il rè di Sardegna*, Mantoue, 1795. — *Discorso storico-politico sul quesito: Quale de' governi liberi meglio convenga alla felicità dell'Italia* (sous le nom de *Publicola Tiberino*), Milan, 1796. — *Discorso sulla necessità di conservar Mantova alla repubblica*, Mantoue, 1797. — *Discorso e progetto di legge sulla necessita di reformare i theatri in Italia*, Rome, 1797. — *Passa-tempi melanconici*, en vers, Gênes, 1800. — La *Mascheroniana*, sur les mêmes rimes que celle du poète Monti. — *Satire sui costumi della rivoluzione*, Mi-

lan, 1805. C'est le meilleur ouvrage poétique de M. Lattanzi. — *Il Corriere delle dame*, dont la collection, depuis 1804 jusqu'à ce jour, offre un recueil de vers pour tout le monde.

LATUDE (Henri Masers de), naquit en 1724, à Montagnac, en Languedoc, d'une famille honorable de ce pays. Tourmenté du désir de faire fortune, il vint à Paris à l'âge de 20 ans, et crut avoir trouvé le moyen de se rendre fort important en donnant à Mme de Pompadour, alors maîtresse en titre de Louis XV, l'avis d'un prétendu complot formé pour l'empoisonner. Pour cela il s'agissait de se servir d'une boëte qui devait parvenir à la favorite, et que Latude avait préparée lui-même. L'affaire fit grand bruit, mais l'intrigue ne tarda pas à être découverte; et le donneur d'avis ayant été arrêté, fut successivement renfermé à Bicêtre, Vincennes, et à la Bastille. Il fit, pendant une captivité de 39 ans, des tentatives d'évasion si ingénieuses et si extraordinaires, quoique toujours infructueuses, que le nom de cette malheureuse victime du despotisme en a acquis une grande célébrité. Rendu à la liberté, dans la journée du 14 juillet 1789, Latude, personnage fort peu intéressant d'ailleurs par son esprit et par son caractère, fit publier, sous son nom, sur les prisons d'état, des mémoires auxquels les causes dont nous venons de parler donnent tout l'intérêt d'un roman. Six mois de Bicêtre, légalement ordonnés par un tribunal, eussent assez puni l'étourderie d'un moment; mais 39 ans de secret, excitent l'indignation contre le ministre qui osa signer un tel ordre (Amelot). Latude a vécu, depuis, d'une pension obtenue par jugement contre les héritiers de Mme de Pompadour et de M. Amelot, auteurs de sa captivité; il est mort à Paris le 1er janvier 1805, à l'âge de 80 ans.

LATURBE, mécanicien français, a publié en avril 1816, la découverte d'un procédé ayant pour objet de faire remonter les bateaux contre le courant. Il consiste dans une réunion de rouages, dont le mécanisme, analogue à celui d'une horloge, met les rames en mouvement. Ce moyen, qui n'imprime pas aux bâtimens une marche aussi rapide que la vapeur, offre cependant plus de célérité que le hallage des chevaux, et présente à-la-fois l'avantage de ne point consommer de combustible, et celui d'éviter les dangers d'explosion dont les bateaux à vapeur ont offert de fréquens exemples. Il est probable que le gouvernement, dans des temps plus favorables aux arts et aux sciences, ne jugera pas cette découverte indigne d'attention.

LAUDERDALE (Lord James Maitland, comte de), membre de la chambre des pairs d'Angleterre, d'une ancienne famille d'Ecosse, est né dans ce royaume en 1752. Après avoir terminé son éducation à l'université de Glasgow, il suivit la carrière du barreau, où il obtint des succès. Nommé, par l'influence de sa famille, membre de la chambre des communes, il ne tarda pas à se faire distinguer dans les rangs de l'opposition, composée surtout à cette époque de personnages d'un grand mérite. Connu alors sous le nom de Maitland, il parla contre le ministère dans la plupart des discussions du parlement, soutint avec énergie le bill de l'Inde, présenté, en 1783, par M. Fox, et, en 1787, fut nommé l'un des commissaires pour diriger l'acte d'accusation contre Hastings (*voy.* ce nom). A la mort de son père en 1789, il succéda aux honneurs et à la fortune de sa famille. Nommé bientôt après l'un des seize pairs d'Ecosse, malgré les efforts du ministère, soutenus par une grande concurrence d'illustres rivaux, il s'éleva avec force, en avril 1791, contre la conduite des ministres qui, saisissant pour prétexte la prise d'Oczakoff par la Russie, voulaient faire déclarer la guerre à cette puissance, et pour cela cherchaient à persuader que son ambition tendait à envahir la Turquie, et à attaquer l'indépendance de la Prusse. Le peu de succès de ses discours n'empêcha pas lord Lauderdale de blâmer avec aigreur les mesures prises contre Tippoo-Saib, qui luttait encore dans l'Inde, avec plus de constance que de bonheur, contre le torrent de la puissance anglaise. Il se fit encore remarquer lors de la discussion du bill sur la formation du jury pour les libelles. La révolution française, dont il se montra l'admirateur, faisant des progrès rapides, il voulut les observer par lui-même, et se rendit à Paris au commencement de 1792, avec le docteur Mawe. Les événemens déplorables qui souillèrent bientôt la cause de la liberté, et dont il ne put être témoin qu'avec une horreur profonde, ne l'écartèrent point cependant des principes que la réflexion

lui avait fait adopter, et jamais il n'eut l'injustice de rendre cette noble cause responsable d'excès qui n'atteignaient pas moins ses défenseurs que ses ennemis les plus acharnés. Il avait au surplus, relativement à ces importans débats, des connaissances locales supérieures à celles qu'ont communément les étrangers. La lecture des cahiers des trois ordres, que lord Lauderdale paraît avoir faite avec attention, lui fournit l'occasion de s'élever contre les abus de l'ancien régime. Il fut long-temps d'ailleurs en correspondance avec Brissot, qui parla souvent de lui dans son journal *le Patriote français*, et même à la tribune de l'assemblée législative et de la convention, comme d'un véritable ami de la liberté. Lord Lauderdale, qui attribuait la révolution française à la mauvaise administration des finances et à la prodigalité de la cour, fut vivement réfuté par John Gifford, son compatriote; celui-ci lui reprocha avec amertume de la partialité et de l'ignorance; mais les hommes instruits savent combien les assertions du noble lord avaient de fondement. Bientôt l'aspect des choses en France fut tel qu'il devint impossible à un ami des véritables idées libérales d'en demeurer plus long-temps témoin volontaire. Néanmoins il ne manifesta peut-être pas une indignation assez profonde contre des crimes qui, à la vérité, n'étaient pas encore parvenus au degré où ils s'élevèrent depuis. Revenu dans sa patrie, il s'opposa vivement à l'incorporation et à l'armement de la milice, proposés dans le discours du roi. On le vit ensuite attaquer successivement le bill qui suspendait la loi d'*habeas corpus*, et toutes les mesures tendantes à soutenir la guerre contre la France. En février 1793, il protesta contre cette guerre, et présenta, à la fin de cette même année, une pétition, revêtue, dit-il, de cinquante mille signatures, pour demander la paix. On ne peut dissimuler que cette conduite eut pour effet de le dépopulariser pendant quelque temps, résultat assez ordinaire à l'égard de tous ceux qui, à cette époque, se montrèrent constamment opposés à la guerre. En novembre 1795, il combattit le bill présenté par lord Grenville, relativement aux moyens de mettre à l'abri des complots séditieux la personne du roi et le gouvernement. Il le compara à celui qui fit déposer Richard II, et qui causa

sa mort. Une autre fois, il fi
lente sortie contre l'évêque de l
qui prêchait l'obéissance passi
il s'éleva, dans une autre occ
faveur de l'abolition de la tra
gres. En juin 1797, il établit
merce fictif dans la cité de Lon
de pouvoir être élu shériff;
réunit que peu de voix en sa
peine Fox fut-il secrétaire-d'éta
Lauderdale, intimement uni d'opi
ce grand-homme, devint pair de
Bretagne, et fut nommé memb
seil-privé, et garde du grand
cosse; place d'un revenu co
Il conserva peu ces emplois,
forcé d'en donner sa démission
gement de ministère. Depuis
il a été un des membres les pl
l'opposition. Pendant le cour
de Fox, lord Lauderdale fut
juillet 1806, comme ambassade
dinaire auprès du gouverneme
pour négocier la paix; n'ayant
dans sa négociation, il quitt
moment du départ de Napolé
campagne de Prusse, et retou
dres dans les premiers jours
Au commencement de 1809,
des signataires de la protestati
membres de la chambre des p
l'adresse de cette chambre re
à l'expédition de Copenhague
de laquelle cet honorable mem
geait la juste indignation qu'e
toute l'Europe continentale.
1814, il s'opposa à ce qu'on a
secours de cinq cent mille livr
aux habitans de l'Allemagne qu
plus souffert de la guerre, e
que ce secours fût accordé de
aux malheureux habitans des
de l'Angleterre, accablés de ta
vingt-cinq ans. Cette propositi
accueillie, même de l'oppositi
qu'on l'attribua moins au patri
l'esprit de parti. Le 8 avril 1
clara ne pas avoir la convicti
dispensable nécessité de déteni
à Ste-Hélène, et dit qu'il
concevoir ce qui s'opposait à c
lui-ci fût tenu sous bonne et
dans quelqu'endroit de la Gr
tagne. Il appuya la propositi
Holland, lequel demandait qu
me lecture du bill relatif à cette
fût remise au 7 mai suivant,

en opinant pour que la question fût portée devant les juges. D'après les observations de lord Bathurst, cette proposition fut rejetée. Dans le courant du même mois, il s'opposa vivement à une motion de lord Bulkeley, tendante à l'établissement d'une taxe sur les individus qui passaient sur le continent, et qui par-là échappaient à divers autres impôts. Lord Lauderdale fonda son opposition sur ce que les capitalistes qui s'absentaient laissaient des propriétés assujéties aux contributions; ajoutant que l'adoption du plan proposé anéantirait cette liberté de commerce qui faisait en grande partie la gloire de la législation anglaise. Au surplus, cette motion n'eut point d'autre suite, d'après les explications données par le comte de Liverpool. Lord Lauderdale s'opposa encore, en février 1817, à la nouvelle suspension de l'*habeas corpus*, et protesta formellement contre cette mesure. Il est auteur de divers ouvrages politiques ou économiques, parmi lesquels nous citerons : *Lettres aux pairs d'Ecosse*, in-8, 1794. Il s'y plaint de son exclusion, qu'il attribue aux ministres qui voulaient se venger de son opposition à leurs mesures. —*Pensées sur les finances*, in-4, 1796.— *Recherches sur la nature et l'origine de la richesse publique*, in-8, 1804.—*Avis aux manufacturiers de la Grande-Bretagne sur les conséquences de l'union de l'Irlande*, in-8, 1805.—*Pensées sur l'état alarmant de la circulation et sur les moyens d'adoucir les souffrances pécuniaires de l'Irlande*, in-8, 1805.—*Recherches sur le mérite pratique du système du gouvernement de l'Inde sous la surintendance de la commission du contrôle*, in-8, 1809. —*Considérations sur la dépréciation du papier en circulation*, in-8, 1812.—*Lettres sur les lois concernant les grains*, in-8, 1814.

LAUJON (Pierre), membre de l'institut de France, etc., né à Paris, le 3 janvier 1727. Emule et disciple des Collé, des Piron et des Favart, il fut admis par eux à cet ancien caveau, véritable académie de plaisir qui fut aussi quelquefois l'académie du bon goût. C'est aux banquets de ces législateurs chantans, que Laujon étudia le code de la gaîté, et qu'il apprit à soumettre la folie même aux préceptes de la raison. Un talent flexible et varié, un tour d'esprit délicat, joint à une heureuse fécondité, lui valurent les bienfaits d'une cour spirituelle et galante. Il composa pour elle une foule de petits ouvrages remplis de grâce et de fraîcheur. Laujon, poète courtisan autant qu'homme de lettres, s'illustra toutefois par le noble exercice de son talent, et ne donna que de justes éloges pour d'honorables récompenses. Comblé de graces et de faveurs, il avait acquis une fortune assez considérable, lorsque la révolution le mit dans un état voisin de l'indigence; mais, jeune ou vieux, riche ou pauvre, il fut toujours aimable, toujours joyeux. Il ne connut ni la haine ni l'envie, et la saillie qui est si souvent l'arme de la médisance, ne fut jamais chez lui que l'éclair de la gaîté. Ami du plaisir, il respecta la décence; chantre de l'amour, il n'effaroucha point les grâces. Sa vie ne fut, pour ainsi dire, qu'une longue fête, et, parvenu à son dix-septième lustre, il tirait encore des sons mélodieux de sa lyre octogénaire. Il est cependant convenable de dire qu'attendu l'extrême frivolité du genre auquel il s'était consacré, on ne le vit pas sans surprise entrer à l'institut, où des travaux d'une toute autre importance n'avaient pu faire admettre leurs auteurs. Il mourut le 13 juillet 1811. Les chansonniers du caveau, qui le regardaient comme leur doyen, et qui à ce titre l'avaient souvent fêté dans leurs couplets, payèrent à sa mémoire un tribut de regrets. Le théâtre lui doit *l'Amoureux de quinze ans*, charmante pièce qu'on regrette de voir si rarement représentée aujourd'hui.

LAUJON (A. P. M.), fils du précédent, était employé, en 1814, dans les contributions indirectes, et il fut, avec M. Maffioli, le seul de cette administration, à Paris, qui signa *non* à l'article additionnel aux constitutions. Il a été supprimé depuis. On a de lui : *Précis historique de la dernière révolution de St-Domingue*, 1805, in-8.—*Moyens de rentrer en possession de la colonie de St-Domingue et d'y rétablir la tranquillité*, 1815, in-8.

LAUMONT (Jean-Charles-Joseph comte de), né le 29 juillet 1754, entra jeune dans la carrière administrative, fut d'abord secrétaire de l'intendance de Flandre, et ensuite du duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères. Devenu, lors de la révolution, directeur de l'administration de la caisse de l'extraordinaire, et successivement administrateur-général

domaines nationaux, consul-général de France à Smyrne, commissaire du gouvernement près l'armée d'Italie, et enfin administrateur des monnaies, il obtint quelque temps après l'avénement de Bonaparte au consulat la préfecture du département du Bas-Rhin, et en 1802 le titre de conseiller-d'état attaché à la section de l'intérieur. Chargé d'une mission particulière en Piémont, il eut à son retour la préfecture de la Roër, et obtint alors l'aigle de commandant de la légion-d'honneur. Appelé, le 3 mai 1806, à celle de Seine-et-Oise, à Versailles, il y resta jusqu'au 7 août 1810, et fut alors nommé directeur-général des mines, en remplacement de Fourcroy, qui mourut au moment même où il venait d'être nommé à cette place avec un traitement de 60,000 fr., comme dédommagement du désagrément qu'il avait essuyé par la nomination de M. de Fontanes aux fonctions de grand-maître de l'université. Le 11 août 1814, le comte de Laumont adhéra à la déchéance de l'empereur et au rétablissement des Bourbons sur le trône de France, fut admis au conseil-d'état en service extraordinaire, avec la direction générale des mines, et a été conservé dans ces diverses fonctions par Bonaparte après son invasion, puis par le roi depuis son retour en 1815.

LAUNAY (B.-R. dit marquis DE), descendait d'un simple officier de la justice de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dont le nom était Jourdan, et n'avait aucun droit au titre de marquis. Il servait depuis long-temps dans des grades subalternes, lorsqu'il obtint le gouvernement du château de la Bastille. Il se montra, au moment de la révolution, dévoué aux intérêts de la cour, et partisan outré des moyens extrêmes que le conseil du roi, et le roi surtout redoutaient d'employer. Le marquis de Launay montra bientôt combien il y avait peu à compter sur l'énergie dont il était si prodigue en discours. Attaqué, le 14 juillet, par une multitude sans chefs et sans discipline, il n'avait lui-même, à la vérité, que quelques invalides pour garnison, mais il avait reçu, dès le matin, du prévôt des marchands, Flesselles, la promesse de secours en hommes et en munitions, et d'ailleurs, renfermé dans une forteresse capable de soutenir un long siége, la force dont il pouvait déjà disposer eût été plus que suffisante pour attendre les secours qui lui étaient annoncés. Epouvanté par les cris et les menaces de la multitude, il avait déjà perdu la tête, lorsqu'une députation de la commune de Paris s'étant transportée à la Bastille, pour l'inviter à ne point faire de résistance, il ordonna de baisser le pont-levis, pour recevoir les députés; mais la foule s'étant précipitée, pêle-mêle avec eux dans les cours du château, il fit ranger ses invalides en bataille, parlementa quelques instans, mais ne pouvant se faire entendre, et se voyant au moment d'être saisi, il fit faire feu. Alors commença l'attaque extérieure; l'abbé Fauchet, orateur de la députation de la commune, et qui, depuis, a péri sur l'échafaud, reçut, ce jour-là, plusieurs balles dans son manteau et une sur son rabat. De Launay se voyant arrêté voulut se tuer avec une canne à dard; mais on lui saisit le bras à l'instant où il allait se frapper. Entraîné par le peuple qui voulait le conduire à l'hôtel-de-ville, il fut massacré quelques instans après être sorti de la Bastille, malgré les efforts de Hullin (depuis général) pour le sauver. Sa veuve et ses enfans arrêtés à Paris, à l'époque des massacres de septembre 1792, furent mis en liberté par l'intercession du duc d'Orléans, et ont vécu depuis dans l'obscurité. Son fils était au service, en 1798, en qualité de sous-officier.

LAURENCE-VILLEDIEU (A. F.), député de la Manche à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, avec la restriction « de ne pas exécuter la sentence, si l'empereur ne continuait pas la guerre, et si le roi d'Espagne ne la déclarait pas. » Il signa les protestations du 16 juin 1793, contre le despotisme de la Montagne, et fut un des soixante-treize députés mis en arrestation, et qui furent réintégrés le 8 décembre 1794. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1798, et fut employé comme commissaire du directoire. Sans emploi après le 18 brumaire, la loi d'exil du 12 janvier 1816 l'a contraint de quitter la France; il s'est retité en Suisse au mois de février 1816.

LAURENCEOT (J.-H.), député à la convention nationale par le département du Jura, y vota la réclusion de Louis XVI, et son bannissement à la paix, ainsi que celui de sa famille; se montra constamment ami de l'ordre et des lois, s'opposa,

dans les journées des 31 mai, 1er et 2 juin 1791, aux usurpations de la Montagne; protesta, le 6 juin, contre les attentats qui venaient d'anéantir la représentation nationale; et fut décrété d'arrestation, le 3 octobre de la même année, avec soixante-douze de ses collègues. Rendu à la liberté et à ses fonctions après le 9 thermidor, il parla, le 7 janvier 1795, en faveur du rappel des émigrés des Haut et Bas-Rhin, fut nommé secrétaire le 3 août, et demanda, le 8, l'arrestation de son collègue Lequinio, accusé d'avoir fait de l'échafaud une tribune aux harangues, et d'avoir admis à sa table l'exécuteur des jugemens criminels. Après la session, Laurenceot entra au conseil des cinq-cents, où il fit quelques rapports peu marquans, et d'où il est sorti, en mai 1797.

LAURENCIN (Le comte Aimé-François), émigra en 1792, et fit cinq campagnes tant à l'armée des princes que dans les corps à la solde de l'Angleterre. Rentré en France, après le 18 brumaire, il établit sa résidence à Lyon, où il devint l'agent secret des Bourbons, vers la fin du règne impérial. Il eut dans cette ville quelques aventures galantes, assez passablement scandaleuses, dont l'une surtout avec la comtesse de F......, très renommée en ce genre, en qui il punit publiquement une infidelité qu'elle lui avait faite avec le chanteur E......u, du châtiment qu'on impose ordinairement aux enfans. Adjoint du maire de Lyon au moment de l'invasion du territoire français en 1814, il contribua, le 19 janvier 1814, à disperser une foule de généreux citoyens, qui demandaient, à grands cris, que la ville fût mise en état de défense. Le 30 mars, il fut nommé pour faire partie de la députation que l'on envoya à l'empereur d'Autriche, à Dijon; la députation fut bien accueillie par ce prince; mais l'objet principal qu'elle avait en vue ne fut pas rempli; elle ne put obtenir le moindre éclaircissement sur ce qui touchait à la politique extérieure des puissances. De retour à Lyon, M. de Laurencin a joué un rôle très-actif dans les événémens de cette époque. Nommé maire de Sens, par le roi, en novembre 1814, il n'exerça aucunes fonctions politiques pendant les cent jours de 1815, et fut nommé membre de la chambre des députés, par le département de l'Yonne. Appelé comme témoin dans le procès du malheureux général Mouton-Duvernet, l'une des victimes de cette époque de sang., M. de Laurencin s'honora par la franchise avec laquelle il déclara « que le général ayant reçu l'ordre de faire arrêter lui et sa femme, les avait fait prévenir pour leur donner le temps de mettre leurs personnes en sûreté. » M. de Laurencin s'est occupé, avec succès, de grammaire française. Comment avec de l'esprit, des idées justes et de l'humanité, le comte de Laurencin est il un des collaborateurs de *la Quotidienne?*

LAURETAN (Pierre de), né à Saint-Omer, d'une famille noble de cette ville, prit d'abord le parti des armes, passa dans la Belgique, et épousa à Gand une femme très-riche, ce qui le fit entrer aux états de Flandre. Il prit ensuite une part très-active aux troubles du Brabant, devint membre du département de la guerre à Bruxelles sous Vandernoot, et y fut ensuite accusé de concussion, ce qui l'eût exposé à des poursuites sévères, si la chute du gouvernement insurrectionnel n'eût empêché cette affaire d'avoir des suites. De retour dans sa ville natale après la rentrée des troupes autrichiennes dans la Belgique, il se prononça pour le parti de la révolution, fut nommé président du district de Saint-Omer, et, s'étant trouvé à Nieuport au moment de la retraite des coalisés en 1794, il y fut arrêté, puis traduit devant le tribunal militaire de l'armée du Nord, qui le condamna à mort comme émigré, et le fit fusiller le 28 juin de la même année.

LAURIN (M'), membre du conseil de la cité de Londres, se distingua par l'âcreté de ses discours, dans une réunion tenue par cette assemblée le 23 février 1816, au sujet de la taxe sur les propriétés (*income-tax*), en déclarant « que cette contribution, abusivement comprise sous la dénomination de *property-tax*, et ajoutée au fardeau que l'on avait graduellement imposé au peuple anglais, était la plus grande violation de l'obligation sacrée imposée au gouvernement, de faire en faveur du peuple, et de la manière la plus économique possible, tout le bien qui était en son pouvoir; que cette taxe était si oppressive par sa nature, qu'elle ne pouvait être considérée comme une mesure permanente pour une nation libre, et qu'elle était odieuse surtout dans celle de ses dispositions qui faisait, en quelque

sorte, de chacun des commissaires de perception un confesseur politique. » Cette remarque fut accueillie par de vifs applaudissemens. M. M' Laurin appuya ensuite avec la même énergie une autre résolution proposée par M. Wishart (*voy.* ce nom), relativement au même objet. L'opinion manifestée dans cette réunion, eut beaucoup d'influence sur la décision prise par le parlement au sujet de l'impôt dont il s'agit.

LAURISTON (Le comte JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD LAW DE), né le 1er février 1768, est fils d'un ancien maréchal-de-camp, et descend de ce Jean Law, avanturier écossais, se disant gentilhomme, dont l'extravagant systême a été si fatal à la France, sous la régence du duc d'Orléans. M. de Lauriston embrassa de bonne heure la carrière militaire; servit constamment dans l'arme de l'artillerie, et y obtint un avancement rapide, qu'il dut surtout à la faveur du général Bonaparte dont il devint aide-de-camp sous le consulat, et qui lui confia souvent des missions importantes. Il commandait, en 1800, en qualité de général de brigade le 4e régiment d'artillerie à cheval, à la Fère. En 1801, le premier consul le chargea de porter en Angleterre la ratification des préliminaires de paix. Il fut accueilli avec enthousiasme par le peuple de Londres, qui détela les chevaux de sa voiture et le conduisit en triomphe à Downing-Street. Envoyé en Italie, en qualité de commandant du dépôt d'artillerie de Plaisance, à la suite d'une rixe assez vive avec M. de Caulaincourt, il passa ensuite en Espagne, et, après la bataille navale de Trafalgar, il rejoignit la grande armée d'Allemagne. Nommé gouverneur de Braunau, au mois de novembre 1805, il fut chargé, en mai 1806, de la prise de possession des arsenaux et magasins de Venise, à la suite du traité de Presbourg. En 1808, il fut employé dans la guerre qui commença en Espagne; et il se distingua, en plusieurs occasions, pendant la campagne de 1809, contre l'Autriche, notamment, le 21 avril, au passage du pont de Landshut. Il pénétra ensuite dans la Hongrie, et mit le siége devant Raab, qu'il força de capituler, après huit jours de bombardement. Le 6 juillet, il contribua à la victoire de Wagram, en chargeant, au trot, avec cent pièces d'artillerie. Cette charge fit perdre une lieue de terrain au centre de l'armée autrichienne, dont la déroute entra[îna] celle des deux ailes, attaquées en mê[me] temps par le duc de Rivoli (Masséna) le duc d'Auerstaedt (Davoust). Au m[ois] de février 1811, le général Lauriston [fut] nommé ambassadeur à Pétersbourg, [en] remplacement du duc de Vicence que [l'é]tat de sa santé avait forcé, depuis une ann[ée,] à demander son rappel, et qui venait [en]fin de l'obtenir. L'objet principal de ce[tte] mission était d'obtenir de la Russie l'oc[cu]pation des ports de Riga et de Revel, l'exclusion des vaisseaux anglais de [la] Baltique. Les négociations se prolong[è]rent jusqu'en juin 1812; mais elles [ne] produisirent aucun résultat, et, s[ous] ce rapport, elles furent probablem[ent] conformes aux instructions de Nap[o]léon, qui songeait, dès-lors, à porter [la] guerre au cœur de la Russie. La camp[a]gne s'étant ouverte par l'invasion de l'[ar]mée française en Lithuanie, Lauriston q[uit]ta Pétersbourg, et se rendit au quarti[er] général de l'empereur, qui, après la p[rise] de Moscou, l'envoya de nouveau pro[po]ser un armistice au vieux prince Kutu[sof,] lequel, dans cette circonstance et dans [cel]les qui suivirent, à immortalisé son nom [et] mérité tous les honneurs qui ont été, dep[uis,] rendus à sa mémoire, par le courage ave[c le]quel il a défendu sa patrie contre l'invas[ion] étrangère. Revenu à Paris, après la désast[reu]se retraite de 1812, dans laquelle la Fra[nce] perdit la plus belle armée qu'elle ait [mise] sur pied à aucune époque de son histoir[e, le] général Lauriston en repartit, au mois [de] janvier 1815, pour prendre, à Mag[de]bourg, le commandement du corps d'[ar]mée d'observation de l'Elbe; pend[ant] trois mois, il couvrit ce fleuve, [de]puis Hambourg jusqu'à Magdebourg, [avec] peu de monde, empêchant l'ennemi [de] pénétrer dans le Hanovre. Il préludai[t] par l'occupation des ponts de Wetti[n] de Halle, les 27 et 28 avril, aux no[m]breux combats qui signalèrent la ca[m]pagne de Saxe. Dans le courant [de] mai, il se distingua à Kœnigswarta, Weissig, et à Bautzen; entra dans Br[es]lau le 1er juin, culbuta les Russes, le [..] août, à Liebenichen, passa le Bober [le] 21, et obtint de nouveaux succès à Ja[..] et à Wachau, le 16 octobre. Le 19, ap[rès] avoir combattu avec valeur à Leipzig, [il] se replia sur le pont situé entre cette v[ille] et Lindenau, et, le voyant détruit, se j[eta] dans l'eau avec son cheval, fut fait p[ri-]

sonnier, et conduit à Berlin, où il fut traité avec de grands égards. Le comte de Lauriston rentré en France après la conclusion de la paix générale, s'empressa d'offrir ses services à la famille que la coalition européenne venait de replacer sur le trône de la France; fut nommé, le 29 juillet 1814, grand-cordon de la légion-d'honneur, et capitaine-lieutenant des mousquetaires gris, après la mort du général comte de Nansouty. Il suivit la maison du roi, après le 20 mars, jusque sur la frontière de France; mais sa prévoyance, ou si l'on veut son dévouement n'alla pas jusqu'à la franchir. Il revint à Paris, et s'enferma dans sa terre de Richecourt, près de la Fère. De retour à Paris, le roi le nomma président du collége électoral du département de l'Aisne, lieutenant-général de la 1re division d'infanterie de la garde royale, et membre de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers qui avaient servi depuis le 20 mars jusqu'au 8 juillet. Il fut créé commandeur de St-Louis, le 3 mai 1816, et présida, dans le courant de cette même année, les conseils de guerre formés pour juger le contre-amiral Linois, le comte Delaborde, etc.

LAUSSAT (Le baron Pierre-Clément), né à Pau en Béarn, le 23 novembre 1756, d'une famille noble, était, avant la révolution, receveur-général des finances, dans l'intendance de Pau. Détenu pendant plusieurs mois, comme suspect, en 1793, il dut sa liberté aux commissaires de la trésorerie, qui le nommèrent payeur-général de l'armée des Pyrénées occidentales. Appelé au conseil des anciens, en prairial an 5 (20 mai 1797), M. de Laussat s'y plaça d'abord entre les partis extrêmes, et néanmoins ne tarda pas, un peu plus tard, à se déclarer contre le directoire. Le 11 thermidor (29 juillet) il s'éleva contre les fautes commises par lui; le blâma de s'être défié du corps-législatif, et d'avoir cherché un appui dans le rétablissement des sociétés populaires et dans l'opinion des armées, sans songer aux résultats de ces terribles élémens de force et de protection; se plaignit de ce qu'il avait bravé le corps-législatif par la destitution subite et simultanée de tous les ministres qui jouissaient de quelque faveur. En même temps, que M. Laussat déroulait ainsi les torts réels ou supposés du directoire, il ne dissimulait pas ceux du corps-législatif, qu'il accusait d'avoir tourné en récrimination et en clameurs, des communications établies pour amener, entre le directoire et lui, des éclaircissemens utiles. Il soutint avec raison, aux approches de la crise du 18 fructidor, que, sous prétexte de prodigalités qui n'étaient point constatées, le trésor public ne devait pas être fermé au gouvernement, au milieu des pressans besoins de l'état. Il combattit ensuite la résolution sur les limites constitutionnelles proposées par Pichegru. Quoique le parti républicain qui venait de triompher au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), crût avoir beaucoup à se plaindre de M. Laussat, il rendit néanmoins justice à la loyauté de ses intentions et à la franchise de son caractère, et ne le porta point sur les listes de déportation; mais, le 24 vendémiaire an 6 (15 octobre suivant), on le dénonça comme compris dans les dispositions de la loi du 3 brumaire; un ordre du jour écarta cette dénonciation, et M. Laussat continua de siéger dans le conseil des anciens, où il combattit la plupart des propositions violentes et des lois d'exception sur lesquelles ce conseil avait à délibérer tous les jours, et dont les cinq-cents étaient alors si prodigues; cependant, le 14 juillet, il vota contre la résolution qui affranchissait la liberté de la presse de la surveillance directoriale. A l'époque du 18 brumaire (9 novembre 1799), il se prononça hautement en faveur de la grande révolution opérée dans cette journée, et fut nommé membre de la commission intermédiaire qui remplaça le corps-législatif, et prépara la constitution de l'an 8, en vertu de laquelle M. Laussat entra au tribunat. L'indépendance dont il avait jusques-là fait profession parut alors l'abandonner dans quelques circonstances; il vota en faveur de presque tous les projets de loi proposés par le gouvernement, et particulièrement pour la création des tribunaux spéciaux dont l'institution (7 janvier 1801) préludait à celle, bien autrement funeste, qui, devait quatorze ans plus tard, couvrir le sol français de prisons et l'inonder de sang. En 1802, Laussat fut nommé préfet colonial de la Louisiane, lorsque cette colonie fut cédée aux États-Unis; il la reçut des mains des Espagnols pour la transmettre aux Américains, et fut presque aussitôt nommé préfet colonial de la Martinique, où il se fit remarquer, dans l'adminis-

tration, par son esprit d'ordre et d'intégrité. Cette île ayant été prise par les Anglais en 1809, M. Laussat fut conduit prisonnier en Angleterre, où il resta jusqu'en décembre de la même année, époque où il fut échangé. Nommé, le 10 février 1810, à la préfecture d'Anvers, et le 9 mars 1812, à celle du département de Jemmapes, il exerça ces fonctions pendant les années 1812 et 1813, et ne les quitta qu'en février 1814, à l'instant ou les troupes alliées entrèrent à Mons. Il se retira alors dans ses terres, en Béarn. Appelé par la confiance de ses concitoyens, à venir siéger comme député des Basses-Pyrénées à la chambre des représentans de 1815, il ne s'y fit point remarquer par ses discours, mais il s'y montra toujours ami de l'indépendance et de la liberté de sa patrie. Resté sans fonctions depuis le second retour du roi, M. de Laussat a été nommé, en 1819, commandant et administrateur de la Guianne française, et a prêté serment entre les mains du roi en cette qualité, le 16 mai de la même année.

LAUTH (Thomas), docteur en médecine, né à Strasbourg en 1758, professe l'anatomie et la physiologie à l'école de cette ville, depuis sa création, en 1794. Il a publié entre autres ouvrages relatifs à sa profession : *Scriptorum latinorum de anevrysmatibus collectio*, ib., 1785, in-4. — *Ueber den Einfluss des Mondes auf die Fieber, von Baflour, a. d. e., mit einer Vorrede von Th. Lauth*, ibid., 1786. — *Nosologia chirurgica*, ibid., 1788. — *Vom ausziehen fremder Kœrper aus Schusswunden von Percy, a. d. fr. übersezt und mit Anmerkungen herausgegeben von T. Lauth*, ibid., 1789. — *Vom Witterungs, Zustand, dem Scharlach Friefel und dem bosen Hals, M. V.* 1800. — *Elémens de Myologie et de Syndesmologie*, 1789, 2 vol. in-8. — *Histoire de l'anatomie*, tome 1er, 1815, in-4. — *De l'esprit de l'instruction publique*, 1816, in-8. Ce dernier ouvrage fut présenté à la chambre des députés en 1816. — Lauth (Gustave), a publié : *Précis d'un voyage botanique fait en Suisse*, 1812, in-8. — *Mémoires lus à la société d'agriculture du Bas-Rhin*, 1812, in-8.

LAVALETTE (Marie-Chamans comte de), naquit à Paris, en 1769, de parens estimés qui faisaient un commerce peu considérable. Le fameux accoucheur Baudeloque, ayant vu souvent le jeune Chamans chez sa mère, crut apercevoir en lui d'heureuses dispositions, prit un vif intérêt à son sort, et fournit à sa mère, devenue veuve, les moyens de lui donner une éducation au-dessus de sa fortune. On l'avait destiné à l'état ecclésiastique dont il porta quelque temps l'habit. Il avait terminé ses études et suivait un cours de droit, à l'époque où commença la révolution, dont il n'avait embrassé les principes qu'avec beaucoup de réserve. En juillet 1792, il inscrivit son nom sur les listes rédigées contre le projet d'établir un camp sous Paris, et contre les événemens du 20 juin : listes qui furent connues depuis sous le nom des vingt mille et des huit mille, et qui fussent devenues, un an plus tard, de vraies tables de proscription, si l'assemblée législative dans sa séance du 8 septembre 1792, n'eût ordonné l'anéantissement sur la proposition de Choudieu. Le 10 août, Lavalette, officier de la garde nationale, marcha avec son bataillon à la défense du trône constitutionnel. Poursuivi quelque temps pour ce fait, il ne lui resta d'autres moyens pour échapper à la proscription qui, sous la terreur, frappa successivement ses anciens compagnons d'armes des sections des Filles-St-Thomas et des Petits-Pères, que de s'enrôler dans la légion des Alpes. Il servit successivement dans les armées du Rhin et d'Italie, avec une distinction qui le fit parvenir rapidement aux grades supérieurs. Le général Bonaparte qui le prit pour son aide-de-camp après la bataille d'Arcole, et qui l'ayant chargé long-temps de sa correspondance secrète à Paris, avait fait l'essai de ses talens et de sa discrétion, voulut se l'attacher par des liens plus intimes, et lui fit épouser la nièce de sa femme, Mlle de Beauharnais, fille du marquis François de Beauharnais, aujourd'hui pair de France. M. Lavalette fut envoyé à Paris, en août 1797, par le général Bonaparte, qui, aux approches de la crise des 18 et 19 fructidor (4 et 5 septembre), désirait connaître la situation et la force des partis, et l'état de l'opinion publique, pour régler lui-même sa conduite. Lavalette s'adressa pour cela à M. Lacuée, ami intime de Carnot, et membre du conseil des anciens, lequel ménagea plusieurs entrevues, dans sa maison, entre le directeur et l'aide-de-camp. C

pendant ce dernier, qui avait aussi des rapports journaliers avec Barras, ne tarda pas à bien juger de la véritable situation des affaires, et la manda au général Bonaparte qui publia, sur-le-champ, en Italie, les proclamations dont retentirent quelques semaines après les tribunes des cinq-cents et des anciens, et qui portèrent au plus haut degré d'exaspération contre lui la faction qui travaillait avec ardeur, sous des apparences et dans des intérêts divers, au renversement de la république et au rétablissement des Bourbons. Retourné en Italie, après la révolution du 18 fructidor, Lavalette revint à Paris, avec Bonaparte, au commencement de décembre 1797, et ne tarda pas à suivre son général en Egypte, où il ne se distingua pas moins par son courage que par ses talens. De retour de cette expédition, M. de Lavalette obtint le titre de commissaire, et bientôt celui de directeur-général des postes, et de conseiller-d'état. En 1803, il fut fait commandant de la légion-d'honneur et comte de l'empire. Il conserva constamment, dans le poste délicat qui lui était confié, et dont on exigeait alors des services que n'avouait pas toujours la délicatesse, la confiance de l'empereur avec lequel il travaillait habituellement. Remplacé, en 1814, après la chute du gouvernement impérial, par M. Ferrand, celui-ci le consulta souvent sur des objets importans relatifs à son service. Ainsi s'était écoulée l'année de la première restauration, lorsqu'à la nouvelle du retour de Bonaparte, M. Lavalette, chargé de l'exécution de ses ordres et accompagné du général Sébastiani, se présenta, le 20 mars 1815, à sept heures du matin, dans les bureaux de la poste; s'y proclama directeur-général de la part de l'empereur, et sans s'écarter du ton de politesse qui le caractérise, dit à M. Ferrand, à qui il n'avait laissé que le temps nécessaire pour mettre ordre à ses papiers et lui remettre son cabinet : « J'en suis fâché, monsieur, mais je suis obligé de reprendre ma place. » Dès qu'il se fût installé, il donna des ordres pour arrêter le départ des journaux; celui des dépêches ministérielles et des lettres du préfet de la Seine; et fit défense de délivrer des chevaux à aucun voyageur, sans un ordre signé de lui, d'un des ministres de l'empereur, ou du général Exelmans. Aussitôt il expédia un courrier à Bonaparte, et fit répandre, dans diverses directions, une circulaire dont le but était de faire connaître aux départemens la véritable situation de Paris, sur laquelle les partisans des Bourbons répandaient les bruits les plus faux et les plus alarmans. Créé pair, le 2 juin 1815, le comte de Lavalette ne prit qu'une seule fois la parole dans cette chambre, le 22 du même mois, pour demander que les lois relatives à l'abdication de l'empereur et à la création d'une commission de gouvernement, fussent envoyées par des courriers extraordinaires. Il continua de remplir les fonctions de directeur-général jusqu'au retour du roi qui eut lieu le 8 juillet suivant. A cette époque, il fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet; arrêté par les ordres du préfet de police Decazes, et traduit, en novembre, devant la cour d'assises du département de la Seine. Le jury par une rigueur qui ne peut s'expliquer que par la manière dont il avait été composé, et l'esprit de fureur et de vertige qui régnait alors, le condamna à mort, le 21 du même mois, comme « coupable de complicité dans l'attentat commis par Bonaparte contre l'autorité royale et la sûreté de l'état. » On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de ces épouvantables jugemens pour lesquels l'horreur de l'Europe a devancé celle de la postérité. L'avocat Tripier, défenseur de Lavalette, énonça, en ce moment, une vérité sur laquelle il serait à désirer que les princes de la maison de Bourbon, que nous ne croyons pas devoir confondre avec le chef de leur famille, eussent fait de sérieuses et de profitables réflexions : c'est « que son client n'avait pas agi pour que Bonaparte entrât, mais parce qu'il était impossible que Bonaparte n'entrât pas : » fait dont le mouvement universel de la France et de l'armée s'est chargé de démontrer l'évidence. Lorsque l'arrêt de mort lui fut prononcé, le comte de Lavalette l'entendit avec le calme qui ne l'avait pas abandonné un seul moment pendant les débats. « Que voulez-vous, mon ami, dit-il à M. Tripier ? C'est un coup de canon qui m'a frappé, » et saluant de la main les nombreux employés des postes, dont la plupart avaient honteusement figuré dans le procès comme témoins à charge contre leur chef et leur bienfaiteur, « Adieu, messieurs de la poste », leur dit-il. Le pourvoi en cassation et la demande en grace, présentée par Mme de Lavalette, ayant été rejetés, tout se disposait pour l'exécution,

de l'arrêt, fixée au jeudi 21 décembre, quatorze jours après celle de l'infortuné maréchal Ney, lorsque le 20, sur la permission qu'elle en avait obtenue du procureur-général, Mme Lavalette se fit transporter à la prison, en chaise à porteurs, selon sa coutume, et vint dîner avec son mari, accompagnée de sa fille, âgée de 12 ans, et d'une gouvernante. Ces dernières se présentèrent à la grille et demandèrent qu'on les laissât sortir. Elles paraissaient soutenir Mme de Lavalette, enveloppée dans sa fourrure, ayant la tête couverte d'un chapeau, et tenant son mouchoir sur ses yeux. Quelques minutes après, le concierge Roquette étant allé dans la chambre du condamné, n'y trouva plus que Mme de Lavalette restée à la place de son mari. L'alarme fut aussitôt donnée, mais ce fut inutilement. Toutes les perquisitions des gardiens et des porte-clefs, qui furent envoyés dans les différentes directions, n'eurent d'autre résultat que de s'emparer de la chaise à porteur de Mme de Lavalette, où sa jeune fille remplaçait son père, qui avait disparu aux yeux de ses porteurs sur le quai des Orfèvres. Pendant que, sur le premier bruit de cette évasion, on destituait le concierge, qu'on fermait les barrières de la capitale, et qu'on faisait partir, sur toutes les routes, des estafettes chargées du signalement du condamné, celui-ci s'était ménagé une retraite du fond de laquelle il chercha les moyens les plus sûrs pour franchir la frontière. Trois généreux anglais lui prêtèrent pour cela leur assistance : déjà connus par le dévouement qui les avait portés à tout tenter quelques jours auparavant, pour arracher à la mort l'illustre guerrier qui avait, pendant si long-temps, fait l'honneur des armes françaises, ils voulurent acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de la France, en sauvant encore une victime des troubles civils. Par leurs soins, M. de Lavalette, revêtu de l'uniforme de général anglais, se rendit, le 7 janvier, à neuf heures et demie du soir, rue du Helder, au logement du capitaine Hutchinson; et, le lendemain, à sept heures du matin, il monta en cabriolet avec le général Wilson; dépassa les barrières sans être reconnu; et arriva, dès le lendemain, à Mons, où son guide prit congé de lui en le laissant sur la terre hospitalière de la Belgique. Delà, M. de Lavalette trouva, non sans quelque difficulté, les moyens de se rendre en Bavière. [...] et sa famille habitent, depuis lors, une [...] son de campagne aux environs de Mun[...]

LAVALETTE (J.-B.), était déjà [...]ficier supérieur à l'époque de la révo[...]tion, lorsque Louis XVI lui confia, [...] 1791, le commandement des troupes [...] occupaient les départemens de l'Eure, [...] Calvados, de la Manche et de l'Orne [...] se montra l'un des plus ardens propa[...]teurs de l'atroce système adopté, dès [...] mois de juillet 1793, par le comité de [...]lut public. Particulièrement lié avec [...]bespierre, il avait été chargé, dans [...] même année, de plusieurs commandem[...] dans les places du Nord, après la déf[...]tion de Dumouriez, et particulièrem[...] de celle de Lille. Cet homme inqui[...] turbulent et ambitieux, ne tarda pas à [...]brouiller avec le brave général Lam[...]lière, commandant en chef de l'armée [...] Nord, et le dénonça comme complice [...] Dumouriez. Dénoncé par lui, à son to[...] comme coupable d'indiscipline, puis d[...]titué et emprisonné au commencement [...] juillet, les événemens du 31 mai, et [...] tout la protection de Robespierre, lui ren[...]rent la liberté, lui valurent toute la co[...]fiance des dominateurs, et d'accusé, [...] transformèrent en accusateur. Deve[...] l'un des instrumens les plus actifs de [...] faction qui décimait la France, au n[...] de la liberté et de la république, Lavale[...] se trouva impliqué dans tous les pro[...] des tyrans renversés au 9 thermidor [...] 2, et accompagna Robespierre, Couth[...] et St-Just à l'échafaud, le lendemain [...] cette journée.

LAVAU (Pierre-François), né [...] 1754, ancien curé et professeur de bel[...] lettres à Versailles, a publié : *Trav[...] classiques et littéraires*, 1798, in-12. [...] Le *Songe de Lucien*, la *Fable des Alcy[...] et le Misanthrope* du même auteur, t[...]duits en français, avec des remarqu[...] 1801, in-8. — *Nisus et Euryale*, épis[...] extrait du 9e livre de l'*Eneide*, traduit [...] vers français, 1804, in-8. — *Œuv[...] lyriques d'Horace*, traduites en ve[...] 1810, in-12.

LAVAUX, avocat à la cour de cas[...]tion et au conseil des prises jusqu'à [...] suppression de ce dernier tribunal, [...] avocat aux conseils du roi depuis 18[...] s'était fait connaître en 1812, par [...] *Traité sur les faillites*, ouvrage utile, [...] que l'on peut consulter avec fruit. Il [...]

blia dans un autre genre, en 1815, sous le titre de *Campagnes d'un avocat*, un recueil d'anecdotes pour servir à l'histoire de la révolution, qui offre des traits racontés d'une manière attachante. On a aussi de lui : *Exposition de l'esprit des lois, concernant la cassation en matières civiles*, 1809, in-12. — *Manuel des tribunaux et des arbitres en matières de commerce et de manufactures*, 1813, in-12. —*Tableaux des faillites*, 1814, in-12.

LAVAUX (ETIENNE-MAYNAND-BIT-FRANC), né le 8 août 1751, fut nommé lieutenant-général le 31 octobre 1793, et employé sous le général Rochambeau, à St-Domingue. Le mulâtre Vilate, contre lequel il se déclara, le fit enfermer dans les prisons du Cap ; mais Toussaint-Louverture le délivra. Il fut accusé, en 1797, par Dumolard, Vaublanc, Bourdon de l'Oise et plusieurs autres députés, de s'être rendu coupable d'abus de pouvoir à St-Domingue. Après le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il fut appelé au conseil, des anciens, comme député de cette colonie. Élu président de ce conseil, le 20 juillet 1798, le jour anniversaire de la révolution du 18 fructidor, il fit un discours apologétique de cette révolution, si déplorable à-la-fois et si nécessaire. Un an après, à la suite de la crise du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), il demanda qu'on rendît la presse libre, et défendit la société du Manège, dont il déclara qu'il était membre. Nommé, le 18 fructidor an 7 (4 septembre 1799), commissaire du directoire exécutif à la Guadeloupe, et, à la fin du même mois, son agent à St-Domingue, il donna sa démission du conseil des anciens et s'embarqua. Rappelé en France par le gouvernement consulaire, il y est demeuré sans fonctions depuis cette époque.

LAVEAUX (JEAN-CHARLES-THIÉBAULT), né en 1740, habitait la Prusse avant la révolution de France, où il vint à cette époque, comme beaucoup d'autres étrangers qui contribuèrent à ses succès autant que les nationaux eux-mêmes. M. Treuttel, libraire à Strasbourg, ayant établi un journal dans cette ville, en confia la rédaction à M. Laveaux, qui y professa des principes révolutionnaires tellement outrés, que le maire, M. de Dietrich, bien qu'il fût lui-même partisan de la révolution, mais dans un système modéré, se vit contraint de le faire arrêter en mai 1792. Remis en liberté, M. Laveaux se rendit à Paris, fit connaissance avec les chefs du parti qui préparait le renversement du trône, et devint, après la sanglante catastrophe du 10 août, membre du tribunal institué, le 17 de ce mois, pour juger les vaincus. Le 14 août 1793, il dénonça M. de Dietrich comme coupable d'actes arbitraires, particulièrement à son égard ; il n'en fallut pas davantage pour fixer l'attention des proscripteurs sur le maire de Strasbourg, qui fut arrêté, envoyé dans les prisons de la Conciergerie, à Paris, et mis à mort par le tribunal révolutionnaire. Pendant la terreur, M. Laveaux fut chargé de la rédaction du journal de *la Montagne*, et il eut souvent des démêlés très-vifs avec les généraux et les députés en mission, qui se voyaient chaque jour dénoncés dans cette feuille. Il fut même momentanément arrêté par ordre du comité révolutionnaire de la section du Luxembourg, et remis en liberté sur les remontrances des jacobins. Ce fut lui qui, le 16 octobre 1793, réclama le premier les honneurs du Panthéon pour Châlier. Dénoncé par Hébert pour quelques articles du journal de *la Montagne*, il cessa de le rédiger. Il fut arrêté après le 9 thermidor; mais la société des jacobins réclama encore sa liberté, et l'obtint. M. Laveaux, échappé aux poursuites des réacteurs, pensa qu'il n'avait rien de mieux à faire que de s'occuper désormais de travaux littéraires. Il passe pour l'homme le plus instruit qu'ait eu le parti des révolutionnaires exagérés. Il a été longtemps chef du bureau militaire du département de la Seine, et n'a perdu cet emploi qu'en 1815, après le second retour du roi. On a de lui, entre grand nombre d'autres ouvrages : *OEuvres de Hedlinger, avec explications*, 1776, in-fol., 2 vol. — *Musarion*, poëme de Wieland, traduit de l'allemand, 1780, in-8. — *Entretiens avec les enfans, sur quelques histoires de la bible*, traduits de l'allemand, 1782, in-8. — *Les nuits champêtres*, 1783, in-8 ; 1784, in-8. — *Le Maître de langue*, ou *Remarques instructives sur quelques ouvrages français écrits en Allemagne*, 1783, in-8. — *Cours théorique et pratique de langue et de littérature françaises*, ouvrage entrepris par ordre du roi, Berlin, 1784, in-8. — *De l'art de penser*, 1784, in-8. — *Dictionnaire français-allemand et allemand-fran-*

çais, 1784-85, 2 volumes in-8, 4ᵉ édition, 1789, in-8, 2 volumes. — *Histoire des Allemands*, traduite de Schmidt, 1784, 9 volumes in-8. — *Essai sur le peuple*, traduit de l'allemand de M. Gossler, 1786, in-8. — *Tableau des guerres de Fréderic-le-Grand, contre les puissances réunies de l'empire, de l'Autriche, de la Russie, de la France, de la Suède, de la Saxe*, etc., traduit de l'allemand de L. Muller, 1787, in-8. — *Tactique pure pour l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie*, par F. Muller, traduite de l'allemand, 1787, in-8. — *Vie de Fréderic II, roi de Prusse*, 1788-89, sept volumes in-8, y compris 3 volumes de correspondance de Fréderic, Voltaire, J. J. Rousseau et l'*Académie de Berlin vengée du secrétaire-perpétuel de cette académie*, 1789, in-8. — *Grammaire de Wailly pour les Allemands*, 1790, in-8. — *Histoire des premiers peuples libres qui ont habité la France*, 1797, 3 vol. in-8. — *Sermons sur le prix des choses les plus importantes de ce monde*, traduits de l'allemand de Zollikofer, 1798, deux vol. in-8. — *Histoire de Pierre III, empereur de Russie*, imprimée sur un manuscrit trouvé dans les papiers de Montmorin, et composé par un agent secret de Louis XV, à la cour de Pétersbourg, 1798, 3 vol. in-8. — *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce*, traduite de l'allemand de Ch. Meiners, 1798, cinq vol. in-8. — *Dictionnaire de l'académie française*, nouvelle édition, 1803, 2 vol. in-4 : (ce fut la cause de ce célèbre procès entre MM. Moutardier et Leclerc, d'un côté, et MM. Bossange et Masson, de l'autre). M. Laveaux a inséré dans cette édition un grand nombre de mots techniques, outre une foule de nouveaux mots que la révolution a introduits dans la langue française; ces additions sont, il est vrai, notées par un astérisque.

LAVERDI (Clément-Charles de), né à Paris en 1723, fut, très-jeune encore, conseiller au parlement de Paris. Sa réputation de probité, appuyée de la protection de Mᵐᵉ de Pompadour, le fit nommer, en 1763, contrôleur-général des finances à la place de M. Bertin. La rareté de l'argent, des dissipations scandaleuses et des circonstances difficiles rendirent sa position extrêmement pénible : on attendait de lui des réformes heureuses et de sages économies, et on ne lui donnait pas les moyens de les effectuer. Ho[nn]nête homme, mais timide; n'ayant ni l'espr[it] de la cour ni celui de sa place, il fit to[ut] mal, même le bien. Comme il n'avait pas r[é]pondu à l'attente générale, il fut remerc[ié] dans la même année. Le peu de durée [de] son ministère donna lieu à beaucoup [de] plaisanteries, parmi lesquelles on rema[r]qua une chanson devenue populaire, qui se terminait par ces vers :

> Le roi, dimanche,
> Dit à Laverdi :
> « Partez lundi. »

Il n'obtint de justice que de Voltaire, q[ui] plus d'une fois se montra noblement [fi]dèle envers la fortune déchue. « Ce mi[]nistre, dit-il, avait fait du bien; on [lui] devait la liberté du commerce des grai[ns,] celle de l'exercice de toutes les prof[es]sions, la noblesse donnée aux comme[r]çans, les privilèges des corps de ville, [l'é]tablissement de la caisse d'amortiss[e]ment, etc. » Retiré dans sa terre de Ga[m]bais, près de Montfort-Lamaury, Lav[er]di se livrait à la culture des lettres et s'o[c]cupait du bonheur de ses vassaux, lo[rs]que la révolution vint changer la fa[ce] des choses. Arrêté le 10 octobre 179[3,] puis traduit au tribunal révolutionna[ire] de Paris, il y fut accusé de monopole pe[n]dant son ministère, et d'avoir fait je[ter] des grains dans un des bassins de son pa[rc] de Gambais. Il entendit prononcer son a[r]rêt de mort sans aucune émotion, et s'[é]cria seulement, en descendant du tribu[nal] pour aller à l'échafaud : « Je viens de [me] donner une peine bien inutile pour pro[u]ver que j'étais innocent. Oh! les mon[s]tres! Oh! les scélérats! » Il causa ensu[ite] tranquillement avec un compagnon d'i[n]fortune, méprisa les insultes de la pop[u]lace, et reçut la mort avec plus de cou[ra]ge qu'on ne devait en attendre d'un vie[il]lard de 70 ans, entouré jusque-là de pla[i]sirs et d'honneurs. Il fut exécuté le 24 [no]vembre 1793.

LAVICOMTERIE-DE-SAINT-SA[M]SON (Louis), était homme de lettre[s à] l'époque de la révolution, dont il [se] montra, dès l'origine, l'un des enthousi[as]tes les plus exaltés. Il publia, au com[]mencement de 1791, un ouvrage intitu[lé] *Crimes des rois de France* : mélange biza[r]re de faits historiques avérés et d'a[s]sertions hazardées, où la haine des rois im[]pose trop souvent silence à la vérit[é.] En avril 1792, il publia un nouvel ou[vrage]

vrage, assez original, ayant pour titre : *République sans impôts*. Élu, en 1792, par le corps électoral de Paris, membre de la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. En pluviose an 2 (janvier 1794), il fut chargé, par la société des jacobins, de rédiger *l'acte d'accusation des rois*. Nommé, le 14 septembre 1793, membre du comité de sûreté générale, Lavicomterie prit la part la plus active à toutes les mesures tyranniques et sanguinaires proposées ou exécutées pendant le régime décemviral, par ce comité, dont il fut chassé immédiatement après la mort de Robespierre, comme ayant tenu une conduite douteuse dans les journées des 8 et 9 thermidor, et s'étant mis à l'écart afin de ne pas se compromettre, quel que fût le parti qui triomphât. Quelques temps après il présenta à la convention, sur la *morale calculée*, un rapport dans lequel il affichait ouvertement le matérialisme. Décrété d'accusation le 9 prairial an 3 (28 mai 1795), comme membre du dernier gouvernement, mais surtout comme l'un des complices de l'insurrection qui avait éclaté contre la convention, huit jours auparavant (1er prairial), il fut compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), et nommé à un médiocre emploi. Révoqué depuis, il vécut misérablement à Paris, pendant quelques années, et mourut le 25 janvier 1809. Il est assez remarquable de voir comment cet homme, d'un caractère violent et qui ne souffrait pas la contradiction, expliquait, quelques jours après le 9 thermidor, la lâche et sanguinaire condescendance avec laquelle ses complices et lui-même livraient à leurs féroces collègues du comité de salut public, les têtes de ceux d'entre les députés dont les talens ou la popularité leur paraissait à craindre : nous allons le laisser répondre lui-même aux reproches qui lui étaient adressés par Legendre : « Ma foi, la vérité est que Robespierre avait un tel empire sur ses collègues, que moi, en mon particulier, j'hésitais pour me rendre aux assemblées qui réunissaient le comité de sûreté générale à celui de salut public, dans la crainte de me trouver avec lui. Un jour nous fûmes convoqués pour entendre un rapport, sans savoir sur qui : nous voilà réunis ; Saint-Just tire de sa poche des papiers ; quelle est notre surprise d'entendre le rapport contre Danton et autres ! Le discours était si séduisant ! Saint-Just le débita avec tant d'âme !.... Après la lecture, on demanda si quelqu'un voulait parler. Non ! non ! dîmes-nous tous. On mit l'arrestation aux voix, et elle fut décrétée unanimement. » On ne sait si l'on ne doit plus de mépris que d'indignation au vil scélérat qui pensait se justifier ainsi !

LAVOISIER (A. L. de), né à Paris, en 1744, annonça, presqu'au sortir de l'enfance, cette réputation extraordinaire qu'il s'est acquise dans les sciences économiques et physiques. A peine âgé de 23 ans, il sortit vainqueur du concours ouvert par l'académie des sciences sur la meilleure manière d'éclairer une grande ville ; et l'année suivante, des travaux sur l'air fixe et les fluides élastiques lui ouvrirent les portes de cette même académie. En 1772, il établit, le premier, dans un mémoire sur la combustion du diamant, un rapprochement complet entre ce corps et le charbon ; bientôt après il prouva que l'augmentation en poids, qu'acquérait l'étain brûlé dans des vaisseaux fermés, était due à l'absorption que ce métal faisait de la partie respirable de l'air. En 1774, il publia son premier ouvrage, qui n'était, en quelque sorte, que l'annonce des travaux immenses qu'il projetait ; déjà en 1775, il prouva qu'il saurait remplir les engagemens qu'il avait pris avec le monde savant ; il s'occupa ensuite de l'analyse des acides, et en 1777, il créa cette belle doctrine pneumatique qui est encore l'objet de l'admiration générale. Les découvertes de ce grand homme se multipliaient, se succédaient avec une extrême rapidité ; dans la même année, les voûtes du sanctuaire des sciences retentirent de l'assentiment unanime donné à ces beaux mémoires sur les résultats de la combustion du phosphore, comme preuve de la décomposition de l'air ; sur les phénomènes de la respiration, rapportés à une véritable combustion ; sur la décomposition de l'acide vitriolique (sulfurique) par le mercure, et sa réduction en acide sulfureux ; sur la vitriolique des pyrites, due à la décomposition de l'air environnant et à l'absorption d'un de ses principes ; sur la combinaison de l'alun avec les matières charbonneuses ; sur les causes et les résultats de l'inflammation du pyrophore ; sur la combinaison de la matière de feu avec les

bases et la formation des fluides élastiques; enfin sur la combustion en général. En 1778, il donna ses considérations générales sur la nature des acides et sur le principe oxigine, nommé depuis oxigène: il appliqua sa théorie à la formation du sucre. En 1780, cinq mémoires successifs fixèrent les idées sur la chaleur et la matière de la chaleur, ou le calorique. En 1782, plusieurs mémoires étendirent considérablement les applications des faits nouveaux; et, en 1783 et 1784, il eût mis le comble à sa gloire, si toutefois la gloire pouvait avoir des bornes: la décomposition et la récomposition de l'eau qui précédèrent encore dix années de découvertes d'une importance majeure, assurent à Lavoisier le premier rang parmi les chimistes qui l'ont devancé. Ses écrits sont: *Opuscules chimiques et physiques*, 1773, 2 vol. in-8. — *Nouvelles recherches sur l'existence d'un fluide élastique*, 1775. Cet ouvrage est le principal titre à la gloire de son auteur. — *Rapport des commissaires chargés de l'examen du magnétisme animal*, in-8. — *Méthode de nomenclature chimique*. — *Traité élémentaire de chimie*, 1789, 2 vol. in-8. — *Instructions sur les nitrières et sur la fabrication du salpêtre*, 1777 et 1794, in-8. — *De la reproduction et de la consommation comparées à la population*, in-8. La hache révolutionnaire abattit cette tête si précieuse pour les sciences et pour la patrie. Les motifs de sa condamnation furent *d'avoir mis dans le tabac de l'eau et d'autres ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens!!!* Il entendit la lecture de sa sentence avec la résignation d'un sage; il réclama un sursis de quinze jours pour terminer quelques expériences nécessaires à un travail important dont il s'occupait depuis plusieurs années. Ses juges ou plutôt ses assassins répondirent avec ironie: « La république n'a pas besoin de savans. » Avec cet homme vertueux descendirent dans la tombe, des secrets à la recherche desquels les adeptes employeront bien des siècles peut-être! Il est mort le 8 mai 1794.

LAYA (Jean-Louis), né à Paris, vers 1764, d'une famille originaire d'Espagne, débuta en 1783, dans la carrière littéraire, par des héroïdes et une comédie intitulée: *le Nouveau Narcisse*, qui n'a jamais été représentée, et qu'il publia en commun avec *Legouvé*, son ami et le compagnon de ses études (*voy* ce nom). Il donna seul au théâtre, avec quelque succès, *les Dangers de l'opinion*, drame en cinq actes, dans lequel il attaquait le préjugé des peines infâmantes, et le drame de *Jean Calas*, que l'intérêt du fond soutint contre l'imperfection du plan et des caractères. Quoique ce défaut se fît remarquer d'une manière aussi sensible dans la comédie de l'*Ami des lois*, qui fut jouée, pour la première fois, le 2 janvier 1793, le courage avec lequel il osait attaquer, non-seulement les doctrines ultrà-révolutionnaires qui dominaient alors, mais les hommes puissans qui les professaient aux tribunes des jacobins et de la convention, et surtout un portrait de Robespierre, assez ressemblant, et dont le nom de Nomophane achevait de désigner l'original, lui valurent un succès que favorisèrent singulièrement les circonstances et le parti de la Gironde, dont la lutte venait de commencer avec celui de la Montagne et de la commune de Paris. La pièce fut représentée presqu'en même-temps, dans toutes les villes de France. Larive se rendit à Lyon, pour y jouer le personnage de l'Ami des lois, et tel fut l'enthousiasme que cette pièce excita à Marseille, qu'on la donna deux fois, en un seul jour, sur le même théâtre. La commune de Paris, alarmée d'un pareil effet, voulut en vain, le 12 janvier, en arrêter les représentations. Un mouvement général, qui eut lieu dans la capitale, força le même jour la convention à casser l'arrêté de la commune. Au milieu de la pièce, que l'on ne commença qu'à neuf heures du soir: « allons, s'écria-t-on de toutes parts, murer les jacobins dans leur antre! » Santerre, qui avait osé se montrer sur le théâtre, fut couvert de huées; tant il est vrai que les hommes réunis s'électrisent mutuellement, et que dans de pareils instans la crainte même a peu d'empire sur eux. Mais cette circonstance, qui manifestait si fortement la haine et l'horreur qu'inspirait généralement une faction désorganisatrice, ne pouvait manquer d'irriter les anarchistes contre l'écrivain dont l'ouvrage leur avait attiré cette humiliation. L'hommage des sections de Marseille consigné dans des registres que Fréron rapporta, à son retour de cette ville, au comité de salut public, acheva de motiver la mise hors la loi, sous laquelle M. Laya gémit pendant plus d'une année. Obligé

de recourir à l'utile emploi de son talent, M. Laya s'attacha successivement à la rédaction de plusieurs feuilles périodiques. Il travailla aux *Veillées des Muses*, avec MM. Arnault, Legouvé et Vigée, à l'*Observateur des spectacles*, avec M. Salgues, et pendant plus de quinze ans il a fourni au *Moniteur* des articles dans lesquels on remarque une saine littérature et beaucoup d'instruction, mais peu d'aperçus piquans et nouveaux. En 1797, il fit, pour le théâtre de Louvois, dont M[lle] Raucourt était directrice, une petite pièce d'ouverture, intitulée *les deux Sœurs*, et donna, en 1799, deux autres pièces, le drame de *Falkland*, et *Une journée du jeune Néron*, qui n'eurent qu'un petit nombre de représentations, et n'ont point été imprimées. Après avoir publié, un peu plus tard, l'*Epître à un jeune cultivateur*, M. Laya parut s'éloigner entièrement des muses pour se jeter dans la carrière administrative, d'où cependant on chercha à le repousser par cela seul qu'il était homme de lettres. C'est ainsi que s'en expliquait à son égard l'un des trois consuls de la république, en lui refusant la sous-préfecture de Fontainebleau, qu'il ne l'était permis cependant de solliciter qu'après s'être, en quelque sorte, lavé de ce tort singulier par l'exercice des fonctions de secrétaire auprès de M. de la Rochefoucault, préfet de Seine-et-Marne. Quand ce dernier fut nommé ambassadeur en Saxe, M. Laya le suivit à Dresde, et en revint six mois après, au moment de la réorganisation de l'instruction publique. Il fut désigné suppléant de M. de St-Ange, dans la chaire de belles-lettres au lycée Charlemagne. Vers 1807 et 1808, il se vit en butte à des attaques virulentes et répétées de la part du *Journal de l'Empire*, attaques qui ne lui ont causé d'autre tort que de le faire sortir un moment de la modération de son caractère. Après avoir rempli la chaire de rhétorique du lycée Napoléon (aujourd'hui collège de Henri IV), il fut nommé professeur d'éloquence française à la faculté des lettres; et, à la mort de M. Delille, on lui confia la chaire d'histoire littéraire et de poésie française, qu'il occupait encore à la fin de 1817. Le 6 août de cette même année, M. Laya fut élu successeur de M. de Choiseul-Gouffier, à l'académie française, et prononça le 27 novembre suivant son discours de réception. Le duc de Levis, chargé de la réponse, loua de la manière la plus noble et la plus ingénieuse la conduite de M. Laya, comme auteur de l'*Ami des lois*. On a de lui outre les ouvrages déjà cités : (avec Legouvé) *Essai de Deux Amis*, 1786, in-8. — *Voltaire aux Français, sur leur constitution*, 1789, in-8. — *La Régénération des comédiens en France*, ou *leurs droits à l'état civil*, 1789, in-8.—*Les derniers mouvemens de la présidente de Tourvel*, héroïde, 1799, in-8; le sujet en est tiré des *Liaisons dangereuses* de Laclos.—*Essai sur la satire*, 1800, in-8. — *Eusèbe*, héroïde, 1807, troisième édition, 1815. Cette pièce a été analysée avec beaucoup de sévérité dans quelques journaux. En général, le style de M. Laya est plus correct que brillant, de même que sa pensée est plus remarquable par la sagesse que par la force ou la profondeur.

LAYS (François Lay, dit), célèbre chanteur, est né le 16 février 1758, à la Barthe de Nesté, ancien diocèse de Comminges. A l'âge de sept ans, il entra à la chapelle de Guaraison. Cette chapelle, située au milieu des forêts, et où les voyageurs venaient chercher l'hospitalité dans les temps orageux, avait pourtant de la musique trois fois par jour, et jamais la même. Le jeune Lays y fit des progrès rapides, jusqu'à l'âge de 17 ans, où il se rendit à Auch pour faire sa philosophie, et de-là revint à Guaraison suivre un cours de théologie; mais il ne tarda pas à quitter cette carrière pour en suivre une autre plus conforme à ses penchans, et partit pour Paris où sa réputation naissante le faisait appeler. Son début à l'opéra fut très-brillant; et il le soutint avec éclat dans les opéras de Gluck, de Piccini, de Sacchini, notamment en jouant le rôle d'Oreste, dans *Iphigénie en Tauride*, avec la célèbre St-Huberti. C'est avec la même cantatrice qu'il chanta plusieurs fois, au concert spirituel, des morceaux où l'expression fut portée au plus haut degré. C'est à lui que Grétry dut le succès de son opéra de *Panurge*, dont une honteuse cabale, à laquelle le talent du jeune compositeur portait ombrage, avait préparé la chute. Sans se laisser intimider par les menaces personnelles qui lui avaient été faites, ni par les coups de sifflet dont il fut accueilli en paraissant sur la scène, Lays soutint ce bel ouvrage, dont aujourd'hui la réputation est établie. Un des rôles

où il a obtenu le plus de succès est, sans contredit, celui d'Anacréon, où il a su passer par toutes les nuances de la mélodie et de la déclamation jusqu'au simple débit. Sa carrière n'a cependant pas été sans écueils ni désagrémens : des critiques sévères ont souvent attaqué sa manière de chanter, et surtout la faiblesse de son jeu. Ce dernier reproche est au moins susceptible de modifications. Ses opinions politiques, dans le cours de la révolution, lui ont attiré des désagrémens d'un autre genre. Dans le mois de septembre 1792, à l'époque où la terreur commença à frapper tous les esprits, on l'avait entendu protester, au conseil-général, de son zèle pour la liberté et l'égalité. Réal annonça même, peu de temps après, que cet acteur parcourait les départemens pour y répandre l'esprit de la révolution. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il se trouvait à Bordeaux lors de la révolution du 31 mai 1793, et qu'il s'y montra fort opposé au parti de la Gironde. Après le 9 thermidor (1794), le public eut beaucoup de peine à lui pardonner cette conduite en faveur de ses talens; et plusieurs fois on l'obligea à chanter le *Réveil du peuple*, sur la scène, comme une sorte d'amende honorable de ses principes. Cette manie de poursuivre les opinions politiques jusques sur les planches d'un théâtre, est, comme on sait, loin d'avoir perdu de sa violence. Lays essuya des désagrémens de la même nature à la suite de la restauration. Cet acteur a voyagé pendant les dernières années; il s'est fait entendre à Bruxelles, en 1818, et l'on a généralement jugé que les années lui avaient fait perdre peu de chose de son talent.

LAZAROFF, ou LAZAREW, capitaine de vaisseau au service de la compagnie russe des Indes orientales, commandait, en 1813 et 1815, le vaisseau *le Suwarow*, destiné à former des établissemens militaires et commerciaux sur les côtes occidentales de l'Amérique septentrionale, et nommément à l'île de Kodiack, située par les 55e degré de latitude nord, et 160e degré de longitude ouest, qui forme le point des terres américaines le plus voisin du Kamtschatka. Parti, le 20 octobre 1813, de Cronstadt, le capitaine Lazaroff relâcha successivement à Carlskrone, en Angleterre, au Brésil, à la Nouvelle-Hollande, et se trouva, le 27 septembre 1814, dans une direction également distante de l'île d[es] Navigateurs et de celles de la Socié[té]. Des nuées d'oiseaux, qui voltigeaient a[u]tour de son navire, lui firent soupço[n]ner et découvrir cinq îles qu'il trouva d[é]sertes, et auxquelles il donna le nom d[e] Suwarow, de celui de son bâtiment. On jugé qu'un établissement sur ce point pro[]curerait à la Russie de nouveaux moyen[s] de continuer, avec avantage, son commerce de fourrures avec la Chine. *Le Suwarow*, dont la cargaison fut évaluée [à] 100,000 liv. sterl., en contenait pou[r] plus d'un million. Après avoir relâché pendant plus de deux mois, à Lima, l[e] capitaine Lazaroff revint à St-Pétersbour[g] à la fin de 1816.

LAZOWSKI, né en Pologne, d'où [il] partit à l'époque de la révolution d[e] France, vint se fixer à Paris, et obtint bientôt après, une place d'inspecteur de[s] manufactures, qu'il perdit ensuite. Entra[î]né par un caractère ardent et ambitieux, il sacrifia tout au désir de se faire remar[]quer; quitta le costume élégant qu'il avai[t] porté jusqu'alors; se travestit en *sans cu[]lotte;* devint capitaine de quartier de l[a] garde nationale de Paris, et dirigea, le 1[0] août 1792, l'artillerie des fédérés contre l[e] château des Tuileries. On le vit au nom[]bre des principaux acteurs des massa[]cres de septembre, tant dans la capi[]tale qu'à Versailles; quelques mois après, [il] dirigeait les proscripteurs qui venaient san[s] cesse, au nom des jacobins et de la com[]mune, demander à la barre de la conven[]tion, la tête des députés fidèles qui leu[r] furent enfin livrés le 2 juin 1793. Décrét[é] d'arrestation au mois de mars 1793, sur l[a] proposition de Vergniaud, il fut vive[]ment defendu par ceux de ses complice[s] qui siégeaient à la Montagne. Attaqué pe[u] de temps après d'une fièvre inflamma[]toire, ce brigand finit, dans son lit, un[e] vie qu'il aurait dû perdre mille fois pa[r] la main du bourreau. Les jacobins l[ui] rendirent des honneurs funèbres bien di[]gnes de lui, et Robespierre ne dédaign[a] pas de prononcer son éloge. Le corp[s] de ce misérable fut déposé au pied d[e] l'arbre de la liberté, alors planté sur [la] place du Carrousel, et journellement ar[]rosé du sang des victimes. Il en a été retir[é] et jeté à la voirie, lorsqu'après le 9 ther[]midor, on a abattu l'espèce de monu[]ment qu'on lui avait élevé sur cette plac[e].

LEBAILLI (Antoine-François), né

Caen le 4 avril 1758, fut avocat dans cette ville, et débuta, dans la carrière des lettres, sous les auspices de Court-de-Gebelin, qui l'honorait de son estime particulière, par une Fable allégorique, présentée, en 1784, au duc d'Orléans, le lendemain de la naissance d'un de ses fils. M. Lebailli a suivi avec modestie, mais non pas sans succès, la carrière de l'apologue. Il a publié entre autres productions: *Fables nouvelles*, suivies de Poésies fugitives, Paris, 1784, in-12; 2e édition, très-augmentée, Paris, 1811, in-12. Ces fables sont remarquables par un ton de bonhomie observatrice qui rappelle quelquefois la manière du grand maître; la narration en est généralement agréable et facile. — *Vie de Lefranc de Pompignan* et autres *Vies* de quelques auteurs dramatiques, insérées dans la *Petite bibliothèque des théâtres*, pendant les années 1785-86-87 et 1788. — *Coriandre*, ou *les Fous par enchantement*, comédie-opéra en trois actes, composée en société avec le comte de Linières, musique de Langlé, Paris, 1792, in-4. — *Œnone*, opéra en deux actes, musique de Kalkbrenner, Paris, 1812. — *Fables Nouvelles*, divisées en quatre livres, avec fig., in-12, faisant suite au premier recueil, Paris, 1814. — *Diane et Endymion*, opéra-ballet en deux actes, avec un intermède, Paris, 1814. — *Le gouvernement des animaux*, ou l'*Ours réformateur*, poëme épisodique, divisé en 5 fables, avec un prologue, Paris, 1816, in-8. — *Arion* ou *le pouvoir de la musique*, cantate à deux parties, musique parodiée de Mozart, Paris, 1817, in-8.

LEBAS (Philippe), né à Frévent, département du Pas-de-Calais, d'une famille estimable et généralement considérée, venait d'être reçu avocat à St-Pol (Pas-de-Calais), à l'époque où éclata la révolution. Il en adopta les principes avec enthousiasme, fut nommé, en 1790, administrateur de son département, et à quelque exagération près, sa conduite dans cette place ne mérita que des éloges. Les événemens du 10 août 1792 portèrent son imagination, entraînée vers les partis extrêmes, au plus haut degré d'exaltation. Élu, en septembre suivant, député du Pas-de-Calais à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et ne se prononça, en faveur des attentats des 31 mai, 1er et 2 juin, qu'avec une sorte de réserve, qui tenait beaucoup moins à la bonté de son cœur et à la droiture de sa raison, qu'à des formes naturellement timides et réservées. Nommé membre du comité de sûreté générale, le 14 septembre 1793, il s'était particulièrement lié avec St-Just, entré, le 10 juillet précédent, au comité de salut public, et ne tarda pas à être envoyé en mission avec lui, dans les départemens du nord, où, malgré l'extrême rigueur des mesures qu'ils prescrivirent, on eut souvent lieu de reconnaître que Lebas avait tempéré plus d'une fois ce qu'il y avait de tranchant, de despotique et de barbare dans la politique de St-Just, que le comité de salut public avait verbalement autorisé, ainsi que l'a déclaré André Dumont, député de la Somme, dans la séance du 14 frimaire, an 3 (4 décembre 1794), « à faire guillotiner tous les ex-nobles et négocians des départemens du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais. » Chargés d'une seconde mission dans les départemens des Haut et Bas-Rhin, la tyrannie exercée par St-Just et Lebas, ou plutôt par St-Just seul, qui était exclusivement l'homme du comité dont il faisait partie, devint tellement épouvantable, qu'un grand nombre de malheureux Alsaciens se réfugia dans la forêt noire; que les champs et les ateliers furent abandonnés; et que plusieurs communes demeurèrent désertes. La liaison de Lebas avec St-Just valut à Lebas la confiance de Robespierre, dont les intérêts étaient, à cette époque, communs à St-Just et à Couthon. Lebas, naturellement enthousiaste et passionné, ainsi que nous l'avons dit plus haut, se prit pour Robespierres d'un attachement tellement religieux et fanatique, qu'il ne voyait plus de salut pour la république que par lui et avec lui. Cette intimité décida de la conduite de Lebas au 9 thermidor. Il n'était compromis en aucune manière dans l'accusation qui pesait sur Robespierre, Couthon et St-Just, lorsque, par l'effet d'un d'un dévouement qu'il est impossible de ne pas honorer, même en déplorant le funeste égarement qui le causait, il s'écria, en entendant décréter l'arrestation de ces trois membres du comité de salut public: « qu'il ne voulait pas partager l'opprobre de ce décret, et qu'il demandait la même mesure contre lui-même. » Elle fut, en effet, portée au même instant. Arrêté et conduit, avec ses trois collègues,

dans une des prisons de Paris; il fut délivré avec eux, et entraîné à la commune, insurgée contre la convention, et se préparant à marcher contre elle. Mis hors de la loi, par la convention, dans la séance du 9 thermidor au soir, et les forces conventionnelles s'étant mises en mouvement pour se rendre à l'hôtel-de-ville, pendant que les conjurés délibéraient dans le désordre, sur le parti qu'ils allaient prendre, Lebas allait être saisi par la troupe, à la tête de laquelle marchait l'atroce Léonard Bourdon, lorsque, se voyant dans l'impossibilité d'échapper, il aima mieux se brûler la cervelle que de tomber vivant au pouvoir de ses ennemis. Il était âgé de trente à trente-deux ans.

LEBON (Joseph), l'un de ces monstres dont la nature est heureusement avare, naquit à Arras, en 1765, d'une famille pauvre; fit ses études dans cette ville, et entra, immédiatement après, dans la congrégation de l'Oratoire, où il annonça de bonne-heure le goût d'une extrême indépendance, et qu'il quitta, à l'époque de la révolution, à la suite de plusieurs démêlés survenus entre ses supérieurs et lui. Revenu dans sa ville natale, il s'y lia avec Robespierre et Guffroy, qui devinrent depuis ses collègues à la convention. Nommé curé constitutionnel de Neuville, il donna asile, dans son presbytère, à son père et à sa famille réduits à l'indigence, et montra des vertus qui rendraient incompréhensible, pour quiconque l'a connu à cette époque, les forfaits inouis dont il s'est rendu coupable trois ans plus tard, si l'histoire ne nous apprenait quels sont les résultats épouvantables du fanatisme, soit qu'il prenne sa source dans la religion, soit qu'il trouve dans des théories funestes la cause et l'explication de ses fureurs. Qui croirait, en effet, que le même homme qui, maire d'Arras après le 10 août 1792, s'était hautement prononcé contre les attentats de cette journée; qui, en septembre suivant, avait fait arrêter et chasser de la ville les commissaires envoyés par la commune de Paris, pour justifier les massacres commis à Paris dans les premiers jours de ce mois, et inviter les autres villes à en faire autant; qui, devenu successivement procureur-général syndic et administrateur du département du Pas-de-Calais, s'était montré irréprochable dans ses fonctions; qui, député suppléant à la convention, où il n'était entré qu'à la suite des événemens du 31 mai, n'avait pris aucune part à ces désastreux événemens; qui, envoyé en mission dans le département de la Somme, puis dans celui du Pas-de-Calais, s'était conduit avec un tel excès de modération et d'impartialité, qu'ayant rendu la liberté à plusieurs individus connus pour ennemis de la révolution, parce que les dénonciations portées contre eux n'avaient pas été assez prouvées, il avait fait arrêter leurs dénonciateurs : comment, disons-nous, pouvoir s'expliquer qu'un homme de ce caractère soit devenu, tout-à-coup, un tel monstre de férocité, que l'histoire des temps anciens réunis aux temps modernes, fournirait à peine quelques exemples qui pussent lui être comparés. Rien n'est plus vrai, cependant, et peu de mots, en expliquant ce phénomène, en expliqueront un grand nombre d'autres de même nature, et dont il serait impossible de se rendre compte autrement. Lebon venait de remplir les deux missions dont il a été question plus haut. Dénoncé par son collègue Guffroy comme un modéré et un homme incapable d'exécuter des mesures de *salut public*, il fut mandé au comité de ce nom, où il reçut de vifs reproches sur sa conduite pusillanime; fut traité de *patriote sans énergie*, et menacé de toute la colère du comité, si, dans la prochaine mission qu'on allait lui confier, il continuait à se montrer le protecteur des conspirateurs et l'ennemi de la république. Ces reproches et ces menaces firent sur Lebon un effet qui ne saurait être décrit; il n'est possible de s'en former une idée, qu'en jettant les yeux sur la conduite qu'il tint depuis cette époque. Renvoyé à Arras, pour y mettre à exécution le système révolutionnaire conçu par les décemvirs, cet homme, jusques-là si humain, ne fut plus qu'une bête féroce altérée de sang. Il fit, tout-à-la-fois, parade d'apostasie, de libertinage, de cruauté, et se vanta d'avoir acquis une réputation incomparable de scélératesse parmi les commissaires de la convention. Chaque jour, après son dîné, il se plaçait sur un balcon et assistait au supplice de ses victimes. Un jour il fit suspendre l'exécution de l'une d'entre elles déjà liée sur l'échafaud, pour lui faire donner lecture des nouvelles qu'il venait de recevoir de l'armée, « afin dit-il, qu'elle allât annoncer chez les morts les triomphes de la républi-

que.» Il fit placer des musiciens près de l'échafaud, et ordonna au tribunal révolutionnaire qu'il avait créé, de juger à mort quiconque était distingué par ses richesses, ses vertus ou ses talens. Il assistait aux jugemens, annonçait d'avance la mort des prévenus, destituait et faisait arrêter ceux des jurés qui osaient ne pas se déclarer convaincus ou montrer quelque pitié, et quelquefois, les menaçait eux-mêmes de mort. Dans la salle de spectacle, il prêchait la loi agraire, le sabre à la main. « Sans culottes » disait-il « ignorez-vous donc que c'est pour vous qu'on guillotine? Dénoncez hardiment, si vous voulez quitter vos chaumières; vous êtes pauvres; eh bien, n'y a-t-il pas près de vous quelque noble, quelque riche, quelque marchand; dénoncez-le, et sa maison est à vous. » Des jeunes filles, contraintes de s'abandonner à sa lubricité, passèrent de ses bras sur l'échafaud. Aussi insensé que féroce, il déclara un jour, dans une proclamation, que le village d'Achicourt serait rasé, si les femmes, les baudets et les provisions cessaient un seul jour d'arriver à Arras. Il enseignait aux valets à dénoncer leurs maîtres; aux femmes leurs maris; aux enfans leurs pères; et mesurait ses récompenses sur l'importance de la dénonciation. En un mot, il n'est pas un forfait dont ce monstre n'ait eu la pensée, et de la pensée à l'exécution il n'y avait point d'intervalle. Mille dénonciations s'élevèrent contre cet exécrable scélérat, même sous la terreur; toutes furent étouffées par le comité de salut public. Accusé de nouveau, le 21 messidor an 2 (9 juillet 1794), par un grand nombre de ceux qu'on nommait alors patriotes, Barère prit sa défense, et tout en convenant un peu que ses formes avaient été *acerbes*, il déclara que Lebon avait néanmoins sauvé Cambrai menacé par l'ennemi. Frappé le 23 thermidor an 2 (2 août 1794), par des dénonciations d'autant plus redoutables, que ses protecteurs étaient ou morts sur l'échafaud, ou réduits au silence par la crainte d'y monter, Lebon fut provisoirement décrété d'arrestation sur la demande de Legendre. Détenu pendant près d'une année, son procès, devant la convention, commença le 14 messidor an 3 (2 juillet 1795). Sa défense, souvent originale, si ce mot peut trouver place au milieu de telles horreurs, fut, ainsi que l'avait été celle de Carrier, une récrimination continuelle contre les comités et la convention elle-même, qui avait sanctionné toutes ses mesures. Enfin, le 27 du même mois (15 juillet), un décret d'accusation fut porté contre lui. Traduit au tribunal criminel du département de la Somme, il y fut condamné à mort, le 17 vendémiaire an 4 (9 octobre 1795). Ivre d'eau-de-vie, à l'instant où on le conduisit au supplice, ce misérable avait conservé encore assez de présence d'esprit pour s'écrier, lorsqu'on le revêtit de la chemise rouge, « ce n'est pas moi qui devrais l'endosser; il faut l'envoyer à la convention, dont je n'ai fait que suivre les ordres. » Il était alors âgé de 30 ans. — N. Regnier-Lebon, sa femme, qui habite encore le département du Pas-de-Calais, n'était pas moins barbare que lui. Elle l'accompagnait dans toutes ses missions, paraissait avec lui sur le balcon de la comédie, à l'instant où se faisaient les exécutions, et assistait aux séances du tribunal révolutionnaire, assise à côté de son mari, et placée en face des jurés, auxquels elle prodiguait les injures et les menaces, lorsqu'ils paraissaient hésiter à condamner.

LEBRETON (Joachim), est fils d'un maréchal-ferrant de la Bretagne qui avait une famille nombreuse. On obtint pour lui une bourse dans un collége, où il fit de bonnes études. Il entra dans l'ordre des théatins, et arriva bientôt jusqu'à la prêtrise. Dans la révolution, il a épousé la fille de M. Darcet, directeur de la monnaie, à la protection duquel il dut de premiers succès que rendirent en peu de temps plus complets ses qualités personnelles et ses connaissances acquises. Devenu successivement tribun, et secrétaire de la classe des beaux-arts de l'institut, il conçut le projet, au commencement de 1816, de passer au Brésil, avec une compagnie d'artistes, peintres sculpteurs, architectes, graveurs, et en outre plusieurs artisans; il s'y trouvait même une marchande de modes. Du nombre des premiers, était M. Taunay, peintre distingué dans le genre du paysage, et auquel le gouvernement brasilien réservait la direction de son Musée. M. Lebreton s'embarqua au Havre, vers la fin de janvier, et arriva au Brésil après une heureuse traversée, avec ses compagnons de caravane, qui furent très-bien reçus du gouvernement, et dont plusieurs furent, ainsi que leur chef, présentés au roi. Il a donné une Notice sur Raynal, dans *la*

Décade philosophique, des articles dans divers autres journaux ; a fait, en qualité de secrétaire de la 4ᵉ classe de l'institut, le rapport sur l'état des beaux-arts en 1810, plusieurs Notices des travaux de cette classe, et des Eloges de ses membres ou associés. M. Barbier lui attribue : *La Logique adaptée à la rhétorique*, 1789, in-8. — La rédaction de *l'Accord des vrais principes de l'Eglise, de la morale et de la raison, sur la constitution civile du clergé, par les évêques constitutionnels*, 1791, in-8.

LEBRUN (CHARLES-FRANÇOIS), duc de Plaisance, né d'une famille honorable, reçut une éducation très-soignée, et manifesta de bonne heure une intelligence peu commune. Devenu secrétaire du chancelier Maupeou sous Louis XV, il passa pour avoir composé, en 1775, les discours prononcés par le chef de la justice dans sa querelle avec les parlemens. Il s'attacha ensuite à M. Turgot, et devint administrateur des domaines. Il vivait, depuis quelque temps, dans la retraite, uniquement occupé de l'éducation de sa famille, lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du tiers-état de la senéchaussée de Dourdan aux états généraux, où il se fit remarquer par sa modération. Uniquement occupé d'objets de police, de finances et d'administration, il fit rendre plusieurs décrets sur ces matières, et vota l'aliénation des biens du clergé. Echappé heureusement au régime révolutionnaire, pendant lequel il fut presque toujours incarcéré, il entra, vers la fin de 1795, au conseil des anciens, et s'y livra de nouveau à des travaux sur les finances. Il y appuya aussi l'admission de Job Aymé; fut nommé, le 22 janvier 1796, secrétaire, et le 20 février, président; applaudit à la journée du 18 brumaire ; présida à cette époque la commission intermédiaire du conseil des anciens, et devint troisième consul en décembre 1799 ; élévation à laquelle contribua beaucoup sans doute la part qu'il avait prise au changement politique qui venait de s'opérer, mais qu'il justifia complettement par sa conduite. Elu, en 1803, membre de la troisième classe de l'institut, qu'il présida ensuite, il fut élevé, en 1804, à la dignité d'archi-trésorier de l'empire, décoré, peu de temps après, du grand cordon, et alla en 1805 et 1806, organiser les états de Gênes réunis à l'empire, dont il eut quelque temps le gouvernement général. En 1810, il remplit les mêmes fonctions en Hollande, et y resta comme gouverneur général, jusqu'à l'instant où le pays se souleva et proclama son indépendance. Il est juste de dire que la manière dont il sut concilier, avec les ménagemens dus aux habitans, ce qu'exigeaient les fonctions dont il était revêtu, lui mérita l'estime de tous les hommes capables d'apprécier les difficultés de sa situation. Le 6 avril 1814, il signa l'acte qui rappelait au trône la maison de Bourbon, fut créé le 4 juin, pair de France, reprit les fonctions d'archi-trésorier après l'invasion de Napoléon en 1815, fut nommé par lui grand-maître de l'université, le 7 mai, et enfin, le 2 juin, membre de sa chambre des pairs. Compris ensuite dans l'ordonnance du roi, du 24 juillet 1815, il cessa de faire partie de la chambre haute, et se retira des affaires pour vivre au sein de sa famille, emportant au moins la satisfaction de ne point avoir abusé de l'autorité dont il s'était vu investi à différentes époques, et par conséquent de ne point laisser après lui la haine qui trop souvent s'attache et survit à l'existence du pouvoir. Si la carrière politique du prince Lebrun est honorable, ses travaux littéraires lui assurent un rang distingué parmi les écrivains de l'époque actuelle. Son principal titre à ce genre de gloire est sa traduction de la *Jérusalem délivrée*, ouvrage du premier ordre, où, par la noblesse, l'élégance et l'harmonie du style, le prosateur s'est montré plus réellement poète que ne le sont beaucoup de versificateurs. La singularité de la préface fit, dans le temps, attribuer à Jean-Jacques Rousseau cette traduction remarquable, à laquelle l'auteur n'avait point attaché son nom ; quoique moins complettement heureux à l'égard d'Homère qu'à l'égard de Tasse, le prince Lebrun a reproduit l'*Iliade* en prose avec un talent qui nous porte à regarder sa traduction comme la meilleure qui existe de ce chef-d'œuvre du génie antique ; elle est surtout remarquable par la chaleur et la rapidité. Quelques critiques ont reproché à sa phrase une concision qu'ils ont taxée de sécheresse: ce reproche ne paraitra fondé qu'en partie à ceux qui se font une juste idée de la différence des deux idiômes, et qui sentent que, réduit à l'impossibilité de transporter dans sa langue, sans la plus

tigante diffusion, l'abondance de la diction homérique, le traducteur a dû s'assurer au moins des effets par lesquels il pouvait espérer d'atteindre quelquefois à la pittoresque énergie de l'original.

LEBRUN (Madame), fille d'un peintre en portraits et sœur de M. Vigée, lecteur du roi, perdit de bonne-heure son père, et prit ensuite, de Vernet, quelques leçons de peinture. Dès l'âge de seize ans, elle se distingua dans cet art. Sa célébrité commençait à s'établir, lorsque l'académie française, par l'organe de son secrétaire-perpétuel, d'Alembert, accorda à Mlle Vigée, ses entrées à toutes les séances publiques, en reconnaissance du portrait de La Bruyère et de celui de l'abbé Fleury, qu'elle avait offerts à cette savante réunion. M. Lebrun, qu'elle épousa, était un connaisseur du premier ordre en peinture, et faisait un commerce considérable de tableaux : elle se trouva donc entourée, à Paris, des plus beaux modèles des écoles d'Italie et de Flandre. Son talent ne pouvait qu'y gagner. La gravure s'était emparée des premières compositions de Mme Lebrun ; elle se voua plus particulièrement au genre du portrait, et, pendant long-temps, elle ne put suffire au nombre de ceux qui lui furent demandés. Admirée, chérie même par les hommes les plus distingués dans les arts et dans les lettres, Mme Lebrun réunissait chez elle, une fois par semaine, des peintres, des littérateurs, des architectes et des musiciens. Bientôt des hommes du premier ordre de la société, briguèrent l'avantage d'être admis aux concerts qui étaient le plus souvent l'objet de ces réunions. A l'époque où le *Voyage du jeune Anacharsis* paraissait avec tant d'éclat, Mme Lebrun imagina de faire à l'auteur une surprise charmante. Une invitation à souper est adressée au bon abbé Barthélémy : il arrive ; et au lieu d'une maîtresse de maison et d'une société toute française, il se voit en présence d'Aspasie, d'Alcibiade, de Socrate, etc. Les costumes étaient fidèlement observés : Mme Lebrun et quelques-uns de ses amis avaient bien saisi l'esprit de leurs rôles : le repas même était grec, mais non pas exclusivement. On avait, dans cette scène d'Athènes, transportée à Paris, emprunté aux Lacédémoniens jusqu'à leur brouet noir, qui fut, avec raison, trouvé détestable. Barthélémy sortit enchanté de cette fête si ingénieuse et si aimable, qui paraît avoir fourni à Pigault-Lebrun l'idée d'une des fictions les plus piquantes de son roman intitulé *la famille Luceval.* Mme Lebrun, ayant quitté la France au mois d'octobre 1789, se rendit d'abord en Italie, y obtint de grands succès, et y reçut des hommages flatteurs. L'académie de St.-Luc, à laquelle Mme Lebrun appartenait depuis long-temps, conserve son portrait fait par elle-même. A Naples, elle fut bien traitée par la reine, et retraça plusieurs fois, avec une grâce et une force de coloris dignes des maîtres de l'art, les traits de la belle lady Hamilton ; on a vu le même personnage peint par elle, au salon de Paris, sous la figure d'une bacchante. Elle peignit aussi le célèbre Paësiello. A Florence, on lui demanda de marquer, ou plutôt de remplir elle-même sa place, parmi les peintres fameux qui y ont reproduit leurs propres traits. L'académie de Parme voulut aussi avoir Mme Lebrun peinte par elle-même ; et cette dame y joignit un joli tableau représentant sa fille unique. Elle porta ensuite ses pinceaux à Vienne, à Berlin et à St-Pétersbourg, éprouvant partout l'accueil le plus honorable, et laissant des ouvrages estimés. Son mari, qui était resté en France, la voyant inscrite sur la liste des émigrés, malgré les décrets qui exceptaient de la loi de proscription tous ceux qui allaient se livrer, en pays étranger, à l'étude des sciences, arts ou métiers, réclama contre cette injustice dans un *Précis historique de la vie de la citoyenne Lebrun, peintre, par le citoyen J. B. P. Lebrun, an deuxième de la république*, in-8. de 22 pag. Depuis son retour en France, Mme Lebrun s'est bornée à faire quelques portraits, parmi lesquels on peut citer ceux de Mme Staël en *Corinne*, et de Mme Catalani. Elle a aussi rapporté, d'un voyage en Suisse, des vues qui ont été fort goûtées des amateurs. Enfin, elle a été à Londres pendant plusieurs années, et elle y a fait beaucoup de portraits. L'abbé Delille lui a consacré de fort jolis vers dans plusieurs de ses poëmes. On a lu, il y a quelques années, dans l'*Almanach des Muses*, une épître adressée par M. Vigée à sa sœur au moment de son départ pour l'Italie.

LEBRUN-TOSSA, né à Donzère en Dauphiné, vint à Paris au commencement de la révolution, dont il adopta les

principes, moins par ambition comme tant d'autres, que par enthousiasme. Il donna successivement, au théâtre Montansier et à Feydeau, un assez grand nombre de pièces empreintes de la couleur de ses opinions. Il célébra, dans des vers pleins d'énergie, l'héroïsme de Charlotte Corday, et montra des principes anti-religieux dans un petit roman intitulé : *Alexandrine de Bauny*. Sans abandonner la littérature, M. Lebrun travailla quelque temps dans les bureaux de la police générale, d'où il fut appelé, en 1804, par M. Français de Nantes, dans les bureaux des droits-réunis. M. Lebrun, tout entier à ses devoirs administratifs, semblait, depuis quelques années, avoir oublié les lettres et la politique, lorsque, en 1812, il occupa le public de ses démêlés avec M. Etienne (*voy.* ce nom), au sujet de l'exhumation de la comédie de *Conaxa* qu'il avait, dit-on, trouvée parmi beaucoup d'autres papiers dans les bureaux de la police, et sur laquelle il prétendit que l'auteur des *Deux Gendres* avait calqué la sienne. Tout en blâmant la maladresse de la conduite de ce dernier, l'opinion générale improuva plus sévèrement le procédé de M. Lebrun, qui parut, en cette circonstance, non seulement avoir violé les droits toujours respectables d'une ancienne amitié, mais aussi les lois de la délicatesse. Il se conduisit d'une manière beaucoup plus honorable pendant les cent jours, en proclamant les maximes d'égalité et de liberté auxquelles il ne cessa jamais de paraître attaché. On lui reprocha toutefois d'avoir attaqué alors, dans des pamphlets, ceux de ses anciens amis ou camarades qui avaient embrassé le parti royaliste, et dont il n'avait jamais eu à se plaindre. Compris dans les dernières réformes qu'a subies la régie des droits-réunis, M. Lebrun vit à Paris de sa pension de retraite et des droits d'auteur que lui rapportent ses travaux pour quelques théâtres. Il a publié outre quelques autres productions : *Le Cabaleur*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, 1793, in-8. — *Apothéose de Charlotte Corday*. — *Alexandrine de Bauny*, ou *l'innocence et la scélératesse*, anecdote historique, 1797, in-12. — *L'honnête Aventurier*, comédie, 1798, in-18. — *Le Terne à la loterie*, ou *les aventures d'une jeune dame*, écrites par elle-même, et traduites de l'italien, 1800, in-12. — *Mes révélations sur M. Etienne, les Deux Gendres, Conaxa*, 1812, in-8., deux éditions. — *Supplément à mes révélations, en réponse à MM. Etienne et Hoffmann*, 1812, in-8. — *La patrie avant tout! Eh! que m'importe Napoléon !* 1815, in-8. Il a existé une guerre d'épigrammes assez vive entre cet auteur et M. Fabien-Pillet.

LEBRUN-TONDU (Pierre-Hélène-Marie), né à Noyon en 1763, et placé au collége de Louis-le-Grand par le chapitre de cette ville, fut élevé à Paris et connu d'abord sous le nom de *l'abbé Tondu*. Ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il obtint une des places payées par le roi à l'Observatoire, pour les jeunes gens qui paraissaient propres aux mathématiques ; s'engagea peu de temps après comme soldat ; obtint bientôt son congé ; passa dans les Pays-Bas ; se fit imprimeur, puis journaliste, et prit part, en 1787, aux premiers mouvemens qui amenèrent la révolution de Liége. Après avoir écrit contre la révolution belgique, qui, disait-il, prenait une tournure monacale, il travailla au *Journal général de l'Europe*, et fut placé par le général Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, dans les bureaux de ce département ; après les événemens du 10 août 1792, l'influence du parti de la Gironde fit confier ce portefeuille à Lebrun ; mais celui-ci, resté fidèle à ses amis, fut bientôt entraîné dans la proscription qui les frappa. Décrété d'arrestation le 22 juin 1793, et mis en accusation le 5 septembre suivant, il parvint, le 9, à s'évader ; mais ayant été découvert et arrêté de nouveau, le 24 décembre 1793, il fut condamné à mort le 27 du même mois. Lebrun avait peu d'esprit, quelque activité, point de caractère. Mme Roland, au jugement de laquelle il est difficile de ne pas attacher beaucoup de poids, l'a jugé avec un excès de sévérité, que nous ne saurions approuver. « Il passait, dit-elle, pour un esprit sage, parce qu'il n'avait d'élans d'aucune espèce ; et pour habile homme, parce qu'il était un assez bon commis. » Dans des temps ordinaires, Lebrun n'eût pas été plus mauvais ministre que tout autre. Il a dû la perte de sa réputation et de sa vie aux terribles circonstances dans lesquelles il s'est trouvé, et contre lesquelles toute résistance humaine

était impossible.—LEBRUN (Ponce-Ecouchard), *v.* au SUPPLÉMENT BRUN (Le).

LECARLIER, était maire de la ville de Laon et secrétaire du roi avant la révolution. Elu, en 1789, député du tiers état du bailliage du Vermandois aux états-généraux, il se fit peu remarquer dans cette assemblée, où il siégea toujours avec le parti populaire. Nommé, en septembre 1792, par le département de l'Aisne, membre de la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. En l'an 6 (1798), il succéda à Dondeau, dans le ministère de la police générale, et fut lui-même remplacé, dans ce poste, par Duval, le 11 brumaire an 7 (1er novembre 1798). Nommé, en 1799, membre du conseil des anciens, par le département de l'Aisne, il mourut peu de temps après. Il ne faut pas le confondre avec M. Carlier, administrateur distingué sous le régime impérial. Celui-ci, né à Coucy, en Picardie, fut député par le département de l'Aisne, à l'assemblée législative, où il vota constamment avec le côté droit. Ces deux hommes publics se sont presque toujours trouvés divisés d'opinions et de partis, dans toutes les crises politiques.

LECARPENTIER, né à Hesleville, près de Cherbourg, était huissier à Valogne, à l'époque où commença la révolution, dont il embrassa les principes avec un extrême violence. Nommé, en 1792, député de la Manche à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et se rangea parmi les proscripteurs des 31 mai, 1er et 2 juin 1793. Envoyé dans les départemens de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, il s'y conduisit avec une cruauté extraordinaire et dont sa correspondance toute seule, presque toujours écrite dans un style repoussant, offre d'irrécusables preuves. La république dut, en partie, à son courage, la généreuse résistance de la ville de Granville, pressée par les forces Vendéennes. Rentré dans le sein de la convention, après la chute du gouvernement décemviral, Lecarpentier demeura fidèle à la faction dont il avait été l'instrument; garda long-temps le silence, et ne le rompit que pour prendre part à la révolte du 1er prairial an 3 (20 mai 1795). Décrété d'arrestation le même jour, il fut conduit au château du Taureau, et ensuite amnistié. N'ayant point occupé de place sous le gouvernement des cent jours de 1815, ni signé l'acte additionnel aux constitutions, il n'a point été compris dans la loi d'exil du 12 janvier 1816, et habite Valogne où il exerce la profession d'avocat.

LECARPENTIER (L. F.), professeur à l'école de dessin de Rouen, a publié, entre autres ouvrages relatifs à cet art: *Galeries des peintres*, 1810 et années suivantes, in-8. — *Essai sur le paysage, dans lequel on traite des diverses méthodes pour se conduire dans l'étude du paysage*, 1817, in-8.

LECCHI (JOSEPH), général italien, d'une ancienne et puissante famille du Brescian, ayant pris parti pour la révolution d'Italie, dès ses commencemens, entra au service de la république cisalpine, et y eut bientôt de l'avancement. Il fit avec éclat toutes les premières campagnes, et vint, à la fin de 1799, organiser à Dijon l'armée cisalpine. Il suivit ensuite l'armée de réserve, et eut part à la bataille de Marengo. Mis au nombre des membres du collége électoral des *Possidenti* du département de la *Mella* ou de Brescia, il devint général de division dans l'armée du royaume d'Italie, et commandeur de l'ordre de la Couronne-de-fer. Il fut en outre décoré du grand-cordon de la légion-d'honneur. En février 1806, il commandait l'aile gauche de l'armée française qui entra dans le royaume de Naples, sous les ordres de Joseph Bonaparte, qui devint bientôt, quoique pour peu de temps, roi de ce pays. Lors de la guerre de la péninsule, le général Lecchi fut chargé du commandemeut d'un corps de ces troupes italiennes qui, par leur bravoure et leur discipline, firent tant d'honneur à leur nation. Il commandait à Barcelone vers la fin de 1808, lorsque le général Vives, commandant l'armée espagnole de Catalogne, lui écrivit pour l'engager à livrer Mont-Joui, en lui offrant, suivant ce qu'annoncèrent les feuilles françaises du temps, la conservation de son grade, de son traitement, une propriété considérable, un million de piastres, un asyle perpétuel en Espagne, ou sa translation soit en Angleterre soit en Amérique, s'il craignait les poursuites du gouvernement français. Le général Lecchi rejeta cette offre, en déclarant au marquis de Vives « que s'ils se rencontraient quelque jour, il lui demanderait satisfaction de cette injure. » Néan-

moins la conduite de Lecchi ne fut pas également irréprochable sous tous les rapports ; en 1809, il abusa de son pouvoir, à Barcelone, d'une manière si criante, que l'empereur le fit arrêter. Amené à Paris, il resta long-temps detenu à Vincennes, et il devait être livré à un conseil de guerre. Néanmoins, soit que les délits de Lecchi fussent d'une nature assez grave pour rendre cette guerre encore plus odieuse, soit que l'on eût des égards pour sa famille et pour les services qu'il avait rendus, il ne fut pas mis en jugement, et le roi de Naples l'ayant demandé pour commander un de ses corps de troupes, Napoléon le lui céda volontiers. Le général Lecchi fut employé dans le corps d'armée que Joachim envoya, en novembre 1813, du côté où les Autrichiens avaient leurs positions. Des colonnes s'avancèrent jusqu'à Fermo, Bologne, etc. ; mais celle que commandait Lecchi resta quelque temps sous les ordres du général La Vauguyon à Rome, où il eut des conférences avec le duc d'Otrante, qui, revenant de Naples, n'avait pu manquer de pénétrer les secrets desseins du roi, si toutefois il n'en avait reçu la confidence formelle. De-là, le général Lecchi, avec quatorze cents hommes de cavalerie, se dirigea vers la Toscane, à la suite du général napolitain Minutolo, qui commandait un gros corps d'infanterie. Celui-ci arriva à Florence, avec ses troupes, le 31 janvier 1814, et Lecchi y entra, les 5 et 6 février, avec sa cavalerie. Il y publia aussitôt une proclamation par laquelle il déclarait qu'il prenait possession de la Toscane au nom du roi de Naples, et disait aux Toscans : « Nous n'avons d'autre but que celui de rétablir votre indépendance et votre bonheur. Vous voulez un gouvernement italien accommodé à vos usages et à vos mœurs : vos vœux seront exaucés. Vous vous plaignez de taxes arbitraires dont le produit a été employé à des intérêts qui vous sont étrangers ; vous déplorez la nécessité où vous êtes de sacrifier vos enfans pour des guerres lointaines et interminables, et pour ne plus les revoir ; bientôt vous les reverrez, et vous jouirez d'une paix durable, garantie par toutes les puissances de l'Europe..... Peuples de la Toscane, bénissez les intentions bienfaisantes de notre souverain, etc. » C'était provoquer réellement l'insurrection contre les Français qui occupaient la Toscane au nom de Napoléon, et contre ce monarque lui-même. Mais on ne peut dissimuler que c'était le plus sûr et peut-être le seul moyen d'assurer l'indépendance italienne ; et un pareil but justifie assez, par sa grandeur et sa noblesse, la conduite de ce général, qui ne pouvait ni ne devait oublier qu'il était né en Italie. Le duc d'Otrante, muni de pleins-pouvoirs de la part de l'empereur, s'était rendu à Lucques ; et lorsque le général Lecchi s'avança avec des apparences hostiles devant cette ville et celle de Pise, il s'empressa de déclarer qu'il traiterait volontiers avec lui non-seulement pour l'évacuation de la Toscane, mais encore pour celle des états romains, par les troupes françaises, en ajoutant qu'il stipulerait même, que celles qui rentreraient en France ne serviraient pas d'un an contre les alliés. Lecchi, étant entré dans Livourne, y signa, le 19 février, la convention en vertu de laquelle les forts et les ports du littoral de la Toscane, de l'île de la Gorgone, les châteaux de Volterra et de Florence, devaient être évacués par les français. Aussitôt les Anglais, qui semblaient attendre cette capitulation, débarquèrent à Livourne. Comme la même convention portait que les états romains seraient aussi évacués par les troupes françaises, les corps qui en restaient dans cette contrée la cédèrent entièrement aux Napolitains, le 10 mars. Dans la seconde campagne que le roi de Naples fit vers le nord de l'Italie, en 1815, Lecchi commandait une des trois colonnes qui se dirigèrent sur Bologne. On sait quel fut le résultat de leurs attaques contre les divisions autrichiennes, commandées par les généraux Bianchi et Neipperg. Depuis lors, on n'a plus entendu parler du lieutenant-général Lecchi. Cet officier supérieur était regardé comme l'un des plus distingués de l'Italie, à une époque où elle a produit grand nombre de militaires si recommandables par leur valeur, de même que par leurs talens et leur fidélité.—Lecchi (Théodore), frère du précédent, comme lui décoré de l'ordre de la légion-d'honneur et commandeur de celui de la Couronne-de-fer, se distingua dans différentes affaires, entre autres au combat de l'Alpone, livré à la fin d'avril 1809, et où, secondé du général Bonfanti, ayant sous leurs ordres trois bataillons de la garde royale et le 1er régiment de ligne italien, il chassa l'ennemi des posi-

lions de Cassano et Bastia avec une perte considérable. Le général Théodore Lecchi était, en 1813, général de division dans les troupes du royaume d'Italie, et chef d'état-major des grenadiers de la maison militaire du vice-roi. Il combattit, en cette qualité, sous les ordres de celui-ci, et se distingua particulièrement, le 17 février 1814, dans une attaque contre les Autrichiens à Maderno. L'*Histoire des campagnes d'Italie en* 1813 14, écrits sous les yeux de ce prince, porte en note pag. 262, en parlant de Joseph Lecchi (*voy.* l'article précédent). « Il était frère du général Théodore Lecchi, commandant la garde royale, et dont la fidélité ne s'est jamais démentie. » Théodore Lecchi ne fut pas du nombre des généraux que le gouvernement autrichien maintint dans leurs grades en prenant possession de la Lombardie; et, se trouvant impliqué, vers la fin de 1814, dans une conspiration, il fut arrêté avec plusieurs conjurés, et conduit à Mantoue, où ils restèrent enfermés dans la citadelle pendant dix-huit mois. Le jugement porté contre eux condamna à une prison perpétuelle ceux des conspirateurs qui avaient précédemment prêté serment de fidélité à l'empereur d'Autriche, et ceux qui ne l'avaient pas fait, à dix-huit mois de détention, suivis d'un bannissement du royaume Lombardo-Vénitien. — LECCHI (Ange), frère des précédens, était adjudant-commandant à l'armée d'Italie et chevalier de la Couronne-de-fer.

LECHELLE, général des armées de la république, était maître d'armes à Saintes en 1789, et s'enrôla dans les gardes nationales de la Charente-Inférieure. Il y devint chef de bataillon, fut fait ensuite général de brigade, puis général de division, et fut enfin nommé, le 30 septembre 1793, général en chef de l'armée de l'Ouest, malgré l'incapacité dont il avait donné des preuves dans plusieurs circonstances. Il remporta, néanmoins, au commencement d'octobre 1793, quelques avantages sur l'armée royale à Mortagne et à Chollet; et porta bientôt après, par suite de l'affreux système du comité de salut public et par ses ordres, le fer, la flamme et la dévastation dans l'intérieur de la Vendée. Défait à Laval, où il perdit plus de dix mille hommes, il fut arrêté par ordre du représentant Merlin de Thionville, qui le fit emprisonner à Nantes, où il mourut de chagrin : on prétendit même qu'il s'était empoisonné.

LECHEVALIER (JEAN-BAPTISTE), né à Treiy près de Coutances, en 1752, était un des savans qui suivirent M. de Choiseul-Gouffier à Constantinople, et contribuèrent, par leurs travaux, à rassembler les matériaux immenses qui servirent à la confection de son magnifique ouvrage sur la Grèce. Ce fut à M. Lechevalier que l'on dut la découverte des tombeaux d'Ajax, d'Achille et de Protésilas. Revenu en France dans les premières années de la révolution, lorsque M. de Choiseul en était éloigné par les lois de ce temps-là, M. Lechevalier publia les résultats de ses recherches, dans son *Voyage dans la Troade*, ou *Tableau de la plaine de Troie dans son état actuel*, deuxième édition, 1799, in-8, avec cartes et figures. (La première édition avait paru en Angleterre et en anglais); troisième édition, 1802, 3 vol. in-8, et atlas in-4. C'est l'*Iliade* à la main, que le voyageur français visite les champs de la Troade; et, confrontant Homère avec lui-même, il fait partager à ses lecteurs son enthousiasme pour la profonde exactitude de ce grand poète, en réfutant les critiques dirigées contre l'authenticité de ses ouvrages. La troisième édition surtout du voyage de M. Lechevalier, fort supérieure à celles qui l'avaient précédée, ne renferme pas seulement l'histoire du théâtre de l'*Iliade*, mais celle des lieux qu'Homère décrit dans son *Odyssée*. Le troisième volume contient une discussion du savant Anglais Morritt, qui est allé vérifier, dans la Troade, les faits avancés par M. Lechevalier. Le zèle de cet observateur brille encore dans son *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin*, 1800, 2 vol. in-8. Un grand nombre de problèmes d'antiquité ont été résolus par M. Lechevalier, à qui ces deux productions assurent une place distinguée parmi les voyageurs et les antiquaires. Elles sont accompagnées de plans et de cartes fort estimés. M. Lechevalier est actuellement premier conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

LECLERC-D'OSTIN (CHARLES-EMMANUEL), né à Pontoise, le 27 mars 1772, d'une famille de négocians estimés, embrassa fort jeune la carrière des armes; actif, intelligent, ambitieux et brave, ses succès y furent rapides. Employé en 1793,

comme adjudant-général, dans l'armée qui fit le siége de Toulon, il contribua, sous les ordres de Bonaparte, à reprendre cette ville sur les Anglais; fut nommé général de brigade, et envoyé aux armées du Nord et du Rhin, où il accrut sa réputation de bravoure et d'intelligence. Le 25 vendémiaire an 4 (17 octobre 1795), il fit partie de la commission du gouvernement, envoyée dans le midi, et fut nommé commandant de Marseille, lorsque le général Brune, qui occupait ce poste, fut rappelé à Paris. La campagne d'Italie 1796, ajouta à la réputation qu'il avait déjà acquise. Le général Bonaparte, sous les ordres duquel il servait encore, et qui faisait de ses talens un cas particulier, cita son nom dans toutes les batailles qui décidèrent du sort de cette contrée. Il accompagna de nouveau ce général dans l'expédition d'Egypte; revint en France en 1799, et contribua puissamment au succès de la révolution du 18 brumaire. Il fut ensuite chargé de conduire l'armée qui traversa l'Espagne pour aller soumettre le Portugal. Lorsqu'en novembre 1801, la paix fut rétablie en Europe, Leclerc obtint le commandement de l'expédition envoyée à Saint-Domingue, pour soumettre cette colonie à la métropole, et partit de Brest le 30 brumaire an 10 (21 novembre 1801), pour se rendre à cette destination. Après de nombreux et sanglans combats et des négociations difficiles, avec les chefs de l'insurrection, il venait d'en désarmer une grande partie et de ranger les autres sous ses ordres lorsqu'une cruelle épidémie réduisit ses moyens de défense, et le força de se retirer à l'île de la Tortue, où il succomba, le 3 novembre 1802, à la maladie qui avait déjà moissonné un grand nombre de Français. Son corps, rapporté en Europe, a été inhumé dans sa terre de Montgobert, près Soissons. Le général Leclerc avait épousé en 1801 M[lle] Pauline Bonaparte, mariée depuis au prince Borghèse (*voy.* BORGHÈSE).

LECOCQ, lieutenant-général au service de Saxe, commanda en 1812, dans l'expédition de Russie, les troupes saxonnes sous les ordres du général français Régnier, et se distingua dans toutes les occasions, par sa bravoure et son intelligence. Il était en 1813, gouverneur de la forteresse de Torgau. Lorsque le sort de la Saxe excita les inquiétudes de ses habitans, en 1815, le général Lecocq avec le colonel Zeschwitz, l'un des [...]teurs et signataires de l'adresse dans [la]quelle l'armée saxonne demanda [au] congrès de Vienne, la conservatio[n de] son roi et de sa patrie. Ce dévoue[ment] si noble et si patriotique déplut [à la] cour de Berlin, qui allait, avec l[e] sentiment des autres puissances, c[on]sommer en pleine paix l'envahisse[ment] de la Saxe; et les généraux Lecoc[q et] Zeschwitz, qui avaient vaillamment [servi] la cause générale de l'Allemagne, fu[rent] enfermés à Torgau. Le général pru[ssien] Kleist prit un vif intérêt à leur sort, [con]duite par laquelle il ne s'honora pas m[oins] que par ses services militaires, et la [dé]cision du congrès, favorable au r[oi de] Saxe, les rendit à la liberté. — Un a[utre] général LECOCQ, ancien ingénieur au [ser]vice de Prusse, est surtout conn[u par] une belle *Carte de la Westphalie*, q[ui fut] publiée à Berlin, 1805, en vingt-[...] feuilles. Il commandait la forteress[e de] Neynburg en 1806, et il fut mis en [juge]ment, après la paix de Tilsitt, pour [n']avoir pas fait une défense conven[able]; par suite de ce jugement il a été enf[ermé] dans une place forte.

LECOCQ, membre de la chambre [con]sultative des manufactures, arts et m[étiers] de la ville de Tournai, est auteur d'un [mé]moire présenté, en 1816, au roi des Pays[-Bas] relativement aux mesures à prendre [pour] l'avantage de la navigation et du com[mer]ce, ainsi que pour réclamer contre [celles] qui auraient pour objet de lever la pr[ohibi]tion existante contre l'introduction d[es co]tons filés et des toiles et étoffes de c[oton] communes. Ce mémoire, qui appel[ait en] outre l'attention du souverain sur le[s di]verses branches d'industrie propres à [l'ar]rondissement de Tournai, n'était [pas] moins remarquable par la justesse [des] vues et la clarté du style, que par l[e pa]triotisme des intentions. On doit a[ussi à] M. Lecocq un excellent écrit sur l'e[nsei]gnement dit *Lancastérien* et celui des [éco]les hollandaises, comparé avec la mét[hode] des frères des écoles chrétiennes.

LECOINTE-PUYRAVEAU (MICH[EL]), reçu avocat au parlement de Paris, il e[xer]ça les fonctions d'homme d'état, à Maixcent, département des Deux-Sèv[res;] fut administrateur de ce départemen[t en] 1790 et 1791, et député par lui à l'assem[blée] législative. En cette dernière qualité,

connaître la conduite des prêtres perturbateurs qui, dès 1790, avaient soulevé la population des campagnes de Bressuire et de Châtillon. Il signala les insermentés comme des rebelles qui reconnaissaient, hors de France, un autre chef que le roi, et demanda, contre eux, des mesures efficaces. Il parla et vota dans cette assemblée contre les ministres du roi, dont la conduite, équivoque à ses yeux, détruisait toute confiance. Elu à la convention nationale, en septembre 1792, il fit décréter que les ministres ne seraient pas choisis parmi les représentans; il dénonça Marat, dont l'audace s'était accrue depuis sa nomination à la convention, et dès-lors fut signalé par lui comme attaché au parti de la Gironde. Dans le procès du roi, tous ses votes furent subordonnés à l'appel au peuple; la déclaration de culpabilité lui parut être tout le jugement; il voulut que les assemblées primaires sanctionnassent ou rejetassent les votes consultatifs des députés. Il ne vota pas le sursis; dans son vote collectif, cette mesure était illusoire, puisque, si l'appel eût eu lieu, la décision du peuple eût tout terminé. Il vota le 24 septembre 1792, pour le décret qui appelait à Paris une force départementale chargée d'assurer la liberté de la convention. Marat ayant dénoncé tous les généraux comme traîtres, et les armées comme incapables de résister à l'ennemi, Lecointe proposa de le déclarer en état de démence: le décret en fut rendu, mais rapporté bientôt après. Le 10 mai 1793, Lecointe fut envoyé à l'armée des côtes de la Rochelle, avec son collègue Jard-Panvilliers, et rappelé quelque temps après les attentats anarchiques du 31 mai. Il avait fait arrêter des envoyés de la Société-Mère et de la commune de Paris, qui, sur la place publique de Niort, montés sur une estrade, excitaient l'armée à la révolte, et prêchaient la loi agraire; et déjà l'accusateur public avait commencé une procédure. Revenu à la convention, Lecointe s'y déclara contre ce qui avait été fait le 31 mai et depuis, et Marat ne cessa de travailler à sa perte. Lecointe justifia la destitution du général Rossignol, hautement protégé par la faction qui triomphait alors. Il parla en faveur du général Biron, et le défendit, mais inutilement, par son témoignage au tribunal révolutionnaire. Il combattit, comme contraire à la justice et à la raison, la proposition de ranger parmi les suspects, et d'arrêter comme tels, les marchands qui vendraient à un prix élevé les denrées de première nécessité; aussi voulut-on l'envelopper dans la proscription du côté droit. Lorsque, pour la seconde fois, le 16 novembre 1793, Amar, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, était venu donner brusquement à l'assemblée l'ordre de fermer ses portes, et proposer, sans préliminaire, de traduire, Lecointe-Puyraveau au tribunal révolutionnaire, l'on demanda de quel délit ce député s'était rendu coupable, et l'accusateur produisit une lettre anonyme, timbrée de Rouen, adressée à Lecointe, qu'Amar prétendait avoir vue tomber de la poche de ce député, et de laquelle il eût résulté qu'il était un des instigateurs des troubles de la Normandie et de la Vendée. Lecointe ayant fait observer qu'il eût fallu conclure, du procès-verbal de la remise de cette lettre au comité, qu'elle se serait trouvée à Paris avant l'heure de la distribution des lettres de Rouen; cette circonstance le sauva. Le danger qu'il venait de courir n'abattit point sa fermeté, et il serait difficile de s'expliquer par quel hasard il a échappé au régime de la terreur. Le 1er avril 1795, il attribua aux jacobins des écrits royalistes, et soutint que les meneurs de cette société n'étaient que des contre-révolutionnaires masqués. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il défendit énergiquement la constitution de l'an 3, et en considéra toujours le maintien comme un abri contre de nouvelles révolutions. Il proposa des moyens de rigueur pour empêcher l'importation des marchandises anglaises; fit des rapports, au nom d'une commission, pour l'exécution de la loi du 3 brumaire; voulut faire attribuer au directoire la radiation des émigrés; soutint que les lois contre les prêtres insoumis et perturbateurs devaient être maintenues; demanda des lois contre la licence et les délits de la presse; et, pour prouver qu'elles étaient urgentes, il cita le journal de Barruel-Beauvert, qui diffamait, sans relâche, le général Bonaparte, qui sauvait alors la France, à la tête de l'armée d'Italie. En mars 1797, Lecointe présida le conseil des cinq-cents, d'où il sortit par le sort, le 20 mai suivant; il fut ensuite commissaire-central de l'administration départementale

de son département. Ce même département le renvoya, en 1798, au conseil des cinq-cents, qui le nomma son président, à son arrivée. C'est en cette qualité qu'il prononça deux discours pour la célébration des fêtes nationales des 9 thermidor et 10 août ; ces discours furent imprimés, par ordre du conseil, et traduits dans toutes les langues des peuples civilisés de l'Europe. M. Lecointe-Puyraveau suivit immuablement dans ce conseil la ligne républicaine qu'il s'était tracée ; s'efforça constamment de se s'abstenir de toute exagération ; fit plusieurs rapports sur les finances, les impôts, les colonies, les banques, les lois d'élections, et défendit la liberté de la presse, en réclamant des lois répressives contre ses excès. Après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut délégué par le premier consul dans plusieurs départemens de l'Ouest, encore agités par la guerre civile, pour y travailler, avec des instructions particulières, d'accord avec le général Hédouville, à la pacification qui fut conclue à Angers. Il remplissait cette mission quand il fut nommé membre du tribunat, d'où il sortit pour se rendre à Marseille, en qualité de commissaire-général de police. Il arriva dans cette ville, à une époque où l'on arrêtait les diligences dans la rue et en plein jour ; et, quand on l'en rappela, le bon ordre et la sûreté régnaient partout, jusque dans les cols, où les bandes se retiraient précédemment. En le rappelant, on lui avait nommé la préfecture qui venait de lui être confiée ; rendu à Paris, il trouva la préfecture occupée par le protégé d'un consul. Quelques temps après, il fut désigné comme administrateur à nommer pour la Louisiane, mais il refusa de s'y rendre ; une mission aussi éloignée ne s'alliant, sous aucun rapport, avec ses goûts, l'indépendance de sa fortune, et les promesses qu'on lui avait faites. Il rentra donc dans l'obscurité et ne s'en plaignit pas. Après le retour de l'île d'Elbe, il fut nommé lieutenant-général de police pour dix ou douze départemens du midi : Lyon, Grenoble, Marseille étaient dans ses attributions. Il était dans cette dernière ville quand, le 25 juin, on y apprit le désastre de Waterloo ; il en sortit le soir, avec la garnison, à travers mille coups de fusil ; un officier de gendarmerie et plusieurs chasseurs furent tués près de lui. Rendu à Toulon, M. Lecointe-Puyraveau rendit compte au gouvernement de ce qu'il avait vu et de ce qui s'était passé, et le mi
tère de Louis XVIII l'autorisa, dans
térêt de la restauration, à continue
fonctions ; mais bientôt il se vit forc
s'embarquer pour éviter le sort de l'i
tuné maréchal Brune, que lui prépar
marquis de Rivière, lequel exigeait à
prix que Lecointe-Puyraveau lui fût li
Arrêté en mer, par les anglais, qui se
rent en devoir de le reconduire à M
seille, où sa mort était certaine, il n'éc
pa que par une horrible tempête qui c
le cable de remorque du brick qu'il m
tait, et qui dispersa les vaisseaux de
Exmouth. La nécessité le força de re
nir à Toulon, où le marquis de Riv
venait d'entrer. Pour échapper, il
gna les montagnes, traversa les boi
la Ste-Beaume, et il était sur le point c
river à l'Isère, vers Miranbeau, lorsc
fut arrêté par une multitude furieu
sortie de Rians, qui le prit pour
officier d'un régiment dont les ha
tans disaient avoir à se plaindre.
conduit à Marseille, où les égorge
se proposaient de l'assassiner, il
heureux pour lui que ceux-ci l'attend
sent à la porte de Rome, tandis qu'il e
tra, à onze heures du soir, par celle d'A
Là, le général Partonneau décida qu
pour sa sûreté, il serait enfermé au ch
teau d'If, où sa vie fut plusieurs fois m
nacée. Resté, depuis le 1er août jusqu'
11 septembre, détenu au donjon de l'
d'If, M. Lecointe ne recouvra sa liber
que par des moyens indépendans de
volonté du pouvoir, et qui ont rareme
manqué leur effet. Débarqué à Cette,
se rendit à Montpellier, traversa les Céve
nes, et arriva ainsi à Paris, et de-là da
son département ; il y était dans le deu
de sa femme, qui venait d'expirer, quan
il apprit qu'un courrier apportait de Pa
ris un mandat d'arrêt contre lui. Il réso
lut alors de quitter entièrement la France
partit à l'instant, abandonnant le reste d
sa famille et ses propriétés ; et vint che
cher un asile dans le royaume des Pays
Bas, où il est encore.

LECOINTRE (Laurent), de Versail
les, était marchand dans cette ville
avant la révolution, dont il embrassa
cause avec l'exaltation la plus fanatique.
en commandait, en 1789, la garde national
sous les ordres du comte d'Estaing, c
l'on pensa généralement, lors des événe
mens des 5 et 6 octobre de cette année, qu'

avait eu la plus grande part à ces malheureuses journées, où un zèle inconsidéré et coupable avait été si funeste à la cause royale. Elu président du département de Seine-et-Oise, en 1790, Lecointre fut nommé, en septembre 1791, député de ce département à la première assemblée législative, où il dénonça successivement la municipalité de Versailles, les régimens Dauphin et Royal cavalerie, les ministres Duportail et Narbonne, l'infortuné général Théobald de Dillon, et plusieurs autres personnages. Député à la convention nationale, après le 10 août 1792, il s'y fit remarquer par une grande exaltation; vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et invita la convention, dans la séance du 12 avril, de faire presser le jugement de la reine. Lecointre fut un des plus ardens instigateurs des crimes des 31 mai, 1er et 2 juin. Appelé comme témoin, dans le procès de Marie-Antoinette, il n'y fit que des déclarations vagues, étrangères pour la plupart à l'accusée, et où la haine de Lecointre se manisfesta surtout contre MM. d'Estaing, de Latour-Dupin et Perceval. Lorsque l'horrible loi du 22 prairial fut proposée à la convention par le comité du salut public en corps, discutée et défendue par Robespierre, Couthon et Billaud-Varennes, Lecointre osa, presque seul, en demander l'ajournement. Après le 9 thermidor, il s'honora par un grand courage à poursuivre les complices de la tyrannie qui venait d'être détruite; mais, par le plus étrange renversement des toutes les idées, on le vit ensuite s'opposer au retour dans la convention des députés procrits au 31 mai, et se déclarer le défenseur des mêmes hommes qu'il venait de combattre avec tant d'énergie. C'est à cette occasion que Lecointre assura que son extravagance venait de son organisation, et dit, pour le prouver, que la plupart des membres de la famille de Lecointre étaient fous. Accusé de complicité dans la révolte anarchique du 12 germinal an 3 (1er avril 1795), il fut décrété d'arrestation, puis amnistié, le 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). On le vit, depuis cette époque, couvrir tous les ans, au moment des élections, les murs de la capitale et de Versailles de différentes affiches, dans l'espoir de se faire nommer aux conseils; mais il ne put y parvenir. Lorsqu'en frimaire an 8 (décembre 1799), la constitution consulaire fut soumise à l'accusation du peuple, Lecointre fut le seul habitant de Versailles, qui vota pour la non-acceptation. Attaché avec une sorte de délire aux idées politiques les plus absurdes, les plus incohérentes, et que lui seul au monde était en état de lier entr'elles, Lecointre se prononça si énergiquement contre le gouvernement consulaire, qu'il reçut l'ordre de quitter Versailles. Il est mort à Guignes, près de Paris, le 4 août 1805.

LECOR (Charles-Fréderic), lieutenant-général au service de Portugal, se trouvait, en mai 1816, à la tête de l'expédition de Buenos-Ayres, au moment où elle fut dirigée sur les provinces occupées par les insurgés espagnols. Cet événement, qui surprit toute l'Europe, et qui devait en effet exciter la plus vive sensation à une époque où les cours de Madrid et de Rio-Janeiro venaient de s'unir par une alliance domestique, donna lieu a diverses conjectures. En prenant possession de cette partie des colonies espagnoles, le gouvernement du Brésil déclara qu'il n'avait en vue que de garantir son propre territoire des dangers auxquels pouvait l'exposer le voisinage des provinces revoltées; mais on supposa généralement à cette cour de plus vastes desseins. 4000 hommes de troupes portugaises, jointes à 6000 de milices brasiliennes, s'avancèrent sous la conduite du général Lecor, qui publia une proclamation dont voici quelques passages: « Peuples de la rive gauche du Rio de la Plata, les insultes réitérées que le tyran Artigas a faites aux paisibles habitans de Monte-Video et à ceux de Rio-Grande, la défense absolue de communiquer sur la frontière avec vos amis les Portugais, et, enfin, la position hostile qu'il a fait prendre à ses troupes, sont des faits notoires et plus que suffisans pour prouver les intentions de ce tyran.... C'est pour écarter vos maux que je suis envoyé par mon souverain, avec les troupes qui sont rangées autour de moi..... Habitans! vous qui désirez le salut de votre pays, restez tranquille chez vous, et fiez-vous aux promesses que je vous fais au nom de mon souverain. Je vous promets, foi de vieux militaire et de fidèle sujet, que je remplirai tous les ordres que me donne mon auguste souverain, et qui ne sont que pour votre bonheur. » Cette procla-

mation, dont la conséquence fut de prendre possession du pays au nom de S. M. Très-Fidèle, donna lieu à de vives réclamations de la part du cabinet de Madrid, et à une note adressée au ministre portugais, M. de Marialva, par les puissances médiatrices entre les deux cours d'Espagne et de Portugal (*voy.* JEAN VI). Malgré cette puissante intervention, l'armée portugaise continua d'occuper Monte-Video, dont elle s'était emparée, ainsi que plusieurs postes qu'elle conquit successivement sur Artigas (*voy.* ce nom au SUPPLÉMENT). Cette guerre s'est faite avec des succès divers : les troupes portugaises, victorieuses dans les affaires générales, ont éprouvé, dans les combats partiels, des pertes considérables de la part d'un adversaire infatigable, et connaissant parfaitement les localités. Néanmoins Artigas n'a jamais pu parvenir à s'emparer de Monte-Video. En 1815, quelques habitans de cette ville formèrent un complot qui avait pour objet de la replacer sous l'obéissance du roi d'Espagne ; mais l'entreprise fut découverte et ses auteurs punis. La bonne intelligence que les Portugais se sont soigneusement attachés à entretenir avec le directeur Puyerredon, chef suprême de l'état de Buenos-Ayres, a donné beaucoup de poids aux conjectures de ceux qui attribuent à la cour de Rio-Janeiro l'intention de conserver Monte-Video et le territoire adjacent. Les dernières nouvelles d'Espagne annonçaient qu'une partie de l'expédition de Cadix était destinée à faire le siége de cette place, dans laquelle le général Lecor s'est fortifié avec soin. Suivant des lettres particulières, il était vraisemblable que les Portugais et les indépendans concerteraient leurs opérations pour résister à cette attaque.

LECOURBE (Le comte), né à Lons-le-Saunier en 1760, était fils d'un ancien officier d'infanterie, retiré du service, et s'engagea dans le régiment d'Aquitaine, où il servit huit ans. A l'expiration de son congé, il se retira dans sa famille, et fut nommé, au commencement de la révolution, commandant de la garde nationale de Lons-le-Saunier. Parti, quelque temps après, à la tête du 7ᵉ bataillon du Jura, pour l'armée du Haut-Rhin, sa bravoure et ses talens le firent bientôt distinguer des généraux. Il servit successivement aux armées du Rhin, du Nord, de Sambre-et-Meuse, du Danube et d'Helvétie, et se signala fréquemment par des actions d'éclat, qui, réunies à des talens et à une excellente conduite, lui méritèrent un avancement rapide. Nommé chef de brigade, il soutint, à la bataille de Fleurus, avec trois bataillons, pendant sept heures et demie, l'attaque de 18,000 Autrichiens. Employé en 1796, à l'armée de Rhin-et-Moselle comme général de brigade, il montra beaucoup de bravoure et d'intelligence, notamment les 6 et 9 juillet, aux deux sanglantes batailles de Rastadt, au succès desquelles il contribua. Ayant pris, en 1799, le commandement de l'aile droite de l'armée française en Suisse, il déploya, pendant toute cette campagne, la plus grande bravoure et de grands talens militaires; il se distingua particulièrement au combat de Frunsteremender où il mit en déroute les Autrichiens, et leur fit près de trois mille prisonniers. Il contribua beaucoup ensuite aux succès obtenus par Masséna sur les Russes, et quoiqu'ayant été d'abord repoussé par les forces supérieures que Suwarow avait amenées, il reprit bientôt ses premiers avantages, et, secondé par Masséna lui-même, força le général russe à s'éloigner. Il apaisa bientôt après, par une fermeté remarquable, une révolte qui venait d'éclater à Zurich, parmi les soldats, et dont le manque de paye était la cause. Les officiers n'ayant pu ramener l'ordre, Lecourbe se hasarda seul au milieu des groupes de factieux ; leur ordonna de se séparer, et, voyant que les plus mutins refusaient d'obéir, il sabra d'abord un soldat, puis un second, et les força enfin à rentrer dans leurs casernes. Choisi en 1800, par Moreau, pour un de ses lieutenans-généraux, il prit, à l'ouverture de la campagne, le commandement de l'aile droite de l'armée du Rhin, et commença ses opérations le 1ᵉʳ mars, en passant ce fleuve, entre Stein et Schafhouse, avec cette habileté et cette promptitude qu'il avait déjà montrées dans tant de circonstances. Le 4 juin il passa le Lech, donna, à la bataille d'Hochstedt, de nouvelles preuves de talens et d'intrépidité, s'empara, le 16 juillet, de Feldkirch, puis de Coire, et enfin de tout le pays des Grisons. Rendu au repos par la paix, il vivait dans une campagne aux environs de Paris, sans être employé, lorsque le procès de Moreau lui fournit l'occasion de prouver qu'il était aussi courageux ami que brave guerrier. Sans calculer les dangers co-

auxquels il s'exposait, il donna à son général les plus grandes marques ..., et accompagna plusieurs fois Moreau au tribunal, dont il suivit les séances avec assiduité. Cette conduite dont les exemples sont si ... fut le seul résultat qu'il fut alors ... d'en attendre; Lecourbe fut disgracié, exilé, rayé du tableau des généraux, et il est probable que cette disgrace, glorieuse pour Lecourbe qu'elle était ... pour la gloire de Napoléon, ... en d'autre terme que la mort de l'empereur, si des événemens inouis n'eussent ... le trône de ce prince. Rétabli ... grade et dans ses honneurs, lors ... restauration, Lecourbe fut successivement nommé inspecteur-général d'infanterie des 6e et 18e divisions militaires, ... de l'ordre de Saint-Louis, et grand-croix de la légion d'honneur. ... récompenses de tant d'importants services rendus à l'état, et la reconnaissance qu'en éprouvait Lecourbe pour ... dont il les tenait, ne purent faire oublier à cette ame, éminemment ..., ce qu'elle devait à sa patrie; ... lorsqu'après le retour de Bonaparte de l'Elbe, Lecourbe vit la France menacée par l'étranger, oubliant, pour n'écouter que la voix de sa patrie, les motifs trop légitimes de ressentiment qu'il ... conservés jusques-là, il n'hésita ... à accepter de Bonaparte, le commandement d'une petite armée organisée à Belfort, et avec laquelle Lecourbe défendit en 1815, pied-à-pied et avec un ... talent, les abords de cette importante forteresse. Il commandait encore dans cette ville à la fin d'octobre, lorsque à la suite d'une rétention d'urine, une ... cruelle et prématurée vint l'enlever ... reconnaissance de sa patrie. Les regrets universels de l'armée française ont ... la mémoire de ce grand général ... cet homme vertueux.

LECOUTEULX DE CANTELEU (Le ...), pair de France, né, en 1749, ... premier président de la chambre des comptes de Rouen, appartenait à une ... de Normandie, distinguée dans le commerce et la robe. Il était premier ... de Rouen, lorsqu'il fut nommé ... aux états-généraux de 1789, par le tiers-état du bailliage de cette ville. Il ...sa, les principes de la révolution ... toute la modération de son caractère, mais aussi avec la conviction profonde de la nécessité d'apporter de grands changemens dans le système financier de l'état. Ses connaissances dans les affaires de commerce dirigèrent ses travaux vers les matières de finances et d'administration. Il appuya presque tous les plans proposés par M. Necker, avant l'éloignement de ce ministre. Dans un des premiers rapports qu'il fit à l'assemblée nationale, il vota la vente de 400 millions des biens du clergé, somme que le clergé lui-même offrait de payer pour secourir l'état. En 1790, M. Lecouteulx fut indiqué pour remplir la place de caissier de l'extraordinaire; mais il refusa cet emploi comme incompatible avec l'indépendance dont il pensait que devait jouir un député du peuple; plus tard, il défendit avec force la même opinion; soutint que, pendant sa mission, un député ne pouvait accepter aucun emploi à la nomination du gouvernement; et, fortifié de l'opinion de M. Lanjuinais, il fit la proposition de consacrer ce principe, qui fut unanimement décrété par l'assemblée. En mars de la même année, M. Lecouteulx proposa un projet de caisse ou banque territoriale; il prononça quelques jours après, un discours sur la question du privilége de la compagnie des Indes, et demanda qu'avant d'en décréter la suppression, on prît de plus amples renseignemens sur sa situation et les droits des actionnaires. M. Necker ayant fait la demande d'un emprunt de 40 millions, M. Lecouteulx en appuya le proposition, le 17 avril. Dans les séances subséquentes, jusqu'au 13 août, il fit divers rapports sur des opérations de finances, fit adopter la suspension de l'échange des billets de la caisse d'escompte contre les assignats, et obtint qu'ils fussent admis dans les caisses publiques. Ce fut vers cette époque qu'on l'accusa dans le public de s'être rendu à Rouen, pour soulever les esprits contre le remboursement de la dette exigible en assignats monnaie. Il fit insérer, dans le *Moniteur* du 18 septembre 1790, une réponse à ses dénonciateurs. Pendant le reste de cette année, il fit encore adopter diverses mesures de finances, telles que la suppression des receveurs-généraux et particuliers, et la création de ceux de districts. En 1791, il fut le rapporteur d'un projet de loi sur une monnaie de cuivre, et s'opposa à la formalité du timbre pour les lettres-de-change venant de l'étranger. M.

Lecouteulx ne fut appelé à aucune fonction publique pendant la durée de l'assemblée législative; il se tint éloigné du théâtre des événemens après le 10 août 1792, et vécut pendant les trois années suivantes dans une obscurité profonde, à laquelle il est probable qu'il dût la vie. Au mois de septembre 1795, il fut élu membre du conseil des anciens, et s'y attacha, comme dans la première assemblée, aux objets de finances, sur lesquels il fit un grand nombre de rapports. Élu président, le 20 avril 1796, il proposa le rejet de la résolution pour le paiement en mandats des biens nationaux, et fit adopter celle qui prohibait l'entrée des marchandises anglaises. Il fit ensuite deux rapports importans sur la résolution qui ordonnait le paiement en numéraire du traitement des fonctionnaires publics, et fit adopter la restitution, aux actionnaires de la banque de Saint-Charles et de la compagnie des Philippines, des actions déposées au trésor public. Le 31 mars 1797, il s'opposa au rétablissement de la loterie nationale, et fit, le 4 décembre, un long rapport sur la liquidation de la dette publique et le mode de remboursement des deux tiers. Trois jours après la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), il eut le courage de s'opposer à la proscription de plusieurs de ses collégues, et de déclarer qu'il ne voyait, dans les pièces fournies contre eux, rien qui pût motiver leur déportation : conduite d'autant plus digne d'éloges, que Lecouteulx, très-attaché à la cause de la liberté, partageait les principes qui avaient determiné le grand mouvement dont il eût souhaité pouvoir sauver toutes les victimes. Le 9 novembre 1797, il défendit la cause des familles de quelques déportés, représenta le sort déplorable des déportés à la Guiane, et demanda qu'il fût nommé une commission chargée d'aviser aux moyens de l'adoucir. M. Lecouteulx publia, en 1798, un *Essai sur les contributions proposées en France pour l'an 7*, dans lequel on trouve des idées neuves et utiles. M. Lecouteulx, pour le caractère et les lumières duquel le général Bonaparte avait toujours montré beaucoup de déférence et d'estime, fut nommé, après la révolution des 18 et 19 brumaire, qu'il avait servie efficacement, membre du sénat-conservateur, puis un des régents de la banque de France, lorsque le premier consul organisa cet établissement. Il obtint, en 1804, la sénatorerie de Lyon, et, en janvier 1814, il fut fait commissaire extraordinaire dans la 22e division militaire, à Tours. Créé, en 1814, membre de la chambre des pairs, et n'ayant pas fait partie de celle que Bonaparte forma à son retour de l'île d'Elbe, le comte Lecoulteulx de Canteleu a repris sa place dans la chambre royale, lors de la seconde restauration des Bourbons. Il est mort à Paris en 1818. Après avoir joui d'un immense fortune, le comte de Canteleu, par suite d'un réglement de comptes avec la banque espagnole de Saint-Charles, s'est vu réduit, à la fin de sa carrière, à une existence médiocre. — Son fils (Barthélemy) auditeur au conseil-d'état sous Napoléon, vient de lui succéder dans la pairie; son second fils (Emmanuel) est officier supérieur dans la garde royale.

LECUY (Jean-Baptiste), abbé-général de Prémontré, et, depuis 1802, chanoine honoraire au chapitre de Notre-Dame de Paris, a publié grand nombre d'ouvrages importans, parmi lesquels nous citerons : Une *Traduction des OEuvres de Franklin*, revue, corrigée et publiée par Barbeu-du-Bourg, Paris, 1773, 2 vol. in-4. — La *Traduction de l'interrogatoire de Franklin, subi au parlement d'Angleterre, en février* 1766, imprimée dans les *Éphémérides du Citoyen*, et dans le livre intitulé *La Science du bon-homme Richard*, pages 27-31, Paris, 1774, in-12. — *Amintor et Théodora*, suivi de *l'Excursion, ou les merveilles de la nature*, traduits de l'anglais de David Mallet, Paris, an 6 (1798), 3 vol. in-18, fig. — *Nouveau Dictionnaire universel, historique, biographique, bibliographique et portatif*, traduit de l'anglais de John Watkins, Paris, an 11 (1803), gros in-8. — *Dictionnaire de poche latin-français, contenant non-seulement les mots qui se trouvent dans les auteurs des temps de la bonne latinité, mais encore ceux qui ont été employés par les écrivains du moyen âge*, Paris, an 13 (1805), un volume petit in-4. Cet ouvrage est d'une grande utilité pour l'étude de la langue latine. — *Abrégé de l'histoire de la Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament*, 2 vol. in-8, fig., avec atlas; le même, deuxième édition, un volume in-12. — Un grand nombre d'articles dans le *Journal de Paris*, depuis le 30 floréal

(20 mai 1801), ainsi que dans la *graphie universelle.*

EDRU (André-Pierre), né à Chan-, dans le Maine, le 22 janvier 1761, dans l'état ecclésiastique, prêta ser- à la constitution civile du clergé 791, et fut nommé, la même année, de la paroisse du Pré, au Mans. de l'abolition du culte, M. Ledru se au sein de sa famille; mais la guerre, qui désolait le département de la e, mettant sa vie en danger, il se à Paris en 1796, et obtint du di- ire d'être associé, comme botaniste, pédition du capitaine Baudin aux ies et aux Antilles. Lors de son re- en France en 1798, il fut nommé sseur de législation à l'école centrale Sarthe, et joignit à l'enseignement lle science, celui de la physique, chaire était vacante. Il est mem- la société royale des arts du Mans, le des antiquaires de France, du de Tours et de la société littéraire ntes. M. de Candolle lui a dédié uveau genre, de la famille des om- res, sous le nom de *Drusa* (*Anna- Muséum*, tome 10). Il a publié utres ouvrages : *Discours contre bat ecclésiastique*, au Mans, jan- 793, deuxième édition, 32 pages – *Histoire de la prise du Mans par vinistes en* 1562, 57 pages, mor- istorique fort curieux imprimé dans *aire de la Sarthe*, an 10. — *Ob- ons sur l'histoire du Maine, et gue des meilleurs ouvrages, im- ou manuscrits, à consulter pour l'histoire de cette province*, 68 dans les *Annuaires de la Sarthe*, 11 et 12.—*Mémoire sur les céré- religieuses et le vocabulaire des les, premiers habitans des îles es* (imprimé dans les *Mémoires adémie celtique*, tom. 4, 1890). *age aux îles de Ténériffe, la Tri- Saint-Thomas, Sainte-Croix et Rico, exécuté par ordre du gou- ent français, de septembre* 1796 *à* 8, Paris, 2 volumes in-8, carte.— *ches sur les statues mérovingien- sur quelques autres monumens de cathédrale du Mans*, ib., 1813, mprimé dans le *Magasin encyclo-*, février 1814). M. Ledru est un eurs de la *Biographie universelle.*

RU-DES-ESSARTS (Le baron François-Roch), frère du précédent, entra au service, comme sous-lieutenant, en 1791, dans le 55e régiment de ligne; en fut nommé colonel à la bataille de la Trebbia, où il reçut un coup de feu; et fit, en cette qualité, cinq campagnes, à Gênes, sur le Var, en Piémont et en Hollande. Fait général de brigade à la bataille d'Austerlitz, il commanda l'avant-garde du 4e corps de la grande armée à Jéna, à Lubeck, à Hof, à Eylau, où il fut blessé, à Heilsberg et à Kœnigsberg. Commandant la brigade d'avant-garde du corps du duc de Rivoli (Masséna) pendant la campagne de 1809, il passa le Traun, sur le pont d'Eberssberg, sous le feu de l'armée autrichienne; força le château après un combat meurtrier, et ouvrit le passage aux Français; combattit pendant deux jours à Gross-Aspern, fit l'arrière-garde à Esling, le 22 mai, et rentra le dernier dans l'île de Lobau. Il repassa le premier sur la rive gauche du Danube près d'Ensersdorf, le 30 juin suivant, avec vingt compagnies d'élite, dans des barques, pour protéger l'établissement d'un pont de bateaux, et fut grièvement blessé. Elevé au rang de général divisionnaire, en juillet 1811, il commanda la première division du 3e corps d'armée en Russie, en 1812; eut un cheval tué sous lui à la bataille de la Moskowa, et combattit sans cesse à l'arrière-garde de l'armée depuis Moscou jusqu'à la Vistule. Employé au 11e corps, en 1813, il commandait une division à Bautzen, Wurtschen, Leipzig, à Hanau, en Belgique et en Champagne. Le général Ledru obtint, en juillet 1814, le commandement de la division d'infanterie de la garnison de Paris. Il reçut ordre de prendre position à Essone, le 19 mars 1815, et de rétrograder, le lendemain, sur la capitale, où il rentra, le 20 mars au soir, avec cinq régimens qui brûlaient de suivre l'exemple de l'armée, et de se réunir à leurs aigles si long-temps victorieuses. Le 9 juin 1815, le général Ledru, remplissant le premier de tous les devoirs, celui de défendre sa patrie contre l'invasion étrangère, accepta un commandement qui lui fut donné à l'armée des Alpes, qu'organisait alors, à Lyon, le maréchal duc d'Albuféra (Suchet). Le lieutenant-général Ledru-des-Essarts commande maintenant la 7e division militaire (Grenoble).

LEDUC (Viollet), a publié : *Nouvel art poétique*, 1809, in-12, deux éditions. — *Rome et le Tibre* (pour la nais-

sance du roi de Rome, dans les *Hommages poétiques* de Lucet). — *Le retour d'Apollon*, poëme satirique, 1812, in-12. —*L'Art de parvenir*, poëme en un chant, 1817, in-12. Cet ouvrage, ainsi que le *Nouvel art poétique*, est écrit avec une malice très-spirituelle ; dans cette dernière production surtout on trouve des vers extrêmement heureux.

LEFANU (Mistriss), Anglaise, sœur du fameux Shéridan, et veuve de Pierre Lefanu, gentilhomme irlandais, paraît avoir hérité du talent qui a rendu sa famille si célèbre ; elle a publié : *Les fleurs ou la reine des sylphes*, conte de fées, in-12, 1810. — *Les fils d'Erin*, ou *le sentiment du jour*, comédie in-8, 1812. — Sa fille, LEFANU (Alicia), n'est pas moins distinguée par son esprit ; elle a publié : *La chaîne de Rosara*, ou *le choix de la vie*, poëme in-8, 1811. — *Le voyage de l'Inde*, roman, 2 vol. in-12. — *Stratalthan*, 4 vol., 1816. Ce roman jouit d'une grande réputation. Le caractère de lady Towendale offre un des portraits les plus frappans d'une femme à la mode, vaine, séduisante et trompeuse ; plusieurs autres caractères sont tracés d'après nature; le dialogue est soutenu avec beaucoup d'art, et pourrait, sans de grands efforts, être adapté à la scène.

LEFEBURE (LOUIS), botaniste, membre de plusieurs sociétés littéraires, a publié : *Méthode signalementaire pour servir à l'étude des noms des plantes*, 1814-15, 3 cahiers in-8. — *Concordance des trois systèmes de Tournefort, Linnæus et Jussieu, par le système foliaire, appliqué aux genres de plantes qui croissent spontanément dans le rayon de dix lieues autour de Paris*, 1816, in-8, 2 éditions. — *Vrai système des fleurs*, poëme, 1817, in-8. — *Atlas botanique*, ou *Clé du jardin de l'univers, d'après les systèmes de Tournefort et de Linné, réunis*, 1re partie, 1817, in-8. M. Lefebure a fait, en 1816, à l'Athénée, l'exposition d'un nouveau système foliaire, destiné à faciliter l'étude de la botanique, en faisant disparaître les difficultés de la classification des genres, toujours si rebutantes pour les commençans. — Un autre LEFEBURE a donné : *Tableau historique, politique, et moderne de l'empire ottoman*, trad. de l'anglais de W. Eton, 1799, 2 vol. in-8. — *Albert*, ou *le désert de Strathnaivern*, trad. de l'anglais de mistriss Helme, 1800, 3 vol. in-

LEFEBVRE, jeune peintre belge, né à Visé, élève de David, se fit remarquer par plusieurs ouvrages qui promettaient un talent distingué, s'il n'avait été victime d'une mort prématurée, que l'on attribua principalement à un travail excessif qui avait épuisé ses forces. On distingue parmi les compositions de ce jeune artiste le portrait en pied du roi des Pays-Bas. Ce tableau, largement peint, est d'un bel effet et d'une touche moëlleuse; le dessin en est très-correct et la pose pleine de noblesse. Lefebvre avait fait une étude particulière du style de Rubens et de Paul Véronèse ; il reproduisait avec succès les principales qualités de ces grands maîtres.

LEFEBVRE (Le maréchal FRANÇOIS-JOSEPH), duc de Dantzig, pair de France, né à Ruffach, en Alsace, le 25 octobre 1755, est fils de l'ancien commandant de la garde bourgeoise de cette ville. Ayant perdu son père dès l'âge de dix-huit ans, le jeune Lefebvre fut confié aux soins éclairés d'un oncle paternel, alors curé recteur de Guémar; mais, jaloux de marcher sur les traces de son frère, qui venait d'être nommé officier au régiment de Strasbourg, il s'enrôla, le 10 septembre 1773, âgé de 18 ans, dans le régiment des Gardes-Françaises, où il obtint, le 9 avril 1788, le grade de premier sergent, compagnie de Vaugiraud. Le grade de premier sergent était, dans le régiment des Gardes, une preuve toujours certaine des bonnes qualités du sous-officier qui y était élevé. Le 12 juillet 1789, il sauva la vie à plusieurs officiers de sa compagnie, attaqués par une multitude furieuse qui voulait enfoncer les portes de la caserne, et les égorger. Après le licenciement de ce corps, il fut incorporé, avec la moitié de sa compagnie, dans le bataillon des Filles-St-Thomas, dont l'instruction lui fut confiée, et qui a donné depuis des témoignages remarquables de son attachement à l'ordre et à la discipline. Lefebvre fut blessé deux fois à la tête d'un détachement de ce bataillon, d'abord en protégeant la rentrée de la famille royale aux Tuileries, le jour où elle tenta vainement de se rendre à St-Cloud, et, plus tard, en assurant le départ, pour Rome, des tantes de Louis XVI. En 179[illegible] il préserva la caisse d'escompte du pillage. Déjà capitaine au 13me régiment d'infanterie légère, M. Lefebvre fut nommé a[illegible]

judant-général, le 3 septembre 1793; général de Brigade, le 12 frimaire an 2 (2 décembre 1793), et général de division, le 21 nivôse même année (10 janvier 1794), à la suite des combats de Lambach et de Giesberg. Depuis l'entrée du général Lefebvre dans la carrière des armes, chaque pas de ce rapide avancement avait été le prix d'une action éclatante. Il acquit bientôt d'autres titres à la gloire, et son nom se rattache à tous les hauts faits des armées des Vosges, de la Sarre, de la Moselle, de Rhin-et-Moselle, de Sambre-et-Meuse et du Danube, dont il commanda presque toujours l'avant-garde. Chargé, en 1793, du commandement des quatre divisions qui eurent ordre d'assiéger le fort Vauban, il entra à leur tête dans le Palatinat, et bloqua le pont de Manheim, sur la rive gauche du Rhin. Victorieux à Apach, à Ste-Croix près Arlon, à Nadelange, à Dinant, il prépara, par ces succès, les glorieux résultats de la bataille de Fleurus. Cette bataille se donna le 8 messidor an 2. Le général Lefebvre y commandait la droite de l'armée française; il eut un cheval tué sous lui, et contribua puissamment, par son sangfroid, sa bravoure et ses bonnes dispositions, à l'éclatante victoire des Français dans cette journée. La campagne de cette année se termina par les combats de Marmont, de Nivelles, de Florival et de Frimont, auxquels il prit une part très-active. L'année suivante, sa division combattit seule à Ept et à Ochtrup; elle concourut aux affaires de la Roër et du Welp. Le 20 fructidor, il franchit le Rhin au passage d'Eiclkamp, força Spick, Angersbach, et se porta sur Angermonde, après avoir chassé l'ennemi de Koreum. Ces succès furent suivis du combat d'Hénef, où le général Lefebvre donna seul, avec sa division, et repoussa les Autrichiens jusques sur les hauteurs d'Anilshorn, d'où il les débusqua de nouveau. En novembre 1796, il marcha sur la Sieg, combattit à Nidda et à Oberdiffembach, et se replia ensuite sur son point de départ, pour tenir en échec la colonne ennemie du général Boroz. Un armistice vint suspendre les hostilités; mais elles recommencèrent dès le printemps de l'an 4 (1796), par l'attaque de Slegberg, qui fut exécutée avec un plein succès par le général Lefebvre. Il poursuivit l'ennemi jusqu'à Altenkirken; et là, il eut à soutenir le combat le plus disputé et le plus glorieux de cette campagne. Il prit part ensuite aux journées de Kaldeich, de Friedberg, de Bamberg et de Sulzbach. Pendant la campagne de l'an 7 (1798), le général Lefebvre reçut, après la mort du général Hoche, le commandement provisoire de l'armée de Sambre-et-Meuse, et fut désigné pour commander l'expédition projetée contre l'électorat de Hanovre. Cette entreprise n'ayant pas eu lieu, il fut employé, en l'an 8 (1799), à l'armée du Danube, sous les ordres de Jourdan, et, le 30 ventôse, il opposa une vigoureuse résistance à trente-six mille Autrichiens qui l'avaient attaqué à Stockach, où il n'avait que huit mille hommes. Grièvement blessé d'un coup de feu au bras, il quitta l'armée et revint en France, où il reçut, du directoire, une armure complète, en récompense de ses services, et obtint le commandement de la 17e division militaire, à Paris. Le 18 brumaire, il accompagna le général Bonaparte à la barre du conseil des anciens, pour y entendre la lecture du décret qui le nommait général en chef de l'armée de l'intérieur. Mandé lui-même quelques instans après, par le directoire, pour rendre compte de sa conduite comme commandant de la 17e division, Lefebvre répondit qu'il n'avait plus de compte à rendre qu'au général en chef qui venait de lui être donné par le conseil des anciens. Le 19 brumaire, il était présent à la fameuse séance de l'orangerie de St-Cloud, et rendit, dans cette journée, des services essentiels au général Bonaparte, qui, pour l'en récompenser, le conserva au commandement de la 17e division. Il concourut depuis à la pacification des départemens de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne; fut admis au sénat, le 11 germinal an 8 (1er avril 1800), sur la proposition du premier consul, et fut nommé prêteur de ce corps, avec Clément de Ris; fonctions qu'il a conservées jusqu'à la dissolution du sénat. Elevé, le 19 mai 1804, à la dignité de maréchal d'empire, il fut nommé successivement chef de la 5e cohorte, grand-officier et grand-aigle de la légion-d'honneur. Lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, en 1805, il fut chargé du commandement général des gardes nationales de la Roër, de Rhin-et-Moselle, du Mont-Tonnerre, et reparut, en 1806, à la grande-armée, à la tête d'une division, contre les Prussiens. Quoiqu'âgé de plus de cin-

quante ans, il commandait la garde à pied, à la bataille de Jéna, le 14 octobre, et protégea, avec le 10e corps, les derrières de l'armée à Thorn, sur la gauche de la Vistule, jusqu'après la victoire d'Eylau (8 février 1807), époque à laquelle il reçut l'ordre d'aller investir Dantzig, avec l'armée polonaise, l'armée saxonne et le contingent de Bade. Cette place fut investie le 10 mars. Le premier bombardement eut lieu le 23 avril; la garnison prussienne, qui avait fait des sorties vigoureuses et multipliées, se rendit, avec les honneurs de la guerre, le 26 mai, après cinquante-un jours de tranchée ouverte, et le général Kalkreuth, qui la commandait, obtint la même capitulation que celle qu'il avait accordée, quatorze ans auparavant, à la garnison française de Mayence. Le 28 mai, le maréchal Lefebvre reçut le titre de duc de Dantzig. Employé en Espagne, en 1808, à la tête du 5e corps, il soutint, dans cette guerre injuste et désastreuse, la réputation militaire qu'il avait acquise dans la défense des légitimes droits de sa patrie. Le 31 octobre, il gagna la bataille de Durango sur les généraux Blacke et La Romana. Le 1er novembre, il entra dans Bilbao, et triompha encore, le 15 novembre, à Espinosa. Rappelé en Allemagne, lors de la guerre de 1809, il y fut chargé du commandement de l'armée bavaroise, ayant sous ses ordres le prince-royal de Bavière et les généraux Wrede et Deroi. Il combattit encore à Tann, à Abersberg, à Eckmülh, à Wagram, et dans l'intervalle de ces opérations, il s'occupa à soumettre le Tyrol insurgé. Cette campagne, dans laquelle la Russie fut auxiliaire de la France, se termina par la paix de Vienne, en octobre 1809. Cette paix ne fut pas de longue durée, et, dans la campagne de Russie, où l'Autriche, à son tour, unit momentanément ses armes à celles des Français, le duc de Dantzig commanda en chef la garde impériale. Les chances de la guerre ayant ramené sur le territoire français les débris de cette armée, naguères si florissante et si redoutable, le maréchal en dirigea l'aile gauche; combattit à Montmirail, à Arcis-sur-Aube, à Champ-Aubert, où il eut un cheval tué sous lui; et ne rentra dans la capitale qu'après l'abdication de l'empereur. Il fut créé pair de France, le 2 juin 1814. Tous les souvenirs de gloire et de reconnaissance se reveillèrent dans l'ame du duc de Dantzig, lorsque Bonaparte, rétabli sur le trône par les fautes des Bourbons, reparut au milieu de la France. L'âge et les infirmités du maréchal ne lui permettant plus de servir son pays sur le champ de bataille, il fut appelé à prendre part aux discussions de la chambre des pairs, dans laquelle il vota, jusqu'au dernier instant, avec les amis de l'indépendance nationale et de la liberté. Les Bourbons ayant été une seconde fois replacés sur le trône, le duc de Dantzig fut compris dans la loi d'exclusion du 24 juillet 1815; mais il fut confirmé, en 1816, dans son titre de maréchal de France, et reçut le bâton des mains du roi. Resté, depuis cette époque, sans fonctions et sans commandement, le duc de Dantzig a été rappelé à la chambre des pairs, par l'ordonnance royale du 5 mars 1819. Un courage réfléchi, un coup-d'œil juste, une expérience consommée, ont acquis au duc de Dantzig la réputation d'un des meilleurs généraux de l'armée française.

LEFEBVRE-DESNOUETTES (Le comte CHARLES), lieutenant-général, né à Paris, le 14 décembre 1775, est fils d'un négociant de cette ville. Entrée au service comme volontaire en 1792, il parvint, par ses talens et une rare intrépidité, aux premiers rangs de l'armée. Colonel du 18e régiment de dragons, en 1804, il commanda ce régiment à la journée d'Austerlitz, où il se fit remarquer de l'empereur, et fut nommé commandant de la légion-d'honneur, au mois de janvier 1806. Promu au grade de général de brigade, par décret du 19 septembre 1806, il passa, pendant quelque temps, au service du roi de Westphalie; rentra ensuite dans les cadres de l'armée française, et fut nommé général divisionnaire le 28 août 1808. Employé, à cette époque, dans la guerre contre l'Espagne, il fut blessé et fait prisonnier au mois de janvier, près de Benavente, dans la poursuite de l'armée anglaise, où sa témérité l'entraîna avec les chasseurs de la garde au-delà d'une rivière qu'ils ne purent repasser lorsqu'ils furent attaqués par des forces supérieures. Conduit en Angleterre, le général Lefebvre y obtint, sur sa parole, une ville pour prison; mais il s'échappa quelque temps après, revint en France, et reçut de l'empereur, au commencement de la campagne de 1809, contre l'Autriche, le commandement des chasseurs de la garde.

En 1812, le général Lefebvre accompagna Napoléon dans la fatale expédition contre la Russie; demeura constamment auprès de lui pendant la retraite; et partagea, avec le mameluck Rustan, un des traîneaux qui formaient l'escorte de ce prince. L'année suivante, il fut employé dans la campagne de Saxe; le 19 mai, il contribua au succès de la bataille de Bautzen; et s'empara, le 19 août, des montagnes de Georgenthal. Battu à Altembourg, le 29 septembre, par l'hetman Platow et le général saxon Thielman, il obtint, le 30 octobre, un brillant avantage sur un corps de cavalerie russe qu'il écrasa complètement. Rentré avec l'armée sur le territoire français, il déploya le plus grand courage au combat de Brienne (6 février 1814), où il fit plusieurs belles charges de cavalerie, et fut blessé de plusieurs coups de lance et d'un coup de baïonnette. Après l'abdication de l'empereur, à Fontainebleau, le général Lefebvre-Desnouettes commanda l'escorte qui le conduisit jusqu'à Roanne. Revenu de ce voyage, il fut conservé par le roi dans le commandement des chasseurs de la garde impériale, devenus chasseurs royaux. A la première nouvelle du retour de Bonaparte, le comte Lefebvre-Desnouettes, secondé des généraux Lallemand (*voy.* ces noms), se porta sur la Fère, à la tête de son régiment, pour se rendre maître de l'arsenal et de la garnison de cette ville, où il fit son entrée le 10 mars. On a prétendu que son projet était de marcher de là sur Paris, entraînant dans son parti les troupes qui se trouveraient sur la route, et de retenir la famille royale prisonnière aux Tuileries. Mais loin que rien ait prouvé jusqu'ici qu'il y eût quelque chose de fondé dans cette supposition, tout a démontré au contraire qu'aucun dessein n'avait été formé, à cette époque, contre la liberté de Louis XVIII et de sa famille. La résistance de la Fère, où commandait le général d'Aboville, ayant forcé le général Desnouettes de renoncer à ses premiers desseins, il se dirigea sur Compiègne; mais cette route étant précisément celle que suivaient les Bourbons dans leur fuite, et le peu de corps qui leur restaient encore se réunissant sur ce seul point, avec la gendarmerie, ces forces, quoique très-peu considérables, étaient cependant supérieurs à celles dont le général Desnouettes pouvait disposer, et menaçaient à tout instant de l'envelopper. Dans cette pressante nécessité, il abandonna son régiment; prit, avec les généraux Lallemand, la route de Lyon, et trouva un asile sûr chez le général Rigaud, où il attendit l'arrivée de Bonaparte. Nommé membre de la chambre des pairs, le 2 juin 1815, le général Desnouettes partit de Paris, le 13 avec Bonaparte, et combattit à Fleurus et à Waterloo, avec son intrépité ordinaire. Compris, après le retour du roi, dans l'article 1er de l'ordonnance du 24 juillet, il réussit à se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, et fut condamné à mort, par contumace, en mai 1816, par le 2e conseil permanent de la 1re division militaire. Il s'est retiré aux états-unis d'Amérique. Le général Lefebvre-Desnouettes a épousé, il y a plusieurs années, la fille de l'intendant de la maison de madame, mère de l'empereur Napoléon.

LEFEBVRE-GINEAU (Le chevalier Louis), né en 1754, s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences exactes, et devint professeur au collége de France. Il fut successivement électeur en 1789, officier municipal de la commune de Paris, et montra, dans ces différentes fonctions, beaucoup de modération. Lors de la formation de l'institut national, il en devint membre pour la classe de physique générale, fut nommé chevalier de la légion-d'honneur, le 25 novembre 1803, inspecteur-général des études, et administrateur du collége de France en 1804. En 1793, il avait été un des physiciens envoyés dans les départemens pour s'y occuper de recherches minéralogiques. On trouve plusieurs de ses rapports dans le *Journal des Mines* de cette époque. Élu par le sénat, membre du corps-législatif, pour le département des Ardennes, le 17 février 1809, il fut nommé, le 9 novembre 1809, membre de la commission des finances, et fut rappelé, en 1813, aux fonctions législatives, par le même département. Après la chute de Napoléon, en 1814, il fut un des signataires de la délibération de l'institut, du 5 avril, en conséquence des mesures prises par le gouvernement provisoire; le 26, il fut présenté au comte d'Artois, à la tête d'une députation du collége de France, et, le 11 mai, il porta la parole devant le roi, comme président de la 1re classe de l'institut. Pendant la session de la chambre des députés de cette année, M.

Lefebvre-Gineau s'occupa beaucoup des discussions diverses qui en furent l'objet. Le 2 juillet, il se déclara en faveur des députés qu'on voulait exclure comme étrangers, et fit valoir le courage et le dévouement qu'ils avaient manifestés pendant les derniers jours de crise. Le 10 août, il s'opposa au projet de loi sur la presse, le regardant comme attentatoire à la constitution, et s'attacha surtout à réfuter les motifs de crainte allégués par d'autres orateurs : « Que voyez-vous, dit-il, dans la capitale, si ce n'est des citoyens occupés de leurs travaux ou de leurs plaisirs ? Le repos et la confiance règnent dans tous les esprits, et cependant la liberté de la presse existe depuis quatre mois. » Le 22 septembre, il parla en faveur des habitans des départemens ci-devant réunis à la France ; demanda qu'ils fussent considérés comme français, et vota l'adoption des amendemens de son collègue Raynouard, sur la naturalisation. Le projet de loi relatif à l'importation des fers étrangers attira aussi, au mois d'octobre, l'attention de M. Lefebvre-Gineau, qui prit beaucoup de part à sa discussion. Le 26, il adopta, conformément au projet de la commission, les restrictions à opérer dans la restitution des biens non-vendus des émigrés, et combattit l'opinion émise par M. de Perrigny, que ces biens pouvaient être rendus par une ordonnance du roi, sans le concours de la puissance législative. Il termina son discours en témoignant le désir de voir la chambre se prononcer de suite sur les créanciers hypothécaires des émigrés, en déclarant que leurs créances seraient réduites au tiers, et qu'ils ne pourraient exercer aucune poursuite avant le 1er janvier 1816. Il parla encore le 22 décembre, contre le projet de loi concernant la réduction des membres de la cour de cassation, et proposa des amendemens propres à atténuer son inconstitutionnalité et ses dangers. M. Lefebvre-Gineau fut élu, en mai 1815, par le département des Ardennes, membre de la chambre des représentans, où il fit partie de la commission qui fut chargée de la révision des lois constitutionnelles. Il a concouru, avec M. Cuvier et d'autres savans, à la rédaction des notes qui ajoutent un nouveau prix au poëme des *Trois règnes de la nature*, par Delille. Il a eu beaucoup de part à la fixation du kilogramme définitif, dans le nouveau système métrique. Personne n'éprouve avec plus de force que ce savant le besoin de communiquer l'instruction ; on l'a vu donner jusqu'à six leçons par jour sur différens sujets, et il sollicitait de ses collègues, comme une véritable faveur, la faculté de les remplacer dans leurs cours au moindre obstacle qui les empêchait de s'en occuper eux-mêmes.

LEFIOT (N.), député à la convention nationale, était avocat à St-Pierre-le-Moûtier, département de la Nièvre, lors de la révolution. Nommé, en 1790, procureur-syndic de cette petite ville, il fut en septembre 1792, député à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il attaqua violemment aux jacobins, Camille Desmoulins et Phélippeaux, dont on sait que tout le crime, aux yeux des tyrans, était de rappeler le comité de salut public à l'humanité et de dénoncer les généraux ineptes et barbares qui éternisaient la guerre civile de l'Ouest. Il fut, en 1793, chargé d'une mission à l'armée des Pyrénées, et, en 1794, d'une mission nouvelle dans les départemens du Loiret, du Cher, de la Nièvre et de Saône-et-Loire ; partout il proclama les rigoureux principes du gouvernement révolutionnaire, et néanmoins il fut rappelé, comme modéré, de cette dernière mission, qui, un an plus tard, et sur la preuve qu'il avait envoyé quatre citoyens de Montargis, au tribunal révolutionnaire, motiva son arrestation comme terroriste. Lorsque la constitution de l'an 3 fut établie, Lefiot fut employé au département de la justice par les ministres Merlin et Génissieux. Forcé de quitter Paris, par la loi du 21 floréal an 4 (10 mai 1796), qui ordonnait à tous les ex-conventionnels et amnistiés non employés, de sortir de la capitale, M. Lefiot se retira à Nevers, d'où étaient parties dans les années antérieures de fortes dénonciations contre lui. Il y a été tour-à-tour secrétaire et administrateur du département. Il fut destitué de cette dernière place à l'époque où le général Bonaparte prit les rênes du gouvernement, pour avoir provoqué, comme avocat, l'élargissement d'un prisonnier arbitrairement détenu par les ordres du ministre de la justice Cambacérès. Nommé, en l'an 6, membre du tribunal de cassation, par une assemblée électorale qui l'avait élu son président, les nominations d'une as-

semblée scissionnaire prévalurent. Quelque soit, au reste, le jugement que l'on croye devoir porter sur les opinions et la conduite révolutionnaire de M. Lefiot, une justice rare ne saurait lui être refusée, c'est que ses mains sont constamment restées pures et qu'il est pauvre. La prétendue loi d'amnistie du 12 janvier 1816 l'a forcé de quitter la France.

LEFORTIER (Jean-François), ancien officier de santé de la marine, et professeur émérite de l'école militaire, est né à Paris en 1771. Il rédigea, pendant quelques mois, en 1795, un journal intitulé : *Correspondance politique et littéraire*, et fut nommé, en l'an 6 (1798), professeur de belles-lettres à l'école centrale du Morbihan. Il obtint, l'année suivante, au concours, la chaire de littérature de l'école centrale de Seine-et-Marne. A la création de l'école spéciale militaire à Fontainebleau, en 1804, il fut désigné pour y remplir les mêmes fonctions, qu'il continua d'exercer lorsque l'établissement fut transporté à St-Cyr, où il resta jusqu'en 1814. Admis à la retraite en 1815, avec une pension, M. Lefortier a travaillé au *Journal général de France*, où ses articles étaient signés L. F. R. Il a rédigé depuis le *Journal des Maires*, connu long-temps pour une feuille semi-officielle; il s'y trouve toutefois d'excellens articles d'agronomie et d'économie domestique. On a encore de lui : *Aperçu sur les causes des progrès et de la décadence de l'art dramatique en France*, an 7.—Une Traduction du livre du P. Jouvency, intitulée *Ratio discendi et docendi*, 1803.

LEGAY a publié un grand nombre de romans, parmi lesquels nous citerons : *Egléi*, ou *l'amour et le plaisir*, 1807, 2 vol. in-12 — *Elisabeth Lange*, ou *le jouet des évènemens*, 1808, 2 vol. in-12. — *Le marchand forain*, 1808, 4 vol. in-12. — *La roche du diable*, 1809, 5 vol. in-12. — *Le fils chéri et le fils abandonné*, ou *le Mentor moderne*, 1809, 5 vol in-12. — *L'innocence et le crime*, 1810, 3 vol. in-12. — *Les trois mères et leurs filles*, ou *la vanité des systèmes*, 1812, 3 vol, in-12. — *L'hermite de la vallée de Luz et les désespérés*, 1816, 3 vol. in-12. — *Récréations de l'enfance*, 1816, 3 vol. in-18. La publication d'*Elisabeth Lange* avait fait concevoir au sujet de M. Legay, des espérances qu'il n'a point justifiées; son style est habituellement lâche, et souvent incorrect. M. Barbier attribue à un auteur de ce nom, *Mes souvenirs*, 1785, in-8; 1788, 2 vol. in-8.

LEGENDRE (Adrien-Marie), ancien professeur de mathématiques à l'école militaire de Paris, membre de l'académie des sciences, est connu par plusieurs belles découvertes, consignées dans les mémoires de cette académie. Lorsqu'en 1787, des doutes élevés sur la position respective des observatoires de Londres et de Paris, firent naître l'idée de vérifier les points placés entre Dunkerque et Boulogne, M. Legendre fut nommé, avec MM. Cassini et Méchain, pour s'occuper de ce travail important, qui était exécuté en même-temps par les commissaires de la société royale de Londres. Les appareils nouveaux, employés pour cet objet, donnèrent, de part et d'autre, une exactitude qu'on n'avait pu obtenir jusqu'alors. Les commissaires français publièrent le compte de leurs opérations, en 1790, dans un ouvrage intitulé : *Exposé des opérations faites en France en 1787, et description d'un nouvel instrument propre à donner la mesure des angles à la précision d'une seconde*. M. Legendre fit paraître, en 1794, un *Mémoire sur les transcendantes elliptiques* et des *Élémens de géométrie*, avec des notes, dont la deuxième édition parut en 1799, augmentée de la trigonométrie; la troisième en 1800, la quatrième en 1802, la sixième en 1806. Cet ouvrage, devenu classique, et que l'auteur a traité suivant l'esprit des anciens, et cependant d'une manière qui souvent lui est propre, a eu quatre éditions depuis cette époque. En 1795, M. Legendre fut nommé membre de l'agence temporaire des poids et mesures, et il a occupé cette place jusqu'à la réunion de l'agence au ministère de l'intérieur, en 1805. Il fit paraître, en 1798, son *Essai sur la théorie des nombres*, ouvrage recommandable par la science analytique, par la difficulté du sujet, et par la profondeur des recherches. M. Legendre s'est placé, depuis long-temps, au premier rang parmi les mathématiciens du 18e siècle. Il suffira, pour donner une idée de l'étendue de ses connaissances, de présenter, en abrégé, les détails de ses travaux. On lui doit d'abord, sur l'attraction des sphéroïdes elliptiques, de savantes recherches, qu'il commença en 1782; il est le premier qui ait démontré

que la figure elliptique pouvait seule convenir à l'équilibre d'une masse fluide homogène, animée d'un mouvement de rotation, et dont toutes les molécules s'attirent en raison inverse du carré des distances. En 1789, un usage heureux des transformations indiquées par Euler et Lagrange, pour simplifier l'intégration des différentielle partielles prises successivement par rapport à diverses variables, le conduisit à démontrer, sans le secours des séries, que si deux sphéroïdes elliptiques ont leurs trois sections principales décrites du même foyer, les attractions qu'ils exercent sur un même point extérieur, auront la même direction, et seront entre elles comme leurs masses. En 1790, M. Legendre communiqua à l'académie des recherches sur les sphéroïdes hétérogènes; il s'est aidé, dans ce travail, de l'équation différentielle partielle que M. Laplace a mise le premier en usage. En 1794, il concourut avec M. Prony, à la construction de nouvelles tables trigonométriques pour la division décimale du cercle. Tous les collaborateurs associés à cette vaste entreprise avaient été partagés en trois sections relatives aux trois genres d'opérations dont se composait la formation des tables. M. Legendre présidait la section chargée de la partie analytique, et il imagina des formules très-élégantes pour déterminer les différences successives des sinus. Il fut nommé, en 1808, conseiller à vie honoraire du conseil de l'instruction publique; et, en septembre 1816, examinateur des candidats pour l'école polytechnique, conjointement avec M. Poisson. On a de M. Legendre, indépendamment des ouvrages déjà cités: *Nouvelle théorie des parallèles*, 1803, in-8. — *Nouvelles méthodes pour la détermination des orbites des comètes*, 1805, in-8. — *Supplément à l'essai sur la théorie des nombres*, 1816, in-4. — *Exercices de calcul intégral*, 6e partie, 1807, in-4. — *Elémens de géométrie*, 11e édition, 1817, in-8. La nouvelle méthode qu'il a publiée sur les orbites des comètes, est toute fondée sur des principes purement analytiques. Cette innovation a fait dire que son ouvrage renfermait des idées paradoxales. Voici le jugement qu'en porta la classe des sciences mathématiques de l'institut, dans son rapport de 1808: « La méthode de M. Legendre a les avantages et quelques-uns des inconvéniens attachés à toutes les solutions analytiques, c'est-à-dire la longueur des calculs; le grand nombre de lettres et de symboles, dont il est presque impossible de retenir la signification; enfin l'espèce d'obscurité qui fait que le calculateur est réduit à suivre une marche longue, sans voir clairement, à chaque instant, ce qu'il fait, ni où il va..... » Depuis, M. Legendre a revu et refondu sa méthode qu'il a singulièrement améliorée. Ce qui la distingue est la manière dont il fait concourir les observations à la correction des premiers élémens d'une comète. Une autre chose importante pour les astronomes, dans le mémoire de M. Legendre, c'est l'usage des indéterminées dans le calcul logarithmique. L'auteur en avait déjà donné plusieurs exemples dans des mémoires plus anciens, et notamment en 1788; mais cette théorie a reçu des développemens très-avantageux dans sa dernière solution du problême des comètes.

LEGENDRE (Louis), né à Paris, en 1756, avait été matelot pendant dix ans, lorsqu'il revint dans la capitale, et y établit une boucherie. Sans aucune instruction acquise, dès son enfance il avait annoncé des dispositions naturelles à l'éloquence, et les premiers troubles qui éclatèrent à Paris, le mirent à portée de les développer. Dans les soirées des 1er et 2 juillet 1789, il était à la tête des mouvemens populaires dans lesquels les bustes du duc d'Orléans et de M. Necker furent portés en triomphe et promenés dans Paris. Le 14 juillet au matin, il harangua le peuple du quartier qu'il habitait, pour l'engager à le suivre et à forcer l'hotel des invalides, s'emparer des armes et des canons, et marcher à la Bastille. Cet homme, si audacieux dans les troubles civils, était dans son intérieur, sobre, obligeant, désintéressé, mais accessible à l'orgueil, et singulièrement flatté d'avoir été distingué par le duc d'Orléans, qui l'admettait quelquefois chez lui, et par quelques-uns des chefs les plus marquans du parti populaire, qui lui témoignaient une grande confiance. Il se lia successivement avec Danton, Camille Desmoulins, Marat, Fabre-d'Églantines, qu'il avait rencontrés dans les premières assemblées de district. Dès-lors il s'éloigna peu-à-peu de ses premiers protecteurs, devint lui-même une sorte de puissance, et fut l'un des fondateurs du

club des cordeliers, qui s'érigea en autorité, d'abord rivale, puis supérieure à celle des jacobins, que Legendre ne cessa point cependant de fréquenter, et dont étaient successivement bannis tous les premiers amis de la liberté. Obligé de prendre la fuite, pour se soustraire à l'arrestation prononcée contre lui, tantôt à raison des discours violens qu'il avait prononcés contre le décret qui consacrait l'inviolabilité du roi; tantôt à la suite des événemens arrivés au Champ-de-Mai, le 17 juillet 1791; il reparaissait dans la capitale, jusqu'à ce que de nouveaux motifs vinssent encore le contraindre à fuir ou à se cacher. Il fut un des provocateurs et des auteurs des journées des 20 juin et 10 août 1792, mais il refusa constamment de prendre aucune part aux massacres des 2 et 3 septembre, dont il eût néanmoins, plus tard, la lâche faiblesse de provoquer l'impunité. Nommé, en septembre de la même année, député de Paris à la convention nationale, il s'y montra l'un des ennemis les plus ardens de Louis XVI, et s'écria, le 11 décembre, au moment où ce prince allait paraître à la barre, « qu'il fallait que les députés ainsi que les tribunes gardassent le plus profond silence quand le coupable entrerait dans la salle, afin que le calme des tombeaux l'effrayât. » Le 16 janvier 1793, il vota la mort du roi, en rappelant qu'il avait été l'attaquer au 10 août, dans son château des Tuileries, et le 20 (veille de l'exécution), il proposa, à la tribune des jacobins, de couper son corps en quatre-vingt-quatre morceaux, pour les envoyer aux quatre-vingt-quatre départemens. Nommé membre du comité de sûreté générale, le jour même de la mort du roi (21 janvier), il fut un des provocateurs les plus ardens des crimes du 31 mai; et, dans la séance du 28 de ce mois, il prit à la gorge et précipita de la tribune le vertueux Lanjuinais qui s'efforçait de rappeler les proscripteurs à la justice et à l'humanité. Envoyé en mission à Lyon, il n'y opéra aucun bien; y prépara par sa faiblesse et son ignorance du véritable état de ce pays, les voyes aux forfaits que Collot-d'Herbois vint y consommer quelques mois après, et fut rappelé par la convention. Chargé d'une mission nouvelle à Dieppe, à une époque où les subsistances étaient rares, il répondit plus d'une fois au peuple qui lui demandait du pain : « Vous manquez de pain; et bien, mangez les aristocrates. » De retour dans la convention, son ancienne intimité avec Danton se resserra de plus en plus, et celui-ci, qui, dès long-temps, ne le désignait plus que sous le nom de son lieutenant, l'associa à toutes ses pensées. Peu de caractères ont présenté des contrastes plus remarquables que celui de Legendre; énergique et intrépide dans de certains momens, Robespierre exerçait sur lui un ascendant terrible; ainsi, après avoir défendu Danton dont il annonça lui-même l'arrestation à l'assemblée, dans la séance du 10 germinal an 2 (30 mars 1794); déclaré qu'il regardait ce député comme aussi pur que lui-même; rappelé qu'en 1792, il avait fait lever la France entière; et demandé qu'il fût entendu à la barre; il se rétracta de toutes ses assertions et de sa demande, du moment où Robespierre en lui répliquant, lui eût fait entendre que les amis de Danton pourraient bien partager son sort. A cette lâcheté Legendre joignit la lâcheté plus grande de protester « qu'il n'entendait défendre personne. » Dès ce ce moment, ce Legendre autrefois si terrible, se vit sans cesse poursuivi par l'échafaud, et se crut, à tout instant, près d'être arrêté. Blamé par Couthon, peu de jours après, pour avoir pris la défense de Danton, il déclara « que s'il avait commis une erreur, elle était involontaire. » Averti par un inconnu qu'il devait être arrêté, il adjura, dans l'assemblée, quiconque aurait quelque fait à alleguer contre lui, de le déclarer à l'instant. Toujours plus lâche, à mesure que ses terreurs redoublaient, il dénonça les prétendus conseils anonymes qui lui avaient été donnés, d'assassiner Robespierre et St-Just, et déclara « qu'il ne doutait plus que Danton n'eût des complices dans la prison du Luxembourg », protestant « qu'il était maintenant convaincu de la realité de la conspiration pour laquelle ce député avait péri, et avouant qu'il avait été son jouet. » Il y a peu d'exemples d'hommes sur lesquels la frayeur ait exercé un plus grand empire. A aucune époque, Legendre n'avait pensé sur Danton ce que la terreur lui arrachait maintenant. Il en a souvent fait l'aveu après le 9 thermidor, et personne ne saurait être désormais à son égard, plus rigoureux qu'il ne l'était lui-même. Il aimait à se désigner souvent lui-même comme l'homme de la nature, le paysan du Danube. Peu de temps avant

la chute de Robespierre, il avait annoncé aux jacobins qu'il ferait à ce député un rempart de son corps. Lorsque la jeune et infortunée Cécile Renaud, âgée de 20 ans, fut mise à mort, comme ayant voulu assassiner Robespierre, Legendre s'écria à la tribune des jacobins, avec une emphase aussi lâche que ridicule «La main du crime s'était levée pour assassiner la vertu, mais le dieu de la nature n'a pas souffert que le crime fût consommé. » Après la mort de Robespierre, Legendre, qui, toutefois, n'avait pris aucune part active aux glorieux événemens qui délivrèrent la convention et la république de la tyrannie la plus horrible qui jamais ait existé, devint un des accusateurs les plus ardens des complices de cette tyrannie, et l'on doit avouer que de grands dangers existaient encore pour ceux qui poursuivaient les héritiers du sanglant système qui venait d'être détruit; mais Robespierre n'était plus là, et Legendre n'était plus frappé du prestige de terreur imprimé à ce nom. Élu membre du comité de sûreté générale, le 14 thermidor an 2 (1er août 1794), aucun de ses collègues n'a signé, en moins de temps, un plus grand nombre de mises en liberté, et réparé plus de fautes par plus de bienfaits. La convention ayant décrété, le 22 brumaire an 3 (12 novembre 1794), sur le rapport de ses trois comité de salut public, de sûreté générale et de législation, que la salle des jacobins serait fermée, ce fut Legendre qui se chargea de l'exécution du décret et rapporta à la convention les clefs de cet antre de l'anarchie. Dans le cours du procès de Carrier, contre lequel il fit, comme membre du comité de sûreté générale, prendre toutes les mesures de sûreté propres à prévenir sa fuite, il parla plusieurs fois contre ce monstre, déroula l'effroyable tableau de ses crimes, et s'éleva souvent à des traits qui produisirent une impression profonde sur l'assemblée et les tribunes. Billaud-Varennes ayant témoigné des craintes hypocrites sur les résultats de la mise en liberté de Mme de Tourzel, Legendre invita la convention «à frapper cette poignée d'hommes de proie qui obscurcissaient l'horison politique par les vapeurs du crime » et prit le peuple à témoin « qu'il voudrait que l'auteur de la nature les condamnât à ne mourir jamais.» Élu président de la convention le 17 brumaire an 3 (7 novembre 1794), il rentra le 15 frimaire (5 décembre 1794), [au co]mité de sûreté générale dont il étai[t sorti] le mois précédent. Après avoir co[ntribué] plus puissamment qu'aucun de ses [collè]gues, à conduire Carrier à l'échafau[d, Le]gendre attaqua Maignet, avec non [moins] d'énergie, mais avec moins de suc[cès;] cet homme atroce vit encore. Lia[nt] l'impunité de cet homme à celle des [mem]bres des anciens comités de salut [public] et de sûreté générale, mainten[us en] état de prévention devant la conv[ention] nationale, « il y a des hommes, s['écria]-t-il, qui voulant toujours mener [la con]vention, lançent en avant des lég[ions de] lieutenans; et savez-vous quels s[ont ces] lieutenans? ce sont ces hommes q[ui ont] fait charrier dans l'Océan, la pre[uve de] leurs crimes, et rougi la mer par le [sang] ensanglanté de la Loire; ceux qui o[nt porté] l'incendie et la dévastation dans [les dé]partemens; ceux qui ont mis les jaco[bins en] feu et qui en ont fait un théâtre o[ù cha]cun joue un rôle plus ou moins [...] L'histoire est sur les planches, et [Robes]pierre est au trou du souffleur. » [...] presque toujours avec cette bizarre[rie d'i]mages qui ne pouvait produire d'eff[et que] dans sa bouche et unie à son geste, Legendre était constamment assuré [de pro]duire plus d'impression. Lors des [insur]rections anarchiques des 12 germin[al an 3] (1er avril 1795), 1er prairial (20 [mai de] la même année), et 13 vendémiair[e an 4] (5 octobre 1795), Legendre mo[ntra un] courage et une activité infatigables [; il mar]cha plusieurs fois à la tête des trou[pes qui] délivrèrent la convention et cont[ribua à] son triomphe. Devenu membre d[u con]seil des anciens, il y figura moins [qu'à la] précédente assemblée, et prit plu[s rare]ment la parole, parce que son gen[re d'é]loquence avait dû nécessairement t[rouver] beaucoup moins d'occasions de se [déve]lopper et perdre beaucoup de son [effet] à mesure que la tourmente révo[lution]naire s'appaisait, et que les esprit[s com]mençaient à se calmer. Après la [décou]verte de la conspiration de Drouet [et Ba]beuf, il vota leur accusation, et d[emanda] même l'expulsion de Paris des ex-[conven]tionnels, ses anciens collègues. « [...] conspirateurs, dit-il alors, ne [...] pas les services qu'ils ont pu [rendre] en d'autres temps; ce n'est poi[nt pour] ses services passés, mais pour ses [crimes] actuels que Manlius fut précipi[té]

roche Tarpéienne. Les crimes produits par la réaction royaliste, à la suite des victoires remportées sur l'anarchie, en germinal et prairial an 3, inspirèrent encore, dans le conseil des anciens, quelques beaux mouvemens à Legendre ; mais sa carrière politique devait finir, du moment où un système régulier de gouvernement régissait la république. Il est hors de doute qu'avec de l'instruction et une éducation soignée, Legendre, qui fut quelquefois cruel dans ses discours, mais qui montra d'une manière non équivoque, après le 9 thermidor, qu'il y avait beaucoup plus de bonté dans son cœur que de fermeté dans son caractère, eût été l'un des personnages les plus éloquens, peut-être même l'un des plus importans de la révolution française. Dans les derniers temps de sa carrière conventionnelle il prenait des leçons de grammaire et s'était décidé à apprendre la langue latine. Il était probe, désintéressé, sans intrigue, et en cela même fort différent de quelques-uns de ses amis. Sa fortune, pendant et après la révolution, fut constamment la même que celle qu'il y avait apportée, et qui était le fruit de ses épargnes. Il avait toujours conservé pour sa demeure l'ancien local de son établissement, rue de Beaune. Legendre est mort à Paris le 13 décembre 1797, âgé de quarante-un ans, et a légué son corps à la faculté de médecine, « afin, dit-il, dans son testament, d'être encore utile aux hommes, même après sa mort. »

LEGER (F.-P.-A.) est auteur d'un grand nombre de vaudevilles, seul ou en société avec MM. Barré, Chazet, Deschamps et autres. Les plus remarquables des pièces de M. Léger, sont : *L'heureuse décade.* — *L'apothéose du jeune Barra.* — *Sans façon*, ou *le vieux cousin.* — *Le berceau d'Henri IV.* — *Jocrisse*, ou *la poule aux œufs d'or.* — *Caroline de Lichfield.* — *Joconde.* — *La cinquantaine.* — *La revue de l'an VI*, etc. Il a encore publié : *Petite réponse à la grande Épître de M. Chénier*, 1797. — *Rhétorique épistolaire* ; et a donné, au théâtre de l'Odéon, en 1817, *Maria*, ou *la demoiselle de compagnie*. La plupart de ces pièces plaisent par le naturel et la gaîté. M. Léger, qui est acteur, quitta le Vaudeville en 1800, et essaya de former, au théâtre Louvois, une troupe qui ne put s'y soutenir long-temps. Il a été, pendant quelques années, secrétaire de la municipalité de St-Denis. — Un autre Léger, ancien chef de division à la préfecture de police, a rempli divers emplois publics, pendant la révolution, avec beaucoup de sagesse et de modération. Une injustice révoltante l'a mis à la retraite en décembre 1817.

LÉGIER (Pierre), auteur dramatique français, naquit à Jussey, département de la Haute-Saône, en 1734, d'une famille honorable dans le pays, fut envoyé très-jeune à Paris pour y faire son droit, et préféra bientôt le culte des Muses à celui de Thémis. Quelques vers agréables, qui annonçaient du talent, lui procurèrent ensuite l'entrée dans quelques sociétés brillantes de la capitale, et c'est là qu'il se lia avec Parny, Barthe et Dorat, alors les coryphées de la littérature légère. A compter de cette époque, Légier se livra exclusivement à la culture de la poésie, et publia, en 1769, des opuscules sous le titre d'*Amusemens poétiques*, dans lesquels on trouva beaucoup d'idées heureuses agréablement exprimées. Il donna aussi au théâtre, quelques années après, deux comédies intitulées, l'une *Les protecteurs* et l'autre *Le rendez-vous inutile*, qui n'eurent qu'un succès passager. De retour dans sa ville natale, il y exerça long-temps les fonctions de maire, et mourut à Jussey, le 7 janvier 1791, à l'âge de 57 ans.

LEGONIDEC (J.-F.-M.-M.-A.), né à Rennes, passa à St-Domingue avant la révolution de cette colonie. Il y exerçait la profession d'avocat en 1791, et fut contraint de fuir, en 1793, la tyrannie des commissaires civils. Après quelque temps de séjour aux États-Unis, il repassa en France et obtint la place de substitut du commissaire du directoire près le tribunal criminel de Dax, présidé par Roger Ducos. Il fut ensuite nommé Grand-Juge à l'Ile de France, par les soins du duc d'Otrante (Fouché), alors ministre de la police générale, qui avait pour lui une estime particulière ; mais diverses circonstances s'étant opposées à son départ, il obtint la place de procureur-général près la cour impériale de Rome, le 24 juin 1810. L'évacuation de l'Italie la lui fit perdre en 1813. Lors de la restauration, il fut nommé membre de la cour de cassation. M. Legonidec, pénétré des vrais principes qui doivent animer les magistrats, lesquels appartiennent, avant tout, à la patrie, resta fidèle à son poste, lors-

que Bonaparte reprit les rênes de l'état, et signa, le 25 mars 1815, l'adresse (vraiment nationale par la pureté des principes qui y sont exprimés) présentée par la cour de cassation, à Bonaparte (*voy.* Muraire). M. Legonidec, magistrat éclairé et père de famille estimable, n'a pas cessé de faire partie de la cour de cassation. On a de lui : *Grammaire celto-bretonne*, 1807, in-8, et cinq mémoires ou fragmens archéologiques ou philologiques dans le Recueil de l'académie celtique, dont il fut nommé vice-président lors de la fondation, en 1805.—Un de ses cousins a été tribun sous le gouvernement consulaire.

LEGOUVÉ, littérateur français, reçut le jour à Paris d'un avocat distingué dont les talens ont honoré le barreau de de la capitale, et qui, cultivant la poésie en secret, donna lui-même à son fils les premières leçons de cet art. Ses soins ne furent pas perdus. On ne tarda pas à reconnaître dans le jeune Legouvé des moyens qui promettaient de devenir très-remarquable. Quoique son ame, naturellement aimante et sensible le portât de préférence à peindre les affections douces et mélancoliques, il s'essaya heureusement dans un genre qui réclame toute la profondeur de la pensée et la vigueur de l'expression. *La mort d'Abel*, dont il puisa le sujet dans l'écriture, et les traits principaux dans le poëme de Gessner, révéla un talent supérieur : on y remarque la peinture touchante et fidèle du berceau du monde : le caractère de Caïn est tracé avec énergie, et plusieurs scènes sont du plus puissant intérêt. *Epicharis et Néron*, son second ouvrage, représenté en 1794, obtint aussi un brillant succès, dû sans doute en partie aux circonstances politiques du moment, qui ne pouvaient manquer de concourir à la réussite d'un ouvrage dont l'objet était de retracer le triomphe de la liberté sur la tyrannie ; mais le mérite intrinsèque de cette pièce suffisait pour la faire accueillir favorablement. Le personnage d'Epicharis est dessiné avec autant de vigueur que d'originalité ; l'intrigue est habilement conduite, et le cinquième acte, que remplit presque seul Néron, caché dans le souterrain où il se dérobe à la vengeance des Romains, offre la peinture aussi vraie que terrible des fureurs impuissantes et des lâches terreurs du tyran abattu. Le style de cette pièce est vraiment celui de
la tragédie, et il s'y rencontre quelqu
traits qui paraissent inspirés par le gen
de Tacite. *La mort de Henri IV*,
dernier ouvrage dramatique de Le
gouvé, malgré les critiques dont el
fut l'objet, ajouta encore à sa réput
tion. On pourrait aussi citer son *Ete
cle et Polinice*, dans lequel il s'effor
d'imiter l'énergique simplicité des trag
ques Grecs, et *Fabius*, où il essaya
lutter avec Corneille dans l'art de pei
dre la sévérité du caractère romain. O
doit regretter amèrement la fin prémat
rée d'un écrivain que recommandaie
également à l'estime publique, et des t
lens littéraires aussi distingués, et les qu
lités personnelles les plus aimables. I
mort d'une épouse qu'il chérissait tendr
ment, et des circonstances non moins af
geantes qui en furent la suite, commen
cèrent par altérer ses facultés mentales
et détruisirent, en peu de temps, sa sant
A ces causes de dépérissement, se joign
rent les conséquences d'une chute qu
fit dans la maison de campagne de M[lle] Co
tat ; et, au commencement de 1813, il su
comba à cette complication de maux, lai
sant les plus vifs regrets à ses amis ain
qu'à ceux des lettres. On doit à Legouv
outre les ouvrages dont nous avons fa
mention, un poëme sur la Mélancolie
plein de charme et de sentiment ; les m
mes qualités se font remarquer dans l
pièces de vers qui ont pour objet *les So
venirs* et *les Sépultures*. Mais celui peu
être de ses ouvrages qui a obtenu le pl
de célébrité, est son poëme intitulé : *L
Mérite des femmes*, où il s'est particu
lièrement attaché à rendre hommage
généreux dévouement et à l'héroïque r
signation que montrèrent tant d'épouse
de mères, de sœurs et d'amantes penda
le règne affreux de la terreur. Nous ajo
terons, à cette nomenclature, une no
velle en prose intitulée : *Elisabeth et Bla
che*, ainsi que quelques pièces fugitive
parmi lesquelles on remarque un petit no
bre d'épigrammes que d'injustes attaqu
arrachèrent à sa douceur naturelle. L
gouvé était membre de l'institut
France, et de la légion-d'honneur.

LEGOUX-DE-FLAIX (Alexandre
a publié : *Mémoire sur les travaux
constructions hydrauliques*, 1802, in-
—*Essai historique, géographique et p
litique sur l'Indoustan*, 1807, 2 vo
mes in-8.

LEGRAND (Le comte), lieutenant-général, pair de France, naquit au Plessier-sur Saint-Just, département de l'Oise, le 24 février 1775. Orphelin à quinze ans, il prit, à cet âge, le parti des armes; fut d'abord simple dragon, et obtint son congé peu de temps avant la révolution. Il se maria ensuite à Metz, reprit du service en 1790, et obtint, en 1793, le grade de général de brigade. Employé en cette qualité à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous Championnet, il se distingua dans un grand nombre de circonstances, et continua de servir sur le Rhin avec le même succès. Nommé général de division, il fut chargé, en 1804, du gouvernement de la 25e division militaire; commanda, en 1805, une partie de la cavalerie de la grande armée; eut part aux succès de cette campagne, et décida, en faveur des Français, le combat de Wertingen. La bravoure et l'habileté qu'il montra à la bataille d'Austerlitz furent récompensées par le grand aigle de la légion-d'honneur. Après la bataille de Jéna, à laquelle il s'était également distingué, l'empereur Napoléon lui confia le commandement de la province de Bayreuth, où il sut mériter l'estime et l'affection des habitans, mais il n'y fit pas un long séjour. Rappelé à la grande armée, il trouva de nouveaux lauriers à Eylau, à Heilsberg et à Friedland. Chargé d'un commandement dans la guerre de 1809 contre l'Autriche, il se signala aux combats d'Ebersberg, de Gross-Aspernn, et ensuite à Esling et à Wagram. Lors de la campagne de Russie de 1812, qui fut si fatale à l'armée française, le comte Legrand fut cité dans toutes les affaires, avec les plus grands éloges, pour son sang-froid imperturbable et ses talens militaires. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr ayant été blessé, le général Legrand prit le commandement de son corps d'armée, eut un cheval tué sous lui à l'affaire de Polotsck, et fut encore blessé au passage de la Bérésina, où il avait livré un combat très-glorieux. Rentré en France, à la suite des désastres de Moscou, il fut nommé sénateur, le 5 avril 1813, et se rendit, au mois de janvier 1814, à Châlons-sur-Saône, pour organiser des moyens de défense, et se mettre à la tête des gardes-nationales. Créé pair de France, lors de la première restauration des Bourbons, il ne jouit pas long-temps des honneurs qui avaient été le juste prix de ses services, et mourut à Paris le 8 janvier 1815, des suites de ses nombreuses blessures. Il avait épousé la fille aînée du ministre Schérer, qui attendit à peine l'expiration de son deuil pour se remarier avec M. Joly-de-Fleury.

LEGRAVEREND (Jean-Marie), avocat aux conseils du roi et de la cour de cassation, directeur des affaires criminelles et des graces au ministère de la justice, a publié : *Traité de la procédure criminelle devant les tribunaux militaires et maritimes de toute espèce*, 1809, 2 vol. in-8.—*Traité de la législation criminelle en France*, tom. 2, 1816, in-8. M. Legraverend fut nommé, en mai 1815, membre de la chambre des représentans par le département d'Ille-et-Villaine, et nous ne pouvons douter que toutes les pensées de ce magistrat estimable n'ayent été, à cette époque, conformes au vœu que formaient tous les vrais français, pour préserver leur patrie de l'invasion étrangère. Une même ordonnance, en date du 24 mars 1819, a nommé maîtres des requêtes M. Legraverend et M. Colomb, ancien membre de la minorité de la chambre des députés de 1815, maintenant avocat-général à la cour royale de Paris. Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de rendre ici un nouvel hommage au beau caractère de ce jeune magistrat (*voy* Colomb), dont le nom, déjà si célèbre dans les fastes de l'humanité, vient d'acquérir un nouveau lustre des talens qu'il a développés, et surtout des sentimens si nobles et si éminemment français, qu'il a exprimés dans l'exercice du ministère public, pendant le procès des prévenus de l'assassinat du duc de Wellington (mai 1819). Nous nous faisons un devoir d'autant plus rigoureux de rendre cette justice au ministère public français, que les inspirations du chef haineux qui le dirige, et une longue expérience du passé, ne permettaient d'en attendre rien de pareil.

LEGRICE (Charles-Valentin), savant Anglais, curé de Penzance, membre du collège de la Trinité, à Cambridge, a été élevé à l'hôpital du Christ, et s'est fait distinguer par une grande connaissance des auteurs classiques. Il a publié : Le *Tineum*, *contenant l'Estianomie ou l'art d'attiser le feu*; *l'Icéad*, poëme héroï-comique imité d'Horace, Epigrammes, etc., in-12, 1794. — *Dissertation sur ce sujet : Si Richard Cromwell avait eu les talents de son père, aurait-il pu*

conserver le protectorat? Avec un discours tendant à prouver que le règne de la reine Anne a été improprement appelé le siècle d'Auguste de la littérature anglaise, in-8, 1795. — *Analyse des principes de philosophie morale et politique* du docteur Paley, in-8, 1796. — *Daphnis et Chloé*, roman pastoral, traduit du grec de Longus, in-12, 1803. M. Le Grice est encore auteur de plusieurs sermons. Il a mérité d'être compté parmi les premiers fondateurs de la société géologique, et s'est distingué surtout par sa vive et constante opposition au fanatisme des méthodistes, qui se sont excessivement multipliés, depuis peu de temps, dans le voisinage de sa cure, qui, en général, ont montré un esprit fort remuant partout où ils se sont établis, et dont les querelles avec le clergé de Genève, ont, depuis environ deux ans, constamment troublé ce dernier état. Il a fait paraître, en 1814, un sermon remarquable contre les convulsions extraordinaires auxquelles les nouveaux convertis étaient excités par leur prédicateur.

LEGROING-LAMAISONNEUVE (ANTOINETTE), née en 1764, a publié: *Zénobie, reine d'Arménie*, 1764, in-8; 1800, in-12. — *Essai sur le genre d'instruction qui paraît le plus analogue à la destination des femmes*, 1795, in-18. Cet ouvrage, qui contient des vues très-saines, est d'ailleurs écrit avec la grâce et la réserve qui doivent caractériser le style d'une femme. — *Clémence*, roman moral, 1802, 3 vol. in-12. — *Retraite pour la première communion*, 1804, in 12; 1808, in-12. — *Le Prince joyeux, le Prince gentil, Perinette*, contes; 1809, in-18. Elle a encore travaillé à la *Bibliothèque française*, de Pougens.

LEGROS DE SAINT-MARTIN (ALBERT), adjudant-général républicain, né à Corbay, dans le Brabant, était militaire au moment des troubles de la Belgique en 1787; il y figura d'une manière remarquable dans l'armée insurrectionnelle, passa en France après la chute du parti patriotique, et fut employé en qualité d'adjudant-général à l'armée du Nord. Il s'y conduisit avec beaucoup de bravoure; mais, pris par les Autrichiens, le 17 août 1793, il fut considéré par eux comme transfuge, attendu qu'il avait servi sous leurs drapeaux, et fusillé sur les remparts de Valenciennes. La convention accorda une pension à sa veuve, e que son nom serait inscrit sur la à élever au Panthéon en l'hon braves morts pour la patrie.

LÉGUEVEL (MATHURIN-JEA 3 janvier 1750, était avocat à où commença la révolution. Il les idées avec enthousiasme, de cessivement juge au tribunal d trict, juge de paix, et chef de de la garde nationale de Lorient. en mai 1815, membre de la ch représentans, par le départemen bihan, il y proposa, dans la séa juin 1815, des mesures extraordi violentes, dont l'objet était de les efforts des royalistes de l'o rallumer la guerre civile. Ce odieuses et impolitiques, furent ment repoussées par l'assemblée. vel, qui s'était éloigné de la scè que après cette session, fut d'a en surveillance dans son départe nommé président du collége de s dissement, en septembre 1816. du du même nom, du même pay tout semblerait annoncer être nous venons de parler, a été t avril 1819, devant la cour d'assis nes, conjointement avec un no gall; tous deux étaient accusé ourdi des machinations contre nement français; d'avoir fait au britannique des propositions, point été agréées, pour élever un étranger sur le trône de la Fra voir parcouru les campagnes d han pour organiser une armée contrées et s'emparer de pl les. C'est à ces menées, alors au public, mais sur l'existence M. le comte de Lanjuinais avai seignemens certains, que le no fait allusion, dans la séance 1819, par le discours effrayant, dans tous les points, qu'il a pro chambre des pairs et sur lequel de l'intérieur s'est cru le lendem nécessité de donner des explicat en atténuant les faits dénoncés, toutefois qu'en constater l'exist guevel et Legall, avaient fait a ment au ministre de l'intérieur nistre de la police, des déclara lesquelles ils dénonçaient, con paux agens du complot, le com deru, ancien membre de la cham

putés de 1815, ainsi que plusieurs autres députés de ce pays et anciens chefs de l'armée royale. Devant la justice, les prévenus ont dementi ces révélations, ou du moins les ont présentées sous un nouveau jour, et les individus dénoncés comme complices, sont demeurés libres. Si le cœur de l'homme n'etait pas un labyrinthe inexplicable, il ne serait pas facile de concevoir comment Léguevel qui professait, en 1815, les opinions démocratiques les plus exaltées, serait devenu, en 1819, l'un des agens les plus actifs de la faction furibonde qui remplace partout la couleur blanche par la couleur verte; il serait surtout difficile de comprendre comment, blanc ou vert, cet homme proposerait de substituer une dynastie étrangère a celle des Bourbons. Quoiqu'il en soit, rien n'a encore été expliqué dans cette affaire si bizarre, si contradictoire dans tous les détails qui sont parvenus jusqu'à ce moment à la connaissance du public. Ce qu'il y a de certain, c'est que Léguevel et Legall s'étant présentés comme révélateurs, la cour de Vannes à admis cette excuse, et que les prévenus ont été acquittés par elle, quoique déclarés coupables par le jury. Le ministère public ayant appelé de ce jugement, pour fausse application de la loi relative aux révélateurs, Léguevel et Legall ont eté renvoyés devant la cour d'assises d'Angers pour y subir un nouveau jugement.

LEHARDY (Pierre), député à la convention nationale; né à Dinan, il exerçait la médecine dans cette ville, à l'époque de la révolution. Elu, en 1792, député du Morbihan à la convention nationale, il y défendit les prêtres contre l'opinion de Manuel, déclarant qu'attenter à la dignité et à l'existence des ministres de la religion, c'était compromettre la sûreté même de la république. La convention s'étant constituée juge de Louis XVI, malgré l'opinion de Lehardy, il reprocha à cette assemblée de cumuler tous les pouvoirs, s'éleva contre tous ceux qui, après s'être portés accusateurs, osaient se déclarer juges; et finit par voter, comme législateur, la détention de ce prince, pendant les troubles, et son bannissement, après l'acceptation de la constitution par le peuple. Compris dans la proscription dirigée contre les membres les plus distingués de la convention nationale, Lehardy ne cessa de justifier la haine des factieux par son courage, son noble caractère et la sagesse de ses principes. Un grand nombre d'habitans d'Orléans ayant été arrêtés dans cette ville, par les ordres de Léonard Bourdon, à la suite d'une rixe, dans laquelle ce député avait reçu, dans la poitrine, une légère contusion (*voy.* Bourdon, Léonard), les mères, les femmes, les filles de ces infortunés, dont la tête ne tarda pas à tomber sur l'échafaud, se hatèrent de se rendre à Paris, pour solliciter leur liberté auprès de la convention. Lehardy appuya leur demande avec une extrême chaleur, et, bravant les murmures d'une faction déjà altérée de son sang, il s'écria: « que l'on avait tellement prostitué les noms de royalistes et de contre-révolutionnaires, qu'ils étaient devenus synonymes de ceux d'amis de l'ordre et des lois. » Ces mots devinrent, en un moment, le signal d'un soulèvement général, pendant lequel Lehardy, descendu des bancs et placé au milieu de la salle, montrait le poing à la Montagne, en la menaçant. Décrété d'arrestation le 2 juin 1793, et d'accusation le 3 octobre suivant, il fut traduit au tribunal révolutionnaire le 27 du même mois, et montra, pendant les débats, le même courage qui n'avait cessé d'honorer toute sa carrière politique. Interrogé quelle était son opinion sur Marat, il répondit qu'il avait voté le décret d'accusation contre lui, mais qu'il ne croyait pas être mis en jugement pour ses opinions. Condamné à mort, le 30 octobre, Lehardy sembla redoubler d'énergie en face de l'échafaud, et donna à ses assassins tous les titres que la postérité a ineffaçablement attachés à leur exécrable mémoire. Il est mort le 31 octobre 1793.

LEHOC (Louis-Grégoire), diplomate et auteur dramatique, né le 28 octobre 1743 à Paris, y fit d'excellentes études, et fut destiné à la diplomatie dès sa tendre jeunesse. Il suivit d'abord, en 1786, comme secrétaire de la légation, M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, passa à Hambourg, en 1792, en qualité de ministre plénipotentiaire, et quitta cette ville, après le 21 janvier 1793, par ordre du sénat, qui ne voulut plus à cette époque de ministre français dans ses murs. Lehoc fut appelé aussitôt aux fonctions d'envoyé de la république en Suède, d'où il fut rappelé par le directoire, en 1796. A son retour dans la capitale il cultiva les belles-lettres, et donna depuis

jongleries et leur charlatanisme, et prononça, à cette occasion, dans le style du temps, un discours où étaient développés des principes analogues au style; principes que M. Lemaire déclare avoir abjuré depuis, comme il a successivement abjuré, à tous les changemens de gouvernement, les opinions qu'il professait la veille, dès qu'elles cessaient d'être en crédit. Il demanda, le 27 mars 1794, au nom du tribunal du 6e arrondissement de Paris, la suppression du costume des juges, qui retraçait, disait-il, le souvenir des nobles et des prêtres. Le 5 août 1799, il remplaça Astier en qualité de commissaire près le bureau central de Paris; mais il ne fut pas conservé dans l'organisation qui suivit la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). M. Lemaire fut nommé, en 1811, professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris, à la place de M. Luce de Lancival. Dans les mouvemens politiques qui ont eu lieu, seulement depuis 1814, M. Lemaire a été alternativement impérialiste, puis royaliste, encore impérialiste en mars 1815, de nouveau royaliste, en juillet de la même année. Avec moins d'esprit, Lemaire aurait peut-être quelque droit à l'indulgence, mais sa conduite, constamment lâche et perfide avec tous les partis, annonce une dégradation de caractère qui avilit le talent lui-même et n'admet aucune excuse. Ce professeur a publié, en avril 1811: *Carmen in proximum et auspicatissimum Augustœ prœgnantis partum*, in-4; et, en 1812, *Premier anniversaire de la naissance de S. M. le roi de Rome*, ou *Virgile expliqué par le siècle de Napoleon*, in-4. Les amateurs de poésie latine assistent toujours avec plaisir aux cours très-fréquentés de M. Lemaire.

LEMAIRE (Henri), né à Nancy, s'est essayé tour-à-tour dans le roman, la morale, l'histoire et le mélodrame, et compte de véritables succès aux théâtres des Boulevards. Nous nous bornerons à citer, parmi ses divers écrits : *Le Gilblas français*, ou *les aventures de Henri Lançon*, troisième édition, 1792, 2 vol. in-12.—*Virginie Bellemont*, roman français, 1798, in-12. — *Hortense et Sélicourt*, 1799, in-12.—*Le conscrit*, ou *les billets de logement*, 1800, in 8. — *Cœlina*, ou *l'enfant du mystère*, mélodrame, 1801, in-8. Le sujet en est tiré du roman de ce nom, par Ducray-Duminil. — *Petit Robinson*, 1810, in-18; quatrième édition, 1816; cinquième édition, 1817, in-18.—*Beautés de l'histoire sainte*, 1811, in-12; 1816, in-12. — *Vie de Ste-Geneviève*, 1812, in-12.—*Conseils d'un père à ses enfans*, 1812, in-12.—*Histoire des invasions faites en France depuis le commencement de la monarchie française jusqu'à ce jour*, 1814, in-12.—*Les exemples célèbres*, ou *nouveau choix de faits historiques et d'anecdotes propres à orner la mémoire de la jeunesse*, 1816, in-12.—*Modèles de la jeunesse chrétienne*, 1817, in-18. — *Le nouvel écolier vertueux*, 1817, in-18. M. Henri Lemaire a publié l'*Indispensable*, ou *raisonnement humain*, ouvrage qui a été reproduit sous le titre d'*Epictète de la jeunesse*, 1816, in-18.

LEMARCHANT-GOMICOURT (A.-J.), né à Albert en Picardie, en 1764, reçut son éducation au collége oratorien de Jully, et fut nommé, en 1795, député de la Somme au conseil des cinq-cents, où il s'attacha au parti clichien et conspira avec lui la ruine des institutions républicaines. Il fut exclu du conseil des cinq-cents, après les événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797). La restauration des Bourbons lui a valu des lettres de noblesse. Elu en 1816, par le département de la Somme, membre de la chambre des députés, il doit cesser d'en faire partie en 1819.

LEMARE (Pierre-Alexandre), né, en 1766, dans le canton de St-Laurent, en Franche-Comté, d'un pauvre laboureur, montra de bonne heure une passion démesurée pour l'étude, et fit presque seul son éducation. A 19 ans, il fut nommé professeur de rhétorique et principal du collége de Saint-Claude. Suivant le désir de ses parens, il entra dans l'état ecclésiastique, qu'il quitta bientôt pour aller remplir les fonctions de membre de l'administration du département du Jura, après le 31 mai. Ardent ami de la révolution, il voulut cependant en arrêter les excès, et il détermina l'administration dont il était membre, à suspendre les comités de surveillance. Proscrit ensuite par un décret de la convention. Il fut rétabli dans ses fonctions après le 9 thermidor : proscrit de nouveau pour s'être prononcé contre le système de réaction, il fut encore réintégré en 1799. Il présidait le département du Jura, lorsque Bonaparte revint d'Egypte, et, à la nouvelle

du 18 brumaire, il fit proclamer traître à la patrie le nouveau consul. L'administration centrale le nomma chef de la force armée pour marcher contre celui qui bientôt, par un de ces reviremens si ordinaires dans les révolutions, le fit mettre en jugement et condamner, par contumace, à 10 ans de fers, par le tribunal criminel du Jura. M. Lemare alla se constituer prisonnier à Châlons-sur-Saône, fit casser son arrêt, et vint afficher lui-même son jugement à Lons-le-Saulnier. Dès-lors il se livra tout entier aux lettres, professa le latin, pendant plusieurs années, à Paris, au collége des Colonies, et forma l'athénée de la jeunesse, où, pendant huit ans, il attira un grand concours. Plus tard, méditant la chute de Napoléon, il eut, avec le général Malet (*voy.* ce nom), des entretiens d'un autre genre. Le 30 mai 1808, à trois heures du matin, les conjurés devaient avoir leur quartier-général au Carrousel, chez l'archi-chancelier, lorsqu'à deux heures du matin, du même jour, l'affaire fut ajournée au dimanche suivant. Dès ce moment, M. Lemare, qui s'était opposé à tout ajournement, songea aux moyens d'assurer sa retraite; et, voyant que Malet et d'autres conjurés étaient arrêtés, il quitta la France, et voyagea en Europe sous différens noms. Arrêté en Autriche et reconduit sur la frontière, il rentra incognito dans sa patrie, vint suivre les cours de l'école de Médecine de Montpellier, se fit commissionner chirurgien-aide-major, sous le nom de *Jacquet*, par le ministre de la guerre, et fit, en cette qualité, diverses campagnes, notamment celle de Moscou, où il fut nommé chirurgien-major. En prenant son doctorat à la faculté de Paris, il choisit pour sujet de sa thèse, l'influence des idées libérales sur la santé, et cette thèse a été imprimée, en 1815, sous ce titre: *Quid possint in sanitatem quidquid liberum vulgò dicitur et liberale, necnon libertatis, quæcumque ea sit, decens et facilis usus*, Paris, in-4. A la première entrée des alliés, il couvrit les murs de Paris d'une affiche violente contre Napoléon, dans laquelle il votait pour une monarchie constitutionnelle et libérale. Au 20 mars 1815, il fut un des agens du roi dans les départemens de l'Est, pour rallier les citoyens au nom de la liberté et du trône, proclama ses anciennes doctrines avec quelques modifications, enróla des volontaires, fit arborer le 22 juin, le drapeau blanc dans une partie du département du Doubs, osa se présenter seul au fort de Joux, et n'en descendit qu'après avoir fait tirer vingt-un coups de canon, et flotter sur les tours le même drapeau. Il est à remarquer au reste que, dans cette circonstance, il avait moins en vue d'agir pour la cause des Bourbons, que contre celle de Bonaparte, qu'il regardait comme essentiellement destructive de toute espèce de liberté: objet vers lequel il avait constamment dirigé toutes ses démarches politiques. On ne saurait toutefois nier que les espérances qu'il fondait à cet égard sur le retour de l'ordre monarchique, n'aient été au moins fort long-temps à se réaliser en partie. De retour de sa mission en Franche-Comté, M. Lemare fut présenté au roi; mais il crut devoir alors abandonner les routes de la politique, et se livra tout entier à des travaux littéraires. On a de lui, entre autres ouvrages, la plupart relatifs à l'instruction publique: *Panorama des verbes français*, 1801, in-8, ou en un grand tableau in-folio. Il y en a eu plusieurs éditions, dont quelques-unes, imprimées en rouge et en noir, offrent une plus grande facilité pour distinguer la partie variable de chaque forme d'un verbe, de sa partie radicale ou invariable.—*Panorama latin*, 1802, in-8, ou une grande feuille offrant le tableau synoptique de tous les paradigmes de la langue latine.—*L'Abréviateur latin*, ou *Manuel latin*, 1802, in-8. Cet ouvrage et le *Panorama latin* ont été refondus sous le titre de *Cours théorique et pratique*, ou *Abréviateur et ampliateur latins*, suivi du *Novitius*, ou *Dictionnaire*, etc., Paris, 1804. 2 volumes in-4 oblong. Le lycée des arts, sous la présidence de Fourcroy, proclama l'auteur digne du *maximum* d'encouragement décerné aux découvertes utiles. Ce cours est en effet sur un plan absolument neuf, et renferme, en moins de deux cents pages, plus de choses que beaucoup de livres. — *Le Rudiment*, ou *Grammaire latine de Lhomond*, augmenté de cent quatre-vingt-dix-sept notes et d'une table, 1805, in-8. — *Cours théorique et pratique de langue française*, 1807, 2 volumes in-4 oblong. Au moyen des tableaux synoptiques insérés presque à chaque page, cet ouvrage est beaucoup plus complet que les grammaires les plus volumineuses. Cinq cent trente notes y relèvent diverses erreurs

accréditées. — *Idem*, 2e édition, totalement refondue sous le titre de *Cours pratique et théorique*, 1817, 2 vol. in-8. — *Racines latines mises en phrases et mnémonisées d'après la méthode de M. de Fenaigle, suivies des règles de la prosodie et des conjugaisons latines, également mnémonisées et avec gravure*, in-18 oblong; ouvrage curieux, dont le mérite est surtout dans les dérivations et les étymologies, car les phrases ne sont pas en latin classique. — *Le Chevalier de la vérité*, roman de caractère, traduit de l'allemand de Langbein, 3 vol. in-12. — *Système naturel de lecture*, avec cinquante figures en taille-douce. L'auteur a perfectionné et refondu cet ouvrage, sous le titre de : *Cours de lecture où, procédant du composé au simple, on apprend à lire des phrases, puis des mots, sans connaître ni syllabes, ni lettres*, composé de quarante-une figures, etc., quatrième édition, 1817, in-8 et in-folio. — *Manière d'apprendre les langues, suivie de l'analyse et de l'examen des méthodes ou projets de méthode de Despautère, Comenius, Port-Royal..... et d'un mot sur le procédé de Lancastre*, août, 1817, in 8. Les jugemens de l'auteur sont sévères, mais souvent d'une justesse frappante. — *Cours abrégé de langue française et exercices*, 1817, in-8. — *Dictionnaire des dictionnaires, car il n'y a point encore de dictionnaire de quelque étendue qui, à proprement parler, soit dans l'ordre alphabétique*, novembre, 1817, in-8 de huit pages. C'est le prospectus d'un travail qui promet de grands avantages sur tous les dictionnaires connus.

LEMARROIS (Le comte JEAN-LÉONARD-FRANÇOIS), lieutenant-général, né en 1776, de parens cultivateurs, dans le département de la Manche, était, à l'époque du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), élève de l'école de Mars, qu'il ne quitta qu'à la dissolution de cet établissement. Entré dans l'armée, il fut un des premiers aides-de-camp du général Bonaparte, se distingua particulièrement à la bataille de Lodi et à celle de Roveredo, et présenta au directoire, le 30 décembre 1797, quatre drapeaux pris à la bataille d'Arcole. En 1803, il accompagna le premier consul dans son voyage de la Belgique; fut chargé, peu après, de la surveillance des côtes, depuis Brest jusqu'à Cancale, et partit avec l'empereur, lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, en septembre 1805; il suivit ce prince pendant toute la campagne, fit celle de 1806 contre les Prussiens, devint gouverneur de Wittemberg, et reçut le portrait du roi de Saxe, pour avoir rétabli l'ordre dans Torgau. Après la paix de Tilsitt (8 juillet 1807), il fut nommé gouverneur d'Ancône, Urbin et Macérata. Le 10 janvier 1812, il fut nommé président du collége électoral du département de la Manche, et chargé, le 3 avril 1813, du commandement de deux divisions formées à Wesel. Le 23 mai 1814, il évacua la place de Magdebourg, par suite d'une convention avec les Prussiens, et arriva à Paris le 1er juillet, après avoir laissé à Metz la garnison de Magdebourg, avec laquelle il était rentré en France. Lorsqu'en mai 1815, les dangers de la patrie rappelèrent à son service tous ceux d'entre les vrais Français que la disgrace impériale tenait éloignés depuis long-temps, Lemarrois fut nommé pair, et réunit le commandement des 14me et 15me divisions militaires (Caën et Rouen). Depuis le licenciement de l'armée, en 1815, le général Lemarrois est resté sans fonctions. Un riche mariage contracté avec une dame belge, quelques années avant la chute du trône impérial, l'a rendu propriétaire de biens considérables, en Belgique, où il fait de fréquens voyages pour s'occuper de leur exploitation.

LEMAZURIER (PIERRE-DAVID), né à Gisors, le 30 mars 1775, était, en 1817, un des professeurs de l'athénée royal de France, et il y a lu quelques contes en vers, dans les séances publiques. On a de lui : *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français, depuis 1600 jusqu'à nos jours*, 1809, in-8 : ouvrage qui unit l'agrément du style à l'intérêt du sujet; et des pièces dans divers recueils. M. Lemazurier est secrétaire du conseil d'administration de la comédie française.

LEMERCIER (Le comte LOUIS-NICOLAS), pair de France, était, en 1789, lieutenant-général criminel au présidial de Saintes, et fut député du tiers-état de la sénéchaussée de cette ville aux états-généraux, où il vota constamment avec le parti populaire. Oublié sous la terreur, il fut nommé, par le gouvernement directorial, président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure. Élu, en mars 1798, député de ce département au conseil des

anciens, il y professa toujours des opinions libérales et modérées. Initié d'avance aux projets qui éclatèrent les 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), il fut porté au fauteuil dans la première de ces journées; seconda de tous ses efforts le grand changement qu'elle opéra dans le gouvernement français; fut nommé, le 4 décembre suivant, membre du sénat conservateur; pourvu, en 1804, de la sénatorerie d'Angers; et entra, le 1[er] février 1806, dans la commission administrative du sénat. Créé pair de France, le 4 juin 1814, et resté sans fonctions pendant les cent jours de 1815, le comte Lemercier a repris son rang dans la chambre, au second retour de Louis XVIII.

LEMERCIER (Népomucène-Louis), membre de l'institut, né à Paris vers 1770, débuta dans la carrière dramatique par une tragédie de *Méléagre*, représentée avec peu de succès en 1788. Sept ans après, il en fit paraître une seconde sous le titre du *Lévite d'Ephraïm*; mais un vaste intervalle séparait ce double essai de son *Agamemnon*, joué pour la première fois en 1797, et qui promettait à la nation un écrivain tragique du premier ordre. Une intrigue à-la-fois pleine d'art et de simplicité, des caractères dessinés avec autant de vérité que de vigueur, le personnage si original de Cassandre, dont le langage inspiré répand sur toute l'action une couleur imposante et solennelle, enfin un style noble, harmonieux et pittoresque, où tout respire l'antiquité, assurent à cet ouvrage l'une des premières places parmi les tragédies mises au théâtre depuis la mort de Voltaire. L'auteur devait, il est vrai, beaucoup au célèbre Alfieri; mais il avait mis en œuvre avec tant de talent ces emprunts faits au tragique italien, qu'imiter ainsi, c'était créer. M. Lemercier fut, dès-lors, regardé comme annonçant à la scène française, l'un de ses principaux soutiens; mais ces brillantes espérances ne devaient pas être réalisées. *Ophis*, représenté en 1799, fut loin de répondre à l'attente générale; on reproche à cette pièce de fortes invraisemblances, la bizarrerie du héros, et un dénouement vicieux. Loin d'être éclairé par des critiques difficiles à réfuter, cet auteur n'a fait que s'enfoncer depuis dans la fausse route qu'il paraît s'être tracée par système. Des sujets malheureusement choisis, et aussi malheureusement traités, des fables embrouillées, des conceptions étranges, un style dont la dureté baroque et les formes anti-grammaticales étonnent surtout dans l'auteur d'*Agamemnon*, tel est le caractère habituel des productions de cet écrivain si pur, si noble et si sage quand il avait voulu l'être. Ces défauts ne sont point particuliers à ses compositions théâtrales; ses autres écrits y participent presque tous du plus au moins. En voici la liste, en y comprenant ceux qui ont précédé les ouvrages dont nous avons déjà rendu compte. *Lovelace*, comédie, 1792.—*Le Tartuffe révolutionnaire*, comédie en trois actes, 1795, in-8.—*La Prude*, comédie, 1797, in-8.—*Les quatre métamorphoses*, poëme, 1755, in-8. —*Pinto*, ou *la Journée d'une conspiration*, comédie historique en cinq actes et en prose, 1800, in-8. Cet ouvrage, dont une cabale aussi acharnée que méprisable réussit à causer la chute lors de la première représentation, méritait d'autres juges et un autre sort: l'intrigue en est forte, l'action rapide; le dialogue animé, spirituel, et philosophique: le caractère de Pinto, très-bien conçu, domine d'une manière remarquable sur les nombreux personnages groupés autour de lui; audacieux, caustique et insouciant, c'est *Figaro politique*. — *Homère* et *Alexandre*, poëmes, 1801, in-8, ne manquent point de verve, et on y remarque des vers heureux, qui toutefois ne peuvent dissimuler la bizarrerie que nous avons présentée comme le caractère trop général des productions de l'auteur. — *Les Trois Fanatiques*, poëme philosophi-comique en quatre chants, 1801, in-12.—*Ismaël au désert*, ou *l'origine du peuple Arabe*, scène orientale, 1802, in-12. C'est la même pièce, ou plutôt le même épisode, que M. Lemercier a fait représenter, en janvier 1818, à l'Odéon. — *Un de mes Songes* ou *quelques vers sur Paris*, 1802, in-8.—*Isule et Orovèse*, tragédie en cinq actes et en vers, avec une préface et des notes, 1803, in-8. Le sujet et la diction concoururent presqu'également à la chute de cette pièce, dans laquelle on remarque cependant des intentions dramatiques. —*Les Ages Français*, poëme en quinze chants, 1803, in-8. — *Hérologue* ou *chants du poète-roi*, *et l'Homme renouvelé*, récit moral en vers, 1804, in-12. —Traduction des *Vers dorés de Pythagore et de deux idylles de Théocrite*,

1806, in-8. — *Epître à Talma*, 1807, in-8. — *Essais poétiques sur la théorie Newtonienne*, 1808, in-8. En composant cet ouvrage, l'auteur parut s'être plu à noyer beaucoup d'esprit et de talent dans le sujet le plus parfaitement anti-poétique par son essence. — *Plaute*, ou *la Comédie latine*, comédie, 1808, in-8. — *Baudouin empereur*, tragédie en trois actes, 1808. — *Christophe Colomb*, comédie historique en trois actes et en vers, 1809, dont la représentation a donné lieu à des scènes très-bruyantes dans la salle de l'Odéon. Le sang y coula, et un détachement de conscrits, appelé pour rétablir l'ordre, ne réprima que par les moyens les plus violens la mutinerie dont plusieurs élèves de l'école de médecine étaient les principaux moteurs. — *Ode sur le doute des vrais philosophes, à qui les faux zélés imputent l'athéisme*, 1813, in-8. — *Epître sur le bonheur de la vertu*, 1816, in-4. — *Epître à Bonaparte sur le bruit répandu qu'il projetait d'écrire des Commentaires historiques*, 1814, in-8. — *Réflexions d'un Français sur une partie factieuse de l'armée française*, 1815, in-8. — *Charlemagne*, tragédie en cinq actes, 1816, in-8. — *Le frère et la sœur jumeaux*, comédie en trois actes, 1816, in-8. — *Le faux bonhomme*, comédie en trois actes, 1817, in-8. — *Le complot domestique* ou *le Maniaque supposé*, comédie en trois actes, 1817, in-8. Quelques vers heureux, et surtout une scène excellente, ont valu à cette pièce un succès plus heureux que n'en obtenaient depuis long-temps les ouvrages dramatiques de M. Lemercier. — *Cours analytique de littérature générale, tel qu'il a été professé à l'athénée*, 1817, trois vol. in-8 ; le 3e est en deux parties. M. Lemercier a mis dans ce cours ce qu'on trouve dans tous ses autres ouvrages, beaucoup d'esprit, mais trop de prétention à l'originalité, et surtout un goût décidé pour les innovations littéraires. On y remarque, sur le *Tartuffe* de Molière, un long article qui est en opposition avec tout ce que l'on a dit sur ce grand homme. Cependant il est à observer que les doctrines y sont en général très-saines, souvent même classiques, et qu'on y trouve des aperçus pleins de goût et de sagacité, qui, rapprochés des écarts de l'auteur dans ses propres ouvrages, présentent un singulier contraste entre les doctrines du professeur et les habitudes de l'écrivain. M. Lemercier, doué d'une facilité peu commune, a fait paraître, depuis quelques mois, deux poëmes d'une grande étendue, l'un est sa *Méroveïde*, ou les champs *Catalauniques* dont le sujet est la fameuse défaite d'Attila par les Visigoths et leurs alliés. Les observations qui précèdent sont également applicables à cette production, où l'on a fréquemment lieu de déplorer les erreurs d'une imagination riche et créatrice. Mais la plus extraordinaire de ses compositions sous ce rapport, est peut-être la *Panhypocrisiade* publiée tout récemment ; production monstrueuse où des aperçus pleins de sagacité, et même des traits de génie, se font apercevoir à travers le mélange de tous les genres, et les plus inconcevables fictions. Cet écrivain, que la nature semblait réserver à une renommée brillante, et qui n'obtiendra probablement de célébrité que celle qui est due à la bizarrerie, offre un exemple remarquable de l'abus du talent et des fâcheux résultats d'un faux système.

LEMERER (R.-G.), exerçait la profession d'homme de loi, à Rennes, à l'époque de la révolution. Nommé, en septembre 1791, député suppléant du département d'Ille-et-Vilaine, à l'assemblée législative, il n'y siégea point; traversa le règne de la terreur, sans être aperçu, et fut élu, en septembre 1795, membre du conseil des cinq-cents. Il s'y fit remarquer par ses talens et souvent par des opinions sages ; réclama des restrictions aux lois cruelles qui prononçaient la déportation des prêtres ; et appuya, le 29 août 1796, le projet de Camus, tendant à faire proclamer une amnistie, en exceptant formellement de ce bienfait les auteurs des massacres de septembre et de ceux du Midi. Le 8 septembre, il s'éleva avec force contre ceux qui voulaient enlever le droit d'éligibilité à un grand nombre de citoyens. Le 11 octobre, il combattit, comme trop rigoureux, un projet de lois criminelles, présenté par une commission; voulut ramener les esprits vers la douceur des anciennes lois françaises; et insista sur le droit de faire grace, qu'il prouva être applicable à une république comme à une monarchie. Le 22 mars 1797, il appuya les réclamations de l'abbé Brotier, La Villeheurnois et Duverne-de-Prèsle, contre leur traduction à un conseil de guerre. Le 9 juillet

suivant, il réclama la rentrée des prêtres et le libre exercice de leur culte. Il défendit aussi la liberté de la presse avec persévérance et courage. La lutte qui s'était élevée, dès le commencement de la session, entre le directoire et la majorité royaliste des conseils, prenant tous les jours un caractère plus sérieux, Lemerer s'attacha exclusivement à la faction de Clichy. Proscrit au 18 fructidor (4 septembre 1797), il n'évita la déportation qu'en cherchant un asile en pays étranger. Quoique n'ayant point été rappelé en France, par l'acte du gouvernement consulaire qui en ouvrit les portes à un grand nombre de bannis, Lemerer y rentra en 1800, et obtint, au tribunal criminel du département du Finistère, une place de juge, dont il a exercé les fonctions pendant plusieurs années. S'étant rendu à Paris, lors du procès de Georges et de Moreau, il y fut arrêté, mais rendu bientôt après à la liberté, ainsi que plusieurs de ses collègues, attachés au même parti. Lemerer a été annobli au retour des Bourbons, et nommé, en 1816, conseiller à la cour royale de Rennes, place qu'il occupe encore. Doué d'un grand fond d'amour propre, il paraît que personne n'a une plus haute idée des talens de M. Lemerer que M. Lemerer lui-même. C'est ce qui a fait dire à Chénier :

« On nomme Démosthène, et Lemerer salue. »

LEMIERRE DE CORVEY, ancien aide-de-camp du général Thiébauld et chef de bataillon, est un excellent musicien. Né à Rennes, il fut élève de M. Berton. Il a composé la musique de plusieurs opéras, qui ont réussi sur les théâtres des boulevards, entre autres de celui intitulé : *Les Suspects*, paroles de M. Picard. Il est auteur, avec Dorvo, du roman intitulé : *Mon histoire ou la tienne*, qu'on a faussement attribué à Lemière d'Argy, mort en 1816. (*voy.* DORVO).

LEMIERRE (ANTOINE-MARIE), littérateur français, né à Paris en 1733, manifesta de bonne-heure une véritable passion pour la poésie. Ce penchant fut justifié par de grands succès; car la nature lui avait accordé l'une des principales qualité du poète, une imagination vive et féconde; mais le goût, qui polit et perfectionne, lui manqua toute sa vie. Il remporta plusieurs prix dans des académies de province, puis à l'académie française, pour des poëmes sur la *sincérité*, *l'empire de la mode*, *le commerce*, *l'utilité des découvertes faites sous le règne de Louis XV*; puis, aspirant à des triomphes plus éclatans encore, il se mit à travailler pour le théâtre : genre qui lui offrait des chances nombreuses de réussite, attendu qu'il connaissait l'art de produire de grands effets, art qui influe puissamment sur le sort des ouvrages jugés à la scène. *Hypermnestre*, sa première tragédie, qui fut jouée en 1758, obtint un grand succès, dû en partie au tableau frappant qu'offre la dernière scène, et dont l'intérêt est encore augmenté par l'espèce d'escamotage qui produit le dénoûment. Aussi quelqu'un disait-il, avec autant d'esprit que de vérité : « C'est une pièce à peindre. » *Terée* joué en 1761, et *Idoménée* qui le fut trois ans après, furent reçus plus froidement du public; il en fut à-peu-près de même d'*Artaxerce* (1766), malgré l'intérêt puissant de cet ouvrage, et l'originalité de l'exposition; mais *Guillaume Tell*, malgré l'effroyable dureté du style, dont on trouva, sous ce rapport, la couleur locale beaucoup trop prononcée, excita un vif intérêt, auquel ne contribua pas peu, surtout lors de la *remise* de cette pièce en 1790, l'esprit d'audace et de liberté dont est empreint ce sujet, et qu'avait su heureusement conserver la touche naturellement mâle et sauvage de Lemierre. De belles scènes, un ton général de vigueur républicaine, méritèrent à *Barnevelt*, l'approbation des connaisseurs, malgré la longueur des premiers actes et de nombreux vices de diction. *La Veuve du Malabar*, dont le dénouement n'est pas moins pittoresque que celui d'*Hypermnestre*, obtint les plus vifs applaudissemens; il est vrai que le jeu de Larive et la beauté de son organe ainsi que de son extérieur, y furent pour quelque chose. Les connaisseurs jugèrent néanmoins que les personnages étaient en général trop discoureurs, le style trop tendu, et habituellement *rocailleux*; ce fut le terme dont se servit Fréron pour le caractériser, et on le trouva plaisant. On prétend que Mlle Clairon disait qu'elle était obligée de cracher les vers de Lemierre. Le même défaut domine dans son poëme *de la Peinture* 1769, in-8; ce poëme, qui n'apprend pas grand'chose aux jeunes peintres, et qui n'est qu'une déclamation en vers, manque souvent de variété, d'élé-

gance et d'harmonie. Plusieurs beaux morceaux, animés de l'esprit poétique, tels que l'*Invocation au soleil*, le morceau *sur la chimie*, font désirer qu'il en eût fini un plus grand nombre d'autres qu'il n'a fait qu'ébaucher. « Lemierre, dit M. de La Harpe, trouva le moyen, en s'appuyant fort adroitement sur un poëte latin moderne, qui lui fournissait les idées et les images, de faire un poëme sur la peinture, dont la versification est généralement beaucoup plus passable que celle de ses tragédies, et de temps en temps beaucoup meilleure qu'à lui n'appartient. Il était difficile de profiter davantage de son modèle : sa marche est exactement la même que celle de l'abbé de Marsy ; il traite, comme lui, du dessin, ensuite des couleurs, puis de l'invention, et de ce qu'on appelle la poésie d'un tableau ; il donne les mêmes préceptes et cite les mêmes exemples : les pensées, les transitions, les images sont presque partout celles du poëte latin ; enfin la version est souvent littérale dans des morceaux de 40 à 50 vers. » Ce qu'on vient de dire du poëme de la *Peinture* peut s'appliquer avec plus de raison à celui des *Fastes et des usages de l'année*, en seize chants, 1797, in-8. C'est-là qu'on trouve la description la plus complette des coutumes et même des amusemens populaires, faite d'une manière dont les deux vers suivans, sur la lanterne magique, pourront donner l'idée :

Opéra sur roulette, et qu'on porte à dos d'homme,
Où l'on voit par un trou les héros qu'on renomme.

Quelques beautés de détail semées çà et là, entre autres la description du *Clair de lune*, n'empêchent pas que l'oreille ne soit cruellement blessée par le ton général de la versification de l'auteur. Personne, ce semble, ne devait avoir moins le style des pièces fugitives que Lemierre ; il en a donné cependant un recueil en 1782. Si l'on n'y remarque pas la facilité et les grâces du genre, on y trouve de la variété, des images, des pensées et quelquefois de l'originalité, ainsi qu'un heureux emploi de la fable. En comparant ses *Poésies légères* à celles de Voltaire, Lemierre disait assez plaisamment : « Entre Voltaire et moi il n'y a qu'un saut de loup. » Ce poëte était marié, et se fit chérir d'une épouse aimable. Il avait, dans sa jeunesse, donné l'exemple de la piété filiale, en se bornant au plus étroit nécessaire pour porter chaque mois, à pied, à sa mère, demeurant à Villiers-le-Bel, la modique rétribution qu'il obtenait de ses pièces de théâtre. Ses mœurs douces et simples l'éloignèrent toujours des intrigues et des cabales. Exclusivement occupé de ses vers, en bon et franc métromane, il fut étranger à tout le reste. Son amour propre était fort naïf, et il avouait sincèrement qu'il croyait ses pièces supérieures à celles de tous les autres poëtes. Ses amis, entrant un jour avec lui au théâtre où l'on devait donner une de ses tragédies, lui dirent : « Mais, Lemierre, il n'y a personne. — Tout est plein, leur répondit-il, mais je ne sais pas où ils se fourrent. » Dans une autre circonstance, voyant la salle également dégarnie : — « Société peu nombreuse, s'écria-t-il, mais bien choisie. » On raconte qu'on le trouva un jour seul sur la scène. On lui demanda ce qu'il y faisait : « Je prends, répondit-il, la mesure d'une tragédie. » Il disait, en parlant de ce vers qu'on sait être de lui :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde,

« c'est le vers du siècle. » Comme ce vers, dont l'idée est réellement très-belle, se trouvait perdu dans un grand nombre de choses bizarres ou insignifiantes, on l'appella, par un calembourg assez plaisant, *le vers solitaire*. On rencontre qu'un de ses confrères de l'académie française, à laquelle ses diverses productions l'avaient fait admettre, l'ayant rencontré dans les bureaux de la marine, lui demanda ce qu'il faisait-là. — « Et mon vers ? » répondit le poëte avec le sérieux le plus divertissant. Les excès de la révolution produisirent l'effet le plus funeste sur Lemierre ; l'horreur et l'effroi aliénèrent son esprit au point qu'il se croyait sans cesse entouré d'assassins. Il est probable que cet état accéléra sa mort, qui eut lieu en juillet 1793. On a publié en 1810 les *OEuvres* de *A. M. Lemierre, de l'académie française*, précédées d'une notice sur la vie et les ouvrages de cet auteur, par René Perrin, Paris, 3 vol. in-8.

LEMIRE (NOEL), célèbre graveur, des accadémies royales, de celles des sciences et des arts de Lille, de Rouen, sa ville natale, etc., mort à Paris en 1801, s'attacha constamment, dès sa

tendre jeunesse, à l'étude du dessin, base essentielle de l'art dans lequel il avait à cœur de se distinguer. Aussi joignit-il toujours la correction la plus exacte à la grâce, au moelleux, au fini de son burin. Indépendamment du grand nombre de ses productions, estimées des connaisseurs, il a contribué à enrichir les belles éditions, tant de Boccace que de la Fontaine, des Métamorphoses d'Ovide, de Voltaire, de Montesquieu, de J.-J. Rousseau, etc.. L'âge n'avait point affaibli son talent, et il le prouva dans ses derniers ouvrages, notamment dans ceux qui font partie de la magnifique *Galerie de Florence*.

LEMOINE (J. J.), ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, a publié : *Discours qui a obtenu la première mention honorable sur cette question proposée par l'Institut :* Quelle a été l'influence des Croisades ? 1808, in-8. — *Discours qui a remporté le prix à l'académie de Dijon, sur cette question :* La Nation française mérite-t-elle le reproche de légèreté que lui font les nations étrangères ? 1809, in-8; réimprimé sous ce titre : *Les Français justifiés du reproche de légèreté*, 1815, in-8.

LEMOINE (Le chevalier Louis), lieutenant-général, né à Saumur, le 23 novembre 1764, était, à l'époque où commença la révolution, sous-officier dans le régiment de Brie, infanterie, et l'un des meilleurs instructeurs de ce corps, qu'il quitta, à la première formation des volontaires nationaux, pour se rendre à Saumur, où il fut fait commandant de bataillon. Il était renfermé dans la citadelle de Verdun, lorsqu'après le suicide du général Beaurepaire cette ville se rendit aux Prussiens. Lemoine obtint une capitulation particulière, et sortit avec quelques bagages, parmi lesquels il fit transporter à St-Menehould le corps du général Beaurepaire, auquel il fit rendre les honneurs funèbres. Il se distingua ensuite, en qualité de chef d'état-major de la division Miranda, aux affaires de Grand-Pré, du Camp-de-la-Lune, de Jemmapes et Nerwinde. Après la reddition de Valenciennes, où il se trouvait, il fut envoyé contre Lyon, alors assiégé par les troupes conventionnelles; obtint sous les murs de cette ville, le grade de général de brigade, et passa, après le siége, à l'armée des Pyrénées-Orientales, commandée par le général Augereau. A l'époque de la paix avec l'Espagne, il fut employé dans l'armée de l'Ouest, commandée par le général Hoche, qui lui confia, en 1795, une division destinée à agir contre les émigrés débarqués à Quiberon. Ayant été averti, le 15 juillet, par des déserteurs, qu'on l'attaquerait le lendemain, il masqua plusieurs batteries qui écrasèrent les royalistes, et contribuèrent à décider les brillans succès de cette affaire, dont le résultat fut annoncé à la convention le 27 du même mois, jour anniversaire du fameux 9 thermidor an 2. Nommé général de division, le 1er janvier 1796, Lemoine continua à commander dans l'Ouest sous les ordres de Hoche, qu'il suivit, en 1797, à l'armée du Rhin, où il contribua, le 16 avril, à la prise des redoutes de Bendorff. Hoche ayant été appelé à Paris, par les ordres du directoire, le général Lemoine commandait une des divisions qu'il avait amenées avec lui, campèrent dans les environs de la capitale, et motivèrent, peu après, la discussion qui eut lieu au corps-législatif, sur les limites constitutionnelles (*voy.* HOCHE). Le général Lemoine étant venu à Paris à la tête de sa division, concourut, sous les ordres du général Augereau, à la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797). Il conserva, quelque temps après cette journée, le commandement de Paris, et, malgré la chaleur de ses opinions républicaines, il sauva plusieurs émigrés traduits devant la commission militaire, et notamment M. Norwins de Montbreton, depuis directeur-général de la police impériale à Rome, qui, ayant déjà paru devant la commission et avoué son émigration, n'attendait plus que sa sentence de mort, lorsque Mme de Staël se rendit précipitamment auprès du général Lemoine, et obtint de lui un sursis à la continuation des débats. En 1798, Lemoine fut envoyé de nouveau dans les départemens de l'Ouest, et dénoncé peu après par la faction anarchique, comme trop modéré. En 1799 et 1800, il fut employé en Italie, où il donna de nouvelles preuves de bravoure, et prit Civita-Ducale sur les Napolitains. Après être resté plusieurs années sans activité, il obtint, en 1812, le commandement de la place de Wesel, et, en 1813, celui d'une division qui tint la campagne aux environs de Magdebourg. En 1814, il prit le commandement de la place de Mézières, qu'il défendit opiniâtrement, pendant deux mois, au nom du

roi, contre des troupes saxonnes, malgré des attaques continuelles et très-vives. Vaincu par les instances du conseil municipal, qui lui représenta qu'après avoir combattu pour l'honneur, il convenait de capituler pour la conservation de la ville et de ses habitans, le général Lemoine sortit, le 3 septembre, de la citadelle, par suite d'une convention, tambour battant, mèche allumée, avec plusieurs canons, munitions et caissons, qu'il conduisit à Paris. La belle conduite qu'il avait tenue dans cette circonstance ne le défendit pas du sort commun que l'émigration réservait, dès-lors, aux guerriers de la révolution. Maintenu quelque temps sur le tableau des lieutenans-généraux, il a cessé bientôt d'y être porté, et n'en faisait plus partie dès 1817.

LEMONNIER (L.-G.), membre de l'académie des sciences et de l'institut de France, naquit à Paris en 1717. Il se livra de bonne-heure à l'étude des sciences physiques, et n'était encore qu'étudiant en médecine lorsqu'il entreprit d'en donner des leçons à la manière de Nollet. Ce genre, alors nouveau, fit une sorte de réputation au jeune Lemonnier. Reçu docteur, il fut attaché, en 1738, à l'infirmerie de Saint-Germain en Laye. Il contribua particulièrement à répandre en France le goût des sciences végétales, en établissant dans les jardins du maréchal de Noailles, à Saint-Germain, des pépinières curieuses et bien entretenues. Il fut adjoint en 1736 à Cassini et à Lacaille, dans le voyage qu'ils furent chargés de faire dans le midi de la France, et publia à son retour le résultat de ses découvertes. Il fut aussi un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*. Il devint successivement, médecin des armées pendant les guerres d'Hanovre, professeur de botanique et enfin premier médecin du roi. La révolution du 10 août 1792, le força de se retirer à Montreuil près de Paris, et il y mourut en 1799. La manière dont il échappa le 10 août 1792, aux massacres commis dans l'intérieur des Tuileries, mérite d'être rapportée. Pendant l'attaque du château, il n'était pas sorti de son cabinet : des hommes, les bras teints de sang, heurtèrent rudement à sa porte; il ouvrit : « Que fais-tu ici? lui dit un d'eux, tu es bien tranquille! — Je suis à mon poste, répondit le vieillard. — Qui es-tu dans le château? — Je suis le médecin du roi. — Et tu n'as pas peur? — Et de quoi? je suis sans armes; fait-on du mal à qui n'en peut pas faire? — Tu es un bon b...., écoute: tu n'es pas bien ici; d'autres moins raisonnables pourraient te confondre avec le reste. Où veux-tu aller? — Au Luxembourg. — Viens, suis-nous et ne crains rien. » On le fit traverser des haies serrées de bayonnettes, de piques, etc. « Camarades, criait-on devant lui, laissez passer cet homme, c'est le médecin du roi; mais il n'a pas peur, c'est un bon b...., » et il arriva ainsi sain et sauf au faubourg Saint-Germain.

LEMONNIER (P.-C.), frère du précédent, célèbre astronome, naquit à Paris le 20 novembre 1715, et n'avait que seize ans lorsqu'il fit ses premières observations sur *Saturne*. En 1736, il présenta une nouvelle figure de la Lune, avec la description de ses taches, à l'académie des sciences, qui le reçut dans son sein, quoiqu'il n'eût que vingt ans. Jeune, ardent et avide de connaissances, il suivit Maupertuis dans ses voyages pour la mesure d'un degré vers le cercle polaire, et publia à son retour des détails curieux sur la position des étoiles. Le 15 novembre 1741, il lut, à la rentrée de l'académie, le projet d'un nouveau catalogue d'étoiles zodiacales, et lui présenta une nouvelle carte du zodiaque. Il fut aussi le premier qui détermina les changemens des réfractions en hiver et en été. En 1742, il entreprit de dissiper le préjugé qui régnait encore en France sur les *comètes*, et publia la première traduction de la *Cométographie de Halley*, avec une méthode pour le calcul de l'orbite, par trois observations. Quelques années après, il fit un voyage en Angleterre, et alla en Ecosse pour observer l'éclipse du 25 juillet, qui devait y être presque annullaire. C'est en 1750, qu'il fit une méridienne à Belle-Vue, pour laquelle le roi le gratifia d'une somme de 15,000 livres. Il publia depuis cette époque plusieurs ouvrages utiles aux sciences, et vit sa réputation s'accroître à la publication de chacun d'eux. Lemonnier joignait au talent et à l'application qui avaient produit tant de travaux, le zèle, l'activité et le crédit qui les font valoir. Une attaque de paralysie, dont il fut surpris le 10 novembre 1791, mit un terme à ses occupations laborieuses. Après plusieurs années de souffrances, il mourut le 6 avril

1799, dans sa campagne, à Héril, près de Bayeux. Il était membre de la classe des sciences de l'institut.

LEMONNIER (L'abbé), né à Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Normandie, en 1712, vint à Paris à l'âge de dix-huit ans, et fut bientôt après placé au collége d'Harcourt, où il se livra sans relâche à l'étude de l'antiquité. La musique vocale lui servait de délassement, et comme il avait une voix sonore et mélodieuse, il y fit de rapides progrès, devint le rival du célèbre Legros, et fut nommé, en 1747, l'un des directeurs de la musique de la Sainte-Chapelle. Ce fut principalement pour l'instruction de ses élèves qu'il traduisit *Térence* et *Perse*. Ces deux traductions sont justement estimées, malgré quelques interprétations hazardées qu'on trouve dans la seconde, et qu'excuse assez l'obscurité habituelle du style du satirique latin. La révolution ayant éclaté, il fut d'abord détenu en Normandie, pendant un an, et ensuite à Paris, pendant huit mois, dans la prison de Sainte-Pélagie. Rendu à la liberté, après le 9 thermidor, il reprit le cours de ses travaux, et il était occupé à traduire *Plaute*, lorsqu'il mourut, en avril 1797. On connaît de lui des *Contes*, un recueil de *Fables*, dans lesquelles on trouve de la naïveté, de la facilité, quelquefois même cette bonhomie qui fait l'un des principaux charmes de la Fontaine, et des pièces dramatiques, telles que le *Cadi dupé*, *Renaud-d'Ast*, *le Maître en droit*, *la Meûnière de Chantilly*.

LEMONTEY (Pierre-Édouard), né à Lyon, vers 1760, d'une famille de commerçans, fit de bonnes études, et surtout son droit avec beaucoup de distinction. Ayant offert sa plume aux protestans, lorsque ceux-ci, prévoyant la prochaine tenue des états-généraux, voulurent sortir des étroites limites prescrites par l'édit de 1787, qui, en leur accordant l'état civil, les excluait des places d'administration publique: M. Lemontey, dans cette cause aussi noble que juste, acquit dès-lors une sorte de célébrité. Après l'assemblée que les protestans tinrent aux Carmes, pour se faire déclarer éligibles aux états-généraux, un négociant, dont on a de jolis vers dans l'*Almanach des Muses* de ce temps-là, Andrieux Poulet, publia un écrit contre leurs prétentions. Cet écrit fut aussitôt réfuté par le jeune avocat Lemontey, dans une brochure intitulée *Examen impartial des réflexions sur la question de savoir si les protestans peuvent être électeurs et éligibles pour les états-généraux*. Cette réponse fut elle-même réfutée aussitôt par un autre jeune avocat, nommé Vernet, qui publia: *Essai sur cette question, la plus importante du droit public français: Les protestans ont-ils droit de voter aux états-généraux? sont-ils investis du pouvoir législatif? contenant la réfutation de l'examen impartial d'un écrit*, etc., 1789. Quelque talent qui eût été déployé dans cette cause par les trois champions, le succès ne fut pas plus douteux que ne l'était l'arrêt de l'équité. Les protestans de Lyon nommèrent un député aux états-généraux, et le jeune Lemontey parvint à être, en 1789, membre du comité provisoire, qui remplaçait les anciennes autorités; et bientôt après, substitut du procureur de la commune. Il insista beaucoup dans cette place pour faire intervenir la ville de Lyon dans les intérêts de M. Necker, et pour qu'elle demandât sa réintégration dans le ministère: « Nous avons un Henri IV, dit-il, il nous faut un Sully. » Le ministre, rappelé par l'opinion publique, reprit en effet les rênes du gouvernement; mais il était trop tard, et trop d'obstacles s'opposaient alors au bien qu'il aurait pu faire. Nommé député à l'assemblée législative, en 1791, M. Lemontey y parut attaché à la nouvelle constitution, et tenta vainement de faire rejeter les décrets contre les émigrés, et ensuite d'en retarder l'exécution, ou d'en tempérer la rigueur par des modifications; il voulait qu'on en exceptât les artistes, les voyageurs, les négocians; et se plaisait à multiplier les moyens d'échapper à la proscription. M. Lemontey fut plus sévère envers les ecclésiastiques: il proposa, le 3 novembre, à la suite d'un discours dont l'assemblée ordonna l'impression, d'appliquer aux indigens les pensions que l'assemblée constituante avait décrétées pour les prêtres non-sermentés, et l'on ne peut dissimuler que la dangereuse obstination de quelques-uns d'entre ces derniers paraissait justifier la rigueur de cette opinion. Il montra, à la même époque, la plus grande sensibilité dans un rapport qu'il fit sur la révolution avignonaise; et, obligé de rendre compte des horreurs qui s'étaient commises dans ce malheureux pays (*voy.* Jourdan, dit *Coupe-tête*), il ne put re-

tenir ses larmes, et fut forcé de descendre de la tribune. Il présidait l'assemblée le 8 octobre 1791, lorsque Louis XVI s'y rendit, et fut dans la pénible nécessité de servir d'organe au langage dur, insultant et hostile que quelques hommes prenaient pour du patriotisme et l'expression de la volonté nationale. Il essaya, dès le lendemain, de réparer ce tort involontaire; mais il ne réussit qu'à se compromettre lui-même vis-à-vis les exagérés du côté gauche, qui le forcèrent d'effacer quelques mots qu'il avait, dans cette intention, glissés dans le message adressé au monarque. Quoique, par les couleurs qu'il avait prises, M. Lemontey se fût exposé, en 1793, à la fureur des démagogues, il parvint à leur échapper, et s'occupa d'affaires de commerce, dans une heureuse obscurité. En 1804, il fut nommé membre du conseil de l'administration générale des droits réunis; il obtint en même-temps la place de chef de bureau de la police littéraire, qui depuis a pris la dénomination de direction générale de la librairie, sous les ordres du ministre de la police. Il s'y comporta honorablement, et rendit même, lorsqu'il en rencontra l'occasion, service aux gens de lettres. Quand le roi fut rétabli, en 1814, M. Lemontey obtint la décoration de la légion-d'honneur, et fut nommé l'un des censeurs royaux des ouvrages littéraires. Après le retour de Bonaparte, en mars 1815, le duc d'Otrante, redevenu ministre de la police, appela M. Lemontey à son ancien emploi de chef de bureau de la librairie, qu'il perdit sous le ministère de M. Decazes, en 1816; celui-ci, cependant, le nomma un des examinateurs des ouvrages dramatiques; et il exerce encore cet emploi. En 1804, M. Lemontey composa, pour le couronnement de Napoléon, un roman allégorique, intitulé: *Irons-nous à Paris*, ou *la Famille du Jura* (in-12), qui fut lu avec un vif intérêt de curiosité; et en 1811, sous le titre de *Thibault*, ou *la Naissance d'un comte de Champagne*, une autre allégorie sur la naissance du roi de Rome. Ces productions de circonstance, exigées d'une plume facile et ingénieuse, ne sont pas les seuls titres littéraires de M. Lemontey. On a encore de lui: *Eloge de Cook*, discours qui a remporté le prix d'éloquence, au jugement de l'académie de Marseille, le 25 août, 1785, 1789, in-8. — *Palma*, ou *le Voyage en Grèce*, opéra, 1798, in-8. On y trouve des tableaux pleins de grâce et de fraîcheur. — *Raison, Folie, chacun son mot, petit cours de morale à la portée des vieux enfans*, 1801, in-8; 2[e] édition, 1801, in-8; 3[e] édition, 1816, 2 vol. in-8; recueil d'écrits pleins de légèreté et d'une fine satire, ainsi que la plaisanterie suivante: *Récit exact de ce qui s'est passé à la séance de la société des Observateurs de la femme, le mardi 20 novembre* 1802, an 11, in-8, réimprimé dans la 3[e] édition de l'ouvrage précédent. C'est un badinage fort ingénieux, et très-philosophique. M. Lemontey a rédigé dans le *Journal-Général*, en 1814 et 1815, quelques articles sous le nom du *Frileux*, remarquables par beaucoup de sens et un bon esprit. M. Lemontey est, en outre, auteur de quelques opéra inédits; les personnes qui en ont connaissance assurent que, sous le rapport du goût et du talent, ils sont extrêmement inférieurs aux productions que nous venons de citer, et que les conseils de ses amis l'ont décidé à les garder en portefeuille.

LEMOT (François-Frédéric), statuaire, de l'académie des beaux-arts, né à Lyon, en 1773, fut l'élève de Dejoux, remporta, à l'âge de dix-sept ans, le grand prix de sculpture par un bas-relief représentant le jugement de Salomon, et se fit connaître par différens morceaux du premier ordre, notamment les sculptures du fronton du Louvre, une Hébé versant le nectar à Jupiter transformé en aigle, une femme couchée et plongée dans une douce rêverie, le bas-relief en marbre qui décore la tribune de la chambre des députés; une statue de Lycurgue méditant sur les lois de Sparte; celle de Léonidas aux Thermopyles, placée dans la salle des délibérations de la chambre des pairs; et enfin Cicéron découvrant la conjuration de Catilina. Cette dernière statue, qui a sept pieds de proportion, décorait l'ancienne salle du tribunat, au Palais-Royal. On voit encore de M. Lemot, plusieurs bas-reliefs au Luxembourg et à l'école royale de musique. Le char et les figures des victoires qui composaient le quadrige de l'arc de triomphe du Carrousel, étaient aussi de lui, ainsi que les sculptures de l'arc de triomphe élevé sur le pont de Châlons, qui a été détruit

dans la dernière guerre ; plusieurs portraits et figures en pied, entre autres celle du roi de Naples Joachim, etc. Le fronton de la colonnade du Louvre fut désigné, en 1810, par le jury pour le grand prix décennal. Le roi a confié, en 1815, à M. Lemot, l'exécution de la statue d'Henri IV, en bronze, placée sur le Pont-Neuf. Il s'en est acquitté de la manière la plus satisfaisante ; et cette figure colossale, malgré quelques critiques, fait beaucoup d'honneur au talent du statuaire. M. Lemot était déjà chevalier de la légion-d'honneur, lorsqu'il fut nommé chevalier de Saint-Michel le 7 janvier 1817.

LEMPRIERE (William), médecin du dépôt des troupes anglaises dans l'île de Whight, est né à Jersey, et fut de bonne heure placé à Gibraltar comme chirurgien. Il y reçut, en septembre 1789, l'invitation de se rendre à Maroc pour y soigner le fils de l'empereur, alors dangereusement malade. Il n'eut qu'à se louer de l'accueil du monarque et de son fils; mais, lorsque l'objet de sa mission fut rempli, il n'est sorte de désagrémens qu'on ne lui fît éprouver. Non seulement on ne parla pas de récompense, mais on fit encore naître tous les jours de nouveaux obstacles à son départ. Il paraît que l'empereur voulait le conserver à son service ; espèce d'obstacle contre lequel les Européens qui avaient fait preuve, chez ces peuples barbares, de quelques connaissances dans l'art de guérir, eurent souvent à lutter. Il quitta cependant enfin Maroc en février 179.., et publia une relation fort curieuse de son voyage, sous le titre de : *Voyage de Gibraltar à Tanger, Salé, Mogadore, Ste-Croix, Tarudant, et de-là, en traversant le Mont-Atlas, à Maroc; renfermant une description particulière du harem royal*, etc., in-8, 1791. On a encore de lui : *Observations pratiques sur les maladies de l'armée de la Jamaïque*, en 1792 et 1797, 2 vol. in-8, 1799.—*Rapport sur les effets medicinaux d'une source découverte dernièrement à Sandrocks, dans l'île de Whight*, in-8, 1812.

LENNEP (David-Jacques van), professeur d'éloquence et de langues grecque et latine à l'athénée d'Amsterdam, est né dans cette ville le 15 juillet 1774, d'une famille qui a rempli les premières places de la magistrature. Sa naissance fut célébrée en fort beaux vers latins, par L. de Bosch ; c'était une sorte d'initiation littéraire. Le jeune van Lennep suivit d'abord, à l'école latine de sa ville natale, les leçons de M. Van Ommeren, et eut ensuite pour maîtres, à l'athénée de cette ville, les professeurs Wyttenbach, van Swinden et Cras. Il étudia la jurisprudence à l'université de Leyde, sous les professeurs van der Keersel et Pestel, et y prit ses degrés en droit. Il publia quelques productions qui durent faire concevoir de ses talens la plus grande espérance ; savoir : *Carmina juvenilia*, Amsterdam, 1790; *Disputatio ethico-juridica ad locum Ciceronis, qui est de Finibus bonorum et malorum*, Amsterdam, 1790; *Exercitationes juris*, Leyde, 1796. Il est question dans ce dernier ouvrage de quelques lois romaines, favorables à l'agriculture. M. van Lennep donna, la même année, sous le titre de *Rusticatio Manpadica*, un autre recueil de vers latins, composés pour la plupart pendant son séjour au Manpad, terre qui alors appartenait à son père, et dont le nom est célèbre dans les fastes de la Hollande. Ce fut en ce lieu que Witt Hamstede remporta une victoire signalée sur les troupes de Gui de Namur, et le champ de bataille fut appelé *Het Mannepad* (le Chemin des Hommes). Depuis 1796 jusqu'en 1799, M. van Lennep suivit le barreau d'Amsterdam, se destinait à la carrière des affaires publiques, qui était celle de sa famille, mais s'occupant toujours des lettres et des langues savantes, vers lesquelles il était entraîné par une inclination naturelle, que ces succès venaient de justifier, et qu'ils avaient encore augmentée. Ce fut vers cette époque que M. Wyttenbach, appelé à Leyde, laissa vacante la chaire d'éloquence et des langues grecque et latine qu'il occupait dans l'athénée d'Amsterdam. On l'offrit à M. van Lennep, qui s'empressa d'accepter cette heureuse occasion de se vouer tout entier à la littérature, et il entra en fonction, au mois de novembre 1799, par un excellent discours inaugural, *De præclaris vitæ præsidiis contrà adversam fortunam, quibus veterum scripta abundant*, Amsterdam, 1800. M. van Lennep fut, en 1809, nommé, par le roi Louis Bonaparte, membre de l'institut de Hollande, et depuis il a été successivement aggrégé à l'académie de Bruxelles et différentes sociétés savantes. Il donna, en 1809, une excellente édition des *Héroïdes* d'Ovide et de Sabinus, qu'il a fait réimprimer,

en 1812, avec des additions importantes, et dont il annonce une troisième édition, pour laquelle il a recueilli de nombreux matériaux. Il publia, en 1817, l'éloge de de M. de Bosch, sous le titre de *Memoria Hieronymi de Bosch* : il est imprimé dans les mémoires de l'institut des Pays-Bas. On attend aussi de M. van Lennep une édition complète d'Hésiode et de ses scholiastes, à laquelle il travaille depuis plusieurs années, et qui sera corrigée d'après les variantes de divers manuscrits de Paris et de Florence, qu'il a fait soigneusement collationner. C'est aussi M. van Lennep qui achèvera la publication de l'*Anthologie grecque*, traduction de Grotius, que M. de Bosch a laissée au quatrième volume (*voy.* Bosch). Il doit pareillement terminer l'édition de Térentianus Maurus, commencée par van Santen. Les deux premiers volumes des *Mémoires* de la troisième classe de l'institut de Hollande contiendront plusieurs savantes dissertations de M. van Lennep, dont voici les titres, qui nous ont été communiqués : *Memoria imp. Gallieni à Trebellii Pollionis aliorumque calumniis vindicata.—Nova explicatio Epist. Horatii ad Bullatium—Disputatio de Daphnide Theocriti et aliorum—Commentatio de Judæorum origine Damascenâ ad loc. Justini*, XXXVI, 2. Nous n'oublierons pas qu'en 1810, M. van Lennep a commencé, sous le titre d'*Exercitationes Amstelodamenses*, un recueil d'observations de critique et d'érudition, où se trouvent quelques chapitres de la composition de MM. Bosscha et Hamaker, savans élèves de M. van Lennep. Le premier est professeur à Deventer, et a donné, en 1809, une élégante édition de la *Galatée* de Réland; le second est depuis quelque temps professeur de langues orientales à Leyde, et s'est fait beaucoup d'honneur par ses *Lectiones Philostrateæ*. Il a promis une édition des *Chiliades* de Tzetzès, que l'on attend avec impatience, parce que cet ouvrage manque depuis long-temps à la littérature. M. van Lennep compte encore parmi ses élèves M. Reuvens, aujourd'hui professeur et auteur des *Collectanea litteraria*, production fort estimable; et M. van Cappelle, à qui l'on doit une édition des *Mécaniques* d'Aristote. Lors de la grande révolution de novembre 1813, M. van Lennep fut élu membre du conseil provisoire de régence à Amsterdam. Il résigna ces fonctions lorsque la tranquillité fut rétablie, pour reprendre ses travaux littéraires. Le roi des Pays-Bas l'a nommé chevalier de l'ordre du lion-belgique, et membre des états provinciaux de Hollande.

LENNEP (Gérard van), né en 1774, à Almelo, de la même famille à laquelle appartient le précédent, fit ses études comme celui-ci à l'athénée d'Amsterdam et à l'université de Leyde, où il reçut, en 1797, le grade de docteur en droit, après avoir soutenu une dissertation intitulée : *Specimen juridicum inaugurale ad fragmentum Scævolæ in lege 70 dig. de procuratoribus et defensoribus*. Il s'établit ensuite comme avocat à Amsterdam, fut nommé bibliothécaire à la Haye, en 1808, et, après la réunion de la Hollande à l'empire français, juge d'instruction du tribunal de première instance de l'arrondissement d'Almelo, place qu'il n'occupa que quelques mois, pour aller remplir celle d'inspecteur de l'imprimerie et de la librairie dans l'arrondissement de Groningue, composé des quatre départemens septentrionaux de la Hollande. Il rendit alors des services importans à la librairie de son pays, en tâchant d'adoucir, autant que possible, les rigueurs qui entouraient l'usage de la presse; il sut à-la-fois se concilier et l'estime des gens de lettres et la faveur du gouvernement, au point qu'il fut même appelé à Paris, en 1813, pour conférer avec le chef de son administration, sur de nouvelles mesures que celui-ci se proposait de prendre à l'égard de la librairie hollandaise. De retour dans sa patrie, incessamment après la prise de Paris par les alliés, il fut désigné, en 1815, pour être un des rédacteurs de la *Gazette du gouvernement*, publiée à Bruxelles, dans les deux langues. M. van Lennep s'est fait connaître de très-bonne heure dans la carrière des belles-lettres. N'ayant pas encore atteint l'âge de 20 ans, il publia un recueil de poésies hollandaises, dont un journal littéraire rendit, dans le temps, un compte fort avantageux. Il est auteur de quelques pièces de vers dans le genre tendre et gracieux, insérées dans les œuvres de la société poétique de la Haye : elles ont été citées avec éloge, par les journaux qui ont fait l'analyse de ce recueil. Mais l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, est son *Mémoire sur l'histoire de la poésie chez les Grecs*, reçu, avec

une mention fort honorable, par la société Teylérienne, à Harlem, et imprimé, en 1807, dans le quinzième tome de la collection de ses œuvres. En 1809, M. van Lennep eut une dispute littéraire avec M. Koning (*voyez* ce nom), au sujet d'une planche de bois destinée à l'impression d'un horaire latin, et qu'on voulait faire passer pour un morceau sortant de la fabrique de Laurent Coster, auquel plusieurs hollandais attribuent l'invention de l'imprimerie. On trouve les mémoires publiés à se sujet de part et d'autre, dans le journal littéraire, intitulé : *Le courier des arts et belles-lettres* (*de kunst en letterbode*), de cette année. Cette dispute, dans laquelle M. van Lennep eut pour lui, outre l'autorité du célèbre bibliographe Gérard Meerman, l'opinion des savans les plus distingués du pays, lui valut l'honneur d'être nommé membre de la société de littérature hollandaise à Leyde. Étant inspecteur de l'imprimerie, il publia, en 1812, dans les deux langues, le recueil des lois qui régissent cette matière. Il donna, en 1814, une bonne traduction hollandaise de l'ouvrage de M. de Châteaubriant intitulé *De Bonaparte, des Bourbons, et des alliés*. On lui doit aussi la traduction de l'ouvrage de M. Meyer sur l'Italie (*Tafreelen van Italien*), 2 vol. in-8. Il est encore auteur de plusieurs petits ouvrages. Il rendit un service essentiel à la littérature nationale par sa *Grammaire hollandaise*, composée en langue française et publiée à Bruxelles, en 1816, avec le consentement du gouvernement. Quoiqu'il en eût fait tirer un grand nombre d'exemplaires, l'édition fut bientôt épuisée et il en donna une réimpression, en 1818. Lorsque vers la fin de cette année la *Gazette générale des Pays-Bas* fut supprimée, et que M. van Lennep perdit sa place, il fit l'entreprise très-utile et éminemment nationale, de publier en langue française, qu'il écrit avec facilité, le *Recueil des séances de la seconde chambre des états-généraux*, projet qu'il a exécuté avec beaucoup d'exactitude et d'intelligence. Il est à regretter que cette entreprise, d'un si grand intérêt, n'ait pas obtenu l'encouragement qu'elle méritait, et que M. van Lennep ait été obligé de l'abandonner, après avoir donné un gros volume, in-8, d'environ 500 pages.

LENOIR-LAROCHE (Le comte), pair de France, né à Grenoble, était avocat à Paris, avant la révolution. Elu en avril 1789, député du tiers-état de cette ville aux états-généraux, il y embrassa avec chaleur le parti populaire, et prit quelque part à la rédaction de la feuille qu'entreprit, à cette époque, ce même Perlet qui, depuis, s'est rendu si horriblement fameux (*voy.* FAUCHE-BOREL). Il fournit aussi, par la suite, des articles au *Moniteur* et au *Mercure*. Échappé aux proscriptions de 1793 et 94, Lenoir-Laroche publia, dans le *Moniteur*, pendant l'intervalle qui s'écoula depuis la fin de la convention et pendant le régime directorial, jusqu'à son admission au conseil des anciens, des articles où respire sans cesse l'ame d'un homme de bien et celle d'un véritable ami de la liberté républicaine. Lors de la lutte qui s'établit, avant le 18 fructidor, entre le directoire et les deux conseils, il se prononça, avec force, contre la faction qui, sous le voile d'une modération feinte, marchait à grands pas au rétablissement de la monarchie, dans la maison de Bourbon, et fut nommé le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797), ministre de la police générale. Républicain rigide, mais plus propre à éclairer ses concitoyens qu'à diriger les coups d'état, M. Lenoir-Laroche ne conserva que vingt jours le ministère de la police, dans lequel il fut remplacé, le 8 thermidor suivant (26 juillet), par un individu sans caractère, sans moralité et sans talent, nommé Sotin, apothicaire nantais qui, envoyé par Carrier au tribunal révolutionnaire, avant le 9 thermidor, était devenu maintenant le protecteur et le complice des hommes dont il était naguères la victime. Particulièrement lié avec le respectable Lanjuinais, Lenoir-Laroche qui partageait en tout les principes de cet homme d'état, dont le nom seul est devenu un éloge, les a développés dans un grand nombre d'articles, insérés dans les ouvrages périodiques dont nous venons de parler. Il ne se borna pas à de simples notices, et publia, en 1795, un *Examen de la constitution qui convient le plus à la France*, où il se montra, comme dans ses autres écrits, ennemi déclaré de ce que l'on appelait alors les *anarchistes* et les *clichiens*. Sa réputation devait bientôt le faire appeler aux fonctions législatives, aussi, après avoir

été nommé professeur de législation à l'école centrale du Panthéon, il fut élu en floréal an 6 (mai 1798), par l'assemblée électorale scissionnaire de Paris, séante à l'institut, membre du conseil des anciens. Fatigué des révolutions qui se succédaient depuis plusieurs années dans le gouvernement de l'état ; effrayé de celles qui se préparaient encore sous un directoire sans talens, sans énergie et sans autorité, Lenoir-Laroche seconda de tous ses moyens la révolution des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799). Nommé, bientôt après, membre de la commission intermédiaire du conseil des anciens, il passa ensuite au sénat conservateur, dont il fit partie jusqu'en 1814, époque où il adhéra, avec ses collègues, à la déchéance de l'empereur Napoléon. Nommé pair de France, le 4 juin 1814, il a continué de faire partie de la chambre royale, après le second retour des Bourbons, n'ayant pas été appelé par Bonaparte à siéger dans celle des cent jours. Outre les ouvrages cités plus haut, on a du comte Lenoir-Laroche : *Coup-d'œil raisonné sur les assemblées primaires*, 1795, in-8. — *Discours prononcé au Cercle constitutionnel*, le 19 vendémiaire an 5, 1798, in-8.

LENOIR (Étienne), né, en 1744, à Mer, se livra de bonne heure à la fabrication des instrumens à l'usage des sciences. Le degré de précision auquel il était parvenu dès l'année 1786, et sa belle exécution du cercle de réflexion, inventé par Borda en 1772, pour la détermination des longitudes en mer, lui méritèrent, à cette époque, un brevet de Louis XVI, avec le titre d'ingénieur du roi. Le cercle astronomique répétiteur, dont la construction suivit de près celle du cercle de réflexion, ayant rapidement accru la réputation de cet artiste, il fut chargé, par le gouvernement, de l'établissement de tous les instrumens qui furent fournis à MM. de la Peyrouse, d'Entrecasteaux et Baudin, lors de leurs voyages autour du monde, et aux savans et marins qui furent employés dans l'expédition d'Égypte. Ce fut aussi à M. Lenoir que le gouvernement s'adressa, en 1792, pour la confection des instrumens qui ont servi à MM. Méchain et Delambre, pour mesurer un arc du méridien terrestre. On sait que la longueur de cet arc a servi de base à la détermination du mètre, et c'est à M. Lenoir que l'on doit l'exécution non-seulement du mètre-étalon en platine, qui est déposé aux archives, dans l'armoire à trois clés, mais encore de tous les mètres-étalons qui furent commandés par le gouvernement, lors de l'établissement du nouveau système des poids et mesures. Ces divers instrumens et plusieurs autres du même artiste ont figuré dans les quatre expositions publiques des produits de l'industrie française. La première valut à M. Lenoir une médaille d'or qui lui fut décernée en 1799; et les procès-verbaux des trois autres expositions constatent qu'à chacune d'elles cet artiste a été trouvé digne de la distinction du premier ordre. Le *Komparateur*, qu'il exécuta pour M. Pictet, qui en a donné la description dans la *Biblioth. britann.*, a servi à donner avec plus de précision qu'on ne l'avait encore, le rapport entre les mesures anglaises et celles de la France. Sur la demande de M. Lenoir, Louis XVIII l'autorisa, en 1814, à reprendre le titre d'ingénieur du roi, et, la même année, il fut appelé au bureau des longitudes, en qualité de premier artiste.

LENOIR (Alexandre), chevalier de la légion-d'honneur, né à Paris le 26 décembre 1762, fit ses études au collége Mazarin, et ensuite aux académies de peinture, de sculpture et d'architecture. Elève de Doyen, il cultiva la peinture jusqu'en 1790, époque où il conçut l'idée de réunir, dans un seul dépôt, tous les monumens des arts exposés au vandalisme par la suppression des maisons religieuses où ils existaient. MM. de la Rochefoucauld et d'Ormesson eurent la principale part à la commission nommée à cet effet. Le projet, soumis à M. Bailly, maire de Paris, fut accepté par l'assemblée nationale, et son comité d'aliénation des biens nationaux nomma M. Lenoir conservateur de ces monumens. Depuis cette époque, il était parvenu à réunir beaucoup de tombeaux, statues, et autres anciens monumens de la monarchie française, dont il a fait monter le nombre à près de cinq cents, et qu'il a restaurés et classés par siècles. Ce dépôt fut placé au couvent des Petits-Augustins, érigé en Musée des monumens français, le 29 vendémiaire an 4 (1796) sur la demande de M. Lenoir. Le 15 floréal an 7 (1799), il fut chargé de recueillir les restes de Turenne, de Molière et de La Fontaine, et de les déposer dans des sarcophages préparés dans le jardin du Musée.

L'année suivante, il se rendit à Nogent-sur-Seine, où se trouvait tout ce qui reste encore des dépouilles mortelles d'Héloïse et d'Abeilard; et, de retour à Paris, il fit construire, avec les débris du Paraclet, une chapelle gothique, où il déposa les ossemens de ces amans malheureux. Quoique l'on ait prétendu, par un argument très-spécieux, que la plupart de ces monumens, tirés des lieux où ils étaient placés, perdaient nécessairement une grande partie de l'intérêt qui se rattachait à des circonstances particulières et locales, on ne saurait nier que cette magnifique collection n'eût l'avantage inappréciable de présenter à-la-fois, et les progrès successifs des arts depuis leur enfance jusqu'à leur plus haut dégré de perfectionnement, et, en quelque sorte, toute l'histoire de France dans une série de monumens. Ce fut à cette même époque que M. Lenoir, en passant à Autun, adressa au Musée du Louvre le seul tableau qui existât, en France, de Fra-Bartolomeo-di-San-Marco. Le 4 vendémiaire an 9 (1800), il fut nommé administrateur du jardin de Mousseaux, et il eut, en cette qualité, la direction des travaux ordonnés par le gouvernement, pour y établir une succursale au Musée des monumens français. Cet établissement ayant été supprimé par le roi, le 18 décembre 1816, et les monumens religieux devant être rendus à leur première destination, M. Lenoir fut désigné, en vertu de la même ordonnance, administrateur des monumens de l'église royale de St-Denis. On lui doit entre autres ouvrages : *Description historique et chronologique des monumens de sculpture réunis au Musée*, etc., 1795, in-8, souvent réimprimée.—*Musée des monumens français*, 6 vol. in-8 avec 258 planches gravés au trait. Le 6e volume a paru séparément sous ce titre : *Histoire de la peinture sur verre et description des vitraux anciens et modernes, pour servir à l'histoire de l'art relativement à la France*, 1804, in-8.—*Histoire des arts en France prouvée par les monumens*, in-4, avec un atlas in-fol. de 164 planches et le portrait de l'auteur. — *Recueils de portraits inédits des hommes et des femmes célèbres qui ont illustré la France*, in-8, contenant 30 portraits. On a encore de lui plusieurs Notices dans les *Mémoires de l'académie celtique*, et dans ceux *de la Société royale des antiquaires de France;* un ouvrage intitulé : *La franc-maçonnerie rendue à sa véritable origine*, ou *l'antiquité de la franc-maçonnerie, prouvée par l'explication des mystères anciens et modernes*, 1814, in-4, avec des planches gravées par Moreau le jeune; un Mémoire sur les sépultures d'Héloïse et d'Abeilard, 1815, in-8; enfin un mémoire intitulé *Considérations générales sur les sciences et les arts*, 1816, in-8. M. Barbier lui attribue : *Recueil d'observations sur le déluge*, 1806, in-8.

LENORMAND (Mlle), célèbre nécromancienne, est réputée depuis long-temps la première parmi les nombreuses pythonises de Paris ; aussi fait-elle payer fort cher ses oracles. Les dames du haut parage, pouvant seules déposer sur le trépied sacré d'assez riches offrandes, ont seules le privilége de pénétrer dans l'antre que cette moderne sibylle s'est creusé dans la rue de Tournon, où l'on assure que l'ex-impératrice Joséphine, qui joignait à beaucoup d'esprit et d'instruction d'inexplicables faiblesses, alla plus d'une fois recueillir de sa bouche les arrêts du destin. On a même cité quelques-uns de ces pronostics, qui ne se sont pas vérifiés de manière à faire beaucoup d'honneur à l'esprit familier de Mlle Lenormand. Quoiqu'il en soit, elle a continué, avec un succès qu'explique assez l'esprit de ce siècle à-la-fois sceptique et crédule, à tirer gravement les cartes, ou faire voir l'avenir au travers d'un œuf frais. Cette habile devineresse ne voulant pas, à l'exemple des prophétesses qui écrivaient leurs oracles sur des feuilles volantes, s'exposer à perdre, par un coup de vent, tout le fruit de ses savantes élucubrations, a publié un gros volume in-8 sous ce titre : *Les souvenirs prophétiques d'une Sibylle, sur les causes de son arrestation, le* 11 *décembre* 1809. Il paraît, d'après cette brochure, que Mlle Lenormand, ayant fait quelques prédictions un peu hardies et peut-être hors de la sphère habituelle de ses rêveries, le gouvernement impérial l'avait envoyé rêver en prison. M. Hoffman (*voy.* ce nom) ayant, au sujet de ces Souvenirs, lancé dans le *Journal des Débats* quelques traits fort piquans contre Mlle Lenormand, qu'il qualifiait de *sorcière ennuyeuse*, celle-ci lui riposta par une longue lettre qu'elle fit insérer dans le *Courier*, le 20 septembre 1815. Néanmoins plusieurs personnes que leur

curiosité avait conduites chez l'auguste prêtresse, et qui n'ont point trouvé en elle ce langage inspiré, ces manières mystérieuses qui sont de l'essence du genre, ont été de l'avis du journaliste. En 1818, elle s'est rendue à Aix-la-Chapelle, où son génie s'est tû sur le résultat des opérations du congrès. De-là elle s'est rendue à Bruxelles, où elle a eu également à se plaindre de cet auxiliaire infidèle: ce qui ne l'a pas empêché de remplir les journaux de la Belgique des lettres qu'elle avait reçues de personnages de la plus haute distinction, parmi lesquels on compte même des souverains. On a encore de Mlle Lenormand : *Les oracles sibyllins* ou *suite des Souvenirs prophétiques*, 1812. — *Anniversaire de la mort de l'impératrice Joséphine*, 1815, in-8. — *La Sibylle au tombeau de Louis XVI*, 1816, in-8.

LENS (André), né à Anvers en 1739, s'adonna, très-jeune encore, à l'étude de la peinture, et manifesta de bonne-heure le sentiment du vrai beau, sentiment que le travail, et l'imitation des grands modèles, ont si heureusement développé depuis. En effet, quoiqu'étranger à la connaissance des statues antiques, dont les plâtres étaient très-rares à cette époque, il sut, ainsi que l'attestèrent ses premiers ouvrages se préserver du goût faux et maniéré que Boucher et Vanloo avaient introduit dans la peinture, et à la contagion duquel si peu d'artistes échappèrent alors. Son voyage d'Italie perfectionna rapidement ces brillantes dispositions. Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il s'attacha presqu'exclusivement à l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité ainsi que de Raphaël : aussi revint-il de cette terre classique des arts, avec un riche et précieux portefeuille. De retour dans sa ville natale, il fut nommé professeur à l'académie de dessin, et contribua éminemment à la prospérité de cette institution, ainsi qu'au progrès général de l'art dans la Belgique, par les excellens élèves qu'il forma. Une démarche qu'il fit dans ce tems (vers 1770), ne fit pas moins d'honneur à son caractère, que n'en faisaient à ses talens, son système d'enseignement et les ouvrages par lesquels il s'était déjà fait connaître. Les peintres, à cette époque, étaient assujettis à la maîtrise; choqué d'une disposition qui assimilait l'exercice d'un art libéral à celui des professions mécaniques, il fit auprès du gouvernement Autrichien, pour que cet art fût déclaré libre de toute espèce d'entraves, des sollicitations qui furent couronnées du succès. Dans un voyage que l'empereur Joseph II fit en Belgique, ayant passé par Anvers, ce souverain, habile appréciateur des hommes, distingua particulièrement M. Lens, et lui donna des marques de la plus haute estime pour son talent. Il lui proposa même de le suivre à Vienne, et de s'y fixer, lui laissant la faculté de déterminer les conditions de ce déplacement; mais ni la perspective d'une carrière brillante, ni l'espoir d'une fortune considérable ne purent engager l'artiste belge à quitter sa patrie. En 1781, M. Lens vint s'établir à Bruxelles, où il se maria. Laborieux autant que passionné pour son art, il fit un grand nombre de tableaux de chevalet, qui sont répandus dans les diverses contrées de l'Europe, et particulièrement en Angleterre. Parmi ses principales productions, nous citerons les tableaux qui embellissaient le salon de compagnie du château de Laeken; ces divers ouvrages, tirés de sujets mythologiques, et faits à la demande du duc Albert de Saxe-Teschen, alors gouverneur des Pays-Bas, et connaisseur très-distingué, ont été transportés à Vienne. — Plusieurs tableaux dont les sujets sont tirés du nouveau testament, pour l'église des Alexiens, à Lierre. — Une *Annonciation* pour l'église de St-Michel, à Gand. — A Lille, pour l'église de la Magdeleine, plusieurs grands tableaux dont les sujets sont tirés de l'histoire de la sainte de ce nom. — A Bruxelles, un salon de l'hôtel de M. Stevens, travail dans lequel il a été secondé par son élève M. François, et qui retrace les principaux traits de la fable de Bacchus. Les qualités qui caractérisent ces différens ouvrages sont un goût sévère et pur, un dessin coulant, beaucoup de grâce et de simplicité, un clair-obscur raisonné, enfin, une grande suavité de coloris. Non content de pratiquer son art avec tant de succès, il a voulu en enseigner la théorie; c'est l'objet de son *Essai sur le bon goût en peinture*, véritable manuel à consulter par tous les jeunes peintres. Mais un ouvrage qui seul suffirait à la réputation, d'un artiste et d'un écrivain, c'est son *Traité sur les costumes des peuples anciens*, où il a consigné, avec autant de clarté que d'élégance, le résultat des plus savantes recherches sur cette partie importante de l'antiquité. M. Lens, aujourd'hui

ortogénaire, a cessé d'exercer la peinture; mais il n'en conserve pas moins à l'égard de cet art, l'enthousiasme qui a signalé ses jeunes années, et auquel on doit tant de productions remarquables.

LÉONARD (Nicolas-Germain), né à la Guadeloupe, en 1744, pendant quelques années employé dans les affaires d'ambassade de France, et dans les dernières années de sa vie lieutenant-général de l'amirauté dans sa patrie, se distingua dans la poésie pastorale. Nourri de la lecture des meilleurs poètes bucoliques anciens et modernes, il s'en était tellement pénétré qu'il a su se les rendre propres, et il les a imités avec d'autant plus de succès qu'il trouvait d'ailleurs en lui-même les sentimens qu'il voulait peindre. Une sensibilité douce et vraie, une candeur touchante, une tendre mélancolie animent, tour-à-tour, ses tableaux pleins de grâce et de fraîcheur. Il a fait, il est vrai, de fréquens emprunts aux poètes, tant anciens que modernes, qui se sont exercés dans ce genre avec le plus de succès, mais il a su se rendre leurs idées propres par la manière dont il les a mises en œuvre. Rien n'est plus simple que le petit roman pastoral intitulé *Alexis;* mais aucun ouvrage ne prouve mieux combien le tableau d'un amour innocent et pur, l'ingénuité des caractères, un style doucement animé par une imagination riante et délicate peuvent répandre de charme sur le récit des événemens les moins extraordinaires. La *Lettre sur le voyage aux Antilles* est presque entièrement relative à la Guadeloupe, patrie de l'auteur. Il y peint des couleurs les plus vives les sites de l'île, ses divers habitans, leurs mœurs, et sait faire passer dans l'ame du lecteur l'attendrissement profond que lui inspire le sort malheureux des esclaves. En un mot, Léonard, quoiqu'il n'ait pas toujours été créateur, et que son style ne soit pas entièrement exempt des défauts presqu'inséparables du genre descriptif, paraît mériter de partager avec Berquin le titre de *Gessner français*. On a de lui: *Idylles et poëmes champêtres*, 1775, in-18. Paris; 1782, gr. in-8. — *Le Temple de Gnide*, imité de Montesquieu, 1772, in-8, nouvelle édition augmentée de l'Amour vengé, 1773, in-4, 1775, in-8. — La *Nouvelle Clémentine*, ou *Lettres d'Henriette de Berville*, 1774, in-12 et in-8. — *Lettres de deux amans, habitans de Lyon*, Londres et Paris, 1773, 3 vol. in-12; nouvelle édition, 1795, 2 vol. in-18. Cet ouvrage, dont le sujet est tiré du suicide si connu de l'italien Faldoni et de sa maîtresse, présente le plus vif intérêt. — *OEuvres*, Paris, 1787, 2 vol. in-12; 1788, 5 vol. in-8. — *Pièces* dans l'Almanach des Muses. M. Vincent Campenon, neveu de l'auteur, a donné une nouvelle édition très-bien soignée des œuvres de Léonard, augmentée et enrichie de notes, de remarques intéressantes, et de plusieurs pièces inédites.

LÉONI, littérateur italien, établi à Milan, a publié dans cette ville, au commencement de 1816, une traduction de plusieurs tragédies de Shakespeare, dans laquelle il a souvent reproduit avec succès les principales qualités de l'original. Cette entreprise est d'autant plus remarquable qu'elle est la première qui ait eu lieu pour transporter dans la langue d'Alfieri les productions du tragique anglais.

LÉOPOLD II (Pierre-Joseph), né le 5 mai 1747 de François Ier et de l'illustre Marie-Thérèse, devenu souverain de la Toscane, se fit connaître sous les rapports les plus remarquables, comme excellent prince et grand administrateur. Quand il arriva dans le pays qu'il devait gouverner, il trouva cette contrée si favorisée de la nature, tant par son sol que par le génie du peuple qui l'habite, en proie à tous les maux d'un mauvais gouvernement. L'état était obéré; les revenus publics, envoyés à Vienne chaque année, allaient se perdre dans le trésor impérial; le peuple était épuisé; les lois étaient ou mauvaises ou méconnues; les désordres publics et particuliers étaient au comble; les pauvres innombrables ou mal secourus. Léopold diminua les impôts, et mit de l'ordre dans les finances. De bonnes lois, une police exacte, des hôpitaux nombreux et bien entretenus, de sages réglemens, signalèrent les premières années de son règne. Les lois civiles étaient obscures et compliquées; il les simplifia, et adoucit en même-temps les lois criminelles, alors barbares en Toscane comme dans une partie de l'Europe. Pendant dix ans le sang n'y coula pas une seule fois sur l'échafaud. Léopold étendit sur les prisons ses vues d'humanité. Cet adoucissement des peines adoucit les mœurs publiques; les grands crimes devinrent plus rares. Dans les hôpitaux, ce n'étaient plus seulement des se-

cours que trouvaient les malades, ils y trouvaient aussi des soins délicats, de la propreté, de l'ordre, et tout ce qui contribue au prompt rétablissement de la santé. Le grand-duc allait souvent les visiter, et recueillir les bénédictions qui suivent les bienfaits. L'industrie fut délivrée de toutes ses entraves, par l'abolition des priviléges, et développée, par l'établissement de manufactures qui devaient affranchir les Toscans des tributs qu'ils payaient aux peuples voisins. Le mauvais état des routes, ainsi que leur peu de sûreté, nuisait essentiellement aux communications commerciales; il réprima, par une surveillance rigoureuse, les malfaiteurs dont il avait déjà diminué le nombre en assurant, à quiconque voulait travailler des moyens d'existence, et fit ouvrir de nouveaux chemins pour faciliter les transports. Ami des arts, il voulut rendre à l'académie de Florence son antique célébrité, et ordonna, en 1767, le renouvellement de l'exposition publique des ouvrages de peinture, sculpture, etc., suspendue depuis 30 ans, et qui avait pour effet d'exciter une vive émulation parmi les artistes. Il fit aussi des efforts pour l'extirpation de la mendicité, véritable lèpre de la plupart des grandes villes d'Italie; mais il rencontra à cet égard des obstacles insurmontables dans le pouvoir de l'habitude, la paresse naturelle à la populace de ce pays, et l'obstination des gens aisés, qui aimaient mieux acquitter l'impôt volontaire que leur imposaient les mendians, que de se soumettre au paiement d'une subvention fixe destinée à leur alimentation. Le prince ne put qu'atténuer un mal que le peuple même, pour qui il travaillait, l'empêchait de guérir. Il admettait dans son palais le pauvre comme le riche; il destina même aux malheureux trois jours de la semaine. Il donna une liberté indéfinie au commerce. « Il en est du commerce, disait-il, comme du cours des rivières; quand on le gêne, il y toujours des stagnations ou des débordemens. » Cette liberté accrut et fit prospérer en Toscane l'agriculture et l'industrie. Les laboureurs étaient riches, et les artisans à leur aise. Les juridictions seigneuriales et d'autres restes de la féodalité furent abolis. Il ne laissa rien qui pût opprimer ses sujets ou gêner son autorité; il est vrai qu'il ôta en même temps au peuple tout moyen de reprendre une existence politique. Léopold voulait qu'il fût heureux, mais qu'il fût soumis. Il supprima jusqu'aux confréries, qui étaient quelquefois des centres de rassemblemens dangereux. Par un excès de vigilance sur les actions des citoyens, il établit l'espionnage parmi le peuple, comme parmi les nobles. Quand on lui reprochait d'avoir tant d'espions, il répondait : « Je n'ai point de troupes; » car il haïssait la guerre; mais il eût fallu aussi haïr cette sollicitude minutieuse, qui se porte jusque sur les choses indifférentes. Quelques-unes des innovations qu'il tenta n'eurent pas de succès : telle, par exemple, qu'une ordonnance, bientôt retirée, pour les sépultures communes. Parvenu au trône impérial, par la mort de Joseph II, en 1790, Léopold donna au gouvernement autrichien un éclat que peu de règnes ont offert; il s'unit à l'Angleterre pour borner les conquêtes de Catherine II, impératrice de Russie, et accéléra la paix entre elle et le grand Turc: cette paix fut signée à Reichenback, le 27 juillet 1790. L'un de ses premiers soins fut de mettre un terme à l'insurrection qui lui avait ravi l'une des plus belles parties de son empire. Il y rencontra peu de difficultés; la Belgique, soulevée contre l'impétueux Joseph, qui avait violé des droits chers à la nation, n'avait point les mêmes griefs contre son sage et paisible successeur, que présentait d'ailleurs sous l'aspect le plus favorable la félicité dont il avait fait jouir la Toscane; de plus, un cri unanime s'élévait contre la tyrannie intolérable de quelques chefs du gouvernement insurrectionnel, et le perfide égoïsme de la plupart des autres : Léopold sut joindre habilement les négociations aux armes, et les provinces belgiques rentrèrent, pour peu de temps, il est vrai, sous la domination autrichienne. Tout sembla, depuis ce moment, devoir concourir à la gloire et au bonheur de ce monarque. Les Pays-Bas recouvrés, les diverses branches de la monarchie autrichienne raffermies, l'alliance avec la Prusse conduite à sa fin, furent l'ouvrage de deux années. Entraîné par des mouvemens étrangers, ce prince pacifique se préparait à faire la guerre à la France, lorsque la mort l'enleva dans la force de l'âge et de l'expérience, le 1er mars 1792, à 44 ans. Quatre jours auparavant il avait donné une audience publique à l'ambassadeur turc. Sa maladie fut si prompte et si courte, qu'elle donna lieu

à d'étranges conjectures. Mais l'ouverture de son corps montra la gangrène dans les intestins. Il avait épousé Marie-Louise, infante d'Espagne, dont il a eu François II (*voyez* ce nom), et plusieurs autres enfans.

LÉOPOLD (Le prince JOSEPH-MICHEL), second fils du roi de Naples, né le 1[er] juillet 1790, partagea avec sa famille les malheurs qu'elle éprouva par suite de l'invasion des Français en Italie, et son espèce d'exil en Sicile (*voy.* FERDINAND IV). A la fin de 1809, ce jeune prince se trouvait à Gibraltar, d'où, suivant ce qu'on rapporta dans le temps, il avait l'intention de se présenter à la régence Espagnole, présumant que cette assemblée verrait avec plaisir à sa tête, pendant la captivité de son monarque, un prince de la même maison; mais l'organisation de la junte suprême rendit ce projet inutile. Lors des événemens qui, en 1815, rappelèrent le roi de Naples sur le trône, le prince Léopold se joignit aux troupes autrichiennes qui se trouvaient déjà sur le territoire napolitain, pour s'avancer avec elles sur la capitale, tandis que son père, à la tête d'une armée considérable, préparait un débarquement. Le 22 mai, Naples ouvrit ses portes au fils de Ferdinand. C'est à lui que fut remise, par M. de Blacas, au commencement de 1816, la procuration du duc de Berry, pour épouser, en son nom, la princesse Marie-Caroline. Le 28 juillet 1816, le prince Léopold unit son sort à celui de l'archiduchesse Marie-Clémentine, troisième fille de l'empereur d'Autriche. Ce mariage fut célébré à Schœnbrunn. Les jeunes époux n'ont point quitté l'Autriche sans avoir recueilli les marques les plus touchantes de l'attachement de l'empereur, qui a donné à son gendre le régiment de Nassau-Usingen. Le prince Léopold écrivit, peu de temps après son mariage, une lettre au comte d'Artois, pour lui faire part des intentions favorables des souverains, membres de la sainte-alliance, en faveur de la France et de la dynastie des Bourbons. Nommé capitaine-général de l'armée Napolitaine, en remplacement du prince de Hesse-Philipsthal, le prince Léopold s'est occupé de sa réorganisation avec un zèle auquel le succès n'a qu'imparfaitement répondu, ce qu'on attribue en grande partie au délabrement des finances. Ce prince passe pour avoir un sens très-droit et d'excellentes intentions.

LÉOPOLD (N.), ancien docteur en droit de la faculté de Paris, et l'un des plus laborieux compilateurs de la France, s'est surtout attaché à exploiter le vaste domaine de la jurisprudence administrative et commerciale. Voici ses principaux ouvrages: *Manuel des juges de paix, des maires, des adjoints de maire et des commissaires de police*, 1811, 2 vol. in-12. — *Traité des locations*, 1811, 2 volumes in-12; 3[e] édition, 1817. — *Manuel des prud'hommes, et guide des marchands, fabricans, contre-maîtres*, etc., 1811, in-12. — *Formulaire de tous les actes tant civils que commerciaux*, 1812, in-12; 1813, in-12; troisième édition, 1817, in-12. — *Annales de législation judiciaire et des tribunaux de l'empire français*, 1811, in-12. — *Manuel des commerçans*, 1812, in-12. — *Le guide des maires et adjoints*, 1813, in-12; 3[e] édition, 1817. — *Dictionnaire général de police civile et judiciaire de l'empire français*, 1813, in-8, réannoncé en 1816 comme seconde édition. — *Mémoire justificatif de Louis XVI, tendant à faire connaître, d'après les événemens, les causes de la destruction de la monarchie en France, et de la mort de Louis XVI, à prouver que Louis XVI a été illégalement mis en jugement.* — *Paris pendant le cours de la révolution, avant et après la restauration*, 1816, deux volumes in-12. — *Livre des époux et des épouses, ou des moyens d'être heureux en mariage*, 1817, in-12. — LÉOPOLD, auteur dramatique, a donné sur différens théâtres: *Le dernier bulletin*, ou *la paix impromptue*, 1816, in-8. — *La Sibylle*, ou *la mort et le médecin.* — *Jean Sans-peur, duc de Bourgogne.* — *Le connétable Duguesclin.* — *Le sacrifice d'Abraham.* — (Avec Cuvelier), *Roland le furieux*, pantomime, chez Franconi.

LÉOPOLD (CHARLES-GUSTAVE DE), poète et littérateur, né en Suède, vers l'année 1760, fit, encore jeune, un voyage dans l'étranger, et séjourna quelque temps à Greiffswald et à Stralsund. Revenu dans son pays, il fut connu de Gustave III, qui apprécia ses talens et l'admit dans sa société. Il a été accueilli avec la même faveur à la cour, sous les règnes suivans. Nommé d'abord bibliothécaire au château de Drothningholm, M. de Léopold est devenu ensuite secrétaire des commande-

mens du roi, conseiller de la chancellerie, commandeur de l'étoile polaire, et a reçu des lettres de noblesse. Il est membre de l'académie des sciences et de celle des belles-lettres de Stockholm. On a de lui deux tragédies qui ont été très-applaudies au théâtre de la capitale : *Odin* et *Virginie*. Sa traduction de *la Métromanie* n'a pas eu moins de succès. M. de Léopold a composé, outre ses pièces de théâtre, des odes, des épitres, et un grand nombre de pièces fugitives, où il a pris Voltaire pour modèle. Il a paru, il y a déjà quelque temps, un recueil de ses œuvres, à Stockholm, en 3 volumes in-8. On n'y trouve pas les dernières poésies de l'auteur. Les mémoires de l'académie suédoise contiennent des discours et des morceaux de littérature de M. Léopold, qui prouvent qu'au talent poétique il joint le mérite d'écrire en prose d'une manière distinguée.

LEPELLETIER-DE-SAINT-FARGEAU (Louis-Michel), né à Paris, le 28 mai 1760, d'une famille parlementaire distinguée, était, à l'époque de la révolution, président à mortier au parlement de Paris. Il fut élu, en 1789, député de la noblesse de cette ville aux états-généraux. Des mécontentemens personnels contre la cour, le soin de conserver une immense fortune, et peut-être une grande prévoyance de l'avenir, influèrent puissamment sur la détermination qui le rangea dans le parti populaire, car, à une époque beaucoup plus éloignée, on assure l'avoir entendu répéter plus d'une fois, «qu'avec son nom, son rang et sa fortune, il fallait être à la Montagne ou à Coblentz.» Ce ne fut donc pas sans réflexion que le président de St-Fargeau embrassa la cause nationale; il est même remarquable que celui qui, quatre ans plus tard, devait être placé parmi les martyrs de la liberté républicaine, fut un des derniers de son ordre qui se réunirent au tiers-état. Il est vrai de dire, néanmoins, que du moment où il eut pris cette résolution, elle fut invariable, et qu'il marcha d'un pas assuré dans la nouvelle carrière qu'il venait de s'ouvrir. Le 13 juillet 1789, il proposa d'inviter le roi à rappeler M. Necker et les autres ministres disgraciés : « Représentons le peuple, de peur qu'il ne se représente lui-même, s'écria-t-il. » Nommé, en janvier 1790, membre du comité de jurisprudence criminelle, il en devint dès-lors un des organes habituels, et présenta de fréquens rapports sur le code pénal, dont sa philantropie et la douceur naturelle de son caractère le portèrent à demander que la peine de mort fût retranchée. Le 16 mai 1790, il parla avec force pour qu'au corps législatif, seul, appartint le droit de déclarer la guerre et de faire la paix. Le 21 juin suivant, il fut nommé président de l'assemblée constituante; peu de temps après il combattit une proposition tendante à déclarer le prince de Condé traître à la patrie, s'il ne désavouait un manifeste insolent qui lui était attribué. Le 23 mai 1791, il demanda de nouveau, mais avec aussi peu de succès qu'auparavant, l'abolition de la peine de mort. Le 1er juin, il fit décréter que la décapitation serait substituée au supplice de la corde, et soutint, dans tous le cours de ce mois, avec un talent très-distingué, la discussion établie sur le nouveau code pénal. Vers la fin de la session, il proposa quelques dispositions additionnelles à ce code, et presque toutes furent adoptées. Vers la fin de la session, Lepelletier se rendit à Auxerre, département de l'Yonne, pour y présider, lors des nominations à l'assemblée législative, le collége électoral de ce département. Elu, un an après, par ce même collége, membre de la convention nationale, il prononça, le 30 octobre 1792, un discours fort d'éloquence et de faits, dans lequel il expliquait quelle avait été, en France, la progression de la théorie sur la liberté de la presse, démontrant l'impossibilité de faire une bonne loi sur cette matière, et concluant à l'ajournement du projet présenté par Buzot. On n'a jamais bien connu les causes qui, dans le procès de Louis XVI, déterminèrent Lepelletier, qui, d'abord, avait voulu, conformément aux principes qu'il avait énoncés dans tous les temps, voter contre ce prince la seule peine de la réclusion, à se prononcer, pour la mort, dans un discours qui contribua à entraîner un grand nombre de membres de l'assemblée, et dont voici la péroraison: «S'il arrivait», dit-il, en appuyant fortement sur ces derniers mots, et en regardant les tribunes «que nous vinssions à prononcer sur le sort de Louis d'une manière évidemment contraire à la conscience intime de tout le peuple français, serait-ce contre Louis au Temple que ce même peuple devrait exercer sa vengeance? Non; car là est la trahison



lors un des organes habituels, et présenta

venge uce ? Non; car



Lepeltier

désarmée. Ce serait contre les mandataires infidèles de la nation que l'insurrection deviendrait légitime, parce que là seraient réunies la trahison et la puissance !» Le 20 janvier, veille de l'exécution du roi, Lepelletier se trouvant à table chez Février, restaurateur, au Palais-Royal, où il dînait habituellement, un individu qui, dit-on, cherchait et espérait trouver ce jour-là le duc d'Orléans, le reconnut, alla à lui, et lui demanda s'il n'était pas Lepelletier ? »— Oui.—Vous avez voté la mort du roi ? — J'ai fait ce que ma conscience m'a ordonné. » Ces mots étaient à peine prononcés que Paris (c'était le nom de cet homme) avait tiré un sabre dont il était armé, et frappé au même instant Lepelletier au bas ventre. Le tumulte inséparable d'une telle scène, donna au meurtrier le temps de prendre la fuite ; on courut à Lepelletier qui, blessé à mort, ne proféra que ces seules paroles, « j'ai froid.» On le transporta aussitôt dans son hôtel, place Vendôme, où il expira peu d'instans après. Ses obsèques, qui eurent lieu le jeudi 24 janvier 1793, devinrent l'objet d'une fête funèbre, et furent accompagnées par la convention. Michel Lepelletier est mort âgé de près de 33 ans.

LEPELLETIER-DE-SAINT-FARGEAU (Le comte Félix), frère cadet du précédent, était, le 12 juillet 1789, aide-de-camp du prince de Lambesc, et montra, pendant quelque temps, à cette époque, une grande opposition aux principes de la révolution. Le président son frère s'étant déclaré en faveur de la cause populaire, le comte Lepelletier-de-St-Fargeau l'embrassa comme lui, mais sans se faire remarquer de long temps dans les rangs révolutionnaires. Son influence ne commença qu'à l'époque de la mort de son frère, sur la tombe duquel il prononça un discours. Depuis lors, Félix Lepelletier parut fréquemment à la tribune de la société des jacobins et quelquefois aussi, en qualité d'orateur de députations, à la barre de la convention nationale. Dans ces diverses circonstances, il parut avoir embrassé avec exaltation, les principes de la démocratie absolue. En mai 1796, M. Lepelletier-de-St-Fargeau fut enveloppé dans la conspiration de Babeuf; traduit par contumace, à la haute-cour de Vendôme, et acquitté. Babeuf ayant été condamné à mort par le même jugement, Félix Lepelletier adopta un de ses enfans. Placé, après l'explosion de la machine infernale (3 nivôse an 9, 24 décembre 1800), sur une liste de déportation, il fut arrêté et transféré à l'île de Rhé, d'où il sortit en 1803. Revenu à Paris, il fut arrêté de nouveau, enfermé au Temple, et envoyé en surveillance en Italie, d'où il obtint la permission de revenir, en 1805. Il se retira alors dans une de ses propriétés, située en Normandie, et fut nommé président de son canton et maire de la commune de Bricqueville, place qui lui fut retirée lors du premier rétablissement des Bourbons. Il publia à Paris, en novembre 1814, une brochure qui fit quelque bruit, et qui ne manquait ni de talent ni de courage. Nommé, en mai 1815, par le collége électoral de Dieppe, à la chambre des représentans, M. de St-Fargeau, se fit illusion, comme tant d'autres, et crut à la conversion de Bonaparte à la cause de la liberté ; car, dans une des premières séances de cette chambre, vraiment nationale, où tant de talens étaient réunis à de si nobles intentions et à une énergie si rare, il proclama Bonaparte le *Sauveur de la patrie*. Si l'avilissement, les craintes, et les dangers de la France, n'eussent pas été alors à leur comble, la liberté n'eût eu, sans doute, qu'à gémir de voir appeler à son secours l'auteur de tant de sénatus-consultes impériaux, éternels monumens de la tyrannie qui les conçut et de la servitude qui les souffrit; mais la violence du mal fit garder le silence sur celle du remède, et nous ne serons pas plus sévères aujourd'hui pour M. de St-Fargeau que ne le fut alors la chambre, dans laquelle il est, d'ailleurs, juste d'avouer qu'il a constamment professé des sentimens éminemment français. Lorsque les baïonnettes étrangères eurent dissous la chambre des représentans, M. Lepelletier-de-St-Fargeau, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et mis en surveillance jusqu'à la décision des chambres, a été définitivement banni de France, par une autre ordonnance du 17 janvier 1816. Sorti du royaume, en février suivant, il s'est rendu d'abord à Bruxelles; de nouvelles rigueurs ayant été ordonnées contre les réfugiés inscrits sur la liste dite des 38, il s'est retiré en Allemagne, et a fixé sa résidence à Offenbach, à deux lieues de Francfort-sur-Mein.

LEPELLETIER-ROSAMBO, pair de France, fils d'un président à mortier du

parlement de Paris, et petit-fils de l'illustre Malesherbes, n'est connu, dans la révolution, que par les malheurs qui ont frappé sa famille. On cite de ce magistrat un trait vraiment honorable et qui a été trop rarement imité : Pendant sa minorité, les créanciers de sa famille avaient été remboursés par son tuteur, en assignats fort dépréciés ; devenu majeur, M. de Rosambo convoqua ces mêmes créanciers, et leur dit : « Mon tuteur a peut-être fait son devoir ; je vais remplir le mien, en vous indemnisant de toutes les pertes que vous avez éprouvées sur votre paiement en assignats. » On assure qu'il s'agissait d'une somme de cent cinquante mille francs. Nous regrettons d'être obligés de compter parmi nos devoirs la nécessité où nous sommes ici, de rappeler que le comte Boissy-d'Anglas, pair de France, ayant publié, en 1818, un éloge de Malesherbes, également remarquable par la fidélité des faits et un esprit de tolérance et de philosophie, seul convenable, en retraçant la vie du plus philosophe et du plus tolérant des hommes, M. de Rosambo a cru devoir, dans une lettre insérée dans les journaux d'une faction qui s'attache à decréditer tout ce qu'il y a de national en France, repousser, comme une sorte d'injure, les éloges donnés par le comte Boissy-d'Anglas à la mémoire de Malesherbes : éloges fondés sur les principes et l'administration toute philosophique, toute tolérante, toute dégagée de préjugés, de cet homme à-la-fois si grand et si simple, qui a dévoué toute sa vie à les mériter, et qui, certes, saurait un étrange gré à son petit-fils, du soin qu'il met aujourd'hui à l'en défendre.

LEPAN (Édouard-Marie-Joseph), né à Paris en 1765, ancien rédacteur du *Courier des spectacles*, est auteur de : *Principes généraux de la langue française*, en vers, 1788.—*Confidences trompeuses*, comédie, en trois actes et en vers, donnée au théâtre de Molière en l'an 7 (1799). — *Méthode anglaise simplifiée*, 1816. — *Fables du docteur Lorenzo Pignotti*, traduites en français, 1817. M. Lepan a donné en 1816, une nouvelle édition, au profit de Mlle J. M. Corneille, des chefs-d'œuvre de Pierre Corneille, avec les commentaires de Voltaire et des observations critiques sur ces commentaires, 5 vol. in-12 et in-18. Il a aussi publié dernièrement une Vie de Voltaire, qui contient des détails curieux, et dont plusieurs journaux ont fait l'éloge, tandis que d'autres l'ont sévèrement critiquée ; ce qui s'explique assez par la différence des opinions politiques, que ne peut manquer de réveiller aujourd'hui tout jugement porté sur l'illustre patriarche des philosophes modernes.

LEPAUTE (Jean-André), célèbre horloger, porta la plus grande perfection dans ses ouvrages, sur lesquels n'influent ni les climats ni les saisons. Ses grandes horloges horizontales sont d'une perfection inconnue avant lui. On lui doit les horloges du palais des Tuileries, du tribunat et du sénat conservateur. La plus considérable, et du travail le plus achevé, est celle qui fut placée par lui à l'hôtel-de-ville en 1781. Il a inventé les moyens d'exécution d'un nouveau mouvement à équation, dont le célèbre Lalande avait calculé la courbe. On lui doit aussi quelques écrits sur son art, et entre autres la *Description d'une nouvelle pendule*, celle *d'un nouvel échappement*, et un *Traité d'horlogerie*, publié en 1755, et réimprimé en 1768, in-4. Lepaute mourut, en 1801, dans un âge avancé.

LEPITRE (Jean-François), ancien profeseur de rhétorique à l'université de Paris, et chef d'une des plus fortes maisons d'institution de cette ville, était membre de la commune lorsqu'il fut nommé, le 8 décembre 1792, l'un des commissaires chargés de surveiller la famille royale au Temple. Il montra dans ces douloureuses fonctions l'ame la plus sensible et le caractère le plus courageux. Placé d'abord auprès de la reine, de sa fille et de sa belle-sœur, il fut désigné, le 11 décembre, pour être de service auprès du malheureux Louis ; il procurait à ce prince les journaux qu'il désirait de lire, et faisait au-dehors toutes ses commissions, secondé par un autre commissaire nommé Toulan, mort depuis sur l'échafaud, et dont le nom n'a pas moins de droit à la reconnaissance de tous les cœurs généreux. Désigné, le 15 octobre 1793, dans le procès de la reine, par Mathey concierge du Temple, « comme venant ordinairement avec Toulan, et montant de suite à la tour, sans s'arrêter dans la chambre du conseil, et disant : « Montons toujours, nous attendrons nos collègues là haut. » Lepitre, qui fut aussi compromis dans un projet conçu par Toulan et le chevalier

de Jarjayes, tendant à faire évader la reine et sa famille, dans la nuit du 2 mars 1793, ne fut cependant point mis en jugement, mais il resta long-temps enfermé à Ste-Pélagie. Le 19 mai 1814, il a été présenté à la duchesse d'Angoulême. Lepitre a publié, en 1814, sous le titre de *Quelques souvenirs*, ou *Notes fidèles de mon service au Temple*, un récit intéressant de tout ce qui se passa dans la tour à cette funeste époque.

LEPRÉVOT-D'EXMES, homme de lettres, etc., né en Normandie, le 29 septembre 1792, d'une famille considérée dans sa province, entra dans les gardes du roi de Pologne, Stanislas, dont il se fit bientôt remarquer par une ode, qui obtint une mention honorable dans un concours de l'académie. Il donna ensuite au théâtre de Lunéville *les Trois Rivaux*, opéra comique, et *la Nouvelle Réconciliation*, comédie en un acte, qui eut du succès. Ayant quitté le service, Leprévôt-d'Exmes se fixa à Paris, où il donna aux Italiens, en 1752, *les Thessaliennes*, comédie en trois actes. La perte de sa fortune, par suite de faillites, et celle d'une place qu'il avait obtenue avant la révolution, remplirent son cœur de tristesse sans en exclure la bonté. Timide, et ne confiant sa détresse à personne, il fut réduit, en 1793, à se retirer à l'hospice de la Charité, où il expira de misère. On lui doit divers écrits et des recueils qui ont de l'intérêt. Il rédigea aussi pendant plusieurs années les *Etrennes du Parnasse*, travailla également au *Journal des Spectacles*, et laissa une *Histoire de la dernière guerre de l'empereur contre les Turcs*, dont le manuscrit est perdu.

LEPRÉVOST-D'IRAY (Chrétien-Siméon), né le 13 juin 1768, reçut une éducation soignée, et se livra particulièrement à l'étude de l'histoire. Ses connaissances en ce genre lui avaient déjà mérité une place de professeur aux écoles centrales de Paris, lorsqu'il publia un *Tableau comparatif de l'histoire ancienne*, *à l'usage des écoles publiques*, 1802, deux feuilles grand-aigle; 1804, in-fol. Cet ouvrage, qui le fit avantageusement connaître, ne contribua pas peu à le faire nommer aux fonctions de censeur des études au lycée impérial; et, quelque temps après, celles d'inspecteur-général de l'université, place qu'il occupait encore en 1816. Il fit paraître, en 1805 : *Tableau comparatif de l'histoire moderne*, in-fol., faisant suite au *Tableau de l'histoire ancienne*. Ces deux productions ne sont point une nomenclature sèche et aride, mais un véritable cours d'histoire, qui se lit de suite et avec intérêt. M. Leprevost a cultivé les muses avec succès dans différens genres, et on a de lui : *Manlius Torquatus*, tragédie, représentée au théâtre de l'Odeon en 1798, et qui a obtenu un succès d'estime ; quelques pièces au Vaudeville, et plusieurs chansons pleines d'esprit et de grâce, insérées dans différens recueils. Il a encore donné, en 1816 : *Histoire de l'Égypte sous le gouvernement des Romains*, in-8, tome 1er. M. Leprevost-d'Iray était un des collaborateurs de la Bibliothèque française.

LEPRINCE (Nicolas-Thomas), né à Paris en 1749, a été successivement (de 1765 à 1792) employé à la bibliothèque du roi, au dépôt des livres imprimés, puis à celui des manuscrits, ensuite inspecteur de la librairie près la chambre syndicale de Paris, et inspecteur au recouvrement des livres dus à la bibliothèque du roi, dont ce prince le nomma secrétaire en 1789; il fut dépouillé de cet emploi, en 1792, par Carra et Chamfort. M. Leprince a publié entre autres écrits : *Essai historique sur la bibliothèque du roi*, Paris, 1782, 1 vol. in-11. — *Petite bibliothèque des théâtres*, ibid., 1783 et années suivantes, in-18. — *Lettres sur l'époque de plusieurs inventions du moyen âge*, *des moulins*, *de l'horlogerie*, etc., dans le *Journal des savans* de 1779 et 1782, et tirées à part, in-12. L'auteur a déposé, en manuscrit, à la bibliothèque du roi, lors de sa retraite, une *Bibliothèque pittoresque*, ou *Catalogue raisonné des livres qui traitent de la peinture*, *sculpture*, *architecture*, *gravure*, *perspective*, etc.

LEQUIEN (E. A.), né en 1778, a publié : *Traité des participes*, 1806, in-12; cinquième édition, 1810. On y trouve des observations pleines de justesse et de sagacité sur cette partie importante de la langue française. — *Traité de la conjugaison des verbes*, 1807, in-12; quatrième édition, 1815, in-12. — *Concordance des temps des verbes, et particulièrement des temps du subjonctif*, 1808, in-12; 1810, in-12. — *Grammaire française élémentaire*, troisième édition, 1815, in-12. — *Élémens d'arithmétique*, 1815, in-8.

LEQUINIO (JOSEPH-MARIE), député du département du Morbihan, à la convention nationale, né à Sarzeau, près de Vannes, fut maire de Rennes, au commencement de la révolution, puis juge au tribunal de Vannes, et député du Morbihan à l'assemblée législative, où il montra, le 20 octobre 1791, quelqu'opposition aux mesures de rigueurs proposées contre l'émigration. Il se déclara, quelques jours après, moins indulgent pour les prêtres; vota, le 1er janvier 1792, la mise en accusation des princes français, et demanda que le séquestre fût apposé sur les biens des émigrés. En février suivant, il publia un pamphlet sur la nécessité du divorce, et ne se fit plus remarquer dans cette assemblée, jusqu'à la fin de la session. Réélu à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Envoyé à l'armée du Nord, en avril 1793, il fut rappelé peu après, envoyé de nouveau dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, en septembre, et fit imprimer à son retour un ouvrage, intitulé: *Les préjugés détruits*, dans lequel il prit le titre de *Citoyen du Globe*. Envoyé, le 9 septembre, avec Laignelot, en mission à Rochefort, il s'y conduisit avec une extrême violence; tout le monde se rappelle, une lettre du 17 novembre 1793, écrite de cette ville, et dans laquelle se trouvent ces propres mots, qu'on ne peut voir sans indignation, tracés par la main d'un représentant du peuple: « J'ai eu l'avantage de trouver, à Rochefort, plus de guillotineurs que je n'en voulais; après en avoir choisi un, je l'ai fait manger avec moi et mes collègues, Guezno et Topzent. » Il annonça, quelque temps après, qu'il venait de brûler lui-même la cervelle à deux Vendéens, dans la prison où ils étaient enfermés, et de donner l'ordre d'en fusiller 500. Lequinio est un des commissaires de la convention dans l'Ouest, qui a le plus contribué par ses propres fureurs, et son asservissement au système du comité de salut public, à faire de cette guerre impie une guerre d'extermination. De retour dans la convention, il s'y montra, tour-à-tour, athée, et lâche flatteur de Robespierre, qui, dans la séance du 22 floréal an 2 (11 mai 1794), venait de proclamer l'existance de l'être suprême et l'immortalité de l'ame. Robespierre repoussa, avec mépris, ses éloges, et ne lui répondit qu'en l'opposant à lui-même, et en lui rappelant qu'il avait autrefois cherché à démontrer qu'il n'existait point d'être-suprême, et que tout finissait, pour l'homme, avec la vie. Lequinio voulut se disculper; mais on refusa de l'entendre. Lequinio qui s'était lié, après le 9 thermidor, avec les dames de St-Chamand et de Vassy, sa fille, résidentes à Paris, où elles tenaient une espèce de bureau d'esprit public, cherchait, alors, à faire oublier les excès de ses missions; il voulut même, sous prétexte de santé, renoncer, dans le courant de mai 1795, à paraître dans la convention, mais cette sorte de démission tacite ne fut pas acceptée; il dut reprendre sa place dans l'assemblée, et s'y prononça, avec quelque force, contre le royalisme et l'anarchie. Toutefois ce langage ne le sauva pas long-temps, et le 21 thermidor an 3 (8 août 1795), il fut décrété d'accusation comme coupable de cruautés et de concussions dans les missions qu'il avait remplies dans les départemens de l'ouest. Compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), Lequinio qui s'est occupé long-temps d'agriculture, n'a pas été, même sous ce rapport, exempt de violens reproches, car M. de Bertrand-de-Molleville, dénoncé par lui à l'assemblée législative, l'a dénoncé à son tour dans son *Histoire de la révolution*, comme ayant reçu, en 1786, des états de Bretagne, une somme de 12,000 livres, pour des plantations de mûriers qu'il n'a jamais faites. Sous le directoire, Lequinio fut élu député au conseil des cinq-cents, et exclu par la loi du 22 floréal (12 mai 1798). Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il se présenta plusieurs fois pour demander une préfecture, qui ne lui a jamais été accordée; mais il obtint, en échange, une place d'inspecteur-forestier, qu'il occupa peu de temps. Il fut ensuite nommé sous-commissaire des relations commerciales à Newport, dans les Etats-Unis, où il resta plusieurs années. Il a publié: *Ecole des laboureurs*, journal imprimé d'abord à Rennes, ensuite à Paris. — *Les préjugés détruits*, 1792, in-8; 1793, in 8; 1798, in-8. — *La richesse de la république*, 1792, in-8. — *La guerre de la Vendée et des Chouans*, 1795, in-8.—*Philosophie du peuple, ou élémens de philosophie politique et morale, à la portée des habitans des campagnes*, 1796, in-12. — *Voyage pittoresque et physico-économique dans le Jura*,

1801, 2 vol. in-8. Lequinio, avait d'abord dédié cet ouvrage au premier consul Bonaparte; mais, cet hommage ayant été repoussé assez durement, Lequinio se contenta de changer trois ou quatre mots à la dédicace, et l'adressa... au tonnerre.

LEREBOURS (R), un des plus habiles opticiens de notre temps, a fait, pour le perfectionnement de son art, les découvertes les plus précieuses, et a beaucoup agrandi le commerce auquel il a donné naissance. La science de l'optique était peu cultivée en France, il y a quelques années, et les instrumens les plus parfaits se fabriquaient en Angleterre, dans les ateliers du célèbre Dollond. M. Lerebours, aidé de MM. Dartigues et Cauchois, est parvenu à égaler, sinon à surpasser, les instrumens anglais. Déjà, en 1810, cet habile artiste avait présenté à l'observation deux lunettes fort supérieures, dit le rapport sur les prix décennaux, aux lunettes de Dollond; mais elles étaient construites avec des cristaux étrangers. Des recherches assidues ont convaincu M. Lerebours que les cristaux de manufacture française peuvent donner un résultat aussi satisfaisant. Il est opticien de l'observatoire et du bureau des longitudes.

LEROUX (Antoine), célèbre chirurgien, né à Dijon, en 1730, professa la chirurgie dès son jeune âge, et se fit bientôt une réputation méritée. Il joignait à de savantes théories une adresse rare dans les opérations les plus difficiles, et publia divers ouvrages qui firent honneur à ses talens, et parmi lesquels on cite encore aujourd'hui son *Mémoire sur la taille latérale*, des *Observations* sur les pertes de sang des femmes en couche, et des *Méthodes curatives de la rage*, du *Venin*, *de la vipère* et *de la Pustule maligne*. M. Leroux fut attaqué de la gravelle, et voulut en appaiser les douleurs par une forte dose d'opium qui l'endormit pour toujours, le 23 octobre 1792. L'académie de Dijon fit exécuter son buste, qu'elle plaça ensuite parmi ceux des hommes célèbres de la province.

LEROY (Alphonse), né à Rouen le 23 août 1742, l'un des médecins les plus distingués de Paris, a donné, pandant sa longue et honorable carrière, des preuves multipliées de ses vastes connaissances et de ses rares talens. La fin malheureuse de cet homme respectable mérite une mention particulière: dans la nuit du 14 au 15 janvier 1816, vers une heure, cet homme utile fut cruellement égorgé. Son domestique, en voulant le secourir, fut grièvement blessé par l'assassin, et mourut peu après. Les recherches actives de la police ne tardèrent pas à procurer l'arrestation de l'individu sur lequel s'étaient d'abord dirigés les soupçons, et qui se trouva être un ancien valet du docteur, congédié pour cause d'inconduite. Il résulta de la déposition du jeune homme qui avait remplacé ce misérable, que celui-ci avait été introduit par la gouvernante de M. Leroy, avec laquelle il vivait, et que cette exécrable créature encourageait le meurtrier par ses cris féroces pendant sa lutte avec le serviteur fidèle. Le malheureux vieillard avait reçu trois coups de poignard, dont le dernier, en lui perçant la poitrine, avait pénétré jusqu'au matelas. La perte de ce praticien si recommandable excita les plus vifs regrets. Il s'était particulièrement voué à l'étude des accouchemens et des maladies produites par la grossesse: on a de lui sur cette matière plusieurs excellens mémoires.

LEROY-DE-MONTFLABERT (Pierre-Nicolas), né à Coulommiers en Brie, en 1743, était maire de cette ville, en 1790, 91, et 92. Juré du tribunal révolutionnaire de Paris, sous la terreur, il avait changé son nom de *Leroy* en celui de *Dix Août*. Condamné et exécuté avec Fouquier-Tinville, le 17 floréal an 3 (6 mai 1795), cet atroce et stupide fanatique, qui connaissait à peine le nom des malheureux qu'il envoyait au supplice, et plaisantait en prononçant des arrêts de mort, monta sur l'échafaud, du même air, dont, quelques mois auparavant, il y envoyait ses victimes.

LEROY (Le chevalier), né en 1773, à Longny en Normandie, d'une ancienne famille de bourgeoisie, entra, en 1792, dans un corps de volontaires; fut fait lieutenant dans le 3e bataillon de l'Orne, et fit quelques campagnes, d'abord comme simple officier dans ce corps, et ensuite comme chef d'état major. Envoyé à Paris en 1799, il fut nommé capitaine rapporteur du premier conseil de guerre de la division, en exerça la fonctions pendant trois ans, et acquit une réputation d'intégrité qui lui valut, en 1802, de la part du gouvernement consulaire, une nomination au tribunat, où il se prononça cons-

tamment dans le sens du gouvernement. Retenu chez lui par maladie, lors de la discussion relative à l'élévation du premier consul à l'empire, il envoya son vote affirmatif, par écrit. Lors de la suppression du tribunat, en 1808, il devint membre du corps-législatif et fut présenté à l'empereur entre les mains duquel il prêta serment, le 28 juillet 1811, en qualité de préfet du département du Var. Il remplissait encore ces fonctions lors du passage de Napoléon qui se rendait à l'île d'Elbe; il le protégea contre les insultes de la populace, et l'accompagna jusqu'à Fréjus. Remplacé, au mois de juillet 1814, M. Leroy resta sans fonctions jusqu'au retour de ce prince, qui le nomma, le 30 mars 1815, à la préfecture du Loiret. Les éloges les mieux mérités sont dus à la conduite et aux talens de M. Leroy, pendant les trois mois que durèrent ses fonctions; il sut se concilier l'estime de tous les partis, et donna tous ses soins au maintien de l'ordre public et au respect des personnes. Au retour du roi, il passa au-delà de la Loire, avec l'armée française, et continua son administration dans cette partie du département du Loiret, jusqu'au rétablissement des communications. Cette conduite, qui, en méritant à M. Leroy le suffrage de tous les gens de bien et de tous les amis de la patrie, n'eut pas dû, sans doute, lui mériter moins la confiance du gouvernement, qui doit voir un serviteur fidèle dans tout administrateur qui maintient la tranquillité et fait respecter les lois, a valu une destitution à M. Leroy, presqu'aussitôt après le second retour des Bourbons (8 juillet 1815). Fixé à Paris, depuis cette époque, il n'a été rappelé à aucunes fonctions.

LEROY, peintre de Bruxelles, est connu par plusieurs ouvrages estimés, et entre autres par un grand dessin représentant la bataille de Waterloo. Cette vaste composition, qui a été admirée tant à Bruxelles chez l'auteur, et au salon d'exposition de Gand, qu'en Angleterre où il l'a fait voir publiquement, joint au mérite de présenter sans confusion et avec la fidélité la plus remarquable l'aspect du champ de bataille à 7 heures du soir, instant qui décida du résultat de cette mémorable journée, celui d'offrir les portraits extrêmement ressemblans d'un grand nombre des principaux personnages. Des épisodes du choix le plus heureux, et la plupart historiques, ajoutent encore à l'in-térêt de ce tableau, pour lequel l'au- a obtenu une médaille d'honneur d- société des beaux-arts établie à Gan-

LEROY (JULIEN), horloger à P- soutient la réputation acquise par ce- dans l'art de l'horlogerie, et n'est- étranger non plus aux autres branch- la mécanique. On a beaucoup parl- 1816, d'un fusil de son invention moyen duquel on pouvait tirer dix - par minute; mais il n'a plus été que- depuis de cette arme, ce qui porte à c- que son usage aura présenté quelque- conveniens.

LÉRY (Le baron FRANÇOIS-JO- CHAUSSE-GROS de), né le 11 septe- 1754, d'une famille originaire d'A- terre, fit les premières campagnes - révolution dans le corps du génie - vint capitaine de 2ᵉ classe en 1794, - employé, en 1796, à l'armée de Sa- et-Meuse, en qualité de sous-dire- des fortifications. Il était général d- gade en 1800, lorsqu'il fut nommé - mandant en chef du génie à l'armée d- serve. Le 1ᵉʳ février 1805, il fut pro- grade de général de division, et reçut, après, le titre d'inspecteur-général des tifications. Après la bataille d'Auster- il obtint la décoration de grand-offi- de la légion-d'honneur. Le général L- se distingua de nouveau dans la camp- gne de Prusse, en 1803, et à la bata- de Friedland, en 1807. Il passa en Esp- gne, en 1808, avec le commandement chef de son arme, et fut chargé, en 18- des travaux du siége du Badajoz, où déploya de grands talens. Il fut prése- à l'empereur, le 16 mai 1813, et, après chute de ce prince, il fut nommé me- bre du conseil de la guerre pour le g- nie; commandeur de St-Louis, le 23 a- 1814, et grand-cordon de la légion-d'h- neur, le 27 décembre de la même ann- Le général Léry a épousé la fille du m- réchal duc de Valmy (Kellermann).

LESAGE (BERNARD-MARIE), déput- la convention nationale par le dépar- ment d'Eure-et-Loire, était avocat à l- poque de la révolution, dont il adopta principes et défendit la cause avec c- leur, talent et bonne-foi. Unanimem- estimé dans sa profession, il obtint, septembre 1792, la grande majorité voix, dans le collége électoral d'Eure- Loire, pour représenter ce départeme-

la convention nationale. Dès les premières séances de cette assemblée, il s'y prononça contre la commune usurpatrice de Paris, et les forfaits qui avaient déshonoré cette ville, dans le mois de septembre 1792. Il s'éleva avec force, en octobre de la même année, contre l'arrêté du corps électoral de Paris, qui ordonnait l'impression des listes des huit mille et des vingt mille, et de celles des membres des clubs de 1789 et des feuillans, déclarant que loin de multiplier les élemens de proscription, il ne fallait plus s'occuper que du soin de les faire disparaître. Dès lors, la haine de l'anarchie s'attacha à lui pour toujours, et on le vit, dans toutes les circonstances, s'efforcer de la mériter davantage. Il vota la culpabilité du roi ; en faveur de l'appel au peuple ; la mort avec la réserve de Mailhe (*voy.* ce nom), et le sursis à l'exécution, lorsque le jugement eut été prononcé. Contraint par la nécessité d'obeïr au vœu de la majorité de l'assemblée, il présenta, mais dans l'intention bien connue de ne le composer que d'hommes justes et humains, le projet d'organisation d'un tribunal révolutionnaire, dont la faction, qui usurpa la puissance nationale au 31 mai, réclamait à grands cris l'établissement, et fit depuis un emploi si terrible contre Lesage et ses amis. Décrété d'arrestation le 2 juin 1793, il prit la fuite, échappa à ses ennemis, fut mis hors la loi le 28 juillet, et réussit à se soustraire aux recherches tout le temps que dura la tyrannie décemvirale. Cette tyrannie ayant été renversée, le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), Lesage fut rappelé dans la convention le 18 ventôse an 3 (8 mars 1795). Fidèle à ses principes de modération et de justice, il y combattit les anciens agens de la terreur ; attaqua la loi du 17 nivôse relative au partage des successions, comme contraire à la déclaration des droits; proposa, lors de l'insurrection anarchique de prairial an 3, de ne faire juger par la commission militaire que les délits militaires ; voulut qu'on renvoyât devant le tribunal criminel de Paris, Romme, Goujon et autres, prévenus de la conspiration qui venait d'éclater ; provoqua en même-temps la création d'une commission pour faire un rapport sur les deputés qui, dans leurs missions, avaient répandu le sang innocent et dilapidé les deniers de l'état; présenta le projet de la nouvelle constitution ; s'opposa vainement ensuite au décret qui réunissait la Belgique à la France ; se prononça pour la convention contre les sections révoltées au 13 vendémiaire an 4 ; et fut élu, par plusieurs colléges électoraux, quelques jours après (septembre et octobre 1795), membre du conseil des cinq-cents, qui fut installé le 8 brumaire de la même année, en vertu de la constitution de l'an 3. Lesage, dont la santé, toujours chancelante, avait été entièrement détruite pendant une proscription de vingt mois, succomba à l'affaissement progressif de ses forces, le 21 prairial an 4 (9 juin 1796). La perte de cet homme de bien fut vivement sentie par tous les amis éclairés de la liberté, qui payèrent, un juste tribut d'hommages et de regrets à sa mémoire.

LESAGE-SENAULT (J.-H.), négociant à Lille, fut député du département du Nord à la convention nationale en 1793, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et se fit constamment remarquer, dans le cours de la session conventionnelle par l'excessive exaltation de ses opinions démocratiques. Envoyé en mission à l'armée du Nord, en avril 1793, il rendit compte de la defection du général Dumouriez, et destitua Lavalette, l'ami, le confident et le protégé particulier de Robespierre ; ce qui le brouilla avec ce dernier, contre lequel il se prononça vivement au 9 thermidor (27 juillet 1794). Violent, passionné hors de toute mesure, dans ses discours, comme dans ses actions, il tint, dans le conseil des cinq-cents, la même conduite que dans la convention et, dans la séance du 12 avril 1796, au milieu d'une discussion très-vive qui s'éleva sur l'impunité dont jouissaient les assassins du midi, il s'élança sur ceux de ses collègues qui paraissaient approuver ces horribles représailles, en vint aux mains avec eux, et fut reporté à sa place tout meurtri et couvert de contusions. Sorti de ce conseil, en mai 1797, il fut nommé président de l'administration centrale du département du Nord. Réélu député pour deux ans, en 1798, il demeura imperturbable dans les mêmes principes ; vota en 1799, pour la déclaration de la patrie en danger, et se prononça contre l'usurpation militaire des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799). Il s'était retiré depuis plusieurs années à Douai, lorsque la pré-

tendue loi d'amnistie du 12 janvier 1816 l'a contraint de quitter la France et de chercher un azile dans le royaume des Pays-Bas.

LESBROUSSART (Jean-Baptiste), né le 21 janvier 1747, à Ully-St-Georges, près Beauvais, fit d'excellentes études au collége de cette dernière ville, et fut ensuite chargé de quelques éducations particulières, dont il s'acquitta de manière à répondre entièrement à la confiance des parens. Il avait à peine accompli sa 21e année, lorsqu'il fut nommé professeur de rhétorique à ce même collége de Beauvais, où il était connu par des succès brillans. Son zèle et son instruction justifièrent pleinement ce choix honorable; et parmi les élèves qu'il forma, il en est plusieurs qui se sont distingués depuis, dans la carrière des lettres, et dans celle de l'administration. On peut citer entr'autres M. Crouzet, depuis directeur du prytanée de St-Cyr, connu par son talent très-remarquable dans la poésie latine, et, de plus, bon versificateur français. En 1778, le gouvernement autrichien, qui s'occupait, à cette époque, de la réorganisation de l'instruction publique dans les Pays-Bas, fit faire au professeur Lesbroussart des offres avantageuses, qui le décidèrent à quitter sa patrie, pour se rendre à Gand, où il occupa successivement les chaires de poésie et de rhétorique au collége de cette ville. Au bout de 6 ans, il fut appelé, en cette dernière qualité, au *Collége Thérésien*, à Bruxelles; fonctions qu'il continua d'exercer jusqu'à la suppression de ce collége par le gouvernement français. Lors de l'organisation des écoles centrales, il fut nommé professeur des langues anciennes, à celle de la Dyle; mais ces établissemens ayant été remplacés par les lycées, et M. Lesbroussart n'ayant point été compris au nombre des fonctionnaires de celui de Bruxelles (omission qui excita la surprise générale), il accepta l'offre qui lui était faite par le conseil municipal d'Alost, de la direction de l'école secondaire de cette ville. Il remplit cette place avec la même exactitude et le même dévouement à ses devoirs, jusqu'à l'année 1810, où il fut nommé à la chaire de rhétorique au lycée de Bruxelles, devenue vacante à cette époque. Il joignit dans la suite aux fonctions de cette place celle de professeur de littérature latine à l'académie de la même ville. En novembre 1815, il fut nommé membre de la commission cha[rgée] de soumettre au gouvernement ses [vues] pour l'amélioration de l'instruction pu[bli]que. Lors de la suppression de cette [aca]démie, en 1817, le gouvernement lui [offrit] une chaire de latin, dans l'une des trois [uni]versités qui venaient d'être créées à [Lou]vain, Liége, et Gand; mais il préféra s'e[n te]nir aux fonctions de professeur de rhé[tori]que à l'athénée qui avait remplacé le [lycée] de Bruxelles, et il continua de les ex[ercer] jusqu'au mois de novembre 1818, [épo]que à laquelle le dépérissement [rapide] de sa santé le força à demander s[a re]traite; il l'obtint, ainsi que tous les [avan]tages qu'y attachent, dans les Pays-[Bas,] les réglemens sur cette matière, [le roi] lui ayant accordé l'*éméritat* et un[e pen]sion égale à son traitement d'ac[tivité] (1500 florins ou environ 3200 fra[ncs]), faveur dont le prix était encore rele[vé par] les marques de considération qui a[ccom]pagnaient ce témoignage de la bie[nveil]lance du souverain; mais il ne put en [jouir,] ayant succombé, le jour même où [il fut] informé de cette disposition (10 déce[mbre] 1818), à l'affection pulmonaire d[ont il] était attaqué depuis 18 mois. Nommé [mem]bre de l'académie de Bruxelles, d[ès les] premiers temps de son séjour dan[s les] Pays-Bas, il avait été compris au nom[bre] des personnes admises dans cette réu[nion] savante, lors de sa recomposition [par] Guillaume Ier. Il faisait également part[ie de] l'institut royal des Pays-Bas, et de la [so]ciété de littérature de Bruxelles. Il a c[om]posé, sur diverses questions de littéra[ture] et d'histoire, grand nombre d'écrits, d[ont] une faible partie seulement a été [ren]due publique. Nous citerons parmi ces d[er]niers: *L'Éducation littéraire, ou réflexi[ons] sur le plan d'études adopté par S. M. pour les colléges des Pays-Bas au[tri]chiens*, Bruxelles, 1783, un vol. in-[8]. —*Annales de Flandre*, de P. d'Ou[d]gherst, enrichies de notes grammatica[les,] historiques et critiques, et de plusi[eurs] chartes et diplômes, qui n'ont jamais [été] imprimés, avec un discours prélimin[aire] servant d'introduction à ces annal[es,] Gand, 2 vol. in-8. — Plusieurs mémo[ires] lus à l'académie de Bruxelles, et rou[lant] pour la plupart sur l'histoire de la Be[lgi]que. Avant d'être membre de cette soci[été,] il avait remporté le prix du concours [ou]vert par elle en 1781, pour l'éloge [du] prince Charles-Alexandre de Lorrai[ne]

et une mention honorable pour celui du chancelier Jean de Carondelet. Il remporta également la médaille d'or, en 1784, au concours ouvert par l'académie de Châlons-sur-Marne, relativement à cette question : *Quels sont les moyens de perfectionner l'éducation dans les colléges de France?* En 1786, il commença à publier un écrit périodique intitulé : *Journal littéraire et politique des Pays-Bas autrichiens*, avec cette épigraphe : *Utile dulci*. Les troubles qui éclatèrent quelque-temps après, interrompirent la publication de cette feuille, qui avait été favorablement accueillie du public. M. Lesbroussart écrivait en latin avec autant de correction que de facilité ; il a composé dans cette langue, tant en vers qu'en prose, grand nombre de pièces, dont la plupart sont restées inédites.

LESCALLIER (Le baron DANIEL), conseiller-d'état et ancien commissaire de la marine, fut nommé, en 1804, commandant de la Légion-d'honneur, et, en 1810, consul-général de France aux États-Unis d'Amérique. On a de lui : *Vocabulaire des termes de la marine*, anglais et français, 1777, in-4; 1800, in-8. — *Relation de l'enlèvement du navire* le Bounty, *commandé par Bligh*, traduit de l'anglais de Bligh, 1790, in-8; 1792, in-8. — *Traité pratique du gréement des vaisseaux et autres bâtimens de mer*, 1791, 2 vol. in-4. — *Essai historique et méthodique sur la tactique navale*, trad. de l'anglais de Clerk, 1792, in-4. — *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane*, 1791, in-8; 1798, in-8, avec carte. — *Voyage en Angleterre, en Russie et en Suède, fait en 1775*, 1808, in-8. — *Bakschiar Nameh, ou le favori de la fortune*, conte traduit du persan, 1805, in-8. — *Description botanique du Chiranthodendron*, etc., traduit de l'espagnol, 1816, in-4. — *Journal d'un voyage fait en 1764, dans l'intérieur de la partie espagnole de Saint-Domingue*, (manuscrit in-4.) On doit à M. Lescallier, sur l'origine de la boussole, une savante Dissertation, dans laquelle il réfute victorieusement quelques paradoxes de M. Azuni.

LESCÈNE-DES-MAISONS (JOSEPH), officier municipal, homme de lettres, et avocat, à Paris, naquit en 1751. Il fut nommé, en 1789, électeur et membre du corps municipal de cette ville ; provoqua le premier, l'abolition des barrières, et fut chargé de la police municipale. Il publia, en juin 1790, diverses idées politiques sur *les bases de la législation de la presse ; sur les hôpitaux ; sur le marc d'argent.* Nommé en juin 1791, avec l'abbé Mulot, plénipotentiaire du roi, à Avignon, où venaient d'éclater des troubles, il rendit compte à l'assemblée constituante des événemens qui s'étaient passés dans ce pays, et répondit aux faits allégués contre lui par l'abbé Mauri, dans son opinion sur les troubles du Comtat. En mars 1792, il rendit à l'assemblée législative, en qualité de commissaire d'Avignon, un nouveau compte de la situation de ce pays, et des causes qui avaient produit les déchiremens auxquels il était en proie, et qu'il attribua, en partie, à la trahison des commandans Folney et Lefort. Retiré des affaires depuis cette époque, il est mort à Paris, le 12 octobre 1808.

LESCURE (Le marquis DE), l'un des généraux des armées royalistes de l'Ouest les plus remarquables par son intrépidité, ses talens, son sang-froid dans le danger et sa persévérance dans les revers, naquit vers 1765, d'une famille distinguée du Poitou. Arrêté comme noble en 1793, il fut délivré par Henri de la Roche-Jacquelein, son parent et son ami, des prisons de Bressuire, où il était détenu avec M. de Donissant son beau-père, et mis, par les paysans ses anciens vassaux, à la tête d'une division vendéenne. Lescure possédait de très-grandes propriétés en Anjou, et son influence était considérable dans cette province. Proclamé général, il marcha sur Saumur à la tête de 40 mille hommes, dont les divisions étaient commandées par lui, la Roche-Jacquelein, Beauvoilier et Cathelineau. Cette armée prit, en passant, Viniers et Loé, et battit le général Salomon qui s'était avancé pour secourir Saumur ; c'était maintenant le stupide et trop fameux Santerre qu'ils allaient combattre, et ce nom ne rasssurait guères plus les républicains qui étaient sous ses ordres, qu'il n'intimidait les Vendéens, déjà enhardis par leurs précédens avantages et par leur supériorité actuelle, car les républicains n'étaient forts que de dix mille hommes environ. La bataille de Saumur eut lieu le 9 juin 1795; la victoire de l'armée royaliste fut complette : elle entra dans Saumur, dont le château capitula le soir même, après quelque

pourparlers et où elle trouva d'immenses approvisionnemens. Les royalistes prirent en même temps de bonnes positions; établirent des communications utiles, et s'assurèrent du passage de la Loire; toutefois cet immense avantage fut acheté cher par les vainqueurs; ils perdirent environ deux mille hommes, et Lescure fut blessé. Rétabli de ses blessures, on le vit, trois mois après (14 septembre 1793), dissiper, seulement avec deux mille hommes, la levée en masse de Thouars, qu'il eût probablement anéantie, si le général Rey n'eût paru inopinément avec un corps de troupes régulières. Attaqué ensuite par Westermann, avec une vigueur extraordinaire, Lescure obtint d'abord quelqu'avantage sur le général républicain; mais, bientôt forcé de céder, il abandonna Châtillon, qui fut livré au pillage et presque réduit en cendres. Enfin, le 15 octobre, les républicains se portèrent sur Chollet; ils furent un moment attaqués et repoussés par les royalistes, en avant de cette ville; mais le 18 du même mois, la brave garnison de Mayence, qui avait été aussitôt appelée par le général en chef Léchelle, arrivant en toute hâte sur Chollet, changea, en un instant, la face des affaires, et prit en flanc la colonne de Lescure, qui, après les plus intrépides efforts, reçut un coup mortel en chargeant les ennemis. Enlevé du champ de bataille, avec Bonchamp, blessé mortellement comme lui, Lescure fut transporté à Beaupreau avec les plus grandes difficultés, et mourut peu de temps après, des suites de sa blessure. Son nom, demeuré en vénération parmi ses compagnons d'armes, a été souvent célébré depuis, dans les chants guerriers de l'armée vendéenne.

LESLIE ((JOHN), de la société royale d'Edimbourg, a le plus contribué, conjointement avec MM. Crawfort, Irwine, de Rumford et Dalton, aux découvertes modernes sur la chaleur. Tandis que M. de Rumfort, après avoir établi en principe que *les qualités de surface qui aident les corps à prendre de la chaleur, les aident aussi à perdre celle qu'ils ont*, assurait sa théorie par l'expérience, au moyen d'un instrument qu'il a nommé *Thermoscope*, M. Leslie obtenait les mêmes résultats d'un instrument à-peu-près semblable, dont la découverte est dûe au savant belge, van Helmont; mais le physicien anglais a perfectionné cet instrument, auquel il a donné le nom de *Thermomètre différentiel*, et dont l'usage a prouvé, en outre, que beaucoup d'enveloppes et d'enduits accélèrent le refroidissement au lieu de le retarder. Par une nouvelle découverte, dont il ne partage l'honneur avec personne, ce même professeur a trouvé, en 1817, que la pierre-ponce, et, en général, les substances volcaniques réduites en poudre grossière et dans un parfait état de dessication, exercent une puissance absorbante sur le principe aqueux, aussi forte que celle de l'acide sulfurique, et opèrent, avec le même succès, une congélation artificielle. M. Leslie a été élu professeur de mathématiques à l'université d'Edimbourg, malgré une vive opposition des théologiens écossais, motivée sur le scepticisme qu'ils lui attribuaient. Il a publié, outre quelques écrits insérés dans des journaux: *Recherches expérimentales sur la nature et la propagation de la chaleur*, 1804, in-4. — *Élémens de géométrie et trigonométrie plane*, 1809, in-8; 2ᵉ édition, 1811. — *Description d'expériences et d'instrumens relatifs aux rapports de l'air avec la chaleur et l'humidité*, 1813, in-8.

LESPINASSE (E.-L. ROZOURER DE), né à Grenoble le 24 mai 1767, avait déjà servi avec honneur dans la ligne, puis dans les gardes-du-corps, d'où il était passé dans le régiment de Beauvoisis, en qualité de lieutenant, lorsqu'il fut nommé capitaine, pendant le siége de Mayence, et porté, par ses talens et son courage, au commandement du 10ᵉ bataillon de l'Isère, à la tête duquel il fit avec gloire plusieurs campagnes. Il commanda ensuite la place d'Anvers, alors en état de siége; devint colonel; fut appelé en 1796, au commandement d'Avignon, où la réaction royaliste exerçait toutes ses fureurs, et ne tarda point à justifier ce choix d'une manière éclatante. Le jour même de son installation, il se promenait à cheval avec un de ses adjudans, lorsqu'il rencontra deux ou trois cents forcenés qui allaient précipiter un malheureux dans le Rhône. Ordonner à son adjudant d'aller chercher du secours, sauter à bas de son cheval, se jeter au milieu des furieux, et leur arracher leur victime, ne fut pour Lespinasse que l'affaire d'un moment; toute la rage des assassins se tourne alors contre lui; les insultes, les menaces lui sont prodiguées; on veut le contraindre à

stituer à la mort l'infortuné qu'il vient de lui arracher ; mais sa fermeté en impose, et donne à son adjudant le temps de revenir avec une troupe fidèle qui disperse les forcenés. Combien il nous est doux, au milieu des funestes tableaux que nous sommes trop souvent forcés d'offrir au public, d'avoir quelquefois à rappeler des traits aussi honorables pour l'humanité! Pourquoi ne se trouvait-il point de Lespinasse à Avignon, lorsque, le 2 août 1815, des assassins soudoyés y firent subir à l'infortuné maréchal Brune une mort lente et terrible, que d'infâmes journalistes, non moins criminels qu'eux, et comme eux, sans doute, assurés de l'impunité, ont l'audace de justifier en 1819, par les révoltantes calomnies dont ils osent ternir la mémoire du maréchal. Devenu ensuite commandant d'armes à Douai, le colonel Lespinasse cessa, en 1810, de remplir les fonctions de cette place.

LESSART (VALDEC DE), ministre de Louis XVI, né en Guyenne, fut l'héritier de M. de Gasq, président au parlement de Bordeaux, dont on le croyait fils. Homme d'esprit, insinuant, d'un commerce facile et sur, M. de Lessart obtint en peu de temps de puissans protecteurs, et la réputation d'un habile financier. Devenu maître des requêtes, il soutint M. Necker dans toutes ses opérations. En décembre 1790, il remplaça M. de Lambert au contrôle général des finances, et quitta ce ministère à la fin de janvier 1791, pour passer à celui de l'intérieur. Ce fut lui qui, en février 1791, annonça à l'assemblée nationale le départ des tantes de Louis XVI, et qui, peu de jours après, l'instruisit de leur arrestation à Arnay-le-Duc. Il était encore chargé du département de l'Intérieur, lors du départ du roi, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, et se maintint avec peine dans un poste qui le mettait en relation continuelle avec l'assemblée qui lui prouva plus d'une fois qu'il ne jouissait pas de sa confiance. Il reçut, par intérim, le 1[er] novembre, le portefeuille des affaires étrangères que venait de remettre M. de Montmorin, et en fut chargé définitivement, le 30 du même mois. Cette seconde époque de la carrière politique de M. de Lessart fut la plus orageuse, et celle dans laquelle il donna à Louis XVI, des preuves d'un dévouement qui ne tarda pas à lui couter la vie. Ministre des affaires étrangères, on ne cessait de l'accuser pour son administration précédente, comme ministre de l'intérieur, et la haine que lui portaient les ennemis de la monarchie et du roi, devenant tous les jours plus implacable et plus active, on saisit, pour faire retentir contre lui de nouvelles et de plus menaçantes accusations, l'occasion qu'offraient sa correspondance avec M. de Noailles, alors ambassadeur à Vienne, et la réponse de l'empereur Léopold aux réquisitions faites par Louis XVI à la cour Vienne, en vertu du décret du 25 janvier 1792, de s'expliquer sur les sec urs accordés par elle à l'électeur de Trèves, qui accueillait les émigrés, protégeait leurs rassemblemens, et favorisait leurs projets. Il repoussa d'abord ces dénonciations avec quelque succès; mais toutes les pièces considérées comme devant servir à l'accusation de ce ministre ayant été renvoyées au comité diplomatique, dont Brissot, ennemi particulier de Lessart, était le rapporteur, ce député, dans la séance du samedi 10 mars 1792, monta à la tribune, et dénonça formellement et l'apathie volontaire du comité et les actes du ministre contre lequel il présenta treize chefs d'accusation, dont le résultat était que, soit lâcheté, soit faiblesse, soit connivence avec les ennemis intérieurs et extérieurs de l'état, le ministre des affaires étrangères, prévenu d'avoir trahi ou négligé les intérêts de l'état, serait traduit devant la haute cour nationale, pour y être jugé. Après de vifs débats, dans lesquels le côté droit ne réclamait que le temps nécessaire pour examiner le rapport, le décret d'accusation fut précipitamment rendu contre de Lessart. Prévenu à temps de ce décret, auquel il s'attendait, d'ailleurs, depuis longtemps, il quitta son hôtel, situé rue d'Artois, et alla chercher un azile dans une maison de la rue des deux portes St-Sauveur, d'où il écrivit aux administrateurs du département de Paris, qu'il était prêt à obéir à la loi, leur donnant l'adresse de la maison où il s'était retiré. Au moment ou cette lettre fut reçue, le commandant d'une 6[me] division de la gendarmerie, un brigadier et six cavaliers reçurent l'ordre de s'assurer de la personne de M. de Lessart et de le conduire à Orléans. Avant de partir, il crut devoir écrire une lettre au président de l'assemblée nationale, pour se plaindre de ce que l'assemblée avait pro-

noncé contre lui un décret d'accusation, sans lui permettre de s'expliquer. Arrivé dans les prisons de la haute cour, le 11 mars, au soir, M. de Lessart y attendait avec calme et résignation l'instant où il devait paraître devant ses juges, lorsque, dans les premiers jours de septembre 1792, et à l'instant même ou commençaient les massacres dans les prisons de Paris, l'ordre arriva à Orléans de transférer les prisonniers de la haute cour dans la capitale. De Lessart était dans la même charette couverte que le malheureux duc de Brissac, dont il partagea le sort déplorable, le 9 septembre 1792, en arrivant à Versailles (*voy.* Brissac). Le portrait suivant de ce ministre fait par son collègue et son ami M. de Bertrand de Moleville, nous paraît parfaitement exact : « M. de Lessart, sans être un homme supérieur comme ministre, n'était pas absolument un homme médiocre; il avait l'esprit fin et juste, le sens droit, l'ame honnête et délicate. Malgré l'ambition qui le dominait et qui l'a quelquefois égaré, peut-être aurait-il eu de l'énergie dans le caractère s'il avait eu une meilleure santé; car il était capable de prendre des résolutions courageuses. M. de Lessart n'était ni républicain ni constitutionnel; il était sincèrement attaché au roi, dont il révérait le caractère et les vertus, et à qui il donna jusqu'au dernier moment toutes les preuves de zèle et de fidélité qu'un homme aussi faible de santé et de caractère pouvait donner dans des circonstances aussi critiques. »

LESSEPS (Le baron Jean-Baptiste-Barthelemide), chargé d'affaires de France en Portugal, est né à Cette, en 1765. Entré de bonne-heure dans la carrière diplomatique, à laquelle son père avait été attaché, en qualité de consul-général à St-Pétersbourg, M. Lesseps, après avoir rempli, pendant cinq ans, les fonctions de vice-consul, fut désigné par le roi, en 1785, sur la présentation du duc de Castries, alors ministre de la guerre, pour faire, comme interprète, partie de l'expédition de La Peyrouse. Il suivit l'infortuné navigateur jusqu'à l'extrémité méridionale de la presqu'île du Kamtschatka, où, le 29 septembre 1787, il reçut ordre de quitter la frégate *l'Astrolabe*, pour porter en France des dépêches relatives au succès, jusqu'alors si heureux, de l'expédition. Pour remplir cette mission de confiance, il ne fallait pas moins que traverser, dans la saison la plus rigoureuse, les contrées presque inhabitées de la Sibérie et du Kamtschatka. Aussi reçut-il les adieux les plus touchants de tous ses compagnons de *l'Astrolabe*, qui croyaient le voir partir pour une mort certaine, ne prévoyant pas qu'un jour, resté seul d'entre eux, ce serait à lui à pleurer sur leur perte. Aidé de tous les soins du colonel Kastoff-Ougrenin, qui commandait à Ochotsk, et auquel M. de La Peyrouse l'avait recommandé comme son propre fils, M. Lesseps arriva, le 22 septembre 1788, à St-Pétersbourg, où, conformément à ses instructions, il remit ses dépêches à M. de Ségur, ambassadeur de France. Il continua sa route pour Versailles; et Louis XVI, à qui il fut présenté, le 18 octobre suivant, par M. de Vergennes, l'interrogea sur diverses circonstances de son voyage, et voulut le voir en habit de Kamtschatdale. Cette curiosité ayant gagné toute la cour, valut à M. Lesseps une suite non interrompue de visites qui exercèrent sa complaisance pendant plus de deux mois. Du consulat de Cronstadt, auquel le roi l'avait nommé le lendemain de sa présentation, M. Lesseps passa à celui de Saint-Pétersbourg, dont il remplissait encore les fonctions en 1812. Quittant à cette époque, par ordre de l'empereur Napoléon, une place dans laquelle il avait acquis l'estime des Russes, il se rendit à Moscou, alors au pouvoir des Français, pour y exercer la charge d'intendant, et y travailla à l'organisation d'une municipalité et de plusieurs commissions administratives. Rentré en France, après les désastres des armées françaises, il a obtenu du roi, le poste de chargé-d'affaires de France à Lisbonne, où il résidait encore au commencement de 1818. Après son premier retour en France, il avait publié, en 1790, ses observations sur la Sibérie et le Kamtschatka, sous le titre de *Journal historique*, etc., 2 vol. in-8.

LESSEPS (Jean-Baptiste de), cousin du précédent, né vers 1774, est fils de feu Dominique de Lesseps, ancien ministre de France à la cour des Pays-Bas, anobli par Louis XVI en récompense de ses longs services. Il émigra en 1791, et fit toutes les campagnes à l'armée des princes, comme mousquetaire. Rentré en France, à la faveur de l'amnistie, il suivit son cousin Mathieu en Egypte, en qualité d'élève consul, fut chargé ensuite

du consulat d'Alexandrie, et eut le bonheur de sauver plusieurs Français au péril de sa vie. Pris par les Arnautes et conduit sur la place publique pour y avoir la tête tranchée, le fatal coutelas était déjà levé, lorsqu'un habitant qu'il avait obligé, l'arracha à ses bourreaux, sous prétexte de lui faire souffrir une mort plus douloureuse. Entré dans l'administration de l'intérieur à son retour en France, puis attaché au consulat de Livourne, lors de la réunion de la Toscane à l'empire, il fut nommé sous-préfet de Sienne; puis de Lombez, où il est encore.

LESTOCQ, officier-général prussien, qui, après avoir servi avec distinction dans la campagne de 1808, avait été nommé gouverneur de Berlin, fut accusé, en 1809, d'avoir favorisé ou même dirigé l'entreprise de Schill (*voy.* ce nom). Le général Stutterheim, délégué extraordinaire du roi qui désirait donner au gouvernement français une satisfaction apparente, fit informer contre lui. Néanmoins les journaux annoncèrent dès-lors que cet officier paraissait coupable de négligence, plutôt que d'intentions perfides, et en effet la commission chargée de l'examen de cette affaire, le déclara exempt de reproche, ainsi que le général Tauenzien, prévenu du même délit (*voy.* TAUENZIEN). En conséquence, le général Lestocq fut, au commencement d'août 1809, réintégré dans ses fonctions. On croit ce général mort depuis quelques années.

LESTRADE (L.-F.), ancien membre du collége électoral du département de l'Hérault, a publié divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *La voix de la patrie à Bonaparte, sur l'événement du* 3 *nivôse*, 1801, in-12. (Cette brochure fut dénoncée au duc d'Otrante, qui fit faire, mais sans trop de sévérité, des recherches contre l'auteur.) — *Les nuits romaines au tombeau des Scipions*, traduit de l'italien du comte Al. Verri, 1812, 2 vol. in-12. (Il en a paru une seconde édition, en 1817, augmentée d'une préface, et dans laquelle on a rétabli des parties notables, retranchées de la première par la censure.) — *Petite répétition d'une grande comédie*, ou *une matinée de Napoléon*, 1814, in-12. — *Opinion d'un ancien militaire sur la constitution, la France et les Français*, 1814, in-12. — *Mémoire sur l'exportation des soies indigènes et l'introduction en France des soies étrangères*, 1815, in-4. — *Des octrois municipaux*, 1815, in-4. — *La vie d'Erostrate*, découverte par Alex. Verri, et publiée en français, avec des notes, 1817, in-8.

LESUEUR (JEAN-BAPTISTE), musicien-compositeur, descendant du grand peintre de ce nom, est né à Paris, le 15 février 1763. Reçu, en 1770, à l'école de musique de la cathédrale d'Amiens, il en sortit à quatorze ans, et entra au collége de cette ville pour y achever ses études. Après avoir été, fort jeune encore, successivement maître de musique dans les cathédrales de Séez et de Dijon, il fut promu, en 1784, à la maîtrise des SS. Innocens, sur le rapport de Grétry, de Gossec et de Philidor. C'est à cette époque qu'il eut le bonheur de se lier avec Sacchini. Ce célèbre compositeur revoyait les duos, les trios et les morceaux d'ensemble de la musique théâtrale du jeune Lesueur, et lui donnait, relativement à son art, les préceptes les plus utiles. En 1786, M. Lesueur obtint au concours, à vingt-trois ans, la maîtrise de la métropole de Paris. L'orchestre qu'il y organisa, et la belle musique qu'il fit pour cette église attirèrent aux solennités religieuses un immense concours; mais son penchant, d'accord avec les conseils de Sacchini, l'entraînait vers une autre carrière. Il se détermina enfin à essayer, sur le théâtre de l'Opéra, *Télémaque*, tragédie lyrique, qu'il tenait de Sacchini, à qui l'auteur du poème l'avait d'abord destinée. Après plusieurs années de démarches infructueuses, il se vit forcé de retirer *Télémaque* de l'Opéra, pour le porter au théâtre Feydeau, où il obtint un plein succès. En 1788, Lesueur quitta le chapitre de Notre-Dame, et vint loger chez M. Bochard de Champagny, où il demeura jusqu'à la fin de 1792. Pendant son séjour dans cette maison, il passait habituellement les nuits au travail. Son bienfaiteur, craignant que ce genre de vie n'altérât sa santé, avait donné l'ordre de ne lui laisser qu'une lumière suffisante pour l'éclairer jusqu'à minuit. M. Lesueur composait *la Caverne*. Un soir, pendant qu'il achevait un chœur, sa lumière s'éteignit. Il jete aussitôt les yeux dans l'âtre de la cheminée, et voit deux tisons mourans avec lesquels il parvient à faire du feu. Comme l'éclat de la flamme n'arrivait pas à sa plume, il se couche à plat-ventre sur le parquet, et, dans cette position, achève son ouvrage: mais six

heures du matin sonnent; M. de Champagny, déjà réveillé, aperçoit, à travers les vitres, une lumière qui l'inquiète; il monte doucement avec un domestique, ouvre brusquement la porte, et s'écrie: « Que fait-il donc là ?—Je fais *la Caverne* » lui répond le compositeur. L'auteur avait vingt-neuf ans lorsqu'il fit représenter cet opéra, en 1793. Il rencontra de grands obstacles pour sa mise en scène: les difficultés que présentait l'exécution de cette musique, surtout dans les morceaux d'ensemble, dont le caractère, âpre et terrible, est si bien adapté au sujet, avaient singulièrement rebuté les choristes, qui déclarèrent plus d'une fois ne pouvoir en venir à bout. Le compositeur se désolait; mais les encouragemens qui lui furent donnés par quelques-uns de ses collègues, certains des grands effets que devait produire cette harmonie si neuve et si frappante, lui donnèrent le courage nécessaire pour persister dans son entreprise. *La Caverne* fut jouée, et obtint un succès dû principalement à ces admirables chœurs, et que le temps n'a fait que confirmer. Lesueur refondit ensuite sa partition de *Télémaque*, et composa *Paul et Virginie*, dont plusieurs morceaux sont aussi d'une beauté remarquable. Depuis, il a donné, au théâtre de l'Opéra, *la Mort d'Adam* et *les Bardes*. Ce dernier ouvrage est resté au répertoire. On y trouve beaucoup d'originalité et une couleur locale. Le *Songe* est un morceau d'un excellent effet, et les chœurs, que le compositeur fait entendre séparément et réunit ensuite harmoniquement, sont une des belles conceptions de son génie, transportées de sa musique religieuse à sa musique théâtrale. Attaché d'abord au conservatoire, en qualité de professeur et d'inspecteur des exercices, il s'éleva contre cet établissement, dont il accusait plusieurs membres d'avoir intrigué contre la réception d'un de ses opéras. Il compta, dans cette lutte, parmi ses adversaires, le sénateur Chaptal, qui publia contre lui des lettres auxquelles il répondit par un très-long mémoire. M. Lesueur fut dédommagé des désagrémens de cette contestation, par la manière dont l'empereur lui témoigna sa satisfaction de son opéra des *Bardes*, en l'attachant à sa chapelle, et le décorant de l'étoile de la légion-d'honneur. Il a conservé tous ces avantages sous le roi, avec le titre de surintendant. M. Lesueur a concouru, avec Chérubini, Méhul, Langlé et Rigel, à l'ouvrage publié par M. Catel, sur les Principes élémentaires de musique; et, dans le courant de 1816, il a fait paraître, sur Paësiello, une notice dans laquelle sont appréciés, avec une sage impartialité, l'admirable talent et le caractère de ce compositeur. On a de lui: *Essai sur la musique sacrée*, 1787, in-8. — *Lettre et réponse à Guillard, sur l'opéra de* la Mort d'Adam *et sur plusieurs points d'utilité relatifs aux arts et aux lettres*, 1801, in-8.

LESUEUR (Charles-Alexandre), né au Hâvre, le 1er janvier 1778, peintre naturaliste, dessinateur-en-chef de l'expédition des découvertes aux terres australes, collaborateur du célèbre Fr. Péron, accompagne actuellement un savant distingué (M. Maclure), avec lequel il a déjà visité tous les grands lacs des États-Unis, pour en connaître les poissons, dans la vue de procurer à l'Europe les espèces qui pourraient convenir aux eaux douces de ses fleuves. Il a proposé, dans le courant de 1817, à M. Noël de la Morinière (*voy.* ce nom), de lui en expédier plusieurs, qu'il suppose, d'après leur nature amphibie, pouvoir plus facilement supporter le transport depuis la Delaware jusqu'au Hâvre et Paris. Il pense que ces espèces, douées d'ailleurs d'une grande fécondité, multiplieraient de préférence dans les rivières à fond vaseux, telles que la Somme, la Marne et la Charente.

LESUR (Charles-Louis) né à Guise, vers 1770, vint, jeune encore, à Paris, au commencement de la révolution, et embrassa la carrière des armes; mais son goût pour les lettres le retint dans la capitale, et il y travailla d'abord pour le théâtre. Il fut ensuite employé au ministère des relations extérieures, sous M. de Talleyrand; il est aujourd'hui inspecteur de la loterie royale. On a de lui: *Apothéose de Beaurepaire*, pièce en un acte et en vers, 1792, in-8. — *La Veuve du Républicain*, ou *le Calomniateur*, comédie en trois actes et en vers, 1793, in-8. — *Les Francs*, poëme héroïque en dix chants, 1797, in-8. Ce poëme présente l'historique des campagnes de l'armée française, en 1796 et 1797, sur le Rhin et en Italie. Le style de cet ouvrage, dans lequel on remarque au surplus de la verve et de belles idées, n'est pas

d'une extrême pureté : ce qui porta Despaze, dans l'une de ses *Quatre satires*, à dire que M. Lesur «avait chanté les Gaulois dans leur langue».—*Histoire des Kosaques*, 1814, 2 vol. in-8.—*La France et les Français*, tableau moral et politique, précédé d'un *Coup-d'œil sur la révolution*, 1817, in-8. Cet ouvrage, dans lequel on trouve des vues saines et de l'impartialité, a obtenu des succès, et différens journaux en ont parlé avec éloge. On attribue à M. Lesur : *Des progrès de la puissance russe, depuis son origine jusqu'au commencement du* 19e *siècle*, par M. L***, imprimé à Paris en 1807, et réimprimé dans la même ville, Fantin, 1812, in-8.

LETELLIER (Charles-Constant), professeur de belles-lettres, a composé pour l'éducation, un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Nouvelle Géographie élémentaire à l'usage des jeunes-gens de l'un et de l'autre sexe*, 1803, in-12; 5e édition, 1812, in-12.—*Elémens de la grammaire française*, par l'Homond, revus, 1805, in-12, souvent réimprimés. M. Letellier y a développé les principes posés par l'Homond, et traité avec un soin particulier quelques-uns des principaux points de la grammaire française, entr'autres ce qui concerne les participes.—*Epitome historiæ sacræ, auctore* l'Homond, nouvelle édition, 1805, in-12. — *La nouvelle Abeille du Parnasse*, 1806, in-18. — *Mythologie élémentaire*, 1806, in-12; 1812, in-12.—*Instruction sur l'Histoire de France*, par Le Ragois, nouvelle édition, continuée, 1806, 2 vol. in-12; 1813, in-12.—*Nouveau Dictionnaire portatif de la langue française*, 1811, in-8; 1815, in-8. — *Instructions sur l'histoire d'Angleterre*, par Mme de G..., revues, 1812, in-12. — *Élémens de la Grammaire latine de l'Homond*, revue, in-12, souvent réimprimée.—*Nouvelle Cacographie*, 1812, in-12; 1813 in-12—*Corrigé de la Nouvelle Cacographie*, 1812, in-12; 1813, in-12.— *Exercices d'analyse grammaticale*, 1812-13, 2 parties. — *Nouvel Abrégé d'arithmétique pratique*, 1814, in-12. — *Instruction sur l'Histoire ancienne*, 1816, in-12.—*Instruction sur l'Histoire-Sainte*, 1816, in-12. — *Nouvelle Géographie*, 7e édition, 1817, in-12.

LETHIERS, peintre français, était très-lié avec Lucien Bonaparte, qu'il accompagna à Rome, et par la protection duquel il fut nommé directeur de l'académie de France dans cette ville, place qui lui a été retirée lors de la restauration des Bourbons. Il fut élu, en novembre 1816, membre de l'académie des beaux-arts de l'Institut de France, en remplacement de M. Ménageot. M. Lethiers est logé au Palais des Beaux-Arts, et il a exposé au Salon de 1817 des vues intéressantes de la Villa-Medicis du Vatican et de Saint-Pierre de Rome. On a de lui un tableau de la plus grande dimension, *Brutus condamnant ses fils à mort*, qui a été remarqué à l'exposition de 1812. Un journal annonçait récemment que le roi en avait fait l'acquisition.

LETORT (Le baron), lieutenant-général, fit avec distinction ses premières armes dans la cavalerie, et passa avec le grade de major, dans les dragons de la garde. Employé en 1808, en Espagne, il se signala à la bataille de Burgos, et obtint alors l'aigle d'officier de la légion-d'honneur. Il fit la campagne de Russie de 1812, se fit remarquer au combat de Maloïaroslavetz, les 24 et 26 octobre, et obtint, peu de temps après, le grade de général de brigade. Il se couvrit aussi de gloire le 16 ootobre 1813, à Wachau, où il commandait la cavalerie polonaise et les dragons de la garde, et quoique blessé il se trouva encore à la bataille de Hanau, où il eut un cheval tué sous lui en chargeant à la tête de ses dragons. Le 12 février 1814, il fit de nouveaux prodiges de valeur contre la cavalerie ennemie à la suite du combat de Montmirail, fut proclamé *brave* par le bulletin, et nommé, le lendemain de cette journée, général de division. Il attaqua le 19 mars l'arrière garde ennemie, et s'empara d'un parc de pontons. Après le retour du roi en 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis et commandant de la légion-d'honneur; reprit du service dans l'armée après le retour de Napoléon en 1815, et fut blessé mortellement le 15 juin, à la bataille de Fleurus. Il mourut deux jours après.

LETOURNEUR (de la Sarthe), était négociant à l'époque de la révolution, et fut nommé, en septembre 1792, député du département de la Sarthe à la convention nationale, où il vota, sans appel et sans sursis, la mort de Louis XVI. Il ne passa point

aux conseils après la session conventionnelle, et ne reparut plus sur la scène politique.

LETOURNEUR (Antoine-François-Louis-Honoré) (de la Manche), naquit en 1751, à Granville, d'une famille aisée; étudia avec quelque succès les mathématiques; entra en 1768, dans le génie; et était employé en qualité de capitaine, à Cherbourg, au moment de la révolution, dont il embrassa les principes. Élu, en septembre 1791, député de la Manche à l'assemblée-législative, il ne parut à la tribune que pour y présenter quelques rapports sur la marine, et fut chargé, pendant l'automne de 1792, de la direction des travaux du camp sous Paris. Devenu membre de la convention nationale, il vota dans le procès de Louis XVI, avec la majorité de l'assemblée, et s'occupa, presqu'exclusivement, dans le comité militaire dont il était membre, de rapports sur les armées. Quoique siégeant sur la montagne, il n'a été, à aucune époque, accusé d'avoir pris part à ses violences; et cette justice lui doit être rendue que, depuis le 31 mai 1793 jusqu'à la chute de Robespierre, il a gardé le silence le plus absolu. Après avoir présidé la convention dans le courant de janvier 1795, il alla remplacer Jean-Bon-Saint-André, en qualité de commissaire, sur la flotte de la Méditerranée. De retour de cette mission qui n'eut aucun résultat, et lui valut même quelques épigrammes assez piquantes, il fut élu membre du comité de salut public. Lorsque la constitution de l'an 3 fut mise en activité, Letourneur fut nommé membre du directoire exécutif, et, par suite d'un arrangement fait entre ses collègues et lui, il cessa d'en faire partie le 30 floréal an 5 (19 mai 1797), et fut fait inspecteur-général de l'artillerie. Envoyé à Lille, en messidor suivant, pour y traiter de la paix avec lord Malmesbury, plénipotentiaire britannique, il en fut rappelé, lorsqu'après les journées des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre), tout espoir de paix fut évanoui. Il fut rappelé, deux ans après, par le gouvernement consulaire à la préfecture de la Loire Inférieure et l'occupa jusqu'en 1804. Demeuré quelque temps sans fonctions, il obtint enfin une place de conseiller à la cour des comptes le 14 septembre 1810, et l'exerça jusqu'au commencement de 1815. Le 30 mars, Bonaparte l'avait rétabli dans cette place, qu'il fut obligé de quitter définitivement après le second retour du roi. Forcé de sortir de France par la loi d'exil du 12 janvier 1816, il s'étoit retiré dans le royaume des Pays-Bas, et habitait une maison de campagne à Lacken, près Bruxelles, où il est mort, en septembre 1817, à la suite d'une attaque d'apoplexie.

LETOURNEUX (de la Loire-Inférieure), était avocat avant la révolution; devenu, en 1791, procureur-général syndic du département de la Loire-Inférieure, il fut nommé, le 21 septembre 1797, au ministère de l'intérieur, qu'il quitta en juillet 1798. Cet administrateur ne manquait pas de quelque mérite; c'était surtout un homme estimable sous les rapports politiques. Les naïvetés de Mme Letourneux dont s'amusait beaucoup M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, ont été, pendant quelques mois, le sujet des conversations des cercles de Paris. On citait entre autres une réponse plaisante de cette dame, qui, ayant été visiter un matin le Jardin des plantes, et dînant le même jour chez M. de Talleyrand, se trouvait assise à côté de ce ministre, qui, sur le récit qu'elle lui faisait de tout ce qu'elle avait vu, lui dit, à la fin de la conversation: « Vous avez vu sans doute Lacépède? » (Ce savant était alors logé au Jardin des plantes, dont il était administrateur.) « Non » répondit bonnement Mme Letourneux « je n'ai pas vu Lacépède, mais j'ai vu la Giraffe. » On sait que la peau de cet animal africain a été rapportée en France par le célèbre voyageur Levaillant. Cette naïveté, sur laquelle M. de Talleyrand eut soin de ne pas garder le secret, excita une saillie de joye parmi les convives, et se répandit bientôt à tel point dans tout Paris, que Mme Letourneux, à qui des mots de ce genre, qu'il serait trop long de rapporter ici, passaient pour être familiers, en était vraiment devenue à la mode. Remplacé au ministère de l'intérieur, le 17 juillet 1798, par François de Neuf-Château, Letourneux entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, fut nommé, en mars 1799, membre du conseil des anciens, et exclu en novembre, du corps-législatif, comme s'étant vivement opposé à la journée du 18 brumaire. Il fut néanmoins nommé juge au tribunal d'appel d'Ille-et-Vilaine, en 1800; et,

lors de la composition des tribunaux en 1811, il fut confirmé dans ces fonctions sous le titre de conseiller à la cour impériale de Rennes : il les quitta au commencement de 1815.

LETRONNE (Antoine-Jean), savant littérateur, né à Paris, le 25 janvier 1787, s'est fait remarquer par la diversité de ses connaissances, et l'ardeur qu'il a mise à les acquérir, mérite d'autant plus recommandable, que pour y parvenir, il eut à surmonter de nombreuses difficultés, résultant de son défaut de fortune et de la situation particulière où il se trouvait, ayant perdu son père à une époque où lui-même atteignait à peine sa quatorzième année. Le cours d'histoire et de géographie fait par Mentelle, et qu'il suivit avec autant de zèle que de succès, intéressa en faveur du jeune élève ce savant, qui lui proposa de l'aider à rassembler les matériaux d'un dictionnaire de géographie moderne; intention que Letronne parvint à remplir d'une manière très-satisfaisante. Il était parvenu à l'âge de dix-huit ans, lorsque l'Hérodote de Larcher, les ouvrages de d'Anville, et l'Examen des historiens d'Alexandre, de Sainte-Croix, qu'il lut avec avidité, lui donnèrent un vif désir de marcher sur les traces de ces savans, et lui firent sentir tout ce qui lui manquait : il conçut le projet de reprendre entièrement son éducation. La nécessité d'occupations lucratives le força néanmoins de coopérer à plusieurs compilations : et c'est ainsi qu'il fit une bonne partie du dernier volume d'une *Géographie de toutes les parties du monde*, Paris, 1806, quatre volumes in-8 ; et un *Tableau du système planétaire*, qui accompagne cet ouvrage. En même-temps, il recommençait toutes ses études, d'après un plan qu'il s'était fait à lui-même, avec le serment de ne point l'abandonner avant de l'avoir entièrement exécuté. Il apprit donc de nouveau, et tout seul, le latin, l'anglais, les mathématiques et l'histoire. Il se livra surtout, avec une ardeur sans égale, à l'étude du grec ; et il commença par suivre les cours de M. Gail, au collège de France, en 1807 et 1808. Bientôt il s'annonça dans la philologie, par une *Lettre sur un passage de Thucydide* (*Annales des Voyages*, tom. 5, p. 202); il fit ensuite presque toutes les recherches qui servirent à la composition d'une *Histoire universelle du Commerce*, par Jullien du Ruet, Paris, 1809, 2 vol. in-4. (ouvrage qui n'a point eu de succès ; et il rédigea la partie des antiquités dans la *Statistique des Départemens*, par Peuchet et Chanlaire. Plein d'ardeur pour l'étude de l'antiquité, M. Letronne accepta la proposition qui lui fut faite par un étranger, de l'accompagner dans un voyage en Italie. Dans l'intervalle d'octobre 1810 à mai 1812, il parcourut la France, l'Italie, la Suisse et la Hollande, et revint se livrer à ses études favorites à Paris, où il donna un *Essai sur la topographie de Syracuse, dans le 5e siècle avant J.-C*, 1812, in-8. Cet essai, lu à la 3e classe de l'institut, en l'absence de l'auteur, fut bien accueilli des savans; de même qu'une *Lettre sur Eunapius* (*Magasin encycl.*, avril 1813) : mais, toujours obligé de travailler pour vivre, M. Letronne publia (sous le pseudonyme d'Auguste L***), une nouvelle édition du *Dictionnaire géographique de Vosgien*, augmentée et entièrement refondue, Paris, Saintin, 1813, in-12. Dans le cours de la même année, il fut choisi pour coopérer à la rédaction des *Descriptions des départemens de la France*, publiée par le gouvernement; et, l'année suivante, il donna des *Recherches critiques et géographiques sur le livre* De Mensurâ orbis terræ, *composé en Irlande, au commencement du 9e siècle, par Dicuil, suivies du texte restitué*, Paris, 1814, in-8. L'auteur prouva, par cet ouvrage, combien il était versé dans les antiquités géographiques, et dans la critique des textes; et, comme il avait fait preuve de connaissances dans la langue grecque par ses ouvrages précédens, et notamment par un article sur la traduction de *Pausanias* de M. Clavier, le gouvernement le choisit, en juillet 1815, pour terminer la traduction de *Strabon*, après la mort de M. Laporte du Theil. Ce choix, très-flatteur pour un homme de vingt-sept ans, mit un terme à la lutte continuelle entre ses goûts et ses besoins. En 1814, l'académie des inscriptions proposa au concours, l'*Explication du système métrique d'Héron d'Alexandrie*. M. Letronne remit un Mémoire très-étendu, ayant pour titre : *Recherches sur les fragmens d'Héron d'Alexandrie, ou Histoire du système métrique des Egyptiens, depuis le règne des Pharaons jus-*

qu'à l'invasion des Arabes. Il obtint le prix, et fut couronné en juillet 1816, étant déjà académicien par ordonnance du roi du 21 mars 1816. Depuis son entrée à l'académie, il a lu plusieurs Mémoires d'un grand intérêt sur divers points d'astronomie ou d'histoire ancienne. En mai et juin 1817, il s'est élevé fortement, dans le sein de l'académie, contre le *Mémoire* de M. Garnier, *sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité*. Dans ce discours, M. Letronne s'est attaché à prouver que le système de M. Garnier repose sur des raisonnemens spécieux, et qu'il est en contradiction avec tous les témoignages de l'antiquité. Il a aussi démontré que les monnaies de compte des anciens étaient *réelles* et non pas *idéales*. Ce discours a été publié, en octobre 1817, sous le titre de *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, et sur la valeur de l'or et de l'argent avant la découverte de l'Amérique*. Nommé, dans le même temps, pour travailler au *Journal des Savans*, M. Letronne y a donné un assez grand nombre d'extraits, parmi lesquels on distingue ses articles sur l'*Hérodote* de M. Schweighauser; sur la *Retraite des dix mille*, par le major Rennell; sur le *Jupiter olympien*, par M. Quatremère de Quincy; sur l'*Almageste* de Ptolémée, traduction de M. Halma, et *sur l'origine de la division de l'équateur en* 360 *degrés* (1817, pag. 378).

LEULIETTE (Jean-Jacques), naquit à Boulogne-sur-Mer le 30 novembre 1767, d'un forgeron obscur, et fut lui-même forgeron dans son enfance. Il reçut de la nature des dispositions heureuses, et ne dut son instruction qu'à lui seul: il travaillait le jour de son état, et la nuit il s'occupait de lecture. Il vint enfin à Paris, où il végéta pendant quelque temps, et débuta dans les lettres en 1797, par la réfutation d'un ouvrage de M. de Lally-Tollendal en faveur des émigrés. L'année suivante, il répondit aussi à une brochure de Richer-Sérisy, rédacteur de *l'Accusateur public*, sur le 18 fructidor, et devint alors, en quelque sorte, le publiciste officiel du directoire. Il travailla ensuite à la *Sentinelle* avec Louvet. Depuis il publia un écrit intitulé: *De l'influence de Luther sur le siècle où il vécut*, 1 vol. in-8, qui fut jugé, par l'institut, digne d'un accessit; devint professeur de belles lettres au lycée de Versailles, et mourut dans cette ville, par suite d'un accident, le 23 décembre 1808. A ceux de ses ouvrages que nous avons déjà cités, nous ajouterons: *Essai sur les causes de la supériorité des grecs dans les arts d'imagination*, in-8. — *Discours sur l'abolition de la servitude*, 1 vol. in-8. — *Vie de Richardson*, traduit de l'anglais, 1 vol. in-8, et quelques autres productions d'un moindre intérêt.

LEVAILLANT (François), né à Paramaribo, colonie hollandaise en Guiane, manifesta de bonne-heure un goût très-vif pour l'étude de l'histoire naturelle et surtout de l'ornithologie. Arrivé en Europe avec sa famille, il continua de nourrir ce goût, qui, devenu une véritable passion, lui sembla ne plus pouvoir se satisfaire que par des excursions lointaines. Il partit en conséquence pour le cap de Bonne-Espérance, dans le dessein d'explorer particulièrement l'intérieur de l'Afrique, terre presque vierge, où il espérait avec fondement pouvoir faire des découvertes précieuses. Sa première tentative ne fut pas heureuse; le navire où il avait embarqué tous ses effets et les collections qu'il avait commencées, fut attaqué par les Anglais, et le capitaine hollandais le fit sauter plutôt que de leur en abandonner la possession. Néanmoins les secours de l'amitié fournirent à M. Levaillant les moyens de reprendre son entreprise, et il s'enfonça dans les terres situées au nord de la colonie, avec une caravane assez nombreuse. Des obstacles qui paraissaient insurmontables ne lui permirent pas de pousser ses courses aussi loin qu'il l'aurait desiré: cependant le résultat en fut satisfaisant sous le rapport des objets précieux en histoire naturelle, dont il enrichit sa collection, qu'il augmenta encore par un second voyage. On a reproché aux narrations de M. Levaillant de n'être pas toujours exactes, ni même vraisemblables; mais outre qu'à cet égard il n'a même pas, autant que bien d'autres, abusé du privilége des voyageurs, on ne saurait lui contester beaucoup d'intérêt, un style très-pittoresque, et une originalité philosophique singulièrement piquante. Il a publié: *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance*, 1789, 2 vol. in-8, ou 1 vol. in-4. — *Second voyage* etc., 1796, 2

in-8. — *Histoire naturelle des oi-x d'Afrique*, 1799-1807, cinquante isons, in-fol. — *Histoire naturelle e partie d'oiseaux nouveaux et rares Amérique et des Indes*, 1800, in-fol. *Histoire naturelle des perroquets*, -1805, 2 vol. in-fol. — *Histoire des nerops et des guêpiers*, vingt-six li-sons in-fol.

EVAL (Le comte JEAN-FRANÇOIS), enant-général, né à Paris, le 17 avril , prit, en 1779, un engagement le régiment de Poitou, et fit, comme le soldat, sur un vaisseau de guerre, campagnes de 1781, 1782 et 1783. mé, en septembre 1792, capitaine er bataillon de Paris, il mérita succes-ivement, par sa bravoure, aux affai-le Valmy et de Nerwinde, les grades eutenant-colonel, de colonel de l'an- régiment de Deux-Ponts, et enfin énéral de brigade. Après s'être éga-nt distingué dans les armées des Ar-nes et de la Moselle, sous le comman-ent du général Hoche, et dans celles ambre-et-Meuse et du Danube, sous énéral Jourdan, il fut nommé général ivision, le 30 juillet 1799, et obtint ouveaux succès au siége de Philips-rg, où il commanda, dans la même ée, une des trois divisions chargées locus et du bombardement de cette e. Son corps, presque toujours en-épendant les dernières compagnes de eau sur le Rhin, mérita d'être remar-par sa discipline et la part glorieuse l prit aux grandes opérations de l'ar-. Le général Leval fut ensuite nommé mandant de la 5e division militaire à sbourg; il occupait ce poste, en 1804, que le duc d'Enghien qui venait d'être té à Ettenheim, et qui était conduit à Pa-passa à Strasbourg. Le général Leval oigna à ce prince, tous les égards dus n nom et au malheur. Rentré, pen-t les guerres de 1806 et 1807 contre russe et la Russie, dans la carrière de re qu'il avait déjà parcourue avec d'éclat, il se distingua, aux journées éna et de Berfield. Après la paix de itt, il partit pour l'Espagne, où il n'a é de commander, principalement dans dalousie, sous les ordres des ducs de lune et de Dalmatie (Victor et Soult). a suite de la bataille de Burgos, en 8, il fut nommé grand-officier de la on-d'honneur, et obtint, en 1809, le gouvernement de Sarragosse, après la prise de cette place, le 21 juillet 1812. Il battit le général espagnol Ballesteros, au passage de la Guadiana, et vint, en janvier 1814, occuper le camp retranché de Baïonne, où il ne resta que peu de jours. Appelée en Champagne, à la suite des désastres éprouvés par l'armée fran-çaise en Russie et en Allemagne, la divi-sion du général Leval combattit d'une manière très-brillante, sous ses ordres, à Champ-Aubert, dans la journée du 9 février. Nommé, après le rétablissement des Bourbons, inspecteur-général de l'in-fanterie des 21e et 22e divisions militaires, Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, lui confia le gouvernement de la ville de Dunkerque. Le général Leval occupait ce poste au second retour des Bourbons, mais, en le perdant peu après, il a con-servé, de ses anciens et glorieux servi-ces, la récompense la plus chère à un cœur généreux : l'estime de l'armée et la reconnaissance de ses concitoyens.

LEVASSEUR (ANTOINE-LOUIS (de la Meurthe), né le 25 juin 1746, à Sarre-bourg département de la Meurthe, était, avant la revolution, procureur du roi de la jurisdiction, et membre de l'adminis-tration provinciale des trois évêchés. En 1790, il fut nommé procureur syndic de son district; en 1791, deputé à l'assem-blée legislative, et en 1792, à la conven-tion nationale, ou il vota avec la majo-rité dans le procès de Louis XVI. Il fut membre de plusieurs comités, et nota-ment du comité de sûreté générale. Après le 9 thermidor, il remplit deux missions, l'une pour la levée de 300,000 mille hommes, et l'autre à l'armée de la Mo-selle. Nommé en 1795, l'un des secré-taires-rédacteurs des procès-verbaux du conseil de cinq-cents, il occupait la même place en 1814, à la chambre des deputés, et donna à cette époque, une démission exigée. La chambre lui ac-corda une pension de retraite, qu'elle accompagna de témoignages honorables de satisfaction. L'acte de proscription du 12 janvier, si dérisoirement appelé loi d'amnistice l'a forcé de quitter la France. Il habite la Belgique.

LEVASSEUR (RENÉ (de la Sarthe), était chirurgien-accoucheur au Mans, et jouis-sait, dans cette profession, d'une célébrité méritée, et bien préférable, sans doute, à la célébrité funeste qu'il a acquise depuis,

dans les affaires politiques. Élu, en septembre 1792, député du département de la Sarthe à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; proposa le 9 mars 1793, l'établissement d'un tribunal extraordinaire, sans appel; se fit remarquer par les plus grandes violences, parmi les proscripteurs du 31 mai; et, entraîné par un espoir barbare et une imagination en délire, compara, dans la séance du 12 juin, les généreux efforts que faisaient, pour rendre la convention à son indépendance et à sa dignité, les victimes des derniers attentats dont il était l'un des plus criminels auteurs, à ceux, tentés, disait-il, quelques mois auparavant par Louis XVI, pour se soustraire au supplice; comparaison aussi absurde qu'odieuse, qui manquait entièrement d'exactitude et de vérité, mais dont le but visible était de persuader à un peuple aveugle et trompé, que les seuls vrais amis de la république, de la liberté et de l'ordre, allaient périr, victimes de la même cause et des mêmes intérêts qui avaient conduit l'infortuné monarque à l'échafaud. C'est Levasseur qui, après le 10 août 1792, fit rendre un décret d'accusation contre les officiers municipaux de Sedan, dont le seul crime était de s'être montrés fidèles à la constitution qu'ils avaient jurée, en faisant arrêter, d'après les ordres du général la Fayette, les députés de l'assemblée-législative qui venait de la détruire. On sait que vingt-sept habitans de cette ville infortunée, appartenant, la plupart, aux premières familles manufacturières du pays, payèrent, quelques mois plutard, leur fidélité de leur tête. C'est Levasseur, qui dans les séances des 16 et 17 juillet 1793, provoqua la proscription de deux de ses collègues, Defermont et Coustard, dont le premier, naguères exilé comme lui, n'échappa alors à la mort que par un étonnant hazard: et le second, bientôt déclaré traître à la patrie et mis hors de la loi, fut envoyé au supplice, le 7 novembre suivant, par le tribunal révolutionnaire de Paris. C'est Levasseur, qui, docile instrument des barbaries décemvirales, poursuivit de ses dénonciations, le sincère et généreux Philippeaux, à qui les tyrans ne pardonnaient pas d'avoir déchiré le voile qui couvrait la guerre impie de l'Ouest; dévoilé ses véritables causes; et fait connaître les criminels auteurs du systême épouvantable qui tendait à la perpétuer. Il est juste de dire néanmoins, que, chargé de diverses missions, il s'y montra, dans sa conduite, si on en excepte beaucoup de celles qu'il remplit dans la Vendée, moins cruel que dans ses discours. L'immortelle journée du 9 thermidor, qui rendit à-la-fois la liberté à la république, et à la convention sa dignité, n'apporta aucun changement aux opinions de Levasseur; il ne cessa d'en combattre et d'en attaquer les auteurs. Ayant voulu dénoncer, un jour, le nouveau systême de terreur, qu'il prétendit régner dans la convention, les cris, *à bas l'assassin de Philippeaux*, s'élevèrent de toutes parts contre lui. Le 13 brumaire an 3 (3 novembre 1794), il prit, dans la convention, la défense de Carrier dont on venait de commencer le procès, et renouvela contre les illustres victimes du 2 juin et du 31 octobre 1793, les insultes et les menaces, dont la tribune nationale avait cessé de retentir depuis quelques mois. Accusé de complicité dans l'insurrection anarchique du 12 germinal an 3 (1er avril 1795), il fut décrété d'arrestation le 16 (5 avril), et, le 8 avril, l'assemblée lui enjoignit, sur le rapport de Rovère, de se constituer prisonnier dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être déporté: il obéit à ce décret. Compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), M. Levasseur s'etait retiré au Mans, où il avait repris sa profession de chirurgien-accoucheur. Arrêté en août 1815, dans cette ville, par les Prussiens, et envoyé successivement à Paris, puis à Coblentz, où il est resté détenu quelque temps, la liberté lui a été enfin rendue, et il s'est fixé dans le royaume des Pays-Bas. Il a été reçu, en janvier 1819, membre de l'université de Louvain.

LEVATI (Ambroise), né en 1789, à Milan, où il remplit encore (1818), avec distinction, la chaire d'histoire et des belles-lettres au collége impérial, a publié, en 1817, un éloge du comte Verri, mort à Rome, à la fin de 1816, et qui est si avantageusement connu par son ouvrage des *Nuits romaines au tombeau des Scipions*. Outre cet excellent morceau de biographie, qui unit le mérite du style à celui d'une critique judicieuse, l'auteur a concouru avec M. Ferrario, éditeur des classiques italiens, à l'ouvrage intitulé: *Il costume antico e moderno di tutti popoli*,

ins remarquable par l'intérêt des
s que par la beauté des dessins et
typographique. Les chapitres qui
des mœurs des Carthaginois, des
s, des Maures, des Syriens, des
ens, des Arabes et des Romains,
professeur Levati.

ÉE (Jean-Baptiste), docteur
es, ex-censeur des études à Bru-
ublié, en 1817, une seconde édi-
livre de Delaporte, imprimé en
ous le titre d'*Epithètes françaises*,
le nouvel éditeur a fait des chan-
très-utiles. M. Levée travaille à
duction de *Cicéron*, dont les li-
s se succèdent assez rapidement.
en a paru jusqu'à présent, joint
te de la correction du style à celui
délité : les journaux en ont géné-
t parlé avec estime. On a encore
Les Vers à soie, poëme de Jérôme
uivi du poëme *des Echecs*, etc.,
u latin, 1809, in-8. — *Conseils
rançais à ses compatriotes*, *au
rétablissement de l'auguste fa-
es Bourbons*, 1814, in-8. Il a pu-
prospectus d'une traduction des
es de Plaute en huit volumes in-8.

EILLARD (L.-G.), était, avant
ution, gentilhomme servant Louis
et avait vécu dans l'intimité avec
de lettres et les savans les plus dis-
, notamment avec Franklin, pen-
séjour qu'il fit en France. Il em-
es nouveaux principes, et fut nom-
1790, maire de Passy, puis ad-
ateur du département de Paris,
le 10 août 1792. S'étant mon-
osé à cet événement, il fut arrêté
temps après, et traduit ensuite au
l révolutionnaire, qui le condamna
, comme conspirateur, le 15 juin
On lui doit un *Eloge historique de
lin*, et plusieurs mémoires sur la
, lus à l'académie des sciences.

EILLÉ (J.-B.-F.), membre des
s de médecine et d'histoire natu-
et médecin des prisons de Paris, a
: *Exposition d'un système plus sim-
médecine*, ou *Eclaircissemens et
nation de la nouvelle doctrine de
*, trad. d'après l'édit. italienne et
es notes de J. Frank, 1798, in-8.
*uel pour servir à l'histoire natu-
les oiseaux*, *des poissons*, *des in-
et des plantes*, traduit du latin de
Forster, 1799, in-8. — *Dissertation
physiologique sur la nutrition du fœtus*, *considérée dans les mammifères et dans les oiseaux*, 1799, in-8. — *Traité pratique des maladies des yeux*, par Scarpa, traduit de l'italien sur le manuscrit, 1802, 2 vol. in-8; 1817, 2 vol. in-8. — *Mémoires de physiologie et de chirurgie pratique*, par Scarpa et Léveillé, 1804, in-8. — *Traité élémentaire d'anatomie et de physiologie*, 1810, 4 vol. in-8. — *Nouvelle Doctrine chirurgicale*, ou *Traité complet de pathologie*, 1811-1812, 4 vol. in-8. — *Mémoire sur l'état de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie en France*, 1816, in-4.

LEVERD (Jeanne-Emilie), née à Paris, d'une famille très-pauvre, qui tira parti de fort bonne-heure de son joli visage et de ses grâces, débuta, très-jeune encore, dans les ballets de l'opéra, où elle n'obtint aucuns des succès que donne de talent. Fatiguée d'un travail ingrat, elle résolut de cultiver les dispositions qu'elle tenait de la nature pour l'action dramatique. Elle eut occasion de réciter quelques rôles devant M Picard, qui l'engagea à débuter au théâtre Louvois, dont il était directeur. Ses progrès furent tellement rapides qu'ils lui firent désirer de paraître aux Français; mais elle eut le bon esprit de s'y préparer par des études sérieuses. M. de Remuzat, qui était alors surintendant des spectacles, ne jugea point M[lle] Leverd digne de ce théâtre. Elle débuta néanmoins, le 30 juillet 1808, par le rôle de Célimène du *Misanthrope*, et celui de Roxelane des *Trois Sultanes*. Peu de débuts ont eu autant d'éclat; aussi la comédie française les prolongea-t-elle pendant neuf mois. M[lle] Leverd n'était que depuis peu de jours à ce théâtre, lorsqu'on la fit jouer dans *le Legs*, à la suite d'une représentation d'*Artaxerce*. Elle obtint une gratification, et son admission comme sociétaire à demi-part fut ordonnée. Ce fut à-peu près à cette époque qu'eut lieu la retraite de M[lle] Contat et celle de M[me] Talma; M[lle] Leverd se trouva seule chargée du grand emploi, qu'elle conserva pendant quatre ans sans interruption, et quoique jugée assez généralement inférieure à ces deux actrices, dans le genre propre à chacune d'elles, elle mérita presque toujours l'approbation des connaisseurs, par sa grâce, par son jeu, et l'intelligence qu'elle mettait dans son débit, joints à

ses agrémens extérieurs. Dans le courant de 1812, il s'éleva, entre elle et Mlle Mars, une discussion assez vive, au sujet des prétentions de cette dernière, à jouer en chef les rôles de *grandes coquettes*, fort étrangers à ceux qui avaient jusqu'alors fait partie de son emploi. Les journaux s'en mêlèrent; et des brochures furent lancées de part et d'autre. L'empereur voulut terminer la querelle en envoyant de Moscou un décret sur les théâtres, qui ordonnait qu'aucun sujet ne pourrait tenir deux emplois en chef; cependant M. de Rémuzat rendit un arrêté qui investissait Mlle Mars des deux emplois, diamétralement opposés, *d'ingénue et de grande coquette*. Mlle Leverd, perdant l'espoir qu'elle avait conçu, voulut quitter le théâtre, et resta plusieurs mois sans paraître; mais, sollicitée par ses amis, et redemandée par ceux qui préféraient son jeu à celui de Mlle Mars, elle fit sa rentrée par le rôle de l'*Intrigante*, que lui avait confié M. Etienne, et où elle déploya un talent qui ne put sauver cet ouvrage de la chute préparée par une cabale forcénée (*voy.* Etienne). Depuis ce temps, les dégoûts, les contrariétés ont traversé sa carrière: forcée de chercher des rôles hors de son emploi et même hors de son âge, elle a été récompensée de son zèle par les succès qu'elle y a obtenu. On doit citer particulièrement ceux de *la Femme jalouse*, de *la Mère coupable*, de Mme Evrard dans *le Vieux Célibataire*, et de Mme Patin dans *le Chevalier à la mode*. Elle a joué plusieurs fois l'opéra-comique dans des représentations a bénéfice, et a même obtenu quelques applaudissements.

LEVESQUE de POUILLY (Jean-Simon), né à Reims, vers 1734, était, en 1790, conseiller-d'état, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris, depuis 1768, et membre honoraire de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons-sur-Marne, président, lieutenant-général, commissaire-enquêteur et examinateur honoraire. Il avait été élu lieutenant des habitans de la ville de Reims, le 20 février 1782. Son père, auteur de la *Théorie des sentimens agréables*, avait tellement pris à cœur son éducation, que dès l'âge de treize ans, il était très-instruit dans les belles-lettres grecque, latine et française. Il quitta la France au commencement de la révolution, y revint lorsque les premiers orages furent passés, et se retira à la campagne, où il continue à vivre tranquille et ignoré. M. Levesque de Pouilly a publié quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Vie du chancelier de L'Hôpital*, Londres, 1764, in-12.—*Eloge de Charles Bonnet*, imprimé en Allemagne. — *La théorie de l'imagination*, Paris, 1803, in-12.

LEVESQUE (Pierre-Charles), né le 26 mars 1736 à Paris, y fit des études distinguées, devint ensuite professeur de morale et d'histoire au collége de France, et publia divers ouvrages qui lui ouvrirent les portes de l'académie royale, inscriptions et belles-lettres long-temps avant la révolution. Une *Histoire de Russie*, un *Éloge de Mably*, un *Dictionnaire de Peinture, de Sculpture* et *Gravure*; l'*Histoire de France sous les cinq premiers Valois*, et une *Traduction de Thucydide*, sont les principaux titres de gloire de ce littérateur. Levesque fit partie de l'institut de France à la formation de ce corps, et mourut à Paris, le 12 mars 1812, âgé d'environ soixante-seize ans. Ses connaissances étaient très-étendues; mais sa critique n'est pas toujours saine, et il affectait une sorte de scepticisme qui le rendait quelquefois paradoxal. Sa fille, qui a épousé M. Petigny-de-Saint-Romain, s'est aussi fait remarquer par des idylles ou contes champêtres qui ont été traduits en all.

LEVIS (Le duc Pierre-Marc-Gaston de), lieutenant-général et pair de France, est fils du maréchal de ce nom. Il fut député aux états-généraux par la noblesse du bailliage de Dijon, et embrassa, avec une sage modération, la cause de la liberté, sans toutefois se réunir à la minorité de la noblesse. Le 12 mai, avant la formation des états-généraux en assemblée nationale, il protesta dans la chambre de la noblesse, avec quinze de ses collègues, contre les opérations de la majorité, qui, sans prendre en considération l'absence de la députation de Paris et de quelques autres bailliages, poursuivait avec beaucoup d'activité le système qu'elle s'était formé. Le 23 mai, la majorité de la chambre ayant décidé qu'il serait adressé au tiers-état un arrêté, portant que la noblesse faisait abandon de ses priviléges pécuniaires, le duc de Lévis annonça, au nom de la noblesse dijonnaise, qu'elle était résolue à cet abandon, mais qu'elle le subordonnait à l'établissement de la constitution. Dans le cours de la session

l'assemblée constituante, M. de Lévis
a presqu'habituellement avec le côté
che, et s'en sépara quelquefois. Lors
l'affaire du malheureux Favras, M.
Lévis demanda que le comité des re-
rches de l'assemblée se concertât avec
ai de la ville, pour répandre le plus
nd jour sur une cause aussi grave; mais
proposition fut rejetée. Il y a lieu de
onner, qu'après avoir, ainsi qu'on
it de le voir, partagé, dans presque
tes les discussions de quelqu'impor-
ce, les opinions des amis de la liberté,
de Lévis ait cru devoir, en septembre
1, joindre son nom à ceux de ses col-
ues du côté droit, qui protestèrent con-
tous les décrets de l'assemblée cons-
ante, décrets auxquels ceux-ci du moins
vaient pas concouru. Les funestes évé-
nens du 10 août 1792 ayant forcé M. de
is à sortir de France, il se rendit d'a-
d à l'armée des princes; fit partie de
pédition de Quiberon, où il fut blessé;
lla chercher ensuite un asile en An-
erre. Il profita des premiers jours de
os que fit luire le 18 brumaire (9 no-
nbre 1799), pour rentrer dans sa pa-
; il s'y occupa particulièrement de
érature, et composa, aidé du souvenir
ses anciennes liaisons avec le vieux
échal de Richelieu, quelques écrits,
ement remarquables par le talent
servation, la finesse des pensées, la
e du style, et parmi lesquels nous
erons en première ligne ses *Souvenirs*
ortraits. Le trône des Bourbons s'é-
relevé sur les ruines du trône impé-
, le duc de Lévis fut compris, le 4
1814, dans la première promotion
pairs. L'année suivante, il présida le
ége électoral du Pas-de-Calais. En
5, il publia son ouvrage des *Considé-*
ons morales sur les finances. Il en re-
luisit les principes dans son opinion
se lors des débats du budjet de 1816,
l avait été appelé à discuter dans les
férences privées qui précédèrent la
ion, et il en vota l'adoption. Nommé
nbre du conseil-privé, par ordon-
ce du 19 septembre, M. de Lévis a
tré dans toutes les discussions où il a
appelé en cette qualité, et dans celles
a chambre des pairs, une faveur mar-
e pour toutes les institutions de la Gran-
Bretagne, qu'il a méditées avec soin, et
lesquelles il a écrit avec talent et
lquefois même avec profondeur. On a
de M. de Lévis: *Maximes et Réflexions sur différens sujets*, 2e édition, 1808, in-12; 4e édition 1812, 2 vol. in-12. C'est dans cet ouvrage que, parmi tant de choses remarquables, fines, justes ou spirituelles, on trouve cette maxime si admirable dans sa concision : *Noblesse oblige.* — *Voyage de Kanghi*, ou *Nouvelles lettres chinoises*, 1812, 2 vol. in-12. — *Notice sur Senac de Meilham* (à la tête de l'édition des *Portraits et caractères*), 1813, in-8. — *Suite des quatre Facardins* et de *Zénéide*, 1812, in-8. (dans la nouvelle édition des OEuvres d'Hamilton donnée par M. Renouard). — *Souvenirs et Portraits*, 1813, in-8; 1815, in-8. — *L'Angleterre au commencement du 19e siècle*, 1813, in-8. — *Considérations morales sur les finances*, 1816, in-8.

LEWIS (MATHIEU-GRÉGOIRE), poète anglais, fils d'un sous-secrétaire de la guerre, est né en 1774. Lorsqu'il eut atteint l'âge requis, c'est-à-dire, sa vingtième année, il fut élu membre du parlement par le bourg de Hindon. Pendant ses voyages, il écrivit un roman extrêmement connu (*le Moine*), dont nous parlerons plus bas. Il s'est peu fait remarquer dans la chambre des communes; la direction de son esprit extraordinaire et romanesque ne le portait point aux travaux politiques. Si en effet l'on en croit le portrait en vers qu'il a tracé lui-même, et qui se trouve à la tête de l'un de ses ouvrages, on sentira qu'une pareille imagination doit se trouver à la gêne dans la sphère des réalités; et c'est ce qu'achèvent de démontrer ses productions, dont nous allons citer les principales. *Le Moine*, roman, 3 vol. in-12, 1795. Dans cet ouvrage, remarquable sous tous les rapports, l'auteur semble avoir voulu faire pâlir toutes les compositions du genre ténébreux dont Mistriss Radcliffe avait donné les premiers modèles, imités depuis avec plus d'émulation que de bonheur. Mais, beaucoup plus hardi dans ses conceptions, il n'a point cherché à expliquer, par des causes naturelles, des prodiges apparens : c'est dans un autre monde que le nôtre, qu'il a puisé une partie de ses fictions. Le peu de mesure avec laquelle il a employé le merveilleux ne rend que plus digne d'observation l'art profond qu'il a mis à en faire usage. La conception principale est forte et profonde, l'intrigue habilement conduite, et plusieurs scènes offrent

la terreur portée au plus haut degré. Que l'on joigne à ces qualités la vigueur et le coloris d'un style éminemment pittoresque, et l'on ne sera pas surpris d'une vogue qu'explique et que justifie même l'exécution de cet ouvrage. La censure, dont avaient été l'objet quelques tableaux où la volupté était peinte des plus vives couleurs, a engagé l'auteur à en adoucir les teintes les plus fortes dans une seconde édition ; mais l'ouvrage a été traduit en français, sous le même titre et dans son intégrité, par M. Benoist. Cette traduction élégante et fidèle reproduit avec beaucoup de succès la manière de l'original. Il en existe une autre, où l'on a supprimé ce que le sujet présentait de surnaturel, et qui est intitulée *le Jacobin espagnol*, 4 volumes in-18. Quelques personnes pensent que la lecture de cet ouvrage a pu contribuer à multiplier les dispositions des femmes aux affections nervales, devenues si communes.—*Le Ministre*, tragédie, traduite de l'allemand de Schiller, 1797, in-8. — *Le Spectre du château*, drame, 1798, in-8, qui a eu cinq éditions en peu de semaines, et a fait courir tout Londres pendant plusieurs mois. L'auteur y a fait, comme dans ses romans, le plus grand usage de la terreur : la musique accompagne l'action, et rompt de temps en temps la monotonie du dialogue ; enfin, les lazzis et l'esprit des tréteaux y reviennent fréquemment. Néanmoins, ce drame renferme des beautés qui en expliquent le succès. On y trouve des caractères bien tracés, et des situations fortes et touchantes. Une traduction ou imitation du *Spectre du château* a été représentée à Paris sur le théâtre des Variétés étrangères.—*Rolla*, tragédie, 1799, in-8. — *L'amour du gain*, poëme, 1799, in-4. — *L'habitant des Indes orientales*, comédie, 1800, in-8. — *Adelmorn*, ou *le Proscrit*, drame, 1801, in-8.—*Alphonse*, tragédie, 1801, in-8.—*Contes merveilleux*, 1801, 2 vol. in-8.—*Le Brigand de Venise*, roman, 1804, in-8 ; trad. en français, 1810, in-12. On retrouve, dans cet ouvrage original, le genre de talent qui rend si attachante la lecture du *Moine*. — *Rugantino*, mélodrame, in-8, 1805. — *Adelgitha*, comédie, in-8, 1806. — *Les tyrans féodaux*, roman, 1806, 4 vol. in-12. — *Contes terribles*, 3 vol. — *Contes romantiques*, 1808, 4 volumes in-12. —*Venoni*, drame, 1809, in-8. — *Monodie sur la mort de sir John Moore*, 1809, in-8. — *Une Heure*, ou *le Chevalier et le démon de la forêt*, romance, 1811, in-8. — *Timur le Tartare*, mélodrame, 1812, in-8. Cette pièce, où il y a beaucoup d'action et de fracas, a bien réussi à Londres. — *Le Riche et le Pauvre*, opéra-comique, 1812. Il a paru encore grand nombre d'ouvrages sous le nom de M. Lewis, que l'on a cru avec raison propre à leur servir de recommandation ; mais il est facile de se convaincre, à la lecture de la plupart de ces productions, qu'elles ne peuvent être l'ouvrage de la même plume qui a si énergiquement décrit les amours et les forfaits d'*Ambrosio*.

LEWIS MERRYWEATHER, capitaine au service américain, fut employé par son gouvernement, conjointement avec le capitaine Clarke, à des voyages de découvertes vers les établissemens les plus éloignés, pour étendre les branches de commerce dans le grand Océan Pacifique. Le résultat de ces recherches fait honneur au zèle et aux talens de ces voyageurs aventureux ; et leur ouvrage, réimprimé à Londres, a beaucoup ajouté aux connaissances géographiques. Il est intitulé : *Voyages des capitaines Lewis et Clarke, en* 1804, 1805 *et* 1806, *par les fleuves Missouri et Colombia, jusqu'à l'Océan Pacifique*, in 8, 1809. Ce n'était qu'un extrait d'un journal plus étendu, qui a paru depuis sous le titre de : *Voyage à la source du Missouri, à travers le continent américain jusqu'à l'Océan Pacifique*, publié d'après le rapport officiel, et enrichi de plusieurs cartes, et, en particulier, de la route qui a été suivie, 1814, in-4. La première relation a été traduite en français, par Lallemand, in-8.

LEYRAUD, député de la Creuse à la chambre des représentans, en mai 1815, s'y fit remarquer par la proposition d'abolir toute espèce de titre honorifique. « Nous avons, dit-il, à combattre l'opinion des gens titrés ; ne conservons pas de titres nous-mêmes, et soyons représentans : faisons comme les magistrats qui se dépouillaient de la pourpre en entrant dans le lieu des séances. » L'ordre du jour écarta cette proposition, qui prenait sans doute sa source dans de nobles sentimens, mais qu'il est impossible de considérer autrement que comme un beau

rêve, dans l'éclat actuel de la société Européenne.

LEYRIS (A.-J.), vice-président du district d'Alais, fut élu, en 1791, par le département du Gard, député à l'assemblée législative, et, en septembre 1792, à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Après avoir été chargé de diverses missions, pendant lesquelles aucune plainte ne s'était élevée contre lui, ses fonctions législatives cessèrent avec la session, et ce ne fut qu'après un espace de 18 mois, qu'il fut réélu au conseil des cinq cents, dont il fut exclu par la révolution des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), contre laquelle il se prononça avec beaucoup de force. La loi d'exil, du 12 janvier 1816, connue sous le nom de loi d'amnistie, l'a contraint à quitter la France. Il s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas.

LEZAY-MARNEZIA (Le baron ADRIEN DE), fils du comte de Marnezia, membre de l'assemblée constituante, servit comme son père, dans le régiment du roi. Il avait accompagné à Montpellier, en 1790, la célèbre Mme de Krudner, alors dans tout l'éclat de son esprit et de sa beauté. M. de Lezay, ami de la liberté autant qu'ennemi des excès populaires, crut voir, dans les jours qui précédèrent l'explosion du 13 vendémiaire an 4, le triomphe de l'anarchie dans l'armement des hommes qui s'étaient diversement fait remarquer sous le régime révolutionnaire. Cette crainte le porta à prendre une part active à l'insurrection des sections de Paris, contre la convention nationale. Sous le gouvernement directorial, lui et M. Rœderer, avec lequel il était étroitement lié, remplissaient habituellement les colonnes du *Journal de Paris* de discussions politiques, qui étaient presque toujours en opposition avec l'esprit et la marche du gouvernement, mais où l'on trouvait souvent de la profondeur et toujours du talent. Nommé, en 1816, ministre plénipotentiaire de France auprès de l'électeur de Salzbourg, M. de Lezay fut appelé, le 15 mai de cette même année, à la préfecture du département de Rhin-et-Moselle, d'où il passa, le 12 février 1810, à celle du Bas-Rhin. Il est mort à Strasbourg, le 5 octobre 1814, d'une chute de voiture.

LHÉRITIER (Le baron SAMUEL-FRANÇOIS), né le 6 août 1772, a fait les diverses campagnes de l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau. Envoyé à Paris en 1796, pour présenter au directoire les drapeaux conquis dans cette fameuse retraite qui a immortalisé son général, le directoire l'accueillit de la manière la plus flatteuse, et lui fit présent d'une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. M. Lhéritier fit la campagne de 1805, comme chef d'escadron du 11e régiment de cuirassiers, et fut nommé colonel du 10e de la même arme, le 5 octobre 1806. Devenu général de brigade, il fit, en cette qualité, la campagne de Russie, de 1812, dans le corps d'armée du maréchal Gouvion-St-Cyr. Il se signala dans plusieurs occasions, notamment les 18 et 19 novembre au combat de Polotsk. Nommé, le 15 mars 1813, général de division, il fut posté sur les bords du Rhin; en défendit long-temps le passage, et ne rentra sur le territoire français qu'à l'époque de l'invasion générale des alliés. Rappelé sous les aigles de Napoléon, au retour de ce prince de l'île d'Elbe, Lhéritier commandait, en juin 1815, la 4e division de cavalerie à l'armée de la Moselle. Il avait cessé d'être employé en 1817. Cet officier-général compte vingt-cinq ans de service.

LHUILLIER (N.), révolutionnaire ardent, se fit remarquer dans les premiers troubles de Paris; devint officier municipal; prit une part active aux événemens des 20 juin et 10 août 1792; présida la commune pendant cette dernière journée; fut nommé, le 11 du même mois, accusateur public du tribunal chargé de suivre l'instruction des faits relatifs à cette dernière journée, et fut l'un des principaux directeurs des assassinats des premiers jours de septembre. Élu procureur-syndic du département de Paris à la place de Rœderer, il parut à la barre de la convention, le 31 mai 1793 pour sommer cette assemblée de casser la commission des douze, et de livrer à la fureur des factieux les courageux défenseurs de la liberté expirante. Secondé par un homme, que des talens distingués appelaient à jouer un rôle plus honorable (*voy.* HASSENFRATZ), Lhuillier osa ordonner à la convention nationale la suppression du comité des douze, du ton dont Cromwel commandait au parlement britannique de se retirer sur-le-champ; et qualifia de *morale* une insurrection que Robespierre, moins impru-

dent, n'appelait que *patriotique*. Long-temps complice des tyrans, Lhuillier ne tarda pas à devenir leur victime. Arrêté, en germinal an 2 (avril 1794), comme partisan et ami de Danton, il fut enfermé dans les prisons du Luxembourg, au milieu de plus de quarante personnes de sa section qu'il y avait fait incarcérer. Il y passa plusieurs jours à parler de sa délicatesse, de sa sensibilité, et à vanter les services qu'il avait rendus à la patrie et aux particuliers. Traduit au tribunal révolutionnaire avec Danton, et condamné à la détention jusqu'à la paix, il fut transféré à Sainte-Pélagie, où, dans un accès de fureur, il se coupa la gorge avec un rasoir.

LIBES (Antoine), professeur de physique à Paris, et l'un des savans les plus distingués de nos jours, est né à Toulouse vers 1750, et a consacré toute sa vie à l'étude et à l'enseignement de cette science, sur laquelle il a publié plusieurs ouvrages fort estimés. C'est à lui qu'on doit la belle découverte de *l'électricité à contact*, excitée par la soie, laquelle a conduit à l'invention de la pile sèche. On a de lui : *Physicæ conjecturalis elementa*, 1788, in-12. — *Leçons de physique-chimique*, ou *Application de la chimie moderne à la physique*, 1796, in-8. — *Théorie de l'élasticité, appuyée sur des faits, confirmée par le calcul*, 1800, in-4. — *Traité élémentaire de physique, présenté dans un ordre nouveau, d'après les découvertes modernes*, 1802, in-8; 1808, 3 volumes in-8. — *Nouveau Dictionnaire de physique*, 1806, 4 vol. in-8. — *Histoire philosophique des progrès de la physique*, 1810-1813, 4 vol. in-8. — *Le monde physique et le monde moral*, ou *Lettres à Mme. de****, 1815, in-8. M. Libes est auteur des articles de physique du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié par Déterville en 1800. Il a joint des notes au poëme des *Trois règnes de la nature*, de Delille, et inséré différens Mémoires dans le *Journal encyclopédique*. Le style de ce savant se fait remarquer par l'heureuse réunion de la précision, de la simplicité, et d'une élégance dont on n'aurait pas cru jadis que l'emploi pût être applicable aux sciences exactes. Les hommes en état d'apprécier son mérite ont vu avec surprise qu'après avoir enrichi la science d'ouvrages précieux, il ne fût pas membre de l'institut; mais cette apparente singularité s'explique par le peu de soin qu'il a mis à se lier avec les coteries dispensatrices des faveurs et des réputations.

LIBRI-BAGNANO (Le comte de), né en Italie, d'une famille très-ancienne, et qui a fourni à la Toscane des hommes d'état distingués, se montra, à l'époque de l'entrée des Français en Italie, un de leur plus chauds partisans. Il leva à ses frais plusieurs régimens, qu'il commanda lui-même avec distinction : ce qui lui attira ensuite des persécutions de la part des autorités autrichiennes. Il ne cessa pas néanmoins de combattre jusqu'à la fin pour la cause qu'il avait embrassée, et il reçut plusieurs blessures sur le champ de bataille. Il était rentré dans l'obscurité de la vie privée, lorsqu'il fut arrêté, en 1802, à Toulouse, comme prévenu d'escroquerie ; mais la procédure n'ayant fourni aucune charge contre lui, il fut mis en liberté. Arrêté de nouveau en 1816, et traduit devant la cour de Lyon, il y fut condamné à dix ans de travaux forcés, à la marque et au carcan, comme coupable de plusieurs faux en écritures de commerce et en négociations d'effets. Le comte de Libri avait lui-même porté la parole, pendant plusieurs heures, après son défenseur ; et cette cause, dans laquelle avaient figuré les noms de quelques personnages fameux en France, surtout à l'époque des derniers événemens, présenta un nouvel intérêt dans la personne de l'accusé. Son air d'assurance, son élocution, son habileté à manier l'ironie, la facilité avec laquelle il traita des points qui n'avaient pas été touchés par son avocat, semblèrent annoncer un homme d'un talent supérieur.

LICHTENAU (La comtesse de), née à Potzdam en 1754, doit une grande célébrité à la faveur dont elle a joui auprès de Fréderic-Guillaume II (*voy.* ce nom). La plus jeune des filles d'un musicien de la chapelle du roi, elle était dédaignée et quelquefois maltraitée par sa sœur aînée : mais ces mauvais traitemens même devinrent la source de sa fortune. Fréderic-Guillaume, alors prince royal, qui avait formé une liaison intime avec cette aînée, fut un jour témoin de ces scènes ; il prit le parti de la jeune opprimée, et rompit avec sa sœur, qui fut remplacée auprès de lui par l'objet de ses dédains. Il soigna l'éducation fort négligée jusques-là

de sa nouvelle favorite ; et se livra pour elle à des dépenses qui alarmèrent bientôt la sévère économie du grand Fréderic. Obligé de s'éloigner de son auguste amant, la jeune Enke alla joindre à Paris sa sœur, avec laquelle elle s'était réconciliée, et qui avait suivi dans cette capitale un polonais nommé le comte de Matuschka. Ce fut là que l'usage du monde acheva de réparer les vues de son éducation. Cependant le jeune prince avait cherché des distractions nombreuses, et le vieux monarque ne tarda pas à se convaincre que ces changemens multipliés étaient plus dispendieux qu'un attachement unique ; il négocia le retour de l'exilée, qui revint et fut placée à Charlottenbourg, où le prince la voyait très-souvent; elle lui donna trois enfans, dont l'aîné, élevé sous le nom de comte de la Marche, mourut fort jeune, et fut déposé dans un magnifique tombeau, chef-d'œuvre du célèbre sculpteur Schadow. Cependant ces liens amoureux commencèrent à se relâcher : les illuminés, qui avaient acquis beaucoup d'empire sur le prince royal (*voy.* Fréderic-Guillaume II), exigèrent, dit-on, qu'il se séparât de sa maîtresse, pour se rapprocher de la princesse qu'il avait épousée. Il se conforma à ce désir, et, pour dédommager en quelque sorte sa bien-aimée, il lui fit épouser un de ses valets-de-chambre, nommé Rietz ; mais ces deux époux ne tardèrent pas à se déplaire et à se séparer. Cependant la faveur politique de Mme Rietz n'avait point diminué avec son changement d'état. A la mort du grand Fréderic, en 1786, elle était toujours l'amie de prédilection, la confidente intime du nouveau roi, et cet empire ne s'affaiblit jamais. Entourée de toutes les jouissances de la richesse, elle s'était éloignée du grand monde, vivait en simple particulière, au sein d'une société choisie, et composée d'artistes, de quelques individus de second ordre, et d'un petit nombre d'étrangers, qu'elle recevait, tantôt dans son magnifique hôtel de Berlin, tantôt dans la délicieuse retraite de Charlottenbourg. Le roi la voyait souvent, mais d'une manière clandestine. Légère, inconséquente, mais affable et généreuse, elle attirait tous les hommages, et ne se défendait pas d'en agréer quelques-uns. Au reste, la gêne qu'on lui imposait à cet égard n'était pas très-sévère. Soit raison de prudence, soit motif de politique, on lui avait seulement interdit de laisser tomber ses choix sur les sujets des états prussiens ; mais on lui permettait les plus grandes bontés pour les étrangers. Parmi ceux-ci, le chevalier de Saxe jouissait, pour le moment, de la plus grande faveur ; mais, en 1795, il était parti pour Naples, et Mme Rietz résolut de l'aller joindre. Sous différens prétextes, elle obtint du roi la permission de voyager en Italie. Elle s'arrêta quelque temps à Vienne, où son nom et sa position équivoque ne lui firent pas obtenir les distinctions qu'elle aurait desirées. L'ingénieuse adresse de l'envoyé prussien, le marquis de Lucchesini, ne parvint point à la sauver de quelques désappointemens de vanité ; elle résolut de s'en affranchir désormais, en obtenant de son royal protecteur une faveur signalée, qui la plaçât dans un rang plus respectable. Ses lettres pressantes et multipliées arrachèrent à Fréderic-Guillaume un diplôme de comtesse de Lichtenau, qu'elle reçut à Florence, et qui la mit en mesure d'être présentée à la cour de Naples, et même d'être admise aux réunions intimes de la reine. Ce fut là qu'elle vit la femme du chevalier Hamilton, dont la destinée avait tant d'analogie avec la sienne (*Voy.* lady Hamilton au supplément). Elle y rencontra aussi le vieux lord Bristol, évêque de Londonderry, possesseur d'une fortune immense, qui afficha près d'elle le ridicule, ou plutôt le scandale, d'un galant suranné et d'un prêtre amoureux. Enfin, les adulations, les fêtes, les plaisirs de tous genres ne cessèrent d'enivrer la nouvelle comtesse pendant tous le cours de ce voyage enchanteur. Elle ne songeait guère à y mettre un terme, lorsque les premiers symptômes de la maladie qui conduisit lentement Fréderic-Guillaume au tombeau, réclamèrent sa présence à Berlin. La comtesse de Lichtenau revint dans cette ville, encore étourdie des vapeurs de l'encens qu'elle venait de respirer en Italie. Les délices de Naples lui avaient tourné la tête. Son cortége, semblable à celui d'une princesse, blessait tous les regards. Elle traînait à sa suite l'évêque anglais ; elle amenait dans sa voiture le comte de Saint-Ygnon, émigré français, auquel elle fit bientôt obtenir une clé de chambellan. Tout fléchit devant la favorite ; ses réunions devinrent

une espèce de cour. On y était présenté avec des cérémonies d'étiquette; la famille royale s'y soumit elle-même. Grace aux libéralités du roi, la fortune de la comtesse etait immense ainsi que son crédit; mais la mort de son bienfaiteur renversa ce brillant édifice. A peine Frédéric-Guillaume II eut-il rendu le dernier soupir, que la comtesse fut arrêtée, et ses effets saisis. Il est inutile d'ajouter que ses créatures l'avaient abandonnée avec sa fortune; cependant quelques personnes lui donnèrent des preuves de la plus honorable fidélité. Au bout de six semaines, une commission fut nommée pour examiner sa conduite : L'un des griefs principaux à sa charge était la soustraction d'un portefeuille qu'elle avait fait enlever en plein jour de la chambre du roi. Tous les yeux étaient fixés sur ce portefeuille; il se trouva rempli de billets doux et de chansons. Le 17 avril 1798, on lui notifia l'ordre du cabinet, qui la dépouillait de ses terres et de ses effets de banque, et qui confisquait, au profit des hôpitaux, son hôtel de Berlin et sa maison de Charlottenbourg. On affectait sa vaisselle d'argent et ses diamans à l'extinction de ses dettes, qui étaient très-nombreuses, par suite de son étourderie. On lui laissait, à titre de bienveillance, la propriété de son mobilier, et la jouissance d'un revenu viager de quatre mille écus; enfin elle était condamnée à demeurer dans la forteresse du Grand Glogau : arrêt dont la rigueur ressemblait à la vengeance plus qu'à la justice. Toutefois il y fut apporté de l'adoucissement en ce qui concernait sa captivité. Après 18 mois de détention, elle obtint la permission de se rendre à Breslau, où elle eut le tort de diminuer l'intérêt qu'excitait sa position, par des liaisons successives que la maturité de son âge à cette époque rendait aussi ridicules que scandaleuses. Elle épousa même un jeune musicien qui lui avait inspiré un sentiment très-vif; mais une promte séparation suivit ce mariage disproportionné. Toutefois elle éprouva, en 1809, de l'amélioration dans sa fortune, Napoléon s'étant intéressé pour elle, et ayant demandé que ses terres confisqués lui fussent rendues. Elle vit aujourd'hui à Berlin, dans l'obscurité et presque dans l'oubli.

LICHSTENSTEIN (Le prince Jean-Joseph de), feld-maréchal autrichien, né le 26 juin 1760, fut d'abord employé comme colonel, en 1793, et montra beaucoup d'intelligence et de valeur, le 12 septembre, près de Bouchain. Au mois de juin 1794, il fut élevé au grade de général-major, et se conduisit de la manière la plus brillante, les 24, 25 et 26 août 1796, aux combats de Fordheim, Bamberg et Hernspach, ainsi qu'aux affaires qui eurent lieu près de Wurzbourg, les 1er, 2 et 3 septembre suivant. Nommé, peu de temps après, feld-maréchal-lieutenant, il fit la campagne de 1799 à l'armée d'Italie, et se fit aimer par sa bienfaisance envers les soldats blessés, auxquels il accorda, de ses deniers, un supplément de paye. Employé de nouveau, en 1805, il fut fait prisonnier à Ulm, et renvoyé sur parole en Autriche, avec Mack et Klenau. Après la bataille d'Austerlitz et l'entrevue du 4 décembre, entre l'empereur d'Autriche et Bonaparte, le prince de Lichstenstein fut désigné pour régler les conditions d'un armistice qu'il signa le 6 décembre, au château d'Austerlitz, avec le maréchal Berthier. Il reçut à cette occasion un accueil très affectueux de Napoléon, qui voulut même s'entretenir pendant plusieurs heures avec lui; et, dans un des bulletins publiés à cette époque, il exprima l'étonnement qu'il éprouvait « de ne pas voir un aussi habile homme à la tête des affaires, *au lieu des brouillons vendus à l'Angleterre, dont on s'était servi jusqu'alors.* » Le prince de Lichstenstein fut ensuite nommé, avec les comtes de Stadion et de Giulay, pour convenir des articles du traité de paix qu'il signa, en cette qualité, à Presbourg, le 27 décembre, avec M. de Talleyrand. En décembre 1806, il reçut le commandement général de la haute et basse Autriche, et fit célébrer des fêtes brillantes à Vienne, en 1808, à l'occasion du mariage de l'empereur. A l'ouverture de la campagne de 1809, il avait sous ses ordres une réserve de 20,000 hommes, avec laquelle il combattit à Taun, et fut blessé, le 19 avril. S'étant alors réuni à la grande armée, commandée par l'archiduc Charles, il fit des prodiges de valeur, les 21 et 22 mai, à Aspern et à Essling, à la tête de la cavalerie, et fut remarqué de l'archiduc, qui s'exprima ainsi sur son compte, dans un ordre du jour général du 24 : « Le prince Jean de Lichstenstein a immortalisé son nom. Son mérite éclatant est reconnu par l'armée en-

tière, et le hasard m'a mis à portée de le juger de plus près. Mes sentimens et mon vif attachement pour sa personne sont de sûrs garants de la reconnaissance de notre monarque. Je ne puis le récompenser qu'en exprimant publiquement mon estime.» On assure que ce général insista beaucoup pour que l'armée autrichienne passât immédiatement le Danube, afin de pouvoir profiter de la victoire, et qu'il offrit même inutilement de se mettre à la tête d'un corps de trente mille hommes. Le prince de Lichstenstein se distingua de nouveau, le 6 juillet, à la bataille de Wagram. Le 11, il fut envoyé auprès de Napoléon, pour lui proposer un armistice, qu'il obtint le même jour. On a dit que cet armistice avait été conclu sans l'aveu de l'empereur d'Autriche, et qu'il fut cause de la disgrace de l'archiduc Charles qui en était l'auteur. De-là le reproche qu'on a fait au prince de Lichstenstein d'avoir mis tant de zèle dans ces négociations préliminaires, dont le complément, suivant l'opinion que persistaient à énoncer quelques personnes, ne pouvait être que préjudiciable aux intérêts de l'Autriche. Après la paix, signée le 14 octobre, le prince de Lichsteinstein fut pourvu, pour la seconde fois, du commandement de la haute et basse Autriche, dans lequel il a été remplacé, en septembre 1810, par le prince de Wurtemberg. Il continua cependant à jouir de la confiance de son souverain, et ses talens ont encore été employés avec succès dans plusieurs circonstances, jusqu'à la conclusion de la paix générale, en 1814. Il fut blessé sur le Bugg, en 1812, et se retira pour quelque temps à Varsovie. Là, il eut occasion de voir l'abbé de Pradt, qui parla de lui dans des termes très-flatteurs à Napoléon, lorsque celui-ci traversa cette ville, après les désastres de Moscou; mais si l'on en croit l'abbé de Pradt lui-même, cet éloge fut assez mal reçu de l'empereur fugitif. Le prince de Lichstenstein a été élu, en 1816, un des douze directeurs permanens de la banque nationale d'Allemagne. Il a épousé, le 12 avril 1792, une fille du landgrave de Furstenberg. A des connaissances très-étendues dans l'art militaire et dans la diplomatie, ce prince joint une instruction générale et une sagacité peu commune. Propriétaire du régiment de hussards qui porte son nom, il est chambellan de l'empereur, chevalier de l'ordre de la toison d'or et grand-croix de Marie-Thérèse.— LICHSTENSTEIN (Le prince Maurice-Joseph), feld-maréchal-lieutenant, cousin-germain du précédent, est né le 21 juillet 1775. Il se distingua en 1813, à la bataille de Leipzig, où il commandait la 1re division légère formant l'avant-garde de l'armée autrichienne, ayant sous ses ordres le prince Gustave de Hesse-Hombourg et le brigadier Scheither. Il fit aussi la campagne de 1814, et pénétra en France par la Suisse, au mois de janvier, à la tête de la deuxième division. — Son frère, le prince Aloys-Gonzague-Joseph de LICHSTENSTEIN, feld-maréchal-lieutenant, né le 1er avril 1780, fut employé avec succès dans la campagne de 1813, notamment à la bataille de Leipzig, où il commandait sous les ordres du général Meerfeld. L'empereur lui envoya, dans la nuit qui suivit la bataille, une épée en or, garnie de diamans, avec une inscription relative à son honorable conduite.

LICHTENSTEIN (ANTOINE-AUGUSTE-HENRI), professeur allemand, né à Helmstadt, en 1753, fut d'abord chargé de la direction du collége de la ville, dans sa patrie. En 1782, il devint recteur du *Johanneum*, professeur de langues orientales, et deuxième bibliothécaire à Hambourg, et, en 1800, surintendant, premier pasteur et professeur de théorie à Helmstadt. Il a publié dans cette dernière ville un écrit remarquable sur les anciennes langues de la Perse, le zend et le pehlvi, dont l'étude peut jeter un grand jour sur une classe de monumens qui, dans ces derniers temps, ont exercé sans fruit la sagacité de plusieurs savans; ces monumens sont : les ruines gigantesques de Persépolis, les innombrables bas-reliefs dont elles sont chargées, et les inscriptions qu'elles présentent. Ces inscriptions se retrouvent sur les briques qu'on a retirées des fondations de l'ancienne Babylone. Il s'agit de savoir si elles appartiennent à l'ancienne écriture hiéroglyphique, si elles sont plus anciennes que l'écriture syllabique, et si l'on peut espérer qu'elles seront expliquées. Tel est le problème que le docteur Lichtenstein a entrepris de résoudre : il prétend y être parvenu; mais l'opinion des savans n'a pas été favorable à ses essais. M. Silvestre de Sacy et plusieurs autres orientalistes célèbres ont fait les mêmes tentatives, sans obtenir une solution plus concluante. L'ouvrage du professeur

Lichtenstein est intitulé : *Tentamen palæographiæ assyrico-persicæ, sive simplicis compendii ad explicandum antiquissima monumenta populorum qui olim circà mediam Asiam habitârunt, præsertìm verò cuneatas quas vocant inscriptiones*, 1803, in-4. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Num Liber Job cum Odysseâ Homeri comparari possit?* Helmstadt, 1773, in-4. — *De simiarum quotquot veteribus innotuêrunt formis earumque nominibus... ad systema linneanum*, Hambourg, 1791, in-8. — *Histoire des insectes aptères*, Berlin, 1798, in-8 (en allemand), et plusieurs morceaux intéressans dans le *Magasin Brunswickois*, la *Bibliothèque de littérature biblique*, et autres recueils périodiques.

LICHTENTHAL (Pierre), médecin allemand, a publié dans sa langue (Vienne, 1807, in-8), un *Traité de l'influence de la musique sur le corps humain, et de son usage dans certaines maladies*, avec quelques observations sur ce qu'on doit entendre par une bonne musique. Il donna pour épigraphe à son ouvrage un passage de Kaau-Boerhaave, qui, dans son livre, *Impetum faciens*, s'est montré disposé à croire qu'on ne doit attribuer qu'aux effets de la musique, dans laquelle les anciens excellaient, ce qu'on nous raconte de leurs enchantemens et de leurs oracles; systême qu'il a appuyé d'observations plus ingénieuses que concluantes. Lichtenthal a pensé qu'avec un pareil moyen on pouvait conjurer, non seulement les fièvres aiguës, nerveuses, intermittentes et quartes, mais encore la peste et l'hydrophobie : méthode originale qu'il a toutefois présentée avec un sérieux très-réel. Meusel croit que son nom est pseudonyme.

LIDON (B.-F.), député de la Corrèze à la convention nationale, s'honora, dès les premiers jours de la session, par le courage avec lequel il attaqua la faction qui voulait s'emparer de tous les pouvoirs et asservir cette assemblée. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, la mort et le sursis. Il appuya, avec énergie, la proposition d'environner les représentans de la nation d'une garde départementale, et justifia l'arrêté de l'administration du département de la Haute-Loire, qui avait ordonné que cette garde serait formée dans l'étendue de son arrondissement. Dans la discussion qui s'éleva sur cet important objet, en janvier 1793, I traita Robespierre de factieux et de s rat. Le 12 avril 1793, il demanda que le cès verbal de cette séance, ou Mara nait d'être décrété d'accusation, fû voyé aux départemens, et que les in et les menaces prodiguées par les t nes aux députés qui avaient voté c ce monstre, y fussent expressément tatées. Mis, le 2 juin, en arrestation son domicile, il réussit à prendr fuite : alla, avec son collègue Cham chercher un asile dans son départem et fut déclaré traître à la patrie e hors la loi, par décret du 3 oct 1793. Découvert, le 8 novembre sui dans la retraite qu'il partageait av brave et malheureux Chambon, I se brûla la cervelle au moment ou o lait s'emparer de lui.

LIGNE (Charles, prince de), Bruxelles en 1735, annonça, dès sa plu dre jeunesse, un goût également vif la littérature et pour l'art militaire. I dans l'armée autrichienne, il fit, tête du régiment wallon qui portait nom, cette terrible guerre de 7 ans, laquelle, de part et d'autre, s'élevère si hautes réputations. Il s'y fit égale estimer par sa brillante et insouc valeur, chérir par la franchise, l'am et la gaîté de son caractère. Il fit, a même bravoure et le même succ guerre de Bavière, en 1778, et celle tre les Turcs, où son audace aventu lui fit rencontrer des dangers d'un ture particulière dans le caractère de nemi qu'il avait à combattre. Il étai venu, par sa conduite distinguée, services qu'il avait rendus, au grade de maréchal, lorsque le rétablissement paix lui permit de se livrer exclu ment au penchant non moins vif qui traînait vers les plaisirs qu'un éclairé peut goûter dans l'étude de tres et au milieu d'une société ch La tournure originale de son espri manières, où l'antique franchise de l valerie s'unissait à la politesse ex d'un courtisan de Versailles, la gr le feu de ses saillies, son inaltérable qui le rendirent à-la-fois l'idole de de lettres et des gens du monde, le rechercher et chérir des souverains mêmes. Il fut, auprès du grand Fré philosophe sans rudesse ; auprès de therine II, galant sans fadeur. Il e

tint des relations plus ou moins intimes avec les plus célèbres écrivains de son temps; mais il se lia de préférence avec ceux dans lesquels il retrouvait des goûts analogues aux siens : tels que le brillant chevalier de Boufflers et Voltaire lui-même. Le temps qu'il donnait à cette correspondance, et aux plaisirs que lui facilitaient également et son nom et sa fortune, ne l'empêcha pas de consigner dans de nombreuses productions, ce qu'il avait vu et pensé dans le cours d'une carrière très-occupée. Nous allons donner la liste des plus remarquables de ses ouvrages : *OEuvres mêlées : Coup-d'œil sur Belœil et une grande partie des jardins de l'Europe*, 2 vol. — *Discours et lettres*, 1 vol. — *Lettres à Eulalie sur les théâtres*, 1 vol.—*Mes écarts, ou ma tête en liberté*, 2 vol. — *Poésies et pièces de théâtre*, 1 vol.—*Supplément à mes écarts, et Portraits*, 1 vol. — *Mémoires sur Bonneval*, 1 vol. —*Sur la correspondance littéraire adressée au grand duc de Russie par M. de Laharpe*, 1 vol. — *OEuvres militaires: Préjugés militaires*, 1 vol. — *Fantaisies militaires*, 1 vol. — *Mémoires sur les campagnes du prince Louis de Bade en Hongrie et sur le Rhin*, 2 vol. — *Mémoire sur la guerre des Turcs, de* 1736 *à* 1739, *et sur les maréchaux de Lascy; et Mémoire sur le roi de Prusse Fréderic II*, 1 vol.—*Mon journal de la guerre de* 7 *ans, et campagnes de* 1757 *et* 1758, 1 vol. — *Campagnes de* 1759 *et* 1760, 1 vol.— *Campagnes de* 1760, 1761 *et* 1762, 1 vol. — *Mémoires sur les grands généraux de la guerre de trente ans*, 1 vol.— *Relation de ma campagne de* 1788 *et* 1789, *contre les Turcs*, 1 vol. Mme de Staël a publié, en 1809, un extrait de cette vaste collection sous le titre de *Lettres et pensées du maréchal prince de Ligne*. Depuis, M. de Propiac a complété ce travail, en donnant au public les *OEuvres choisies*, du même auteur, Paris, chez Joseph Chaumerot, 1 vol. in-8. Ce Nestor des lettres et des camps est mort à Vienne, en 1814. Peu d'hommes ont été, plus que le prince de Ligne, féconds en saillies heureuses et piquantes; mais elles appartenaient plus à l'enjouement qu'à la malignité. Le besoin de s'amuser et d'amuser les autres était un de ses traits caractéristiques; et ce besoin se manifesta souvent chez lui, même après qu'il était sorti de la première jeunesse, par de véritables espiégleries d'écolier. Cette manière d'être était même sensible dans la plupart de ses ouvrages : en écrivant comme en parlant, il était presque toujours dominé par son imagination; aussi la finesse et ce qu'on appelle le *trait* sont-ils beaucoup plus communs chez lui que la méthode et la correction. Un homme d'esprit, qui l'a beaucoup connu, donnait à cet égard des détails curieux sur la manière dont il travaillait: « Le prince de Ligne, dit le narrateur dont il s'agit, écrivait avec une extrême facilité; il n'avait autour de lui ni livres ni dictionnaires, pas même celui de l'académie, qu'on lui présentait inutilement; une plume, du papier et sa tête, voilà ce qui composait son cabinet littéraire. On conçoit que sans assistance étrangère, emporté par sa verve, n'ayant jamais fait une étude approfondie des lois rigoureuses du langage, que l'habitude même de la meilleure compagnie et le ton de la conversation la plus élégante ne sauraient révéler qu'imparfaitement, il aurait pu quelquefois avec utilité recourir aux avis des littérateurs qu'il rencontrait; mais il en tenait peu de compte, non par présomption ou par entêtement, mais parce qu'il fallait que son imagination eût, pour ainsi dire, ses coudées franches...... Il se suffisait à lui-même, et rejetait tous secours. Sous ce rapport, il était exactement comme ces gens à mauvaises jambes, qui, trébuchant assez fréquemment, vont toujours leur train sans vouloir accepter le bras de personne. » Un talent que le prince de Ligne possédait à un degré supérieur, était celui des portraits : ceux de Potemkin et du chevalier de Boufflers sont, dans ce genre, de véritables chefs-d'œuvre.

LIMBURG-STIRUM (*voy.* STIRUM).

LIMODIN (CHARLES-LOUIS), imprimeur, à Paris, au commencement de la révolution, fut nommé électeur, en 1792; s'attacha au parti de Danton, et parut, après le 9 thermidor, résolu de mettre un terme à la longue tyrannie dont les complices étaient encore puissans. Il fut nommé membre du bureau central de Paris dont les fonctions étaient alors ce que sont devenues depuis celles du préfet de police; et, dans cette place, il s'attacha, avec un zèle égal, à réprimer les deux factions royaliste et anarchique, qui se disputaient l'influence. Suspendu de ses fonctions, en 1796, comme impliqué dans une

affaire grave, relativement à des mandats d'amener décernés contre Froger, Delamarre et Delleville, ex-conventionnels, il fut cité à la barre du conseil des cinq cents, pour y rendre compte de sa conduite. On l'accusait d'avoir voulu avilir le corps-législatif, en attentant à la liberté de quelques-uns de ses membres. A cette accusation se joignaient plusieurs imputations, qui furent réfutées par Bourdon de l'Oise, et dont Limodin prouva la fausseté dans son interrogatoire. Rétabli dans ses fonctions, il servit activement le directoire dans sa lutte contre le parti clichien, à l'époque du 18 fructidor (4 septembre 1797). En 1798, il devint vérificateur dans les bureaux de la comptabillité intermédiaire, et il en sortit, en 1799, pour entrer à la préfecture de police, comme chef de division. Il exerçait encore cet emploi, en 1816, sous le titre de commissaire-interrogateur, lorsqu'il fut remplacé et admis à la retraite. Le gouvernement royal s'est privé, en lui retirant ces fonctions, d'un agent actif, intelligent, laborieux, formé par l'expérience, et, sans aucun doute, l'un des hommes les plus propres à la partie dont il était chargé; mais l'émigration, si longtemps tourmentée par les diverses polices, n'était pas fâchée de prendre sa revanche sur les hommes qu'elle avait autrefois redoutés: aussi ceux qui criaient si haut et avec tant de raison contre les agens de la police directoriale, consulaire et impériale, se sont ils empressés d'envahir leurs places et de persécuter à leur tour. Quoique brusque, Limodin ne manquait pas de quelque sensibilité. Il avait du moins, toute celle que peuvent avoir conservé les personnes de sa profession. Il est auteur d'un ouvrage, intitulé : *Réflexions sur la police.*

LIMOELAN (Joseph-Pierre-Picot de), gentilhomme breton, est beau-frère de ce brave et infortuné Desilles, officier au régiment du roi, dont le dévouement sublime, lors de l'insurrection qui éclata à Nancy, le 31 août 1790, (*voy.* Desilles), à immortalisé le nom. Limoëlan se jeta, fort jeune, avec toute sa famille, dans le parti de la Rouairie, dont il devint l'aide-de-camp. Après la mort de ce chef royaliste, il émigra en Angleterre, où il s'attacha, avec ardeur, à servir, par ses intelligences et ses intrigues, dans les départemens de l'Ouest, la cause du prétendant, presque désespérée à cette époque. Revenu en Bretagne, il y exerça, en 1799, dans l'armée de Georges, les fonctions de major-général. Impliqué, en 1802, dans le complot de la machine infernale, particulièrement dirigée contre la personne du premier consul Bonaparte, mais dont l'épouvantable résultat, fut, en effet, de donner la mort à un grand nombre de citoyens paisibles, il se déroba, par la fuite, aux recherches de la police qui l'avait signalé dans les journaux comme ayant conçu la première idée de cet horrible forfait. Embarqué pour les États-Unis d'Amérique, il y a embrassé l'état ecclésiastique, et habitait encore cette contrée, en 1816.

LIMONADE (Le comte de), ainsi nommé d'une plantation érigée en seigneurie par le roi d'Haïti (*voyez* Christophe), lors de son couronnement, en 1811, a été l'un des compagnons d'armes de ce souverain, et depuis est devenu son ministre-secrétaire-d'état et des affaires étrangères. Quoique peu instruit, on assure qu'il se connaît en administration, et qu'il montre dans ses fonctions beaucoup de sagacité. Sa popularité l'a rendu cher aux Haïtiens, et son ardent patriotisme lui a gagné la confiance de Henri Ier. En juin 1814, le comte de Limonade écrivit à M. Peltier, qui lui avait envoyé plusieurs numéros de l'*Ambigu*, où il était question de la déchéance de Napoléon et des circonstances qui l'avaient précédée, une lettre remplie de témoignages d'amitié, et dans laquelle il exprimait toute la joie que cette nouvelle avait répandue à la cour d'Haïti. Peut-être ne sera-t-on pas fâché d'avoir une idée du style de ce ministre, et de connaître son opinion sur les conjonctures et sur l'homme de ce temps-là. « Les détails que vous nous donnez, écrivait-il, sur les grands événemens qui viennent d'avoir lieu en Europe, et particulièrement en France, ont fait beaucoup de plaisir au roi. S. M., qui avait suivi avec attention la série des événemens qui se sont passés depuis la retraite de Moscou, avait jugé que Napoléon, sans le concours entier du peuple français, par une levée en masse, ne pourrait jamais faire face à ses nombreux ennemis, d'autant plus redoutables qu'ils étaient instruits par l'expérience; qu'ils avaient de longues querelles à venger; que la sûreté, l'honneur du trône étaient com-

promis; qu'ils avaient senti la nécessité de se réunir pour former une masse de forces agissantes, à laquelle rien ne pût résister. S. M., calculant les pertes immenses éprouvées par les Français, les nouveaux sacrifices qu'il aurait fallu faire, prévit que, si Napoléon n'était pas secondé du peuple, il échouerait immanquablement. S. M. pensait en outre que, si Napoléon succombait, il ne manquerait pas de s'ensevelir sous ses ruines; mais S. M. n'aurait jamais pu deviner qu'il aurait fini d'une manière aussi peu digne d'un soldat. Les pronostics de S. M. viennent en partie de se vérifier dans la *subjugation* de l'implacable ennemi du monde. Cependant le repos du globe ne sera jamais assuré tant que Napoléon vivra. » Quelques journaux ont fait courir, en 1817, le bruit de la mort du comte de Limonade, d'autres ont ajouté qu'il avait été tué par Henri; mais ces nouvelles ont été démenties par des avis ultérieurs. Les étrangers qui ont eu des rapports avec ce ministre se sont loués généralement de sa politesse et de ses bons procédés.

LINDEN (Jean van der), avocat à Amsterdam, un des plus grands jurisconsultes de la Hollande, se fit très-avantageusement connaître par la publication d'un *Traité sur la pratique judiciaire, ou la procédure en matière civile et criminelle devant les cours de justice en Hollande*, Leyde, 1794, 2 vol. in-8. Cet ouvrage manquait à la jurisprudence hollandaise, et M. van der Linden porta, par son travail, dans cette partie obscure de la procédure, une clarté dont on ne peut assez apprécier l'avantage. Son livre fut bientôt le manuel de tous les hommes de loi, et obtint même une espèce d'autorité dans cette matière. C'est une chose à remarquer, que ce traité a été traduit, imprimé et publié en anglais, dans la colonie de Demerary (Amérique), depuis qu'elle a été occupée par les troupes de cette nation, et qu'il y a force de loi, honneur que M. van der Linden a partagé avec le célèbre Grotius, dont l'*Introduction à la jurisprudence hollandaise*, fit aussi autorité devant les cours et tribunaux de la province de Hollande, jusqu'au moment où une nouvelle jurisprudence fut introduite, d'abord par le roi Louis, et ensuite par Napoléon. En publiant cet ouvrage, M. van der Linden suivit le barreau de la cour d'appel à la Haye. Il demeura aussi, pendant quelque temps, à Leyde. Louis Napoléon ayant été créé roi de Hollande, voulut avoir des codes particuliers pour son nouveau royaume, lesquels devaient être basés sur les codes de l'empire français. Ce fut à M. van der Linden que le roi en confia le soin, et il mit tant d'activité dans ce travail, qu'en 1809, parut le *Code Napoléon, adapté au royaume de Hollande*, et, peu de temps après, le *Code pénal*. En 1810, la Hollande, réunie à l'empire français, perdit, avec son indépendance, ses nouvelles lois, qui furent, comme on sait, remplacées par les codes français, et c'est à M. van der Linden qu'on doit une bonne traduction du *Code Napoléon* et du *Code de Commerce*. On a encore de lui les ouvrages suivans : *Supplementum commentarii J. Voëtii ad pandectas*, Utrecht, 1793, 1 vol. in-fol. — *Manuel du commerçant.* — *Traité sur le notariat en France.* — *La vie de Bonaparte*, 1802, 2 vol. avec figures. — *Causes célèbres de justice en Hollande*, Leyde, 1803, 1 vol. On regrette généralement que cet ouvrage n'ait pas été continué par l'habile jurisconsulte qui s'était acquis des titres à l'estime par la publication du premier volume. On lui doit également quelques traductions d'ouvrages nouveaux, lesquelles sont généralement estimées à cause de la clarté et de la précision du style.

LINDET (Jean-Baptiste-Robert), homme de loi, procureur-syndic du district de Bernay, fut député de l'Eure à l'assemblé législative. Après avoir montré d'abord des opinions modérées et constitutionnelles, ses opérations parurent changer par degrés, et, vers l'époque où éclata contre la monarchie la conspiration du 10 août, il était entièrement passé dans la faction qui préparait, dès long-temps, le renversement du trône constitutionnel. Député à la convention, Lindet fit, le 10 décembre 1792, au nom de la commission des vingt-un, le rapport sur les crimes imputés à Louis XVI. Quoique les manières et les mœurs de Lindet fussent douces; qu'il parut ennemi du sang, et qu'il ne proposât jamais des moyens extrêmes, il se maintint toujours dans une si parfaite intelligence avec les chefs de la faction qui bouleversait l'état, qu'après le jugement de Louis XVI, dont il vota la mort sans appel et sans sursis, il parvint à obtenir toute la confiance de cette faction. Le 10 mars 1793, Robert Lindet proposa un

projet d'organisation du tribunal révolutionnaire; qui portait, entre autres dispositions, que les juges ne seraient soumis à aucune forme dans l'instruction des procès; que ce tribunal n'aurait point de jurés; et qu'il pourrait poursuivre tous ceux qui, par les places qu'ils avaient occupées sous l'ancien régime, rappelaient des prérogatives usurpées. Peu de membres de la convention se montrèrent ennemis plus impitoyables que Lindet des chefs du côté droit et de cette brillante députation de la Gironde qui fut traînée, quelques mois après, à l'échafaud. Lindet, qui parlait peu, excitait ses collègues, et ses démarches dans cette circonstance lui firent donner par Brissot le surnom de *la Hiène*. Membre du comité de salut public, pendant toute la durée de la tyrannie décemvirale, et par conséquent complice de tous les crimes de cette abominable époque, l'adroit Lindet se conduisit néanmoins avec modération dans les missions qu'il fut chargé de remplir, en juillet 1793, dans les départemens du Calvados, de l'Eure, du Finistère, où il fut envoyé pour accabler les faibles débris de la cause républicaine, désignée alors à la haine populaire et à la proscription sous le nom absurde de *fédéralisme*. Le mois précédent, il s'était rendu à Lyon, pour prendre des renseignement sur l'état de cette ville, et le rapport qu'il fit à son retour est remarquable par l'art qu'il employa pour ne pas se compromettre, quelle que fût l'issue des mouvemens qui se préparaient dans cette grande cité. Quand les hommes qui avaient été long-temps d'accord pour proscrire les premiers amis de la liberté et les vrais fondateurs de la république, se divisèrent en deux partis, et que plusieurs d'entr'eux, dans des vues et des intérêts différens, s'unirent pour attaquer le triumvirat de Robespierre, Couthon et St-Just, qui les menaçait également, le prudent Lindet, que les triumvirs n'avaient point encore inscrit sur leur liste de proscription, demeura spectateur tranquille de cette lutte terrible; mais lorsque les thermidoriens attaquèrent Collot, Barère et Billaud-Varenne, Lindet, jugeant avec raison que l'on voulait atteindre peu-à-peu les membres des anciens comités de gouvernement, prit vivement leur défense; prononça, le 2 germinal an 3 (22 mars 1795), un long discours, dans lequel il chercha, avec beaucoup d'art, à relever les services de ces comités, en les opposant à la conduite de ceux qui leur avaient succédé; et demanda surtout, avec instance, qu'au lieu d'isoler les prévenus, on jugeât à-la-fois tous les membres qui avaient eu part au gouvernement. Cette manière de procéder eût pu devenir funeste aux libérateurs du 9 thermidor, qui auraient eu à combattre une faction nombreuse et puissante; aussi eurent-ils soin de ne frapper d'abord que quelques-uns de ses chefs les plus abhorrés; mais lorsque ces considérations eurent cessé d'exister, Lindet, ainsi que ses autres collègues, se vit poursuivi à son tour. Dénoncé, le 1er prairial an 3 (20 mai 1795), comme un des auteurs de l'insurrection, il fut défendu par son frère; mais, huit jours après (28 mai), l'assemblée le décréta d'arrestation, comme ayant été membre du comité de salut public pendant le règne de la terreur. Lehardy, Dubois-Crancé et Gouly furent ses principaux accusateurs: il trouva cependant des défenseurs jusque dans le parti modéré; Clauzel, Taveau, Doulcet, Dubois-Dubais, parlèrent pour lui, mais inutilement. Les villes de Nantes, du Hâvre et de Caen, envoyèrent des adresses en sa faveur. Compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), Lindet fut, le 21 floréal an 4 (10 mai 1796,) impliqué dans la conspiration de Babeuf, jugé par contumace devant la haute-cour, et acquitté. Il fut appelé, en 1799, après la journée du 30 prairial, au ministère des finances, et il conserva cette place jusqu'à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). Négligé par Bonaparte, à l'élévation duquel il n'avait pas concouru, il rentra dans l'obscurité, se retira dans le département de la Seine-Inférieure, et ne reprit pas même son ancienne profession d'avocat, partageant son séjour entre Rouen et la campagne.

LINDET (Robert-Thomas), frère aîné du précédent, était curé de Ste-Croix-de-Bernay. Il fut député du clergé du bailliage d'Evreux aux états-généraux, où il embrassa le parti populaire. Elu, en mars 1791, évêque constitutionnel du département de l'Eure, il se fit remarquer par une douceur de caractère qui ne tarda pas à offrir un affligeant constraste avec le vote qu'il émit, moins de deux ans après, dans la convention nationale, lors du procès de Louis XVI, qu'il condamna à la

rejetant l'appel au peuple et le
rié à Paris, en novembre 1792,
premier évêque qui donna cet
Il renonça à l'épiscopat le 7 no-
793, et rendit, le 16, à la con-
es lettres de prêtrise et celles de
ecclésiastiques d'Evreux qui ju-
propos de l'imiter. Dirigé par
l suivit constamment ses traces,
idit, le 1er prairial an 3 (20 mai
lorsqu'il fut dénoncé comme
eurs de l'insurrection anarchi-
nait déclater contre la conven-
enu membre du conseil des an-
omas Lindet en sortit en 1798,
depuis dans l'obscurité. La loi
12 janvier 1816, l'a contraint
la France; il s'est retiré en
is en Italie.

RD (John), prêtre catholique
abli à Newcastle-sur-Tyne, dé-
coup d'adresse et d'énergie dans
de sa communion contre les at-
quelques écrivains protestans;
rincipal objet de ses écrits po-
fut l'évêque de Durham, dont
ent au clergé, en 1806, excita
sité. Les pamphlets anonymes
a attirèrent également l'atten-
otestans et celle des catholiques;
nt lieu à une vive controverse,
elle prirent part plusieurs per-
in grand talent. M. Lingard a
d'autres écrits : *La loyauté ca-
engée, dans une série de lettres
ru d'abord dans le journal de*
, in-12, 1805. — *Remarques
ndement adressé au clergé de*
ar Schute, évêque de Durham),
. — *Antiquités de l'eglise saxon-*
in-8, 1809. — *Documens sur
ns des catholiques anglais du
cle à l'égard de la puissance pa-*
, 1812.

ET (Simon-Nicolas-Henri),
ns, le 14 juillet 1736, fit ses
collége de Beauvais, à Paris,
e avait été professeur. Il ma-
bonne heure l'esprit le plus vif
pénétrant, et remporta, en
trois premiers prix de l'univer-
but si brillant attira sur lui l'at-
duc des Deux-Ponts, alors à
l'emmena dans ses états. Après
ise quelque temps, Linguet le
r suivre le prince de Beauvau,
acha dans la guerre de Portugal, en qualité d'aide-de-camp pour la partie mathématique du génie. Il profita de son séjour en Espagne pour en apprendre la langue et traduire une partie du théâtre espagnol dans la sienne. Revenu en France à l'âge de 26 ans, il entra dans la carrière du barreau, ne tarda pas à y obtenir de l'éclat et des contradictions, de la renommée et des revers : il mérita les uns et les autres par la hardiesse de son caractère, un esprit novateur, l'art de maîtriser la multitude en paraissant la mépriser, des connaissances littéraires supérieures à celles de ses confrères, une diction vive qui lui attira des admirateurs et un plus grand nombre d'ennemis. Sa défense du duc d'Aiguillon arracha ce dernier à la poursuite des tribunaux, et lui ouvrit bientôt après l'entrée du ministère. Ce grand seigneur, suivant l'usage, se montra peu reconnaissant d'un pareil service; Linguet se plaignit de cette ingratitude avec toute la vivacité de son caractère : il rappella au duc, dans une lettre qui, par la suite, fut rendue publique, *qu'il l'avait dérobé à l'échafaud*, et lui déclara que, s'il ne s'acquittait pas enfin de ce qu'il lui devait, « il le tiendrait pendant dix ans au bout de sa plume ». Le ministre crut devoir, à ce qu'il paraît, le satisfaire, au moins en partie; mais n'oublia point cette menace, comme la suite le prouva. L'affaire du comte de Morangiès contre les Verron, sur laquelle Voltaire a écrit quelques réflexions, ne fut pas moins utile à la réputation de Linguet : il s'y livra à toute l'ardeur de son zèle, à toute la fougue de son éloquence. Il se fit beaucoup d'honneur en défendant mademoiselle de Caëns, depuis madame Vanrobès, indignement trompée par le vicomte de Bombelle, qui fit casser son mariage avec elle, parce qu'étant catholique (ce que la famille ignorait), il l'avait épousée d'après le rit protestant. Les avocats, jaloux de ses succès, lui ayant fait une injonction d'être plus circonspect à l'avenir, vingt-quatre d'entre eux délibérèrent de ne plus plaider avec lui d'un an. Sur les plaintes de Linguet contre cette délibération, le parlement rendit un arrêt qui parut plus que rigoureux. Linguet alors fit un journal, et publia divers écrits politiques, qui accrurent sa réputation et le nombre de ses détracteurs. La *Théorie des lois* surtout fit grand bruit. Un style pompeux, semé de métaphores, des opinions

singulières, une opposition constante aux idées reçues, la critique de Montesquieu, l'apologie du despotisme, le tableau du bonheur de ceux qui vivent dans la servitude, étaient propres à en produire. Dès-lors la critique eut un vaste champ pour le combattre. Le premier ministre Maurepas se rangea du côté de ses adversaires, et fit supprimer son journal. Linguet, craignant pour sa liberté, s'enfuit en Suisse, passa en Hollande, ensuite à Londres. Mécontent des Anglais qui ne l'avaient pas accueilli comme il croyait le mériter, il se retira pendant quelque temps à Bruxelles. Là, il écrivit au comte de Vergennes pour lui demander s'il pouvait revenir en France; ce ministre y consentit. Bientôt, sur de nouvelles plaintes, auxquelles on croit que le duc d'Aiguillon eut beaucoup de part, il fut arrêté et renfermé à la Bastille, dont, par la suite, il traça un tableau tellement épouvantable, qu'il est permis, même en parlant de la Bastille, d'y soupçonner un peu d'exagération. Il y resta plus de deux ans; mais en promettant plus de modération dans ses écrits, et la révélation d'un moyen qu'il prétendit avoir trouvé de faire passer en deux heures un avis de Brest à Paris, il sortit de sa prison au mois de mai 1782, pour être simplement exilé à Réthel; il n'y resta pas long-temps; il repassa en Angleterre, et s'empressa de publier un écrit contre le pouvoir arbitraire, dont il avait précédemment vanté la douceur, mais dont il venait d'éprouver l'abus. Linguet, indépendamment de son dernier exil à Réthel, avait été exilé deux autres fois, la première à Chartres, et l'autre à Nogent-le-Rotrou. Dans cette dernière ville, il fit tourner la tête à une dame Buté, épouse d'un riche fabricant d'étamines; et cette femme égarée le suivit dans les Pays-Bas et en Angleterre. Quand on rapproche la conduite de Linguet de son zèle pour la défense de la religion, on est forcé de conclure que ses mœurs démentaient sa croyance réelle ou apparente. C'est ce que prouvent assez, et le scandale dont nous venons de parler, et le défaut de probité dont il donna plus d'une preuve dans le cours de sa vie. De l'Angleterre il revint à Bruxelles, y continua son journal, intitulé : *Annales politiques*, et y prodigua des louanges à l'empereur Joseph II. Ce souverain, flatté surtout de l'écrit relatif à la liberté de la navigation de l'Escaut, permit à l'auteur de venir à Vienne, où il lui accorda une gratification de mille ducats. Linguet ne sut point ménager la faveur dont il jouissait, et n'en prit pas moins le parti de Vander Noot et des révolutionnaires du Brabant contre l'empereur, qu'il insulta de la manière la plus révoltante, l'accusant de reproduire les fureurs de Néron; reproche aussi absurde qu'atroce, et qui indigna jusqu'aux personnes que ce prince s'était aliénées par son imprudente précipitation. Au reste Linguet ne tarda pas à être puni de cette monstrueuse ingratitude par ceux même auxquels il venait de dévouer sa plume : soupçonné de machinations contre le parti des états, il fut inquiété, poursuivi, et n'échappa qu'avec peine aux persécutions d'un pouvoir ombrageux. Forcé de quitter les Pays-Bas après la rentrée des Autrichiens, et de retour à Paris, il parut, en 1791, à la barre de l'assemblée constituante pour y défendre l'assemblée coloniale de St-Domingue, à-la-fois factieuse et tyrannique, et pour y plaider la cause des Noirs. En février 1792, il dénonça à l'assemblée législative le ministre de la marine Bertrand de Molleville; mais sa dénonciation était si ridicule, que malgré la défaveur du ministre, elle fut accueillie par l'assemblée avec le plus profond mépris. Linguet furieux déchira à la barre son mémoire qu'on l'invitait à déposer sur le bureau. A l'époque de la terreur, il s'était retiré dans une campagne : mais on l'y découvrit, et il fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 27 juin 1794, « pour avoir encensé dans ses écrits les despotes de Vienne et de Londres»; il la subit avec courage. Parmi ses nombreux ouvrages, qui sont de genres fort différens, nous citerons : *Les Femmes-filles*, parodie de la tragédie d'*Hypermnestre*, Paris, 1759, in-12. — *Histoire du siècle d'Alexandre*, Paris, 1762, in-12. L'auteur composa cet écrit pendant son séjour en Espagne. Le style en est élégant, mais trop épigrammatique pour le genre de l'histoire. — *Le Fanatisme des philosophes*, Abbeville, 1764, in-8. — *Nécessité d'une réforme* dans l'administration de la justice et des lois civiles de France, Amsterdam, 1764, in-8. — *Socrate*, tragédie en 5 actes. — *La Dîme royale*, avec ses avantages, 1764. Cet écrit a été réimprimé en 1787. — *Histoire des révolutions de l'empire romain*, 1766,

2 vol. in-12. L'esprit systématique de l'auteur trouva carrière à se développer dans cet ouvrage : des tyrans y sont justifiés, des grands hommes rabaissés, et la servitude y est préconisée.—*Théorie des lois*, Londres, 1767, 2 vol. in-8. La dernière édition est de 1774, 3 vol. in-12. —*Histoire impartiale des jésuites*, 1768, in-8. —*Des Canaux navigables* pour la France, 1769, in-12. —*Continuation* de l'Histoire universelle de Hardion. Linguet y a réuni les volumes 19 et 20. — *Théâtre espagnol*, 1770, 4 vol. in-12. Cette traduction est élégante et correcte. — *Théorie du libelle*, ou *l'art de calomnier avec fruit*, Amsterdam (Paris), 1775, in-12, en réponse à la *Théorie du paradoxe*, écrit polémique et plein de force, où Linguet avait été vivement attaqué par l'abbé Morellet.—*Du plus heureux des gouvernemens*, ou *Parallèle des Constitutions de l'Asie avec celles de l'Europe*, 1774, 2 vol. in-12. —*Essai philosophique sur le monachisme*, 1777, in-8 et in-12. On y trouve peu de profondeur dans les recherches, mais des aperçus politiques qui ont eu leur exécution, et des faits intéressans sur l'établissement des ordres religieux. — *Appel à la postérité*, in-8. —*Réflexions sur la lumière*, 1787, in-8. — *Considérations sur l'ouverture de l'Escaut*, 1787, 2 vol. in-8. —*La France plus qu'anglaise*, 1788, in-8. —*Examen des ouvrages de Voltaire*, 1788, in-8. — *Point de banqueroute et plus d'emprunt*, 1789, in-8. —*Lettre à Joseph II*, sur la révolution du Brabant, 1789, in-8. — *Légitimité du divorce*, 1789, in-8. — *Code criminel de Joseph II*, 1790, in-8. —*La Prophétie vérifiée*, 1790, in-8. — *Collection* des ouvrages relatifs à la révolution du Brabant, 1791, in-8.—Recueil des *Mémoires judiciaires*, 7 vol. in-12. On y trouve une logique pressante, de l'adresse dans les développemens, un talent marqué pour l'art oratoire. — *Journal politique et littéraire*. Il parut depuis 1774 jusqu'en 1778. —*Annales politiques*. Elles commencèrent en 1777, furent interrompues, reprises à diverses époques, et très-répandues. Dans ces *Annales*, écrites avec chaleur, l'auteur attaque sans cesse et sans ménagement tantôt l'un, tantôt l'autre, et tranche sur tout. Elles eurent la plus grande vogue.

LINIERS (Don SANTIAGO) français d'origine, parvint, par ses services dans la marine espagnole, au rang de chef d'escadre : et ayant séjourné long-temps dans les parages de l'Amérique méridionale, la connaissance qu'il acquit de ce pays et de ses intérêts lui fit confier, par intérim, les fonctions de vice-roi et capitaine-général des provinces de Rio de la Plata, dignité à laquelle il joignait le titre de chevalier de l'ordre de St-Jean. Il s'acquittait de cet important emploi de manière à justifier la confiance de son gouvernement, lorsque les troubles de la péninsule vinrent le placer, ainsi que tous les autres fonctionnaires d'un ordre supérieur, dans la situation la plus difficile. Il arriva en août 1809, un agent français porteur de dépêches qui annonçaient les derniers événemens d'Espagne, sans faire toutefois mention du changement de dynastie, et qui promettaient le maintien de la religion et des lois nationales, l'intégrité du territoire, etc. Liniers fit connaître le contenu de ces dépêches par une proclamation adressée aux habitans de Buenos-Ayres, dans laquelle il disait avoir répondu à l'empereur des Français : « que cette ville se distinguerait toujours par son attachement à son légitime souverain, et qu'il recevrait des secours consistant en armes, munitions, et troupes *espagnoles*. » Mais la restriction qu'indiquait ce dernier mot ne put suffire aux américains, déjà soulevés par la connaissance qu'ils avaient des événemens d'Aranjuez, et des intrigues du gouvernement français. L'idée de recevoir des lois d'une métropole dont le chef allait être imposé par l'étranger, révolta leur patriotisme, et, dès ce moment, ils furent disposés à regarder comme traître quiconque songeait seulement à traiter avec la France. Une junte fut formée pendant le printemps de 1810, pour travailler à l'établissement de l'indépendance. Liniers eut le tort et le malheur de méconnaître la force de ce mouvement national ; il leva 2000 hommes, et se joignit aux membres de *l'Audiencia*, qui, ne songeant qu'à conserver leurs places sous quelque gouvernement que ce pût être, s'opposaient de tout leur pouvoir aux opérations de la junte. Cependant cette assemblée avait réuni des troupes pour la défense de la cause publique. Ces troupes se dirigèrent vers la ville de Cordova : Liniers, pour leur en fermer l'approche, dévasta

les environs de cette place. Cette conduite lui devint funeste. Les troupes de l'indépendance avancèrent : l'ex-vice-roi Cisneros, et les membres de *l'Audiencia*, convaincus de complicité avec Liniers, furent exilés, et embarqués pour les îles Canaries. Le colonel O'Campo, commandant l'armée de Buenos-Ayres, attaqua Liniers, qui, abandonné de la plus grande partie de ses forces, tomba en son pouvoir avec quelques-uns de ses principaux partisans. Tous ces prisonniers furent exécutés peu après sur le mont Papagallos. Cette fin tragique fournit une nouvelle preuve du danger que présente, dans les troubles politiques, cette tergiversation qui ressemble à la perfidie.

LINOIS (Le comte CHARLES-ALEXANDRE-LÉON-DURAND DE), contre-amiral, né à Brest le 27 janvier 1761, entra au service le 1er avril 1776, comme volontaire de la marine royale, et reçut le brevet de lieutenant de frégate le 27 février 1779. Nommé, le 1er juillet 1781, enseigne de vaisseau et de port, il fit, en cette qualité, les campagnes de 1782 et 1783; devint sous-lieutenant de port l'année suivante, et lieutenant le 1er mai 1789. En 1794, l'amiral Villaret l'envoya en croisière, et lui confia le commandement d'une division composée de la frégate *l'Atalante*, et des corvettes *la Levrette* et *l'Epervier*. Il fit quatre prises; mais ayant été séparé des deux corvettes, il fut chassé pendant quarante-deux heures, par *le Switfsure*, de 74 canons, et se rendit à ce vaisseau, le 18 floréal (mai 1793), après un combat inégal et sanglant, qui dura deux heures, à portée de pistolet. Il resta dix mois prisonnier en Angleterre, et fut nommé capitaine de vaisseau le 4 mai 1795. Il commandait *le Formidable*, vaisseau de 74, dans les actions des 28 prairial et 5 messidor (18 et 28 juin), où il reçut une forte contusion à la tête et une blessure à l'œil gauche. Le feu s'étant manifesté à son bord, il tomba au pouvoir de l'armée anglaise, victime de son obéissance aux signaux du général, et pour soutenir le vaisseau *l'Alexandre*, enveloppé par l'ennemi. Étant venu à Paris sur parole, il devait être échangé contre sir Sidney Smith. Le comité de salut public se refusa à l'échange, et engagea le capitaine Linois à rester en France; mais celui-ci, au lieu d'écouter cette proposition, s'embarqua aussitôt pour l'Angleterre, e[illegible] se constituer prisonnier à Tavistoc[illegible] revint dans sa patrie au bout de [illegible] mois, et, le 22 mars 1796, il fut fait [illegible] de division. Le vaisseau *le Nestor*, [illegible] son commandement, fit partie de l'e[illegible]dition d'Irlande. Il réunit sous ses or[illegible] dans la baie de Bantry, quatre vaiss[illegible] quatre frégates, et d'autres petits [illegible]mens; proposa aux officiers-générau[illegible] terre, dans un conseil qu'il convo[illegible] d'effectuer la descente de quatre [illegible] hommes qui se trouvaient à bord, e[illegible] leur refus, ne s'occupa plus qu'à [illegible] cette portion d'armée, qu'il ram[illegible] Brest, malgré les forces ennemies qu[illegible]quaient ce port. Nommé contre-[illegible] en 1800, il remplit les fonctions d[illegible] d'état-major d'armée, qu'il quitta [illegible] commander en second l'escadre ex[illegible]tionnaire aux ordres du contre-[illegible] Gantheaume. Il contribua à la pris[illegible] frégate *le Succès*, et aux attaque[illegible] mer de la forteresse de Porto-Fer[illegible] de l'île d'Elbe, qui eurent lieu les [illegible] mai 1801. Parti de Toulon, dans [illegible] même année, avec une division de [illegible] vaisseaux et une frégate, il chass[illegible] nemi qui était sur la côte, et prit [illegible] vette anglaise *the Speedy*. Ayant e[illegible] mouillé à Algésiras, il y soutint un [illegible]bat de six heures contre six vaisseau[illegible] glais et une frégate. *L'Annibal*, de[illegible] resta en son pouvoir. Le 24 du [illegible] mois, il était réuni à l'amiral espa[illegible] Moreno, dans l'affaire désastreuse qu[illegible] lieu, la nuit, au détroit de Gibraltar[illegible] premier consul lui décerna, à titre d[illegible] compense, un sabre d'honneur, par l[illegible] vet du 28 juillet 1801. En l'an 10, le [illegible] tre-amiral Linois partit de Cadix, a[illegible] sous ses ordres trois vaisseaux et trois [illegible] gates, pour transporter des troup[illegible] Saint-Domingue. Peu après son re[illegible] en France, il fut nommé au comma[illegible] ment des forces navales, à l'est du ca[illegible] Bonne-Espérance, et partit de Brest [illegible] un vaisseau et trois frégates. A la re[illegible] des hostilités, il se porta à Bencoul[illegible] cendia trois magasins et cinq bâtim[illegible] en prit deux, et fit éprouver à l'en[illegible] une perte de 15 millions. Dans les [illegible] de la Chine, il attaqua, le 14 fé[illegible] 1804, la flotte de la compagnie, [illegible] après un court engagement, conv[illegible] de la supériorité des Anglais, il fit s[illegible] traite. A une seconde sortie, il [illegible]

quelque rades ennemies sur la côte de Coromandel, notamment celle de Visigapatnam, où il combattit *le Centurion*, de 56 canons, embossé et protégé par un fort; y fit jeter à la côte un bâtiment de 600 tonneaux, et en amarina un autre. Il rentra à l'Ile-de-France avec cinq prises. Dans une troisième sortie, à vue du port de Galle, il fit perdre un bâtiment ennemi de 1000 tonneaux et armé de 30 canons. Le 5 août 1805, il rencontra et attaqua, à l'entrée de la nuit, dix vaisseaux de la compagnie, armés et chargés de troupes, escortés par *le Blenheim*, de 74, monté par l'amiral Trowbridge. L'obscurité et le mauvais temps obligèrent à cesser le combat, après une canonnade de trente-cinq minutes. Le lendemain, il alla s'approvisionner au Cap, d'où il se rembarqua pour visiter la côte d'Angola. Il n'y rencontra que deux bâtimens anglais, de 16 et 18 canons, qui furent amarinés et envoyés au Cap. Rendu à la croisière de Ste-Hélène, le contre-amiral Linois fut instruit, par un Américain, de la prise du cap de Bonne-Espérance, et il se détermina aussitôt à faire route pour l'Europe. Le 13 mai 1806, étant par 26 degrés de latitude nord et 32 de longitude ouest, il donna, pendant la nuit, dans une escadre ennemie de sept vaisseaux, sous le commandement de l'amiral Warren. A cinq heures du matin, le vaisseau à trois ponts *le London*, de 112 bouches à feu, se trouvant à portée de voix du *Marengo*, celui-ci commença le feu et chercha à prendre son ennemi à l'abordage. *Le London* parvint à l'éviter, en laissant arriver. On se battit longtemps au tiers de la portée du pistolet. Enfin, *le Marengo*, cerné par quatre vaisseaux, amena ses couleurs, ayant perdu soixante-trois hommes, outre quatre-vingt-deux blessés. Après huit années de détention en Angleterre, l'amiral Linois rentra en France le 22 avril 1814. Le 13 juin, il fut nommé, par le roi, gouverneur de la Guadeloupe. Instruit, en mai 1815, par une lettre du comte de Blacas, du débarquement de Bonaparte, il resta d'abord attaché à la cause de Louis XVIII, mais, mieux informé de toutes les circonstances qui avaient accompagné le retour de Napoléon, et du prodigieux enthousiasme qu'une année de fautes du gouvernement royal avait réveillé en faveur de l'homme qui avait laissé si peu de regrets à son départ, Linois n'hésita plus et se prononça pour le gouvernement qui venait d'être rétabli dans la métropole. Les Anglais ayant, selon les principes et l'usage de leur gouvernement, profité de cette circonstance pour s'emparer, le 10 août 1815, de la colonie, livrée par la trahison et qui n'avait que peu de résistance à leur opposer, le contre-amiral Linois fut fait prisonnier, embarqué pour la France avec l'adjudant-général Boyer, conduit à Paris, et enfermé à l'Abbaye. Traduits tous les deux, en mars 1816, sur la demande de l'amiral Linois lui-même, devant le conseil de guerre permanent de la 1re division, il a été acquitté à l'unanimité. Il habite aujourd'hui Versailles.

LISTON (Le chevalier ROBERT), ministre d'Angleterre en Suède, en 1792, quitta cette cour dans le courant de septembre, fut envoyé, en mars 1794, à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, et en fut rappelé à la fin de 1795. En 1802, il fut envoyé auprès du gouvernement batave, de qui il eut sa première audience le 16 septembre. Il continua d'y résider jusqu'au moment de la rupture du gouvernement avec l'Angleterre, en juin 1803; et passa peu après en Danemarck, en la même qualité. Il a été nommé, en mai 1817, ambassadeur de S. M. Britannique à Constantinople; il se trouvait en juin à Marseille, où il s'embarqua avec sa famille sur la frégate *le Tage*, et se rendit à son poste en août suivant. Il ne paraît point que l'on ait eu à reprocher au chevalier Liston, ces intrigues perfides et ces violations du droit des gens, qui ont, dans ces derniers temps, souillé la conduite d'un trop grand nombre des agens de la diplomatie britannique.

LITTA (Le duc ANTOINE), né à Milan, en 1748, fils du marquis Pompeo et d'Elisabeth Visconti, appartient à une des premières familles de cette ville, tant par sa noblesse que par son opulence. Il fut du nombre des grands seigneurs que Bonaparte exila de Milan en 1799; et il passa le temps de son exil à Nice. Le duc Litta a épousé la fille du prince Albéri de Belgiojoso, qui, sous le titre de duchesse, dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, faisait les fonctions de cette charge auprès de la vice-reine d'Italie. Dans les différentes fonctions qu'il a remplies, le duc Litta a toujours montré des sentimens

très-élevés. Il fut nommé, en 1805, grand-chambellan du royaume d'Italie, grand-aigle de la légion d'honneur et de la couronne-de-fer, et fut depuis élevé à la dignité de duc, titre qui lui a été confirmé par l'empereur d'Autriche, dont il est chambellan. Quoique sérieux et peu communicatif, le duc Litta a quelquefois des saillies très-piquantes. S'étant aperçu, un jour, qu'à la table du vice-roi, où souvent il mangeait, le même système d'économie qui y avait supprimé le double service, faisait que le maître d'hôtel enlevait les plats avant qu'on eût eu le temps d'y toucher, pour les faire reparaître le lendemain, le duc Litta adressant la parole à des perdreaux qui partaient de cette manière, dit à haute voix : *A rivederci* (à nous revoir). Lorsque son frère, le cardinal, fut proscrit par l'empereur, le premier mouvement du duc Litta fut de lui faire une pension, ce qui déplut fort à Napoléon. Le vice-roi ayant été chargé de faire connaître ce mécontentement au duc, celui-ci répondit avec une noble franchise : « J'étais frère du cardinal avant d'être chambellan de l'empereur. » Ce grand seigneur jouit aujourd'hui, dans sa patrie, de toute la considération que donnent une grande fortune et un beau caractère.

LIVINGSTON (Robert R.), dernier chancelier de l'état de New-York, et ancien ministre plénipotentiaire des états-unis d'Amérique à la cour de France, descend d'une ancienne famille anglaise, aujourd'hui très-nombreuse et fort distinguée, qui s'établit dans la colonie de New-York, peu de temps après qu'elle eût été acquise des Hollandais, sous le règne de Jacques II. Il naquit à New-York, en 1745, et, après avoir suivi la carrière du barreau, fut envoyé, en 1776, à une réunion des délégués des différens états, qui devint ensuite le congrès. Aussitôt que ce corps fut reconnu par quelques puissances de l'Europe, il créa deux ministres : l'un des affaires étrangères, l'autre de la guerre : M. Livingston fut pourvu du premier, et en exerça les fonctions pendant tout le temps de la guerre ; après quoi il fut nommé chancelier de l'état de New-York, et céda sa place au congrès à M. John Jay. M. Livingston s'attacha à faire fleurir l'agriculture dans son pays natal, en donnant le premier l'exemple. Ce fut à ses soins que New-York dut l'établissement d'une société d'agriculture. En 1794, il fut nommé ambassadeur auprès de la république française ; mais il refusa d'aller occuper ce poste, qui fut rempli par M. James Monroe, aujourd'hui président des États-Unis. Il continua ses fonctions de chancelier jusqu'en 1801, qu'il les quitta pour se rendre en France, avec le titre d'ambassadeur des États-Unis. Ce fut par ses soins et ceux de M. James Monroe, que se termina avec le gouvernement français la négociation par suite de laquelle la Louisiane fut cédée à sa patrie. Il obtint son rappel en 1804, et il vit depuis ce temps sans emploi public, s'occupant uniquement d'agriculture. M. Livingston jouit d'une grande réputation sous le double rapport d'homme d'état et d'agriculteur. Il a acquis des propriétés considérables dans la Louisiane, et a conçu l'idée de naviguer contre le courant du Missisipi, avec des bâtimens construits d'une certaine manière. Plusieurs de ses concitoyens préfèrent cependant l'idée d'un canal creusé parallèlement à cette immense rivière.

LIVRY (Hippolyte, chevalier de), partage avec MM. Auguste Hus et Cubière de Palmézeaux (*voy.* ces noms) l'avantage de fournir une intarissable matière aux plaisanteries des journalistes. Il excelle surtout dans le genre admiratif ; on prétend avoir compté dans ses ouvrages plusieurs phrases terminées par douze et même quatorze points d'exclamation : manière aussi simple qu'ingénieuse de noter, pour ainsi dire, le discours, et d'en indiquer les diverses nuances. On assure aussi que M. de Livry, ne négligeant aucun moyen d'attirer sur ses écrits l'attention publique, les a quelquefois semés dans les cafés et jusque sur les tables des restaurateurs. Ces écrits sont : *Pensées, Réflexions, Impatiences, Maximes*, etc., 1810-1815, neuf cahiers in-8. — *Recueil de Lettres à Grétry ou à son sujet*, in-8 (sans date). M. de Livry professe un enthousiasme extrême, mais sans doute bien légitime, pour ce célèbre compositeur : et il en a donné une preuve très-honorable pour lui-même, par l'offrande du buste qui se voit au théâtre Feydeau. — *Rebus des Journaux*, 1806-1807, quatre cahiers. — *Retour de l'empereur*, 1815, in-8.

LIZOT (Pierre-Jean-Charles-Florent), né à Brionne, en Normandie, le 1er novembre 1768, est fils d'un avocat au parlement de Rouen. Les commissaires de

la convention en mission au Hâvre, ayant donné, en 1793, l'ordre de l'arrêter à Montfort, petit bourg dans l'arrondissement de Pontaudemer, où il s'était retiré, il n'évita que par la fuite la mort qui l'attendait au tribunal révolutionnaire. Nommé procureur du roi, à Bernay, après la première restauration, il requit, en cette qualité, le 22 mars 1815, l'enregistrement de l'ordonnance royale qui déclarait Bonaparte traître et rebelle. Plus tard, il refusa de prêter serment à ce prince, motivant et signant son refus; et néanmoins, loin d'éprouver aucune persécution au retour de celui contre lequel il venait de provoquer toute la rigueur des lois, il continua paisiblement d'exercer ses fonctions pendant les cent jours. Après la rentrée du roi, M. Lizot fut, en août 1815, élu par le département de l'Eure, membre de la chambre des députés dans laquelle il vota avec la sage minorité. Appelé, en 1816, à présider le collége électoral de son département, M. Lizot fut de nouveau nommé député, et prit avec chaleur, dans la chambre, en janvier 1817, la défense de la liberté de la presse, et celle de l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui, en prononçant la dissolution de la chambre des députés, mit un terme tardif aux crimes de la réaction royale. M. Lizot ne se prononça pas avec moins de force et de courage en faveur de la loi constitutionnelle des élections. Il est peut-être à regretter que ce député, d'ailleurs estimable par son caractère et ses talens, se soit trop servilement attaché au char ministériel. Il fait toujours partie de la chambre des députés, mais il n'a pris la parole dans aucune des discussions importantes de la session de 1818-1819.

LLANOS, chef d'insurgés dans l'Amérique méridionale, fut l'un des premiers à organiser dans l'état de Venezuela, ces corps de guerillas, qui ne firent pas moins de mal aux royalistes du Nouveau-Monde, que n'en avaient fait à l'armée française, sous le même nom, grand nombre de volontaires dans la guerre de la Péninsule. Ce fut à lui que les indépendans durent en grande partie l'expulsion de leurs adversaires des provinces de Guayana, Cumana et Barcelone, en 1815.

LLORENTE (DON JUAN-ANTONIO), savant ecclésiastique espagnol, ex-secrétaire de l'inquisition, né à Rincon del Soto, près de Calahorra, le 30 mars 1756, a publié, en 1812, à Madrid, un discours intitulé: *Memoria historica*, etc., sur l'établissement du tribunal de la Foi dans les diverses parties des Espagnes; en 1814, à Paris, sous le nom de Nellerto (anagramme de Llorente), une *Histoire de la révolution d'Espagne*, 2 vol. in-8. On a encore de lui: *Sobre la opinion nacional de Espana acerca la guerra con Francia*, Saragosse, 1813, in-4. — *Observaciones sobre las dinastias de Espano*, ibid., 1813, in-4. — *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne*, d'après les registres et archives du conseil suprême de l'inquisition, 2 vol. in-8, Paris, 1815. Cet histoire a été traduite de l'espagnol en français par Alex. Pellier, 4 vol. in-8, sous les yeux et sur le manuscrit de Llorente. Dans cet ouvrage, qui a dû nécessiter des recherches profondes, on trouve grand nombre de faits précieux que la position de l'auteur le mettait plus que tout autre à portée de recueillir, et qui ne peuvent qu'ajouter à l'horreur qu'inspire depuis long-temps aux amis de l'humanité et des lumières l'exécrable institution dont il a mis au jour les ténébreuses annales. — *Lettre à M. Clausel de Coussergues, sur l'inquisition d'Espagne*, 1817, in-8. — *Notice biographique* (en espagnol), ou *Mémoires* pour l'histoire de sa vie, Paris, Bobée, 1818, in-8 de 264 pages, avec son portrait. Il a en portefeuille un *Dictionnaire de l'Espagne ancienne et moderne*, une *Dissertation* qui démontre que *Gil-Blas* et autres romans de Lesage sont traduits librement de l'espagnol, etc.

LOBSTEIN (JEAN-FRÉDÉRIC-DANIEL), docteur en médecine de la faculté de Paris, professeur à l'école de médecine de Strasbourg, et membre de plusieurs sociétés savantes, a publié entre autres écrits, *Traité de A. V. A. Leroy*, intitulé: *Leçons sur les pertes de sang pendant la grossesse*, 1801, in-8. — *Essai sur la nutrition du fœtus*, 1802, in-4. — *Fragmens d'anatomie physiologique, sur l'organisation de la matrice dans l'espèce humaine*, 1803, in-8. — *Dissertation sur la fièvre puerpérale*, présentée et soutenue à l'école spéciale de médecine de Paris, 1804, in-8. — *Recherches et Observations sur le phosphore*, 1815, in-8. — *Traité sur l'usage des vins dans les maladies dangereuses et mortelles, et sur*

la fabrication de cette boisson, ouvrage traduit de l'allemand de M. Loebenstein-Loebel, professeur de médecine à Jéna.

LOCRÉ (Le baron JEAN-GUILLAUME), ancien procureur, né à Leipzig le 25 mars 1758, a rempli successivement la place de secretaire-général du comité de législation sous la convention, et celle de secrétaire-rédacteur du conseil des anciens. Nommé secrétaire-général du conseil-d'état, sous le gouvernement impérial, il fut conservé dans ces dernières fonctions par le roi, en 1814, et par Bonaparte, après son retour de l'île d'Elbe, en 1815. Locré signa la belle délibération du conseil-d'état du 24 mars de cette année (*voy.* DEFERMONT), et fut nommé l'année suivante, conseiller de l'empereur Alexandre. M. Locré a de vastes connaissances en législation judiciaire, et personne peut-être ne possède à un degré aussi éminent cet esprit d'ordre et de classification, résultat d'une longue et pénible expérience. On a de lui : *La législation française*, ou *Recueil des lois, des réglemens d'administration et des arrêtés généraux, basés sur la constitution*, tome 1er, 1801, in-4. — *Procès-verbal du conseil d'état, contenant la discussion du projet de Code civil*, 1801–1804, 5 vol. in-4. — *Esprit du Code Napoléon*, 1806 et années suiv., 5 vol. in-4, ou 7 vol. in-8. — *Esprit du Code de commerce*, 10 vol. in-8. — *Esprit du Code de procédure civile*, 1816, tom. 1 et 2, in-8; 3, 4 et 5, 1816, in-8.

LOEWENOERN (PAUL DE), contre-amiral et premier adjudant de la marine de Danemarck, est né à Copenhague le 11 août 1751. Après avoir fait des croisières dans la Baltique, et des voyages dans la Méditerranée, il fut nommé premier lieutenant de vaisseau. Pendant la guerre d'Amérique, on l'envoya, avec plusieurs autres officiers de la marine danoise, pour prendre du service en France, et il fit des campagnes très-instructives pour lui, sous les ordres du comte d'Estaing. En 1781, il fut rappelé dans son pays pour être mis à la tête d'une expédition en Amérique, ayant pour but d'essayer des montres marines présentées au gouvernement danois par un horloger suisse. Cette expédition s'étendit, par Madère et les Açores, aux îles d'Amérique. En 1784, M. de Loewenoern fut nommé directeur des *Archives royales des cartes marines*, établies à Copenhague, d'après le plan qu'il avait donné lui-même. Il est sorti de cet établissement, sous ses auspices, un nombre considérable de cartes et de notices, les unes et les autres d'une grande utilité pour la navigation des mers du Nord. En 1786, on lui confia une expédition pour reconnaître les côtes du Groenland, et en particulier la côte orientale, fameuse dans les anciennes relations du Nord : les glaces l'empêchèrent de parvenir au but qu'on s'était proposé; mais il fit sur la route plusieurs observations qui le mirent en état de perfectionner les cartes d'Islande. En 1787, il fut envoyé en mission particulière à Pétersbourg; et, en revenant, l'année suivante, il passa par la Suède : Catherine II le nomma, peu après, chevalier de Saint-Wladimir. Chargé, en 1796, de prendre des mesures pour établir un lieu de quarantaine en Norwège, il visita les côtes de ce pays, et recueillit en même-temps des observations importantes pour la navigation. L'amiral Lous, intendant-général des pilotes-côtiers, étant mort, M. de Loewenoern obtint cette charge importante. Il avait déjà été avancé de plusieurs grades dans la marine royale; en dernier lieu, il a reçu le titre de contre-amiral : il a aussi été nommé commandeur de l'ordre de Dannebrog. C'est à son activité éclairée qu'est dû l'établissement du bureau des longitudes de Copenhague. La société royale des sciences de cette ville le compte parmi ses membres depuis 1784, et il a enrichi de plusieurs *Mémoires* la collection de cette société savante. En 1816, M. de Loewenoern fut nommé correspondant de l'académie des sciences de Paris; et, dans la même année, le roi de France lui envoya l'ordre du mérite militaire, accompagné d'une lettre très-flatteuse de son ministre de la marine M. Dubouchage.

LOEWENHIELM (CHARLES-FRÉDÉRIC, comte DE), est né en Suède. Après avoir fait ses études à Colmar en Alsace, il retourna dans sa patrie, entra au service militaire, et obtint en même-temps des charges à la cour. Il s'est aussi distingué dans la carrière diplomatique, et il a accompagné l'empereur Alexandre à Paris, en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Suède. Le comte C.-F. Loewenhielm est maintenant général-major, avec le titre et le rang de lieutenant-général, envoyé extraordinaire et ministre pléni-

potentiaire près la cour de Russie, commandeur de l'étoile polaire, chevalier des ordres de l'épée, de Sainte-Anne, de St-George et de l'aigle-rouge, etc. — LOEWENHIELM (Gustave, comte de) frère du précédent, a fait, comme lui, ses études à Colmar, et entra également au service militaire à son retour en Suède. En 1805, il commandait un corps suédois stationné dans le pays de Lauenbourg. Il avait été chargé, à la même époque, par le roi de Suède, de missions en Prusse. Ayant été blessé pendant la guerre de Finlande, en 1808, dans un combat contre les Russes, il fut transporté à Moscou, et, après sa guérison, il retourna en Suède. Le comte Gustave de Loewenhielm est maintenant général-major, chef de la première brigade de cavalerie et ministre plénipotentiaire près la cour d'Autriche, commandeur grand-croix de l'épée, chevalier de Ste-Anne, de l'aigle-rouge, de Marie-Thérèse, etc.

LOFFT (CAPEL), avocat anglais, naquit, en 1751, à Saint-Edmonds'-Bury, en Suffolk. Il reçut son surnom de son oncle Capel, commentateur de Shakespeare. Élevé à Eton, puis envoyé à Cambridge, il entra ensuite au barreau, où il se distingua comme un avocat intègre et laborieux. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Dialogue sur les principes de la constitution*, 1776, in-8. — *Rapport sur les différens procès qui se sont présentés à la cour du banc du roi, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, 1776, in-fol. — *Observations sur une adresse de Wesley, et sur d'autres écrits relatifs à l'Amérique*, 1777, in-8. — *Observations sur l'Histoire d'Angleterre, de Mme Macaulay*, 1778, in-4. — *Principia cùm juri universalis tùm præcipuè anglicani*, 2 vol. in-12, 1779. — *Argument sur la nature du parti et des factions*, 1780, in-8. — *Eudosie*, poëme sur l'Univers, 1781, in-8. — *Essai sur la loi des libelles*, 1785, in-8. — *Trois Lettres sur la question de la Régence*, 1789, in-8. — *Remarques sur une Lettre d'Edmond Burke, relative à la révolution française, et sur les procédés de certaines sociétés établies à Londres, concernant cet événement*, 1790, in-8. — *Essai sur l'effet d'une dissolution du parlement, à l'occasion d'un acte d'im*peachment *de la chambre des communes, pour crimes de haute-trahison*, 1791, in-8. — *Premier et deuxième livres du Paradis perdu de Milton*, avec des notes, 1792, in-4. — *La Loi sur les témoignages, par le baron Gilbert, considérablement augmentée; avec une notice sur l'auteur, son extrait de l'Essai de Locke, et ses réflexions sur un cas d'homicide en Irlande*, 1791-1796, 2 vol. in-8. — *Sur le renouvellement de la cause de la réforme dans la représentation des communes au parlement*, 2e édit., 1810, in-8. — *Aphorismes de Shakespeare*, 1812, in-12. — *Laurana, ou Anthologie de sonnets et élégies, originaux et traductions*, 1812, 5 vol. in-8. M. Lofft a aussi inséré de nombreux articles dans les papiers publics, et dans le *Monthly magazine*, le *Philosophical magazine* de *Tilloch*, les *Annales d'agriculture* d'*Arthur Young*.

LOISEAU (J.-F.), était aubergiste à Châteauneuf, en Thuimerais, à l'époque de la révolution. Elu en 1792, député du département d'Eure-et-Loir, à la convention, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Employé après la session, comme commissaire du directoire exécutif dans son département, le 18 brumaire a mis un terme à sa carrière politique.

LOISEAU (VICTOR), avocat et maire d'une commune rurale, a publié : *Cause célèbre : Enfant égaré dans la Vendée*, 1809, in-8. — *Dictionnaire des arrêts modernes*, 1809, 2 vol. in-8. — *Traité des enfants naturels, adultérins, incestueux et abandonnés*, 1811, in-8. — *Jurisprudence du Code civil* (avec M. Bavoux; journal in-8, dont le 1er vol. a paru en 1804 et le 19e en 1812). — *De la juridiction des maires de village*, ou *Traité des contraventions de police, d'après les Codes pénal et d'instruction criminelle*, 1813, in-12; 2e édition, 1816.

LOISEL (PIERRE), député à l'assemblé législative et à la convention nationale, descendait d'Antoine Loisel de Beauvais, célèbre auteur des *Institutions du droit civil*, et de l'odieuse maxime, ressuscitée par le feu duc de Feltre, ministre de la guerre, *si veut le roi, si veut la loi*. Loisel exerçait la profession d'avocat à l'époque de la révolution, pendant laquelle il répudia hautement l'héritage de bassesse et de servitude que lui avait légué son aïeul. Nommé, en 1790, vice président du directoire du département de l'Aisne, il fut élu, en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée

législative, et passa, l'année suivante, à la convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il ne s'occupa que des monnaies, pendant le reste de la session ; entra au conseil des anciens, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (1795); en sortit, le 20 mai 1798, pour devenir administrateur de l'enregistrement, et mourut dans cette place, il y a quelques années.

LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (JEAN-LOUIS-AUGUSTE), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, est né à Dreux, le 24 mars 1774. Un penchant très-vif pour la botanique lui fit cultiver cette science dès sa plus tendre jeunesse ; et, depuis long-temps, ses travaux, communiqués au public, ou soumis au jugement de l'académie des sciences, lui ont mérité une place distinguée parmi les plus savans botanistes. En 1783, M. Loiseleur entreprit un voyage dans le midi de la France, afin d'y observer les plantes de ces contrées : il parcourut les Pyrénées, et rapporta de cette excursion une collection nombreuse. Il a fait des expériences multipliées sur l'emploi des plantes indigènes, en remplacement des plantes exotiques. M. Loiseleur a publié entre autres ouvrages relatifs à la botanique : *Flora gallica*, Paris, 1806-1807, 2 vol. in-12.—*Notice sur les plantes à ajouter à la Flore de la France*, Paris, 1810, in-8.—*Recherches et observations sur la possibilité de remplacer l'ipécacuanha par les racines de plusieurs euphorbes indigènes.* Cet intéressant mémoire a été imprimé dans le 41ᵉ vol. du *Journal général de Médecine.* — *Observations sur la propriété purgative de la solanelle* (convolvulus solanella) ; mémoire inséré dans le 4ᵉ vol. du même recueil. — *Recherches et observations sur les propriétés purgatives de plusieurs plantes indigènes.* Ce mémoire, dont l'objet est d'une grande utilité, a été publié dans la *Bibliothèque médicale.* —*Observations sur la possibilité de retirer du pavot somnifère, cultivé en France, soit un véritable opium en larmes, soit différents extraits avec lesquels on puisse remplacer, dans la médecine, l'opium thebaïcum.* Cet important travail est consigné dans les *Mémoires et prix de la société de médecine de Paris*, Paris, 1817, in-8.— *Nouveau Duhamel*, ou *Traité des arbres et des arbustes que l'on cultive en France en pleine terre.* Cet ouvrage sera composé de sept volumes in-fol. avec figures. M. Loiseleur est auteur des trois derniers volumes, qui sont sous presse; les quatre premiers sont de divers auteurs.—*Nouveau voyage dans l'empire de Flore*, ou *Principes élémentaires de botanique*, Paris, 1817, in-8. L'auteur a fourni plusieurs articles de matière médicale dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, et les articles sur les plantes de l'Europe, dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*. Il continue, avec M. Turpin, *l'Herbier général de l'amateur*, commencé par Mordant-Delaunay, et il promet, en commun avec le docteur Marquis, professeur de Botanique à Rouen, une histoire générale des plantes de France.

LOIZEROLLES (FRANÇOIS-SIMON AVED DE). Ce nom, qui rappelle un des traits les plus attendrissans et les plus héroïques de dévouement paternel, se rattache à la plus épouvantable période de l'histoire de la révolution française. Aved de Loizerolles exerçait à Paris, depuis plusieurs années, la profession d'avocat plaidant, lorsqu'il fut arrêté comme suspect, en 1793, ainsi que son père, ancien lieutenant-général du bailliage de l'Arsenal, et enfermé avec lui dans la prison de St-Lazare. Le 7 thermidor an 2, deux jours seulement avant la chute de Robespierre, l'huissier du tribunal révolutionnaire se présente à cette prison avec la liste de ceux qui devaient être mis en jugement, et appelle Loizerolles fils. Le jeune homme dormait; le père, n'hésitant point à faire le sacrifice de sa vie pour sauver celle de son fils, se laisse conduire à la conciergerie et paraît quelques heures après à l'audience. Le greffier, ne voyant qu'une erreur dans la différence d'âge, substitue le nom de *François* à celui de *Jean*, le mot *père* au mot *fils*, l'âge de *soixante-un* ans à celui de *vingt-deux*, puis il ajoute l'ancienne qualité du père, qui est conduit à l'échafaud, quoiqu'il n'existât contre lui aucun acte d'accusation, et malgré l'évidence d'une erreur qui fut reconnue, dans la séance même du tribunal de sang, et qui se reproduisait tous les jours, sans qu'il soit jamais venu à la pensée de l'accusateur public, du président, des juges, des jurés, et des huissiers de la faire cesser. Bien loin de là, ces monstres s'amusaient ensemble de ces effroyables méprise, et trouvaient fort plaisant d'envoyer à l'échafaud des malheureux, qui, n'ayant

pas même reçu d'acte d'accusation, se récriaient sur leur présence aux débats, et poussaient quelquefois des cris déchirans en demandant à faire constater la non-identité de leurs personnes. On a de M. Loizerolles : des Vers élégiaques sur les arbres funèbres plantés autour du tombeau du naturaliste Valmont de Bomare. — *Le Printemps*, poëme, 1811, in-8, deuxième édition, 1812, in-8. — *Le Roi de Rome*, poëme allégorique imité de la 4ᵉ Eglogue de Virgile, 1811, in-8. — *La Mort de Loizerolles*, ou *le Triomphe de l'amour paternel*, poëme en trois chants, avec des notes historiques, 1813, in-18.

LOMBARD-LACHAUX, ministre protestant, était maire d'Orléans, en 1792, et y seconda, de tous ses moyens, les fureurs populaires, dans les journées des 16 et 17 septembre. Nommé, à la même époque, député du département du Loir à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et siégea constamment parmi les proscripteurs, sans toutefois, s'y faire remarquer. N'ayant point été renommé, après la session conventionnelle, au nouveau corps-législatif, le directoire exécutif l'employa quelque temps, comme l'un de ses commissaires; révoqué en vendémiaire an 5 (octobre 1796), Lombard obtint un intérêt dans les fournitures des hôpitaux de la république; le perdit ensuite, et retomba dans sa première nullité.

LOMBARD (Vincent), de Langres, est né dans cette ville vers 1765. Venu à Paris dans les premières années de la révolution, il s'y livra au barreau, et donna au théâtre quelques pièces de peu d'importance, mais remarquables par l'esprit et l'originalité. Il devint ensuite juge au tribunal de cassation, et fut nommé, en octobre 1798, envoyé extraordinaire de la république française près la république batave. Il demanda au gouvernement de ce pays une amnistie générale pour les délits révolutionnaires, et fut rappelé en juillet 1799. On a de lui : *Ecoles des enfans*, ou *choix d'historiettes instructives et amusantes propres à former le cœur de l'enfance, lui faire haïr le vice et aimer la vertu*, 1795, 3 vol. in-18. C'est une collection de divers ouvrages précédemment publiés par M. Lombard. — *Les tombeaux*, ouvrage philosophique, 1796, in-8. — *Nerlie*, poëme, 1797, in-18. — *Le journaliste*, ou *l'ami des mœurs*, comédie en un acte et en vers, 1798, in-8. — *Le banquier*, ou *le négociant de Genève*, comédie, 1798, in-8. — *Le meunier de Sans-Souci*, vaudeville, 1798, in-8. — *OEuvres*, troisième édition, 1801, in-8 (dédié à l'ex-directeur Treilhard). — *Peters*, ou *le petit chévrier*, 1805, in-12; 1806, in-12. — *Berthe*, ou *le pet mémorable*, anecdote du 19ᵉ siècle, 1807, in-18. — *Joseph*, poëme en vers et en huit chants, 1807, in-8. — *Le dix-neuvième siècle*, poëme, 1810, in-8. — *Contes militaires*, 1810, in-8. — *Le dix-huit brumaire*, faussement attribué à M. Rœderer (imprimé chez Garnery). — *L'Athée*, ou *l'homme entre le vice et la vertu*, pièce en cinq actes et en vers, reçue au Théâtre-Français depuis vingt-quatre ans, mais dont les gouvernemens qui se sont succédés ont toujours empêché la représentation. — *Le Mémoire*, si connu, pour Fauche Borel contre Perlet (*voy.* ces deux noms), Paris, 1816. — *Souvenirs*, *ou recueil de faits particuliers et anecdotes secrètes pour servir à l'histoire de la révolution*. Ce dernier ouvrage a valu à Lombard de Langres, une aventure désagréable et récente. Il y avait publié, à partir de la quatrième page jusqu'à la quatorzième inclusivement, des détails relatifs à Napoléon qu'il prétendait tenir du maréchal duc de Dantzig (Lefebvre). Le maréchal justement irrité qu'on eût osé lui attribuer des impostures, indignes, à-la-fois, de son caractère et de son rang, a impérieusement exigé que M. Lombard de Langres les désavouât authentiquement, ce que celui-ci a fait dans une note adressée au maréchal, en date du 28 mai 1819, et que le maréchal a fait insérer le lendemain 29, dans tous les journaux.

LOMBARD, conseiller du cabinet prussien, fils d'un perruquier, reçut, malgré le peu d'aisance de ses parens, une éducation soignée, et dont il profita sous quelques rapports. Il cultiva surtout la poésie française, et l'on se souvient qu'il a fait dans sa jeunesse des traductions assez heureuses de quelques morceaux d'*Ossian* et de *Virgile*. On prétend même que sa plus grande ambition fut toujours de faire une tragédie française, mais que jamais il n'en put venir à bout. Il eut plus de succès dans ce qu'on appelle *vers de société*. Ce mérite, qui lui a tenu lieu toute sa vie de connaissances solides, lui acquit une espèce de réputation, et attira sur lui l'attention

de Frédéric II. Aux talens de l'homme de lettres, il joignait quelques avantages extérieurs, de la facilité dans les manières, et la légèreté de l'homme de cour. Le monarque séduit par ces dehors, et s'exagérant à lui-même les qualités de son protégé, le nomma secrétaire de cabinet. Dans ce poste important, M. Lombard pensa qu'il devait surtout s'occuper d'accroître la réputation qui devenait l'instrument de sa fortune. De-là l'aversion qu'il conçut insensiblement pour les occupations de son état. Il demeura constamment étranger à la politique européenne : jamais il ne s'occupa des rapports de la cour de France avec l'Angleterre, rapports dont la connaissance fut en tout temps si précieuse au cabinet de Berlin, et le devint bien davantage par la suite. Loin de chercher à se pénétrer des obligations nouvelles qui lui étaient imposées, il ne cessait de faire des vers qui couraient les salons, et il écrivait des lettres rimées au roi et aux ministres. Admis aux plaisirs et aux intrigues de Rietz et de la comtesse de Lichtenau (*voy.* ce nom), il en contracta bientôt les goûts et les habitudes. Tel était M. Lombard, lorsqu'en 1800, à un âge où l'on ne change plus, il fut fait conseiller de cabinet. La mort de Fréderic-Guillaume II, et la disgrace de la comtesse de Lichtenau, qui en fut la suite, n'affaiblirent point la faveur dont il jouissait. Ce fut à cette époque, et par l'entremise de son frère, que s'établirent, entre le comte de Haugwitz et lui, les relations intimes auxquelles le public a attribué une si grande influence sur les destinées de la Prusse (*voy.* HAUGWITZ). Chargés tous les deux de la direction suprême des affaires, mais sans avoir aucune idée des véritables intérêts de leur pays, ils firent adopter à leur maître un systême dont les événemens n'ont que trop prouvé le vice. Quoiqu'on puisse penser en effet de l'avantage qu'aurait pu trouver la Prusse, soit à unir ses intérêts à ceux de la France, soit à seconder de tous ses moyens l'Autriche et la Russie, il est apparent qu'une marche plus franche eût été plus politique, en même-temps que plus honorable. En 1806, on commença à reconnaître les dangers de la route tortueuse que l'on avait suivie. On assure que l'année précédente, M. Lombard s'était montré opposé à la guerre; mais on lui reproche d'avoir mis dans l'expression de cette opinion la mollesse qu'il mettait dans toutes ses opérations politiques. Ses c[illegible] seils ne furent pas écoutés. En sa qualit[illegible] conseiller de cabinet, il reçut ordr[illegible] composer ce fameux manifeste qui fu[illegible] blié, le 9 octobre, au quartier-gén[illegible] d'Erfurt, et qui réunit si bien, dans [illegible] cadre étroit, tous les traits odieux [illegible] politique de Napoléon. C'est un monu[illegible] précieux de l'orgueilleuse exigeanc[illegible] conquérant, en même-temps que de la [illegible] duite fausse et pusillanime des conse[illegible] du roi de Prusse. A peine ce manifest[illegible] nait-il de paraître à Berlin, que déjà [illegible] Lombard s'occupait à faire emballer [illegible] archives; car, après deux batailles p[illegible] dues, il fallait s'éloigner sans délai. Il n[illegible] gnorait pas d'ailleurs qu'il s'était fait [illegible] nombreux ennemis, surtout parmi le pe[illegible] ple, et cette pensée lui causait de viv[illegible] inquiétudes. Dans plusieurs villes où [illegible] passa, il fut injurié et menacé. A Stettin il fut couvert de boue par la populace, [illegible] traîné en prison par ordre de la rein[illegible] Mais un pareil traitement parut trop d[illegible] à Frédéric-Guillaume III, qui pensa sa[illegible] doute que cet homme, par la faibles[illegible] même de son caractère, ne pouvait êt[illegible] coupable, au moins de trahison, et [illegible] prince le fit mettre en liberté. L'aute[illegible] d'un Mémoire que nous avons cité à l'a[illegible] ticle du comte Haugwitz, a tracé le po[illegible] trait suivant du conseiller Lombard. [illegible] y trouvera peut-être quelque exagératio[illegible] mais on doit remarquer qu'il a été pub[illegible] il y a douze ans, et dans un temps où [illegible] plaies que l'on attribuait à ses mauv[illegible] conseils étaient encore ouvertes : « C[illegible] homme est physiquement et moralem[illegible] énervé; ses connaissances se bornent à [illegible] littérature française; les sciences plus [illegible] lides ne l'ont jamais occupé. Plongé da[illegible] les jouissances sensuelles, il est deve[illegible] également indifférent pour le bien et po[illegible] le mal. C'est dans les mains faibles et imp[illegible] res d'un bel-esprit de basse extractio[illegible] d'un roué qui joint à la perversité mor[illegible] le délabrement physique; d'un hébété [illegible] perd son temps au jeu, dans des socié[illegible] insipides et insignifiantes; c'est dans [illegible] mains d'un homme pareil que se trouve [illegible] maniement des affaires étrangères de [illegible] Prusse, dans une période qui est sans exe[illegible] ple dans l'histoire moderne ! » Depuis [illegible] guerre de 1807, M. Lombard n'a plus [illegible] aucune part aux affaires publiques. Ap[illegible] la paix de Tilsitt, il fut nommé secrétai[illegible] perpétuel de l'académie de Berlin, don[illegible]

était membre depuis plusieurs années. « On pourait tout aussi bien, dit à ce sujet le caustique auteur de la *Galerie de caractères prussiens*, le placer dans quelqu'autre hôpital, bien entendu, en lui donnant une pension assez forte pour qu'il pût faire chaque jour sa partie d'hombre. » En effet, le jeu est une des passions les plus fortes de M. Lombard. Mme de Genlis lui a dédié un de ses romans.

LOMBARD DE TARADEAU, lieutenant-général du bailliage de Grasse, à l'époque où éclata la révolution, fut député du tiers-état des sénéchaussées de cette ville, Draguignan et Castellane, aux états-généraux en 1789. Il y vota avec le côté droit, et s'y fit peu remarquer. En 1797, il fut choisi par Paré, Daveyrier, Lejoyant, Mayer-Lazare et Collombel, pour secrétaire-général de l'entreprise des hôpitaux militaires, et devint en 1800, secrétaire-général du ministère de la police. Il entra, en mai 1802, au corps-législatif, lors de son premier renouvellement, en sortit en 1807, et obtint la place d'archiviste du ministère de la police, qu'il a perdue peu de temps après la retraite du duc d'Otrante (Fouché), de ce ministère, en juin 1810.

LOMÉNIE-DE-BRIENNE (Étienne-Charles cardinal de), de l'illustre famille de ce nom, naquit à Paris en 1727. Attaché par principe, dès sa jeunesse, au parti philosophique qui préparait dans le silence cette liberté précieuse, premier besoin, premier droit, premier bien des hommes réunis en société, mais dont le nom a été depuis trop long-temps prostitué a tous les excès de la tyrannie la plus sanglante et de l'anarchie la plus insensée, M. de Loménie, homme d'un esprit brillant, mais superficiel, s'était lié avec l'évêque d'Orléans, alors chargé de la feuille de bénéfices; avait obtenu par lui, en 1760, l'évêché de Condom, et, en 1764, celui de Toulouse. Il se distingua dans ce dernier poste par une application constante aux affaires et aux intérêts de la province de Languedoc; obtint la bienveillance de la cour, et ne tarda pas à être promu à l'archevêché de Sens. Habile à se ménager tous les genres de succès, M. de Loménie avait placé, en qualité de lecteur, auprès de la reine, une de ses créatures les plus dévouées et qui ne tarda pas à prendre un trop grand ascendant sur l'esprit de cette bonne et confiante princesse. C'était l'abbé de Vermont, homme intrigant, actif, présomptueux, mais qui se montra dans toutes les circonstances, fidèle à la reconnaissance qu'il devait à l'archevêque. Ennemi déclaré de M. de Calonne, alors contrôleur-général des finances, M. de Loménie, après avoir réussi à surmonter le penchant de la reine pour ce ministre, qui trouvait en elle son principal appui, ne fut pas moins heureux à soulever contre le rival qu'il voulait renverser, les notables du clergé et de la magistrature, et à le faire tomber dans la disgrace la plus absolue du roi qui lui retira la direction des finances, lui ota le cordon de ses ordres et l'exila en Lorraine (*v.* Calonne.) Devenu principal ministre (car le titre de premier ministre ne lui fut jamais donné), le 10 décembre 1787, par la retraite de M. de Fourqueux, qui n'avait occupé qu'un moment le contrôle général, l'archevêque de Sens parut bientôt fort au-dessous des fonctions qu'il avait briguées avec tant d'ardeur et de persévérance. On jugea ses vues courtes; ses opérations mesquines; sa marche inconséquente et mal assurée. Après avoir attaqué les plans de M. de Calonne et décidé la disgrace de ce ministre, il se rattacha à ses projets et voulut les faire exécuter; mais il se vit dans l'impuissance de surmonter les obstacles qu'il avait suscités, et le parlement de Paris s'étant constamment opposé à l'enregistrement de l'impôt territorial et de celui du timbre, sur lesquels reposait tout le systême financier de l'archevêque, reçut l'ordre de cesser ses fonctions et de se rendre en exil à Troyes. Ces violences furent de peu de durée; l'opinion publique se prononça avec une telle force, et les pamphlets, les satires, les épigrammes accablèrent tellement le principal ministre, que le 24 août 1788, après une administration de huit mois, il reçut à-la-fois et sa démission et le chapeau de cardinal. La révolution ayant éclaté peu après, le cardinal de Loménie, mécontent de la cour dont il accusait la faiblesse et l'instabilité, se déclara le partisan de ce grand soulèvement politique, et se vanta même de l'avoir préparé; mais, dominé par l'inconstance de son caractère, il mit dans les affaires de la religion la même incertitude et la même fluctuation qu'il avait apportée dans celles de l'état; et, après avoir prêté le serment prescrit par la constitution civile du clergé, il refusa successivement

de sacrer les premiers évêques constitutionnels, et de retourner au siége de Toulouse. Ayant, depuis lors, parlé avec mépris de cette constitution, il changea de nouveau de langage et jura de l'observer. Il chercha néanmoins à la suite de cette dernière démarche à s'excuser auprès du pape; mais bientôt après livré à ses incertitudes, et à sa versatilité habituelles, il lui renvoya le chapeau de cardinal qui ne lui fut plus rendu. Depuis cette époque, toujours tremblant pour ses jours, il s'était retiré à Sens, où il mourut dans les derniers jours de février 1794, rongé de dartres et accablé d'infirmités. On répandit qu'il s'était empoisonné, mais rien n'a justifié ce bruit public. Il aimait les livres avec passion, et ne passait dans aucune ville sans entrer chez tous les libraires pour y découvrir quelques ouvrages rares propres à enrichir sa nombreuse bibliothèque. Sa malheureuse famille devint quelques mois après, victime de sa funeste célébrité, et périt presque toute entière sur l'échafaud, le 21 floréal an 2 (10 mai 1794), le même jour que l'infortunée sœur de Louis XVI. Considéré comme évêque, on pourrait juger le cardinal de Loménie, non moins sévèrement que comme homme d'état. Austère dans ses mandemens, il était très-relaché dans ses mœurs. Ce fut à ses liaisons avec les hommes dont s'énorgueillissaient alors la philosophie et les lettres, bien plus qu'à ses titres littéraires personnels, qu'il dût son admission à l'académie française. Il a successivement publié : *Oraison funèbre du Dauphin ; — Compte rendu au roi;* mars 1788; — *Le conciliateur ou lettres d'un ecclésiastique à un magistrat*, Rome 1754; enfin plusieurs pastorales et mandemens qui sont, selon nous, ce qu'il a écrit de mieux, et pouvaient justifier le choix de l'académie. Le fait suivant, et qui, en prouvant à quel point les considérations temporelles l'emportent quelquefois, à Rome, sur ce qu'on y appelle les intérêts de la religion, nous parait mériter d'occuper une place dans cette notice; on sait avec quelle véhémence le pape Pie VI s'était prononcé dans un bref du 23 février 1791, adressé au cardinal de Loménie, contre la constitution civile du clergé, décrétée en juillet 1790, par l'assemblée nationale constituante de France : bref, dans lequel il appellait cette constitution, l'extrait de plusieurs hérésies; qui croirait que sous le directoire, le pontife romain était tellement revenu de ses premières idées, ou les avait sacrifiées à tel point aux intérêts de sa politique, qu'il proposait au gouvernement français « d'approuver toutes les dispositions de cette constitution, pourvu, toutefois qu'on rendit au St-Siége, les trois légations dont l'armée française venait alors de s'emparer?....... »

LOMONT (Jean-Baptiste), qu'il ne faut pas confondre avec le conseiller-d'état Laumond, est né à Caen vers 1750, et y exerçait la charge de procureur du roi à la Monnaie, au commencement de la révolution, dont il embrassa la cause en homme de bien. Nommé, en 1791, administrateur du département du Calvados, il fut, l'année suivante, élu par ce département député à la convention nationale, où il refusa de se constituer juge de Louis XVI, et vota la détention de ce prince, par mesure de sûreté générale. Ce courage, si rare à cette époque de calamité, ne lui devint cependant pas funeste. Il ne partagea ni le supplice ni la prison de ses malheureux amis, et fut nommé, le 15 frimaire an 3 (5 décembre 1794), membre du comité de sûreté générale, d'où il répandit à pleines mains, les mises en liberté. Compromis dans la correspondance de Lemaitre, agent royaliste, à l'époque du 13 vendémiaire, Lomont fut décrété d'arrestation, et resta deux mois en prison. Devenu, après la session conventionnelle, membre du conseil des cinq-cents, l'excès de sa haine pour le terrorisme entraîna l'estimable Lomont dans une faction qui prouva bientôt qu'elle n'était ni moins sanguinaire ni moins ennemie de la liberté que celle qui venait d'être terrassée. Compris dans les listes de déportation des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797), il fut arrêté et transporté à l'île d'Oléron, d'où il ne fut rappelé qu'en décembre 1799, par un arrêté du gouvernement consulaire. Depuis ce temps, il vit retiré aux environs de Coutances, remplissant les fonctions de maire dans sa commune et jouissant de l'estime et de l'affection de tous ses administrés.

LONGCHAMPS, né à l'île Bourbon en 1767, a été secrétaire des commandemens de la reine, épouse de Joachim, qu'il accompagna à Naples en 1809. Il fut chargé, dans cette ville, de la direction

du spectacle français; mais, disgracié par le roi, il revint en France avant la chute de ce monarque. M. Longchamps est auteur de plusieurs pièces de théâtre, qu'il a presque toutes faites en société avec divers auteurs, et parmi lesquelles nous citerons : *Le séducteur amoureux*, comédie en trois actes. —*L'arbitre*, ou *les consultations de l'an cinq.*—*Le Baiser et la quittance.*—*Dans quel siècle sommes-nous?* — *L'esquisse d'un grand tableau.*—*L'ivrogne corrigé.* — *Le tableau des Sabines*, très-spirituel badinage dont l'ouvrage de David a fourni, non-seulement l'idée principale, mais celle de la dernière scène, qui représente, en pantomime, tous les détails de ce tableau.—*Comment faire?* ou *les Epreuves de Misantropie et repentir.* Diverses anecdotes auxquelles ce drame allemand donna naissance (*voy.* Kotzebue), ont fourni l'intrigue de cette pièce pleine de sel et de gaîté.—*Emma*, ou *la Prisonnière.*—*La fille en loterie.* — *Ma tante Aurore.* Ce joli opéra, joué avec succès au théâtre de Feydeau, est toujours revu avec plaisir. M. Longchamps est en outre auteur de plusieurs chansons insérées dans le recueil de la société de Cancale.

LONGHI (Joseph), graveur italien, né dans les états romains vers 1768, fit ses études à Rome, et acquit de la réputation dans l'art de la gravure. La révolution d'Italie l'ayant conduit en 1797 à Milan, les Français comme les Italiens y rendirent justice à ses talens. Excellent dessinateur, il pouvait, avec son crayon seulement, obtenir d'aussi grands succès qu'Isabey en avait en France; mais à cet avantage, que le célèbre Morghen ne possède point, Longhi joint celui d'un burin non moins parfait, dans une manière différente. L'extrême délicatesse qu'il réunit à la précision et à la fermeté, exige un talent peut-être supérieur à celui qu'il faut pour des gravures où le trait se fait sentir davantage aux regards de ceux qui ne sont point artistes, et qui croyent y trouver plus de vigueur. Aucun graveur de nos jours ne rend les chairs avec autant de vérité que Longhi, dont les figures, surtout dans le nu, font oublier aux connaisseurs qu'elles ne sont qu'en noir. C'est ce que l'on a surtout remarqué dans la gravure qu'il a faite, en 1810, de la *Madeleine couchée*, du Corrège, qui est dans la galerie de Dresde. La délicatesse et la transparence qui distinguent cette peinture, se retrouvent dans la gravure, avec la même perfection de contours et tout le caractère de l'original. Ces divers mérites se montrent peut-être à un degré plus éminent encore, dans une *Galathée nue, flottant dans une conque sur les eaux*, que Longhi a gravée en 1813, d'après un tableau de l'Albane. Doué de beaucoup d'instruction et d'imagination, Longhi ne pouvait rester dans la sphère de copiste. Il a composé et gravé, en 1814, un sujet du 1er livre des *Métamorphoses d'Ovide.* C'est la naïade *Syrinx*, *poursuivie par le dieu Pan.* Les connaissances littéraires de ce graveur l'ont fait briller dans l'institut du royaume d'Italie, où il n'était entré que comme artiste. On y a entendu avec beaucoup d'intérêt, la lecture de plusieurs fragmens d'un ouvrage qu'il a entrepris pour l'histoire de son art, auquel il donne la préférence sur la sculpture, et même sur la peinture, paradoxe qu'on doit pardonner à l'enthousiasme. Il a commencé la gravure d'un tableau de Raphaël, le plus beau sans doute de tous ceux que ce grand peintre ait faits dans la manière de son maître, le Pérugin : ce tableau représente les *Epousailles de la Sainte Vierge.* Le dessin que Longhi en exposa au salon de Milan, en 1812, ravit tous les connaisseurs, par la manière intelligente et précise avec laquelle il avait reproduit l'original. La belle école royale de gravure que Milan possède dans le Palais des Arts, a Longhi pour professeur, et il en est déjà sorti des élèves célèbres. L'ex-vice-roi, prince Eugène Beauharnais, lui a donné l'ordre de la Couronne-de-Fer.

LOOSJES (Adrien), auteur hollandais, né en 1761, s'établit à Harlem comme libraire, et y publia un grand nombre d'ouvrages de sa composition en vers et en prose, que des sentimens purs et vrais, une imagination féconde, et le talent de tracer des tableaux frais et gracieux, ont fait accueillir de ses compatriotes; quoiqu'il n'y règne pas toujours ce goût sûr et cette correction qui, distinguant les grands écrivains, assurent la durée de leurs productions. Voici la nomenclature des principaux ouvrages qu'il a composés : *La bataille de Nieuport*, drame héroïque. — *Emélie de Nassau*, tragédie, 1786. — *Gewaarts et Gyzeslar*, drame, 1786. — *François de Borsselen et Jacqueline de Bavière*, 1791. — *Cor-*

neille le Centurion, 1792. — *Charlotte de Bourbon*, roman historique sous la forme dramatique, 1792. — *Coucy et Jacqueline*, roman, 1793. — *Hugues Grotius et Maria de Reigersbergen*, 1798. — *Contemplations des quatre âges de l'homme*, 1798 ; avec fig. — *Lucius Junius Brutus*, 1798 — *Marcus Junius Brutus*, 1799. — *Les Bataves*, 1799. — *Louise de Coligny*, roman historique dialogué 1803, qui inspire de l'intérêt, mais dont le style n'est pas exempt de trivialité. — *Jean de Witt*, roman historique, dans le même genre que le précédent, 1805. — *Histoire de Susanne Bronkhorst*, roman, 1805, 6 vol. in-8. Dans cet écrit, il a tâché d'imiter le célèbre Richardson, auquel il est cependant resté bien inférieur sous plusieurs rapports ; mais malgré quelques caractères qui y sont peints avec des couleurs trop fortes, malgré des situations invraisemblables, des scènes qui ne reproduisent pas fidèlement la nature, et des négligences de style, on lit avec plaisir cette production originale, à cause du génie inventeur de l'écrivain, de la variété des caractères, de la manière agréable dont il a enchaîné les événemens et tracé ses personnages ; la morale, d'ailleurs, en est très-pure ; c'est un roman qui ne peut corrompre le cœur. — *La vie de Maurits Lynslager, histoire d'une famille hollandaise du 17e siècle*, 1808, 4 vol. in-8., l'un des romans les plus estimés de M. Loosjes. — *Contes Moraux*, 1804, 3 vol. in-8. — *Dernière campagne de Ruiter*; pièce de vers dont on fait cas. — *Histoire du sieur Reinoud Jean van Goldstein tot Scherpenzeel*, histoire hollandaise de la fin du 18e siècle, 1810, 4 vol. in-8. — *Amélia Fabricius, ou le désastre de Delft* (1654), tragédie, dans laquelle on trouve quelques beaux vers, qui n'ont cependant pas suffi pour assurer le succès de cette pièce. M. Loosjes fut ardent républicain, et en donna une preuve éclatante par la pétition qu'il rédigea et adressa revêtue de sa signature et de celles des plusieurs autres habitans de Harlem, en 1806, au corps-législatif de la république batave. Les signataires demandaient que ce corps protestât contre l'anéantissement de la forme républicaine du gouvernement, à la tête duquel se trouvait alors le grand pensionnaire Schimmelpenninck, et contre sa transformation en royaume, projetée par Napoléon. Quoique cette demande patriotique n'eût pas de suite, n'ayant pas été appuyée par d'autres villes, elle n'en fait pas moins honneur aux pétitionnaires, et surtout à M. Loosjes qui en fut le principal auteur. Il est mort à Harlem le 28 février 1818, à l'âge d'environ 57 ans. M. Peerlkamp a publié, en 1818, une brochure dans laquelle il examine les talens littéraires de cet auteur ; et sa veuve vient d'ouvrir une souscription pour les poésies posthumes de son époux, qui formeront deux volumes in-8.

LOOTS (CORNEILLE), un des poètes les plus renommés de la Hollande, est né vers 1774, à Amsterdam, où il exerce l'état de courtier. Dès sa jeunesse il montra un grand penchant pour la poésie, et ses essais ayant été heureux, il la cultiva ensuite avec succès. Il épousa la sœur du célèbre poète Helmers (*voy.* ce nom), et cette union ne contribua pas peu à lui faire poursuivre avec ardeur la carrière de la poésie où il était glorieusement entré. Rien en effet n'est plus naturel que cette noble rivalité de talens qui exista depuis entre les deux beaux-frères poètes, rivalité dont la littérature nationale s'est tant enrichie par les productions qu'elle fit naître. M. Loots, ainsi que son beau-frère, avait l'habitude de lire de temps en temps ses pièces de vers, dans les réunions littéraires, ou dans des occasions solennelles. Comme il déclame très-bien, l'agrément du débit joint au mérite intrinsèque de ses productions fut cause qu'elles ne manquèrent presque jamais d'être écoutées avec intérêt et plaisir. On a de lui un poëme intitulé : *Délivrance des Pays-Bas* (Nederlands verlossing), 1814, un vol. in-8 ; et quatre volumes de *Poésies* (gedichten), in-8, publiés à Amsterdam en 1816-17. On y distingue son poëme intitulé : *Hugues Grotius*, couronné par la société des sciences et belles-lettres d'Amsterdam ; son autre poëme ayant pour titre *la mort d'Egmont et de Horn*, auquel le second prix fut décerné par la même société, M. Tollens ayant remporté le premier. M. Loots excelle principalement dans le genre lyrique ; c'est le poète de la nature, il doit peu à l'art : c'est peut-être un reproche à lui faire que de se livrer trop à sa facilité, et par conséquent de ne pas soigner assez ses productions, négligeant ainsi le précepte du poète latin, qui veut que l'art seconde la nature. Ses idées sont originales ; il a

mite personne; il a beaucoup de verve, et on rencontre souvent dans ses poésies des vers d'une expression sublime; elles respirent, d'ailleurs, un ardent amour de la patrie et de la liberté. Mais à côté de ces beautés du premier ordre, on trouve quelquefois des vers faibles, qui prouvent évidemment que leur auteur n'a pas assez châtié son style, ne s'est pas donné la peine si nécessaire de remettre ses vers sur le métier, et qu'il s'est contenté de verser pour ainsi dire sur le papier le torrent de ses sentimens et de ses pensées, tels qu'ils se présentaient à son imagination. Pour se former une juste idées de ses poésies, on pourrait dire : qu'on n'en lira aucune pièce qui ne contienne quelque chose de propre à plaire ou à toucher, tandis qu'il y en a fort peu qui offrent un ensemble parfait, et ne laissent quelque chose à désirer. M. Loots est tellement ennemi d'une application soutenue, qu'il parait ne pas même chercher à posséder une parfaite connaissance de la langue dans laquelle il écrit; du moins lit-on avec quelque étonnement dans la préface du recueil de ses poésies, qu'il a accepté l'offre faite par M. le professeur Siegenbeek, d'en lire les épreuves pour corriger les fautes de grammaire qui pourraient s'y trouver. Malgré la modestie que prouve une pareille circonstance, on y voit aussi une sorte d'insouciance pour le perfectionnement, qui afflige de la part d'un talent aussi distingué.

LORAUX (Michel), homme de lettres, né à Paris, le 10 août 1779, fut employé dans l'administration des forêts, en 1801, et devint depuis secrétaire particulier de M. Bergon, directeur-général de cette administration; il est actuellement inspecteur de la librairie à Paris, et administrateur du théâtre de l'Odéon. M. Loraux a fait représenter sur le théâtre Louvois, *Une Heure d'Absence*, comédie en un acte et en prose, 1801; — à Faydeau (avec M. Picard), *Valentin*, ou *le Paysan romanesque*, opéra-comique en trois actes, 1813. Cet ouvrage, dont l'intention est heureuse, a paru exécuté d'une manière un peu froide. — à l'Odéon, en 1814, *Une Nuit de la Garde nationale*, comédie en un acte et en prose, qui a eu beaucoup de succès; — en 1816, *la Rivale d'elle-même*, comédie en 3 actes et en vers. Il est encore auteur d'une comédie en un acte et en vers, intitulée : *la Double Méprise*, représentée en province, et de plusieurs ouvrages anonymes et pseudonymes, tant en prose qu'en vers. M. Loraux est plus connu par sa traduction des *Baisers*, des *Odes*, et du premier livre des *Elégies* de *Jean Second*. Cette production lui assure une place distinguée parmi les poètes érotiques de la France; il y a souvent reproduit avec beaucoup de bonheur le coloris, la grâce et la délicatesse du Tibulle de la Belgique. Des notes pleines de goût et d'érudition enrichissent l'édition qu'il en a donnée en 1812, in-8. — François Loraux, son frère, né le 25 novembre 1780, est auteur de *la Fausse apparence* et de *la Romance*, opéras-comiques, imprimés à Paris, 1802 et 1804. Le dernier, qu'on joue assez fréquemment, a été très-bien accueilli.

LORCET (Le baron Jean-Baptiste), né en Champagne, d'une famille d'agriculteurs-propriétaires, le 18 mars 1768, débuta dans la carrière des armes, au moment de la révolution, en qualité de simple hussard. Il se distingua dans toutes les rencontres par une bravoure éclatante, et parvint, fort jeune, au grade de colonel. A la tête de son régiment, il fit des prodiges de valeur aux journées de Castiglione et de Zurich. Il fut promu, le 30 juillet 1799, au grade de général de brigade. Le 3 décembre 1800, il montra le plus brillant courage à la bataille de Hohenlinden. il fut employé, en 1801, dans la 13ᵉ division militaire, à Rennes. Il passa, en 1804, dans la 2ᵉ division, avec le titre de baron et commandant de la légion-d'honneur. Le 2 décembre 1805, il acquit une nouvelle gloire à celle d'Austerlitz. Après les campagnes de 1806 et 1807, où il avait donné des preuves d'un brillant courage, il fut envoyé en 1808, en Espagne, sous les ordres du duc d'Elchingen (Ney); et, le 18 mai, il enleva le pont de Penaflor dans une attaque hardie, et qui hâta la prise d'Oviedo. Le général Lorcet se distingua de nouveau, le 28 novembre, au combat d'Alba de Tormès, et à celui de Fuentès-Onoro, les 4 et 5 mai 1809. De retour en France et couvert de blessures, il vint prendre, en 1812, le commandement des Bouches-de-la-Meuse, où, de concert avec le préfet, il parvint à rétablir le calme, lors de l'insurrection de 1813. Il passa, quelques mois après, à Leuwarden, et, lors de la retraite de la Hollande, il fut contraint à mettre bas les

armes, à Gertruydemberg, et fait prisonnier par les cosaques. Lors de la restauration de 1814, Louis XVIII le créa chevalier de St-Louis, et lui confia le commandement de l'arrondissement et de la place de St-Malo. Après les événemens du 20 mars, le baron Lorcet fut nommé lieutenant-général de cavalerie. Le 30 juin 1815, il joignit son nom à celui des braves qui signèrent, au camp de la Villette, la noble adresse de l'armée à la chambre des représentans (*voy.* Davoust), et se retira ensuite avec elle sur la rive gauche de la Loire. Depuis cette époque, il vit retiré à Autry département des Ardennes avec la demi-solde de maréchal-de-camp. C'est avec un regret toujours nouveau qu'on ne retrouve plus dans les cadres de l'armée française les noms de quelques braves qui l'ont si long-temps illustrée par leur valeur, et cette réflexion se rattache surtout à l'oubli dans lequel sont tombés les services de Lorcet, qui méritaient au moins une honorable retraite.

LORDAT (J.), professeur de médecine à l'école de Montpellier, né à Tournay, près de Tarbes, le 11 février 1773, a publié: *Observations sur quelques points de l'anatomie du singe vert, et Réflexions physiologiques sur le même sujet*, 1808, in-8. — *Traité des hémorrhagies*, 1808, in-8. — *Conseils sur la manière d'étudier la physiologie de l'homme*, 1814, in-8. On a encore de lui une dissertation inaugurale intitulée: *Réflexions sur la nécessité de la physiologie dans l'étude et dans l'exercice de la médecine*, Montpellier, 1797, in-8. — *Observations sur la sympathie de la maladie avec les glandes conglobées du cou* (*Bulletin de la société des sciences de Montpellier*), et de *Nouvelles remarques sur les hernies abdominales* (ibid.). — *Exposition de la doctrine médicale de P.-J. Barthez et Mémoires sur la vie de ce médecin.* M. Lordat a fourni divers articles au *Journal général de médecine*, publié par la société de médecine de Paris. On y remarque des observations sur la fièvre nerveuse (synaque); sur l'éléphantiasis, et sur la maladie que les anciens ont nommée *morbus cardiacus*. C'est à ce médecin que l'on doit la publication de l'excellent recueil des consultations de Barthez.

LORENZI (L'abbé Barthélemi), poète italien, est auteur d'un poème en quatre chants sur la culture des montagnes: *Della coltivazione de' monti*; dont la troisième édition parut en 1811, à Vérone, in-4; l'auteur avait corrigé son ouvrage, et y avait douté du talent de l'improvisation; et les Italiens disent, dans leur enthousiasme, que Lorenzi leur semble être Apollon *Oracoleggiante*.

LORGE (Le baron), lieutenant-général des armées françaises. Employé, en 1796, à l'armée de Sambre-et-Meuse, en qualité de général de brigade, il força le 27 octobre, après un combat très-vif, le débouché de Furfeld et de Diffenthal. Nommé général de division le 4 avril 1799, il fut envoyé en 1800, avec cette qualité, à l'armée du Rhin; continua de s'y distinguer, et obtint ensuite le commandement de la 26ᵉ division militaire. Il passa, en 1806, à l'armée d'Allemagne et commanda dans le Hanovre. Envoyé en Espagne, après la paix de Tilsitt, il y soutint sa réputation, et fut cité avec éloge au combat de Prieros, le 3 janvier 1809. Le 6 septembre 1813, il combattit les Prussiens à Dennevitz et y fit des prodiges de valeur; mais ses soldats ne le secondèrent pas. Nommé, en 1814, commissaire en Portugal et en Espagne, pour le retour des prisonniers français, le roi le créa successivement, à son retour, grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de l'ordre de St-Louis. Le lieutenant-général Lorge a été porté, en 1819, sur la liste des officiers-généraux de son rang, qui sont à la disposition du ministre de la guerre.

LOUCHET (Louis), député de l'Aveyron, à la convention nationale, était, à l'époque de la révolution, homme de lettres et professeur. Dès les premières séances de cette assemblée, il professa les opinions révolutionnaires les plus exaltées, et se lia avec ceux de ses collègues qui se faisaient remarquer par un esprit plus fanatique et plus intolérant. Après avoir insisté, à diverses époques, pour faire presser la mise en jugement de Louis XVI, il vota la mort de ce prince, sans appel et sans sursis. Envoyé en mission dans les départemens de la Seine-Inférieure, il y fit arrêter d'Espremenil, et l'envoya au tribunal révolutionnaire de Paris. Rentré dans le sein de la convention, il y dénonça le tribunal criminel de l'Aveyron, pour avoir prononcé l'absolution du frère de Charrier, et obtint un décret pour examiner les jugemens de ce tribunal, dont



Louis XVI

[illegible] yeux de Louchet et de la [illegible]

dans les circonstances, d'abord si diffi- [illegible]

ıe, aux yeux de Louchet et de la qui gouvernait alors la républi- tait de ne pas immoler assez de vic- Etroitement lié avec Collot-d'Her- Billaud-Varennes, ce fut dans l'in- e ces deux décemvirs, bien plus que ux de l'humanité, que Louchet de- , l'un des premiers, le 9 thermidor illet 1794), qu'un décret d'arres- fut rendu contre Robespierre. août suivant, il prononça un long rs pour prouver qu'il fallait main- a terreur à l'ordre du jour; mais e cette terreur, dont il provoquait intien, fut devenue un instru- de vengeance dans les mains de ction, et, qu'à son tour, Lou- e vit sur le point d'être frappé e, il proposa de substituer la dé- ion à la peine de mort. Après la conventionnelle, il devint commis- u directoire exécutif, et fut nommé ur-général du département de la e, après le 18 brumaire; il a per- te place depuis la restauration. On il est mort fou en 1815.

JIS XVI, roi de France, reçut à sance le nom de duc de Berry. Il econd fils de Louis, dauphin de e, et de Marie-Joséphine de Saxe, Fréderic-Auguste roi de Pologne. la cour était à Choisy, à l'exception dauphine, au moment ou cette sse lui donna le jour. On remar- s-lors, comme un présage sinistre, ent arrivé au courrier qui portait à la nouvelle de sa naissance: il de cheval, et mourut de sa chute, d'avoir pû remplir sa mission. L'é- on du duc de Berry, confiée aux u duc de la Vauguyon, dont le fils, e France, acquiert tous les jours, sagesse de ses principes, de nou- droits à l'estime nationale, ne fut lus heureuse que celle des comtes ovence (Louis XVIII) et d'Artois res; mais le duc de Berry et son puiné, doués d'un sens naturelle- juste et droit, suppléèrent plus tard, étude, au vice de cette éducation, 'exclusivement concentrée dans cice des devoirs religieux, et qui, ndant ces princes étrangers aux extérieures de l'état et à l'admi- on, ne développa dans Louis qu'un re faible, craintif, incertain, qui i funeste à ce malheureux prince, dans les circonstances, d'abord si diffi- ciles, ensuite si terribles où il se trouva engagé. Malgré l'extrême negligence ap- portée à son instruction, Louis acquit une grande supériorité dans deux scien- ces: l'histoire et la géographie; il est même probable que, s'il n'eût pas été roi, il eût obtenu la réputation de l'un des premiers géographes de son royaume. Son gouverneur et ses instituteurs ne s'étaient point appliqués à le corriger de deux défauts dont les princes ne peuvent assez se défendre, quoiqu'au premier as- pect ils ne paraissent pas d'une haute importance: le premier était un penchant à dire des choses dures à ceux qui for- maient son entourage; le second, l'oubli de son maintien jusqu'à une sorte d'aban- don. Le cœur de Louis était essentielle- ment bon, et cependant quelques-unes de ses brusqueries étaient devenues tel- lement populaires, qu'on les racontait de toutes parts. L'absence de dignité ne lui fut pas moins fatale, et, lorsque le pouvoir lui manqua, il tomba tout-à-coup dans le mépris de la multitude, qui, ne pouvant ni connaître ni apprécier les excellentes qualités de l'homme, ne jugeait que l'exté- rieur du monarque. Louis perdit, en 1760, le duc de Bourgogne, son frère aîné, alors âgé de neuf ans; en 1765, le dauphin, son père, lui fut enlevé, et suivi bien- tôt après au tombeau par la dauphine. Rien ne prouve mieux combien l'ame de Louis était accessible à une pro- fonde sensibilité que les touchans regrets qu'il témoigna à la mort du dauphin; il resta long-temps sans vouloir sortir, et, lorsqu'en traversant les appartemens il entendit dire, pour la première fois: *Place à Monsieur le Dauphin*, des pleurs inon- dèrent son visage, et il s'évanouit. Deux anecdotes annoncèrent dès-lors sa jus- tice: au milieu de la cour corrompue de son aïeul, des courtisans lui ayant de- mandé quel surnom il prefèrait à son avénement au trône? *Celui de Louis-le Sévère*, leur répondit-il. Se trouvant à la chasse, le cocher de sa voiture se hâ- tait d'arriver au lieu où le cerf était cerné, et allait traverser un champ de blé; le dauphin l'arrête, et lui ordonne de prendre le chemin ordinaire, en di- sant: « Pourquoi mes plaisirs feraient-ils tort au pauvre? ce blé ne m'appartient pas. » Le cabinet de Versailles, dans le dessein de prévenir les guerres qui avaient

désolé si long-temps la France et l'Autriche, avait projeté une quadruple alliance entre ces deux états et les deux branches de la maison de Bourbon, d'Espagne et de Naples ; et l'union du dauphin avec Marie-Antoinette d'Autriche, fille de l'impératrice Marie-Thérèse, en commença le rapprochement; cette union fut célébrée néanmoins sous les plus funestes auspices. On sait que la fête donnée par la ville de Paris à cette occasion devint, par le défaut d'ordre et de précautions, la cause de la mort de plus de quatre mille personnes, qui furent étouffées ou écrasées sur cette même place Louis XV où le successeur de ce prince devait périr lui-même sur un échafaud. Le dauphin, profondément affligé de cet événement, écrivit au lieutenant de police : «Je suis pénétré de tant de malheurs; on m'apporte en ce moment ce que le roi me donne tous les mois; je ne puis disposer que de cela, et je vous l'envoie; hâtez-vous de secourir les plus malheureux. » Louis, sans se permettre aucune dépense superflue, continua à envoyer son revenu de plusieurs mois, et n'en détourna quelques sommes que pour les porter secrètement dans les réduits du pauvre. Lorsque ces actes de bienfaisance étaient aperçus, il disait agréablement : « Il est bien singulier que je ne puisse aller en bonne-fortune sans qu'on le sache.» Tant d'humanité annonçait le règne le plus heureux: la France n'en a pas compté de plus sinistre. Lorsqu'on lui annonça, le 10 mai 1774, la mort de Louis XV, qui l'appelait à un trône non moins flétri par les excès honteux de son prédécesseur, qu'ébranlé par les résistances des parlemens, peu sensible à l'attrait du pouvoir, et ne mesurant que l'étendue de ses nouvelles obligations, il s'écria : « O mon Dieu, quel malheur pour moi ! » A cette époque, les finances se trouvaient épuisées, le commerce sans vigueur, la marine anéantie ; soixante-dix millions avaient été consommés, par anticipation, sur les revenus de l'état, et l'excédent des dépenses sur la recette s'élevait à vingt-deux millions. Pour faire disparaître ces maux, Louis XVI appela au ministère ceux que l'opinion publique lui désignait comme les plus propres à les réparer. Le comte de Vergennes, revenu de l'ambassade de Suède, eut le département des affaires étrangères; le respectable Turgot, qui s'était fait connaître honorablement dans son intendance de Limoges, dirigea les finances comme contrôleur-général; Malesherbes, déjà recommandable par une réputation sans tache, et la plus douce philantropie, fut employé dans le conseil; Maurepas enfin, dont un esprit original et piquant, mais surtout l'extrême faveur dont il jouissait auprès du dauphin, et l'inimitié de Mme du Barry étaient les principaux titres auprès du nouveau roi, fut placé à la tête de l'administration. Le premier édit du règne de Louis XVI fut un bienfait : il dispensa les peuples du paiement du droit connu sous le nom de *joyeux avénement*. Le second fut un acte de justice : il rassura les nombreux créanciers de l'état, et promit d'acquitter la dette publique. Les parlemens, dont tous les membres avaient été exilés, furent rappelés à leurs fonctions, le 12 novembre 1774. Bientôt après, on vit renaître le crédit national, et l'on osa concevoir l'espoir d'une prospérité durable. On remboursa vingt-quatre millions de la dette exigible ; cinquante de la dette constituée; vingt-huit des anticipations. L'intérêt des créances sur les biens du clergé tomba à 4 pour 100 ; les actions de la compagnie des Indes et les billets des fermes générales s'élevèrent à un taux plus considérable; on supprima les pensions abusives ; on diminua celles qui étaient peu méritées. L'économie personnelle du monarque servit d'exemple, et devint extrême ; on lui représenta qu'il la poussait trop loin : « Que m'importent l'éclat et le luxe, s'écria-t-il ? de vaines dépenses ne font pas le bonheur. » Dans le dessein de borner le ravage de l'usure, un Mont-de-Piété fut établi dans la capitale, et présenta des ressources aux indigens, au prix du plus modique intérêt. On forma une caisse d'escompte destinée à augmenter la circulation du numéraire et à faciliter les opérations du commerce. Le régime désastreux des corvées, qui, pour un faible travail sur les grandes routes, arrachait l'agriculteur à des occupations plus pressantes, fut supprimé, et la servitude personnelle dans les domaines du roi abolie. On adoucit le code criminel ; la torture, née dans les cachots de l'inquisition, prodiguant les tourmens et la douleur dans l'espoir de trouver des coupables, cessa de deshonorer la législation criminelle de la France. Louis XVI re-

cueillit le fruit de la reconnaissance publique dans un voyage qu'il fit, en 1786, à Cherbourg, pour visiter les travaux qu'on exécutait dans ce port. Il parcourut la Normandie, et partout, sur son passage, il reçut les marques de l'affection la plus sincère. Plein de reconnaissance, ce bon prince écrivait à la reine : « L'amour de mon peuple a retenti jusqu'au fond de mon cœur; jugez si je ne suis pas le plus heureux roi du monde. » Pour conserver le souvenir de l'accueil qu'on lui avait fait, il voulut que son second fils, né quelque temps avant, portât le nom de *duc de Normandie*. A cette époque, commençait la guerre de l'indépendance américaine, à laquelle de prétendus politiques, obstinés défenseurs des vieilles doctrines nées de l'arbitraire féodal, ne cessent, maintenant encore, d'attribuer les malheurs et les crimes qui ont ensanglanté quelques périodes de la révolution française. Les colonies anglaises avaient repoussé les impôts de la métropole, et rompu les liens qui les unissaient à elle; leurs députés étaient arrivés à Paris pour y réclamer des secours; les esprits s'étaient échauffés en faveur des insurgés ; de toutes parts on représentait la France comme ayant toujours été l'asile des peuples opprimés; on annonçait qu'après avoir protégé de ses armes le berceau de la liberté en Hollande, il était de sa gloire de le couvrir de sa puissance à Boston; on disait qu'il était temps enfin d'humilier l'Angleterre et de lui ôter pour toujours ses prétentions à la souveraineté des mers. Louis XVI fut presque le seul de sa cour qui ne partagea point à ce sujet l'opinion de ceux qui l'entouraient; et ce ne fut qu'avec la plus grande répugnance que, cédant au vœu de son conseil, il reconnut l'indépendance américaine ; non qu'il fût l'ennemi des principes qui l'avaient proclamée, mais parce qu'il prévoyait que cette reconnaissance allait amener avec l'Angleterre une rupture qu'il redoutait. Quoiqu'il en soit, les termes dans lesquels fut conçu l'acte de reconnaissance méritent d'être conservés : «Les Anglo-Américains, y est il dit, sont devenus libres du jour où ils ont déclaré leur indépendance. » Il est difficile de reconnaître en termes plus précis le principe de la *souveraineté des peuples*. De grands succès signalèrent aussitôt la valeur française, combattant pour la noble cause de la liberté. Sur le continent, l'armée du général anglais Burgoyne fut faite prisonnière ; sur les mers, La Mothe-Piquet, d'Estaing, Vaudreuil en Amérique, Suffren dans les Indes, firent plusieurs fois triompher le pavillon français. Le résultat de cette guerre fut, pour l'Angleterre, la perte de ses colonies ; mais son cabinet en conçut contre la France et son monarque une haine active et durable, qui prépara fit naître, et alimenta les troubles qui ne tardèrent pas à éclater dans l'intérieur, en même- temps que, par l'exaspération toujours croissante des esprits, elle rendait inévitable et prochaine l'affreuse catastrophe qui, en vengeant les pertes et les affronts de la Grande-Bretagne, devait priver l'infortuné Louis du trône et de la vie. L'un des premiers effets du ressentiment du cabinet de St-James fut de favoriser l'invasion de la Hollande par le duc de Brunswick, et d'arracher à la France cet ancien allié, pour s'emparer de tout son commerce; le second, de rendre la médiation de la France inutile et sans force, lorsque la Turquie, en guerre avec la Russie, la réclama pour faire cesser les hostilités. Les Russes, certains que les vœux du gouvernement français ne tendaient pas à favoriser leur agrandissement, ne cachèrent plus leur animosité ; de leur côté, les Turcs, convaincus de la faiblesse de ce gouvernement, cherchèrent d'autres médiateurs ; et la France perdit tout à-la-fois les avantages commerciaux qu'elle retirait de ses liaisons, au nord avec la Russie; au midi, de celles quelle entretenait avec les Échelles du Levant. Ce fut vers cette époque que naquit le premier dauphin, mort depuis à Meudon, le 4 juin 1789. La ville de Paris célébra sa naissance par un bal qu'elle donna au roi, le 21 janvier 1782, onze ans avant la journée qui vit traîner ce malheureux prince à l'échafaud. Ce fut pendant le long et rigoureux hiver de cette année, que Louis donna de nouvelles preuves de son affection pour le peuple ; de grands dégâts avaient été occasionnés dans plusieurs provinces par le débordement des fleuves; les chemins étaient détruits, les arbres emportés ; les maisons menaçaient ruine. Le roi accorda une somme de trois millions pour être répartie sur les laboureurs les moins imposés, et trois autres millions pour distribuer des bestiaux, des denrées et des

instrumens d'agriculture. En remplacement de ces sommes, il ordonna une réduction sur les fonds attribués aux bâtimens de ses maisons, et la retenue d'un vingtième, pendant un an, sur toute pension au-dessus de dix mille livres. Cependant, malgré ces sacrifices, des réformes et des réductions de toute espèce, les finances s'étaient altérées, autant par les dépenses extraordinaires de la guerre, que par des profusions dont l'opinion publique rendait responsables la reine, le comte d'Artois et leurs courtisans. Le crédit public disparaissait à la suite de plusieurs emprunts onéreux. Les capitalistes s'alarmaient en prévoyant une faillite; vainement le roi avait-il dit publiquement dans son conseil: « Je ne veux plus ni nouvel impôt, ni emprunt; » on les lui présentait sans cesse comme le seul moyen d'élever la recette au niveau d'une dépense qui l'excédait de cent millions. Dans ces circonstances pénibles, Louis XVI convoqua la première assemblée des notables, qui se sépara sans remédier à rien. L'archevêque de Sens qui dirigeait les finances comme principal ministre, crut alors pouvoir emporter, par la force, ce que son prédécesseur Calonne avait vainement tenté par la persuasion. Il proposa l'impôt du timbre et la subvention territoriale. Le premier frappait douloureusement le commerce; la subvention devait porter sur les grands propriétaires, et dès-lors sur les membres du parlement, qui, mettant leur intérêt personnel à l'abri de la haine publique, exclusivement concentrée alors sur le principal ministre, s'opposèrent à l'enregistrement de ces deux impôts, et furent exilés à Troyes. Rappelés bientôt après, ils s'avisèrent de reconnaître qu'ils n'avaient pas le droit de consentir les impôts, et demandèrent la convocation des états-généraux. Le clergé, qui, jusqu'alors, n'avait pris aucune part aux querelles politiques, se réunit aux magistrats pour réclamer cette convocation, et les villes principales firent entendre le même vœu. Louis, toujours empressé d'écouter l'opinion publique et de souscrire à ses demandes, assembla une seconde fois les notables, pour déterminer la forme des états, ainsi que la manière d'y voter. Dans cette seconde assemblée, il prouva, comme dans la première, que les *sacrifices personnels* ne lui coutaient rien. L'économie particulière, loin de lui déplaire, flattait même son goût pour la simplicité. C'est à cette époque que des députés du tiers-état de Bretagne, admis à son audience, s'étant mis à ses genoux, il s'empressa de les relever, en leur adressant ces belles paroles: « Levez-vous, ce n'est point à mes pieds qu'est la place de mes enfans. » Les états-généraux s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789. Le déficit dans les finances était léger; et un dévouement généreux l'eût facilement comblé; mais le clergé et la noblesse, à l'exception d'un petit nombre d'hommes respectables, qui se rappelèrent qu'ils étaient citoyens avant d'être prêtres ou nobles, ne songeaient dès-lors qu'à maintenir leurs priviléges et à se soustraire au fardeau des charges publiques. Toutefois cette secrète résistance, qui ne se manifestait que dans des conversations particulières et des conférences secrètes, était devenue à-peu-près impossible à soutenir, du moment où les communes avaient été admises dans les états-généraux en nombre égal aux premiers ordres. L'ouverture des états avait eu lieu le 4 mai 1789. Le roi s'y était montré avec plus de dignité qu'à l'ordinaire. Son discours, où respirait toute son ame, avait fait une vive impression sur les esprits; mais, il ne répondait encore que faiblement aux espérances de la nation, car on sait que, dès-lors, il était, au fond, beaucoup moins question de combler un déficit de quelques millions, que de mettre un terme aux abus de tous genres auxquels la monarchie était en proie; de détruire à jamais l'arbitraire, et de fonder le système représentatif par l'établissement de la liberté civile et de la liberté politique. Tels étaient les premiers vœux des représentans de la nation française: tel était le premier ou plutôt l'unique but de la révolution qui éclata deux mois après, et que la réunion de tous les préjugés, de toutes les oppressions, de tous les intérêts anti-sociaux, proscrits par elle, a calomnié, dès l'instant de sa naissance, en confondant avec son bût quelques résultats déplorables, conséquences inévitables, peut-être, d'un aussi grand mouvement, et qu'ont désavouées, avec horreur, ceux qui, au péril de leurs jours, mille fois menacés par tous les partis extrêmes, se font gloire de l'avoir servie, et se dévoueraient encore, s'il le fallait, pour defendre, en 1820, ce qu'ils

voulurent en 1789. Cependant le clergé et la noblesse continuaient à se refuser à toute réunion avec l'assemblée nationale ; Louis s'efforça de mettre un terme à cette scission. Lorsque, le 26 juin 1798, le duc de Luxembourg, au nom de la chambre de la noblesse, lui fit des objections contre la réunion, le roi lui répondit : « Toutes mes réflexions sont faites : dites à la noblesse que je la prie de se réunir : si ce n'est pas assez de ma prière, je le lui ordonne. Quant à moi, je suis déterminé à tous les sacrifices. A Dieu ne plaise qu'un seul homme périsse jamais pour ma querelle ! » Mais, par une fatalité déplorable, tandisque le trop facile monarque, lors même qu'il n'éprouvait d'autres désirs et ne formait d'autres vœux que ceux d'une réunion générale, cédait à l'impulsion de ses conseils secrets, il signait l'ordre de faire avancer des troupes sur Versailles et sur Paris, sous prétexte de soutenir le service des gardes nationales, mais, en effet, parce que l'opposition des citoyens aux sinistres projets de la cour était connue, et que l'on voulait s'assurer d'un appui contre eux. Toutefois, c'était dans d'autres dispositions que Louis appelait les troupes, et la nécessité de maintenir l'ordre dans Paris et d'y prévenir de funestes explosions, avait été la seule considération par laquelle on avait réussi à le décider. Dès le 23 juin, il avait tenu une séance royale, dans laquelle il avait développé de nouveau, et avec plus de fermeté, les intentions modérées qu'il avait déjà fait connaître ; mais, à la voix de Mirabeau (*voy.* ce nom), l'assemblée, un moment muette au départ du roi, avait repris toute son énergie. On ne vit dans les propositions du monarque qu'un piège tendu par le ministère à la confiance des communes, et le résultat de cette séance et des objections du duc de Luxembourg furent, le 27 juin, l'accession de la chambre de la noblesse toute entière à la démarche de quarante-sept de ses membres, qui, ayant le duc d'Orléans à leur tête, s'étaient réunis le 25 au tiers-état, constitué, dès le 17 du même mois, en assemblée nationale, sur la proposition de Siéyes. A la suite du grand mouvement du 14 juillet, le roi, épouvanté des meurtres populaires dont Paris venait d'être le théâtre, et renonçant cette fois à suivre d'imprudens ou de perfides conseils, se rendit à l'assemblée, à pied, sans armes, et presque sans gardes. Là, au milieu de la salle et debout, il conjura les représentans de la nation de ramener la tranquillité publique. « Je sais, leur dit-il, qu'on cherche à élever contre moi d'injustes préventions ; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Des récits aussi coupables ne sont-ils pas démentis d'avance par mon caractère connu ? Eh bien ! c'est moi qui me fie à vous. » Ce courage, cet abandon imposèrent pour quelque temps silence aux partis. L'enthousiasme du plus grand nombre des députés fut extrême ; ils voulurent servir eux-mêmes de gardes au monarque pour le conduire au château. On resta plus d'une heure à faire ce court trajet ; et le roi, après son arrivée, parut sur le balcon de son appartement, pour y recueillir les témoignages réitérés de l'affection publique. Cependant les intrigues reprirent bientôt toute leur activité ; de coupables imprudences se renouvelèrent, et, le 5 octobre 1789, un repas et une fête donnés par les gardes-du-corps, et auxquels assista la reine, devinrent le signal d'une insurrection terrible, pendant laquelle toute la populace de Paris, accourue à Versailles, immola plusieurs gardes du roi et menaça les jours de la reine. Le lendemain, le tumulte continua dans la matinée, et, le soir du même jour, le roi, la reine et leur famille, dont le départ pour l'étranger était depuis quelques jours annnoncé au peuple, furent entraînés à Paris. Au milieu de cette scène d'horreur, Louis, entouré de son épouse, de sa sœur, de ses enfans en larmes, de ses serviteurs remplis d'effroi, avait conservé toute sa sérénité. Il répondit à ceux qui le conjuraient de fuir : « Il est douteux que mon évasion puisse me mettre en sûreté ; mais il est très-certain qu'elle deviendrait le signal d'une guerre qui ferait couler des flots de sang. J'aime mieux périr ici que d'exposer pour ma querelle tant de milliers de citoyens. » Arrivé à Paris, la violence qui y avait amené ce prince, le força d'y établir son domicile. Depuis plus de cent ans les rois n'y avaient pas fait de résidence habituelle ; rien n'était préparé pour le recevoir ; le château des Thuileries manquait des objets les plus nécessaires ; néanmoins, malgré les incommodités de ce nouveau séjour, Louis, résigné à tous les malheurs, crut devoir, dès le lendemain de son ar-

rivée, rassurer les provinces sur son sort, les inviter à la tranquillité, et prier l'assemblée de venir à Paris pour y continuer ses travaux auprès de sa personne. Forcé, immédiatement après, de licencier ses gardes, la garde nationale de Paris prit le service auprès de lui. Le 14 février 1790, il vint, accompagné de ses ministres et environné de ce qui restait d'éclat au trône, accepter les bases de la constitution que préparait alors l'assemblée. Le discours qu'il prononça dans cette circonstance était rempli de la plus touchante sensibilité, et il était impossible de ne pas reconnaître à une sorte de désordre et d'abandon, qu'il était moins le résultat d'un travail réfléchi, que l'expression d'une ame qui a besoin de s'épancher. Il produisit une émotion vive, mais qui, dans l'agitation actuelle des esprits, ne pouvait être d'aucune durée. Bientôt le départ de ses tantes pour l'Italie fit de nouveau craindre le sien. Des bruits sinistres se renouvelèrent; et, le 18 avril 1791, l'état de captivité du malheureux prince fut constaté aux yeux de la France et de l'Europe, par la résistance qu'opposa la multitude à son départ pour son château de St-Cloud; résistance dont l'impunité fit la honte de l'assemblee, lorsque le roi s'étant rendu, dès le lendemain, au milieu d'elle, pour se plaindre des violences exercées envers lui, elle eut la coupable faiblesse de n'ordonner aucunes poursuites contre un attentat qu'il eût été de son devoir de faire punir avec la dernière rigueur. Ainsi se préparait, sous les yeux d'une assemblée inhabile à réprimer des excès dont elle gémissait, la destruction de la monarchie par l'avilissement du monarque. Cependant l'armée était dans un etat complet de désorganisation. N'ayant plus de part à la confection des lois, le monarque ne nommait aucun des magistrats qui rendaient la justice en son nom; privé de la prérogative de faire grace et de commuer les peines; n'ayant plus aucune action sur l'administration intérieure, confiée entièrement aux d partemens et aux districts; exclu du droit de commander l'armée; gêné dans celui de déclarer la guerre et de faire la paix; dépouillé du droit de recouvrer les impositions, de les répartir, de récompenser les services publics, d'ordonner le mi i tère; Louis, qui ne se considérait plus comme roi, lisait dans l'avenir la fatale destinée qui l'attendait. On l'avait vu, le 6 octobre au soir, traversant, à l'instant de son départ pour Paris, une des salles du château de Versailles, où se trouvait le portrait en pied de Charles Ier, dire, en montrant ce portrait à l'un des serviteurs qui l'accompagnaient: «Voilà le sort qui m'est réservé.» Dans une telle disposition d'esprit et de sentimens, et quelle que fût l'absurdité des plans conçus par un zèle imprudent ou criminel, il ne fut pas difficile de convaincre le malheureux prince qu'il ne lui restait plus d'autre ressource que de chercher dans des négociations avec l'assemblée nationale, commencées hors de France et appuyées de la coalition de l'Europe, le rétablissement de son autorité. Après de longues hésitations, il se décida enfin; et, dans la nuit du 20 au 21 juin, il quitta les Tuileries, et se dirigea vers Montmedy, laissant à l'intendant de sa liste civile une déclaration qu'il le chargea de transmettre à l'assemblée, et dans laquelle il protestait contre les violences dont il était l'objet depuis si long-temps. Reconnu à Varennes, le roi ne voulut point employer la force, et craignit que sa délivrance ne coutât la vie à quelques-uns de ses défenseurs. Reconduit à Paris, par une armée de quarante mille gardes nationaux, qui se recrutaient de village en village, il éprouva le long de la route les humiliations les plus avilissantes, et rentra prisonnier dans son château. L'assemblée délibéra aussitôt sur la question de savoir, s'il devait régner encore, et décida l'affirmative, malgré de vives oppositions. Cette autorité dégradée et sans force, rendue à un souverain toujours prisonnier, était une illusion, et cette illusion ne pouvait être de longue durée. Cependant l'assemblée constituante paraissait toujours plus pressée d'échapper aux embarras de la nouvelle situation dans laquelle le départ, la déclaration et le retour du roi venaient de la placer. Elle fixa au 30 septembre 1791 la fin de la session, et convoqua, pour le 1er octobre, l'assemblée législative qui devait la remplacer. Les premières séances de cette assemblée, en donnant la preuve de sa faiblesse, commencèrent les hostilités entre elle et le roi; après avoir rendu un décret pour retirer au monarque les titres de *sire* et de *majesté*, et régler un nouveau cérémonial de réception, elle rapporta dès le

lendemain, ces dispositions, mais le coup était porté, et Louis, quoiqu'il eût prévu depuis long-temps quel esprit allait diriger la nouvelle session, ne douta plus, dès cet instant, que les derniers restes de son pouvoir ne fussent sur le point de lui échapper. En même-temps la constitution était violée dans toutes ses parties : il n'y avait plus de sûreté pour les personnes ; de liberté pour les opinions religieuses et politiques ; de respect pour les propriétés. La guerre fut déclarée à toutes les puissances de l'Europe. On la voulait pour faire redouter des trahisons dont on se préparait à accuser le monarque. Bientôt, en expiation et pour prévenir le retour de ces trahisons, ou prouvées ou prétendues, un parti puissant, ambitieux, formé d'hommes d'un talent supérieur, la plupart du plus noble caractère, et qui, depuis, se sont offerts en sacrifice à la patrie, suscita les désordres du 20 juin 1792, pour forcer la cour à se jetter dans ses bras et prendre des ministres de son choix. Vingt mille hommes, divisés en trois bandes, forcent les portes de l'intérieur des Tuileries. La porte de l'œil-de-bœuf était fermée ; on l'ébranle, elle allait être brisée : c'en était fait de la famille royale. Un seul homme désarma cette multitude : ce fut Louis XVI. Il ouvrit lui-même la porte en s'écriant : « Je ne crois pas avoir rien à craindre des Français. » A ces mots les factieux s'arrêtent ; Louis se retire dans une embrâsure de fenêtre. Un furieux se place devant lui pour offrir sans cesse à ses regards ces mots, *la Mort*, écrits sur ses vêtemens. Un autre lui présente une bouteille, et lui ordonne de boire à la nation ; un autre tenant d'une main un long pistolet armé d'un dard, et de l'autre un sabre nu, criait, *A bas le veto ;* un autre enfin s'approche et place un bonnet rouge sur la tête de Louis, en lui présentant la main : — « Touche-là ; jure-moi que tu ne trahiras plus les Français : nous savons que tu es un honnête homme ; mais ta femme te donne de mauvais conseils. » — Le roi lui serra la main, et lui dit : « Le peuple peut compter sur mon amour et sur celui de ma famille. » Pétion, maire de Paris, arrive alors ; il monte sur une estrade, et dit au roi : « Sire, vous n'avez rien à craindre du peuple. » Louis répond : « L'homme de bien qui a la conscience pure ne tremble jamais : il n'y a que ceux qui ont quelque chose à se reprocher qui peuvent avoir peur. » A l'instant, prenant la main d'un grenadier, il ajoute : « Tiens, mets la main sur mon cœur, et dis s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire. » On sait que l'indignation de la France fut unanime contre cette odieuse journée ; Louis ne l'ignorait pas, mais une fatale expérience lui avait appris à ne fonder aucun espoir sur l'expression de ce sentiment, si souvent manifesté par des hommes de bien, mais timides pour la plupart, et sur l'appui desquels il avait, dès long-temps, appris à ne plus compter. On assure que dès cette époque il fit un premier testament dont on n'a pas connu les dispositions. Le chevalier Bigot de Ste-Croix, qu'il venait de nommer, le 31 juillet, ministre des affaires étrangères, hésitait à accepter, et lui expliquait les motifs de son refus : « Vous faites trop d'objections, lui répondit Louis, pour devenir le ministre d'un roi de quinze jours. » Cette prédiction ne tarda pas à se vérifier. Le 10 août suivant, le tocsin sonne ; des phalanges de Bretons et de Marseillais couvrent la place du Carrousel, investissent les Tuileries, et tournent leurs canons contre la demeure du roi. Sur la proposition du procureur syndic du département de Paris (*voy.* ROEDERER), Louis se détermine à se rendre à l'assemblée avec toute sa famille, et à mettre ses jours sous sa sauve-garde. « Allons, dit-il, donnons, puisqu'il le faut encore, cette dernière marque de dévouement. » On part ; l'affluence du peuple, qui couvrait la terrasse des feuillans, retardait la marche et la rendait dangereuse ; l'air retentissait d'horribles imprécations contre l'infortuné monarque et la reine ; l'entrée de la salle fut très-difficile. Le roi prit place, en entrant, sur un fauteuil, à la gauche du président ; « Messieurs » dit-il, d'une voix sombre et altérée « je suis venu ici pour prévenir un grand crime ; je me croirai toujours en sûreté avec ma famille, au milieu des représentans de la nation ; j'y passerai la journée. » — « Sire » lui répond Vergniaud qui présidait « l'assemblée nationale connait tous ses devoirs ; elle regarde comme un des plus chers le maintien de toutes les autorités constituées ; elle demeurera ferme à son poste, nous saurons tous y mourir. » Cette réponse de Vergniaud semblait annoncer que lui et ses amis croyaient avoir recueilli de l'insurrection tout le fruit qu'ils en attendaient. Quelques instans s'écoulèrent dans

le silence de l'effroi ; enfin, sur l'observation faite par un député, qu'aux termes de la constitution l'assemblée ne pouvait délibérer en présence du roi, ce prince fut obligé de descendre du fauteuil qu'il occupait et de se placer dans une loge de journaliste, derrière le bureau, où cependant il jouissait encore de quelque liberté de communication avec les personnes qui l'avaient accompagné. Il y était depuis peu de temps, lorsque les premiers coups de canon se firent entendre et furent suivis d'une vive fusillade, engagée entre les Suisses d'une part, et les fédérés Bretons et Marseillais de l'autre; car les faubourgs n'arrivèrent qu'une heure après le commencement de l'action. Les Suisses triomphèrent quelques instans; ils balayèrent les cours et la place du Carrousel, et il est plus que probable que, si trois cents d'entre eux, qui avaient suivi le roi à l'assemblée, eussent pu se réunir aux bataillons casernés à Ruel et à Courbevoye, qui s'avançaient au secours de leurs camarades, l'issue des événemens eût entièrement changé de face, au moins pendant quelques jours; mais l'assemblée, consternée, sollicita son prisonnier d'arrêter l'effusion du sang, et Louis signa l'ordre aux Suisses de mettre bas les armes, et à ceux qui accouraient, de rebrousser chemin. Cet ordre, porté par M. d'Hervilly, fut connu à l'instant même, et redoubla l'audace des factieux qui, sûrs de n'avoir pas de nouveaux ennemis à combattre, devinrent plus impitoyables contre ceux qui, accablés sous le nombre, ne songeaient plus qu'à défendre leur vie ou à la sauver par la fuite. Un petit nombre échappa à la mort, mais rien de ce qui fut trouvé au château ne fut épargné. Les bâtimens des cours qui servaient de caserne aux suisses de service furent incendiés, et le château même fut plusieurs fois exposé à l'être. Cependant Louis XVI venait d'être suspendu des fonctions royales, et la convention avait décrété qu'il aurait le palais du Luxembourg pour résidence, lorsque la féroce commune de Paris ayant fait observer qu'il y avait, sous ce palais, des souterrains par lesquels la fuite serait possible, fit rapporter le décret et ordonner que Louis serait conduit au Temple. La même commune, dont la barbare surveillance allait désormais s'exercer sur l'infortuné prisonnier, décida presqu'aussitôt que le château du Temple était encore trop commode et trop peu sûr; et ordonna que Louis et sa famille seraient renfermés dans la tour. Cette tour, construite du temps des templiers, n'avait jamais été habitée. Son intérieur sombre, ses voûtes lugubres servaient d'archives. Pour isoler cette tour, on abattit une partie des bâtimens, et on l'environna d'un large fossé. On construisit au-delà une enceinte de murs très-élevés, et on diminua le jour de toutes les fenêtres. Sept guichets et huit portes de fer défendirent l'escalier qui conduisait à l'appartement de Louis. « Eh! messieurs », disait-il souvent en considérant les travaux « que de précautions et de dépenses pour un prisonnier qui n'a, je vous assure, aucune envie de s'évader. » Cependant la convention venait de s'assembler ; dès sa première séance (22 septembre 1792), elle prononça l'abolition de la royauté, et l'établissement de la république. Le 15 novembre suivant, elle discuta si Louis serait mis en jugement, et le 3 décembre, elle décréta qu'il serait jugé par elle. Ce prince ; jusques-là faible et irrésolu dans ses desseins et dans ses actions, était devenu, dans la prison, un modèle de courage et de sérénité, au milieu des outrages de toute espèce dont on s'étudiait à l'accabler. On ne lui laissa ni encre, ni plume, ni papier, ni crayon; mais on lui donna des livres, et l'on a compté que, pendant sa détention, il avait lu deux cent cinquante-sept volumes. Occupé de l'éducation de son fils, des exercices de la religion, il ne songea plus qu'à s'élever à la hauteur des plus sublimes vertus : il oublia et pardonna. Quelques traits feront connaître les sentimens et les pensées qui remplissaient son ame dans les derniers momens de son existence. L'un de ses geôliers s'amusait à regarder sur la muraille une vieille carte de géographie presque effacée. « Vous aimez la géographie, lui dit Louis XVI, je vais vous chercher une meilleure carte. » En effet, il passa dans son cabinet pour en rapporter une très-belle qu'il cloua lui-même au mur. Lorsque, dans l'après-midi du 3 septembre 1792, un commissaire de la commune voulut le faire approcher d'une des fenêtres de la tour, à la hauteur de laquelle les assassins élevaient sur une pique la tête de l'infortunée princesse de Lamballe, qu'ils venaient d'égorger, un autre commissaire s'avança précipitamment au-devant de lui

en lui disant : « Non, monsieur, n'avancez pas, ne regardez pas, » Louis cède machinalement, et répond en se retirant : « Qu'est-ce qu'il y a donc ? » — « C'est la tête de Mme de Lamballe qu'on veut vous faire voir ! » — « O Dieu ! » s'écria Louis, et, à ce mot, qui fut le seul qu'il prononça, il se rejeta en arrière et tomba presqu'évanoui sur une chaise. Quelques jours après, on lui demanda le nom du premier de ces commissaires : « je l'ignore, répondit-il vivement ; je n'avais pas besoin de le savoir; mais je me rappellerai toujours le nom de celui qui s'est généreusement opposé à ce qu'on me présentât de trop près cet affreux spectacle. » Lorsque Manuel, encore procureur de la commune, quoique député à la convention, vint lui apprendre l'abolition de la royauté, Louis n'en parut point affecté, et s'entretint de ce décret, avec lui, comme d'un événement qu'il avait prévu. Chaque matin, il lisait les journaux et les opinions des députés qui étaient relatives à son procès, mais il n'oublia jamais de les brûler dans le poêle de son cabinet, pour ne pas compromettre le défenseur qui les lui apportait en secret, et à qui la municipalité avait expressément défendu de les faire connaître à l'accusé. Cependant son procès se poursuivait avec chaleur. Le 6 décembre, il fut décrété qu'il serait mandé à la barre de la convention. Le 10 du même mois, il y parut pour y entendre l'acte d'accusation dirigé contre lui, et subir un premier interrogatoire. La lecture de cet acte, qui contenait 34 chefs, et où quelques faits vrais (mais qui, dans aucun cas, ne pouvaient donner lieu au jugement qui fut rendu), sont confondus avec les plus odieuses impostures, dura fort longtemps; Louis l'écouta sans aucune émotion visible; mais, lorsqu'il s'entendit accuser d'avoir fait verser le sang du peuple au 10 août, il fit, à plusieurs reprises, un mouvement de tête négatif. Interrogé sur le même fait, quelques instans après, par le président, il promena ses regards sur l'assemblée, et répondit d'une voix forte : « Non, monsieur, ce n'est pas moi. Toutes les autorités constituées l'ont vu; le château et ma vie étaient menacés; et comme j'étais moi-même une autorité constituée, je devais me défendre. » En effet, qui donc peut ignorer maintenant qu'elles furent les longues angoisses du malheureux Louis, pendant cette nuit terrible du 9 au 10 ? Qui peut ignorer que, non-seulement il n'y avait de sa part aucun projet d'attaque, mais qu'il n'y avait même rien de préparé au château pour la défense ? Qui peut ignorer que l'ordre de repousser la force par la force fut donné aux suisses, par le premier magistrat du peuple, par Pétion ? Qui peut ignorer qu'aux jacobins et dans la convention, les factieux du 10 août se sont proclamés eux-mêmes ? qu'eux-mêmes ont fait connaître les moyens, la marche, les progrès, les auteurs de la conspiration ? et c'était Louis que, maintenant, on n'avait pas honte d'en accuser ; c'était lui qu'on allait condamner à expier sur l'échafaud le crime de ses ennemis ! Non que nous prétendions que le monarque français fût exempt de torts ; il en avait de graves, mais tous prenaient leur source, dans sa faiblesse, son extrême défiance de lui-même, les préjugés de son enfance et de son rang, les vices de son éducation ; pas un de ses torts n'appartint à son cœur. Sans analyser ici, dans toutes ses parties, l'acte d'accusation porté contre lui, nous ne justifierons pas Louis de ses négociations secrètes avec les puissances de l'Europe, quoique ces négociations n'aient jamais eu pour but d'asservir la nation française, mais seulement d'amener les choses au point de faire admettre la déclaration royale du 23 juin, qui était, à-peu-près, l'expression du vœu national, manifesté par les cahiers de 1789. Nous ne le justifierons pas d'avoir, après l'acceptation de la constitution, soldé à Coblentz ceux de ses anciens gardes qui faisaient partie de l'armée des princes ; quoique le nombre de ces gardes fût peu considérable ; qu'il eût, pour plusieurs, des souvenirs personnels de reconnaissance ; et qu'ils n'eussent d'autres moyens d'existence que ses bienfaits. Nous ne le justifierons pas de ses injustes défiances envers quelques-uns des membres les plus distingués de l'assemblée constituante, éminemment connus par leur amour pour la liberté, et qui, éclairés par une utile expérience, étaient franchement revenus aux vrais principes de la monarchie constitutionnelle, qui veut que le représentant héréditaire de la nation soit environné de toute la force nécessaire pour assurer l'exécution des lois. No ne le justifierons pas, enfin, de ces perpétuelles fluctuations dont le résultat, en

lui faisant alternativement écouter les conseils de quelques prêtres ultramontains, ceux de l'émigration, représentée par le côté droit de l'assemblée constituante, et ceux des amis de la liberté, était de renverser toutes ses idées au lieu de les éclaircir. C'est ainsi qu'élevé dans les principes du droit divin, et du pouvoir absolu, mais porté, par son cœur et ses lumières, à reconnaître les droits des peuples, il était entraîné, sans cesse, par l'un ou l'autre de ces sentimens. Tandis que les prêtres l'accusaient de soutenir faiblement les intérêts de la religion ; que les émigrés ne lui pardonnaient pas d'avoir proclamé, le premier, les principes de la liberté publique, et d'avoir sacrifié leurs privilèges à l'intérêt national ; que les constitutionels ne pouvaient se résoudre à le croire sincère dans son attachement aux nouvelles idées ; qu'enfin les républicains n'aspiraient qu'à renverser le trône où il était assis, Louis, correspondant, négociant avec tous les partis, conservait encore l'espoir de les réunir, et préparait ainsi, lui-même, dans les intentions les plus généreuses, mais qui, par malheur, n'étaient soutenues d'aucune fixité d'idées ni d'aucune force de caractère, toutes les pièces de l'accusation qui devait, quelques mois plus tard, le conduire à l'échafaud. Ramené au Temple, le 10 décembre, à six heures du soir, Louis fut autorisé à se choisir des défenseurs, malgré l'impatiente férocité d'une minorité cruelle qui voulait lui en interdire la faculté. Il indiqua Target, et, si la convention lui permettait d'en avoir un second, Tronchet. La peur fit de Target un lâche : il refusa. Tronchet n'écouta que le devoir et l'honneur, et déclara qu'il acceptait. Cependant une dernière consolation était réservée au cœur de Louis : Le 11 décembre, le vertueux Malesherbes (*voy.* ce nom) écrivit au président de la convention, pour s'offrir comme défenseur du roi ; son vœu, transmis à ce prince, fut accueilli, par lui, avec attendrissement. Accablés de travail, et pressés par le temps, Tronchet et lui demandèrent à la convention de pouvoir s'adjoindre un nouveau défenseur, l'obtinrent, et appelèrent l'avocat Desèze à l'honneur de partager leurs dangers. Tous trois accompagnèrent Louis à l'assemblée, lorsque, le 26 décembre, il fut une seconde fois conduit devant elle. Aussitôt après sa première comparution à la barre, Louis avait été privé de toute communication avec sa famille ; mais dans l'absence de ses défenseurs son fils ne le quittait plus, comme pour lui rendre plus cruelle la pensée d'en être séparé bientôt à jamais. Cependant à la suite des discussions les plus tumultueuses, pendant lesquelles le côté droit, voulant ou sauver la vie de Louis, ou consacrer le principe de la souveraineté nationale par l'appel au peuple, avait réussi à faire poser cette question malgré les oppositions de la Montagne, les questions relatives au jugement du roi venaient d'être décrétées dans l'ordre suivant : 1re, Louis est-il coupable de conspiration et d'attentat contre la sûreté publique ? 2me, Y aura-t-il appel au peuple ? 3me, Quelle peine sera infligée à Louis ? La décision de l'assemblée fut unanime sur la première question, moins le très-petit nombre de députés qui refusèrent de voter. Celle de l'appel au peuple fut résolue négativement, à une majorité de 424 voix contre 283. Le 16 et le 17 janvier, on délibéra sur la peine. La convention était formée de 748 membres ; l'un d'eux était mort ; onze était absens par commission ; il en restait donc 739, dont quinze étaient volontairement absens. Le nombre des votans était de 721, la majorité absolue était de 361. La première déclaration du bureau de l'assemblée annonça que 366 voix avaient été pour la mort, sans condition ; c'était cinq voix au-dessus de la majorité des votans, mais trois au-dessous de la majorité effective de l'assemblée, qui était de 369. 226 voix prononcèrent, avec diverses modifications, la détention et le bannissement à la paix générale. Au prononcé de ce décret, les défenseurs de Louis se présentèrent à la barre ; Desèze et Tronchet essayèrent de présenter en son nom quelques considérations sur la majorité qui l'envoyait à la mort, et interjetèrent appel à la nation du jugement qui venait d'être rendu. Malesherbes prit ensuite la parole, mais le sentiment profond qui l'oppressait lui permit à peine de s'exprimer. Nous rapporterons avec soin, dans la notice relative à ce grand homme, exemple et martyr de la fidélité, le peu de mots qu'il prononça dans ces derniers instans. Enfin, la proposition d'un sursis à l'exécution ayant été élevée après le jugement de mort, elle fut rejettée par l'assemblée, à la majorité de 380 voix contre 310 ; l'appel de Louis fut déclaré nul, et il fut défendu d'y donner suite. Nous placerons ici quelques

considérations que nous nous efforcerons de rendre étrangères à tout esprit de parti, décidés, depuis long-temps, comme nous le sommes, à n'écrire que sous l'influence de notre conscience et celle de nos souvenirs (puis qu'il est vrai que notre malheur a voulu que nous fussions témoins de presque tous les événemens dont nous rendons compte dans cet ouvrage). Nous pensons qu'après plus d'un quart de siècle, il s'agit beaucoup moins de rouvrir des blessures qui commencent à se fermer, que de chercher à fixer l'opinion de nos contemporains et celle de la postérité sur les grands et funestes événemens qui ont signalé, en France, la fin du 18me siècle. Nous sommes loin, et cet ouvrage tout entier l'atteste, de contester aux peuples le droit d'accuser et de punir les dépositaires infidèles du pouvoir suprême. Ce droit a existé dans tous les temps; il est celui de la justice et de la raison, bien plus encore que celui de la force; il était expressément consacré par la constitution française acceptée par le roi. C'est donc à tort que la convention a été accusée d'avoir prononcé sur le sort de Louis; il appartenait à elle seule, sur le renvoi qui lui en était fait par l'assemblée législative, qui, en qualité de jury d'accusation, avait cru devoir ordonner la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du roi, de faire à ce prince, l'application des articles 6, 7 et 8 du chapitre 2 de la constitution de 1791 : articles par lesquels sont prévus tous les cas de déchéance; mais là s'arrêtait son pouvoir. Il ne lui était permis de reconnaître, à l'égard de Louis, d'autre code pénal que le pacte social par lequel la nation et le monarque s'étaient réciproquement engagés; la déchéance était donc l'unique peine dont Louis, déjà suspendu des fonctions de la royauté, fût passible aux yeux de la raison et de la justice. Et n'était-il pas, en effet, ce malheureux prince, en droit de tenir ce langage à ceux qui allaient décider de son sort : « En acceptant l'acte constitutionnel que m'a présenté l'assemblée constituante, en septembre 1791, au milieu de l'anarchie dont la France était alors dévorée et qui présentait l'avenir sous l'aspect le plus effrayant, j'ai pu, dans l'espoir de prévenir de nouveaux déchiremens, me soumettre aux chances de la déchéance prononcée par l'acte constitutionnel; mais pensez-vous que, si j'avais cru exposer ma vie, celle de ma femme, de ma sœur, de mes enfans, aux dangers d'une mort presqu'inévitable, je n'eusse pas préféré mille fois l'obscurité et l'exil, au trône que vous m'offriez à de si terribles conditions? » Au reste, lors même, qu'en violant le principe le plus sacré de l'ordre social, celui de la garantie individuelle, on voudrait admettre que Louis était justiciable du code pénal, par quelle barbarie l'empêcha-t-on de jouir, seul entre tous les Français, des bienfaits de ce code? par quel oubli des droits communs à tous, osa-t-on décider, malgré la disposition formelle du code, qui veut que les jugemens de condamnation ne puissent être rendus qu'à la majorité des deux tiers des voix, qu'une majorité simple, celle qui prononçait tous les jours sur les questions administratives les moins importantes, suffirait pour envoyer à l'échafaud, celui que la nation avait proclamé son représentant héréditaire? Nous avons dû frapper d'une juste réprobation un jugement inique, en cela seul qu'il fut contraire à toutes les lois, et que, se fût-il agi de la vie du plus obscur des hommes, il faudrait encore le signaler comme une des plus éclatantes violations du pacte social. Il serait injuste néanmoins, si l'on veut se former sur cet affreux événement une idée exempte d'esprit de parti, de l'isoler de toutes les circonstances qui peuvent aider à l'expliquer. L'exaltation contre la monarchie et le monarque étaient alors à leur comble; un enthousiasme barbare se communiquait avec la rapidité de l'étincelle électrique; la tribune retentissait de métaphores sanguinaires; Barère y disait que « l'arbre de la liberté ne pouvait croître s'il n'était arrosé du sang des rois; » les sociétés populaires dans lesquelles venaient d'être choisis la plupart des nouveaux députés leur avaient donné, pour unique instruction, la mort de Louis; des brigands féroces, au nom de plusieurs sections de Paris, entre autres de celle du Luxembourg, étaient venus déclarer à la barre, quelques jours avant les appels nominaux, que, si le roi n'était pas condamné à mort, *ils l'assassineraient*. Ce fut sous ces épouvantables auspices que les discussions sur le procès de Louis commencèrent et furent continuées dans la convention. Qu'on ajoute à ces circonstances, l'absence presque totale de lumières, unie, dans un grand nombre de

membres de cette assemblée, au fanatisme révolutionnaire le plus exalté ; et peut-être ne restera-t-il plus de doute alors, que l'attentat du 21 janvier 1793, ne doive être considéré comme une de ces convulsions politiques qui ont une analogie si frappante avec celles de la nature, et dont le cours terrible entraîne également les événemens et les hommes. Quoiqu'il en soit de cette opinion, qui, nous n'en doutons pas, trouvera de nombreux contradicteurs dans les partis les plus opposés, mais qui ne nous en paraît pas moins être la seule avec laquelle il soit possible de mettre un terme à la durée des haines et des réactions, elle n'exclut point la ferme conviction où nous sommes, que, parmi les hommes qui votèrent la mort de Louis XVI, il en est plusieurs qui, incapables de faiblesse ou de lâches capitulations de conscience, crurent satisfaire à un grand et redoutable devoir, sans se faire illusion sur les conséquences qui pouvaient, un jour, en résulter pour eux. C'est une justice que l'impartiale vérité nous prescrit de leur rendre, et que nous leur rendons avec d'autant plus d'empressement que, depuis vingt-six ans, nous n'avons cessé nous mêmes de combattre la fausse application des dispositions constitutionnelles, qui déterminèrent, à cette époque, le jugement de Louis XVI. Nous ne croyons pas pouvoir terminer cet article d'une manière plus intéressante pour nos lecteurs, qu'en recueillant dans le journal de M. de Malesherbes les détails des derniers momens de Louis : il raconte ce dont il a été témoin jusqu'à la veille du jour où le roi sortit du Temple pour aller à la mort, et parle de ce qui se passa depuis la sortie du Temple jusqu'à l'échafaud, d'après le récit que lui en fit, à l'instant même, l'abbé Edgeworth, qui était accouru auprès de lui, aussitôt après que le coup fatal eût été porté. « Dès que j'eus la permission, dit-il, d'entrer dans la chambre du roi, j'y courus : à peine m'eut-il aperçu, qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui sur une petite table ; il me serra entre ses bras ; ses yeux devinrent humides, et il me dit : « Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie, et que vous ne sauvez pas la mienne. » Je lui représentai qu'il ne pouvait pas y avoir de danger pour moi, et qu'il était trop facile de le défendre victorieusement, pour qu'il y en

eut pour lui. Il reprit : « J'en suis sûr
me feront périr ; ils en ont le pouvoi
la volonté. N'importe ; occupons-nou
mon procès comme si je devais le gag
et je le gagnerai en effet, puisque la
moire que je laisserai sera sans ta
Mais, quand viendront les deux avocat
Il avait vu Tronchet à l'assemblée co
tuante ; il ne connaissait pas Desèze
Il me fit plusieurs questions sur son cou
et parut satisfait des éclaircissemens
je lui donnai. Chaque jour il trava
avec nous à l'analyse des pièces, à
position des moyens, à la réfutatio
griefs, avec une présence d'esprit e
sérénité que ses défenseurs admi
ainsi que moi : ils en profitaient pour
dre des notes et éclairer leur ouvra
Ses conseils et moi, nous nous crûme
dés à espérer sa déportation ; nous
mes part de cette idée ; nous l'appuyâ
elle sembla adoucir ses peines : il s'e
cupa pendant plusieurs jours, mais l
ture des papiers publics la lui enlev
il nous prouva qu'il fallait y reno
Quand Desèze eut fini son plaidoyer i
le lut. Nous fûmes touchés jusqu'au
mes, par la péroraison. Le roi lui dit
faut la supprimer, je ne veux pas les a
drir. » Une fois que nous étions seuls, c
ce me dit : « J'ai une grande peine ! Des
Tronchet ne me doivent rien ; ils m
nent leur temps, leur travail, peu
leur vie : comment reconnaître un t
vice ? Je n'ai plus rien, et quand j
ferais un legs, on ne l'acquitterait p
Sire, leur conscience et la postérité se
gent de leur récompense. Mais vous
vez déjà leur en accorder une qui les
blera. — Laquelle ? — Embrassez-les
lendemain, il les pressa contre son
et tous deux fondirent en larmes.
approchions du jugement : il me d
matin : « Ma sœur m'a indiqué un
prêtre qui n'a pas prêté serment, e
son obscurité pourra soustraire da
suite à la persécution : voici son adr
Je vous prie d'aller chez lui, de lui
ler, et de le préparer à venir, lors
m'aura accordé la permission de le v
Il ajouta : « Voilà une commission
étrange pour un philosophe ! car j
que vous l'êtes ; mais si vous souffrie
tant que moi, et que vous dussiez m
comme je vais le faire, je vous souh
rais les mêmes sentimens de religion
vous consoleraient bien plus que la

losophie. » Après la séance où ses défenseurs et lui avaient été entendus à la barre, il me dit : « Vous êtes certainement bien convaincu actuellement que, dès le premier instant, je ne m'étais pas trompé, et que ma condamnation avait été prononcée avant que j'eusse été entendu. » Lorsque je revins de l'assemblée, où nous avions demandé l'appel au peuple, et où nous avions parlé tous les trois, je lui rapportai, qu'en sortant, j'avais été entouré d'un grand nombre de personnes qui, toutes, m'avaient assuré qu'il ne périrait pas, ou au moins que ce ne serait qu'après eux et leurs amis. Il changea de couleur, et me dit : « Les connaissez-vous ? retournez à l'assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques-unes ; déclarez-leur que je ne leur pardonnerais pas s'il y avait une seule goutte de sang versée pour moi ; je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu, quand peut-être il aurait pu me conserver le trône et la vie ; je ne m'en repens pas. » Ce fut moi qui lui annonçai le premier le décret de mort : il était dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains ; le bruit que je fis le tira de sa méditation ; il me fixa, se leva, et me dit : « Depuis deux heures, je suis occupé à chercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche : eh bien ! M. de Malesherbes, je vous le jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût contraire. » Je revis encore une fois cet infortuné monarque ; deux officiers municipaux étaient debout à ses côtés : il était debout aussi, et lisait. L'un des officiers municipaux me dit : « Causez avec lui, nous n'écouterons pas. » Alors, j'assurai le roi que le prêtre qu'il avait désiré allait venir. Il m'embrassa, et me dit : « La mort ne m'effraie pas, et j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde de Dieu. » On vient de voir que, dès le 17 janvier, Malesherbes était entré dans la tour du Temple, pour lui annoncer son arrêt ; cette entrevue fut la dernière entre le monarque et son ami. Dans l'intervalle qui s'écoula entre cette journée et celle du dimanche 20, où le ministre de la justice vint annoncer à Louis son arrêt de mort, ce prince, qui conservait encore un reste d'espoir que le sursis proposé serait accordé, répétait douloureusement : « Je ne vois plus revenir M. de Malesherbes. » Enfin, le 20, à deux heures, un bruit sinistre retentit dans le Temple ; Garat, épouvanté lui-même de la funeste mission qu'il venait remplir, s'avança vers le roi, et fit donner lecture du décret de mort. Louis l'entendit avec un courage calme, et remit au ministre une lettre adressée à la convention ; il y demandait de pouvoir communiquer avec sa famille ; l'assistance d'un prêtre qu'il désignait ; et un délai de trois jours pour se préparer à paraître devant Dieu. Les deux premières demandes furent accordées ; la troisième fut refusée. L'ordre est aussitôt donné à la commune de le réunir à sa famille. Les premiers momens de cette entrevue déchirante se passèrent dans le silence du désespoir, mais bientôt les sanglots éclatèrent ; sa femme et sa sœur le pressaient dans leurs bras ; ses enfans se précipitèrent à ses pieds pour lui demander sa bénédiction ; enfin il s'arracha de leurs bras et rentra chez lui où l'attendait l'abbé Edgeworth. Depuis cet instant, les consolations de la religion furent les seules auxquelles il ouvrit son cœur. A minuit, Louis entendit la messe ; aussitôt après, il se jeta sur un lit, où il s'endormit d'un sommeil paisible. Il dormait encore, lorsque Cléry vint l'éveiller et l'habiller. Seul avec ce serviteur fidèle, il lui confia les derniers gages de tendresse qu'il avait à léguer. « Vous remettrez, lui dit-il, ce cachet à mon fils ; cet anneau à la reine ; dites-lui que je la quitte avec peine ; faites-leur mes adieux ; j'avais promis de les revoir, mais j'ai voulu leur épargner une séparation cruelle. » A huit heures, Santerre entra dans son appartement pour le conduire à l'échafaud. « Vous venez me chercher ; je vous demande une minute ; » puis se tournant vers un exécrable prêtre, membre de la commune, nommé Jacques Roux ; veuillez remettre, lui dit-il, cette lettre à la reine » et se reprenant aussitôt, « à ma femme » — « Celà ne me regarde pas » répondit ce misérable « je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. » Un autre accepta ou parut accepter la commission, car la lettre n'a jamais été remise ; alors Louis, se tournant vers Santerre : « partons. » Il sortit,

descendit d'un pas ferme les degrés de la tour, et traversa les cours en tournant ses derniers regards vers le côté de la prison qui renfermait sa famille. Placé dans un carosse, à côté de l'abbé Edgeworth, deux gendarmes étaient assis vis-à-vis de lui, et avaient ordre de le tuer au premier mouvement qui se serait opéré en sa faveur, pendant le trajet du Temple au lieu du supplice ; on fut deux heures à s'y rendre. Arrivé au pied de l'échafaud, l'un des exécuteurs ouvre la porte de sa voiture, où il resta encore quelques instans ; il descend, on lui coupe les cheveux ; on le dépouille de ses vêtemens ; on veut lui lier les mains ; il s'y refuse, en disant : « Je suis sûr de moi : » On insiste ; son confesseur lui dit : « Encore ce sacrifice. » Il tend les mains avec résignation ; monte aussitôt sur l'échafaud (1), et, s'avançant rapidement du côté gauche de l'estrade, il s'écrie d'une voix forte : « Français, je meurs innocent ; je pardonne à mes ennemis, et souhaite que ma mort soit utile au peuple. La France.... » Un roulement de tambours, exécuté d'après les uns sur l'ordre de Santerre, et d'après les autres sur ceux de Berrurrier, couvrit sa voix, et l'empêcha de terminer. En même-temps, trois bourreaux se saisirent violemment de lui, malgré quelque resistance de sa part, et l'attachèrent à la planche, pendant qu'il continuait à parler dans le tumulte. A peine sa tête fût-elle tombée que l'exécuteur la montra au peuple. Plusieurs individus, animés de sentimens divers, se précipitèrent vers l'échafaud pour tremper leurs mouchoirs dans le sang de la victime. Le corps de Louis, transporté au cimetière de la Magdelaine, fut consumé dans la chaux vive, ainsi que l'avait ordonné le conseil exécutif. Avant de marcher au supplice, ce prince avait déposé entre les mains de quelques officiers municipaux un testament écrit de sa main, et daté du 25 décembre 1792. Il fut lu dans la séance de la commune, le jour même de l'exécution. La touchante et sublime simplicité de cet acte, le généreux oubli qu'on y remarque de tout sentiment de vengeance, attacheront un éternel respect au nom de son auteur. Nous ne le rapporterons point ici, il est imprimé dans toute l'Europe ; il vit surtout dans tous les souvenirs. Louis XVI est mort âgé de 38 ans, et cinq mois. — Louis-Charles, son fils, né à Versailles le 27 mars 1785, est mort dans la tour du Temple le 8 juin 1795. On a faussement attribué au poison la fin déplorable de ce jeune prince. La nature seule a tout fait ; les sources de sa vie étaient desséchées. Quelque temps avant sa mort, ses jambes, couvertes d'exhostoses ne pouvaient plus le soutenir. Il ne parlait plus et comprenait à peine. Il a succombé aux traitemens cruels et ignominieux que lui faisaient éprouver les bourreaux qu'on lui avait donnés pour gardiens.

LOUIS XVIII, roi de France, frère puîné de Louis XVI, né à Versailles, le 12 novembre 1755, reçut à sa naissance le nom de comte de Provence, et prit, à l'avénement de Louis XVI au trône, le titre de *Monsieur*. Quoique son éducation n'eût pas été moins négligée que celle de ses frères, son application naturelle avait suppléé à l'insouciance ou à l'inhabileté de ses maîtres. Livré de bonne-heure à divers genres d'études, mais surtout à celle des lettres, dans lesquelles il avait plusieurs fois, sous le voile de l'anonyme, obtenu des succès brillans, on citait déjà de ce jeune prince un grand nombre de reparties ingénieuses, et presque toujours bienveillantes. Ce fut un an après le mariage du Dauphin son frère (Louis XVI), que, le 14 mai 1771, le comte de Provence épousa Marie-Joséphine de Savoye. Louis XV étant mort le 10 mai 1774, le nouveau roi fit voyager ses frères dans l'intérieur du royaume, et le départ de *Monsieur* fut fixé au 10 juin 1777 ; ce prince se rendit successivement à Toulouse, à Marseille, à Montpellier, à Avignon, à Toulon, et partout il laissa d'heureux souvenirs de la justesse, de la solidité et de la grâce de son esprit. De retour à Versailles, son goût pour l'étude s'était fortifié ; sa vie était sédentaire ; il passait régulièrement quelques heures de la matinée dans son cabinet, occupé de préférence à méditer les auteurs qui avaient traité les matières politiques, et professant autant de haine

(1) Nous ne rapportons point ici les paroles célèbres attribuées à l'abbé Edgeworth, à l'instant où Louis monta sur l'échafaud ; l'authenticité nous en paraît d'autant moins démontrée, que ce respectable prêtre n'en conservait lui-même aucun souvenir (*voy.* Edgeworth).

que de dédain pour les principes du pouvoir absolu dans lesquels il avait été élevé. Une femme brillante de toutes les grâces de l'esprit et de la jeunesse (*voy.* BALBI), venait d'être attachée à la personne de *Madame ;* sa société plut à *Monsieur*, et cet attachement devint, en lui, une habitude qui s'est conservée long-temps au milieu des malheurs qui depuis ont frappé ce prince, et l'ont contraint à chercher un asile chez l'étranger. Cependant de grandes agitations commençaient à se manifester dans les esprits. La première assemblée des notables s'ouvrit le 22 février 1787 ; elle était divisée en sept bureaux ; *Monsieur* fut nommé président de celui que la sagesse de ses délibérations fit surnommer *des sages ;* il y vota toutes les réformes provoquées par l'opinion publique ; se prononça en faveur de l'égalité numérique de la représentation nationale, refusa de signer le mémoire que les princes présentèrent au roi contre cette mesure, et se montra constamment le défenseur des droits du peuple, qui lui en témoigna sa reconnaissance, dans diverses occasions, et surtout, lorsqu'après l'exil du parlement à Troies, ce prince et le comte d'Artois son frère (*voy.* ARTOIS), se rendirent, le 7 août 1787, le premier à la cour des comptes, le second à la cour des aides de Paris, pour y faire enregistrer l'édit du roi, portant établissement d'une subvention territoriale et la déclaration sur le timbre. On sait qu'à cette époque la haine publique fit courir de grands dangers à M. le comte d'Artois, tandis que des cris de reconnaissance et d'affection marquaient partout le passage de son frère. La révolution ayant éclaté deux ans après, *Monsieur* y conserva un caractère de modération remarquable. Il en avait consacré les premiers principes par ses opinions dans les assemblées des notables. Dans l'impuissance d'en arrêter les excès, il se renferma dans une grande réserve et n'en sortit plus. Le marquis de Favras ayant été arrêté, dans la nuit du 24 au 25 décembre 1789, comme auteur d'un projet tendant à soulever trente mille hommes pour enlever le roi, faire assassiner MM. de la Fayette et Bailly, et réduire Paris à la disette, *Monsieur*, accusé le même jour, dans un pamphlet signé Barrauz, d'être le chef de cette conspiration, crut devoir se rendre, dès le lendemain 26, à l'hôtel-de-ville, où siégeaient les représentans de la commune, et s'expliquer sur la nature de ses relations avec Favras. Les éclaircissemens qu'il donna furent accueillis par des applaudissemens universels, et la faveur publique que cette circonstance avait aliénée de ce prince, ne tarda pas à revenir à lui. Lorsqu'en février 1791 les tantes de Louis XVI quittèrent Paris, le bruit se répandit que *Monsieur* devait les suivre, et deux jours après leur départ, une députation tumultueuse se rendit au Luxembourg, et se fit introduire chez le prince, à qui les orateurs de la multitude demandèrent s'il était vrai qu'il pensât à sortir du royaume? *Monsieur* les assura que jamais il se ne séparerait de la personne du roi; mais l'un d'entre eux ayant ajouté : « et si le roi venait à partir ? » le prince le fixa avec assurance et lui répliqua : « Osez-vous bien le prévoir ? » Le roi étant parti, en effet, dans la nuit du 20 au 21 juin de la même année, et *Monsieur* ayant quitté le Luxembourg une heure après son départ, la réponse de ce prince revenait à la mémoire, on crut y apercevoir les résultats d'un projet combiné de longue main, et il est hors de doute que l'effet que produisit ce souvenir sur les esprits a puissamment contribué à les aigrir et à éloigner de plus en plus la confiance publique de l'infortuné Louis XVI, lorsque, trois mois après, l'assemblée constituante rétablit ce prince sur un trône constitutionnel. Cependant *Monsieur*, accompagné du seul comte d'Avaray, et sous le nom de *comte de Lille*, avait pris la route de Maubeuge, son passage éprouva, dans cette ville, quelques difficultés, que la présence d'esprit de M. d'Avaray parvint à surmonter; enfin il arriva à Bruxelles, où Mme de Balby vint le rejoindre, et tous deux se rendirent à Coblentz. Il n'assista pas, comme le comte d'Artois, aux conférences de Pilnitz, mais provoqua la déclaration qui en fut le résultat. Ces deux princes, ne pouvant plus correspondre directement avec Louis XVI qui avait été arrêté à Varennes et reconduit à Paris, l'instruisirent de la négociation par une lettre datée du château de Schoënbrunnstadt près Coblentz, le 10 septembre 1791, et qui a été rendue publique. Ils engageaient fortement le roi à refuser son adhésion à l'acte constitutionnel, et protestaient d'avance contre tout ce qui avait été fait, pouvait l'être par la suite, et faisaient part de l'engagement mutuel de

l'empereur et du roi de Prusse, d'employer toutes leurs forces pour rétablir son autorité. Cette lettre, connue en France, y produisit un effet absolument contraire à celui qu'on en attendait; quelques hommes dont l'attachement à la cause royale était peu réfléchi, et un plus grand nombre d'autres qui ne voulaient voir le retour de la monarchie que dans le rétablissement de leurs privilèges, triomphèrent imprudemment de la publicité qui lui fut donnée, mais la nation vit son indépendance compromise, et l'exaltation, déjà si menaçante des partis, s'accrut au degré le plus alarment. Le 1er janvier 1792, l'assemblée législative porta un décret d'accusation contre *Monsieur*, et, le 16, il fut déclaré, d'une voix unanime, déchu de son droit à la régence. Le 8 août 1792, *Monsieur* signa, conjointement avec les autres princes émigrés, un manifeste où étaient exposés les motifs de la coalition en pénétrant sur le territoire français. Il déclara ensuite personnellement, dans un discours adressé à la noblesse émigrée, « que son intention, en rentrant en France, était de pardonner aux erreurs de ses compatriotes. » Le 11 septembre, accompagné du comte d'Artois, il partit à la tête de six mille hommes de cavalerie pour se réunir à l'armée prussienne, et ils établirent d'abord leur quartier-général à Verdun, puis à Vouzières, Buzancy et Somme-Suipe; mais bientôt la retraite du roi de Prusse les obligea à se retirer également. Ils vinrent s'établir, le 20 octobre, au château de la Neuville; et là ils attendirent les événemens, qui prirent une tournure tellement contraire à leurs intérêts que, le 13 novembre, ils se virent contraints de licencier leur armée. Ils étaient au château de Ham, en Westphalie, lorsqu'ils apprirent la mort de Louis XVI. Le 28 janvier, ils reconnurent, par une déclaration, le fils de ce prince pour roi de France, sous le nom de Louis XVII. *Monsieur* prit alors le titre de régent du royaume, et donna en même-temps au comte d'Artois celui de lieutenant-général. Il se sépara de son frère peu de temps après, et alla s'établir à Véronne sous le nom de comte de Lille. A la mort du fils de Louis XVI (8 juin 1795), *Monsieur* se proclama roi de France, sous le nom de Louis XVIII, et fit paraître un acte par lequel il accordait un pardon général à tous les Français qui se soumettraient à son autorité. Cependant l'a-

sile qu'il avait trouvé à Véronne
de lui être retiré; intimidé par
toires des Français, le gouvernen
nitien lui signifia l'ordre de qui
terres de la république; le prince
répondit au sénat « qu'il se disposai
tir, mais qu'auparavant il fallait qu'
du livre d'or six noms de sa fam
qu'on lui rendit l'armure dont so
Henri IV avait fait présent à la
que de Venise. » Il se rendit alors
mée de Condé sur le Rhin, pour s
qualité de volontaire; mais la c
Vienne prit ombrage, on ne sait s
motif, de sa présence au milieu de
pes, et malgré les plus pressent
licitations adressées à l'empereu
l'archiduc Charles, il fut forcé
ter cette armée. Ce fut en s'él
qu'il pensa perdre la vie par suit
ne tentative dont les auteurs so
meurés inconnus; un coup de
parti de la maison qui se trouv
face de son auberge, dans la
ville de Dillingen, sur le Danube,
rigé sur lui, et ayant effleuré son
en fit couler le sang. L'effroi fut
ral parmi les personnes de sa suite
le prince conservant une parfaite
quillité ne laissa échapper que ces p
plus rassurantes alors pour l'émigr
qu'elles ne le seraient aujourd'hu
la France. « Eh, mes amis, pourqu
d'alarmes; ne savez-vous pas que
ne meurt pas en France; Louis
mort, vive Charles X. » Retiré à
kenberg, le comte de Lille s'y oc
beaucoup de ses correspondances av
agens de l'intérieur, et particulièr
de celles qu'il entretenait depuis qu
mois avec le général Pichegru, qui
de trahir sa gloire en abandonna
intérêts de la république pour servi
de la maison de Bourbon. Plusieurs
royalistes étaient presqu'en même-
arrêtés à Paris, et notamment Le M
dont les papiers compromirent plu
membres de la convention. Laville
nois, Brothier et Duverne de Presle e
le même sort en mars 1797; et bientô
tes les espérances du comte de Lille d
s'évanouir à la nouvelle de la journée
fructidor an 5 (4 septembre 1797), à la
de laquelle un grand nombre de se
tisans furent chassés des conseils légis
des autorités de la république, c
avaient réussi à s'introduire en grand

bre, et du directoire exécutif même, où la faction royaliste avait, pour représentant et pour point d'appui, l'ambassadeur Barthélemi; celui-ci, après avoir été, en 1793 et 94, auprès des cantons suisses, l'un des plus souples instrumens des proscriptions du comité de salut public, contre les infortunées victimes du 31 mai, se montrait alors ni moins de souplesse ni moins d'empressement à seconder les projets d'un parti, que le défaut de lumières, d'union et de but, dans le gouvernement actuel de la république, semblait assurer d'un succès prochain; et quoique son caractère cauteleux, équivoque et faible ne lui permît guère d'être dangereux, ce fut sur lui, surtout, que s'appesantit toute la haine de ses collègues. En avril 1797, le comte de Lille fit répandre une nouvelle proclamation, à-peu-près semblable à celle qu'il avait publiée en 1792. Quelques mois après il partit de Blankenbourg pour se rendre à Mittau, où fut célébré le mariage du fils aîné du comte d'Artois avec la fille de Louis XVI. A l'ouverture de la campagne de 1799, où les forces combinées de la Russie et de la Prusse attaquèrent la république française, de nouvelles proclamations furent répandues, au même instant où les départemens de l'Ouest reprenaient les armes, et où le parti royaliste faisait d'immenses efforts pour allumer la guerre civile dans le midi, et principalement dans les environs de Toulouse, où s'établissaient des communications insurrectionnelles avec les départemens du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, etc. Les affaires de la maison de Bourbon, ruinées par les journées des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797), semblaient reprendre une tournure favorable, lorsque, le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) et les événemens qui le suivirent vinrent renverser de nouveau toutes ses espérances. En effet, le comte de Lille, si favorablement accueilli en Russie, en 1798, par Paul I[er], et qui, pendant trois années, avait reçu de lui la plus généreuse hospitalité, reçut en 1801, à l'époque où ce prince venait de rompre avec l'Angleterre et de former une étroite alliance avec le premier consul Bonaparte, l'ordre de quitter ses états. Repoussé de toutes parts par la politique tremblante des souverains de l'Allemagne, il lui fut enfin permis de résider à Varsovie, avec l'autorisation de la cour de Berlin, qui fit, néanmoins, arrêter, l'année suivante, à Bareuth, à la demande du gouvernement français, quelques-uns de ses agens, notamment M. de Précy, qui avait si courageusement défendu Lyon en 1793, et Imbert-Colomès. Le voyage de Mittau à Varsovie, commencé dans un jour de funeste mémoire (21 janvier), fut long et douloureux. La rigueur de la saison et des obstacles de divers genres contraignirent le comte de Lille et la duchesse d'Angoulême de s'arrêter quelques jours à Mémel, où ils étaient arrivés le 27; et ce ne fut que dans les premiers jours de février qu'il leur fut possible de continuer leur route pour Konisberg, d'où ils se rendirent à Varsovie. Le comte de Lille était depuis deux ans dans cette ville, lorsque, le 26 février 1803, un envoyé du premier consul Bonaparte, auquel le bruit de l'Europe fut que la Prusse avait servi d'intermédiaire, se présenta chez ce prince, et lui fit, verbalement, dans les termes les plus honnêtes, mais les plus pressans, la proposition de renoncer au trône de France, et d'exiger la même renonciation de tous les membres de la maison de Bourbon, ajoutant que, pour prix de ce sacrifice, le premier consul assurerait à lui et à sa famille, des indemnités convenables et même une brillante existence (*). Un mois s'écoula avant que l'envoyé de Bonaparte reçût de réponse; enfin, le 28 mars, le comte de Lille lui remit la lettre suivante: « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talens militaires; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes droits: loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment. J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plus de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir; fils de Saint-Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers; successeur de François I[er], je veux

(*) Le royaume de Pologne.

du moins pouvoir dire comme lui : Nous avons tout perdu, hors l'honneur. » Cette réponse noble et modérée irrita vivement le premier consul, qui, néanmoins, dissimula d'abord le ressentiment qu'il en éprouvait, et attendit que les chances de la guerre lui permissent de le faire éclater. Ces chances se présentèrent bientôt : et les résultats de la campagne de 1805, contre l'Autriche, forcèrent encore le comte de Lille à s'éloigner de Varsovie. Une circonstance rendit ces résultats plus malheureux encore pour ce prince : le 5 juin précédent (1804) il avait, à la première nouvelle du changement qui venait de s'opérer dans la forme du gouvernement français, dont le chef avait pris le titre d'empereur, adressé de Varsovie, à tous les souverains de l'Europe, une protestation solennelle contre ce qu'il appelait l'envahissement de son trône, et cette démarche venait d'ajouter encore aux griefs de Napoléon qui n'avait pas oublié la réponse faite, deux ans auparavant, au premier consul. Cependant Paul I[er] était mort depuis quatre ans, et Alexandre son fils qui, en montant sur son trône, avait d'abord hérité de sa politique, venait d'embrasser maintenant un autre système, dont l'un des premiers effets fut de rendre au comte de Lille l'asile que Paul I[er] lui avait accordé à Mittau. Trois années s'étaient écoulées dans cette situation paisible, lorsque de nouvelles vicissitudes ayant, en 1807, rapproché Alexandre de la France, et l'empereur Napoléon ayant impérieusement exigé que le prétendant fût renvoyé encore une fois de la Russie, ce prince résolut enfin d'abandonner le continent et de se retirer en Angleterre. Il y fit acheter la terre et le château d'Hartwell, et vint, à la fin de 1809, y établir son domicile. Il vécut avec simplicité et dignité dans cette retraite, jusqu'au moment ou le délire du despotisme et de l'ambition renversa du trône de la France l'homme extraordinaire, qui, porté sur ce trône par la victoire, y était devenu le plus légitime des souverains, par le choix du peuple, la reconnaissance des rois, et les consécrations de la religion. Les approches de la chute de Napoléon avaient rendu aux Bourbons des espérances perdues depuis long-temps, et qu'il n'appartenait désormais qu'à lui de réaliser. Cependant les puissances coalisées avaient déclaré, par l'organe de l'empereur de Russie, qu'elles n'avaient vaincu que pour détruire l'oppresseur de l'Europe et protéger la liberté des décisions du sénat français. Ce sénat, par un acte du 6 avril 1814, reconnut et proclama roi Louis XVIII, en même-temps qu'il décréta une constitution nouvelle qui allait être immédiatement proposée à l'acceptation du roi. Arrivé à Calais le 24 avril 1814, Louis XVIII en partit immédiatement pour Compiègne ou les maréchaux de France s'étaient rendus pour le recevoir. Ce prince parla à tous et à chacun d'eux avec l'esprit et le sentiment des convenances qui lui est particulier. Le 2 mai, il s'arrêta à St-Ouen, ou les premiers corps de l'état allérent le complimenter. C'est delà qu'est datée la célèbre déclaration qui fait la base de la charte constitutionnelle. Le roi y garantissait aux Français un gouvernement représentatif ; le libre consentement de l'impôt par la nation ; la liberté individuelle, la liberté civile et politique et la liberté de la presse, dont le despotisme impérial n'avait jamais laissé jouir la France ; le droit, pour tous les Français de parvenir à tous les grades civils et militaires ; le libre exercice des cultes ; la responsabilité du ministère ; le jugement par jurés ; l'inamovibilité des juges et l'indépendance du pouvoir judiciaire ; la consolidation de la dette publique ; le maintien de la légion-d'honneur et de la nouvelle noblesse ; celui des pensions, grades et honneurs militaires acquis sous le précédent gouvernement. Il y déclarait les propriétés inviolables et sacrées ; la vente des biens nationaux irrévocable. Enfin, le testament de Louis XVI à la main, Louis XVIII promettait que nul individu ne serait inquiété pour ses opinions et ses votes. Le roi entra dans Paris au milieu de vives acclamations ; les paroles de paix dont il s'était fait précéder avaient ouvert tous les cœurs aux plus douces espérances ; nous verrons bientôt jusqu'à quel point la faction qui rentrait à la suite de ce prince lui a permis de les remplir. Le 4 juin 1814, le roi tint une séance royale au corps-législatif. Par un premier oubli du respect dû aux droits de la nation, la charte, long-temps attendue, fut annoncée par le chancelier d'Ambray comme une *ordonnance de réformation*, et lue par le ministre d'état Fer-

rand. Nous n'examinerons pas, ici, toutes les autres irrégularités qui accompagnèrent cette promulgation; nous ne rappelerons pas avec quel soin et quelle adresse on fit jurer, par le corps-législatif, fidélité et obéissance à un acte inconnu à la nation et non accepté par elle; nous nous défendrons de toute réflexion sur ces expressions surannées, d'*octroi*, de *concession*, à l'égard d'un peuple accoutumé, depuis vingt-cinq années, à reconnaître et à faire respecter ses *droits*. Nous ne parlerons pas de ces dix-neuf années de règne, prétention absurde et bizarre, jugée par la France et par l'Europe, et qui a couvert d'un éternel ridicule le nom du chancelier d'Ambray. La charte était à peine proclamée, et déjà le ton des salons de la cour était de n'en parler qu'avec dérision et mépris. Ce qui tenait de plus près au monarque avait donné ce scandaleux exemple; il fut suivi généralement; et tandis que le roi s'efforçait d'attacher le respect et la confiance publique à son ouvrage, ses institutions étaient avilies dans son propre palais. De cette époque date l'existence d'une faction qui aurait eu moins d'audace si elle avait eu des appuis moins puissans, et dont l'impunité actuelle annonce assez encore quels sont ces appuis. La première année de la restauration présenta l'image de l'alliance de l'arbitraire et de la faiblesse. On avait annoncé la liberté de la presse, et la censure impériale fut rétablie; le libre exercice des cultes était proclamé, et, sous les yeux des princes qui parcouraient alors la France et laissaient partout de funestes traces de leur passage, le feu des querelles religieuses se rallumait dans le midi; les ventes des biens nationaux étaient déclarées irrévocables, et les acquéreurs de ces biens étaient impunément exposés aux menaces et aux violences; on avait annoncé la conservation de la légion-d'honneur, et tous les moyens étaient employés pour déconsidérer cette décoration, à laquelle on voulait substituer celle de St-Louis, bien autrement prodiguée dans les années qui avaient précédé la révolution. Enfin, la nouvelle noblesse à laquelle on avait assuré le maintien de ses honneurs, acquis, pour la plupart de ses membres, au prix de leur sang et à la pointe de leur épée, traitée en étrangère et presque en ennemie, au milieu de la cour du monarque français, voyait les distinctions et les faveurs réservées aux hommes dont elle avait triomphé depuis 20 ans sur tous les champs de bataille. Un tel état de choses inspira de vives défiances. On n'ignorait pas qu'il était contre la volonté du monarque; on savait aussi que, contraint par sa santé à une vie sédentaire, ceux qui avaient intérêt à ce que la vérité ne parvînt pas jusqu'à lui occupaient toutes les avenues du trône. Dans l'impossibilité d'obtenir justice, de tous côtés se formèrent des réunions de mécontens; les uns parlaient de surprise; d'autres d'attaque à force ouverte. Au milieu de cette effervescence menaçante, les droits de la justice et de l'humanité furent méconnus et outragés à tel point, qu'un écrit, où l'attentat du 21 janvier 1793 était hautement justifié, fut recherché et lu avec empressement. Rien n'annonçait davantage quelle était l'irritation des esprits, et cette irritation était le présage certain d'une explosion terrible, que tout concourait à rendre prochaine, lorsque Bonaparte, bien instruit de l'état de la France, reparut tout-à-coup au milieu d'elle. La nouvelle en parvint à Paris dans les premiers jours de mars 1815. On sait avec quel enthousiasme ce prince fut accueilli, et, après l'affligeant tableau que nous venons de tracer, nous ne croyons pas avoir besoin d'expliquer les causes de cet enthousiasme. Dans ces conjonctures cruelles, le roi ne perdit rien de son courage et de sa fermeté. Le 16 mars, il se rendit à la chambre des députés, accompagné de sa famille, à laquelle il ne manquait que le duc et la duchesse d'Angoulême, tous deux alors dans le midi. Là, dans un discours, à-la-fois noble et touchant, le roi renouvela le serment d'être fidèle à la charte, et fut imité par *Monsieur* et le duc de Berry, dont le zèle constitutionnel n'éclate jamais davantage que dans le danger. L'approche de Bonaparte rendant plus pressante, à tout instant, la nécessité de quitter Paris, le roi s'éloigna dans la nuit du 19 au 20 mars, et se rendit à Gand, par la route de Lille. Le 2 avril, jour où les souverains alliés, réunis à Vienne, firent paraître, contre Bonaparte, une déclaration, complémentaire de celle qu'ils avaient publiée le 13 mars précédent, Louis XVIII adressa une proclamation aux Français; le 24 avril, une nouvelle proclamation de ce prince fut répandue en France. Ainsi s'étaient écou-

lés les mois d'avril, mai et la moitié de juin, lorsqu'après de brillans succès, obtenus les 15 et 16 de ce mois, à Ligni et à Fleurus, l'armée française fut presque entièrement détruite ou dispersée, le 18, à Waterloo. A la nouvelle de la victoire des alliés, Louis XVIII quitta Gand pour se rendre à Mons, et donna l'ordre d'envoyer cinq cent mille francs dans les hôpitaux pour les besoins des soldats français blessés. Le 24 juin, il entra dans Cambrai, et, dès le lendemain, il instruisit la France, par une proclamation, qu'il était disposé à fortifier les institutions de la charte en leur donnant de nouvelles garanties. Cette proclamation précéda de peu de jours l'arrivée du roi à Paris; elle rétablit quelque sécurité dans les esprits; mais de funestes conseils, un exposé infidèle de l'état de la France, ne tardèrent pas à entraîner aux plus fausses mesures. L'armée, ses chefs, l'immense majorité de la nation, réclamaient la conservation des couleurs de 1789, adoptées par Louis XVI, lors de son entrée à Paris, le 17 juillet de la même année. Après avoir été celles de la liberté, elles étaient devenues celles de la gloire. Des maréchaux de France, des généraux qui venaient de se placer sous les drapeaux des Bourbons, se rendirent à Arnouville et à St-Denis pour y supplier le roi de céder à l'unanimité des vœux qui lui étaient exprimés; dans des circonstances moins difficiles, Henri IV avait accordé bien davantage à la politique. Le roi était près de consentir, lorsque le mauvais génie de la France fit changer ces dispositions. Ce fut au nom de l'honneur que l'on proscrivit le signe de la gloire française; mais un million de Baïonnettes rendait la désobéissance impossible; on obéit donc, mais en frémissant; dès ce moment, tous les cœurs furent aliénés. La moitié de la nation, toute l'armée, devinrent rebelles, parce qu'elles se crurent avilies; un ministre osa tracer un tableau effrayant, mais fidèle, de la France, il fut proscrit. Une chambre ardente fut convoquée, sous le nom de chambre des députés; à sa voix les tribunaux révolutionnaires se relevèrent de toutes parts; les délateurs accoururent; les prisons s'ouvrirent; les échafauds se dressèrent. Bientôt la France toute *entière rappela* les jours de 1793 et 94, *moins horribles*, peut-être, en ce que la tyrannie de cette époque trouvait une sorte d'excuse dans l'immensité des périls et la dissolution de l'ordre social; tandis qu'en 1815 c'était au nom de la légitimité, de la civilisation, de la justice, que la France était couverte de sang et de deuil. Provocateur involontaire, mais imprévoyant et inexcusable, des fureurs qui signalèrent le second retour des Bourbons, le ministère créé à la fin de septembre (*voy.* CAZE) mit un an à reconnaître les dangers dans lesquels il laissait entraîner la monarchie, et ceux de sa propre position. La religion du roi, si long-temps surprise, fut enfin éclairée; et l'ordonnance du 5 septembre 1816 parut. Il est incontestable que, depuis cette époque, tout a marché, en France, vers une amélioration, lente sans doute, mais toujours croissante, quoiqu'elle ait tout à craindre des convulsions politiques auxquelles ce malheureux pays paraît encore réservé. En effet, pourquoi craindrions-nous de le dire, lorsque cette pensée occupe tous les esprits: Si la France ne voit dans l'avenir aucune garantie pour sa liberté, quelle sera, dans cet avenir, la garantie du repos de l'Europe? et qui peut croire que quelques actes diplomatiques qui ne sont probablement pas destinés a survivre aux intérêts de l'époque où nous vivons et aux hommes qui les ont conçus, soient une barrière bien puissante et surtout bien durable contre le retour de nouveaux intérêts et de passions opposées à celles qui les ont fait naître? Quoiqu'il en soit, cette justice sera rendue à Louis XVIII, par l'impartiale postérité, qu'à aucune époque de son histoire, la France n'aura joui de plus de liberté que pendant l'année du règne de ce prince qui embrasse la période de 1818 à 1819. Puisse, malgré les trop justes craintes que nous venons d'exprimer, ce règne, dont les premiers pas dans les voies constitutionnelles commencent à s'affermir, se prolonger assez pour donner au systême représentatif introduit en France, le temps de prendre des racines assez profondes pour résister aux atteintes qu'on s'apprête à lui porter plus tard: atteintes d'autant plus dangereuses, plus perfides, plus inévitables, peut-être, qu'elles seront recouvertes des dehors du plus beau zèle constitutionnel, et que l'essai qui en a été déjà fait n'a pas toujours été infructueux.

LOUIS-FERDINAND (Frédéric-Chrétien-Louis, connu sous le nom de), prince de Prusse, naquit le 18 novembre 1772. Il manifesta de bonne-heure un caractère extrêmement prononcé, et des passions impétueuses, qui, suivant la direction qui leur serait donnée, devaient produire les plus heureux ou les plus funestes résultats. Doué d'une grande vigueur corporelle, il s'appliqua de préférence aux exercices physiques, dans lesquels il ne tarda pas à exceller. On a prétendu, non sans raison, que sous ce rapport son éducation était demeurée incomplète, et qu'il eût été à désirer pour son pays, autant que pour lui-même, que d'habiles instituteurs l'appliquassent à l'étude des sciences exactes, qui aurait donné, si l'on peut s'exprimer ainsi, une sorte d'écoulement à cette surabondance de vigueur et d'activité que lui avait prodigué la nature. Cette manière d'être devait lui faire préférer à tout autre genre de vie celui qu'offre la carrière militaire; aussi le vit-on s'y livrer avec tant d'ardeur que la guerre semblait être son état naturel. Il se distingua dans la campagne du Rhin par son aventureuse bravoure, à laquelle il dut l'affection des soldats, ainsi qu'à son affabilité, sa bienfaisance, et sa générosité naturelles. Il donna devant Mayence une preuve éclatante de cette dernière vertu, non moins que de son intrépide bravoure, en chargeant sur ses épaules un Autrichien grièvement blessé, qu'il emporta hors de la mêlée, au milieu du feu le plus violent. Sa conduite lui attira la bienveillance de Fréderic-Guillaume II, qui ne cessa de lui en donner des preuves pendant le reste de sa vie. Ce fut avec un vif regret que le jeune prince vit finir la guerre : l'existence régulière et monotone, à laquelle il se voyait condamné par la paix, était pour lui un véritable supplice. Ce n'était qu'au milieu du tumulte des combats qu'il respirait avec liberté. « Mes amis, » disait-il un jour, les larmes aux yeux, dans un cercle de jeunes-gens pour la plupart roturiers, « vous me croyez heureux. Il n'en est pas un d'entre vous dont je n'envie le sort : vous avez tous devant vous une carrière dans laquelle vous pouvez avancer; moi, placé par la naissance si près du faîte, je ne puis aller plus loin. Me voilà lieutenant-général et chef d'un régiment d'infanterie; je dois me croire fort heureux si je finis par être général dans cette arme; je ne puis pas même monter au rang de grand-maréchal, car la loi de famille le défend. » Ce langage ne trahissait que trop l'état de son ame, que les circonstances subséquentes ne tardèrent pas à manifester d'une manière encore plus marquée. Dans le courant de 1805, la mésintelligence entre la Prusse et la France paraissait parvenue au plus haut période; les intentions du premier de ces cabinets étaient singulièrement hostiles, et tout annonçait que la guerre ne tarderait pas à éclater. Le prince Louis en attendait le signal avec une impatience inexprimable, lorsque la politique de la cour de Berlin ayant changé tout-à-coup (*voy.* Frédéric-Guillaume III, Hardenberg et Haugwitz), il parut certain que les relations pacifiques seraient rétablies entre les deux états. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour ce prince, que son penchant et ses intérêts entraînaient également vers la guerre. Dès ce moment, il ne garda plus aucun ménagement, et se mit à la tête des frondeurs, alors très-nombreux, qui s'élevaient avec amertume contre le système suivi par le gouvernement. Il leur donna même l'exemple à cet égard, s'abandonnant aux propos les plus outrageans contre le souverain, qu'il taxait de pusillanimité. L'arrivée du comte d'Antraigues (*voy.* ce nom), avec lequel il eut des conférences, acheva de développer en lui ce sentiment, qu'il exprima en véritable factieux, si l'on en croit les détails donnés à cet égard par l'auteur de la *Galerie des caractères prussiens*, que nous avons eu plus d'une fois occasion de citer. Sa rage éclata par les plus fougueux emportemens; il fut regardé comme l'un des principaux auteurs de l'avanie faite au comte de Haugwitz, dont des officiers de gendarmes allèrent casser les vîtres, tandis qu'ils donnèrent une sérénade au baron de Hardenberg, regardé comme favorable au parti de la guerre; désordres sur lesquels le monarque crut devoir fermer les yeux. Enfin les vœux du prince furent accomplis, et la guerre résolue. Pendant assez long-temps, la destination du prince Louis demeura incertaine; car, si l'on savait devoir compter sur sa bravoure éprouvée, sa fougue et son impétuosité inspiraient peu de confiance. Enfin il fut mis à la tête de l'avant-garde par le prince de Hohenlohe. Il eut avec lui,

le 7 octobre, un entretien dont on a généralement ignoré l'objet : mais quelqu'il ait pu être, il est certain, si l'on en croit l'écrivain que nous venons de citer, que depuis ce jour il fut d'accord avec lui-même sur la nécessité de sa mort. Quoiqu'il en soit, il la hâta par sa bouillante valeur, qu'il avait le tort de regarder comme la première vertu d'un général. Informé, le 9 du même mois, que l'ennemi avait débusqué ses éclaireurs, et qu'il avançait sur Saalfeld, le prince croyant que les forces principales de l'armée française se porteraient contre l'aîle gauche des Prussiens, se hâta de réunir ses troupes, qui occupaient une ligne assez considérable, sur le terrein situé entre Rudolstadt et Schwarza : disposition qu'il prit sans même en instruire le prince de Hohenlohe, et sans s'assurer de la force des troupes qu'il avait à combattre. Du reste, il distribua son corps avec autant d'intelligence que de promptitude. Le lendemain, il se rendit à Saalfeld, pour diriger lui-même la défense de ce point important. Il venait de prendre à cet effet les nouvelles mesures qu'il avait jugées convenables, lorsque l'armée française déboucha par Graefenthal, repliant devant elle les postes avancés des Prussiens. Un feu fort vif d'artillerie s'engagea bientôt ; le prince voyant combien ses troupes en avaient souffert, et reconnaissant enfin la force de l'ennemi, transmit un avis tardif au prince de Hohenlohe et au duc de Brunswick (*voy.* ces noms), général en chef. Le combat continuait avec acharnement ; le corps qu'il avait sous ses ordres, et surtout les régimens saxons qui s'y trouvaient comme auxiliaires, résistèrent avec intrépidité ; ces derniers, dans une charge à la baïonnette, chassèrent même les Français de Gobra, où ils avaient pénétré : mais le prince, voyant que l'ennemi se renforçait à chaque instant, n'en sentit pas moins la nécessité de commander la retraite. Pour la couvrir, il ordonna une attaque de cavalerie, qui fut exécutée sans ensemble, et ne réussit pas. Alors, soit qu'il voulût tenter de rallier les escadrons rompus, soit qu'il fût décidé à ne pas survivre à sa défaite, supposition que rendent vraisemblable, et sa situation entière, et la tristesse avec laquelle il avait pris congé de ses amis, il s'élança au milieu des ennemis victorieux, et y trouva la mort. On en a diversement raconté les circonstances : la narration la plus généralement répandue est, qu'un sous-officier de hussards français lui ayant crié de se rendre, ou qu'il était mort, il lui répondit par un coup de sabre sur la figure, et tomba aussitôt percé d'une balle de pistolet. Ses restes furent déposés dans l'église de Saalfeld, après que, par ordre de la duchesse de Cobourg, une couronne de lauriers eût été placée sur son front, et que beaucoup de personnes eurent coupé de ses cheveux, désirant conserver ce souvenir d'un jeune guerrier qui avait donné les plus belles espérances. Napoléon lui-même ne put se défendre d'honorer une telle mort. Le *Moniteur*, dans le compte qu'il rendit de cet événement, ajouta : « Si dans les dernières années, la vie du prince Louis fut celle d'un mauvais citoyen, sa fin est glorieuse et digne d'envie. Il est mort comme doit désirer de mourir tout bon soldat. »

LOUIS NAPOLÉON, troisième frère de l'ex-empereur des Français, naquit à Ajaccio, le 2 septembre 1778, entra fort jeune au service militaire, et suivit son frère dans ses premières campagnes en Italie et en Egypte. Dans cette dernière contrée, il donna des preuves du caractère humain et réfléchi qu'on lui a toujours reconnu. Quelques-unes de ses lettres, interceptées par les Anglais, qui les publièrent, font connaître avec quel sentiment d'horreur il fut témoin des excès de cette guerre, où l'Européen civilisé disputa de barbarie avec le farouche Africain. On voit surtout, par un passage curieux d'une de ces lettres, quel effet produisirent sur lui les vengeances implacables des arabes du désert : et, suivant ce que rapporte M. Miot (*voy.* ce nom), il ne put pardonner à Rousseau les éloges qu'il a prodigués à *l'homme de la nature*. Louis Napoléon revint à Paris le 14 mars 1799, apportant au directoire des dépêches de son frère. Peu de temps après le 18 brumaire, Napoléon l'envoya à Pétersbourg; mais la mort de Paul Ier l'obligea à s'arrêter à Berlin, où il resta pendant un an. A son retour, il fut nommé colonel d'un régiment de dragons, puis général de brigade. Son frère lui fit ensuite épouser la fille de Mme de Beauharnais. L'affection que Napoléon avait lui-même témoignée à Hortense donna lieu, dans le temps, à beaucoup de conjectures qui ne firent

qu'acquérir plus de vraisemblance, lorsqu'on le vit adopter les enfans de sa belle-sœur, et leur donner son propre nom. Ce que l'on peut du moins affirmer, c'est qu'on a entendu Louis Napoléon parler de cette femme avec le plus souverain mépris. En 1803, Louis alla présider le collège électoral du département du Pô; et, dès que son frère fut proclamé empereur, en 1804, il devint grand-connétable, et colonel-général des carabiniers. Il accompagna Napoléon en Italie, en 1805, et reçut, à Turin, le titre de gouverneur-général du Piémont. Sa santé, dont l'état habituel contribue à la mélancolie qu'il n'a jamais pu surmonter, l'obligea, peu de temps après, à aller prendre les boues de Saint-Amand. Revenu à Paris, en 1807, il y remplaça le grand-duc de Berg, depuis roi de Naples, dans le gouvernement de cette ville; puis il se rendit en Hollande, pour y prendre le commandement de l'armée du Nord; mais les secours que tirait de ce pays, en hommes et en argent, le souverain dominateur de la France, ne suffisaient pas à ses vûes: il ne crut pouvoir les remplir qu'en plaçant à la tête du gouvernement batave, suivant le système de népotisme qu'il avait adopté, un membre de sa famille, duquel il attendait une entière obéissance à ses volontés. La suite prouva qu'il s'était trompé dans ce dernier calcul. Louis Napoléon devint roi de Hollande le 5 juin 1806. On a prétendu dans le temps que Louis, naturellement simple dans ses mœurs, et dépourvu de toute ambition, avait essayé de se dispenser de cette auguste corvée, en déclarant que le climat humide de la Hollande achèverait de détruire sa santé déjà chancelante, et qu'il ne survivrait pas long-temps à ce déplacement: à quoi Napoléon avait répondu « qu'il valait mieux mourir roi que de vivre prince. » D'un caractère doux et ami de la justice, le nouveau souverain se concilia, malgré le nom qu'il avait le malheur de porter, la bienveillance des Hollandais; et son administration forma avec celle des autres états, gouvernés par ses frères, un contraste remarquable. Sentant de bonne-heure ce qu'exigeaient les intérêts locaux, que lésaient de la manière la plus affligeante les rigueurs du système continental, il favorisa secrètement le commerce maritime, malgré les ordres, les menaces et les injures de Napoléon, furieux de rencontrer une pareille opposition à ses volontés dans celui qu'il n'avait envisagé que comme un instrument passif. Lors de l'explosion de deux bateaux chargés de poudre à Leyde, on le vit, à cheval, au milieu des décombres, presser les secours, consoler les victimes, et se porter sur tous les points où quelqu'acte d'humanité appelait un encouragement. Il ne montra pas moins de dévouement et de bienfaisance lors de la désastreuse inondation de 1809, où il parcourut, au milieu des nuits les plus orageuses, les cantons submergés, prodiguant l'or et les consolations, et s'efforçant de réparer les maux qu'il n'avait pu prévenir. Mais ce n'était pas là ce que lui demandait celui qui l'avait placé sur le trône. Napoléon, qui exigeait de lui la plus inflexible sévérité dans les mesures propres à assurer la cessation absolue du commerce, c'est-à-dire la ruine totale du pays qu'il gouvernait, s'indigna de sa tolérance à cet égard, le traita de *fraudeur*, et laissa bientôt percer l'intention de faire occuper la Hollande par ses troupes, afin d'y faire exécuter son système de douanes avec toute l'extension qu'il avait ailleurs. Informé des mesures prises à cet égard, et trop pénétré du sentiment de sa dignité pour se soumettre à un semblable assujétissement, Louis déclara « que, dès l'instant où un soldat français mettrait le pied sur son territoire, il se considérerait comme ayant cessé de régner. » Bientôt cette scandaleuse invasion commença à s'opérer; et déjà les chefs de son armée lui avaient demandé ses ordres: mais il ne crut pas devoir exposer à une lutte inégale un pays qui lui était cher, et, après avoir abdiqué en faveur de son fils, disposition dont il donna connaissance à l'empereur par une lettre qui depuis est devenue publique, il se retira à Gratz en Styrie, où il il vécut de la manière la plus simple, ne permettant pas même aux commissaires de son frère, qui lui apportaient chaque année une modique pension, de lui donner aucun de ses anciens titres. Il partit de cette retraite, en 1813, lors de la déclaration de guerre de l'Autriche contre la France. Les journaux de Vienne annoncèrent, à cette époque, qu'il n'eût tenu qu'à lui d'y rester, tant sa conduite avait été sage et mesurée. Il parcourut ensuite une partie de la Suisse, et passa quelque temps

dans le canton de Vaud, où il se fit aimer par la douceur et la simplicité de ses mœurs. Il se rendit ensuite à Rome; et il ne revint pas à Paris, en 1815, lors de l'invasion de Napoléon, quoique celui-ci l'eût nommé à sa chambre des pairs. Il se trouve néanmoins compris dans les arrangemens des puissances alliées, ralativement à la famille Bonaparte. Ces arrangemens l'obligent, dit-on, à rester dans les états du pape, avec promesse de n'en jamais sortir. On se rappelle le procès qu'il eut avec sa femme, en 1815, pour qu'il lui fût permis de faire venir son fils auprès de lui. Louis est, de toute sa famille, celui qui a montré le plus de goût pour les lettres; il versifie même avec assez de grâce, quoiqu'avec peu de correction. La seconde classe de l'institut de France annonça, en 1814, qu'une personne, qui désirait garder l'anonyme, l'avait invitée à proposer un prix pour l'ouvrage qui répondrait le mieux aux questions suivantes : « Quelles sont les difficultés réelles qui s'opposent à l'introduction du rhythme des Grecs et des Latins dans la poésie française ? — Pourquoi ne peut-on pas faire des vers français sans rime ? etc..... » Peu de personnes savent que c'était Louis Napoléon qui avait mis ces questions au concours. Le prix fut décerné, dans la séance publique de la 2[e] classe, du 6 avril 1815, à un ouvrage de M. l'abbé Scoppa. Louis Napoléon a publié un roman intitulé : *Marie*, ou *les peines de l'amour*, 2 vol. in-12; réimprimé sous le titre de *Marie*, ou *les Hollandaises*, 1814, 3 vol. in-12. On y trouve la peinture assez fidèle des mœurs des Hollandais, et tout l'intérêt que l'auteur portait à cette nation. Il continue d'habiter l'Italie, où il paraît se plaire; les journaux ont annoncé récemment qu'il y vivait dans la retraite et les plaisirs de l'étude.

LOUIS (Le baron), né à Toul vers 1755, était conseiller-clerc au parlement de Paris, lors de la révolution, dont il avait adopté les principes avant qu'elle n'éclatât, et qu'il a servie depuis avec franchise et modération. Dès 1788, la liberté avait trouvé en lui un ardent défenseur, dans l'assemblée provinciale de l'Orléanais. Le 14 juillet 1790, jour de la première fédération des Français, il assista, en qualité de diacre, l'évêque d'Autun, à la messe qui fut célébrée au Champ-de-Mars, et fut bientôt après chargé par Louis XVI de diverses missions diplomatiques, et particulièrement d'une négociation en Suède; mais la révolution du 10 août 1792 ayant renversé le trône, M. Louis, exposé à de vives persécutions, se vit dans la nécessité de s'expatrier et passa en Angleterre. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut successivement employé au ministère de la guerre et à la chancelerie de la légion-d'honneur, devint maître des requêtes au conseil-d'état, et fut, en 1810, chargé de présider le conseil de liquidation établi en Hollande. Sous le ministère du comte Mollien, il obtint une des places d'administrateur du trésor public dont il dirigea le contentieux avec tout le talent d'un comptable qui, fort de l'arbitraire du chef du gouvernement d'alors, pouvait tout simplifier et tout liquider à l'aide des arriérés. En 1814, l'évêque d'Autun, alors prince de Talleyrand et président du gouvernement provisoire, chargea le baron Louis du portefeuille des finances, portefeuille qu'il obtint définitivement à l'entrée de Louis XVIII. Le 22 juillet de la même année, ce ministre, dans son rapport à la chambre des députés sur les budjets réunis de 1814 et 1815, attaqua l'administration impériale dont il avait fait partie, et, oubliant trop les éloges qu'il lui avait donnés en mars 1813, il invectiva l'époque précédente de la manière la plus forte, ce qui donna lieu à un échange de pamphlets entre lui et le duc de Gaëte; mais comme l'opinion fit rapidement justice des vues étroites qui y étaient consignées, les auteurs prirent réciproquement et sagement le parti du silence. Quant à la partie financière, le baron Louis parut avoir adopté pour base fondamentale d'élever les dettes de l'état au-delà de toute expression, aussi vit-on figurer dans son budjet toutes les prétentions de plusieurs fournisseurs dont l'empereur Napoléon avait fait justice dès la première époque de son avénement au consulat, et successivement celles dont il avait lui-même grossi ses immenses et annuels arriérés. Celle de ces prétentions qui amusa le plus le public était relative à une dépense de plusieurs millions pour des hopitaux militaires dans un pays et à une époque auxquels Bonaparte lui-même, pendant les cent jours, assura qu'il n'avait pas eu de troupes. Au total, le baron Louis éle-

tait les dépenses à la somme d'un milliard quatre cent quarante-cinq millions ; et proposait, pour y faire face, de vendre les biens des communes, plus trois cent mille hectares des forêts de l'état, en ajoutant à ces produits l'excédent présumable de la recette sur la dépense de 1815, ainsi que la création de bons royaux, à ordre, remboursables à l'expiration de trois années, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et hypothéqués sur les produits des ventes dont nous venons de parler. Ce plan, mal conçu dans l'intérêt de l'état, tout aussi bien que dans l'intérêt des particuliers, passa dans les chambres sans beaucoup d'opposition ; mais il n'en fut pas de même de l'opinion, et effectivement nous ne connaissons pas d'opération plus bizarre, car l'état s'engageait à payer un intérêt usuraire et à rembourser l'intégralité, dans le court espace de trois ans, et comme ces bons ne se jetaient pas en masse dans la circulation, puisqu'ils servaient à acquitter les créanciers au fur et à mesure des liquidations, il en résultait forcément que le gouvernement se soumettait à des sacrifices journaliers pour soutenir ces valeurs ; aussi arriva-t-il que le gouvernement qui payait 8 et jusqu'à 12 pour cent et au-delà, selon l'époque des liquidations (l'intérêt partait de la date de la loi), fit également jusqu'à 20 pour cent de sacrifices pour en maintenir le crédit, et ne put pas, néanmoins, les sauver d'une perte de 30 pour cent. Cette opération, comparée à une négociation de fonds consolidés, présentait les différences suivantes : 1° l'intérêt, selon les époques de liquidation, était égal à des négociations de fonds aux taux divers de 56 jusqu'à 66 ; 2° les valeurs étaient remboursables tandis que les fonds consolidés ne sont pas remboursables ; 3° le gouvernement devait rembourser la valeur nominale à l'effectif, tandis que les fonds s'amortissent souvent à un taux inférieur de celui auquel ils ont été négociés ; 4° les dépenses faites pour soutenir cette espèce de valeurs sont des sacrifices tandis que les mêmes dépenses sont ou deviennent bénéfices dans le système opposé. Au reste tout cela tient à l'ignorance des principes financiers qui doivent être en harmonie avec le système constitutionnel ainsi qu'à l'impossibilité de concevoir que le système de la consolidation tire toute sa puissance de la promesse faite de ne jamais rembourser le capital ; et effectivement, comment le gouvernement pourrait-il faire banqueroute, si même il avait ou pouvait avoir cette intention, lorsqu'il a pris, solennellement et légalement, l'engagement de ne jamais payer le capital ? Ce ministre avait beaucoup parlé d'amortissement sans rien proposer de fixe à cet égard, ce qui donna lieu, lors de la session suivante, à l'observation qu'il s'était créé lui-même une caisse d'amortissement. Au 20 mars 1815, M. le baron Louis suivit le roi à Gand, rentra au ministère au retour de ce monarque, et, en septembre suivant il céda le portefeuille au comte Corvetto. Membre de la chambre de 1815, il y vota avec la minorité et se réunit à la majorité de 1816. Lorsqu'à la fin de 1818, la puissance de l'opinion publique a rendu nécessaire la formation d'un ministère, plus en rapport avec les circonstances, une ordonnance du 28 décembre a rappelé le baron Louis au ministère. Pendant la session de 1818-19, le ministre Louis a proposé d'établir, dans chaque département, des livres auxiliaires du grand livre de la dette publique : il a proposé d'augmenter la dette consolidée de quarante deux millions de rentes, sans donner les motifs de cette augmentation, et a définitivement présenté la loi de finance pour 1819, dans laquelle les impôts figurent pour sept cent quatre-vingt-douze millions. Comme le baron Louis, à part des erreurs qui lui sont entièrement personnelles, a laissé subsister les fautes commises par son prédécesseur, nous renvoyons à l'article Corvetto ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître l'état actuel du système financier de la France, observant seulement qu'ailleurs ce sont les systêmes qui donnent du crédit aux états, tandis qu'en France c'est le moral de la nation qui combat les effets du discrédit inhérent à son système. Au reste, une observation essentielle se rattache à la session de 1818-19, c'est que c'est la première fois que les ministres ont vu réduire leurs budjets par les chambres. Cette réduction s'est élevée à dix-neuf millions, cette année (1819), et les discussions ont prouvé que, si la chambre eût voulu faire une rigoureuse justice des nombreuses déprédations qui se commettent dans les directions générales,

les réductions se fussent certainement élevées beaucoup plus haut.

LOUIS, Archiduc d'Autriche, commandait une partie de l'armée autrichienne à la bataille d'Abensberg, en 1809, où Napoléon, à la tête des troupes de Bavière et de Wurtemberg, remporta un avantage signalé. Le prince Louis donna dans cette affaire, comme dans le reste de la campagne, des preuves d'une valeur brillante. Ce prince a fait, au commencement de 1816, le voyage d'Angleterre, avec son frère l'archiduc Jean (*voy.* ce nom), et montra un esprit observateur, et beaucoup d'intérêt pour tout ce qui tient aux arts, aux sciences, et à la statistique.

LOUIS (Antoine), né à Metz le 13 février 1723, du chirurgien-major de l'hôpital militaire de cette ville, fut destiné à exercer la profession de son père, et les leçons qu'il reçut d'habiles maîtres, ses dispositions extraordinaires, jointes à une pratique constante, en firent bientôt l'un des premiers anatomistes de l'Europe. Lapeyronie le fit venir à Paris, où il obtint au concours la place de chirurgien de la Salpêtrière. Sa réputation s'y accrut, et, après avoir été quelques années chirurgien en chef des armées pendant la guerre d'Allemagne, il fut appelé à remplacer à l'académie de chirurgie le célèbre Morand. Profondément versé dans l'histoire de son art et dans la médecine légale, il devint dans les affaires importantes l'oracle des tribunaux. Si recommandable par ses talens, il ne l'était pas moins par sa bienfaisance et la simplicité de ses mœurs. Il rendit des services essentiels au célèbre Desault (*voy.* ce nom), qui ne s'en montra pas aussi reconnaissant qu'il aurait dû l'être. Sans cesse occupé, il avait mis cette inscription sur la porte de son cabinet : « Ceux qui viennent chez moi me font honneur ; ceux qui n'y viennent pas me font plaisir. » Après une carrière très-laborieuse, il mourut d'une hydropisie de poitrine, le 20 mai 1792, et il ordonna par son testament de déposer ses cendres dans le cimetière de l'hôpital de la Salpêtrière, voulant reposer au milieu des indigens qu'il s'était plu à soulager. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages : *Cours de chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu*, 1746, in-4. — *Essai sur la nature de l'ame et sur les lois de son union avec le corps*, 1747, in-12. Cet ouvrage, qui contient 28 pages, avec un avertissement, est l'analyse d'un traité plus étendu de Saint-Hyacinthe, qui a pour titre : Recherches sur les moyens de s'assurer par soi-même de la vérité, Londres, 1748, in-8. — *Observations sur l'électricité et ses effets sur l'économie animale*, 1747, in-12. — *Observation sur les effets du virus cancéreux*, 1748, in-12. — *Réfutation de divers mémoires de Combalusier*, 1848, in-4. — *Positiones anatomico-chirurgicæ de capite*, 1749, in-4. — *Lettre sur la certitude des signes de la mort*, avec des observations et des expériences sur les noyés, 1753, in-12. — *De partium externarum generatione in mulieribus*, 1754, in-4. — *Lettre à Bagieu sur les amputations.* — *Discours critique sur le traité des maladie des os* par Petit, 1758, in-12. — *Eloges de Bassuel, Moloval et Verdier*, prononcés aux écoles de chirurgie, 1759, in-8. — *Mémoire* sur les moyens de distinguer, à l'inspection d'un pendu, les signes du suicide d'avec ceux de l'assassinat, 1763, in-8. — Autre contre la légitimité des naissances prétendues tardives, 1764, in-8. — *Discours sur les loupes*, 1765. — *Recueil d'observations*, pour servir de base à la théorie des plaies de tête par contre-coup, 1766, in-12— *Dissertatio de apoplexiâ curandâ.*—*Eloge de Bertrandi*, 1767. On lui doit en outre divers Mémoires insérés dans le Recueil de l'académie de chirurgie. La partie chirurgicale de l'encyclopédie est aussi de lui.

LOUIS (du Bas-Rhin), député du département du Bas-Rhin à la convention nationale, était, lors de la révolution, dont il embrassa la cause avec enthousiasme, commis à l'intendance d'Alsace. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Nommé membre du comité de sûreté-générale, le 14 septembre 1793, il s'y montra beaucoup moins cruel que ses collègues et fut élu président de la convention le 17 messidor an 2 (5 juillet 1794). Louis, qui avait eu quelquefois le courage de s'opposer aux actes sanguinaires du comité, eut l'extrême générosité de défendre, après le 9 thermidor, ceux de ses anciens collègues, qui, membres de l'un ou l'autre comité de gouvernement, furent poursuivis comme complices de la tyrannie. Il est mort en 1795, vers la fin de la session conventionnelle.

LOUSTALOT, né à Paris, fut, au commencement de la révolution, l'un des plus ardens défenseurs de la cause populaire. Avec des intentions droites, il outra tous les principes sur lesquels devait s'affermir la liberté, et fut l'un des collaborateurs du journal des *Révolutions de Paris*, auquel Prud'homme prêtait son nom. Loustalot se montra républicain dès 1789. Il est mort fort jeune, en 1790. Il était particulièrement lié avec Danton et Camille-Desmoulins, et il est probable que la fièvre maligne qui l'a emporté l'a sauvé de l'échafaud sur lequel il serait monté avec eux.

LOUVERTURE (Toussaint-), noir de la colonie de Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti, obtint un grand ascendant sur ses camarades pendant les troubles de cette île, par la bravoure et l'activité qu'il déploya; finit par se trouver à la tête d'un parti puissant, et commanda sous Rochambeau, en 1796, une division de l'armée française. L'espèce d'ordre qu'il parut vouloir établir dans la partie où il opérait augmenta peu à peu le nombre de ses partisans, et accrut son influence. En avril 1797, il remporta des avantages considérables dans l'ouest contre les Anglais, et le directoire l'en récompensa par le don d'un sabre et d'une paire de pistolets. Cependant, après avoir obtenu, en 1798, des succès encore plus importans, il refusa de reconnaître les agens du gouvernement français, força Santhonax l'un des commissaires civils (*voy.* ce nom), à se retirer, et, en l'accusant de projets criminels, parvint à capter les suffrages de beaucoup de colons, surtout de ceux qui étaient en opposition avec le parti révolutionnaire. Mais lui-même tarda peu à laisser percer le projet de faire de Saint-Domingue un état indépendant. Le directoire crut néanmoins devoir dissimuler, et Toussaint écrivit de son côté quelques lettres conçues d'une manière vague, où il eut l'air de ne vouloir pas rompre entièrement avec la métropole. Il envoya même alors ses deux enfans en France pour les faire élever dans la religion chrétienne. « S'ils sont bons chrétiens, disait-il, ils seront bons soldats, et ils aimeront leur patrie. » Mais en 1799 de nouvelles divisions, et bientôt la guerre civile éclatèrent entre lui et le général Rigaud qui commandait dans le sud; et des flots de sang inondèrent de nouveau ce malheureux pays. Cependant on le vit, dans quelques circonstances, s'unir à ce mulâtre pour repousser les tentatives des anglais, et rendre à cet égard d'inappréciables services. Enfin, en 1800, Toussaint l'emporta, et se vit maître de toute cette colonie. Il chercha encore alors à laisser de l'incertitude sur la nature des rapports qu'il comptait conserver avec la France. Il publia d'abord une amnistie, dont il excepta cependant quelques-uns des partisans de Rigaud. Il rétablit l'ordre dans la partie du Nord, où des troubles s'étaient manifestés en octobre, et désarma les noirs insurgés. Lorsque tout fut calme, Toussaint-Louverture se rendit au Cap, le 4 novembre, faisant conduire devant lui quarante prisonniers, fit punir de mort treize des principaux chefs de la révolte, au nombre desquels était le général Moyse, son propre neveu, et envoya les autres en prison en attendant leur jugement. Pour intéresser les blancs à sa cause, il accusa les vaincus des plus odieux projets contre leur caste; en même-temps, pour conserver l'apparence de l'union avec la France, il adressa trois lettres au premier consul : par la première, du 12 février 1801, il annonçait l'entière pacification de la colonie, et demandait que l'on approuvât les promotions qu'il avait faites des militaires qui avaient contribué à cet heureux résultat; dans la seconde, de la même date, il rendit compte de sa conduite envers l'agent du gouvernement, Roume, qu'il avait obligé de cesser ses fonctions et de se retirer au Dondon. Enfin, par la troisième, du 14 juillet, il annonça au gouvernement que l'assemblée centrale de Saint-Domingue s'était donné une constitution, et que, pour satisfaire aux vœux des habitans, il allait la faire exécuter provisoirement, jusqu'à ce qu'elle eût été approuvée par la métropole. Il envoya en octobre un agent à la Jamaïque, sous prétexte d'acheter des esclaves noirs; mais le gouvernement anglais parut se refuser à toute espèce de communication avec lui. Le 26 novembre il publia une proclamation concernant sa conduite politique et militaire: il y parlait de l'empire de la morale et surtout de celui de la religion, et, sous le titre modeste de *réglement*, il publiait des lois très-sévères pour la répression du *vice*, de la révolte, et pour contenir les étrangers et les gens sans aveu. Il rap-

pela ensuite les émigrés, et déclara que la religion catholique était la religion de l'état. Par toutes ces mesures, il grossissait son parti d'un grand nombre de blancs qui regrettaient secrètement le régime de l'esclavage, et qui appuyaient le systéme de Toussaint comme le premier pas du retour à l'ancien ordre de choses. En effet, semblable à beaucoup d'autres ambitieux, Toussaint avait su faire tourner au profit de son despotisme personnel les moyens déployés pour la chute d'une tyrannie antérieure. Les chaînes des cultivateurs noirs n'avaient pas été rendues plus légères; seulement c'était de leurs anciens compagnons d'esclavage qu'ils recevaient maintenant la loi. Néanmoins, dans l'exercice de ce pouvoir absolu, Toussaint manifestait de la sagacité, de la tenue, et des connaissances réelles en matière de gouvernement. Sachant ce que peuvent des dehors pompeux sur la plupart des hommes, il faisait régner à sa cour un ordre constant et même une étiquette rigoureuse. La gravité de son maintien, son regard observateur, tenaient les noirs dans la crainte et le respect, et en imposaient aux blancs eux-mêmes. Juge aussi éclairé de la bonté des formes qu'eût pû l'être un Européen bien élevé, il réprimait sévèrement ceux qui s'en écartaient. Au milieu de ces cercles brillans, il affectait une simplicité remarquable, et ne portait habituellement que le petit uniforme d'officier-général. Sa garde était magnifique et parfaitement montée: tout ce qui l'entourait vivait dans la profusion et la splendeur; lui seul poussait souvent la sobriété jusqu'à l'abstinence. C'est ainsi qu'il entretenait la vigueur de sa santé, car chez lui l'énergie de l'ame était secondée par un corps de fer. Sans cesse il faisait des excursions dans les différentes parties de l'île, observant de se diriger de préférence sur les points où il n'était pas attendu. Il avait des chevaux superbes et de la plus grande vitesse sur les principales habitations: souvent il faisait, sans s'arrêter, jusqu'à 50 lieues, laissant derrière lui tout son monde, à l'exception de deux soldats aussi bien montés que lui. Malgré tant de fatigues, il ne dormait que deux heures: il semblait que l'ambition, source de toutes ses actions, fût aussi le soutien de son existence. La dissimulation, qualité commune chez les Africains, était la base de son caractère. Personne ne connaissait ni ses desseins ni ses démarches: lorsqu'on le croyait au Port-au-Prince, il était aux Cayes, au Cap, ou à St-Marc. Ce mystère, qui enveloppait toutes ses actions, lui sauva la vie dans une circonstance où des hommes de couleur, qui se tenaient en embuscade, tirèrent sur sa voiture, et blessèrent mortellement un domestique noir qui s'y trouvait, tandis que Toussaint lui-même suivait à cheval une route différente. De nouvelles tentatives contre sa vie où son pouvoir, entre autres celle d'un nègre nommé Fluril, qui avait levé l'étendard de la révolte, ne réussirent pas mieux. La discipline la plus sévère régnait dans son armée: les soldats le regardaient comme un être d'une nature supérieure: les officiers, et le terrible Dessalines lui-même, tremblaient à son aspect. Enfin, la conduite de cet homme extraordinaire fut telle, que dans une sphère plus étendue, le souverain de la France parut, quelques années après, l'avoir pris pour modèle. Les changemens faits par le chef des noirs dans l'administration de l'île, ne furent pas tous également bien accueillis du gouvernement français, et le premier consul lui écrivit une lettre contenant un mélange d'éloges et d'improbation, et l'invitation formelle de reconnaître la mission du général Leclerc (*v.* ce nom). Il assurait Toussaint de son estime, louait sa conduite antérieure, et les services qu'il avait rendus: « Si le pavillon français, disait-il, flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et à vos braves noirs qu'il le doit; appelé par vos talens et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, remis en honneur la religion et le culte de Dieu de qui tout émane; *la constitution que vous avez faite renferme beaucoup de bonnes choses* et en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français. » Il le rassurait ensuite sur la liberté des noirs, et finissait par le rendre responsable de la résistance qu'il opposerait à ses armes. Ces insinuations n'eurent pas l'effet désiré; Toussaint n'était nullement disposé à renoncer au pouvoir suprême qu'il exerçait, pour se confondre dans la foule des généraux de division: et comptant sur les blancs qu'il avait protégés autant que

sur les nègres alarmés pour leur liberté, mais surtout assuré d'avoir un auxiliaire puissant dans l'influence homicide du climat, il se disposa à la résistance. Le 1er février 1801, lors qu'il apprit que la flotte française était à la vue du Cap, il fit notifier au général Leclerc et à l'amiral Villaret que son intention était qu'ils n'entrassent point en ville, eussent-ils cent vaisseaux et cent mille hommes. Néanmoins le débarquement s'exécuta; et fut immédiatement suivi de l'incendie du Cap (*voy.* Leclerc); ce qui annonça quel caractère allait prendre cette guerre dévastatrice. Malgré ces premiers excès, Leclerc envoya à Toussaint ses trois enfans avec leur gouverneur, Coanon, chef de l'institution pour les enfans des colonies formée alors au collége de la Marche, et qui avait été chargé de leur éducation. Cette démarche n'eut point de succès, et, le 17, Toussaint fut déclaré hors de la loi par le capitaine-général. Plusieurs combats furent successivement livrés, dans lesquels Toussaint déploya de grands talens militaires, et les noirs toute la fureur qui les animait contre les Européens; mais cette lutte, qui se termina plus tard, comme on devait s'y attendre, par la défaite des blancs, fut cependant fatale à Toussaint, qui se vit abandonné d'une grande partie de ses compatriotes, qu'il s'était aliénés par son égoïsme et ses hauteurs. Il fut donc obligé, en avril, de se soumettre au général Leclerc, de qui il reçut l'ordre de se retirer sur une plantation aux Gonaïves, avec défense d'en sortir sans permission; mais ses talens et son ancienne influence inspiraient toujours de l'inquiétude à Leclerc; on employa, pour s'en délivrer, une de ces perfidies dont cette guerre vit multiplier le honteux usage. Environ un mois après, le capitaine-général publia que Toussaint voulait fomenter une nouvelle insurrection, et le fit arrêter et déporter en France. Toussaint arriva à Paris le 7 août, escorté par un détachement de dragons, fut enfermé au Temple, et conduit ensuite au fort de Joux près de Besançon, où il mourut en 1803. On a cru généralement que sa fin avait été hâtée par le poison; on n'a cependant jamais eu la preuve de ce fait : d'ailleurs il ne pouvait pas résister long-temps à la température glaciale des affreux cachots où il était plongé. Toussaint-Louverture était actif autant qu'intrépide, d'ailleurs adroit, dissimulé, profond même dans ses desseins : plusieurs cruautés ternirent l'éclat de ses actions. On prétend que dans ses lettres à Bonaparte il employait pour suscription: *Le premier homme des noirs au premier homme des blancs*. Beaucoup de personnes pensent que, si la fortune eût continué de seconder ses projets, il aurait, comme Dessalines et Christophe, suivi mais avec plus de circonspection et d'astuce, le plan de réduire à rien la population des blancs et même des mulâtres; mais il est plus vraisemblable qu'il aurait su les contenir, les protéger, et s'en servir.

LOUVET DE COUVRAY (Jean-Baptiste), l'un des écrivains les plus spirituels, les plus instruits, les plus courageux, les plus passionnés pour la liberté républicaine, qu'ait mis en évidence la révolution française, était aussi le meilleur, le plus aimable et les plus obligeant des hommes. Né en Poitou, vers 1760, Louvet se distingua dans ses études; vint à Paris fort jeune; débuta dans le monde littéraire par le joli roman, de Faublas, qui eut un succès prodigieux dans les boudoirs; en publia un second, en 1791, sous le titre d'*Emilie de Varmont* ou le *divorce nécessaire*, et embrassa, avec autant d'enthousiasme que de bonne-foi, en 1789, la cause du peuple contre ses oppresseurs privilégiés. Entraîné par ce noble sentiment, Louvet montra plus de zèle que de prévoyance dans les crises de la révolution, et s'obstina à ne voir la liberté que dans la chute du trône et l'établissement de la république. A la fin de 1791 et dans les premiers mois de 1792, il publia un journal intitulé *la Sentinelle*, qu'il faisait afficher sur les murs de Paris; il y attaquait périodiquement la cour, et, nous devons le dire, les armes dont il se servit à cette époque, ne furent pas toujours celles de la justice et de la vérité. Sous une apparence tranquille, personne n'était agité par des passions plus actives; courageux jusqu'à l'audace, il ne connaissait d'autres dangers que ceux de la patrie; ce nom était pour lui une sorte de talisman, avec lequel on l'eût conduit dans un gouffre. Désintéressé au-delà de tout ce qu'il est possible d'imaginer, l'ambition, la fortune, le crédit, n'entrèrent jamais pour rien dans ses opinions et ses travaux politiques. Déjà connu sous ces divers rapports par les chefs du parti de

la Gironde et le ministre de l'intérieur Roland, on distinguait ses talens, on estimait son courage, on aimait sa simplicité. On sait que, long-temps avant la destruction du trône, de vives divisions avaient éclaté entre le parti de la Gironde et les jacobins, déjà sous l'influence de la faction qui préparait le 10 août et les journées de septembre. Dans ces circonstances difficiles, l'ardeur républicaine de Louvet n'égara ni sa raison naturellement juste, ni son cœur éminemment droit. Lors même qu'il sappait avec plus de force toutes les bases du trône, il portait des coups terribles à la tyrannie dont Robespierre s'annonçaient déjà comme le chef, et qui s'organisait au nom de la liberté. A cette époque éclata la révolution du 10 août; Louvet oublia quels en étaient les auteurs, et ne vit d'abord en elle que le salut de la France; toutefois cette erreur se dissipa promptement; il se prononça avec une nouvelle énergie contre les oppresseurs et les bourreaux; rejeta, avec indignation, les offres de rapprochement qui lui furent faites par eux, et leur jeta le gant, dans la séance de la convention du 29 octobre 1792, par l'accusation qu'il intenta contre Robespierre; philippique non moins admirable que le courage qui l'avait inspirée, mais dont on ne parla point assez, à l'époque où elle fut prononcée, parce que tous les souvenirs, toutes les terreurs de la nation se rapportant encore aux époques d'août et de septembre, cette lutte de deux factions, dont l'issue devait être si sanglante, n'était pas encore d'une haute importance pour la grande majorité des citoyens, beaucoup plus occupée de ses intérêts personnels que de ceux de l'état. Devenu, depuis cette époque, plus cher au parti de la Gironde et au côté droit de la convention, qui avait trouvé en lui un courageux interprète de son indignation contre les usurpations et les crimes de la commune de Paris, son intimité avec eux s'accrut de jour en jour; mais le succès ne répondit à aucune de leurs espérances. Roland, homme de bien, républicain par instinct et par principe, administrateur intègre et sévère, mais ministre factieux sous Louis XVI, était, dans le conseil exécutif, l'espoir et l'asile de tous les amis de l'humanité, de l'ordre et de la liberté républicaine. Son hôtel était devenu le rendez-vous habituel de la députation de la

Gironde et des chefs du côté droit. [Lou]vet s'y rendait assiduement; il éta[it] des membres de cette réunion sur l[a] et le courage desquels Roland, qui [lut]tait presque seul, à cette époque, d[ans le] conseil exécutif, contre les sinistre[s pro]jets de la faction de la commune, c[omp]tait davantage. Lorsque Louis XVI f[ut mis] en jugement, Louvet, dont l'en[thou]siasme, tel que nous venons de le dé[pein]dre, fait assez pressentir l'opinion, [jugea] ce prince coupable; mais il déclar[a en] même-temps, que, si la question de [l'ap]pel au peuple n'était pas posée d[ans la] série de celles qui devaient être sou[mises] à l'assemblée, il était résolu à ne p[as vo]ter. Quelque coupable que fût Louis [XVI dans] l'opinion de Louvet, son cœur, natu[relle]ment bon et sensible, cherchait à [conci]lier ce qu'il croyait devoir à l'hum[anité] et à la rigueur de ses devoirs, en m[ême] temps qu'il voyait dans la ratificati[on du] peuple, appliquée à la circonstance[, un] des plus légitimes hommages rendu[s à la] souveraineté. L'appel ayant été r[ejeté,] Louvet vota la mort; mais, fidèle à ses [prin]cipes, il ne la vota qu'avec la con[dition] expresse que l'exécution n'aurait lieu [qu'a]près l'acceptation de la constitutio[n ré]publicaine, par le peuple, et conva[incu] qu'à cette époque de paix et de réc[onci]liation générale, la convention t[riom]phante de tous les ennemis de la ré[publi]que, proclamerait un oubli univers[el de] toutes les accusations révolutionnair[es, et] l'anéantissement de tous les jugemen[s ren]dus par suite de ces accusations. In[digné] des résistances qu'éprouvaient ceux [d'en]tre les membres du côté droit qui s[outen]naient les droits du peuple ou de l'[huma]nité, il s'écria, en s'adressant à Da[nton,] qui s'élevait, avec sa violence acc[outu]mée, contre les propositions tenda[nt à] prolonger le procès de Louis! « Da[nton,] tu n'es pas encore roi. » La questi[on du] sursis ayant été posée à la suite de la [con]damnation, Louvet se prononça forte[ment] en faveur de cette mesure. Son én[ergie] s'accroissant avec les dangers, il i[nter]rompit un jour l'un de ces orateu[rs in]cendiaires qui portait la parole au n[om de] la société des jacobins, et qui, en pa[rlant] des membres de cette société, se se[rvait] de l'expression *mes commettans*, et l[ui de]manda « s'il existait deux convention[s na]tionales ? » Dans les séances des 20 et 19 mai 1793, il s'éleva de nou

contre la commune de Paris, et la dénonça comme venant d'établir une correspondance factieuse avec les 44 mille communes de la république; comme employant les deniers destinés à l'approvisionnement de la ville à faire colporter ses arrêtés; comme se livrant enfin à des orgies chères et scandaleuses, au milieu desquelles des municipaux avaient forcé les femmes et les filles des suspects à danser devant eux, et leur avaient ensuite jeté les restes de leur table. Dès-lors, il devint l'un des principaux objets de la haine et des dénonciations des vils factieux qui dirigeaient les sections de Paris, et dont les points d'appui étaient dans la convention. Le 10 avril, la section de Bon-Conseil vint demander son arrestation; quelques jours après, toutes les sections, ou plutôt les misérables qui se disaient envoyés par elles vinrent représenter la même demande à la convention. Les proscriptions commandées ayant été repoussées également par l'assemblée, dont un orateur royal n'a pas dit vainement, en mai 1819, que la majorité était pure alors (*), la faction qui venait d'échouer dans ses projets d'assassinat du 10 mars (*voy.* BEURNONVILLE) en enfanta de nouveaux, et résolut les proscriptions des 31 mai, 1er et 2 juin. Les dangers dont Louvet était de plus en plus menacé semblaient ajouter à sa véhémence ordinaire; l'infâme Léonard Bourdon, arrivé depuis peu d'Orléans, où il avait avili son caractère dans les excès d'une crapuleuse débauche, avait fait arrêter plusieurs citoyens respectables, presque tous pères de famille, qu'il accusait d'avoir voulu l'assassiner (*voy.* BOURDON, Léonard). Louvet embrassa hautement, dans la convention, la défense de ces infortunés, et réclama avec force leur liberté provisoire. Compris de nouveau dans les listes de proscription portées, le 31 mai, à la convention, par les officiers municipaux de Paris, qui demandaient un décret d'accusation contre vingt-deux membres de l'assemblée, son arrestation fut décrétée le 2 juin. Prévenu qu'il existait, contre lui personnellement, des projets d'assassinat, Louvet s'était abstenu de paraître dans la convention, dans les épouvantables séances des 29, 30, 31 mai, 1er et 2 juin, où Guadet et Vergniaud, et surtout Lanjuinais, par des efforts prodigieux d'éloquence et de courage, avaient disputé, pied à-pied, la victoire à leurs atroces ennemis. Ayant réussi à s'échapper de Paris, Louvet se rendit aussitôt à Caen, avec plusieurs de ses collègues, proscrits comme lui. C'est là que, réuni au général Wimpfen et aux administrateurs du Calvados, il développa une incroyable activité pour créer une armée départementale qui devait marcher au secours de la convention opprimée, et lui rendre la liberté. Louvet, dont le malheur roidissait l'ame et l'élevait à un plus haut degré de chaleur républicaine, fut, peut-être, celui des proscrits retirés à Caen qui rejeta avec le plus d'indignation, les offres que leur fit le marquis de Puysaie, d'unir les forces des royalistes aux leurs; et, lorsqu'il eut à-peu-près désespéré de sa cause, il préféra encore les chances d'une mort presqu'assurée dans son pays, à toutes les probabilités de salut qui lui étaient offertes, en passant chez l'étranger. Mis hors la loi le 28 juillet 1793, Louvet se retira en Bretagne après la dissolution de l'armée d'Evreux; ensuite dans la Gironde, et finit par se séparer de ses compagnons d'infortune, pour revenir à Paris, où il demeura caché jusqu'après le 9 thermidor. Rendu à la liberté, par cette journée, il était loin encore de l'être à ses fonctions. Lorsque les 73 députés ses collègues, arrêtés le 3 octobre 1793, par suite de leurs protestations contre le 31 mai, furent rappelés dans le sein de l'assemblée, Louvet et les députés mis hors la loi avec lui, dont la cause et les intérêts étaient les mêmes, et qui n'avaient dû, peut-être, le traitement plus rigoureux qu'ils avaient éprouvé, qu'à des talens plus distingués et à un plus grand courage, furent expressément exclus de la convention. Ils réclamèrent vivement contre cette violation de leurs droits; mais leurs justes instances furent alors écartées, sur un rapport de Merlin (de Douai), qui dit à la convention « que, sans doute, elle n'avait pas fermé les portes des jacobins, pour ouvrir celles du Temple. » Cette allusion, que, par égard pour le malheur, nous voulons bien ne pas caractériser, malgré ce qu'elle renferme d'injuste et d'odieux pour les hommes dont on paraissait ainsi vouloir rattacher la cause à celle

(*) Les crimes du 31 mai n'avaient pas été commis, et l'on sait comment s'était formée la prétendue majorité qui avait prononcé la mort de Louis XVI!

du royalisme qu'ils n'avaient cessé de combattre, flattait trop de passions et de craintes, dans une assemblée qui avait tant à faire oublier, pour ne pas en être accueillie avec transport. Aussi cette assemblée rendit-elle un décret conforme aux conclusions du rapporteur, et un acte éclatant de justice fut encore ajourné. Il ne le fut pas pour long-temps, néanmoins, et l'opinion publique, cette opinion toute puissante qui règne sur les républiques comme sur les monarchies, l'emporta bientôt sur toutes les considérations de la haine, de la peur et d'une fausse politique ; en effet, le 18 ventôse an 3 (8 mars 1795), ces hommes à qui, trois mois auparavant, on avait fermé pour jamais les portes de la convention, les virent s'ouvrir devant eux, et rentrèrent triomphans dans une assemblée qu'ils avaient honorée par leurs talens, leur courage et leurs vertus, et qui, long-temps asservie et décimée, ne retrouvait elle-même l'existence que depuis leur retour. Dès le lendemain du jour où Louvet y eut repris sa place, il prit la parole pour adresser un touchant hommage à la mémoire de ses infortunés amis, morts sur l'échafaud; et, deux jours après, il demanda que la convention décrétât « que tous ceux qui avaient pris les armes contre la Montagne, avaient bien mérité de la patrie. » Le 2 germinal (22 mars), il embrassa la défense des proscrits contre leurs anciens oppresseurs; et notamment contre Robert Lindet et Lecointre (de Versailles). A la suite de l'insurrection de germinal an 3 (1er avril 1795), il entra à la commission chargée de présenter les lois organiques de la constitution; s'opposa à la création d'un comité unique de gouvernement, et soutint, contre Tallien, la nécessité d'une loi contre les provocateurs à la royauté, « qui voudraient, disait Louvet, donner à un peuple républicain, l'opprobre et le fardeau de la monarchie. » Après la nouvelle insurrection du 1er prairial (20 mai 1795), Louvet continua à déployer le plus noble caractère. Proscrit par les tyrans du 31 mai, proscrit par les anarchistes de germinal et de prairial, mais fidèle aux principes d'éternelle justice qui réprouvent les instrumens de toutes les tyrannies, il vota avec véhémence, pour que les députés accusés de complicité dans les excès de cette dernière journée ne fussent pas traduits devant une de ces commissions militaires, dont l'existence lui paraissait aussi odieuse, aussi barbare, aussi attentoire à la liberté, à l'humanité et à la justice, que celle des tribunaux révolutionnaires de 1793. Le 1er messidor an 3 (19 juin), Louvet fut élu président de la convention. Le 15 du même mois (3 juillet), il fut, nommé membre du comité de salut public. L'un des premiers, il signala, avec une énergie qui devint pour lui la cause des plus odieuses persécutions, les progrès des royalistes dans l'intérieur; et demanda fortement la compression des assassinats commis dans les départemens méridionaux contre les terroristes. Lors des événemens de vendémiaire an 4, il attaqua le parti des sections, signala Rovère et Saladin comme les protecteurs de l'insurrection, et demanda leur arrestation. Devenu membre du conseil des cinq-cents, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (1795), Louvet, s'y montra toujours plus ardemment attaché à la cause de la république, hautement attaquée dans les conseils, par une faction puissante, composée des mécontens de tous les partis, mais dirigée en effet par le royalisme. Mécontent du directoire, dont l'inhabileté, la faiblesse et les divisions n'étaient guère moins alarmantes pour la liberté que l'audace de ses ennemis, il prévit tous les malheurs que les violences *nécessaires* du 18 fructidor, allaient attirer sur sa patrie. Poursuivi, accusé devant les tribunaux, par d'infames libellistes qui n'étaient dignes d'apprécier ni la noblesse de son ame, ni la bonté de son cœur, ni la droiture de ses sentimens, Louvet, lâchement calomnié par Isidore Langlois, se vit condamné comme calomniateur. Cet intervertissement de tous les principes de raison, de justice et de vérité fit sur lui une impression profonde ; déjà frappé dans les objets de ses affections les plus chères, la liberté et la république, sa santé qui n'avaient jamais été robuste, s'affaiblit, dès-lors, plus sensiblement. Il se voyait mourir avec une indifférence vraiment stoïque, mais désolante pour ses amis, car nul homme n'en eut et n'en mérita jamais plus que Louvet, parce qu'il sut l'être lui-même. Sorti du cops-législatif, le 1er prairial an 5 (20 mai 1797), il avait transporté à l'hôtel de Sens, faubourg St-Germain, le beau magasin de librairie qu'il avait formé depuis trois ans. Brûlant

d'amour pour la patrie, jusqu'à son dernier moment, deux jours encore avant sa mort, il demandait des nouvelles et s'applaudissait de finir avant la république. Enfin, le 8 fructidor an 5 (5 août 1797), il s'éteignit dans les bras de sa femme qu'il aimait avec passion, et qui lui a constamment prodigué les plus tendres soins. Il serait difficile de trouver dans les assemblées politiques de la France, un homme qui soit demeuré plus invariablement attaché que Louvet a ses principes; les événemens, les temps n'eurent aucune influence sur lui, et c'est parce que ses ennemis le jugèrent trop souvent d'après eux-mêmes, qu'il leur parut démagogue sous les deux premières assemblées, modéré sous le règne de la Montagne, et plus exagéré dans le conseil des cinq-cents. Qu'on examine attentivement sa conduite, il fut le même partout. Louvet et Chénier était unis par l'amitié la plus sincère, et, long-temps après que Louvet eut cessé de vivre, Chénier, qui lui a survécu de plusieurs années, ne parlait de lui qu'avec attendrissement. Nous ne voulons pas, en terminant cette Notice, priver nos lecteurs du jugement aussi vrai que spirituel que porte sur Louvet, dans ses Notices historiques, une femme (Madame Roland) si bien faite elle-même pour apprécier les rares qualités qu'elle avait reconnues en lui dans une assez longue liaison. « Il a assez mauvaise mine, dit-elle, il est petit, fluet, la vue basse et l'habit négligé; il ne paraît rien au vulgaire, qui ne remarque pas la noblesse de son front, et le feu dont s'animent ses yeux à l'expression d'une grande vérité?.... Les gens de lettres connaissent ses jolis romans.... La politique lui doit des objets plus graves... Il est impossible de réunir plus d'esprit à moins de prétention et plus de bonhomie; courageux comme un lion, simple comme un enfant, homme sensible, bon citoyen, écrivain vigoureux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, dîner chez les Grâces, et souper avec Bachaumont. » Outre les ouvrages dont nous avons parlé dans cette Notice, on a de Louvet une relation de sa proscription, qui unit à un style pur et simple, et à la vérité la plus exacte des faits, tout l'intérêt du roman.

LOVERDO (Le comte Nicolas de), né le 6 août 1773, dans l'île de Céphalonie, habitait la France lors de la révolution, et embrassa la carrière militaire. Il ne s'y fit jamais remarquer, n'obtint point d'avancement, et n'est parvenu qu'après vingt-deux ans de services obscurs, ou plutôt par le seul titre d'ancienneté, au rang de général de brigade auquel il a été élevé par l'empereur Napoléon, le 19 novembre 1813. Le peu de faveur dont M. Loverdo avait joui sous le gouvernement qui venait de finir, décida ce général à embrasser, avec chaleur, en 1814, la cause des Bourbons qui, moins difficiles parce qu'ils avaient peu à choisir, le créèrent chevalier de Saint-Louis, le 20 août 1814, et commandant de la légion-d'honneur, le 24 octobre de la même année. Employé dans les départemens méridionaux, en mars 1815, sous les ordres du duc d'Angoulême, il montra plus de zèle que de talent à exécuter les dispositions que lui prescrivit ce prince, et fit, de concert avec Ernouf (*voy.* ce nom), d'inutiles efforts pour retenir dans les rangs de l'armée royale, les soldats qui couraient en foule se réunir aux aigles de Bonaparte. N'ayant pu y réussir, il se renferma dans la place de Sisteron, avec un petit nombre de Provençaux, afin d'y attendre les événemens. Lorsque Bonaparte eut été replacé sur le trône, le comte Loverdo offrit une démission qu'il allait être forcé de donner, et fut mis, le 10 avril, sous la surveillance de la police qui ne s'occupa plus de lui. Dès que le procès, pendant alors entre Bonaparte et les Bourbons, eut été jugé à Waterloo, Loverdo reparut dans le midi. Il agit peu, parla beaucoup de ses services, revint à Paris pour en réclamer le prix, obtint des lettres de naturalisation, avec le titre de comte; et fut nommé lieutenant-général le 26 septembre 1815, et commandeur de Saint-Louis le 3 mai de l'année suivante. Appelé vers la même époque, au commandement de la 11me division militaire, à Bordeaux, il est passé, depuis, à celui de la 4me, à Tours, où il est maintenant (juin 1819).

LOWE (Joseph), né à Brechin, en Écosse, où son père était médecin, fit de bonnes études aux universités de St.-André et d'Edimbourg, et passa, en 1792, en Hollande, où il resta pendant plusieurs années, employé dans une maison de commerce. A son retour de l'étranger, il se fixa à Londres, et il y partagea son temps entre les entreprises de commerce et la littérature. Ayant acquis une portion de

la propriété des journaux intitulés: *Lloyd's Evening-Post* et *the Patriot*, il y inséra de temps-en-temps des morceaux sur la politique et le commerce. Chaud partisan de Pitt, M. Lowe crut de son devoir de défendre l'administration de cet homme célèbre, attaquée par M. Brougham, dans un pamphlet anonyme publié en 1806, et fit paraître à cette occasion une réponse (*An Answer to the Inquiry into the state of the nation*), qui fit beaucoup de sensation, et fut généralement regardée comme un triomphe par les amis du ministre. Encouragé par ce succès, M. Lowe se livra entièrement aux lettres, et publia, en 1807, une brochure in-8., sur l'état des colonies anglaises dans les Indes occidentales, laquelle a eu plusieurs éditions. Il fit imprimer en même-temps une défense de l'administration de la marine, sous le titre de : *Naval anecdotes*. Il a fourni aussi, pendant une certaine époque, des rapports sur l'état du commerce, au recueil périodique, *the Athenæum*, rédigé par le docteur Acheen. En 1808, il se retira, avec sa famille, à Ludlow, dans le Shropshire, où il resta jusqu'en 1814, occupé exclusivement de littérature, et particulièrement d'un ouvrage sur les hommes d'état de l'Angleterre, continuation du livre de M. Macdiarmid, dont il avait acheté le droit de copie. Ce recueil, d'une haute importance, et qui peut être regardé comme un véritable cours politique, est attendu impatiemment. Au mois de juin de l'année dernière, il passa en France, et s'établit à Caen, où il continue ses travaux littéraires, aidé de cinq collaborateurs. M. Lowe est un des principaux rédacteurs du journal critique intitulé : *Monthly review*, et il a coopéré aussi à celui d'Édimbourg (*Edimburg review*), regardé comme l'un des meilleurs journaux littéraires de la Grande-Bretagne. Tous les articles signés d'un (X), dans l'*Encyclopédie* de Brewster, ainsi que dans le supplément de l'*Encyclopédie britannique*, sont de lui. Parmi les ouvrages français qu'il a traduits en anglais, celui des *Harmonies de la Nature*, par Bernardin de Saint-Pierre, est le seul qui ait paru ; les autres sont encore en manuscrit. *La Vie de Luther*, publiée sous le nom de M Bonet, a été écrite en grande partie par M. Lowe.

LOYAUTÉ (ANNE-PHILIPPE-DIEUDONNÉ DE), né à Metz en 1750, l'un des agens les plus actifs et les plus dévoués de la maison de Bourbon, dans le cours de la révolution française, entra, à l'âge de 15 ans, en qualité d'officier, dans le corps de l'artillerie ; passa en Amérique, comme capitaine, en 1776 ; revint en France, après la guerre de l'indépendance ; y reçut la croix de l'ordre de St-Louis ; se rendit à la fin de 1791, à l'armée des princes, reçut d'eux les instructions nécessaires pour agir dans les intérêts de leur cause et rentra en France pour y exécuter un plan dont le but était de s'emparer, par surprise, le 15 novembre de la même année, de la citadelle de Strasbourg, et de lever une armée royaliste en Alsace. Ce plan, pour l'exécution duquel il avait déjà réuni un grand nombre de complices, échoua ; M. de Loyauté fut arrêté le 12 décembre 1791, par ordre du directoire du département du bas-Rhin et décrété d'accusation le 16 du même mois par l'assemblée nationale. Transféré dans les prisons de la haute cour nationale, à Orléans, il fut, neuf mois après traîné à Versailles avec les autres prisonniers de la haute cour, que l'on ramenait à Paris, et se trouva au massacre du 9 septembre 1792, où il reçut cinq blessures graves, entre M. de Brissac et M. de Lessart. Echappé miraculeusement, et à peine convalescent, il se sauva en Angleterre, où il inventa, en 1794 une machine propre à lancer des grenades à la grande portée du fusil. Entré à la solde du gouvernement britannique il fut nommé inspecteur-général d'artillerie dans la colonie de St-Domingue alors occupée par les Anglais et qu'ils furent bientôt contraints d'évacuer. Rêvant sans cesse à servir son parti, il présenta, en 1799, au comte d'Artois, un projet d'une descente en France, à la suite de laquelle on devait opérer une marche rapide sur Paris. Cette ridicule idée, que l'on peut placer à côté du projet d'envahir l'Angleterre, lui valut des complimens de la part du prince auquel il l'adressa. En 1802, Loyauté vint en France avec un passeport anglais ; arrêté plusieurs fois, et enfin enfermé au Temple en 1804, le gouvernement avait acquis assez de preuves de ses constantes relations avec les ennemis de l'état pour le livrer à un conseil de guerre, mais il aima mieux lui rendre la liberté sous la surveillance de la police, et lui

confia même, en 1812, un emploi supérieur dans l'administration de l'armée. Fait prisonnier à Moscou, il fut conduit sur les confins de la Sibérie. Rentré en France en 1814, il ne paraît pas que ses services ayent paru au gouvernement de nature à mériter de l'emploi; car, après un accueil flatteur et de brillantes promesses, il est resté sans fonctions. Pendant les cent jours de 1815, il s'est retiré dans sa famille, à Ecouen. N'ayant pas été plus heureux auprès des ministres qui ont suivi la seconde restauration, qu'il ne l'avait été auprès de leurs prédécesseurs, il a publié, le 23 janvier 1818, un mémoire ayant pour titre: *Exposé des réclamations de M. de Loyauté, chevalier de Saint-Louis, contre les* INDÉCISIONS *et les* DÉCISIONS *du ministère de la guerre*, et ayant pour épigraphe: *Voilà mes actions, en voici le salaire.*

LOYSON (OLIVIER), était fils du procureur du roi de Damvillers, et servit d'abord comme volontaire dans un bataillon de la Meuse. Devenu officier, il fut employé, en 1793 et 1794, à l'armée des Ardennes; obtint le grade de général de brigade; commanda, le 13 vendémiaire, sous les ordres de Bonaparte, contre les sections de Paris, et montra, dans cette circonstance, beaucoup de dévouement. Nommé président du conseil de guerre de Saint-Roch qui jugea les chefs des insurgés, il y montra de la fermeté, mais de la modération; passa ensuite en Suisse avec Masséna, et fut nommé général de division le 25 septembre 1799. Employé, en 1800, à l'armée de réserve, il passa l'Adda et l'Oglio, s'empara de Crême et d'Arsinovi, et reçut ensuite diverses marques de la satisfaction et de la munificence du premier consul. Dans la campagne de 1805, il se signala à Wertingen, à Guntzbourg, et à la bataille d'Austerlitz, à la suite de laquelle il fut fait grand officier de la légion-d'honneur et gouverneur du château de St-Cloud. En 1806, il fut chargé du gouvernement de Munster et de la principauté d'Osnabruck, et fut ensuite employé, de 1808 à 1811, en Espagne, où il soutint, dans tous les occasions, la réputation militaire qu'il avait acquise, dans les diverses armées où il avait précédemment servi. Il a été jugé plus rigoureusement sous quelques autres rapports, et l'on assure que son désintéressement et son humanité n'égalaient pas sa valeur. Nommé, par Louis XVIII, en 1814, commandant de la 5ᵉ division militaire, Loyson reprit du service pendant la campagne de juin 1815; quitta la France après la bataille de Waterloo, et se retira dans les propriétés considérables qu'il avait acquises dans la province de Liège (royaume des Pays-Bas), où il avait marié sa fille unique, avec un fils du prince Kourakin. Le général Loyson, est mort à Liège, en 1816.

LOYSON (CHARLES), élève de l'école normale, employé au ministère de la justice et l'un des rédacteurs du *Journal général de France*, en 1817, a présenté au roi, en 1819, un Recueil de ses essais poétiques. La première pièce de ce recueil, sur le *Bonheur que procure l'étude*, a obtenu l'accessit au concours de poésie à l'Académie française. On y remarque grand nombre de pensées ingénieuses et de vers très-heureux. M. Charles Loyson paraît toutefois avoir abandonné, au moins momentanément, la poésie pour un genre plus sérieux; il a fait imprimer à Angers, en 1815, un petit écrit politique; et on lui en attribue généralement un second, beaucoup plus important, publié au commencement de 1818, sous ce titre: *Guerre à qui la cherche*, ou *petites lettres sur quelques-uns de nos grands écrivains, par un ami de tout le monde et de tous les partis*. Dans cette brochure, extrêmement piquante, et qui fit une vive sensation, l'auteur parut vouloir manifester l'impartialité qu'il professait, par la distribution à-peu-près égale de ses sarcasmes entre deux partis diamétralement opposés. On l'a vu attaquer avec la même amertume, d'un côté MM. de Bonald, de Châteaubriand et Fiévée; de l'autre MM. de Pradt et Benjamin-Constant; marche qui, en la rapprochant du système adopté, depuis assez long-temps, par les dépositaires de l'autorité, a donné lieu de croire que M. Loyson écrivait sous l'influence ministérielle.

LOZANO (*voy*. TORRÈS).

LUBERSAC (J.-B. JOSEPH DE), naquit à Limoges le 15 janvier 1740; fut nommé aumônier du roi en 1767; devint évêque de Tréguier et ensuite de Chartres, fut député du clergé de cette ville aux états-généraux, et l'un des premiers prélats qui se réunirent au tiers-état, après la séance royale du 23 juin 1789. Quelques jours après le 14 juillet, l'assemblée, instruite que

la populace de Saint-Germain venait de pendre un marchand de grains, sous prétexte que c'était un accapareur; et qu'un autre individu, nommé Thomassin était sur le point de subir le même sort, chargea M. de Lubersac et quelques autres députés de se rendre à Saint-Germain, pour tâcher de le sauver. Lorsque la députation arriva, Thomassin avait déjà la corde au cou, et ce qu'il y avait de bizarrement atroce dans cet assassinat, c'est que les assassins, les femmes surtout, plus forcenées encore que les hommes, mêlaient les pratiques religieuses à ces cruautés; quelques-unes d'entre elles étaient allées chercher un prêtre pour lui administrer les sacremens; ce délai donna à M. de Lubersac le temps d'intercéder en faveur de ce malheureux, mais peu s'en fallut qu'il n'échouât dans ce projet. Il fit monter Thomassin dans sa voiture, et promit qu'il serait mis en prison à son arrivée à Versailles, promesse qu'il fut obligé de tenir: car les assassins le suivirent pour s'en assurer. A la séance de nuit du 4 août 1789, où une partie du clergé et de la noblesse rivalisa de dévouement à renoncer à leurs priviléges, M. de Lubersac proposa, le premier, le sacrifice du droit de chasse; néanmoins il se rattacha insensiblement au parti qu'il avait combattu d'abord; passa en Allemagne après la session, et donna sa démission de l'évêché de Chartres, lors du concordat de 1801.

LUBLINK (Jean), le jeune, né à Amsterdam, en 1735, a enrichi la littérature hollandaise de plusieurs ouvrages principalement en prose, qui se recommandent sous le rapport du bon goût et du style. On a de lui une excellente traduction en prose des *Nuits* d'Young, avec des notes, dont il a paru une seconde édition à Amsterdam, en 1785, 4 vol. in-8. Il a traduit du même poète anglais sept satires, ainsi qu'un poëme intitulé *L'Ambition*, Amsterdam, 1793, 1 vol. in-8. On lui doit aussi une bonne traduction des *Saisons* de Thomson, Amsterdam, 1787, in-8. Il a encore traduit les *Leçons de morale de Gellert*, dont la deuxième édition a été publiée à Amsterdam en 1772, 2 vol. in-8. Il a aussi coopéré à la traduction en vers hollandais des *Fables* du même auteur, qui est très-estimée. On peut joindre à ces traductions de l'allemand les suivantes: *Le Tombeau, la Résurrection et le Jugement dernier* de Danneil, Amsterdam, 1772, in-8. — *Voyage de Stolberg en Allemagne, Suisse, Italie et Sicile*, Amsterdam, 1798. — *De l'importance de la religion pour l'homme*, Amsterdam, 1803, in-8. On a encore de lui une traduction de trois *Sermons de Vernule*, Amsterdam, 1771, in-8; un recueil de cinquante cantiques, en partie traduits et en partie originaux, publiés en 1813, in-8; ils sont estimés. — Trois volumes de discours et mémoires sur des sujets religieux, philosophiques et littéraires, Amsterdam, 1794, in-8. — *Correspondance*, Amsterdam, 1803, in-8. Après la révolution de 1795, M. Lublink a siégé, pendant quelque temps, dans le corps législatif de la république batave, et s'y est distingué par la libéralité et la modération de ses sentimens. Quelques années avant sa mort, qui eut lieu à Utrecht, au mois de novembre 1816, il eut le malheur de devenir aveugle: il continua cependant à travailler avec une grande assiduité.

LUCE-DE-LANCIVAL, né à Saint-Gobin, département de l'Aisne, en 1764, fut, après ses premières études, envoyé au collége de Louis-le-Grand, où il se fit remarquer par une rare facilité. Son nom fut répété avec honneur dans les concours de l'université. Un poëme latin sur la mort de l'impératrice Marie-Thérèse lui valut, de la part du grand Fréderic, une lettre accompagnée d'un présent. Il avait été jugé digne d'être nommé professeur de rhétorique à l'âge de 22 ans, lorsque en 1787, Noé, évêque de Lescar, l'appella auprès de lui, et voulut en faire son compagnon d'études. Ce fut à Lescar que se fortifia son goût pour l'antiquité, et que se mûrirent les connaissances qu'il possédait déjà. La révolution venait de commencer, lorsqu'une, maladie, qui le tourmentait depuis son enfance, lui fit éprouver de plus vives atteintes. Les douleurs devinrent bientôt si intolérables, qu'il résolut de subir une opération douloureuse, qui fut exécutée avec succès, mais dont il se ressentit tout le reste de sa vie. Tant de souffrances n'affaiblirent cependant pas la vivacité de son esprit; car ce fut vers cette époque qu'il fit paraître successivement plusieurs tragédies dont nous parlerons plus bas, et qui, sans être d'un ordre supérieur, annonçaient déjà l'étude approfondie des secrets de l'art. Nommé professeur de belles-lettres

au lycée impérial, il prouva qu'en lui le mérite de l'instituteur se joignait à celui de l'écrivain. Il avait toujours eu un penchant marqué pour la carrière de l'enseignement : c'est-là qu'il plaçait sa gloire et son bonheur. Ses fonctions étaient à ses yeux un des plus nobles ministères dont la confiance du prince pût honorer un citoyen ; il en sentait toute l'importance, et l'on peut dire qu'il était fier de les exercer. Il nommait le professorat une autre paternité, et ses élèves en effet trouvaient en lui un second père, qui les suivait jusque dans le monde et les éclairait sur ses dangers. Les soins qu'exigeaient ses fonctions ne l'empêchèrent point de s'occuper d'ouvrages importans. Il fit paraître d'abord le poëme d'*Achille à Scyros*, imité de Stace, et où il reproduisit heureusement une grande partie des beautés de l'original, tandis qu'un goût éclairé lui en fit éviter les défauts. Mais sa réputation s'accrut surtout par la tragédie d'*Hector*, représentée pour la première fois en 1809. Cette pièce, où l'action est peu animée, et l'intérêt moins puissant peut-être que ne l'exige la tragédie, est remarquable d'ailleurs par une couleur vraiment homérique ; le caractère du héros Troyen est surtout tel que le présente l'Iliade ; le style a de la correction et de l'élégance ; enfin, quelques scènes, qui sont d'une véritable beauté, achèvent d'expliquer le succès de cet ouvrage, particulièrement à une époque où la scène tragique était peu féconde en productions de ce genre. *Hector* valut à son auteur une pension de 6000 francs, et la décoration de la légion-d'honneur. Ces faveurs ne furent pas sans mélange d'amertume ; il se vit exposé aux sarcasmes fort souvent injustes, mais toujours piquans, du célèbre Geoffroi, et ces attaques triomphant de la douceur naturelle de son caractère, il exhala son ressentiment dans une satyre qui à la vérité ne parut qu'après sa mort sous le titre de *Folliculus*. La santé de Luce-de-Lancival continuait d'être chancelante ; et l'ardeur avec laquelle il se livrait au travail ayant achevé de miner sa faible constitution, il succomba le 15 avril 1810, deux jours après avoir vu couronner par l'université son *discours* latin sur le mariage de Napoléon. Il laissa ses collègues, ses élèves et ses amis inconsolables de sa perte, et emporta, comme homme de lettres et comme citoyen, la reconnaissance des uns, l'estime des autres, et l'affection de tous. Outre les ouvrages déjà cités, il a publié : *De pace carmen*, 1784, in-4. — *Mucius Scevola*, tragédie en 3 actes. — *Périandre*, tragédie en 5 actes. — *Éloge de M. de Noé, ancien évêque de Lescar* ; hommage rendu à la reconnaissance qu'il ne cessa d'éprouver pour son bienfaiteur. — *Épître à Clarisse sur les dangers de la coquetterie*, suivie d'une *Épître à l'ombre de Caroline*. — *Discours prononcé à la distribution des prix du Prytanée*, 1800, in-8. — Enfin, quelques pièces fugitives, dans lesquelles on remarque de la grâce et de la facilité.

LUCET (J. J.), ancien ecclésiastique, a concouru, pendant la révolution, à la rédaction de quelques journaux, entre autres de la *Petite poste de Paris*, qui finit au 18 fructidor, et du *Bulletin de la littérature des sciences et des arts*, in-8, feuille qui n'était pas sans mérite, et qui, après une assez longue interruption, fut reprise en prairial an 10, et parut tous les cinq jours. Il rédigea ensuite le *Messager des dames*, et coopéra au *Journal des modes* ; mais une circonstance assez bizarre l'a fait plus connaître que tous ses travaux littéraires. Il proposa pour prix, en 1802, un exemplaire des OEuvres de Voltaire pour celui qui devinerait une énigme de sa façon. Cet avis fut imprimé dans tous les journaux, avec beaucoup d'éclat. Tous les désœuvrés s'en occupèrent, et, pendant plusieurs mois, il ne fut question à Paris et dans la France que de cette sorte de défi, proposé par M. Lucet, sans que la munificence de ce nouveau Sphinx pût être mise à l'épreuve. Forcé de donner enfin lui-même la clef de ce mystère impénétrable, il la fit connaître dans une brochure (*Correspondance des OEdipes*, ou *le mot de l'énigme*, 1803, in-8, de 63 pages), qui fut vendue à un grand nombre d'exemplaires. Il y porte à 5847 le nombre des lettres qui lui furent écrites (franc de port) à cette occasion ; ce qui fit croire à quelques-uns des curieux attrapés que le vrai mot de l'énigme était un jeu convenu de concert avec l'administration des postes. On y trouve le mot *contraste*, sur lequel M. Lucet avait rassemblé un grand nombre d'antithèses et d'oppositions forcées, et qui n'étaient qu'une mystification, dont on chercha à se venger par des quolibets et des rébus

qui ne valaient pas mieux que l'énigme. Depuis cette singulière mystification, la renommée était restée silencieuse sur le compte de M. Lucet jusqu'en 1811, où il publia (avec M. Eckard) : *Hommages poétiques à LL. MM., sur la naissance du roi de Rome*, 1811, 2 vol. in-8, et un appendice. M. Lucet a fourni dans ce recueil deux odes et une chanson.

LUCKNER (N), maréchal de France, né en 1720, à Campen, en Bavière, était baron de l'empire germanique, et fit la guerre de sept ans, dans les armées de Fréderic II, roi de Prusse, en qualité d'officier général. Il montra des talens et une bravoure distinguée, dans le commandement des troupes légères. Attiré en France, à la paix, par une pension considérable que lui fit le gouvernement, il obtint le grade de lieutenant général; embrassa, dès les premiers jours de la révolution, la cause populaire; et assista, en 1790, à la fédération générale. Il commanda ensuite en Lorraine, envoya, en juillet 1791, à la nouvelle de la fuite et du retour du roi, son serment de fidélité à l'assemblée nationale, et obtint, le 31 décembre suivant, le bâton de maréchal de France. L'ordre et la discipline n'existaient plus dans l'armée de Flandre : il s'offrit pour les y rétablir, et promit d'engager le maréchal de Rochambeau à n'en pas quitter la direction, déclarant même qu'il était prêt à servir sous lui comme aide-de-camp. Il s'y rendit en effet le 14 mai 1792, et reçut ensuite le commandement en chef de cette armée, lorsque le maréchal passa à une autre destination. Bientôt après il en laissa le commandement au brave et malheureux Biron, passa lui-même à celle de la Moselle, accompagna à Paris M. de La Fayette, lorsque ce général vint se plaindre à l'assemblée nationale des violences exercées contre le roi, le 20 juin précédent, et parut alors décidé à le seconder efficacement pour défendre les droits constitutionnels du trône. Cette conduite fit perdre en un moment à Luckner la faveur de la faction qui, depuis quelques temps, plaçait en lui toutes ses espérances, et il quitta Paris, mécontent du peu de succès de son voyage, et plus décidé que jamais à seconder la résistance que le général La Fayette se disposait à opposer aux factieux. Rentré dans son camp, il passa, près de Strasbourg, la revue de l'armée; peignit avec force les outrages qu'il venait d'éprouver à Paris ; ceux plus graves encore qu'on se permettait envers le roi ; et fit d'abord partager son indignation aux troupes ; mais cette conduite, qui n'était pas dans son caractère, naturellement livré à l'irrésolution, et que d'ailleurs il n'était pas en son pouvoir de soutenir, ne servit qu'à hâter sa ruine. Il fut, peu après, suspendu de ses fonctions ; puis relégué à Châlons, où on lui conserva néanmoins le titre de général, mais sans aucun pouvoir. Il s'occupa seulement de rassembler les recrues que l'on faisait passer à l'armée du général Dumouriez, faillit même, le 17 septembre 1792, à être mis à mort par ces mêmes recrues, aux yeux desquelles les correspondances de Paris ne cessaient de le présenter comme un traître, et ne dut la vie qu'au courage des ses aides-de-camp et de quelques officiers. A la fin du même mois, il se rendit de nouveau à Paris pour se justifier, et protesta de son dévouement à la convention nationale qui lui permit, en janvier 1793, de se retirer où bon lui semblerait. Il resta en effet pendant quelque tems assez tranquille ; mais s'étant avisé de réclamer le paiement de la pension de retraite à laquelle il avait droit, les financiers conventionnels, qui, à cette époque, *battaient monnaie* sur la place de la révolution, le firent arrêter et traduire au tribunal révolutionnaire, où il fut condamné à mort le 15 nivôse an 2 (4 janvier 1974), sous l'absurde prétexte qu'il avait trahi l'état, en livrant plusieurs plusieurs places à l'ennemi. Il marcha au supplice avec un grand courage. Luckner avait déployé dans sa jeunesse la bravoure et l'activité d'un partisan ; il joignait à ces qualités des intentions droites et un dévouement sincère à la personne du roi et à la constitution ; mais il était dépourvu de toute instruction, et manquait surtout de cette fermeté de caractère, si nécessaire dans les grandes crises politiques.

LUCOTTE (Le comte Edme-Aimé), lieutenant-général, né en 1770, prit les armes dès le commencement de la guerre de la révolution, et partit avec l'un de ces bataillons de la Côte-d'Or dont la bravoure et les succès ont acquis une si grande célébrité dans les guerres de la révolution. Nommé, en 1795, colonel de la 60me. demi-brigade, Lucotte fit, sous les ordres du général Bonaparte, les campagnes d'Italie de 1796 et 97 ; se prononça

en fructidor de cette année contre la faction royaliste des conseils; fut employé à Marseille en 1798; promu, en 1799, au grade de général de brigade; et défendit Ancône avec autant de succès que de valeur, dans le courant de la même année. Lorsque, par suite des intelligences de la cour de Naples avec les ennemis de la France, cet état tomba entre les mains de l'armée française, le général Lucotte quitta le service de France, et s'attacha à la fortune du roi Joseph, qu'il suivit ensuite en Espagne, en conservant néanmoins son rang dans l'armée française. Nommé gouverneur de Séville, Lucotte y mérita l'estime et la reconnaissance des habitans par la protection qu'il accorda à leurs églises, qu'il sauva du pillage; et à leurs prêtres, que l'armée, dont ils n'avaient que trop justifié le ressentiment, voulait immoler. Le général Lucotte a mérité partout un genre d'estime assez rare; après avoir occupé plusieurs places qui lui donnaient les moyens de s'enrichir, il est resté pauvre, et n'a guère pour vivre que les appointemens de son grade. Ce général a fait, avec beaucoup de valeur, la campagne de France de 1814; il commandait, dans les premiers jours d'avril, à Corbeil, une division de réserve qu'il maintint dans le meilleur ordre. Laissé sans activité pendant l'année de la première restauration, les Bourbons la lui rendirent au moment de leurs dangers; et, le 16 mars 1816, il fut chargé de la défense de Paris; mais il était trop tard; dès le 19, l'armée toute entière était passée sous les aigles de Bonaparte, et Lucotte, après quelque résistance, finit par suivre l'exemple général, et reçut un commandement en Périgueux, où il se montra fidèle à ses nouveaux devoirs. Mis à la demi-solde au second retour des Bourbons, l'ordonnance du 22 juillet 1818 l'a compris dans le corps royal d'état-major de l'armée.

LULLIN (C. L. M.), capitaine, est membre de la société des arts et du comité d'agriculture de Genève, où sa famille, originaire du Chablais, est établie depuis plusieurs siècles, car son entrée au conseil des deux-cents remonte au temps de la formation de cette république, en 1535. On a de lui: *Observations de plus de vingt ans sur les bêtes à laine*, Genève, an 13 (1805), in-8. —*Des prairies artificielles d'été et d'hiver, de la nourriture des brebis, et de l'amélioration d'une ferme dans les environs de Genève*, ibid., 1806, in-8. de 450 pag. —*Le cultivateur du Léman*, 1re et 2e années, 1815 et 1816, in-8. — Fréderic Lullin de Châteauvieux, est auteur des *Lettres écrites de l'Italie à M. Ch. Pictet*, en 1812 et 1813, qui ont paru successivement dans la *Bibliothèque britannique*, et ensuite publiées séparément, 1817, 2 vol. in-12: elles sont instructives, mais uniquement relatives à l'économie rurale.

LULOFS (Barthold-Henri), professeur de littérature hollandaise à l'université de Groningue, est né en 1787, à Zutphen, province de Gueldre. Il fit ses études à Groningue, où il reçut, en 1809, le grade de docteur en droit, en soutenant publiquement une dissertation *sur la liberté*. Il s'établit ensuite comme avocat dans sa ville natale, et y fut nommé, lors de l'organisation de l'ordre judiciaire, en 1811, substitut du procureur impérial près le tribunal de cet arrondissement. En 1815, il fut appelé à la chaire de littérature hollandaise à Groningue. Il entra en fonctions par un discours *sur la nécessité imposée à chaque peuple, qui veut conserver son indépendance, de cultiver la langue et la littérature nationales*. Ce discours, qui obtint l'approbation de plusieurs littérateurs distingués, fut critiqué par un journaliste hollandais, avec une sévérité que l'on jugea excessive à l'égard d'un jeune professeur qui annonçait un véritable talent. M. Lulofs y répondit par deux brochures satyriques, en vers et en prose, qui furent trouvées ingénieuses, mais beaucoup trop pleines d'amertume. On fut généralement d'avis que s'il faut de la mesure en toute chose, il en faut surtout dans la manière d'exprimer son indignation devant le public, et qu'on peut même, en n'observant pas ce précepte, gâter une bonne cause. En 1818, M. Lulofs remporta le prix au concours ouvert par la société des sciences et des belles-lettres, à Amsterdam, pour l'*Eloge de Guillaume Ier, prince d'Orange*. Cette pièce, dont la publication est vivement désirée, se trouve encore parmi les mémoires inédits de cette réunion savante. M. Lulofs a fait insérer, de temps-en-temps, dans les journaux de son pays, des pièces de vers, pleines de verve, et dont le recueil, qu'il destine au public, ne pourra lui être que fort agréable; on trouve quel-

quelois aussi dans ces journaux des observations de ce professeur sur la langue hollandaise, qui font honneur à ses connaissances dans cette partie. Dans ce moment (1819) il vient de publier un *Essai sur la langue allemande ou tudesque, considérée dans son origine et ses divisions en langue allemande, hollandaise ou flamande, danoise, suédoise, anglaise*, etc. On a encore de lui une traduction en prose du poëme allemand intitulé *Louise*, de Voss, et un petit recueil de vers sur la mort de son épouse et de son enfant unique, qu'il a eu le malheur de perdre, il y a quelques mois. On trouve dans les *Annales belgiques*, une traduction française de quelques vers de ce recueil.

LUNEAU DE BOISJERMAIN (Pierre-Joseph-François), né à Issoudun en 1752, de parens aisés, se voua de bonne-heure à la culture des belles-lettres. Entré chez les jésuites, il dut à la solidité de ses connaissances le choix que firent de lui, pour remplir une chaire, les supérieurs de cette société savante; mais au bout de quelque temps, il quitta l'enseignement pour se vouer uniquement à la composition littéraire. Dès le commencement de la révolution, il se fit imprimeur à Paris, et devint ainsi l'éditeur de ses propres ouvrages, qui sont en assez grand nombre, et parmi lesquels nous citerons: *Discours sur une nouvelle manière d'apprendre la géographie*, 1759, in-12. — *Cours d'histoire et de géographie*, 1760, 2 v. in-12. — *Elite de poésies fugitives*, 1764, Londres, 5 v. in-12. Ce recueil a eu quelque succès. — *Mémoires sur l'Encyclopédie*, 1772, in-4. — *Les vrais principes de la lecture et de l'orthographe*. Cet ouvrage, commencé par Viard, a obtenu un grand nombre d'éditions. La plus complète est celle de 1783, 4 vol. in-8. — *Cours de langue italienne*, 1783, 3 vol. in-8., et 1 in-4. — Autre de langue anglaise, 1787, 2 vol. in-8. et 3 vol. in-4. Autre de langue latine, 1787, in-8. — On lui doit encore une édition de Racine, qui a paru, avec des *Commentaires*, en 1769, 7 vol. in-8. On a dit qu'il avait acheté ces Commentaires de Blin de Sainmore, leur véritable auteur. Nous ignorons à quel point cette assertion peut être fondée. Quoiqu'il en soit, l'auteur de ces commentaires n'avait certainement ni le goût, ni surtout la sensibilité nécessaire pour apprécier dignement l'auteur de *Phèdre* et d'*Andromaque*; et, tout en blâmant l'am que Laharpe (*voy.* ce nom) a m sa critique de ces commentaires, convenance de formes qui devrai jours être inconnue à la censur raire, on ne peut s'empêcher d'a ver, quant au fond, la sévérité jugemens. Luneau mourut subiter décembre 1801. Ce laborieux joignait à une instruction réelle b l'énergie dans le caractère.

LUOSI (Le comte Joseph), ju sulte italien, né à la Mirandole, ve reçut une éducation soignée à l' sité de Modène; embrassa la pr d'avocat, et devint avocat-génér Mirandole. Parmi les nombreux l de Modène que la révolution atti lan, en 1797, on vit paraître, a connaissances rares, M. Luosi, naparte fit nommer ministre de tice, et, ensuite, l'un des trois di de la république cisalpine. F depuis duc d'Otrante, étan remplacer Trouvé dans les fo d'ambassadeur, expulsa les troi teurs Luosi, Adeluzio et Sopra lui-ci résista par une protestatio les deux autres se retirèrent paisib Le directoire français, à l'égard Fouché était alors en état de ré ouverte, le destitua; il faillit êtr time du ressentiment du parti à son prédécesseur. Son succ nommé Rivaud, réinstalla le dent directoire cisalpin, qui fu gé de se disperser à l'approc austro-russes, en 1798. Luosi France, et ne reparut en Itali près la victoire de Marengo. Il f nommé membre du corps-législa let 1800). Il assista, comme dé la *consulta* de Lyon, en 1801; tourné en Lombardie, il devin bre de la *consulta* d'état. Quan léon se fut fait couronner roi d'It 1805, il nomma Luosi président d tion de justice au conseil-d'état, et grand-juge et ministre de la justi place de Spanocchi. Le nouveau remplit ses fonctions avec sagess gnité; et il ne négligea rien pour la simarre dont l'empereur l'ava tu. Celui-ci le nomma d'abord gr gle de la légion-d'honneur, pui dignitaire de la couronne-de-f qu'il eût été chevalier; enfin,

comte et l'un des sénateurs du royaume d'Italie. M. Luosi a tenu le portefeuille de la justice jusqu'à la chute de Napoléon; et, à cette époque, il se conduisit avec beaucoup de prudence et de loyauté. Il vit maintenant, en simple particulier, à Milan, où sa conduite lui a concilié l'estime publique. Il a présidé à la traduction du Code Napoléon dans les langues latine et italienne, ainsi qu'à la rédaction d'un Code pénal, d'un Code d'instruction criminelle, et d'un Code de commerce, pour le royaume d'Italie. Le Code pénal et le Code de commerce étaient déjà terminés et imprimés en projet, quand Napoléon ordonna que ceux de l'empire français fussent mis en activité dans le royaume d'Italie. Il permit seulement que l'on conservât celui de procédure pénale, rédigé, à Milan, par une commission qu'avait présidée le grand-juge.

LUZAC (Jean), professeur de langue grecque et d'histoire nationale à l'université de Leyde, naquit dans cette ville, le 2 août 1756, de parens dont les ancêtres avaient quitté la France par suite de la révocation de l'Edit de Nantes. Il en résulta pour le jeune Luzac cet avantage, que la langue française lui fut bientôt aussi familière que la langue hollandaise, et c'est cette connaissance de l'idiôme de la patrie de ses ancêtres, qui, dans la suite, contribua si éminemment à sa réputation devenue européenne. Il la dut à la *Gazette de Leyde*, dont il fut long-temps le principal auteur, et dont nous parlerons encore plus bas. Dès sa plus tendre jeunesse, Luzac montra un grand penchant pour l'étude, et s'appliqua surtout beaucoup à la géographie et aux mathématiques. Ses progrès dans les langues anciennes furent si rapides, qu'à l'âge de quatorze ans, il fut en état d'être admis aux leçons académiques. A l'université, il s'appliqua d'abord avec le plus brillant succès à la littérature ancienne, pour laquelle son parent le célèbre professeur C. L. Valckenaer lui avait inspiré une véritable passion, et dont il avait prouvé l'extrême utilité pour l'état d'avocat, auquel le jeune Luzac se destinait. Après avoir fait ensuite d'excellentes études en jurisprudence, il fut reçu docteur en droit en 1768, après avoir soutenu une dissertation très-savante et très-bien écrite, intitulée : *Specimen academicum, exhibens observationes nonnullas apologeticas pro jurisconsultis romanis ad locum Ciceronis pro Murena*, 10-13. Cet écrit, qui mit le sceau à la haute réputation qu'il s'était acquise à l'université, lui valut cet honneur, que la chaire de langue grecque à l'académie de Groningue lui fut offerte, et que, quelque temps après, les curateurs de l'université de Leyde lui proposèrent la place de professeur (*Lector*) en droit. M. Luzac préféra suivre le barreau, et s'établit, comme avocat, à la Haye, où il obtint bientôt une pratique brillante. Il y resta quatre ans, époque à laquelle il retourna à Leyde, pour aider son oncle Etienne Luzac (*) dans la rédaction de la *Gazette de Leyde* (en français), qui jouissait alors de la réputation, justement méritée, d'être une des feuilles publiques les mieux écrites de l'Europe. M. Luzac exerça en même-temps la pratique avec succès. En 1775, son oncle lui abandonna toute la rédaction de la gazette, qui non-seulement, entre ses mains, soutint sa réputation, mais cette réputation s'augmenta même par les talens de son nouveau rédacteur. Les personnages les plus distingués, même des souverains et des ministres, l'honorèrent de leur bienveillance, et lui en donnèrent les marques les plus éclatantes. L'empereur Léopold lui fit présent d'une médaille d'or; le roi Stanislas Poniatowski lui fit faire des propositions brillantes, et les ministres prussiens de Hertzberg et Dohna lui adressèrent des lettres contenant les témoignages les plus flatteurs de la haute estime qu'il leur inspirait. La *Gazette de Leyde* était devenue, pour ainsi dire, la gazette de l'Europe : elle comptait des abonnés dans toutes les grandes villes de cette partie du monde, et encore au-

(*) Célèbre publiciste, mort en 1796. Il est auteur de *la Richesse de la Hollande*, excellent ouvrage, publié d'abord en français et ensuite en hollandais, 1780, 4 vol. in-8. On a encore de lui une bonne traduction française des *Institutions du droit de la nature et des gens*, *de Wolff*, avec des notes très-judicieuses, 1772; un ouvrage posthume, publié en 1802, à Amsterdam, et intitulé : *Du droit naturel, civil et politique*, etc. On trouve, dans le *Magasin encyclopédique* du mois d'août 1813, une bonne notice sur la vie et les écrits de cet auteur, par M. le professeur Cras.

jourd'hui, sa collection, qui est devenue rare, est à un prix très-élevé. M. Luzac sut réunir dans cette feuille la vérité historique à des observations aussi judicieuses que profondes, de sorte qu'elle sera toujours une des sources les plus pures comme les plus abondantes pour l'histoire de ce temps, principalement pour les affaires relatives à l'indépendance de l'Amérique, dont les principaux auteurs, tels que Jefferson, Adams et l'immortel Washington honorèrent Luzac de leur amitié, et entretinrent avec lui une correspondance intéressante et confidentielle. M. Adams, pour donner à cet écrivain un témoignage distingué de sa considération, lui envoya son fils aîné, afin que celui-ci profitât des leçons de ce publiciste, et le général Washington, en se retirant des affaires publiques, lui fit présent de la petite chaise dont il s'était servi dans sa tente pendant ses campagnes. En 1785, M. Luzac fut appelé à la chaire de littérature grecque et d'histoire nationale à l'université de Leyde, en remplacement du célèbre professeur C. L. Valckenaer. Il entra en fonction par un *Discours tendant à prouver que les belles-lettres sont très-propres à nourrir les vertus civiles, principalement dans un état libre.* Cette nouvelle carrière ne l'empêcha pas de continuer avec le même succès la rédaction de sa gazette, mais il s'associa des collaborateurs, et abandonna dès cette époque la pratique du droit. En se démettant des fonctions de recteur de l'académie, en 1795, il prononça un excellent *Discours sur Socrate, considéré comme citoyen.* Cet écrit fut publié, en 1796, avec des notes et recherches très-savantes sur le gouvernement d'Athènes; et, peu de temps après, il en parut une traduction hollandaise faite par l'auteur lui-même, laquelle fut si favorablement accueillie du public, qu'en 1797, il eut la satisfaction d'en donner une seconde édition. En 1796, on le priva de la chaire d'histoire nationale, parce qu'on crut alors que sa manière de penser ne s'accordait pas avec les opinions du moment. M. Luzac, sensible à cette injustice, ne voulut pas remplir plus long-temps la place de professeur de langue grecque : il donna sa démission; et ce ne fut qu'en 1802 qu'il fut rétabli dans les deux chaires qu'il avait eues auparavant, et auxquelles il avait fait tant d'honneur. Pour le dédommager en quelque sorte de so[n] chagrin et de ses pertes, on augmenta [se]s honoraires. Dans cet intervalle, on lui t[é]moigna, de toutes parts, les regrets les p[lus] sincères au sujet de la disgrace qui ven[ait] de le frapper; la lettre de Washington re[la]tivement à cette circonstance, adressée à [M.] Luzac, prouve combien ce grand homme ce véritable républicain, lui portait d'i[n]térêt. M. Luzac cessa de travailler à la *G[a]zette de Leyde*, depuis l'an 1800. Pri[vé] de sa chaire, il s'adonna à des travau[x] littéraires, et composa ses *Lectiones a[t]ticæ*, publiées après sa mort par son élève le professeur Sluiter; il donna une éd[i]tion des *Fragmens des élégies de Callima[que]*, recueillis et commentés par L. C. Valckenaer. (*Callimachi elegiarum fragmenta, cum elegia Catulli Callimachea*). On loue beaucoup ses *Leçons sur les antiquités romaines*, qu'il donna après son rétablissement, en 1802. Il serait à désirer qu'une main habile en fît jouir le public; elles seraient surtout très-utiles aux étudians en droit, pour lesquels M. Luzac les avait principalement composées. On lui doit encore l'édition de la savante dissertation du professeur L. C. Valckenaer sur le juif Aristobule, philosophe péripatéticien à Alexandrie, auquel on attribue plusieurs écrits supposés des anciens. Le professeur Sluiter a publié dans ses *Lectiones Andocideæ* les remarques savantes de M. Luzac sur cet orateur grec. M. Luzac fut victime de la déplorable catastrophe qui couvrit de deuil et de débris la ville de Leyde le 12 janvier 1807, et qui ensevelit également sous ses ruines son collègue le professeur Kluit, à la mémoire duquel nous avons aussi consacré un article. M. le professeur Siegenbeek a donné sur la vie et les écrits de ces deux savans professeurs, une excellente notice dans son ouvrage qui a pour titre *Désastre de Leyde*. On y trouve aussi leurs portraits très-ressemblans.

LUZERNE (César-Guillaume cardinal de la), d'une famille distinguée de Normandie, naquit à Paris, en 1738. Il fit de bonnes études, passa en théologie au sortir du collége, et fut nommé, en 1762, vicaire-général de Narbonne. Trois ans après, il devint agent-général du clergé. En 1770, Louis XV l'appela au siége épiscopal de Langres. En 1787, il fit partie de l'assemblée des notables; et, l'année d'après, il fut élu aux états-généraux par

ergé. Cette justice doit être rendue
dinal de la Luzerne que, dès cette
e, il proposa, l'un des premiers, l'é-
ement du système représentatif en
e, tel qu'il existe en Angleterre;
n sait quelle défaveur aveugle s'at-
t alors à ce système, qui fut unani-
nt repoussé par tous les partis. Porté
ésidence de l'assemblée, le 31 août
l'évêque de Langres se retira dans
ocèse, d'abord à Clairvaux, puis à
s, après les événemens des 5 et 6
e 1789. Il émigra bientôt après;
a en Suisse, où il se fixa à Cons-
se rendit peu après à Vells où se
ient quelques uns de ses parens;
ensuite à Venise où son zèle pour
des prisonniers français, qu'il y
dans les hôpitaux, à l'âge de 75
illit lui coûter la vie. Revenu en
après le rétablissement de la mai-
ourbon, il prit rang dans la cham-
pairs, comme duc et pair, en son
qualité d'évêque de Langres,
evé à la pourpre en 1817. Il est
er qu'un homme du caractère et
t du cardinal de la Luzerne se
e défenseur de quelques opinions
ussent, à un degré égal, la mo-
évangile, l'intérêt de l'humanité,
nières du siècle. On voit, avec
homme recommandable à tant
soutenir, avec une opiniâtreté
ble et par des paradoxes absur-
n'ont convaincu personne, qu'il
ertus et de bonheur à attendre
èce humaine que dans l'igno-
que tous les soins des gouver-
loivent tendre à l'y replonger.
rs, les écrits et la conduite de
Luzerne, dans la chambre des
ors de cette chambre, sont con-
ces maximes. On a de lui : *Orai-
re de Charles-Emmanuel III*,
rdaigne, 1773, in-4, et in-12.
ction sur le rituel, in-4. (Voy.
la religion et du Roi, N°. 359
— *Oraison funèbre de Louis*
4, in-4, et in-12. — *Disserta-
la liberté de l'homme*, 1808,
Sur l'existence et les attributs
, 1808, in-12. — *Instruction
sur le schisme de France*, 1808,
-12. — *Dissertation sur les égli-
liques et protestantes*, 1816, 2
2. — *Sermon sur les causes de
lité, prêché à Constance, le jour
de Pâques* 1795, 1818, in-8. — *Dissertation sur la Loi naturelle*, 1810, in-12. — *Considération sur l'Etat ecclésiastique*, 1810, in-12. — *L'Excellence de la Religion*, nouvelle édition, 1810, in-12. — *Dissertation sur la Révélation en général*, 1810, in-12. — *Dissertation sur les Prophéties*, 1810, in-12. — *Dissertation sur la Vérité de la Religion*, 1811, 2 vol. in-12. — *Sur la Différence de la constitution française et de la constitution anglaise*, 1816, in-8. — *Sur la Responsabilité des ministres*, 1816, in-8. — *Considérations sur divers Points de la morale chrétienne*, seconde édition, 1816, 4 vol. in-12. — *Dissertations morales*, lues à Venise dans l'Académie de Filaretti et dans l'Athénée de cette ville, Paris, 1816, in-8. — *Explication des Evangiles*, etc., nouvelle édition, 1816, 4 vol. in-12. — *Sur l'Instruction publique*, 1816, in-8. — *Réponse au Discours de M. de Lally-Tollendal, sur la responsabilité des ministres*, 1817, in-8. — *Observations sur le projet de Loi* touchant le même sujet, 1817, in-8. M. de la Luzerne a composé plusieurs autres ouvrages restés inédits.

LUZURIAGA (Ignace-Marie Ruiz de), membre des sociétés royales de médecine et d'histoire naturelle d'Edimbourg, du lycée et de la société médicale de Londres, secrétaire du collége royal des médecins, de l'académie de médecine de Madrid, etc., est né à Bilbao, en Espagne. Il a publié entre autres écrits : *Mémoire sur la respiration et le sang, considérés comme la source et le premier principe de la vitalité des animaux*. Madrid, 1790, in-4. — *Tentamen medicum inaugurale : de reciprocâ atque mutuâ systematis sanguinei et nervosi actione*. Aranda, 1787, in-4. — Un grand Appendice à l'ouvrage précédent, intitulé : *Parallèle des Expériences que publia le docteur Girtanner, dans le Journal de Physique du mois d'août de 1790, et dans son Mémoire sur l'irritabilité, considérée comme principe de vie dans la nature organisée*, avec celles que j'ai publié dans mon *Tentamen medicum inaugurale*, etc. Madrid, 1792, in-4. — *Essai apologétique, dans lequel on établit que la découverte de rendre potabe l'eau de la mer, par le moyen de la distillation, appartient aux Espagnols ; et où l'on propose une méthode nouvelle pour dessaler cette eau ;*

Madrid, 1796, in-4. M. Luzuriaga a fait preuve dans ces divers ouvrages, de connaissances très étendues, tant en médecine qu'en chimie et histoire naturelle.

LYNCH (Le comte Jean-Baptiste), pair de France, né à Bordeaux en 1749, est issu d'une famille anglaise, anciennement établie en Irlande. A la suite des événemens qui précipitèrent les Stuards du trône d'Angleterre, son grand-père s'embarqua pour Bordeaux, dans l'espoir d'y rétablir sa fortune par le commerce; il n'y réussit point, mais son fils, père de celui dont nous écrivons la notice, fut plus heureux : il fit un riche mariage, et obtint de Louis XIV des lettres de reconnaissance de noblesse. Le comte de Lynch, actuel, entra dans la magistrature et acquit, en 1771, une charge de conseiller au parlement de Bordeaux. Il suivit, dans les époques qui précédèrent la réunion des états généraux, la destinée de son corps; et, lorsque les cours souveraines eurent cessé d'exister, il vint se fixer à Paris, où il fut arrêté en 1793. Rendu à la liberté par le 9 thermidor, il retourna dans son département, où il fut nommé membre du conseil-général. En 1808, l'empereur oubliant, sans doute, qu'il y avait des citoyens dans Bordeaux, confia à M. de Lynch l'importante place de maire de cette ville, en lui conférant le titre de comte et la décoration de la légion-d'honneur. Il se montra, dès-lors, l'exécuteur tellement dévoué de toutes les mesures ordonnées par le despotisme impérial, que Napoléon ne parlait de lui que comme de l'un de ses meilleurs magistrats, et il n'est pas douteux que, si ce prince avait été toujours heureux, M. de Lynch n'eût été toujours fidèle. Cependant l'armée française détruite à Moscou, recréée par une sorte de prodige, et victorieuse à Lutzen et Bautzen, venait d'éprouver d'affreux revers aux journées de Leipsig, et rentrait en France, en livrant à tout instant à un ennemi devenu très-supérieur en nombre par la défection successive de tous les anciens alliés de Napoléon, de nouveaux combats qui, en ajoutant à sa gloire, l'affaiblissaient de plus en plus. Ces événemens et le parti qu'il pourrait en tirer pour sa fortune et son crédit, inspirèrent à M. de Lynch, le désir de se rendre à Paris pour s'y fixer sur la véritable situation des affaires; il y vint en novembre 1813, et jugeant que l'instant était favorable pour trahir les sermens q[...] avait faits à Napoléon, et servir une ca[...] à laquelle la fortune, long-temps infid[...] paraisssait enfin sourire, il se lia a[...] les agens de la maison de Bourbon; dev[...] lui-même l'un des plus actifs d'entre e[...] et repartit pour Bordeaux, muni d'instr[...] tions, afin d'user de l'influence que lui d[...] nait sa place pour renverser plus surem[...] le gouvernement de l'homme dont i[...] tenait. Aussi, dès que les troupes angl[...] ses eurent pénétré en France, et qu[...] détachement de l'armée du général W[...] lington se fût dirigé vers Bordeaux, s[...] les ordres du maréchal Beresford, le [...] mars 1814, Lynch, qui sentait tout [...] qu'une première démarche pouvait av[...] d'avantageux ou de nuisible au nouve[...] parti qu'il venait d'embrasser, agit av[...] beaucoup de prudence en préférant q[...] l'explosion fût faite hors la ville, et q[...] l'étonnement, en y entrant avec les A[...] glais, servit d'auxiliaire à ceux-ci. [...] pria donc le comte Maxime de Puys[...] gur, un de ses adjoints, de demeurer [...] l'hôtel-de-ville pour en imposer au b[...] soin, et alla au-devant du général angl[...] A l'approche du maréchal Beresford, [...] maire de Bordeaux, détacha l'échar[...] tricolore que sa trahison le rendait in[...] gne de porter. Après avoir reçu la no[...] velle de l'entrée des alliés dans Pari[...] Lynch quitta Bordeaux pour s'y rend[...] fut nommé, par le roi, grand'croix de [...] légion-d'honneur, et revint ensuit[...] Bordeaux, où il se trouvait, en m[...] 1815, à l'époque où Bonaparte reprit [...] rênes de l'état. Le comte de Lynch [...] conda activement alors les efforts infr[...] tueux de la duchesse d'Angoulême, p[...] retenir la ville et l'armée dans l'ob[...] sance du roi, et fit, à Pouillac, to[...] les dispositions nécessaires pour l'emb[...] quement de cette princesse qui se reti[...] en Espagne. Lui-même partit pour l'[...] gleterre dont il ne revint qu'en ju[...] 1815. Créé pair de France, le 17 [...] tembre suivant, il ne s'est jamais fait [...] marquer par ses talens, dans les dis[...] sions de la chambre; mais, lorsqu'en [...] vembre de la même année, et au mé[...] des termes les plus formels de la cap[...] lation de Paris, lâchement désavouée [...] l'un de ses principaux signataires, le pr[...] de la Moskwa (Ney), fut accusé de [...] hison devant elle, le comte Lynch [...] votant la mort de l'infortuné maréc[...]

expressément, par un rafinement
rie qui indigna jusqu'à ceux de
gues qui s'étaient montrés le plus
bles, qu'il périt par le supplice
illotine. Il est honorable pour
bre des pairs, que cette proposi-
te par un homme étranger à la
et coupable lui-même d'une trahi-
nte, ait été unanimement repous-
elle.

EN (J.E.N. van), baron de Hoeve-
onseiller-d'état et membre de la
chambre des états-généraux du
des Pays-Bas, est issu d'une fa-
ble de la province de Gueldre. Il
urs très-attaché au parti stadhou-
siégeait, comme député de la Guel-
s les états-généraux de la républi-
provinces-unies au moment de la
on de 1795. Il resta fidèle au parti
uel il s'était prononcé, et qui ve-
uccomber. Il participa même en-
dant quelque temps aux délibé-
de l'assemblée dont il était mem-
rès l'établissement du nouvel or-
hoses, qui était opposé à ses opi-
l déploya alors une fermeté de ca-
qui, en d'autres circonstances,
u être utile à l'état, mais qui, dans
à se trouvait alors la république,
voir pour résultat plutôt d'aigrir
roduire le bien. Il vécut sans em-
s les différens gouvernemens qui
nsuite succédés en Hollande, jus-
814, époque à laquelle il fut du
des notables appelés à voter sur
itution pour les provinces-unies
-Bas. Il fut ensuite membre des
néraux de 1814, et président de
de chambre des députés du royau-
Pays-Bas pour la session de 1815-
ans cette session il se fit remarquer
roposition tendante à priver ses
ens du droit de pétition; il pré-
u'ils ne pouvaient pas s'adresser
nent à la seconde chambre des
néraux, mais qu'ils devaient le
l'entremise décisive des états-pro-
, (*voy.* GOCKINGA). Après une
t vive discussion, M. van Lynden,
pas s'exposer à voir rejeter sa
ar la grande majorité de la cham-
la prudence de la retirer. On a
'à présent M. van Lynden se pro-
égulièrement pour les projets de
ont présentés par le ministère;
ne doit plus étonner lorsqu'on
songe que ces projets ont été auparavant soumis aux délibérations du conseil-d'état, dont il est également membre. M. van Lynden ne s'est pas contenté d'en voter simplement l'adoption; il en a souvent été le zélé défenseur. Il ne s'est pas moins fait remarquer, dans la session de 1818-1819, par sa vive opposition au projet de loi soumis à la seconde chambre des états-généraux par M. Kemper, tendant à faire considérer le droit de chasse comme inhérent à la propriété, et non comme un droit appartenant à la couronne, (*voy.* KEMPER), et il s'est également prononcé avec assez d'aigreur contre une pétition présentée à ce sujet par grand nombre d'habitans de la province de Groningue. M. van Lynden est membre du corps de la noblesse pour la province de Gueldre et commandeur de l'ordre du lion-belgique.

LYNEDOCH (Lord), officier supérieur dans l'armée britannique, eut, en mars 1816, avec l'amiral Saint-Vincent, une correspondance au sujet du *club militaire* établi à Londres, que le second, ainsi que plusieurs autres personnages distingués, regardait comme une création inconstitutionnelle, et qui pouvait être nuisible à la liberté. Lord Lynedoch repoussa ces imputations, en déclarant « que l'idée du *club militaire* avait été produite par le désir d'éviter à l'avenir le désagrément qu'éprouvaient les officiers, tant de l'armée que de la marine, de se trouver dispersés lorsqu'ils venaient dans la capitale, faute d'un point de réunion qui pût leur être commun; que, d'après sa composition, cet établissement ne pouvait rien présenter d'alarmant pour la liberté publique, vu que jamais des militaires anglais ne pouvaient séparer la cause du roi de celle de la nation; enfin, que, si jamais la corruption devait malheureusement prévaloir en Angleterre, et pénétrer jusque dans les cœurs des gens élevés dans les sentimens du devoir et de l'honneur, rien ne pouvait préserver ce pays d'une ruine méritée.» Lord St-Vincent, sans paraître convaincu par ce raisonnement, se borna à répondre « que, si un club, quelque considérable qu'on pût le supposer, était formé d'hommes tels que lord Lynedoch, il croirait n'en rien avoir à redouter pour la constitution britannique. » Cette correspondance, qui fit l'objet d'une discussion parlementaire, fut rendue publique par la voie des journaux.

M

MAANEN (Corneille-Félix van), ministre de la justice du roi des Pays-Bas, naquit à la Haye vers 1770, de parens honnêtes. Il s'établit comme avocat dans sa ville natale, et y pratiqua avec succès. Attaché au parti anti-stadhoudérien, il fut, après la révolution de 1795, nommé substitut avocat-fiscal du procureur-général près la cour d'appel pour la province de Hollande. Celui-ci étant mort peu de temps après, M. van Maanen lui succéda, et remplit avec honneur les fonctions de cette place importante jusqu'en 1806, époque à laquelle le roi de Hollande le nomma son ministre de la justice. Vers la fin du règne de ce prince, et lorsqu'il existait déjà de la mésintelligence entre celui-ci et son frère Napoléon, M. van Maanen perdit en même-temps sa place et la confiance de son souverain. Il y a des gens qui prétendent que le roi le soupçonna de favoriser les vues de Napoléon, opposées à celles qu'il formait pour le bonheur de l'état sur lequel il était appelé à régner. Le patriotisme de M. van Maanen, à l'abri de toute atteinte, et la loyauté de son caractère répondent à ce reproche qu'un auteur anonyme reproduit dans un ouvrage écrit en allemand, qui fait dans ce moment (1819), quelque bruit dans le royaume des Pays-Bas, dont il dépeint les hommes marquans sous des couleurs souvent aussi odieuses que fausses. Après la réunion de la Hollande à l'empire français, en 1810, Napoléon nomma d'abord M. van Maanen conseiller-d'état, et ensuite premier président de la cour d'appel. Excellent jurisconsulte, M. van Maanen prouva, par la manière dont il remplit les fonctions de cette place, qu'un homme de talent qui a fait des études approfondies, peut, avec de l'application, se mettre bientôt à la hauteur de l'emploi qui lui est confié, quoique difficile et nouveau pour lui. Cette place réunissait trop d'avantages pour M. van Maanen, pour qu'il voulût risquer de la perdre en prenant une part active à la révolution de novembre 1813; il resta fidèle au souverain auquel il avait prêté serment, et dont il avait, en qualité de grand'croix de l'ordre de la réunion, juré de soutenir le trône, et ne s'en détacha que lorsque le prince d'Orange, fils aîné du der[r]
stadhouder de la république des prov[in]
ces-unies, qui se trouvait alors en A[n]
gleterre, appelé par les vœux unani[mes]
de la nation, fut revenu dans sa patr[ie]
et eut pris les rênes du gouverneme[nt].
Délié de son serment, M. van Maa[nen]
continua de servir le nouveau souver[ain]
dans la même place qu'il occupait sou[s le]
précédent, et exerça en même-temps [les]
fonctions de ministre de la justice. C'[est]
en cette qualité qu'il porta, au nom [du]
prince souverain, la parole dans l'asse[m]
blée des notables convoquée à Amsterd[am]
en 1814, pour voter sur la loi fondam[en]
tale de l'état; et qu'il y prononça un d[is]
cours très-éloquent, dont M. Stuart
consigne le texte dans ses *Annales*. Ap[rès]
la création du royaume des Pays-Bas, p[ar]
l'acte du congrès de Vienne, M. van M[aa]
nen fut appelé au ministère de la justic[e];
sa nomination date du 16 septembre 18[1.]
Dans cette nouvelle qualité il porta
soutint, au nom du roi, dans la secon[de]
chambre des états-généraux, deux pr[o]
jets de loi, dont il paraît assez difficile
concilier les principes avec ceux de la r[é]
volution de 1795, que M. van Maan[en]
avait professés dans le temps; le prem[ier]
avait pour objet de limiter encore dava[n]
tage la liberté de la presse, déjà gênée par
loi dite des 500 florins; et l'autre de fai[re]
considérer le droit de chasse comme u[n]
droit régalien, ou faisant partie de la pr[é]
rogative royale. Ces deux projets prése[n]
tés dans la session de 1817-1818, n'ob
tinrent pas l'assentiment de la chambre
et n'ont pas été reproduits jusqu'ici. M
van Maanen refusa, au ministre de Na
poléon de poursuivre M. Kemper, pro
fesseur de Leyde, pour une brochur[e]
qu'il avait publiée, et dans laquelle
élevait des doutes sur l'intention sérieus[e]
de l'empereur de transformer la républi[]
que batave en royaume, et de lui donne[r]
un de ses frères pour roi. Il est membr[e]
de l'institut des Pays-Bas et commandeu[r]
de l'ordre du lion-belgique.

MABIL (Louis), secrétaire-archivis[te]
du sénat à Milan, né à Padoue, fut dé
coré, par Napoléon, de l'ordre de
couronne-de-fer, et obtint d'abord
chaire d'éloquence dans l'université

cette ville. Il y prononça, lors de la clôture des études, le 15 juin 1807, un pompeux discours sur la reconnaissance des gens de lettres envers les gouvernemens qui leur accordent des récompenses, discours qui fut imprimé à Brescia,, en 1808. L'auteur était déjà membre de celui des trois colléges d'électeurs politiques qu'on nommait *Collegio de' dotti.* En 1811, il donna au public un abrégé des leçons de logique et de morale aristotéliques (*Lezioni di etica*), de Jacques Stellini, auteur italien, du commencement du 18e siècle, dont les idées métaphysiques et le style obscur rendaient l'intelligence difficile. Stellini avait écrit en latin; M. Mabil l'a mis en italien, en l'abrégeant, et en renfermant sa doctrine dans plusieurs lettres agréablement écrites, sous le titre de : *Lettere Stelliniane del Cav. Luigi Mabil*, in-8., Milan, avec le portrait de Stellini. Ce volume fut dédié au comte Paradisi, président du sénat (*voy.* ce nom). Les journaux de Milan en firent beaucoup d'éloge. En même temps, M. Mabil publiait, par livraisons, une traduction des *Décades de Tite-Live*, à laquelle il a ajouté les Supplémens de Freinshémius.

MACANAZ (Don Pedro), ministre espagnol, est né vers 1760, d'une famille noble, transplantée, depuis cinq générations, d'Irlande en Espagne, où elle s'établit en Castille. Après avoir suivi les écoles, il entra dans les bureaux des affaires étrangères. Devenu secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, il fut nommé intendant du royaume de Jaën, et, quoiqu'il n'eût gardé ce poste que peu de temps, il obtint à son retour les fonctions de conseiller des finances, qui ne s'accordent en Espagne que comme récompense de services rendus dans les intendances Lorsque Ferdinand VII se rendit à Baïonne en 1808, M. Macanaz l'y précéda, avec l'infant don Carlos, en qualité de secrétaire; il eut beaucoup de part aux discussions qui eurent lieu avec l'empereur, et il partagea ensuite la captivité des princes espagnols à Valençay. Au mois de juillet de la même année, Ferdinand VII l'envoya à Paris, pour des arrangemens relatifs à sa maison, qu'il s'agissait de régler avec le ministère de Napoléon. On le fit arrêter au commencement de septembre, et il fut conduit au donjon de Vincennes, où il resta jusqu'au mois de mai 1809. Il s'établit alors à Paris, sous la surveillance de la police, faisant venir, par ordre, et comme garantie, ses trois enfans, une fille et deux fils. Depuis cette époque, M. Macanaz s'occupait uniquement de leur éducation, lorsque les négociations qui rendirent le roi d'Espagne à la liberté commencèrent, à la fin de 1813. Recherché alors par les ministres français, il fit plusieurs voyages à Valençay, et en partit en 1814 pour rentrer en Espagne, où il fut nommé ministre de grace et de justice. A son arrivée au ministère, il signa la fameuse circulaire du 30 mai, par laquelle le séjour de l'Espagne est interdit, pour un temps illimité, à tous ceux qui ont prêté serment à Joseph et à Napoléon. Les personnes même qui ne combattaient point la nécessité de cette mesure ont sévèrement blâmé M. Macanaz d'y avoir donné son assentiment, lorsqu'on a eu lieu de croire que ce ministre n'était pas lui-même toujours demeuré exempt du tort qu'il avait contribué à punir dans les autres. M. Macanaz, élevé, pour prix de ses services, à l'une des premières charges de l'état, paraissait jouir de la faveur du roi; mais cette faveur ne fut pas durable. Une marchande de modes de Paris, qui avait pu occuper son désœuvrement, acquit une si grande influence sur lui, qu'il la fit venir à Madrid, sous un nom suisse, et comme gouvernante de sa fille. L'avidité de cette femme entraîna, dit-on, M. Macanaz à trafiquer des emplois publics. Le scandale de sa conduite parvint jusqu'à Ferdinand VII, qui voulut s'assurer des faits par lui-même. Le 10 novembre, à huit heures du matin, il se rendit en personne au ministère, fit mettre les scellés sur tous les papiers, s'occupa longtemps à lire ceux du secrétaire de M. Macanaz, et donna ordre qu'il fût gardé à vue dans sa maison. On s'accorda assez généralement à dire que, quelque coupable que pût être le ministre, une pareille expédition convenait plus à un lieutenant de police, qu'au souverain d'un grand royaume. Au reste, un événement aussi extraordinaire fit beaucoup de sensation à Madrid, et donna lieu à une infinité de conjectures. On l'attribuait assez généralement à un ouvrage de M. Amoros, imprimé à Paris, dans lequel il était dit que M. Macanaz, le duc de San-Carlos, et don Escoiquiz avaient plusieurs fois sollicité des emplois du roi Joseph. La démis-

sion du duc de San-Carlos, arrivée dans le même temps, semblait confirmer cette opinion. Le 18 novembre, le roi appela, par *interim*, au ministère de grace et de justice, don Thomas Moyano, conseiller d'état, et le 23, il rendit un décret, par lequel il privait Macanaz de son traitement et de ses honneurs, et le condamnait à être enfermé, aussi long-temps que sa volonté royale serait telle, au château de Saint-Antoine de la Corogne. Après avoir subi un emprisonnement de deux années, M. Macanaz obtint sa liberté et la permission de se retirer en Castille, dans son château, qu'il habite depuis ce temps.

MACARTNEY (George, comte de), né en Irlande en 1737, de George Macartney, évêque d'Auchinlek en Ecosse, reçut une éducation soignée. Les voyages qu'il fit avec les deux fils de lord Holland perfectionnèrent ses connaissances et donnèrent un plus grand développement aux dispositions heureuses qu'il avait reçues de la nature pour les affaires. En 1764 il fut envoyé en Russie en qualité d'ambassadeur extraordinaire à cette cour, et, à son retour en Irlande, avec le titre de secrétaire du lord Townsend, qui en était vice-roi, il fut nommé successivement membre du parlement, chevalier du bain, et gouverneur de la Grenade et de Tabago. Macartney conserva cette dernière place jusqu'en 1779, époque à laquelle ces îles furent prises par les Français, et où il fut fait lui-même prisonnier. Le gouvernement de Madras qu'il obtint en 1788, et dans lequel il se conduisit avec autant de prudence que de sagesse, détermina le ministère à le nommer gouverneur général du Bengale; mais il refusa cet honneur, et revint en Angleterre en 1792. Envoyé en ambassade en Chine, mission qui dura environ trois ans, il fit tous ses efforts pour obtenir un traité de commerce avec les Chinois. Ceux-ci, pénétrant les intentions réelles du gouvernement britannique, se refusèrent à tout arrangement, et lord Macartney fut obligé de repartir pour Londres en 1794. Il y fit imprimer la relation de son voyage, rédigée par son secrétaire George-Léonard Stauntson, que la mort vint surprendre au milieu de son travail, ce qui le rendit incomplet; le gouvernement voulut par la suite y suppléer, et chargea M. Barow de rédiger une nouvelle relation qui a été publiée en 1805. Celle de Stauntson fit néanmoins beaucoup de bruit, et fut traduite en français par M. Castera, 5 vol. in-8 et atlas in-4, Paris, 1804. Cet ouvrage, au milieu de détails d'un intérêt médiocre, en contient de très-curieux sur cet empire, encore si peu connu. En 1795, lord Macertney fut envoyé à Vérone près de *Monsieur* aujourd'hui Louis XVIII, et, en 1799, nommé gouverneur du cap de Bonne-Espérance. Il mourut à Londres en 1806.

MAC-ARTHUR (John), Ecossais, exerça auprès de l'amiral Hood les fonctions de secrétaire pendant la guerre d'Amérique. Il était dans le même temps juge avocat. On a de lui: — *Principes et pratique des cours martiales de la marine*, in-8, 1792; ouvrage qu'il a considérablement augmenté dans une 4e. édition, 3 vol. in-8, 1813. — *Faits relatifs aux finances et à la politique* (*Financial and political facts*) *du 18e siècle*, in-8, 1801. Cet ouvrage fut réimprimé en 1803, avec des additions. — *Poëmes d'Ossian, en original gallique, avec des traductions en latin, par feu Robert Macfarlane, accompagnés d'un Essai sur l'authenticité de ces poëmes, par sir John Sinclair, et d'une traduction, avec notes, de la Dissertation critique sur cette authenticité, par l'abbé Cesarotti*, 3 vol. in-8. 1807, superbe édition. — En 1806 (avec le révérend J. Stanier Clarke, bibliothécaire du prince de Galles), *Histoire de la vie et des hauts faits de lord Nelson.* Cet ouvrage a été composé d'après un mémoire dans lequel lord Nelson avait tracé lui-même, avec beaucoup de détails, les différens événemens de sa vie, depuis son enfance jusqu'au mois d'octobre 1790, époque à laquelle il le confia aux soins de M. Mac-Arthur. Ce précieux manuscrit a été déposé au museum britannique, avec un exemplaire de l'ouvrage de MM. Mac-Arthur et Clarke.

MACAULAY (Catherine), née en 1733, d'un gentilhomme du pays de Kent, épousa en premières noces le docteur Macaulay, sous le nom duquel elle est connu, puis elle se maria avec un frère du célèbre empirisme Graham. Elle se livra aux spéculations politiques, et publia sur cette matière plusieurs ouvrages dans la plupart desquels elle manifeste un ardent amour de la liberté. En 1788, elle partit pour l'Amérique, uniquement dans le des-

sein de voir le général Washington, avec lequel elle fut en correspondance le reste de sa vie. Elle mourut en 1791. Nous citerons parmi ses écrits : *Histoire d'Angleterre depuis Jacques Ier jusqu'à l'avènement de la maison de Brunswick*, 8 vol. in-8, qui ont paru successivement depuis 1767 jusqu'en 1783. Cet ouvrage, dirigé contre la maison de Stuart, fit beaucoup de bruit dans le temps de sa publication. — *Remarques sur les principes du gouvernement et de la société*, par Hobbes, 1767, in-8. — *Plaidoyer modeste pour la propriété littéraire*, 1774, in-8. — *Histoire d'Angleterre depuis la révolution jusqu'au temps présent, en une suite de lettres à un ami, adressées au docteur Wilson, prébendier de Westminster*, 1778, in-8, 1 vol., imprimée à Bath. — *Adresse au peuple d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande sur les affaires présentes*, 1775, in-8. — *Traité sur l'immobilité des vérités morales*, 1783, in-8. — *Lettres sur l'éducation*, 1790, in-8.

MACCARTHY-LEVIGNAC (Le comte JOSEPH-ROBERT DE), membre de la chambre des députés, depuis le mois d'octobre 1815, se montra, dans cette assemblée, agitée par toutes les fureurs de la vengeance et de la haine, l'un des plus fanatiques partisans du système féodal, détruit par la révolution, et l'un des proscripteurs les plus impitoyables. Emigré de 1791, il a fait plusieurs campagnes dans l'armée des princes, en qualité d'aide-de-camp du prince de Condé; créé maréchal-de-camp le 18 octobre 1814, la faction qui venait, en 1815, d'envahir la puissance royale et de s'emparer des choix du peuple, commanda sa nomination à la chambre, dans le département de la Seine-Inférieure. Le 28 juin 1816, le comte Maccarthy fut nommé membre du conseil de guerre que présidait l'un des premiers gentilshommes de la chambre de *Monsieur* (le duc de Maillé), et fut l'un des juges militaires qui prononcèrent le jugement qui condamna à la dégradation et à la déportation le brave et malheureux général Bonnaire (*voy.* ce nom), couvert des plus honorables cicatrices, et coupable de n'avoir point voulu entendre les propositions des ennemis de la France. L'influence de cette faction subsistant encore en 1816, le comte de Maccarthy fut réélu, cette année, par le département de la Drôme, et professa dans la minorité de la chambre, les mêmes principes que l'année précédente; mais alors le gouvernement, ayant ou changé les siens ou reconquis sa liberté, M. Maccarthy et ses amis devinrent beaucoup moins dangereux. Il siége encore dans la chambre des députés, dont il doit cesser de faire partie à la fin de la session.

MACDONALD (ÉTIENNE-JACQUES-JOSEPH-ALEXANDRE), duc de Tarente, pair et maréchal de France, d'origine écossaise, est né, le 17 novembre 1765, dans la petite ville de Sancerre, département du Cher (Berry). Nommé lieutenant dans le régiment irlandais de Dillon, il fut employé, en 1784, sous M. de Maillebois, dans la légion destinée à seconder la révolution de la Hollande. Ami de la liberté, le jeune Macdonald embrassa avec ardeur, en 1789, les principes français, et se dévoua à leur défense. Loin d'imiter le coupable délire d'un grand nombre de ses camarades, il demeura fidèle aux drapeaux de sa patrie, et commença à se faire remarquer à la bataille de Jemmapes, où son intelligence et sa bravoure lui méritèrent le grade de colonel de l'ancien régiment de Picardie. Bientôt nommé général de brigade, et commandant, en cette qualité, à l'avant-garde de l'armée du Nord, sous Pichegru, il se signala aux combats de Werwick, de Menin et de Comines, où cette armée prit quarante-huit canons aux Autrichiens. Il poursuivit ensuite, depuis Valenciennes jusqu'au-delà de l'Ems, l'armée anglaise, commandée par le duc d'Yorck, et ouvrit la campagne par la conquête de la Hollande, en passant le Vahal sur la glace, sous le feu des batteries de Nimègue et de Kokerdam. Ces brillans succès lui ayant fait obtenir le grade de général de division, il commanda quelque temps, en cette qualité, à Cologne et à Dusseldorf, en 1796; et passa, un peu plus tard, à l'armée du Rhin, puis à celle d'Italie. Lorsque l'armée française s'empara, en 1798, de Rome et des états de l'église, le général Macdonald en eut le gouvernement. Des insurrections ayant éclaté sur divers points de la nouvelle république, l'énergie du général sut les comprimer, et les insurgés furent traités avec beaucoup de sévérité, surtout à Frosinone, où tous ceux qui étaient en armes furent passés au fil de l'épée, et leurs maisons livrées aux flammes. En

1798, le roi de Naples ayant levé une armée de quatre-vingt mille hommes, sous le commandement du général Mack, que lui avait envoyé l'empereur d'Autriche, et à qui la capitulation d'Ulm (18 octobre 1805) à valu depuis une si triste célébrité, cette menaçante armée se mit aussitôt en marche sur Rome, que le général Macdonald crut devoir évacuer sans combattre, pour se retirer sur Otricoli, à 22 lieues de cette ville. Mack l'y poursuivit, l'attaqua, fut défait, et contraint de prendre la fuite devant vingt-cinq mille français, qui s'étaient réunis sous les ordres de Championnet, et dont Macdonald commandait le principal corps. Ce général rentra bientôt dans Rome, et y rétablit l'autorité de la république (*voy.* Mack). Il contribua ensuite puissamment aux succès de Championnet dans les états napolitains, et lui succéda dans le commandement général de l'armée, après sa destitution. Les succès de Suwarow (1799) ayant forcé Macdonald d'évacuer le royaume de Naples, l'armée française se dirigea sur Rome, et, après avoir réuni toutes les troupes qui se trouvaient sur son passage, ce général traversa la Toscane, lorsqu'on le croyait cerné et obligé de capituler, et se porta avec audace sur le derrière de l'aile gauche des alliés; la culbuta le 12 juin, et se dirigea sur Parme. Le 15, il rassembla toutes ses forces près de Plaisance; et ce fut près de cette ville qu'il perdit, contre le maréchal Suwarow, la sanglante bataille de la Trébia, dont, toutefois, l'issue ne fut pas moins glorieuse pour le vaincu que pour le vainqueur. Le champ de bataille fut disputé pendant trois jours : le général français y reçut plusieurs blessures; et malgré les avantages de l'ennemi, il vint à bout d'opérer sa jonction avec l'armée que le général Moreau commandait alors dans l'état de Gènes. C'est par cette brillante opération que se terminèrent, à cette époque, les succès du général Macdonald. Rappelé dans l'intérieur, il commandait à Versailles lors de la révolution du 18e brumaire, qu'il seconda de tout son pouvoir. Quelque temps après la bataille de Marengo, il fut chargé de diriger en Suisse une armée que le premier consul avait formée à Dijon. Au commencement de 1801, il chassa les Autrichiens de poste en poste, dans les pays des Grisons, sur une ligne de soixante lieues de montagnes inaccessibles; mais, ce qui l'honore encore plus que ces exploits, c'est la sagesse et la modération connues de sa conduite envers les habitans de ce pays. A la fin de mars 1801, il fut nommé ministre plénipotentiaire près la cour de Dannemarck, et ne revint en France qu'en 1803. Le général Moreau, son ancien compagnon d'armes, coupable de quelques torts envers le premier consul, et peut-être aussi de quelques imprudences, mais incapable d'une lâche trahison, venait d'être arrêté, accusé et traduit devant la cour de justice criminelle du département de la Seine; il trouva dans Macdonald un défenseur généreux; et cette circonstance décida la disgrace de ce dernier, qui ne fut point compris dans la promotion de maréchaux, qui eut lieu le 19 mai 1804. Retiré à la campagne, le général Macdonald ne la quitta que lorsque, forcé de soutenir, en 1809, une double guerre contre l'Autriche et l'Espagne, Napoléon crut devoir rappeler à la tête des armées françaises les généraux accoutumés à les conduire à la victoire. Il offrit donc à Macdonald le commandement d'une division en Italie, où le prince Eugène venait d'essuyer quelques revers. Cette division forma l'aile droite de l'armée du vice roi. Elle passa l'Isonzo, et, dans les journées des 14 et 15 avril, chassa les Autrichiens de la position de Goritz; prit onze canons avec beaucoup d'approvisionnemens; concourut à la victoire de Raab, et, par suite de ce succès, se réunit sous les murs de Vienne à la grande armée, que l'empereur Napoléon commandait en personne. Le général Macdonald combattit ainsi à Wagram, où il eut une grande part à la victoire, en enfonçant, avec deux divisions, le centre de l'armée autrichienne, couvert par deux cents pièces de canon. Quelqu'éloignement qu'ait montré pour lui l'empereur, jusqu'à cette époque, les affections de ce prince cédèrent aux intérets de sa politique : il alla au-devant de Macdonald, lorsque l'arrivée de ce général lui fut annoncée; le serra dans ses bras; lui demanda l'oubli du passé; une amitié sans réserve pour l'avenir; et le nomma maréchal d'empire sur le champ de bataille : distinction qui n'a jamais été accordée qu'à lui. Après la bataille de Wagram, le maréchal Macdonald, chargé du commandement de Gratz, parvint à maintenir, dans son ar-

mée, une discipline si sévère, qu'à son départ, les états le prièrent d'accepter un présent de 200,000 francs, qu'il refusa; il ne voulut pas non plus accepter un écrin d'une grande valeur, qu'ils lui offrirent en même-temps comme un présent de-noces pour une de ses filles, et répondit à leurs députés que, s'ils se croyaient redevables envers lui, ils avaient un moyen de lui prouver leur gratitude, par les soins qu'ils prendraient de trois cents malades qu'il était forcé de laisser dans leur ville. Créé duc de Tarente, au retour de l'empereur à Paris, il fut, en avril 1810, envoyé en Catalogne pour y prendre le commandement du corps d'armée du duc de Castiglione (Augereau) qui venait d'être rappelé. Le duc de Tarente rétablit l'ordre dans cette contrée, récemment livrée aux plus odieuses concussions; s'empara de Figuières, par capitulation, le 10 août 1811, et laissa, l'année suivante, ce commandement au général Decaen. Dans la campagne de Russie de 1812, le duc de Tarente eut le commandement du 10ᵉ corps, dont les Prussiens faisaient partie. Il passa le Niémen à Tilsitt, le 24 juin, s'empara de Dunabourg, dont les fortifications avaient coûté à la Russie des travaux et des sommes considérables, et occupa la ligne de Riga. Après avoir, pendant plus d'un mois, livré de sanglans combats, le 10ᵉ corps fut, sous les murs de cette ville, obligé de faire sa retraite, par suite des désastres que venait d'éprouver l'armée, après l'évacuation de Moscou. Abandonné, le 13 décembre 1812, en présence de l'ennemi, par le corps prussien que commandait le général Yorck, il n'en soutint pas avec moins d'intrépidité et de succès, jusques sur l'Oder, les attaques des Russes qui le suivaient, le harcelaient sans cesse, et ne purent réussir à l'entamer. Il commanda un corps d'armée dans la campagne de Saxe, en 1813, et il battit, le 29 avril, à Mersebourg, les mêmes Prussiens, du corps du général Yorck, qui l'avaient abandonné sur le Niémen. Le 2 mai, à Lutzen, il attaqua la réserve de l'ennemi, et la dispersa après une forte résistance. Il passa la Sprée, le 20, et contribua au succès de la bataille de Bautzen. L'empereur lui confia ensuite le commandement d'un corps d'armée qu'il fit entrer en Silésie, mais qui fut obligé de se retirer, après la funeste affaire de la Kalsbach, à travers un pays très-difficile et presque entièrement inondé. Le duc de Tarente combattit avec une étonnante intrépidité à la fameuse journée de Leipzig, les 18 et 20 octobre 1813, et fut chargé de la mission difficile, après la défection des Saxons, de faire évacuer les bagages qui encombraient la ville, et d'assurer la retraite de l'armée. Le pont de Leipzig ayant été coupé, le duc de Tarente se jeta tout armé dans l'Elster, et, plus heureux que l'illustre Poniatowski, chargé comme lui de protéger la retraite et qui périt dans les flots bourbeux dont son cheval n'avait pu se dégager, il passa le fleuve à la nage, vint rejoindre les débris de son corps d'armée, et se couvrit d'une nouvelle gloire à la bataille d'Hanau, gagnée, malgré d'immenses pertes, par les Français. Après cette désastreuse retraite, il fut envoyé à Cologne, pour y organiser une nouvelle armée; mais il ne put rassembler que très-peu de monde, et se vit obligé de quitter la ligne du Rhin, que les alliés ne tardèrent pas à traverser. Rejeté dans l'intérieur de l'ancienne France, il continua de former la gauche de l'armée. Dans la glorieuse et courte campagne de 1814, il eut part aux plus belles opérations, et soutint, à plusieurs reprises, à la tête d'un corps d'armée prodigieusement affaibli par ses pertes, mais dont les dangers redoublaient le courage, les efforts de toute l'armée de Blucher. Ce fut sur la Marne, et principalement à Nangis, le 27 février, que le duc de Tarente se signala par de nouveaux et de plus brillans exploits. Lorsque les alliés marchèrent sur Paris, il avait suivi le mouvement de l'empereur, et se trouva à Fontainebleau avec ce prince, au moment de son abdication. Dégagé de ses sermens envers l'empereur, il adressa au gouvernement provisoire son adhésion à la révolution qui venait de s'opérer dans l'état. Le 4 juin 1814, il fut nommé pair de France, et fit, le 3 décembre de la même année, dans la chambre des pairs, une proposition aussi politique que juste, tendante, d'une part, à rassurer les propriétaires de domaines nationaux, trop légitimement alarmés sur la validité de leurs acquisitions; et de l'autre, à créer, au profit des émigrés, pour 12 millions de rentes annuelles, lesquelles seraient réparties entre eux, en proportion de leurs droits et de leurs besoins. Cette proposition fut accueillie avec faveur par les

hommes droits, ennemis des réactions auxquelles on se flattera vainement de mettre un terme, tant qu'il y aura dans l'état une classe d'individus constitutionnellement réduits à la misère et au désespoir, pour prix de leur dévouement à l'ordre de choses rétabli. Le duc de Tarente demanda, en même-temps, que l'on remplaçât par une mesure, à-peu-près semblable, les donations qui avaient été accordées à des militaires par le gouvernement impérial, et que les événemens de la guerre leur avaient fait perdre. Rien n'était plus capable alors de satisfaire tous les intérêts, et de rapprocher tous les partis; mais l'état des finances fut l'obstacle qu'on éleva contre l'adoption de ces deux propositions, auxquelles il faudra sans doute revenir, le jour où le gouvernement des Bourbons s'occupera sérieusement de réunir les intérêts de la justice à ceux d'une sage politique. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, en mars 1815, le duc de Tarente n'hésita pas à offrir ses services à la cause royale. A la première nouvelle du débarquement, il eut ordre de se rendre à Lyon, où il arriva le 8 mars; il y trouva *Monsieur*, qui venait de passer la garnison en revue, et auquel le morne silence des troupes, dont les dispositions, par cela même, n'étaient pas douteuses en faveur de leur ancien empereur, venait de faire perdre tout espoir. Le duc de Tarente voulut juger de ces dispositions par lui même, et une grande revue à laquelle il assista ne tarda pas à le convaincre qu'il n'y avait rien à attendre d'elles pour la cause royale. *Monsieur* ayant repris la route de Paris, le duc de Tarente résolut d'attendre les événemens et d'opposer quelque résistance au vainqueur, dont la marche était un triomphe, et auquel se réunissaient en foule et les troupes et les populations. Il conduisit deux bataillons vers les ponts du Rhône, et leur fit prendre position derrière des barricades qu'on avait élevées à la hâte. Cette troupe obéit en silence; mais des hussards du 4ᵉ régiment, qui formaient l'avant-garde de Napoléon, ayant marché droit aux barricades, en criant *Vive l'empereur!* les troupes du maréchal répétèrent les mêmes cris, et se confondirent avec les hussards. Les barricades furent à l'instant détruites, et la voix du maréchal n'étant plus entendue, il se retira, avec précipitation, mais non sans beaucoup de danger pour sa personne. Les hussards le suivirent un instant, et voulurent s'emparer de lui, mais les dragons entourèrent leur général, et exigèrent des hussards qu'ils ne l'empêchassent pas de s'éloigner. Le duc de Tarente se rendit en toute hâte à Paris, et y reçut du roi l'ordre de commander, sous les ordres du duc de Berri, l'armée qui se formait sous les murs de la capitale; mais ces troupes, sur lesquelles on avait cru pouvoir compter d'abord, furent bientôt livrées au même enthousiasme que le reste de l'armée, et abandonnèrent les drapeaux des Bourbons, aussitôt qu'elles furent informées de l'approche de Bonaparte. Le duc de Tarente revint alors auprès du roi, partit avec lui dans la nuit du 19 au 20 mars, et accompagna ce prince dans sa retraite, jusqu'à Menin; là, alliant ce qu'il devait à sa patrie, avec ses nouveaux engagemens envers la maison de Bourbon, il prit congé du roi, sur la frontière française qu'il n'avait franchie, depuis 26 ans, que pour combattre les ennemis de la France, et revint à Paris où il prit rang, comme grenadier, dans la garde nationale. Au retour du roi, en juillet 1815, le duc de Tarente fut chargé de la triste et humiliante commission de licencier l'armée française retirée au-delà de la Loire par suite de la capitulation de Paris. Cette armée, dont on avait tant de raisons de redouter le juste mécontentement, obéit en silence, mais avec désespoir, à la voix d'un chef accoutumé à lui tenir un autre langage. Le duc de Tarente remplaça, en 1816, M. l'abbé de Pradt, dans la place de chancelier de la légion d'honneur. Une ordonnance du 10 janvier 1816, a nommé le duc de Tarente gouverneur de la 21ᵉ division militaire, où il a des possessions; une autre ordonnance, du 3 mai même année, l'a créé commandeur de Saint-Louis. Il est un des quatre maréchaux de France qui sont chargés, au château des Tuileries, du commandement en chef de la garde royale de service. M le duc de Tarente a épousé la fille de Mᵐᵉ de Montholon, qui a pour second mari le comte de Sémonville. Il n'a point d'héritiers mâles. Sa famille se compose de trois filles, de deux mariages, dont l'aînée a épousé le duc de Massa (Régnier) pair de France; et la seconde le comte Perregaux, fils du célèbre banquier de ce nom.

MACDONALD, d'origine irlandaise, mais sans parenté avec le précédent, était lieutenant-général au service du roi Joachim de Naples; et s'est montré l'un des officiers le plus sincèrement dévoués à ce prince. Il était déjà colonel dans les troupes napolitaines, lorsque Joachim monta sur le trône. Ses talens, son courage, sa bonne tournure militaire plûrent au roi, qui lui donna un avancement rapide, et le nomma enfin ministre de la guerre. Il conserva cette place jusqu'aux funestes événemens qui, en 1815, précipitèrent Joachim du trône, et lui resta fidèle dans l'adversité. Lorsque le roi se fut embarqué pour la France, le général Macdonald suivit la destinée de la courageuse Caroline, et s'embarqua avec elle, par suite de la capitulation conclue avec les Anglais, et violée, bientôt après, par les Autrichiens. Conduit, avec la reine et ses enfans, dans le port de Trieste, on prétendit qu'un projet d'évasion avait été concerté entre cette princesse et le général Macdonald, mais cette assertion n'a jamais été justifiée. Il est maintenant gouverneur des jeunes princes, fils de Joachim. Quelques journaux, sans doute dans le dessein d'insulter au malheur, ont annoncé, en 1817, que la reine Caroline avait résolu de donner sa main au général Macdonald; quelque reconnaissance que mérite ce serviteur fidèle, nous sommes certains que cette princesse a conservé un souvenir trop profond des devoirs que lui imposent son nom, son rang et ses malheurs, pour oublier ainsi ce qu'elle doit à la mémoire de celui dont elle partagea le trône et l'adversité.

MACDONALD (Sir Archibald), troisième fils de Macdonald de Slate et d'une demoiselle de la maison d'Eglinton, né en Écosse, se destina d'abord au barreau, où, malgré ses talens, il obtint peu de succès. Sa bonne fortune le servit, en l'introduisant dans la maison de lord Gower, depuis marquis de Stafford, dont il épousa la fille. Cette alliance lui assura une brillante carrière. Il fut d'abord nommé, en 1780, conseil du roi et juge du pays de Galles (*welsh juge*). Il était entré, quelque temps auparavant, dans la chambre des communes, présenté par le bourg d'Hindon; il fut réélu par le bourg de Newcastle-sur-Tyne, soumis à l'influence de son beau-père. Dans le parlement, il partagea les opinions politiques de la famille qui l'avait adopté, c'est-à-dire, qu'il soutint le parti de lord North jusqu'à son changement. Il entra à cette époque, comme Gower, dans le parti de l'opposition, et s'y fit remarquer par une attaque virulente contre le premier ministre, à l'occasion de la guerre de Hollande. M. Macdonald, comme orateur parlementaire, réunit une très-grande facilité d'élocution à beaucoup de clarté et de précision. Lord Stafford ayant embrassé le parti de M. Pitt, fit obtenir à son gendre, en 1784, la place de solliciteur-général; et, quatre ans après, le fit créer chevalier et procureur-général. Dans ces hautes fonctions, sir Archibald Macdonald est accusé d'avoir apporté de grands obstacles à la liberté de la presse. Après les avoir conservées quelques années, il fut nommé lord baron de l'échiquier, ayant auparavant été promu au rang de sergent-jurisconsulte (*sergeant at law*). Comme juge, sir Macdonald s'est fait remarquer par une sévère probité.—Un autre Macdonald, également membre de la chambre des communes, s'est fait distinguer, dans diverses circonstances, parmi les membres les plus énergiques de l'opposition. Dans la séance du 25 avril 1816, il appuya fortement la motion faite par lord Cavendish pour qu'il fût présenté au prince régent une adresse tendante à ce qu'on opérât dans les établissemens existans, une réduction proportionnée à l'état de détresse où se trouvait le royaume. «Le langage de cette adresse, dit M. Macdonald, est celui de la modération, de la dignité, de la loyauté; mais on y remarque encore un autre trait caractéristique: c'est d'être vraiment anglaise. Elle l'est dans son principe, car la demande qu'elle contient est juste; dans sa politique, qui est franche et loyale; dans son expression, qui est celle de la vérité. Cette chambre a reçu de toutes-parts des pétitions qui concourent à exprimer des plaintes trop fondées contre de folles dépenses et une cruelle détresse. Faut-il que le souverain seul les ignore? Le prince duquel on éloigne la vérité, ne sera jamais ni juste ni populaire. Le langage même de S. A. R. ne permet pas de croire qu'elle connaisse la véritable situation de l'Angleterre.... L'adresse est donc d'autant plus nécessaire que le prince régent et ses conseillers ignorent totalement l'état du pays.... Les

réductions qui ont déjà eu lieu étaient le *minimum* du système de retranchement qui seul pouvait écarter la censure dont les ministres étaient menacés. Ce n'est que quand le noble lord (Castlereagh) a été réveillé un peu brusquement, par l'*ignorante impatience* du peuple (*), du sommeil où il rêvait la prospérité publique; ce n'est que lorsqu'il a entendu le blâme sortir de ces bouches qui jusques-là n'avaient exprimé que la louange et le panégyrique; ce n'est qu'alors, dis-je, qu'il a consenti à réduire quelque chose dans ses énormes évaluations. Les propositions de retranchemens ultérieurs, faites depuis par le noble lord et ses collègues, sont d'une origine tout aussi suspecte, et l'on ne doit pas croire davantage à leur sincérité.» Malgré l'énergie de ce discours, la motion de lord Cavendish fut rejetée à une forte majorité; ce qui n'a pas toutefois empêché M. Macdonald de se montrer, dans d'autres circonstances, fidèle au parti qu'il a embrassé.

MACIRONE (François), aide-de-camp de Joachim, roi de Naples, est issu d'une famille noble originaire de Rome. Il naquit en Angleterre, où son père s'était établi pour suivre la carrière du négoce, et où il avait épousé une anglaise. Envoyé à Naples pour y apprendre le commerce, le jeune Macirone fut considéré comme anglais par les Français, et retenu prisonnier de guerre. Le grand duc de Berg (Murat), ayant été élevé sur le trône de Naples, lorsque Joseph Bonaparte fut appelé à celui d'Espagne, M. Macirone fut attaché à ce prince comme premier officier d'ordonnance, et fit, en cette qualité, la campagne de 1814. Nommé aide-de-camp, en mars 1815, il accompagna le roi dans la courte et désastreuse campagne de cette année, et fut, après sa fatale issue, chargé par lui d'une mission en Angleterre; cette mission n'ayant obtenu aucun succès, Macirone, dans le dessein de se rendre auprès du roi Joachim, alors réfugié dans le midi de la France, revint à Paris; cette époque était celle de la bataille de Waterloo. Connu du duc d'Otrante (Fouché), alors président de la commission de gouvernement, Macirone fut chargé, par l'intermédiaire d'un agent anglais, nommé Marshall, de diverses négociations auprès du duc de Wellington. Après la capitulation de Paris et l'entrée des alliés, M. Macirone s'occupa, avec autant de zèle que dévouement, des intérêts de son bienfaiteur malheureux, auquel il parvint enfin, à force d'efforts et de démarches auprès du prince de Metternich, à faire assurer, par l'empereur François Ier, une retraite en Autriche. Parti immédiatement après, pour porter au roi de Naples les offres de l'empereur d'Autriche, il arriva à Toulon à l'instant où Joachim venait de mettre à la voile pour l'île de Corse. M. Macirone le suivit, débarqua en Corse et le joignit à Ajaccio. Ce prince était au moment de partir pour sa funeste expédition de Calabre (*voyez* JOACHIM), et rien ne put le déterminer à accepter les propositions de l'Autriche. Il remit à M. Macirone sa réponse, qui contenait un refus motivé. Macirone revint à Toulon, et, en passant à Marseille, au mois d'octobre, il fut arrêté par ordre du marquis de Rivière, qui se conduisit à son égard avec une cruauté qui ne saurait étonner de la part de l'homme qui avait mis à prix la tête du prince auquel il devait la vie (*voy.* JOACHIM ET RIVIÈRE). Jeté dans les cachots, Macirone eut à subir plusieurs interrogatoires. Furieux de ne pouvoir obtenir de lui des aveux dont il pût se faire un mérite auprès de sa faction, Rivière se décida à le faire transférer à Paris comme un criminel. Après une longue et cruelle détention, accompagnée de tous les genres de torture familiers aux agens de l'inquisition ministérielle de ce temps-là, Macirone sortit de prison; quitta la France et se rendit en Angleterre, d'où il est parti en 1817, pour aller rejoindre l'armée des indépendans de l'Amérique du Sud. Ce brave et fidèle officier est maintenant chef d'état-major de l'une des divisions de l'armée de l'indépendance. Il a publié à Londres, en 1816, une brochure intitulée : *Faits intéressans relatifs à la chute et à la mort de Joachim Murat, roi de Naples ; à la capitulation de Paris, en* 1815; *et au deuxième rétablissement des Bourbons. Lettres du roi Joachim à l'auteur M. François Macirone, son dernier aide-de-camp, et récit des persécutions qu'a fait éprouver à cet officier le gouvernement français.* Cet écrit qui honore également le cœur et le courage de M. Macirone, contient les faits les plus curieux, exprimés avec autant

(*) Expression de lord Castlereagh.

de franchise que de simplicité. Le caractère du malheureux roi Joachim, si odieusement défiguré par l'esprit de parti, dans de prétendues histoires de ce prince, y est représenté sous ses véritables couleurs; nous en recommandons la lecture à ceux qui comptent la vérité historique pour quelque chose.

MACK (Le baron CHARLES), ex-général autrichien, est né en 1752, à Neuslingen, en Franconie, d'une famille pauvre et roturière. Il reçut néanmoins une éducation soignée; commença par être soldat, devint fourrier dans un régiment de cavalerie, et fut attaché, pendant la guerre des Turcs, à l'état-major de l'armée. Il se fit remarquer du feld-maréchal Lascy, qui le nomma capitaine. Les sentimens d'estime que Mack laissait voir pour son bienfaiteur, déplurent à Laudon, qui lui succéda. Ce général adressa un jour, en regardant Mack, un propos très-offensant aux créatures de M. de Lascy. « M. le maréchal, répondit Mack, j'ai l'honneur de vous prévenir que je ne sers ici ni M. de Lascy, ni vous, mais S. M. l'empereur, à qui ma vie est consacrée. » Deux jours après, Mack se distingua par le trait suivant. M. de Laudon, campé à huit lieues de Lissa, hésitait à attaquer cette place, la croyant défendue par trente mille hommes; Mack, qui voulait le décider à cette attaque, le quitta à neuf heures du soir, traversa le Danube avec un seul hullan, pénétra dans un faubourg de Lissa, y fit prisonnier un officier turc, et le présenta, le lendemain à sept heures du matin, au général, qui apprit de lui que la garnison de la place n'était composée que de six mille hommes. Le maréchal lui adressa alors des éloges flatteurs, le fit son aide-de-camp, et lui demanda de ne jamais le quitter. Laudon, à sa mort, le présenta à l'empereur, en lui disant : « Je vous laisse un homme qui vaudra mieux que moi, c'est le major Mack. » On ne tardera pas à voir combien, dans cette occasion, ce grand général s'était trompé. Devancé par une certaine célébrité, Mack servit, en 1793, sous le prince de Cobourg, comme quartier-maître-général, et dirigea, en cette qualité, les premières opérations de la campagne, le passage de la Roer, la délivrance de Maestricht, et les batailles de Nerwinde. Il eut aussi une grande part aux négociations qui eurent lieu avec Dumouriez, et dont les généraux autrichiens tirèrent si peu de parti. Il fut appelé pour cet objet à Anvers, où des ministres de plusieurs puissances s'étaient réunis. Cette espèce de congrès s'étant séparé sans résultats, le général Mack retourna à l'armée, et il fut blessé à l'attaque du camp de Famars. Ses plans ayant alors été écartés, il fut rappelé à Vienne, et remplacé par le prince de Hohenlohe. En février 1794, l'empereur l'envoya à Londres, afin d'arrêter, avec le cabinet britannique, les plans de la campagne qui allait s'ouvrir. Il fut reçu, dans cette capitale, avec les marques de la plus haute considération. Le ministre Pitt approuva ses idées, et le roi lui fit don d'une épée enrichie de diamans. Il repartit, au bout de deux jours, pour rejoindre l'empereur dans les Pays-Bas; fut fait général-major, puis quartier-maître-général de l'armée de Flandre. Mack avait disposé une attaque générale pour écraser Pichegru; il voulait faire mouvoir toutes ses forces sur une étendue de plus de vingt lieues; mais un si vaste mouvement ne pouvait être exécuté avec assez de précision; les troupes françaises prirent l'initiative, portérent toutes leurs forces sur un seul point, et les Anglais furent battus à Hondtschoote. L'armée autrichienne, après des combats sanglans, se retira sur Tournai. Le 22, Pichegru attaqua à son tour les coalisés, pour les obliger à repasser l'Escaut. Cette bataille dura depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et ne fut point décisive. L'empereur se détermina, peu après, à retourner à Vienne, et laissa le commandement de l'armée au prince de Cobourg, qui avait peu de confiance dans Mack, et estimait beaucoup le général Fischer, l'un de ses antagonistes. Mack, voyant alors qu'il serait sans influence, demanda à retourner à Vienne, ce qui lui fut accordé. Il servit encore, en 1797, à l'armée du Rhin, lorsque l'archiduc Charles se rendit à l'armée d'Italie; et fut chargé, après la paix de Campo-Formio, de réorganiser cette armée. La guerre ayant éclaté, en 1798, entre Naples et la république française, il alla prendre le commandement de l'armée napolitaine, et les destinées de cet état lui furent en quelque façon confiées. Bien au-dessous d'un rôle aussi important, Mack obtint d'abord quelques succès sur des corps particuliers, peu nom-

breux ; mais il fut ensuite complétement défait, et son armee mise dans la plus entière déroute, par Macdonald et Championnet (*Voy.* Macdonald). Mack commit alors des fautes capitales. Perdant tout-à-fait la tête, il voulut entamer des négociations avec les généraux ennemis ; ce qui fit naître des soupçons sur son compte : on cria à la trahison ; une partie de ses soldats, et surtout le peuple de Naples, se soulevèrent, et il n'échappa à leur fureur, qu'en se jetant dans les bras des Français, après avoir remis le commandement de l'armée au duc de Salandra. Le général Championnet le reçut à son quartier-général, à Caserta, où, dès ce moment, il fut gardé comme prisonnier de guerre, malgré ses réclamations. Sa pusillanimité dans cette circonstance parut d'autant plus inexcusable, qu'il avait montré beaucoup de jactance avant les hostilités. On a dit depuis longtemps que la bravoure guerrière (que l'on ne saurait refuser au général Mack), ne donne pas toujours cette présence d'esprit qui commande aux événemens, et qui entraîne ou réprime la multitude. Les chansons, les épigrammes se multiplièrent contre Mack, au moment de sa fuite et de sa captivité ; vainqueurs et vaincus se montrèrent également sévères à son égard ; et la conduite du comte de Roger de Damas, étranger comme lui, prouva encore ce qu'il eût pu faire, s'il avait su, comme ce dernier, gagner la confiance du soldat, et l'animer de quelque enthousiasme. Transféré en France, il fut détenu au château de Dijon, jusqu'au 18 brumaire, époque où Bonaparte, alors premier consul, lui permit de venir habiter Paris. Il avait en même-temps sollicité la permission de retourner en Allemagne, s'engageant à revenir, dans quatre mois, en France, s'il ne pouvait obtenir de son gouvernement l'échange des généraux Grouchy et Pérignon. Napoléon fit demander cet échange ; mais la cour de Vienne s'y refusa constamment. Mack déclara alors, par écrit, au ministre de la guerre, qu'il se dégageait de sa parole. Il avait fait d'avance les préparatifs de sa fuite ; et, le 15 avril 1800, il s'évada furtivement de Paris, avec une courtisanne nommée Louise, dirigeant sa route vers Mayence et les avant-postes autrichiens. Le gouvernement français, comme s'il eût voulu faire ressortir davantage la honte de cette infraction de lois toujours sacrées pour un militaire, s'empressa de rendre la liberté à tous les officiers de l'état-major du général Mack, et les invita à lui remener ses domestiques, ses effets et ses chevaux, qu'il leur avait recommandés en partant. Il est difficile d'expliquer comment, après un tel scandale, joint à celui qu'avait donné l'échauffourée de Naples, il put encore inspirer quelque confiance à son gouvernement. Quoiqu'il en soit, par un choix vraiment inconcevable, et dont les militaires expérimentés ne tardèrent pas à prévoir les conséquences, il fut, en 1804, nommé commandant en chef de toutes les forces stationnées dans le Tyrol, la Dalmatie et l'Italie, et il présenta un nouveau plan d'organisation pour les troupes autrichiennes, que le prince Charles fit exécuter. En 1805, il devint membre du conseil de guerre, et il eut une grande influence dans la direction des affaires militaires. Ayant obtenu, dans le mois de septembre, le commandement de l'armée de Bavière, il se retira derrière le Danube à l'approche de l'armée française et, s'étant renfermé dans la place d'Ulm avec un corps nombreux, il laissa passer ce fleuve par l'empereur Napoléon, qui avait d'abord paru vouloir pénétrer en Bavière, mais qui revint tout-à-coup sur Ulm, coupa l'armée autrichienne par sa gauche, en s'emparant de Memmingen, rendu sans résistance par M. de Spangen, et vint avec des forces supérieures présenter la bataille au général Mack. Celui-ci resta enfermé dans Ulm, tandis que l'archiduc Ferdinand, après avoir fait de vains efforts pour le déterminer à une entreprise courageuse, se retirait en Bohême, par la Franconie, avec un corps considérable de cavalerie. Pressé alors par l'armée française, après deux ou trois attaques d'avant-garde, Mack accepta, à la tête de quarante mille hommes, la capitulation la plus ignominieuse dont les annales militaires fassent mention. Toute son armée fut prisonnière de guerre, et lui seul, avec son état-major, eut la permission de se rendre sur parole en Autriche. Lorsqu'il se présenta aux portes de Vienne, il lui fut défendu d'entrer dans la ville, et il fut aussitôt arrêté et conduit, sous escorte, à la citadelle de Brunn, en Moravie. On assure qu'avant de quitter Napoléon, il lui avait demandé un certificat de ses talens et de ses bonnes

dispositions militaires, et qu'il apportait ce papier à Vienne pour justifier sa conduite: on ajoute qu'il était en même-temps porteur d'une lettre de l'empereur des Français pour celui d'Autriche, et qu'il s'était chargé d'être lui-même le médiateur d'une négociation pacifique entre ces deux souverains. Quoiqu'il en soit, Mack publia, en 1806, un mémoire justificatif de sa conduite, dans lequel il prétendait démontrer: 1° que la bataille d'Ulm avait été perdue par trahison; 2° qu'il ne commandait pas en chef; 3° que la réunion imprévue des Bavarois aux Français l'avait mis dans une position très-critique; 4° enfin, qu'on avait commencé les hostilités trop tôt et sans son consentement. Transféré, dans le cours de cette même année, à la forteresse de Josephstadt, en Bohême, il fut traduit devant une commission militaire, présidée par le comte de Colloredo, et fut condamné à mort; mais l'empereur commua la peine en deux ans de prison et la dégradation. Mack a même depuis, par un excès d'indulgence que quelques-uns de ses compagnons d'armes, et même des militaires étrangers, ont trouvé extraordinaire, obtenu sa grace, et vit obscurément dans une petite terre, en Bohême.

MACKENZIE (Sir ALEXANDRE) voyageur anglais, a publié une relation estimée d'un voyage dans l'intérieur de l'Amérique, sous le titre de *Voyage de Montréal sur le fleuve Saint-Laurent, à travers le continent de l'Amérique septentrionale jusqu'à la mer Glaciale et l'océan Pacifique, dans les années* 1789 *et* 1793, 1801, in-4. Les observations de ce voyageur et de son compatriote Hearne, sur les côtes de la mer Glaciale, n'ont fait connaître que quelques parties de ces côtes; le reste est totalement ignoré. Mais elles établissent que la route pour pénétrer dans l'intérieur est ouverte, et qu'il est possible d'y arriver. Ce voyage a été traduit en français par M. Castera, Paris, 1802, 2 vol. in-8. — MACKENZIE (Roderick), général anglais, qui a servi avec beaucoup de distinction avec lord Cornwallis, en Amérique et dans l'Inde, a publié: *Remarques sur l'Histoire des campagnes de l'Amérique septentrionale, par le lieutenant-colonel Tarleton*, in-8, 1787. — *Esquisse de la guerre contre Tipoo-sultan*, ou *Détails sur les opérations militaires depuis le commencement des hostilités, en* 1789, *jusqu'à la paix de* 1792, 2 vol. in-4, 1795. Ce dernier ouvrage, qui fut imprimé à Calcutta, renferme des renseignemens intéressans.

MACKINTOSH (Sir JAMES), baronnet anglais, membre de la chambre des communes, est né en 1765, dans la paroisse de Dores, comté d'Inverness. Après avoir terminé ses études dans le collége d'Aberdeen, et y avoir pris le degré de docteur dans la faculté de médecine, vers 1787, il se rendit sur le continent, visita Liége, et s'arrêta à Leyde pour se perfectionner dans l'art de guérir. Il abandonna néanmoins cette carrière à la mort du capitaine Mackintosh son père, et se livra tout entier à l'étude des lois. Au commencement de la révolution française, il se lia intimement avec Godwin (*voy.* ce nom), et d'autres personnes signalées par leur zèle pour la réforme, et publia, en faveur de cette cause, plusieurs écrits virulens. Cet amour de l'indépendance et cet esprit d'opposition s'évanouirent à la suite d'une entrevue que M. Mackintosh eut avec Burke, dont il s'était déclaré l'antagoniste dans son ouvrage intitulé *Vindiciæ Gallicæ*; il avoua qu'il était converti par les raisons concluantes de son adversaire, dont il est plus vraisemblable que la fougueuse éloquence l'avait subjugué, et fut bientôt après nommé, à la recommandation de M. Pitt et de lord Loughborough, professeur à Lincoln's-inn. Il y fit un cours de droit sur les lois et la constitution de l'Angleterre, dans lequel il déclama avec véhémence contre ses anciens amis, dont il ridiculisa les opinions, qu'il avait cependant partagées peu de temps auparavant. M. Peltier, émigré français, rédacteur de *l'Ambigu*, journal très-prononcé en faveur de la maison de Bourbon, imprimé à Londres, ayant été attaqué, en février 1803, comme libelliste, devant la cour du banc du roi, par le ministre de Napoléon Bonaparte, alors premier consul de la république française, M. Mackintosh fut choisi pour être son défenseur. L'ambassadeur français demandait que M. Peltier fût chassé d'Angleterre, comme ayant provoqué dans son journal l'assassinat de Bonaparte (*voy.* PELTIER). M. Mackintosh, dans un plaidoyer fort étendu, déploya beaucoup d'art, des connaissances très-vastes, et parvint à écarter victorieu-

sement les principales inculpations dirigées contre son client, lequel ne fut condamné qu'à une amende et aux frais de la procédure. Peu de temps après cette affaire, qui augmenta infiniment sa réputation, il fut nommé juge-assesseur (*recorder*) de Bombay, et y fit admirer fréquemment son courage, son humanité et ses talens oratoires par les européens et les naturels du pays. Il y fut le créateur d'une société littéraire, dont il accepta la présidence. M. Mackintosh a, dit-on, composé, dans ses momens de loisir, une Histoire d'Angleterre depuis la révolution de 1688 jusqu'à nos jours. Ce fut lui qui, le premier, établit, dans un jugement célèbre, qu'il fit rendre en 1805, malgré la lettre de l'instruction du gouvernement anglais de 1803, que les cours des prises n'étaient « que de simples tribunaux, institués pour juger les réclamations des neutres, d'après les principes du droit des gens, et que, pour prononcer la confiscation d'un bâtiment neutre qui avait commercé avec des colonies ennemies, il aurait fallu que le commerce avec ces colonies eût été défendu aux neutres, même en temps de paix. » A son retour en Angleterre, il fut nommé député à la chambre des communes par le comté de Nairn. On prétend qu'il n'a pas justifié par ses discours dans cette chambre, les espérances que ses succès au barreau avaient fait concevoir. Néanmoins il s'y est montré fidèle aux principes qu'il avait adoptés jadis, et l'un des plus empressés à restreindre le pouvoir toujours croissant du ministère. Dans les séances des 20 et 21 février 1816, il se prononça surtout avec beaucoup de force contre le système adopté par le gouvernement, et appuya l'amendement proposé par lord Milton à l'adresse de remercîment présentée par le comte de Liverpool; amendement qui tendait à la réduction de l'établissement militaire. Dans la séance du 28 mai de la même année, où lord Castlereagh proposa une 3ᵉ lecture de l'*alien-bill*, M. Mackintosh appuya fortement les restrictions proposées par lord Althorpe en faveur de tout étranger établi en Angleterre, antérieurement au 1ᵉʳ janvier 1816. Il reprocha à lord Castlereagh, sa tendance à l'exercice d'un pouvoir illimité, et soutint que la constitution et les lois de la Grande-Bretagne suffisaient pour la défendre contre les trames que l'o[n] paraissait redouter. Dans la séance d[e] la chambre des communes du 24 février 1818, M. Mackintosh fit soumettre à l'examen du parlement divers éclaircissemens relatifs au nombre, toujours croissant, des exécutions pour la fabrication des faux billets de banque. Il établit que le nombre de ces exécutions avait centuplé depuis vingt ans; qu'il n'y en avait eu que quatre depuis 1783 jusqu'en 1797, et quatre cent quarante-huit depuis 1797 jusqu'en 1811. Il fit observer que le but de la législation était d'améliorer le genre-humain, désavouant pourtant toute intention d'exciter une dangereuse pitié pour le crime. On a de lui : *Sur la question de la régence*, in 8, 1789. — *Vindiciæ Gallicæ*, ou *Défense de la révolution française et de ses admirateurs anglais, contre les accusations d'Edmond Burke*, renfermant quelques réflexions sur les dernières productions de M. de Calonne, in-8, 1791. Cet ouvrage, qui montre un très-grand talent, et qui commença la réputation de son auteur, lui fit déférer le titre de citoyen français, par un décret de l'assemblée législative.—*Discours sur l'étude du droit de la nature et des gens*, in-8, 1799. — *Discours sur les lois anglaises*, 1799, in-8.—Diverses critiques de Burke, Gibbon, et autres articles insérés dans le *Monthly review*, lui sont attribués. On assure qu'il est en ce moment un des coopérateurs de l'*Edinburg review*.

MACKINTOSH, capitaine anglais, fut l'un des principaux chefs de l'insurrection qui, vers la fin de 1809, éclata dans le Bengale, parmi une partie des troupes tant britanniques qu'indiennes, au service de la compagnie. A la tête de deux bataillons indigènes, il avait intercepté, entre Chittledroog et Seringapatnam, un trésor considérable appartenant à la compagnie, et il le faisait transporter dans cette dernière ville, lorsqu'il fut atteint par un régiment Européen et quelques corps asiatiques. Après un combat sanglant, les insurgés furent défaits, et leur chef blessé et fait prisonnier; ce qui étouffa une révolution très-menaçante pour les établissemens anglais dans l'Inde.

MACLAREN, poète anglais, né dans les montagnes d'Écosse en 1755, entra de bonne-heure au service, et fit la guerre d'Amérique comme soldat, sous

et Clinton. Pendant ce temps, il quelques essais poétiques dans les ux de Philadelphie et de New-York. ix, il obtint son congé, et à son en Écosse, il se réunit à une de comédiens ambulans, parmi il se fit distinguer. En 1791, il comme sergent dans les monta- du comté de Dumbarton, qu'il agna à Guernesey, où il resta s, et où il fit représenter plu- es ses pièces de théâtre. Il servit en- Irlande; mais peu après la ba- Vinegar-hill, il fut licencié, et t à Londres, où il a publié beau- petites pièces fort ingénieuses. cipales sont : *Le Coup de main.* *Siége de Perth.* — *La Mode.* — , *aux armes !* — *Le couronne-* — *Kenneth, roi d'Écosse*, etc.

LEAN, médecin anglais, donna, et annéessuivantes, des preuves rage et d'une philantropie peu ne, en s'enfermant dans l'hôpi- de Constantinople, pour y tra- la guérison des individus atta- la peste. Il ne put éviter d'en eint; on annonça même en septem- 5, qu'il avait été victime de ce x dévouement; mais il démentit e ce bruit par une lettre publiée s journaux d'Allemagne, et où rait que loin d'avoir renoncé jet de poursuivre ses recher- ur parvenir à la guérison de ce l avait, immédiatement après son sement, proposé aux divers gou- ens du Levant de continuer ses ous la condition qu'on lui tien- mpte des frais qu'ils nécessitaient, reths grecs n'offrant aucun des propres à traiter efficacement cette maladie. Il ajoutait que, malgré obstacles rencontrés par lui, l'ex- e lui avait démontré que la mé- u'il avait suivie dans d'autres pays d de certaines fièvres, pouvait nt s'appliquer à la peste. Il invi- même-temps les médecins du con- lui communiquer les recherches ourraient avoir faites de leur côté t cet objet. Toutefois on n'a point eu connaissance des résultats de aux, dirigés vers un but si pré- our l'humanité.

ALINSKI (A.), brigadier au ser- Pologne, et commandant d'un régiment de cavalerie, leva le premier, en 1794, l'étendard de l'insurrection con- tre les Russes. Depuis long-temps, il en- tretenait des correspondances avec Kos- ciuszko (*voy.* ce nom), et, pressé par la commission chargée de licencier l'ar- mée polonaise, il rassembla son régiment, composé de 700 chevaux, se renforça de quelques chasseurs à pied, quitta son quartier de Pultusk, passa la Vistule, surprit les détachemens prussiens postés le long de la nouvelle frontière, les défit l'un après l'autre, dans le courant de mars, et se rendit maître de tout l'argent qui se trouvait dans les bureaux des doua- nes. Cependant Kosciuszko, qui s'était rendu à Cracovie, sur la nouvelle de cette insurrection, avait fait soulever ce palati- nat, et venait d'être nommé généralissime. Madalinski, poursuivi par un corps de 7000 Russes, aux ordres des généraux Denisow et Tormanstoff, se replia vers lui, opéra sa jonction le 1er avril, et le seconda vivement, le 4, à Reslavice, où les Russes furent défaits. Après la levée du premier siége de Varsovie, il continua à commander, conjointement avec le gé- néral Dombrowski, un corps dans la Gran- de-Pologne contre les Prussiens; battit le colonel Szekuly, qu'il fit prisonnier; s'empara de Bromberg et de plusieurs autres villes, où il leva de fortes contri- butions, et montra au milieu de ses suc- cès autant d'humanité que de bravoure. Pressé ensuite par des forces supérieures, il se retira sur Varsovie, contribua à la défense de cette place, et fut blessé pen- dant le siége. D'après la capitulation con- venue avec Suwarow, il quitta Varsovie, ainsi que le généralissime Wawrsecki, et se rendit, avec les troupes, qui refusèrent de déposer les armes, dans les environs de Nowemiasto. Arrêté en décembre par les Prussiens, il fut enfermé à Pietrikau, et transféré dans les prisons de Breslau. Six mois après, le roi de Prusse lui fit ren- dre la liberté. Le général Madalinski vit encore aujourd'hui en Pologne, où il jouit de l'estime de ses concitoyens.

MADIER DE MONT-JAN, avocat, consul et maire de Saint-Andéol, en 1789, fut député aux états-généraux, par le tiers-état de la sénéchaussée de Ville- Neuve de Berg, et s'y montra l'un des plus ardens défenseurs de tous les abus dont la France, moins quelques privilégiés, de- mandait la destruction. Les 12 et 15 septem-

bre 1791, il signa les protestations de la minorité contre les opérations de l'assemblée constituante, à l'instant même où LouisXVI acceptait la constitution qu'elle venait de décréter. Après la session, M. Madier disparut de la scène politique, se cacha, et fut assez heureux pour échapper aux proscripteurs de 1793 et de 1794, qui inscrivirent son nom sur la liste des émigrés. Quelqu'opposition qu'on lui connût pour le nouvel ordre de choses, il lui fut aisé, après le 9 thermidor, de prouver qu'il n'avait pas quitté la France. Rétabli dans ses droits civils, en 1795, le département de l'Ardèche le députa, en juin 1797, au conseil des cinq cents, où il se montra tel qu'on l'avait vu à l'assemblée constituante. Il y attaqua successivement toutes les institutions de la république; s'éleva, le 24 août 1796, contre le mode de radiation de la liste des émigrés; et s'efforça de prouver que, si ce travail était continué par le directoire exécutif, il ne serait pas terminé dans cinquante ans; il demanda en conséquence qu'il fût confié à une commission spéciale, qui opérerait plus promptement, et d'après des principes plus équitables. Le 20 septembre, il insista, dans des vues politiques relatives à la situation où se trouvait son parti, pour qu'on s'occupât enfin du *milliard* promis aux défenseurs de la patrie, et que cette promesse sortît de la région des vaines paroles. La faction à laquelle appartenait Madier s'étant considérablement fortifiée par l'arrivée du nouveau tiers, élu en floréal an 5 (avril et mai 1797), il ne garda plus de mesure contre le directoire, et fut porté sur les listes de déportation des 18 et 19 fructidor suivans (4 et 5 septembre 1797). Échappé aux recherches, il fut rappelé, après le 18 brumaire, et revint à Paris, où il a séjourné longtemps, sans pouvoir, néanmoins, se faire employer par le gouvernement impérial. Il est aujourd'hui conseiller à la cour royale de Lyon.

MADISSON (JAMES), ancien président des États-Unis d'Amérique, né dans la Virginie vers 1758, fut destiné par sa famille à suivre la carrière du barreau, et fit, dans ce but, d'excellentes études. Dès l'âge de vingt-deux ans, il fut employé au service de l'état, et depuis, il a constamment occupé des places importantes. Long-temps membre du congrès, il s'y fit remarquer par la sagesse de ses v[…] la facilité de son élocution. Élevé à [...] gnité de secrétaire-d'état, sous la p[…] dence de Jefferson, il sut se con[…] tous les suffrages et satisfaire tous le[…] tis, par son patriotisme éclairé. E[…] au mois de mars 1809, il fut appel[…] présidence des États-Unis, en remp[…] ment de M. Jefferson; et, le 4, il fi[…] verture du congrès par un discours[…] quent, dans lequel il déclara que, j[…] de l'indépendance de son pays, i[…] vaillerait sans relâche à l'établir su[…] bases solides, et combattrait de t[…] ses forces le parti fédéraliste, trop j[…] ment accusé d'être favorable à l'An[…] terre. Ce discours fut suivi, quel[…] jours après, d'un décret qui interdis[…] après le 15 mai, tout commerce et[…] rapport quelconque entre les États-U[…] l'Angleterre et la France, dans le cas où[…] deux dernières ne révoqueraient pas l[…] édits ou leurs ordres en conseil. L'[…] bargo qui, par suite des circonstan[…] avait été mis sur la totalité des bâtim[…] étrangers dans les ports de l'Union[…] en même-temps levé pour tous, exc[…] pour ceux qui appartenaient à la Fran[…] à l'Angleterre, attendu les sujets de pl[…] que ces deux puissances belligéra[…] avaient donnés aux Américains. Il fu[…] claré, en même-temps, qu'il allait[…] pris, par le gouvernement, des me[…] imposantes pour faire respecter le[…] villon américain par les deux nations[…] il s'agit. Mais, en même-temps, pou[…] moigner à la France qu'il désirait co[…] ver à son égard le systême de neut[…] qu'avait suivi son prédécesseur, et p[…] être aussi pour convaincre le gouv[…] ment anglais que sa modération[…] rieure n'avait point été l'effet de la[…] blesse, M. Madisson déclarait qu'a[…] du que la Hollande était un pays[…] tre, les États-Unis prétendaient y[…] quer. La France ne tarda pas à env[…] la révocation de ses édits; et elle[…] aussitôt qu'à dater du 1er novembre[…] vaisseaux armés pourraient être admi[…] États-Unis. Le cabinet de St-James[…] rut désirer faire jouir du même ava[…] les commerçans anglais; et, le 19[…] suivant, un acte publié par le présid[…] fit connaître « que l'honorable D[…] Montague-Erskine, envoyé extra[…] naire de S. M. B., ayant déclaré q[…] ordres du conseil, de janvier et nove[…]

1809, seraient retirés en ce qui regardait les États-Unis, à dater du 10 juin suivant, le commerce des États Unis avec la Grande-Bretagne, suspendu par les actes du congrès, pourrait être renouvelé après cette époque. » Mais on apprit bientôt que la promesse du gouvernement anglais n'avait point été accomplie : et en conséquence un nouvel acte d'interdiction fut proclamé par le président du congrès. Les journaux français s'empressèrent d'annoncer cette mesure, dont les conséquences étaient faciles à prévoir. A la même époque, M. Madisson adressa au cabinet britannique une dépêche, par laquelle, en lui annonçant que les restrictions imposées à la France avaient cessé d'exister, vu la satisfaction qu'avait donnée cette puissance, il déclarait que l'acte de suspension de commerce, par rapport à l'Angleterre, aurait son exécution, si les ordres du conseil n'étaient pas révoqués avant le 2 février 1810. Cette déclaration fut regardée à Londres comme le présage d'une rupture, qui, en effet, n'était pas éloignée. Un vaisseau de guerre anglais ayant attaqué, en 1811, une frégate américaine qui croisait sur les côtes des États-Unis, M. Madisson saisait l'occasion de cette insulte pour se plaindre amèrement au congrès, le 5 novembre de cette même année, de la conduite déloyale de l'Angleterre, et pour provoquer contre cette puissance des mesures de sûreté publique. Il proposa, en conséquence, de prolonger l'enrôlement des troupes réglées, de lever une force auxiliaire, d'accepter le service des corps de volontaires, de fabriquer des canons, et d'augmenter les magasins d'armes. Ces mesures étaient urgentes; elles précédèrent à peine d'une année la déclaration des hostilités, qui commencèrent en 1812. Leurs résultats n'avaient encore présenté aucun avantage signalé, que déjà M. Madisson, manifestant des dispositions pacifiques, avait fait proposer au cabinet britannique, un armistice, dont les conditions étaient, que les ordres du conseil seraient révoqués en ce qui affectait les États-Unis; que les matelots américains seraient renvoyés immédiatement des vaisseaux anglais; que la presse cesserait sur les vaisseaux de l'Union, et que ce même armistice serait converti en un accommodement définitif. Ces conditions ne furent point agréées. L'Angleterre, à son tour, envoya l'amiral Warren proposer un rapprochement à M. Madisson, qui ne jugea pas à propos de l'accepter, et la guerre, un moment interrompue, se poursuivit des deux côtés avec des succès différens. L'administration de M. Madisson touchait à sa fin. Il réunit de nouveau les suffrages en 1813, et fut continué dans ses fonctions. A cette époque, l'empereur de Russie ayant offert d'intervenir comme médiateur entre les États-Unis et l'Angleterre, le président nomma trois fondés de pouvoir pour conclure à St-Pétersbourg un traité de paix, et pour stipuler des règlemens de commerce. Il avait annoncé, le 25 mai, par un message au congrès, qu'il espérait un heureux résultat de l'intervention de l'empereur Alexandre, et qu'il le désirait pour le bonheur des deux nations. Les négociations eurent lieu, mais on ne s'accorda point, parce que les plénipotentiaires américains avaient ordre d'exiger, comme condition *sine quâ non*, l'abandon total du droit de presser les matelots à la mer. Cette clause avait été jusques-là l'un des principaux motifs de la guerre; mais, lorsque Napoléon fut renversé du trône de France, M. Madisson, qui prévit que les forces britanniques, n'étant plus dans la nécessité de se diviser, allaient se réunir contre les Américains, consentit à renoncer désormais à cette condition. De nouvelles négociations s'ouvrirent à Gand, le 8 août 1814, et, malgré la sagesse et l'esprit conciliant des envoyés du congrès (*voy.* GALLATIN), elles prouvèrent, comme toutes celles qui les avaient précédées, que les prétentions réciproques des deux gouvernemens n'étant point de nature à être également satisfaites, la paix devenait impraticable. M. Madisson, en transmettant au congrès les pièces relatives à ces négociations, déclara qu'il les regardait comme humiliantes pour la nation; et, en conséquence, sur l'avis du congrès et des comités, il envoya ordre aux commissaires à Gand de rompre toutes les conférences. Les Anglais, qui vraisemblablement n'attendaient que ce résultat, reprirent les hostilités avec une nouvelle fureur : ils remportèrent des avantages sur divers points, et ce fut alors qu'eut lieu cette attaque de Washington, où la destruction et l'incendie reproduisirent, au milieu d'un siècle de civilisation, les excès de l'ancienne barbarie, dont

Copenhague, quelques années auparavant, avait déjà offert le déplorable exemple. M. Madisson fut présent au choc soutenu par le corps peu nombreux d'infanterie et de cavalerie qui couvrait cette ville, et il s'y comporta honorablement, malgré le ridicule que l'on a eu depuis l'injustice de jeter sur son courage. Après la prise de Washington, que ne put empêcher un faible détachement de troupes soldées, mal secondé par les milices, il se vit plus que jamais en butte aux efforts du parti fédéraliste. On ne lui tint aucun compte de son patriotisme, et il fut depuis accusé d'avoir négligé les archives nationales, pour mettre ses richesses en sûreté. Il fut même question, pendant quelque temps, de faire une enquête sur sa conduite. Malgré ces attaques, M. Madisson a conservé son poste jusqu'à la fin de 1817, après avoir signé le traité de paix entre l'Angleterre et les États-Unis. Quoiqu'il ait rendu d'éminens services à son pays dans l'exercice de ses fonctions, son administration n'a point été exempte de reproche. On lui a imputé en grande partie la guerre contre les Creecks, qui l'accusèrent, dit-on, de les avoir trompés en leur faisant conclure un traité qui ne leur laissait pas l'espace de terrain nécessaire pour exister par la chasse. Delà est née cette guerre dont la supériorité de nombre et de civilisation du côté des Américains ne laissait pas le résultat douteux, mais qui, entre autres résultats funestes, a eu celui de donner à l'autorité militaire cette extension de pouvoir dont elle n'est que trop portée à abuser (*voy.* Jackson). Quelques personnes lui ont aussi reproché d'être le créateur de ce système équivoque adopté par le gouvernement des États-Unis dans la querelle qui divise l'Espagne et ses colonies; système dont les événemens ont toutefois prouvé la justesse sous le rapport politique, puisque les États-Unis ont fini par y gagner la Floride. Au surplus, cet événement avait été prévu par ceux qui observèrent l'inquiétude manifestée dans les journaux américains connus pour contenir l'expression de la pensée du gouvernement, lorsqu'on eut lieu de croire que la Grande-Bretagne traitait avec l'Espagne pour la cession de cette même province. M. Madisson a publié à Washington, en février 1815: *Manifeste du gouvernement américain*, ou *Causes et caractère de la dernière guerre de l'Amérique avec l'Angleterre*. Cet ouvrage fut imprimé à un million d'exemplaires. Il a été traduit en français par M. Ch. Malo, (*voy.* ce nom), et a eu deux éditions, 1816, in-8. Il a paru sous le titre du *Fédéraliste* un recueil d'écrits en faveur de la constitution des État-Unis, par MM. Hamilton, Madisson et Gay, 1792, 2 vol.

MAGALLON (Charles), né à Marseille, en 1741, passa au Caire, en Egypte, où, pendant un séjour de plus de vingt années, il réunit aux occupations de son négoce le titre et les fonctions de consul français: c'est en cette qualité qu'il ménagea, en 1785, avec le pacha d'Egypte, les beys et quelques chefs d'Arabes, des traités favorables au commerce de France. Les négociations du traité avaient été confiées à M. de Truguet, envoyé au Caire pour cet objet, par M. de Choiseul, mais leur succès n'en fut pas moins attribué à la considération personnelle dont jouissait M. Magallon. Pendant sa longue résidence en Egypte, Magallon rendit de grands services aux voyageurs français. Ruiné par l'invasion du capitan-pacha, M. Magallon revint en France, en 1790. Rentré, quelque temps après, dans la carrière des consulats, il occupa tour-à-tour les résidences de Salonique et du Caire. Il est probable qu'on a puisé, en la dénaturant, l'idée de l'expédition d'Egypte exécutée par le général Bonaparte, dans les documens que Magallon avait adressés au gouvernement, sur ses rapports avec cette contrée. Lorsque l'on commença en France à pressentir les résultats de cette expédition, le ministre des relations extérieures sous lequel l'expédition avait commencé, et celui qui le remplaça pendant sa durée, établirent entre eux une lutte polémique, courte, mais animée, qu'on ne lit point encore aujourd'hui sans intérêt, à cause du jour qu'elle jette sur les affaires de ce temps-là, et sur le caractère des personnages qui occupaient la scène politique. Revenu en France avec les restes de l'armée d'Egypte, M. Magallon, se fixa à Paris, où il vivait encore en 1818, des débris de sa fortune, et d'une pension de 6000 francs que le gouvernement lui a accordée pour prix de ses longs services.

MAGENDIE (François), docteur en

médecine, de la faculté de Paris, né à Bordeaux en 1783, professe avec succès, depuis quelques années, l'anatomie, la physiologie et la séméiotique. Il publie, par livraisons, depuis 1814, sur cette dernière science, sous le titre de *Précis élémentaire*, un ouvrage, qui semble moins destiné à faire faire de nouveaux progrès à cette branche de la médecine, qu'à en rendre l'étude agréable et facile aux gens du monde. M. Magendie a lu, dans la séance de l'académie des sciences, du 19 août 1816, un mémoire dont le résultat serait qu'en suivant un certain régime, on peut espérer de se guérir de la gravelle et de la pierre. Il a encore fait dans la pratique, contre la paralysie, des applications très-heureuses de la *noix vomique*, dont on peut voir le détail dans un mémoire du docteur Fouquier, publié en 1817. Le style du docteur Magendie est élégant et lucide. On a de lui : *Mémoire sur le Vomissement*, 1813, in-8. — *Mémoire sur l'Epiglotte*, 1813, in-8. — *De l'influence de l'Emétique*, 1813, in-8. — *Précis élémentaire de Physiologie*, tom. 1er, 1816; tom. 2, 1817, in-8. — *Recherches physiologiques et médicales sur les causes, les symptômes et le traitement de la gravelle*, 1818, in-8. Il a communiqué à l'académie des sciences, en 1817, un *Mémoire sur l'action du sang dans le système artériel et veineux*.

MAGHELLA, né dans l'état de Gênes, était employé dans l'administration des impôts indirects de cette république, lorsque Salicetti commissaire du directoire-exécutif auprès de l'armée d'Italie y fut envoyé par le général Bonaparte, pour préparer la révolution qui devait remplacer le gouvernement du doge par un directoire. Salicetti jugea Maghella très-propre à le seconder, et parvint à le faire charger du ministère de la police. Le doge renversé, Maghella fut l'un des trois nouveaux directeurs qui gouvernèrent la république ligurienne, jusqu'en 1802, époque à laquelle le doge fut rétabli par le premier consul. M. Maghella fut nommé sénateur; mais peu de temps après Gênes ayant été réuni à la France, Maghella fut nommé membre du corps-législatif et, en outre, l'un des administrateurs des droits-réunis à Turin. Il a exercé ce dernier emploi jusqu'au moment ou le roi Joachim, se rendant à Naples pour y prendre possession de ses nouveaux états, offrit, à son passage à Turin, du service à Maghella, et le nomma préfet de police à Naples ou Salicetti était ministre de la police-générale. L'influence qu'exerçait ce dernier dans le royaume, où il avait fini par se faire de nombreux partisans dans toutes les classes, ayant donné de l'ombrage au roi Joachim, ce prince pensa que personne ne lui convenait mieux que Maghella pour faire une contre-police destinée à éclairer celle de son ministre. Quoiqu'il en soit, le nouveau préfet de police, oubliant ses anciennes liaisons avec Salicetti, devint son ennemi; il était aisé de voir que le roi entretenait à dessein cette mésintelligence; et ce qui leva tous les doutes, à cet égard, fut la destitution que fit ce prince des deux principaux chefs du ministère de Salicetti, que ce dernier affectionnait le plus. Le roi et la reine de Naples s'étant rendus à Paris pour le mariage de l'empereur, M. Maghella y adressait à Joachim des rapports défavorables sur son ministre, et celui-ci n'eut pas de peine à se convaincre de la malveillance de ces rapports par le ton de la correspondance royale. Il dissimulait néanmoins avec Maghella pour ne pas compromettre les intérêts de l'état par une rupture ouverte, jusqu'au moment ou le roi, de retour, recevrait sa démission ou appelerait Maghella à un autre emploi. Salicetti crut même devoir pousser la dissimulation avec Maghella au point d'accepter un dîner chez lui. Ce fut à la suite de ce dîner que Salicetti atteint d'une violente inflammation d'entrailles, succomba le troisième jour de la maladie (*voy*. SALICETTI). Comme on ne manquera pas, sans doute, de tirer d'étranges inductions de cette circonstance, nous croyons de notre impartialité de déclarer que rien, jusqu'ici, n'a justifié les soupçons qui s'élevèrent dès-lors. Salicetti mort, le roi remit, par intérim, le portefeuille du ministère de la police à M. Daure, ministre de la guerre. Au départ de celui-ci pour la France, il fut confié, aussi par intérim, à M. Maghella alors conseiller-d'état qui fut remplacé à la préfecture de police, par M. Mandrini, magistrat aussi habile que dévoué. L'empereur, on ne sait pour quel motif, exigea du roi le renvoi de Maghella; ce prince lui donna une somme considérable pour se rendre à Paris où il résida jusqu'en 1814, époque

à laquelle il en partit secrètement pour se rendre auprès de Joachim, réuni depuis peu à la coalition. Il fut chargé de la police de Rome et, lorsqu'après le traité de Paris, le roi fut retourné dans ses états, Maghella reprit, toujours par intérim, le département de la police. Après la déplorable catastrophe du roi Joachim, Maghella a dû quitter Naples. Les journaux ont dit que, lorsque le roi de Sardaigne avait pris, en vertu d'une décision du congrès de Vienne, possession de l'état de Gênes, qui venait d'être réuni au Piémont, M. Maghella avait été arrêté et conduit par les ordres de ce prince, dans le fort de Fenestrelles.

MAGNAN (D.), célèbre antiquaire, né à Raillance en Provence en 1731, entra, à dix-huit ans, dans l'ordre des minimes, et fut appelé très-jeune à Marseille pour y professer la théologie. Entraîné par son goût vers la science des antiques, il y consacra une grande partie de ses momens, et ses liaisons avec plusieurs savans d'Italie et d'Allemagne lui procurèrent un assez beau cabinet de médailles et d'inscriptions. L'empereur François Ier, qui avait entendu parler du mérite du père Magnan, alla le voir, et lui témoigna le désir de l'attirer dans ses états. Magnan partit donc pour Vienne en 1760. Il se rendit ensuite en Italie, où ses supérieurs le placèrent à la tête de la Trinité du Mont, couvent fondé à Rome par les ministres français. Heureux et tranquille dans cette retraite, se livrant tout entier aux sciences et aux lettres, ce fut là qu'il composa ses principaux ouvrages. En 1794, il fut enveloppé dans des tracasseries monastiques, puis obligé de sortir de Rome et de se retirer à Florence, où il mourut en 1796. Outre un grand nombre d'ouvrages estimés sur les médailles, écrits en latin, on lui doit une *Description de Rome*, contenant des jugemens exacts sur les monumens d'architecture, de peinture et de sculpture qui se trouvent dans cette ville célèbre.

MAHA-BAJAH-BIKAM-SCHAH, rajah du Népaul en 1818, a soutenu, en 1815 et 1816, une guerre malheureuse contre la compagnie anglaise des Indes orientales, à laquelle il s'est vu forcé de céder, par un traité conclu en mars 1816, des portions considérables de territoire, dont il a abdiqué la souveraineté pour lui et pour ses successeurs.

MAHMOUD II, sultan des Turcs
cesseur de son frère, Mustapha IV
vint à l'empire le 11 août 1808. Séli
à qui Mustapha avait succédé, vena
tre assassiné par ordre de ce dernie
fit jeter le corps du sultan au-deva
Beiractar, au moment où ce fameu
enfonçait les portes du sérail, dans l
sein de faire subir un sort pareil à
tapha. Pour n'avoir plus de compéti
il manquait à celui-ci la mort de
moud : il l'ordonna ; mais Ramir Ef
trésorier de l'armée, s'étant port
Cage (palais où sont renfermés les
ces du sang royal), en enleva, à l
de deux mille Albanais, le prince
moud, qu'il fit aussitôt déclarer su
par un fetfa du muphti. Le nouvel
reur donna les sceaux à Beiractar,
voulant reprendre le système de re
si funeste à Sélim, excita contre
contre son souverain un nouvel o
dont il fut seul la victime. Plus e
que la plupart de ses sujets, et
d'ailleurs d'une certaine énergie d
ractère, Mahmoud vit avec satisf
le système adopté par un visir qui a
çait la volonté forte et réfléchie d
les Turcs de la honteuse ignorance
croupissaient, et de les élever au
des autres nations européennes. D
effets de ce système se faisaient
d'une manière frappante : des tro
exercées suivant la méthode en
parmi les peuples civilisés, s'étaien
mées sous le nom de *Seïmens*, et
mettaient enfin à l'empire ottom
bataillons disciplinés, capables d'êt
posés sans désavantage aux armées
ries de ses puissans voisins. Les trafi
chrétiens, protégés par des lois sag
sévères, craignaient moins d'habi
pays d'où la plus stupide intoléran
avait long-temps éloignés, et pr
taient d'accroître, par un commer
tif, les richesses de cette contrée,
vorisée de la nature. La haine des
et l'ignorance obstinée du peuple n
mirent pas au visir de consommer s
vrage. Une révolution sanglante,
les janissaires furent les principau
teurs, anéantit et Beiractar (*vo*
nom) et le fruit de ses travaux. La
turque, qui se trouvait dans le port
tribua beaucoup aussi à ce résult
faisant pleuvoir pendant 2 jours de
sur le palais du sultan, des bombes

mirent le feu. Dans cette extrémité, Mahmoud ne vit plus d'autre moyen de salut que d'accéder à la volonté des rebelles. Il leur envoya une députation, avec promesse de licencier les Seimens, et de rétablir le corps des janissaires dans tous ses priviléges. Cette démarche réussit au-delà de ses espérances. Lorsque le visir se fut enseveli, avec ses femmes et ses trésors, sous les débris d'une tour fortifiée dont il fit sauter le magasin à poudre, la rage des janissaires expira subitement, et tous se prosternèrent aux pieds de Mahmoud. C'est en vain que, dans le fort de l'émeute, ce prince s'était opposé au meurtre de son frère Mustapha; il ne put empêcher que Ramir Effendi n'immolât cette victime à sa sûreté. Mahmoud était monté sur le trône au milieu des circonstances les plus désastreuses: des troubles et des désordres sans nombre dans l'intérieur, et au-dehors une guerre malheureuse contre les Russes et les Serviens, semblaient annoncer la dissolution prochaine de son empire. Par sa prudente énergie, il parvint à conjurer l'orage. Contraint d'abord (1811), par les malheurs de la guerre, à une paix onéreuse, il sut en faire naître, par des moyens que la politique turque qualifie d'habileté, l'occasion d'abattre les têtes des chefs des révoltés, et de réduire successivement à l'obéissance les pachas de Romélie, de Widdin, de Bagdad, de Damas; les beys d'Egypte, et le gouverneur de Satalie. La lutte pénible soutenue contre la Servie, mais terminée à l'avantage des Musulmans, et l'affranchissement de la Mecque, déposent aussi en faveur des talens de ce monarque. Enfin, sa conduite mesurée dans les différentes positions délicates où les événemens ont placé la Porte-Ottomane vis-à-vis des puissances européennes, et principalement de la Russie, de l'Angleterre et de la France, fait également honneur à la sagacité de son esprit. Il était assez remarquable de le voir accueillir avec distinction, dans sa propre demeure (chose inouie dans les usages de cette cour), une princesse d'Angleterre (la princesse de Galles), au moment où l'escadre de cette nation bombardait Alger et foudroyait sa marine. L'audience solennelle qu'il donna, quelque temps après (1816), aux envoyés de cette résidence et de celle de Tunis, dut annoncer à ces barbaresques un système bien différent de la protection accordée jusqu'ici, par tous les sultans, à leurs brigandages. Il reçut, à la vérité, les présens des Africains; mais il rejeta leurs demandes. Le silence que l'on a gardé sur les véritables causes de la mort du fameux Czerni-George (*voy.* ce nom), assassiné en 1817, sur le territoire turc, et dont la tête a été envoyée à Mahmoud, ne permet pas de connaître jusqu'à quel point sa politique a pu être intéressée dans ce meurtre. Il a cherché à effrayer, par des exemples non-équivoques d'une justice terrible autant qu'expéditive, les déprédateurs des finances de l'état, en faisant trancher la tête, en 1816, au Kiaya, au divan Effendi et à Soliman-pacha, ancien gouverneur de Bagdad, convaincus d'extorsions commises dans l'exercice de leurs charges. On voit dans Mahmoud II une tendance, assez rare parmi les sultans, vers l'amélioration du gouvernement et les réformes si malheureusement tentées par Selim III. Il est cependant vraisemblable que la malheureuse tentative faite par Beiractar ne lui permettra de s'abandonner que fort imparfaitement à cette disposition. Il est toutefois parvenu à opérer quelques améliorations dans la police et l'administration de son empire, et surtout de la capitale. Il a fondé des imprimeries, réprimé jusqu'à un certain point l'insolence des janissaires, et permis que des médecins européens cherchassent à diminuer ou même à faire cesser les ravages de la peste. Après une guerre longue et sanglante contre les Wechabites, il est parvenu à triompher de ces fougueux sectaires, dont les progrès menaçaient d'anéantir l'islamisme; mais il a souillé cette éclatante victoire par la cruauté avec laquelle il a traité leur chef Abdallah et deux de ses principaux partisans, faits prisonniers par les troupes du vice-roi d'Egypte (*voy.* MEHEMED ALI-PACHA). Une autre particularité non moins remarquable, c'est de rencontrer, sous un sultan aussi européen par ses principes personnels de gouvernement, un vice-roi qui suit le même système avec tant de succès et d'éclat, qu'on peut raisonnablement douter si, en l'essayant d'abord à l'avantage de son maître, il ne finira point par en appliquer les résultats à sa propre indépendance, par l'affranchissement de l'Egypte. Dans un furieux incendie, pendant

lequel le respect pour les lois du harem ne permit d'accepter le secours des hommes accourus pour l'éteindre, que lorsque les femmes furent sorties. Mahmoud perdit, en 1817, son fils aîné, qui fut dévoré par les flammes, avec la sultane sa mère.

MAHON (Paul-Augustin-Olivier), né à Chartres, le 6 avril 1752, d'un médecin assez connu, suivit la même carrière à Paris, et y fut membre de la société de médecine, puis médecin en chef de l'hôpital des vénériens. Il a fourni dans l'*Encyclopédie* un grand nombre d'articles; possédait le grec et l'anglais, et a traduit de cette dernière langue, les *Observations* de Blak sur la petite vérole : il a aussi traduit du latin la *Médecine pratique* de Stell. Enlevé à ses travaux en 1809, il a laissé beaucoup de manuscrits imparfaits, dont sa famille a déjà fait publier une partie, par les soins de quelques autres médecins, notamment de M. Lamauve.

MAI (L'abbé Ange), savant helléniste, conservateur de la bibliothèque ambrosienne de Milan, est devenu célèbre par les découvertes qu'il vient d'y faire des manuscrits de plusieurs ouvrages de l'antiquité qu'on croyait perdus. Entièrement appliqué à l'étude dans le Bergamasque, sa patrie, il y avait vécu long-temps dans l'obscurité, et ce n'est qu'en 1812 qu'il a été appelé à cette bibliothèque. On sait que, lorsque le cardinal Fréderic Borromée, archevêque de Milan, voulut former cette riche collection, en 1595, il envoya non-seulement dans tout le midi de l'Italie, mais encore en Grèce et en Asie, des savans, pourvus de sommes considérables, pour acheter ce qu'ils y trouveraient de précieux en livres et en manuscrits. Quoique, depuis lors, on en eût déjà publié quelques-uns, il en restait encore de très-curieux dont les savans des autres pays ignoraient l'existence. M. Mai est venu leur en faire connaître un grand nombre. On jugera de ses travaux, et de ce que son ardeur pour la découverte de pareils monumens nous promet encore, par les éditions qu'il a déjà publiées : *Isocratis oratio de permutatione*, mise en latin par l'éditeur, qui y a joint des notes et une préface, avec quatre appendices, d'après un manuscrit de la bibliothèque. Cet ouvrage avait été récemment publié en grec par André Mustoxidi (*voy.* ce nom), in-8, de 148 pag. Milan, 1813. — *M. Tullii Ciceronis sex orationum partes ineditæ, pro Scauro, pro Tullio, pro Flacco, in Clodium et Curionem; de œre alieno Milonis, de rege Alexandrino : item antiquus commentarius ineditus, qui videtur Asconii Pediani ad ejusdem Tullii duodecim orationes, cum C. Gracchi inedito oratorio fragmento.* L'éditeur y a joint des dissertations et un *fac simile* des deux manuscrits, Milan, 1814, 2 volumes in-8. — *M. Cornelii Frontonis opera inedita latina et græca; cum epistolis item ineditis Antonini Pii, M. Aurelii, L. Veri et Appiani necnon aliorum veterum fragmentis.* Cette édition est précédée d'un commentaire et enrichie de notes de l'éditeur, ainsi que des portraits de ces quatre empereurs et d'un *fac simile* du manuscrit, 2 tomes in-8, Milan, 1815; il en a été tiré quelques exemplaires in-4. — *Philonis Judei de virtute ejusque partibus, invenit et interpretatus est Angelus Majus A. C. D academiæ R. Monacensis sodalis.* Cet ouvrage est précédé d'une dissertation dans laquelle l'éditeur a fait connaître quelques livres inconnus de Philon, quelques parties d'une chronique inédite d'Eusèbe Pamphile, et d'autres ouvrages tirés de manuscrits arméniens, in-8, Milan, 1816. — *Q. Aurelii Symmachi V. C. octo orationum ineditarum partes, cum vetere anonymi oratoris fragmento, et Pliniani panegyrici variis aliquot lectionibus.* L'éditeur y a joint des notes et une dissertation sur Symmaque, avec un *fac simile* du manuscrit, in-8, Milan, 1815. — *M. Accii Plauti fragmenta inedita : item ad P. Terentium commentationes et picturæ tres ineditæ, cum ejusdem Terentii vitâ item ineditâ*, avec une dissertation et des notes de l'éditeur, ainsi qu'un *fac simile* du manuscrit de Plaute, in-8, et in-4, Milan, 1816. Il se trouvait, parmi les fragmens de Plaute, un morceau de la comédie intitulée *Vidularia*, qui a été perdue. — *Isaei oratiò de hereditate Cleonymi, nunc primùm duplo auctior, græcè cum latinâ editoris interpretatione*, avec une dissertation, quelques notes et plusieurs leçons différentes de l'oraison d'Isée *de Meneclis hereditate*, in-8, et in-4, Milan, 1815. — *Themistii philosophi oratio hactenùs inedita in eos à quibus ob præfecturam susceptam fuerat vituperatus; græcè cum latinâ*

ris interpretatione, une dissertation ninaire et des notes. Ce volume conen outre : *Themistii prooemium ine- orationi funebri in patrem*, où l'é- a rempli quelques courtes lacunes trouvaient dans le manuscrit, in-8, 4, Milan, 1816. — *Plauti et Isaei emistii opera*, en un seul volume. a été tiré quelques exemplaires en papier, qui se vendent jusqu'à 30 , Milan, 1816. — *Porphyrii phi- hi ad Marcellam (conjugem), in- interpretatione notisque declaravit lus Majus*, etc. *Accedit ejusdem hyrii poeticum fragmentum, tum ue græcum Scholion ad Basilico- ibri XLV, titulum VI, de Armeniis.* Milan, 1816. L'éditeur y a ajouté mple notice sur la Chronique eusé- edont il avait donné des parties dans ume précédent. — *Dionysii Hali- ssei Antiquitatum romanarum pars nùs desiderata, nempè libri postremi* n en grec, avec la traduction par M. qui y a joint une dissertation pré- ire, des notes et quelques appendi- Cette édition est magnifique par les s grecques carrées qui y sont em- es. — *Itinerarium Alexandri ad tantium Augustum Constantini mag- ium, cum editoris dissertatione et , ac specimine codicis, imagine ndri et tabula geographica itinera-* n-8, de 108 pages, Milan, 1817. — *Valerii de rebus gestis Alexandri donis libri tres translati ex Æsopo , cum editoris notis et disserta-* , in-8, 282 pages. Milan, 1817. leux ouvrages se réunissent en un volume. — *Sibyllinus liber XIV, cum poeticâ editoris interpreta- et prævià dissertatione ac notis : lit Sibyllinus liber VI et pars octavi multâ vocum et versuum varietate*, ges, in-8. Milan, 1817. — *Cicero An- nis codicibus illustratus et auctus, etsex orationum partium ineditarum altera ad codices Ambrosianos di- ter retractata, emendata, atque aucta m circiter locis, cum descriptione anorum codicum* CXLIX, *vitâ Ci- is, ejusdem imagine, et duobus co- n speciminibus, aliisque pluribus amentis : accedunt commentationes litionibus principibus mediolanensi- Ciceronis atque Frontonis*, 416 pa- in-8, Milan, 1817. La plupart de ces restes précieux de la littérature classique ont été découverts sous l'écriture de vieux sermonaires et d'autres livres de piété, que des moines ignorans, pour économiser le parchemin, avaient transcrits par-dessus et entre les lignes des manuscrits anciens. On annonçait encore de M. Mai, en octobre 1817, l'édition de deux manuscrits contenant la traduction demi-gothique des treize épîtres proto-canoniques de saint Paul, faite par l'évêque Ulphilas. Le code dit *d'Argent*, du même évêque, dans la bibliothèque d'Upsal, ne contient que les évangiles dans cette langue aujourd'hui perdue. Ces manuscrits doivent avoir été faits entre le 5ᵉ et 6ᵉ siècle.

MAIGNET (ÉTIENNE), l'un des hommes les plus horriblement fameux dans la révolution, et dont le nom sera placé par l'histoire à côté de celui des Carrier, des Lebon et des Collot-d'Herbois, est né en Auvergne vers 1770. Avocat, en 1789, il fut nommé, en 1790, administrateur du département du Puy-de-Dôme ; et en 1791, député à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer. Réélu à la convention nationale, il y vota, dans le procès de Louis XVI, pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis à l'exécution ; et demeura long temps dans une profonde nullité politique, siégeant toujours, néanmoins, à la montagne, et prenant part à toutes les proscriptions ordonnées par elle. Protégé par Couthon, son compatriote, alors membre du comité de salut public, Maignet sortit de son obscurité, et fut adjoint à ce député et à Châteauneuf-Randon qui venaient d'être chargés de se rendre dans le Midi de la France, pour y exécuter les décrets de terreur dont Lyon, Marseille, et plusieurs villes du Midi avaient été frappées, comme ayant pris part à l'insurrection généreuse et vraiment républicaine (puisque la république n'est en effet, que l'accord de l'ordre et de la liberté), qu'on désignait dans ce temps là sous le nom de *Fédéralisme*. Arrivé à Lyon, Maignet commença, avec Couthon et Châteauneuf-Randon, les travaux des démolitions. Là, il reçut de nouveaux ordres du comité de salut public, et partit pour se rendre dans les départemens Méridionaux, et spécialement dans celui de Vaucluse. Arrivé à Avignon, il sollicita par une lettre du 4 floréal an 2 (23 avril 1794), adressée à

son ami Couthon, l'autorisation d'établir, dans le département de Vaucluse, un trinal révolutionnaire pour juger, disait-il, les chefs des fédéralistes qui fourmillaient dans ces départemens (*). En effet, d'après les notes transmises par ce député, au comité de salut public, il ne s'agissait pas d'exterminer moins de *dix mille prévenus de rebellion*. L'autorisation, si vivement sollicitée par lui, ayant été accordée par arrêté du comité de salut public du 21 floréal (on voit qu'il n'avait pas été perdu de temps depuis la reception de la lettre de Maignet), l'abominable tribunal fut établi, le 5 prairial, dans la ville d'Orange, à cinq lieues d'Avignon, sous le nom de *commission révolutionnaire*, et ne tarda pas à déployer la plus sanguinaire activité. Non content de ce qu'il appelait les effets *mesquins de la guillotine*, Maignet voulut détruire en masse; et un arbre de la liberté ayant été coupé hors de l'enceinte de Bédouin (petite ville à trois lieues de Carpentras), il en proscrivit les habitans; organisa une commission semblable à celle d'Orange pour les juger, et ordonna, par arrêté du 17 floréal (6 mai 1794), de livrer la ville aux flammes. Soixante-trois habitans furent mis à mort, et le reste, partagé entre quatre communes environnantes et livré à la plus odieuse persécution. La montagne, sur le rapport du comité de salut public, donna une entière approbation à ces barbares mesures; mais, après le 9 thermidor, survenu dans ces entrefaites, la puissance de cette faction diminuant de jour en jour, Maignet qui avait été dénoncé à la convention, dès le 8 fructidor an 2 (25 août 1794), fut accusé de nouveau, le 15 frimaire an 3 (5 décembre 1794), par les infortunés habitans de Bédouin, dont Goupilleau de Montaigu appuya vivement les dénonciations. Le 6 janvier 1795, il présenta, à la tribune, ses moyens de défense; exposa que, deux fois, la convention avait approuvé sa conduite, et qu'avant d'exécuter les mesures qu'il avait prises contre Bédouin, il les avait soumises au comité, en l'invitant à lui faire connaître s'il les trouvait trop rigoureuses. Maignet en imposait; il avait, cette fois, ainsi qu'on l'a vu plus haut, surpassé en férocité ses complices même du comité

(*) *Vaucluse* et Bouches-du-Rhône.

de salut public, en leur démontr[...] nécessité indispensable d'instituer l[...] bunal qu'il réclamait. Il ajouta à sa[...] fication le détail d'autres circonst[...] qui lui paraissaient annoncer l'exp[...] prochaine d'une *Vendée* dans le [...] et qu'il jugea nécessaire de compr[...] dès sa naissance, par une mesure d[...] reur. L'examen de sa justification [...] été renvoyé aux comités, Maignet f[...] crété d'arrestation le 16 germinal (5[...] sur la proposition de Tallien, comm[...] des fauteurs de l'insurrection du [...] même mois. Dans un rapport du 5 d[...] bre, Goupilleau assura avoir compt[...] de cinq cents individus livrés par [...] gnet à l'échafaud, et avoir fait con[...] à Orange, une fosse pleine de cinq [...] cadavres, et deux autres que ce [...] tre avait fait creuser pour en re[...] douze cents: la chaux était déjà [...] rée pour les consumer. Il rapport[...] outre, « qu'une jeune fille de dix-h[...] étant venu implorer Maignet en fav[...] son père, il l'avait envoyée elle-mêm[...] chafaud, dès qu'il avait su qu'ell[...] du village de Bédouin. » Compri[...] l'amnistie du 4 brumaire an 4 ([...] tobre 1795), Maignet reprit ses [...] tions d'avocat, qu'il a exercées [...] dant dix-huit ans. Nommé maire [...] petite ville d'Ambert (Puy-du-D[...] où il résidait, il avait tellement [...] dans ces fonctions, à se concilier l'o[...] de ses administrés, que ceux-ci, n[...] tens d'oublier qu'il est des crime[...] l'impunité seule est un outrage à [...] berté dont la cause aurait été désh[...] par eux, si une telle cause pouvait [...] ont ajouté à cette erreur, déjà si [...] ble, le tort plus coupable encor[...] norer de leurs choix un homme [...] échappé au supplice que lui devait [...] tice humaine, était dévoué, par s[...] cience, au supplice, plus cruel pe[...] du remord. Quoiqu'il en soit, M[...] élu membre de la chambre des re[...] tans de 1815, a siégé dans cette c[...] à côté des plus anciens, des plus [...] des plus irréprochables amis de la l[...] dont il fut si long-temps le perséc[...] et qui, sans doute, par le seul [...] qu'ils portent au choix du peup[...] l'ont pas repoussé, avec horreur, d[...] rangs. La loi du 12 janvier 1816, l[...] de quitter la France.

MAILHE (Jean-Baptiste), av[...]

Toulouse lorsque la révolution commença, en embrassa les principes avec ardeur, et fut nommé procureur-syndic du département de la Haute-Garonne. Député, par ce département, en 1791, à l'assemblée législative, il fut nommé membre de son comité diplomatique. Il fit, dans les premiers mois de 1792, un rapport sur les soldats en Châteauvieux, condamnés aux galères par suite des événemens arrivés à Nancy, le 31 août 1790. Il y vota successivement, avant le 10 août 1792, l'accusation des ministres Bertrand de Molleville et de Lessart; la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême; le licenciement de l'état-major de la garde nationale de Paris et des villes dont la population excéderait 50 mille ames; la permanence des sections de Paris; et la déclaration des dangers de la patrie. Chargé, dans la journée du 10 août, de s'opposer à la fureur populaire qui avait déjà immolé un grand nombre de Suisses, et demandait les têtes de ceux qui lui étaient échappés, Mailhe remplit cette mission avec courage et dévouement. Elu, en septembre 1792, membre de la convention, par le département de la Haute-Garonne, qui l'avait député à l'assemblée législative, sa conduite y fut celle d'un homme de bien; mais sa fermeté ne répondit pas toujours à la droiture de ses intentions. Lorsque le jugement de Louis XVI fut mis à l'ordre du jour de la convention, Mailhe pensa que ce prince devait être jugé avec solennité et sans précipitation; et s'exprima ainsi, dans la séance du 26 octobre, au nom du comité de législation dont il faisait partie, et auquel avait été renvoyée la question de savoir si Louis serait jugé, et par qui il serait jugé: « Louis peut être jugé; il le sera par la convention; des commissaires pris dans la convention feront le rapport du procès; les délits, après huit jours de publication, seront adoptés ou rejetés par appel nominal. Louis paraîtra à la barre; après la défense et les délais déterminés, la convention portera son jugement par appel nominal. » Cette marche est, en effet, celle qui a été suivie pendant tout le cours de cette procédure. L'opinion personnelle de Mailhe dans cette affaire, fut, sur les deux premières questions posées (*voy.* Louis XVI): que Louis était coupable et qu'il y aurait appel au peuple. Son vote sur la peine à infliger fut « la mort, » ajoutant « que, si cette opinion obtenait la majorité, on discuterait le point de savoir s'il convenait, pour l'intérêt public, que l'exécution eût lieu sur-le-champ, ou qu'elle fût différée, déclarant que cette opinion était subordonnée au sursis. Ce vote auquel se rattachèrent vingt-six de ses collègues, fut néanmoins compté pour la mort immédiate lors du recensement des voix. La convention ayant ensuite discuté s'il y aurait un sursis à l'exécution, Mailhe, dont la secrète intention de sauver Louis se laissait pénétrer à travers toutes les incertitudes de la peur, se prononça en faveur de cette mesure, et rattacha à elle ceux de ses collègues qui avaient adopté le même vote que lui sur la peine. Mailhe a gardé un silence profond sous la terreur; et il est également juste de dire que si, pendant cette sanglante époque, il n'a pas combattu les tyrans, il ne les a pas servis. Affranchi de ses terreurs par le 9 thermidor, Mailhe, en s'élevant avec quelque courage contre les anciens oppresseurs de la république, parut long-temps attaché à la cause de la liberté; et l'opinion qu'il émit, contre le royalisme, dans la séance du 8 nivôse an 3 (28 décembre 1794), opinion que nous sommes loin d'admettre, en ce qu'elle met aux droits des peuples des bornes que nous ne leur reconnaissons point, ne peut laisser aucun doute à cet égard: « Il ne dépend pas d'un peuple » s'écriait-il alors « de se donner le gouvernement qu'il lui plait, de se donner un roi; cette faculté ne lui est pas permise; un Français qui voudrait un roi, ne serait pas un homme, mais un tigre, un ennemi de l'humanité. » Envoyé vers le même temps en mission à Dijon, il y comprima l'anarchie, et licencia les canonniers de la garde nationale, parmi lesquels se trouvaient les partisans les plus ardens de la tyrannie décemvirale. Le 23 messidor an 3 (11 juillet 1795), on l'entendit combattre avec force une adresse de la section de l'Observatoire, qui se plaignait de la mise en liberté des terroristes; et reprocher à cette occasion aux royalistes de vouloir confondre tous les républicains avec une minorité de brigands. Devenu membre du conseil des cinq-cents, à l'expiration de ses fonctions conventionnelles, il parut long-temps animé des principes d'une sage modération, et prononça, en mars 1796, un discours sur la nécessité de contenir, par

des lois sévères, les sociétés populaires. Il voulut aussi que l'on comprit dans les mêmes mesures les réunions religieuses. En août de la même année, il fit, au nom d'une commission, un rapport sur les ordres monastiques existans dans les pays réunis. Le 30 octobre, il combattit vivement le message du directoire qui demandait la compression de la presse, et le représenta comme tendant à anéantir la liberté. Dès-lors, l'opposition qui s'était élevée, depuis long-temps, entre lui et le directoire prit un caractère plus ouvertement hostile; et Mailhe, qui redigeait, sous le nom de l'*Ami de la constitution*, un journal, dont, s'il faut en croire la *Biographie* de MM. Michaud, *un royaliste n'aurait pas desavoué les principes*, parut avoir abjuré entièrement les opinions qu'il avait hautement manifestées jusques-là. Il est probable que la peur de se retrouver dans une minorité proscrite, avait opéré en lui ce nouveau changement; mais, cette fois, ses calculs le servirent mal, et quoique, depuis le 1[er] prairial an 5 (20 mai 1797), il eût cessé de faire partie du corps législatif, il n'en fut pas moins compris, par le directoire, dans la liste de déportation du 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797). Il parvint d'abord à se soustraire à la déportation; se rendit ensuite, d'après un ordre du directoire, à Oléron, en janvier 1799; et fut rappelé, en janvier 1800, par les consuls, qui le nommèrent secrétaire-général de la préfecture des Hautes-Pyrénées. M. Mailhe occupa peu de temps cette place, et revint à Paris, où il fut reçu, en 1806, avocat à la cour de cassation et au conseil-d'état. Obligé de sortir de France, pour obéir à la loi du 12 janvier 1816, M. Mailhe, à qui les services, très-réels, qu'il avait rendus, en 1796 et 97, à la cause royale, n'ont pu mériter, aux yeux des Bourbons, une exception aux dispositions de cette loi, s'est retiré à Liege, où il continue à exercer, avec autant de distinction que de succès, l'honorable profession d'avocat.

MAILHOZ (Jean-Baptiste), avocat bâtonnier à Foix, est né à Pau vers 1770. Il fut arrêté deux fois, comme royaliste, en 1793, et transféré à la Conciergerie, pour être jugé par la commission révolutionnaire, qui l'acquitta. Il fut ensuite professeur de littérature à l'école centrale des Basses-Pyrénées. En 1803, il subit une nouvelle arrestation pour des c plets contre le premier consul. En 18 il fut un des premiers à annoncer à F la déchéance de Napoléon et à pren la cocarde blanche. M. Mailhoz a p fessé la littérature à l'école centrale Basses-Pyrénées pendant tout le te que cette école a existé. Depuis 180 est membre de l'Athénée des arts, e la société des sciences, lettres et art Paris. On a de lui : *Vues sur l'organ tion de l'instruction publique* (avec M Champagne et Heilmann), 1799-18 3 vol. in-8. Cet ouvrage contient des saines et des aperçus pleins de saga — *De la version et de la composit* ou *Elémens de la langue latine pa voie de l'analyse et de la synthèse*, 1 in-8. — *Caisse du dernier arriéré puis la restauration*, ou *Moyen de vertir en viager la dette perpétuelle Conspiration judiciaire contre l'in pendance de l'avocat, la liberté in duelle, la liberté de la presse et la défense de soi-même.* — *Le dernie d'un dépositaire de la Charte*, ou *C d'œil rapide sur l'état actuel des lib nationales*, 1818, in-8.

MAILLARD, huissier au Châtel Paris, commença à figurer dans les bles de cette ville, dès l'ouvertur états-généraux; et fut, le 14 j 1789, un des vainqueurs de la Bas Lorsque, le 5 octobre de la même an la populace de Paris marcha à Versa Maillard battit lui-même le tambour rassembler les femmes, et fut charg le comité permanent d'aller à leur demander du pain au roi et à l'assen nationale; presser la confection constitution; et exiger la punition Gardes-du-corps qui, dans un repas d dans les premiers jours d'octobre, taient portés aux excès les plus coup Il partit aussitôt à la tête de la pre colonne, qu'il conduisit et dirigea gré, avec un empire incroyable. A près de Versailles, il arrêta toute femmes; les mit en ordre; plaça se nons à l'arrière-garde, et se rendi suite à l'assemblée qu'il harangua. avoir demandé et obtenu plusieurs crets sur les subsistances, il repar même soir pour Paris, dans une vo de la cour, et ne se trouva pas à sailles pendant la nuit du 5 au 6. I posa ensuite au Châtelet sur ces m

journées, mais sa déposition ne fut qu'une apologie de sa conduite personnelle. En septembre 1792, Maillard présida la commission populaire qui se forma à l'Abbaye, pour ordonner le massacre des prisonniers; devint sous le gouvernement décemviral un des dénonciateurs des prisons; et parut plusieurs fois à la Force pendant le règne de la terreur, pour désigner les victimes que devait immoler le tribunal révolutionnaire. Le 17 décembre 1793, il fut décrété d'arrestation avec Vincent et Ronsin; mais plus heureux que ces derniers, il fut remis en liberté et chargé par le comité de sureté générale, conjointement avec un nommé Héron, de l'exécution des mandats d'arrêt décernés par ce comité. Cet homme atroce est mort depuis dans la misère.

MAILLY DE CHATEAU-RENAUD (Antoine), d'une famille noble, était riche propriétaire dans le département de la Haute-Saône, à l'époque de la révolution. Élu, en septembre 1792, député à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel est sans sursis. Devenu membre du conseil des anciens, il en sortit en 1798. M. de Mailly est mort depuis plusieurs années dans ses propriétés. — Son fils Minerve de Chateau-Renaud, qui avait servi aux armées, se trouva dans la salle de la convention lorsqu'elle fut attaquée par les anarchistes, le 20 mai 1795; il la défendit avec la plus grande bravoure, et reçut deux coups de feu dans cette occasion. Le brave Minerve fut tué au dernier assaut de St-Jean-d'Acre, en Egypte, en mai 1799.

MAIMIEUX (J. de), ancien major au service d'un prince d'Allemagne, membre de l'académie des sciences de Harlem, de la société des observateurs de l'homme, etc., est né vers l'an 1753. Il a publié: *Eloge philosophique de l'Impertinence*, 1788, in-8; nouvelle édition, 1806, in-8. — *Pasigraphie*, ou *Premiers éléments du nouvel Art-science d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue sans traduction*, première édition, originale comme l'édition en langue allemande, Paris, 1797, in-4; 2ᵉ édition, augmentée de la *Pasilalie*, ib., in-4. — *Epître familière au sens commun sur la Pasigraphie et la Pasilalie*, Paris, 1802, in-12. C'est une espèce de tour de force que d'avoir pu décrire, en vers faciles, les principales règles de la pasigraphie, et même la forme de ses douze caractères. Le petit poème est inséré dans la 2ᵉ édition de l'ouvrage précédent. — *Carte générale pasigraphique*, 1808, un grand tableau en trois feuilles. On y trouve l'abrégé des règles de cette écriture universelle. On ne peut contester que les règles grammaticales en sont d'une simplicité et d'une richesse admirables. — *Fragments de lettres originales de madame Charlotte Elisabeth de Bavière*, 1788, 2 vol. in-12. Ce recueil a été lu avec curiosité. — *Le comte de St.-Méran*, ou *les nouveaux égarements du cœur et de l'esprit*, Paris, 1789, 8 vol. in-12. — *Charles de Rosenfeld*, ou *l'aveugle inconsolable d'avoir recouvré la vue*, ibid. 3 vol. in-12. Roman plein d'intérêt, dont l'idée principale est d'une originalité remarquable, et développée d'une manière fort attachante. — *De l'Homme d'état considéré dans Alexandre Sévère, mis en parallèle avec les plus vertueux des empereurs romains*, 1801, in-8. — *Sylvestre*, ou *Mémoires d'un centenaire, de 1675 à 1786*, 1802, 4 vol. in-12. — *Céleste Paléologue*, roman historique, 1811, 4 vol. in-12. — (Avec madame Polier) *Le Nord industrieux*, journal. — (Avec la même) *Le Midi industrieux*, journal. — (Avec la même et autres) *Bibliothèque germanique*, journal. M. de Maimieux a aussi publié, en 1798, les *Trois Musées de l'Enfance*, contenant le *Spectacle de la Nature*, les *Spectacles de la Société humaine*, et les *Spectacles des Arts et des Sciences*; et il a beaucoup de part à la *Pasitélégraphie* publiée à Stuttgard, en 1811.

MAINARDI (André), avocat italien, avait cessé d'exercer sa profession depuis l'entrée des Français en Italie. De son cabinet, où il restait enfermé, il lança dans le public, en juillet 1803, sous le titre de *Saggio sulla vendetta* (*Milano 13 frutile, anno 9*), une *Lettre apologétique de la vengeance*, en faisant espérer que cet écrit serait suivi de plusieurs autres du même genre: il tendait à provoquer de nouvelles *vêpres siciliennes* contre les Français. Murat, alors général en chef de l'armée française d'Italie, se récria fortement auprès du vice-président de la république italienne, M. de Melzi, contre la liberté avec laquelle cette brochure se publiait. Beaucoup d'Italiens l'achetaient avec empressement, plutôt à cause de sa

hardiesse que par goût pour la doctrine qu'on y trouvait. La police la fit bientôt disparaître. Elle commençait ainsi : « Vos sages vous disent que la vengeance est toujours blâmable, et qu'au contraire le pardon des injures est une action belle, généreuse, héroïque : tout cela est faux. » Passant rapidement à tous ceux qui prêchent le pardon des injures, tels que les curés, les sages modernes, les philosophes même de l'antiquité, l'auteur ajoutait : « Ils vous trompent, ou sont trompés. Je n'ai pas encore lu leurs ouvrages, et peut-être ne les lirai-je jamais. Mon livre, c'est la raison : non-seulement elle ne loue pas, mais encore elle condamne le pardon des offenses, comme contraire, 1° aux lois de la nature, 2° à la perfection des mœurs, 3° à la sûreté publique, et, en conséquence, comme contraire au grand but de tous les moralistes, qui est la plus grande félicité possible du genre humain. » On pense bien que ces trois assertions n'étaient établies que sur des paradoxes et des sophismes. Il concluait ainsi : « Je vous conseille et vous prie même, au nom de la vérité que je viens d'exposer, de ne pas pardonner à la perfidie. Soyez bien convaincus que, quiconque ne se venge pas, pardonne, et que celui qui ne rend pas le mal pour le mal, ne se venge point : pardonner les offenses est aussi inconvenant que d'être vil, poltron, ambitieux et égoïste. »

MAINE DE BIRAN (Le chevalier François-Pierre), député de la Dordogne à la chambre et conseiller-d'état, était garde-du-corps avant la révolution. Membre du corps législatif en 1813, M. Maine de Biran fit partie de la fameuse commission extraordinaire, composée de MM. Gallois, Flaugergues Raynouard et Lainé, chargée, le 23 décembre de cette année, de faire un rapport sur la situation politique de la France. Depuis cette époque, M. Maine de Biran, n'est plus sorti de la carrière législative. C'est un des métaphysiciens les plus distingués de la France.

MAINVIELLE (Pierre), né à Avignon en 1765, et député du département des Bouches-du-Rhône à la convention nationale, fut un des assassins de la glacière d'Avignon. Long-temps poursuivi pour les crimes de cette époque, l'amnistie du 8 novembre 1791 lui rendit la liberté, et il reparut en triomphe à Avignon avec son frère, Jourdan et leurs complices. Avides de vengeance et plus forts de leur impunité, ils firent périr tous ceux des habitans qui avaient osé témoigner contre eux. Long-temps employé comme conducteur en chef des charrois, à l'armée d'Italie, il prit place à la convention, en remplacement de Rebecqui, lorsqu'en avril 1793, cet estimable député, fatigué du spectacle et des dangers de tant de conspirations sans cesse renaissantes, dirigées contre les plus honorables amis de la liberté, se retira de la convention. Qui le croirait ? une conversion subite et entière s'opéra tout-à-coup dans les sentimens et les opinions de ce Mainvielle, naguère si féroce. Des haines de parti existaient entre les deux Duprat d'Avignon, amis et complices de Mainvielle ; celui-ci, qui arrivait alors à Paris et n'était encore que député suppléant, prit parti contre l'aîné, montagnard fougueux, et fut accusé d'avoir voulu l'assassiner, de concert avec Duprat, le jeune, qui siégeait au côté droit de la convention. Arrêté par ordre du comité de sûreté générale, Mainvielle trouva dans les députés de la Gironde, des défenseurs éloquens et énergiques, qui ne se bornèrent pas à le justifier du nouveau crime qui lui était imputé, et qui n'a jamais été prouvé, mais ils demandèrent son admission dans la convention ; elle fut décrétée, après de long débats. Mainvielle se montra fidèle à la reconnaissance, et ne sépara plus sa cause de celle d'un parti auquel la juste postérité reprochera toujours d'avoir, le 19 mars 1792, fait décréter une amnistie pour les assassins d'Avignon; amnistie à laquelle furent peut-être dûs, cinq mois après, les massacres de septembre!.. Quoiqu'il en soit, devenu député, Mainvielle s'attacha à faire oublier ses anciens crimes, par son énergique opposition aux nouveaux forfaits de ceux qui avaient été ses complices. Compris, les 31 mai et 2 juin, dans la proscription du côté droit, il fut décrété d'accusation le 30 juillet, avec son ami Duprat, le jeune, comme complice de Barbaroux. Traduit au tribunal révolutionnaire, le 3 octobre 1793, il y fut condamné à mort, dans la nuit du 30 au 31 du même mois, comme coupable d'avoir conspiré contre l'unité de la république. Il fut conduit à l'echafaud avec Vergniaud, Brissot, etc.

Depuis l'instant de la condamnation jusqu'à celui du supplice, Mainvielle ne cessa de chanter ce refrain si connu : *Plutôt la mort que l'esclavage*, *etc.* Son courage ne se démentit pas un moment; parlant et chantant alternativement sur la charrette, il répondait par des injures aux imprécations de la populace qui l'insultait. Arrivé au pied de l'échafaud, il dit à ses malheureux amis : « Allons, du courage, ce n'est qu'un mauvais moment. » Il est mort âgé seulement de 28 ans.

MAISON (Le marquis NICOLAS-JEAN), pair de France, lieutenant-général, né le 19 décembre 1770, entra dans la carrière militaire au commencement de la révolution; fit plusieurs campagnes comme officier d'infanterie, et montra tant d'intelligence et de valeur, que le général Bernadotte (aujourd'hui Charles XIV, roi de Suède), l'attacha à sa personne en qualité d'aide-de-camp, puis de chef de son état-major. Le 9 octobre 1806, au moment où commençait la campagne de Prusse, M. Maison, à la tête d'une colonne d'infanterie légère se distingua au combat de Schleitz; enleva les magasins de l'ennemi à Hoff; prit deux pièces de canon et trois cents hommes. Passé, en 1808, à l'armée d'Espagne, il s'y fit remarquer à l'affaire de Pinosa, en gravissant, avec son corps, des montagnes réputées inaccessibles, d'où il culbuta l'ennemi. Plus tard, il s'empara d'un faubourg de Madrid, et contribua à la reddition de cette place. Chargé d'un commandement à l'armée qui se dirigeait sur la Russie, il déploya de grands talens et beaucoup d'intrépidité aux affaires de Polostck et de Toltowa, et fut fait, le 21 août 1812, général de division sur le champ de bataille. En avril 1813, il battit les Prussiens au pont de Willig, sur la Saale, et s'empara de la tête de pont qu'ils y avaient construite. Quelques jours après, il prit Halle, et y établit son quartier-général. Le 16 octobre, il fut blessé à la bataille de Wachau; et, le 20 novembre suivant, l'empereur le nomma grand'croix de la Réunion, et lui donna le titre de comte. En janvier 1814, le général Maison était commandant du 1er corps, chargé de couvrir la Belgique. Il défendit les approches d'Anvers; obtint de fréquens succès dans cette position difficile, et conclut, le 12 avril, avec le duc de Saxe-Weimar, commandant le 3ᵉ corps des alliés, un armistice indéfini, qui comprenait dans la ligne de démarcation, la rive gauche de la Sambre jusqu'à Menin, et les frontières du département du Nord. A l'époque ou, après l'abdication de l'empereur Napoléon, la coalition de l'Europe, dont toute la politique se faisait à Londres, rendit le trône de France à la maison de Bourbon, la conduite du général Maison fut irréprochable; il déclara que « délié de ses obligations envers l'empereur par l'abdication de ce prince, il offrait ses services au souverain à qui la France décernerait la couronne. » Instruit de l'arrivée à Calais, de Louis XVIII, qu'un acte du sénat venait de rappeler, le général Maison se rendit dans cette ville; reçut du roi l'accueil le plus flatteur; fut nommé pair de France, le 4 juin suivant; grand cordon de la légion-d'honneur le 22 juillet; et enfin gouverneur de Paris au mois de mars 1815. Au retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, Maison suivit le roi en Belgique, et se rendit ensuite à Simmern, dans le Hundsruck, patrie de sa femme. Destitué par Napoléon, le 7 avril 1815, il revint à Paris, à la suite du roi, en juillet, et y reprit ses fonctions de commandant de la première division militaire, dont la faction anti-française, alors toute puissante, le priva, dès le 10 janvier de l'année suivante, pour faire donner ce commandement au général d'Espinois, l'un de ses agens les plus vils et les plus dévoués, lequel à son tour, a été destitué en 1818, lorsque les fureurs de la vengeance et de la haine ont fait place à l'esprit d'ordre et de justice. Le lieutenant-général Maison reçut, en échange de ce commandement, le gouvernement de la 8ᵐᵉ division militaire (Marseille). Désigné en novembre 1815, pour être l'un des juges du prince de la Moskwa (Ney), le comte Maison vota dans le conseil de guerre, pour faire déclarer l'incompétence du tribunal, et faire renvoyer la procédure devant la chambre des pairs ou l'on s'obstinait à ne pas voir que la mort du maréchal était inévitable. Une nouvelle organisation de la chambre des pairs ayant eu lieu, en 1817, le lieutenant-général Maison, a été placé au rang des marquis. Lors de la réunion des souverains de l'Europe à Aix-la-Chapelle, en octobre 1818, le marquis de Maison, qui avait fait un voyage

dans ses propriétés, s'arrêta quelques jours à Aix, et obtint de l'empereur de Russie un entretien dont les journaux des Pays-Bas ont rendu compte, et qui n'a point été démenti. Cet entretien où Alexandre a manifesté toute sa haine pour l'arbitraire, et témoigné ses incertitudes à l'égard des sentimens *constitutionnels* d'un prince appelé à monter sur un des premiers trônes du continent, a retenti dans toute l'Europe (*); il serait, sans doute à désirer que la France fût fondée à partager la confiance que le marquis Maison, sacrifiant trop, peut-être, comme pair, au sentiment de ses devoirs, s'est crû obligé d'exprimer dans sa réponse à Alexandre; mais, par malheur, il n'en est pas ainsi; et la France, d'accord avec tous les hommes éclairés de l'Europe, qui ne jugent pas des vrais sentimens des princes sur de vains discours, mais bien par les actes de toute leur vie, n'a pas ratifié les favorables augures du pair français, dont il peut être, du reste, permis d'accuser la prévoyance, mais jamais la franchise et le noble caractère.

MAISONFORT (Le marquis DE LA), né dans le Berri, en 1763, était officier de cavalerie, à l'époque de la révolution. Il émigra; servit dans l'armée des princes; et, après le licenciement, alla se fixer à Brunswick, où il établit, en société avec le libraire Fauche-Borel, une imprimerie qu'il abandonna ensuite pour se rendre à Hambourg, puis à Pétersbourg et à Londres. Devenu l'un des agens les plus intrigans et les plus actifs des Bourbons, la Maisonfort vint à Paris, en 1800, pour y servir leurs intérêts. Arrêté et mis au Temple, il fut ensuite envoyé à l'île d'Elbe, où il ne se doutait pas, sans doute, qu'il fût le maréchal-des-logis de Bonaparte. Ayant réussi à se sauver de cette île, il se rendit en Russie, où M. de Blacas était alors chargé des intérêts du prétendant. Il s'y lia avec cet agent royal, et se dévoua personnellement à lui. Revenu avec les Bourbons, en 1814, le marquis de la Maisonfort fut nommé membre de la chambre des députés, où il se montra ce qu'il avait toujours été : homme d'esprit ; intrigant habile; et toujours prêt à sacrifier son opinion personnelle à celle qui pouvait être utile à son crédit. A peine la session fut elle terminée, que la Maisonfort fut fait directeur du domaine extraordinaire, et réunit cette place à celle de conseiller-d'état en service extraordinaire, à laquelle il fut nommé, en janvier 1816. M. de la Maisonfort a écrit beaucoup et avec talent, sur des matières politiques, mais presque toujours sous le voile de l'anonyme ; ce voile est néanmoins tellement léger, que nous n'hésitons pas à lui attribuer tous les ouvrages, dont nous faisons suivre la liste. Nous devons cette justice à M. de la Maisonfort, que, si l'esprit de parti le plus violent et, par cela même, la plus révoltante injustice, ne dictaient pas tous les jugemens de cet écrivain, ses ouvrages pourraient être souvent consultés avec fruit. Voici les titres de quelques-unes des productions auxquelles il a attaché son nom et de celles qui, quoique sans nom d'auteur, ne lui appartiennent pas moins : *État réel de la France à la fin de* 1795, 1796, 2 vol. in-8. — *Lettres sur la mythologie*, qu'il a intercallées dans une édition de Dumoustier, imprimée par lui, à Brunswick, en 1798. — *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquans de la fin du* 18ᵉ *siècle, et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la révolution française*, Hambourg, 1800, 3 vol. in-8. Cet ouvrage a eu une seconde édition, Leipzig ou Breslau (Paris), 1806, 4 vol.; et un abrégé ou imitation incomplète et très-fautive, Paris, 1815, 2 vol. in-8; 2ᵉ édition, 1816, 3 volumes.

MAISSE, député des Basses-Alpes à la convention nationale, était officier municipal à Digne, lorsqu'il fut appelé à la convention; il y vota la mort de Louis XVI, avec appel au peuple et sursis; signa depuis la protestation du 6 juin 1793 contre la montagne; et fut un des soixante-treize députés décrétés alors d'arrestation, puis réintégrés dans le corps législatif après le 9 thermidor. Envoyé en mission près de l'armée d'Italie en 1795, il passa, en septembre, au conseil des cinq-cents, d'où il sortit le 20 mai 1797 ; il fut alors employé en qualité de commissaire du directoire dans son département.

MAISSIAT (MICHEL), né à Nantua le 19 septembre 1770, chef d'escadron au corps royal des ingénieurs-géographes militaires, et chevalier de la légion-d'honneur, fut du nombre des volontaires levés en 1792, pour former les ba-

---

(*) Voyez *l'Oracle* et *le Libéral* de Bruxelles, fin d'octobre 1818.

taillons du département de l'Ain ; il fit sa première campagne à l'armée des Alpes dans la même année. Il fit ensuite les différentes campagnes d'Allemagne et du Rhin. Le 20 août 1793, se trouvant cerné avec une grand'garde qu'il commandait dans une île de ce fleuve, il parcourut quatre lieues de pays à travers l'armée ennemie qui avait repoussé l'armée française jusqu'à Lauterbourg, et, après avoir couru les plus grands dangers, il arriva dans cette ville le second jour, ramenant la plus grande partie des braves volontaires qu'il commandait. Quoique officier d'infanterie, on le désigna souvent pour reconnaître des batteries ennemies, et ses renseignemens ayant contribué au succès des attaques, on l'appela à l'état-major-général de l'armée, où il fut fait adjoint aux adjudans-généraux en 1795. Chargé des reconnaissances militaires, il se livra entièrement à la topographie, et fut bientôt compris au nombre des ingénieurs-géographes de l'armée du général Moreau. Il coopéra au levé de la *Carte des départemens réunis*, exécutée sous la direction du colonel Tranchot, et présentée, en 1810, au concours pour le prix décennal de topographie. M. Maissiat fut un des officiers à qui la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut décerna le prix de 2e classe. On lit dans le rapport du jury : « La *Carte des départemens réunis de la rive gauche du Rhin* est l'ouvrage le plus complet qui ait jamais été exécuté, et présente, dans toutes ses parties, toute la perfection dont chacune est susceptible. » Cet officier vient de publier (1818), un *Mémoire sur le perfectionnement de quelques instrumens de géométrie pratique* (la boussole et le rapporteur), et l'invention d'un autre instrument (le géommomètre), propre à disposer sur les plans et cartes les hauteurs et l'inclinaison des écritures, et à diviser sans compas les lignes droites. L'application qu'il fait de ces instrumens est d'un grand avantage pour le figuré du terrain, le dessin de l'architecture et de la fortification, et pour les teintes formées de lignes parallèles ou concourantes en un seul point dans la gravure. M. Maissiat est attaché depuis quelques années, au bureau topographique du dépôt de la guerre.

MAISTRE (Le comte JOSEPH DE), né à Chamberi en Piémont le 1er avril 1753, d'une famille originaire de Languedoc, devint sénateur à Chamberi en 1787, et émigra en 1793, après l'invasion des Français dans la Savoie. Nommé en 1799, régent de la grande chancellerie de Sardaigne, il suivit son souverain dans l'île de Sardaigne lorsque ce prince fut obligé de s'éloigner du continent, et il fut envoyé, en 1804, comme ministre plénipotentiaire à la cour de Russie. Il est un des six membres nationaux non-résidens de l'académie royale des sciences de Turin, reconstituée en 1815, et chevalier grand'croix des ordres de St-Maurice et St-Lazare. On connaît de lui entre autres écrits : *Eloge de Victor-Amédée III*, imprimé à Lyon en 1775. — *Adresse de quelques parens des militaires savoisiens à la nation française*, 1795. Ouvrage dont Mallet du Pan fut l'éditeur, et où M. de Maistre a mis dans tout son jour l'absurdité des lois françaises sur l'émigration, appliquées aux sujets du roi de Sardaigne. — *Jean-Claude Tétu, maire de Montagnole*, 1795, in-8, brochure aussi plaisante qu'ingénieuse sur les opinions de ce temps-là. — *Considérations sur la France*, 1796, in-8 ; 1797, in-8, 1814, in-8. Ce dernier ouvrage, dans lequel on ne peut reprendre qu'une opposition trop exagérée aux principes sur lesquels la révolution est fondée, eut, à sa publication, un succès prodigieux, et, quoiqu'il fût sévèrement défendu par la police, il s'en fit à Paris trois éditions dans la même année. — *Essai sur le principe régénérateur des constitutions politiques*, Pétersbourg, 1810, in-8 ; réimprimé à Paris, 1814, in-8. On a reproché à ce livre un peu trop de métaphysique. — *Sur les délais de la justice Divine dans la punition des coupables*, trad. du grec de Plutarque, avec des notes, etc., 1816, in-8. Le comte de Maistre remplissait encore en 1817 les fonctions de ministre de Sardaigne, à la cour de Saint-Pétersbourg. Il en est parti au mois de mai de cette année, sur l'escadre envoyée pour aller chercher en France une partie du contingent russe.

MAISTRE (Le comte XAVIER DE), frère du précédent, général-major au service de Russie, chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir, né à Chambéri, en 1764, a débuté en 1794, dans la carrière des lettres, par le *Voyage autour de ma chambre*. Ce petit ouvrage, plein d'une gaîté

douce et d'une philosophie aimable, a mérité et obtenu un grand succès dans la France et chez l'étranger : *C'est Sterne décent*, a dit un homme de beaucoup d'esprit. M. de Maistre était déjà connu, depuis dix ans, par un voyage d'un autre genre : ce fut lui qui effectua, le 6 mai 1784, avec M. L. Brun, la première ascension aérostatique faite en Savoie. Leur ballon, de cinquante-cinq pieds de diamètre, s'éleva jusqu'à cinq ou six cents toises, et la relation de ce voyage aérien fut imprimée dans le temps, in-8. M. Xavier de Maistre fut d'abord employé comme officier au service de Sardaigne, dans le régiment d'infanterie de la marine, et fit les dernières guerres d'Italie. Après les désastres de sa patrie, il s'attacha à Suwarow, et le suivit en Russie, où il fut du petit nombre des officiers qui assistèrent aux derniers momens de cet illustre général. M. de Maistre entra à cette époque au service de Russie, et il s'est retiré après avoir fait toutes les dernières guerres. Il était fixé à Saint-Pétersbourg. C'est là qu'il a publié, en 1811, *le Lépreux de la cité d'Aost*, nouvelle touchante et d'un caractère tout-à-fait original, où il a dépeint des couleurs les plus vraies et les plus sombres le malheur de l'homme qu'une infirmité contagieuse isole au milieu de ses semblables. Cette intéressante production a été réimprimée à Paris en 1817, in-12. Les portefeuilles de ses amis contiennent plusieurs de ses poésies inédites. L'académie des sciences de Turin a fait imprimer dans sa collection quelques mémoires chimiques de M. de Maistre, qui est, comme son frère, l'un des six membres nationaux non résidens de cette compagnie, et joint à ses talens divers celui de peindre fort bien le paysage. On a annoncé son retour dans sa patrie vers la fin de 1817.

MAITLAND (Sir Thomas), lieutenant-général anglais, commandant en chef des forces navales dans la Méditerranée, et lord-commissaire des Iles Ioniennes, fut employé, en 1789 et 1790, dans l'Inde, contre Tippoo-Saeb, et ensuite en Amérique, sous les généraux Keyler et Abercrombie. Dans ces diverses occasions, il fit preuve de beaucoup de talent et de courage, qui accélérèrent son avancement. Elevé, quelque temps après, au grade de général, il fut envoyé, au commencement de 1800, sur les côtes de Normandie, pour reconnaître les forces et l'état des insurgés français, connus sous le nom de Chouans. Nommé gouverneur de Ceylan, il arriva dans cette île en juillet 1805, et y opéra dans l'administration civile et militaire, des réformes qui furent généralement approuvées. L'année suivante, il porta ces réformes encore plus loin, ce qui produisit une diminution considérable dans les dépenses du gouvernement de cette île, qu'il quitta en juillet 1809, la laissant sous ce rapport dans un état bien préférable à celui où elle se trouve aujourd'hui, sous l'administration du gouverneur Brownrigg, d'après les détails donnés dans les journaux anglais. A son retour en Angleterre, le roi le nomma colonel du 10e régiment. En juillet 1813, il se rendit en Sicile et de-là à Malte pour y remplir une mission particulière. La même année, le prince-régent le nomma gouverneur et commandant en chef de l'île de Malte, et, deux ans après, le chargea d'organiser le gouvernement des Iles Ioniennes qui devait s'établir sous la protection de l'Angleterre. Après avoir séjourné quelques temps à Corfou, il crut devoir se rendre à Londres pour arrêter, avec les ministres, la rédaction d'une constitution pour ces îles. Il confia le gouvernement à une commission, et il donna avis de son départ et du but qu'il se proposait, par une proclamation adressée aux habitans, dans les premiers jours de 1816 : « Le gouverneur, dit-il, désire qu'il ne soit fait aucune innovation pendant son absence, et il garde l'espoir qu'il n'arrivera rien qui puisse l'empêcher de convoquer le corps représentatif à son retour, pour établir la constitution des Iles Ioniennes. » Après être resté quelques mois en Angleterre, le général Maitland revint reprendre ses fonctions. Il se trouvait à Venise en juillet 1817 ; le gouvernement avait mis particulièrement à sa disposition *le Glasgow*, de 50 canons, pour les visites qu'il aurait à faire aux parties les plus éloignées de son commandement. Dans les missions aussi multipliées qu'importantes dont a été chargé le général Maitland, il a donné la preuve que des connaissances administratives fort étendues s'unissaient en lui aux talens militaires. — Maitland, capitaine de vaisseau anglais, commandait, en juillet 1815, le vaisseau de ligne *le Bellerophon*, dans la rade des



Malesherbes



Basques, lorsque le 14, le duc de Rovigo, les généraux Lallemand et le comte Lascases se présentèrent à son bord afin d'obtenir pour Napoléon et pour sa suite la liberté de se rendre en Amérique. Si l'on en croit ce que rapportèrent alors les journaux ministériels de l'Angleterre, le capitaine Maitland refusa positivement cette demande, et prit toutes les mesures nécessaires pour prévenir la possibilité de la fuite de Napoléon. Le 16, ayant découvert, à la pointe du jour, un brick et un schooner sortant des routes de l'île d'Aix, il leur dépêcha des canots qui ramenèrent au bout d'une heure l'ex-empereur, accompagné des généraux Bertrand, Montholon, et du duc de Rovigo. C'est sous ce point de vue que le gouvernement britannique a jugé à propos de présenter la transaction dont il s'agit ; mais d'autres rapports, et de fortes probabilités autorisent à croire que l'ex-empereur avait formé le projet de s'abandonner avec confiance à la générosité *du plus constant de ses ennemis;* cette confiance fut cruellement trompée (*voy*. Napoléon). Quoiqu'il en soit, le capitaine Maitland le reçut avec beaucoup de politesse ; il lui céda sa chambre et dîna avec lui. Napoléon parut préférer sa société à celle de toute autre personne. Quelques jours après, le vaisseau fit voile pour Plymouth. Lorsque les grandes puissances, toujours suivant les rapports anglais (ou plutôt le cabinet de St-James, qui crut pouvoir prendre l'initiative d'une semblable résolution), eurent prononcé sur le sort de leur prisonnier, le capitaine Maitland fut désigné pour le conduire à l'île Sainte-Hélène, et il remit à sir Hudson Lowe, gouverneur de cette île, 4,000 napoléons d'or, trouvés dans les effets de l'ex-empereur. — Maitland, major-général, donna, à la bataille de Waterloo, l'exemple de la plus grande bravoure, et contribua beaucoup aux succès de l'armée alliée.

MALCHUS (Le comte), d'abord syndic au chapitre de Hildesheim, et ensuite membre de la chambre supérieure et des domaines prussiens à Halberstadt, fut nommé, en 1806, membre du conseil westphalien ; plus tard, il s'attacha à la cause du roi Jérôme Bonaparte, et devint son ministre des finances. Après la chute de ce nouveau roi, en 1813, le comte Malchus voulut passer dans les états autrichiens; mais le gouvernement s'y opposa, et il se retira à Heidelberg dans les états de Bade, où il fut arrêté en 1815. Il fut mis en liberté, après un examen de ses papiers, duquel il résulta que l'accusation intentée contre lui était dénuée de fondement. Le roi de Wurtemberg le nomma ensuite son ministre des finances, et l'on vantait beaucoup, au commencement de 1818, les connaissances et les talens dont il faisait preuve dans ce poste important, où il semblait jouer le rôle de premier ministre.

MALESHERBES (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de), naquit à Paris, le 16 décembre 1721, d'une famille illustre dans la haute magistrature. Son père, Guillaume de Lamoignon, était chancelier de France. Il exerça d'abord la place de substitut du procureur-général, puis celle de conseiller au parlement de Paris, et enfin celle de premier président à la cour des aides, à laquelle il fut appelé en 1750. Pendant vingt-cinq ans qu'il remplit cette dernière place, il s'opposa avec une énergie toujours nouvelle à la création des impôts excessifs, à l'avidité des financiers, à l'établissement des tribunaux d'exception pour fait de contrebande, et enfin à la perception d'une subvention générale dont le comte de Clermont assisté du maréchal de Bercheny, vint faire enregistrer l'édit avec tout l'appareil du pouvoir absolu soutenu par la force militaire. Personne ne s'opposa plus courageusement que Maleshesbes à l'odieux emploi des lettres de cachet, dont l'usage fut si fréquent, si aveugle et si terrible dans les dernières années du règne de Louis XV, et que la Sabattin, maîtresse du ministre de Paris St-Florentin vendait publiquement pour cent écus, prix également fixé pour la croix de St-Louis. « Personne » disait Malesherbes à Louis XV « Personne, ne peut se flatter d'être assez grand pour braver le ressentiment d'un ministre, mais personne n'est assez petit pour échapper à celui d'un commis. » La cour des aides ayant été supprimée en 1771, Malesherbes se retira dans sa terre, où toute sa conduite était celle d'un père de famille uniquement occupé du bien-être de ses enfans. A son avènement au trône (10 mai 1774), Louis XVI le nomma au ministère de Paris, dont les attributions répondaient en France à celles du ministère actuel de l'intérieur. Il visita les prisons dont il fit sortir tous les

détenus par acte arbitraire, et y établit des filatures de coton et des métiers pour donner aux autres prisonniers les moyens d'acquérir plus d'aisance par leur travail. Sur sa demande expresse et réitérée, le roi accorda une indemnité de cent mille francs et une pension de huit mille livres au malheureux Caradeux de la Chalotais, procureur-général au parlement de Rennes, dont une longue persécution, suscitée par le duc d'Aiguillon, avait détruit la fortune. Le respectable Turgot, son ami particulier, ayant reçu en 1776, sa démission du contrôle-général, Malesherbes voulut partager la disgrace de cet homme de bien, et demanda sa retraite. Rendu à l'independance qu'il préférait à tout, il résolut de voyager et, sous le nom de *M. Guillaume*, il parcourut successivement la France, la Suisse et la Hollande; visitant les manufactures, les bibliothèques, les hôpitaux, et entrant dans les plus petits détails surtout ce qui pouvait ajouter à la gloire de sa patrie et intéresser l'humanité. Sincèrement attaché aux principes d'une saine philosophie, Malesherbes partagea avec toute la France les généreux élans que fit naître la révolution. L'enthousiasme de cette ame si noble, si pure, si sensible, s'était même accru, pendant quelque temps, en raison de tout le bien qu'il attendait du concours unanime de toutes les volontés pour une amélioration universelle que secondaient les vœux de Louis XVI. Il est inutile de dire qu'en déchirant son cœur et en flétrissant ses espérances, les crimes qui ensanglantèrent trop souvent la révolution lui inspirèrent une horreur aussi profonde que légitime; cette horreur n'était-elle pas, alors le partage de tous les hommes de bien, et fallait-il en conclure, ainsi que l'ont fait quelques amis du pouvoir arbitraire indignes successeurs du nom de Malesherbes (*v.* LAMOIGNON, Christian), ou hypocrites vengeurs de sa mémoire (*voy.* LEPELLETIER-ROSAMBO), que celui dont toute la vie avait été, en quelque sorte, un culte perpétuel et religieux de la liberté, avait abjuré ce culte, par ce qu'indignement méconnu par quelques brigands, il était devenu, de leur part, l'objet d'un exécrable hommage. Ceux qui, pendant les troubles civils de la France vécurent dans l'intimité de M. de Malesherbes, savent que jamais une expression de haine ne sortit de la bouche de cet homme vertueux; ses larmes coulaient en silence sur les malheurs de sa patrie. C'est avec cette simplicité sublime, et croyant ne remplir que le plus ordinaire de ses devoirs, à l'instant où il plaçait sa tête sous la hache, qu'il voulait écarter de celle de l'infortuné Louis, qu'il écrivit au président de la convention, à l'instant ou cette assemblée venait de décréter que le roi serait mis en jugement devant elle, pour implorer, comme une grace, le dangereux honneur de le défendre. Voici cette lettre toute entière; en donner un extrait n'eût satisfait ni le cœur de nos lecteurs ni le nôtre. « *Malesherbes*, le 11 décembre 1792. Citoyen président, j'ignore si la convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix : dans ce dernier cas, je désire que Louis XVI sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été appelé deux fois aux conseils de celui qui fut mon maître, dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde : je lui dois ce service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. Si je conaissais un moyen possible pour lui faire parvenir mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous: j'ai pensé que, dans la place que vous occupez, vous auriez plus de moyens que personne pour lui faire passer cet avis. » Cette lettre produisit sur la montagne de la convention, livrée à toutes les fureurs de la haine, de la défiance, et au fanatisme de la liberté, un effet semblable à celui qu'elle eût opéré sur des hommes justes et sans passion; avant qu'on l'eût entendue, la montagne s'était élevée avec fureur contre la proposition d'adjoindre un défenseur à Tronchet : à peine l'eût elle été, que les plus fougueux démagogues restèrent sans voix; ainsi fut exaucé le vœu de Malesherbes, au milieu de l'étonnement et de l'attendrissement universels. Aussitôt que la réponse de l'assemblée lui fut parvenue, il se rendit au Temple; c'était le 14 décembre 1792; il y fut reçu avec soupçon par les commissaires de la commune; on soumit sa personne aux recherches les plus injurieuses. Quant Louis le vit entrer, il ne put retenir ses

larmes, et courut se jeter dans les bras de ce premier guide de sa jeunesse, de l'ami de son malheur. Le digne vieillard ne pouvait s'exprimer; il pressait et baisait les mains de Louis; enfin, lui et Tronchet, commencèrent, avec ce prince, le travail de sa défense. Pressés par le temps et des occupations qui surpassaient, non leur zèle, mais leurs forces, ils demandèrent à la convention de pouvoir s'adjoindre un nouveau défenseur, l'obtinrent et appelèrent Desèze. Deux hommes illustres, Necker et Lally, publièrent alors du fond de leurs retraites, en faveur du roi, d'éloquens mémoires qui ont été lus et admirés de toute l'Europe, et sollicitèrent des sauf-conduits pour rentrer en France, pendant le temps seulement que durerait le procès, afin d'embrasser devant la convention la défense du malheureux prince : c'était sans doute de leur part une confiance courageuse, mais une garantie eût existé pour eux; il n'y en eut point pour Malesherbes, et l'avenir ne l'a que trop prouvé. Louis ayant été, pour la seconde fois, traduit à la barre de la convention, le 26 décembre, ses défenseurs l'y accompagnèrent. Pendant les débats du procès et les appels nominaux, Malesherbes assistait presque toujours aux séances, dans une tribune. A l'instant où le décret de mort fut rendu (nuit du 16 au 17 janvier 1793), les trois défenseurs parurent à la barre. Tronchet et Desèze ayant parlé les premiers, sur la faible minorité qui venait de prononcer la mort, Malesherbes, presque hors de lui-même, voulut parler à son tour, et tenter un dernier effort. Celui qui, par ses vertus et ses talens, bien plus encore que par sa dignité, avait été si long-temps l'oracle des magistrats, ne sait maintenant quel langage tenir devant des hommes dont la plupart avaient émis leur opinion contre l'accusé, long-temps avant le jugement. Rigoureux observateur de toutes les formes protectrices de l'innocence, il les voit toutes violées, soit qu'il consulte l'acte constitutionnel, seul pacte social existant entre la nation et le roi : soit qu'il ouvre le Code pénal commun à tous les Français. Dès les premiers mots il se trouble; la multitude de ses sentimens l'oppresse; enfin d'une voix émue, il prononce ces mots entrecoupés, et fidèlement recueillis : « Sur cette question.... comment les voix doivent-elles être comptées?.... J'avais à vous présenter des considérations qui ne me sont suggérées ni par les circonstances ni par l'individu.... » Aussitôt des sanglots dementent ces paroles, et attestent assez que c'est le vieil ami de l'infortuné monarque qui parle. Il s'efforce encore de discuter, mais toutes ses idées se confondent. « J'avais médité plusieurs idées à cet égard, quand j'appartenais au conseil de législation; aurais-je le malheur de les perdre, si vous ne me permettez pas de vous les présenter d'ici à demain?... » Cette permission fut refusée, et la séance levée au même instant. En sortant de la convention, Malesherbes qui, d'après les assurances que venaient de lui donner quelques députés influens du côté droit, n'avait point encore perdu tout espoir qu'un sursis à l'exécution serait accordé, se fit conduire au Temple (*voy.* Louis XVI), et cette entrevue fut la dernière qu'il eut avec l'infortuné monarque qu'il sollicita vainement de revoir le lendemain. Il quitta Paris peu de jours après la mort du roi, et retourna dans sa terre de Malesherbes, accablé de douleurs, d'inquiétudes pour l'avenir, et livré aux souvenirs les plus déchirans. Il fut, bientôt après, frappé dans l'objet de ses affections les plus chères; sa fille, la présidente de Rosambo, fut arrachée de ses bras, par ordre du comité de sûreté-générale, et traînée en prison; il conjura les tyrans de lui permettre de partager les fers d'une fille chérie; il l'obtint; cette faveur était du nombre de celles qu'ils ne refusaient jamais, et dès le lendemain il fut arrêté, conduit aux Madelonnettes, et renfermé ensuite dans la maison d'arrêt de Port-Royal. En y arrivant il reconnut un père de famille qui avait occupé une place dans ses bureaux. « Eh quoi! lui dit celui-ci, vous ici, monsieur? — Oui, mon cher, répondit le vieillard, je deviens mauvais sujet sur la fin de mes jours, et je me fais mettre en prison. Traduit, le 3 floréal an 2 (22 avril 1794), au tribunal révolutionnaire, avec sa fille et sa petite fille, tous trois furent condamnés à mort, et un seul jour dévora trois générations.... En sortant de la porte du guichet de la Conciergerie pour monter sur la charrette destinée à le conduire au supplice, Malesherbes heurta d'une jambe le seuil très-élevé de cette porte, et pensa tomber : « oh! oh! » s'écria-t-il en souriant, « voilà ce qui peut s'appeler un funeste présage; un Romain, à ma place, serait rentré. » Il

montra, dans ses derniers momens, ce courage tranquille, exempt d'ostentation et d'efforts, qui n'appartient qu'à la plus sublime vertu. La mémoire de Malesherbes sera éternellement chère à tous les amis de la vraie liberté; ils n'oublieront jamais que c'est du ministère de cet homme d'état, recommandable, à-la-fois, par la vertu la plus pure, l'humanité la plus éclairée et la volonté la plus soutenue, que datent toutes les améliorations introduites dans l'instruction des procédures criminelles; l'amélioration du régime des prisons, dont on a cessé de s'occuper du moment où il est sorti de l'administration; enfin la tolérance politique, la liberté individuelle, et la liberté de la presse, qui, sous un ministère franchement ami de la liberté constitutionnelle, peut tout pour le seconder et ne peut rien contre lui. C'est avec ce cortége de bienfaits qu'accompagnent les unanimes bénédictions de ses contemporains, que s'avance vers la postérité, le nom révéré du grand homme qui défendit le malheur sur le trône, après l'avoir consolé et protégé dans les asiles de la douleur et de la misère. De toutes parts s'élèvent à sa gloire, dans sa patrie, des monumens, simples comme lui, et qui ne seront mouillés que des larmes du regret et de la reconnaissance: seul hommage, seule expiation dignes d'un des illustres bienfaiteurs de l'humanité, et que voulût avouer son ombre! Malesherbes avait cultivé, avec succès, toutes les sciences; mais il aimait surtout l'histoire naturelle et l'agriculture. On a de lui: *Observations sur les Pins, les Orchis, le Mélèze et les bois de Sainte-Lucie.*—Deux *Mémoires sur l'état civil des protestans, qui remplirent l'amour des hommes et la tolérance.* — *Memoires sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France.* Son éloge historique a été publié par Delisle de Sales en 1803; en 1805, par Gaillard, qu'il honorait d'une amitié particulière.

MALET (Charles-François), né à Dôle en Franche-Comté le 28 juin 1754, entra dans les mousquetaires à l'âge de seize ans, fut reformé, en même-temps que ce corps, avec le brevet de capitaine de cavalerie; se retira dans sa ville natale, d'où il partit au commencement de la révolution comme capitaine dans les premiers bataillons; devint ajudant-général en mai 1793, et fut enfin élevé au grade de général de brigade, le 14 août 1799. Employé à cette époque sous Championnet, il fit la campagne des Alpes et obtint ensuite un commandement dans l'intérieur. Pendant les premiers mois de 1805, il fut appelé à Paris, puis envoyé en Italie où il se distingua sous les ordres du maréchal Masséna; il commanda ensuite à Pavie. Disgracié peu de temps après, pour avoir manifesté des opinions politiques très-républicaines à l'instant même où Bonaparte plaçait sur sa tête la couronne impériale, Malet revint à Paris, y forma des liaisons avec quelques hommes ardens qui inspiraient alors de vives inquiétudes au gouvernement, et fut compris dans différens projets de conspiration qu'on leur attribua. Arrêté par la police, il fut détenu pendant plusieurs années. Ayant enfin obtenu, en 1812, la permission de résider dans la maison de santé de *Belhomme* rue de la Charonne, fauxbourg St-Antoine, il profita de l'absence de Napoléon, alors en Russie, pour mettre à exécution les hardis projets qu'il avait conçus contre lui depuis long-temps. Il s'évada furtivement pendant la nuit du 23 au 24 octobre 1812; commanda au nom d'un gouvernement provisoire, qui n'existait que dans sa personne, à une cohorte en garnison à Paris, dont le colonel était dans ses intérêts, de marcher tout à-la-fois sur l'hôtel de la police et sur celui du commandant de la place, pour arrêter le duc de Rovigo (Savary) et le général Hullin; tira à ce dernier un coup de pistolet qui lui fracassa la machoire; fut arrêté au même instant par Laborde (*voy.* ce nom), et condui en prison par ses propres soldats, qu'il n'avait pas instruits de ses desseins. Livré le lendemain à une commission militaire, il fut condamné à mort et fusillé, le 27, dans la plaine de Grenelle: il mourut avec un courage héroïque, après avoir montré pendant l'instruction du procès, un calme et un sang-froid étonnans. Il paraît qu'on est encore bien loin d'avoir pénétré toutes les profondeurs de cette affaire, dont on croit être fondé à croire que le gouvernement britannique a dirigé tous les fils, par les mains de Malet, qui, croyant n'obéir qu'à sa haine contre Napoléon, n'obeissait en effet, qu'à une impulsion étrangère......

MALEVILLE (Le marquis Jacques), pair de France, né en 1741, à Domme dans le Périgord, d'une famille distinguée

à-la-fois dans la magistrature, le commerce et les armes, se montra, lors de la révolution, attaché aux principes de la monarchie constitutionnelle. Nommé, en 1791, par le département de la Dordogne, membre du tribunal de cassation, il fut, en 1795, député au conseil des anciens. Dans cette dernière assemblée, où il vota avec le parti clichien, il combattit quelquefois les propositions et les projets du directoire exécutif; et fut assez heureux, néanmoins, pour n'être pas porté sur les listes de proscription du 19 fructidor an 5 (5 septembre 1789). En 1800 il fut nommé, par le sénat, conseiller à la cour de cassation; et, bientôt après, les suffrages de ses collègues l'appelèrent à présider la section civile de cette cour, en remplacement du célèbre Tronchet. Chargé, par décret du 24 thermidor an 8, avec MM. Tronchet, Portalis et Bigot-Préameneu, de coopérer à la rédaction d'un projet de code civil, il s'était montré le zélé partisan des maximes du droit romain, du régime dotal, de la puissance paternelle et de la faculté de tester. Il s'était opposé surtout à la conservation du divorce et de l'adoption, et avait publié quelques brochures sur cette matière. En 1804 et 1805, M. de Maleville fit paraître l'analyse de la discussion de ce code au conseil-d'état, 4 vol. in-8. Cet ouvrage, qui a eu deux éditions, a été traduit en allemand (1808), par Blanchard. Il présida, en 1805, l'assemblée électorale de la Dordogne. En mars 1806, il fut nommé sénateur; le 1er avril 1814, il fut un des signataires de l'acte de déchéance de Napoléon et du projet de constitution du 6 du même mois. Elevé, par le roi, le 4 juin 1814, à la dignité de pair, le comte de Maleville n'a pas cessé, malgré son âge, de prendre part aux plus importantes discussions de cette assemblée, dans laquelle il a constamment voté avec la sage minorité constitutionnelle, pendant les années 1815 et 1816. Il a présidé de nouveau, en 1815, l'assemblée électorale de son département; et a publié, en 1816, un *Examen du divorce*, in-8. Il a été nommé marquis, dans la classification des pairs, faite en 1817.

MALEVILLE (Pierre-Joseph baron de), fils aîné du précédent, débuta, en 1804, dans la carrière littéraire, et soutint, contre l'opinon du sage et savant Charles Villers, que la réformation n'avait été favorable ni à la situation politique des états, ni au progrès des lumières. Après avoir occupé pendant plusieurs années la sous-préfecture de Sarlat, il fut nommé conseiller à la cour d'appel de Paris, en 1811. Le 1er avril, il publia une adresse au sénat en faveur des Bourbons. Au mois de juin 1815, il fut nommé membre de la chambre des représentans, par le département de la Dordogne, et s'y opposa vivement, dans la séance du 23 juin, à ce que le fils de Napoléon fût proclamé empereur. Cette opinion et la proposition faite par Maleville, à la chambre, de reconnaître à l'instant Louis XVIII pour roi, excitèrent une vive agitation, et M. de Maleville qui se trouvait absent au moment de la discussion à laquelle elles donnèrent lieu, crut devoir expliquer sa conduite et ses opinions dans un nouvel écrit qui porte cette épigraphe : *Frappe, mais écoute!* M. de Maleville est toujours conseiller à la cour royale de Paris. En 1816, il a publié : *Les Benjamites rétablis en Israël*, poëme, supposé traduit de l'hébreu, in-8.

MALHERBE (Joseph-François-Marie), ancien bénédictin, né à Rennes le 30 octobre 1733. Après avoir reçu le doctorat à Angers, il vint professer, en 1774, la philosophie, à Saint-Germain-des-Prés, de Paris. Il fut chargé ensuite de revoir la dernière édition, donnée par les bénédictins, des œuvres de Saint-Ambroise; et, en 1784, nommé pour continuer l'*Histoire du Languedoc*, en remplacement de D. Bourotte. Lors de la révolution, il ne discontinua point ses travaux, et s'occupa, en 1791, de recherches historiques sur les assemblées d'états-généraux. Dans les intervalles de ses occupations, s'étant fait depuis longtemps une utile distraction de l'étude de la chimie, il concourut au prix proposé par le bureau de consultation des arts, pour la fabrication de la soude par la décomposition du sel marin. Le procédé qu'il avait découvert en 1777 lui fit adjuger le prix. En 1794, il fut commissaire-adjoint pour recueillir les livres dans les dépôts littéraires; en 1799, bibliothécaire de la cour de cassation, et ensuite du tribunat, jusqu'à la suppression de ce corps. Nommé censeur de la librairie, en 1812, il est aujourd'hui censeur royal honoraire. M. Malherbe a en manuscrit : Des *Remarques histori-*

Histoire de la maison de Brunswick, jusqu'à l'accession de cette maison au trône d'Angleterre, 3 vol. in-8.—*Histoire des Suisses, dès les temps les plus anciens jusqu'au commencement de la dernière révolution*, 4 vol. in-8., Genève, 1803.—*Histoire de la Ligue anséatique, depuis son origine jusqu'à sa décadence*, 2 vol. in-8, 1805. Mallet avait découvert à Rome la suite chronologique des évêques d'Islande, qui était perdue en Danemarck : on la trouve dans le troisième volume de la *Collection des écrivains danois*, par Langebeck. Le plus important comme le plus considérable de ses ouvrages est l'*Histoire de Danemarck*, dont il y a eu plusieurs éditions : celle de 1787 est la seule complète. On lira toujours avec intérêt la savante introduction qui est à la tête de l'histoire, et qui présente un précis très-curieux de l'ancienne mythologie des peuples du Nord. Mallet joignait à un excellent esprit beaucoup de connaissances en histoire et une littérature très-variée. Les agrémens de son esprit le faisaient rechercher dans la société ; les qualités solides de son caractèr lui avaient fait des amis, à qui sa perte a laissé de vifs regrets. Les derniers troubles de Genève lui avaient fait perdre la plus grande partie de sa fortune. Il ne devait les moyens d'existence qui lui restaient qu'à deux pensions, dont il recevait l'une du feu duc de Brunswick, et l'autre du landgrave de Hesse. Vers la fin de sa vie, il avait obtenu un secours provisoire du ministère français, qui manifestait l'intention de faire davantage, lorsque Mallet mourut à Genève, le 8 février 1807.

MALLISON, mécanicien anglais, est auteur d'une machine destinée à sauver les naufragés, connue sous le nom de *Mallison's life-preserver*. Les expériences faites de cette machine par ordre de l'amirauté ont donné des résultats très-satisfaisants, et dans la séance de la chambre des communes du 7 mai 1816, il en a été parlé comme d'une invention précieuse pour l'humanité.

MALMESBURY (JAMES HARRIS, comte DE), pair d'Angleterre, conseiller privé et chevalier de l'ordre du bain, est né à Salisbury le 20 avril 1746. Son père était le célèbre auteur d'*Hermès*. Le comte de Malmesbury termina son éducation à Oxford, où il fut reçu docteur-ès-lois. Il commença de bonne-heure sa carrière diplomatique ; car on le vit, dès 1771, ministre plénipotentiaire à Madrid ; l'année suivante, il se rendit à Berlin avec le même caractère, qu'il eut encore en 1779, auprès de la cour de Russie. En 1783, il arriva à la Haye comme envoyé extraordinaire, et y signa, au nom de l'Angleterre, le 19 avril 1784, un traité avec la Prusse et la Hollande. Dans le mois de novembre de la même année, il quitta cette résidence pour se rendre, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, près du duc de Brunswick, afin de demander en mariage la princesse Charlotte sa fille, pour le prince de Galles. Il signa l'acte de mariage, et accompagna cette princesse en Angleterre. Pendant son séjour en Prusse, son père et lui avaient été nommés membres du parlement, par le bourg de Christchurch. Sa conduite diplomatique à la cour de Berlin fut récompensée par la décoration de l'ordre du bain et par le titre de lord. En octobre 1796, S. M. B. le nomma son ministre plénipotentiaire près de la république française, et il se rendit à Paris pour traiter de la paix avec cette puissance. Après quelques explications préliminaires, qui annonçaient de part et d'autre trop d'éloignement pour qu'on pût se flatter de voir la paix renaître entre les deux nations, lord Malmesbury reçut du directoire l'injonction de quitter Paris dans 48 heures. En 1797, on songea à renouer les conférences, et ce lord, ayant encore été choisi par sa cour, arriva le 30 juin de cette année à Lille, où se rendirent également les envoyés de France ; mais ces négociations furent aussi infructueuses que les précédentes, et il repartit pour l'Angleterre après la révolution survenue dans le gouvernement français, le 18 fructidor (4 septembre 1797). On publia dans les journaux du tems la prétendue relation d'un entretien qu'il avait eu, disait-on, avec Letourneur de la Manche, et dans lequel celui-ci avoit manifesté la plus parfaite ignorance des intérêts des deux pays ; tandis que les feuilles du parti opposé s'égayèrent sur la multiplicité des rapports que lord Malmesbury adressait à sa cour pour les moindres occasions. Au reste, le roi lui témoigna sa satisfaction en l'élevant, le 29 décembre 1800, à la dignité de comte. Il a depuis été employé dans diverses

cours du Nord. Il a publié : *Introduction à l'histoire de la république de Hollande, de 1777 à 1787*, in-8, 1788. — *OEuvres de James Harris, avec une Notice sur sa vie et son caractère, par son fils*, 2 vol. in-4, 1807.

MALO, général de brigade, était frère cordelier à Paris avant la révolution. Il jeta le froc à cette époque; entra comme simple hussard dans le 12e régiment; devint officier; et se trouvait, en 1796, chef d'escadron commandant la légion de police, devenue depuis le 21e régiment de dragons. Cette légion était cantonnée dans la plaine de Grenelle, lorsque les anarchistes y firent une irruption à laquelle il passa pour constant, dans le temps, que la police, dirigée alors par le ministre Cochon, n'avait pas été étrangère. Les factieux furent repoussés, et plusieurs d'entre eux, faits prisonniers, furent jugés et passés par les armes. Malo ne tarda pas à acquérir un nouveau genre de célébrité, par la découverte de la conjuration de la Villeheurnois, qu'il dénonça à Carnot. Il feignit pendant quelque temps de partager les intentions des chefs de cette entreprise, obtint leur confiance, et les fit tomber dans un piége à la caserne de l'école militaire, où des témoins apostés pour entendre leur conversation, furent placés derrière des matelats. Malo fut nommé général de brigade en récompense de ce service ; mais comme il s'était particulièrement attaché à Carnot qui, dès cette époque, était devenu un objet de défiance pour la majorité du directoire, il ne tarda pas à être réformé aux approches des événemens du 18 fructidor an 5 (1797). A la nouvelle de l'arrêté qui le privait de son activité, Malo courut au palais directorial, et se livra aux injures et aux menaces les plus graves contre les directeurs, et particulièrement contre Reveillere Lépaux, qu'il regardait comme l'auteur de sa disgrace, à cause de l'animosité personnelle de ce directeur contre Carnot. Malo reçut l'ordre de quitter Paris. C'était un homme sans instruction et sans éducation, sachant à peine écrire son nom ; et l'on peut juger, par la nature de ses services, quelle était la délicatesse de ses sentimens.

MALO (Charles), membre des académies de Lyon, de Douai, etc., a publiée entre autres productions : *Napoléoniana, ou Recueil d'anecdotes, saillies, bons mots, réparties*, etc., 1814, in-18; deux éditions. — *Le retour des Bourbons en France*, 1814, in-8. — *Le Tissot moderne, ou Réflexions morales et nouvelles sur l'onanisme*, 1815, in-8. — *Le Mérite des femmes, ou Tableau de l'esprit, du caractère et des mœurs des femmes de toutes les nations*, 1815, in-8. — *Traduction d'un Manifeste du gouvernement américain, publié en 1815*, (*voyez* Madisson), 1816, in-8. — *Correspondance complète du docteur B. Franklin*, 2 vol. in-8, 1817. On a reproché à l'éditeur d'avoir mêlé dans ce recueil, à des choses du plus vif intérêt, des morceaux d'une extrême insignifiance. — *Panorama de l'Angleterre, ou Ephémérides anglaises, politiques et littéraires*, 1817 et 1818, 2 vol. in-8. Cet ouvrage contient peu de particularités neuves et curieuses; on y trouve beaucoup de détails qui ont cessé depuis assez long-temps d'être exacts, et quelques jugemens faux. M. Malo est en outre auteur de quelques chansons fort agréables. Depuis 1812, il est éditeur des *Etrennes lyriques*, recueil qui a généralement eu du succès. On lui doit aussi grand nombre d'almanachs sous divers titres tant en vers qu'en prose, dont les reliûres et les gravures sont d'un goût exquis.

MALORTIE (C. S. de), chevalier de Saint-Louis, attaché à l'école royale militaire de Woolwich en Angleterre, a publié, en anglais : *Instructions aux officiers sur l'art de tracer les reconnaissances militaires* (*Military plans*). — *Commentaires sur l'esprit du système de guerre moderne*. Cet ouvrage est estimé des militaires. — *Théorie de la fortification des camps ; Pratique de fortification*, etc. ; et, en 1816, *Traité sur la topographie, dans des vues tant civiles que militaires*, compilé et en partie écrit par lui-même, 2 vol. in-8. Le *Mémorial topographique et militaire*, publié par ordre du gouvernement français, forme la base de ce traité, qui a été bien accueilli en Angleterre.

MALOUET (Pierre-Victor), né à Riom, en février 1740, d'une famille recommandable de l'Auvergne, s'est montré, dans tous les temps, ennemi du despotisme et des abus. Intendant de la marine à Toulon, avant 1789, il embrassa avec chaleur, à cette époque, tous les moyens d'amé-

lioration qu'offrait la révolution qui venait d'éclater en France, et se montra, dès-lors, très-attaché à la liberté, fondée sur les principes d'une monarchie constitutionnelle, qui n'était pas celle que l'assemblée constituante à donné depuis à la France. Elu député du tiers-état de Riom aux états-généraux, Malouet y justifia, par une conduite constamment franche et honorable, le choix de ses commettans; ne suivit que la voix de sa conscience, et demeura étranger aux intrigues et aux factions. Une poitrine délicate et une voix faible nuisirent souvent à l'effet qu'il aurait pu produire à la tribune, et sa voix fut trop souvent étouffée. Il influa beaucoup sur les premières démarches de son ordre, et sur toutes les résolutions que prirent alors les communes pour forcer les ordres privilégiés à se réunir aux représentans de la nation. Le 8 juin, il proposa à ceux-ci de vérifier leurs pouvoirs, et s'opposa néanmoins à ce qu'ils se constituassent en assemblée nationale, regardant cette mesure comme précipitée et dangereuse. Le 13, il parla à-peu-près dans le même sens; mais, voyant que la chambre était résolue à se constituer, il proposa la dénomination de *majorité des représentans*, comme la plus légitime. Dans un discours, prononcé le 18 juillet, il combattit l'armement des gardes nationales et le grand pouvoir accordé aux municipalités, comme également dangereux. Le 1er août, il s'efforça de démontrer tous les inconvéniens attachés à une déclaration des droits de l'homme, représentant qu'il fallait plutôt rétablir le calme que relâcher les liens de la société par des définitions métaphysiques, et peignant la nécessité de ramener le peuple à l'ordre et de faire payer les impôts. Dans la séance du 7 septembre, il se déclara pour le *veto* suspensif et deux chambres permanentes; se plaignit, au commencement d'octobre, de ce qu'on excitait le peuple contre certains députés, et proposa une loi contre les écrits séditieux par lesquels on l'égarait; mais Mirabeau fit écarter cette proposition. Le 13 octobre, il essaya de prouver que la nation n'avait pas le droit de vendre les biens du clergé, et qu'il serait d'ailleurs maladroit de le faire; mais qu'en réglant mieux la dépense du culte, on pourrait appliquer aux besoins de l'état le reste du revenu de ces biens. Le 21 novembre, il attaqua vivement le comité des recherches au sujet de la visite faite la nuit au couvent des Annonciades, sous le prétexte frivole d'y chercher le chancelier Barentin, qu'on supposait y être caché. Les 7 et 15 décembre, il défendit, avec chaleur, M. Albert de Rioms, son ami particulier, vivement inculpé relativement à l'insurrection des matelots de Toulon. Entendu comme témoin dans la procédure entamée sur les journées des 5 et 6 octobre, il assura seulement avoir vu le duc d'Orléans le 6 au matin à Versailles et lui avoir parlé. Dans le courant de 1790, il parut plus rarement à la tribune, et parla seulement pour défendre la prérogative royale sans cesse attaquée, et dénoncer Marat, dont les feuilles incendiaires préparaient et annonçaient déjà les crimes de 1793 et 94. Le 20 février, il se joignit à Cazalès, pour demander que le roi fût investi, pendant trois mois, de la plénitude de la puissance exécutive, à l'effet de réprimer les troubles, toujours croissans, des provinces. Vers la même époque, Malouet contribua à la fondation du club des impartiaux, qui comptait parmi ses membres le duc de la Rochefoucauld, si lâchement assassiné après le 10 août, le comte de Virieu et le chevalier de Boufflers. Le 15 août, il fit annuller le décret de prise de corps lancé, en 1781, par le parlement de Paris, contre son ami l'abbé Raynal, et l'on crut généralement qu'il avait inspiré à cet abbé la fameuse lettre qu'il adressa à l'assemblée nationale, et dans laquelle il blâmait, avec un excès d'amertume, les législateurs, d'avoir cherché à mettre en pratique des théories qui ne devaient point sortir de l'ordre des abstractions. Le 14 janvier 1791, Malouet combattit le projet d'organisation de la marine; en adoptant le principe que nul ne peut être exclu des places d'aspirant à raison de sa naissance, il ne voulait pas que l'on confondît la marine militaire et la marine marchande. Le 8 février, il s'éleva avec force contre la formation d'une haute cour nationale, et somma l'assemblée de statuer auparavant sur les crimes de lèze-nation. Le 11 mai, il peignit des couleurs les plus défavorables, et certainement les plus injustes, les principes de la société des amis des noirs, dont il fallait se borner à présenter la pratique comme dangereuse dans son exécution soudaine (ce qui était l'avis de tous les hommes éclairés), mais qu'il ne fallait pas attaquer au

fond, car ils étaient ceux d'une justice universelle et qui a été reconnue, vingt-quatre ans après, par l'accord unanime de toutes les puissances de l'Europe. Le 25 juin 1791, lorsqu'au retour de Varennes, on proposa, dans l'assemblée, d'interroger le roi et la reine sur les faits relatifs à leur départ de Paris, Malouet rappela le principe de l'inviolabilité royale, reconnu par la constitution, et repoussa énergiquement les murmures élevés autour de lui. Le 1er juillet, il dénonça une affiche provoquant l'abolition de la royauté. Il défendit ensuite les émigrés et les prêtres, contre lesquels on proposait des lois de rigueur. Le 8 août, à l'époque où l'assemblée s'occupait de la révision des diverses parties de l'acte constitutionnel, il en attaqua, mais sans succès, plusieurs articles, entre autres celui relatif à la déclaration des droits de l'homme. Le 14 septembre, il s'éleva contre la proposition, si convenable et si juste, faite par Thouret qui présidait l'assemblée, pour que les représentans du peuple, exerçant en ce moment les droits de la souveraineté nationale, reçussent, assis, le serment que le roi prêterait, debout, à la nation, d'être fidèle à la constitution qu'il acceptait. La réclamation de Malouet n'ayant point eu d'effet, il se tint levé, ainsi que tout le côté droit, pendant le temps que le roi demeura dans la salle. La session terminée, il passa une année encore en France, rendant au roi, par ses lumières et son expérience, tous les services qu'on pouvait attendre de lui, jusqu'à la fatale journée du 10 août 1792. Menacé à tout instant, depuis cette époque, il trouva, en septembre suivant, les moyens de quitter Paris, avec un ancien passeport, secrètement visé à la nouvelle commune, et partit pour l'Angleterre. A peine était-il arrivé à Londres, qu'instruit qu'on allait commencer le procès de Louis XVI, il écrivit au conseil exécutif pour réclamer le droit de rentrer en France, afin de servir de défenseur officieux à ce prince, dont il révérait et chérissait les vertus; représentant, qu'il ne pouvait être considéré comme émigré, puisqu'il n'était sorti de France que depuis un mois, et avec un passeport légal, visé a Londres par le ministre de France. Pour toute réponse à cette lettre, la convention décréta qu'il serait inscrit, à l'instant, sur la liste des émigrés. Malouet avait partagé, en 1792, avec MM. de Lally et de Montmorin, la confiance de Louis XVI; avec eux il avait cherché les moyens de relever l'autorité royale. Absent de France, pendant sept ans, Malouet n'a, ni porté les armes, ni donné un conseil contre sa patrie. Lors même qu'il déplorait le plus son égarement, ou plutôt, lorsque les crimes des tyrans qui l'opprimaient, lui inspiraient une plus juste horreur, il ne cessait de gémir sur ses malheurs, et de condamner ceux de ses coupables enfans qui lui suscitaient, de toutes parts, des ennemis. Rentré en France, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut d'abord mis en état d'arrestation par ordre du ministre de la police Fouché, contre lequel il avait apporté en France de trop justes préventions, mais qui, devenu lui-même un autre homme, par l'expérience et la réflexion, se conduisit envers Malouet avec tant d'égards, et lui témoigna un intérêt tellement affectueux, que celui-ci, devenu son ami le plus sincère, s'honora hautement depuis, d'un titre qu'il eût, jusques-là, repoussé avec horreur. Nommé, vers la fin de 1803, commissaire-général de marine, à Anvers, puis successivement maître des requêtes, conseiller-d'état et préfet maritime, il vint, le 13 février 1810, au nom du gouvernement impérial, proposer au corps législatif l'approbation d'un projet de loi sur la conservation du bassin à flot, construit dans le port de la Rochelle. Un gouvernement provisoire ayant pris les rênes de l'état, à la suite de l'abdication de l'empereur Napoléon, Malouet fut nommé commissaire au département de la marine, le 3 avril 1814. La maison de Bourbon ayant été, en même-temps, replacée sur le trône, le roi lui confia, le 13 mai, le portefeuille du ministère de la marine, qu'il conserva jusqu'au 7 septembre suivant, époque de sa mort. La France et le roi ont perdu en lui un serviteur habile et fidèle; et ses amis conserveront un long et touchant souvenir des rares qualités de son cœur. Il a publié divers ouvrages, dont voici les principaux : *Mémoires sur l'esclavage des Nègres*, 1788. — *Lettres à ses commettans*, 1789. — *Défense de Louis XVI*, 1792. — *Examen de cette question : Quel sera pour les colonies de l'Amérique, le résultat de la révolution française, de la guerre qui en est la suite, et de la paix qui doit la terminer?* 1796.

On a encore la collection de ses opinions, en 5 volumes in-8. En 1803, il publia un *Mémoire sur les colonies*, très-bien écrit, dans lequel il établit le droit des puissances neutres pendant les guerres maritimes; enfin il a donné, vers le même temps, une collection de *Mémoires*, en 5 vol., sur l'administration des colonies, dont il a eu la direction sous Louis XVI.

MALSBOURG (Le comte DE), gentilhomme westphalien, fut, dit-on, pendant l'existence du royaume formé par Napoléon en faveur de son frère Jérôme, un des favoris de celui-ci. Arrêté, en 1815, par ordre de l'électeur de Hesse, il fut enfermé dans la forteresse de Spangenberg. Après un emprisonnement de plusieurs mois, il obtint la permission de résider dans ses terres, et fut ensuite autorisé à revenir à Cassel, où il a été de nouveau arrêté, en janvier 1818, pour avoir donné une fête à ses amis, dans le moment où son souverain était malade. Beaucoup de personnes ne virent, dans le détail donné de cette affaire par les feuilles publiques, qu'un conte absurde et calomnieux; mais des détails ultérieurs les forcèrent d'abjurer cette incrédulité, dont, au surplus, d'autres actes semblables ont dû achever de les guérir. On l'a enfermé de nouveau dans la forteresse de Spangenberg, malgré les sollicitations de son parent le conseiller de Malsbourg.

MALTE-BRUN (CONRAD) est né en 1775, dans le Jutland où il assure que ses ancêtres avaient pris une part active aux événemens politiques et militaires de l'an 1660. Son père, le destina à l'état ecclésiastique; mais, arrivé à l'université de Copenhague pour prendre ses degrés, M. Malte-Brun se livra aux belles-lettres, publia un volume de Poésies, et rédigea un journal de théâtre. Il y avait alors en Danemarck un parti ministériel, qui avait proclamé l'affranchissement des paysans, la liberté de la presse et plusieurs autres idées libérales. Ce parti voulait rester neutre dans la guerre de la révolution, et favorisait même les divers gouvernemens qui se succédèrent en France. Le parti qu'on nommait aristocratique, voulait l'ancien ordre des choses et la guerre contre la France. M. Malte-Brun se lança dans le premier parti, et écrivit pour la liberté des paysans, tandis que son père fut un des signataires de l'adresse de la noblesse contre les mesures ministérielles. Bientôt le parti libéral se divisa, et une de ses fractions demanda une constitution nouvelle. M. Malte-Brun devint un des plus ardens soutiens de ce parti. Ayant publié, en 1796, une satire violente de la féodalité et de la coalition, sous le titre de *Catéchisme des Aristocrates*, il fut menacé d'une poursuite judiciaire, et se réfugia en Suède, où il vécut pendant deux ans, et où il publia des poésies qui furent lues à l'académie de Stockholm. Le célèbre ministre Bernstorff avait, en mourant, recommandé au prince royal de rappeler M. Malte-Brun, et de l'employer dans la carrière diplomatique. Il reparut pendant quelques jours à Copenhague, en 1797, mais seulement pour lancer un nouvel écrit contre quelques actes arbitraires de l'administration. Les ministres, qui l'avaient accueilli avec la plus grande bienveillance, voyant qu'on ne pouvait s'entendre avec ce vigoureux tribun, l'obligèrent à retourner en Suède, d'où il se rendit bientôt à Hambourg. C'est vers cette époque que les journaux allemands, d'où nous tirons ces détails, placent la formation d'une société secrète des *Scandinaves unis*, dont M. Malte-Brun, selon les uns, aurait été le chef, et selon les autres, seulement le secrétaire, et dont le but, disent ces journaux, était de réunir les trois royaumes du Nord sous une constitution républicaine-fédérative. On a été jusqu'à imprimer que M. Malte-Brun s'était adjoint douze apôtres qui voyagèrent dans le Nord pour répandre ses doctrines. Quoi qu'il en soit de ces bruits, l'empereur Paul Ier et Gustave IV firent des plaintes à la cour de Copenhague, et demandèrent la répression et la punition de ceux qu'on appelait les républicains du Nord. Alors seulement, le gouvernement danois fit poursuivre devant les tribunaux M. Malte-Brun, qui, absent et contumax, fut condamné, en 1800, au bannissement, « comme ayant tenté de » changer la constitution monarchique. » Il avait, dès l'an 1779, fixé son domicile à Paris, où il fut d'abord chargé d'une éducation particulière. Il débuta ensuite par écrire dans les journaux, contre le parti qui fit le 18 brumaire. Depuis cette époque, il rentra dans la plus profonde obscurité, et ne reparut qu'en 1804, comme collaborateur, avec Mentelle, de la *Géographie mathématique, physique*

et politique, publiée de 1804 à 1807, 16 vol. in-8 et atlas. M. Malte-Brun a composé environ le tiers de cet ouvrage. Il devint, en 1806, collaborateur du *Journal des débats*, et y resta attaché jusqu'en 1814; il y est rentré en 1818, après avoir été un des rédacteurs de la *Quotidienne*, depuis janvier 1815. M. Malte-Brun a publié, en 1807, *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, vol. in-8; et, depuis 1808, un recueil périodique, intitulé *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, dont il a paru 24 volumes ou 72 cahiers, avec cartes, fig. et un vol. de tables. Il a aussi rédigé, en 1814 et 1815, un recueil périodique, intitulé *le Spectateur*, dont il a paru 27 cahiers ou 3 vol. Pendant les cent jours de 1815, il publia l'*Apologie de Louis XVIII*, destinée à la défense du caractère personnel du roi et des princes, contre les articles qui paraissaient alors dans les journaux. La 3ᵉ édition de l'Apologie contient un préambule remarquable, daté du 22 juin, le lendemain de la seconde abdication de Bonaparte. Enfin M. Malte-Brun a donné 5 gros volumes d'un *Précis de Géographie universelle*, dont il en reste encore deux à publier, et qui a obtenu des suffrages unanimes, mais dont la publication lui valut un procès avec le libraire Dentu, qui l'attaqua comme contrefacteur, attendu que M. Malte-Brun, dans cet ouvrage, en avait usé fort librement avec d'autres géographes de divers pays, dont il avait intercallé des pages entières dans son *Précis*. Les tribunaux appelés à décider sur cette querelle déclarèrent que ces emprunts, par lesquels M. Malte-Brun s'était rendu *plagiaire*, ne constituaient point le délit de contre-façon, et déboutèrent Dentu, qui se consola de cet échec en faisant insérer à la tête de toutes les nouveautés publiées par lui, l'arrêt qui déclarait sa partie adverse *plagiaire* et *copiste servile*. Il ne nous resterait plus rien à dire sur la partie de la vie de M. Malte-Brun qui s'est passée en France, s'il n'avait pas lui-même, par une déclaration insérée dans *le Spectateur*, appelé l'attention publique sur la part qu'il n'a cessé de prendre aux affaires politiques du Nord. En 1804, il avait formé, avec un riche négociant de Norwège, une *association coloniale de la nouvelle Scandinavie*. Les projets de cette association ont été soumis à Napoléon, qui paraît y avoir voulu prêter la main en 1810, lors de l'élection d'une nouvelle dynastie en Suède. Il parvint à faire insérer dans les journaux français, un article qui insinuait clairement aux Suédois que le vœu et l'intérêt du gouvernement français étaient de les voir choisir le roi de Danemarck, et par-là de réunir les trois royaumes du Nord. Cet article fut aussitôt répété dans tous les journaux du Nord, comme venant des Tuileries. Les membres de l'association coloniale répandirent une foule de pamphlets, dans lesquels ils commentaient et appuyaient le prétendu conseil de l'empereur Napoléon. Le chargé-d'affaires français à Stockholm, lui-même, fut entraîné à des démarches qui fortifiaient cette opinion. Mais la fermeté et la décision du parti suédois, qui voulait le maréchal Bernadotte, remportèrent une prompte victoire sur les agens danois; et le chargé-d'affaires français fut révoqué, pour avoir cru trop facilement aux assertions des journaux. Lors de la tentative que firent les Norwégiens, sous les auspices du prince Christian, pour se soustraire à leur réunion à la Suède, M. Malte-Brun se rendit au quartier-général de Napoléon, et le suivit pendant une partie de la campagne de 1814, dans l'intention de faire agréer un plan d'opérations, dont le but était une invasion de la Suède au nom de Gustave V; mais cette proposition ne fut pas accueillie. M. Malte-Brun essaya dès-lors de rattacher la cause de l'indépendance de la Norwège aux principes de la légimitité, et ne cessa d'écrire dans ce sens que lorsque l'acquiescement des Norwégiens eut fait cesser la lutte. Dans les journaux auxquels M. Malte-Brun a travaillé depuis la restauration, ainsi que nous venons de le dire, il a paru s'efforcer de faire oublier, à force de dévouement aux principes aristocratiques et d'injures contre les idées libérales, le langage tout différent qu'il avait tenu autrefois; mais il a eu le malheur de rencontrer parmi ses lecteurs plus de mémoire qu'il ne l'aurait sans doute désiré. Il a cependant eu les rieurs pour lui dans une circonstance: c'est celle de sa dispute avec M. Cadet-de-Gassicourt, auteur d'un ouvrage sur la campagne de 1809, dans lequel il avait relevé avec beaucoup de sel, et quelquefois de justesse, des passages assez ridicules. Il en résulta une

querelle très-animée, qui commença dans un café, et se termina dans des feuilletons. M. Malte-Brun, qui d'ailleurs possède des connaissances étendues, écrit avec force en français, et, pour un étranger, avec une facilité très-remarquable. Au surplus, il jouit de peu d'estime parmi tous ceux qui attachent quelque prix à la dignité dans la conduite et la constance dans les principes. On lui reproche aussi une malignité qui mériterait, peut-être, un nom plus sévère; et les personnes qui ont eu des relations avec lui s'accordent à dire que son commerce n'est pas sûr.

MALTHUS (T. R.), économiste anglais, maître ès-arts, agrégé au collége de Jésus, université de Cambridge, professeur d'histoire et d'économie politique au collége de la compagnie des Indes dans le comté d'Hertford, s'est fait un nom distingué en Europe, par ses écrits sur l'économie politique. Il a publié : *Essai sur le principe de la population, ou Vue de ses effets anciens et présents sur le bonheur de l'humanité, avec des recherches sur les moyens de diminuer les maux qu'elle occasionne*, in-8, 1798. Cet ouvrage important parut en 1802; il a déjà eu cinq éditions, dont la dernière est de 1817, 3 volumes in-8. Il a été traduit en français sur la 4ᵉ. édition, par P. Prevost, professeur de physique à Genève, 1803, 3 vol in-8. La *Bibliotheque britannique* et les *Archives littéraires* en avaient déjà donné de très-longs extraits. Le système de l'auteur a été combattu par divers écrivains en Angleterre et en Allemagne. — *Lettre à Samuel Whitbread, sur le bill qu'il avait proposé pour amender les lois sur les pauvres*, in-8, 1807. — *Lettre à lord Grenville, à l'occasion de quelques observations faites par sa seigneurie sur l'établissement de la compagnie des Indes pour l'éducation de ses employés civils*, in-8, 1813 — *Observations touchant les lois sur les grains*. Cet ouvrage a eu trois éditions, in-8, 1814. — *Recherches sur la nature et les progrès du revenu* (rent), *et les principes par lesquels il est réglé*, in-8, 1815.

MALUS (Étienne-Louis), major du génie, membre des instituts de France et d'Egypte et de la légion-d'honneur, naquit à Paris, le 23 juillet 1775, d'une famille distinguée. Sa première éducation fut d'abord dirigée vers la littérature, et il en avait si bien profité qu'à l'âge de dix-huit ans il avait composé une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée: *la Mort de Caton*. Admis ensuite à l'école du génie, il allait en sortir en qualité d'officier, lorsqu'il fut repoussé comme suspect par les bureaux de Bouchotte, alors ministre de la guerre, et perdit ainsi tout espoir d'avancement. Il entra comme simple soldat dans le 15ᵉ bataillon des volontaires de Paris, se fit remarquer des officiers du génie employés, en 1793, aux travaux des fortifications de la place de Dunkerque, et fut bientôt appelé à l'école polytechnique. Il y montra, dès son arrivée, un talent extraordinaire; mais la force d'ame et l'énergie de caractère qu'il conserva jusques dans ses derniers momens l'enlevèrent alors à la carrière des sciences et l'entraînèrent dans celle des armes. A son retour de l'expédition d'Egypte, ses organes affaiblis et sa santé détruite dans ses sources par deux atteintes de la peste ne lui permirent plus de soutenir habituellement les fatigues de la guerre : il fut chargé de diriger des constructions importantes, et ce qui eût été pour tout autre un travail difficile et pénible, devint pour lui une espèce de repos. Il consacrait aux sciences tous les instans dont il pouvait disposer, et prit bientôt place dans les premiers rangs parmi les inventeurs. Les savans français et étrangers s'empressèrent également de reconnaître ses talens supérieurs : la classe des sciences de l'institut le reçut au nombre de ses membres, et la société royale de Londres lui décerna une médaille d'or. Il allait être appelé à diriger les études de cette école polytechnique qu'il avait tant chérie et dont il connaissait si bien le but et les avantages, lorsque la mort vint le frapper, le 27 février 1812, et l'enlever, à l'âge de trente-sept ans, à ses nombreux amis, au moment où, honoré de places éminentes, qu'il ne devait qu'à ses talens, à ses services et à sa probité, et déjà célèbre depuis quatre ans par de grandes découvertes, il voyait s'ouvrir devant lui une vaste carrière de travaux et de gloire.

MANBY (George-William), capitaine anglais, né près de Norfolk, en 1765, termina ses études au collége royal et militaire de Woolwich. N'ayant pu obtenir un grade dans la ligne, il accepta

mission dans un régiment de mi-
i il servit sept ans jusqu'à ce qu'il
gé de la direction des casernes
uth. Il s'y appliqua avec beau-
ssiduité aux moyens à employer
ver les naufrages, et mit le pre-
xécution, après l'avoir perfec-
le plan inventé vingt ans aupa-
ar M. Bell, qui n'avait obtenu
récompense pour cette décou-
e capitaine Manby, au contraire,
parlement six mille livres ster-
est l'inventeur d'une autre ma-
ec laquelle une seule personne
ndre un incendie. L'expérience
machine, dont la découverte
enir très-intéressante, surtout à
vaisseaux, fut faite avec succès
d'août 1816 à Woolwich, en
de plusieurs amiraux et d'un
ommé par le bureau de l'ar-
Le capitaine Manby a publié :
ugitifs sur l'histoire et les beau
elles de Clifton, d'Hotwells et
nage, in-8. 1802. — *Guide his-*
et pittoresque de Clifton, à tra-
comtés de Montmouth, Clamor-
Brecknock, in-8, 1802. — *Ré-*
d'un Anglais sur l'auteur des
actuels, in-8, 1803. — *Essai*
moyens de sauver les naufragés,
812-1813. Le capitaine Manby
d'hui une place importante dans
tement de la guerre.

DAT (Louis-Charles marquis
cien capitaine aux gardes fran-
embrassa la cause de la révolu-
homme de bien, et en professa
ipes avec une honorable modéra-
était l'un des chefs de bataillon
rde nationale de Paris, sous les
le M. de la Fayette, lorsqu'à la fin
, ce général ayant quitté le com-
ent en chef de la garde nationale
endre celui d'une armée active,
s de division furent alternative-
argés du commandement en chef.
sous les ordres de Carle, était de
au château des Tuileries, dans la
9 au 10 août ; on connaissait son
nent à la monarchie constitutio-
n'en fallait pas davantage pour
e suspect. Ayant reçu dans cette
ale, l'ordre, par écrit, de Pétion
Paris, de repousser la force par
, dans le cas où le château des
s viendrait à être attaqué, Mandat fit ses préparatifs en conséquence, et communiqua au commandant des Gardes-Suisses les intructions qu'il venait de recevoir. Mais dans la même nuit, une nouvelle municipalité ayant chassé l'ancienne, il fut mandé, le 10, à l'hôtel-de-ville, à 5 heures du matin. A peine y était-il arrivé, qu'il fut arrêté. On le fouilla avec violence, et l'on trouva sur lui l'ordre de Pétion et celui du chef de division Carle, qui lui enjoignaient de faire, au château, la plus longue résistance possible ; c'était assez dire, sans doute, de quel côté venait l'attaque ; ces papiers trouvés dans les poches de Mandat, furent l'arrêt de sa mort ; Rossignol qui présidait la commune insurgée, donna l'ordre de le conduire à la prison de l'Abbaye, et fit, en même-temps, un signal convenu entre lui et ses satellites, et auquel ceux-ci obéirent en massacrant leur victime, sur les marches même du grand escalier de l'hôtel-de-ville. Son corps fut jeté dans la Seine, malgré les larmes de son fils, qui le demandait pour lui donner la sépulture.

MANDELSLOHE (Le comte de), ministre des finances wurtembergeois, a long-temps rempli d'importantes fonctions à la cour de Stuttgard. Il exerçait à St.-Pétersbourg celles de chargé-d'affaires pour le royaume de Wurtemberg, lorsqu'il fut rappelé au mois de janvier 1816. Peu de temps après, les contestations du roi de Wurtemberg avec les états-généraux, qu'il avait convoqués, ayant donné lieu, de la part du monarque, à quelques actes de sévérité, le comte de Mandelslohe fut enveloppé dans la disgrace des comtes de Waldeck et de Schœsberg, et dispensé de ses fonctions. Le roi nomma en même-temps une commission pour examiner sa conduite. Cependant il paraît que cette disgrace ne fut que momentanée, puisqu'au mois de novembre suivant, M. de Mandelslohe fut nommé ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à la diète de Francfort, en vertu d'un rescrit qui lui conservait son caractère de ministre d'état. Le fils du comte de Mandelslohe, jeune-homme d'un esprit calme et réfléchi, suit avec succès la carrière diplomatique.

MANDRILLON (Joseph), né à Bourg en Bresse, embrassa très-jeune la profession du commerce, et quitta sa patrie pour en suivre les opérations. Il voyagea en Amérique et en Hollande, où il se fixa,

après s'y être montré contraire au parti du stadhouder, et revint en France à l'époque de la révolution. Il s'opposa aux progrès du régime de la terreur, fut bientôt arrêté comme suspect, et périt sur un échafaud, en 1794. On lui doit quelques écrits, dont le plus remarquable est intitulé *le Spectateur américain*. Ses vues sur les colonies anglaises et sur leur commerce sont judicieuses. Dans un autre ouvrage, Mandrillon s'est efforcé de prouver que la découverte de l'Amérique avait été aussi funeste à l'Europe qu'au nouveau monde; opinion qui a dû rencontrer plus d'un partisan.

MANGET, (J. L), né à Genève, vers 1780, vint à Paris en 1810, fut nommé inspecteur de la librairie, et concourut à la rédaction de quelques journaux, notamment du *Publiciste*. On a de lui : *Histoire de Gustave III, roi de Suède*, traduit de l'allemand de Posselt, 1807, in-8. — *Essai sur la formation des langues*, par Adam Smith, traduit de l'anglais, 1809, in-12.

MANGILI (Joseph), célèbre professeur de zoologie à l'université de Pavie, a publié, en 1807, à Milan : *Essais d'observations pour servir à l'Histoire des mammifères sujets à une léthargie périodique*, in-8. Cet ouvrage, qui ne concourut pas aux prix décennaux, mérita pourtant d'être cité dans le rapport sur la partie zoologique de l'histoire naturelle. M. Mangili s'est depuis livré à de nouvelles recherches. Il présenta, le 2 décembre 1813, à la classe des sciences de l'institut italien, un rapport sur l'action du venin des vipères.

MANGIN (Antide), ancien ecclésiastique, né en 1758, a publié entre autres écrits : *Notions mathématiques de chimie et de médecine*, ou *Théorie du feu*, 1800, in-8. — *Versions latino-syntaxiques de Perse et de quelques morceaux de Tacite*, 1812, in-8. — *Application du mode des géomètres à la science du latin*, 1813, in-fol. — *Mode de Quintilien*, 1816, in-8.

MANGIN, adjudant-général des armées de la république, né à Mayence; passa en France après la prise de cette ville par les troupes prussiennes; fut employé dans les armées françaises, et eut le bras emporté dans une légère affaire près de Salzbourg. Il mourut dans cette ville des suites de sa blessure, en janvier 1800. Il inventa une machine de guerre à laq il avait donné le nom de *scaphandre*, on a fait l'expérience en 1798. Ce g ral digne d'estime sous tous les rapp d'un caractère et de mœurs aimables pendant quelque temps chargé de la tie secrète à l'armée de Moreau. Il épousé la fille du sénateur Jacquem

MANGOURIT (Michel-Ange-nard), agent diplomatique français, lieutenant-criminel au bailliage de R en 1782. Ayant perdu cet emploi il senta de Rennes et n'y reparut qu'à poque de la révolution, dont il emb les principes avec chaleur. Il fut nor en 1798, par le directoire, résider la république française en Valais. paysans de cette contrée s'étant insu M. Mangourit leur adressa une pr mation dans laquelle il leur représe les dangers auxquels leurs prêtr leurs chefs les entraînaient; et il le vita à livrer ces derniers aux Frar Ayant été rappelé, il fit abattre, le n jour, dans le Valais, tous les signes e numens de la féodalité. Il fut env Naples en qualité de secrétaire de tion de Lacombe Saint-Michel; m cour des deux Siciles refusa de le re naître. Il passa ensuite, comme co saire des relations extérieures, à An et fut, dit-on, chargé secrètement par rectoire, d'appeler les Grecs à l'insu tion, et d'opérer une division dans banie, l'Épire et la Morée, en fave l'armée d'Égypte. Renfermé dans place, lorsqu'elle fut assiégée vers de la campagne de 1799, il s'occup détails de l'administration intérieur fut nommé, par le général Monnier des négociateurs de la capitulation fut honorable pour les assiégés. Il avec la garnison, et rentra en Fr où il publia, en 1802, la *Défense cône et des départemens romains*, in-8, ouvrage qui contient des d intéressans sur l'Italie à cette époqu sur les faits d'armes dont ce pays a théâtre en 1798 et 1799. M. Mango fait, en 1803, un voyage à Hambou dans le nord de l'Allemagne, dont l lation, publiée en 1805, a été jugée rement par les journaux. On a enco lui : *Le Mont-Joux* ou *le Mont-Ber* suivi des *Vingt-sept jours*, ou *la jo de Viterbe*, 1801, in-8, de 100 pa y trouve un précis assez curieux sur

pice du Grand-St.-Bernard, une lettre du prieur Murith, et une relation de la reprise de Viterbe sur les Français, en 1798. — *Lectures-opéras pour des soirées de famille*, 1812, in 8, n° 1er. — *Nouveaux Projets de soirées, lectures dramatiques et musicales*, 1815, in-8.

MANHÈS (Le comte CHARLES-ANTOINE), lieutenant-général de l'armée napolitaine, sous le roi Joachim, et aide-de-camp de ce prince, est né à Aurillac (Auvergne), le 4 novembre 1777. Il fit ses études au collége de cette ville, où son père était procureur au présidial. A l'âge de quinze ans, il fut nommé, par les administrateurs de son département, élève à l'école de Mars, où sa première arme fut l'artillerie. Son application le fit nommer élève-instructeur. C'est de là qu'il partit, en 1794, comme lieutenant, pour faire les campagnes de l'armée de Rhin-et-Moselle et celles d'Italie. Il se distingua partout et fut grièvement blessé à la bataille de Novi. Peu après, il devint aide-de-camp du général Milhaud, l'accompagna dans les campagnes d'Italie et d'Allemagne jusqu'en 1806, et reçut, après la victoire d'Austerlitz, le brevet de capitaine. En 1809, il était colonel, et accompagna en cette qualité le grand duc de Berg (Murat) qui allait prendre possession du trône de Naples. Le général Manhès fut employé par ce prince à la soumission des Abruzzes et des Calabres. On l'a accusé d'avoir déployé dans ces provinces, des rigueurs extraordinaires, et qui, peuvent à peine être justifiées par les grandes difficultés de sa position. Quelle que soit l'horreur qu'elles inspirent, il est juste de dire que leur résultat a été d'éteindre des révolte dans le sang des révoltés, et de les ramener à l'obéissance. En 1811, le général Manhès était commandant en chef des 2e, 4e et 5e divisions territoriales; et, l'année suivante, les divisions françaises ayant été rappelées du royaume de Naples, sa défense contre l'armée anglo-sicilienne aux ordres de lord Bentink, fut abandonnée aux seules troupes napolitaines, sous les ordres du général Manhès, qui se maintint avec succès pendant les deux années suivantes. En 1814, de nouvelles insurrections se manifestèrent dans les Abruzzes, et le soin de les faire rentrer dans l'ordre fut une seconde fois confié au général Manhès. Pendant la guerre fatale que le roi soutint en Italie, en mars, avril et mai 1815, ce général fut chargé du commandement de Naples; mais, à la nouvelle des desastres de l'armée napolitaine, il partit pour aller couvrir les frontières exposées aux invasions des Autrichiens Ce fut alors que, voulant prévenir l'ennemi, il entra dans l'état de l'église. Rappelé à Naples, où il apprit bientôt les désastres de l'armée et la fuite précipitée de Joachim, le général Manhès, songeant à sa sûreté et à celle de sa famille, s'embarqua sur un chebek anglais, muni de passeports, et quitta Naples avec le général Pignatelli-Cerchiara, son beau-père, pour se rendre dans un port de France. Ils débarquèrent à Cannes le 25 mai, et ce fut là que le général Manhès, après avoir trouvé le roi Joachim, s'en sépara pour jamais. Retiré à Marseille avec sa famille, ce général crut devoir offrir ses services à Louis XVIII, qui les accepta; quoique cette démarche soit simple en elle-même, puisque Manhès était français, il est difficile d'approuver la précipitation avec laquelle elle a été faite; il est des convenances que l'opinion publique ne permet jamais de braver impunément.

MANNE (LOUIS-CHARLES-JOSEPH DE), né à Paris le 19 septembre 1793, est premier employé du département des livres imprimés de la bibliothèque du roi, et censeur-royal honoraire. Devenu seul propriétaire des planches gravées, des dessins et du fonds des cartes de d'Anville, qui sont encore aujourd'hui ce qu'il y a de plus complet, de plus généralement exact et de plus suivi dans l'enseignement, M. de Manne s'occupe depuis long-temps de recherches sur les travaux de ce célèbre géographe. Outre plusieurs Mémoires manuscrits sur les mesures usitées chez les anciens, et qu'il se propose de publier, on lui doit : Une *Notice raisonnée des ouvrages de d'Anville*, à laquelle M. Barbié-du-Bocage a fourni des remarques et quelques details, Paris, 1802, in-8. — Une édition complète des *OEuvres de d'Anville*, annoncée en 6 vol. in-4, et dont l'impression est commencée depuis plusieurs années et se continue à l'imprimerie royale. Elle doit être accompagnée d'un atlas in-fol. de 62 cartes.

MANNERHIELM (Le baron DE), gentilhomme suédois, fut un des chefs de la conspiration qui détrôna le roi de Suède en 1808 (*voy.* GUSTAVE-ADOLPHE). Il

prononça à cette occasion, aux états, sur le changement de dynastie, un discours remarquable. Après avoir représenté les fautes politiques du dernier roi, et son imprudence qui exposait la capitale à recevoir des troupes ennemies, il s'écria : « O ma patrie ! sont-ce là les fruits d'un règne dans l'esprit des Wasa ? Roi infortuné, était-ce là le bonheur que tu avais promis à ton peuple ? Tu as violé ton serment ; tu as perdu l'amour de tes sujets avec ton sceptre et ta couronne ; tu as rompu toi-meme les liens qui t'unissaient à ton peuple : nous sommes dégagés de ces liens, sans que nous ayons besoin d'en solliciter une dispense formelle. A ces causes, j'abjure en ce moment toute fidélité et obéissance au roi Gustave-Adolphe, et le déclare à jamais déchu, ainsi que ses descendans, de la couronne et du gouvernement de la Suède. »

MANRIQUE (N.) professeur de rhétorique de la maison des pages du roi d'Espagne, était éditeur du journal *le Rédacteur général*, avec M. Garcia, professeur de mathématiques dans les mêmes établissemens. Ces écrivains, après avoir défendu avec autant de talent que de courage la cause de l'indépendance nationale contre la tyrannie étrangère, la défendirent également contre la tyrannie domestique : aussi partagèrent-ils bientôt le sort de tant d'autres Espagnols qui avaient servi la patrie et le roi de leur plume ou de leur épée. Ce prince *qui sait régner*, suivant l'éloge que lui donnait récemment *le Drapeau blanc*, condamna les deux rédacteurs, au mois de décembre 1814, à dix années de galères, sous peine de la vie, s'ils tentaient de s'échapper de l'arsenal de Carthagène, où ils étaient envoyés. Disposition accessoire, qui, dans le siècle actuel, peut être regardée comme ayant tout le mérite de la nouveauté.

MANSON (*voy.* MANZON).

MANSUI (FRANÇOIS-CHARLES), pianiste célèbre, né à Amsterdam, le 18 février 1785, eut pour maître son père, excellent musicien lui-même. A quinze ans, le jeune Mansui se livra à des études particulières qui ont porté au plus haut degré son talent d'exécution. Un jeu savant, harmonieux et rapide, une composition hardie, une exécution facile et brillante, un goût épuré par l'étude des beaux modèles, sont les qualités [illegible] distinguent. Il a parcouru la Fr[illegible] l'Allemagne, et recueilli partout [illegible] plaudissemens. En 1816, il donn[illegible] sieurs concerts à Paris. Il a publ[illegible] *OEuvres de Sonates pour piano* [illegible] *grandes Fantaisies, deux Méla*[illegible] *airs variés, un recueil de Fugu*[illegible] *Canons, deux grands Concerto* [illegible] *même instrument, un Trio, u*[illegible] *tetto pour le violon, une Sy*[illegible] *et une Ouverture à grand o*[illegible] M. Mansui est pianiste du du[illegible] goulême.

MANUEL, (PIERRE-LOUIS), [illegible], potier de Montargis, naquit d[illegible] ville en 1751 ; reçut une éduc[illegible] périeure a son état ; fit de bonne[illegible] entra dans la congrégation d[illegible] naires ; devint répétiteur de [illegible] Paris, et ensuite précepteur [illegible] M. Tourton, banquier, qui lui [illegible] pension viagère. Doué d'une i[illegible] ardente, mobile, enthousiast[illegible], Manuel jouissait à peine, dans le mon[illegible], de l'indépendance attachee à l'état [illegible] homme de lettres, qu'il publia un pamp[illegible]let qui le fit mettre pour trois mois à la Bastille. Membre de la société des amis de la constitution (les jacobins), dès sa fondation, Manuel y fut d'abord peu remarqué, mais il acquit, en 1791, par la véhémence de ses opinions et de ses discours, une popularité extrême et qui, dans la [illegible] année, lui valut sa nomination à la place de procureur de la commune de Paris. Dès lors, pour conserver la faveur populaire, il crut devoir exagérer les moyens qui la lui avaient acquise, et se montra de jour en jour plus exalté, dans les rapports qu'il présentait habituellement à la commune et les discours qu'il prononçait aux jacobins. En février 1792, Manuel lut à la tribune de cette société, et adressa à Louis XVI, une lettre à qui son ridicule et son impertinence valurent un instant de célébrité, et qui commençait par ces mots : « Sire, je n'aime pas les rois. » Cette lettre, écrite avec l'emphase d'un bel esprit de collége, ne renfermait pas une seule idée neuve ; mais un grand nombre de ces lieux communs, que débitaient journellement alors les orateurs démagogues, dans les tribunes qu'ils colportaient dans les rues et dans les places publiques. Le succès de cette lettre était trop dans les intérêts de la faction qui vou[illegible]

lui renverser le trône constitutionel, pour n'être pas général. Il fut court cependant, et Manuel ne put pas même échapper au ridicule dont le couvrirent les hommes qui, paraissant néanmoins suivre la même route que lui, élevaient déjà la faction des cordeliers contre le parti des jacobins, encore soumis à cette époque à l'influence de la Gironde. Le 17 mai 1791, Manuel proposa aux jacobins de renfermer la reine, comme suspecte, au Val-de-Grace, pendant la durée de la guerre. Il provoqua et dirigea l'insurrection du 20 juin. Suspendu de ses fonctions, le 6 juillet, en même temps que le maire de Paris, Pétion, par un arrêté du département, comme n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour prévenir l'insurrection du 20 juin précédent, et cet arrêté ayant été confirmé par une proclamation du roi, du 11 du même mois, Manuel et Pétion furent réintégrés dans leurs fonctions par un décret du 13, que suivit la déclaration, faite par l'assemblée, des dangers de la patrie. Aux approches du 10 août, Manuel ne garda point la neutralité de la députation de la Gironde, et prit une part active à cette journée. Le 12, il parut à la barre de l'assemblée législative; fit rapporter le décret qui avait ordonné que le Luxembourg ou l'hôtel de la justice, place Vendôme, seraient donnés pour résidence à Louis XVI; et demanda que ce prince fût conduit au Temple, pour y être mis sous la garde de la commune. Le lendemain 13, il accompagna le roi dans sa nouvelle demeure, et il est juste de dire qu'il s'opposa avec force, quelques jours après, dans le conseil de la commune, à ce que Louis XVI et sa famille fussent enfermés dans la tour, ajoutant: « Qu'il y avait assez de moyens de veiller sur sa personne, dans le palais du Temple, sans recourir à des rigueurs inutiles. » Elu député à la convention, il proposa, dès la première séance de cette assemblée, de loger son président au palais Tuileries et de l'environner d'une grande représentation, et demanda, peu de jours après, que le peuple réuni en assemblées primaires, fût consulté sur la question de savoir, s'il consentait ou non, à l'abolition de la royauté. Envoyé à Orléans, comme commissaire, il se plaignit, à son retour, du refus fait par la commune de lui délivrer les arrêtés relatifs à la captivité de Louis XVI, afin de détromper la cour de Prusse sur les prétendus mauvais traitemens exercés contre ce prince. Élu député de Paris à la convention nationale, il fut, en sa qualité de procureur de la commune, qu'il conservait encore, chargé d'apprendre au roi l'abolition de la royauté et l'établissement de la république. Soit que le spectacle d'un malheur si grand et dont la cause lui était mieux connue qu'à personne au monde, eût ouvert son ame, naturellement sensible, à la pitié et au remords: soit que la tranquille résignation de Louis eût fait évanouir tous ses ressentimens, il se montra profondément touché de l'affreuse situation du malheureux prince et de sa famille, et fit, dès ce moment, tout ce qui était en son pouvoir pour l'adoucir. De cette époque date ce changement des opinions et de la conduite de Manuel, comme procureur de la commune et comme député; c'est donc par une horrible calomnie qu'il a été accusé d'avoir pris part aux massacres des premiers jours de septembre 1792. Sans doute il en fut instruit; pouvait-il ne pas l'être dans les fonctions qu'il remplissait? mais loin d'y donner son consentement, il combattit toujours cet exécrable dessein, et soutint même, à ce sujet, une lutte assez vive avec Danton, alors ministre de la justice. On a vu avec quelle générosité, la veille même du jour où commencèrent les massacres, il sauva Beaumarchais (*voy.* ce nom), qui l'avait accablé des plus mordantes épigrammes, et le regardait comme son ennemi personnel. Les vrais auteurs de ces journées qui ne lui pardonnaient ni l'horreur qu'il exprimait pour elles, ni le salut des victimes qu'il avait soustraites à leur fureur, tirèrent parti de la situation difficile dans laquelle s'était trouvé Manuel à cette funeste époque, pour attirer sur sa tête l'excommunication nationale qui frappait la leur, et l'accuser d'avoir été complice des crimes dont il n'avait été que le témoin nécessaire. C'est à cette perfide manœuvre des ennemis de Manuel qu'il faut attribuer l'opinion, aussi faussement qu'universellement répandue, ainsi qu'on le verra bientôt, que ce député avait été l'un des des auteurs des assassinats de septembre. Une autre preuve repousse victorieusement cette assertion; il fut constamment l'ami des députés de la Gironde, et siégea, jusqu'au moment où il donna sa

démission de député, sur les bancs du côté droit qui, certes, eût repoussé, avec horreur, de ses rangs, un complice des forfaits sur lesquels il ne cessait d'appeler la vengeance nationale. Le 5 novembre 1792, jour où l'éloquent et courageux Louvet éleva, devant la convention, sa terrible accusation contre Robespierre, Manuel prononçait, à la tribune des jacobins, un discours dans lequel il déclarait « que les massacres du 2 septembre avaient été la *saint-Barthélemi du peuple*, qui ce jour-là s'était montré *aussi méchant qu'un roi*, et que tout Paris était coupable pour avoir souffert ces assassinats. » Pendant les discussions sur le jugement de Louis, qui commencèrent le 15 novembre 1792, Manuel montra tous les jours plus de modération et d'humanité; il osa même proposer, malgré les cris de fureur de la montagne, que tout français, sorti de France après les massacres de septembre, et retiré en pays neutre, ne pût être considéré comme émigré. La convention ayant décrété que Louis XVI serait jugé par elle, Manuel combattit avec courage l'opinion de plusieurs députés, qui voulaient prononcer l'arrêt de mort, sans désemparer, et obtint que ce prince serait entendu à la barre. Nommé l'un des commissaires pour aller retirer du greffe du tribunal du 17 août les pièces relatives au roi, il fit décréter, le 6 décembre, que Louis serait mandé le 10 à la barre. Il insista pour que l'acte d'accusation contre Mirabeau, annoncé depuis si long-temps, fût enfin rédigé et déclara que Frochot viendrait, à la barre, défendre sa mémoire. Le 27 décembre, il demanda l'impression et l'envoi aux départemens de la défense de Louis, prononcée la veille, ainsi que des pièces d'accusation, et proposa l'ajournement de la discussion à trois jours. Indigné de l'insolente audace de Marat, il demanda ironiquement que la permanence des conseils-généraux fût continuée pendant la vie de cet homme. Dans les appels nominaux sur le jugement de Louis XVI, il vota la culpabilité; en faveur de l'appel au peuple; la détention provisoire, et le bannissement à la paix. A la suite des injures, des menaces et des outrages, dont il avait été l'objet pendant les dernières discussions, et des violences exercées contre lui le jour même de la condamnation du roi, Manuel donna sa démission, *en écrivant* à l'assemblée que, « composée comme elle l'était, il lui était impossible de sauver la France, et que l'homme de bien n'avait plus qu'à s'envelopper de son manteau. » Après de vifs débats, l'assemblée passa à l'ordre du jour. Manuel se retira alors à Montargis, et y fut assassiné, dans le courant de mars, par une bande de furieux qui l'accablèrent de coups de pierres et de bâtons, et le laissèrent pour mort. Les proscripteurs qui avaient ordonné cet assassinat, ayant été trompés dans leurs espérances, et Manuel s'étant rétabli de ses blessures, ils ajournèrent leur vengeance jusqu'au 31 mai. Aucun obstacle ne s'opposant plus à la tyrannie, après cette époque, il fut arrêté par ordre des comités de salut public et de sûreté générale, et conduit à la Conciergerie, où son apparition inspira une sorte d'effroi général, causé par les bruits odieux dont nous avons parlé plus haut. On le poussa vers un pilier, encore teint du sang des victimes immolées au 2 septembre, en lui disant : « Vois, malheureux, le sang que tu as fait répandre; il s'élève contre toi. » Accablé d'un traitement aussi barbare qu'injuste, Manuel en appela à la postérité de l'erreur funeste de ses contemporains. Appelé comme témoin dans le procès de la reine, loin d'accuser cette princesse, il loua son courage et plaignit ses malheurs. Traduit au tribunal révolutionnaire, il se défendit avec courage et présence d'esprit, et convint qu'il aurait désiré que le roi, qu'on lui reprochait d'avoir voulu sauver, fût envoyé en Amérique. Il rappela ses services révolutionnaires avec une force de vérité qui eût convaincu des juges, mais qui ne pouvait rien sur des assassins. « Non, dit-il, le procureur de la commune du 10 août n'est point un traître; je demande qu'on grave sur ma tombe que c'est moi qui fis cette journée. » Lorsqu'il entendit sa condamnation, il pâlit et tomba dans un abattement qui ne le quitta plus jusqu'au moment où il reçut le coup fatal. Il fut décapité le 14 novembre 1793, à l'âge de 42 ans. Manuel a publié : *Lettre d'un garde-du-corps*, 1786. — *Coup-d'œil philosophique sur le règne de St-Louis*, 1786. — *L'année française*. — *La police de Paris dévoilée*. Il fut aussi l'éditeur des lettres écrites par Mirabeau à Sophie de Ruffey, marquise de Monnier. La publication de ces lettres, dont il avait saisi l'original lors de la prise de

la Bastille le fit décréter d'ajournement personnel, en 1792, par la famille de Mirabeau ; mais l'influence que lui donnait sa position actuelle, ne permit pas à cette famille de suivre l'affaire.

MANUEL (N.) exerçait, avec une rare distinction, à Aix, la profession d'avocat, lorsqu'en mai 1815, il fut nommé député du département des Basses-Alpes, à la chambre des représentans. Entré d'abord dans la carrière militaire, il y était arrivé au grade de capitaine de cavalerie, mais ayant eu à se plaindre d'un passe-droit, il renonça au service; se livra avec ardeur à l'étude de la jurisprudence, et, soutenu par une heureuse aptitude, un zèle et un travail opiniâtres, il acquit en peu d'années toutes les connaissances nécessaires à son nouvel état, et vit ses efforts couronnés des plus brillans succès. Quoique doué d'une grande facilité à s'exprimer, ce fut moins par une éloquence impétueuse que par un esprit d'ordre et d'analyse, et le rare talent de ramener la question à son véritable point, que M. Manuel se fit remarquer dans une assemblée livrée aux passions les plus tumultueuses, et au milieu des circonstances les plus difficiles. Il traita avec un talent supérieur, et sous des rapports éminemment nationaux, dans la séance du 22 juin 1815, les importantes questions de l'abdication de Napoléon et de l'élection de son fils. Pénétré des seuls vrais principes de droit public, conciliables avec la dignité et la souveraineté des peuples, il prononça, le 2 juillet, un discours qui produisit sur l'assemblée une impression profonde, et qu'il termina par la proposition suivante, dans laquelle on retrouve l'expression fidelle des sentimens dont l'immense majorité de la France était animée, à l'aspect de l'étranger. « La chambre croit de son devoir et de sa dignité de déclarer qu'elle ne saurait jamais avouer pour chef légitime celui qui, en montant sur le trône, refuserait de reconnaître et de consacrer les règles du gouvernement constitutionnel; et si la force des armes parvenait à nous imposer un maître: si les destinées d'une grande nation étaient encore livrées à une famille : alors nous déclarons que, cédant à la force, la représentation nationale en appellerait à l'énergie de la génération présente et des générations futures, pour revendiquer l'indépendance nationale et la liberté civile, comme elle en appelle, dès à présent, à la justice et aux proclamations des puissances. » L'instant où Manuel rendait cet hommage aux droits éternels des peuples, et en appelait à l'opinion de la postérité, était celui où, en présence des alliés, déjà sous les murs de Paris, la chambre des représentans décrétait un acte constitutionnel qui devait être présenté à l'acceptation du souverain que les événemens de la guerre, quels qu'ils fussent, placeraient sur le trône de la France; et protestait contre toute violence qui pourrait être faite à l'indépendance et à la liberté de ce pays, au nom des souverains, qui déclaraient n'être armés que pour les lui rendre, en affranchissant l'Europe de l'oppression de Napoléon. Nous n'entrerons dans aucune discussion sur la solennité de ces promesses, ni sur la manière dont elles ont été remplies ; il n'appartient désormais qu'à la postérité de prononcer entre la France et la coalition. Rendu à la vie privée par la dissolution violente de la chambre des représentans, M. Manuel reprit et continua à Paris les fonctions d'avocat, et fut successivement chargé de la rédaction des Mémoires des maréchaux, duc de Dalmatie et prince d'Essling (Soult et Masséna). S'étant présenté en 1816, pour se faire inscrire sur le tableau des avocats de Paris, qui ne pouvaient être qu'honorés par les principes et les talens d'un tel collègue, le conseil de discipline, ayant pour bâtonnier l'avocat Bonnet, sur lequel le procureur-général Bellart exerçait une influence sans bornes, désira savoir quelle était sur son compte l'opinion des avocats d'Aix. On espérait qu'à raison des opinions manifestées par Manuel dans la chambre des représentans, le témoignage des avocats d'Aix qui, dans les derniers événemens s'étaient montrés fort attachés à la cause royale, serait peu favorable à leur ancien collègue; il en fut tout autrement ; et le barreau d'Aix, se refusant à servir les basses passions du procureur-général Bellart, rendit à Manuel une justice qui honora également l'un et l'autre. Cette circonstance, en ôtant au conseil de discipline de Paris tout prétexte de refus, lui laissa, néanmoins, toute sa mauvaise volonté, et l'admission de Manuel, sans être précisément refusée, fut ajournée *indéfiniment*. En 1817, M. Manuel obtint un si grand nombre de voix dans les divers

arrondissemens de Paris, que, sans des manœuvres ministérielles que nous ne voulons pas faire connaître et encore moins caractériser, dans l'espoir qu'elles ne se reproduiront plus, il eût été infailliblement élu député de Paris à la chambre, avec MM. de la Fayette et Benjamin de Constant. Nommé simultanément, lors des élections de 1818, député des départemens de la Vendée et du Finistère, M. Manuel a accepté l'élection de la Vendée; et c'est ainsi que la France compte maintenant parmi ses plus dignes représentans, celui que, naguères, les avocats de Paris ont refusé de compter parmi leurs collègues. Depuis l'époque où Manuel est entré dans la chambre, il y a constamment voté avec une honorable indépendance. Lors de la fameuse discussion sur les bannis, qu'il eût été à désirer, sans doute, de ne pas voir élever encore, mais dont le ministère a fait imprudemment une affaire de parti, tandis qu'abstraction faite des individus, il ne s'agissait en effet que de réclamer, au nom de la charte, toutes les garanties constitutionnelles, M. Manuel a soutenu, avec force et décence, les droits de la justice. Le 23 juin, dans la suite de la discussion sur le budjet, il a prononcé un discours d'une grande étendue, également remarquable par la solidité, la force et la portée des vues politiques. Une phrase de ce discours, relative aux colonies espagnoles insurgées, avec lesquelles M. Manuel insinuait l'importance d'établir des relations commerciales que les voisins de la France se garderont bien de négliger, est devenue pour le côté droit l'occasion de se replacer sur son champ de bataille ordinaire, et de reproduire quelques pitoyables argumens en faveur d'une prétendue *légitimité*, dont il est maintenant impossible à tout homme raisonnable de parler sans sourire, puisqu'il est démontré qu'il n'y eut, qu'il n'y a, qu'il ne peut y avoir pour les rois que deux genres de légitimité, inconnus sans doute au côté droit puisqu'il n'en parle jamais : le courage qui fonde, et la sagesse qui conserve. Que pourraient d'ailleurs, contre l'éternelle verité, qui n'est que l'expérience en action, les coalitions de tous les congrès et de tous les côtés droits de la terre; la lumière dont ils se plaignent a commencé à jaillir avec l'imprimerie; aucune puissance humaine ne peut désormais en affaiblir l'éclat; et si, au lieu de déplorer les rapides progrès qu'elle a faits et de replonger leurs regards dans les ténèbres des anciennes doctrines, les hommes qui président aux destinées des peuples avaient un sentiment assez juste des vrais intérêts de leurs maîtres et de leurs propres intérêts, pour se mettre, franchement et sans arrière pensée, à la tête du mouvement universel qu'il est sans doute en leur pouvoir de ralentir, mais qu'ils n'arrêteront jamais : nous osons leur prédire qu'ils éviteraient aux nations des convulsions douloureuses, mais inévitables; et à eux-mêmes de longs, mais de stériles remords.

MANZON (Marie-Françoise-Clarisse), née Enjalrand, doit à un événement aussi étrange qu'horrible et à une conduite plus étrange encore, la place qu'elle occupe dans cet ouvrage. Née à Rodez, en 1785, de M. Enjalrand, ancien lieutenant-criminel en la sénéchaussée de Rodez, aujourd'hui juge au tribunal de cette ville, elle passa presque toute sa jeunesse à la campagne dans un vieux château appartenant à son père. Il se peut que cette retraite antique et sauvage ait contribué à développer le tour d'esprit romanesque et bizarre, que dès lors elle commença à manifester, et dont on retrouve l'empreinte dans tout ce que l'on connaît de son histoire. Ce fut, dit-on, par obéissance pour son père qu'elle épousa M. Manzon, officier dans l'armée de terre; quoiqu'il en soit, cette union ne fut pas heureuse. Au bout de trois mois, les époux vécurent séparés. Cet officier partit pour l'Espagne, et la laissa, pendant fort long-temps, livrée à elle-même. Au retour de cette guerre terrible, M. Manzon revint partager le domicile de sa femme; bientôt ils se séparèrent de nouveau. Peu de temps après, elle reçut de son mari, par huissier, l'ordre absolu de venir habiter chez lui; elle refusa d'obéir, et signa son refus. Mais en même temps, par suite de son penchant pour l'extraordinaire, cet époux fut attiré mystérieusement dans le château, caché, nourri en secret par les soins de sa femme, qui vivait alors auprès de sa mère. Mme Enjalrand crut pouvoir opérer la réunion des deux époux; ce fut en vain; les usages vulgaires de l'union conjugale ne pouvaient convenir à Mme Manzon. Le mari en bonne fortune quitta sa retraite; mais, sous le prétexte d'aller quelquefois au village ac-

complir un devoir de piété, celle qui était redevenue son amante venait le joindre dans le bois, où elle lui avait donné rendez-vous. La jeune épouse devint mere. Son mari obtint une place à plusieurs lieues de Rodez, et elle resta seule, réduite à une pension modique. C'est de cet état d'obscurité que Mme Manzon fut arrachée par un concours de circonstances terribles. On avait trouvé, dans les flots de l'Aveyron, le cadavre de M. Fualdès (*voy.* Bastide-Grammont), ancien procureur-impérial à Rodez, que l'on reconnut avoir été horriblement égorgé. Les recherches actives faites par la police dirigèrent bientôt les soupçons sur quelques individus, qui furent arrêtés; mais on n'avait encore que d'incertaines lueurs, lorsque tout-à-coup le bruit se répandit que Mme Manzon avait été témoin du crime épouvantable dont la justice poursuivait la vengeance. Mandée par-devant le préfet du département, auquel ce bruit était parvenu, elle commença, dès-lors, le singulier rôle qu'elle devait soutenir si long-temps. On la vit, tour-à-tour, faire des aveux d'une haute importance, les rétracter presqu'aussitôt, les renouveller pour les démentir encore, et lasser, par ce manège, la patience du magistrat et celle de son père lui-même, qui réclamait d'elle une révélation franche et complète. Assignée comme témoin devant la cour d'assises de Rodez, elle y fit également le supplice de la curiosité publique. Tandis qu'elle déclarait ne rien savoir de particulier relativement au meurtre de Fualdès, et surtout ne s'être jamais trouvée dans la maison Bancal, où il avait été commis, son maintien, le son de sa voix, l'expression de sa physionomie, et jusqu'aux demi-mots qui semblaient lui échapper, ne permettaient pas de douter qu'elle ne fût mieux instruite qu'elle n'avait prétendu l'être. Elle alla même jusqu'à faire entendre qu'un serment terrible la forçait au silence qu'elle s'obstinait à garder. Ce mystère aussi effrayant qu'impénétrable, sur lequel les formes presque dramatiques de la procédure répandaient encore un nouvel intérêt, acheva de porter la curiosité générale à un point jusqu'alors sans exemple. La France, et bientôt l'Europe, eurent les yeux fixés sur le tribunal de Rodez: les personnages les plus célèbres étaient éclipsés par l'héroïne de la maison Bancal; les plus grands intérêts politiques disparaissaient devant ses mysteres. Mais cette curiosité sans cesse excitée et jamais satisfaite, finit par se convertir en dépit: et Mme Manzon ne tarda pas à recueillir les amers témoignages du mécontentement populaire, qui se manifestait autour d'elle quand elle se rendait au tribunal. Les magistrats eux-mêmes crurent devoir juger avec sévérité une semblable conduite; et lorsque les principaux accusés (*voy.* Bastide et Jausion), contre lesquels s'élevaient d'ailleurs une foule de charges accablantes, eurent été condamnés à mort, jugement dont ils appelèrent, Mme Manzon passa du banc des témoins sur celui des accusés. Transférée dans la ville d'Alby, où la cause était évoquée, elle s'y rendit en triomphatrice plutôt qu'en prisonnière, et sembla dans ce moment même jouir de l'effet que produisait sa présence. Bientôt on annonça que dans la prison elle travaillait à des mémoires qui devaient dévoiler enfin ce secret si long-temps impénétrable. Ces mémoires, attendus avec une impatience inexprimable, furent lus avec une égale avidité: mais l'humeur que cause une attente trompée y succéda bientôt, lorsqu'on s'aperçut que cette brochure tant désirée laissait les choses dans leur état primitif; et que, si l'on en excepte quelques traits malins dirigés contre un homme aux indiscrétions ou aux calomnies duquel elle semblait attribuer ce qu'elle appellait le malheur de sa situation, ces mémoires ne contenaient que des détails assez insignifians, narrés, il est vrai, avec beaucoup d'esprit et de naturel. Ce fut donc de la nouvelle procédure qui s'instruisait, qu'il fallut attendre des lumières plus sûres. Mme Manzon ne parut pas d'abord disposée à les donner; suivant les rapports publiés par les journaux, elle continuait d'opposer aux magistrats chargés de l'instruction préparatoire un inexorable silence, et ni les exhortations ni les menaces ne purent la faire sortir de ce système. On s'aperçut néanmoins, lorsque les audiences publiques furent commencées, qu'à travers l'ambiguité ordinaire de ses réponses, elle laissait percer l'intention d'établir une distinction frappante entre le sentiment que lui inspirait Bastide, et celui qu'elle éprouvait pour Jausion. Tout en elle, lorsqu'il s'agissait du premier, indiquait la haine et l'effroi; à l'égard du second,

elle observait la plus extrême réserve, et affectait d'éviter tout ce qui pouvait lui nuire. Cette différence de conduite envers les deux principaux accusés acheva de confirmer la conjecture formée par beaucoup de personnes, que l'opiniâtre silence de Mme Manzon avait pour cause le devoir sacré de la reconnaissance envers un des meurtriers de Fualdès, qui, sans doute, avait empêché qu'elle ne partageât le sort de cet infortuné. Quoi qu'il en soit, l'instant était arrivé où elle devait cesser de se taire. Interpellée avec violence par Bastide, qui la sommait de s'expliquer, soit que l'émotion que lui causa cette audace lui fît perdre un instant de vue le système qu'elle s'était prescrit, soit qu'elle crût, pour son propre intérêt, devoir renoncer à ce système, qui l'avait déjà fortement compromise, elle s'avança vers l'imprudent interpellateur, et, avec un accent qui fit sur les juges et sur les spectateurs l'impression la plus profonde et la plus terrible, elle lui reprocha d'*avoir voulu l'assassiner!* Dès ce moment, on put prévoir le sort des accusés, et les détails qu'elle donna depuis achevèrent de le rendre inévitable. Cet hommage tardif rendu à la vérité n'en a pas moins laissé peser sur Mme Manzon la rigueur de l'opinion publique. Ceux même qui s'étaient le plus intéressés à elle n'ont pu lui pardonner la ténacité de ses dénégations antérieures, écrites et verbales, à l'égard d'un fait dont elle a fini par proclamer la certitude. On s'est indigné surtout du parjure qu'elle n'avait pas craint de commettre dans un écrit signé d'elle, et remis au préfet de l'Aveyron, en prenant la divinité à témoin de son ignorance relativement à l'accusation qui faisait l'objet de la procédure. Les uns ont attribué cette conduite aux écarts d'une vanité monstrueuse qui ne cherchait, par tant d'incohérences et par cette affectation de mystère, qu'à occuper plus long-temps l'attention générale; d'autres ont persisté à croire qu'un motif peu honorable pour Mme Manzon avait nécessité ses ménagemens pour l'un des accusés; d'autres enfin, plus indulgens, ou plus convaincus de cette vérité, que le cœur humain est inexplicable, ont attribué ses inconséquences à la bizarrerie de sa position, à la difficulté de justifier sa présence dans la maison où le crime fut commis, et à l'épouvante que lui inspirait la certitude d'attirer sur elle l'implacable ressentiment des assassins ou de leurs complices. Au surplus, la solution de ce problème est devenue à-peu-près indifférente, aujourd'hui que Mme Manzon a entièrement cessé d'être l'objet de la curiosité du public. Dans l'espoir de ressaisir cette vogue fugitive, elle s'est rendue à Paris, où les journaux viennent d'annoncer qu'elle débite, en ce moment, de nouveaux mémoires en forme de lettres, dont le dépôt est établi chez elle-même, ce qui facilite aux curieux le moyen de faire connaissance avec l'auteur en même-temps qu'avec l'ouvrage: mais jusqu'à présent cette spéculation parait avoir eu peu de succès; et tout porte à croire que sous ce rapport Mme Manzon a moins bien saisi l'occasion que ne l'avait fait celle qui partagea quelque temps avec elle l'honneur d'occuper les cent bouches de la renommée (*voy.* PIERRET). L'héroïne de Rhodez joint à l'espèce de talent que prouvent les détails qui précèdent, un esprit assez cultivé, et de la grâce dans les manières; sa conversation décèle une imagination vive et beaucoup d'originalité. On lui attribue un ouvrage intitulé *Veillées d'une captive*, lequel a paru au commencement de la présente année (1819); ce recueil de *Nouvelles* prouve, comme l'annonçaient déjà ses lettres et ses mémoires, que l'art d'écrire ne lui est point étranger.

MARAT (JEAN-PAUL), né en 1744, de parens calvinistes, à Beaudry, pays de Neufchâtel, étudia la médecine dès sa jeunesse; acquit diverses connaissances en physique et en chymie; apprit l'anglais, qu'il écrivait même avec une sorte de correction; et vint ensuite chercher fortune à Paris, où il resta long-temps dans la misère, s'occupant d'anatomie, faisant le métier de charlatan, et vendant des simples et un spécifique qui *guérissait de tous les maux*. Un assez mauvais ouvrage politique, écrit en anglais et intitulé: *the Chains of slavery* (les Chaînes de l'esclavage), fit connaître son nom, ignoré jusques-là; il en publia bientôt un autre beaucoup plus considérable, intitulé *de l'Homme*, ou *des principes et des loix; de l'influence de l'ame sur le corps et du corps sur l'ame*, et parvint à se faire quelques protecteurs, qui obtinrent pour lui le titre de médecin des écuries du comte d'Artois. Il vécut quelques années des faibles émolumens de cette place,



Marat

elle observa la plus extrême réserve, [illegible] tout ce qui pouvait lui nuire. Cette [illegible] de conduite [illegible], dans presque tout son écrit, acheva de [illegible] la conjecture formée par [illegible] de personnes, que l'opinion [illegible] Mme Manson avait pour cette [illegible] de la reconnaissance [illegible] ou des meurtriers de Fualdès, qui, sans doute, avait empêché qu'elle ne partageât le sort de cet infortuné. Quoi qu'il en soit, Bastide étant arrivé où elle devait [illegible] se taire. Interpellée avec violence par Bastide, qui la [illegible] de s'expliquer; soit que l'émotion que lui causa [illegible] lui [illegible] en [illegible] sur le système qu'elle s'est prescrit, soit qu'elle crût, pour son propre intérêt, [illegible] à ce système, qui l'avait déjà fortement compromise, elle s'avança vers l'[illegible] interpellateur, et, avec un accent [illegible] sur les juges et sur les spectateurs l'impression la plus profonde et la plus terrible, elle lui [illegible] [illegible]

[illegible] Mme Manson [illegible]. Ceux même qui [illegible]. Elle n'a [illegible] la vérité [illegible], écrites et verbales, [illegible] dont elle a fini par [illegible]. On s'est indigné [illegible] qu'elle s'était [illegible] d'elle, [illegible] l'objet de la procédure [illegible] cette conduite aux [illegible] monstrueuse qui ne cherchait, par tant d'[illegible] et par cette affectation de mystère, qu'à occuper plus longtemps l'attention générale; d'autres ont persisté à croire [illegible] pour Mme Manson [illegible] de la [illegible], qui le cœur humain est [illegible] à la [illegible] de sa position, à la difficulté de [illegible] dans la maison [illegible], et à l'époque [illegible] où le [illegible]

livre sur elle l'exemplaire [illegible] plus, la solution de ce problème [illegible] qu'au Mme Manson [illegible] d'être l'objet [illegible]. Dans l'espoir [illegible] journaux [illegible] lui [illegible] forme de lettres [illegible] curieux [illegible] avec l'auteur [illegible] l'ouvrage [illegible] [illegible] Mme Manson [illegible] que [illegible] les [illegible] l'esprit [illegible]

MANT [illegible]



Marat

et du produit de ses ouvrages. Né avec une imagination follement enthousiaste; un caractère haineux; un cœur envieux et féroce, et surtout une ambition sans proportion avec ses talens, Marat était néanmoins dépourvu de toute audace personnelle. Il crut avoir trouvé dans la révolution les moyens de devenir un personnage important, se fit remarquer dès les premiers jours qui suivirent le 14 juillet 1789, par quelques pamphlets frénétiques et sanguinaires, et, appuyé de Danton, qu'il connaissait depuis quelqes années, mais qui n'estimait ni sa personne ni son talent, et de Robespierre, qui le désavouait alors, il ne tarda pas d'entreprendre la rédaction d'une feuille intitulée : *l'Ami du peuple*, ou il insultait tous les matins, le roi, la reine, le maire de Paris, le commandant-général de la garde nationale, les chefs de l'armée, les magistrats, les administrateurs, et l'assemblée nationale elle-même, dans laquelle il comptait, tout au plus, alors, deux ou trois complices de ses fureurs. Ses provocations continuelles au pillage, à la révolte, à l'assassinat, ouvrirent enfin les yeux de l'assemblée; mais quoique dénoncé plusieurs fois et plusieurs fois décrété d'accusation, il échappa à toutes les autorités, à toutes les recherches, tantôt par la fuite, tantôt à force d'audace et d'impudence. Dès 1789, il osa réclamer auprès de l'assemblée contre les violences exercées, disait-il, contre lui, pour l'émission de son journal. En 1790, la commune le poursuivit, et le district des cordeliers le mit sous sa protection. Quelque temps après, le général la Fayette fit envelopper sa maison, pour s'emparer de sa personne : il trouva alors un asile chez une demoiselle Fleury, actrice des Français, à la sollicitation d'un nommé Chevetel, mari de cette femme; il se retira ensuite chez Bassal, alors curé de la paroisse St-Louis, à Versailles, et depuis député à la convention. Le 1er août, Marat présenta à l'assemblée un plan de législation criminelle; le 22 il fut dénoncé par Malouet, pour avoir dit « qu'il fallait élever 800 potences dans les Tuileries, et y pendre tous les traîtres, à commencer par Mirabeau l'aîné : » mais celui-ci fit passer à l'ordre du jour. En mai 1792, Beugnot, Vaublanc, Lasource et Guadet dénoncèrent avec la plus grande vigueur les provocations au meurtre qui remplissaient les feuilles incendiaires de ce misérable; c'est de cette époque qu'il conçut la haine la plus invétérée contre la députation de la Gironde, et ce qu'il appelait les *hommes d'état*. Dans les différentes poursuites dirigées contre lui, les caves de ses partisans, entre autres celle de Legendre, député depuis à la convention, et le souterain de l'église des cordeliers, lui servirent successivement de refuge; ce fut de là qu'il continua à lancer ses arrêts de proscription. La protection de Danton et des cordeliers le fit toujours reparaître triomphant à la lumière. En vain la municipalité fit enlever ses presses; il trouva le moyen de s'en procurer quatre à l'imprimerie même de l'assemblée, qui n'eut jamais le pouvoir de les lui faire restituer, tant les factions des jacobins et des cordeliers étaient déjà puissantes. Bientôt il signala de nouveau son affreuse influence dans la journée du 10 août 1792. Toutes les factions républicaines s'étaient réunies pour diriger la fameuse pétition du Champ-de-Mars (17 juillet 1791), tendante à l'abolition de la royauté; toutes se réunirent de nouveau pour détruire la monarchie. Toutefois, Marat, qui avait été l'un des principaux provocateurs des attentats du 10 août, resta caché, pendant toute cette journée, dans la cave qui lui avait si souvent servi d'asile, et ne reparut que lorsque la victoire des factieux sur la constitution ne fut plus douteuse. Devenu membre de la commune usurpatrice, dite du 10 août, il fut nommé président de ce terrible comité de surveillance de la commune, qui s'empara de tous les pouvoirs, et organisa les massacres de septembre. C'est Marat qui conçut cet exécrable projet, et qui proposa, le premier, à Danton, de déblayer les prisons d'une manière prompte, en les incendiant. Il confirma lui-même toutes ces accusations, en signant cette épouvantable circulaire que le comité de la commune (*) adressa le 5 septembre à toutes les municipalités de France, pour les inviter à imiter ces massacres. Marat était alors chargé de deux décrets d'accusation; mais il n'en fut pas moins nommé député de Paris à la convention, où il prit aussitôt

(*) Ce comité était composé des individus suivans. Marat, président; Duplain; Panis; Sergent; l'Enfant; Lefort; Jourdeuil.

séance. Ayant voulu paraître à la tribune le 25 septembre, il fut interrompu et traité, par plusieurs membres, comme le plus vil des scélérats ; mais, soutenu par quelques-uns de ses complices, il conserva toute son audace, prononça un discours furibond dans lequel il attaqua ses ennemis, sans songer, pour ainsi dire, à se défendre lui-même ; et se glorifiant d'être encore tout couvert de décrets de prise de corps, il justifia Robespierre et Danton, accusés d'avoir demandé une dictature ; avoua que c'était lui qui l'avait sollicitée ; et brava, avec un front d'airain, les huées et les mépris dont l'accabla la presque totalité de la convention. Ce fut en cette circonstance qu'il émit cette opinion remarquable : « Ne comptez plus sur l'assemblée telle qu'elle est formée ; cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vrai patriote et homme d'état. » Plusieurs députés, Boileau entre autres, pressèrent l'assemblée de prononcer son arrestation ; mais ils ne purent l'obtenir, et Marat tirant alors un pistolet de sa poche, s'écria : « Si vous m'aviez mis en état d'accusation, je me brûlais la cervelle au pied de cette tribune. » On a su depuis que l'arme n'était pas chargée. Le 4 octobre 1792, il convint hautement que c'était lui qui avait engagé le comité de surveillance de la commune à dénoncer plusieurs députés comme s'étant laissés corrompre par l'argent de la liste civile ; il défia tous les décrets de l'assemblée « d'empêcher un homme comme lui de percer dans l'avenir, de préparer l'esprit du peuple, et de dévoiler les événemens qu'amenaient l'impéritie et la trahison des ministres » ; enfin il dénonça la députation toute entière de la Gironde, comme ayant usurpé par l'intrigue, la confiance de ses concitoyens. Buzot, Cambon, et quelques autres députés lui répondirent avec le plus grand mépris ; mais ce mépris même était pour Marat un puissant moyen de popularité auprès d'une multitude ivre de licence et de sang, qu'il avait accoutumée à considérer en ennemi tout ce qui n'était pas couvert des haillons de la misère. Le 18 octobre, il dénonça les ministres Pache et Roland, les généraux Dumouriez et Chazot, et entreprit de justifier des volontaires qui avaient assassiné quatre *déserteurs prussiens*. La veille il avait déjà proposé aux jacobins, de décerner des couronnes civiques aux assassins de ces soldats, qu'il déclara être des émigrés ; l'assemblée passa à l'ordre du jour sur ses propositions, ainsi que sur les qualifications que lui prodiguèrent ses collègues Boileau et Rouyer. Le 24, il dénonça de nouveau le ministre Roland, dont le zèle et le courage inépuisable suivaient pas-à-pas la trace des crimes de sa faction et ne lui laissaient pas un moment de repos. Dénoncé lui-même par Barbaroux, qui l'accusa de prêcher sans cesse l'anarchie et de demander encore 270,000 têtes, Marat, loin de nier l'atroce provocation qui lui était imputée, s'en fit un titre de gloire, et reconnut publiquement l'avoir faite, reconnaissant disait-il avec orgueil « que c'était là sa pensée, et qu'il n'y avait que ce moyen de sauver la patrie. » Toujours plus acharné à la ruine des chefs du côté droit et de la députation de la Gironde, dont toute l'existence paraissait maintenant dévouée à préserver la république des nouveaux forfaits que méditaient Marat et ses pareils, il demanda, le 6 décembre « que Louis XVI fût jugé par appel nominal et le tableau affiché, afin que le peuple connût les traîtres qui se trouvaient dans la convention. » Ces traîtres étaient ceux qu'il désignait, tous les jours, dans ses feuilles infames, aux défiances et aux poignards de la multitude, parce qu'il était connu dès-lors, qu'un grand nombre d'entre les députés qui ne se rappelaient qu'avec horreur les massacres de septembre, ne voulaient pas ajouter le meurtre de Louis XVI à celui des nombreuses victimes de cette époque. Le 10, peu satisfait du rapport présenté par Lindet, contre Louis XVI, il monta à la tribune ; vomit contre ce prince les injures les plus dégoûtantes ; s'opposa le lendemain à ce qu'il lui fût accordé des conseils ; et vota ensuite, lors de son jugement, sa mort dans les 24 heures : combattant avec toute la fureur d'un énergumène, altéré de sang, toutes les propositions d'appel au peuple et de sursis. Dans un des numéros de son journal, du mois de décembre, il parlait de son dégoût pour la place de député, annonçant « qu'il l'aurait déjà quittée, sans la *certitude d'événemens* qui ne pouvaient tarder d'avoir lieu. « Massacrez, disait-il au peuple, massacrez 270 mille partisans de l'ancien régime, et

réduisez au quart les membre de la convention. » Le 6 janvier 1793, voulant, mais en vain, faire décréter la permanence des sections, il s'emporta, contre la majorité de l'assemblée, en invectives atroces, en menaces de mort suivies de gestes furieux, et appelant à lui les tribunes. Guadet, Chambon, Barbaroux, Duperret et un grand nombre de députés du côté droit, dont l'honorable souvenir vivra éternellement dans la mémoire des républicains, abandonnèrent alors leurs places, et s'avancèrent au milieu de la salle, en demandant justice de l'audace du monstre qui appelait la mort sur leurs têtes. En ce moment le tumulte s'éleva au comble; le président brisa la sonnette sans pouvoir ramener l'ordre, et la lassitude seule mit fin à cette scène effroyable. Le lendemain, Marat dénonça Chaumette comme un intrigant et demanda sa traduction à la barre. Le 1er février, il s'opposa à ce que la convention présentât une adresse au peuple anglais, et dit « que cette nation n'était point favorable à la révolution française, à l'exception de quelques philosophes qui ne faisaient pas le grand nombre. » Dénoncé de nouveau, le 26 février, par plusieurs membres du côté droit, pour avoir provoqué au pillage dans son journal, un décret d'accusation fut vivement demandé contre lui, mais, selon sa coutume, il se glorifia de son crime, traita ses adversaires de *cochons et d'imbéciles;* et un ordre du jour scandaleux lui assura, encore une fois, l'impunité. On le vit avec étonnement, le 12 mars, défendre Dumouriez, dont la section Poissonnière réclamait l'accusation, et reprocher aux pétitionnaires « d'attenter à la représentation nationale, en venant à la barre demander la tête des principaux chefs de la députation de la Gironde (Guadet, Vergniaud, Gensonné). » Il est vrai qu'en ce moment ce parti avait éventé ses complots qui devaient éclater à cette époque; et, pour la première fois, peut-être, Marat, accablé par l'évidence, n'osa exposer ni lui ni ses complices aux dangers d'une discussion publique, et crut devoir dissimuler. Ces ménagemens ne furent pas, néanmoins, de longue durée. Le 11 du même mois, il dénonça tous les généraux comme traîtres, et toutes les armées comme incapables de résister à l'ennemi; c'est ce même jour que Lecointe-Puiraveax demanda qu'il fût déclaré en état de démence. Le 4 avril, il pressa la formation du comité de sûreté générale, pour s'assurer de toutes les personnes suspectes; reprocha à l'assemblée de n'avoir pas voulu le croire, quand il avait désigné, le 26 mars précédent, Dumouriez comme un intrigant et un conspirateur, et finit par dire à ses collègues qu'ils se conduisaient comme des *échappés des petites maisons*. Le 6 avril, il demanda que 100 mille parens d'émigrés fussent gardés en ôtage pour la sûreté des commissaires de la convention, livrés par Dumouriez; et que Sillery et le duc d'Orléans se constituassent prisonniers pour se justifier du soupçon d'intelligence avec ce général. Le 11, il sollicita la mise à prix du jeune et brave duc de Chartres et des Bourbons fugitifs; proposition qu'il renouvela dans plusieurs autres circonstances, appliquant ainsi, dans son délire, les mêmes principes aux ennemis de la France et à ses défenseurs. Sur ces entrefaites, il présida la société des jacobins, et signa, en cette qualité, la fameuse adresse qui provoquait l'insurrection du peuple contre la majorité de la convention. Attaqué à ce sujet par les chefs de la Gironde, il ne nia, ni sa signature, ni les principes de cette adresse, et prétendit qu'en le poursuivant, la *faction des hommes d'état* voulait se défaire d'un surveillant incommode. En effet, le 13 avril, le parti de la justice, de la liberté et de l'honneur national, obtint un éclatant et dernier triomphe, mais qu'il paya bien cher peu de temps après: Marat fut décrété d'accusation. Le lâche instigateur de tant de crimes, ressentit un instant de terreur; il se renferma dans l'asile souterrain où il avait coutume de se réfugier dans les dangers; et, devenu plus audacieux par l'appui certain des complices qui, sans l'estimer, trouvaient en lui un utile instrument de leurs projets, il écrivit delà à la convention pour lui annoncer « qu'il ne se soumettait pas à son décret; que déjà 47 départemens avaient demandé l'expulsion des députés qui avaient voté l'appel au peuple; que les autres ne tarderaient pas à émettre la même demande; et que bientôt la nation toute entière, ferait justice de ses ennemis. » Ce ne fut cependant qu'après avoir bien pris ses mesures, et avoir bien endoctriné les bandes d'assassins qui devaient lui ser-

vir de cortége au tribunal révolutionnaire, et d'appui contre lui, s'il avait eu quelque chose à en redouter, que Marat se décida à paraître devant ce tribunal. Dans l'état actuel de Paris, l'issue de ce procès n'avait rien de redoutable pour lui; tout réussit au gré des factieux. Marat fut conduit en pompe devant le tribunal révolutionnaire; d'accusé qu'il était, il y devint accusateur des témoins à charge qui furent produits contre lui; et acquitté par un jury composé de ses complices; il rentra dans la convention en triomphe, et reparut à la tribune, couronné de lauriers. Le 10 mai, il demanda à la convention qu'elle décrétât la liberté absolue des opinions, « afin, ajouta-t-il, que je puisse envoyer à l'échafaud la faction des hommes d'état qui m'a décrété d'accusation. » Le 1er juin, il se rendit au conseil général de la commune, et le pressa d'envoyer une députation à la barre, pour demander, *au nom du peuple souverain*, qu'on répondit *d'une manière satisfaisante, et sans désemparer*, à la pétition dans laquelle ce conseil proscrivait 27 députes (*voy.* HENRIOT). Le lendemain ces membres furent en effet décrétés d'accusation. Il serait difficile d'expliquer par quel sentiment de pitié, ou plutôt par quelle bizarrerie, Marat fit effacer de la liste de proscription les noms de Fonfrède, Ducos, St-Martin, Dussault et Lanthenas; les deux premiers ont prouvé, plus tard, par un courage et un dévouement admirables, qu'ils étaient dignes de partager le sort de leurs illustres amis. Enfin, après tant de forfaits accomplis, et à l'instant où il en méditait de nouveaux, une femme, une héroïne, Charlotte Corday (*voy.* ce nom) délivra la république de ce monstre. Marat n'avait pas cinq pieds de haut; sa tête était d'une grosseur démesurée et sans proportion avec son corps; son regard hagard et sinistre; sa physionomie dans un état perpétuel de contraction; son corps dans une agitation continuelle. L'extérieur de ce misérable était trop remarquable, pour que nous n'en donnions pas une idée à nos lecteurs: sa tête était couverte d'un chapeau rond, presqu'en lambeaux; ses cheveux noirs et gras, toujours en désordre, étaient attachés en forme de queue par un morceau de ficelle; il était ordinairement vêtu d'une houpelande grise, sale et déchirée, à collet de velours verd décoloré, rabattu; de vieilles culottes de peau, sans jarretières, ou un pantalon gris; des bas de laine qui tombaient sur ses talons, ou des bottes usées. Ce costume dégoûtant était bien évidemment l'effet d'un calcul. Quelques économies, provenant de son ancienne place et de la vente de ses ouvrages, mais surtout, un traitement de dix-huit francs par jour, comme député, permettaient à Marat d'avoir une mise décente. Cet homme n'était pas absolument dépourvu de talent; ses ouvrages sur l'électricité et sur l'optique le prouvent; mais le délire révolutionnaire éteignit tout ce qu'il y avait de bon en lui. Il écrivait et parlait avec facilité, mais ses écrits et ses discours, étaient incorrects, diffus, incohérens, et ce fut par ces défauts mêmes, toujours accompagnés d'impudence et d'audace, qu'il plut davantage à une populace effrénée, déjà ivre des premiers excès de l'anarchie. Après sa mort, on lui décerna des honneurs presque divins. Dans toutes les places publiques de Paris, on lui érigea des arcs de triomphe et des mausolées; sur celle du Carousel on bâtit à sa gloire une espèce de pyramide, dans l'intérieur de laquelle on plaça son buste, sa baignoire, son écritoire, sa lampe; et on y posa une sentinelle. Les poètes le célébraient au théâtre et dans leurs œuvres; son amitié seule était un titre pour être admis aux jacobins. Il faut rougir pour l'humanité, en avouant que ce fut deux mois après le 9 thermidor, que les honneurs du Panthéon furent décernés à la mémoire d'un monstre qui avait mille fois mérité l'échafaud. Mais enfin, la France indignée brisa ses bustes, placés dans toutes les salles de spectacle, ses restes firent arrachés du Panthéon, foulés aux pieds et traînés dans la boue, par la même populace qui l'avait divinisé. Marat a publié, avant la révolution, plusieurs écrits sur l'électricité et l'optique. On a vu, au commencement de cet article, qu'il était auteur de quelques autres ouvrages, auxquels il avait dû ses premiers protecteurs. Ses nombreux pamphlets et son journal forment une collection immense et recherchée dans la librairie, précisement à cause de l'horreur et du mépris attachés au nom de l'auteur, et de sa funeste influence sur plusieurs époques importantes de la révolution française.

MARBOT (ANTOINE), général des ar-

mées de la république, naquit à Beaulieu, dans le département de la Corrèze, d'une famille honorable. Sa taille élevée et sa figure noble et gracieuse, décidèrent sa famille à faire des démarches pour le faire entrer dans les gardes-du-corps de Louis XVI. Ami sincère de la liberté, Marbot, qui ne laissait échapper aucune occasion d'exprimer ses opinions avec courage, se trouva déplacé dans ce corps, et s'en retira dès le mois de septembre 1789. Nommé administrateur de son département, il fut élu, en 1791, député à l'assemblée législative, où il embrassa le parti populaire. Après la session, et lorsque les Espagnols portèrent le théâtre de la guerre dans son pays, il prit le parti des armes, se signala, dès 1793, à la conquête de la Cerdagne Espagnole, continua d'être employé à l'armée des Pyrénées Occidentales en 1794 et 1795, et se distingua à l'attaque de Saint-Engrace et Alloqui, à l'affaire de Lescun, à celle d'Ostés, et enfin à l'attaque du camp entre Glossua et Elgoibar, où il enleva à l'ennemi ses tentes et ses bagages. Il fut destitué quelque temps après, et rétabli ensuite, par arrêté du comité de salut public, dans son grade de général de division, peu de jours avant le 13 vendémiaire an 4. Nommé, à cette époque, membre du conseil des anciens, il se prononça énergiquement contre la faction des clichiens, qu'il accusa plusieurs fois de conspirer contre la république; appuya toutes les mesures prises dans les journées des 18 et 19 fructidor, et peu de jours après, fut élu président du conseil, d'où il sortit en 1799. Il remplaça alors Joubert dans le commandement de Paris et de la 17ᵉ division militaire; devint suspect au directoire par ses opinions et ses liaisons avec le parti de l'opposition; fut envoyé dans son grade à l'armée d'Italie, et mourut inopinément à Gênes, à la fin de 1799, de l'épidémie qui ravageait alors cette ville. Des opinions politiques toujours honorables, quelquefois exaltées, mais dont l'exaltation même prenait sa source dans le plus noble de tous les sentimens, l'amour de la patrie, méritèrent à Marbot, pendant sa vie, l'estime et l'affection de tous les amis de la liberté, à qui sa mémoire sera toujours chère. — Ses deux fils ont marché sur ses traces et se sont distingués depuis dans la carrière militaire.

MARC (SAINT-), *voy.* SAINT-MARC.

MARCEAU (JEAN-BAPTISTE), général des armées de la république, né à Chartres, en 1769, fut destiné par son père, avocat estimé, à lui succéder dans son cabinet; mais ses inclinations militaires ne lui permirent pas de suivre long-temps cette carrière. A 15 ans il s'engagea dans le régiment de Savoye-Carignan, et fut bientôt nommé sergent. De retour, par congé, dans sa patrie, il était à Paris, lors du grand mouvement qui s'opéra, le 14 juillet 1789, dans cette capitale, et marcha, à la tête d'un détachement de la section de Bon-Conseil, pour s'approcher des troupes que la cour faisait avancer sur Paris. Un congé absolu lui fut donné, pour prix du dévouement qu'il avait montré dans cette journée, pour la cause populaire. De retour à Chartres, il s'enrola de nouveau dans le 1ᵉʳ bataillon d'Eure-et-Loir, et en fut presqu'aussitôt nommé commandant. S'étant trouvé avec ce corps dans l'armée du général la Fayette, à l'époque du 10 août, il harangua les soldats pour les engager à rester fidèles aux principes de la révolution républicaine qui venait de s'opérer. Il se trouva ensuite dans la place de Verdun, et fut chargé d'en porter les clefs au roi de Prusse, comme le plus jeune d'entre les officiers. Delà il passa dans la Vendée, comme lieutenant-colonel de la légion Germanique. Dénoncé par Bourbotte et arrêté comme complice de Westermann, il obtint ensuite sa liberté. Quelque temps après, marchant au secours de Saumur, attaqué par les royalistes, il rencontre ce même représentant qui l'avait dénoncé, entraîné par une troupe de Vendéens. Il fond sur eux, lui septième, délivre Bourbotte, lui donne son cheval, et lui dit: « Il vaut mieux qu'un soldat comme moi périsse, qu'un représentant du peuple. » Devenu général de brigade, il prit par *intérim* le commandement en chef, et gagna, le 12 décembre, secondé par Kléber, la terrible bataille du Mans, où périrent 10,000 républicains et 20,000 Vendéens; on le vit charger lui-même, à la tête des batteries, et enfoncer l'ennemi. Avant le combat, les députés en mission dans la Vendée lui remirent la destitution de Westermann, et lui ordonnèrent de l'éloigner sur-le-champ de l'armée. Marceau garda la destitution dans sa poche, et après le gain de la bataille il publia hautement les obligations qu'il avait au général Wester-

mann, et le fit conserver. Ce fut dans cette circonstance qu'une Vendéenne, jeune et belle, le casque en tête et la lance à la main, poursuivie par des soldats, tombe aux pieds de Marceau. « Sauvez-moi, s'écrie-t-elle. » Il la relève, la rassure, fixe ses regards sur les traits enchanteurs de cette femme, et se détermine à la sauver; mais une loi punissait de mort le républicain qui faisait grace à un Vendéen pris les armes à la main; Marceau, dénoncé, allait être conduit au supplice; Bourbotte accourt de Paris et l'arrache à la mort: mais, ni la protection de ce député, ni les larmes de Marceau ne purent sauver la jeune Vendéenne, elle fut décapitée. Après la défaite du Mans, Marceau poursuivit les Vendéens avec la plus grande vigueur, et les atteignit à Savenay, où, secondé encore par Kléber et Westermann, il anéantit leur armée, dont les malheureux débris furent envoyés par centaines à Nantes, pour y être noyés et fusillés. Ce fut alors que Marceau quitta cette terre arrosé du sang des Français, et qu'il ne voyait plus qu'avec horreur depuis la perte cruelle qu'il avait faite. Envoyé contre les ennemis extérieurs à l'armée des Ardennes, puis à celle de Sambre-et-Meuse, il continua à se distinguer par sa bravoure, ses talens et son humanité. Ces qualités le rendirent cher au soldat français, et même aux armées ennemies. A Fleurus, il commandait l'aile droite de l'armée, et eut deux chevaux tués sous lui. Sa division fut presque détruite, il combattit alors comme un simple soldat, à la tête de quelques bataillons. Aux batailles de l'Ourthe et de la Roër, il guidait l'avant-garde. En octobre 1794, il s'empara, à la tête de sa division, du camp retranché et de la ville de Coblentz, et servit de la même manière durant la campagne de 1795. Dans le Hundsruch, il battit partout l'ennemi, malgré les obstacles que lui opposait partout la nature. En 1796, il fut chargé de bloquer Mayence et de couvrir la frontière de France, tandis que Jourdan s'avançait en Franconie, et le 24 juillet, il se rendit maitre de la forteresse de Konigstein. Jourdan ayant été repoussé par l'archiduc Charles, Marceau prit le commandement d'une des divisions chargées de couvrir la retraite de cette armée en déroute, et vint constamment à bout de contenir l'ennemi sur les *points où* il se trouva. Dans deux combats qu'il livra alors près de Limbourg, il déploya sa valeur et ses talens ordinaires; mais le 19 août, tandis qu'il arrêtait l'ennemi, pour donner le temps à l'armée française de passer les défilés d'Altenkirchen, il reçut un coup de feu dont il mourut quelque temps après. A l'instant où il fut blessé les officiers et les soldats l'environnent les larmes aux yeux; il les consola lui-même avec le plus grand courage, et refusa d'être transporté au-delà du Rhin, ce qui fut cause qu'il se trouva le lendemain en la puissance des Allemands qui entrèrent dans Altenkirchen. Les généraux Kray et Haddich se rendit aussitôt auprès de lui, et lui prodiguèrent toutes les marques d'estime et d'intérêt. L'archiduc Charles lui envoya son chirurgien; mais sa blessure était mortelle, et il expira le 21 septembre, âgé de 27 ans. Son corps ayant été redemandé par les Français, l'archiduc le rendit, à condition qu'on l'informerait du jour où il serait inhumé, afin que l'armée autrichienne pût s'unir à l'armée française pour lui rendre les honneurs militaires. En effet, il fut enterré le 25 septembre, au bruit de l'artillerie des deux armées, dans le camp retranché de Coblentz, dont il s'était emparé en 1794. Ses restes furent réunis, en 1799, à ceux de Hoche et de Chérin; et la ville de Chartres, sa patrie, lui vota, en 1801, l'érection d'un monument public. Celui où ses cendres reposent fut construit sur les dessins de Kléber. On lui a aussi érigé une pyramide à la place où il reçut le coup mortel. Ce monument qu'avaient constamment respecté les armées ennemies, jusques à ce que les pays, situés sur la rive gauche du Rhin, fussent réunis à la Prusse, a changé de forme par suite de quelques arrangemens de territoire adoptés par le gouvernement prussien, qui a cru devoir faire annoncer par les journaux, que rien n'avait été changé dans sa destination. Marceau est, sans aucun doute, l'un des généraux français qui, par leur courage, leur talent et leur humanité, ont honoré le plus leur patrie, et laissé une mémoire plus respectée.

MARCEL (Jean), chevalier de la légion-d'honneur, né en 1777, accompagna Bonaparte en Egypte, et y fut directeur de l'imprimerie et membre de l'institut. Après la mort de Duboy-Laverne, il fut nommé directeur de l'imprimerie impériale, et il a conservé cet emploi jusqu'en

1815, où cet important établissement fut donné à M. Anisson. Après le retour de Bonaparte, en 1815, M. Marcel chercha à reprendre sa place, et il disputa à Anisson l'impression des nouveaux décrets; mais il n'obtint sa place que lorsque les décrets furent imprimés. Il est de la commission d'Egypte. On a de lui : *Alphabets arabe, turc et persan*, 1798, in-4 de 16 pages.—*Exercices de lecture d'arabe littéral, à l'usage de ceux qui commencent l'étude de cette langue*, 1798, in-4. C'est une traduction interlinéaire de quelques sourates du Coran, avec la prononciation figurée. —*Vocabulaire français-arabe, contenant les mots principaux et d'un usage plus journalier*, 1799, in-8, de 80 pages; l'arabe y est en caractères latins. —*Fables de Lokman, surnommé le Sage*, édition arabe accompagnée d'une traduction française, et précédée d'une Notice sur ce célèbre fabuliste, 1800, in-4. Ces quatre ouvrages sont imprimés au Caire, où M. Marcel a aussi dirigé la rédaction et l'impression de *la Décade égyptienne*. Il a donné une seconde édition des *Fables de Lokman*, Paris, 1803, in-12, augmentée de quatre fables inédites. — *Alphabeth irlandais, précédé d'une notice historique, littéraire et typographique*, Paris, an 12, 1803, in-8, de cent quatre pages.—*Oratio dominica CL linguis versa*, 1805, in-4. Cette collection se compose surtout d'un grand nombre de caractères orientaux.—*Table alphabetique et raisonnée des matières contenues dans le Code civil*, 1807, in-8. M. Marcel a fourni des notes à l'ouvrage de M. Breton, intitulé : *L'Egypte et la Syrie*, 1803, 6 vol. in-8. Il a inséré dans *la Décade égyptienne* plusieurs morceaux de poésie et des extraits d'écrivains arabes. Il a perdu sa place de directeur de l'imprimerie au second retour des Bourbons.

MARCELLUS (Marie-Louis-Auguste Demartin du Tyrac, comte de), d'une famille originaire du Périgord, est né en 1776; homme de bien, mais fanatique religieux et politique, irrévocablement proscrit par la charte et dont la résurrection replongerait infailliblement la France dans toutes les horreurs des guerres civiles, M. de Marcellus fut nommé en août 1815, député du département de la Gironde aux corps législatif par la faction qui, bientôt après, couvrit la France de sang et de larmes. *Sans l'accuser des intentions*, que tous les antécédens de ce député prouvent avoir été toujours honorables, il n'est pas en notre pouvoir de dissimuler que, par la part active qu'il a prise aux actes de la chambre de 1815-16, M. de Marcellus s'est rendu le complice des maux affreux dont cette chambre a accablé la France depuis l'ouverture de sa session, jusqu'à cette ordonnance du 5 septembre 1816, calomniée avec autant de lâcheté que, de persévérance par les amis de M. de Marcellus, et que les tables funèbres de Lyon, de Grenoble, de Nîmes, de Montpellier, et tant d'autres, se chargent assez de justifier. M. de Marcellus réunit aux opinions ultra-royalistes les plus exaltées des opinions ultra-montaines, dont les indiscrettes révélations ont causé de grands embarras au ministère qui a précédé celui du 29 décembre 1818, dans les discussions relatives au nouveau concordat, conclu à Rome par le comte de Blacas. Ce député ne cessera qu'en 1820 de faire partie de la chambre; et d'après tout ce qu'on apprend du changement qui s'est opéré dans l'esprit public des départemens méridionaux de la France, il est douteux qu'il y soit réélu.

MARCHAND (Le comte Jean-Gabriel), né le 11 décembre 1765, entra au service le 13 novembre 1791, et fit les premières campagnes de la révolution. Déjà maréchal-de-camp en 1800, il fut employé en cette qualité dans la campagne de 1805, et nommé lieutenant-général après la bataille d'Austerlitz. Employé, en 1806 et 1807, contre les Prussiens et les Russes, il se distingua au combat de Deppers le 6 juin, et le 14 à la bataille de Friedland. Après la paix de Tilsitt, il fut décoré du grand-aigle de la légion-d'honneur. Le général Marchand passa ensuite en Espagne, où il fit quatre campagnes, et se signala successivement au passage du Tage près Talavera, le 8 août 1809; au combat de Torrès, le 29 novembre même année; à celui de Fuentes-Onoro, le 3 mai 1811, etc. Rappelé en France en 1812, il eut le commandement d'une division pendant l'expédition contre la Russie, et fut souvent cité dans les bulletins officiels de l'armée, pour son courage et ses talens, notamment après les journées de Valentina et de la Moskwa. Lorsque l'armée revint en France, en 1813, le général Marchand fut nommé au commandement

de la 7e division militaire dans le Midi. Secondé par le général Desaix (*voy.* ce nom), il organisa les gardes nationales, les corps-francs et les levées en masse dans les départemens de l'Isère et du Mont-Blanc, forma un parc d'artillerie à Grenoble, reprit Chambéri sur les Autrichiens, les repoussa encore à Saint-Julien le 1er mars, et les força de repasser la frontière. Le conseil-général du département du Mont-Blanc, assemblé le 5 mars à Chambéri, vota des remercîmens solennels au général Marchand, pour la conduite qu'il avait tenue dans ces circonstances difficiles. Appelé par le roi au commandement de la 1re subdivision de la 7e division militaire à Grenoble, il rassembla chez lui à la première nouvelle du débarquement de Bonaparte, sur les côtes de Provence, les officiers-généraux et supérieurs de la garnison, et les exhorta à seconder de tous leurs efforts les mesures qu'il allait prendre pour s'opposer aux progrès de ce prince. Dès le 4, il réunit à Grenoble toutes les forces dont il pouvait disposer, et se concerta avec le général Mouton Duvernet pour couper le passage à l'armée de Napoléon qui se grossissait à chaque pas de toutes les troupes envoyées pour la combattre, soit qu'elle dirigeât sa marche par Digne, pour passer l'Isère, soit qu'elle s'avançât par Roman et Valence. Tant de précautions furent vaines, et Bonaparte arriva sans obstacle jusqu'aux portes de Grenoble dont les habitans le reçurent avec un enthousiasme dont la garnison, composée de 5e, 7e et 11e régimens de ligne, et du 4e de hussards, avaient déjà donné le signal. La prudence du général Marchand évita de grands malheurs; un coup de fusil imprudemment tiré, lors même que le général eût été assez sur d'être obéi, pour donner l'ordre de la résistance, eût infailliblement allumé la guerre civile, et ceux qui depuis, sans examiner qu'elles étaient alors les dispositions, où plutôt quoique ces dispositions leur fussent bien connues, ont fait mettre en jugement le général Marchand, pour n'avoir pas donné l'ordre de faire feu, avaient oublié sans doute, que si l'exécution de cet ordre avait été possible, l'entraînement général était tel, qu'ils en eussent été les premières victimes. Il était *huit heures* du soir lorsque Bonaparte se *présenta* aux portes de Grenoble : le préfet quitta précipitamment la ville, et le général Marchand se retira, avec quelques officiers, au fort Barreau. En août 1815, le roi l'appela à la présidence du collége électoral du Mont-Blanc. Mis en jugement à Besançon, quelque tems après les événemens que nous venons de rapporter, sans qu'on ait pû pénétrer les causes qui avaient changé la bienveillance des dispositions royales à son égard, le général Marchand a été unanimement et honorablement acquitté par le conseil de guerre chargé de le juger. Il a été porté par l'ordonnance du 22 juillet 1818, en qualité de lieutenant-général disponible, dans le cadre d'organisation de l'état-major-général de l'armée française.

MARCHANGY (Louis-Antoine), d'abord substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance du département de la Seine, et maintenant avocat-général près la cour royale de Paris est né à Clamecy, en 1775. Il a prononcé dans la première des ces qualités, un grand nombre de réquisitoires, dans des affaires relatives à la liberté de la presse. Il est difficile de se défendre de quelqu'indignation à la lecture des principes qu'il a constamment établis dans celles d'entre ces affaires, où il s'agissait spécialement de combattre les doctrines de la liberté. C'est surtout alors, que, confondant les atroces propagateurs des principes anarchiques et sanguinaires de 1793 et 94, avec les sages défenseurs des justes droits des peuples, M. Marchancy, fidèle à la mission qui lui était confiée, développait avec une odieuse sagacité, toutes les conséquences de l'atroce législation de la chambre de 1815-16. Quoiqu'il paraisse évident que ce magistrat appartient entièrement à la faction ultra-royaliste, on a vu, dans quelques circonstances et particulièrement dans le procès de Fiévée, qu'il savait merveilleusement se prêter aux volontés du pouvoir, et que l'intérêt de son avancement était le premier mobile de sa conscience. Le ministère français lui a prouvé qu'il connaissait tout le prix de ce dévouement, en lui confiant, en échange de l'estime générale, dont M. Marchangy lui a fait dès long-temps le sacrifice, l'une des branches du ministère public, près la cour royale. C'est à ce magistrat que l'on doit l'introduction du système interprétatif, dans les discussions judiciaires sur la presse;

conception bien digne de l'époque où elle fut inventée, et d'après laquelle les tribunaux n'auraient plus que des condamnation à prononcer. Nous féliciterions sincèrement le ministère français d'avoir renoncé à cette indigne ressource de la tyrannie, en soumettant les délits de la presse à un jury, si toutefois, l'organisation du jury, telle qu'elle existe en ce moment en France (*), n'était pas elle-même un piège tendu à la bonne foi des écrivains. On a de M. Marchangy : *Le Bonheur*, poëme en quatre chants, 1804, in-8. — *La Gaule poétique*, ou *l'Histoire de France*, *considérée dans ses rapports avec la poésie*, *l'éloquence et les beaux-arts*, 8 vol. in-8.

MARCHENA (J.), né à Utrera, en Andalousie, vers 1770, fit de bonnes études, et se destina à l'état ecclésiastique. Un talent supérieur, et le désir d'acquérir de nouvelles connaissances lui firent rechercher avec avidité des ouvrages prohibés. Il y puisa des opinions contraires aux principes du catholicisme, et il se permit de les manifester avec une ardeur qui éveilla le zèle de l'inquisition. Des amis le prévinrent au moment même où il devait être arrêté, et il eut à peine le temps d'arriver en France. Les principes révolutionnaires commençaient à s'y propager; il les embrassa avec une ardeur que devaient lui inspirer également, et sa passion pour la liberté, et la fougue de son âge, excitée par la persécution à laquelle il venait d'échapper. Après quelque séjour à Baïonne, il se rendit à Paris. Versé dans la connaissance des langues anciennes, doué d'une mémoire et d'une facilité inconcevables, sous l'enveloppe la plus chétive, il déploya un talent supérieur qui lui valut un accueil favorable de la part des savans les plus distingués; il travailla huit jours à la rédaction du journal de Marat; ses épara de suite de cet épouvantable collaborateur, et s'attacha à Brissot. Il fut arrêté à Moulins, et conduit à Paris, ayant pour compagnons de route le représentant Duchâtel, et Riouffe, auteur des *Mémoires d'un détenu* « Je n'ai point vu, dit ce dernier, en parlant de lui, d'ame plus ardente et plus énergique... Son sort fut de chérir toujours la liberté, et d'être toujours persécuté pour elle. » Du fond de la prison où Marchena fut plongé, il adressa aux chefs du gouvernement révolutionnaire des écrits pleins d'énergie et d'audace, dans lesquels il affectait de braver leur pouvoir : néanmoins ils semblèrent respecter son courage. Le 9 thermidor (29 juillet 1794) lui rendit la liberté. Alors il obtint une place d'employé au comité de salut public, et il se mit en même-temps à travailler à la rédaction du journal intitulé *l'Ami des lois* (*voy.* POULTIER); mais le parti thermidorien s'étant bientôt divisé en deux factions, Marchena s'attacha à celle qui perdit sa prépondérance en août 1795, et il se vit privé presqu'aussitôt de sa place au comité et de ses appointemens au journal. Il s'occupa alors à rédiger des pamphlets, dirigés principalement contre Tallien, Legendre et Fréron, chefs du parti victorieux, qui, fatigués de ses attaques réitérées, le dénoncèrent, à l'époque du 13 vendémiaire (5 octobre 1795) comme un des agitateurs des sections de Paris, et le firent proscrire par suite de cette journée. Quoiqu'il appartînt réellement au parti républicain, et qu'il écrivît contre les royalistes, le directoire le proscrivit comme royaliste lui-même, en lui appliquant, en juin 1797, la loi dite du 21 floréal contre les étrangers, et le fit conduire de brigade en brigade, hors des frontières. Arrivé en Suisse, il écrivit au conseil des cinq-cents pour se plaindre de l'oppression qu'il éprouvait, oppression d'autant plus injuste, disait-il, que, jouissant depuis cinq ans des droits de citoyen, la loi du 21 floréal ne pouvait lui être appliquée. Le corps-législatif, alors opposé au directoire, fit droit à sa réclamation, en lui accordant la permission de rentrer en France. Attaché, en 1801, à l'administration de l'armée du Rhin, il mit au jour, à Bâle, une brochure qu'il dit être un fragment de Pétrone, et qu'il tira tout entière de son imagination, à dessein de placer dans les notes quelques réflexions licencieuses. Chargé de faire la statistique des divers pays de l'Allemagne, M. Marchena dut

(*) Tant que le choix des jurés sera fait par les préfets, c'est-à-dire par les ministres, il n'y aura point d'indépendance effective de la presse; cette indépendance n'existera que du moment où les jurés, nommés par les électeurs, sortiront de la même urne que les représentans.

apprendre l'allemand qu'il ne connaissait pas, et il y parvint en peu de jours. Il lut alors les meilleurs ouvrages de statistique qui existent dans cette langue, et composa de leurs extraits, et de ses propres observations, un ouvrage que tous les généraux qui eurent de fréquentes occasions de s'en servir, trouvèrent bien fait et d'une grande utilité. Revenu à Paris aussi pauvre qu'il en était sorti, M. Marchena y fut quelque temps secrétaire de Moreau, et parut prendre beaucoup de part aux malheurs de ce général, en 1804. Il se rendit dans sa patrie lorsque les Français l'eurent envahie. Après avoir erré dans les camps, où ses talens lui firent obtenir un accueil favorable, il fut appelé par le roi Joseph à une division du ministère de l'intérieur. Ce fut alors qu'il donna au théâtre de Madrid ses traductions espagnoles du *Tartuffe* et du *Misantrope*, qui obtinrent un grand succès. M. Marchena revint en France avec l'armée française en 1814. Il est actuellement établi à Nîmes, où il a entrepris de traduire en espagnol l'*Émile* de J.-J. Rousseau, dont il a déjà publié un volume. On a encore de lui la traduction d'un ouvrage de Th. B. Clarke (*voy.* ce nom), intitulé : *Coup-d'œil sur la force, l'opulence et la population de l'Angleterre*, 1802, un vol. in-8.

MARÉCHAL (PIERRE-SYLVAIN), né à Paris le 15 août 1750, embrassa d'abord la profession du barreau, qu'il quitta pour la littérature. Il devint garde des livres de la bibliothèque du collége Mazarin, et publia plusieurs ouvrages qui furent lus avec intérêt, et qui ne manquent ni d'esprit, ni de grâces : on y trouve surtout de l'érudition et de la fécondité ; l'auteur, extrêmement laborieux, travaillait quinze heures par jour. Il joignait à des qualités estimables des travers d'esprit dont le plus remarquable était une affectation sans excuse à combattre toute espèce d'idées religieuses. Nous citerons parmi ses nombreux écrits : *Des Bergeries*, 1770, in-12. Depuis la publication de cet écrit, l'auteur se plaisait à s'appeler *le berger Sylvain*. — *Le Temple de l'Hymen*, 1771, in-12. — *Bibliothèque des amans*, 1777, in-16. — *Tombeau de J.-J. Rousseau*, 1779, in-8. — *Fragmens d'un poëme moral sur Dieu, ou Nouveau Lucrèce*, 1781. Ce poëme *n'est ni* moral, ni religieux. — *L'Age d'or*, 1782, in-12. C'est un recueil agréable d'historiettes en prose. — *Prophétie d'Arlamek*, in-12. — *Livre échappé au déluge*, 1784, in-12. Cet opuscule offre des pseaumes en style oriental, dont la morale est douce et pure : cependant ses ennemis s'en servirent pour lui faire perdre sa place à la bibliothèque Mazarine. — *Recueil des poètes moralistes français*, 1784, 2 vol. in-8. C'est un choix de quatrains. — *Tableaux de la fable*, 1786. — *Paris et la Province*, ou *Choix des plus beaux monumens d'architecture en France*, 1787. — *Cathéchisme du curé Meslier*, 1789, in-8. — *Almanach des honnêtes-gens*, 1788. L'auteur y plaça Jésus-Christ à côté de Spinosa et de Ninon. L'avocat-général Séguier requit au parlement la suppression du livre et l'arrestation de l'auteur, qui fut pendant quelque temps renfermé à Saint-Lazare. — *Décades du cultivateur*, 2 vol. in-18. — *Voyage de Pythagore*, 1798, 6 vol. in-8. C'est une imitation des Voyages d'Anacharsis, de Barthélemy ; mais imitation très-faible, et qui n'approche ni de l'érudiction, ni de la force de style de son modèle. Une bonne topographie de l'ancien continent, et plusieurs fragmens d'anciens auteurs rétablis, en font le principal mérite. — Il a encore publié les *Précis historiques* qui accompagnent divers recueils de gravures, tels que l'Histoire de la Grèce, l'Histoire de France en figures, 1795, 5 volumes in-4 ; le Muséum de Florence, 6 volumes in-4, etc. Mais l'ouvrage par lequel il est le plus connu, et sous un rapport peu avantageux, est son *Dictionnaire des Athées*, 1800, in-8 ; conception malheureuse, et devenue offensante pour ceux que Lalande (*voy.* ce nom) s'est plû par la suite à y faire figurer sans leur agréation. Sylvain Maréchal a publié en outre plusieurs brochures sur les affaires publiques, un roman fort médiocre intitulé *la Femme abbé*, et *le dernier jugement des rois*, monstruosité dramatique représentée à Paris en 1793, et bien digne d'une pareille époque. Il est mort à Paris le 18 janvier 1805.

MARESCOT (Le comte ARMAND-SAMUEL DE), lieutenant-général du génie, né à Tours, le 1er mars 1758, est fils d'un exempt des gardes-du-corps. Après avoir fait d'excellentes études au collége de la Flèche, il entra à l'Ecole militaire de Pa-

ris, et se dévoua au génie militaire. Capitaine au commencement de la révolution, il se trouva, en avril 1792, à la malheureuse affaire de Baizieux, entre Tournai et Lille, où les Français, se croyant trahis, massacrèrent le général Dillon et M. de Berthois, colonel du génie. Marescot, long-temps poursuivi lui-même, n'échappa à la mort que par le plus grand bonheur. Cette partie de la frontière du nord était alors menacée par les Autrichiens; il la mit en état de défense, particulièrement la place de Lille, qui, bientôt attaquée et bombardée, dut en partie son salut au courage de cet officier. Peu de temps après, l'armée se porta en avant. N'ayant pu obtenir d'y être employé, M. de Marescot suivit le général Champmorin, son ami, en qualité d'aide-de-camp, et fut chargé, à la fin de cette première campagne, de faire le siége de la citadelle d'Anvers. Revenu avec l'armée sur la frontière du nord, en 1793, il prit part aux combats livrés par Pichegru, à Lille, Ménin, Turcoing, Armentières, etc.; fut nommé chef de bataillon, et envoyé presqu aussitôt à Toulon, pour en diriger le siége contre les Anglais. Ce fut là qu'il connut le général Bonaparte, qui avait été camarade de son frère, dans le régiment de La Fère. Il passa ensuite à Maubeuge, bloquée par les Autrichiens; puis au siége de Charleroi, dont il eut la direction. Il courut les plus grands dangers pendant cette importante opération, où il eut le courage de résister à Saint-Just, qui voulait enlever cette place par escalade. M. Marescot ne craignit pas de réfuter dans un conseil de guerre, l'opinion de ce député, qu'on ne contrariait jamais impunément, et il assura que, d'après la reconnaissance qu'il avait faite de la place, il regardait un assaut comme impossible; Saint-Just, furieux de voir son inexpérience confondue, donna l'ordre par écrit au général en chef Jourdan, de faire fusiller Marescot, ainsi que les généraux Hatry et Bollemont, sous prétexte que le siége marchait trop lentement. Jourdan refusa d'exécuter cet ordre sanguinaire, et Marescot lui dut la vie. Les succès des deux siéges de Maubeuge et de Charleroi valurent à celui-ci le grade de colonel. Peu de temps après, il fut chargé de reprendre Landrecies, le Quesnoi, Valenciennes et Condé, dont les alliés s'étaient emparés l'année précédente. Le siége du Quesnoi fut long et pénible; il dura trente jours. M. Marescot s'en empara par surprise. Nommé général de brigade après ces deux siéges, il prépara ceux de Valenciennes et de Condé, qui se rendirent vingt-quatre heures après la sommation. Il commanda ensuite le corps du génie au siége de Maëstricht, sous les ordres du général Kleber, et fut élevé au grade de général de division, le 18 brumaire an 3 (8 novembre 1794). Le 4 nivôse suivant (24 décembre même année), Carnot le fit rayer, par un décret, de la liste des émigrés, où il était inscrit quoiqu'il n'eût jamais quitté la France. En 1795, le comité de salut public le chargea de la défense de Landau. Le général Marescot s'enferma dans la place, et, quoiqu'il n'eût pas le tiers des troupes nécessaires pour repousser les attaques de l'ennemi, il réussit, par des sorties, à l'en tenir constamment éloigné. En 1795, il fut nommé commandant du génie à l'armée des Pyrénées-Occidentales, et déjà il faisait les préparatifs du siége de Pampelune, lorsque l'Espagne fit sa paix avec la France. Le général Moncey le chargea de l'exécution du traité. Il fut ensuite employé successivement aux armées d'Allemagne, du Rhin et du Danube. En 1798, le général Bonaparte le nomma membre d'une commission chargée des préparatifs de l'expédition contre l'Angleterre. L'année suivante, le général Marescot servit encore sur le Rhin et en Suisse, sous les ordres de Masséna, et devint ensuite membre du comité militaire établi près le directoire. Après le 18 brumaire, le premier consul lui confia le commandement du corps du génie et l'administration des fortifications, sous le titre de premier inspecteur-général, place équivalente à celle qu'exercèrent autrefois, sous la dénomination de directeurs-généraux des fortifications, les maréchaux de Vauban et d'Asfeld. Il fit en cette qualité la dernière campagne d'Italie, et fut nommé, en 1802, commandant-général du génie de tous les camps assemblés pour l'expédition d'Angleterre. Fait grand-officier de la légion-d'honneur en 1804, il fut élu, dans la même année, candidat au sénat-conservateur, par le collége électoral de Loir-et-Cher, et décoré du grand-aigle de la légion-d'honneur, le 2 février 1805. Au mois de septembre, il accompagna l'empereur à la grande armée, et revint à Pa-

ris en 1806. Employé en Espagne, en 1808, le général Marescot signa, le 20 juillet, dans les plaines de Baylen, la capitulation de la division sous les ordres du général Dupont, et tomba, dès ce moment, dans la disgrace de l'empereur, qui le traita avec une rigueur excessive à son retour en France. Incarcéré d'abord à Paris, puis relégué à Tours, il ne recouvra ses titres et son rang qu'après la chute de Napoléon en 1814. Ayant alors envoyé son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, il fût nommé premier inspecteur-général du génie, commissaire du roi dans la vingtième division, à Périgueux; comte, le 24 septembre; et grand-croix de St-Louis, le 27 décembre. Long-temps persécuté et méconnu, mais toujours fidèle à la patrie qu'il n'accusait pas des rigueurs dont il était l'objet, le général Marescot prouva, au 20 mars 1815, que les dangers de son pays effaçaient en lui le souvenir du plus juste ressentiment, et prit les armes contre l'étranger. Cette noble démarche lui valut, quelques mois après, la disgrace des Bourbons. Il perdit son activité à la rentrée du roi. Depuis ce temps, le général Marescot vit retiré à sa terre de Châlay, dans le Vendômois. On a de lui : *Mémoire sur l'emploi des bouches à feu pour lancer les grenades en grande quantité*, collection de l'institut de 1799. — *Mémoire sur la fortification souterraine*, et une foule d'autres Mémoires manuscrits qui sont entre les mains de tous les officiers du génie, et qui ont justement acquis à leur auteur la réputation la plus distinguée.

MARET (Hugues-Bernard), duc de Bassano, est né le 1er mars 1758, à Dijon, où son père était médecin et secrétaire-perpétuel de l'académie. M. Maret s'était rendu à Paris pour y acheter une charge d'avocat au conseil; mais la réunion des états-généraux, les espérances que fit naître cette grande et importante époque, et ses pressentimens personnels, donnèrent une direction toute différente à ses résolutions : et, dès les premières séances de l'assemblée constituante, auxquelles il assistait régulièrement, il conçut, de concert avec M. Mejean l'aîné, l'idée d'un journal intitulé : *Bulletin de l'assemblée.* Ecrivant avec une extrême rapidité, et doué d'une excellente mémoire, M. Maret réussit, en employant quelques abréviations, à reproduire, presque mot pour mot, les discussions de l'assemblée qui étaient alors d'un intérêt si universel et si éminemment national. Lorsque le libraire Pankoucke conçut le plan du *Moniteur universel*, il proposa à M. Maret de renoncer à son Bulletin, en continuant le même travail dans le nouveau journal. Ainsi commença le *Moniteur*, devenu depuis, et maintenu *Journal officiel*, sous tous les gouvernemens qui se sont succédés depuis trente ans. Cette feuille, dont l'unique mérite était de présenter avec exactitude le tableau des opérations de l'assemblée, obtint un grand succès, et son auteur dut être nécessairement très-recherché par les orateurs qui attachaient un grand prix à ce que leurs opinions et leurs discours fussent reproduits fidèlement. C'est de cette époque que date le commencement de la fortune politique de Maret. Ce fut dans le petit hôtel garni de *l'Union*, rue Saint-Thomas du Louvre, où il tenait son bureau de rédaction, qu'il fit la connaissance du lieutenant Bonaparte, qui vint, par hasard, y loger, et qu'il mena plus d'une fois dîner avec lui. Jusqu'au milieu de 1791, Maret demeura attaché à la société des amis de la constitution (les jacobins); mais à l'époque des événemens du Champ-de-Mars (17 juillet même année), il cessa, avec un grand nombre de députés, d'en faire partie, et devint un des fondateurs du club des feuillans, où l'on professait hautement la doctrine de la monarchie constitutionnelle. Il ne se brouilla pas tellement, néanmoins, avec le parti qu'il venait de quitter, qu'il n'y eût conservé des relations nombreuses et importantes, lesquelles, ainsi qu'on va le voir, ne tardèrent pas à lui devenir fort utiles. Le 10 août 1792 venait d'éclater, et la constitution était renversée avec le monarque. Lebrun, que la nouvelle révolution avait porté au ministère des relations extérieures, offrit à Maret la place de chef de division dans ce ministère, et fut accepté. Dès que les résultats de la journée du 10 furent connus à Londres, le gouvernement anglais rappela le comte Gower, son ambassadeur à Paris, et fit signifier à M. de Chauvelin, alors ambassadeur de France en Angleterre, qu'on ne le reconnaissait plus comme revêtu d'un caractère public. Cette détermination subite du ministère anglais effraya le conseil exécutif français, et Lebrun fit partir sur-le champ M. Maret,

pour tâcher de négocier, avec lord Grenville, au moins la neutralité. Il parait que Pitt, avec lequel Maret eut une entrevue à ce sujet, ne se montra point alors trop opposé à la demande de l'envoyé français, qui rendit compte de cette entrevue à Lebrun, dans une lettre du 2 décembre 1792; mais lord Grenville ayant constamment refusé d'entrer en explication avec le négociateur, celui-ci reçut l'ordre de quitter immédiatement l'Angleterre; et sur ces entrefaites, la mort de Louis XVI ayant été connue à Londres, cet ordre fut étendu à l'ambassadeur français Chauvelin, le même qui siége avec tant de distinction depuis 1818, dans la chambre des députés. Peu de temps après son retour en France, M. Maret, contre lequel, dans ces momens de défiance et d'agitation, s'élevèrent d'anciens souvenirs, perdit sa place aux affaires étrangères. Cette disgrace fut, néanmoins, de peu de durée, et le même ministre qui venait de le destituer, le nomma ambassadeur à Naples. Il se rendait à sa destination, lorsque, le 25 juillet 1793, il fut arrêté par les troupes autrichiennes, ainsi que M. de Sémonville, ambassadeur à Constantinople, dans le village de Notave, sur le territoire des Grisons, et conduit dans le fort St-George de Mantoue, puis dans la forteresse de Crünn, en Moravie. Au mois de juillet 1795, la convention ayant, sur la motion de Treilhard, fait proposer à l'Autriche l'échange de M. de Sémonville, ainsi que de M. Maret et des autres prisonniers livrés par Dumouriez, contre la fille de Louis XVI, cet échange eut lieu à Bâle, le 25 décembre. M. Maret, rentré en France après vingt-neuf mois de captivité, parut au conseil des cinq-cents le 22 nivôse an 4 (12 janvier 1796), et y reçut les témoignages de l'intérêt qu'inspiraient ses longs malheurs. Il parait que les anciennes préventions des républicains, contre lui, n'étaient pas encore effacées, car quoique le gouvernement directorial connût bien les embarras de sa position, il ne l'employa point alors. M. Maret s'occupa beaucoup de littérature dans cet intervalle; il mit la dernière main à une comédie qui n'était pas sans mérite; en fit plusieurs lectures, et songeait à la faire représenter au théâtre français. Cependant le directoire qui l'avait oublié pendant 18 mois, pensa enfin a lui, se rappela ses services, et le nomma, en juin 1797, conjointement avec Letourneur qui venait de sortir du directoire et le vice-amiral Pleville-le-Pelley, l'un des commissaires chargés d'aller négocier la paix à Lille, avec lord Malmesbury; mais la révolution du 18 fructidor ayant changé la marche du gouvernement, Maret fut rappelé ainsi que Letourneur, et remplacé par Treilhard et Bonnier-d'Alco, tous deux ex-conventionnels, et dont le dernier a été assassiné depuis à Rastadt. En 1798, le grand conseil de Milan lui accorda 150,000 fr. en biens nationaux, comme indemnité des pertes occasionnées par sa détention. Ce don vint à propos, car les ressources de Maret étaient presqu'entièrement épuisées à cette époque, et la courte durée de la mission qu'il venait de remplir à Lille, ne lui avait pas permis de faire des économies considérables. Cette seconde disgrace dura 17 mois, et ne finit que par le retour de Bonaparte d'Égypte et le renversement du directoire qui en fut la suite. Lié avec MM. Syeyes, Rœderer et plusieurs coopérateurs actifs de la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), qui fut décidée, dès les premiers instans de l'arrivée de Bonaparte à Paris, il fut présenté à ce général qui l'accueillit comme une ancienne connaissance et auquel il se rendit agréable. Chargé par lui de tenir la plume dans les conférences où l'on préparait le renversement de l'inepte gouvernement directorial, qui, pendant quinze jours, était régulièrement instruit de ce qui se tramait contre lui, et n'opposait aucune résistance aux projets des conjurés, Maret fut nommé, en décembre 1799, secrétaire-général des consuls, place qui fut depuis érigée en ministère, sous le titre de secrétairerie-d'état. En juillet 1803, M. Maret accompagna le premier consul en Belgique, et le suivit depuis dans tous ceux de ses voyages qui avaient un but politique. En février 1805, il fut décoré du grand-aigle de la légion-d'honneur; partit pour l'Allemagne au mois de décembre; concourut à Vienne et à Presbourg au traité de paix conclu alors avec l'Autriche, et revint à Paris en 1806. Depuis la disgrace de Bourienne, M. Maret était devenu véritablement le secrétaire confidentiel de l'empereur; on dit même, et cela ne nous parait pas invraisemblable (car peu d'hommes portèrent à un plus haut point que Napoléon

la manie d'écrire dans les papiers publics), qu'ils rédigeaient ensemble certains articles du *Moniteur*, ou la pensée et le style de Napoléon étaient toujours faciles à reconnaître. C'était encore M. Maret qui tenait le registre secret sur lequel l'empereur consignait toutes les notes qu'il pouvait recueillir sur les hommes que la révolution avait tirés de l'obscurité; sur ceux qui pouvaient lui être utiles, comme sur ceux dont il soupçonnait les intentions. Bien instruit, de son côté, de ce qui se passait dans l'intérieur impérial; facile et prévenant pour tous les alentours; constamment dévoué à tous les caprices d'un maître qui n'en manquait pas et dont il ne se permettait jamais de combattre la volonté : M. Maret dut à cette conduite adroite et soutenue la faveur presqu'invariable dont il ne cessa de jouir, et que n'altérèrent jamais que momentanément les scènes vives, désagréables, et souvent humiliantes qui s'élevaient quelquefois entre l'empereur et lui, mais ne laissaient jamais de traces. En 1811, il succéda à M. de Champagny au ministère des relations extérieures, et fut créé duc de Bassano dans le courant de cette même année. Lorsque l'empereur, après avoir résolu la guerre avec la Russie, voulut s'étayer de l'alliance de la Prusse et de l'Autriche, le duc de Bassano fut chargé de conclure avec les ministres de ces puissances, deux traités de paix qui furent signés à Paris le 24 février et le 14 mars 1812. Il partit peu de temps après pour rejoindre l'armée, et y fut spécialement chargé de la correspondance avec les troupes qui étaient restées en Pologne. Après les désastres de la campagne de Russie qui venait de finir, le duc de Bassano reçut l'ordre de l'empereur de demander au sénat une levée de 350 mille hommes, pour réparer les pertes de l'armée, ou plutôt pour en créer une nouvelle; et le 9 janvier 1813, il en fit la proposition à ce corps, qui ne vit pas sans quelqu'étonnement le ministre des relations extérieures remplir, dans cette circonstance, les fonctions du ministre de la guerre, mais qui, malgré l'opposition d'une faible et courageuse minorité, qui gémissait en silence de tant de malheurs, provoqués par l'excès d'une ambition en délire, s'empressa de déférer à sa demande. Nous ne serons ni moins justes ni moins sévères *que l'opinion publique*, en accusant le duc de Bassano, d'avoir, dans le dessein de flatter les secrets sentimens de Napoléon, que sa fatale destinée entraînait sans cesse à la guerre, mis sous les yeux de ce prince, en France, avant l'ouverture de la campagne, puis à Dresde, en 1813, d'infidèles exposés des ressources de l'empire; de sa situation a l'égard des puissances étrangères; et de l'état des négociations entamées avec elles. Envain les ducs de Vicence et d'Otrante (Caulaincourt et Fouché) s'efforcèrent-ils, à cette dernière époque, de déchirer le voile qui couvrait les yeux de Napoléon; l'ascendant funeste du duc de Bassano l'emporta constamment sur la sagesse de leurs conseils; il fut résolu que la guerre serait continuée; et l'excès d'une imprudente adulation entraîna tous les résultats de la perfidie. L'empereur reconnut, mais trop tard, au commencement de 1814, toute la profondeur de l'abîme où l'avaient entraîné les coupables ménagemens de son ministre; il lui retira le portefeuille des relations extérieures; le confia au duc de Vicence, dont les opinions en faveur de la paix étaient connues de la France et des alliés; et chargea le duc de Bassano de plusieurs missions particulières. Le 28 mars 1814, trois jours avant l'entrée des alliés dans Paris, lord Castlereagh, dans un discours qu'il prononça à la chambre des communes, cita, comme preuve de la mauvaise foi de l'empereur Napoléon, une lettre que le duc de Bassano avait écrite, le 19 du même mois, au duc de Vicence, alors occupé aux négociations de Chaumont : « L'empereur désire » lui disait-il « que vous ne preniez aucun engagement positif à l'égard de tout ce qui concerne la remise des forteresses d'Anvers, de Maïence et d'Alexandrie, si vous êtes obligé de consentir à leur cession. Son intention étant, même dans le cas où il aurait ratifié le traité, de se régler sur les circonstances militaires, attendez jusqu'au dernier moment. L'empereur désire que vous ne perdiez jamais de vue que, quand même il aurait dû signer la cession de ces provinces, son intention n'est cependant pas de livrer ces trois clefs de la France, dans le cas où les événemens militaires, sur lesquels il peut toujours compter, lui permettraient de ne le pas faire. En un mot, S. M. désire se trouver, après le traité, encore à même de pouvoir tirer parti des circonstances jus-

qu'au dernier moment. L'empereur vous recommande, M. le duc, de brûler ma lettre aussitôt après l'avoir lue. » L'authenticité de cette lettre a été contestée en France ; mais on assure que l'original, écrit de la main de M. le duc de Bassano, se trouve déposé à la chancellerie-d'état de Vienne. Quoi qu'il en soit, elle prouverait seulement qu'en appelant aux événemens militaires à venir de l'exécution des traités conclus, Napoléon, dont on ne pense pas, sans doute, que nous entreprenions de défendre la bonne foi, aurait donné à ses ennemis une leçon de perfidie qui n'a pas été perdue pour eux, lorsqu'au mépris des engagemens les plus solennels, pris en juin 1815, par leurs ministres, leurs ambassadeurs et leurs généraux, de ne s'immiscer en rien dans le gouvernement intérieur de la France, ils ont fait déclarer par le duc de Wellington, dans les premiers jours de juillet, à la commission de gouvernement : « qu'ils n'entendaient traiter avec la France, sur aucune autre base que le rétablissement immédiat de la branche aînée des Bourbons sur le trône. » Resté sans fonctions, pendant l'année de la première restauration, le duc de Bassano redevint ministre secrétaire-d'état, lorsque, le 20 mars 1805, Bonaparte eut repris les rênes du gouvernement. Nommé pair, le 2 juin de la même année, il accompagna Napoléon à l'armée. Après la déroute de Waterloo, sa voiture se trouvant embarrassée par les équipages et les caissons de l'armée française, il fut sur le point d'être pris par les Prussiens. Compris, après le retour du roi, dans l'article 2 de l'ordonance du 24 juillet 1815, M. le duc de Bassano resta d'abord à Paris, sous la surveillance de la police, jusqu'à la décision des chambres ; il obtint ensuite des passeports pour se rendre à Lintz, d'où il se retira à Gratz. Depuis son exil, il a constamment justifié, par une conduite exempte de reproche, la protection que lui a accordée le gouvernement autrichien. Uniquement livré aux soins de sa famille et à l'éducation de ses enfans, il a retrouvé dans les lettres qu'il a toujours cultivées avec succès, dans les intervalles que lui ont laissé les affaires, une consolation aux rigueurs de la fortune. Comme il a su conserver ses amis dans son élévation, presque tous lui sont demeurés fidèles dans son malheur.

MARIALVA (Le marquis DE), grand écuyer de la cour de Portugal, commandeur de l'ordre du Christ, fut envoyé, en 1814, auprès de Louis XVIII, en qualité d'ambassadeur, pour le féliciter sur sa restauration, au nom du prince-régent de Portugal. Il se rendit, au mois d'octobre de la même année, à Vienne, pour y faire la demande, au nom du prince de Beira, fils aîné du prince-régent de Portugal, de la main de l'archiduchesse Léopoldine, seconde fille de l'empereur. Cette demande ne fut ratifiée qu'en 1817. Le marquis de Marialva signa alors le contrat de mariage, et fit, le 17 février, avec beaucoup de pompe, son entrée à Vienne, où il donna une fête de la plus grande magnificence. Il passa l'hiver dans la capitale de l'Autriche, et conduisit, au printemps, la princesse à Livourne, où elle s'embarqua pour le Brésil sur un vaisseau de ligne portugais.

MARIANO, commandant un quadrille arragonais dans la dernière guerre de la péninsule, se distingua par l'audace ainsi que par la rapidité de ses entreprises, entrava dans diverses circonstances les opérations des corps français, et leur tua beaucoup de monde en détail. Investi, en 1809, par un détachement de troupes allemandes qui servaient en Espagne comme auxiliaires, il périt avec tous les siens les armes à la main. Le rapport qui annonça leur destruction exprima l'étonnement qu'avait inspiré leur résistance désespérée, et marqua qu'aucun des blessés n'avait voulu se rendre.

MARIE-ANTOINETTE (JOSEPHE-JEANNE de Lorraine), reine de France, archiduchesse d'Autriche, fille de Marie-Thérèse, et sœur des empereurs Joseph II et Léopold II, naquit à Vienne, en 1755, fut mariée, le 16 mai 1770, à Louis, dauphin de France, depuis Louis XVI, et couronnée reine à Rheims, le 11 juin 1775. Cette princesse avait fait, dès son arrivée à Versailles, le charme de la cour sur laquelle elle était appelée à régner. Simple, bonne, aimable, elle était adorée de son intérieur ; mais le public qui ne juge pas les princes en courtisan, se montra de bonne heure fort rigoureux pour elle. Une opinion générale était répandue, alors, que la cour de France faisait passer des sommes considérables à l'empereur Joseph II ; ce fut la reine qui en fut accusée. Quelques propos indiscrets furent répandus par la malveillance ;

ses ennemis les lui attribuèrent. Jeune et détestant l'étiquette fatigante des cours, une grande liberté régnait autour d'elle; on ne manqua pas d'en tirer les conséquences les plus odieuses, et peu d'années suffirent pour exciter contre une princesse, douée des plus aimables qualités, mais mal environnée, les préventions de presque toute la France; préventions qui ne tardèrent pas à dégénérer en une haine ouverte, auxquelles vint mettre le comble, en 1787, la fatale affaire du collier, à laquelle la reine était entièrement étrangère, et qui, plus tard, firent considérer trop généralement l'exécrable attentat qui la conduisit à l'échafaud, comme l'expiation des fautes de sa vie. Accusée, dès l'époque des premières réunions des notables, d'être la cause du dérangement des finances, on prétendit, pendant la révolution, qu'elle et son conseil avaient déterminé les mesures militaires prises contre l'assemblée nationale, avant le 14 juillet; et cette dernière opinion, qui ne manquait pas de quelque fondement, fit, en peu de temps, des progrès si rapides dans le peuple, que venait d'enflammer encore la nouvelle des coupables imprudences qui avaient suivi le repas des gardes-du-corps, du 1er octobre, auquel elle avait paru avec le roi, que le but principal, quoiqu'il ne fût pas avoué hautement, des mouvemens des 5 et 6 de ce mois, était de la sacrifier à la haine publiblique. On sait que des brigands pénétrèrent, en effet, dans son appartement, et crurent la surprendre au lit; mais que, grace à la résistance de ses gardes, et avertie du danger qui la menaçait, elle avait eu le temps de se réfugier, presque nue, dans l'appartement du roi. Le calme ayant été rétabli et les assassins dispersés, dans la nuit du 5 au 6, la malheureuse princesse, obligée de se montrer au peuple, dans la matinée du 6, tenant le dauphin dans ses bras, fut accueillie par de nombreux applaudissemens. Conduite à Paris avec le roi, après ces terribles événemens, elle reçut, pendant quelques jours, au château des Tuileries, des témoignages du plus vi intérêt, et saisit cette occasion pour chercher à se populariser, en faisant annoncer aux indigens la restitution de leurs effets engagés au Mont-de-Piété. Le 22 octobre, elle envoya des secours à la veuve du boulanger François, qui venait d'être *pendu par le peuple*, dans une émeute relative aux subsistances; et le 28 du même mois, elle et le roi consentirent à nommer, sur les fonds de baptême, l'enfant dont la veuve de l'infortuné boulanger était enceinte. En agissant ainsi, Marie-Antoinette, dont le plus grand plaisir avait été, dans tous les temps, de répandre des bienfaits autour d'elle, ne cédait pas moins au penchant de son cœur qu'aux conseils d'une sage politique; mais le souvenir de ses bienfaits était fugitif, ou plutôt ses actions les plus généreuses étaient livrées aux plus odieuses interprétations. Dans le courant de l'année 1790, elle se montra plusieurs fois au peuple, et visita les Enfans-Trouvés et la manufacture des Gobelins. Le roi, dont le courage et la patience étaient vaincus par les outrages impunis auxquels sa famille et lui-même étaient exposés sans cesse, et surtout par les violences récemment exercées contre lui, le 18 avril 1791, pour l'empêcher de se rendre à St-Cloud, ayant résolu de quitter Paris, dans la nuit du 20 au 21 juin suivant, la reine l'accompagna. Lorsque le roi fut reconnu, elle insista un moment auprès de lui pour le déterminer à faire tion forcer le passage; mais sur l'observa-faite par ce prince, que toute résistance serait inutile et compromettrait les jours de sa famille, elle se résigna. Le spectacle de cette résignation fut grand et touchant, sans doute, car on n'a pas oublié que Barnave, envoyé à Varennes comme commissaire de l'assemblée constituante avec MM. Pétion et de la Tour-Maubourg, pour veiller à la sûreté du retour de Louis XVI, ne s'exprimait plus, depuis cette époque, qu'avec enthousiasme sur le grand caractère de cette princesse, qu'il s'accusait d'avoir trop long-temps méconnue. Rentrée au château des Tuileries, la reine y fut séparée du roi, jusqu'à ce que tous deux eussent donné les éclaircissement qui leur furent demandés par l'assemblée, sur l'objet de leur voyage. Au mois de mai 1792, la reine fut de nouveau signalée, dans les journaux, les écrits périodiques, et les libelles incendiaires, comme dirigeant un prétendu comité autrichien, qui n'exista jamais sous une forme politique. En effet, cette réunion, dont on effrayait si ridiculement, mais avec tant de perfidie, une multitude déjà remplie des plus folles terreurs, n'était autre que le cercle habituel qui se rassemblait tous les jours

chez la reine, et qu'on avait qualifié d'*Autrichien*, parce que le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de la cour de Vienne, y venait avec assiduité. Il n'y avait, sans doute, rien de bien extraordinaire et de bien criminel dans cette assiduité d'un ambassadeur auprès de la sœur de son souverain, au moment surtout où des consolations de famille devaient être si chères au cœur de cette princesse : aussi ne se rappèle-t-onqu'avec regret que des hommes, également distingués par leurs lumières et leur noble caractère, n'ont pas rougi d'associer leurs noms à ceux des méprisables factieux, qui, à cette époque, et sous les prétextes les plus vains ou les plus perfides, ne cessaient d'appeler les fureurs populaires sur Marie-Antoinette. Certes, il y aurait de l'absurdité à dire que dans ces réunions, on faisait profession d'approuver les principes et les résultats d'une révolution qui blessait tant d'intérêts et de préjugés ; mais il ne serait ni plus vrai ni plus juste d'avancer que les cercles de la reine, ouverts à tous les yeux, étaient des foyers de conspiration. Des personnes encore vivantes et qui y assistaient habituellement, peuvent déclarer que la conversation générale n'avait jamais la politique pour but. Nous ne sommes entrés dans ces détails que parce qu'il est arrivé, deux fois de suite, en octobre 1791 et mars 1792, que le cercle de la veille avait été spécialement dénoncé aux jacobins, comme l'une de ces réunions conspiratrices dont on faisait alors si grand bruit, tandis que trois cents personnes, au moins, y avaient été admises. Pendant l'insurrection du 20 juin, la reine, renfermée dans dans ses appartemens avec sa famille, ne parut point auprès du roi, et l'on se rappelle par quel beau dévouement, la sœur de Louis XVI (*voy.* ÉLISABETH), se fit passer pour elle au moment où tant de dangers menaçaient ses jours. Le 10 août au matin, vers six heures, la reine crut quelque temps à la possibilité, très-réelle en effet, de défendre le château ; ce fut elle qui détermina le roi à descendre, à sept heures dans le jardin, et à passer en revue les sections ; cependant le péril croissant à tout instant, elle changea de résolution ; et lorsque le roi remonta au château, elle-même, sur les observations faites par Rœderer, l'invita à se rendre à l'assemblée, où elle l'accompagna. Prisonnière au Temple, elle fut accusée, le 13, par Chabot, d'avoir excité les Suisses à tirer sur le peuple ; et le 15, l'assemblée rendit un décret portant que la reine, le roi et sa famille serviraient d'ôtages contre les conspirateurs du dedans et du dehors. Le 6 décembre, Bourbotte proposa à la convention nationale de la décréter d'accusation ; mais cette proposition n'eut pas de suite. Le 4 janvier 1793, des habitans de la ville de Mâcon demandèrent à la convention qu'elle fût mise en jugement ; peu de jours après, la ville de Laval envoya une nouvelle adresse dans le meme sens. Les 27 mars et 10 avril suivant, Robespierre proposa son renvoi au tribunal révolutionnaire ; mais la justice et l'humanité conservaient encore, à cette époque, de nombreux défenseurs dans la convention, et la demande de Robespierre fut ajournée. Le 11 juillet, le comité de salut public ordonna au maire de Paris de la séparer de son fils, ce qui fit présager les nouveaux malheurs qui l'attendaient ; et, le 1er août, la convention, à la suite d'un rapport de Barère, et sur la proposition formelle de Billaud-Varennes, décréta enfin sa traduction au tribunal révolutionnaire. Transférée, presqu'aussitôt, de la tour du Temple dans les prisons de la Conciergerie, elle fut renfermée dans une chambre donnant sur la cour des femmes, où deux gendarmes, séparés d'elle par un seul paravent ne cessèrent, pendant deux mois, d'épier ses paroles, ses mouvemens, et jusqu'à ses pensées. Enfin le 14 octobre 1793, elle parut, pour la première fois, devant le tribunal révolutionnaire, présidé par Hermann. Ses défenseurs officieux furent Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde (*voy.* ces noms). Le premier témoin qui déposa contre elle fut Lecointre (de Versailles). A celui-ci en succédèrent deux autres fort insignifians. L'infâme Hébert fut appelé le quatrième ; sa déposition fut un tissu de faits, faux pour la plupart ; sans aucune importance ; racontés avec une atroce perfidie, et de manière à justifier toutes les fables populaires qu'il avait si fortement contribué lui-même à accréditer parmi le peuple. Enfin ce misérable termina sa déclaration par les paroles suivantes, qui avaient déjà servi de texte à l'acte d'accusation ; nous les rapportons avec une sorte d'effroi

mais avec fidélité, comme un éternel monument de la scélératesse de ces temps-là, et comme ayant donné lieu, de la part de Marie-Antoinette, à l'un des plus sublimes mouvemens d'éloquence maternelle. « Enfin le jeune Capet dont la constitution physique dépérissait chaque jour, fut surpris par Simon dans des pollutions indécentes et funestes pour son tempérament; celui-ci lui ayant demandé qui lui avait appris ce manége criminel, il répondit que c'était à sa mère et à sa tante qu'il était redevable de la connaissance de cette habitude funeste. En effet, citoyens jurés, de la déclaration que le jeune Capet a faite, en présence du maire de Paris et du procureur de la commune (Pache et Chaumette), il résulte que ces deux femmes faisaient souvent coucher cet enfant entre elles deux, et que, là, il se passait des traits de la débauche la plus effrénée; qu'il n'y avait pas même à douter parce qu'à dit le fils Capet, qu'il n'y ait eu un acte incestueux, entre la mère et le fils. » Le monstre qui se promettait un exécrable succès de ce nouveau crime, fut confondu dans ses espérances; le peuple resta muet au récit de ces épouvantables imputations; et les furies qui remplissaient l'auditoire, éprouvèrent pour la première fois le sentiment de la pitié. Le président Hermann ne s'y méprit point; et cet homme, habile en scélératesse, n'avait point relevé cette partie de la déposition d'Hébert, lorqu'un juré, moins prudent ou plus féroce, prit la parole et dit: « Citoyen président, je vous invite à vouloir bien observer à l'accusée qu'elle n'a pas répondu sur le fait dont a parlé le citoyen Hébert, à l'égard de ce qui s'est passé entre elle et son fils. » A ces mots, Hermann, manifestant d'un coup-d'œil, adressé au juré et au tribunal, son mécontentement de la question qui venait d'être faite, fit l'interpellation demandée. Ici, la reine parut saisie d'une indignation profonde; sa figure, pâle jusques-là, se couvrit de rougeur, et avec une expression impossible à décrire, elle s'écria: « Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère. » Puis se recueillant un moment, toujours plus émue, et se tournant vers le peuple auquel elle adressa directement la parole: « J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. » A ces mots, un tumulte confus se fit entendre, et des marques non équivoques d'indignation contre le juré, et d'intérêt pour l'infortunée, éclatèrent de toutes parts. Quelques instans de silence succédèrent à cette scène déchirante, dont tout l'opprobre retomba sur ceux qui l'avaient provoquée. Lorsque l'illustre Bailly, dont la hache allait bientôt frapper la tête (*voy.* BAILLY), fut appelé comme témoin, les assassins supposèrent, qu'implacable dans ses ressentimens contre les constitutionnels, Marie-Antoinette saisirait cette occasion pour accabler le premier président de l'assemblée constituante et le premier maire de Paris; mais cette jouissance ne leur était pas réservée. Interrogée si la Fayette et Bailly n'étaient pas instruits du projet de départ, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, la reine répondit « qu'ils ne savaient rien. » En général, pendant le cours des débats, qui durèrent deux jours, et se prolongeaient dans la nuit, Marie-Antoinette répondit toujours avec promptitude et facilité. Elle parut au tribunal en habit de deuil; ramenée sans cesse au souvenir de son époux, elle demeura sans altération, sans soupirs et sans larmes; des douleurs telles que les siennes ne pouvaient avoir d'expression. Ses ennemis et ses amis s'étaient également attendus à ce qu'elle refuserait de répondre au tribunal d'assassins devant lequel on la forçait de comparaître; mais elle ne fit ni objection, ni résistance; il n'était pas possible de défendre avec plus de franchise, de raison et de sagesse, des jours plus déplorables, plus sûrement condamnés: elle était mère, et, dans son infortune infinie, elle céda peut-être trop à ce sentiment. Lorsque, les débats étant terminés, le président lui demanda s'il ne lui restait plus rien à dire pour sa défense, elle prit la parole au moment de descendre du fauteuil, et dit: « Hier, je ne connaissais pas les témoins; j'ignorais ce qu'ils allaient déposer contre moi; eh bien, personne n'a articulé contre moi un fait positif. Je finis en observant que je n'étais que la femme de Louis XVI, et qu'il fallait bien que je me conformasse à ses volontés. » Condamnée à mort sur la déclaration du jury, portant: qu'elle avait coopéré à des manœuvres contre-révolutionnaires, et entretenu des intelligences dont le but était de fournir aux ennemis de la France des secours en ar-

gent; de leur ouvrir l'entrée du territoire français; d'y faciliter les progrès de leurs armes; et d'allumer la guerre civile dans l'intérieur de la république. Marie-Antoinette entendit prononcer son jugement sans laisser paraître aucune marque d'altération. Pendant les premières heures de son interrogatoire, on l'avait vue promener ses doigts sur la barre du fauteuil où elle était assise, avec l'apparence de la distraction, et comme si elle eût joué du forte-piano. Le président ayant prononcé le jugement, et l'ayant interpellée de déclarer si elle avait quelque réclamation à faire sur l'application de la peine, elle secoua la tête en signe de négative, et sortit de la salle d'audience sans adresser une seule parole aux juges et au public. C'était le 16 octobre 1793; il était près de quatre heures et demie du matin. Ramenée à la Conciergerie, on la déposa dans le cabinet des condamnés, où elle se fit apporter, par la dame Richard, femme du concierge, un déshabillé de piqué blanc, dont elle se vêtit pour aller au supplice. Un prêtre assermenté ayant été admis auprès d'elle, elle refusa de l'entendre et de lui parler; mais celui-ci ayant osé lui dire « qu'elle devait offrir sa vie à Dieu, en expiation de ses crimes. » « Dites de mes fautes » reprit vivement l'infortunée princesse; « mais de mes crimes, jamais.... » A cinq heures, le rappel fut battu dans toutes les rues de Paris; à sept heures, toute la force armée était sur pied. Des canons avaient été placés, comme lors de l'exécution du roi, à l'extrémité des ponts, places et carrefours, depuis le palais de justice, jusqu'à la place de la Révolution (Louis XV). A onze heures, Marie-Antoinette sortit de la Conciergerie, et fut conduite au supplice, de la même manière que les autres condamnés, c'est-à-dire, sur une charrette, les mains liées, accompagnée par le prêtre dont nous venons de parler, vêtu en laïc, et escortée par de nombreux détachemens de gendarmes à pied et à cheval. Elle parut voir avec indifférence et le peuple et la force armée, qui, au nombre de plus de trente mille hommes, formait une double haie sur son passage. Elle considérait avec étonnement les drapeaux tricolores suspendus aux portes des maisons, et lisait les inscriptions placées sur les frontispices. On ne remarqua sur son visage, aucun symptôme d'abattement ni de désespoir; elle semblait mépriser les cris de la multitude; parla peu à son confesseur, et refusa de recevoir de lui les derniers secours. Arrivée à la place de la Révolution, ses regards se tournèrent du côté des Tuileries; on aperçut alors sur son visage les signes d'une vive émotion, qu'elle s'efforçait en vain de réprimer. Elle monta sur l'échafaud avec courage; mais lorsque l'exécuteur arracha le bonnet qui couvrait sa tête, son visage se décolora, et son sang se porta vers le cœur: elle perdit connaissance et ne vit probablement plus rien des apprêts de son supplice. A midi un quart, sa tête tomba, et l'exécuteur la montra au peuple. Ainsi périt, à l'âge de 38 ans, poursuivie jusqu'à l'échafaud par les préventions les plus cruelles et presque toujours les plus injustes, une princesse à qui les qualités de son cœur et de son esprit méritaient une autre destinée. Entourée d'intrigans et de flatteurs, ses fautes, car elle en commit de grandes, ainsi qu'elle l'a avoué elle-même, furent celles de son rang, de son âge, de son inexpérience, de ses préjugés; et l'histoire qui, depuis 25 ans, a commencé pour elle, a infirmé, avec horreur, le barbare jugement porté par ses contemporains.

MARIE-LOUISE, reine d'Espagne, mère de Ferdinand VII et fille de l'infant don Philippe, duc de Parme, naquit dans cette ville le 9 décembre 1754. Elle fut mariée le 4 septembre 1765, à Charles, prince des Asturies (depuis Charles IV), et fut couronnée reine en 1789. Cette princesse n'avait que douze ans, lorsqu'ayant su que son mariage avec l'héritier de la couronne d'Espagne était signé, elle exigea aussitôt qu'on lui rendît tous les honneurs dus à son nouveau rang. Cette prétention, qu'elle eut aussi à l'égard de son frère, le duc Ferdinand, donna lieu à de fréquentes brouilleries entre le frère et la sœur. Dans une de ces altercations, Marie-Louise, outrée de colère, dit à son frère: « Je vous apprendrai à avoir les égards que vous me devez: car enfin je serai reine d'Espagne, et vous ne serez jamais qu'un petit duc de Parme. — En ce cas, répondit l'infant, le petit duc de Parme aura l'honneur de donner un soufflet à la reine d'Espagne. » Ayant mis à exécution sa menace, l'infant fut arrêté par ordre de son père, auquel Marie-Louise était allée porter ses plaintes; mais bientôt elle-même intercéda pour celui

qui l'avait si cruellement offensée. Cette princesse vint très-jeune à la cour d'Espagne. Sans être belle, elle avait un air noble, de la grâce sans affectation, et une physionomie vive et spirituelle. Cependant le prince son époux lui témoigna d'abord un éloignement qui l'exposa à de sévères réprimandes de la part du roi son père. Ce monarque aimait tendrement sa bru; mais alarmé de son extrême vivacité, il la tenait sous la plus exacte surveillance. Tant que Charles III vécut, Marie-Louise fut obligée de mesurer ses moindres démarches, et elle ne put avoir aucune influence sur les affaires. Néanmoins, elle préparait dès-lors les moyens de s'en dédommager plus tard. Ne négligeant rien pour gagner le cœur de son époux, elle y parvint au point que bientôt ce prince n'agit plus que par ses conseils ou d'après sa volonté; et dès que le roi eut fermé les yeux, cet ascendant se montra dans toute sa force. Les ministres furent entièrement soumis à la reine, et les trésors de l'état lui furent tout-à-fait ouverts. Les emplois les plus importans ne s'accordèrent que par sa protection. Le trésorier-général, le marquis de la Stormazas, fut destitué pour avoir osé refuser une somme que l'épuisement du trésor n'avait pas permis de lui fournir. Le ministre de l'intérieur, M. de Caballero, reçut aussi son congé pour un refus du même genre. L'empire de Marie-Louise fut moins absolu lorsque Godoy vint le partager. Dès-lors Charles IV et la reine ne firent plus rien que par leur favori (*voy.* GODOY). Ainsi Marie Louise eut bientôt à se repentir de l'influence qu'elle lui avait laissé prendre; mais il n'était plus temps de faire revenir le roi de l'attachement et de la confiance qu'elle-même lui avait inspirés pour un homme qui s'en montrait si peu digne. Charles IV ne voulait pas croire à la dépravation de Godoy; mais la reine, intéressée à s'en assurer, lui en faisait de vifs reproches, qui produisaient des ruptures momentanées, suivies d'un prompt raccommodement. La reine n'avait jamais pu détacher Godoy de ses liaisons avec Mlle Tudo, tandis que celui-ci ne souffrait auprès de la reine aucun homme qui eût pu lui donner de l'ombrage. Ce fut ainsi qu'il fit disgracier le ministre Urquijo et le jeune américain Mallo, après avoir fait connaître à la reine, par un récit indirect fait au monarque en sa présence, que sa nouvelle liaison avec ce dernier ne lui était pas inconnue. Il paraît cependant que cette princesse, outrée de l'orgueil du favori, et de son ingratitude, le menaça un jour de faire connaître au roi toute sa perversité. Mais cette menace ne fut point exécutée; l'ascendant qu'il avait pris était si grand, que, malgré tous ses torts, elle pouvait encore moins que le roi se passer de sa présence. Ainsi, loin de s'opposer par la suite à son élévation, elle ne cessa d'y concourir. A cette époque (1802), Napoléon, qui venait de s'emparer du pouvoir en France, n'avait encore entrepris aucune correspondance directe avec Godoy; mais il n'ignorait pas l'influence qu'exerçait la reine sur le gouvernement. Il chercha donc à s'insinuer dans l'esprit de cette princesse par les lettres les plus polies et par les présens les plus recherchés. La reine, flattée d'être l'objet des attentions d'un homme qui attirait les regards de l'Europe, lui envoya à son tour des cadeaux magnifiques, et on la vit mettre un grand prix à ceux qu'elle en avait reçus. Mais, après l'arrivée de Lucien Bonaparte à Madrid (*voy.* GODOY et CHARLES IV), Napoléon ne correspondit plus qu'avec le prince de la Paix, sans oublier cependant de ménager la reine, à laquelle les ambassadeurs de France firent toujours, par ordre de leur maître, la cour la plus assidue. Cette politesse extérieure contribua beaucoup à entretenir chez Marie-Louise la haute estime qu'elle avait conçue pour l'empereur. Mais l'attachement du peuple espagnol pour cette princesse était considérablement diminué depuis l'élévation du prince de la Paix. Tandis qu'on aimait sincèrement Charles IV, et qu'on se bornait à plaindre son aveuglement pour un indigne favori, on regardait généralement la reine comme la première cause de cette calamnité. Le peuple languissait dans la misère; on venait d'augmenter le prix de plusieurs denrées, en même-temps qu'on avait accordé à Godoy, déjà le plus riche propriétaire de l'état, un nouveau revenu de 500 mille ducats. L'indignation publique était à son comble. Un jour, la reine se promenait le long du Mançanarès: une foule de peuple se rassemble tout-à-coup autour de sa voiture; on la menace, on l'accuse des malheurs publics, et les expressions les plus injurieuses s'al-

lient dans toutes les bouches au nom du favori. Les gardes-du-corps qui accompagnaient la princesse eurent beaucoup de peine à contenir cette foule ; deux d'entre eux furent très-maltraités. On punit sévèrement les principaux coupables ; mais la reine dut voir combien elle avait perdu dans l'esprit de ses sujets. Cependant, comme on n'ignorait pas l'attachement que le roi conservait pour elle, on s'efforça de dissimuler, et quand le roi et la reine se montraient ensemble en public, ils recevaient tous les deux les mêmes témoignages d'affection. Ces témoignages les accompagnèrent dans leur voyage à Badajoz et en Andalousie, et dans celui de Barcelone, où ils passèrent, en 1802, pour célébrer le double mariage du prince des Asturies et de l'infante. Quoique Marie-Louise ait toujours marqué une véritable prédilection pour la reine d'Etrurie et surtout pour l'infant don François, ses sentimens envers le prince des Asturies semblèrent un peu changer lors de son mariage avec une princesse de Naples, pour laquelle elle ne pouvait pas cacher son aversion (*voy.* FERDINAND VII). On a généralement considéré Marie-Louise comme la principale cause de l'alliance du prince de la Paix avec une princesse du sang ; cependant le but qu'elle s'était proposé dans ce mariage, ne fut pas atteint, car Godoy ne renonça pas à ses anciennes liaisons. L'éloignement que le prince des Asturies avait pour Godoy, lui attira souvent de graves réprimandes. Cependant, lors des dissensions du prince avec son père, la reine croyant les jours de son fils en danger, alla toute en pleurs se jeter aux pieds du monarque, et elle ne le quitta pas avant d'avoir obtenu la grace de Ferdinand. Depuis cette époque, Marie-Louise a joué un rôle peu important. Tremblante pour la vie de Godoy dans les journées des 17 et 19 mars 1808, elle n'eut de tranquillité que lorsqu'elle le vit à Baionne. Ce fut dans cette ville que les yeux de cette princesse dûrent à la fin s'ouvrir sur le compte de Napoléon. Au reste, il ne paraît pas qu'elle ait pris aucune part aux discussions qui eurent lieu dans cette funeste entrevue. On l'a cependant accusée à juste titre de s'être encore, dans cette circonstance, laissé entraîner pas sa faiblesse pour le prince de la Paix, et de ne pas avoir cherché à calmer Charles IV à l'égard de son fils. Après avoir vu toute sa famille dépouillée de la couronne, autant par la perfidie de Napoléon que par celle du favori, Marie-Louise fut conduite à Fontainebleau avec Charles IV, la reine d'Etrurie, l'infant don François et Godoy ; puis à Marseille et enfin à Rome, où cette princesse consacra une grande partie de son temps à des exercices de piété, jusqu'à sa mort, au commencement de 1819. Quelque temps avant, elle s'était cassé la cuisse ; accident qui lui arrivait pour la seconde fois, et qui contribua probablement à accélérer sa fin.

MARIE-LOUISE, infante d'Espagne et reine d'Etrurie, troisième fille de Charles IV et de Marie-Louise, infante de Parme (*voy.* l'article précédent), naquit à Madrid le 6 juillet 1782. Elle avait à peine atteint sa quinzième année, lorsque l'infant don Louis de Bourbon, fils aîné du duc de Parme, vint à Madrid pour contracter mariage avec l'infante Marie-Amélie. Cette princesse, douée de beaucoup d'esprit, était d'un caractère triste et silencieux. Sa sœur, au contraire, réunissait aux grâces de son sexe toute la vivacité et tout l'enjouement de son âge. Le prince de Parme avait inspiré une égale inclination aux deux sœurs ; mais il aurait préféré Marie-Louise. Godoy, devenu son ami, se chargea d'être l'interprète de ses sentimens auprès du roi, et Marie-Louise fut accordée au prince. Après six ans de mariage, la princesse eut un fils qui fut appelé Charles-Louis, du nom du roi d'Espagne, par lequel il avait été tenu sur les fonts. Pendant cet intervalle, les armées françaises avaient occupé le duché de Parme, et, par une convention conclue entre Napoléon et le cabinet de Madrid, ce duché devait apartenir à la France après la mort du duc régnant, Ferdinand III. La France, de son côté, s'était engagée à céder au prince son fils, moyennant une forte somme que l'Espagne paya, le grand duché de Toscane, qui fut appelé royaume d'Etrurie. La nouvelle de cet arrangement fut annoncée à la princesse Marie-Louise et à son époux au commencement de 1801, et, bientôt après, ils reçurent des instructions pour quitter l'Espagne. Les deux époux partirent de Madrid dans les premiers jours d'avril. Il se dirigèrent vers la France, où ils furent accueillis partout avec les plus grands

égards, les circonstances n'ayant pas encore fait naître chez Napoléon les projets qui depuis devinrent si funestes à leur famille. A leur départ de Paris, après un séjour de vingt jours, il les fit escorter par un général français jusqu'à Florence, où ils arrivèrent le 12 août 1801. Le comte César Ventura avait été envoyé d'avance pour prendre possession du royaume en leur nom; mais il le trouva déjà occupé par les troupes françaises sous le commandement du général Murat, depuis roi de Naples. Leur entrée à Florence ne fut point marquée par la joie du peuple, qui croyait voir en eux des souverains imposés par la France. Quelque temps après, le prince de Parme se fit couronner, et il prit le nom de Louis Ier. Le nonce du pape vint le reconnaître; la France et l'Autriche lui envoyèrent leurs ambassadeurs. Le premier soin du nouveau roi fut de chercher à faire partir les troupes françaises qui occupaient toujours la Toscane. Mais on s'y refusa, sous prétexte qu'elles étaient nécessaires à la sûreté du pays. La cour de Florence se forma par degrés; mais Napoléon la tint toujours dans une telle dépendance, que la reine d'Etrurie ne put jamais avoir une seule dame espagnole à sa suite. Depuis son départ d'Espagne, le prince de Parme était attaqué d'une cruelle maladie au cerveau, qui l'empêchait de se livrer aux affaires, et c'était son ministre Salvatico qui gouvernait sous son nom. La mort de son père, le duc de Parme, arrivée en 1802, et un voyage qu'il fit en Espagne, au printemps de cette année, avec son épouse, pour assister à la célébration des mariages du prince des Asturies avec la princesse Marie-Antoinette de Naples, et du prince héréditaire des Deux-Siciles avec l'infante donna Marie-Isabelle, augmentèrent tellement son mal, que les médecins jugèrent convenable qu'il repartit immédiatement pour Florence. Dès ce moment, il ne traîna plus qu'une vie languissante, et il mourut le 27 mai 1803, à la fleur de son âge, et après avoir fait un testament par lequel il instituait son épouse tutrice de ses enfans et régente du royaume d'Etrurie. Il laissait deux enfans, un prince et une princesse. Le premier fut couronné presqu'aussitôt, et reçut les noms de Charles-Louis II. La reine pleura sincèrement la mort de son époux; mais le temps du deuil étant expiré, Marie-Louise, libre de toute contrainte, s'abandonna à son goût pour le faste, augmenta le nombre de ses courtisans, institua une nouvelle garde d'honneur, accorda des pensions, créa de nouveaux emplois, et rendit sa cour une des plus brillantes de l'Europe. Ayant enfin obtenu que les troupes françaises évacueraient la Toscane, elle engagea Charles IV à lui envoyer cinq mille hommes de ses troupes, qui, un an après, partirent pour le Nord à la demande de Napoléon, lequel comme on sait, obtenait à cette époque, de la cour d'Espagne, tous les secours qu'il désirait en argent, en vaisseaux, ou en soldats. Lorsque, devenu empereur, il se rendit à Milan en 1806, Marie-Louise crut devoir aller lui rendre visite, et elle fit les préparatifs les plus dispendieux. Mais la veille de son départ, l'ambassadeur de France, M. d'Aubusson-Lafeuillade, vint l'engager, de la part de son maître, à suspendre son voyage. Cette brusquerie de Napoléon envers la fille bien-aimée de son *allié et ami* Charles IV, éveilla des craintes qui ne tardèrent pas à se réaliser. Le 23 novembre 1807, le ministre français annonça à la reine que l'Espagne avait fait cession du royaume d'Etrurie à la France, en vertu d'un traité conclu entre l'empereur et Charles IV (le traité de Fontainebleau du 29 octobre 1807), que les troupes qui devaient occuper ses états étaient déjà arrivées, et qu'elle ne pouvait plus y rester. La reine, frappée de cette nouvelle inattendue, déclara qu'elle ne partirait pas sans un ordre du roi son père. L'ambassadeur d'Espagne, le chevalier Labrador, obtint un délai jusqu'à l'arrivée des lettres de Madrid. Ces lettres apportèrent bientôt à la reine l'ordre positif de quitter l'Etrurie. On lui fit entendre qu'on voulait lui donner, en compensation de la Toscane, une partie du Portugal, d'où la famille de Bragance venait de partir pour se rendre au Brésil. La reine eut avec l'empereur une entrevue dans laquelle elle se plaignit amèrement. Feignant de partager sa douleur, il lui protesta que c'était la cour d'Espagne qui avait provoqué l'échange avec le Portugal. Marie-Louise quitta Florence le 10 décembre 1807, emportant avec elle l'amour et les regrets de son peuple, qui, en chérissant sa bienfaisance et son affabilité, ne se plaignait que de l'extrême

facilité de caractère qui la portait à accorder aux individus dont elle était entourée, une confiance souvent dangereuse. Marie-Louise, à peine arrivée en Espagne, y fut témoin des insurrections qui eurent lieu à Aranjuez les 17 et 18 mars 1808 (*voy.* Godoy et Charles IV). Les journaux français rapportèrent à cette époque que le projet formé par le prince de la Paix, d'entraîner la famille royale en Amérique, sous la protection de l'Angleterre, avait rencontré une opposition invincible dans la princesse Marie-Louise, qui avait déclaré qu'elle périrait plutôt que de consentir à cette expatriation. Lorsqu'au mois d'avril Ferdinand VII et l'infant don Carlos se rendirent à Baïonne, Napoléon, à qui la présence de Charles IV était nécessaire pour l'exécution de ses projets, chargea le grand-duc de Berg d'engager le vieux roi à entreprendre aussi le voyage de Baïonne. Le général français n'ayant pu l'y déterminer, alla trouver la reine d'Etrurie, et lui peignit si vivement les avantages qui résulteraient pour elle et pour toute sa famille, d'une entrevue avec l'empereur, que la princesse promit de combattre la répugnance de son père, qui se laissa persuader. A son arrivée à Baïonne, Marie-Louise ouvrit une négociation avec Napoléon, par le moyen du chevalier Nuti, son plénipotentiaire. On parla d'abord de s'en tenir au prétendu traité de Fontainebleau; mais M. de Champagny fit observer que l'empereur ayant promis aux députés de Lisbonne de conserver l'intégrité du royaume de Portugal, il croyait devoir proposer un équivalent. Le chevalier Nuti s'empressa d'accueillir cette offre, et demanda la restitution de la Toscane. Le ministre français voulut en référer à son maître. Le lendemain, il répondit que l'empereur ne consentirait jamais à rendre la Toscane, qu'il voulait exclure entièrement le commerce anglais du port de Livourne, et qu'il était inutile d'insister sur ce point. Marie-Louise fit alors solliciter la cession des anciens états de Parme, Plaisance et Guastalla, avec une augmentation de territoire qui pût compenser les sacrifices que la cour d'Espagne avait faits pour lui donner la Toscane, entre autres celui de la Louisiane, que Napoléon avait ensuite vendue aux Américains pour 84 millions. M. de Champagny parut d'abord goûter ce projet; mais, le jour suivant, il déclara que l'empereur était inébranlable sur cet article, et que la maison de Bourbon cessant d'occuper le trône d'Espagne, il ne voulait pas, *à cause de ses grandes vues politiques*, qu'aucune branche de cette famille vînt à régner de nouveau en Italie, même dans un petit état. Il accompagna, dit-on, cette notification de réflexions philosophiques sur les soucis attachés au diadème, lesquelles, dans une semblable circonstance, ne pouvaient être regardées que comme une ironie aussi amère que déplacée. Pendant que Marie-Louise essayait ainsi tous moyens pour recouvrer au moins un des deux états qui lui avaient appartenus, le traité de Baïonne fut rendu public. On y avait stipulé une assignation annuelle de 400,000 francs aux infans d'Espagne, pour la cession faite de leur royaume à Napoléon, indemnité qui fut jugée être de la plus révoltante mesquinerie. En exécution de ce traité, le roi Ferdinand, les infans don Carlos et don Antonio, furent confinés à Valençay. Charles IV et son épouse, avec l'infant don François-de-Paule, partirent pour Fontainebleau, où Marie-Louise les accompagna. Au bout de quelques jours, ils furent transférés à Compiègne. La pension de la reine d'Etrurie avait été fixée à 45,000 francs par mois. Il paraît même certain, malgré ce qu'une telle particularité présente d'inconcevable, qu'on lui retint 12,000 francs dès le premier mois, pour payer les frais de son voyage. Aucune représentation n'eut d'effet; la princesse sollicita vainement une pension quelconque pour ses enfans, quoiqu'ils fussent aussi infans d'Espagne. On donna pour prétexte qu'ils n'étaient pas portés en cette qualité sur l'Almanach impérial. Dans les derniers jours de mars 1809, le duc de Frioul (Duroc) vint annoncer à Marie-Louise que l'empereur voulait qu'elle se rendît à Parme, où il lui avait assigné le palais de Colorno, et qu'immédiatement après son arrivée, sa pension par mois serait augmentée jusqu'à la concurrence de 50,000 francs. Ces promesses furent accompagnées de l'injonction de partir sur-le-champ: ce fut en vain que la princesse prouva que son fils était dangereusement malade; elle fut obligée de se mettre en route le 5 avril, sans savoir où on l'envoyait. Elle apprit seulement à Lyon que c'était à Nice, et non pas à Parme qu'elle

devait se rendre. Elle y arriva le 18 avril. Là, Marie-Louise renouvela les plus vives sollicitations pour obtenir que sa pension fût augmentée ; mais le gouvernement français, loin de remplir son attente, l'assujettit à la plus rigoureuse surveillance. L'ordre le plus indifférent qui arrivait sur son compte était exécuté avec une rigueur excessive. Ce qui l'affectait surtout était de penser que le sort de son fils qu'elle avait laissé malade à Compiègne, dépendait du caprice d'un homme qui s'était montré si déloyal et si cruel. Cet état d'agitation lui fit concevoir le projet de se soustraire à la surveillance de Napoléon et de passer en Angleterre. Elle avait trouvé le moyen de faire parvenir des lettres au cabinet britannique, et, pour faciliter les négociations, elle avait envoyé successivement deux de ses gentilshommes en Hollande : mais ce projet qui fut découvert, ne servit qu'à resserrer ses chaînes. L'un de ses agens, arrêté à Hambourg, et conduit à Paris, paya sa fidélité de sa vie, et l'autre mourut des suites de son arrestation. Au bout de deux mois, lorsque cette affaire paraissait assoupie, Marie-Louise fut informée qu'elle devait être jugée par une commission militaire, et le 2 août, le commissaire de police lui apporta sa sentence, qui avait été prononcée publiquement. Elle était condamnée à être renfermée à Rome, dans un monastère avec sa fille. Son fils fut renvoyé à Marseille auprès de ses parens. Il n'y eut que vingt-quatre heures d'intervalle entre cet ordre et son exécution. La translation des deux princesses à Rome, ainsi que leur captivité, qui dura deux ans et demie, fut accompagnée de circonstances qui n'offrirent qu'une suite d'outrages, aussi lâches qu'odieux, envers tout ce qu'ont de respectable la grandeur déchue, le sexe et le malheur. Enfin, les événemens militaires de 1813, et l'entrée des troupes napolitaines à Rome, qui en fut la suite, changèrent la situation de Marie-Louise, à laquelle le général Pignatelli annonça le 14 janvier 1814, qu'il avait mis une garde d'honneur à sa disposition ; et trois jours après, M. de la Vauguyon, nouveau gouverneur de la ville, lui annonça qu'elle était libre. Dès le lendemain, elle revit son fils et sa famille. Lorsque la chute de Napoléon eût rendu la paix à l'Europe, cette princesse fit valoir au congrès de Vienne, ses droits sur les états de Parme, Plaisance et Guastalla, comme épouse et mère des héritiers immédiats et légitimes de la couronne. On n'eut cependant aucun égard à sa demande ; en octobre 1815, elle la fit appuyer par le cabinet de Madrid (*voy.* LABRADOR), mais l'Autriche influença les dispositions du congrès, et on assigna à Marie-Louise, pour elle pour ses enfans, la principauté de Lucques. Ce n'est qu'en 1817, que cette princesse a pris possession de ses nouveaux domaines, sous le titre de duchesse de Lucques. Elle a commencé son règne par des dispositions sages et bienveillantes qui lui ont gagné l'affection de ses nouveaux sujets.

MARIE-LOUISE, ex-impératrice des Français, archiduchesse d'Autriche et princesse de Parme, fille de l'empereur François Ier et de feue Marie-Thérèse des Deux-Siciles, est née à Vienne, le 12 septembre 1791. Cette princesse vivait, au milieu de sa famille, dans la retraite et la simplicité, qui sont le partage des femmes de cette illustre race, lorsque des considérations politiques du premier ordre portèrent Napoléon à s'unir par les liens les plus forts avec la puissance qu'il avait si long-temps combattue, en épousant une princesse de la maison d'Autriche, dans l'espoir de consolider ainsi sa nouvelle dynastie ; vues auxquelles l'événement fut loin de répondre, mais qui à cette époque paraissaient appuyées sur les plus sages calculs et les combinaisons les plus profondes. La jeune archiduchesse apprit ce projet avec moins de ravissement qu'on ne le prétendit alors, avec moins de peine qu'on ne l'a prétendu depuis. Il est même vraisemblable que l'idée de s'asseoir sur un trône devenu le plus éclatant de l'Europe, ne fut pas sans pouvoir sur l'esprit d'une jeune princesse, flattée d'ailleur de l'idée d'être le lien qui allait unir deux puissans empires. Elle avait même dès long-temps manifesté ce vœu, si l'on en croit ce que rapporte dans ses *Archives de géogrophie et d'histoire*, M. Ridler, conseiller de la cour, qui fut l'instituteur de l'archiduchesse. « Un jour dit le conseillier, que je parlais de Cornélie, qui avait rétabli la paix entre deux familles de héros, les Gracques et les Scipions, la princesse m'interrompit en s'écriant : *Puissé-je un jour ressembler à Cornélie !* » Quoi qu'il en soit de la vérité

de cette anecdote, et de beaucoup d'autres, que répétèrent alors les journaux, l'espérance que l'on attribue ici à Marie-Louise ne fut pas mieux remplie, quant à ses conséquences, que celle de la généreuse romaine, qui s'était flattée de voir, par son hymen, finir des haines invétérées. Mais tout semblait alors sourire à cette grande union. L'archiduchesse fut remise par son frère, le prince Charles, à l'ambassadeur de son futur époux. Elle partit pour la France; et dans tout le cours de ce voyage elle se vit l'objet des hommages les plus flatteurs comme les plus empressés. Napoléon lui-même parut la recevoir avec une joie extrême, et lui témoigna une vive affection. Les fêtes du mariage, dont la célébration religieuse eut lieu dans la grande galerie du Louvre, par le ministère du cardinal Fesch, furent attristées par l'incendie survenu pendant le bal que donna aux nouveaux époux le prince de Schwartzenberg, alors ambassadeur d'Autriche (*voy.* ce nom). Ce déplorable événement, qui coûta la vie à un assez grand nombre de personnes, et dans lequel l'impératrice courut elle-même quelque danger, rappela les malheurs arrivés en 1772, lors de l'entré dans Paris de l'infortunée Marie-Antoinette, sa tante, et fut regardé par beaucoup de personnes comme d'un augure peu favorable. Napoléon visita avec sa jeune épouse une partie des provinces du nord de la France. Dans le mois de mars de l'année suivante, l'impératrice accoucha d'un fils, auquel l'empereur donna le titre de *roi de Rome*, et dont la naissance fut célébrée par des fêtes magnifiques et une immense quantité de mauvais vers. En mai 1812, la princesse accompagna son époux à Dresde, où elle reçut les hommages attachés à la prééminence que Napoléon exerçait alors sur les princes et les monarques qu'il avait rassemblés autour de lui, comme pour se former une cour de souverains (*voyez* NAPOLÉON). Ce fut le dernier éclat dont brilla la fortune de Marie-Louise. Aux nouvelles des victoires des Français en Pologne, succédèrent, vers la fin de l'année, celles de leurs défaites et de la déplorable issue de la campagne de Moscou. Ces désastres inouis, les chances incertaines d'une nouvelle guerre, et le souvenir d'anciens usages monarchiques que Napoléon aimait à reproduire, le déterminèrent à donner, pendant sa présence aux armées, la régence de l'empire à sa femme, et dès l'ouverture de la campagne, le nom de Marie-Louise fut mêlé à tous les actes du gouvernement. On substitua même aux anciens bulletins des opérations militaires, des dépêches directes, adressées *à l'impératrice-régente*. Lorsque, vers la fin de juillet 1813, l'empereur fit de Dresde à Maience ce brusque voyage auquel on supposa dans le public un but politique, dont le mystère n'a jamais été bien éclairci, l'impératrice se rendit auprès de lui, passa quelques jours à Maience, et revint à Paris le 7 août, sans laisser rien pénétrer du secret de ce voyage. Une démarche plus délicate l'attendait dans le mois d'octobre suivant. Le 7, cette princesse se rendit au sénat, en grande cérémonie, pour annoncer la déclaration de guerre faite par Napoléon à ses anciens alliés, parmi lesquels figurait, au premier rang, l'empereur d'Autriche: « Nos ennemis, dit la princesse, veulent détruire nos alliés, pour les punir de leur fidélité envers nous. L'Angleterre et la Russie ont entraîné l'Autriche et la Prusse dans leur cause. Je connais mieux que personne ce que nos peuples auraient à redouter s'ils se laissaient jamais vaincre. Associée depuis quatre ans aux pensées les plus intimes de mon époux, je sais aussi de quels sentimens il serait agité sur un trône flétri, et sous une couronne sans gloire. » Ce discours fut suivi d'une demande, faite au nom de l'empereur, par son ministre de la guerre, d'une nouvelle levée de 190,000 hommes, à laquelle, selon sa coutume, le sénat s'empressa de souscrire. On ne put alors se défendre du sentiment d'une compassion profonde envers une jeune princesse placée dans une position si douloureuse, froissée entre un père et un époux, et condamnée, quel que dût être le résultat de la lutte qui venait de s'engager, à gémir sur le malheur de l'un des deux. Au commencement de 1814, l'impératrice se montra aux grandes présentations qui eurent lieu à la cour, notamment à la scène d'*adieux*, dans laquelle Napoléon confia comme un dépôt sacré, sa femme et son fils à la loyauté des chefs de la garde nationale de Paris. Après le départ de l'empereur, la régente, assistée du roi Joseph, continua de présider ostensiblement à la direction des affaires;

et lorsque ce prince, qui venait de promettre à la garde nationale de ne pas se séparer d'elle, se fut décidé à quitter la capitale qu'il vit près d'être enlevée de vive force par l'armée alliée, l'impératrice Marie-Louise prit avec lui la route de Blois le 29 mars, emmenant son fils, le conseil de régence, et le trésor, que transportaient une trentaine de fourgons, sous l'escorte de quelques détachemens, formant environ 1800 hommes. Le 21 avril, l'impératrice qui voyageait à petites journées, ayant couché à Chartres, Châteaudun et Vendôme, entra dans Blois avec son triste cortège, au milieu d'une foule nombreuse et d'un morne silence. Le lendemain et les jours suivans, elle tint de longs et fréquens conseils, d'où ne sortit aucune résolution. Le 7, parut enfin une proclamation contre-signée Montalivet, dans laquelle, après avoir annoncé que l'armée française, commandée par l'empereur, était en présence de l'ennemi, sous les murs de la capitale, la princesse ajoutait : « C'est de la résidence que j'ai choisie et des ministres de l'empereur qu'émaneront les seuls ordres que vous puissiez reconnaître. Toute ville au pouvoir de l'ennemi cesse d'être libre, toute direction qui en émane est le langage de l'étranger. Français ! vous écouterez la voix d'une mère qui fut remise à votre foi ; mon fils était moins sûr de vos cœurs au temps de nos prospérités ; ses droits et sa personne sont sous votre sauve-garde. » Cette proclamation, dont la partie historique se trouvait déjà démentie par les bruits qui circulaient de l'entrée des alliés dans la capitale, ne produisit aucun effet sur le peuple. La cour pensa dès-lors sérieusement à la retraite. L'impératrice, néanmoins, refusa avec fermeté d'accompagner dans le Berri, où ils comptaient se rendre, les rois ses beaux-frères Joseph et Jérôme : « Mon sort, leur dit-elle, me parait décidé ; je ne crains rien pour ma personne ni pour celle de mon fils, soit que nous tombions dans les mains des Russes ou dans celles des Allemands. » S'étant alors assurée par le serment que lui prêtèrent de nouveau les officiers de sa garde, qu'ils n'obéiraient qu'à ses ordres, elle laissa partir les deux princes, en leur donnant un million à chacun, et ne fit aucune disposition pour s'éloigner de Blois. Le *lendemain*, 8 avril, elle y vit arriver le comte Schouvalow, avec lequel elle se dirigea sur Orléans. Le 12, elle quitta cette ville, où elle avait été abandonnée par la plus grande partie de sa suite, pour se rendre à Rambouillet, et delà, accompagnée du comte d'Esterhazi, que l'empereur son père lui avait envoyé, en Autriche avec son fils. Le 21 mai 1814, cette princesse fut reçue au château de Schœnbrunn par la famille impériale, et saluée comme princesse de Parme, dont la souveraineté lui fut assurée par un traité particulier, à condition qu'elle renoncerait pour sa personne et celle de son fils, à toute prétention quelconque à la couronne de France, renonciation qu'elle ratifia le 14 septembre suivant, par un acte formel. On a publié depuis, dans quelques journaux, une protestation qu'on lui attribuait à cet égard, mais dont rien ne prouve l'authenticité. Quoique de grandes vraisemblances se réunissent pour y faire croire. Dans le mois de juillet précédent, elle s'était rendue aux eaux d'Aix en Savoie, sous le nom de duchesse de *Colorno*, accompagnée de M[me] de Brignole et de mesdames de Beausset, de Menneval et de Karakzai. C'est d'après cette particularité et quelques autres, recueillies dans le temps par les papiers anglais, que fut semé le bruit d'un voyage de cette princesse à l'île d'Elbe. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on ne saurait révoquer en doute le consentement, au moins tacite, qu'elle donna plus tard à des mesures dont le succès, combiné avec son époux, devait la ramener à Paris avec son fils ; événement auquel Bonaparte s'efforça de donner une certitude officielle, dès l'instant où il remit le pied en France, dans le mois de mars 1815. Il paraît qu'au moyen d'intelligences ménagées dans le palais de Schœnbrunn, tout était disposé pour exécuter sans trouble et sans éclat, l'enlèvement des deux personnages. Sur le bruit, répandu à dessein, du départ prochain de lord Wellington pour la frontière de France, on avait retenu les chevaux de poste dans un rayon de vingt-cinq lieues ; en sorte que, les premiers relais une fois franchis, il n'eût plus été possible d'atteindre les fugitifs. L'heure du départ allait sonner dans la nuit du 19 au 20 mars ; déjà la femme chargée de l'enfant, le remettait dans les bras de celui qui devait le porter dans la voiture, lorsque tout-à-coup, par ordre de l'empereur à qui le complot

venait d'être révélé, des officiers de police s'emparent des portes, arrêtent les équipages et fontrentrer la princesse et sa suite dans les appartemens. Dès le lendemain, Marie-Louise fut séparée de son fils, qui, depuis cette époque, ne lui a pas été rendu. Elle passa du château de Schœnbrunn dans le palais de la chancellerie à Vienne, que l'empereur lui assigna pour sa résidence. Par suite de cet événement et de la guerre qui survint bientôt, la princesse n'ayant pu se rendre dans sa souveraineté de Parme, supplia l'empereur, par un acte *de motu proprio*, d'en prendre lui-même le gouvernement. Ce monarque en confia l'*interim* au comte de Magawly-Ceraty (*voy.* ce nom), qui continua à diriger l'administration du duché, jusqu'en 1816, époque à laquelle Marie-Louise prit elle-même possession de cette souveraineté, reversible après sa mort, suivant ce qu'on publia dans le temps, à la personne et à la descendance de Marie-Louise, infante d'Espagne, veuve du roi d'Étrurie, que Napoléon en avait dépouillée (*voy.* l'article précédent). La réparation de cette injustice, qui n'a eu lieu qu'en 1816, par la renonciation de l'archiduchesse, et le dépouillement de son fils, de tout droit de succession souveraine, n'a pas dû relever à ses yeux le prix de cet apanage purement viager. On a néanmoins prétendu que, par un article secret du traité de Paris, était dévolue et garantie la reversibilité des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla au royaume de Lombardie. Le 8 mars 1816, l'archiduchesse quitta Vienne pour se rendre dans son duché, après avoir congédié les Français qui se trouvaient à son service. Elle avait manifesté, par une lettre adressée au comte Magawly-Cerati, le désir qu'attendu la détresse qui existait dans ses nouveaux états, aucune fête n'eût lieu pour sa réception, et que les sommes qui auraient pu être destinées à cet objet, fussent distribuées aux indigens. Depuis l'époque où elle a pris possession du gouvernement, son administration a paru généralement sage, économique et modérée. Sa situation d'esprit paraît tranquille; toutefois il est difficile de croire qu'elle puisse se voir avec indifférence séparée, vraisemblablement pour toujours, de celui auquel l'avait unie un lien sacré, et surtout éloignée, pour un temps indéfini, d'un fils dont l'âge encore tendre semblait réclamer les soins attentifs d'une mère. Le bruit s'était répandu, en 1817, que la duchesse de Parme allait contracter un nouvel hymen avec un souverain; mais tout annonce que ce bruit est sans aucun fondement. Marie-Louise occupe ses loisirs de l'étude de la musique et des belles-lettres; on ajoute qu'elle donne un soin particulier à la littérature anglaise. Sa cour est simple et peu nombreuse.

MARIE (L'abbé), né en 1738, montra de bonne heure des talens pour l'instruction publique, et après s'être fait recevoir dans la maison de Sorbonne, il fut nommé professeur de philosophie au collége du Plessis. Après la mort du célèbre astronome Lacaille, en 1762, l'abbé Marie lui succéda dans la place de censeur royal et dans la chaire de professeur de mathématiques au collége Mazarin. En 1770, il présenta à l'académie des sciences une nouvelle édition des leçons de son prédécesseur, où l'on trouve des additions qui n'ont pas moins d'utilité que l'ouvrage principal. En 1771, l'abbé Marie fut nommé conseiller-clerc au parlement, et, en 1774, il passa au grand conseil lors du rappel de l'ancienne magistrature. Depuis long-temps, l'abbé Marie s'occupait de la traduction des lettres d'Euler à une princesse d'Allemagne; mais Condorcet le gagna en vitesse, ce qui empêcha la publication de son ouvrage. Nommé, en 1776, sous-précepteur des enfans de M. le comte d'Artois, l'abbé Marie fit deux ans après un voyage en Italie avec M. et Mme de Rohan-Chabot. Placé naturellement dans le parti contraire à la révolution, par son emploi et ses liaisons, il quitta la France et fut décrété d'accusation par la convention. Depuis cette époque, il n'est point rentré dans sa patrie. Avant la révolution, il avait perdu un frère qui s'était tué lui-même dans la frénésie d'une démence ancienne et complète; il paraît que l'abbé Marie, atteint d'un pareil accès, se retira un soir dans sa chambre, ayant l'air fort sombre: il y fut trouvé le lendemain tué d'un coup de couteau en l'an 1800. Il était aussi aimable que savant, et ses heureuses qualité lui avaient mérité et obtenu des amis constans et sincères.

MARILLIER (Clément-Pierre), né à Dijon, en 1749, y fut placé très-jeune à l'école du peintre Morelot, et vint se per-

fectionner à l'école de M. Hallé : il avait alors à peine atteint l'âge de vingt ans. Il s'adonna exclusivement à la partie du dessin, et fit paraître depuis différens ouvrages qui établirent sa réputation. On distingue surtout parmi ceux-ci les *Figures de la Bible*, celles des *illustres Français*, gravées par Ponce, celles des *OEuvres de l'abbé Prévôt*, et enfin celles des *Fables de Dorat*, dont les embellissemens sont pleins de grâce et de goût. Marillier grava aussi lui-même plusieurs de ses dessins à l'eau forte et à la pointe, et se fit également un nom dans ce genre de talent. Il se retira ensuite dans une campagne près de Melun, et y mourut le 11 août 1808.

MARIMON (Juan), commissaire du gouvernement-général de Carthagène dans l'Amérique méridionale, réunit, en octobre 1815, le sénat et la chambre des représentans de la nouvelle république, à l'effet d'aviser aux dispositions que nécessitait l'extrémité où se trouvait réduite cette place, étroitement resserrée par les Espagnols sous les ordres de Morillo (*voy.* ce nom). Après avoir retracé des plus vives couleurs ce qu'avaient déjà souffert les habitans, en proie aux tourmens d'une famine presqu'absolue ; après avoir exposé l'impossibilité d'une plus longue résistance, dans une ville qui allait se trouver entièrement dépourvue de vivres, en ajoutant que la faiblesse de la garnison, décimée par des combats journaliers, ne leur laissait pas même la dernière et terrible ressource des guerriers assiégés, celle de s'ouvrir les armes à la main un passage à travers les lignes ennemies ; après avoir enfin observé que néanmoins on ne pouvait songer à capituler avec les chefs de l'armée royale, qui ne voyaient dans les insurgés que des rebelles, et dont on avait d'ailleurs trop éprouvé la perfidie et l'inhumanité, D. Juan Marimon proposa de chercher une ressource plus sûre dans l'appui d'un état puissant, en se remettant *sous la protection et administration de la Grande-Bretagne.* Il fit, en même-temps, connaître les instructions données par lui aux députés qu'il avait envoyés au gouverneur de la Jamaïque, pour lui demander des secours en armes et en argent, et pour le prévenir en même temps, qu'à tout événement, la province était disposée à se remettre en dépôt entre les mains du gouvernement britannique, jusqu'à ce qu'on connût le résultat des négociations entamées à Londres à ce sujet. La situation désespérée où se trouvait Carthagène, fit juger à la chambre que le plan proposé était le seul admissible ; résolution qui ne fut prise néanmoins qu'après que les autorités, tant civiles que militaires, qui commandaient dans la ville eurent attesté l'impossibilité d'une plus longue défense, attendu le rigoureux investissement de cette place. Elles annoncèrent en même-temps que les soldats étaient résolus à souscrire à toutes les mesures qui seraient prises, excepté de se rendre. Cette décision de l'assemblée fut donc rendue publique, et il fut arrêté en même-temps que communication en serait faite à la légation américaine à Londres, afin qu'elle pût agir en conséquence auprès du cabinet britannique. Toutefois les événemens postérieurs rendirent inutile cette mesure, qui, en supposant que l'Angleterre l'eût accueillie, aurait privé les insurgés d'une indépendance que tout semble leur garantir.

MARIN (Louis-François-Claude), né à la Ciotat en Provence, le 6 juin 1721, d'une famille obscure, y commença d'assez bonnes études, qu'il vint ensuite terminer à Paris. Il s'y lia avec quelques gens de lettres, dont le crédit et les relations contribuèrent éminemment à sa fortune. On le vit, par une réunion d'avantages peu commune, à-la-fois avocat au parlement de Paris, censeur royal, secrétaire-général de la librairie et de la police, et enfin rédacteur de la *Gazette de France.* Il fut ensuite nommé lieutenant-général au siége de l'amirauté à la Ciotat. Un esprit plein d'activité, des liaisons honorables et la publication de quelques écrits lui avaient déjà fait une sorte de réputation, lorsqu'il eut le malheur de se trouver compromis dans l'affaire entre le conseiller Goezmann et Beaumarchais. Celui-ci toujours malin, rendit le censeur provençal si ridicule par le portrait qu'il en fit dans ses fameux mémoires, qu'on répéta long-temps à ses oreilles le *ques-aco Marin?* dont son adversaire l'avait affublé. Il échappa heureusement aux proscriptions révolutionnaires, publia même, en 1805, quelques lettres dans le *Journal de Paris*, et mourut dans cette ville. Né avec de la facilité et du goût pour les beaux-arts, il

fut l'un des acteurs de la guerre musicale de 1750 à 1760, et publia plusieurs brochures assez plaisantes, parmi lesquelles on recherche celle intitulée *Lettres à madame Folio*, in-8, Paris, 1752. Les disputes sur les écrits de J.-J. Rousseau lui procurèrent également l'occasion de se distinguer. La *Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage*, Amsterdam (Paris), 1763, in-12, fit du bruit lorsqu'elle parut. On a encore de lui : *Histoire de Saladin*, Paris, 1758, 2 vol. in-12.—*Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum*, auquel il a joint une *Histoire de la ville de la Ciotat* et un *Mémoire sur le port de Marseille*, Avignon, Paris et Marseille, 1782, in-12, avec cartes et plans. — *OEuvres dramatiques*, in-8, dans lesquelles se trouvent des comédies fort agréables. — Plusieurs Traductions, parmi lesquelles on remarque *Carthon*, poëme de Macpherson, rédigé et traduit avec la duchesse d'Aiguillon, mère du ministre, Londres, 1762, in 12 ; choix de poésies d'Ossian ; quatre Eglogues de Virgile, etc., etc. — Des *Editions* du Testament politique du cardinal Richelieu, avec des *notes* et une *préface* ; des *OEuvres* de Stanislas-le-Bienfaisant (le roi Stanislas), dont il a fait l'eloge, Paris, 1763 ; 4 vol. in-8. — Un grand nombre de *Brochures* en prose et en vers, qui prouvent beaucoup d'érudition ou de littérature, imprimées séparément ou dans divers recueils. Il était membre de plusieurs académies.

MARIN (Le vicomte Marie-Martin-Marcel), né à Saint-Jean-de-Luz le 8 septembre 1769, descend de l'illustre famille des Marini qui a donné des doges à la république de Gènes. Son père, excellent musicien, lui enseigna la musique à l'âge de quatre ans. A sept, il composa un concerto de piano. Il alla fort jeune en Italie, y prit des leçons de violon de Nardini, et eut pour maître de harpe le fameux Hosbruker. Reçu et couronné, en 1783, à l'académie des Arcades de Rome, il y exécuta, a la première vue, des partitions, des fugues de Bach et de Jomelli, etc. A son retour, M. Marin alors âgé de quinze ans, entra dans la carrière militaire, et avait déja obtenu de l'avancement, lorsqu'il émigra en 1791. Il se rendit en Angleterre, où son talent musical fut admiré, et lui valut de beaux vers de Delille. Rentré en 1814, il est aujourd'hui commandant de la garde nationale de Muret (Haute-Garonne). On a de M. Marin des *Trios* pour le violon ; et l'on a gravé, soit à Londres soit à Paris, vingt-quatre de ses OEuvres pour la harpe, entre autres une sonate à quatre mains, la première qu'on ait faite pour cet instrument. Son *Duo* pour la harpe et le violon est remarquable par la puissance et l'harmonie qu'il a données à la partie du violon. Le *Duo* pour deux harpes, les œuvres de sonates 15 et 22, l'air de la *Molinara*, varié dans plusieurs styles différens, son *Quintetto*, et en général toutes ses compositions paraissent être le *nec plus ultrà* de ce qu'on a composé pour la harpe.

MARINET (Louis-Joseph-Stanislas), né à Mortagne, département de l'Ain, en 1790, d'une famille originaire de Suisse, et qui réside maintenant en ce pays ; exerça, d'abord, les fonctions d'avocat à Lyon, puis à Dijon. Nommé auditeur au conseil-d'état pendant les cent jours, il fut, après le second rétablissement des Bourbons, poursuivi et condamné à mort par contumace, par la cour d'assises du département de la Côte-d'Or, le 13 décembre 1816, comme l'un des complices du retour de Napoléon en France. Après avoir successivement parcouru la Suisse et l'Italie, il se rendit en Belgique, en juillet 1817, et fixa sa résidence à Bruxelles, sous un nom supposé. Instruit, vers la fin de décembre de la même année, de l'existence d'un projet contre la vie du duc de Wellington, il crut devoir en faire part à un pair d'Écosse nommé lord Kinnaird, ami particulier du duc, et qui résidait alors à Bruxelles, en lui promettant de donner à Paris tous les renseignemens nécessaires, dans le cas où le duc de Wellington s'engagerait à obtenir le retour en France de deux amis de Marinet, exilés pour des motifs politiques ; et pour lui, personnellement, un sauf-conduit du gouvernement français pour retourner librement à Bruxelles. Il paraît qu'on s'était mal entendu à cet égard, car à la réception de la réponse du chef d'état-major du duc de Wellington, réponse dans laquelle Kinnaird et Marinet crurent voir une autorisation tacite pour ce dernier, de se rendre à Paris, ils se mirent en route pour cette ville le 18 février 1818, sans attendre le sauf-conduit du gouvernement français, et y arrivèrent le surlendemain.

Arrêté, le 24 février, sur la déclaration faite par le duc de Wellington, que celui-ci, par la réponse qu'il avait fait faire par son chef d'état major, n'avait pas entendu donner de sauf-conduit, Marinet se rappela les suites sanglantes de la capitulation de Paris de 1815, et reconnut trop tard que ce n'était pas la première fois que le noble duc avait manqué de mémoire. Interrogé le même jour par le juge d'instruction, une procédure régulière commença contre lui. Enfin, après quinze mois et demi de captivité, dont huit passés au secret le plus rigoureux, Marinet a été mis en jugement devant la cour d'assises du département de la Seine, le 10 mai 1818. Il serait difficile, après avoir suivi attentivement les débats de cette affaire, de concevoir qu'on puisse entasser à-la-fois dans un acte d'accusation autant de perfidie et de mensonges, si le procureur-général Bellart n'avait prouvé, depuis long-temps, tout ce dont il est capable. Nous n'en citerons qu'une preuve : cet acte affirme effrontément que les glaces de la voiture du duc de Wellington étaient *baissées* à l'instant où l'on tira sur elle, et le premier fait déclaré par les gens du duc, est que ces glaces étaient *levées*. Or, comme l'acte d'accusation s'était efforcé de démontrer que la balle du pistolet, qui n'avait laissé de traces nulle part, avait dû traverser les deux portières, le procureur-général Bellart avait eu besoin, pour donner quelque vraisemblance à sa fable, d'établir contre la vérité qui, certes, lui était bien connue puisque les gens du duc avaient déjà été interrogés, l'existence d'un fait *notoirement faux*, opposé aux déclarations, et qui ne pouvait-être, de la part de cet homme, si justement odieux, que le résultat d'une iniquité profonde et réfléchie. Un magistrat s'est chargé, dans cette circonstance, d'honorer le ministère public, et c'est toujours avec un nouveau plaisir que nous nommons M. Colomb, avocat-général, connu depuis long-temps par le plus noble caractère. A la suite d'un réquisitoire plein de justice, de raison, de sagesse, et remarquable, surtout, par l'expression des plus saines doctrines, ce magistrat, abandonnant l'acte d'accusation, et heureux en ce moment d'être chargé de l'application des principes qu'il s'était vainement efforcé de faire prévaloir à la tribune nationale, à une époque que nous ne rappelons qu'avec effroi, a offert à Marinet, au nom du gouvernement, en qui l'on aime à révérer de tels actes, deux passeports dont l'un devait lui servir pour aller purger sa contumace à Dijon, et l'autre, pour se rendre dans celui des états de l'Europe où il préferait fixer sa résidence. M. Marinet, en témoignant sa reconnaissance pour les généreux procédés du gouvernement à son égard, a déclaré qu'il désirait se rendre en Suisse auprès de sa famille.

MARINI (Philippe), jurisconsulte milanais, à qui l'on dut, après la publication du *Code Napoléon* en Italie, une compilation, en cinq volumes in-8, Milan, 1811, où ce code était avantageusement comparé avec les lois romaines et canoniques. M. Marini y avait joint les réflexions auxquelles ce code avait donné lieu parmi les plus vantés des jurisconsultes italiens et français.

MARINI, célèbre antiquaire italien, né en 1742, était, depuis l'âge de 29 ans, bibliothécaire du Vatican, lorsque la translation des archives de Rome dans la capitale de la France, en 1810, lui fit prendre la résolution d'établir son séjour dans cette dernière ville. On a de lui un grand nombre de dissertations et de petits traités sur les antiquités civiles et ecclésiastiques. On distingue un ouvrage sur les inscriptions de la confrérie des Arvales, à Rome, relativement à laquelle il a paru depuis un travail plus considérable, en 2 vol. in-4. Il avait fait imprimer une grande collection diplomatique, semblable à celles de Montfaucon et de Mabillon; et il laissa en manuscrit deux grands recueils, dont le premier comprend 2000 inscriptions de vases, 500 sur des seaux de bronze, et 250 sur des conduits de plomb. L'autre renferme 9000 inscriptions latines et grecques, relatives au christianisme, dont la plupart ont été copiées sur les originaux. Marini est mort en 1815. Au commencement de 1816, il parut à Rome une notice sur ce savant, publiée par M. Coppi.

MARINO (Don N.), général indépendant de la province de Vénézuela, est l'un de ceux qui, jusqu'à ce jour, ont le plus contribué, dans cette partie du Nouveau-Monde, au succès des armes républicaines. Après les avantages remportés par les troupes Espagnoles dans l'été de 1812, le général Monteverde (*voy.* ce

nom), usa d'une telle sévérité envers les vaincus, que de nouveaux soulèvemens ne tardèrent pas à éclater. La province de Cumana donna le signal de la reprise des hostilités. Marino, ayant rallié un corps d'indépendans, s'empara de la ville de Maturin. Les royalistes qui vinrent l'y attaquer furent repoussés avec perte Une nouvelle tentative faite par Monteverde en personne dans le mois d'avril 1813, n'eut pas plus de succès. Le général Marino coopéra ensuite avec Bolivar à l'expulsion presque totale des partisans de la métropole, dans les autres parties de l'état de Vénézuéla. Lors de l'invasion faite par Boves (*voy.* ce nom), dans les vallées de Tuy et d'Aragua, invasion qui fut suivie des dévastations les plus horribles, Marino partit de Cumana pour aller renforcer le général en chef, qui, également secondé par Montilla (*voy.* ce nom), défit complettement l'ennemi à Boca-chica. Marino, profitant de ce succès avec son activité ordinaire, poursuivit les vaincus très-vivement ; mais, ayant attaqué à San-Carlos une division Espagnole sous les ordres de Cevallos (*voy.* ce nom), il fut repoussé, le 16 avril 1814, et obligé de se retirer sur Valencia. Cependant d'autres généraux indépendans étant venus le soutenir, et la victoire de Carabola, remportée le 28 mai 1814, ayant été le fruit de leur réunion, Marino se détacha du corps principal pour marcher vers San-Fernando, sur la rivière Apure; mais cette séparation fut fatale aux insurgés; Bolivar fut battu près de Cura, et les royalistes, momentanément délivrés de cet adversaire, ayant réuni leurs forces, marchèrent contre Marino, qui se vit de nouveau contraint à un mouvement rétrograde. Néanmoins les efforts extraordinaires faits à Maturin par le général Bermudez (*voy.* ce nom au SUPPLÉMENT), et le colonel Rivas, arrêtèrent les royalistes, et donnèrent à l'infatigable Marino le temps de réparer ses pertes. En juillet 1816, il marcha pour attaquer de nouveau Cumana, tandis que Bolivar se dirigeait sur Caracas; mais le revers que firent essuyer à ce dernier l'avarice et la perfidie des planteurs, eut une influence fâcheuse sur les opérations des autres corps d'armées. Néanmoins les avantages remportés subséquemment par les troupes de l'indépendance aux affaires d'Alacran et de Juncal, rouvrirent la communication entre les divisions isolées, et facilitèrent à Marino le moyen de rejoindre ses compagnons d'armes, avec lesquels il coopéra aux avantages qui marquèrent la fin de cette campagne. Le 8 mai 1817, il ouvrit, à Cariaco, un congrès, où étaient réunis les députés des provinces-unies de Vénézuéla : on y nomma un pouvoir exécutif; la ville de l'Assomption, capitale de l'île de Marguarita, fut choisie pour la résidence du nouveau gouvernement ; on décréta que cette île, dont les habitans avaient montré le dévouement le plus admirable, prendrait à l'avenir le nom de *Nouvelle-Sparte*, et que le pavillon de la république offrirait un champ jaune avec sept étoiles bleues, emblème des sept provinces confédérées. Dans le cours de l'année suivante, Marino fut accusé d'avoir secondé les projets séditieux du mulâtre Piar (*voy.* ce nom); mais cette accusation, malgré le caractère très-sérieux qu'elle présentait, n'eut pour lui aucune suite fâcheuse, soit qu'il fût parvenu à se justifier, soit, ce qui a paru plus vraisemblable, que le gouvernement eût jugé la rigueur impolitique envers un chef connu par ses talens et son audace. Quoi qu'il en soit, le général Marino a, depuis cette époque, rendu à la cause de l'indépendance de nouveaux services non moins importans que les premiers ; et, d'après les détails qu'ont transmis récemment les feuilles publiques, mais dont l'étendue ne permet pas de les consigner dans cet article, il s'est acquis le droit de figurer au nombre des guerriers auxquels l'Amérique méridionale devra le plus de reconnaissance, lorsqu'elle aura consommé un affranchissement dont l'époque ne paraît plus devoir être éloignée.

MARJOLIN (N. J.), jeune chirurgien des plus distingués de Paris, a publié : *Manuel d'anatomie*, 1812-1814, vol. in-8.—*De l'opération de la hernie inguinale étranglée*, 1812, in-4. Il est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*. M. Marjorlin a été nommé, en 1816, chirurgien du roi par quartier.

MARKOW (Le comte DE) rédigeait les pièces ministérielles de l'impératrice Catherine II, et fut employé par elle dans plusieurs missions; son intimité avec Platon Zoubow lui valut, sur la fin du règne de cette souveraine, la direction principale des affaires étrangères. Il fut, dans le

même temps, envoyé à Paris. Paul Ier le disgracia ensuite avec éclat, et l'exila aussitôt après son avènement. Mais Alexandre le rappela, et l'envoya à Paris auprès du gouvernement consulaire, pour remplacer M. de Kalitchew. Le comte Markow fut présenté au premier consul au commencement d'avril 1802, et signa la paix entre la France et la Russie. Il se rendit aux eaux de Barrèges, en juillet 1803, reçut à Paris le cordon bleu de St.-André en novembre suivant, et, peu de temps après, fut obligé de s'éloigner, sur les plaintes de Napoléon, qui ne lui pardonnait pas d'avoir deviné ses projets ambitieux. M. de Markow était à Paris au commencement de 1818. Sa famille est très nombreuse et très-puissante en Russie. —Un lieutenant-général de ce nom commanda un corps d'armée russe avec beaucoup de distinction dans la guerre contre les Turcs en 1809. Il fut chargé du siége de la forteresse de Matschin, qui, après avoir éprouvé un bombardement terrible, se rendit à discrétion le 29 août. Lors de l'expédition des Français contre la Russie, en 1812, il eut encore le commandement d'un corps d'armée, et se distingua en plusieurs occasions, notamment le 12 août. Malgré la valeur qu'il déploya, il fut repoussé avec perte.

MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis Viesse de), duc de Raguse, pair de France, né à Châtillon-sur-Seine, le 20 juillet 1774, entra au service, dès l'âge de 16 ans, en qualité de sous-lieutenant d'infanterie; il s'attacha au corps de l'artillerie, et fit ses premières armes à l'armée des Alpes et à celle d'Italie. Après avoir été employé, en 1795, au blocus de Mayence, il retourna à l'armée d'Italie, à l'instant où Bonaparte venait de prendre le commandement de cette armée, et ne tarda pas à devenir aide-de-camp de ce général. Il se distingua souvent dans le cours des brillantes campagnes de 1796 et 97. A la bataille de Lodi, il reçut un sabre d'honneur. Le 18 thermidor an 4 (5 août 1796), il commanda, à la bataille de Castiglione, l'artillerie à cheval, qui influa beaucoup sur le succès de la journée; le 27 fructidor (13 septembre), il s'empara, à la bataille de St-George, avec deux bataillons, de la tête de pont, et fit mettre bas les armes à quatre cents cuirassiers autrichiens. Chargé, vers la fin de la campagne, d'apporter de la part du général en chef, au directoire, les drapeaux pris sur l'ennemi il retourna ensuite en Italie, d'où il revint en France, à la suite de Bonaparte dont il était toujours aide-de-camp. Lors de l'expédition d'Egypte (1798) il accompagna son général, débarqua le premier à Malte, commanda les troupes qui prirent possession de cette place, s'empara du drapeau de l'ordre, dans la seule sortie que firent les troupes maltaises, et fut fait général de brigade à cette occasion. Il commandait une colonne à l'assaut d'Alexandrie, et à la bataille des Pyramides; contribua à la destruction des Mamelouks; fut chargé du commandement d'Alexandrie, après la bataille navale d'Aboukir, et y soutint un bombardement. Le général Marmont fut l'un des sept officiers que Bonaparte mit dans le secret de son retour en France, et qui partirent avec lui d'Egypte dans la nuit du 7 au 8 fructidor an 7 (24 août 1799). Il fut l'un des généraux qui contribuèrent le plus à l'usurpation militaire des droits du peuple, consommée à Paris et à St.-Cloud, dans les journées des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799); et fut nommé, quelques mois après, au commandement de l'artillerie de l'armée destinée à reconquérir l'Italie. Il contribua au mémorable passage du St-Bernard, et au passage plus mémorable encore de tout le matériel de l'artillerie, sous le feu du fort de Bard. Il commanda l'artillerie à la bataille de Marengo, et contribua aux succès de la fin de la journée, ainsi qu'à ceux du passage du Mincio et de l'Adige. Fait général de division après cette brillante campagne, il négocia l'armistice de Castel-Franco, et rentra en France lorsque la paix fut faite. Placé à la tête de l'artillerie française, comme premier inspecteur-général, il établit un nouveau système, qui est encore suivi aujourd'hui; et prit, peu après la déclaration de guerre qui suivit le traité d'Amiens, le commandement de l'armée française en Hollande. Ce fut alors qu'il fit élever à Zeist, par ses troupes, une magnifique pyramide à la gloire de l'empereur Napoléon. Le général Marmont participa ensuite à la campagne de 1805; fit la conquête de la Styrie, et manœuvra, pendant cette campagne, contre l'archiduc Charles. Il rentra en Italie avec son corps d'armée, et fut envoyé en Dalmatie, avec des renforts, à l'époque du siége de

Raguse. Abandonné dans ce pays, avec une poignée de soldats dévorés de misère et de maladie, il gagna, avec moins de six mille hommes, le 31 octobre 1807, la bataille de Castel-Novo, contre sept mille Russes, et dix mille Monténégrins ou habitans des Bouches de Cattaro, et repoussa toutes les entreprises qui furent faites contre lui jusqu'à la paix de Tilsitt. Il resta dans ces contrées jusqu'à la guerre de 1809, contre l'Autriche, et employa ses loisirs à faire construire soixante-dix lieues de chaussée, dans les montagnes et les marais de la Dalmatie, travaux qui ont changé la face de ce pays. Il entra en campagne en 1809, avec dix mille hommes, seule force dont il pût disposer, après avoir formé les garnisons de la Dalmatie, de Raguse et de Cattaro; il battit un corps de dix-sept mille Autrichiens au Montquitta, à Gradchatz, Gozpich, Ottochatz, et fit leur général prisonnier; fut blessé à l'affaire de Gradchatz; fit sa jonction avec l'armée d'Italie; manœuvra contre le général Giulay, qui commandait trente-cinq mille hommes, et le rejeta en Hongrie. Il joignit la grande armée la veille de la bataille de Wagram, à la quelle il prit part. Chargé, le lendemain, du commandement d'une des avant-gardes de la grande armée, il poursuivit le prince de Rosenberg, et, les 10 et 11 juillet, combattit seul à Znaïm, contre toute l'armée autrichienne, sur les derrières de laquelle il s'était déjà placé. C'est à lui que le prince Charles s'adressa pour obtenir une armistice. Le 21 du même mois, il fut nommé maréchal d'empire, avec les généraux Oudinot et Macdonald, et obtint, peu de temps après, le titre de duc de Raguse. Envoyé comme gouverneur-général dans les provinces Illyriennes, avec des pouvoirs illimités, il garda dix-huit mois le gouvernement de ce pays, passa ensuite en Espagne, où il prit le commandement de l'armée de Portugal, qui venait d'évacuer ce royaume, la réorganisa, et rentra aussitôt en campagne. Une marche rapide qu'il exécuta, lui fit passer le Tage avant que l'ennemi eût pu s'y opposer; il se réunit à l'armée du midi de l'Espagne, et fit lever le siége de Badajoz; défendit, pendant quinze mois, la frontière occidentale de l'Espagne, entre le Duero et la Guadiana, et couvrit constamment ce pays. En 1812, une partie des troupes qui étaient en Espagne, étant rentrées en France, l'ennemi prit l'offensive. L'armée française et l'armée anglaise manœuvrèrent pendant six semaines à une portée de canon l'une de l'autre. Le duc de Raguse espérait, par des mouvemens calculés, forcer l'armée anglaise à opérer sa retraite du Duero sur la Romée, et de la Romée sur Ciudad-Rodrigo; mais le duc de Wellington ne voulant point abandonner Salamanque, fit ses dispositions pour livrer une bataille qui eut lieu aux Aropiles, près de cette dernière ville. Un coup de canon qui blessa le duc de Raguse contribua beaucoup, en le mettant dans l'impossibilité de commander, à la perte de la bataille. Il fut transporté en France, et, malgré la gravité de sa blessure, qui était loin d'être guérie en avril 1813, il prit alors le commandement d'un corps d'armée en Allemagne, et assista aux batailles de Lutzen, de Bautzen et Wurtzen. Dans cette même campagne, il prit part à la bataille de Dresde, battit l'ennemi aux combats de Dippoldiswald, Falkenheim et Zinwald, lui fit un grand nombre de prisonniers, et détruisit une partie de son matériel. A la bataille de Leipzig, il soutint avec son faible corps d'armée tous les efforts de l'armée de Silésie, et y fut blessé. Il commanda ensuite sur les bords du Rhin. En 1814, avec un corps d'armée qui ne s'éleva jamais à 6000 hommes, le duc de Raguse, combattit à la bataille de Brienne, et contribua aux victoires de Champ-Aubert, Vauchamp, Etoges et Montmirail. Lorsque l'empereur eut laissé Paris à découvert, pour se porter vers St-Dizier, le duc de Raguse, qui commandait un corps séparé, rencontra sur la Marne la grande armée alliée, qui le repoussa jusques sous les murs de Paris, où, avec 18 mille hommes de troupes de ligne, il arrêta l'effort de l'ennemi pendant plus de dix heures, et ne capitula qu'après lui avoir fait perdre beaucoup de monde. Après la capitulation, le duc de Raguse se retira vers Fontainebleau, où l'empereur était arrivé avec une armée de 40 mille hommes, et paraissait décidé à résister encore. Entouré des meilleures troupes de l'Europe, il était en état de faire un dernier effort; et cette lutte, en se prolongeant, pouvait être encore très-funeste à l'humanité. C'est dans ces circonstances que le duc de Raguse ayant été prévenu par le prince de

Schwartzenberg et le gouvernement provisoire qui venait de se former, que la déchéance de l'empereur avait été prononcée par le sénat, répondit à l'invitation que venait de lui faire le général en chef des armées alliées, de se réunir à elles « que l'opinion publique ayant toujours été la règle de sa conduite, et l'armée et le peuple étant relevés du serment de fidélité envers Napoléon, par le décret du sénat, il était disposé à concourir à une union entre l'armée et le peuple qui pût prévenir la guerre civile et arrêter l'effusion du sang; qu'en conséquence il était prêt à quitter avec ses troupes, l'armée de l'empereur Napoléon. » Nous n'examinerons pas, ici, jusqu'à quel point la déchéance de Napoléon, prononcée par un sénat avili et qui ne tenait son existence que de ce prince, a pu être considérée, par le duc de Raguse, comme un acte national; nous n'avons pas sous les yeux toutes les pièces nécessaires pour juger ce grand procès; mais, dans tous les cas, l'un des derniers généraux français qui devaient abandonner Napoléon était, sans doute, l'homme qui lui devait tout. Nous dirons plus; si, à l'exemple d'un grand nombre de Français, indignés depuis long-temps de l'oppression militaire qui pesait sur la France et sur l'Europe, la conscience du duc de Raguse le décidait à séparer sa cause de celle de Napoléon, ce n'était pas dans les lignes des alliés qu'un général français devait aller chercher une retraite. C'est ce que fit cependant le duc de Raguse, lorsque, quittant sa position d'Essonne, il dirigea son corps d'armée sur Versailles pour entrer dans la ligne des alliés. Mais là, ses soldats, plus français que lui, s'indignèrent de la trahison de leur chef, en menaçant de massacrer et lui même et les généraux sous ses ordres. Dès que l'empereur fut instruit des arrangemens du maréchal relatifs à sa personne, il les rejeta avec indignation, et, dans le dernier ordre du jour de son armée, daté de Fontainebleau, on remarqua le passage suivant: « Le soldat suit la fortune de son général, son honneur est sa religion. Le duc de Raguse n'a pas inspiré ces sentimens à ses compagnons d'armes; il est passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a *fait* cette démarche; il ne peut accepter *la vie ni la liberté* de la merci d'un sujet, etc. » Ce langage ou respire l'orgueil du malheur, inspira un intérêt général; et le mépris de l'armée et de la nation flétrit la conduite du duc de Raguse, qui, depuis, a publié, sous le titre de *Réponse du duc de Raguse à la proclamation datée du golfe Juan, le 1er mars* 1815, un mémoire justificatif de la conduite qu'il avait tenue en 1814. Dans ce mémoire, il s'efforça de démontrer qu'il avait fait, en mars 1814, tout ce que le devoir lui commandait pour la défense de Paris; et il déclara que ce fut par les ordres de ses lieutenans que ses troupes se séparèrent de la grande armée, et se dirigèrent sur Versailles, le 5 avril suivant. Replacé sur le trône en 1814, Louis XVIII nomma le duc de Raguse pair de France et capitaine de la 6me compagnie de ses gardes, nouvellement créée. Au 20 mars, il fut chargé du commandement de la maison du roi, et passa avec elle, à l'étranger. Rentré en France avec les Bourbons, le 8 juillet 1815, il cessa d'être l'un des capitaines de la garde du roi, sa compagnie ayant été supprimée; et fut nommé l'un des quatre maréchaux commandant la garde royale. Le 14 février 1815, il fit un rapport à la chambre des pairs, au nom d'une commission, sur la suspension de la liberté individuelle demandée par les ministres, et il vota pour l'adoption de leur projet. Envoyé en 1817, par le roi, à Lyon, en qualité de son lieutenant, il arriva le 3 septembre, dans cette ville, et cette époque de la vie politique du duc de Raguse est à jamais honorable pour lui. Il s'empressa de rendre à la liberté, toutes celles des victimes de l'atroce Canuel que le fer des bourreaux n'avait pas encore frappées, et qui attendaient la mort dans la longue agonie des cachots. Il poursuivit les délateurs et les livra aux tribunaux; destitua les préfets et les maires, qui, par crainte ou par faiblesse, s'étaient montrés les complices des tyrans; enfin, il ramena l'humanité, la justice, et la confiance dans la seconde ville de France, livrée depuis près de deux ans, à toutes les horreurs de la plus sanglante tyrannie. De retour à Paris, le gouvernement approuva pleinement sa conduite, et il fut nommé ministre d'état, aux applaudissemens de toute la nation. Cependant la faction, toujours puissante, de l'émigration, vit avec fureur, renverser en un moment, les espérances et les projets

qu'elle avait conçus, pour ramener, par la terreur, le pouvoir absolu, qu'elle regrettait beaucoup moins pour le trône que pour elle-même. Toutes les intrigues de cette faction furent mises en mouvement pour porter les maires destitués à adresser à la chambre une pétition, qu'un député (M. Crignon d'Aurouërs), se chargea desoutenir, et danslaquelle les opérationsdu maréchal étaientprésentéescomme des abus de pouvoir. Peu de jours après, l'estimable et courageux colonel Fabvier (*voy.* ce nom), qui avait rempli les fonctions de chef d'état-major dans la mission du duc de Raguse, publia, sur cette mission, une brochure dans laquelle il dévoila d'horribles vérités. On sait à quelles réclamations, de la part du général Canuel, à donné lieu ce mémoire, qui n'est que l'exposé malheureusement trop exact, des horreurs commises à Lyon, en 1816 et 1817. L'opinion publique à fait justice de la prétendue impartialité du tribunal correctionnel de Paris, auquel elles ont été soumises. Elle a fait surtout une justice plus rigoureuse du jugement par lequel la cour royale, infirmant celui du tribunal correctionnel, à condamné MM. Fabvier et de Senneville, à une amende double de celle à laquelle ils avaient été condamnés par le premier tribunal, et contre laquelle ces courageux défenseurs de l'humanité ont déclaré renoncer à se pourvoir en cassation, motivant leur refus sur *la révoltante injustice* de ce jugement. M. le duc de Raguse, qui était resté neutre dans cette affaire, après avoir promis de ne jamais séparer sa cause de celle de son chef d'état-major, à prouvé par son silence, qu'il existait pour lui des considérations plus fortes que celles de l'honneur et du devoir. Au reste le jugement souverain de l'opinion a cassé avec ignominie toutes les décisions rendues sous l'influence d'une faction à laquelle le ministère français ne cesse d'obéir, tout en paraissant lui résister. Dénoncé par cette faction dans la chambre des députés, le duc de Raguse, après avoir rempli les intentions du roi et mis à exécution les instructions du ministère, a été disgracié par l'un et presqu'abandonné par l'autre. Le duc de Raguse a été nommé associé libre de l'académie des sciences, depuis l'ordonnance royale qui a composé l'institut en 1816. On a publié, en 1815, des *Lettres* du maréchal Marmont au prince de Schwartzenberg et à M. de Caulaincourt, qu'il a signalées comme apocryphes dans les journaux d'avril 1818.

MARMONTEL (Jean-François), l'un des littérateurs les plus distingués du 18e siècle, naquit en 1719, à Bort, petite ville du Limousin. Il a tracé, dans ses *Mémoires*, l'histoire des premières années de son enfance: et ces détails, qui, sous sa plume, ont un charme singulier, expliquent le caractère qu'il déploya plus tard. « J'ai eu, dit-il, l'avantage de naître dans un lieu où l'inégalité de condition et de fortune ne se faisait pas sentir. Un peu de bien, quelque industrie, ou un petit commerce, formaient l'état de presque tous les habitans. Ainsi, la fierté, la franchise du caractère, n'y étaient altérées par aucune sorte d'humiliation. Je puis donc dire que, durant mon enfance, quoique dans l'obscurité, je n'ai connu que mes égaux; de-là peut-être un peu de roideur que j'ai eu dans le caractère, et que la raison même et l'âge n'ont jamais assez amollie. » Il fit des études brillantes, qui commencèrent à le faire connaître avantageusement de ses compatriotes: et plusieurs prix remportés aux jeux floraux achevèrent de lui valoir une réputation qui, cependant, fut d'abord pour lui plus honorable qu'utile. Après divers incidens, qui tirent leur principal intérêt de la grâce avec laquelle ils sont racontés dans l'ouvrage que nous venons de citer, il vint à Paris, où il espérait trouver plus aisément l'occasion de mettre ses talens en évidence: mais cet espoir fut long-temps déçu, et il se vit réduit à vivre dans un état au-dessous de la médiocrité, qu'il supporta toutefois avec d'autant plus de courage, qu'il était décidé à surmonter tous les obstacles à force de travail et d'énergie. Le désir de la gloire littéraire n'était pas le seul motif de ses efforts: il était encore animé par l'espérance de se rendre utile à ses frères et sœurs, devenus orphelins, et auxquels il avait formé le noble dessein de servir de père. Ce fut à cette époque qu'il fit la connaissance de quelques écrivains, aussi peu favorisés que lui de la fortune, et avec lesquels il vécut long-temps en commun, chacun à son tour devant pourvoir aux dépenses du ménage. Ce temps, où souvent il ne put subvenir qu'avec difficulté aux premiers besoins de la vie, fut cependant, d'après les détails que lui-même

en donne, l'un des plus heureux qu'il ait connus. L'amour et l'amitié le consolaient des rigueurs de la fortune; et bientôt des succès dramatiques vinrent justifier les espérances qu'il avait conçues. Plusieurs pièces de théâtre, dont nous parlerons plus loin, étendirent sa réputation; ses *Contes moraux* la rendirent brillante, et lui rapportèrent beaucoup d'argent: enfin il dut à sa célébrité, ainsi qu'à la protection de quelques grands seigneurs, une pension de 1500 livres comme historiographe des bâtimens du roi, et le privilége du *Mercure* pendant deux ans. Ce journal était d'un produit tel que cet espace de temps valut 40,000 francs à Marmontel. Cet avantage lui fut enlevé par un événement imprévu. Le duc d'Aumont, gentilhomme de la chambre, venait d'être attaqué dans une parodie très-maligne et très-spirituelle d'une scène de Cinna. Les soupçons se dirigèrent sur Marmontel, qui eut la générosité de ne pas désigner le véritable auteur, lequel lui avait communiqué les premiers vers de ce piquant badinage: et, en vertu du système de cette époque, que quelques hommes affectent de regretter, le rédacteur du *Mercure* fut puni d'un tort qui n'était pas le sien, par la perte de son privilége, et une réclusion à la Bastile, où toutefois il fut traité avec beaucoup de douceur. Sa détention fut courte; mais on ne lui rendit point son privilége, qui formait l'une de ses principales ressources. Il s'efforça de la remplacer par d'autres travaux littéraires, que la facilité avec laquelle il composait rendit extrêmement nombreux. Il fut admis, non sans obstacles, à l'académie française, et il en était secrétaire-perpétuel lorsque la révolution éclata. Pendant ses premiers orages, il se retira dans une maison de campagne, à quelques lieues de Paris, où son ame honnête et douce, gémit long-temps des maux dont il fut témoin. La fortune qu'il avait acquise par ses travaux s'évanouit par des remboursemens en assignats. Son mariage avec une Lyonaise aimable et sensible, nièce de l'abbé Morellet, adoucit un peu son humeur chagrine, et lui fit trouver de nouvelles douceurs dans sa retraite. Au moins de mars 1797, il fut nommé député au conseil des anciens par le département de l'Eure. Marmontel avait été philosophe; il parut religieux. Après le mouvement du 18 fructidor de l'an 5, son élection fut cassée; il se retira à Abboville, village près de Gaillon, dans le département de la Seine-Inférieure. Il mourut en 1798, dans une chaumière qu'il avait achetée, et où il vivait solitaire, pauvre, et oublié. Ses principaux ouvrages sont: Des *Tragédies*; la première, donnée en 1748, est *Denys-le-Tyran*. La jeunesse de l'auteur fit le principal succès de la pièce, où l'on trouva quelques beaux vers; elle n'a pas reparu au théâtre depuis sa nouveauté. *Aristomène*, joué en 1750, fut aussi applaudi; mais sans survivre de même aux premières représentations. *Cléomène* parut en 1751; *les Héraclides*, la même année; *Egyptus*, en 1753; *Venceslas*, en 1759: cette dernière pièce est de Rotrou; Marmontel s'est contenté de la retoucher et d'en supprimer quelques longueurs. Avec ces corrections, elle se soutient au théâtre. Ce travail lui valut toutefois une mortification à laquelle il fut très-sensible; Lekain, qui remplissait le rôle principal dans cette tragédie, et qu'avait probablement indisposé contre Marmontel la roideur et le ton tranchant dont cet écrivain ne put jamais se défaire, ne tint aucun compte des changemens faits aux vers; et, lorsqu'il parut en scène, Marmontel fut aussi surpris que furieux de lui entendre réciter le rôle tel que Rotrou l'avait écrit. *Hercule mourant* fut représenté en 1767. L'auteur, à l'âge de 60 ans, donna *Numitor* et *Cléopâtre*: cette dernière tragédie avait déjà paru en 1751. Marmontel, plus de trente ans après la disparition de cette pièce, la refit sur un plan nouveau, qui n'eut pas plus de réussite que le premier: le sujet, reconnu pour impraticable, lui offrit cependant quelques détails heureux dans les trois premiers actes; les deux derniers entraînèrent la chute complète de l'ouvrage.— Des *Opéras comiques*; la plupart ont obtenu au théâtre italien de grands succès. Les intrigues sont simples et naturelles, et le poète y possède à un très-haut degré la coupe des ariettes et le dialogue musical. On cite entre autres pièces la *Bergère des Alpes*, *Annette et Lubin*, *le Huron*, *Sylvain*, *l'Ami de la maison*, et *la Fausse Magie*: cette dernière offre plus de gaieté que les autres, qui, à leur tour, présentent plus de sentiment et d'intérêt. L'opéra de *Lucile* surtout est purement écrit, sagement conduit, et peut passer pour un petit chef-d'œuvre en son

genre; *Zémire et Azor* offre d'agréables situations, un merveilleux que l'imagination adopte aisément, parce qu'il est bien ménagé, et les plus heureux motifs du chant. Grétry, dans les derniers ouvrages que nous venons de citer, associa son talent à celui de Marmontel, et cette alliance ne contribua pas médiocrement au succès des opéras dont il s'agit. — Des *Tragédies lyriques;* l'auteur eut l'ambition d'occuper les trois théâtre de la capitale. Il donna à l'Opéra, *Céphale et Procris*, en 1775, musique de Grétry : cet ouvrage fut composé pourle mariage de Louis XVI. *Démophon* en 1789, musique de Chérubini. *Didon*, représentée quatre ans auparavant, se soutient avec éclat. Les situations du troisième acte, indiquées par Virgile, sont dessinées avec art et intelligence; les airs y sont bien coupés pour la musique : celle de Piccini, et le jeu brillant et passionné de madame Saint-Huberti, assurèrent le succès de cet ouvrage. Cependant le personnage d'Enée n'y est pas moins froid que dans le poète latin et dans la Didon de Métastase, que Marmontel a imités. L'opéra de *Roland*, joué en 1778, produisit entre Marmontel et l'abbé Arnaud la guerre la plus vive. Le premier préférait la musique de Piccini, le second, celle de Gluck; le premier, en retranchant plusieurs scènes du Roland de Quinault, l'avait donné, ainsi refait, à son musicien favori, tandis que Gluck travaillait sur le Roland, sans corrections. « Eh bien! dit Arnaud, nous aurons un Orlando et un Orlandino. » Ce mot plaisant irrita l'amour-propre très-susceptible de Marmontel : il lança divers sarcasmes contre son adversaire, qui ne demeura pas en reste. D'autres écrivains, Piccinistes ou Gluckistes, prirent part à cette guerre, qui devint bientôt générale, et dans laquelle Marmontel fut particulièrement en butte aux traits de ses antagonistes. Parmi les épigrammes qui circulèrent à cette occasion, nous citerons la suivante, comme l'une de celles qui firent le plus de bruit :

Quinault, par la douceur de ses aimables vers,
Suspendait les tourmens des ombres malheureuses.
« Cherchons pour l'en punir des peines rigoureuses, »
S'écria le Dieu des enfers.
Il invente aussitôt le mal le plus horrible
Dont au Tartare même on se fût avisé :
« Je veux faire, dit-il, un exemple terrible;
« J'ordonne que Quinault soit *Marmontelisé.* »

Outre ses tragédies et ses opéras, Marmontel est auteur de grand nombre d'ouvrages dans divers genres, et dont plusieurs n'ont pas peu contribué à lui assurer la renommée littéraire dont il jouit. — *Mysis et Délie*, 1743. — *L'Observateur littéraire*, 1749, in-12. — *La Boucle de cheveux enlevée*, 1746, in-8 : traduction en vers français du poëme de Pope. — *L'Etablissement de l'Ecole militaire*, poëme, 1757, in-8. — *Les Charmes de l'étude*, épître, 1761, in-8 : elle remporta le prix de poésie à l'académie française. — *Discours* de réception à l'académie française, 1763, in-4. — *Adieux d'un Danois à un Français*, 1768, in-8. — *Contes moraux*, dont il a paru différentes éditions. Dans cet ouvrage, si généralement connu, et qu'ont reproduit presque toutes les langues de l'Europe, l'auteur a fait preuve d'une flexibilité de talent peu commune. Quoique l'on ait reproché à Marmontel, et non sans fondement, de ne pas assez connaître la société qu'il voulait peindre, la plupart de ses contes sont remarquables par la grâce des détails, l'élégance du ton, et des observations aussi justes que fines : dans d'autres, il a remplacé l'esprit par le sentiment; de ce nombre sont : *Le bon fils*, *Laurette*, *Lausus et Lydie*, qui offrent les tableaux les plus touchans. *La Bergère des Alpes* surtout est un modèle de diction, d'intérêt, et d'une noble simplicité. — *Bélisaire*, 1767, in-8. « Cet ouvrage, dit La Harpe, est d'un genre élevé : il est trop long, et a le grand défaut de commencer par être un roman, et de finir par être un sermon : mais, malgré ses défauts, c'est là que se trouve ce que l'auteur, à mon gré, a fait de plus réellement beau. » Le sujet était bien choisi, les six premiers chapitres sont remplis d'intérêt, et très-dramatiques. Il est fâcheux que dans les suivans l'auteur devienne un froid pédagogue. Les principes philosophiques de cet ouvrage le firent censurer et condamner par la Sorbonne. Marmontel le désirait fort; une censure théologique était alors un des grands moyens de faire vendre une édition. La

Sorbonne puisa, dans le 15e chapitre, 37 propositions qui lui parurent dangereuses, et les condamna dans un jugement intitulé *Indiculus*, auquel Voltaire ajouta assez plaisamment l'épithète de *ridiculus*. La critique vigoureuse et bien écrite du professeur Coger fit plus de tort à Bélisaire que l'écrit de la Sorbonne. Cet ouvrage a été traduit en grec vulgaire, et imprimé à Vienne en Autriche, 1783, in-12. — *Pharsale de Lucain*, traduite en français, 1766, 2 vol. in-8. Il en été fait une seconde édition en 1772. — *Poétique française*, 3 vol. in-8. On y trouve une raison perfectionnée par la lecture des bons auteurs et l'étude profonde de la langue. Au milieu des préceptes les plus judicieux, on y rencontre néanmoins quelques idées hasardées, qui tiennent à la nature d'esprit particulière à Marmontel. Il avait, pour tout ce qui présentait un air d'originalité, un penchant qui l'entraînait quelquefois trop loin, et qui, dans l'ouvrage dont il s'agit, lui a fait exprimer des opinions que n'avoue pas toujours le goût. Il avait le tort inexcusable d'estimer peu Boileau; ce qui donnait lieu à Voltaire de répéter plaisamment : « Qui n'aime pas Nicolas, ne prospérera pas. » On lui a même imputé un tort plus grand, et qui ressemblerait au sacrilége; c'est d'avoir souvent affecté de rabaisser l'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie*. Laharpe, si orthodoxe à cet égard, ne lui pardonna jamais ces hérésies littéraires : il prétend que, malgré son imagination et sa vaste littérature, Marmontel, tout bien considéré, était Béotien, en convenant toutefois qu'il y a de l'attique dans ses Contes. — *Essai sur la révolution de la musique*, 1777, in-8. — *Les Incas*, ou la *Destruction de l'empire du Pérou*, 1777, 2 vol. in-8. Il en a paru depuis d'autres éditions. Malgré le blâme que les vrais principes littéraires attachent au genre indécis et faux des poëmes en prose, il est impossible de ne pas admirer dans cet ouvrage un intérêt puissant, l'élévation de la pensée, la noblesse et l'harmonie du style : quelques morceaux ont tout le caractère de la véritable éloquence. L'épître dédicatoire au roi de Suède est un morceau très-remarquable. *De l'Autorité de l'usage de la langue*, 1785, in-4. — *Elémens de littérature*, 1787, 6 vol. in-12. C'est l'un des meilleurs ouvrages didactiques qui existent dans la langue française. Marmontel y a déposé le fruit des longues méditations de sa vie sur l'art oratoire, la poésie et les ouvrages les plus célèbres. — *Les Déjeûners du village*, 1791, in-12. — *L'Erreur d'un bon père*, 1791, in-12. — *Nouveaux Contes moraux*, 1792, 2 vol. in-12. Quoiqu'agréables, ils n'eurent pas la réputation des premiers. « En écrivant ceux-ci, dit M. Morellet, Marmontel vivait dans une grande dissipation, au milieu de sociétés bruyantes, où l'on cherchait le plaisir sous toutes les formes, et l'esprit dans toute sa parure. Il a composé les derniers lorsque son mariage lui avaient fait connaître une vie intérieure moins agitée et plus morale. Ses anciens contes, fruits d'une imagination jeune et vagabonde, se ressentent d'une sorte de libertinage de l'esprit. Les nouveaux, écrits dans une situation plus calme, auprès de sa femme, et au bruit des jeux de ses enfans, sont plus près de la nature, qui se fait mieux entendre à la maturité de l'âge, et dans le silence des passions. » — *Apologie de l'académie française*, 1792. — Divers morceaux de saine critique, fournis à l'*Encyclopédie*, dont il revit tous les articles de littérature, dans l'édition de Bouillon; un grand nombre de *Poésies*, insérées dans l'*Amanach des Muses* et les Journaux. On a publié quelques ouvrages posthumes de Marmontel, une *Logique*, une *Grammaire*, un *Traité de Morale*, une *Histoire de la Régence*, 2 vol. in-12, et des *Mémoires* de cet auteur, 4 vol. in-12. Ceux qui voudront le connaître très en détail, pourront l'apprécier dans ce dernier ouvrage, où il s'est peint d'une manière aussi fidèle que piquante. En 1787, on a recueilli les œuvres de Marmontel, en 32 vol. in-8, ou in-12, 1787-1806. Nous terminerons cet article par le jugement qu'un critique célèbre, mais d'une excessive sévérité, a porté sur l'écrivain dont il s'agit. « Cet auteur, dit-il, fut un littérateur distingué, mais paradoxal; un poète dramatique froid; un écrivain souvent plus déclamateur qu'éloquent; un versificateur dur, mais quelquefois piquant et original. Une foule d'ouvrages médiocres, dans différens genres, prouvent les ressources de son esprit; ce n'est que dans ses *Contes* qu'il a montré un vrai talent. » Ce jugement, vrai sous certains rapports, sera suffisammment modifié par ce que nous avons dit plus haut. Il est d'ailleurs à observer que les formes un peu pédantes-

ques de Marmontel et son irritable orgueil ont beaucoup contribué à la rigueur avec laquelle il a été jugé par quelques gens de lettres. Cette disposition alla même jusqu'à l'indécence, et une malice spirituelle, des vers heureux et piquans, ne peuvent justifier le ridicule dont on s'est permis, dans un poëme satyrique célèbre (*voy.* Palissot), d'affubler un homme qui, malgré quelques défauts remarquables, a honoré la littérature française.

MARNE (Jean-Louis de), né à Bruxelles, en 1752, est un des peintres de paysage les plus remarquables de ce pays, qui en a tant produit et de si distingués. Il vint à Paris à l'âge de douze ans, étudier le dessin chez un peintre de l'académie (M. Briard); et il préféra cette carrière à une place dans les gardes-nobles de Pologne, que lui proposait le comte de Velowscki, l'époux de sa sœur. Il fit plusieurs voyages en Suisse, dont les sites lui ont servi de modèles, comme les tableaux de Karel-Dujardin ont décidé le genre de peinture dans lequel il s'est fait un nom par les tableaux variés et nombreux qu'on a vus depuis long-temps aux expositions du Louvre. Celles de 1814 et de 1817 en offrirent surtout un grand nombre. Plusieurs amateurs ont fait des collections des tableaux de cet artiste aussi distingué que fécond. Une des plus belles et des plus riches à Paris, est celle du comte de Nape.

MARRAGON, député de l'Aude à la convention nationale, vota avec la majorité de cette assemblée, dans le procès de Louis XVI. Membre des comités d'agriculture et des travaux pubics, il présenta des plans sur les moyens de vivifier la navigation intérieure. Envoyé au Havre, en l'an 3 (1795), il s'efforca d'y reparer les malheurs du gouvernement révolutionnaire; entra au conseil des anciens, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3; y vota constamment avec les républicains directoriaux; fut élu président de ce conseil, le 1er nivôse an 6 (21 décembre 1797); en sortit le 1er prairial de la même année (20 mai 1798), et fut nommé, par le directoire, envoyé de la république près des villes anséatiques. Il se trouvait à Hambourg lors de l'arrestation de Napper-Tandy, et se disposait à en partir, à cause du refus du sénat de mettre ce prisonnier en liberté, lorsqu'il reçut du directoire l'ordre d'y rester et d'insister sur cette demande; mais la généreuse intervention de la république qui, depuis, sauva la vie à ce proscrit, fut vaine en ce moment. A son retour M. Marragon fut nommé commissaire du gouvernement près l'administration des canaux intérieurs; et, en 1800, il devint receveur-général du département de l'Hérault. Il a occupé long-temps cette place, et en avait donné sa démission en faveur de son fils. Forcé de s'arracher à sa famille, par la prétendue loi d'amnistie du 12 janvier 1816, M. Marragon, vieillard octogénaire, a quitté la France et s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas.

MARRON (Paul-Henri), l'un des pasteurs de l'église réformée de Paris et président de son consistoire, est né à Leyde le 12 avril 1754. De l'église française de Dordrecht, qu'il desservait depuis six ans, il fut, en 1762, appelé, comme chapelain, à l'ambassade de Hollande à Paris. Il s'en détacha en 1788, quand Louis XVI eut rendu l'état civil aux protestans français, et ceux de la capitale le choisirent pour leur pasteur. Nous pardonnons, sans peine, à M. Marron, d'avoir alternativement célébré l'empereur Napoléon et les Bourbons : c'est une tentation à laquelle beaucoup d'honnêtes gens ont succombé; mais ce dont nous l'absoudrons plus difficilement, c'est d'avoir, en 1816, à l'instant même où les protestans étaient le plus cruellement persécutés, dans le midi de la France, et où toutes les preuves de la persécution étaient entre ses mains, trahi, à-la-fois, la vérité et tous les devoirs de son ministère, en écrivant à la société protestante de Londres, une lettre dans laquelle, en repoussant toute intervention de la part de ses co-religionnaires étrangers, il contestait la réalité des attentats, trop nombreux et trop universellement connus, qui excitaient alors l'horreur de toute la France. La conduite du ministre Marron, dans cette circonstance, où la publication de la vérité était un les plus puissans moyens de salut pour des infortunés protestans, est d'autant plus lâche et d'autant plus criminelle, qu'on ne peut douter qu'il n'ait vendu le sang de ceux dont il était le protecteur naturel, au désir de conserver la faveur du ministère français, lequel, à cette époque, attachait un grand prix à ce que les chefs de l'église réformée gardassent, sur les assassi-

nats des protestans, un silence que lui même à rompu depuis. (*voy.* Serres) On a lu de M Marron, dans le *Magasin Encyclopédique*, une *Epitaphe* peu louangeuse de Kant, en quatre langues: grec, latin, français, hollandais. Il a publié aussi quelques discours français détachés, et sa communion s'étant réunie à celle de la confession d'Augsbourg, dans la fête séculaire de la réformation, le 2 novembre 1817, il a prononcé, à l'autel de l'église des Billettes, une prière solennelle, insérée dans le *Recueil* des pièces relatives à cette célébration. M. Marron est membre de l'Institut de Hollande et de plusieurs autres sociétés savantes. Il a donné à la *Biographie universelle* des frères Michaud, un grand nombre d'articles hollandais, parmi lesquels on peut citer, *Grotius*, *Douza*, *Haren*, *Hoppens*, *Katz*.

MARS (Hippolyte), actrice-sociétaire du Théâtre-Français, née en 1778, débuta, en 1791, au théâtre Montansier, par le rôle de l'Amour dans *Isabelle de Salisbury*. Quelques feuilles, en rendant compte de ses débuts, parurent ne pas fonder sur elle des espérances qu'elle aurait néanmoins plus que justifiées. En 1795, elle s'attacha à la fraction des comédiens qui jouaient dans la salle de la rue Feydeau. Lors de la réunion complète de tous les acteurs de l'ancienne comédie, elle fit bientôt partie de leur société. Le rare talent de Mlle Mars a souvent été l'objet d'éloges parfaitement mérités, mais dont la forme emphatique n'a pas toujours été exempte de ridicule. Toutefois, un manque total de goût ou de bonne-foi pourrait seul lui contester les précieuses qualités, que lui ont reconnues ces vieux amateurs dépositaires des traditions et des souvenirs des Dangeville, des Doligny, des Olivier et des Contat. Fille de Monvel, et destinée dès l'âge le plus tendre à cet art, dans lequel avait excellé son père, Mlle Mars devait à la nature les plus heureuses dispositions. Il faut mettre au premier rang une physionomie mobile et piquante, un maintien plein de grâces, et un organe enchanteur, dont le charme consiste surtout dans une prononciation parfaite. Monvel connaissait trop bien son art pour ne pas sentir qu'un comédien doit tout à la nature et presque rien aux leçons d'un maître. Aussi disait-il souvent à sa fille : « Sais-tu ton rôle? Eh bien, joue-le comme tu le sais. » La jeune élève répondit parfaitement à l'attente de son père. Elle joua avec un grand succès les *ingénues*. On peut juger du charme qu'elle posséda dans un âge qui s'alliait si bien avec cet emploi, en lui voyant jouer encore aujourd'hui quelques-uns de ces rôles, tels que Silvia des *Jeux de l'amour et du hasard*; Betty de la *Jeunesse de Henri V*; Henriette des *Femmes savantes*, etc. Devenue chef d'emploi par la retraite de Mlle Lange, elle y brilla long-temps, et l'on peut dire, à sa gloire, et avec un sentiment douloureux de la décadence de l'art dramatique, qu'elle n'y est point encore remplacée. Rien n'annonce même qu'elle doive l'être. A une époque où, malgré tout le prestige de l'illusion théâtrale, et toute la magie d'un talent consommé, les ingénuités cessaient d'être de son âge, Mlle Mars aspira à l'emploi des grandes coquettes. Elle avait à soutenir, dans cette entreprise, et la concurrence avec une actrice qui venait de débuter dans ces mêmes rôles avec un succès éclatant (*voy.* Leverd), et l'opposition manifeste de cet emploi avec celui qu'elle avait exercé jusque-là. Cependant l'événement la justifia; elle trouva de nouvelles récompenses de ses efforts dans les applaudissemens du public. Quoiqu'il y eût peu d'exemples d'un sujet qui réunît ainsi deux emplois en chef, et malgré l'espèce d'injustice que cet empiètement faisait éprouver à Mlle Leverd, dont le talent semblait devoir suffire pour les rôles de grandes coquettes, Mlle Mars en appela au parterre, qui partagea entre les deux rivales sa bienveillance et ses applaudissemens. L'admirable talent de Mlle Mars n'a pas besoin d'être caractérisé; le sentiment qu'il excite en France, l'impression qu'il produit sur les étrangers, sont universellement connus. Touchante dans Victorine, naïve et décente dans Betty, fine et piquante dans Henriette, délicate et sensible dans Araminte, c'est par d'autres ressorts qu'elle remue le spectateur, qu'elle intéresse et le cœur et l'esprit dans les rôles, si opposés aux premiers, de la coquette Célimène et de la capricieuse Céliante. Elle a montré un talent tout particulier dans *Omasis*, dans *le Séducteur*, ainsi que dans *l'Assemblée de famille*, *le Tyran domestique*, et plusieurs autres compositions de cette espèce, qui appartiennent plus au drame qu'à la comédie. Le 25 février 1818, Mlle

Mars obtint la faveur d'une représentation à son bénéfice, dont on a évalué le produit à plus de trente mille francs. Cette charmante actrice, qu'on serait fâché de soupçonner d'une basse cupidité, abandonna probablement le soin de ses intérêts à des gens qui la compromirent aux yeux du public. On afficha jusqu'à la taxe des billets de corridor, c'est-à-dire, comme on a très-bien observé, le droit de ne rien voir et de ne rien entendre. Le choix de deux pièces fort médiocres, contribua beaucoup aux revers de cette soirée. Pour comble de disgrace, Mlle Mars voulut chanter, et ne chanta pas juste. Ses oreilles, accoutumées au bruit flatteur des applaudissemens, furent blessées par quelques signes d'improbation. Les journaux du lendemain ne manquèrent pas de relever les inconvenances qui avaient occasionné le peu de succès de cette représentation; la *Gazette de France* et le *Journal de Paris* se distinguèrent surtout par des remarques pleines de malice. Cependant Mlle Mars ne se découragea point, et, dès le lendemain, elle se réconcilia avec le public, dont un poète spirituel (Dorat), a dit avec tant de vérité, dans sa *Feinte par amour :*

Et le public léger, qu'un changement réveille,
Brise en riant l'autel qu'il encensait la veille.

C'est une vérité souvent justifiée dans l'art qu'exerce Mlle Mars, et qu'il lui suffira sans doute d'avoir entrevue pour la mettre à profit. En 1818, cette actrice a donné plusieurs représentations sur les théâtres de Bruxelles et de Gand, où son talent enchanteur a produit l'enthousiasme qu'il est toujours sûr d'exciter. Nous regrettons que le devoir sévère de l'historien nous force d'ajouter que, là encore, son désintéressement a paru excessivement au-dessous de ses qualités théâtrales. Elle a, en dernier lieu (1819), obtenu de l'administration du Théâtre-Français des conditions extrêmement avantageuses, au moyen desquelles un journal évalue son revenu annuel a près de 60,000 francs.

MARSDEN (William), membre de la société royale de Londres, né à Verval dans le comté de Wicklow en Irlande, vers 1754, a résidé plusieurs années dans l'Inde, et particulièrement à Bencaulen, dans l'île de Sumatra, où il s'est spécialement attaché à connaître les langues, les mœurs et les antiquités de l'archipel oriental. Il a inséré plusieurs opuscules relatifs à l'objet de ses études, dans les Mémoires des deux sociétés dont il est membre. Les principaux sont : *Sur un phénomène observé dans l'île de Sumatra. — Remarques sur les langages de l'île de Sumatra. — Observations sur la langue du peuple appelé communément Bohémien* (Gypsies); *sur l'ère des mahométans, la chronologie des Indous; sur les traces de la langue et de la littérature hindoues, qui existent encore parmi les Malais.* En 1786, il fut créé docteur-ès-lois par l'université d'Oxford. Les ouvrages qu'il a publiés séparément sont : 1° *Histoire de Sumatra*, in-4, 1782, réimprimée en 1812; traduite en français, par Parrand, 2 vol. in-8, fig., 1788. 2° *Dictionnaire de la langue malaise*, en duex parties, in-4, 1812. 3° *Grammaire de la langue malaise*, in-4, 1812.

MARSH (Charles), avocat anglais, a résidé long-temps dans l'Inde, où il s'est fait distinguer comme avocat-consultant. A son retour en Angleterre, il fut nommé à la chambre des communes; et il y a montré un grand talent, particulièrement dans les discussions sur l'administration des possessions orientales de l'Angleterre. On le suppose auteur des fameuses lettres de *Verus*, insérées dans le *Times*. Il a publié : *Appel à l'esprit public de la Grande-Bretagne*, in-8, 1813. — *Revue de quelques passages importants dans l'administration de sir George Barlow à Madras*, in-8, 1813. — *Discours à la chambre des communes*, 1er *juillet* 1813, *sur la clause du bill de l'Inde relative aux personnes qui vont dans ce pays avec des desseins religieux*, in-8, 1813. Ce pamphlet a été inséré dans le *Pamphleteer.*

MARSH (Herbert), docteur en droit-canon, membre de la société royale, profeseur de théologie à l'université de Cambridge, est né à Londres, et a été élevé au collége de St.-Jean, où il se fit distinguer dans les mathématiques. Après avoir terminé ses études, il se rendit en Allemagne pour se perfectionner dans les langues modernes. Il résida quelques années à Gœttingue, et y traduisit en anglais l'*Introduction* de Michaelis *au Nouveau Testament.* Il n'employa pas tellement son temps à la théologie, qu'il n'en consacrât une partie à l'étude des

affaires publiques, ce qui le mit à même de rendre de grands services à sa patrie; il en fut récompensé par une pension que M. Pitt lui fit accorder. Lors de l'entrée des armées françaises en Allemagne, M. Marsh revint en Angleterre. Il succéda bientôt à M. Mainwaring dans la chaire de théologie, et fit des cours publics en langue anglaise; ils étaient écrits auparavant en latin. Ce nouveau mode d'enseignement eut un grand succès. M. Marsh eut de vives discussions avec plusieurs savans, tant sur la théologie que sur la politique, les finances, etc. Le nombre de ses ouvrages est considérable; les principaux sont sur des matières de théologie; il a aussi publié des écrits sur la politique de la France et de l'Angleterre. Il a donné, en 1815, in-8., le commencement d'un ouvrage sur la philosophie et l'archéologie, intitulé: *Horæ pelasgicæ*, renfermant des recherches sur l'origine et la langue des Pélasges, anciens habitans de la Grèce.

MARSHALL (William-Humphry), agronome anglais de la société des arts de Londres, a beaucoup écrit sur l'économie rurale; et, suivant ses propres paroles: « Il naquit fermier, fut élevé pour le commerce, et revint bientôt à la charrue. » Ses principaux ouvrages sont: *Essais d'agriculture faits dans une ferme de trois cents acres, composés de plusieurs espèces de terreins, près Croydon dans le Surrey*, in-4, 1778. — *Expériences et observations sur l'agriculture et la température de l'air*, in-4, 1779. — *Le bosquet américain*, ou *Catalogue alphabétique des arbres des forêts, et des arbrisseaux natifs des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale*, in-8, 1785; traduit en français par Lizermes, avec des notes, in-8, 2 vol., 1788. — *Economie rurale du comté de Norfolk*, 2 vol. in-8, 1787. — *Traité pratique sur la plantation et le jardinage*, in-8. Une seconde édition de cet ouvrage, avec des additions, a été faite sous le titre de *Plantation et ornement des champs*, 2 vol. in-8, 1796; une troisième édition en a été faite en 1803. — *Revue du Paysage*, poëme didactique, avec un *Essai sur le pittoresque*, etc., in-8, 1795. — *Economie rurale du midi de l'Angleterre*, 2 vol. in-8; dans une seconde édition, en 1799, l'auteur y a joint un *Essai sur la vallée de Londres et son économie rurale*. — *Proposition d'un institut rural ou d'un collége d'agriculture*, etc. in-8, 1799. — *Sur l'aménagement et la clôture des terres communales*, etc. in-8, 1801. — *Sur la propriété territoriale de l'Angleterre*, in-4, 1804. — *Revue des rapports du comité d'agriculture des contrées septentrionales de l'Angleterre*, in-8, 1808.

FIN DU TOME SIXIÈME.





